Library

of the

University of Toronto

Digitized by the Internet Archive
in 2013

http://archive.org/details/liqueurstabacs1911mont

MONTREAL
VOL. X

JANVIER 1911
No 1

Liqueurs et Tabacs

"LIQUORS & TOBACCOS"

Donnez au consommateur ce qu'il demande: La Bière Populaire

MOLSON

EN BOUTEILLES

dont la vente excède celle de toutes les autres marques ensemble.

Brassée à Montréal depuis

125 ANS

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada Limitée." Montréal.

MARQUE DE 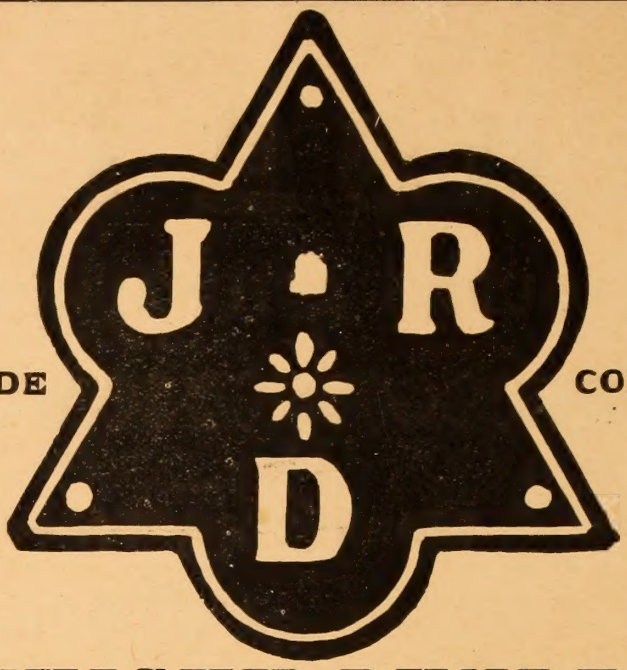 COMMERCE.

WHISKY DUNDEE
DE
ROBERTSON

LE SEUL WHISKY VERITABLE DE "ROBERTSON."

(Pour les cotes voyez la liste des Prix).

Maison Fondée en 1827

Seuls Distillateurs Distribuant Directement au Canada.

Capital : $1,250,000

Importateurs Généraux de Vins et Spiritueux (Vente en Gros Uniquement)

Célèbres Scotch Whiskies J. R. D.
Champagnes Moet et Chandon, "White Seal," "Brut Imperial," "Imperial Crown Brut."
J. Denis, Henry Mounie & Co., Cognac—Brandies.
De Goni, Feuerheerd Jr. & Co., Jerez et Londres—Sherry.
D. M. Feuerheerd Jr. & Co., Oporto et Londres—Vins de Port.
Robertson's Centurion London Gins.
Adet Seward & Co., Bordeaux—Clarets, Sauternes et Bourgognes
C. Machen & Hudson Bass Ale et Guinness' Stout, Marque Beaver.
Van Baarle & Zoon, Rotterdam—Geneva Gin.
Annapolis Valley Cyder Co. "Land of Evangeline" Cyder.
Carey Hermanos & Co., Tarragona,—Vins de Messe et Tarragone.
Boniol, père et fils,—Vins de Saumur.
Moutet. Cognacs de Bourgogne.
Boll & Dunlop—Gins de Hollande.

BUREAUX AU CANADA:

Montréal, 310 rue Notre-Dame Ouest.—Winnipeg, 312 Portage Ave East.
Vancouver, angle des rues Richards et Hastings.

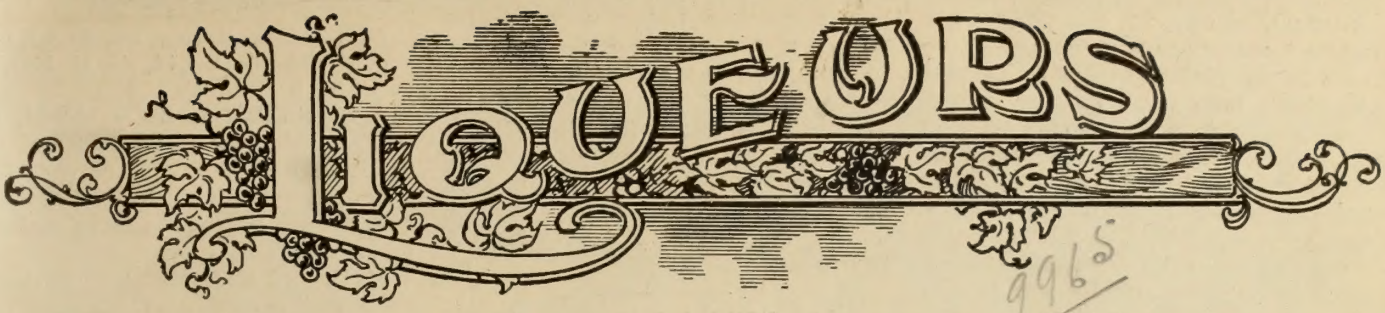

ASSOCIATION DES VOYAGEURS DE COMMERCE

Elections, Rapport et Banquet

Le 17 Déc. a eu lieu à l'hôtel Windsor l'assemblée annuelle de la Dominion Commercial Travellers' Association; près de 200 membres étaient présents.

Il a été donné connaissance du résultat des élections comme suit: M. J. Bevans Giles, élu président par 1984 voix, contre 1,799 accordées à M. Chas. T. Gurd; M. Ed. Duckett élu vice-président par 2,091 voix contre 1864 données à M. A. J. Brown. Les Directeurs élus sont: MM. H. M. Levine, Eug. Poitvin, M. W. Hackett, W. C. Murray, W. J. Irvine.

Le président sortant, M. S. J. Mathewson occupait le fauteuil et présenta son rapport annuel. L'année expirée a été la meilleure depuis l'existence de l'Association. Le nombre des membres a été augmenté de 377, il est maintenant de 7,007. Le revenu total de l'année a été de $90,-720.18, en augmentation de $4,904.17 sur l'année précédente. Le surplus net de l'année a été de plus de $35,000, il a été reporté au compte de capital qui présente un total de $307,806.75. Le surplus de l'année expirée est le plus fort que l'Association ait encore eu.

Depuis le dernier rapport 55 membres sont décédés, c'est 13 de moins que l'année antérieure.

L'amélioration des conditions hygiéniques et de sécurité dans les hôtels a continué à occuper l'attention du Bureau qui s'efforce d'obtenir que le gouvernement provincial nomme un inspecteur des hôtels de la province de Québec.

Le rapport annuel relatif au Fonds de Bienfaisance indique qu'après une dépense de $207.80, il reste une balance de $321.57.

Le rapport a été adopté sans discussion.

Avant de quitter la présidence, M. S. J. Mathewson remercia les membres de leur excellent appui et fit remarquer combien grande est la responsabilité des directeurs en ce qui a trait au placement des fonds de l'Association. A ce sujet, il suggéra qu'elle devrait étudier s'il n'est pas à propos de nommer un architecte ou un agent d'immeubles qui évaluerait les propriétés sur lesquelles les fonds de l'Association seraient placés.

* * *

Le banquet annuel de l'Association des Voyageurs de Commerce qui a eu lieu le 17 décembre à l'hôtel Windsor a réuni plus 400 convives. A la table d'honneur nous avons remarqué: MM. Hon. W. Mackenzie-King, Ministre du Travail; Chas. M. Hays, président de la Compagnie du Grand Tronc; O. S. Perrault, président de la Chambre de Commerce du District de Montréal; H. F. Revol, président de la Chambre de Commerce Française; S. J. Mathewson, président sortant de charge; C. C. Ballantyne, commissaire du Port de Montréal; le maire Guerin, etc., etc.

Plusieurs discours furent prononcés et les plus remarqués furent ceux de MM. Mackenzie King, C. M. Hays et de M. C. C. Ballantyne, qui a fait une déclaration des plus importantes relativement au projet de construction d'une cale-sèche à Montréal.

M. Bevans Giles, le président nouvellement élu prit le premier la parole. D'après son rapport il appert qu'il a été distribué jusqu'à date aux veuves et orphelins des membres décédés de l'Association, des bénéfices mortuaires se montant à $68,200, tandis que l'actif actuel de l'Association est de $348,000.

Après cet exposé financier qui fut très applaudi, l'Hon. M. Mackenzie King, représentant le gouvernement d'Ottawa au banquet, répondit au toast du Parlement Fédéral. Il constata les très grands progrès réalisés au Canada pendant ces dernières années dans l'industrie des transports et dans le développement de notre commerce à l'étranger; il appela l'attention de ses auditeurs sur les vastes marchés de l'Orient et déclara qu'il était d'opinion que l'on devrait former un corps consulaire canadien, afin de promouvoir les intérêts de notre commerce dans toutes les parties du globe. C'est chose facile selon lui, étant donnés les avantages que le Canada possède au point de vue de la population, des conditions sociales et du gouvernement.

M. C. M. Hays du Grand Tronc, en répondant au toast de l'Industrie des Transports, remarque qu'il aborde ce sujet avec hésitation devant un auditoire si bien versé dans cette question délicate. Il fit ressortir les difficultés de tout genre auxquelles sont maintenant assujettis les chemins de fer continuellement en butte aux poursuites devant les tribunaux et aux enquêtes. Il compara le chef d'une compagnie de chemin de fer à un voyageur de commerce: car si l'un vend de la transportation, l'autre vend une marchandise quelconque. L'avantage du commerçant, selon M. Hays, est qu'il fixe lui-même le prix de ses marchandises, tandis que les directeurs d'une compagnie de chemin de fer sont loin de jouir d'une pareille liberté. Les prix payés tant pour les salaires que pour la construction, etc., ont augmenté dans de très fortes proportions pendant les dernières années, et les chemins de fer peuvent difficilement élever les prix de transport. Actuellement aux Etats-Unis les compagnies de chemin de fer se demandent si elles pourront ou non augmenter leurs tarifs de fret, alors qu'une augmentation serait nécessaire pour les raisons signalées plus haut.

En conclusion, M. Hays constata que les voyageurs au Canada jouissent de grands avantages au point de vue des chemins de fer, en ce sens que les trois lignes transcontinentales permettent au voyageur de commerce de se rendre de l'Atlantique au Pacifique, de prendre ses commandes dans un district et de revenir sur ses pas en traversant un district tout à fait nouveau.

M. C. C. Ballantyne, commissaire du Port, parlant également au sujet de la question des transports annonça que Montréal serait doté d'une cale-sèche de première classe nonobstant tout ce qui avait été écrit à ce sujet dans les différents journaux. Il fit ensuite une courte revue des améliorations et des travaux actuellement en cours dans notre port et invita les voyageurs de commerce à faire une inspection de ces travaux.

En terminant, M. Ballantyne critiqua les représentants des fermiers de l'Ouest qui ont tout récemment visité Ottawa. Selon lui, ils n'ont montré aucune largeur d'idées et n'ont entretenu le gouverne-

ment que de ce qui les intéresse personnellement, notamment des élévateurs à grains à opérer par le Gouvernement, du contrôle du chemin de fer de la Baie d'Hudson; mais il ne se sont aucunement occupés de la construction du canal de la Baie Géorgienne ni de l'approfondissement du canal de Welland, alors que le Gouvernement a fait de grands sacrifices pour ces fermiers, en mettant à leur disposition, par exemple, les élévateurs à grain de Montréal qui sont loin de donner des profits.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

A l'assemblée régulière du mercredi 21 Décembre, M. U. J. Ledoux, un de nos compatriotes très distingués, établi aux Etats-Unis, a été présenté à la Chambre par M. O. S. Perreault, président.

M. Ledoux a été successivement consul des Etats-Unis à Trois-Rivières, à Bordeaux (France) et à Prague (Autriche). Il est membre du Comité permanent des Congrès Internationaux des Chambres de Commerce. C'est en cette dernière qualité plus spécialement qu'il est venu au Canada où il a fait plusieurs conférences.

A la Chambre de Commerce de Montréal, il a parlé de la "Fédération des hommes d'affaires". A la suite de sa conférence très appréciée et que nos lecteurs ont certainement lue dans les journaux quotidiens, M. Ledoux a invité les membres de la Chambre de Commerce au Congrès des Chambres de Commerce qui aura lieu à Boston en 1912.

Le conférencier a reçu les félicitations ainsi que des remerciements du président, M. O. S. Perrault, de l'ancien président, M. Isaïe Préfontaine et de M. F. C. Larivière, 1er vice-président.

M. F. C. Larivière, a prié ensuite M. O. S. Perrault, au nom de ses collègues, d'accepter un second terme de la présidence de la Chambre. M. Larivière fait observer que l'acceptation de M. Perrault ne ferait que perpétuer la coutume établie que le président reste en fonctions pendant deux années consécutives. Les remarques de M. Larivière sont fortement appuyées par M. Armand Chaput, qui fait l'éloge de M. O. S. Perrault.

M. Perrault remercie les membres de la Chambre des marques de confiance et d'estime qu'il reçoit d'elle, mais décline un honneur que ses occupations lui empêchent d'accepter une seconde fois.

M. C. H. Catelli, après avoir critiqué les demandes exagérées des fermiers de l'Ouest dans leur délégation à Ottawa, demande la formation d'un comité qui étudierait les questions soulevées par eux.

Etaient présents à l'Assemblée:

MM. O. S. Perrault, président, F. C. Larivière et Armand Chaput, vice-présidents; G. Boivin, C. H. Catelli, D. Masson, Isaïe Préfontaine, Ludger Gravel, Joseph Fortier, L. J. A. Surveyer, Louis Perron, Dr J. C. Poissant, H. Laporte, L. J. Rivet, A. E. Labelle, J. D. Couture, J T. Armand, A. H. Hardy, Hercule Dupré, A. E. Lalande, U. J. Ledoux, A. P. Frigon, Adélard Fortier, J H. L. Marcil, J. A. Frigon, Dr Z. Renaud, J. A. E. Gauvin, Arthur Villeneuve, L. de Roode, J. Bourbonnière, C. R.

LES HOTELS A MONTREAL

On a prétendu à une assemblée de la Ligue des Hommes d'Affaires que Montréal n'avait pas un nombre d'hôtels suffisant pour faire face à certaines situations.

Cela peut être absolument vrai; mais il faut bien se rendre compte qu'il ne s'agit pas d'avoir, pour des gens qui veulent faire profiter leurs capitaux dans une entreprise d'hôtel, un certain nombre de chambres et de lits inoccupés pendant une grande partie de l'année.

Les touristes et voyageurs de toute cat-gorie ne nous visitent qu'à certaines époques de l'année, pendant la belle saison. A ce moment nos hôtels regorgent de monde, c'est exact; nos hôtels de premier ordre, auraient-ils le double de chambres, pourraient, à cette époque; mais encore vrai, les louer facilement;, mais après, qu'en feraient-ils?

Montréal se développe, sa population augmente. Est-ce une raison pour multiplier les hôtels? Ce ne sont pas les gens de Montréal qui louent les chambres d'hôtels, mais les gens du dehors. Or, il se trouve que la Cité de Montréal ne compte guère autour d'elle des centres peuplés qui puissent lui donner une population flottante assez régulière. Quand la province sera plus peuplée et qu'elle aura un certain nombre de villes d'une importance relative dont les habitants prendront, par besoin ou par habitude, le chemin de la métropole, les hôtels deviendront aussi nombrex qu'il sera nécessaire. Est-ce que le nombre n'en a pas augmenté dans ces dernières années?

Laissons les gens du métier et les capitalistes juges de ce qu'il convient de faire et souhaitons qu'ils n'aillent pas trop vite dans leur propre intérêt comme dans celui de la ville même.

Agenda de Poche

MM. John Dewar & Sons, Ltd, les distillateurs du Whisky réputé de la marque "Dewar" ont, à titre de publicité, publié un petit agenda de poche très pratique qui contient, en plus d'un calendrier, un emplacement pour les notes, chaque jour de l'année ayant un espace à part.

Ce souvenir de la maison John Dewar & Sons, Ltd, est d'autant plus précieux pour les clients qui ont la satisfaction d'en recevoir des agents, MM. J. M. Douglass & Co. qu'il contient un coupon pour une assurance de £500 contre les accidents.

EN FAVEUR DE LA PROHIBITION

La Diminion Alliance tiendra sa convention annuelle les 12, 13 et 14 mars prochain, à Montréal.

A cette occasion, elle a obtenu, paraît-il, la promesse de M. Clinton N. Howard,, de Rochester, N.Y., de venir faire à cette époque dans notre cité des conférences sur la tempérance ou plutôt la prohibition.

M. Howard a, depuis quelques années, abandonné sa profession d'avocat pour donner des conférences dans tous les Etats de l'Union; il a même été dans l'Ouest canadien où il a prêché la prohibition.

M. Howard aura certainement beaucoup de succès auprès des membres et des invités de la Dominion Alliance, mais nous doutons fort qu'en venant ici travailler en faveur de l'abstinence totale, il fasse beaucoup de prosélytes.

Combattre l'abus et laisser faire usage de boissons saines et agréables à ceux qui les aiment, devrait être la règle des gens sages.

LES HOTELS DE TEMPERANCE

Le secrétaire de la Dominion Alliance déclarait, vers le milieu de décembre, à une réunion de surintendantes de la W. C. T. U., que c'était un sujet de reproche pour les tempérants qu'il n'y ait pas à Montréal un seul hôtel de tempérance de premier ordre et qu'on devrait organiser immédiatement une compagnie pour cet objet.

Il semblerait qu'on abuse beaucoup du mot de tempérance. Tempérance ne veut pas dire abstinence. Quel que soit le mot qu'on veuille employer: tempérants et abstinents, abstèmes, si l'on préfère, peuvent aller dans n'importe quel hôtel de premier ordre à Montréal et boire on ne pas boire, à leur gré, des boissons fermentées ou distillées.

Dans les hôtels où se vendent des vins et des liqueurs on n'a jamais forcé personne à en faire usage et on ne paie pas pour la boisson qu'on n'y prend pas.

Si on se demande pourquoi il n'existe pas d'hôtels de tempérance — c'est-à-dire où l'on ne vend aucune boisson fermentée ou distillée — à Montréal, c'est que le besoin ne s'en fait nullement sentir. Tout hôtel, quel qu'il soit, peut être considéré comme un hôtel de tempérance par quiconque le veut bien, puisqu'on y peut prendre tous ses repas en ne buvant que de l'eau si l'on veut.

Et puis, les abstèmes sont gens si moroses, en général, qu'ils se garderaient bien de se réunir au même endroit, afin de ne pas ajouter à leur propre tristesse le fardeau de la tristesse de leurs collègues en abstinence.

Dans ces conditions, la compagnie préconisée par le secrétaire de la Dominion Alliance ferait difficilement fortune.

DEPUIS PLUSIEURS GENERATIONS

les amateurs de bon Cognac au Canada ont accordé leur préférence au

COGNAC *Jules Robin & Co.*

qui se recommande par son bouquet exquis, sa saveur chaude et pénétrante, ses propriétes toniques et agréablement stimulantes et sa haute qualité qui ne varie jamais.

En vente chez les principaux Marchands de Vins

John Hope & Co., SEULS AGENTS

MONTREAL.

L'OPTION LOCALE EN DECADENCE EN ONTARIO

Les règlements concernant l'option locale ont été plus souvent rejetés qu'adoptés, lors du vote municipal qui a eu lieu dernièrement en Ontario, dit la "Gazette" de Montréal. Il y a trois ans, un fort mouvement fut mis sur pied et plusieurs townships et villages et même quelques villes optèrent pour la prohibition. Il semble que la vente des liqueurs serait bientôt interdite dans la plus grande partie de la province. Les triomphes du parti de la prohibition sont moins nombreux depuis quelque temps. En cela l'histoire du Scott Act se répète en quelque sorte. Cette mesure de la prohibition par comtés fut autrefois en vigueur dans la plus grande partie de la province d'Ontario. Mais aucune sanction effective ne fut donnée à ses clauses, et bientôt la population revint au système des licences. La loi n'affecta pas non plus d'une manière visible la consommation des liqueurs. Cette consommation diminue en raison du nombre croissant des personnes qui considèrent l'ivresse comme une offense aux règles sociales et aux règles d'affaires; ce sentiment retient tous ceux qui se permettent de se livrer à ce vice.

LA LIMITATION DES DEBITS DE BOISSONS

Nous croyons devoir reproduire ici une partie du discours de M. Eugène Guérin, rapporteur au Sénat français de la commission chargée d'étudier le projet de loi de la "Limitation des Débits de Boissons" déjà adopté par la Chambre des Députés.

On verra, d'après ses paroles, qu'il n'est pas question, en France, de ruiner les commerçants établis; on y considère qu'il est de toute justice de respecter les droits acquis. Là-bas, on prétend à bon droit que la diminution du nombre des débits doit s'opérer automatiquement, sans que la loi intervienne en aucune façon pour hâter le moment où ils devront être ramenés à un chiffre que la loi nouvelle ne permettra plus d'être dépassé.

Avec la liberté entière, absolue, qui existe en France depuis 1880, pour la vente des spiritueux, le nombre des débits a augmenté dans des proportions presque incroyables, puisque dans une ville de 125,000 âmes, on compte jusqu'a 3,400 débits, ou un débit pour 34 habitants, y compris les femmes et les enfants.

Nous sommes loin, bien loin d'avoir un régime qui permette, dans cette province, d'ouvrir avec tant de facilités des débits pour la vente des spiritueux et même des seules boissons dites vgiéniques telles que le vin, le cidre et la bière, puisque le nombre en est limité par la loi des licences.

On ne compte guère ici, si même il en existe, de partisans d'une liberté absolue en ces matières. La généralité des gens pense, comme nous, que la loi est sage, si elle se borne à limiter le nombre des débits de manière à éviter l'abus. Mais dans la province de Québec surtout, le public la trouverait abusive, si elle avait pour effet de gêner l'usage raisonnable des vins et des liqueurs.

Il est d'ailleurs prouvé que, partout où on a voulu aller trop loin dans cette voie, on a favorisé l'éclosion des tripots et des débits clandestins où l'on ne fait pas que vendre des boissons plus ou moins frelatées. Evitons donc l'excès dans un sens comme dans l'autre, et restons dans un juste milieu.

Voici la partie du discours de M. Guérin annoncée plus haut:

Nous vous demandons de limiter à 3 par 600 habitants dans chaque commune, à 1 par 200 habitants au-dessus de ce chiffre, le nombre des débits de boissons. Cette mesure ne devant avoir d'effet que pour l'avenir, c'est dire que nous respectons les droits acquis; nous ne touchons à aucun des établissements existants, nous demandons simplement que l'on n'en crée pas de nouveaux.

Cependant, pour hâter l'application de la loi, nous mettons à profit certaines circonstances qui peuvent se présenter et à l'une desquelles M. Barbier faisait tout à l'heure allusion.

Un débit ,par exemple, reste fermé par suite de faillite, de décès de son propriétaire, de cessation de commerce, ou pour toute autre raison, et, pendant un an, ne peut trouver d'acquéreur; sa parfaite inutilité étant ainsi démontrée, nous disons: ce débit sera supprimé, il disparaîtra.

On a parlé de suppressions, d'expropriations brutales; il n'y a rien de tout cela. Aucun des établissements existants n'est touché. Nous vous demandons simplement de décider qu'il n'en sera pas créé de nouveaux, tant que nous ne serons pas descendus au chiffre minimum fixé par la proposition de loi.

Ajoutez à cela que "nous vous demandons également d'interdire le cumul, dans un même local, d'un commerce et d'un débit de boissons," que nous exigeons des conditions sévères de moralité et d'aptitude de la part des habitants de boissons, que nous édictons certaines pénalités contre les infractions aux dispositions de la loi, et vous aurez toute l'économie de la loi.

J'ajoute que nous ne comprenons pas dans la loi une série d'établissements que nous avons été amenés par la nature même des choses à en exclure, ceux où on ne consomme que des boissons hygiéniques, vin, bière, cidre. On pourra en établir tant que l'on voudra. En outre, les hôtels et les restaurants où l'on donne la boisson comme complément de la nourriture sont exclus de la loi, ainsi que les villes d'eaux, les stations balnéaires où chaque année se rencontre une affluence d'étrangers.

Enfin, messieurs, nous faisons fléchir ce principe rigoureux d'un débit par 200 habitants toutes les fois que, par suite de la situation topographique d'une commune, de la création d'une agglomération distincte ou nouvelle, il sera nécessaire de créer certains débits ou d'en maintenir certains autres que l'application de la loi aurait fait disparaître.

Messieurs, notre proposition se justifie à nos yeux par deux considérations; le nombre des débits de boissons est véritablement excessif, hors de proportion avec le chiffre de la population et avec ses besoins; d'autre part il existe un lien, une corrélation, une relation de cause à effet, entre le nombre sans cesse grandissant des débits et le développement de l'alcoolisme.

Le nombre des débits, ai-je dit, est excessif: sur ce point, tout le monde est d'accord, même les adversaires de la loi, même l'honorable M. Barbier, qui ont proclamé ici la nécessité de le reéduire. Personne, en effet, ne conteste qu'à la faveur du régime de liberté absolue, illimitée, créé par la loi de 1880, il s'est créé un nombre véritablement scanda-

Whiskies en Jarres Pour la Famille

Les whiskies "Canadian Club" et "Imperial" distillés et embouteillés par Hiram Walker & Sons, Limited, de Walkerville, Ont., sont mis, pour l'usage de la famille, en jarres de grès recouvertes d'osier de un et deux gallons. Ces whiskies en jarres portent la garantie du Département de l'Accise exactement comme les produits mis en bouteilles de verre.

Ces produits sont trop avantageusement connus de nos lecteurs pour que nous ayons à leur rappeler avec quels soins ils sont distillés, mais nous croyons les bien aviser en leur disant que s'ils éprouvaient quelque difficulté à se procurer dans leur localité les whiskies en jarres ils pourraient s'adresser à la maison Hiram Walker & Sons et également à leurs agents, MM. Walter R. Wonham & Sons, 6, rue Saint-Sacrement, Montréal.

Une Marque de Commerce Estimée

La Maison Bisquit Dubouché et Cie, de Cognac, représentée au Canada par R. Wonham & Sons, 6, rue St-Sacrement, à Montréal, est l'une des plus anciennes maisons des Charentes. Elle a été fondée en 1819 et, d'après un relevé statistique que nous avons sous les yeux, et qui a été établi par le "London Wine Trade Review", elle est l'une des trois maisons dont les expéditions ont dépassé 300,000 gallons dans une même année.

C'est donc l'une des trois maisons dont les produits jouissent de la plus grande réputation sur les marchés de l'univers. Les produits de cette maison ne sont pas moins appréciés en Canada qu'en Angleterre, où les Cognacs de la maison Bisquit Dubouché et Cie jouissent d'une haute réputation d'ailleurs bien méritée.

JOHN HOPE & CO., MONTRÉAL.

Seuls Agents au Canada de :

MM. John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande*
" **Martell & Co**	COGNAC	*Cognacs.*
" **Jules Robin & Co**	"	*Cognacs.*
" **Cockburr, Smithes & Co.**	OPORTO	*Vins de Port.*
M. M. Misa	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries.*
" **S. Darthez**	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM. Barton & Guestier	BORDEAUX	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
" **Rodel & Fils Freres**	"	*Sardines, Pois et Conserves.*
" **Deinhard & Co**	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
" **C. Marey & Liger-Belair**	NUITS	*Bourgognes.*
" **E. & J. Burke, Limited**	DUBLIN & LIVERPOOL	*Guinness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
" **C. G. Hibbert & Co**	LONDRES	*Bass's Ale.*
" **Bulloch, Lade & Co., Limited.**	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
" **Cantrell & Cochrane, Limited**	BELFAST ET DUBLIN	*Ginger Ale, Club Soda, etc.*
" **Field, Son & Co**	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*
Booth & Co's.	(LONDRES)	*Old Tom et Dry Gin.*

leux de débits de boissons.

A la veille de la promulgation de la loi de 1880, il y avait, en France, 334,000 cabarets; il y en a aujourd'hui près de 500,000, dont 33,000 dans la seule Ville de Paris, pour laquelle on vous demande cependant un régime spécial, qu'on vous demande d'excepter de l'application de la loi, 48,000 dans le département du Nord, 21,000 dans le Pas-de-Calais, 13,000 dans la Seine-Inférieure, 12,000 dans la Somme, etc. Si l'on rapproche ce chiffre de celui de la population, on arrive à cette constatation, qu'il y a un débit par 80 habitants: j'irai même plus loin: si l'on ne tient pas compte des femmes et des enfants qui, heureusement ne sont point encore la clientèle habituelle des marchands de vins, ce chiffre représente un débit par 30 adultes.

Encore un exemple: la ville de Roubaix, qui compte 125,000 âmes, possède 3,400 débits de boissons, c'est-à-dire un par 36 habitants.

Tout le monde reconnaît que le nombre des débits est excessif, qu'il faut le réduire, et nous vous demandons de le réduire dans des conditions bien bénignes, bien anodines, puisque, sans toucher à la situation actuelle, nous vous demandons de décider qu'à l'avenir, et tant que nous n'aurons pas atteint le minimum prévu par la loi, il ne sera pas créé de nouveaux établissements.

CONSEQUENCES IMPREVUES

D'un mal peut quelquesfois résulter un bien. Quelques habitants de Lisbonne avaient eu à se plaindre des dégâts subis par leurs maisons lors du bombardement révolutionnaire. Parmi ceux-ci, le propriétaire de l'hôtel d'Angleterre paraissait le plus à plaindre. Son immeuble masquait aux insurgés le gros des troupes monarchistes, d'où cruels outrages infligés tant à l'architecture qu'à la batterie de cuisine.

Il est ruiné, pensait-on!

C'était, dit un confrère de Paris, mal connaître la badauderie internationale. Il fait fortune, au contraire, ce brave homme, en exhibant aux touristes les brèches de ses murailles et en vendant à prix d'or aux Anglais et aux Américains les ustensiles éraflés par la mitraille.

Les grands événements ont des conséquences bien imprévues!

Personnel

Nous sommes heureux d'apprendre que Messieurs Allan Law et Arthur Terroux, viennent d'être admis membres de la maison Law, Young & Co., de Montréal.

Cette maison est l'une des plus anciennes et des plus importantes dans le commerce de gros des vins et liqueurs au Canada.

"PERRIER"

Eau de Table Gazeuse Française

Rares sont les sources qui peuvent fournir une eau gazeuse parfaite pour la table; la plupart ont quelque défaut, parfois grave.

D'après le "Medical Press and Circular" l'eau de table "Perrier" approche de la perfection, autant qu'il est possible de le faire.

La source "Perrier" est située dans le Midi de la France, à Vergèze, distant de 9 milles de Nimes, département du Gard, L'eau sort en bouillonnant d'une source naturelle très ancienne. Les Romains la connaissaient autrefois comme le prouvent maints objets du temps de leur colonisation trouvés non seulement dans le voisinage mais à la source même. Le fait que cette source était appréciée par les envahisseurs de Rome prouve ses vertus. L'eau "Perrier" est, en effet, remarquable par la pureté et l'abondance de l'acide carbonique qu'elle contient. Elle sort d'un bassin qui mesure en travers un millier de mètres et sur cette large surface le gaz acide carbonique bouillonne d'une manière si constante que s'explique l'origine du nom local "Les Bouillons."

L'eau "Perrier" possède ,entre autres, quatre qualités essentiellement remarquables: goût agréable, pureté organique, gaz acide carbonique abondant et faible minéralisation.

L'eau "Perrier" a un goût acidulé délicat et une saveur des plus agréable qui stimule doucement et rafraîchit le palais. Elle n'altère ni le goût ni la couleur des vins et des spiritueux auxquels on peut l'ajouter.

Sa pureté organique est, d'après les expressions du Dr Wilson Hake, égale à celle de l'eau la plus pure qu'on puisse trouver dans la nature. L'eau est embouteillée directement de la source dans un état de pureté absolue.

L'abondance du gaz acide carbonique naturel dans la source Perrier se voit d'après les gros bouillonnements qu'on aperçoit continuellement à sa surface et, comme il est prouvé, il y a une différence essentielle dans l'action physiologique entre l'acide carbonique naturel et l'acide carbonique artificiel préparé chimiquement. Le permier s'absorbe promptement, tandis que l'autre s'assimile difficilement et produit la dilation de l'estomac. L'eau "Perrier" peut ainsi se prendre aux repas, alors que le soda ordinaire et les autres eaux effervescentes artificielles causent des incommodités et retardent la digestion. Dans certains cas de dyspepsie atonique une petite quantité de whisky moëlleux mélangé d'eau "Perrier" forme la boisson la plus parfaitement appropriée qu'on connaisse.

La légère minéralisation de l'eau "Perrier" est une de ses grandes vertus. Elle est, cependant, suffisamment minéralisée pour être agréable au palais. Elle est précisément l'eau naturelle par excellence ne contenant aucun ingrédient actif; elle est (1) exempte de matières organiques et de substances médicinales; (2) fortement gazeuse ayant son propre gaz acide carbonique naturel et (3) de faible minéralisation et exempte de toute addition saline.

Leau "Perrier" n'est pas une eau médicinale, mais une eau de table qui convient aussi bien au malade qu'à l'homme en santé. Elle a, cependant, une qualité qui la recommande à l'attention du médecin, car elle a le pouvoir de stimuler les fonctions des reins. Comme diurétique, elle se recommande donc aux goutteux et généralement dans tous les cas d'acide urique.

LA PRESIDENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Malgré l'espoir gardé par les membres de la Chambre de Commerce de conserver pendant un second terme leur président, M. O. S. Perrault a déclaré d'une façon irrévocable son désir de rentrer dans le rang.

Dans sa lettre que nous reproduisons plus loin, M. Perrault invoque des raisont devant lesquelles on ne peut que s'incliner. Les principes qui ont dicté sa décision sont indiscutablement vrais et honorent celui qui les a formulés pour justifier sa retraite.

Comme président, M. O. S. Perrault a rendu de grands services à la Chambre de Commerce, et il l'a représentée d'une façon vraiment remarquable et ici et au dehors. C'est ce que voulaient reconnaître les membres de la Chambre en l'appelant à l'honneur de présider de nouveau à leurs délibérations, honneur qu'il a refusé en ces termes:

En m'offrant un second terme à la présidence de la Chambre, vous me donnez une nouvelle marque de confiance qui m'honore grandement. Je serais heureux de me rendre à votre demande si bienveillante. A mon très grand regret, la chose m'est impossible. La situation que j'occupe dans l'industrie du tabac comporte des devoirs très pressants et très nombreux.

En justice pour moi-même et pour la Chambre, je ne saurais occuper plus longtemps le poste si honorable de président.

Une autre raison encore plus importante, peut-être, motive également ma décision: La présidence de la Chambre de Commerce de Montréal est un honneur auquel doivent aspirer tous ceux qui s'intéressent au progrès commercial du pays. Les hommes d'affaires dignes d'occuper ce poste ne manquent pas à Montréal, et il est, j'en ai la ferme conviction, de l'intérêt de cette Chambre, de leur donner l'opportunité d'arriver à la présidence et de distribuer aussi largement que possible les diverses positions que la Chambre peut offrir.

C'est dans cette pensée que, lors du choix d'un délégué au Bureau de Direction de l'Ecole Technique, j'ai voulu déroger à la coutume accordant ce poste au Président de cette Chambre, et m'effacer en faveur d'un autre.

Il est de la plus haute importance que les hommes qui sont à la tête de nos grandes maisons de commerce, de nos industries, donnent à cette Chambre un peu, je dirais même, beaucoup de leur temps, de leur dévouement et de leur travail. L'on ne saurait raisonnablement continuer à demander tous les efforts et tous les sacrifices à quelques-uns seulement.

La Chambre de Commerce de Montréal a joué, non seulement dans les questions commerciales, mais dans toutes les grandes questions publiques, un rôle important. En nous dégageant de la politique de parti pour nous occuper de la politique du pays, nous avons, je crois, aidé à la réalisation de projets intéressant tout le Canada et Montréal particulièrement.

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,
VILLE DE MEXICO,
VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

6 RUE ST-SACRAMENT, MONTREAL

Il faut continuer cette oeuvre véritablement patriotique. Nous ne pouvons pas rétrograder. Il faut aller de l'avant. En abandonnant le fauteuil présidentiel, ce sera mon dernier acte que de demander instamment aux membres de cette Chambre d'y apporter un concours encore plus efficace. Le sacrifice de quelques heures, chaque mois, que pourraient faire certains hommes d'affaires très en vue de cette ville, leur serait d'une utilité plus grande qu'ils ne le croient. Nous avons le défaut de nous désintéresser trop facilement des choses publiques.

Afin que ceux qui se dévouent à cette Chambre puissent recevoir d'elle les honneurs vraiment enviables qu'elle peut conférer, j'ai décidé de ne pas accepter le second terme de présidence que vous voulez bien m'offrir.

Si la chose m'était permise sans trop froisser les opinions de nos membres, j'exprimerais, en terminant, le désir très sincère et très ardent que ce précédent soit suivi à l'avenir. L'intérêt seul de notre Chambre motive et ma décision et l'expression de ce désir.

TRAVAILLEZ INTELLIGEMMENT

C'est folie que d'essayer de remplir un devoir important quand on n'est pas du tout dans les conditions voulues pour l'accomplir. Le détaillant qui attend jusqu'à la dernière minute pour écrire une annonce et est fatigué de corps et d'esprit, ne peut pas rédiger une annonce qui ait quelque effet appréciable sur son commerce ou qui aide matériellement ses affaires. Non seulement il est apte à faire des bévues, mais il peut écrire quelque chose n'ayant aucun sens et ne se lisant pas. Il vaudrait mieux qu'il prît le temps nécessaire, à une heure propice, au risque de négliger par lui-même certaines affaires qu'il peut confier à d'autres, s'il y est disposé. Il ne peut pas tout faire, et doit s'occuper des choses qui demandent son attention personnelle, sinon il subira des pertes.

L'étalagiste fatigué de sa journée de travail, qui essaie de bien disposer des marchandises en vitrine après la fermeture du magasin, travaillant jusqu'à minuit et même plus tard, ne fait pas un ouvrage efficace; il ne fait pas un étalage attrayant correspondant à l'effort produit. Le lendemain, cet homme n'est pas bien disposé à travailler et le commerce du magasin perd plus qu'il ne gagne. Ou bien il faut laisser cette vitrine sans nouvel étalage, jusqu'au jour suivant, ou bien l'étalagiste devrait se reposer quelque temps avant d'entreprendre l'arrangement d'une vitrine.

On fait erreur quand on prétend qu'une chose doit être faite, et faite immédiatement, alors que celui qui doit l'exécuter n'est pas en bonnes conditions physiques ou mentales, sauf quand les résultats à obtenir n'ont pas une valeur appréciable pour le magasin. Il est vrai que du travail supplémentaire est parfois nécessaire, mais le travail épuisant peut ne pas être nécessaire; car si l'activité des affaires est assez grande pour nécessiter un tel effort ou pour sembler le nécessiter, il est à propos que le marchand se procure un personnel plus nombreux. Aucun commerce ne peut réussir avec un personnel insuffisant.

BOISSONS ET EPISODES HISTORIQUES.

La proposition faite en Hollande d'ériger à Zutphen une statue en l'honneur de sir Philip Sydney rappelle l'épisode universellement connu du soldat mourant. Cet épisode se produisit le 22 septembre 1586, quand ce paladin reçut une blessure mortelle sous les murs de Zutphen. La gorge desséchée par la soif, il demanda à boire. Comme il portait la bouteille à ses lèvres, ses yeux tombèrent sur un soldat mortellement blessé que l'on emportait ; celui-ci en passant lui jeta un regard d'envie. Voyant cela, Sir Philip retira la bouteille de ses lèvres avant d'avoir bu et la passa au pauvre soldat en lui disant : " Ton besoin est plus grand que le mien. "

Dans le meurtre d'Edouard le Martyr en 979, une coupe de vin joua un rôle tragique.

Fatigué d'avoir chassé, le jeune monarque se laissa persuader d'aller demander un rafraîchissement au château Corfe, dans le Dorsetshire, résidence de sa belle-mère, la reine veuve Elfrida.

A son arrivée, elle l'embrassa et, comme il refusait son invitation à descendre de cheval, elle lui apporta un goblet de vin. Pendant que le roi le portait à ses lèvres, un des suivants de la reine tira sa dague et la lui plongea dans le dos, avec un résultat fatal.

Pendant l'engagement naval à San Juan le Jésus, Sir John Hawkins qui commandait, fut attaqué par des forces supérieures. Par ses paroles et ses actes, l'amiral encouragea ses hommes et à un moment où leur courage semblait diminuer, il dit à son page de lui apporter une coupe de bière. La bière lui fut apportée dans un goblet d'argent ; il but à son équipage désirant que les canonniers restent à leurs canons comme des hommes. A peine avait-il fini de boire et mis le goblet de côté, que ce goblet fut frappé par un projectile tiré d'un des navires espagnols et emporté.

A la bataille de Ravenne en 1512 où les forces alliées des Espagnols et du pape conduites par le célèbre Gaston de Foix, Dumolard, un de ses capitaines, se fit remarquer. Après avoir repoussé l'ennemi par une charge brillante, il décida de boire publiquement à la santé du brave allié de son pays, Jacob von Empser, le chef des 5,000 lansquenets allemands. Du vin fut apporté et s'étant assis, chaque héros remplit son goblet. A ce moment même pendant qu'ils étaient en train de boire à la santé l'un de l'autre, un boulet de canon tiré des lignes ennemies, les tua tous les deux.

Au mois ds juin de chaque année la petite ville de Rothenburg célèbre par une fête costumée, sous le nom de "Meister Drank," l'exploit d'un de ses anciens conseillers municipaux, qui, en 1691, sauva la ville de destruction. Rothenburg tomba au pouvoir du féroce Tilly qui, à la tête de ses forces, entra dans la ville vaincue ; à l'Hôtel-de-Ville il donna des ordres pour l'exécution des magistrats. Toutefois avant que ceux-ci fussent conduits à l'échafaud, la fille du bourgmestre se présenta, portant un immense flacon de vin, dont le conquérant but, et il le passa à la ronde à ses officiers.

Tous apaisèrent leur soif, et cependant le flacon restait à moitié vide. Voyant cela, la jeune fille fit remarquer qu'un des conseillers présents pouvait vider la cruche d'un trait. "S'il en est ainsi," cria Tilly, en se tournant vers les magistrats condamnés, je vous pardonnerai à tous. Remplissez la cruche jusqu'au bord."

Ce qui fut fait et alors un des magistrats de la ville s'avançant, saisit la cruche, l'éleva jusqu'à ses lèvres, et ne respira pas ni ne reposa la cruche avant d'avoir bu son contenu jusqu'à la dernière goutte. Alors seulement il renversa la cruche comme preuve que la prouesse avait été accomplie. Tilly tint parole et, chaque année, pour commémorer leur délivrance, les citoyens de Rothenburg êtent cet événement célèbre dans l'histoire de leur ville.

LA FABRICATION DU VIN

Le sujet de ce titre semblerait avoir été épuisé, mais un peu de réflexion convaincra facilement qu'il renferme beaucoup de choses qui pourraient être traitées d'une manière plus définie, dit "Ridley's Wine & Spirit Trade Circular." On a mis à l'essai et on expérimente encore, des méthodes variées dans cette branche de l'industrie, comme dans la plupart des autres, afin d'arriver à la plus grande perfection.

Après une vendange favorable, la vinification est de la plus haute import nce, car un manque de soin ou d'attention aux plus petits détails peut gâter un vin qui autrement serait un vin fin. Tout le monde sait qu'on fait le vin simplement en exprimant l, jus du raisin, en laissant ce moût fermentere en le mettant en fûts et en le soutirant. Mais combien désastreux serait l'échec de celui qui essaierait de faire du vin, sans autre connaissances. Si quelqu'un est porté à douter de ce que nous disons, il pourrait facilement faire un essai avec quelques livres de raisin frais. Le résultat lui donnerait amplement matière à réflexion, car il est douteux que le produit obtenu fût potable. Cela semblera peut-être très étrange, car il faut admettre que la description ci-dessus du mode d'opérer est celle de la méthode qui a été suivie pendant des siècles. Un ancien

Eau de Table Naturelle
"PERRIER"

FOURNIE

A la Cour du Roi d'Angleterre

A la Coúr du Roi d'Espagne

et au Parlement Anglais

"Le Champagne des Eaux de Table"

L'Eau Gazeuse Naturelle "PERRIER" est, de toutes les Eaux Minérales, celle qui se mélange le mieux avec le Scotch, le Brandy, les Vins, etc., et leur laisse leur gout naturel.
L'Eau "PERRIER" est mise en bouteilles a la Source meme, a Les Bouillens Vergeze, Gard, France.
Pour Pancartes, Affiches, Prix et Renseignements, s'ADRESSER A

S. B. Townsend & Co., *Seuls Agents,* **Montréal.**

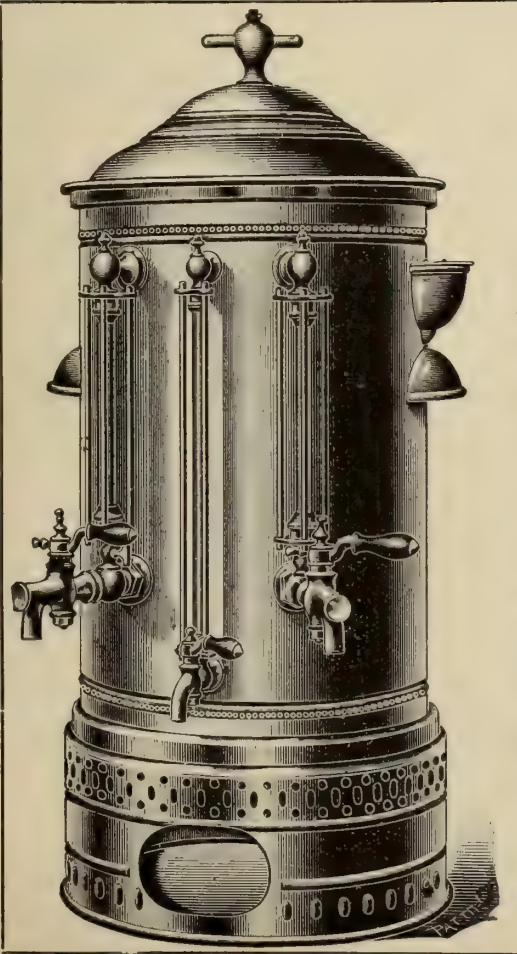

Accessoires et Fournitures d'Hotel et de Bar de toute description.

Nous manufacturons: Cabinets et Boites à Serpentin pour Bière, Glacières, Work Boards, Pompes à Bière, Extracteurs de Bouchons, Compresseurs de Citrons, Crachoirs, Urnes à Café, etc.

Les prix sont corrects. Demandez le Nouveau Catalogue "C."

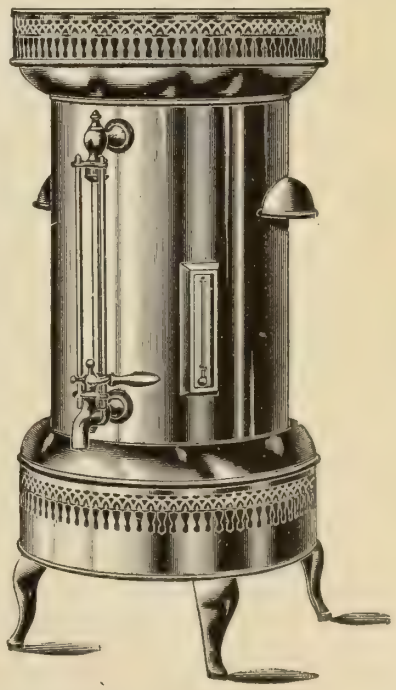

Hamilton Brass Manufacturing Co'y,

LIMITED

Hamilton, Ont.

Bureau à Montréal : 327 rue Craig Ouest.

auteur français a dit avec raison que le vin est comme l'amour "C'est souvent la manière de le faire qui fait tout."

L'application de principes scientifiques a mis au rang d'un art élevé, la fabrication du vin, mais malheureusement, la science acquise a été souvent appliquée à la sophistication des vins ou employée pour cacher ou dissimuler les manipulations de gens sans scrupules. La première chose à considérer pour un vigneron, est la cueillette du raisin quand il est arrivé à maturité complète. Cet état est atteint quand le raisin présente les caractères suivants : la queue de la grappe est dure, les raisins ne peuvent plus grossir, leur couleur normale est à son degré le plus foncé, ils se détachent facilement de la grappe où ils doivent laisser un petit pédicule, enfin l'acidité a disparu pour être remplacée par du sucre,

Toutefois, ces indications ne sont pas suffisantes pour fixer exactement le moment où l'on doit procéder à la vendange. Les qualités que le sol et le climat communiquent au raisin, ainsi que l'espèce de vin que l'on veut faire, exigent un degré plus ou moins grand de maturité.

Par exemple, dans le midi de la France, où le moût obtenu avec du raisin arrivé à pleine maturité, manque d'acidité, la vendange commence de bonne heure, et on peut ainsi produire des vins plus frais et plus fermes.

D'autre part, dans les régions du nord où on cultive la vigne, on cherche à diminuer autant que possible l'acidité et, pour obtenir la richesse nécessaire en sucre, il faut commencer les opérations de la vendange relativement tard. Quand on veut produire certains vins blancs, on laisse le raisin devenir tout-à-fait mou comme une nèfle, ou on le laisse se couvrir d'une sorte de croissance fungoïde, qui détermine ce qu'on appelle la "pourriture noble." Dans les vignobles de Sauternes et dans quelques vignobles produisant du vin du Rhin, ce cryptogame donne au vin un caractère spécial par son action sur le raisin. Cette action semble avoir un double caractère : le cryptogame agit d'abord sur les cellules qui composent la peau du raisin, lesquelles se ramollissent et permettent ainsi l'évaporation d'une certaine quantité d'eau ; puis il absorbe une certaine quantité d'acide et de sucre, mais plus d'acide que de sucre. Enfin pour obtenir des vins sucrés, il faut attendre que le raisin soit desséché, ce qui cause une diminution de la quantité d'eau qu'il contient et produit une plus grande proportion de sucre. Dans beaucoup de district producteurs de vin, en Espagne, les raisins sont cueillis et placés en tas sur des treillis d'osier, exposés directement à l'action du soleil ardent ; les raisins prennent alors une apparence ridée due à l'évaporation de l'humidité qu'ils contiennent.

La première opération de la fabrication du vin, est la cueillette du raisin, faite soit au sécateur, soit en brisant simplement la queue de la grappe avec les doigts. La première méthode est préférable et est maintenant généralement adoptée, car elle empêche les raisins trop mûrs de tomber, ce qui arrivait fréquemment comme résultat du léger choc se produisant quand on brisait la queue de la grappe.

L'ancien panier en osier est aussi remplacé peu à peu par une boîte en bois (étanche) ou un seau en métal, prévenant la perte du jus des raisins écrasés accidentellement. Les boîtes de raisins cueillis sont portées à l'extrémité du rang de vignes où on les recueille dans des voitures qui les transportent au pressoir.

La question de la main-d'oeuvre est très importante, car on comprendra facilement que, dans de très grands districts producteurs de vin, il faut un nombre énorme de vendangeurs et cela pendant un temps court peut-être. Il est arrivé parfois qu'un grand producteur a vu sa récolte à moitié faite avant qu'elle se détériore ; parfois aussi il a été si difficile d'obtenir la main d'oeuvre nécessaire, qu'une récolte a été entièrement gâtée. Dans certains endroits on a obvié à cette difficulté par un système judicieux de greffage de variétés précoces, normales et tardives. Un producteur écrivait dernièrement à propos de ce système : "En établissant ainsi mes vignobles, j'ai pu commencer la vendange, le 31 août, et la continuer dans de favorables conditions jusqu'au 13 octobre cette année ; ma vendange a duré trente jours et a été précipitée par des pluies abondantes."

L'opération suivante, très importante, est la préparation du moût.

Il est incontestable que le sucre est le facteur le plus important à considérer dans la composition du moût. Sa proportion détermine de nombreux et futurs caractères du vin, car non seulement il détermine le pourcentage d'alcool auquel on peut s'attendre, mais la saveur du vin en dépend beaucoup.

Comme cela est arrivé pendant les dernières vendanges, si le raisin ne reçoit pas assez de chaleur du soleil pour mûrir complètement et, en conséquence, manque de sucre, il est permis légalement en France (Loi du 28 janvier 1903) d'ajouter, sous une surveillance convenable, des quantités données de sucre pour augmenter la richesse du moût en saccharine, avant la fermentation. S'il est utile et avantageux d'ajouter au moût le sucre que le climat ou la nature du sol dispense peu généreusement, ne peut-il pas être aussi nécessaire en certains cas de réduire à un dégré moindre la richesse du moût en saccharine afin que la fermentation se fasse dans des conditions normales. Quelquefois le raisin donne un moût d'une telle richesse que la force en alcool du vin suffit bientôt à détruire l'action du ferment et à arrêter la transformation du sucre en alcool. Le sucre restant dans le vin, dans ces conditions, devient un élément de destruction.

D'après cela il semble que l'on pourrait dire que, s'il y a un excès de sucre, la loi devrait logiquement autoriser à ajouter de l'eau pour égaliser les choses ; mais une addition judicieuse de moût provenant de raisin incomplètement mûri (ou contenant une grande proportion d'acides) semble être une solution plus raisonnable de la difficulté ; c'est ce que recommandent divers syndicats de la viticulture. Toutefois pour avoir à sa disposition une provision de ces raisins, pour s'en servir à l'occasion, un vigneron devrait cultiver plusieurs variétés de raisins qui lui permettraient de faire une sélection intelligente pour corriger une maturation irrégulière. Le degré exact de la richesse en saccharine contenue dans le moût est déterminé par l'emploi d un densimètre, dont il existe plusieurs sortes, mais dont le principe est une adaptation du poids spécifique. Le moût ayant été composé (suivant que l'on veut obtenir du vin rouge ou du vin blanc) il faut s'occuper de la fermentation.

La fermentation, qui change le moût en vin est un phénomène qui a été étudié si complètement, qu'il est devenu presque une science séparée. Les recherches de Pasteur et d'autres ont eu pour résultat l'établissement de tables des changements chimiques compliqués qui accompagnent cette métamorphose.

Le principe actif de la fermentation vineuse est un microbe comprenant plusieurs variétés distinctes. L'action de ces germes, qui sont des corps vivants, est remarquable à bien des points de vue, car bien qu'on ne puisse distinguer certaines espèces au microscope, leur effet sur la saveur du vin est vraiment étonnant. Ainsi la levure des vins faits à Ay est ajoutée au moût des vins de Saumur de la meilleure qualité et communique à ces vins quelques-uns de leurs caractères les plus remarquables.

Beaucoup de chimistes œnologistes conseillent un choix de levures pour enrichir la saveur des vins divers obtenus du moût auquel elles sont ajoutées. Les levures choisies dans les principaux crus, sont beaucoup employées à Bordeaux, et il est essentiel d'apporter beaucoup de soin à cette sélection, car lorsqu'un type satisfaisant est obtenu, on peut, par une culture bactériologique, le faire servir à plusieurs récoltes.

Après de nombreuses expériences, on a constaté que les avantages à retirer des levures pures, dont l'action domine celle du ferment naturel dans le moût aide considérablement à la transformation du sucre et au développement du bouquet, rappelant ainsi le type du vin qui a fourni les levures. Il faut apporter une attention constante à la fermentation pendant toute sa durée ; le

LA QUALITÉ AVANT TOUT

BOULESTIN & CIE,

COGNAC, France.

Un Cognac authentique et fait avec le pur jus de raisin. Il faut vous défier de certains représentants qui se font un plaisir de déprécier des marques qui ont une réputation. Nous laissons aux connaisseurs le droit de comparer et d'apprécier.

V. FOURNIER & CIE,

CHATEAUNEUF SUR CHARENTE, France.

Voilà une marque qui est en grande vogue partout. Particulièrement dû à ses hautes qualités de fine eaux-de-vie. La bouteille "TESTON" a conquis la faveur des consommateurs.—Faites-en l'essai.

GONZALES STAUB & CIE,

COGNAC, France.

Une bonne eau-de-vie qui se vend à des prix raisonnables, et qui est en grande demande partout.

SOCIETE ANONYME DUBONNET - - - PARIS, France

Comme apéritif le "Dubonnet" n'a pas son égal. Goûtez-y

Nous nous ferons un plaisir de vous fournir échantillons et renseignements.

PRIX SPÈCIAUX POUR L'IMPORTATION.

Nous avons un fort stock de Vins et Liqueurs assortis.
Donnez-nous une commande d'essai et vous aurez entière satisfaction.

L. Chaput, Fils & Cie,

IMPORTATEURS, Montréal.

Agents au Canada.

MAISON FONDEE EN 1842

densimètre facilite l'observation de la diminution progressive de la densité du moût, et aide aussi à déterminer le temps qui convient à la décuvaison.

La température pendant et après la fermentation est une autre chose qui exige de la vigilance ; même quand le vin est vendu et expédié, toute l'assiduité du fabricant de vin soigneux peut ne servir de rien à cause d'un manque d'attention.

Bien que nous devions en grande partie à la science la perfection atteinte aujourd'hui dans l'art de la fabrication du vin, nous attendons encore le savant qui pourra résoudre les problèmes suivants :

1. Manière de reconnaître si l'alcoal contenu dans le vin résulte de la fermentation naturelle du moût provenant du raisin frais, ou s'il est dû à une addition d'alcool rectifié.

2. Manière de reconnaître si un vin naturel contient du vin de fruits secs (raisins ou autres fruits) et, dans l'affirmative, en quelle proportion.

3. Etant donné un vin fortifié par du sucre, comment reconnaître si le sucre qu'il contient est le produit de raisin sec, ou si ce sucre a été ajouté au vin.

LE CHAMPAGNE

On se fait généralement l'idée que le champagne s'améliore quand on le glace. Il n'est pas douteux qu'une température basse fait le mieux ressortir les qualités de ce vin, surtout en été ou dans des endroits chauds ; mais si la cave est maintenue à la température la plus favorable, et si le stock de champagne est gardé dans les parties les plus fraiches de la cave, il est assez froid pour le servir à table sans abaisser encore sa température par la glace. Si toutefois le champagne n'est pas assez froid, il devrait suffire de laisser la bouteille quelques minutes dans le seau à glace, de sorte que le vin devient ce qu'on appelle "frappé". Mais le champagne frappé n'est pas du champagne glacé ; cette dernière condition diminue le bouquet et la saveur. Inutile de dire que la pratique de mettre un morceau de glace dans un verre de champagne est mauvaise, car non seulement on glace ainsi le vin, mais celui ci se mélange à l'eau provenant de la glace fondue. Qui voudrait profaner le champagne en y ajoutant de l'eau, comme on en ajoute au whisky ? Il est vrai que les Russes font un grand usage de glace avec le champagne, ainsi que les Américains, mais ceux-ci à un degré moindre. Cela s'explique par le fait que ces peuples, les Russes surtout, consomment des vins très riches, qui sont moins affectés par le glaçage.

Le champagne a une force alcoolique un peu plus élevée que celle des autres vins légers ; tandis que les vins de Bordeaux, de Bourgogne et les vins du Rhim ont en général 14 à 19 degrés, la force en alcool du champagne varie de 21 à 24 degrés. Bien que d'une force alcoolique si peu supérieure, l'effet exhilarant ou intoxiquant du vin mousseux est plus fort que celui des vins non mousseux. Cela est dû, sans doute à l'absorption du gaz acide carbonique avec l'alcool et à la volatilité plus grande et à l'action plus rapide de ce dernier en se portant de l'estomac au cerveau. La présence de cet acide carbonique résultant de la fermentation est ce qui donne au vin sa "vie" caractéristique ; aussi, dans la cave, le vin doit être maintenu en contact avec le bouchon, en tenant la bouteille couchée, de manière que rien de cette vie précieuse ne s'échappe, ce qui laisserait un liquide plat, éventé et ne donnant pas de profit. Nous avons dit qu'une basse température est celle qui convient le mieux pour le champagne. Il y a à cela deux raisons : premièrement, le vin a meilleur goût quand il est frais ; secondement une haute température cause une plus grande expansion du gaz renfermé et entraîne de la casse.

On remarque dans certaines années que les vins ont une couleur plus riche ou plus foncée que dans d'autres—la nuance œil-de-perdria bien connue. Cela est dû à une maturité plus grande du raisin et à son écrasement après une bonne saison de maturité. Ce résultat est une caractéristique de la récolte de 1893 caractéristique qui indique un bon vin—peut-être plus généreux que fin. Il est malheureux que les récoltes des quatre années (1897-98 99-1900) aient été désappointantes en qualité et en quantité, fait qui donne plus de valeur aux vins de 1900 et de 1904, années qui ont été bonnes. A part 1806, la perspective de bons vins pour les quelques années suivantes n'est pas bonne ; les vins de 1895, 1898 et 1899 deviennent rares et sont à prix élevés. Depuis 1899, les récoltes des vins produits en champagne et classés comme vieux vins disponibles maintenant peuvent se résumer ainsi ; 1899, 1892, 1893, 1898, 1899, 1900, 1904, 1906, bonne à très fine qualité ; 1890, 1891, 1894, 1895, bonne qualité moyenne ; 1896, 1897, 1901, 1902, 1903, 1905, 1907, 1908, 1909, qualité inférieure ou manque de qualité. D'après cela on voit clairement que les perspectives d'un approvisionnement abondant de vins fins à prix modérés, dans quelques années, ne sont pas brillantes, et les détenteurs, en fixant leurs prix, devraient réfléchir au danger de s'aliéner des clients par des prix exorbitants ; ils feraient ainsi un mal permanent à la consommation du champagne. Ce danger gît principalement dans les prix exigés dans les hôtels et les clubs, et il convient que les expéditeurs songent à la répercussion que peut avoir sur leur commerce un tel état de choses.

Les bonnes moeurs et la morale sont des amies jurées et de fermes alliées.— (Watts).

LES LAMPES ELECTRIQUES CHANTANTES

Les lampes électriques incandescentes, munies de filaments métalliques, émettent parfois des sons musicaux, quand elles sont employées avec des courants alternatifs. Les lampes à arc chantantes sont connues depuis longtemps. Même avec un courant direct, il peut arriver que des lampes à arc chantent à cause des légères fluctuations rythmiques du courant produites par le passage des secteurs du commutateur sur les balais collecteurs. Les lampes à arc dans lesquelles passent des courants alternatifs émettent souvent des notes basses, d'un diapason correspondant à la fréquence de l'alternance. L'arc chantant a été développé par plusieurs expérimentateurs, spécialement par Poulsen, et, adapté à la production de courants alternatifs à haute fréquence, employés dans la télégraphie sans fil. On supposait que les lampes incandescentes étaient muettes lorsque récemment, l'électricien suisse Hohl observa que les lampes à filament métallique d'un certain établissement émettaient un son qui était parfois d'une intensité intolérable. Ces lampes recevaient un courant alternatif de 60 cycles par seconde. D'après Remane, si la période naturelle de vibraton du filament métallique coïncide avec la période d'alternance du courant, le filament subit des vibrations d'une grande amplitude, qui sont transmises à l'ampoule par les supports en verre du filament. Un certain nombre de lampes chantantes à filament métallique furent envoyées à la station expérimentale de la Société des Electriciens Suisses, où elles n'émirent aucun son perceptible avec des courants alternatifs dont la fréquence variait de 20 à 70 cycles par seconde, bien qu'on vît clairement les filaments vibrer sur une distance de 1-12 à 1-8 pouce. Il est possible que la transmission des vibrations à l'ampoule et la production du son dépendent de la manière dont la lampe est suspendue. M. Gerwer, ingénieur en chef de la station, conclut que le son dépend de circonstances variables suivant les cas divers, et qu'on peut l'empêcher en changeant le mode de suspension de la lampe.

La valeur des exportations de whiskey canadien pour les six mois terminés le 30 septembre 1910, est de $413,771 relativement à $634,565 pour la période correspondante en 1909.

La valeur des importations de vin et spiritueux au Canada pour les six mois terminés le 30 septembre 1910, est de $1,978,095, relativement à $1,718,825 pour la période correspondante en 1909. Les importations de bière, ale et porter pendant la même période en 1910, ont une valeur de $355,727; en 1909, pendant la période correspondante, ces importations avaient une valeur de $286,705.

S. H. Ewing & Sons, Importateurs et Manufacturiers de

BOUCHONS

Coupés à la Main et à la Machine

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: **29 Front St., West.** BUREAU PRINCIPAL: **96 rue King, Montréal**

Téléphones: { BELL MAIN 65 / MARCHANDS 522

Cigarettes et Tabacs Français.

Spécialement nommés par le Gouvernement Français seuls distributeurs Canadiens pour la vente de ses marques.

Ecrivez pour les prix.

Demandez notre pipe en racine de bruyère appréciée par tous les connaisseurs.

(Garantie ne brûlant pas)

La seule Pipe portant l'étiquette de l'Union des Ouvriers

GÉNIN, TRUDEAU & CIE.,

Fabricants et Importateurs d'Articles de Fumeurs

MONTRÉAL.

LAW, YOUNG & CO.

MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en Grande-Bretagne et en France.

Absinthe	**Pernod Fils.**
Ale & Stout	**Daukes & Co.**
Bénédictine	**B nedictine Co.**
Bourgognes	**Bouchard père et fils.**
Brandy	**Renault & Co.**
Cherry Whisky (The Original)	**Fremy's**
Claret et Sauterne	**Nathl. Johnston & Fils**
Crême Cacao Chouva	**A. Droz & Cie.**
Gin de Hollande	**T. H. Henkes.**
Gin London Dry	**"Gordon's."**
Ginger Ale Anglais	**"Schweppes."**
Lime Juice	**L. Rose & Co.**
Liqueurs	**Marie Brizard & Roger**
Madère	**Leacock & Co.**
Soda Anglais	**"Schweppes.**
Stout	**Wheeler & Co.**
Tarragone	**Louis Quer.**
Vermouth	**Noilly Prat & Cie.**
Vin de Lisbonne	**Sarano & Co.**
Vin de Malaga	**Crooke Bros.**
Vins de Porto et Sherries	**Sandeman & Co.**
Vins de Porto et Sherries	**"Mackenzie."**
Vins du Rhin et Moselle	**Koch Lauteren & Co**
Whisky Ecossais	**"Kilmarnock."**
Whisky Irlandais	**Dublin Distillers Co.**

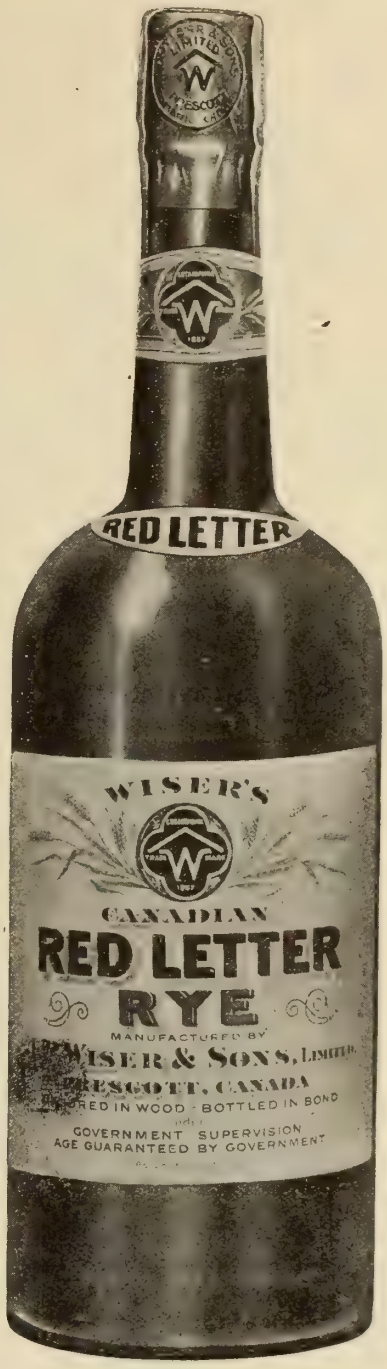

Cette Marque Célèbre
Mise en

Pintes, Chopines, ½ Chopines et Flasks "Book"

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUE PAR

J. P. WISER & SONS, LIMITED

Prescott Ontario.

"NEW-YORK." "CANADA"

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

JOHN HOPE ET CIE, MONTREAL

Seuls Agents au Canada pour:

Martell & Co., Cognac.		La cse
Une Etoile	12 Bout.	12.75
3 Etoiles	"	16.00
V. O.	"	17.25
V. S. O. P.	"	18.75
V. V. S. O. P.	"	38.00
Jules Robin & Cie, Cognac.		
Bouteilles		9.50
24 Flasks		10.00
En fûts,	le gallon.	$4.25
Bulloch, Lade & Co., Scotch Whisky.		
Loch Katrine	qts.	7.50
Loch Katrine	32 Flasks.	9.50
Loch Katrine Ptes Imp. Flasks.		11.00
Special White Label		9.50
Extra Special Gold Label		11.00

ABSINTHE

	La cse
Gemp. Pernod (14)	13.50
Pernod Fils (12)	15.00
Jules Pernod (2)	
12 bouteilles, litres	11.50

AMERS

Amer Picon (12)	11.00
L. C. F. C. (1)	
Jamaica chop.	6.00
Celery chop.	6.00
Girlings Orange (14)	9.00
Levert & Shudel Orange (14)	9.00

APERITIFS

Bacchus (2)	
12 bouteilles, litres	10.00
Dubonnet (1)	
Litres	10.00
Töt (14)	7.50
Stone's Lime Juice, 12 pintes (5)	3.00
" Lime Juice Cordial, 12 pts.	3.00

BIERES

	Pts.	Chop.
Bass' (4)		
Emb. par E. & J. Burke	2.65	1.65
Bass (2)		
Emb. par Daukes' & Co.	2.40	1.55
Bass (4)		
Emb. par C. G. Hibbert	2.65	1.65
Bass & Co.'s Ale		
Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)		
Pintes		2.65
Chopines		1.65
Splits		1.20
Bass' (14) Moline Co.		
Marque Monkey	2.60	1.70
Marque Monkey, Nips	$1.15	

W. E. Johnson & Co. (2)	pts.	chop.	splits
Doz.	2.40	1.50	1.00

Bass, (6)	pts.	chop.
Bull's Head	2.65	1.65

Bass & Co. (6)	en fûts
Hhds	40.00
Bbls	28.25
India Pale, Kilderkins, 18 gals	15.00
India Pale, Firkins, 9 gals	8.00
No. 1, Winter ale, Firkins, 9 gals.	10.00
Castle Brand, Bout. grès chop.	1.65

Pabst (1)	chopine
Export, 10 doz.	12.75
Blue Ribbon, 10 doz.	13.75

BIGARREAUX

	Pintes	chop.
L. A. Price (1)		
Bigarreaux au Marasquin	7.00	8.90
Teysonneau (12)		
Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

	Bout.	½ bout.
Adet Seward & Co., Bordeaux (7)		
VD Chablis, par cse de bout.		7.50
½ bout, $1.00 par caisse extra.		
Bouchard, Père & Fils (12)		
Chablis	8.00	9.00
Cahblis, 1889	11.75	
J. Calvet & Cie (6)		
Chablis	11.50	12.50
F. Chauvenet (15)		
Montrachet (mar. Guiche)	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
Dufouleur Père & Fils (14)		
Mâcon	6.00	7.00
Beaujolais	6.50	7.50
Moulin à Vent	7.00	8.00
Beaune	8.00	9.00
Nuits	9.00	10.00
Volnay	9.50	10.50
Pommard	10.00	11.00
Corton	12.00	13.00
Chambertin	14.00	15.00
Clos Vougeot	18.00	19.00
Chablis	7.00	8.00
Meureault	12.00	13.00

C. Marey & Liger-Bélair (4)	Bout.	½ bout.
Chablis	8.50	9.50
Morin, Père & Fils (2)		
Chablis, 1898	7.50	8.50

BOURGOGNES MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils (12)	
Bourgogne Mousseux	14.00 15.50
Beaune	16.00 17.00
Nuits	18.00 19.00
Chambertin	22.00 23.50
J. Calvet & Co., Bordeaux, France (6)	
Pommard, Cachet Rose	22.00 24.00
Chambertin, Cachet Rouge	22.00 24.00
Dufouleur Père & Fils (14)	
Nuits	16.00 17.00
Clos Vougeot	25.00 26.00
C. Marey & Liger-Bélair (4)	
Nuits — rouge	17.00 18.50
Morin, Père & Fils (2)	
Sec-Mousseux	12.50 13.50
A. Lalande & Co. (5)	
Chambertin	16.00

BOURGOGNES ROUGES

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)	
VD Mâcon par cse de Bout.	6.25
VD Beaune, par cse de Bout.	7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.	
Bouchard, Père & Fils (12)	
Mâcon	6.50 7.50
Beaujolais	8.00 9.00
Beaune	8.00 9.00
"Club"	7.00 8.00
Pommard	9.00 10.00
Nuits	11.00 13.50
Chambertin	16.00 17.00
Clos de Vougeot	20.00 21.00
J. Calvet & Cie (6)	
Beaune 1889	9.00 10.00
Pommard 1887	11.50 12.50
Volnay 1889	13.75 14.75
Chambertin 1887	18.00 19.00
F. Chauvenet (15)	
Clos-de-Vougeot	25.50 26.50
Chambertin	18.50 19.50
Romanée	18.50 19.50
Corton (Clos-du-Roi)	15.50 16.50
Nuits	13.00 14.00
Volnay	12.50 13.50
Pommard	11.50 12.50
Beaune	10.00 11.00
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux	
Supérieur	9.00 10.00
Beaujolais	7.00 8.00
Mâcon (Choix)	6.50 7.50
Dufouleur Père & Fils (14)	
Nuits	16.00 17.00
Pink Pearl (Special Line)	18.00 19.00
Chambertin	20.00 21.00
A. Lalande & Cie (5)	
Mâcon	4.40 5.40
Beaujolais	5.00 6.00
Beaune	6.00 7.00
Pommard	6.60 7.60
C. Marey & Liger-Bélair (4)	
Beaujolais	6.25 7.25
Mâcon	6.50 7.50
Beaune	6.75 7.75
Pommard	8.50 9.50
Nuits	13.00 14.00
Chambertin	16.50 17.50
Morin, Pere & Fils (2)	
Mâcon	5.00 6.00
Beaune	6.50 7.50
Pommard	7.00 8.00
Nuits	8.50 9.50
Chanson, Père & Fils (5)	
Bourgogne Royal	10.00 11.00

CHAMPAGNES

	Bt.	½ Bt.	Splits
C. A. Cardinal (2)			
Extra Dry	12.50	13.50	14.50

Deutz & Gelderman (14)	Bout.	½ Bout.
Gold Lack Brut, 1898	31.00	33.00
Extra sec, 1900	28.00	30.00

Duc de LaGrange (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Sec	9.00	10.00	11.00

Duc de Montlouis (1)	Bout.	½ Bout.
Cuvée Réservée	10.00	11.00
Carte Noire	12.50	13.50
Carte D'Or	14.00	15.00
Cuvée réservée	17.00	18.00 19.00

Duc d'Origny (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Louis Duvau (5)	13.50	15.00	

Gratien & Meyer (14)	Bt.	½ Bt.
Caisses ou paniers	13.00	14.00

Heidsieck & Co. (5)	
Dry Monopole	31.00 33.00
Edmond Massé & Fils (19)	
Carte Noire	10.00
Carte Blanche	14.00
Carte Or	20.00
Moët & Chandon (7)	
White Seal, very dry	28.00 30.00
Brut Imperial	31.00 33.00
Imperial Crown, Brut	40.00 42.00
G. H. Mumm & Co. (6)	
Extra Dry	28.00 30.00
Selected Brut	31.00 33.00
Cordon Rouge	31.00 33.00
Selected Brut, Vintage 1900	36.00 38.00
Selected Brut, Vintage 1898	42.00
Selected Brut, Vintage 1895	47.00
Cordon Rouge Brut, Vintage 1900	36.00 38.00
Cordon Rouge Brut, Vintage 1898	42.00

Piper-Heidsieck (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Sec	28.00	30.00	32.00
Très sec	30.00	32.00	34.00
Brut	30.00	32.00	34.00

Escompte de commerce 10%.

Louis Roeder (1)	Bt.	½ Bt.
Grand Vin sec	28.00	30.00
Vin Extra sec	28.00	30.00
Brut spécial Cuvée	30.00	32.00

Ve Pommery, Fils & Cie (12)		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut (vin naturel)	30.00	32.00

CIDRE

"Land of Evangeline" (7)	La cse
Pintes	2.25
Chopines	1.75
Splits	1.10

CLARETS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
Purs Clarets Français.

Médoc ½ Bout.	4.00
VD 6 Grand Ordinaire, par cse "	4.50
VD 5 Première Côte, par cse "	4.75
VD 4 Moulin supérieur, par cse "	5.50
VD 3 Grand Cantenac, par cse "	6.75

½ Bout., $1.00 par caisse extra.
En fûts, en Hhds, demi, quart et 8ième de Hhd., depuis $1 par gallon.

Barton & Guestier (4)	Bt.	½ Bt.
Floirac	5.00	6.00
Médoc	5.25	6.25

Le Charme est dans la Saveur

La plupart des hommes jugent un whisky uniquement d'après sa saveur, et c'est la saveur particulièrement douce du

RYE

"SPECIAL SELECTED"

DE CORBY

qui fait que c'est le whisky préféré de milliers de consommateurs difficiles.

Permettez-nous de vous envoyer ce magazine Gratuit

Notre publication mensuelle appelée "THE INNKEEPER" (l'hôtelier) est un brillant petit journal d'un véritable intérêt. Envoyé gratuitement avec plaisir, chaque mois aux membres du commerce des liqueurs. Remplissez simplement ce coupon et envoyez-le par la poste.

Veuillez inscrire mon nom sur votre liste d'envoi du "THE INNKEEPER."

Nom .....

Adresse .....

Commerce .....

Veuillez dire si xous tenez ou non le "Special Selected" de Corby.

Cognac Bisquit

"10 ANS D'AGE"

Un cognac pur, recommandé par les médecins les plus éminents.

AUSSI

"OLD LIQUEUR" & V. V. S. O. P.

(20 ans d'âge) (55 ans d'âge)

Seuls Agents

WALTER R. WONHAM & SONS

6 RUE ST-SACREMENT

Montreal,

Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Léoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00

Bordeaux Claret Co. (14)

Côtes	2.50	3.50
Bon Paysan	2.60	3.60
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
St-Estèphe	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00

J. Calvet & Co. (6)

	Bt.	½ Bt.
St-Vincent	3.50	4.50
Médoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50

Château Lascombe (1)

Margaux	2.25	3.00

J. Dutrenit & Co. (14)

Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Estèphe	3.50	4.50
St-Julien	4.50	5.50
Château Brûlé	5.00	6.00
Margaux	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00

Faure Frère (3)

Bon Bourgeois	3.00	4.00
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
St-Emilion	4.50	5.50
Ch. Dugay	6.00	7.00
Floirac	4.50	5.50
Médoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes le gallon	0.00	1.00

Fleury & Fils (2)	qts.	pts.
Médoc	2.00	2.50

L. Gaudin & Cie (1)

St-Julien	2.75	3.25
St-Estèpeh	3.00	3.50

Nathaniel Johnston & Fils (12)

Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubès	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00
Médoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Léoville	19.00	20.00
Château Larose	19.00	20.00
Château Margaux	21.00	22.00
Château Lafitte	22.00	23.00

A. Lalande & Cie. (5)

1893 Médoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estèphe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Léoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latreille & Cie (2)

St-Julien	2.00	2.50

Léon Pinaud (4)

St-Julien	2.50	3.50

V. Pradel & Cie. Médoc (2)	2.75	3.25
P. Vernot & Cie St-Julien (2)	2.75	3.25

Vigneau & Cambours (2)

Château Bergès	3.50	4.00
St-Estèphe	4.50	5.50
St-Julien	5.00	6.00
Pontet Canet	7.50	8.50
Château Maucamps	10.00	11.00
Mouton Rotschild	17.00	18.00

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. (14)	**La cse**
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American	9.50
G. F. Heublein Bros. "Club" (5) Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis.	12.75
D. McManamy & Co.'s (19) "Saratoga" Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin	**La cse** 8.25

COGNACS

Balzac à preuve (7) gall.	**4.00**

Bisquit, Dubouché & Cie (5)

	La cse
★ Bout.	9.50
10 ans d'âge Bout.	12.50
Old Liqueur, 20 ans d'âge Bout.	16.00
★ ½ Bout.	17.00
V. V. S. O. P., 55 ans d'âge, Bout.	45.00
Au gallon	4.10 à 10.00

Boulestin & Cie (1)

	1 cse	5 cses
★ Bout.	10.50	10.25
★ 24 flasks	13.00	12.75
★ Fluted Bout.	12.00	11.75
★ ½ Bout.	13.00	12.75
★ 24 flasks	13.00	12.75
★★★ Bout.	15.00	14.75
V. S. O. P. Bout.	20.00	19.50
V. V. S. O. P. Bout.	28.00	27.50
1846 Bout.	45.00	.....

Boutelleau, Fils (14)

	La cse
V. S. O .P. 1858 Bout.	18.00
Doctor's Special Bout.	11.00
V. O. 1875 Bout.	13.50
V. V. S. O. P. 1820 Bout.	30.00
Boutelleau (14) en fûts, gal.	4.00 à 4.75

Jos. Bremon & Co. (14)

	La cse
★★★ Bout	5.50
★★★ flasks	6.50
★★★ ½ flasks	7.50
Sorin (14) en fûts, gal.	4.25 à 5.50
Sauvion (14) en fûts, gal.	5.00 à 6.50

J. M. Boutin & Cie (2) — La cse

Marque Alligator Bout. 8.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Carlat & Co. (14)

	La cse
Bouteilles	7.00
½ Bouteilles	8.00

C. D. A. Brandy Liqueur (14)

50 and d'âge	36.00

Jules Coadon & Co. (6)

	La cse
12 Bouteilles	8.00
24 flasks	9.00
Au gallon	3.90 à 4.50

Cognac Distillers Association (14)

	La cse
★★★ Vieux	9.00
24 1-2 bouteilles	10.00
V. O. 12 ans	12.00
V. S. O. P. 20 ans	15.00
X. X. O. 1858	23.00
Clouret (7)	**10.00**
	au gal.
3 grapes, Vieux	3.75 à 4.00
V. O.	3.95 à 4.15

Comandon & Co. (6)

	La cse
Special	9.50
Réserve extra	10.50
Réserve 1878	12.50
★★et X. O	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon	4.50 à 7.50

Chs Couturier & Cie (2) — La cse

★★★ **7.50**

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

	Au gal.
En Fûts	3.75 à 4.00
	La cse
48 Flasks	10.00
1 Etoile Bout.	11.50
3 Etoiles Bout	14.00
V. S. O. Bout.	16.50
V. S. O. P. Bout.	18.25

Dervos & Cie (1)

	1 cse	5 cses
Bouteilles	8.00	7.75
½ Bouteilles	9.00	8.75
24 flasks n. c.	9.00	8.75

M. Durand & Cie (1)

	La cse
★★★ Bouteilles	5.50
★★★ ½ Bouteilles	6.50
★★★ ¼ Bouteilles	7.00
16 flasks	5.50
24 flasks n. c.	6.00
32 flasks	6.75
48 ½ flasks n. c.	7.00

Fromy & Rogée & Cie (6)

	La cse
Médical Réserve	10.00
Médical Réserve, V. O.	12.50

Gonzalez, Staub & Cie (1)

	La cse
Bouteilles	9.00
½ Bouteilles	10.00
24 flasks	10.00

Jimenez & Lamothe (14)

★★★ Bout.	11.00
V. S. O. P. Bout.	15.00
1865 Liqueur Bout.	18.00
Au gallon	4.25 à 4.50

Lagrange & Co. (14)

V. O. Bout.	7.00
V. O. flasks	8.00
V. O. ½ flasks	9.00

F. Marion & Cie (2)

★★★ Bout. 6.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

	Au gal.
En Fûts	3.50 à 3.75

Moutet (7)

Bouteilles	16.50
	Au gal.
En fûts pour coupage	7.00

Otard, Dupuy & Cie (15)

	La cse
Spécial Bout.	9.50
Une étoile Bout.	12.00
Deux étoiles Bout.	14.00
Trois étoiles Bout.	16.00
V. S. O. P. Bout.	17.00
Au gallon depuis	5.00

Parville et Cie (2)

★★★ 12s Bout. 5.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

	Au gal.
En Fûts	2.25 à 2.50

V. Pinot & Cie (1)

	La cse
★★★ Bout.	6.25
★★★ ½ Bout.	7.25
★★★ ¼ Bout.	7.75
V. O. Bout.	7.25
V. O. ½ Bout	8.25
16 flasks	7.25
24 flasks n. c.	7.25
32 flasks	7.50
48½ flasks n. c.	7.75

C. Pluchon & Cie (1)

	1 cse	5 cses
Bouteilles	7.25	7.00

Quantin & Co. (6)

	La cse
★★★ Bout.	9.50
Au gallon	4.25 @ 5.50

Régnier & Cie (14)

★★★ Bout.	5.50
★★★ flasks	6.50
★★★ ½ Flasks	7.50

Renault & Cie (12)

★ Bout.	10.00
V. O. Bout.	12.00
3 étoiles S. V. O. Bout.	15.00
V. S. O. P. Bout	21.00
Club Bout.	18.00
50 ans d'âge Bout.	40.00
Au gallon	4.00 à 10.00

Ph. Richard (2)

S. O., 40 ans Bout.	25.00
20 ans flutes Bout.	16.00
Médicinal Bout.	14.50
V. S. O. P. Bout	12.25

Dans l'intérêt du Consommateur

Dans l'intérêt de l'Industrie Nationale

Favorisez la vente du

GIN CANADIEN CROIX ROUGE

Fabriqué sous le Controle du Gouvernement.

Le produit pur du meilleur genievre et du choix des grains de l'Ouest Canadien, les plus riches au monde.

¶ Distillé par des experts, suivant les procédés les plus perfectionnés, il est l'égal des meilleurs.

¶ Il offre au Consommateur toutes les garanties désirables de pureté, d'âge, de qualité et de maturité — autant de garanties que ne possèdent pas les gins importés qui ne sont soumis à aucun contrôle officiel, ni à l'exportation du pays d'origine ni à l'importation au Canada.

Chaque flacon de **Gin Croix Rouge** est revêtu de l'étiquette de Contrôle Officiel du Gouvernement.

Boivin, Wilson & Cie.

SEULS AGENTS

MONTREAL, CANADA.

Spécial Réserve . . . . .Bout 11.00
V. S. O. . . . . Bout. 10.50
V. O. . . . . Bout. 9.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Ph. Richard (2) Au gall.
.. .. 3.50 à 6.50

J. Denis Henry Mounié & Co. (7) La cse 11.50

Valin & Frère (2)
XXX, . . .Bout. 4.50
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

EAUX

Apenta Hungarian, Apéritive (5) La cse
25 Pintes 6.25
50 Chopines 9.50
Gazeuse, Splits 5.50

Apollinaris (5)
50 Pintes 7.50
100 Chopines 10.50
100 Splits.. .. .. 8.50

S. Birch & Co. (14)
Ginger Ale .. .. .. Bombays 1.35
Ginger Ale .. .. Splits 0.90
Soda .. .. Bombays 1.25
Soda .. .. Splits 0.90

Cantrell & Cochrane (4) La doz
Belfast Ginger Ale.. .. .. 1.40
Club Soda... .. .. 1.40
Seltzer.. .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40
Gal.
Dry Imperial Ginger Ale 1.50

Schweppe's, de Londres (12) La doz.
Soda Water Co. Cylindres, pour 2. 1.35
Soda Water, Bombays.. .. pour 3. 1.50
Soda Water, Splits... .. .. pour 1. 1.10
Dry Ginger Ale Champagne, Pintes 1.35
Dry Ginger Ale Champagne, splits 1.10
Seltzer.. .. .. 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40

Vichy (2) La cse
La Capitale, 50 . . . . .Bout. 5.00
La Sanitas (gazeuse) 50 . . Bout. 8.00
La Sanitas, 100 . . ¼ Bout 9.00

Vichy Limonade (2)

	50 Bout.	50 ½ Bout.
La Savoureuse, caisse	7.50	5.00
La St-Nicholas, caisse,	8.00	5.50

Vichy St-Yorre (14) La cse
Source St-George.. .. .. 8.00

Bassin de Vichy (1)
Source St-Louis.. .. .. 8.00

	50 Bt.	100 ½ Bt.	100 splits
Sun-Ray "Gazeuse"	6.50	8.50	7.50
Sun Ray "Naturelle"	6.50		

EAU MINERALE FRANCAISE PERRIER

50 quarts 7.50
100 pints 10.50
100 splits 8.50

GINGER ALE IMPORTE

Belfast Mineral Water Co. (2) Doz.
Trayders Brand 1.20
Extra Dry 1.30

GINS

Boll & Demlop (7) La cse
Caisses rouges 11.50
Caisses Vertes 6.25
Caisses Violettes 5.25
Au gall.
En fûts 3.25

Burnett (15) La cse
London Dry 7.50
Old Tom 7.50

John de Kuyper & Son (4)
Caisses Rouges .. .. ..15s..... 11.75
Caisses Vertes. .. .. ..12s..... 6.25
Caisses Violettes . . . .24s..... 5.50
Au gallon .. .. 3.15 à 3.30

Van Baarle & Zoon (7) La cse
(Marque Drawbridge).
Caisses rouges, 15s 11.50
Caisses vertes, 12s. 6.50
Caisses violettes, 24s. (2 gals.) 6.75
En Fûts, à preuve, gallon 3.25

Blankenheym & Nolet (14)
Marque 'Clef', C'ses Rouges .. 10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes .. 5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes . . 5.00
Dutch Dry Gin 7.50
Au gallon . . . . de 3.00 à 3.25
Afrikander (12) 10.50
Afrikander, chopines (24). .. . 11.50

Herman Jansen Schiedam (2)
(Marque Gold Finch) La cse
10 ans, Cruches Cristal, 1-16 gal.24s 7.50
10 ans, Cruches Cristal, ⅛ gal. 12s 7.00
10 ans, Cruches Cristal, ¼ gal. 24s 12.00
Caisses jaunes, Bout. Blanches 15s 12.00
Caisses bleues, Bout. Blanches 12s 6.00
Caisses bleues, Flasks Blancs 24s 8.00
Caisses rouges, Bout. Noires 15s 11.25
Caisses vertes, Bout. Noires . 12s 5.25
Caisses violettes, Bout. Noires 24s 5.50

P. Hoppe, "Night Cap" (1)
Caisses rouges 10.50
Caisses jaunes 11.00
Caisses vertes 5.00
Caisses bleues 5.50
Caisses Violettes 2.50
Au gallon 3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" (1)
Caisses rouges 10.50
Caisses vertes 5.00
Caisses violettes 2.50

Netherland's Steam Disty. Co. (6)
Kiderlen's "Croix d'honneur".
Caisses Rouges.. .. .. 11.25
Caisses Vertes.. .. .. 5.85
Caisses Violettes.. .. .. 5.25
Cruchons verre — 12s 3 gals. . 11.75
Cruchons verre—24s 3 gals. . . 12.75
Cruchons verre—12s 5 gals. . . . 17.50
Au gallon.. .. .. 3.00

A. C. A. Nolet, Schiedam (5)
Caisses Rouges.. .. .. 10.75
Caisses Vertes 6.00

Pollen & Zoon (2)
Cruchons, Verre, 1-8 g. 24s 12.00
Cruchons, Verre, 1-4 g. 12s 10.00
Cruchons, Verre, 1-2 g. 12s 16.50
Caisses rouges, flacons blancs 15s 13.00
Caisses vertes, flacons blancs 12s 6.75
Caisses violettes, flacons blancs 24s 6.00

John Robertson & Son, London.

GRAVES SEC

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Graves, par cse de Bout. . . 6.50
½ Bout., $1.00 par caisse extra

HOCKS (Non Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)

	Bout.	½ Bt.
Laubenheimer	6.00	7.00
Niersteiner	7.50	8.50
Hockheimer	10.00	11.00
Rudesheimer	12.00	13.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Marcobrunner	18.00	19.00
Schloss Johannesberg	25.00	26.00
Steinwein	10.50	11.50

HOCK (Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)
Extra Dry 17.50 19.00

LAGERS

	qts.	pts.
F. Jacobs & Co. (2)		
Pilsner German	2.50	1.60
Castle Brand		1.35
Miller Brewing Co. (2)		Le Brl.
Marque "High Life", 10 doz.. ..		13.00
Malt Extrcat, 8 doz., ...		15.60
Malt Extract, doz..		2.00

Blatz Brewing Co. (5)
Export 12.50

LIQUEURS FRANCAISES

	Ltr.	½ Ltr.
Bénédictine (12)		
12 litres..	20.00	21.00

Briand & Jaquet (1) La cse
Cherry Whiskey 7.50
Blackberry Brandy 7.50
Apricot Brandy 10.00
Peach Brandy 10.00
Strawberry Brandy 10.00
Sirop de Gomme.. .. .. 7.00
Kummel.. .. .. 9.00
Anisette.. .. .. 9.00
Cehrry Brandy.. .. .. 7.50
Crème de Menthe Verte 9.00
Crème de Menthe Blanche .. 9.00
Crème de Cassis 9.00
Curaçao Orange.. .. .. 9.00
Sirop de Grenadine 7.00
Maraschino 9.00

Marie Brizard & Roger (12)
Anisette.... .. .. 13.50
Curaçao, Orange ou Blanc.. .. .. 12.50
Marasquin.. .. .. 13.00
Kummel, Superfin.. .. .. 12.00
Kummel Cristallisé.. .. .. 12.50
Green Peppermint.. .. .. 13.00
Crème de Menthe, Blanche... .. 13.00
Cherry Cordial.. .. .. 12.50
Cherry Brandy.. .. .. 12.50
Blackberry Brandy.. .. .. 12.50
Kirsch.. .. .. 11.00
Bitter Triple.. .. .. 12.00
Liqueurs assorties.. .. .. 13.00
Crème de Menthe Verte.. .. .. .. 13.00
Crème de Moka.. .. .. 13.00
Crème de Cassis.. .. .. 13.00
Crème de Noyau.. .. .. 13.00
Eau-de-vie de Dantzik. 13.00
Orange Bitters.. .. .. 9.50
Punch au Kirsh.. .. .. 11.00
Peach Brandy.. .. .. 16.00

	Bt.	½ Bt.
Chartreuse St-Denis (2)		
Verte	10.50	11.50
Jaune	10.50	11.50

Alex Droz & Cie (12)
Crème Cacao-Chouva.. .. .. 16.00 17.00

Frémy Fils (12)
Cherry Whiskey, [Chesky] 16.00 17.00
Orange Whiskey.. .. .. .. 14.00

P. Garnier, Enghien (2)
Liqueur d'Or 19.00 20.00
Marasquin.. .. .. 11.00 13.50
Blidah. Liq. de Mandarine 19.00
Crème de Menthe verte . . 12.50
Crème de Menthe blanche.. 12.50
Abricotine 19.00
Pousse Café 12.50
Monastine 20.00 22.00
Curaçao Rouge Sec 12.50
Curaçao blanc très sec.. .. 15.50
Fine Orange, Cruchons . . 26.00 30.00
Fine Anis, Cruchons . . . 25.00 30.00
Liqueurs Assorties, cse 48 ¼ bouteilles 21.00

Jules Lamothe (14)
Cherry Whiskey 9.00

Levert & Schudel (14)
Crème de Menthe 12.00
Anisette.. .. ..12.00
Curaçao 12.00
Maraschino 13.00
Sirop de Grenadine 8.50
Crème de Cacao 13.00
Kummel Doppelt 13.00
" Cristallisé 13.00
" Extra Sec 13.00

H. Odewahn (14)
Cherry Brandy 12.00

C. Terrand (14)
La petite Chartreuse 18.00 19.00

UNE AUBAINE

POUR LES HOTELIERS

10 à 20% de Rabais avant l'Inventaire.

D'ici au 1er Février, date de notre Inventaire Annuel, en vue de réduire considérablement notre stock, nous avons décidé d'offrir, sur les prix réguliers, un escompte spécial variant de 10 à 20% sur les produits suivants – tant qu'il y en aura.

87 c/s	**Vermouth Français**	10%
55 "	**Scotch Buchanan**	10%
244 "	**Mitchells Irish Whiskies**	10%
22 "	**Rye "Seagram" (flasks)**	10%
63 "	**Gin Pollen & Zoon fancy bottles)**	10%
7 "	**Vin Tonique Red Heart**	10%
71 "	**Claret E. Dupont**	10%
15 "	**Vermouth à la fraise Chamberizette**	10%
9 Bbls	**Bière Anglaise, Splits, Daukes**	10%
32 c/s	**Champignons**	10%
83 "	**Sardines de 1ère qualité, importées**	10%
100 "	**Eau Minérale "Sun Ray"**	20%
40 "	**Vichy Sanitas Chopines**	20%
42 "	**Thés Noirs Blue Ribbon**	20%

SAVON CASTILLE

Nous avons 1500 caisses en stock de ce qui se fabrique de mieux en France en Savons de Castille. La marque "Soleil" est sans rivale. La marque "Lune" est un produit pur et de premier choix. Tous les savons de Castille viennent de subir une hausse sans précédent. Grâce au stock considérable que nous avons acheté avant la hausse, nous vendrons encore aux anciens prix d'ici à la fin du mois.

FRUITS SECS

Les fruits secs comme on sait, ont augmenté de prix considérablement et, actuellement, la tendance est encore à la hausse. Mais, ayant fait nos achats avant la hausse, nous vendrons encore à prix très bas d'ici à la fin du mois. Nous avons encore l'assortiment complet dans les Fruits Secs.

THES

Nous paierons le fret sur tout achat de 200 lbs. de Thé en caisses (pas le thé en paquets) à toute station dans les Provinces de Québec et d'Ontario.

POISSONS

La saison pour la vente du poisson approche : c'est le bon temps de nous passer vos commandes pour la Morue, la Truite, les Harengs, les Sardines. Nos prix sont intéressants pour l'acheteur.

Les Premiers arrivés, les premiers servis.

Nous vendrons aux prix annoncés jusqu'au 1er Février tant que nous aurons de ces marchandises en mains.

LAPORTE, MARTIN & CIE., Limitée.

Epiceries, Vins et Liqueurs en Gros, MONTREAL.

Tournel & Fleury (2)	Bts
Anisette	8.00
Cherry Brandy	8.00
Cherry Whiskey	8.00
Crème de Menthe	8.00
Crème de Cacao	8.00
Crème de Cassis	8.00
Curaçao	8.00
Kirsh	8.00
Kummel	8.00
Sirop Grenadine	6.00
Wilson (14)	
Blackberry Brandy	9.00
Hungarian Blackberry Brandy	7.00
Wallace Cherry Brandy	9.00

MADERE

Blandy Bros. (2)	Bt.	½ Bt.
Very Superior	10.50	11.50
Special Selected	12.50	13.50
London Particular	15.50	
Cossart, Gordon & Co. (5)		
Au gallon	2.50 à 9.00	
London Style	La cse	10.00

MALAGA

Blandy Bros. (2)	La cse
Etiquette Bleue—pâle-doux	7.50
Etiquette Blanche—pâle	10.00

MOSELLE

Deinhard & Co. (4)	Bt.	½ Bt.
Brauenberger	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor	15.00	16.00
Crown Mousseux	18.50	20.00
Nonpareil Mousseux	24.50	26.00
Kock, Lauteren & Co. (12)		
Zeltinger	9.00	10.00
Brauenberg	12.00	13.00
Piesport	13.50	14.50
Scharzberg—1895	18.00	
Moselle Mousseux	20.00	21.50
H. Sichel Söhne (14)		
Moseelle non Mousseux		
Zeltinger	6.00	7.00
Brauenberger	8.50	9.50
Erderner Treppchen	10.00	11.00
Bernscastler Doctor	12.50	13.50
Moselle Mousseux		
Muscatel ou Extra Dry	17.50	19 00

P. J. Valckenberg, Ltd. (6)	qts.	pts.
Piesporter	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

OLD TOM & DRY GINS

Booth (4)	La cse
London Dry	8.00
Old Tom	8.00
Cold & Co. (1)	
Sloe Gin . . . . . Pintes	10.00
Marque Beaver . . . . Pintes	6.00
Marque Beaver . . . Chopines	7.00
London Dry . . . . Pintes	6.25
London Dry . . . . Chopines	7.25
Finsbury Distillery Co., Londres (6)	
London Dry . . . . . Pintes	7.50
Old Tom . . . . . Pintes	7.50
Girling Bros. (14)	
Sloe Gin	12.00
Gordon (12)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Sloe Gin	9.25
Greenless & Co. (14)	
Old Tom	6.50
London Dry	6.50
Au gallon	2.50 à 3.00
Hill's & Underwood (6)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Imperial Wine Co. (6)	
London Dry	6.50
Old Tom	6.50

J. W. Nicholson & Co. (5)	La cse
Old Tom	7.75
London Dry	7.75
Sloe	12.25
G. Pims & Co. (2)	
Pintes	7.50
John Robertson & Son, Ltd. (7)	
(Marque Centurian)	
Old Tom	8.00
London Dry	8.00
Sloe	11.00
Wilson (14)	
Royal Crown Old Tom	6.50
Au gallon	2.00 à 3.00

OPORTO

Blandy Bros. (2)	La cse
Invalid's Special	12.00
Good Fruity	7.50
Stormont Tait & Co. (1)	
★	6.00
★★	7.00
★★★	8.00
Discovery	9.50
House of Lords	13.00
J. W. Burmester (14)	
Royal	5.00
Crusado	6.00
Rich Douro	9.00
Toreador	12.00
Pinhao	18.00
Emperor	21.00
White Port	12.00
Old Crusted	12.00
Royal Blue Label	18.00

	Au gall.
Diamant T.	2.50 à 2.60
2 grappes	2.75 à 2.85
3 grappes	3.00 à 3.10
4 Diamants	3.35 à 3.50
4 grappes	3.60 à 3.75
3 couronnes	4.60 à 4.75
Cockburn, Smithes & Co. (4)	
Tawny	La cse. 16.00
Au gallon	2.75 @ 7.00
Croft & Co. (6)	
Au gallon	2.40 @ 7.50
A la caisse	7.00 @ 24.00

Delaforce, Sons & Co. (15)	La cse
Antique	8.00
Trocadero	9.00
Royal Palace	16.50
Au gallon	2.50 à 15.00
Feuerheerd Bros. & Co. (7)	La cse
Pioneer	13.00
Commendador	17.00
Au gallon	$2.75 à $ 9.00
Garcia Hijos (2)	8.50
Gulmaraens & Co. (6)	
Invalid's Reserve	La cse. 7.50
Au gallon	2.25 @ 5.50
Hunt, Roope, Teage & Co. (9)	
Au gallon	2.00 @ 5.50
MacKenzie & Co. Ltd. (12)	
Au gallon	2.50 à 10.00
Real Campanhia Vinicola (2)	
Au gallon	1.00 à 6.00

	La cse
Rouge 1 Couronne	8.00
Rouge 2 Couronnes	10.00
Blanc 2 Diamants	10.00
A. Rizat et Cie (2)	2.50
Sandeman & Co. (12)	La cse
Superior Old	12.00
"Club"	18.00
"1890"	30.00
Au gallon	2.50 @ 15.00
T. G. Sandeman & Sons (5)	
Au gallon	2.75 @ 9.00
Extra Fine Old Port "SSS"	10.00
Castro & Co. (5)	
One Seal	4.00
Three Seals	5.00

	La cse
Manual Tosta (2)	6.50
T. Ventura & Co. (2)	4.50
Verdi & Cie (2)	3.50
E. Yzaguirre (5)	Le Gal.
Trois Grappes	1.50

PORTER ANGLAIS

Guinness' (14)	Pt.	Chop.
Monkey Brand	2.50	1.60
Monkey Brand Nips		1.15
Guinness' (4)		
Embouteil. de E. & J. Burke	2.60	1.65

Guiness' (2)	pts.	chop.	splits
Daukes' & Co.	2.50	1.55	1.25
Marque Castle, Bouteilles grès			1.65

W. E. Johnson & Co. (2)	Pts.	Chop.	splits
	2.40	1.50	1.00
Machen & Co. (6)			
Marque Pelican		2.50	1.60
Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)			
Pintes			2.60
Chopines			1.65
Splits			1.20

PORTER SUEDOIS

Carnegie & Co. (5)	11.50

RHUMS

Marie Brizard & Roger (12)	Bt.	½ Bt.
Ste-Croix	12.00	
P. S. Clément	11.00	
Jamaïque au gallon	5.00	
E. & J. Burke (4)	Bt.	½ Bt.
Jamaïca	9.50	
St-Bonnet, Fils Aîné	Bt.	½ Bt.
Falkland Rhum	7.50	8.50
Dandicolle & Gaudin (1)	Bt.	½ Bt.
Lion	9.00	10.00
Sambo	7.50	8.25
Tiger	8.00	9.50
Tom & Topsey	7.50	8.50
Mendoza & Cie (2)	5.00	
Navy Reserve (6)		
Jamaica	9.50	
Norton & King (2)		
Bout.		4.50
½ Bout.		5.50
¼ Bout		6.50

John Robertson & Son, Ltd. (7)	La cse
(Marque Centurian)	
Rhum de la Jamaïque	10.50
Rhum au gallon, preuve	4.10
Rhum au gall., 33 au-dessus de pr.	5.50
St-Jean (2) 12 h.	12.50
J. W. Turner & Cie (2)	La cse
Bouteilles	7.00
½ Bouteilles	8.00
¼ Bouteilles	9.00

SAUMUR MOUSSEUX

	Bt.	½ Bt.	¼ Bt.
Boniol, Père et Fils	11.00	12.50	14.00

Ackerman-Laurance (15)	Bt.	½ Bt.
"Dry-Royal"	15.75	16.75
¼ Bout. paniers 1 doz.; paquets de 4 paniers		18.00

SAUTERNES

Barton & Guestier (4)	Bt.	½ Bt.
Haut Sauternes	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac	8.75	9.75
Château Yquem	24.00	25.00
J. Calvet & Cie (6)		
Graves	5.25	6.25
Sauternes	5.50	6.50
Haut Sauternes 1901	11.50	12.50
J. Dutrenit & Cie (14)		
Graves	4.50	5.50
Sauternes	5.50	6.50
Barsac	6.00	7.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Château Yquem	15.50	16.50

Ce que les "Vieilles Liqueurs" valent réellement

Il y a des gens qui jugent un whisky par l'âge seulement. Il ne faut pas oublier que l'augmentation du prix du whisky à mesure qu'il vieillit ne représente que l'intérêt de l'argent du coût d'origine et une allocation pour la perte par évaporation pendant qu'il est en fût.

Il y a un âge où le whisky est le meilleur pour la consommation pratique, et l'expérience a démontré que

SANDY MACDONALD

Special Liqueur
SCOTCH WHISKY

(Vieux de 10 ans)

GARANTI AGE DE DIX ANS, est arrivé à parfaite maturation et est de beaucoup supérieur aux vieilles réserves de 20 ou 30 ans—quoique moins dis, endieux

Les connaisseurs savent que les whiskies, lorsque vieillis trop longtemps, deviennent trop forts prennent trop le goût du bois pour être digestibles.

Fourni aux Palais Royaux d'Angleterre et à la chambre des Lords.

L'annonce est à l'intérieur de la bouteille

Meagher Bros. & Co., Limited

AGENTS

MONTREAL

Téléphone Main 814 OTTO ZEPF, Gérant Directeur

FREYSENG CORK CO., LIMITED

MANUFACTURIERS ET IMPORTATEURS DE

BOUCHONS

Coupés à la Machine
Coupés à la Main

AUSSI DE FOURNITURES POUR EMBOUTEILLEURS

Machines à Boucher, à Capsuler, Capsules à Bouteilles, Paniers à Bouteilles, Cire à Cacheter, Etain en Feuilles Unies et de Couleur.

AUSSI BOUCHONS "CROWN"

655 661 RUE ST-PAUL - MONTREAL

VENDEZ LE

GIN DE BURNETT

"LE LONDON DRY ORIGINAL,"

Absolument le plus Fin !

J. M. Douglas & Co., Seuls Agents au Canada. Montréal.

JOSEPH E. SEAGRAM, — DISTILLATEUR DE — Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA.

"Old Times," "White Wheat," "No 83 Rye," "Star Rye."

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Montreal Agents.

	Bt.	½ Bt.
L. Gaudin & Cie (1)		
Ordinaire	5.00	6.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Nathaniel Johnston & Fils (12)		
Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5)		
1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20
Lecompte & Morel (2)	2.75	3.25
Adet Seward & Co. (7)		
Graves Sec	6.50	7.50
Vigneau & Cambours (2)		
Sauternes	5.00	6.00
Graves	5.00	6.00
Barsac	4.50	5.50
Haut Sauternes	9.00	10.00
Château Yquem	13.00	14.00
Lecomte & Morel (2)	2.75	3.25
Gustave Vigneron (1)	3.00	4.00

SHERRIES

	La cse
Diez Hermanos (2)	
Cordon Azur	18.00
Consacrar Pontifical	18.00
Cordon Rouge	14.00
Favorito	12.50
Cordon Vert	10.00
Amontillado	9.50
Consacrar Pureza	8.50
Olorozo	8.00
Vino Para Consacrar	7.00
Blandy Bros. (2)	
Manzanilla	8.50
Au gallon	1.00 à 6.00
Pedro Domocq (5) au gallon	1.25 @ 9.00
"Delicate Old Pale"	10.00
D. Goni Feuerheerd (7)	La cse
Emperador	17.00
Corona	13.50
Au gallon	3.00 à 9.00
Manuel Gamboa Ramirez (6)	
Au gallon	1.25 à 4.50
A la caisse	4.50 à 12.00
Jose Gomez (2)	La cse 8.50
Gonzalez & Byass (14)	La cse
Cristina Dry	10.00
Idolo Seco	12.00
	Au gal
Pendon	2.00
Claro	2.50
Giralda	3.00
Old Brown	3.25
Fino	3.50
Amontillado	4.00
Vino de Pasto	4.00
Oloroso	4.25
Las Torres	4.50
Victorioso	5.50
Jubilee	6.00
S. Hermanos	4.50
P. Juanito & Co. (2)	La cse 6.50
M. Misa (4) au gallon	1.50 @ 6.00
Liebfraumilch	14.50 15.50
Mackenzie & Co. Ltd. (12)	
Au gallon	1.50 à 10.00
Osborne & Co. (6) au gallon	1.25 à 2.25
Duff, Gordon & Co. (6)	
Au gallon	2.25 à 6.50
Sanchez Hermanos (2)	La cse 4.50
Sanderman Buck & Co. (Julian Pémartin) (12)	La cse
Pale Sec	12.00
Montilla Fino Très sec	12.00
"Club"	18.00
Selected Old	36.00
"Jubilee"	56.00
Au gallon	de 1.50 à 10.00
A. R. Valdespino & Co. (6)	
Au gallon	de 1.25 à 6.50
A la caisse	de 5.00 à 15.00
Verdi & Cie (2)	3.50
B. Vergara (9)	
Au gallon	de 1.50 à 4.50

VIN DE MESSE

	au gal.
Carey, Hermanos & Co.	1.25 à 2.00

TARRAGONES

Carey, Hermanos & Co.	
Vin de messe	1.25 à 2.00
Darichez M. (4) au gallon	1.00 à 3.00

VERMOUTH

	La cse
Cazalis & Pratt (2)	
Français	5.75
Cinzano & Co., Turin, Italie; Chambéry, France (6)	
Italien	6.50
Mont Blanc	6.50
Gondrau & Fils (2)	La cse
Français	5.50
Fil. Ferrero Ricardo (2)	La cse
Italien	5.75
E. Martinazzi & Co. (Italien) (1)	6.50
Noilly, Prat & Co. (12)	7.00
Freund Ballor & Co. (Italien) (9)	6.75

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co (1)	Bt. 4.25
Au gallon	0.85 à 1.25

VINS DU RHIN

	Bt.	½ Bt.
Deinhard & Co. (4)		
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein (cruchons)	11.00	12.00
Hock Mousseux	17.50	19.00
Kock Lauteren & Co. (12)		
Laubenheim	7.00	8.00
Bodenheim	7.50	8.50
Nierstein	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Rudesheim	15.00	16.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Giesenheim	16.00	17.00
Hocheim	18.00	19.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893	30.00	
Hock Mousseux	18.00	19.50
F. J. Valckenberg, Ltd. (6)		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch—1893	18.50	19.50
Johannisberger—1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

	La cse
Castro (5)	
1 Seal port	5.00
3 Seal port	6.00
Dubonnet (1)	La cse
Litres	10.00
Vin Mariani (14)	9.00
Wilson's Invalid's Port (14)	8.50

WHISKEYS AMERICAINS

Duffy & Co. (2)	
American Malt Whiskey, Ord.	
Pintes	12s 10.00
Cook & Bernheimer (14)	La cse
Bourbon Gold Lion	10.00
Old Valley	Ptes. 11.50
Old Valley	1-2 flasks 16.00

WHISKEYS CANADIENS

	Ptes.	Ch.	40's
H. Corby Distillery Co., Ltd.— (20)			
Special Selected 25 U. P.	8.50		10.50
Old Rye, 25 U. P.	6.30	7.25	9.00
Old Dominion, 25 U. P. (grandes bouteilles)	8.25		
Whisky Blanc, 40 U. P.	5.75	6.25	

	La cse
Owl Brand Rye (1)	
Screw top, 16 flasks	6.25
Screw top, 24 flasks	6.50
Screw top, 48 flassk	7.50
Glass top, 24 flasks	6.75
Glass top, 48 flasks	7.75
Perfection Brand Rye (1)	La cse
Amber	12 pintes 5.25
Glass top, 32 flasks. Amber	6.00
Rock & Rye	12 Pintes 7.00
Rock & Rye	24 flasks 8.00

	gal.
Parker's (9) High Wines 50 o. p.	
En quarts	3.85
En 1-2 quarts	3.90
Quantité moindre	3.95
Parker's (9) Alcool 65 o. p.	
En quarts	4.40
En 1-2 quarts	4.45
Quantité moindre	4.50
"General Distillery", 50 o. p.	
En quarts	3.85
En 1-2 quarts	3.90
Quantité moindre	3.95
"General Distillery", 65 o. p.	
En quarts	4.40
En 1-2 quarts	4.45
Quantité moindre	4.50

	La cse
Jos. E. Seagram (16)	
"Star" Rye	Pintes
"Star" Rye	**Flasks, 32s.**
"Star" Rye	**Flasks, 64s.**
White Wheat	ptes
White Wheat	**Flasks, 32s**
No. "83" Rye	ptes
No. "83" Rye	**Flasks, 16s.**
Hiram Walker & Sons (5) (8)	La cse
Canadian Club, 5 ans d'âge, Pintes	10.00
Canadian Club	**Flasks, 16s.** 10.50
Canadian Club	½ Flasks, 32s. 11.00
Imperial	Pintes 7.75
Imperial	**Flasks 16s.** 8.25
Imperial	**½ Flasks 32s.** 8.50
Baronial	Pintes 6.25
Baronial	32 Flasks 7.00
	au gal.
Canadian Club—5 ans d'âge	4.00
Imperial	**3.05**
Rye, 25 U. P.	**2.30**
Malt, 25 U. P.	**2.30**
Wilson (14)	La cse
Empire Rye	Pintes 8.00
Empire Rye	**flasks.. 9.00**
Empire Rye	**½ flasks.. 10.00**
Empire Rye	**32 flasks 9.00**
Liquid Sunshine	Pintes 7.00
Liquid Sunshine	**Flasks 8.00**
Liquid Sunshine	**1-2 Flasks 9.00**
Liquid Sunshine	**32 Flasks 8.00**
Etoffe du Pays	Pintes 5.25
Moonlight	Pintes 6.00
Moonlight	**Flasks 16s.. 6.50**
Moonlight	**Flasks 32s.. 7.00**
Moonlight	**Flasks 36s.. 7.25**
Moonlight	**Flasks 64s.. 8.00**
J. P. Wiser & Sons, Ltd. (17)	
Recreation	**La cse**
12 Bout. Rondes	Pintes 5.00
12 Flks	Pintes Imp. 7.00
16 Flks	Chop. Imp. 5.50
32 Flks	½ Chop. Imp. 6.00
36 Flasks	Travellers 6.00
Canada Whiskey	**La cse**
12 Bout. Rondes	Pintes 7.00
20 Flks	Chop. Imp. 8.50
32 Flks	½ Chop. Imp. 8.00
60 Flks	½ Chop. Imp. 8.00
Red Letter	**La cse**
12 Bout. Rondes	Pintes 8.00
Whiskey Clair	**La cse**
12 Bout. Rondes	Pintes 5.00

WHISKEY ECOSSAIS

	1 cse	5 cses
James Ainslie & Co. (1)		
Ainslie Liqueur	13.00	....
Ainslie Special Liqueur	16.00	....
Ainslie All Malt Liqueur	15.00	....
O'Gilvie, Pintes	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks	7.75	7.50
O'Gilvie, Pintes Imperial	9.50	....
Ainslie Yellow Label	9.00	....
Ainslie, Flasks Ord.	10 25	....
Ainslie, Pintes Imperial	13.50	....
Ainslie, Special	10.50	....
Ainslie, Extra Special	12.50	....
Ainslie, Clynelish [Smoky]	13.00	....
Big Ben (1)	1cse	5 cses
Pintes (10 ans d'âge)	11.00	10.75

Brae Mar Special (14) — La cse
Pintes 8.00
Flasks 9.00
½ Flasks 10.00
32 Flasks 9.00

Bruce, Wallace & Co. (14) — La cse
Cinq Couronnes
Pintes Imperial 10.50
Bouteilles 7.00
24 Flasks 8.00
48 Flasks 9.00
48 Flasks (10 oz.) 14.00

Burns, Leslie & Co. (14) — La cse
Gleneil . . . . . Pintes 6.00

Loch Carron (14) — La cse
Pintes Imperial 10.00
Bouteilles 6.50
24 Flasks 7.50
48 Flasks 8.50

Robt. Dale & Co. (2) — La cse
Pintes 12s 5.00

John Dewar & Sons, Ltd. (15) — La cse
"Spécial" . . . . . Pintes 9.25
Blue Label . . . . . Pintes 9.75
Special Liqueur (W. Label) Ptes 12.50
Extra Special Liqueur . . Pintes 16.50
5 cses d'une sorte ou assorties, 25c. la caisse en moins.

Glenell (14) — La cse
Pintes Imperial 9.50
Bouteilles 6.00
24 Flasks 7.00
48 Flasks 8.00

Greenless Bros. (14) — La cse
King Edward VII... Ext Sp. Ptes. 9.50
King Edward VII... Sp. Liq. Ptes. 12 00
Dunblain pur grain 8.75
Dunblain pur malt 8.75
Grand Old Parr 12.00
Lorne Blue Cap 9.00
Real Antique pure Highland . . 16.00

Au gal.
King Edward VII . . . . 4.75 à 5.00
V. O. Extra Sp. . . . . 4.00 à 4.50

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's finest . . . Pintes carrées 7.75
Hay's old . . . . Pintes rondes 6.75
Hay's old . . . . 24 flasks 7.50
Hay's old . . . .32 flasks carrés 7.50
Hay's old. . Pintes Imp. flasks 10.00

D. Hellbron (14) — La cse
Hillburn Blend . . . . Pintes 8.00
24 1-2 bouteilles 9.00
Hillburn Blend . . . Pintes Imp. 11.00
Hilburn Blend . . . Chop Imp. 12.00
King's Liqueur, 10 ans . Pintes 10.00
King's Liqueur 20 ans 13.00
Au gallon . . . . . 4.00 à 4.25

John Hopkins & Co. (5) — La cse
"Old Mull" Blend 9.50
"Navy Liqueur" V. O. S... . . . . 12.00

King's Liqueur (14) — chop. 1.00

A. Macmurdo & Co. (14) — La cse
Pintes Imperial 8.50
Bouteilles 5.50
24 Flasks 6.50
48 Flasks 7.50

Mitchell Bros. (2) — La cse
Mullmore 12 Btes . . . Pintes 6.50
Heather Dew 12 Btles rdes Ptes 8.00
Robert Dale, Pintes 12s. . . 5.00
Scotsland's Pride, Pintes 12s . 4.50
Special Reserve 12 Bout. rdes. 9.00
Finest Old Scotch 12 Bout. rdes 12.50
Grey Beard, Cruches grès . 4s 13.00
Grey Beard, Cruches grès . 6s 10.00
E. S. L. Flagoons Pintes 12s . . 9.50
White Star Liqueur . . . Pintes 10.50

Au gal.
Old Scotch Proof 3 60
Heather Dew . . . . . 3.45 à 4.00
Special Res. Scotch Proof 4.00
Special Res. . . . . 3.50 à 4.50
Extra Spec. Liqueur . . . 4.75 à 5.00

Sandy McDonald (14) — La cse
Scotch 10 ans d'âge 9.50

James McNeil (1) — La cse
Imperial Oval . . . . . Pintes 8.25
Pintes 6.25
Chopines 7.00
24 flasks, Bouché à vis . . . 7.00
32 flasks, Bouché à vis . . . 7.50
48½ flasks, Bouché à vis . . . 8.00
5 cses à la fois, 25c. en moins.

Ian McPherson (6) — le gal
Craigdhu . . . . . 10 O. P.... 4.00
Dhuloch . . . . . 9 O. P.... 4.10
Special Blend . . . . . 8 O.P.... 4.25
Special Blend . . . . . 15 U. P.... 3.75

John Robertson & Son, Ltd. (7) — Le gal.
Droits payés
No 1.—Fine Old 3.75
No 2.—"Special" 4.25
No 3.—Old Highland 4.75
No 4.—Old Dundee 5.25
No 5.—Old Private John 6.00
No 6.—Liqueur 6.50
No 8.—Dundee Finest 7.00

La cse.
Private Stock John Robertson 12.50
J. R. D. Special 9.50
Duncan McIntosh 8.00
Coleburn, Glenlivet, pure highland malt 12.50

Robertson, Sanderson & Co. (6)
"Glenleith" (8 ans d'âge) la cse 9.00
"Glenleith" . . 5 O.P. le gal. 4.75
"Glenleith" 15 U.P. le gal. 4.00
"Grand Spécial 9.00
"Mountain Dew", full flavor. cse. 9.50

la cse
"Mountain Dew," cruchons grès 8 Pintes Imp. 12.00
"Mountain Dew," cruchons grès 12 Pintes Imp. 13.00
"Mountain Dew", 4 O.P. le gal. 4.75
Special Liqueur . (15 ans d'âge) 12.50
Old Private Stock. (20 ans d'âge) 17.50

Sandy McDonald (14) — chop. 10.50

James Saunders & Co. (6) — La cse
Genuine House of Lords 12 50

Tammany (14) . . . . . pintes 8.75

John Walker & Sons (12) — La cse
Kilmarnock 10.00

Wilsons' (14) — La cse
V. V. O. Pintes 8.00
V. V. O. Flasks 9.00
V V. O. 1-2 Flasks 10.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke (4) — La cse
Pintes 8.50
Pintes Imperial, flasks . . . 12.00

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's Old . . . . Pintes Rdes 7.00
Hay's Old . . . . 24 flasks. 7.50
Hay's Old . . . . 32 flasks 7.50
Hay's Old . . Pinte Imp. flasks 10.00

D. Hellbron & Sons (14) — La cse
Old Irish . . . .Pintes Imp. 11.00

Innishannon (14) — La cse
Pintes Imp. 9.50
Pintes 6 50
Flasks 7.50
½ Flasks 8.50

John Jameson & Son (5) — La cse
1 étoile 9.50
3 étoiles 11.25

William Jameson (12) — La cse
1 harpe 9.75
3 harpes 10.75
Special Liqueur . . . Pintes 12.00

McConnell's (1)
Special Liqueur . . . Pintes 12.00

Mitchell & Co., Ltd. (2) — La cse
Special Irish White Label
Pintes ord. 10.50
Special Irish Blue Label, Pintes ord. 9.00
Old Irish Imp. Oval Flasks Ptes 11.00
Old Irish 12 Btles. Ord. . Pintes 8.50
Old Irish Imperial Pintes . . . 11 00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 4s 13.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 6s 10.00
Cruiskeen Lawn, Pintes Imp. . 12.50

Au gal.
Old Irish . . . . . 3.65 à 4.00
Special Irish . . . . . 4.75 à 5.00

Wm. O'Borne & Sons (1) — La cse
12 Pintes Imperial Ovales . . . 9.00
12 Pintes Ordinaires 6.50
24 Chopines 7.50
24 Flasks bouché verre . . . 7.50
48 1-2 Flasks, bouché verre . . 8.50

O'Brien (14) — La cse
Pintes Imperial 10.50
Pintes ord. 7.00
Flasks 8.00
1-2 Flasks 9.00

Old Bushmill (14) — La cse
Special Malt 10.50
Augallno 4.50

George Roe & Co. (12) — La cse
★ 9.75
★★★ 10.75

Wilsons' (14) — La cse
3 Horns 6.00
3 Horns . . . . . Flasks 7.00
3 Horns . . . . . 1-2 Flasks 8.00

—Clef à la liste précédente—

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante.

1. L. Chaput, Fils et Cie.
2. Laporte, Martin et Cie.
4. John Hope & Co.
5. W. R. Wonham & Sons.
6. S. B. Townsend & Co.
7. John Robertson & Son, Ltd.
8. Hiram, Walker & Sons.
12. Law, Young & Co.
14. L. A. Wilson Co., Ltd
15. J. M. Douglas & Co.
16. Meagher, Bros. & Co., Limited.
17. J. P. Wiser & Sons.
19. D. McManamy & Co.
20. J. A. Ryan, 132 rue St-Jacques.

IMPORTANT

Nous désirons annoncer à nos nombreux clients, que nous avons mis sur le marché, une nouvelle cigarette appelée

EMPIRE NAVY CUT

D'après l'opinion des marchands, cette cigarette est déjà en grande demande

Prix aux detailleurs: $8.00 le mille

Elles sont mises en paquets de dix, et en boites de dix paquets.

Imperial Tobacco Co. of Canada, Limited.

MONTREAL

LE SERVICE DES TABACS DU MINISTERE FEDERAL DE L'AGRICULTURE

Par F. Charlan.

Installé vers la fin de l'année 1905, le Service des Tabacs comprit d'abord un seul agent auquel l'honorable Sydney A. Fisher, le Ministre de l'Agriculture à Ottawa, confia le soin d'étudier les conditions dans lesquelles la culture du tabac au Canada se trouvait à cette époque.

Ce travail fut confié à l'auteur de la présente note, qui, depuis, devint le chef du Service des Tabacs au Canada.

Après une tournée d'inspection dans les centres principaux de la culture du tabac au Canada, quelques comtés de Québec et le comté d'Essex dans Ontario, on entreprit, en commençant par la province de Québec, le travail d'amélioration dont les effets sont déjà sensibles.

Il est certain qu'au moment où le Service des Tabacs fut établi, s'il était une partie du Canada où il fût nécessaire d'améliorer les procédés de culture et de dessiccation, c'était surtout la Province de Québec.

On ne peut dire à l'heure actuelle que la perfection ait été atteinte, et certes il reste encore des progrès à faire, mais, dans tous les cas, la culture du tabac dans les principaux centres producteurs de cette province est désormais organisée et se fait dans un but déterminé: la production de types donnés, désignés communément sous le nom de tabacs à pipe et de tabacs à cigares.

Bien avant, les planteurs du comté d'Essex, mieux conseillés ou plus dociles, avaient trouvé leur voie et avaient fait de la culture du tabac une culture vraiment industrielle en se consacrant d'une manière presque exclusive à la culture du Burley. Ce tabac, hautement apprécié par les fabricants de "plugs", et, de plus, capable d'entrer dans la fabrication de certains tabacs à fumer, exige des conditions climatériques que l'on ne rencontre pas, en général, dans la province de Québec.

A l'heure actuelle, on peut dire que les centres producteurs au Canada, sont nettement différenciés.

1. Ontario Sud, et surtout le comté d'Essex—Culture des tabacs pour palettes, à grand rendement en poids, type Burley, exigeant un été assez long pour mûrir convenablement, ainsi qu'un automne favorable pour sécher sans avaries. D'autre part, surtout dans Essex, la composition physique et chimique des terres consacrées à la culture du tabac, en raison de la proportion de chaux relativement importante qu'elles contiennent, favorise la production d'un tabac à tissu poreux, recherché pour la fabrication des palettes ou des tabacs à chiquer, à cause de sa facilité à absorber les jus qui entrent pour une si grande proportion dans la fabrication de ces produits.

2. Québec. — La production de tabac de cette province est surtout constituée par les récoltes obtenues dans quelques comtés situés au nord du Saint-Laurent: Montcalm, Joliette, L'Assomption, Deux-Montagnes, etc., puis dans le groupe nouveau et de plus en plus important de Rouville, situé sur l'autre rive, au Sud de Montréal. En raison de la saison relativement courte, les planteurs de Québec ont dû s'attacher à la culture des variétés précoces. Parmi ces dernières, les Canelle, Petit Rouge, Petit Havana, etc., constituant les tabacs dits canadiens, sont d'une précocité remarquable, mais leur rendement en poids est relativement faible, et, si l'on excepte le "Canelle", qui s'écoule encore à des prix élevés, il est assez difficile de faire de leur culture une culture rémunératrice. D'autres variétés, comprenant surtout les "seed leafs": Connecticut Seed Leaf, Havana Seed Leaf, et le Comstock Spanish, permettent au contraire d'obtenir des rendements suffisants pour être rémunérateurs. Le Connecticut Seed Leaf disparaîtra tôt ou tard de la province de Québec. En effet, ce tabac est beaucoup trop lent pour que l'on soit certain, en année normale, de le récolter avant les premières gelées d'automne. Depuis quelques années, il a été de plus en plus délaissé pour le Havana Seed Leaf qui, s'il fournit un produit d'un développement un peu moindre, donne aux cultivateurs l'assurance d'une récolte. Ce dernier tabac est à son tour remplacé par le Comstock Spanish, une variété récemment introduite au Canada et qui s'y est acclimatée d'une façon remarquable.

3. Colombie Anglaise, ou plutôt Vallée d'Okanaagn. — Dans cette partie du Canada s'est établie depuis quelque temps une culture très intéressante de Cuban. Ce tabac y donne un "filler" d'excellente qualité, quoique un peu fort.

Il semble que le comté d'Essex semble particulièrement indiqué pour la culture du Burley, la province de Québec pour celle des seed leafs et du Comstock; de plus, en raison des conditions toutes spéciales de climat que l'on y rencontre, la vallée d'Okanagan se prête admirablement à la culture d'un filler aromatique.

On peut dire qu'avant l'établissement du Service des Tabacs, le planteur canadien cultivait surtout en vue d'obtenir le plus grand rendement en poids possible. Ce système n'avait pas grand inconvénient dans la province d'Ontario en raison de la nature spéciale du tabac qu'on y produit, mais il était absolument anormal de le pratiquer dans une partie du pays où les conditions climatériques s'y opposaient.

Il ne fallait pas songer dans la province de Québec à obtenir de grands rendements avec les petits tabacs dits canadiens, c'est pourquoi, après avoir essayé vainement les grands tabacs à végétation lente, comme le Burley, les planteurs de cette province s'étaient arrêtés au choix du Connecticut seed leaf qu'ils désignaient communément sous le nom de Grand Connecticut. Plus la feuille était grande, plus la variété était jugée avantageuse. Trop souvent malheureusement, vers la fin d'août ou dans la première partie de septembre, survenaient de fortes gelées qui venaient en quelques minutes anéantir l'espoir d'une récolte rémunératrice. Nous avons dit déjà que c'est une des raisons pour lesquelles cette variété est de plus en plus abandonnée dans Québec.

Dès notre première tournée d'inspection dans Québec, nous constatâmes deux erreurs. D'abord les tabacs du type seed leaf étaient généralement récoltés trop mûrs. De plus, ils étaient plantés à des distances trop grandes. Il était donc possible d'éviter dans certains cas les gelées d'automne en récoltant quelques

jours plus tôt, ensuite d'obtenir des rendements en poids plus élevés au moyen d'une plantation plus serrée, tout en obtenant une feuille d'une texture plus délicate, bien que suffisamment développée.

Les premiers essais, effectués en 1906, avec le Comstock Spanish, sur la Ferme Expérimentale Centrale d'Ottawa, par la méthode de la plantation serrée, nous permirent d'obtenir un rendement de 1600 lbs. par acre . Malgré un printemps un peu froid, l'année 1906 peut être considérée comme ayant été une année favorable.

Il était donc possible d'obtenir, avec des variétés précoces, les grands rendements tant désirés par les cultivateurs de Québec. C'est là un des premiers avantages de la plantation serrée . Il y en a un second, c'est que des variétés qui, jusque là, à cause du trop grand espace laissé entre les plantes, donnaient des tabacs épais et forts, fournirent des feuilles fines et des produits plus légers. On était désormais en mesure de produire, dans la province de Québec, des tabacs d'une réelle qualité correspondant au type "binder". On sait que le Canada importe annuellement du Wisconsin et du Connecticut des millions de livres de tabac pour cet usage. Il était donc possible aux tabacs canadiens d'entreprendre la conquête de notre marché intérieur à la condition que leur qualité soit suffisante pour qu'ils puissent remplacer les tabacs similaires américains.

Les planteurs de Québec, tout au moins ceux des centres de culture les plus importants, n'ont pas été longs à comprendre l'avantage qu'ils auraient à se consacrer à la culture de ce type. Deux centres surtout en ont fait une spécialité, celui de Montcalm et celui de Rouville. A l'heure actuelle, des entrepôts destinés à la manipulation et à la préparation de ces tabacs sont déjà établis dans la province de Québec et d'autres plus nombreux vont être construits. C'est la preuve que les tabacs de cette province sont désormais devenus un produit vraiment industriel et, de l'avis de certains manufacturiers, ce produit est de première qualité.

Ceci acquis, il reste au service des tabacs à essayer de centraliser par régions les différents types nécessaires à l'industrie canadienne. Cette partie du travail est beaucoup plus délicate et beaucoup plus difficile que la rectification pure et simple d'une erreur de culture comme celle commise à l'époque par les planteurs de Québec. Il est en effet bien difficile de faire renoncer un cultivateur à la culture d'une variété à laquelle il est habitué et qu'il considère comme avantageuse, car l'intérêt particulier, parfois mal compris, prévaut trop souvent sur l'intérêt général. Des champs d'expérience furent donc établis dans les différents centres afin d'étudier la qualité respective des diverses variétés de tabac selon qu'elles étaient produites dans telle ou telle partie du Canada. Il s'agissait surtout de déterminer si le comté d'Essex était en mesure de produire des seed leafs d'une qualité égale à celle de ceux obtenus dans certaines parties de la province de Québec. Le planteur de cette dernière province était tenté de considérer comme un rival son compatriote d'Ontario et craignait toujours de voir les seed leafs de cette province venir en concurrence avec ceux de Québec.

Dès nos premiers essais, il nous fut possible de nous rendre compte que les seed leafs d'Ontario étaient, d'une manière générale, d'une texture beaucoup plus lâche et beaucoup plus grossière que ceux de Québec. La composition des sols d'Essex se prête admirablement à la culture du Burley, mais la porosité du tissu qui, pour ce tabac, constitue une qualité, est au contraire un défaut quand elle se produit dans les seed leafs. De plus la combustibilité des seed leafs d'Ontario est généralement inférieure à celle des produits de Québec.

La campagne 1909 nous a permis d'établir d'une manière à peu près définitive la qualité respective des tabacs cultivés dans les différentes parties du Canada. Nous avons cultivé concurremment à Harrow, à Saint-Jacques l'Achigan et à Saint-Césaire, du Comstock Spanish, du Hazlewood et du Cuban. Ces tabacs, après dessiccation, ont été confiés à un packer canadien qui les a fait fermenter dans son entrepôt, à Farnham.

La dégustation des produits fermentés a donné lieu aux observations suivantes:

Comstock Spanish: type à "binder".— Les tabacs de Saint-Césaire viennent en tête avec une feuille fine, développée, élastique. Ceux de Saint-Jacques sont peut-être un peu moins fins comme texture, mais manquent surtout de développement, quoique cependant leurs dimensions soient suffisantes pour qu'ils puissent être employés comme binders. Les Comstock d'Ontario, un peu moins développés que ceux de Saint-Césaire, fournissent une feuille épaisse, d'un arôme et d'un goût très forts. La supériorité des seed leafs de Québec est évidente, et notre opinion est appuyée par celle des experts qui nous ont aidé à manipuler le produit.

Le Cuban d'Essex constitue une excellente filasse, d'un arôme agréable, moyennement fort. Celui de Saint-Jacques l'Achigan cependant lui est supérieur, malgré le développement moindre de la feuille, en raison de son arôme très délicat et de son goût léger. Il est même possible que ce dernier Cuban puisse soutenir la comparaison avec les filasses de la Colombie Anglaise qui, en général, sont d'un goût plus fort. Il y a donc là un problème intéressant à résoudre, à savoir si la culture du Cuban, de graines importées, ou de graines canadiennes de la première et de la deuxième génération, peut être avantageuse dans la province de Québec. Elle ne le sera que s'il est possible de payer au cultivateur un prix raisonnable qui compense le rendement en poids un peu faible de cette variété.

Le Hazlewood d'Ontario, au contraire du Cuban, semble supérieur à celui de Saint-Jacques l'Achigan. Il y a là une anomalie qu'il s'agira d'éclaircir, car, à première vue, on ne voit pas pourquoi certaines variétés de tabac pour filasse donnent de meilleurs résultats dans Ontario, tandis que d'autres donnent des résultats meilleurs dans Québec, d'autant plus qu'on peut les rattacher au même groupe, le "Havanensis".

Un lot de Big Havana essayé à Harrow fournit une filasse épaisse, d'un goût un peu pâteux et d'un arôme moyen, mais sa fermentation est difficile. Soumise à des températures très élevées dans les masses de fermentation, la feuille du Big Havana présente encore des marbrures après le traitement, comme si la fermentation n'avait pas été suffisante.

D'après ce qui précède, il semble désormais inutile d'essayer dans Essex la culture des seed leafs à tissu léger. Peut-être obtiendra-t-on dans cette partie du Canada de bons résultats avec le Big Ohio, grâce à la durée plus longue de la saison favorable qui rend plus facile le séchage d'un tabac particulièrement développé, mais les produits délicats comme le Comstock Spanish et le Brewer Hybride, devront être cultivés dans les secteurs appropriés de la province de Québec.

Il est temps de mentionner l'Hybride Comstock-Sumatra, obtenu par nous en 1908 à Saint-Césaire et cultivé pour la première fois en 1909 sur notre station de Saint-Jacques l'Achigan. Ce tabac possède des qualités remarquables. La forme de la feuille est particulièrement avantageuse: ovale et permettant d'en retirer le nombre maximum d'enveloppes.Le tissu est fin, tout en étant solide, et les nervures, au lieu d'être saillantes, se perdent dans le tissu,ce qui permet d'employer ce tabac comme binder dans la confection des cigares supérieurs recouverts en Sumatra. La combustibilité est bonne. Le rendement en poids par arpent est de beaucoup supérieur à celui du Comstock Spanish, en raison du développement plus grand de la feuille, et, surtout, du nombre plus grand de feuilles que l'on peut laisser sur la plante au moment de l'écimage. Indépendamment de ces qualités, qui en font un tabac industriel de premier ordre, il possède l'avantage de mûrir rapidement, de sécher plus facilement et plus régulièrement que le Comstock, et d'être moins sensible à la rouil-

le. Tandis que les feuilles de pied du Comstock de la station de Saint-Jacques portaient de nombreuses traces de rouille, celles du Comstock-Sumatra ne semblaient pas le moins du monde attaquées. Cette particularité montre que les feuilles de pied de l'Hybride sont plus résistantes et plus élastiques que celles du Comstock et, de fait, la manipulation de la petite quantité de Comstock-Sumatra que nous avons pu récolter n'a pour ainsi dire pas donné de déchet, tandis que pour le Comstock, si l'on désigne sous cette dénomination les feuilles basses, déchirées sans texture suffisante pour être d'une bonne utilisation, ce dernier est évalué à un minimum de 5 à 6 pour cent.

En ce qui concerne spécialement les tabacs qui constituent la base de la culture du comté d'Essex, un essai de culture du Burley est en cours sur notre station de Harrow. Les expériences entreprises ont pour objet de démontrer les avantages de la culture en rotation et d'établir quelle est la meilleure fumure pour cette variété de tabac. Par l'emploi de la rotation, nous espérons éviter la fatigue des terres que l'on constate sur certains sols du comté d'Essex où le Burley a été cultivé, pendant trop longtemps, d'une manière consécutive. Par l'emploi rationnel des engrais, nous pensons augmenter les rendements en poids et améliorer la qualité. Les résultats obtenus sur notre station de Harrow dès la première année, sont des plus encourageants. Dans certains cas le rendement en poids s'est élevé jusqu'à près de 2,500 livres par acre. Ce rendement, de beaucoup supérieur à la moyenne, justifie la mise de fonds qui represente l'emploi des engrais. En effet, déduction faite des dépenses occasionnées par l'emploi de ces derniers, les rendements en argent, calculés au prix du marché pour l'année 1909, se sont élevés jusqu'à $323 par acre. Une pareille récolte, déduction faite des frais de culture représente un bénéfice net d'au moins $250 par acre.

Une attention spéciale est accordée, sur la station de Harrow, à la culture et au séchage des tabacs Virginie. La culture de ces derniers, relativement récente dans le comté d'Essex,—elle n'est pas encore sortie de la période expérimentale,—semble devoir y être possible et avantageuse. Tous les sols ne se prêtent pas indifféremment à la culture des tabacs jaunes, mais certains coteaux graveleux semblent parfaitement lui convenir. Les résultats obtenus dès la première année sont favorables et nous pensons, dans un délai très rapproché, être en mesure de généraliser dans Essex les méthodes employées dans le procédé du "flue curing". Si les cultivateurs d'Essex, qui possèdent des terres convenables, les consacrent à la culture des Virginies, la production du Burley dans Ontario sera peut-être légèrement diminuée, ce qui n'est pas un inconvénient. On sait que pendant certaines années, on a constaté une surproduction des tabacs de cette variété, les prix du Burley seraient donc plus réguliers à l'avenir. D'autre part, la production d'une quantité plus ou moins importante des tabacs du type Virginie permettrait de répondre en partie à la demande des manufacturiers pour les tabacs de ce type que l'on importe au Canada en quantités considérables.

Une attention spéciale a été accordée à la question des semis. Cette dernière est de la plus haute importance pour les planteurs de la province de Québec, qui doivent prendre toutes les précautions possibles pour obtenir leurs plants de semis vers la fin du mois de mai ou au commencement de juin, et cela malgré un printemps généralement rigoureux. La couche chaude s'impose donc dans cette partie du Canada, et les expériences entreprises ont eu pour objet d'enseigner aux cultivateurs canadiens les moyens d'en tirer le meilleur parti possible. Malgré les conditions de climat plus favorables au comté d'Essex, il est probable que la couche chaude remplacera peu à peu les couches généralement employées dans cette partie du Canada. Les planteurs du comté d'Essex ont en effet éprouvé en 1909 les inconvénients qui résultent de l'emploi de semis insuffisamment abrités. Il est certain que l'insuffisance de plants de semis en 1909 a réduit considérablement la superficie qui aurait été plantée en Burley au cours de la dernière campagne. D'après les prix payés l'an dernier pour ce tabac, on peut juger de la perte subie par les planteurs qui ont dû réduire leur culture.

Les bulletins No 8 et No. 9 du Service des Tabacs, en ce moment en préparation, et qui seront publiés dans un délai très prochain, mentionnent les résultats obtenus pendant l'année 1909 sur nos différentes stations.

La qeustion de la production des graines a été l'objet d'une attention toute particulière. Elle a éé étudiée expérimentalement, surtout sur la ferme expérimentale centrale, à Ottawa, où nous possédons un petit champ de démonstration. Si les planteurs canadiens veulent se conformer aux indications qu'ils trouveront contenues dans nos bulletins Nos. 6 et 8, ils seront en mesure de produire économiquement de la graine de tabac de première qualité et d'améliorer leurs types. C'est le moyen le plus sûr d'obtenir et de maintenir de bons rendements. Les graines de tabac cultivées d'après la méthode que nous proposons donnent un rendement germinatif de 85 p.c. à 100 p.c. L'emploi d'appareils spéciaux pour la séparation des graines lourdes et des graines légères est toujours une prudente précaution, mais, à défaut de ces derniers en se conformant à nos indications, on est assuré d'obtenir des graines lourdes et d'une bonne qualité.

Les graines récoltées sur les différentes stations ont été distribuées gratuitement et très libéralement. L'objet de cette distribution a été premièrement: de fournir aux planteurs de tabac les graines de choix nécessaires à leur culture de 1910; deuxièmement: de déplacer les graines de qualité inférieure trop souvent employées par des cultivateurs incapables de vérifier la prévoyance des semences qu'ils emploient. L'emploi de graines sélectionnées, obtenues dans les centres mêmes de culture, conduira rapidement à l'amélioration et à l'unification des types, avec ce résultat pratique que la récolte, plus uniforme, pourra s'écouler plus facilement et à des prix plus avantageux.

LA CULTURE DU TABAC ENSEIGNEE PAR L'IMPERIAL TOBACCO CO

M. T. R. Gregory, de l'Imperial Tobacco Co., où il est surintendant du département des tabacs en feuille avec résidence à Leamington, a, d'après notre confrère le "Forest Standard," donné au commencement de décembre, une conférence à une nombreuse assemblée de fermiers intéressés dans la culture du tabac.

Le sol dans le district de Forest est propre à la culture du fabac; il recommande de n'y semer que le Burley importé du Kentucky. Après avoir indiqué aux fermiers le mode de culture et de préparation du tabac, il évalua la quantité moyenne du produit entre 1200 et 1500 lbs. par acre au prix de 11 à 12c la lb. Il estime la dépense par acre à $50 et déclare qu'on pouvait, sur une ferme de 50 acres, prendre facilement soin de 5 acres cultivés en tabac.

EXPORTATIONE DE CIGARES DE LA HAVANE

Les chiffres suivants extraits des registres de la douane cubaine, indiquent le nombre de cigares expédiés du port de La Havane à destination de tous les pays pendant la deuxième quinzaine de novembre.

	Cigares
Etats-Unis	3,768,558
Grande-Bretagne	3,737,409
Allemagne	992,504
Canada	496,450
France	395,900
Espagne	378,850
Australie	205,720
Belgique	97 900
République Argentine	62 646
Chili	36 000
Uruguay	34,700
Pays-Bas	33,200
Brésil	29,450
Afrique Française	28,900
Antilles Hollandaises	23,000

Egypte	10,000
Bermudes	6,500
Mexique	5,350
Afrique Anglaise	2,850
Costa Rica	1,500
Gibraltar	500
Russie	185
Total du 16 au 30 nov. 1910	10,348,072
Total du 1er janvier au 15 novembre 1910	141,186,415
Total du 1er janvier au 30 novembre 1910	151,534,487
Total du 1er janvier au 30 novembre 1909	164,958,027
Diminution, en 1910	13,423,540

REUNION DE FAMILLE

L'Imperial Tobacco Co

L'Impérial Tobacco Co. a pour habitude de réunir tous les ans ses représentants répandus dans toute l'étendue du Dominion . La réunion a lieu aux environs du Jour de l'An à Montréal, afin de passer en revue les résultats acquis, de discuter les questions qui peuvent se présenter au point de vue des affaires et aussi pour que le personnel actif reçoive de la Direction de nouvelles instructions pour l'avenir, s'il y a lieu.

Il est des maisons dans d'autres branches de l'activité qui, pour n'avoir pas l'importance industrielle et commerciale de l'Imperial Tobacco Co., gagneraient cependant beaucoup à adopter une politique semblable. La direction et le personnel vendeur ont mutuellement intérêt à venir de temps à autre en contact. Mieux renseignés de vive voix qu'ils ne peuvent l'être par correspondance, ceux qui dirigent une entreprise, quand ils ont questionné et écouté leurs agents, sont plus en état de leur donner des instructions utiles pour faire progresser les affaires.

Ces réunions ont aussi l'avantage de faire naître au sein du personnel un esprit de corps qui fait que chacun travaille avec ardeur pour une même cause, un même but: la prospérité de la maison.

Le 29 décembre dernier on pouvait voir ensemble au Théâtre Princess les Officiers et les représentants de l'Impérial Tobacco Co.

Le lendemain, ils faisaient un tour de voiture dans la Montagne avec le club St-Georges pour objectif. Au retour, un souper, présidé par le Président de la Compagnie, M. M. B. Davis, les réunissait tous au St-Régis, où ils firent honneur à un menu des plus choisis, au milieu de la plus franche gaieté. Au dessert, il y eut plusieurs discours, entre autres de Messieurs M. B. Davis, président; P. R. Walters, vice-président; O. S. Perrault, secrétaire; James Morris, représentant à Hamilton; J. S. Williams, représentant à Toronto; Samuel Myers, représentant à Ottawa.

Tous les invités malheureusement n'avaient pu se rendre à l'appel et, en proposant la santé des absents, M. O. S. Perrault en exprima le regret.

Après le souper on fit circuler parmi les convives les délicieuses cigarettes Pall Mall et Impérial AA1 qui, il est inutile de le dire, furent très appréciées.

On se sépara fort tard dans la nuit, comme toujours d'ailleurs quand le plaisir est partagé par des gens qui s'estiment mutuellement.

Etaient présents aux diverses réunions: MM. M. B. Davis, président; P. R. Walters, vice-président; O. S. Perrault, secrétaire; D. C. Patterson, trésorier; W. J. Brennan, gérant du département des Ventes; H. S. Bourke, Henri DesRosiers et M. Tait, du bureau de Montréal; les représentants de diverses cités et villes, savoir: MM. E. F. Wilson, Halifax; W. A. Bryden, St-John, N. B.; John Trottier, Calgary; W. Millar, Winnipeg; T. W. Wyndham, Vancouver; J. S. Williams, Toronto; Ben Myers, London; L. Samenhof, de B. Houde & Co., Québec; J. Samenhof, Montréal; Sam. Myers, Ottawa; Aimé DesRosiers, Cantons de l'Est; U. Généreux, Québec; Jas. Morris, Hamilton.

LA LOI SUR LA PURETE DU TABAC PROPOSEE AUX ETATS-UNIS

Le projet de loi, sur la pureté du tabac, aux Etats-Unis, a été l'objet d'une discussion générale, et tout le monde admet que si une loi semblable était établie intelligemment, elle aurait la plus haute importance pour l'industrie des fabricants de cigarettes; incidemment, toutes les autres branches de l'industrie du tabac pourraient en bénéficier.

Depuis plusieurs années, les fabricants de cigarettes souffrent des rumeurs fausses et diffamatoires mises en circulation par des personnes irresponsables. Des journaux quotidiens et hebdomadaires se sont faits l'écho de ces rumeurs, et beaucoup d'hommes ayant une culture intellectuelle plus qu'ordinaire en sont arrivés à attacher beaucoup de créance aux bruits ainsi répandus.

Bien qu'à l'examen on n'ait trouvé aucune base solide à presque toutes les attaques dirigées contre les cigarettes, des milliers de personnes lisent d'habitude le libellé de ces attaques ou en entendent parler là où des gens faisant autorité en la matière les contredisent.

Des analyses faites à diverses reprises par les chimistes les plus renommés en Amérique et en Europe ont mis à néant les allégations prétendant que presque toutes les cigarettes contenaient des poisons divers et cependant beaucoup de personnes croient encore ces histoires de poisons qui circulent depuis tant d'années.

Une publication en série, comme le prévoit la Loi sur la Pureté des Aliments, ou toute autre forme simple de garantie accordée par le gouvernement dans certaines conditions aux fabricants de cigarettes, et déclarant que leur produit n'est pas adulteré et ne contient rien de nuisible à la santé, ferait plus pour réduire à néant les faux bruits qui circulent sur le poison contenu dans les cigarettes que toute autre chose.

Une telle publication pourrait être faite sans entraîner de dépenses pour le gouvernement ou le commerce. Il n'y aurait pas la moindre nécessité de créer un système d'inspection des manufactures, pas plus que dans le cas des manufacturiers de parfumerie et de cosmétique, dont la pureté et la qualité des produits sont garanties par le gouvernement sous les clauses de la loi sur la pureté des aliments.

Une loi sur la pureté du tabac ferait beaucoup pour empêcher les attaques contre la cigarette, car elle aurait du poids auprès des corps législatifs des divers états où des lois contre la cigarette sont présentées tous les ans avec plus ou moins de régularité.

Toutefois, beaucoup de manufacturiers de cigares semblent penser que la bonne application d'une loi sur la pureté du tabac rencontrerait de nombreuses difficultés en ce qui concerne les cigares.

Vincente Planco, de Ruy Suarez & Co., a dit: "Une loi sur la pureté du tabac semblerait être la plus belle chose qui puisse arriver; mais je vais vous montrer combien une pareille loi est peu pratique. Supposons qu'un manufacturier fabrique des havanes clairs, des cigares "seed" et Havane, et des articles à cinq cents, supposons qu'il achète une grande quantité de tabac de Porto Rico, qu'il destine à ses cigares à cinq cents. Si ce manufacturier met du tabac de Porto Rico dans ses prétendus havanes clairs, comment le saura-t-on à moins qu'il n'y ait toujours un surveillant dans la salle du stock, suivant de près les procédés auxquels les tabacs sont soumis.

Si une telle chose est possible, les manufacturiers devront tous se faire classifier; ils devront s'engager par affidavit à se conformer aux clauses contenues dans la publication en série. L'affidavit devrait, dans le cas d'un cigare de pur havane, déclarer que le tabac qu'il contient vient directement de Cuba ou a été cultivé dans l'île de Cuba, et un manufacturier devrait jurer qu'il n'emploiera pas d'autre tabac que du havane clair.

Si un courtier en tabac vend 200 livres de feuilles "seed" à un manufacturier supposé faire des havanes clairs, le gouvernement ne pourra jamais savoir que ce tabac est du "seed". Il est vrai que par une surveillance active, le gouvernement pourrait trouver la provenan-

ce du tabac, mais si un fonctionnaire du gouvernement demandait au manufacturier ce qu'il a fait de telle ou telle sorte de tabac, celui-ci pourrait répondre qu'il l'a vendue. Si le fonctionnaire demandait à voir l'entrée dans les livres, cette entrée pourrait bien être montrée, car on peut toujours faire une entrée quelconque. Si un courtier fait une vente à un manufacturier, il peut lui vendre de la feuille "seed" aussi cher qu'une feuille de havane clair, comme pourraient le prouver les entrées dans les livres."

James C. Glaccum, de William Glaccum & Sons, ne voient pas du tout comment une publication en séries, conforme à une loi sur la pureté du tabac, pourrait être considérée comme signifiant strictement l'intention dans laquelle elle a été faite. "Une telle loi pourrait devenir une farce; elle servirait à procurer des sinécures à quelques politiciens ; mais, d'après moi, il n'y a pas moyen de classifier d'une manière absolue les diverses sortes de cigares et cette classification, si elle était possible, ne signifierait rien. A mon avis, cette loi ne peut avoir aucun succès."

Un représentant de Benito Rovira Co. a dit, au sujet de la loi proposée sur la pureté du tabac: "Quant à ce qui nous concerne, il serait très avantageux d'avoir une publication en séries, conforme à la loi sur la pureté du tabac, faite sous la surveillance du gouvernement; mais il semble à peine possible de suivre la piste des ingrédients exacts qui entrent dans la confection d'un cigare. Un manufacturier n'a pas exactement une formule secrète; mais il a un mélange composé des mêmes genres de tabac employés par d'autre manufacturiers De temps à autre, des essais sont faits pour copier une marque à fortes ventes; mais le fait que les proportions des ingrédients entrant dans le mélange ne sont connues que d'un manufacturier et d'un ou deux de ses associés, rend impossible de l'imiter exactement."

E. Kleiner, le manufacturier de cigares bien connu, a dit: "Vous ne pouvez pas dire, même sous serment, de quoi se compose un cigare. Une publication en séries n'admettrait pas une substitution. Supposons que le gouvernement surveille de près ce que devient une consignation de tabac, à partir du moment où elle sort des mains du producteur jusqu'à ce qu'elle arrive entre celles du fabricant de cigares et de l'empaqueteur; supposons encore que les balles de tabac soient marquées. Qui est-ce qui pourrait empêcher un homme de substituer à une boîte marquée une autre boîte marquée? Supposons aussi que le gouvernement essaie de retrouver l'origine du tabac vendu: un marchand ne pourrait-il pas faire des entrées fictives, en admettant, bien entendu, que le gouvernement veuille faire les dépenses exigées par ces recherches? Je crois que le public serait encore plus déçu que jamais, car certains manufacturiers se feraient un bénéfice et obtiendraient un prestige qu'ils ne méritent pas, et cela grâce à une telle publication."

LA VENTE DES CIGARES PERMISE LE DIMANCHE

La question de la vente des cigares le dimanche est maintenant réglée. D'après un autre jugement rendu par le magistrat Bazin, la loi permettait cette vente.

La Dominion Alliance en appela de ce dernier jugement.

La Cour du Banc du Roi décidant en Appel a déclaré qu'un règlement municipal permettait la vente des cigares le dimanche, que la Législature provinciale avait autorisé la Ville à passer tel règlement et que la Province de son côté était autorisée par la Constitution à légiférer sur l'observance du dimanche.

En conséquence, le point est définitivement réglé: la vente des cigares, cigarettes, etc., est permise le dimanche.

LES FEMMES ET LES CIGARETTES

"Comme elles voudront."

Voilà la réponse faite par le gérant de l'hôtel Windsor quand on lui demanda s'il y avait un règlement concernant les femmes qui désirent fumer dans cet établissement de premier ordre.

Dernièrement, il a été question d'interdire aux femmes de fumer dans les grands hôtels de New-York; les femmes du grand monde s'en sont inquiétées. Quand on signala au gérant de l'hôtel Windsor le fait qu'on avait vu des femmes fumer dans l'établissement, il répondit qu'il n'y avait ni loi, ni règlement empêchant les personnes du beau sexe de fumer, si cela leur convenait.

Rien n'empêche les femmes de fumer dans les meilleurs hôtels et restaurants de Montréal, et les paroles que nous venons de citer indiquent bien ce que pensent les gérants et les propriétaires d'hôtels de cette ville.

M. Weldon, gérant du Windsor, a déclaré que les habituées de l'hôtel n'avaient pas pour coutume de fumer, "mais, dit-il, elles peuvent le faire en n'importe quel endroit de l'hôtel, tant qu'elles se tiennent à distance du réservoir de gazoline. Je ne vois pas la nécessité d'empêcher les femmes plus que les hommes de fumer, car celles qui en ont l'habitude ont le droit, comme toute autre personne, de se livrer à leur plaisir. On a vu des femmes fumer dans la salle à manger, mais rarement."

Le gérant du restaurant St-Régis a dit que quelques femmes faisant partie de la haute société montréalaise fumaient dans son établissement et que personne, ni dans l'administration, ni parmi la clientèle, n'y voyait aucune objection.

"Nous servons la clientèle de la meilleure classe, et si les dames qui fréquentent notre établissement désirent fumer, elles sont parfaitement libres de le faire."

COMPTE RENDU DU COMITE PERMANENT DE L'AGRICULTURE ET DE LA COLONISATION AU SUJET DE L'INDUSTRIE DU TABAC AU CANADA

(Suite)

Par M. Burrell:

Q. Est-ce qu'ils n'ont pas obtenu, par la culture sous toiles, une feuille plus fine qui peut être employée comme "wrapper"?

R. On l'a essayé sous la direction de notre service, mais je dois dire que nous éprouvâmes un échec. Sur de pressantes instances nous nous sommes prêtés à un essai de culture sous toiles, bien que je fus pratiquement sûr, avant d'entreprendre ce dernier, que nous allions au devant d'un échec et, certainement, le résultat n'a pas été le succès escompté par les promoteurs de cette expérience.

R. On m'a dit qu'un essai nouveau, fait cette année, a été plus heureux?

R. Peut-être, mais je désirerais savoir le prix auquel ce tabac a été produit. Aux Etats-Unis, spécialement dans la Floride et danc le Connecticut on a pu faire de cette culture, une culture avantageuse grâce à un droit protecteur de $1.85 sur les Sumatra importés. Au Canada, nous ne jouissons pas d'une pareille protection qui permet de produire sous toiles, avec bénéfice, un tabac dont le prix de revient est de 45 cents à 50 cents environ la livre et qui ne serait guère de meilleure qualité que l'Hybride que je vous ai montré tout à l'heure.

Par M. Currie:

Q. Il semble en effet passablement difficile de lutter contre ce dernier?

R. Je le crois aussi. Nous pouvons produire ce tabac à un prix ne dépassant pas 6 cents la livre, tandis que celui cultivé sous toiles est obtenu au prix d'une dépense d'au moins 35 ou 40 cents la livre. Par conséquent, au point de vue purement économique, la pratique de la culture du tabac sous toiles n'est pas recommandable au Canada. Notre hybride a été obtenu dans Québec, sur une terre forte et l'année prochaine, en répétant l'expérience à Saint-Césaire, sur des terres plus légères, j'espère qu'il nous sera possible d'en améliorer davantage encore la qualité.

Q. Ne pourrait-on pas faire un très bon cigare avec une robe de ce tabac et un filler de Kelowna?

R. Je le crois. Je suis d'avis que

nous avons au Canada même des tabacs de qualité suffisante pour faire un bon cigare, j'entends un cigare de dix cents. Je crois que le filler canadien est au moins égal à celui que l'on importe en quantité certainement importante du Connecticut et de la Pensylvanie. J'ai ici un échantillon de filler qui possède certainement un arome aussi agréable que n'importe quel filler de Pensylvanie. Il provient d'un tabac cultivé à Saint-Césaire il y a deux ans.

Par M. Burrell:

Q. Pensez-vous que le sol de la Colombie-Anglaise possède les qualités voulues pour qu'on y cultive le tabac avec succès?

R. Oui au moins dans certaines parties où cette culture a été essayée, mais la quantité d'eau n'est pas toujours suffisante et c'est là un sérieux inconvénient.

Q. Mais on possède un système d'irrigation au moyen duquel on peut obvier au manque d'eau ?

R. Oui, mais il ne donne pas des résultats comparables à ceux produits par une bonne pluie qui tombe au moment opportun.

Q. Cependant l'irrigation est constante?

R. Ce n'est pas la même chose du tout. L'irrigation ne donne jamais d'aussi bons résultats qu'une pluie. La meilleure irrigation possible pour un champ de tabac est une pluie moyennement abondante, qui tomberait toutes les semaines ou tous les quinze jours; c'est là la meilleure irrigation possible.

Par M. Robb:

Q. En d'autres termes vous considérez que la feuille exige une grande quantité d'humidité?

R. Une humidité constante du sol et de l'atmosphère, et il est impossible d'obtenir cette humidité constante par des irrigations faites généralement au printemps . A ce moment la quantité d'eau est trop grande et le reste du temps elle est insuffisante. C'est là une grave critique que l'on peut faire à l'irrigation. Sans doute c'est là le seul moyen de cultiver le tabac à Kelowna, et nous devons essayer d'en tirer le meilleur parti possible.

Par M. Currie:

Q. N'avons-nous pas au Canada une variété de tabac qui puisse servir à la confection d'un bon "stogie"?

R. Je crois que nous pourrions faire un bon stogie en utilisant le grand tabac qui a été présenté déjà au comité. Personnellement, je crois que nous pouvons produire un cigare de première qualité il nous sera toujours possible d'en obtenir un de deuxième. Pour le stogie nous pourrions employer cette variété de tabac (montrant l'échantillon). Il peut servir, une fois fermenté, soit comme binder soit comme filler; c'est un tabac plutôt léger, et je ne pense pas que le pour cent de nicotine qu'il contient s'élève à 2 pour 100, tandis que le taux de nicotine des autres tabacs canadiens est plutôt fort. Il varie généralement de 3 pour 100 à 5 pour 100 et dans quelques tabacs, de 6 pour 100 à 6 1-2 pour 100. Le défaut du tabac de Kelowna est son taux élevé en nicotine. Il possède un très bon arome, mais il convient surtout à la confection des cigares forts.

Q. La fermentation ne pourrait-elle pas éliminer cet excès de nicotine ?

R. La fermentation diminue le taux de nicotine dans une certaine mesure, mais je ne pense pas que dans le plus grand nombre des cas, cette diminution soit supérieure à 1-2 pour 100.

Q. Pourrait-on utiliser la vapeur à cet effet ?

R. Je ne le crois pas.

Q. Dans l'Afrique du Sud on emploie la vapeur pour diminuer le taux de nicotine des tabacs forts ?

R. Je viens d'un pays où l'on a essayé tous les moyens d'obtenir un tabac léger. Quand nous avons affaire à une feuille très corsée nous la faisons quelquefois macérer dans l'eau pendant un certain temps afin d'en éliminer l'excès de nicotine; je dois dire cependant que ce procédé un peu brutal est délaissé, car il donne des résultats plutôt médiocres.

Q. Ces procédés affectent-ils l'arome du tabac ?

R. Oui, la plupart du temps.

Maintenant, messieurs, je n'arrive pas ici avec un discours préparé. Je suis quelque peu embarrassé quand j'entreprends de parler l'anglais et je serais plus à l'aise si vous vouliez m'interroger sur quelque autre point que vous jugiez digne de votre attention. Je suis prêt à vous donner toutes les informations que vous désirez concernant le travail de nos stations expérimentales. Sans doute nous ne sommes pas responsables de tous les progrès qui ont été accomplis récemment, mais j'estime que nous avons pris une part active dans l'amélioration des méthodes de culture, ce qui nous permet de vous montrer aujourd'hui un produit bien supérieur à celui que l'on trouvait sur notre marché il n'y a pas bien longtemps J'ai entendu dire qu'un manufacturier canadien a fait, l'an dernier, des bénéfices considérables dans la manipulation du tabac indigène. Il nous a rendu un très grand service parce qu'il a été le premier qui nous permît de montrer un produit comme celui que vous avez eu entre les mains tout à l'heure et qui, si ce n'était une question de paix, pourrait être exporté et serait universellement apprécié.

Par M. Sealey:

Q. Ne pourrait-on pas faire quelque chose pour attirer l'attention du public sur les avantages de la culture du tabac; ne serait-il pas possible d'avoir des champs d'expérience au Canada?

R. Certainement, mais les expériences conduites de cette manière sont très coûessayé ce moyen il y a deux ans. Nous essayé ce moyen il y a deux ans. Nous possédions une liste de planteurs auxquels nous avons envoyé des instructions et qui devaient travailler sous notre direction. Evidemment cette collaboraton impliquait une prime. Tous voulaient toucher cette dernière, mais quand il s'est agi de faire le travail demandé, pas un ne voulut l'entreprendre sérieusement. Nous avons envoyé à ces planteurs les instructions nécessaires en les invitant à les suivre d'aussi près que possible, la prime était faible s'élevant à un peu plus de $20, mais cependant suffisante, et, à parler franchement, je dois dire que le travail effectué fut tout à fait inutile. Quand nous cherchâmes à connaître les résultats des essais entrepris, il nous fut presque impossible d'obtenir des informations suffisantes et, quelquefois, le champ pour lequel une prime avait été allouée se trouvait être le plus mal tenu de la région. C'est pourquoi nous avons abandonné ce système et établi des stations plus importantes dans les centres principaux de la culture du tabac au Canada avec l'espoir que, par la dissémination des résultats obtenus sur ces stations, il nous serait possible d'améliorer la culture du tabac au Canada et de répondre à ses exigences avec beaucoup moins de dépenses et plus d'efficacté.

Par M. Cash:

Q. Avez-vous entendu parler d'une variété que certains Polonais et Hongrois cultivent dans la Saskatchewan?

R. Je n'en ai jamais entendu parler. Je suis en relation avec quelques personnes qui ont entrepris la culture du tabac dans la Saskatchewan et dans l'Alberta, et j'ai cherché à obtenir des échantillons du produit qu'ils avaient cultvé, mais sans succès.

Q. Je vous en enverrai.

R. Merci beaucoup, je vous en serai très obligé.

Nous recevons quelquefois des différents points du Canada des lettres provenant de personnes qui désirent être encouragées dans la culture du tabac. Je sais par expérience et, quelques-uns d'entre vous le savent aussi, que le tabac ne peut pas être cultivé partout. Il exige certains sols et un climat favorable. Dans beaucoup de parties du Canada, le climat est trop froid, la saison trop courte, et par suite le tabac ne peut y être cultivé avec succès. Quelquefois aussi le sol n'est pas convenable; nous avons une quantité

de terres fortes qui quoique fertiles ne se prêtent pas à la culture du tabac. Certainement il serait possible d'y produire une récolte, mais le produit obtenu serait tellement inférieur qu'il serait impossible de lui trouver un marché. Un cultivateur peut produire un tel tabac pour sa consommation personnelle, mais ce serait une bien pauvre spéculation que de le placer sur le marché, et il emploierait bien mieux son temps en cultivant toute autre plante que le tabac. Quand je reçois des demandes de ce genre, je demande à mon correspondant de faire un essai sur une petite étendue et de m'envoyer un échantillon du produit obtenu. Dans la majorité des cas, je présume que le produit est inférieur, car je ne reçois jamais l'échantillon.

Par M. Currie (Simcoe):

Q. Le tabac est si bon qu'il le garde pour lui-même.

R. Peut-être.

Par M. Henderson:

Q. Prétendez-vous que vous serez un jour capable de produire au Canada un tabac d'arome et de goût comparables à celui fabriqué à Montréal par la Compagnie Macdonald et qui, je crois, est pratiquement, sinon absolument, composé de tabac américain. Le grand défaut du tabac canadien français est son arôme et son goût et, dans la partie du pays où je réside, nous ne pouvons pas nous habituer à fumer un pareil tabac.

R. Faites-vous allusion au tabac à cigares?

Q. Je parle surtout du tabac à pipe, Il n'y a aucun doute qu'on peut faire de bons cigares avec du tabac canadien, mais vous est-il possible de produire, au moyen d'un procédé quelconque de fermentation, un tabac ayant un goût et un arôme analogues à ceux du tabac Macdonald, de Montréal, qui est si répandu dans le pays?

R. Parlant du tabac manufacturé, il ne nous est pas donné d'indiquer aux manufacturiers canadiens les procédés de préparation employés par M. Macdonald. Nous ne les connaissons pas, ils constituent un secret de la compagnie, qu'elle tient caché autant que possible. Si un manufacturier emploie un arôme spécial, les autres manufacturiers peuvent chercher quel est cet arôme, et voir s'ils peuvent le reproduire dans leurs tabacs. Quelques manufacturiers peuvent être plus habiles que leurs concurrents, mais nous ne pouvons pas dire que, parce qu'un certain tabac manufacturé, le tabac Macdonald, par exemple, est d'un goût plus agréable qu'un autre, le tabac brut employé par ce manufacturier est supérieur à celui etmployé par ses concurrents. Ensuite, la question du goût personnel doit être considérée. Vous pouvez fumer un très mauvais tabac et, après y être habitué, le considérer comme le meilleur du monde. Dans ces conditions il est impossible de répondre définitivement à votre question. Nous devons reconnaître que le tabac canadien doit avoir de très solides qualités, sans quoi nous n'aurions jamais vu la Imperial Tobacco Company, par exemple, établir une si grande industrie dans notre pays et répandre ses produits, manufacturés surtout avec du tabac canadien ,par tout le Dominion. D'autre part, une autre manufacture établie à Québec, il y a six ou sept ans, avec un capital relativement faible ,fait actuellement de grosses affaires.

Par l'honorable M. Fisher:

Q. Emploie-t-elle du tabac canadien?

R. Pratiquement. La majeure partie de sa matière première est constituée par du tabac canadien.

Q. Et l'Imperial Tobacco Company aussi?

R. L'Imperial Tobacco Company emploie une quantité considérable de tabac canadien quoique, évidemment, elle importe une certaine quantité d'autres produits. M. Henderson faisait allusion, tout à l'heure, au tabac Macdonald. Il y a deux ans, je voyageais dans la Virginie du Sud, et j'ai passé une semaine à Danvill me renseignant sur la culture du tabac aux Etats-Unis, et, ici et là, j'entendis parler de M. Macdonald. Je n'ai pas l'honneur de connaître ce dernier, et je ne peux pas juger son produit car je ne chique pas et la plupart de ses tabacs sont des tabacs à chiquer ou tout au moins des tabacs en palettes, mais j'ai constaté qu'il possédait à Danville et dans d'autres villes des Etats-Unis des entrepôts importants d'où il importe la majeure partie du tabac dont il se sert au Canada. Or, le tabac que nous employons pour la production du tabac canadien en palette est le Burley, et nous ne pouvons faire de comparaison entre le Burley canadien et le Virginie. M. Macdonald emploie peut-être du Burley, mais il manufacture surtout du tabac Virginie. Ainsi nous aurions à établir une comparaison entre le Virginie et le Burley, deux variétés différentes récoltées dans deux régions différentes et séchées par deux différents procédés, car, comme vous le savez, le Burley est séché à l'air, (air cured), et le Virginie "flue cured." Cela explique peut-être la différence de goût entre le tabac Macdonald et celui de l'Imperial Tobacco Company.

Par M. Cash:

Q. D'après ce que je comprends le goût particulier du tabac Macdonald dépend des arômes qu'on y ajoute?

R. Oui, principalement et aussi de la nature du tabac qui est employé. M. Macdonald emploie une quantité très importante de Virgine, tandis que les autres manufacturers se servent surtout du Burley. Vous pouvez remarquer l'arôme que la dessiccation par l'air chaud développe dans le tabac, c'est un arôme très spécial, et c'est lui que vous avez peut-être remarqué dans le tabac Macdonald.

Q. Emploie-t-on un produit quelconque pour améliorer l'arôme des tabacs de Québec?

R. Je ne trouve pas que l'arôme des tabacs de Québec soit désagréable et ait besoin d'être amélioré. Quand ces tabacs sont manipulés soigneusement ils donnent un produit tr,s satisfaisant. Voici un tabac canadien obtenu dans Québec, (montrant l'échantillon), et vous ne pouvez pas y déceler d'arome désagréable; en voici un autre dont l'arome est excellent.

Par le président:

Ce que M. Charlan vient de nous exposer ce matin, montre clairement la possibilité de développer au Canada la production du tabac et, si nous pouvons produire nous-mêmes le tabac dont ont besoin les manufacturiers canadiens, plutôt que d'importer du tabac et d'exporter notre argent, ils répandront ce dernier dans notre pays, ce qui ajoutera à nos ressources. Le fait qu'on a consommé l'année dernière dans nos manufactures, au moins un demi-million de dollars de tabac que l'on achetait précédemment aux Etats-Unis, prouve l'avenir réservé à la culture du tabac au Canada.

Par l'honorable M. Fisher:

Je désire féliciter M. Charlan d'avoir pu s'adresser en anglais au comité comme il vient de le faire. Il est toujours difficile, pour un débutant, de parler dans une langue étrangère et, si vous vous souvenez qu'il y a quatre ans, quand M. Charlan est arrivé au Canada, il ignorait le premier mot de notre langue, il est grandement à son crédit d'avoir pu nous entretenir comme il l'a fait ce matin.

La séance est levée.

Certifié correct,

F. CHARLAN,

Chef du Service des Tabacs.

Un Français indique la possibilité de dire le caractère d'un fumeur d'après son cigare.

On reconnaît facilement, dit-il, l'homme qui fume, ses lèvres le font voir sans qu'il parle. Celui qui enfonce profondément son cigare dans sa bouche est d'une nature résolue, sceptique et abrupte ; celui qui mord le bout de son cigare est négligent ou distrait. Quand un fumeur emploie un coupe-cigare pour enlever le petit bout du cigare, on peut le considérer comme nn homme de précaution. Le fumeur qui emploie un fume-cigare en ambre est un homme délicat. L'homme qui fume son cigare jusqu'au bout est un ami, un ami fidèle, d'une nature persévérante. Si un fumeur a l'habitude de jeter son cigare à moitié fumé, on peut le considérer comme inconstant, vil et frivole.

Bell Telephone 7961. Maison fondée en 1872.

La Compagnie H. Fortier

Marchands de Tabac en Gros.

Successeurs de C. Gratton & Co.

269-271-273, rue St-Paul, Montréal.

Coin de la rue Vaudreuil.

Mr. Héliodore Fortier a l'honneur d'annoncer à sa clientèle qu'à partir du 1er janvier 1911, il continuera les affaires sous le nom de La Compagnie H. Fortier, avec un assortiment complet et varié de Cigares, Pipes, Tabac, et Articles Généraux pour Marchands de Tabac. Le seul changement est celui du nom de la raison sociale, et Mr. Fortier prie respectueusement ses clients d'adresser leurs commandes à La Compagnie H. Fortier, 273 rue St-Paul, Montréal, afin d'éviter des erreurs. Comme dans le passé, tous les efforts seront faits pour donner entière satisfaction dans l'exécution des ordres que la clientèle de cette maison voudra bien lui donner.

La Compagnie H. Fortier

273, rue St-Paul, MONTREAL.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straight Cut No 1, 10s.	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10....	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s..	8.50
New Light, [tout tabac] 10s..	8.50
Sub Rosa [tout tabac]	8.50
Le Roy (Petits Cigares)	
En boîtes de 10	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6's (600) 3.78; 1/10s... ..	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, (Turques), bouts en papier	12.00
Hassan (Turques)—	
En boîtes de 10	8.50
Mecca (Turques)—	
En boîtes de 10	8.50
Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] Bouts en or, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, Bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, $3.50.	5.83
High Admiral, 10s....	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold..	12.00
Otto de Rose, 10s..	12.50
Bouquet, boîtes à coulisse, 7s. 350; 2.01	5.75
Pin Head, boîtes à coulisse, 6s. 600; 3.50	5.84
Piccadilly—	
En boîtes de 10	18.50
Pall Mall (Egyptiennes)— Bouts en liège seulement.	
En boîtes de 10	18.50
Pall Mall (King Size)—	
En boîtes de 10	25.00
Imperial Tobacco Co's. - Egyptiennes No 2 (Liège ou papier)	
En boîtes de 10	11.00
Imperial Tobacco Co's.— Egyptiennes No 1 (Plain).	
En boîtes de 10	18.00
Imperial A. A —	
En boîtes plates de 10	27.00
Imperial A. A. 1—	
En boîtes plates de 10	35.00
Pacha No 3 (Egyptiennes)— Bouts en papier seulement.	
En boîtes de 10	20.00
Pasha No 1 (Bouts en liège).	
En boîtes à coulisse de 10 . . .	35.00
Mon Plaisir —	
En boîtes de 20 . . .	10.50
Duke of Durham-	
En boîtes à coulisse de 10 . . .	7.00
Pedro —	
En boîtes de 10	7.00
Old Chum Cigarettes—	
En boîtes de 10	8.00
Effendi (Egyptiennes) — Liège ou papier.	
En boîtes de 10	12.00
Maspero Frères, cigarettes Nilometer—	
En boîtes de 10	20.00

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs..	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.. ..	1.00
Athlete, paquets ou boîtes, 1-12, boîtes 5 lbs.	1.05
Derby, en boîtes de fer blanc ¼s	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs...	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.. ..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs....	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts 1/13s, btes 2 lbs....	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs....	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem (Turquie), pqts, 1-16s, btes 5 lbs....	1.35
1-4 lb boîtes de fer blanc . . .	1.40
Houde's (Turques)—	
1-20 pqts, 5 lbs. boîtes	1.70
Hochfeiner (Turques)—	
1-16 pqts, 5 lbs boîtes	1.10
Asman (Turquie)—	
1-16 pqts. 5 lb boîtes	1.15

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum —	
En boîtes de fer blanc, 1-6s . . .	.95
En boîtes de fer blanc, 1-2 lb . .	.80
En boîtes de fer blanc 1 lb. .	.80
Pqts, 1-10s btes 5 lbs.	79
En sacs, 1-5s, btes 5 lbs. . . .	83
Empire Cut Plug —	
Pqts, 1/11s, boîtes 5 lbs.	.85
En boîtes de fer blanc, ½ et ¼ lb	.85
En boîtes de fer blanc, 1/5s . .	.93
En boîtes de fer blanc, 1 lb. . .	.83
Fine Dress —	
En boîtes de fer blanc, 1/5 et 1/2 lb	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs.	.79
En boîtes de fer blanc, 1/2 lb . .	.80
En sacs 1/5 btes 5 lbs	.82
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
En tins, 1/4 lb..	.90
Ritchie's Cut Plug—	
Pqts, 1/16s, btes 5 lbs.	.71
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs . . .	1.00
En drums, 1 lb....	1.00
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs..	.65
Pqts, 1 lb., boîtes 5 lbs..	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Lord Stanley—boîtes de fer blanc, 1/2 lb	1.05
Hand Cut Virginia — boîtes de fer blanc, 1/4 lb.	1.00
Duke's Mixture, Cut Plug —	
Pqts, 1/10 lb. cartons 2 lb . .	82
Perique Mixture —	
En boîtes de fer blanc, 1 lb., 1-2 lb et 1-4 lb	1.15
Athlete Smoking Mixture—	
1/2 et 1/4 lb. boîtes de fer blanc	1.35
Pure Perique —	
1/4 et 1/2 lb. boîtes de fer blanc pqts	1.75
St-Léger—1/2 et 1/4 lb. boîtes de fer blanc et 1/10 sacs	1.20
P X X X —	
1 lb. boîtes de fer blanc	.95
1/2 lb. boîtes de fer blanc . .	1.00
1/5 lb. boîtes de fer blanc. . . .	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches 5 lbs boîtes	.90
1/2 lb. jarres	.90
Old Virginia —	
1 lb. boîtes de fer blanc	.78
1/2 lb. boîtes de fer blanc . . .	.80
1/16 & 1/9 pqts. 5 lbs. boîtes . .	.72
1 lb. & ½ lb. pqts., 5 lbs. boîtes	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pqts, 5 lb. boîtes	.82
1-6 boîtes en fer blanc	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc . . .	.94
1-5 sacs	.88
Blue Star —	
1-12 pqts, 5 lb. boîtes	.83
Favorite — 1-2 lb. boîtes en fer blanc	.78
Champaign Cut Plug —	
1-10 pqts, 5 lb. boîtes	.82
1-5 boîtes en fer blanc	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc . . .	.96
Khaki —	
1-6 boîtes en fer blanc	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc . . .	.96
1-10 pqts, 5 lb. boîtes	.80
Red Star —	
1-12 pqts, 5 lb. boîtes	.83
Sweet Bouquet —	
½ lb. boîtes en fer blanc . .	1.25
Maryland —	
1-12 pqts, 5 lb. boîtes	.78
¼ lb. boîtes en fer blanc . . .	.78
M. P. (Perique Mixture).	
1-11 & 1-5 pqts, 5 lb. boîtes . .	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 boîtes en fer blanc	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. boîtes en fer blanc	1.35
Social Mixture	
Pqts 1/10 btes 5 lbs..	.75
En boîtes en fer blanc, 1-2 lb .	.75
Seal of North Carolina —	
En boîtes de 1-6 et ½ lb . .	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs... ..	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs.	95
1-6 boîtes en fer blanc	1.06
1-4 pqts, 6 lbs. boîtes	.95
1-2 lb. jarres en verre	1.05
Bull Durham—	
1-10 sacs, 5 lb. cartons	1.25
1-16 sacs, 5 lb. cartons	1.25
Duke's Mixture (Granulated)—	
1-10 sacs, 5 lb. cartons	.85
Calabash Mixture—	
1 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
1-2 boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
1-4 boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.20
1-8 boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.35

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing —	
Boîtes en fer blanc décorées, 1s .	1 10
1-2 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs	1.15
1-4 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs	1 18
1-8 pqts., cartons 2 lbs . . .	1 18
1-16 pqts, cartons 1 lb. . . .	1.25
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 et 1-4 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs	1.26
Turret Navy Cut —	
1-8 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs	
Mild	1.26
Medium	1.22
Full	1.22
1-8 lb. boîtes en fer blanc, 2 lb cartons.	
Mild.	1.40
Medium.	1.26
Full.	1.26

1-16 lb. boîtes en fer blanc, cartons.

Mild	1.50
Medium	1.82
Full	1.82

Tabacs américains à fumer — La lb.

Pride of Virginia—	
1-10 lb. boîtes en fer blanc, cartons	1.30
Old English Curve Cut—	
1-10 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2½ lbs.	1.30
1-4 lb. boîtes en fer blanc, (fermeture hermétique)	1.40
Richmond Gem Curly Cut—	
1-4 pqts., cartons 2 lbs	1.60
Rose Leaf (coupé fin à chiquer)—	
1 oz. torquettes, en 1 lb. drums, 5 lbs boîtes	1.22
Paterson's Seal—	
1-5 lb. boîtes, cartons 5 lbs.	1.00
Tuexdo Granulated Plug—	
2 oz. sacs, cartons 2 lbs	1.20
2 oz. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.20
Lucky Strike—	
1-4 btes en fer-blanc 3 lb. cartons	1.30
1-5 lb. boîtes en fer blanc, cartons 5 lbs.	1.30
1-10 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 1-2 lbs	1.30
1-2 lb. boîtes en fer blanc	1.26
1 lb. boîtes en fer blanc	1.24

Tabacs américains à chiquer en palettes

Battle Ax — 12 lbs caddies	.86
Piper Heidsieck — 10 lbs. caddies	.80
Piper Heidsieck — 10 lbs. caddies.	1.20
Piper Heidsieck — 7 lbs. caddies.	1.15
Horseshoe — 12 lbs. caddies	0.99
Star, 12 lbs Cads.	1.00
Climax, 12 lbs. Cads.	0.99
Spear Head, 13 lbs. Cads.	0.99
Lucky Strike (Palette)—	
15 lb. Caddies (Palettes 15 oz.)	1.15
Westover (Plug)—	
10 et 20 lbs. cads (Palettes 10 oz.)	1.15

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited. (Empire Branch).

Tabacs à chiquer.

Bobs, 6s, 21 lbs. et 1-2 cads., 12 lbs.	46
Bobs, 12s., Butts, 24 lbs, 1-2 Butts, 12 lbs.	46
Bobs Bars, 6 1-2 morc. à la lb. 1-2 Butts, 10 lbs.	46
Currency Bars, 12s., 12 morc. à la lb., Butts 24 lbs., 1-2 Butts, 12 lbs.	46
Currency, 2 x 4, 6 1-2 à la lb., 1-2 Butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12s., 1-2 Cads, 12 lbs.	46
Stag Bars, 6 2-5s., Butts, 15 lbs.	46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	44
Pay Roll, 10⅔ oz. barres, 5 morc. à la barre, 7 1-2 morc. à la lb. butts 20 lbs	56
Pay Roll, 2 x3, 7 à la lb., 22 lbs. cads & 12 lbs ½ cads	56
Pay Roll, barres 6 2-3 oz. (mince), 7 1-2 m. à la lb., boîtes, 5 lbs.	56
Moose, barres 14 1-2 oz., 5 morc. à la barre, 5 1-2 morc. à la lb., 1-2 butts, 8 lbs.	40
Black Watch, 6s., 18 lbs., 1-2 Butts 9 lbs. chaque	44
Black Watch, 12s., 1-2 Cads, 12 lbs.	45
Bully, 6s., 1-2 butts, 9 lbs.	44
Snowshoes bars, 6 1-2 morc. à la lb., buts 22 lbs., 1-2 butts, 11 lbs.	43
War Horse, 6s., boîtes 6 lbs	42

Tabacs à fumer.

Empire, 6s., 12s.	44
Rosebud Bars, 6s., Butts, 20 lbs., Boîtes, 5 lbs.	45
Amber, 8s. et 3s	60
Ivy. 1 1-2 x 4, 7s. 17 lbs. butts	50
Shamrock, 2 x 4 et barres, 6s.	45
Great West Cut, 8s., Pouches	59

THE B. HOUDE CO., LTD., QUEBEC

Tabacs coupés à fumer.

Trappeur—	
pqts. 1-8, boîtes 5 lbs.	$ 32
sacs 1-12, boîtes 5 lbs.	48
pqts 1-2 et 1 lb.	30
Comfort—	
sacs 1-8, boîtes 5 lbs.	32
sacs 1-10, boîtes 5 lbs	40
sacs 1-12, boîtes 5 lbs,	48
Casino—	
pqts 1-6, boîtes 5 lbs	24
pqts. 1-2 et 1 lb.	20
O. K. No. 1.—	
1-6 pqts., boîtes 5 lbs.	50
O. K. Mixture—	
1-8 pqts., boîtes 5 lbs.	32
Horse Shoe Solace—	
pqst 1-10, boîtes 5 lbs	40
pqts 1-2 et 1 lb.	40
paq. 1 lb. avec pipe dans le pqt.	48
boîtes en fer blanc 1-2 lb.	43
Gold Block—	
pqts 1-12, boîtes 5 lbs.	50
sacs 1-12 et 1-7, boîtes 5 lbs	59
Brown Shag—	
pqts. 1-10, boîtes 5 lbs	40
pqts 1-2 et 1 lb.	38
Signum Cut Plug—	
sacs 1-12, boîtes de 5 lbs.	48
pqts. 1-10, boîtes de 5 lbs.	40
pqts 1-2 lb.	38
Carillon (à fumer et à chiquer)	
pqts 1-10 boîtes de 5 lbs.	40
Como—	
pqts 1 lb. avec pipe dans le paquet	38
pqts 1-9, boîtes de 5 lbs.	36
Lion Brand—	
sac papier 1-10, boîtes 5 lbs	35
Calabresse—	
paquets 1-9, boîtes de 5 lbs.	36
Houde's No. 1.—	
pqts 1 lb. avec pipe dans le paquet	44
pqts 1-7, boîtes de 5 lbs.	45
ptqs de 1-2 et 1 lb.	40
valises de 1 lb.	44
Micmac—	
sacs de papier 1-10, boîtes de 5 lbs.	30
Houde's Fine Cut—	
sacs papier 1-12 et 1-6, boîtes 5 lb.	52
Hudosn—	
pqts. 1-12, boîtes de 3 lbs.	52
pqts 1-6, boîtes de 5 lbs	52
Golden Leaf—	
pqts. 1-12 et 1-6, boîtes de 5 lbs.	48
boîtes en fer blanc 1 lb.	54
boîtes en fer blanc 1-2 lb.	58
boîtes en fer blanc 1-4 lb.	65
Rainbow—	
pqts 1-9, boîtes 5 lbs.	70
boîtes en fer blanc 1-2 lb.	73
boîtes en fer blanc 1-4	78
sacs 1-5, boîtes de 5 lbs.	78
Cremo—	
pqts 1-12, boîtes de 5 lbs..	48
Standard—	
pqts 1-9, boîtes 5 lbs.	70
Jockey—	
pqts 1-12, boîtes 5 lbs	48
Sunrise—	
pqts 1-10, boîtes 5 lbs	70
Patriot—	
boîtes en fer blanc de 1 lb.	25
Cavendish—	
pqts. 1-2 lb.	35
Handy—	
sac 1-10, boîtes 5 lbs.	70
Alice—	
sacs 1 lb.	25

Tabacs Naturels, coupés, à fumer.

Parfum d'Italie—	
pqts. 1-12, boîtes de 5 lbs.	48
Mon Ami (Pur Quesnel)—	
pqts de 1-9, boîtes 3 lbs	65
pqts de 1-2 et 1 lb.	50
Red Cross—	
pqts de 1-10, boîtes de 5 lbs.	40
pqts de 1-2 lb.	40
sacs de 1-7, boîtes de 5 lbs	55
Tiger—	
pqts de 1-10, boîtes de 5 lbs.	40
Montcalm —	
sacs 1 lb.	20
Zouave—	
pqts. 1-8, boîtes de 5 lbs.	31
pqts. 1-2 et 1 lb.	30
Encore—	
pqts 1-10, boîtes de 5 lbs	40
pqts 1-2 et 1 lb.	38
sacs 1-7, boîtes 5 lbs.	48
Rouge & Quesnel—	
pqts 1-10, boîtes de 5 lbs.	38
pqts 1-5, 1-2 et 1 lb.	35
Mon Plaisir—	
pqts 1-9, boîtes de 2 et 5 lbs.	70
Quesnel—	
pqts 1-4, 1-2 et 1 lb.	40
Houde's Best one dollar Mixture—	
pqts 1-10 lb., boîtes 5 lbs.	80
pqts 1-4, 1-2 et 1 lb.	80
Gold Cross —	
pqts 1-8, boîtes de 5 lbs.	50
pqts 1-2 et 1 lb.	50
Napoléon—	
pqts 1-10, boîtes de 4 lbs	40
pqts 1-2 et 1 lb.	35
Blue Cross—	
pqts 1-8, boîtes de 5 lbs	32
pqts 1-2 et 1 lb.	30
Golden Broom—	
pqts 1-6, boîtes en bois de 5 lbs.	40
Houde's Sixty cents—	
pqts 1-7, boîtes de 5 lbs.	50
Bellefeuille—	
pqts 1-6, boîtes de 5 lbs	24
pqts 1-3 lb.	24
ptqs de 1 lb.	20
Houd's Quesnel—	
pqts 1-14 et 1-8, boîtes de 5 lbs	60
Iroquois—	
pqts 1-10, boîtes de 5 lbs	40
Prairie—	
pqts 1-10, boîtes de 5 lbs.	38
Rouge—	
pqts 1-6, boîtes de 5 lbs.	24
1 lb.	20
1-2 lb. et 1-4 lb.	24

Tabacs à Cigarettes

Rugby—	
1-9 (boîtes à coulisse), boîtes 5 lbs	67
pqts 1-14, boîtes de 5 lbs.	60
pqts 1-2 et 1 lb.	60
Petit Bleu—	
pqts 1-12, et 1-8, boîtes de 5 lbs.	50
pqts 1-2 et 1 lb., sous étain	40
L. L. V.—	
pqts 1-2 lb, sous étain	40
pqts 1-12, boîtes de 5 lbs	48
Petit Poucet—	
pqts 1-12, boîtes de 5 lbs	48
Le Petit Jaune —	
pqts 1-12, boîtes de 5 lbs	46
Tri Color—	
pqts 1-14, boîtes de 5 lbs.	55
Snowboda—	
boîtes à coulisse 1-9, boîtes 5 lbs.	64
Carlo—	
pqts 1-14, boîtes de 5 lbs	55
Ali Baba—	
pqts 1-4, boîtes de 5 lbs.	60
boîtes à coulisse 1-9	65
Tabac Turc, Yafa, à Cigarettes.	
pqts 1-12, boîtes de 5 lbs.	80
pqts 1-4 lb.	80

Tabac coupé fin, à chiquer

Chocolate Fine Cut —
boîtes en fer blanc 1 lb. 65

Tabac à chiquer en tablettes

Spun Roll—
boîtes 1-16 et 1 lb. 60

Tabac naturel coupé et pressé

Orignal—
pqts 1-4 et 1-8, boîtes de 5 lbs . . . 60

Coupé, Tranché ou Palettes.

Transfer—
boîtes à coulisse 1-7, boîtes 5 lbs.. 50

Atlas—
1-7 (boîtes à coulisses), boîtes 5 lb. 49
Bamboo (Curved Cut)—
boîtes en fer blanc. 1-10, boîtes 3 lbs. 75
Caribou—
boîtes 1-7, boîtes de 5 lbs 50

NATIONAL SNUFF CO.

Landry's Light Snuff—

	Barillets ou Jarres
Rose No. 1	32
Merise	32
Rose extra	36
Macaba	38
Scoth, (pqts 1 lb. et boîtes 5 lbs)	.50
Scoth, en jarres de 5 lbs	52

Houde's Dark Snuff—

Natural	33
Rose No. 1	34
Rose & Bean	34
Rose Extra	36
Merise	34
Macaba	41
Scoth, en pqts 1 lb. et boîtes 5 lbs.	50
Scoth, en jarres 5 lbs.	52
Copenhagen	90
Horseshoe	90

Mis en 1-12s. Bidons avec fibre.

50 ANS D'EXPERIENCE

On a dit que rien **ne coûte autant que l'école de l'expérience.** Aussurément l'expérience de plus d'un demi-siècle de la maison Davis dans la manufacture des cigares vaut quelque chose pour le fumeur. **Les Cigares Davis Clear Havana sont pleins de qualité.** La feuille Cubaine la plus choisie, la main-d'œuvre Cubaine la plus habile, le tout soutenu par une **expérience de 50 ans,** sont représentés dans les Cigares Havana de cette maison. Quand vous achetez des cigares **importés**, la moitié de votre argent entre dans le trésor pour acquitter les droits. Quand vous achetez les **Cigares Davis,** vous obtenez les mêmes cigares à moitié prix et, par conséquent, vous économisez **50%.** -:- -:- -:- -:- -:- -:-

S. DAVIS & SONS Limited

MONTREAL, P.Q.

Demandez le Tabac haché à fumer

RAINBOW

Manufacturé par The B. Houde Company, Limited, Québec.

IMPORTED TOBACCOS

TABACS A FUMER DE WILLIS

Capstan Navy Cut.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	1-2	1.35
"	1-4	1.37
"	1-8	1.44
"	1-16	1.61
Medium (moyen)	1-16	1.61
"	1-4	1.24
"	1-8	1.32
"	1-16	1.42
Full (fort)	1-2	1.22
"	1-4	1.24
"	1-8	1.32
"	1-16	1.41

Boîtes fer blanc décorées.

Mild (doux) à	1-6	1.50
Medium (moyen)	1-16	1.38
"	1-8	1.32

Capstan Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	1-2	1.22
"	1-4	1.24
"	1-8	1.32

Traveller.

Boîtes de fer blanc décorées à charnières	1s.	1.12
Boîtes de fer blanc décorées à charnières	1-2	1.16
Boîtes de fer blanc décorées à charnières	1-4	1.18
Boîtes fer blanc hermétiques	1-4	1.18
Pqts plats sous étain	1-8	1.17
Paquets plats sous étain	1-16	1.17

Westward Ho Mixture.

Boîtes ferblanc hermétiques.	1-4	1.18
Boîtes fer blanc hermétiques.	1-8	1.26
Ppts papier étain	1-8	1.12

Ocean Mixture.

Btes fer blanc rondes	1s.	1.00
Btes fer blanc hermétique	1s.	1.05
Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.04
Btes fer blanc hermétiques	1-2	1.10

Latakia.

Btes fer blanc hermétiques.	1-2	1.59
Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.59

Black Cut Cavendish.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.25
Pqts, papier et étain	1-4	1.25

Gold Flake.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.35
Pqts papier et étain	1-8	1.35

Liverpool Irish Twist.

Boîtes fer blanc hermétiques	3 lbs.	0.98
Tagger, rouleaux 2 lbs.,	10 lbs.	0.98
Btes fer blanc hermétique (rouleaux 2 1-2 lbs)	5 lbs.	0.98

Superfine Shag.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.30
Btes fer blanc hermétiques	1-8	1.35

Old Friend Shag.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.00

TABACS A CIGARETTES DE WILLIS.

Three Castles.

Btes fer blanc hermétiques.

Mild (moyen)	1-2	1.55
"	1-4	1.60
"	1-8	1.65
Medium (moyen)	1-4	1.50
"	1-8	1.55

Pqts papier et étain.

Medium (moyen)	1-8	1.50
" "	1-16	1.40
Mild (doux.)	1.16	1.60
Mild (doux)	1-8	1.60

Best Bird's Eye.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.30
Btes fer blanc hermétiques.	1-8	1.37
Paquets papier et étain	1-8	1.25

Bright Bird's Eye.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.10

TABAC A FUMER PLAYER.

Navy Cut.

Btes fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	1-2	1.35
" "	1-4	1.36
" "	1-8	1.46
" "	1-16	1.54
Medium (moyen)	1-2	1.16
" "	1-4	1.18
" "	1-8	1.27
" "	1-16	1.36
Full (fort)	1-2	1.16
" "	1-4	1.18
" "	1-8	1.27
" "	1-16	1.36

Navy Mixture.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.36
Pqts papier et étain	1-8	1.36
Pqts papier et étain	1-16	1.36

TABAC A CIGARETTES PLAYER

Navy Cut.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.50
Btes fer blanc hermétiques	1-8	1.50

TABAC A FUMER DE LA RICHMOND CAVENDISH CO.

Pioneer.

Btes fer blanc plates	1-2	1.16
Btes fer blanc plates	1-4	1.20
Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.18
Pqts papier et étain	1-8	1.20
Pqts papier et étain	1-16	1.24

Richmond Smoking Mixture.

Btes fer blanc rondes	1-4	1.10

Gem of the Ocean Shag.

Btes fer blanc hermétiques.	1-4	1.06

Superfine Shag.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.13

TABAC A FUMER DE LAMBERT & BUTLER

Log Cabin.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.18
Btes fer blanc hermétiques	1-8	1.27
Pqts papier et étain	1-8	1.15

Sundried Honeydew.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.40

Viking.

Btes fer blanc hermétiques.

Medium (moyen	1-2	1.18
" "	1-4	1.20
" "	1-8	1.25

Varsity Mixture.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.85

Waverley Mixture.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.35

Frontier Mixture.

Btes rondes fer blanc herm..	1-4	1.60

Prince of Wales Mixture.

Btes rondes fer blanc herm..	1-4	1.50

Garrick Mixture.

Btes fer blanc hermétiques	1-2	2.25
Btes fer blanc hermétiques	1-4	2.25
Btes fer blanc hermétiques	1-8	2.25

TABACS A CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

May Blossom.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.50
Btes fer blanc hermétiques	1-8	1.60

TABACS DE MACDONALD

Cut Golden Bar.

Btes fer blanc hermétiques,—

Mild (doux)	1.4	1.45
"	1-8	1.50
Medium (moyen)	1-4	1.45
"	1-8	1.50
Full (fort)	1-8	1.50

TABACS A FUMER DE F. & J. SMITH

Glasgow Mixture.

Btes rondes fer blanc herm.	1s.	1.28
Btes rondes fer blanc herm..	1-2	1.31
Btes rondes fer blanc herm..	1-4	1.31
Btes rondes fer blanc herm.	1-8	1.36

Sun Cured Mixture.

Btes rondes fer blanc herm..	1s.	1.35
Btes rondes fer blanc herm..	1-2	1.36
Btes rondes fer blanc herm.	1-4	1.36
Btes rondes fer blanc herm..	1-8	1.42

TABACS A FUMER AMERICAINS

Van Bibber Cut Plug.

Btes fer bl. 1-10 lb. 2 1-2 lb. cartons (Foncé ou aromatique)	1.25

Mayo's Cut Plug.

Pqts 1-10, 5 lbs. cartons	1.00

CIGARETTES

Gold Crest.

En btes de 20 à coulisse	500	3.33	6.65

Vanity Fair.

En btes de 10 à coulisse	500	3.65	7.30

Vice Roy (Petits Cigares)

En btes de 10 à coulisse	500	4.25	8.50

Egyptian Deities No. 1.

En btes de 10 à coulisse	500	13.50	27.00

Egyptian Deities No. 3.

En btes de 10 à coulisse	500	10.00	20.00

CIGARETTES DE WILLS

Three Castles.

	Par M
Btes fer blanc herm. de 50	15.00
Btes fer bl. plates fantaisie de 10	16.00
En cartons de 10	15.00

Three Castles (Gold-tipped).

En btes fer blanc plates de 50	19 00
Enbtes fer blanc plates de 10	20.00

Gold Flake.

En btes fer blanc herm. de 50	12.50
En pqts de 10	12.50
En btes à coulisse de 10	12.50

Capstan (Doux).

En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons (avec bouts) de 10	12.50
En cartons de 10	12.00

Capstan (Moyen).

En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons de 10	12.00
En cartons de 10 (avec bouts)	12.50

Wild Woodbine.

En pqts de 10	12.50

CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

Garrick Mixture.

	Par M
En btes fer blanc hermét. de 50	.19.00
En boîtes de 10 rembourrées	.19.00

CIGARETTES PLAYER

Navy Cut (Doux)

	Par M
En cartons de 10	13.00
En btes fer blanc herm. de 50	13.00
En cartons de 7	14.29

Navy Cut (Moyen)

En btes fer blanc herm. de 50	13.00
En btes plates de 10	14.00
En pqts convexes de 10	14.00
En cartons de 10	13.00

Drumhead.

En cartons de 10	10.50

CIGARETTES DE L'AMERICAIN TOBACCO CO.

Turkish Trophies.

Avec ou sans bouts de liège.

	Par M.
En boîtes de 10	22.50

Président : O. Brouillard. *Directeur-Gérant :* E. Girardot, Fils. *Secrétaire-Trésorier :* L. A. Breton.

Capital Autorisé : $250.000. Tél. Bell : Longue Distance 144.

Maison Fournier-Fournier, Limitée

Agents Généraux pour la Vente au Canada des Produits de la St. Hyacinthe Distillery Co. Limited.

Spécialité de Liqueurs Françaises.

Demandez Echantillons et Listes de Prix.

Importateurs de VINS et LIQUEURS de France, Etc.

Agents généraux au CAANDA pour les marques suivantes :

A. Dupuy & Cie, *Cognac.*

G. Besson & Cie, *Matha, Cognac.*

E. Dupont, *Cognac et Bordeaux.*

F. Lemonde & Cie, *Cognac et Bordeaux.*

G. Phillips & Co., *London, Eng.*

Donald Macgregor, *Glasgow.*

House of Lords *Scotch,* Etc., Etc.

La Maison Fournier-Fournier, Limitée

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

a des Voyageurs qui visitent le Canada tout entier. Réservez leur bon accueil. Nos produits vous intéresseront.

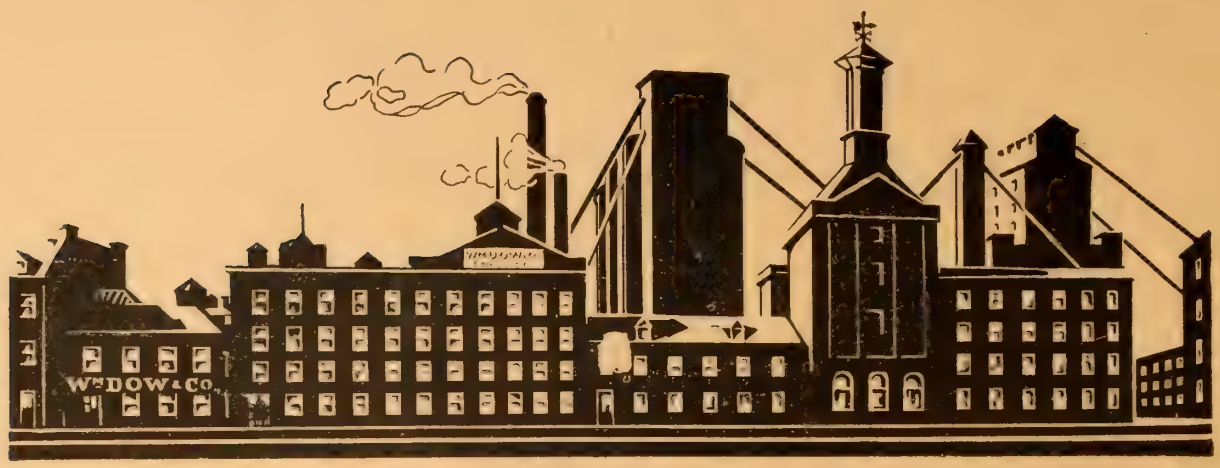

Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient le type d'excellence au Canada, et aujourd'hui maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation.

La demande pour les produits de DOW est énorme.

En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successeurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.

MONTREAL
VOL. X

FEVRIER 1911
No 2

Liqueurs et Tabacs

"LIQUORS & TOBACCOS"

Donnez au consommateur ce qu'il demande: La Bière Populaire

MOLSON

EN BOUTEILLES

dont la vente excède celle de toutes les autres marques ensemble.

Brassée à Montréal depuis

125 ANS

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada Limitée." Montréal.

MARQUE DE COMMERCE.

WHISKY DUNDEE

DE

ROBERTSON

LE SEUL WHISKY VERITABLE DE "ROBERTSON."

(Pour les cotes voyez la liste des Prix).

Maison Fondée en 1827

Seuls Distillateurs Distribuant Directement au Canada.

Capital : $1,250,000

Importateurs Généraux de Vins et Spiritueux (Vente en Gros Uniquement.)

Célèbres Scotch Whiskies J. R. D.
Champagnes Moet et Chandon, "White Seal," "Brut Imperial," "Imperial Crown Brut."
J. Denis, Henry Mounie & Co., Cognac—Brandies.
De Goni, Feuerheerd Jr. & Co., Jerez et Londres—Sherry.
D. M. Feuerheerd Jr. & Co., Oporto et Londres—Vins de Port.
Robertson's Centurion London Gins.
Adet Seward & Co., Bordeaux—Clarets, Sauternes et Bourgognes
C. Machen & Hudson—Bass Ale et Guinness' Stout, Marque Beaver.
Van Baarle & Zoon, Rotterdam—Geneva Gin.
Annapolis Valley Cyder Co. "Land of Evangeline" Cyder.
Carey Hermanos & Co., Tarragona,—Vins de Messe et Tarragone.
Boniol, père et fils,—Vins de Saumur.
Moutet. Cognacs de Bourgogne.
Boll & Dunlop—Gins de Hollande.

BUREAUX AU CANADA:

Montréal, 310 rue Notre-Dame Ouest.—Winnipeg, 312 Portage Ave East.
Vancouver, angle des rues Richards et Hastings.

LA LOI DES BANQUES DE 1911

Le projet de loi des Banques présenté à la Chambre des Communes, offre quelques changements sur l'ancienne loi de 1900.

A notre point de vue la modification la plus importante et que nous allons examiner aujourd'hui est celle qui a trait à la nomination d'Auditeurs par les Actionnaires. C'est l'article 56 du projet de loi. Voici ce qu'il dit:

56. Les actionnaires peuvent à toute assemblée générale annuelle nommer un auditeur ou des auditeurs qui conserveront leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale annuelle suivante.

2. S'il n'est pas nommé d'auditeurs à une assemblée générale annuelle, le conseil exécutif de l'Association peut, sur la demande écrite d'actionnaires, ayant ensemble un montant total de capital-actions, payé, égal à un vingtième au moins du capital-actions de la banque, nommer un auditeur ou des auditeurs de la banque dont les fonctions dureront jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, et le conseil exécutif devra fixer la rémunération à payer par les banques pour les services de l'auditeur ou des auditeurs ainsi nommés.

3. Aucun directeur ni aucun officier de la banque ne pourra être nommé auditeur de la banque.

4. Aucune personne, si ce n'est un auditeur sortant, ne pourra être nommé auditeur à une assemblée générale annuelle, à moins qu'un avis par écrit de l'intention de nommer cette personne à l'emploi d'auditeur n'ait été donné par un actionnaire à la banque, à son bureau principal, pas moins de vingt et un jours avant l'assemblée générale annuelle, et la banque devra remettre une copie de tout avis semblable à l'auditeur sortant, s'il en existe, et devra donner les noms des personnes éligibles à la position à la dite assemblée et indiquer par qui les dites personnes sont respectivement proposées pour être nommées, par un avis affranchi, mis à la poste et envoyé à la dernière adresse postale connue de l'actionnaire, au moins quatorze jours avant l'assemblée générale annuelle.

5. Si éventuellement une vacance se produisait dans les fonctions d'auditeur, l'auditeur ou les auditeurs survivants ou restants, s'il en existe, pourront agir, mais s'il n'y avait pas d'auditeur survivant ou restant, les directeurs devront, comme il est ci-après indiqué, appeler une assemblée générale spéciale des actionnaires dans le but de remplir la vacance.

6. Avant de convoquer pareille assemblée spéciale, les directeurs devront, aussitôt que possible après que la vacance a lieu, donner un avis public, par une annonce dans six numéros consécutifs d'un ou de plusieurs journaux quotidiens publiés dans la localité où se trouve le bureau principal de la banque et s'il n'est pas publié de journal quotidien dans cette localité, par une annonce dans deux numéros consécutifs d'un journal hebdomadaire publié dans cette localité, de la vacance de l'emploi d'auditeur et que la vacance sera remplie de la manière prévue dans cette loi.

7. Aucune personne ne pourra être nommée auditeur pour remplir telle vacance à moins que l'avis de l'intention de nommer cette personne à la fonction d'auditeur n'ait été donné par un actionnaire à la banque, à son bureau principal, dix jours au moins après la dernière publication de l'avis exigé par la sous-section immédiatement précédente.

8. Les directeurs devront aussitôt que possible, après l'expiration des dix jours mentionnés dans la précédente sous-section, convoquer une assemblée générale des actionnaires dans le but de remplir la vacance et avis de la dite assemblée, spécifiant son objet et indiquant les noms des personnes éligibles à la position et par qui ces personnes sont respectivement proposées pour nomination, devra être donné à chaque actionnaire de la banque en adressant un avis affranchi, par la poste et envoyé à la dernière adresse postale connue de l'actionnaire, au moins quatorze jours avant la date fixée par l'assemblée.

9. La rémunération des auditeurs sera fixée par les actionnaires à l'époque de leur nomination.

10. Tout auditeur d'une banque aura droit d'accès aux livres et aux comptes, à la caisse, aux titres de garantie, documents et pièces à l'appui de la banque et devra posséder les pouvoirs d'exiger des directeurs et des officiers de la banque, tous renseignements et explications qui peuvent être nécessaires pour l'accomplissement des devoirs des auditeurs.

11. Si la banque a des succursales ou des agences, il sera suffisant pour toutes les fins de cette section que les auditeurs puissent avoir accès aux pièces, rapports et états et aux copies des extraits des livres et des comptes des dites succursales ou agences, tels que transmis au bureau principal; mais les auditeurs peuvent à leur discrétion visiter toute succursale ou agence dans le but d'examiner les livres et les comptes, la caisse, les titres de garantie, les documents et les pièces à l'appui à la succursale ou à l'agence.

12. Il sera du devoir des auditeurs, une fois au moins durant leur terme d'office, en dehors du contrôle et de la vérification qui peut être nécessaire pour leur rapport sur l'état soumis aux actionnaires, en vertu de la section 54 de cette loi, de vérifier la caisse et de contrôler les garanties de la banque au bureau principal de la banque, en les comparant avec les entrées correspondantes dans les livres de la banque et, dans le cas où il leur paraîtrait utile, de vérifier et contrôler de la même manière, la caisse et les garanties de toute succursale ou agence.

13. Les auditeurs devront faire un rapport aux actionnaires sur les comptes examinés par eux, sur le contrôle de la caisse et la vérification des garanties dont il est question dans la sous-section précédente et sur l'état des affaires de la banque soumis par les directeurs aux actionnaires en vertu de la section 54 de cette Loi, durant le temps de leurs fonctions, et le rapport devra déclarer:

a) S'ils ont obtenu ou non tous les renseignements et explications qu'ils ont demandés.

b) Si le contrôle de la caisse et la vérification des titres de garantie requis par la sous-section 12 de cette section ont correspondu avec les entrées dans les livres de la banque en ce qui y a trait; et

c) Si, dans leur opinion, l'état auquel il est référé dans le rapport est convenablement établi de manière à montrer fidèlement et correctement l'état des affaires de la banque d'après les meilleurs renseignements et explications qui leur ont été donnés et tel qu'indiqué par les livres de la banque.

14. Le rapport des auditeurs sera attaché à l'état soumis par les directeurs aux actionnaires en vertu de la section 54 de cette Loi, et le rapport devra être lu en présence des actionnaires à l'assemblée générale annuelle.

15. A ou après telle assemblée, chaque actionnaire aura droit sur sa demande à recevoir des directeurs une copie des dits état et rapport et une copie du rapport devra être envoyée au Ministère.

16. Tout autre état des affaires de la banque soumis par les directeurs aux actionnaires en vertu de la section 55 de cette Loi sera sujet à audition et à rapport, si les auditeurs nommés en vertu de cette section sont alors en fonctions, et le rapport des auditeurs devra établir:

a). S'ils ont obtenu ou non les renseignements et explications qu'ils ont demandés.

b). Si, dans leur opinion, le dit état spécial est convenablement établi de manière à montrer fidèlement et correctement l'état des affaires de la banque, en autant que le règlement requiert cet état, d'après les meilleurs renseignements et explications qui leur ont été donnés et tel qu'indiqué par les livres de la banque.

17. Le rapport devra être attaché à l'état spécial indiqué dans la sous-section précédente et lu en présence des actionnaires à l'assemblée à laquelle tel état spécial est soumis, et une copie de l'état et du rapport sera remise par les directeurs à ou après l'assemblée à tout actionnaire qui la demandera.

La première idée qui nous frappe l'esprit, à la lecture de cet article de la Loi des banques actuellement devant le Parlement, est que le Ministère des Finances lui-même n'a pas jugé que l'inspection des banques est un acte nécessaire, indispensable.

S'il avait pensé un seul instant que l'inspection est une garantie réelle pour les déposants et les actionnaires des banques il aurait imposé cette inspection, tandis qu'en vertu du projet de loi elle n'est que facultative.

A notre avis, la clause 56 n'a été insérée dans le projet que pour donner une certaine satisfaction aux démagogues qui voudraient qu'on imposât à nos institutions financières le contrôle de l'Etat.

Et, si l'on veut notre opinion toute nette, nous dirons que c'est un tort pour un ministre ou pour un gouvernement de s'arrêter aux criailleries de gens qui n'ont nullement à se plaindre, n'étant aucunement intéressés à obtenir ce qu'ils réclament.

On peut affirmer sans crainte que ceux qui ont réclamé avec le plus d'éclat, avec le plus d'emphase l'inspection des banques par des inspecteurs du gouvernement, n'avaient, pour la plupart, ni compte, ni intérêt dans l'une quelconque de nos banques autorisées.

Nous voici donc en présence d'un article de loi qui permet aux actionnaires de nommer un ou des auditeurs de la banque dont ils détiennent des actions.

Si cette audition des livres de la banque, si la vérification de son encaisse, de ses garanties, etc., par des comptables ou des experts, pris en dehors de la banque et payés néanmoins par elle, donnent aux actionnaires plus de sécurité et aux déposants plus de repos, nous plaignons actionnaires et déposants.

La faculté pour les actionnaires de nommer ou de ne pas nommer des auditeurs est une faculté bien dangereuse; obligatoire, l'inspection aurait moins d'inconvénients, il est facile de le comprendre.

Les banques dont les actionnaires, usant de la faculté que leur accorde la Loi des Banques, demanderont la nomination d'auditeurs, deviendront immédiatement suspectes au public.

Eh quoi! dira-t-on, voici des actionnaires qui n'ont pas confiance dans leurs propres directeurs, dans leurs gérants, dans leurs employés, puisqu'ils leur imposent des gens qui vont contrôler les opérations qu'ils font, les livres qu'ils tiennent, les fonds et les titres dont ils ont la garde!

Le public supposera — il n'en faut pas douter — malversations, détournements, mauvaise administration, quelque chose de fâcheux sûrement et la suite est facile à prévoir: Course sur la banque dont les actionnaires n'accordent pas à la direction, à la gérance et au personnel une confiance suffisante pour que le public ait lui-même confiance.

L'élection des Directeurs est entre les mains des actionnaires; que les actionnaires choisissent bien les directeurs des banques et ils n'auront aucunement besoin d'un contrôle extérieur qui peut être bien plus nuisible, dans certains cas, qu'utile. Il faut, en effet, prévoir que des indiscrétions intéressées ou non pourront être commises par des experts peu scrupuleux ou simplement maladroits.

Admettons que, par exception, les actionnaires d'une banque aient lieu d'user de la faculté que leur accorde la loi, parce qu'ils auront des doutes raisonnables sur l'administration. Est-ce que la nomination d'auditeurs ne précipitera pas une crise qu'autrement il serait peut-être possible d'éviter?

Pour cette raison, ou l'article 56 doit disparaître du projet de loi ou il devra rendre obligatoire l'inspection par auditeurs pris en dehors du personnel de la banque.

Au sujet de l'inspection des banques, nous voudrions qu'on s'en tienne entièrement aux conditions actuelles, chaque banque ayant ses inspecteurs attitrés qui, faisant partie du personnel de la banque, ont tout intérêt à n'être ni indiscrets, ni malhonnêtes, pour conserver leur situation et leur liberté.

Mais que penser de cette clause en vertu de laquelle des actionnaires représentant un vingtième du capital payé de la banque peuvent, si des auditeurs n'ont pas été nommés en assemblée générale, s'adresser au Conseil exécutif de l'Association des Banquiers et obtenir de lui, ce qu'ils n'auront pu obtenir de l'assemblée générale des actionnaires, c'est-à-dire la nomination d'auditeurs?

Nous ne pouvons pas croire que l'auteur de cette proposition ait songé à tous les inconvénients qui en pourraient découler.

D'abord, nous croyons qu'il ne faut pas donner à l'Association des Banquiers, en tant que corps politique et incorporé, des pouvoirs trop étendus et que nous trouverions tels, s'il lui était permis de se substituer à une majorité d'actionnaires pour faire le jeu d'une minorité.

Il suffirait du mauvais vouloir de quelques gens intéressés à la disparition d'une banque pour provoquer sa chute grâce au paragraphe 2 de l'article 56 du projet de loi.

Qu'est-ce, en effet, qu'un vingtième du capital-actions d'un bon nombre de nos banques incorporées? Il suffirait que trois ou quatre personnes consacrent une très faible partie de leur avoir ou de leur fortune à l'achat d'un certain nombre d'actions d'une banque,afin d'obtenir plus que le montant exigé pour forcer la main aux autres actionnaires et ruiner cette banque.

A quoi sert-il de vouloir de plus en plus restreindre la liberté dont jouissent nos banques de faire leurs propres affaires, elles-mêmes, comme elles l'entendent, dans leur propre intérêt et dans l'intérêt du public aussi ?

Si nos banques n'avaient pas eu la liberté relative dont elles ont joui dans le passé, le développement du pays, de son commerce, de son industrie, de son domaine agricole, n'aurait jamais pu se produire avec la rapidité incroyable que partout on admire.

Nous avons dans l'ancienne Loi des Banques un excellent instrument, aussi parfait qu'il peut l'être, car il s'adapte admirablement à la situation particulière de notre jeune pays qui ne demande qu'à marcher de l'avant dans la voie du progrès . Plus son ardeur et ses ambitions sont grandes, plus il lui faut pour poursuivre ses desseins des institutions financières solides sur lesquelles s'appuyer.

Ne les affaiblissons donc pas.

NOTRE COMMERCE EXTERIEUR EN 1910

Notre commerce extérieur, pendant les huit premiers mois de l'année fiscale, est en augmentation de $72,498,539, soit presque 17 pour cent . Les importations s'élèvent à $304,318,375; elles sont en augmentation de $64,209,944, soit de 25 pour cent. Les exportations de produits domestiques forment un total de $193,659,731; elles se sont accrues de $10,500.000, c'est-à-dire de 6 pour cent Les exportations de produits étrangers sont en légère diminution . L'augmentation des exportations est due principalement aux produits agricoles, qui figurent pour un total de $56,994,632.

Les articles manufacturés exportés forment une somme de $22,799,863, en augmentation de $2,500,000. Pendant le mois de novembre, les importations se sont élevées à $41,633.227, représentant une augmentation de $6,199,188, soit 18 pour cent. Les exportations de produits domestiques, pendant ce même mois, forment un total de $35,518,616, en augmentation de $200,000 par rapport au mois de novembre 1909.

Personnel

M. Marc Foucauld, chef de la Maison Lucien Foucauld & Cie., de Cognac, est arrivé à Montréal où il passera plusieurs semaines.

Les cognacs de la maison Lucien Foucauld, très appréciés sur les marchés canadiens sont représentés au Canada par MM. Hudon & Orsali.

DEPUIS PLUSIEURS GENERATIONS

les amateurs de bon Cognac au Canada ont accordé leur préférence au

COGNAC *Jules Robin & Co.*

qui se recommande par son bouquet exquis, sa saveur chaude et pénétrante, ses propriétes toniques et agréablement stimulantes et sa haute qualité qui ne varie jamais.

En vente chez les principaux Marchands de Vins

John Hope & Co., SEULS AGENTS

MONTREAL.

CANAL DE LA BAIE GEORGIENNE

Au banquet du Board of Trade d'Ottawa, Son Excellence le Gouverneur, Lord Grey a parlé du brillant avenir réservé au Canada, qui son père, le général Sir Charles Grey prévoyait déjà en 1830, lorsqu'il visita "Bytown", l'ancien nom du siège actuel du gouvernement fédéral.

Le Gouvernement, nous disent les dépêches, a beaucoup insisté auprès des membres du Board of Trade pour qu'ils continuent la campagne commencée en faveur de la construction du canal de la Baie Géorgienne.

Nous avons bien l'assurance que ce canal se fera quand les finances du pays le permettront L'Hon. Geo. P. Graham l'a encore répété au banquet Mais cela ne nous avance guère. Ce que nous voudrions savoir, c'est quand les finances permettront cette construction. Pour nous, il y aurait quasi urgence à commencer l'établissement du Canal de la Baie Géorgienne qui assurera au Canada le trafic de tout l'Ouest Canadien et Américain.

LES ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE DANS DES COMPAGNIES NON AUTORISEES A OPERER AU CANADA

Le département des Assurances publie l'avis suivant, daté d'Ottawa, le 23 Décembre 1910. Nous croyons bon de le reproduire dans l'intérêt de nos lecteurs:

En vertu des dispositions de l'article 139 de la "Loi des Assurances, 1910, toute personne assurant des biens situés en Canada et possédés par elle ou dans lesquels elle a un intérêt assurable, dans des compagnies d'assurance contre l'incendie ou associations non autorisées à faire des opérations en Canada, est tenue de fournir à ce Département une déclaration de toute assurance ainsi contractée.

Toute personne omettant de faire cette déclaration avant le premier jour de mars prochain, sera passible des amendes prescrites par l'article 70 de la dite loi. Attendu qu'il n'existe pas de liste complète des personnes qui s'assurent dans ces compagnies ou associaitons non autorisées, le présent avis est donné pour leur information.

Des formules en blanc destinées à faire la déclaration voulue ont été préparées et seront fournies à toute personne qui les demandera, ainsi que tout autre renseignement qu'elle désirerait obtenir.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL.

La Chambre de Commerce a eu mercredi le 18 janvier une séance pour la mise en nomination des candidats aux diverses fonctions d'officiers et de conseillers pour l'année 1911.

M. O. S. Perrault, présidait. Après avoir brièvement expliqué les formalités à remplir pour la mise en nomination et l'élection des candidats, il invita le secrétaire à lire les règlements y relatifs.

Une proposition est faite offrant la candidature de la présidence à M. Fred. C. Larivière, 1er vice-président. Cette proposition est signée par MM. Isaïe Préfontaine, président de la Fédédation des Chambres de commerce de la province de Québec; L. E. Geoffrion, l'hon. Alphonse Desjardins, Joseph Contant et D. Masson, ex-présidents de la Chambre; Armand Chaput, A. P. Frigon, J. P. Mullarky, Geo. Gonthier, Ludger Gravel, W. U. Boivin, A. A. Granger, T. Charpentier, J. B. A. Lanctôt.

Aucun autre candidat n'étant mis en nomination pour la présidence, M. Fred. C. Larivière est déclaré élu président par acclamation.

Ont été également élus par acclamation: 1er vice-président, M. Armand Chaput; 2e vice-président, Lt.-Colonel Labelle; trésorier, M. Geo. Gonthier et secrétaire, M. Fortunat Bourbonnière, C.R.

Les candidats mis en nomination pour le conseil sont messieurs W. U. Boivin, L. J. Tarte, J. P. Mullarky, Alex. Michaud, C. E. Martin, A. A. Larocque, J. T. R. Laurendeau, A. S. Lavallée, Oct. Lemay, Narcisse Beaudry, S. D. Joubert, J. A. E. Gauvin, L. O. Grothé, A. A. Labrecque, A. H. Hardy, Alph. A. Granger, Ludger Gravel, J. O. Gareau, A. P. Frigon, Adélard Fortier, Jos. Filiatrault, J. G. A. Filion, F. B. Drouin, J. Daoust, U. H. Dandurand, L. O. D'Argencourt, Arthur Décary, Emilien Daoust, Trefflé Charpentier, Arthur Berthiaume, Trefflé Bastien, R. Prieur, Alph. Renaud, L. N. Veilleux, Alexandre Desmarteau.

Le Président, M. O. S. Perrault ,en présence du nombre de candidats pour le Conseil, fait les déclarations suivantes.

"Plus de 20 candidatures étant présentées, il y aura votation au scrutin secret suivant les règlements; cette votation aura lieu le ou avant lundi le 6 février prochain.

"Chacun des candidats mis en nomination recevra un avis officiel de la proposition de son nom, et au cas où quelques-uns d'entre eux croiraient devoir décliner l'honneur de la candidature, ils sont priés de faire connaître leur refus par écrit au Secrétaire de la Chambre, autrement leur silence serait interprété comme une acceptation de la candidature.'

Puis il ajoute:

"Je vous félicite du choix que vous venez de faire dans la personne des officiers de la Chambre . MM. Larivière, Chaput et Gonthier ont fait leurs preuves au cours de l'année qui vient de s'écouler. Il est donc inutile pour moi d'insister davantage sur leur valeur.

"Quant à M. le lieutenant-colonel Labelle, nommé à la charge de 2ème vice-président, il est également trop cnonu de vous pour qu'il me soit nécessaire de faire son éloge. La position qu'il occupe si avantageusement depuis plusieurs années dans le haut commerce de cette ville lui a mérité la confiance que vous venez de lui témoigner et dont il saura, je n'en ai aucun doute, se rendre digne.

"Avec de tels officiers, notre Chambre ne pourra qu'avancer dans la voie du progrès et rendre ainsi au public les services qu'il en attend.

MM. Larivière, Chaput, Gonthier et F. Bourbonnière, C.R., ont tour à tour remercié les membres de la Chambre de la confiance qu'ils leur témoignaient en les élisant aux postes d'honneur de la Chambre.

Assistaient à l'assemblée Messieurs O. S. Perrault, président; Fred. C. Larivière, 1er vice-président; Armand Chaput, 2ème vice-président; Geo. Gonthier, trésorier; C. H. Catelli, Hon. Alph. Desjardins, Jos. Fortier, Lt.-Col. A. E. Labelle, Isaïe Préfontaine, A. P. Frigon, Ludger Gravel, Alph. Champagne, A. N. Brodeur, A. H. Hardy, L. E. Jalbert, L. N. Villeneuve, Paul G. Ouimet, A. Dumont, Emile Rolland, J. C. G. Contant, L. E. Geoffrion, A. A. Granger, Idor Larivière, O. P. de Montigny, Dr Z. Renaud, A. N. T. Chamberland, Alex. Prud'homme, Oct. Laurence, Albert Moquin, Arthur Villeneuve, T. Charpentier, Chs, J. Béland, T. Lafleur, Jos. Dagenais, L. de Roode, et le Secrétaire.

* * *

La séance de la Chambre de commerce du district de Montréal, qui a eu lieu mercredi le 1er février, a été presqu'entièrement consacrée à une conférence que M. Thomas Côté, commissaire-adjoint du Canada, à l'exposition de Bruxelles, a donnée sur l'importnace de cette exposition, pour le Canada, au point de vue industriel, commercial et financier.

M. O. S. Perrault a présenté M. Côté en termes heureux. "Personne, a-t-il dit, n'était mieux qualifié que lui pour traiter un sujet qui nous intéresse vivement. Par ses connaissances, par son travail, par son énergie, par son urbanité, M. Côté a contribué grandement à notre succès à Bruxelles; je suis heureux de l'en féliciter au nom de la Chambre."

M. Côté explique dabord les plans généraux de l'exposition et indique sur une

JOHN HOPE & CO., MONTRÉAL.

Seuls Agents au Canada de :

MM. John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande*
" **Martell & Co**	COGNAC	*Cognacs.*
" **Jules Robin & Co**	"	*Cognacs.*
" **Cockburn, Smithes & Co.**	OPORTO	*Vins de Port.*
M. M. Misa	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries.*
" **S. Darthez**	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM. Barton & Guestier	BORDEAUX	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
" **Rodel & Fils Freres**	"	*Sardines, Pois et Conserves.*
" **Deinhard & Co**	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
" **C. Marey & Liger-Belair**	NUITS	*Bourgognes.*
" **E. & J. Burke, Limited**	DUBLIN & LIVERPOOL	*Guinness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
" **C. G. Hibbert & Co**	LONDRES	*Bass's Ale.*
" **Bulloch, Lade & Co., Limited.**	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
" **Cantrell & Cochrane, Limited**	BELFAST ET DUBLIN	*Ginger Ale, Club Soda, etc.*
" **Field, Son & Co**	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*
Booth & Co's.	(LONDRES)	*Old Tom et Dry Gin.*

carte de la ville de Bruxelles l'emplacement occupé par les pavillons des divers pays. Les terrains de l'exposition couvraient 225 acres, dans un site varié et pittoresque. Les diverses constructions occupaient une superficei d'environ 700,-000 pieds carrés. Des espaces considérables avaient été réservés à des jardins et des pièces d'eau. Le soir avait lieu une belle illumination.

M. Côté rappelle l'histoire de la Belgique et dit comment ce petit pays s'est développé au point de vue industriel, commercial et littéraire. Il passe en revue les principales villes de Belgique e montre leur prospérité actuelle.

Il fait aussi ressortir l'avantage des ex positions internationales. Le conférencier parle du rapport élogieux publié par le journal officiel de l'Exposition de Bruxelles sur le pavillon canadien et sur les immenses ressources de notre pays. La description faite par ce journal de l'agencement général de nos produits est des plus flatteuses pour le Canada.

Divers congrès ont été tenus à l'exposition, du mois d'avril au mois d'octobre, entre autres le congrès international d'horticulture, le congrès mondial des associations internationales, le congrès de la mutualité, le congrès international de la navigation, le congrès international de botanique, le congrès international de la route, etc. M. Côté a donné, au sujet de ce dernier congrès, des explications sur les divers systèmes de pavage et d'empierrement des routes en Belgique. Dans ces congrès plusieurs orateurs ont fait des conférences: M. le baron de Coubertin, sur l'avenir des sports; Marconi, sur la télégraphie sans fil; M. Lippman sur la photographie en couleurs; Madame Lucie Félix Faure, sur les arts de la femme; le prince de Monaco, sur l'océanographie; M. P. Renard, sur l'aviation; Madame Curie, sur le radium; M. Dulieux, professeur à l'Université Laval, sur les ressources minérales du Canada.

M. Côté parle de l'incendie des pavillons belges et anglais et de la rapidité avec laquelle le désastre fut réparé; de la célébration de la fête nationale des Canadiens-français, le 24 juin et de la fête de la Confédération, le 1er juillet, sur les terrains de l'exposition.

La Belgique, dit le conférencier, est un pays très riche, qui dispose de forts capitaux, dont le placement pourrait se faire au Canada . Grâce à l'exposition et au traité belgo-canadien, les relations commerciales entre le Canada et la Belgique ne peuvent manquer de prendre des proportions considérables. C'est grâce aux expositions universelles que le Canada étendra ses relations commerciales et fera connaître ses ressources et ses richesses.

M. de Bray, professeur au collège des Hautes Etudes, l'hon. A. Bergevin, M. Isaïe Préfontaine, M. C. H. Catelli, M. D. Pariseau prononcèrent de courtes allocutions pour remercier M. Côté de son intéressante conférence. M. O. S. Perrault joignit ses remerciements à ceux des membres présents, puis la séance fut levée.

* * *

L'inauguration officielle du nouveau conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal a eu lieu mercredi 8 février. Les affaires courantes réglées. M. O. S. Perrault, président sortant de charge, prit la parole . Il passa en revue les travaux accomplis par la Chambre de Commerce pendant les douze mois de son terme présidentiel.

"Dans le domaine de la législation fédérale, dit-il, certaines lois intéressant le commerce ont été adoptées. Celle concernant le transport des marchandises par eau, a réglé d'un façon équitable et simple la rédaction des connaissements canadiens et océaniques et les responsabilités des intéressés.

L'opposition du commerce à la Loi des sociétés coopératives a eu son effet auprès de nos législateurs qui l'ont rejetée avec raison; de même que le projet de loi, limitant à huit heures le travail des ouvriers dans les contrats adjugés par le gouvernement, n'a pas été adopté.

La presse canadienne a été justement favorisée par une subvention de $41,000,-.00, payables par divers versements, dans les cinq années à venir, pour aider à l'établissement d'un service indépendant et efficace de nouvelles télégraphiques de la Grande Bretagne, pour publication dans les journaux du Canada. Nous sommes heureux de cet encouragement à la presse de notre pays, dont l'utilité et le patriotisme ne sauraient être trop hautement loués.

La loi des assurances pourvoit à une protection plus grande des assurés, dans l'organisation et la conduite des compagnies. Notre Législature provinciale a également adopté à sa dernière session des mesures importantes.

La loi sur la "Vente en bloc" de fonds de commerce ou de marchandises, est une mesure très utile.

Le vendeur doit, dans ces cas, fournir à l'acheteur une liste assermentée de ses créanciers, et ce dernier, sous peine de nullité de la vente, est obligé de payer les créanciers mentionnés, au pro-rata de leurs réclamations. Cette législation mettra fin à des transactions injustes dont souffrait le commerce de cette province.

La loi relative à la création et au maintien d'un enseignement forestier, dans la province, ne saurait être trop hautement approuvée, par les hommes qui comprennent quelle source incomparable de richesses nous possédons dans nos bois et forêts.'

M. Perrault parle ensuite de la création de parcs et de boulevards pour l'embellissement de Montréal, et pour donner de l'air pur à la population. Une loi décrétant l'établissement d'une commission à cet effet, a été votée. La Législature provinciale a aussi réglé par une loi les heures de travail des femmes et des enfants dans les manufactures, afin de protéger leur santé.

Le gouvernement provincial a passé une loi portant à six au lieu de trois le nombre des juges de la Cour de Circuit.

L'Ecole des Hautes Etudes Commerciales est aujourd'hui un fait accompli, et la législation provinciale lui a accordé un subside additionnel en créant des bourses d'élèves.

L'orateur continue ainsi:

"Plus que jamais, la question des transports mérite l'attention du peuple canadien. Nos gouvernements en comprennent toute l'importance. Cette Chambre, toujours convaincue de la nécessité de la construction immédiate du canal de la Baie Georgienne, a fait de nouvelles démarches en faveur de ce projet.

Sans être assurés officiellement de son exécution, nous avons entendu avec plaisir des déclarations ministérielles assez catégoriques et nous croyons que les travaux préparatoires à ce grand projet seront poussés avec activité.'

M. Perrault fait brièvement le récit d'un voyage d'inspection du chenal du St Laurent qu'il fit en compagnie de l'hon M. Brodeur et des principaux représentants du commerce, au mois d'octobre dernier; puis il loue la belle oeuvre accomplie par le gouvernement pour rendre la navigation sûre du golfe à Montréal. Au cours de ce voyage, l'orateur a pu constater que grâce aux travaux exécutés le port de Montréal avait complètement changé d'aspect depuis dix ans; il est destiné à devenir bientôt le premier port de l'Amérique du Nord.

La construction d'une cale-sèche est chose décidée ainsi que celle d'un embranchement reliant la métropole au Transcontinental.

La Chambre a suggéré la livraison par les tramways du fret et des marchandises légères ainsi que l'installation de boîtes postales sur les tranmways; elle s'est prononcée en faveur d'une voie souterraine et contre tout projet de chemin de fer élevé; le 16 mars dernier, elle adoptait un rapport demandant la création de routes provinciales comme il en existe aux Etats-Unis et en Europe.

Mr. Perrault rappelle les différentes charges qu'il a eu l'honneur de remplir au cours de sa présidence. Il remercie la chambre de son offre si flatteuse d'un second terme. Mais, comme il l'a déjà

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY.

"IMPERIAL"
WHISKY.

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS :

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,
VILLE DE MEXICO,
VICTORIA, B. C.

AGENTS : WALTER R. WONHAM & SONS

6 RUE ST-SACRAMENT, MONTREAL

dit, il est concaincu qu'il est de l'intérêt de la Chambre que le président ne reste en office que pendant un an.

Il remercie les propriétaires des journaux quotidiens et des journeaux de commerce d'avoir accordé une publicité généreuse aux délibérations du Conseil et de la Chambre. Puis il prie M. F. C. Larivière, le nouveau président, de prendre le fauteuil présidentiel .

M. Larivière remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui ont accordée, et fait l'exposé de son programme. Après avoir dit que la construction du canal de la Baie Georgienne paraît assurée, il exprime l'espoir de voir la métropole reliée à la ligne principale du G.T.R.

Au point de vue de la législation, la Chambre, tout en favorisant les intérêts du petit capital, sauvegardera les principes d'égalité dans les entreprises commerciales en combattant toute législation qui conférerait des privilèges dont les marchands ne pourraient bénéficier.

Le président parle ensuite des grandes questions sur lesquelles se portera l'intérêt de la Chambre: création d'une commission de commerce permanente, développement de nos agences commerciales, établissement de dépôts d'échantillons dans nos écoles d'enseignement commercial, adoption de mesures propres à assurer l'amélioration de nos routes rurales et la protection de nos forêts; ouverture de cours du soir à l'école des Hautes Etudes.

M. Larivière signale les inconvénients nombreux et importants qui résultent pour le commerçant, de l'encombrement des rôles devant les tribunaux. Il serait opportun de remettre à l'étude le fonctionnement des tribunaux de commerce, qui procurent tant d'avantages aux commerçants dans d'autres pays.

Après avoir parlé du rôle des chambres de commerce, des relations entre patrons et ouvriers, entre le capital et le travail, l'orateur termine en remerciant les membres de l'attention qu'ils lui ont accordée.

Le nouveau conseil de la Chambre est ainsi constitué :

MM. Fred. C. Larivière, Président, Armand Chaput, 1er Vice-Président; Lt.-Col. A. E. Labelle, 2ème Vice Président, Geo. Gonthier, Trésorier, F. Bourbonnière, Secrétaire, Trefflé Bastien, Narcisse Beaudry, Arthur Berthiaume, W. U. Boivin, Emilien Daoust, J. G. A. Filion, Adélard Fortier, A. P. Frigon, J. O. Gareau, Alph. A. Granger, Ludger Gravel, L. O. Grothé, A. H. Hardy, J. B. R. Laurendeau, C. E. Martin, Alex. Michaud, Alphonse Renaud, Ls. Joseph Tarte, Ls. Jos. Loranger, C. R., aviseur légal.

Assistaient à l'assemblée d'inauguration:

M. O. S. Perrault, Président sortant de charge, MM. Fred. C. Larivière, nouveau Président, Amand Chaput, 1er Vice.-P., Lt.-Col. A. E. Labelle, 2ème V.-P., Geo. Gonthier, trésorier, G. Boivin, C. H. Catelli, Hon. Alph. Desjardins, D. Masson, Isaïe Préfontaine, Jos. Contant, L. J. A. Surveyer, Joseph Fortier, J. B. A. Lanctôt, W. U. Boivin, J. T. Armand, Narcisse Beaudry, Trefflé Bastien, Joseph Dagenais, A. N. T. Chamberland, J. C. Groves Contant, J. G. A. Filion, A. H. Hardy, L. E. Jalbert, J. C. Giasson, Jos. Girard, Noé Leclaire, Oscar Loiselle, A. A. Labrecque, J. P. Lamarche, G. N. Moncel, Ls. Perron, Emile Rolland, L. N. Veilleux, Arthur Villeneuve, W. A. Wayland, L. de Roode, et F. Bourbonnière, Secrétaire.

LA LIGUE DES MARCHANDS DE GROS

Vendredi, le 13 janvier, les organisateurs de cette ligue se sont réunis chez M. Jos. Dubord, marchand de vins, rue De-Montigny Est, pour faire l'élection des officiers et finir le travail déjà commencé.

M. Whittey, de la maison Henderson et Co., a été choisi comme président de l'assemblée. On procéda ensuite à l'élection des officiers de la ligue. Tous furent élus à l'unanimité comme suit :

Président honoraire, M. Armand Chaput.

Premier vice-président honoraire, M. A. Delorme.

2ième vice-président honoraire, M. R. F. Bottrell.

Président actif, M. J..E. Morin.

Vice-président actif, M. H. Olsen.

Secrétaire, M. J. E. Mondou.

Comité exécutif. — MM. Laporte, H. Ritchie, L. Poirier, Jos. Dubord, H. Whittey, H. Olsen, E. Rousseau, O. Dubois.

Avant de se mettre au travail pour former l'échelle des parties, le président de l'assemblée proposa la santé des officiers de la ligue.

Voici la liste des parties:

Le 11 janvier, McClary vs Primus, au Jubilee.

Le 16 janvier, L. M. et Cie Limitée vs Henderson, au Ware.

Le 18 janvier, McClary vs L. M. et Cie Limitée, au Viauville.

Le 23 janvier, Primus vs Henderson, au Ware.

Le 25 janvier, Primus vs L. M. et Cie Limitée, au Viauville.

Le 26 janvier, Henderson vs McClary, au Jubilee.

Le 2 février, Primus vs McClary, au Jubilee.

Le 6 février, McClary vs Henderson, au Ware.

Le 16 février, Henderson vs Primus au Jubilee.

Le 22 février, Henderson vs L. M. et Cie, Limitée, au Viauville.

Le 2 mars, L. M. et Cie Limitée vs McClary, au Jubilee.

Le 9 mars, L. M. et Cie Limitée vs Primus, au Jubilee.

Les parties se joueront comme suit:

McClary Mfg., 10.15 à 11.15 heures, au Jubilee.

Henderson, 10.15 à 11.15 heures, au Ware.

Primus, 10.15 à 11.15 heures, au Jubilee.

L. M. et Cie Limitée, 8 à 9 heures, au Viauville .

Cette nouvelle ligue a adopté les règlements de la N. H. A. à l'exception de quelques règles. Avant de clore l'assemblée, le président de la ligue proposa la santé des joueurs de la ligue.

A 11 heures l'assemblée fut levée.

LA FABRICATION DU BOURGOGNE MOUSSEUX

On choisit avec soin et on garde dans des caves fraîches des vins de la meilleure qualité pour les préparer à acquérir le goût uniforme et constant exigé par les consommateurs. La clarification et le soutirage demandent la plus grande attention. Le vin est embouteillé et mis en piles dans une cave ayant une température constante de 50 degrés F., où la fermentation a lieu. Dans des conditions normales, cette fermentation dure deux ans. Quand le ferment a détruit les substances d'origine qui empêchaient la limpidité et une bonne conservation, le gaz acide carbonique, créé par la décomposition du sucre naturel, produit la clarification finale et complète, et le vin reçoit le maximum de sa qualité hygiénique. Quand la fermentation est terminée et que le sédiment s'est précipité, les bouteilles sont placées, le goulot en bas sur une planche inclinée, et on les remue doucement chaque jour, pendant soixante jours, pour faire tomber le sédiment sur les bouchons. On enlève alors les bouchons et le sédiment est chassé par le gaz contenu dans les bouteilles. Cette opération doit être faite aussi rapidement que possible pour éviter de perdre du vin. Les bouteilles après avoir été remplies et rebouchées avec des bouchons neufs, sont remises dans la cave et sont prêtes à recevoir des étiquettes et à être expédiées.

Vous remarquerez que la Hamilton Brass Mfg. Ca., Limited, de Hamilton, Ont., annonce dans une autre page de ce journal sa nouvelle Pompe Electrique Automatique pour tirer l'ale et la bière. C'est l'appareil le plus simple, le plus compact et le plus économique qui ait jamais été manufacturé pour fournir de l'air comprimé. Les hôteliers qui ont fait installer cette pompe dans leur hôtel disent que c'est une merveille.

Le nouveau catalogue C de la Hamilton Brass Mfg .Co. est maintenant prêt et sera envoyé gratuitement à tout hôtelier qui en fera la demande. Il contient beaucoup de nouveaux modèles de fournitures de bars, et les hôteliers qui désirent se tenir à la hauteur de cette époque de prospérité, feraient bien de faire affaires avec une maison honnête et digne de confiance, connue dans tout le Canada et sur laquelle on peut compter pour la livraison des marchandises.

Quand vous servez à vos clients

UN VERRE DE

GIN CROIX ROUGE

Vous êtes certain de la pureté, de la qualité et de l'âge de la Vieille Liqueur Canadienne, fabriquée sous le contrôle du Gouvernement et livrée à la consommation après qu'elle a séjourné deux années, au moins et, plus souvent, trois ou quatre ans, dans les entrepôts du Gouvernement.

Quand vous servez à votre client un verre de Gin Importé —rappelez-vous que les gins étrangers ne sont soumis à aucun contrôle officiel, ni à la sortie du pays d'origine, ni à l'entrée au Canada ; que les gins étrangers sont l'objet de falsifications variées, admises devant la Commission Royale d'Angleterre, falsifications qui affectent la santé du consommateur.

Dans l'intérêt de votre commerce,
Mettez vos clients en garde
Contre les Gins Etrangers.

BOIVIN, WILSON & CIE., Agents

MONTREAL.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

JOHN HOPE ET CIE, MONTREAL

Seuls Agents au Canada pour:

Martell & Co., Cognac. — La cse

Une Etoile	12 Bout.	12.75
3 Etoiles	"	16.00
V. O.	"	17.25
V. S. O. P.	"	18.75
V. V. S. O. P.	"	38.00

Jules Robin & Cie, Cognac.

Bouteilles		9.50
24 Flasks		10.00
En fûts,	le gallon.	$4.25

Bulloch, Lade & Co., Scotch Whisky.

Loch Katrine	qts.	7.50
Loch Katrine	32 Flasks.	9.50
Loch Katrine Ptes Imp. Flasks.		11.00
Special White Label		9.50
Extra Special Gold Label		11.00

ABSINTHE — La cse

Gemp. Pernod (14)	13.50
Pernod Fils (12)	15.00
Jules Pernod (2) 12 bouteilles, litres	11.50

AMERS

Amer Picon (12)	11.00
L. C. F. C. (1) Jamaica, chop.	6.00
Celery, chop.	6.00
Girlings Orange (14)	9.00
Levert & Shudel Orange (14)	9.00

APERITIFS

Bacchus (2) 12 bouteilles, litres	10.00
Dubonnet (1) Litres	10.00
Töt (14)	7.50
Stone's Lime Juice, 12 pintes (5)	3.00
" Lime Juice Cordial, 12 pts.	3.00

BIERES

	Pts.	Chop.
Bass' (4) Emb. par E. & J. Burke	2.65	1.65
Bass' (2) Emb. par Daukes' & Co.	2.40	1.55
Bass' (4) Emb. par C. G. Hibbert	2.65	1.65

Bass & Co.'s Ale

Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7) Pintes	2.65
Chopines	1.65
Splits	1.20

Bass' (14) Moline Co. Marque Monkey	2.60	1.70	
Marque Monkey, Nips	$1.15		
W. E. Johnson & Co. (2)	pts.	chop.	splits
Doz.	2.40	1.50	1.00
Bass, (6)	pts.	chop.	
Bull's Head	2.65	1.65	

Bass & Co. (6)	en fûts
Hhds	40.00
Bbls	28.25
India Pale, Kilderkins, 18 gals	15.00
India Pale, Firkins, 9 gals	8.00
No. 1, Winter ale, Firkins, 9 gals.	10.00
Castle Brand, Bout. grès chop.	1.65

Pabst (1)	chopine
Export, 10 doz.	12.75
Blue Ribbon, 10 doz.	13.75

BIGARREAUX

L. A. Price (1)	Pintes	chop.
Bigarreaux au Marasquin	7.00	8.00
Teysonneau (12) Bigarreaux au Marasquin	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Chablis, par cse de bout. 7.50
½ bout, $1.00 par caisse extra.

	Bouteilles	½ bout.
Bouchard, Père & Fils (12) Chablis	8.00	9.00
Cahblis, 1889	11.75	
J. Calvet & Cie (6) Chablis	11.50	12.50
F. Chauvenet (15) Montrachet (mar. Guiche)	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
Dufouleur Père & Fils (14) Mâcon	6.00	7.00
Beaujolais	6.50	7.50
Moulin à Vent	7.00	8.00
Beaune	8.00	9.00
Nuits	9.00	10.00
Volnay	9.50	10.50
Pommard	10.00	11.00
Corton	12.00	13.00
Chambertin	14.00	15.00
Clos Vougeot	18.00	19.00
Chablis	7.00	8.00
Meureault	12.00	13.00

	Bout.	½ bout.
C. Marey & Liger-Bélair (4) Chablis	8.50	9.50
Morin, Père & Fils (2) Chablis, 1898	7.50	8.50

BOURGOGNES MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils (12) Bourgogne Mousseux	14.00	15.50
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
Chambertin	22.00	23.50
J. Calvet & Co., Bordeaux, France (6) Pommard, Cachet Rose	22.00	24.00
Chambertin, Cachet Rouge	22.00	24.00
Dufouleur Père & Fils (14) Nuits	16.00	17.00
Clos Vougeot	25.00	26.00
C. Marey & Liger-Bélair (4) Nuits — rouge	17.00	18.50
Morin, Père & Fils (2) Sec-Mousseux	12.50	13.50
A. Lalande & Co. (5) Chambertin		16.00

BOURGOGNES ROUGES

Adet Seward & Co., Bordeaux (7) VD Mâcon par cse de Bout.	6.25	
VD Beaune, par cse de Bout.	7.50	
½ bout., $1.00 par caisse extra.		
Bouchard, Père & Fils (12) Mâcon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
"Club"	7.00	8.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	11.00	13.50
Chambertin	16.00	17.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
J. Calvet & Cie (6) Beaune 1889	9.00	10.00
Pommard 1887	11.50	12.50
Volnay 1889	13.75	14.75
Chambertin 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet (15) Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton (Clos-du-Roi)	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.00
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Mâcon (Choix)	6.50	7.50
Dufouleur Père & Fils (14) Nuits	16.00	17.00
Pink Pearl (Special Line)	18.00	19.00
Chambertin	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5) Mâcon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Beaune	6.00	7.00
Pommard	6.60	7.60
C. Marey & Liger-Bélair (4) Beaujolais	6.25	7.25
Mâcon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Morin, Père & Fils (2) Mâcon	5.00	6.00
Beaune	6.50	7.50
Pommard	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Chanson, Père & Fils (5) Bourgogne Royal	10.00	11.00

CHAMPAGNES

	Bt.	½ Bt.	Splits
C. A. Cardinal (2) Extra Dry	12.50	13.50	14.50

	Bout.	½ Bout.
Deutz & Gelderman (14) Gold Lack Brut, 1898	31.00	33.00
Extra sec, 1900	28.00	30.00

	Bt.	½ Bt.	Splits
Duc de LaGrange (2) Sec	9.00	10.00	11.00

	Bout.	½ Bout.
Duc de Montlouis (1) Cuvée Réservée	10.00	11.00
Carte Noire	12.50	13.50
Carte D'Or	14.00	15.00
Cuvée réservée	17.00	18.00 19.00

	Bt.	½ Bt.	Splits
Duc d'Origny (2)			
Louis Duvau (5)		13.50	15.00

	Bt.	½ Bt.
Gratien & Meyer (14) Caisses ou paniers	13.00	14.00
Heidsieck & Co. (5) Dry Monopole	31.00	33.00
Edmond Massé & Fils (19) Carte Noire	10.00	
Carte Blanche	14.00	
Carte Or	20.00	
Moët & Chandon (7) White Seal, very dry	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
Imperial Crown, Brut	40.00	42.00
G. H. Mumm & Co. (6) Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Cordon Rouge	31.00	33.00
Selected Brut, Vintage 1900	36.00	38.00
Selected Brut, Vintage 1898	42.00	
Selected Brut, Vintage 1895	47.00	
Cordon Rouge Brut, Vintage 1900	36.00	38.00
Cordon Rouge Brut, Vintage 1898	42.00	

	Bt.	½ Bt.	Splits
Piper-Heidsieck (2) Sec	28.00	30.00	32.00
Très sec	30.00	32.00	34.00
Brut	30.00	32.00	34.00

Escompte de commerce 10%.

	Bt.	½ Bt.
Louis Roeder (1) Grand Vin sec	28.00	30.00
Vin Extra sec	28.00	30.00
Brut spécial Cuvée	30.00	32.00
Ve Pommery, Fils & Cie (12) Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut (vin naturel)	30.00	32.00

CIDRE

	La cse
"Land of Evangeline" (7) Pintes	2.25
Chopines	1.75
Splits	1.10

CLARETS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
Purs Clarets Français.

Médoc	½ Bout.	4.00
VD 6 Grand Ordinaire, par cse	"	4.50
VD 5 Première Côte, par cse	"	4.75
VD 4 Moulin supérieur, par cse	"	5.50
VD 3 Grand Cantenac, par cse	"	6.75

½ Bout., $1.00 par caisse extra.
En fûts, en Hhds, demi, quart et 8ième de Hhd., depuis $1 par gallon.

	Bt.	½ Bt.
Barton & Guestier (4) Floirac	5.00	6.00
Médoc	5.25	6.25

Eau de Table Naturelle
"PERRIER"

FOURNIE

A la Cour du Roi d'Angleterre

A la Cour du Roi d'Espagne

et au Parlement Anglais

"Le Champagne des Eaux de Table"

L'Eau Gazeuse Naturelle "PERRIER" est, de toutes les Eaux Minérales, celle qui se mélange le mieux avec le Scotch, le Brandy, les Vins, etc., et leur laisse leur gout naturel.
L'Eau "PERRIER" est mise en bouteilles a la Source meme, a Les Bouillens Vergeze, Gard, France.
Pour Pancartes, Affiches, Prix et Renseignements, s'ADRESSER A

S. B. Townsend & Co., *Seuls Agents,* **Montréal.**

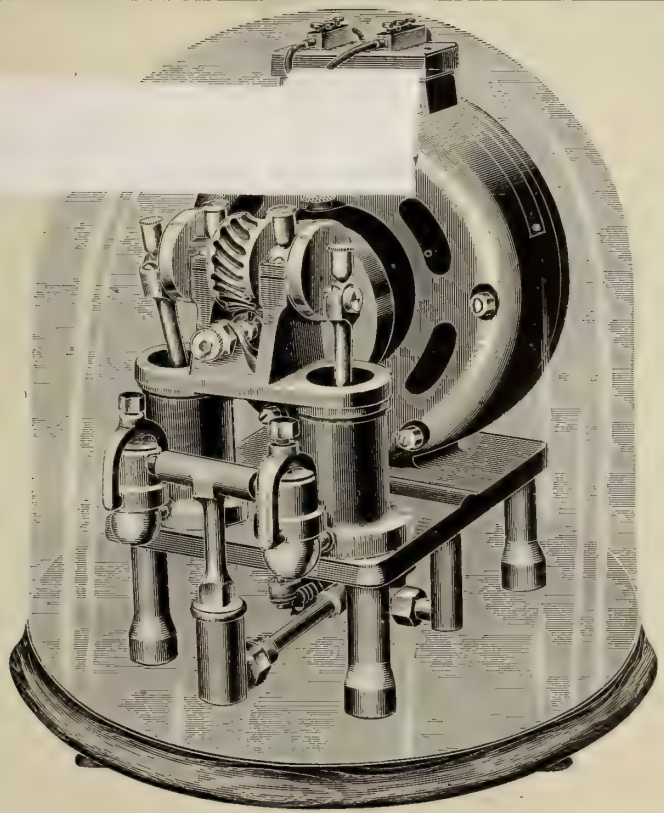

Enregistrée le 22 mars 1909

Pompe à air ELECTRIQUE

AUTOMATIQUE,

Perfectionnée

Pour tirer l'Ale et la Bière.

Construction simple. On peut parfaitement s'y fier, entièrement garantie. Presque silencieuse, pas de vibration. Pas de poulies ou de courroies qui se dérangent. Très facile à installer, et meilleur marché à opérer que la pompe à eau. De belle apparence, c'est une attraction pour votre bar.

Demandez une circulaire, et le catalogue de 200 pages de Fournitures de Bar.

Hamilton Brass M'f'g. Co., Limited

HAMILTON, Ont.

Bureau à Montréal : 327, rue Craig Ouest.

Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Batailley	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Léoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00

Bordeaux Claret Co. (14)

Côtes	2.50	3.50
Bon Paysan	2.60	3.60
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
St-Estèphe	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00

J. Calvet & Co. (6)

	Bt.	½ Bt.
St-Vincent	3.50	4.50
Médoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50

Château Lascombe (1)

Margaux	2.25	3.00

J. Dutrenit & Co. (14)

Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Estèphe	3.50	4.50
St-Julien	4.50	5.50
Château Brûlé	5.00	6.00
Margaux	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00

Faure Frère (3)

Bon Bourgeois	3.00	4.00
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
St-Emilion	4.50	5.50
Ch. Dugay	6.00	7.00
Floirac	4.50	5.50
Médoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes le gallon	0.00	1.00

Fleury & Fils (2)

	qts.	pts.
Médoc	2.00	2.50

L. Gaudin & Cie (1)

St-Julien	2.75	3.25
St-Estèpeh	3.00	3.50

Nathaniel Johnston & Fils (12)

Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubès	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00
Médoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Léoville	19.00	20.00
Château Larose	19.00	20.00
Château Margaux	21.00	22.00
Château Lafitte	22.00	23.00

\. Lalande & Cie. (5)

1893 Médoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estèphe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Léoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latreille & Cie (2)

St-Julien	2.00	2.50

Léon Pinaud (4)

St-Julien	2.50	3.50

V. Pradel & Cie. Médoc (2) 2.75 3.25

P. Vernot & Cie St-Julien (2) 2.75 3.25

Vigneau & Cambours (2)

Château Bergès	3.50	4.00
St-Estèphe	4.50	5.50
St-Julien	5.00	6.00
Pontet Canet	7.50	8.50
Château Maucamps	10.00	11.00
Mouton Rotschild	17.00	18.00

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. (14) — La cse

Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American 9.50

G. F. Heublein Bros. "Club" (5)

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis. 12.75

D. McManamy & Co.'s (19) — La cse

"Saratoga" Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin 8.25

COGNACS

Balzac à preuve (7) gall. 4.00

Bisquit, Dubouché & Cie (5) — La cse

★ Bout.	9.50
10 ans d'âge Bout.	12.50
Old Liqueur, 20 ans d'âge Bout.	16.00
★ ½ Bout.	17.00
V. V. S. O. P., 55 ans d'âge, Bout.	45.00
Au gallon 4.10 à	10.00

Boulestin & Cie (1)

	1 cse	5 cses
★ Bout.	10.50	10.25
★ 24 flasks	13.00	12.75
★ Fluted Bout.	12.00	11.75
★ ½ Bout.	13.00	12.75
★ 24 flasks	13.00	12.75
★★★ Bout.	15.00	14.75
V. S. O. P. Bout.	20.00	19.50
V. V. S. O. P. Bout.	28.00	27.50
1846 Bout.	45.00	.....

Boutelleau, Fils (14) — La cse

V. S. O .P. 1858 Bout.	18.00
Doctor's Special Bout.	11.00
V. O. 1875 Bout.	13.50
V. V. S. O. P. 1820 Bout.	30.00

Boutelleau (14) en fûts, gal. 4.00 à 4.75

Jos. Brêmon & Co. (14) — La cse

★★★ Bout	5.50
★★★ flasks	6.50
★★★ ½ flasks	7.50

Sorin (14) en fûts, gal. 4.25 à 5.50

Sauvion (14) en fûts, gal. 5.00 à 6.50

J. M. Boutin & Cie (2) — La cse

Marque Alligator Bout. 8.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Carlat & Co. (14) — La cse

Bouteilles	7.00
½ Bouteilles	8.00

C. D. A. Brandy Liqueur (14)

50 and d'âge 36.00

Jules Coadon & Co. (6) — La cse

12 Bouteilles	8.00
24 flasks	9.00
Au gallon 3.90 à	4.50

Cognac Distillers Association (14) — La cse

★★★ Vieux	9.00
24 1-2 bouteilles	10.00
V. O. 12 ans	12.00
V. S. O. P. 20 ans	15.00
X. X. O. 1858	23.00

Clouret (7) 10.00 au gal.

3 grapes, Vieux 3.75 à	4.00
V. O. 3.95 à	4.15

Comandon & Co. (6) — La cse

Special	9.50
Réserve extra	10.50
Réserve 1878	12.50
★★et X. O	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon 4.50 à	7.50

Chs Couturier & Cie (2) — La cse

★★★ 7.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

Au gal.

En Fûts 3.75 à 4.00

La cse

48 Flasks	10.00
1 Etoile Bout.	11.50
3 Etoiles Bout	14.00
V. S. O. Bout.	16.50
V. S. O. P. Bout.	18.25

Dervos & Cie (1) — 1 cse 5 cses

Bouteilles	8.00	7.75
½ Bouteilles	9.00	8.75
24 flasks n. c.	9.00	8.75

M. Durand & Cie (1) — La cse

★★★ Bouteilles	5.50
★★★ ½ Bouteilles	6.50
★★★ ¼ Bouteilles	7.00
16 flasks	5.50
24 flasks n. c.	6.00
32 flasks	6.75
48 ½ flasks n. c.	7.00

Fromy & Rogée & Cie (6)

Médical Réserve	10.00
Médical Réserve, V. O.	12.50

Gonzalez, Staub & Cie (1) — La cse

Bouteilles	9.00
½ Bouteilles	10.00
24 flasks	10.00

Jimenez & Lamothe (14)

★★★ Bout.	11.00
V. S. O. P. Bout.	15.00
1865 Liqueur Bout.	18.00
Au gallon 4.25 à	4.50

Lagrange & Co. (14)

V. O. Bout.	7.00
V. O. flasks	8.00
V. O. ½ flasks	9.00

F. Marion & Cie (2)

★★★ Bout. 6.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Au gal.

En Fûts 3.50 à 3.75

Moutet (7)

Bouteilles 16.50

Au gal.

En fûts pour coupage 7.00

Otard, Dupuy & Cie (15) — La cse

Spécial	Bout.	9.50
Une étoile	Bout.	12.00
Deux étoiles	Bout.	14.00
Trois étoiles	Bout.	16.00
V. S. O. P.	Bout.	17.00

Au gallon depuis 5.00

Parville et Cie (2)

Au gal.

En Fûts 2.25 à 2.50

V. Pinot & Cie (1) — La cse

★★★	Bout.	6.25
★★★	½ Bout.	7.25
★★★	¼ Bout.	7.75
V. O.	Bout.	7.25
V. O.	½ Bout	8.25
16 flasks		7.25
24 flasks n. c.		7.25
32 flasks		7.50
48½ flasks n. c.		7.75

C. Pluchon & Cie (1) — 1 cse 5 cses

Bouteilles	7.25	7.00

Quantin & Co. (6) — La cse

★★★ Bout. 9.50

Au gallon 4.25 @ 5.50

Régnier & Cie (14)

★★★	Bout.	5.50
★★★	Flasks	6.50
★★★	½ Flasks	7.50

Renault & Cie (12)

★	Bout.	10.00
V. O.	Bout.	12.00
3 étoiles S. V. O.	Bout.	15.00
V. S. O. P.	Bout	21.00
Club	Bout.	18.00
50 ans d'âge	Bout.	40.00
Au gallon 4.00 à		10.00

Ph. Richard (2)

S. O., 40 ans	Bout.	25.00
20 ans flutes	Bout.	16.00
Médicinal	Bout.	14.50
V. S. O. P.	Bout	12.25

S. H. Ewing & Sons, Importateurs et Manufacturiers de

BOUCHONS

Coupés à la Main et à la Machine

Marchands de Capsules pour bouteilles, de broche d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

SUCCURSALE DE TORONTO: 29 Front St., West. BUREAU PRINCIPAL: 96 rue King, Montréal

Téléphones: { BELL MAIN 65 / MARCHANDS 522

Cigarettes et Tabacs Français.

Spécialement nommés par le Gouvernement Français seuls distributeurs Canadiens pour la vente de ses marques.

Ecrivez pour les prix.

Demandez notre pipe en racine de bruyère apprécié par tous les connaisseurs.

(Garantie ne brûlant pas.)

La seule Pipe portant l'étiquette de l'Union des Ouvriers

GÉNIN, TRUDEAU & CIE.,

Fabricants et Importateurs d'Articles de Fumeurs

MONTRÉAL.

LAW, YOUNG & CO.

MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en Grande-Bretagne et en France.

Absinthe ..... **Pernod Fils.**
Ale & Stout ..... **Daukes & Co.**
Bénédictine ..... **Benedictine Co.**
Bourgognes ..... **Bouchard père et fils.**
Brandy ..... **Renault & Co.**
Cherry Whisky (The Original) **Fremy's**
Claret et Sauterne ..... **Nathl. Johnston & Fils**
Crême Cacao Chouva ..... **A. Droz & Cie.**
Gin de Hollande ..... **T. H. Henkes.**
Gin London Dry ..... **"Gordon's."**
Ginger Ale Anglais ..... **"Schweppes."**
Lime Juice ..... **L. Rose & Co.**
Liqueurs ..... **Marie Brizard & Roger**
Madère ..... **Leaceck & Co.**
Soda Anglais ..... **"Schweppes.**
Stout ..... **Wheeler & Co.**
Tarragone ..... **Louis Quer.**
Vermouth ..... **Noilly Prat & Cie.**
Vin de Lisbonne ..... **Sarano & Co.**
Vin de Malaga ..... **Crooke Bros.**
Vins de Porto et Sherries .. **Sandeman & Co.**
Vins de Porto et Sherries .. **"Mackenzie."**
Vins du Rhin et Moselle ... **Koch Lauteren & Co**
Whisky Ecossais ..... **"Kilmarnock."**
Whisky Irlandais ..... **Dublin Distillers Co.**

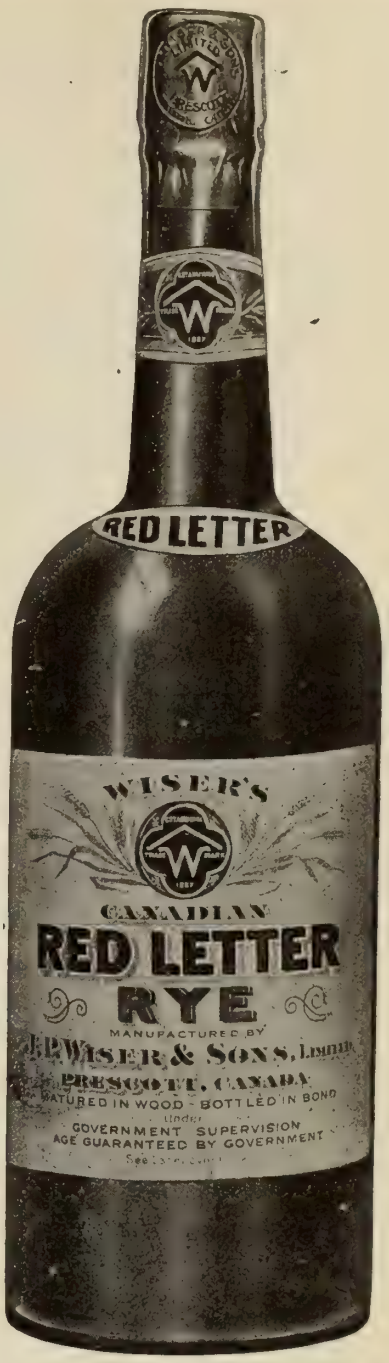

Cette Marque Célèbre
Mise en

Pintes, Chopines, ½ Chopines et Flasks "Book"

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUE PAR

J. P. WISER & SONS, LIMITED

Prescott Ontario.

"NEW-YORK." "CANADA"

Spécial Réserve . . . . .Bout 11.00
V. S. O. . . . . Bout. 10,50
V. O. . . . . Bout. 9.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Au gall.

Ph. Richard (2) . . . . . 3.50 à 6.50

La cse

J. Denis Henry Mounié & Co. (7) 11.50

Valin & Frère (2) XXX, . . .Bout. 4.50
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

EAUX

Apenta Hungarian, Apéritive (5) **La cse**

25 Pintes 6.25
50 Chopines 9.50
Gazeuse, Splits 5.50

Apollinaris (5)

50 Pintes 7.50
100 Chopines 10.50
100 Splits.. . . . . 8.50

S. Birch & Co. (14)

Ginger Ale . . . . Bombays 1.35
Ginger Ale . . . . . Splits 0.90
Soda . . . . . Bombays 1.25
Soda . . . . . Splits 0.90

Cantrell & Cochrane (4) **La doz**

Belfast Ginger Ale.. . . . . 1.40
Club Soda... . . . . 1.40
Seltzer.. . . . . 1.40
Potass Water.. . . . . 1.40

Gal.

Dry Imperial Ginger Ale 1.50

Schweppe's, de Londres (12) **La doz.**

Soda Water Co. Cylindres, pour 2. 1.35
Soda Water, Bombays.. . . pour 3. 1.50
Soda Water, Splits... . . . pour 1. 1.10
Dry Ginger Ale Champagne, Pintes 1.35
Dry Ginger Ale Champagne, splits 1.10
Seltzer.. . . . . 1.40
Potass Water.. . . . . 1.40

Vichy (2) **La cse**

La Capitale, 50 . . . . .Bout. 5.00
La Sanitas (gazeuse) 50 . . Bout. 8.00
La Sanitas, 100 . . ¼ Bout 9.00

Vichy Limonade (2)

	50 Bout.	50 ½ Bout.
La Savoureuse, caisse	7.50	5.00
La St-Nicholas, caisse,	8.00	5.50

Vichy St-Yorre (14) **La cse**

Source St-George.. . . . . 8.00

Bassin de Vichy (1)

Source St-Louis.. . . . . 8.00

	50 Bt.	100 ½ Bt.	100 splits
Sun-Ray "Gazeuse"	6.50	8.50	7.50
Sun-Ray "Naturelle"	6.50		

EAU MINERALE FRANCAISE PERRIER

50 quarts 7.50
100 pints 10.50
100 splits 8.50

GINGER ALE IMPORTE

Belfast Mineral Water Co. (2) **Doz.**

Trayders Brand 1.20
Extra Dry 1.30

GINS

Boll & Demlop (7) **La cse**

Caisses rouges 11.50
Caisses Vertes 6.25
Caisses Violettes 5.25

Au gall.

En fûts 3.25

Burnett (15) **La cse**

London Dry 7.50
Old Tom 7.50

John de Kuyper & Son (4)

Caisses Rouges . . . . 15s..... 11.75
Caisses Vertes. . . . . 12s..... 6.25
Caisses Violettes . . . .24s..... 5.50
Au gallon . . . . . 3.15 à 3.30

Van Baarle & Zoon (7) **La cse**

(Marque Drawbridge).

Caisses rouges, 15s 11.50
Caisses vertes, 12s. 6.50
Caisses violettes, 24s. (2 gals.) 6.75
En Fûts, à preuve, gallon . . . 3.25

Blankenheym & Nolet (14)

Marque 'Clef', C'ses Rouges . . 10.50
Marque 'Clef', C'ses Vertes . . 5.00
Marque 'Clef', C'ses Violettes . . 5.00
Dutch Dry Gin 7.50
Au gallon . . . . de 3.00 à 3.25
Afrikander (12) 10.50
Afrikander, chopines (24). . . . 11.50

Herman Jansen Schiedam (2)

(Marque Gold Finch) **La cse**

10 ans, Cruches Cristal, 1-16 gal.24s 7.50
10 ans, Cruches Cristal, ⅛ gal. 12s 7.00
10 ans, Cruches Cristal, ¼ gal. 24s 12.00
Caisses jaunes, Bout. Blanches 15s 12.00
Caisses bleues, Bout. Blanches 12s 6.00
Caisses bleues, Flasks Blancs 24s 8.00
Caisses rouges, Bout. Noires 15s 11.25
Caisses vertes, Bout. Noires . 12s 5.25
Caisses violettes, Bout. Noires 24s 5.50

P. Hoppe, "Night Cap" (1)

Caisses rouges 10.50
Caisses jaunes 11.00
Caisses vertes 5.00
Caisses bleues 5.50
Caisses Violettes 2.50
Au gallon 3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" (1)

Caisses rouges 10.50
Caisses vertes 5.00
Caisses violettes 2.50

Netherland's Steam Disty. Co. (6)
Kiderlen's "Croix d'honneur".

Caisses Rouges.. . . . . 11.25
Caisses Vertes.. . . . . 5.85
Caisses Violettes.. . . . . 5.25
Cruchons verre — 12s 3 gals. . 11.75
Cruchons verre—24s 3 gals. . . 12.75
Cruchons verre—12s 5 gals. . . 17.50
Au gallon.. . . . . 3.00

A. C. A. Nolet, Schiedam (5)

Caisses Rouges.. . . . . 10.75
Caisses Vertes 6.00

Pollen & Zoon (2)

Cruchons, Verre, 1-8 g. . . . 24s 12.00
Cruchons, Verre, 1-4 g. . . . 12s 10.00
Cruchons, Verre, 1-2 g. . . . 12s 16.50
Caisses rouges, flacons blancs 15s 13.00
Caisses vertes, flacons blancs 12s 6.75
Caisses violettes, flacons blancs 24s 6.00

John Robertson & Son, London.

GRAVES SEC

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)

VD Graves, par cse de Bout. . . 6.50
½ Bout., $1.00 par caisse extra

HOCKS (Non Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)

	Bout.	½ Bt.
Laubenheimer	6.00	7.00
Niersteiner	7.50	8.50
Hockheimer	10.00	11.00
Rudesheimer	12.00	13.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Marcobrunner	18.00	19.00
Schloss Johannesberg	25.00	26.00
Steinwein	10.50	11.50

HOCK (Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)

Extra Dry 17.50 19.00

LAGERS

F. Jacobs & Co. (2) **qts. pts.**

Pilsner German 2.50 1.60
Castle Brand 1.35

Miller Brewing Co. (2) **Le Brl.**

Marque "High Life", 10 doz.. . . 13.00
Malt Extrcat, 8 doz.. . . . . 15.60
Malt Extract, doz.. . . . . 2.00

Blatz Brewing Co. (5)

Export 12.50

LIQUEURS FRANCAISES

	Ltr.	½ Ltr.
Bénédictine (12)		
12 litres..	20.00	21.00
Briand & Jaquet (1)	**La cse**	
Cherry Whiskey	7.50	
Blackberry Brandy	7.50	
Apricot Brandy	10.00	
Peach Brandy	10.00	
Strawberry Brandy	10.00	
Sirop de Gomme..	7.00	
Kummel..	9.00	
Anisette..	9.00	
Cehrry Brandy..	7.50	
Crème de Menthe Verte	9.00	
Crème de Menthe Blanche . .	9.00	
Crème de Cassis	9.00	
Curaçao Orange..	9.00	
Sirop de Grenadine	7.00	
Maraschino	9.00	
Marie Brizard & Roger (12)		
Anisette....	13.50	
Curaçao, Orange ou Blanc.. . . .	12.50	
Marasquin..	13.00	
Kummel, Superfin..	12.00	
Kummel Cristallisé..	12.50	
Green Peppermint..	13.00	
Crème de Menthe, Blanche... . .	13.00	
Cherry Cordial..	12.50	
Cherry Brandy..	12.50	
Blackberry Brandy..	12.50	
Kirsch..	11.00	
Bitter Triple..	12.00	
Liqueurs assorties..	13.00	
Crème de Menthe Verte..	13.00	
Crème de Moka..	13.00	
Crème de Cassis..	13.00	
Crème de Noyau..	13.00	
Eau-de-vie de Dantzik.	13.00	
Orange Bitters..	9.50	
Punch au Kirsh..	11.00	
Peach Brandy..	16.00	
Chartreuse St-Denis (2)	**Bt.**	**½ Bt.**
Verte	10.50	11.50
Jaune	10.50	11.50
Alex Droz & Cie (12)		
Crème Cacao-Chouva.. . . .	16.00	17.00
Frémy Fils (12)		
Cherry Whiskey, [Chesky]	16.00	17.00
Orange Whiskey..	14.00	
P. Garnier, Enghien (2)		
Liqueur d'Or	19.00	20.00
Marasquin..	11.00	13.50
Blidah. Liq. de Mandarine	19.00	
Crème de Menthe verte . .	12.50	
Crème de Menthe blanche..	12.50	
Abricotine	19.00	
Pousse Café	12.50	
Monastine	20.00	22.00
Curaçao Rouge Sec	12.50	
Curaçao blanc très sec.. . .	15.50	
Fine Orange, Cruchons . .	26.00	30.00
Fine Anis, Cruchons . . .	25.00	30.00
Liqueurs Assorties, cse 48 ¼ bouteilles	21.00	
Jules Lamothe (14)		
Cherry Whiskey	9.00	
Levert & Schudel (14)		
Crème de Menthe	12.00	
Anisette..	12.00	
Curaçao	12.00	
Maraschino	13.00	
Sirop de Grenadine	8.50	
Crème de Cacao	13.00	
Kummel Doppelt	13.00	
" Cristallisé	13.00	
" Extra Sec	13.00	
H. Odewahn (14)		
Cherry Brandy	12.00	
C. Terrand (14)		
La petite Chartreuse	18.00	19.00

Le Charme est dans la Saveur

La plupart des hommes jugent un whisky uniquement d'après sa saveur, et c'est la saveur particnlièrement douce du

RYE

"SPECIAL SELECTED"

DE CORBY

qui fait que c'est le whisky préféré de milliers de consommateurs difficiles.

Permettez-nous de vous envoyer ce magazine Gratuit

Notre publication mensuelle appelée "THE INNKEEPER" (l'hôtelier) est un brillant petit journal d'un véritable intérêt. Envoyé gratuitement avec plaisir, chaque mois aux membres du commerce des liqueurs. Remplissez simplement ce coupon et envoyez-le par la poste.

Veuillez inscrire mon nom sur votre liste d'envoi du "THE INNKEEPER."

Nom .....

Adresse .....

Commerce .....

Veuillez dire si xous tenez ou non le "Special Selected" de Corby.

Cognac Bisquit

"10 ANS D'AGE"

Un cognac pur, recommandé par les médecins les plus éminents.

AUSSI

"OLD LIQUEUR" & V. V. S. O. P.

(20 ans d'âge) (55 ans d'âge)

Seuls Agents

WALTER R. WONHAM & SONS

6 RUE ST-SACREMENT

Montreal,

Tournel & Fleury (2) — Bts

Anisette	8.00
Cherry Brandy	8.00
Cherry Whiskey	8.00
Crème de Menthe	8.00
Crème de Cacao	8.00
Crème de Cassis	8.00
Curaçao	8.00
Kirsh	8.00
Kummel	8.00
Sirop Grenadine	6.00

Wilson (14)

Blackberry Brandy	9.00
Hungarian Blackberry Brandy	7.00
Wallace Cherry Brandy	9.00

MADERE

	Bt.	½ Bt.
Blandy Bros. (2)		
Very Superior	10.50	11.50
Special Selected	12.50	13.50
London Particular	15.50	
Cossart, Gordon & Co. (5)		
Au gallon	2.50 à 9.00	
London Style	La cse 10.00	

MALAGA

Blandy Bros. (2)	La cse
Etiquette Bleue—pâle-doux	7.50
Etiquette Blanche—pâle	10.00

MOSELLE

	Bt.	½ Bt.
Deinhard & Co. (4)		
Brauenberger	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor	15.00	16.00
Crown Mousseux	18.50	20.00
Nonpareil Mousseux	24.50	26.00
Kock, Lauteren & Co. (12)		
Zeltinger	9.00	10.00
Brauenberg	12.00	13.00
Pisport	13.50	14.50
Scharzberg—1895	18.00	
Moselle Mousseux	20.00	21.50
H. Sichel Söhne (14)		
Moseelle non Mousseux		
Zeltinger	6.00	7.00
Brauenberger	8.50	9.50
Erderner Treppchen	10.00	11.00
Bernscastler Doctor	12.50	13.50
Moselle Mousseux		
Muscatel ou Extra Dry	17.50	19 00

	qts.	pts.
P. J. Valckenberg, Ltd. (6)		
Piesporter	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

OLD TOM & DRY GINS

Booth (4)	La cse
London Dry	8.00
Old Tom	8.00
Cold & Co. (1)	
Sloe Gin . . . . . Pintes	10.00
Marque Beaver . . . . Pintes	6.00
Marque Beaver . . . Chopines	7.00
London Dry . . . . Pintes	6.25
London Dry . . . . Chopines	7.25
Finsbury Distillery Co., Londres (6)	
London Dry . . . . . Pintes	7.50
Old Tom . . . . . Pintes	7.50
Girling Bros. (14)	
Sloe Gin	12.00
Gordon (12)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Sloe Gin	9.25
Greenless & Co. (14)	
Old Tom	6.50
London Dry	6.50
Au gallon	2.50 à 3.00
Hill's & Underwood (6)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Imperial Wine Co. (6)	
London Dry	6.50
Old Tom	6.50

	La cse
J. W. Nicholson & Co. (5)	
Old Tom	7.75
London Dry	7.75
Sloe	12.25
G. Pims & Co. (2)	
Pintes	7.50
John Robertson & Son, Ltd. (7) (Marque Centurian)	
Old Tom	8.00
London Dry	8.00
Sloe	11.00
Wilson (14)	
Royal Crown Old Tom	6.50
Au gallon	2.00 à 3.00

OPORTO

	La cse
Blandy Bros. (2)	
Invalid's Special	12.00
Good Fruity	7.50
Stormont Tait & Co. (1)	
★	6.00
★★	7.00
★★★	8.00
Discovery	9.50
House of Lords	13.00
J. W. Burmester (14)	
Royal	5.00
Crusado	6.00
Rich Douro	9.00
Toreador	12.00
Pinhao	18.00
Emperor	21.00
White Port	12.00
Old Crusted	12.00
Royal Blue Label	18.00

	Au gall.
Diamant T.	2.50 à 2.60
2 grappes	2.75 à 2.85
3 grappes	3.00 à 3.10
4 Diamants	3.35 à 3.50
4 grappes	3.60 à 3.75
3 couronnes	4.60 à 4.75

Cockburn, Smithes & Co. (4)	
Tawny	La cse. 16.00
Au gallon	2.75 @ 7.00
Croft & Co. (6)	
Au gallon	2.40 @ 7.50
A la caisse	7.00 @ 24.00
Delaforce, Sons & Co. (15)	La cse
Antique	8.00
Trocadero	9.00
Royal Palace	16.50
Au gallon	2.50 à 15.00
Feuerheerd Bros. & Co. (7)	La cse
Pioneer	13.00
Commendador	17.00
Au gallon	$2.75 à $ 9.00
Garcia Hijos (2)	8.50
Guimaraens & Co. (6)	
Invalid's Reserve	La cse. 7.50
Au gallon	2.25 @ 5.50
Hunt, Roope, Teage & Co. (9)	
Au gallon	2.00 @ 5.50
MacKenzie & Co. Ltd. (12)	
Au gallon	2.50 à 10.00
Real Campanhia Vinicola (2)	
Au gallon	1.00 à 6.00

	La cse
Rouge 1 Couronne	8.00
Rouge 2 Couronnes	10.00
Blanc 2 Diamants	10.00
A. Rizat et Cie (2)	2.50
Sandeman & Co. (12)	La cse
Superior Old	12.00
"Club"	18.00
"1890"	30.00
Au gallon	2.50 @ 15.00
T. G. Sandeman & Sons (5)	
Au gallon	2.75 @ 9.00
Extra Fine Old Port "SSS"	10.00
Castro & Co. (5)	
One Seal	4.00
Three Seals	5.00

	La cse
Manual Tosta (2)	6.50
T. Ventura & Co. (2)	4.50
Verdi & Cie (2)	3.50
E. Yzaguirre (5)	Le Gal.
Trois Grappes	1.50

PORTER ANGLAIS

	Pt.	Chop.
Guinness' (14)		
Monkey Brand	2.50	1.60
Monkey Brand Nips		1.15
Guinness' (4)		
Embouteil. de E. & J. Burke	2.60	1.65

	pts.	chop.	splits
Guiness' (2)			
Daukes' & Co.	2.50	1.55	1.25
Marque Castle, Bouteilles grès			1.65

	Pts.	Chop.	splits
W. E. Johnson & Co. (2)			
	2.40	1.50	1.00
Machen & Co. (6)			
Marque Pelican	2.50		1.60
Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)			
Pintes			2.60
Chopines			1.65
Splits			1.20

PORTER SUEDOIS

Carnegie & Co. (5)	11.50

RHUMS

	Bt.	½ Bt.
Marie Brizard & Roger (12)		
Ste-Croix	12.00	
P. S. Clément	11.00	
Jamaïque au gallon	5.00	
E. & J. Burke (4)	Bt.	½ Bt.
Jamaïca	9.50	
St-Bonnet, Fils Aîné	Bt.	½ Bt.
Falkland Rhum	7.50	8.50
Dandicolle & Gaudin (1)	Bt.	½ Bt.
Lion	9.00	10.00
Sambo	7.50	8.25
Tiger	8.00	9.50
Tom & Topsey	7.50	8.50
Mendoza & Cie (2)	5.00	
Navy Reserve (6)		
Jamaica	9.50	
Norton & King (2)		
Bout.	4.50	
½ Bout.	5.50	
¼ Bout	6.50	

	La cse
John Robertson & Son, Ltd. (7) (Marque Centurian)	
Rhum de la Jamaïque	10.50
Rhum au gallon, preuve	4.10
Rhum au gall., 33 au-dessus de pr.	5.50
St-Jean (2) 12 h.	12.50

	La cse
J. W. Turner & Cie (2)	
Bouteilles	7.00
½ Bouteilles	8.00
¼ Bouteilles	9.00

SAUMUR MOUSSEUX

	Bt.	½ Bt.	¼ Bt.
Boniol, Père et Fils	11.00	12.50	14.00

	Bt.	½ Bt.
Ackerman-Laurance (15)		
"Dry-Royal"	15.75	16.75
¼ Bout. paniers 1 doz.; paquets de 4 paniers		18.00

SAUTERNES

	Bt.	½ Bt.
Barton & Guestier (4)		
Haut Sauternes	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac	8.75	9.75
Château Yquem	24.00	25.00
J. Calvet & Cie (6)		
Graves	5.25	6.25
Sauternes	5.50	6.50
Haut Sauternes 1901	11.50	12.50
J. Dutrenit & Cie (14)		
Graves	4.50	5.50
Sauternes	5.50	6.50
Barsac	6.00	7.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Château Yquem	15.50	16.50

Ce que les "Vieilles Liqueurs" valent réellement

Il y a des gens qui jugent un whisky par l'âge seulement. Il ne faut pas oublier que l'augmentation du prix du whisky à mesure qu'il vieillit ne représente que l'intérêt de l'argent du coût d'origine et une allocation pour la perte par évaporation pendant qu'il est en fût.

Il y a un âge où le whisky est le meilleur pour la consommatiou pratique, et l'expérience a démontré que

SANDY MACDONALD

Special Liqueur SCOTCH WHISKY

(Vieux de 10 ans)

GARANTI AGE DE DIX ANS, est arrivé à parfaite maturation et est de beaucoup supérieur aux vieilles réserves de 20 ou 30 ans—quoique moins dispendieux.

Les connaisseurs savent que les whiskies, lorsque vieillis trop longtemps, deviennent trop forts prennent trop le goût du bois pour être digestibles

Fourni aux Palais Royaux d'Angleterre et à la chambre des Lords.

L'annonce est à l'intérieur de la bouteille

Meagher Bros. & Co., Limited

AGENTS

MONTREAL.

LIQUEURS EAUX MINERALES

BOÎTES

CIGARES TABAC

The Meyer Thomas Co., Limited

Telephone Main 4560

Edifice Coristine Montreal.

VENDEZ LE

GIN DE BURNETT

"LE LONDON DRY ORIGINAL,"

Absolument le plus Fin!

J. M. Douglas & Co., Seuls Agents au Canada. Montréal.

JOSEPH E. SEAGRAM, — DISTILLATEUR DE — Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA.

"Old Times," "White Wheat," "No 83 Rye," "Star Rye."

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Montreal Agents

	Bt.	½ Bt.
L. Gaudin & Cie (1)		
Ordinaire	5.00	6.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Nathaniel Johnston & Fils (12)		
Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5)		
1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20
Lecompte & Morel (2)	2.75	3.25
Adet Seward & Co. (7)		
Graves Sec	6.50	7.50
Vigneau & Cambours (2)		
Sauternes	5.00	6.00
Graves	5.00	6.00
Barsac	4.50	5.50
Haut Sauternes	9.00	10.00
Château Yquem	13.00	14.00
Lecomte & Morel (2)	2.75	3.25
Gustave Vigneron (1)	3.00	4.00

SHERRIES

	La cse
Diez Hermanos (2)	
Cordon Azur	18.00
Consacrar Pontifical	18.00
Cordon Rouge	14.00
Favorito	12.50
Cordon Vert	10.00
Amontillado	9.50
Consacrar Pureza	8.50
Olorozo	8.00
Vino Para Consacrar	7.00
Blandy Bros. (2)	
Manzanilla	8.50
Au gallon	1.00 à 6.00
Pedro Domocq (5) au gallon 1.25 @	9.00
"Delicate Old Pale"	10.00
D. Goni Feuerheerd (7)	La cse
Emperador	17.00
Corona	13.50
Au gallon	3.00 à 9.00
Manuel Gamboa Ramirez (6)	
Au gallon	1.25 à 4.50
A la caisse	4.50 à 12.00
Jose Gomez (2)	La cse 8.50
Gonzalez & Byass (14)	La cse
Cristina Dry	10.00
Idolo Seco	12.00
	Au gal
Pendon	2.00
Claro	2.50
Giralda	3.00
Old Brown	3.25
Fino	3.75
Amontillado	4.00
Vino de Pasto	4.00
Oloroso	4.25
Las Torres	4.50
Victorioso	5.50
Jubilee	6.00
S. Hermanos	4.50
P. Juanito & Co. (2)	La cse 6.50
M. Misa (4) au gallon	1.50 @ 6.00
Liebfraumilch	14.50 15.50
Mackenzie & Co. Ltd. (12)	
Au gallon	1.50 à 10.00
Osborne & Co. (6) au gallon	1.25 à 2.25
Duff, Gordon & Co. (6)	
Au gallon	2.25 à 6.50
Sanchez Hermanos (2)	La cse 4.50
Sanderman Buck & Co. (Julian Pémartin) (12)	La cse
Pale Sec	12.00
Montilla Fino Très sec	12.00
"Club"	18.00
Selected Old	36.00
"Jubilee"	56.00
Au gallon	de 1.50 à 10.00
A. R. Valdespino & Co. (6)	
Au gallon	de 1.25 à 6.50
A la caisse	de 5.00 à 15.00
Verdi & Cie (2)	3.50
B. Vergara (9)	
Au gallon	de 1.50 à 4.50

VIN DE MESSE

	au gal.
Carey, Hermanos & Co.	1.25 à 2.00

TARRAGONES

Carey, Hermanos & Co.	
Vin de messe	1.25 à 2.00
Darichez M. (4) au gallon	1.00 à 3.00

VERMOUTH

	La cse
Cazalis & Pratt (2)	
Français	5.75
Cinzano & Co., Turin, Italie; Chambéry, France (6)	
Italien	6.50
Mont Blanc	6.50
Gondrau & Fils (2)	La cse
Français	5.50
Fli, Ferrero Ricardo (2)	La cse
Italien	5.75
E. Martinazzi & Co. (Italien) (1)	6.50
Noilly, Prat & Co. (12)	7.00
Freund Ballor & Co. (Italien) (9)	6.75

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co (1)	Bt. 4.25
Au gallon	0.85 à 1.25

VINS DU RHIN

	Bt.	½ Bt.
Deinhard & Co. (4)		
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein (cruchons)	11.00	12.00
Hock Mousseux	17.50	19.00
Kock Lauteren & Co. (12)		
Laubenheim	7.00	8.00
Bodenheim	7.50	8.50
Nierstein	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Rudesheim	15.00	16.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Giesenheim	16.00	17.00
Hocheim	18.00	19.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg—1893	30.00	
Hock Mousseux	18.00	19.50
F. J. Valckenberg, Ltd. (6)		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch—1893	18.50	19.50
Johannisberger—1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

	La cse
Castro (5)	
1 Seal port	5.00
3 Seal port	6.00
Dubonnet (1)	La cse
Litres	10.00
Vin Mariani (14)	9.00
Wilson's Invalid's Port (14)	8.50

WHISKEYS AMERICAINS

Duffy & Co. (2)	
American Malt Whiskey, Ord.	
Pintes	12s 10.00
Cook & Bernheimer (14)	La cse
Bourbon Gold Lion	10.00
Old Valley	Ptes. 11.50
Old Valley	1-2 flasks 16.00

WHISKEYS CANADIENS

	Ptes. Ch.	40's
H. Corby Distillery Co., Ltd.— (20)		
Special Selected 25 U. P.	8.50	10.50
Old Rye, 25 U. P.	6.30	7.25 9.00
Old Dominion, 25 U. P. (grandes bouteilles)	8.25	
Whisky Blanc, 40 U. P.	5.75	6.25

	La cse
Owl Brand Rye (1)	
Screw top, 16 flasks	6.25
Screw top, 24 flasks	6.50
Screw top, 48 flassk	7.50
Glass top, 24 flasks	6.75
Glass top, 48 flasks	7.75
Perfection Brand Rye (1)	La cse
Amber	12 pintes 5.25
Glass top, 32 flasks. Amber	6.00
Rock & Rye	12 Pintes 7.00
Rock & Rye	24 flasks 8.00

	gal.
Parker's (9) High Wines 50 o. p.	
En quarts	3.85
En 1-2 quarts	3.90
Quantité moindre	3.95
Parker's (9) Alcool 65 o. p.	
En quarts	4.40
En 1-2 quarts	4.45
Quantité moindre	4.50
"General Distillery", 50 o. p.	
En quarts	3.85
En 1-2 quarts	3.90
Quantité moindre	3.95
"General Distillery", 65 o. p.	
En quarts	4.40
En 1-2 quarts	4.45
Quantité moindre	4.50

	La cse
Jos. E. Seagram (16)	
"Star" Rye	Pintes
"Star" Rye	Flasks, 32s.
"Star" Rye	Flasks, 64s.
White Wheat	ptes
White Wheat	Flasks, 32s.
No. "83" Rye	ptes
No. "83" Rye	Flasks, 16s.
Hiram Walker & Sons (5) (8)	La cse
Canadian Club, 5 ans d'âge, Pintes	10.00
Canadian Club	Flasks, 16s. 10.50
Canadian Club	½ Flasks, 32s. 11.00
Imperial	Pintes 7.75
Imperial	Flasks 16s. 8.25
Imperial	½ Flasks 32s. 8.50
Baronial	Pintes 6.25
Baronial	32 Flasks 7.00
	au gal.
Canadian Club—5 ans d'âge	4.00
Imperial	3.05
Rye, 25 U. P.	2.30
Malt, 25 U. P.	2.30
Wilson (14)	La cse
Empire Rye	Pintes 8.00
Empire Rye	flasks.. 9.00
Empire Rye	½ flasks.. 10.00
Empire Rye	32 flasks 9.00
Liquid Sunshine	Pintes 7.00
Liquid Sunshine	Flasks 8.00
Liquid Sunshine	1-2 Flasks 9.00
Liquid Sunshine	32 Flasks 8.00
Etoffe du Pays	Pintes 5.25
Moonlight	Pintes 6.00
Moonlight	Flasks 16s.. 6.50
Moonlight	Flasks 32s.. 7.00
Moonlight	Flasks 36s.. 7.25
Moonlight	Flasks 64s.. 8.00
J. P. Wiser & Sons, Ltd. (17)	
Recreation	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 5.00
12 Flks	Pintes Imp. 7.00
16 Flks	Chop. Imp. 5.50
32 Flks	½ Chop. Imp. 6.00
36 Flasks	Travellers 6.00
Canada Whiskey	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 7.00
20 Flks	Chop. Imp. 8.50
32 Flks	½ Chop. Imp. 8.00
60 Flks	½ Chop. Imp. 8.00
Red Letter	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 8.00
Whiskey Clair	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 5.00

WHISKEY ECOSSAIS

	1 cse	5 cses
James Ainslie & Co. (1)		
Ainslie Liqueur	13.00	....
Ainslie Special Liqueur	16.00	....
Ainslie All Malt Liqueur	15.00	....
O'Gilvie, Pintes	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks	7.75	7.50
O'Gilvie, Pintes Imperial	9.50	....
Ainslie, Yellow label	9.00	....
Ainslie, Flasks Ord.	10.25	....
Ainslie, Pintes Imperial	13.50	....
Ainslie, Special	10.50	....
Ainslie, Extra Special	12.50	....
Ainslie, Clynelish [Smoky]	13.00	....

	La cse	5 cses
Big Ben (1)		
Pintes (10 ans d'âge)	11.00	10.75

Brae Mar Special (14) — **La cse**

Pintes 8.00
Flasks.. . . . . 9.00
½ Flasks.. . . . . 10.00
32 Flasks 9.00

Bruce, Wallace & Co. (14) **La cse**

Cinq Couronnes

Pintes Imperial 10.50
Bouteilles 7.00
24 Flasks **8.00**
48 Flasks **9.00**
48 Flasks (10 oz.) 14.00

Burns, Leslie & Co. (14) **La cse**

Gleneil . . . . . Pintes 6.00

Loch Carron (14) **La cse**

Pintes Imperial 10.00
Bouteilles 6.50
24 Flasks 7.50
48 Flasks 8.50

Robt. Dale & Co. (2) **La cse**

Pintes.. . ' . . 12s 5.00

John Dewar & Sons, Ltd. (15) **La cse**

"Spécial" . . . . . .Pintes 9.25
Blue Label . . . . . .Pintes 9.75
Special Liqueur (W. Label) Ptes 12.50
Extra Special Liqueur . . Pintes 16.50
5 cses d'une sorte ou assorties, 25c. la caisse en moins.

Gleneil (14) **La cse**

Pintes Imperial 9.50
Bouteilles 6.00
24 Flasks 7.00
48 Flasks 8.00

Greenless Bros. (14) **La cse**

King Edward VII... Ext Sp. Ptes. 9.50
King Edward VII... Sp. Liq. Ptes. 12.00
Dunblain pur grain 8.75
Dunblain pur malt 8.75
Grand Old Parr 12.00
Lorne Blue Cap 9.00
Real Antique pure Highland . . 16.00

Au gal.

King Edward VII . . . . . 4.75 à 5.00
V. O. Extra Sp. . . . . 4.00 à 4.50

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) **La cse**

Hay's finest . . . Pintes carrées 7.75
Hay's old . . . . Pintes rondes 6.75
Hay's old.. . . . . 24 flasks 7.50
Hay's old . . . .32 flasks carrés 7.50
Hay's old. . Pintes Imp. flasks 10.00

D. Hellbron (14) **La cse**

Hillburn Blend . . . . Pintes 8.00
24 1-2 bouteilles 9.00
Hilburn Blend . . . Pintes Imp. 11.00
Hilburn Blend . . . Chop. Imp. 12.00
King's Liqueur, 10 ans . Pintes 10.00
King's Liqueur 20 ans 13.00
Au gallon . . . . . 4.00 à 4.25

John Hopkins & Co. (5) **La cse**

"Old Mull" Blend.. 9,50
"Navy Liqueur" V. O. S.. . . . . 12.00

King's Liqueur (14) chop. 1.00

A. Macmurdo & Co. (14) **La cse**

Pintes Imperial 8.50
Bouteilles 5.50
24 Flasks.. . . . . 6.50
48 Flasks.. . . . . 7.50

Mitchell Bros. (2) **La cse**

Mullmore 12 Btes . . . Pintes 6.50
Heather Dew 12 Btles rdes Ptes 8.00
Robert Dale, Pintes 12s. . . 5.00
Scotsland's Pride, Pintes 12s . 4.50
Special Reserve 12 Bout. rdes. 9.00
Finest Old Scotch 12 Bout. rdes 12.50
Grey Beard, Cruches grès . 4s 13.00
Grey Beard, Cruches grès . 6s 10.00
E. S. L. Flagoons Pintes 12s . . 9.50
White Star Liqueur . . . Pintes 10.50

Au gal.

Old Scotch Proof.. . . . . 3.50
Heather Dew . . . . . 3.45 à 4.00
Special Res. Scotch Proof 4.00
Special Res. . . . . 3.50 à 4.50
Extra Spec. Liqueur . . 4.75 à 5.00

Sandy McDonald (14) **La cse**

Scotch 10 ans d'âge 9.50

James McNeil (1) **La cse**

Imperial Oval . . . . . Pintes 8.25
Pintes 6.25
Chopines 7.00
24 flasks, Bouché à vis . . . 7.00
32 flasks, Bouché à vis . . . 7.50
48½ flasks, Bouché à vis . . . 8.00
5 cses à la fois, 25c. en moins.

Ian McPherson (6) **le gal**

Craigdhu.. . . . . 10 O. P.... 4.00
Dhuloch.. . . . . 9 O. P.... 4.10
Special Blend.. . . . . 8 O.P.... 4.25
Special Blend.. . . . . 15 U. P.... 3.75

John Robertson & Son, Ltd. (7) **Le gal.**

Droits payés

No 1.—Fine Old 3.75
No 2.—"Special".. . . . . 4.25
No 3.—Old Highland 4.75
No 4.—Old Dundee 5.25
No 5.—Old Private John 6.00
No 6.—Liqueur 6.50
No 8.—Dundee Finest 7.00

La cse.

Private Stock John Robertson 12.50
J. R. D. Special 9.50
Duncan McIntosh 8.00
Coleburn, Glenlivet, pure highland malt 12.50

Robertson, Sanderson & Co. (6)

"Glenleith" (8 ans d'âge) la cse 9.00
"Glenleith".. .. 5 O.P. le gal. 4.75
"Glenleith" 15 U.P. le gal. 4.00
'Grand Spécial 9.00
"Mountain Dew", full flavor. cse. 9.50

la cse

"Mountain Dew," cruchons grès 8 Pintes Imp. 12.00
"Mountain Dew," cruchons grès 12 Pintes Imp. 13.00
"Mountain Dew", 4 O.P. le gal. 4.75
Special Liqueur . (15 ans d'âge) 12.50
Old Private Stock, (20 ans d'âge) 17.50

Sandy McDonald (14) chop. 10.50

James Saunders & Co. (6) **La cse**

Genuine House of Lords 12.50

Tammany (14) . . . . . pintes 8.75

John Walker & Sons (12) **La cse**

Kilmarnock.. . . . . 10.00

Wilsons' (14) **La cse**

V. V. O. Pintes 8.00
V. V. O. Flasks.. . . . . 9.00
V V. O. 1-2 Flasks 10.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke (4) **La cse**

Pintes 8.50
Pintes Imperial, flasks . . . 12.00

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) **La cse**

Hay's Old . . . . . Pintes Rdes 7.00
Hay's Old.. . . . . 24 flasks. 7.50
Hay's Old.. . . . . 32 flasks 7.50
Hay's Old . . Pinte Imp. flasks 10.00

D. Hellbron & Sons (14) **La cse**

Old Irish . . . . .Pintes Imp. 11.00

Innishannon (14) **La cse**

Pintes Imp. 9.50
Pintes 6.50
Flasks 7.50
½ Flasks.. . . . . 8.50

John Jameson & Son (5) **La cse**

1 étoile.. . . . . 9.50
3 étoiles 11.25

William Jameson (12) **La cse**

1 harpe.. . . . . 9.75
3 harpes... . . . . 10.75
Special Liqueur . . . Pintes 12.00

McConnell's (1)

Special Liqueur . . . Pintes 12.00

Mitchell & Co., Ltd. (2) **La cse**

Special Irish White Label Pintes ord. 10.50
Special Irish Blue Label, Pintes ord. 9.00
Old Irish Imp. Oval Flasks Ptes 11.00
Old Irish 12 Btles. Ord. . Pintes 8.50
Old Irish Imperial Pintes . . . 11.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 4s 13.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 6s 10.00
Cruiskeen Lawn, Pintes Imp. . 12.50

Au gal.

Old Irish . . . . . 3.65 à 4.00
Special Irish . . . . . 4.75 à 5.00

Wm. O'Borne & Sons (1) **La cse**

12 Pintes Imperial Ovales . . . 9.00
12 Pintes Ordinaires 6.50
24 Chopines 7.50
24 Flasks bouché verre . . . 7.50
48 1-2 Flasks, bouché verre . . 8.50

O'Brien (14) **La cse**

Pintes Imperial 10.50
Pintes ord. 7.00
Flasks 8.00
1-2 Flasks 9.00

Old Bushmill (14) **La cse**

Special Malt.. . . . . 10.50
Augallno... . . . . 4.50

George Roe & Co. (12) **La cse**

★.. . . . . 9.75
★★★ 10.75

Wilsons' (14) **La cse**

3 Horns 6.00
3 Horns.... . . . . Flasks 7.00
3 Horns .. . . . . 1-2 Flasks 8.00

---

doit être rempli, un désir ardent et [illegible] dans le palais doré du million-

impérieux de luxe. Si ce désir de quelque chose de plus que notre nourriture naturelle n'est pas héréditaire, il se forme certainement de très bonne heure dans notre existence. Le jeune enfant, bien que complètement rassasié, suce son pouce avec une satisfaction évidente. L'enfant qui grandit étend ses deux mains grandes ouvertes pour avoir des bonbons, et les enfants plus âgés mâchent de la gomme. D'autres satisfont leur désir de stimulants en buvant des breuvages

naire et dans la maison de l'indigent. La grande dame qui orne de sa grâce les salons aristocratiques et la virago la plus violente qui hurle dans les rues mal famées de Londres, sont soeurs par l'usage qu'elles font du narcotique. Le tabac se trouve aux lèvres de l'homme le plus élégant qui se promène pour se faire voir, comme dans la bouche du vagabond le plus malpropre vivant dans des endroits infects. Il est en faveur auprès des plus grands prédicateurs de l'évangile de pu-

lui ou à l'étranger, dans le manoir imposant ou dans la résidence magnifique, dans le parc ou à la promenade. Il fume dans les plus bas repaires d'iniquité et dans le hall du palais législatif; et avec quelques mots d'excuse, même en présence de dames, il peut envoyer dans l'air des volumes de fumée odorante. On peut voir partout ses marques non équivoques, sur terre ou sur mer, sur les grands transatlantiques, dans les wagons-palais, sur le pavé, sur l'herbe et sur

la neige d'un blanc pur. L'habitude se développe en dépit des décrets, des protestations, des malédictions et des résolutions contraires. Cette habitude est le propre de tous les pays; elle se développe spontanément sous tous les climats, et le fumeur le plus expérimenté serait bien embarrassé d'expliquer la fascination que le tabac exerce.

La pipe qu'ils ont constamment à la bouche donne, dit-on, au Turc sa noble apparence, au cavalier espagnol, son air de grandeur, au scheik arabe son allure majestueuse et au chef indien son air de dignité. Le Mexicain se passerait plutôt de son sombrero que de son chibouk et l'intrépide cowboy du nord-ouest ne serait pas équipé sans le cigare modeste ou l'inévitable pipe.

Désirez-vous connaître ce qu'il y a de poésie dans l'usage du tabac? Allez en Turquie et en Syrie où le tabac cultivé dans les vallées de la Nubie et de l'Egypte et dans les jardins de la Perse et de la Macédoine, est préparé sans adultération et fumé sous nausées par les personnes les plus efféminées. Observez le noble Perse et le gentilhomme syrien, représentants de l'aristocratie orientale, quand, dans la grandeur de l'architecture orientale et un environnement magnifique, sur la vaste piazza, dans le hall en marbre ou le corridor spacieux, ils se réunissent autour du narghileh et aspirent au moyen de longs tubes, comme nous l'air le plus frais, les vapeurs du doux "tombecah". Lisez les lettres pétillantes d'esprit de Lady Wortley Montague, autrefois l'orgueil de la cour d'Angleterre, lettres où elle parle des soirées délicieuses passées avec la charmante Selma et les autres femmes du harem, en se délectant de l'arôme favori de leur "latakia", délicieusement préparé, qu'elles aspiraient par des tuyaux à bout d'or et d'ambre. Lisez les récits de voyages au pays du soleil levant, "Cressent and the Cross" par Warburton, "Saracenic Lands" par Taylor et "Eothen" par Kingslake. Vous serez charmés des délices offerts par le hookah et des plaisirs infinis que procure le nnrghileh," Lisez la longue liste des hitstoires orientales écrites par des auteurs plus modernes; vous y verrez que les têtes de leurs héros étaient enveloppées de nuages de fumée, alors qu'ils fumaient du tabac, et cela en tout temps, dans toutes les circonstances, sous tous les climants. Privez l'Oriental de son tabac et vous le privez de son bonheur.

Il n'est pas étonnant que Spencer, dans son oeuvre intitulée "Faerie Queen" appelle ce narcotique "Tabac Divin."

Voulez-vous lire en prose ce qui concerne le tabac? Cette prose est liée à l'histoire universelle des trois siècles derniers . Lisez les vies de Raleigh, Byron, Burns, Carlyle, Tennyson, Scott, Bonaparte et Bismark. Lisez les ouvrages suivants: "Life of Johnson" de Bowsell," "Oliver Twist" de Dickens, l'immortel "Pickwick," "Charles O'Malley" de Peruse Lever, les voyages de Ballantyne, les contes historiques de Henty, Artemus Ward, Burdette et quantité d'autres auteurs ayant fait des recherches pour renseigner des milliers de gens. Vous constaterez que la fumée du tabac sort des lèvres du Musulman, du Gentleman Anglais, du citoyen américain, des "Mickey Frees," des "Dodges" rusés et de celles des "Josiahs" des voyages et des romans biographiques, et vous découvrirez aussi l'odeur aromatique du tabac dans les grands ouvrages consacrés à la réalité et au roman.

Enveloppés de la fumée de tabac, Lord Palmerston, Earl Beaconsfield, Gladstone, Bismark et Sir John Mcdonald ont résolu des questions abstruses concernant l' Etat et les finances, ont formulé des projets qui ont changé la face politique des nations et forcé l'attention et l'admiration du monde. Russell, Forbes, Henty et Vickers, correspondants militaires pendant les guerres, fumaient au son du canon et au milieu des fracas de l'artillerie. L'histoire nous apprend que, dans un engagement désespéré, un Scots Gray se fraya un chemin dans le sang et le carnage, fendit la tête d'un porte-étendard, arracha cet étendar et le porta en triomphe jusqu'à son régiment, sans avoir retiré sa pipe de sa bouche.

Au point de vue commercial, le tabac s'élève au-dessus de tous les autres articles et ne s'abaisse que devant le trafic énorme des liqueurs. Des milliers d'êtres humains gagnent leur vie dans l'industrie du tabac. A Hambourg (Allemagne), la manufacture du tabac procure de l'emploi à 10,000 habitants et produit annuellement 160 millions de cigares ayant une valeur de $2,000,000. La ville de Hambourg importe annuellement de la Havane et de Manille 18 millions de cigares, ce qui porte sa production à 178 millions, dont 153 millions sont exportés. Il en reste 25 millions pour la consommation domestique. L'Angleterre paie annuellement $40,000,000 pour son tabac. La France prépare le tabac sur une vaste échelle, et en Allemagne, l'atmosphère est pleine de la fumée de tabac. La Nouvelle-Zélande consomme 40 millions de cigarettes par an; la Nouvelle Galles du Sud, 50 millions, et Victoria, 90 millions.

Le tabac est un produit de vente courante aux Etats-Unis, et dans ce pays la consommation atteint presque le chiffre de 200 millions de livres (exportation et consommation comprises), d'après le rapport du gouvernement de 1908, 55,402,330,112 cigares, ou en d'autres termes, 5,500,000,000 de paquets, contenant chacun dix cigares, sur lesquels une taxe d'un cent par paquet a été proposée. Cela signifierait un supplément de taxes de $55,000,000 pour les amateurs de tabac.

Le Canada n'est pas novice dans l'industrie du tabac, car sa consommation annuelle est de 12 millions de livres, et il produit 70 millions de cigarettes par an.

Un million et demi de la population du globe est employé à la manufacture des pipes—en terre, en bruyère, en porcelaine et en ambre. Une ville de France produit à elle seule 40 millions de pipes en terre par an, et le Canada emploie pour $164,000 de ces pipes qui contribuent à faire les délices des fumeurs.

Le tabac rapporte des millions de revenus. Toute les nations civilisées en tirent profit. Le tabac occupe la première place dans les budgets gouvernementaux Toutes les familles contribuent à ce revenu D'après les statistiques, la production mondiale du tabac est annuellement de 4,480,,000,000 de livres récoltées sur une superficie de 5,500,000 acres Les droits perçus sur ce tabac s'élèvent à $1,000,000,000 annuellement. Cette énorme quantité de tabac est fumée, prisée et chiquée par 900,000,000 d'amateurs. Le monde est un vaste fumoir.

La jeunesse passe; l'amour souvent se refroidit; la fortune aussi s'évanouit; mais le tabac demeure. Les millions de personnes qui luttent pour la vie peuvent trouver une consolation à la pensée que le tabac peut être la seule source de bonheur que leur laisse un monde ingrat.

Oh! grande déesse Nicotine! Des millions de personnes se sont prosternées devant toi, ont bu de l'eau du Léthé, ont disparu et sont oubliées. Des millions de personnes t'adorent encore. Tes charmes sont irrésistibles. Ta douce influence sédative est plus grande aujourd'hui que lorsque ton grand découvreur te désigna sous le nom de "Elixir de Vie."

EXPORTATION DE CIGARES DE LA HAVANE

Les chiffres suivants extraits des registres officiels de la douane cubaine, indiquent le nombre de cigares expédiés du port de La Havane pendant la deuxième quinzaine du mois de décembre 1910:

	Cigares
Grande-Bretagne	3,256,013
Etats-Unis	2,022,649
Allemagne	650,490
Australie	253,670
Canada	199,550
République Argentine	194,500
Espagne	194,200

Uruguay	109,315
Italie	100,000
Antilles Hollandaises	70,000
Afrique Française	61,850
Brésil	48,440
Belgique	42,800
Mexique	33,250
France	28,100
Portugal	26,200
Chili	11,00
Bermudes	14,200
Antilles Anglaises	9,200
Salvador	2,00
Gibraltar	1,650
Pays-Bas	1,500
Suisse	1,000
Total du 16 au 31 Dec. 1910. . .	7,331,575
Total du 1er Janv. au 15 Déc. 1910	164,097,149
Total du 1er Janv. au 31 Déc. 1910.	171,428,724
Total du 1er Janv. au 31 Déc. 1909	181,294,502
Diminution en 1910.	9,865,778

ANTIQUITE DE LA COUTUME DE FUMER

L'origine américaine de l'usage du tabac est maintenant assez bien établie; mais il est fort douteux qu'une personne sur mille connaisse les doutes qui ont été entretenus au sujet de savoir si le tabac n'était pas connu en Asie des siècles avant la naissance de Colomb.

Quelques observations sur cette question curieuse peuvent offrir un certain intérêt, car aucune preuve concluante dans un sens ou dans l'autre n'existe.

S'appuyant sur la persistance avec laquelle les Asiatiques fument, Pallas disait, il y a de nombreuses années, que l'usage du tabac surtout en Chine devait être plus ancien que la découverte de l'Amérique, "Chez les Chinois, dit-il, et dans les tribus mongoliennes, l'habitude de fumer est si générale et est devenue un luxe si indispensable, la blague à tabac suspendue à la ceinture un article de toilette si nécessaire, la forme des pipes (qui semblent avoir servi de modèle aux Hollandais) si originale, la préparation des feuilles jaunes (simplement mises en morceaux par frottement et placées dans la pipe) si particulière, que tout cela n'aurait pu pénétrer d'Amérique en Asie, en passant par l'Europe, étant donné surtout que l'Inde où la coutume de fumer n'est pas aussi générale, se trouve située eutre la Perse et la Chine." Cette opinion a été soutenue par de hautes autorités en botanique. Ainsi Meyen dit: "On a pensé longtemps que l'usage du tabac et sa culture étaient particuliers au peuple américain; mail il est prouvé maintenant par notre connaissance plus exacte de la Chine et de l'Inde que cette opinion est erronée.

La consommation du tabac en Chine est énorme et la coutume de fumer semble y remonter à la plus haute antiquité, car sur des sculptures très anciennes, j'ai remarqué des pipes exactement semblables à celles qui sont encore en usage . En outre, nous connaissons maintenant la plante qui fournit le tabac chinois; ou dit même qu'elle croît à l'état sauvage dans l'Inde."

A ces arguments on peut ajouter plusieurs autres considérations. Si nous admettons que le mot tabac est réellement un mot taïtien, nous ne devons pas oublier que le tabac de Shiraz, en Perse, est et a toujours été connu sous le nom de tumbeki, et cette circonstance semble être plus qu'une coïncidence.

L'argument de Pallas et de Meyen, à savoir que l'usage du tabac était connu des Asiatiques depuis la plus haute antiquité, est assez admissible, car il est difficile de croire que dans un espace de temps aussi court que deux cents ans, une coutume nécessitant un travail considérable et un changement dans des intérêts matériels qui aurait a peine été moins qu'une révolution, se soit ancrée aussi profondément dans les natures les plus apathiques et se soit répandue aussi généralement. Il est curieux d'observer qu'aucune tradition n'existe indiquant que le tabac provenant de l'hémisphère occidental ait jamais été connu ou essayé en Asie ou en Afrique, et aucun voyageur n'a jamais mentionné l'usage général en Orient de pipes de la forme qui nous est familière.

Entre la Chine et l'Europe occidentale est un vaste territoire où, en fait de pipe, on ne connaît que le hookah. Cela est très significatif quand on se rappelle que la forme de la pipe européenne est originaire de Hollande et qu'aux quinzième, seizième et dix-septième siècles, le plus grand commerce maritime avec la Chine était entre les mains des négociants et navigateurs hollandais. Les tabacs asiatiques sont fournis par le sol et sont exactement de la couleur et de la force requises par le tempérament des indigènes, et dans les états du centre, c'est-à-dire dans les régions les plus éloignées de la mer, les pipes sont bien en avance celles dont nous nous servons.

La période qui date de l'ère d'Elisabeth est bien trop courte pour être cause du développement de l'idée scientifique du hookah dans l'esprit des Orientaux. Qui a jamais entendu dire que dans l'intervalle de deux siècles des Orientaux aient élevé une coutume étrangère a un degré de vénération tel que ses ustensiles spéciaux soient ornés à profusion de pierres précieuses et considérés comme si importants dans les cours princières qu'un officier spécial soit nommé pour en prendre soin ? Tout cela semble certainement indiquer des siècles de développement. Il serait également intéressant de rechercher qui a introduit la coutume de fumer chez les sauvages d'Afrique, parmi lesquels existent de nombreuses et ingénieuses méthodes pour fumer, qui ne sont évidemment pas d'origine récente.

Il ne serait pas étonnant que toutes nos idées actuelles sur l'histoire ancienne du tabac subissent un jour une modification profonde et qu'on attribue l'origine de la coutume de fumer à cet ancien continent qui est aussi le berceau de la race humaine. Il y a toute raison de croire que l'usage du tabac n'est qu'une phase de la cérémonie antique qui consiste à brûler de l'encens.

A une période très éloignée dans l'histoire de l'Orient, on avait adopté dans des maisons de sybarites la coutume des odeurs agréables et balsamiques des temples; nous pouvons facilement nous imaginer comment des chefs fastueux prirent peu à peu l'habitude d'aspirer des fumées intoxicantes pendant des intervalles prolongés. D'aspirer à fumer, il n'y a qu'un pas. Prenez quelque autel ancien dans une cavité duquel on consumait du "Boswellia serroto," faites un trou par côté, fixez-y un tuyau et vous avez une pipe.

On peut facilement se figurer quelque prototype indolant du fumeur moderne, trop paresseux pour se lever et se pencher au-dessus du brasier odorant, introduisant soudainement l'extrémité d'une paille ou d'une canne dans les cendres rouges et aspirant les fumées. L'habitude de fumer de l'opium existe depuis des siècles en Orient; il est assez probable qu'un de ces jours on fera la même déclaration, sans possibilité de contradiction, au sujet du tabac.

LA FABRICATION DU PAPIER A CIGARETTES

Le papier de riz, avec lequel on fait les cigarettes n'a rien de commun avec le riz ; il est fait des membranes de l'arbre à pain ou, plus communément, des jeunes tailles de lin et de chanvre. La France fabrique du tabac à cigarettes pour le monde entier, la production de l'Autriche et de l'Italie étant insignifiante.

Ce papier est si léger qu'il en faut 500 feuilles pour une once. Il est parfaitement combustible et donne le minimum de fumée. Avant d'être employé à la fabrication des cigarettes, le papier est analysé pour constater s'il est exempt d'ingrédients délétères et s'il ne contient que de la fibre à papier la plus pure.

Du matériel frais—tailles de chanvre et de lin—est seul employé, après avoir été purifié complètement. Haché par une machine en menues particules, la matière est bien mélangée par un ventilateur à révolution, puis réduite presque en poussière. Dans cet état, on la

met dans une solution de chaux et de soude.

Afin d'éliminer toute substance étrangère, on soumet la matière à un procédé de lavage, au moyen d'eau tirée de puits artésiens creusés à cet effet.

La pulpe est de nouveau broyée et formée en papier d'une teinte grisâtre; le blanc pur de la feuille finie est obtenu par un procédé électrique qui enlève aussi toutes les impuretés qui pourraient rester.

DECES DE M. EUGENE H. DAVIS

M. Eugène H. Davis, fils ainé de Samuel Davis, fondateur de la manufacture de cigares qui porte toujours son nom et qui est située rue St-Antoine, à Montréal, est décédé le 7 anvier dernier. Le défunt, qui habitait New-York, était en voyage à Montréal. Il tomba malade peu de jours après son arrivée et dut entrer à l'Hôpital Victoria où il mourut à l'âge de cinquante ans. Il était célibataire. Trois frères et deux soeurs lui survivent: Maurice B. et Mortimer, tous deux habitant Montréal, et David Davis qui habite aux Etats-Unis; Mde Cole, de Nice (France) et Mrs Dr. Lustgarter, de New-York. "Liqueurs et Tabacs" offre ses condoléances à la famille en deuil.

LE TABAC, ANTISEPTIQUE DE LA BOUCHE

On lit dans le "Paris-Médical."

D'après Cavallaro, le tabac jouit d'un pouvoir bactéricide très grand, lequel dépend, d'une part de sa teneur en nicotine, et de l'autre, de la faculté de résistance des bactéries. Dans tous les cas, le tabac stérilise la salive et ne nuit nullement aux dents qui deviennent et restent noires si on ne les soigne convenablement. La sécrétion salivaire augmente sous l'influence d'une petite quantité de nicotine pour diminuer de nouveau sous l'insufluence d'une quanté plus grande. C'est à tort que l'on attribue à l'influence du tabac, chez les fumeurs passionnés, l'inflammation des gencives et de la muqueuse buccale: il n'agit que comme circonstance déterminante dans un processus inflammatoire existant déjà d'une façon latente ou manifeste. Il n'est pas d'avantage démontré que le cancer épithélial des lèvres et de la langue soit à attribuer exclusivement au tabac. Cette opinion de M. Cavallaro paraît conforme à la vérité, et il semble bien que dans le cancer des fumeurs, le tabac ait un simple rôle "irritatif".

La pipe en terre qui disparaît des boutiques de la rue Fleet, était la seule variété employée par les fumeurs en Angleterre, il y a encore peu de temps. La pipe en terre fit son apparition en Angleterre dans les dernières années du seizième siècle. Un siècle plus tard, un auteur français écrivait que les Anglais "inventèrent les pipes en terre cuite qui sont maintenant employées partout." Broseley, du Stratfordshire s'est fait une renommée pour ses pipes en terre, sous le règne d'Elisabeth, écrit W. A. Penn, dans Sovrana Herb. Maintenant toute la terre dont on fait des pipes vient de Newton Abbott et de Kensington, dans le Devonshire. Cette terre est expédiée dans toutes les parties de l'Angleterre et de l'univers en morceaux pesant environ vingt-huit livres chacun."

* * *

Les quatre états produisant le plus grand nombre de cigares sont, par ordre d'importance, la Pennsylvanie, l'état de New-York, l'Ohio et le New-Jersey. Pendant l'année 1909, d'après les derniers renseignements que l'on peut se procurer, il y avait 22,912 manufactures de cigares et 572 manufactures de cigarettes, soit une augmentation sur l'année précédente de 44 manufactures de cigares et de 21 manufactures de cigarettes.

* * *

Le journal "The Lancet" admet que le tabac facilite la digestion. Voilà qu'un médecin militaire dont le régiment souffrait d'une épidémie de méningite cérébro-spinale, déclare que les fumeurs résistaient à la maladie mieux que les non-fumeurs et pouvaient demeurer dans la zône contaminée sans être atteints.

* * *

Le docteur Geo. L. Meylan, professeur de gymnastique à l'université de Columbia, déclare que le tabac est nuisible aux facultés intellectuelles, mais non au corps. Ses expériences ont porté sur 233 étudiants, dont 115 fumaient habituellement. Ces expériences prouvent, dit le professeur, que les fumeurs font les meilleurs athlètes et que les non-fumeurs sont les meilleurs élèves. Soixante-six fumeurs ont gagné en poids une moyenne de huit livres, tandis que ceux qui ne fumaient pas n'ont gagné que six livres. Les non-fumeurs ont gagné vingt pour cent en capacité des poumons contre huit pour cent pour les fumeurs; mais ces derniers ont surpassé les premiers en force totale, avec 103 unités contre 101. Sur les étudiants qui fumaient, 47 pour cent ont gagné des places dans les équipes athlétiques, tandis que 37 pour cent des non-fumeurs ont remporté des succès.

Des médecins ont émis l'opinion, dit un auteur dans "The Cigar and Tobacco World", de Londres (Angleterre) que les cigarettes font entrer plus de nicotine dans le système que les cigares ou les pipes et ont cité à l'appui de cette opinion l'expérience suivante: Tirez une bouffée de fumée d'une cigarette, et renvoyez cette fumée en lui faisant traverser un mouchoir blanc, propre; celui-ci est marqué d'une tache brun foncé. Cela a semblé concluant pour établir que la fumée de cigarette contenait une grande quantité de nicotine. Mais cet argument ne tient pas en présence du fait, maintenant bien connu, que la nicotine est absolument incolore, et que la tache est due à la matière colorante du tabac — verte dans la feuille verte, mais devenant brune au cours du séchage. Cette coloration s'accentue encore en présence d'une très faible portion de goudron, un des composants du tabac, tenu en suspension dans la fumée. Il est très douteux que l'analyste le plus habile puisse extraire d'une cigarette ordinaire une quantité appréciable au microscope de nicotine. On pourrait peut-être faire une exception pour le tabac Perique, cultivé dans la Caroline du Sud, et qui est soumis à une préparation analogue à celle que les matelots font subir à la feuille de tabac qui leur est alloué dans la marine. Le tabac conserve ainsi les jus naturels de la plante, et c'est le tabac le plus fort qui soit connu.

* * *

La consommation du tabac au Mexique s'élève approximativement à 22 millions de livres. Le tabac y est fumé presque exclusivement sous forme de cigarettes ou de cigares, la quantité de tabac fumé dans la pipe étant négligeable, et on ne connaît pas dans ce pays le tabac à chiquer ni le tabac à priser. Environ 70 pour cent du tabac de consommation domestique est manufacturé dans quelques grands établissements de Mexico, le reste est réparti entre 500 petites manufactures, répandues dans diverses parties du pays.

* * *

Les cigares sont comme les enfants; ils ont besoin d'être bien traités. Ils se conservent le mieux sous une température semblable à celle de leur lieu de provenance. Il ne faut pas qu'il soient à l'humidité, car alors ils gonflent. S'ils sont trop près du feu, ils sont sujets à perdre leur douce saveur.

* * *

A mesure que la fumée s'élève lentement dans l'air, vous sentez que le monde n'est pas entièrement mauvais, qu'il y a des espoirs, des amitiés et des rêves qui sont vrais, après tout.

Allumez votre cigare uniformément et fumez-le lentement. Pour obtenir tout son riche arome, tirez lentement la fumée en respirant par le nez; puis laissez l'haleine rejeter lentement la fumée en partie par la bouche. De cette manière, on obtient du cigare toute sa saveur et son arome, et leur force peut être régularisée par le volume d'air qu'on laisse se mêler à la fumée. N'avalez jamais la fumée; cela est nuisible et n'améliore pas le goût du cigare. Fumez lentement, comme vous dégusteriez un vin vieux et rare, et ne faites pas continuellement tomber la cendre. Ne laissez jamais éteindre votre cigare pour le rallumer ensuite.

* * *

La ville de Vallacas, en Espagne, est presque entièrement construite en écume de mer. Près de Vallacas, il y a de vastes carrières d'écume de mer trop grossière pour la fabrication des pipes, aussi en a-t-on construit une ville, blanche comme de l'ivoire qui brille sous le soleil d'Espagne.

* * *

Dès qu'un homme se met à fumer un cigare, il devient philosophe. Le cigare est l'ami de l'homme pauvre; il calme l'esprit, adoucit le caractère et rend patient l'homme qui se trouve en présence de difficultés. Le cigare a fait plus de bons maris, plus de bons maîtres, plus de pères indulgents que toute autre chose au monde.

M. L. O. Grothé,

Maire de Cartierville,

Elu Conseiller de la Chambre de Commerce du District de Montréal

LA FORCE DE CARACTERE

L'homme qui réussit en ce monde est celui qui met tout son coeur et toute son intelligence à son travail.

La faculté d'agir, l'habileté, la manière d'agir sont des choses nécessaires.

Mais par-dessus tout, il faut de l'enthousiasme, du courage.

C'est là que beaucoup d'hommes échouent. Ils n'ont pas l'emploi qui leur convient. Ils ne peuvent pas s'enthousiasmer de leur travail. Ils se trouvent dans une fausse situation et n'ont aucun orgueil de ce qu'ils font. Ils n'aiment pas leur position et ne s'y intéressent nullement.

Ils sont comme un corps rond dans un trou carré ou vice versa.

Si vous mettez un cercle en dedans d'un carré, ou un carré en dedans d'un cercle, il n'y a que quatre points de contact. Il en est de même de l'homme qui occupe une position qui ne lui convient pas. Il faut qu'il en sorte.

parentes. Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

LA COOPERATION

On entend souvent un marchand dire: Il est bien difficile d'obtenir de mes employés une bonne coopération." Cela a surtout lieu dans les villes de moyenne importance. Dans la majorité de ces villes, on entend aussi les commis de magasin parler du peu d'attention que le marchand leur accorde.

Dans la plupart des cas, cela vient de ce que le marchand donne trop d'attention aux détails, au lieu de s'occuper des résultats généraux et de laisser le soin des détails aux divers commis compétents et tout prêts à s'en charger. Si certains marchands voulaient se conformer davantage à ce principe, les commis se rendraient compte de la responsabilité qui leur incombe, donneraient un service plus efficace et permettraient au marchand de mettre ses affaires sur un pied systématique, comme le font les marchands des grandes villes. Il n'est pas douteux qu'un tel système donnerait de bons résultats.

Lauteur de cet article connaît des marchands de petites villes, qui ont adopté ce plan; il est bon de visiter de telles places, car tout y est réglé comme par un mouvement d'horlogerie et on y entend rarement une plainte, parce que chaque homme a une certaine responsabilité, sent qu'il est comme un anneau d'une grande chaîne et met son orgueil à ne pas briser celle-ci.

Trop de marchands essaient de s'occuper des achats, de la publicité et de tous les détails de leur commerce. Le soir arrivé ils ont dépensé toute leur énergie pour rien et constatent qu'ils ont accompli très peu de chose. Le marchand est dans un état de nervosité et la moindre plainte, de quelque part qu'elle vienne, il s'irrite, s'en prend à quelqu'un et tout son personnel se trouve dans un état d'esprit désagréable.

M. le Marchand, si vous voulez adopter u système et montrer plus de confiance n vos employés en assignant à chacun a part dans la bonne conduite de vos affaires, veillez à ce que chaque commis acquitte bien des devoirs qui lui incomment. Vous verrez que c'est un grand timulant; tout votre personnel sera animé de si bons sentiments que les clients en apercevront bientôt et viendront à otre magasin. Vos rivaux auront de la ifficulté à vous les enlever, quels que oient les moyens et les méthodes qu'ils mploient pour arriver à leurs fins.

CONSEILS AUX COMMIS

Avez-vous de l'aversion pour votre travail ? Votre entourage n'est-il pas en harmonie moralement et socialement avec les idées que vous vous faites de la vie ? Faisons notre travail avec joie; c'est le meilleur moyen de nous mettre au niveau de ceux qui nous entourent. Vous direz: "C'est ridicule; comment un entourage désagréable peut-il engendrer la joie ?" Ce n'est pas votre entourage qui doit créer la bonne humeur, c'est vous-même. Vous pouvez le faire d'abord en vous y exerçant, ensuite par habitude. La méthode la plus sûre pour bien supporter une tâche désagréable consiste à l'accepter et à s'y soumettre. C'est en luttant qu'on défait un ennemi, et votre arme est le rire et la résolution d'aimer votre travail. Que vous importent l'ignorance, la brutalité et l'indifférence d'autrui ? Les circonstances vous ont placé là où vous êtes, et il convient que vous jouiez votre rôle avec une bon-

lument aux convenances, et je déclare que je le méprise.

* * *

L'année nouvelle vient de commencer. C'est l'occasion pour un homme de se renfermer quelques minutes dans sa chambre, de prendre un crayon et du papier, de mettre en regard son actif et son passif, d'examiner où en est exactement sa situation financière, de faire disparaître le déficit, puis de se remettre au travail.

Prenez la résolution d'avoir un surplus à votre crédit à la fin de 1911. Nous pouvons tous nous perfectionner, être meilleurs frères, meilleurs pères, meilleurs moralement et intellectuellement en 1911 que nous ne l'avons été auparavant. Nous sommes responsables de notre propre destinée. Oubliez vos erreurs passées. Aujourd'hui vous êtes un homme nouveau. Ne craignez rien, ayez bon courage, agissez avec droiture et tout ira bien, aussi sûrement que le soleil se lèvera le matin. Telle est la loi.

* * *

Il est rarement avantageux de soupçonner un client qui fait une réclamation pour des marchandises perdues ou défectueuses. C'est pourtant ce qui se passe constamment, au grand désappointement du client. Ecoutez poliment la réclamation qui vous est faite, et si vous n'êtes pas à même d'y satisfaire vous-même, expliquez la question à quelqu'un de compétent.

* * *

Vous pensez parfois que vous vieillissez. Faites alors par la pensée un retour en arrière. Relevez la tête. Portez toujours des chaussures et du linge propres. Revenez à vos anciennes habitudes d'apparence personnelle. Rasez-vous tous les matins. Il est évident que plus vous croirez vieillir et plus vous vieillirez et alors un autre homme du même âge que vous, mais plein d'énergie et de verdeur, prendra votre place quelque jour.

* * *

Ne pensez pas qu'une hâte fiévreuse soit un indice d'énergie, ce n'est qu'un agent de consommation d'énergie.

* * *

Faites en sorte que les femmes viennent dans votre magasin, les hommes suivront, ne sont-ce pas elles qui généralement dirigent les dépenses de la famille.

* * *

N'ayez pas un visage morose. Vous direz peut-être que vous ne pouvez empêcher vos propensions naturelles. Vous le pouvez certainement. Vous pouvez faire de vous-même ce que vous voulez.

aison fondée en 1872

Fortier

Gros.

Montréal.

entèle qu'à partir
nom de La Com-
arié de Cigares,
s de Tabac. Le
e, et Mr. Fortier
s commandes à
, afin d'éviter des
faits pour donner
clientèle de cette

Fortier

MONTREAL.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. — Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

Cigarettes.	Par mille
Richmond Straight Cut No 1, 10s.	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10....	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s..	8.50
New Light, [tout tabac] 10s..	8.50
Sub Rosa [tout tabac]	8.50
Le Roy (Petits Cigares)	
En boîtes de 10	8.50
Derby en pqts de 6 [600] 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6s (600) 3.78; 1/10s... ..	6.30
Prince, 7, [700] 4.02; 10s..	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, (Turques), bouts en papier	12.00
Hassan (Turques)—	
En boîtes de 10	8.50
Mecca (Turques)—	
En boîtes de 10	8.50
Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles [Turques] bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz [Turques] Bouts en or, 10s.	15.00
Yildiz Magnums, Bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, $3.50.	5.83
High Admiral, 10s....	7.00
Gloria, 7s [700] 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold..	12.00
Otto de Rose, 10s..	12.50
Bouquet, boîtes à coulisse, 7s. 350; 2.01	5.75
Pin Head, boîtes à coulisse, 6s. 600; 3.50	5.84
Piccadilly—	
En boîtes de 10	18.50
Pall Mall (Egyptiennes)—	
Bouts en liège seulement.	
En boîtes de 10	18.50
Pall Mall (King Size)—	
En boîtes de 10	25.00
Imperial Tobacco Co's. — Egyptiennes No 2 (Liège ou papier)	
En boîtes de 10	11.00
Imperial Tobacco Co's.—	
Egyptiennes No 1 (Plain).	
En boîtes de 10	18.00
Imperial A. A.—	
En boîtes plates de 10	27.00
Imperial A. A. 1—	
En boîtes plates de 10	35.00
Pacha No 3 (Egyptiennes)—	
Bouts en papier seulement.	
En boîtes de 10	20.00
Pasha No 1 (Bouts en liège).	
En boîtes à coulisse de 10 . . .	35.00
Mon Plaisir —	
En boîtes de 20 . . .	10.50
Duke of Durham—	
En boîtes à coulisse de 10 . . .	7.00
Pedro —	
En boîtes de 10	7.00
Old Chum Cigarettes—	
En boîtes de 10	8.00
Effendi (Egyptiennes) —	
Liège ou papier.	
En boîtes de 10	12.00
Maspero Frères, cigarettes Nilometer—	
En boîtes de 10	20.00

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs..	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.. ..	1.00
Athlete, paquets ou boîtes, 1-12, boîtes 5 lbs.	1.05
Derby, en boîtes de fer blanc ¼s	.95
Vanity Fair, pqts, 1/8s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs...	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.. ..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs....	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts 1/18s, btes 2 lbs.....	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs....	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem (Turquie), pqts, 1-16s, btes 5 lbs....	1.35
1-4 lb boîtes de fer blanc . . .	1.40
Houde's (Turques)—	
1-20 pqts, 5 lbs. boîtes	1.70
Hochfeiner (Turques)—	
1-16 pqts, 5 lbs boîtes	1.10
Asman (Turquie)—	
1-16 pqts. 5 lb boîtes	1.15

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum —	
En boîtes de fer blanc, 1-6s . . .	.95
En boîtes de fer blanc, 1-2 lb . .	.80
En boîtes de fer blanc 1 lb. .	.80
Pqts, 1-10s btes 5 lbs.	.79
En sacs, 1-5s, btes 5 lbs. . . .	.83
Puritan Cut Plug —	
Pqts, 1/11s, boîtes 5 lbs.	.85
En boîtes de fer blanc, ½ et ¼ lb	.85
En boîtes de fer blanc, 1/5s . .	.93
En boîtes de fer blanc, 1 lb. . .	.83
Full Dress —	
En boîtes de fer blanc, 1/5 et 1/2 lb	.95
Meerschaum —	
Pqts, 1/10s, btes 5 lbs.	.79
En boîtes de fer blanc, 1/2 lb . .	.80
En sacs 1/5 btes 5 lbs.	.83
Ritchie's Smoking Mixture.	
Pqts, 1/10s, boîtes 5 lbs..	.80
En tins 1/4 lb..	.96
Ritchie's Cut Plug—	
Pqts, 1/16s, btes 5 lbs.	.71
Durham —	
En sacs, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
En sacs, 1/6s, btes 5 lbs . . .	1.00
En drums, 1 lb....	1.00
Unique —	
Pqts, 1/15s, boîtes 5 lbs..	.65
Pqts, 1 lb., boîtes 5 lbs..	.61
Pqts, 1/2 lb., boîtes 5 lbs..	.60
Lord Stanley—boîtes de fer blanc, 1/2 lb	1.05
Hand Cut Virginia — boîtes de fer blanc, 1/4 lb.	1.00
Duke's Mixture, Cut Plug —	
Pqts. 1/10 lb. cartons 2 lb . .	82
Perique Mixture —	
En boîtes de fer blanc, 1 lb., 1-2 lb et 1-4 lb	1.15
Athlete Smoking Mixture—	
1/2 et 1/4 lb. boîtes de fer blanc	1.35
Pure Perique —	
1/4 et 1/2 lb. boîtes de fer blanc pqts	1.75
St-Léger—1/2 et 1/4 lb. boîtes de fer blanc et 1/10 sacs	1.20
P X X X —	
1 lb. boîtes de fer blanc	.95
1/2 lb. boîtes de fer blanc . .	1.00
1/5 lb. boîtes de fer blanc. . . .	1.00
Handy Cut Plug —	
1/5 pouches 5 lbs boîtes	.90
1/2 lb. jarres	.90
Old Virginia —	
1 lb. boîtes de fer blanc	.78
1/2 lb. boîtes de fer blanc . . .	.80
1/16 & 1/9 pqts, 5 lbs. boîtes . .	.72
1 lb. & ½ lb. pqts., 5 lbs. boîtes	.72
Morning Dew Flake Cut —	
1-10 pqts, 5 lb. boîtes	.82
1-6 boîtes en fer blanc	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc . . .	.94
1-5 sacs	.88
Blue Star —	
1-12 pqts, 5 lb. boîtes	.83
Favorite — 1-2 lb. boîtes en fer blanc	.78
Champaign Cut Plug —	
1-10 pqts, 5 lb. boîtes	.82
1-5 boîtes en fer blanc	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc . . .	.96
Khaki —	
1-6 boîtes en fer blanc	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc . . .	.96
1-10 pqts, 5 lb. boîtes	.80
Red Star —	
1-12 pqts, 5 lb. boîtes	.83
Sweet Bouquet —	
½ lb. boîtes en fer blanc . .	1.25
Maryland —	
1-12 pqts, 5 lb. boîtes	.78
¼ lb. boîtes en fer blanc . . .	.78
M. P. (Perique Mixture).	
1-11 & 1-5 pqts, 5 lb. boîtes . .	.88
Houde's Celebrated Mixture —	
1-8 boîtes en fer blanc	1.35
Gold Crest Mixture —	
¼ & ½ lb. boîtes en fer blanc	1.35
Social Mixture	
Pqts 1/10 btes 5 lbs..	.75
En boîtes en fer blanc, 1-2 lb .	.75
Seal of North Carolina —	
En boîtes de 1-6 et ½ lb . .	1.05
En sacs, 1-6 s, btes 5 lbs... ..	1.05
1/12, 1/8 & 1/4s, pqts, btes 5 lbs	.95
Old Gold —	
1/12s et 1/8s, pqts, btes 5 lbs..	.95
1-6 boîtes en fer blanc	1.06
1-4 pqts, 6 lbs. boîtes	.95
1-2 lb. jarres en verre	1.05
Bull Durham—	
1-10 sacs, 5 lb. cartons	1.25
1-16 sacs, 5 lb. cartons	1.25
Duke's Mixture (Granulated)—	
1-10 sacs, 5 lb. cartons	.85
Calabash Mixture—	
1 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
1-2 boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
1-4 boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.20
1-8 boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.35

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing —	
Boîtes en fer blanc décorées, 1s .	1.10
1-2 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs	1.15
1-4 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs	1.18
1-8 pqts., cartons 2 lbs . . .	1.18
1-16 pqts, cartons 1 lb. . . .	1.25
Ogden's Navy Mixture —	
1-8 et 1-4 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs	1.26
Turret Navy Cut —	
1-8 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs	
Mild	1.26
Medium	1.22
Full	1.22
1-8 lb. boîtes en fer blanc, 2 lb cartons.	
Mild.	1.40
Medium.	1.26
Full.	1.26

1-16 lb. boîtes en fer blanc, cartons.

Mild	1.50
Medium	1.82
Full	1.82

Tabacs américains à fumer — **La lb.**

Pride of Virginia—	
1-10 lb. boîtes en fer blanc, cartons	1.30
Old English Curve Cut—	
1-10 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2½ lbs.	1 30
1-4 lb. boîtes en fer blanc, (fermeture hermétique)	1.40
Richmond Gem Curly Cut—	
1-4 pqts., cartons 2 lbs	1.60
Rose Leaf (coupé fin à chiquer)—	
1 oz. torquettes, en 1 lb. drums, 5 lbs boîtes	1.22
Paterson's Seal—	
1-5 lb. boîtes, cartons 5 lbs.	1.00
Tuexdo Granulated Plug—	
2 oz. sacs, cartons 2 lbs	1.20
2 oz. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.20
Lucky Strike—	
1-4 btes en fer-blanc 3 lb. cartons	1.30
1-5 lb. boîtes en fer blanc, cartons 5 lbs.	1.30
1-10 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 1-2 lbs	1.30
1-2 lb. boîtes en fer blanc	1.26
1 lb. boîtes en fer blanc	1.24

Tabacs américains à chiquer en palettes

Battle Ax — 12 lbs caddies	.86
Piper Heidsieck — 10 lbs. caddies	.80
Piper Heidsieck — 10 lbs. caddies.	1.20
Piper Heidsieck — 7 lbs. caddies.	1.15
Horseshoe — 12 lbs. caddies	0.99
Star, 12 lbs Cads.	1.00
Climax, 12 lbs. Cads.	0.99
Spear Head, 13 lbs. Cads.	0.99
Lucky Strike (Palette)—	
15 lb. Caddies (Palettes 15 oz.)	1.15
Westover (Plug)—	
10 et 20 lbs. cads (Palettes 10 oz.)	1.15

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited. (Empire Branch).

Tabacs à chiquer.

Bobs, 6s, 21 lbs. et 1-2 cads., 12 lbs.	46
Bobs, 12s., Butts, 24 lbs, 1-2 Butts, 12 lbs.	46
Bobs Bars, 6 1-2 morc. à la lb. 1-2 Butts, 10 lbs.	46
Currency Bars, 12s., 12 morc. à la lb., Butts 24 lbs., 1-2 Butts, 12 lbs.	46
Currency, 2 x 4, 6 1-2 à la lb., 1-2 Butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12s., 1-2 Cads, 12 lbs.	46
Stag Bars, 6 2-5s., Butts, 15 lbs.	46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	44
Pay Roll, 10⅔ oz. barres, 5 morc. à la barre, 7 1-2 morc. à la lb. butts 20 lbs	56
Pay Roll, 2 x3, 7 à la lb., 22 lbs. cads & 12 lbs ½ cads	56
Pay Roll, barres 6 2-3 oz. (mince), 7 1-2 m. à la lb., boîtes, 5 lbs.	56
Moose, barres 14 1-2 oz., 5 morc. à la barre, 5 1-2 morc. à la lb., 1-2 butts, 8 lbs.	40
Black Watch, 6s., 18 lbs., 1-2 Butts 9 lbs. chaque	44
Black Watch, 12s., 1-2 Cads, 12 lbs.	45
Bully, 6s., 1-2 butts, 9 lbs.	44
Snowshoes bars, 6 1-2 morc. à la lb., buts 22 lbs., 1-2 butts, 11 lbs.	43
War Horse, 6s.., boîtes 6 lbs	42

Tabacs à fumer.

Empire, 6s., 12s.	44
Rosebud Bars, 6s., Butts, 20 lbs., Boîtes, 5 lbs.	45
Amber, 8s. et 3s	60
Ivy. 1 1-2 x 4, 7s. 17 lbs. butts	50
Shamrock, 2 x 4 et barres, 6s.	45
Great West Cut, 8s., Pouches	59

THE B. HOUDE CO., LTD., QUEBEC

Tabacs coupés à fumer.

Trappeur—	
pqts. 1-8, boîtes 5 lbs.	$ 32
sacs 1-12, boîtes 5 lbs.	48
pqts 1-2 et 1 lb.	30
Comfort—	
sacs 1-8, boîtes 5 lbs.	32
sacs 1-10, boîtes 5 lbs	40
sacs 1-12, boîtes 5 lbs,	48
Casino—	
pqts 1-6, boîtes 5 lbs	24
pqts. 1-2 et 1 lb.	20
O. K. No. 1.—	
1-6 pqts., boîtes 5 lbs.	50
O. K. Mixture—	
1-8 pqts., boîtes 5 lbs.	32
Horse Shoe Solace—	
pqst 1-10, boîtes 5 lbs	40
pqts 1-2 et 1 lb.	40
paq. 1 lb. avec pipe dans le pqt.	48
boîtes en fer blanc 1-2 lb.	43
Gold Block—	
pqts 1-12, boîtes 5 lbs.	50
sacs 1-12 et 1-7, boîtes 5 lbs	50
Brown Shag—	
pqts. 1-10, boîtes 5 lbs	40
pqts 1-2 et 1 lb.	38
Signum Cut Plug—	
sacs 1-12, boîtes de 5 lbs.	48
pqts. 1-10, boîtes de 5 lbs.	40
pqts 1-2 lb.	38
Carillon (à fumer et à chiquer)	
pqts 1-10 boîtes de 5 lbs.	40
Como—	
pqts 1 lb. avec pipe dans le paquet	38
pqts 1-9, boîtes de 5 lbs.	36
Lion Brand—	
sac papier 1-10, boîtes 5 lbs	35
Calabresse—	
paquets 1-9, boîtes de 5 lbs.	36
Houde's No. 1.—	
pqts 1 lb. avec pipe dans le paquet	44
pqts 1-7, boîtes de 5 lbs.	45
ptqs de 1-2 et 1 lb.	40
valises de 1 lb.	44
Micmac—	
sacs de papier 1-10, boîtes de 5 lbs.	30
Houde's Fine Cut—	
sacs papier 1-12 et 1-6, boîtes 5 lb.	52
Hudosn—	
pqts. 1-12, boîtes de 3 lbs.	52
pqts 1-6, boîtes de 5 lbs	52
Golden Leaf—	
pqts. 1-12 et 1-6, boîtes de 5 lbs.	48
boîtes en fer blanc 1 lb.	54
boîtes en fer blanc 1-2 lb.	58
boîtes en fer blanc 1-4 lb.	65
Rainbow—	
pqts 1-9, boîtes 5 lbs.	70
boîtes en fer blanc 1-2 lb.	73
boîtes en fer blanc 1-4	78
sacs 1-5, boîtes de 5 lbs.	78
Cremo—	
pqts 1-12, boîtes de 5 lbs..	48
Standard—	
pqts 1-9, boîtes 5 lbs.	70
Jockey—	
pqts 1-12, boîtes 5 lbs	48
Sunrise—	
pqts 1-10, boîtes 5 lbs	70
Patriot—	
boîtes en fer blanc de 1 lb.	25
Cavendish—	
pqts. 1-2 lb.	35
Handy—	
sac 1-10, boîtes 5 lbs.	70
Alice—	
sacs 1 lb.	25

Tabacs Naturels, coupés, à fumer.

Parfum d'Italie—	
pqts. 1-12, boîtes de 5 lbs.	48
Mon Ami (Pur Quesnel)—	
pqts de 1-9, boîtes 3 lbs	65
pqts de 1-2 et 1 lb.	50
Red Cross—	
pqts de 1-10, boîtes de 5 lbs.	40
pqts de 1-2 lb.	40
sacs de 1-7, boîtes de 5 lbs	55
Tiger—	
pqts de 1-10, boîtes de 5 lbs.	40
Montcalm —	
sacs 1 lb.	20
Zouave—	
pqts. 1-8, boîtes de 5 lbs.	31
pqts. 1-2 et 1 lb.	30
Encore—	
pqts 1-10, boîtes de 5 lbs	40
pqts 1-2 et 1 lb.	38
sacs 1-7, boîtes 5 lbs.	48
Rouge & Quesnel—	
pqts 1-10, boîtes de 5 lbs.	38
pqts 1-5, 1-2 et 1 lb.	35
Mon Plaisir—	
pqts 1-9, boîtes de 2 et 5 lbs.	70
Quesnel—	
pqts 1-4, 1-2 et 1 lb.	40
Houde's Best one dollar Mixture—	
pqts 1-10 lb., boîtes 5 lbs.	80
pqts 1-4, 1-2 et 1 lb.	80
Gold Cross —	
pqts 1-8, boîtes de 5 lbs.	50
pqts 1-2 et 1 lb.	50
Napoléon—	
pqts 1-10, boîtes de 4 lbs	40
pqts 1-2 et 1 lb.	35
Blue Cross—	
pqts 1-8, boîtes de 5 lbs	32
pqts 1-2 et 1 lb.	20
Golden Broom—	
pqts 1-6, boîtes en bois de 5 lbs.	40
Houde's Sixty cents—	
pqts 1-7, boîtes de 5 lbs.	50
Bellefeuille—	
pqts 1-6, boîtes de 5 lbs	24
pqts 1-3 lb.	24
ptqs de 1 lb.	20
Houd's Quesnel—	
pqts 1-14 et 1-8, boîtes de 5 lbs	60
Iroquois—	
pqts 1-10, boîtes de 5 lbs	40
Prairie—	
pqts 1-10, boîtes de 5 lbs.	38
Rouge—	
pqts 1-6, boîtes de 5 lbs.	24
1 lb.	20
1-2 lb. et 1-4 lb.	24

Tabacs à Cigarettes

Rugby—	
1-9 (boîtes à coulisse), boîtes 5 lbs	67
pqts 1-14, boîtes de 5 lbs.	60
pqts 1-2 et 1 lb.	60
Petit Bleu—	
pqts 1-12, et 1-8, boîtes de 5 lbs.	50
pqts 1-2 et 1 lb., sous étain	40
L. L. V.—	
pqts 1-2 lb, sous étain	40
pqts 1-12, boîtes de 5 lbs	48
Petit Poucet—	
pqts 1-12, boîtes de 5 lbs	48
Le Petit Jaune —	
pqts 1-12, boîtes de 5 lbs	46
Tri Color—	
pqts 1-14, boîtes de 5 lbs.	55
Snowboda—	
boîtes à coulisse 1-9, boîtes 5 lbs.	64
Carlo—	
pqts 1-14, boîtes de 5 lbs	55
Ali Baba—	
pqts 1-4, boîtes de 5 lbs.	60
boîtes à coulisse 1-9	65
Tabac Turc, Yafa, à Cigarettes.	
pqts 1-12, boîtes de 5 lbs.	80
pqts 1-4 lb.	80

Tabac coupé fin, à chiquer

Chocolate Fine Cut—
boîtes en fer blanc 1 lb. 65

Tabac à chiquer en tablettes

Spun Roll—
boîtes 1-16 et 1 lb. 60

Tabac naturel coupé et pressé

Orignal—
pqts 1-4 et 1-8, boîtes de 5 lbs . . . 60

Coupé, Tranché ou Palettes.

Transfer—
boîtes à coulisse 1-7, boîtes 5 lbs.. 50

Atlas—
1-7 (boîtes à coulisses), boîtes 5 lb. 49
Bamboo (Curved Cut)—
boîtes en fer blanc. 1-10, boîtes 3 lbs. 75
Caribou—
boîtes 1-7, boîtes de 5 lbs 50

NATIONAL SNUFF CO.

Landry's Light Snuff—
Barillets ou Jarres
Rose No. 1 32
Merise 32
Rose extra 36
Macaba 38
Scoth, (pqts 1 lb. et boîtes 5 lbs) .50
Scoth, en jarres de 5 lbs 52
Houde's Dark Snuff—
Natural 33
Rose No. 1 34
Rose & Bean 34
Rose Extra 36
Merise. 34
Macaba. 41
Scoth, en pqts 1 lb. et boîtes 5 lbs. 50
Scoth, en jarres 5 lbs. 52
Copenhagen 90
Horseshoe. 90
Mis en 1-12s. Bidons avec fibre.

CIGARES ET PHILOSOPHIE

Il y a plus de 2000 ans qu'Euclide enseignait que deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles.

Le Cigare "**PANETELA**," fait par S. DAVIS & SONS, et les Cigares Havane Importés, de la plus haute classe, sont faits de la même sorte de feuille Cubaine, par les mêmes ouvriers expérimentés.

N'est-il pas logique d'en conclure qu'ils sont égaux entre eux ? Pourquoi payer des prix exorbitants pour des Cigares Importés, quand vous pouvez acheter le "**PANETELA**" Davis à moins de moitié prix ?

S. DAVIS & SONS Limited

MONTREAL, P.Q.

Demandez le Tabac haché à fumer

RAINBOW

Manufacturé par The B. Houde Company, Limited, Québec.

IMPORTED TOBACCOS

TABACS A FUMER DE WILLIS

Capstan Navy Cut.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	1-2	1.35
"	1-4	1.37
"	1-8	1.44
"	1-16	1.61
Medium (moyen)	1-16	1-61
"	1-4	1.24
"	1-8	1.32
"	1-16	1.42
Full (fort)	1-2	1.22
"	1-4	1.24
"	1-8	1.32
"	1-16	1.41

Boîtes fer blanc décorées.

Mild (doux) à	1-6	1.50
Medium (moyen)	1-16	1.38
"	1-8	1.32

Capstan Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	1-2	1.22
"	1-4	1.24
"	1-8	1.32

Traveller.

Boîtes de fer blanc décorées à charnières	1s.	1.12
Boîtes de fer blanc décorées à charnières	1-2	1.16
Boîtes de fer blanc décorées à charnières	1-4	1.18
Boîtes fer blanc hermétiques	1-4	1.18
Pqts plats sous étain	1-8	1.17
Paquets plats sous étain	1-16	1.17

Westward Ho Mixture.

Boîtes ferblanc hermétiques.	1-4	1.18
Boîtes fer blanc hermétiques.	1-8	1.26
Ppts papier étain	1-8	1.12

Ocean Mixture.

Btes fer blanc rondes	1s.	1.00
Btes fer blanc hermétique	1s.	1.05
Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.04
Btes fer blanc hermétiques	1-2	1.10

Latakia.

Btes fer blanc hermétiques.	1-2	1.59
Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.59

Black Cut Cavendish.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.25
Pqts, papier et étain	1-4	1.25

Gold Flake.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.35
Pqts papier et étain	1-8	1.35

Liverpool Irish Twist.

Boîtes fer blanc hermétiques	3 lbs.	0.98
Tagger, rouleaux 2 lbs.,	10 lbs.	0.98
Btes fer blanc hermétique (rouleaux 2 1-2 lbs)	5 lbs.	0.98

Superfine Shag.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.30
Btes fer blanc hermétiques	1-8	1.35

Old Friend Shag.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.00

TABACS A CIGARETTES DE WILLIS.

Three Castles.

Btes fer blanc hermétiques.

Mild (moyen)	1-2	1.55
"	1-4	1.60
"	1-8	1.65
Medium (moyen)	1-4	1.50
"	1-8	1.55

Pqts papier et étain.

Medium (moyen)	1-8	1.50
"	1-16	1.40
Mild (doux.)	1.16	1.60
Mild (doux)	1-8	1.60

Best Bird's Eye.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.30
Btes fer blanc hermétiques.	1-8	1.37
Paquets papier et étain	1-8	1.25

Bright Bird's Eye.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.10

TABAC A FUMER PLAYER.

Navy Cut.

Btes fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	1-2	1.35
" "	1-4	1.36
" "	1-8	1.46
" "	1-16	1.54
Medium (moyen)	1-2	1.16
" "	1-4	1.18
" "	1-8	1.27
" "	1-16	1.36
Full (fort)	1-2	1.16
" "	1-4	1.18
" "	1-8	1.27
" "	1-16	1.36

Navy Mixture.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.36
Pqts papier et étain	1-8	1.36
Pqts papier et étain	1-16	1.36

TABAC A CIGARETTES PLAYER

Navy Cut.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.50
Btes fer blanc hermétiques	1-8	1.50

TABAC A FUMER DE LA RICHMOND CAVENDISH CO.

Pioneer.

Btes fer blanc plates	1-2	1.16
Btes fer blanc plates	1-4	1.20
Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.18
Pqts papier et étain	1-8	1.20
Pqts papier et étain	1-16	1.24

Richmond Smoking Mixture.

Btes fer blanc rondes	1-4	1.10

Gem of the Ocean Shag.

Btes fer blanc hermétiques.	1-4	1.06

Superfine Shag.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.13

TABAC A FUMER DE LAMBERT & BUTLER

Log Cabin.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.18
Btes fer blanc hermétiques	1-8	1.27
Pqts papier et étain	1-8	1.15

Sundried Honeydew.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.40

Viking.

Btes fer blanc hermétiques.

Medium (moyen	1-2	1.18
" "	1-4	1.20
" "	1-8	1.25

Varsity Mixture.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.85

Waverley Mixture.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.35

Frontier Mixture.

Btes rondes fer blanc herm..	1-4	1.60

Prince of Wales Mixture.

Btes rondes fer blanc herm..	1-4	1.50

Garrick Mixture.

Btes fer blanc hermétiques	1-2	2.25
Btes fer blanc hermétiques	1-4	2.25
Btes fer blanc hermétiques	1-8	2.25

TABACS A CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

May Blossom.

Btes fer blanc hermétiques	1-4	1.50
Btes fer blanc hermétiques	1-8	1.60

TABACS DE MACDONALD

Cut Golden Bar.

Btes fer blanc hermétiques,—

Mild (doux)	1.4	1.45
"	1-8	1.50
Medium (moyen)	1-4	1.45
"	1-8	1.50
Full (fort)	1-8	1.50

TABACS A FUMER DE F. & J. SMITH

Glasgow Mixture.

Btes rondes fer blanc herm.	1s.	1.28
Btes rondes fer blanc herm..	1-2	1.31
Btes rondes fer blanc herm..	1-4	1.31
Btes rondes fer blanc herm.	1-8	1.36

Sun Cured Mixture.

Btes rondes fer blanc herm..	1s.	1.35
Btes rondes fer blanc herm..	1-2	1.36
Btes rondes fer blanc herm.	1-4	1.36
Btes rondes fer blanc herm..	1-8	1.42

TABACS A FUMER AMERICAINS

Van Bibber Cut Plug.

Btes fer bl. 1-10 lb. 2 1-2 lb. cartons (Foncé ou aromatique)		1.25

Mayo's Cut Plug.

Pqts 1-10, 5 lbs. cartons		1.00

CIGARETTES

Gold Crest.

En btes de 20 à coulisse	500	3.33	6.65

Vanity Fair.

En btes de 10 à coulisse	500	3.65	7.30

Vice Roy (Petits Cigares)

En btes de 10 à coulisse	500	4.25	8.50

Egyptian Deities No. 1.

En btes de 10 à coulisse	500	13.50	27.00

Egyptian Deities No. 3.

En btes de 10 à coulisse	500	10.00	20.00

CIGARETTES DE WILLS

Three Castles.

	Par M
Btes fer blanc herm. de 50	15.00
Btes fer bl. plates fantaisie de 10	16.00
En cartons de 10	15.00

Three Castles (Gold-tipped).

En btes fer blanc plates de 50	19 00
Enbtes fer blanc plates de 10	20.00

Gold Flake.

En btes fer blanc herm. de 50	12.50
En pqts de 10	12.50
En btes à coulisse de 10	12.50

Capstan (Doux).

En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons (avec bouts) de 10	12.50
En cartons de 10	12.00

Capstan (Moyen).

En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons de 10	12.00
En cartons de 10 (avec bouts)	12.50

Wild Woodbine.

En pqts de 10	12.50

CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

Garrick Mixture.

	Par M
En btes fer blanc hermét. de 50	19.00
En boîtes de 10 rembourrées	19.00

CIGARETTES PLAYER

Navy Cut (Doux)

	Par M
En cartons de 10	13.00
En btes fer blanc herm. de 50	13.00
En cartons de 7	14.29

Navy Cut (Moyen)

En btes fer blanc herm. de 50	13.00
En btes plates de 10	14.00
En pqts convexes de 10	14.00
En cartons de 10	13.00

Drumhead.

En cartons de 10	10.50

CIGARETTES DE L'AMERICAIN TOBACCO CO.

Turkish Trophies.

Avec ou sans bouts de liège.

	Par M.
En boîtes de 10	22.50

Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient le type d'excellence au Canada, et aujourd'hui maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation.

La demande pour les produits de DOW est énorme.

En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successeurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.

Président : O. Brouillard. *Directeur-Gérant :* E. Girardot, Fils. *Secrétaire-Trésorier :* L. A. Breton.

Capital Autorisé : $250.000. *Tél. Bell :* Longue Distance 144.

Maison Fournier-Fournier, Limitée

Agents Généraux pour la Vente au Canada des Produits de la St. Hyacinthe Distillery Co. Limited.

Spécialité de Liqueurs Françaises.

Demandez Echantillons et Listes de Prix.

Importateurs de VINS et LIQUEURS de France, Etc.

Agents généraux au CAANDA pour les marques suivantes :

A. Dupuy & Cie, *Cognac.*

G. Besson & Cie, *Matha, Cognac.*

E. Dupont, *Cognac et Bordeaux.*

F. Lemonde & Cie, *Cognac et Bordeaux.*

G. Phillips & Co., *London, Eng.*

Donald Macgregor, *Glasgow.*

House of Lords *Scotch,*

Etc., Etc.

La Maison Fournier-Fournier, Limitée

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

a des voyageurs qui visitent le Canada tout entier. Réservez leur bon accueil. Nos produits vous intéresseront.

Vol. X MONTRÉAL, MARS 1911 No. 3

Liqueurs et Tabacs

"LIQUORS & TOBACCOS"

Donnez au consommateur ce qu'il demande : La Bière Populaire

MOLSON

EN BOUTEILLES

dont la vente excède celle de toutes les autres marques ensemble.

Brassée à Montréal depuis

125 ANS

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publication des Marchands Détaillants du Canada Limitée," Montréal.

MARQUE DE COMMERCE

WHISKY DUNDEE
DE
ROBERTSON

LE SEUL WHISKY VERITABLE DE "ROBERTSON."

(Pour les cotes, voyez la liste des prix.)

MAISON FONDEE EN 1827

Seuls Distillateurs Distribuant Directement au Canada.

CAPITAL: $1.250,000

Importateurs Généraux de Vins et Spiritueux (VENTE EN GROS UNIQUEMENT.)

Célèbres Scotch Whiskies J. R. D.
Champagnes Moet et Chandon, "White Seal," "Brut Imperial," "Imperial Crown Brut."
J. Denis, Henry Mounie & Co., Cognac—Brandies.
De Goni, Feuerheerd Jr. & Co., Jerez et Londres—Sherry.
D. M. Feuerheed Jr. & Co , Oporto et Londres—Vins de Port.
Robertson's Centurion London Gins.
Adet Seward & Co., Bordeaux—Clarets, Sauternes et Bourgognes.
C. Machen & Hudson—Bass Ale et Guinness' Stout, Marque Beaver.
Van Baarle & Zoon, Rotterdam—Geneva Gin.
Annapolis Valley Cyder Co. "Land of Evangeline" Cider.
Carey Hermanos & Co., Tarragona,—Vins de Messe et Tarragone.
Boniol, père et fils,—Vins de Saumur.
Moutet, Cognacs de Bourgogne.
Boll & Dunlop—Gins de Hollande.

BUREAUX AU CANADA:

Montreal, 310 rue Notre-Dame Ouest.—Winnipeg, 312 Portage Ave. East.
Vancouver, angle des rues Richards et Hastings.

LIQUEURS

LE REMPLISSAGE DES BOUTEILLES

Nous détachons du "Canada" du 3 mars courant, les lignes suivantes relatives à un fait contre lequel nous nous sommes souvent élevés:

"La Cour de Police a été saisie hier d'un cas de fraude des plus audacieux. Il s'agissait d'un certain individu qui faisait commerce de remplir les bouteilles de gin de Kuyper d'une autre liqueur inférieure en qualité.

MM. John de Kuyper & Son, de Rotterdam, ont beaucoup souffert de cette pratique à Montréal et ont décidé de l'arrêter. Ils prouvèrent que X., épicier de cette cité, avait non seulement rempli les bouteilles étiquetées au nom de John de Kuyper & Son, d'un composé de son invention, mais qu'il les avait scellées. Il s'était procuré de la cire verte ressemblant quelque peu à celle emplyée par les De Kuyper et avait forgé un cachet pour étamper la cire.

Une plainte fut faite en vertu des employée par les De Kuyper et avait un mandat de perquisition fut obtenu, qu'exécuta ce matin le constable Lambert, trouvant sur les lieux des bouteilles remplies de boissons falsifiées, ainsi qu'une quantité de cire et le cachet forgé, dont se servait X.

Amené devant le juge Lanctôt, X. plaida coupable, et comme c'était sa première offense, il fut condamné à une amende de $30.00 et les frais, ou quatre mois d'emprisonnement.

L'on doit remarquer que la pénalité pour une deuxième offense de ce genre est une amende ne dépassant pas $250, ou un emprisonnement de six mois. L'agence de détectives qui découvrit X. est sur la piste d'autres coupables et l'on s'attend bientôt à d'autres condamnations."

Nous croyons devoir rappeler le texte de la loi qui se rapporte au remplissage des bouteilles, etc.; c'est l'article 9 de la loi Edouard VII, chapitre 17, sanctionnée le 29 mai 1909, cet article devient l'article 160b de la loi des licences:

160b. 1. Les liqueurs embouteillées qu'un hôtelier ou un restaurateur, porteur d'une licence, se procure dans le but de les distribuer à ses clients ou à ses hôtes, doivent être gardées, pendant qu'elles sont dans le local pourvu de la licence, dans les bouteilles dans lesquelles elles ont été livrées à cet hôtelier ou à ce restaurateur; et, tant que la marque ou étiquette n'a pas été enlevée ou détruite, aucune autre liqueur, substance ou liquide, ne doit, en aucun cas, être mise dans une de ces bouteilles, et aucune bouteille, après que la liqueur embouteillée en a été retirée ne doit être remplie, soit en partie, soit en entier, par l'occupant de ce local sous licence, ou par toute autre personne pour lui, afin de fournir de la liqueur ou autre substance ou liquide à tout client ou hôte.

2.—Aucun porteur de licence d'hôtel de restaurant ou de magasin ne doit faire usage, ou permettre qu'il soit fait usage d'une marque ou étiquette sur une bouteille, un baril ou autre récipient dans lesquels des liqueurs sont gardées pour la vente dans le local sous license, n'indiquant pas avec précision et clarté la nature du contenu de cette bouteille, de ce baril ou autre récipient, ou étant de quelque manière destinée à induire en erreur un client ou un hôte sur la nature, la description ou la qualité de ce contenu.

3.—Aucun porteur d'une licence d'hôtel, de restaurant ou de magasin, ou nulle autre personne ne doit, pour aucune raison quelconque, mêler ou permettre de mêler ou faire mêler à une autre liqueur vendue ou fournie par lui comme breuvage, dans le local sous licence, une drogue ou une autre forme d'alcool méthylique ou autre substance ou liquide délétère.

4.—Toute personne contrevenant à quelqu'une des dispositions du présent article encourt les pénalités décrétées par l'article 137."

Ce que la loi veut punir, et à bon droit, c'est la tromperie sur la provenance et la qualité de la marchandise vendue.

L'article que nous venons de reproduire est une protection, une sauvegarde pour les propriétaires de marques dont la réputation peut souffrir grandement des manoeuvres frauduleuses de certains marchands qui remplissent les bouteilles avec des vins, des liqueurs ou des alcools toujours inférieurs en qualité à ceux que couvre l'étiquette originale. C'est en même temps une protection pour le consommateur qui paie pour l'article qu'il demande et non pour une marchandise inférieure à celle pour laquelle il paie.

Nous tenons des commerçants en gros eux-mêmes qu'ils tiendront la main à ce que la loi soit rigoureusement observée, non seulement par tous les épiciers, mais aussi par tous les hôteliers et restaurateurs.

On nous affirme que beaucoup de gens restent indifférents devant les attaques dont le commerce des vins et liqueurs est l'objet, parce qu'ils sont sous l'impression qu'ils n'obtiennent pas ou rarement les liqueurs qu'ils demandent au comptoir. Ils prétendent qu'on leur sert toujours ou presque toujours des boissons de qualité inférieure. Il faut réagir contre cette croyance qui fait au commerce un tort considérable.

LA RESPONSABILITE DE L'ENDOSSEUR D'UN BILLET PROMISSOIRE

Un jugement qui intéresse tous les commerçants a été rendu récemment par le juge Davidson au sujet du défaut d'endossement d'un billet promissoire, dans un cas de renouvellement.

R. avait donné en règlement à la S. R. S. Company deux billets promissoires de chacun $200 qui furent renouvelés à différentes reprises. Les premiers billets avaient été endossés par un nommé G qui n'endossa pas les derniers. La Compagnie l'ayant poursuivi pour se faire payer du montant des billets, G. plaida qu'il ne devait rien n'étant pas tenu au paiement des billets qu'il n'avait pas endossés, les derniers billets ne portant pas sa signature.

Le juge n'accepta pas cette défense et, en rendant sa décision, déclara que les billets n'étant pas prescrits, G. était tenu de les payer, bien qu'il ne les eût pas endossés, car il n'y avait pas eu mutation de dette.

Ainsi, d'après ce jugement ,l'endosseur d'un billet promissoire reste responsable du paiement de ce billet quand il a été renouvelé, même, si l'endosseur n'a pas apposé sa signature au renouvellement, alors qu'il n'y a pas mutation de dette et tant que le billet n'est pas prescrit.

L'endosseur d'un premier billet ne peut donc, en vertu de ce jugement, espérer dégager sa responsabilité par son simple refus d'endosser un billet qui serait le renouvellement d'un billet impayé.

Pour éviter toute surprise désagréable en ces matières, il n'y a qu'un seul moyen, c'est de refuser impitoyablement toute signature de complaisance.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL

A sa séance du mercredi, 15 février, la Chambre de Commerce a procédé à la formation de ses comités permanents.

Ils ont été formés comme suit:

Affaires Municipales—MM. Isaïe Préfontaine, président; C.-H. Catelli, T. Charpentier, Ludger Gravel, W.-U. Boivin, H. Laporte, J.-O. Labrecque.

Agriculture et Colonisation—MM. D. Parizeau, président; E. Blanchard, Arthur Berthiaume, J.-T.-R. Laurendeau, Hon. J.-D. Rolland, L.-J. Tarte, Rod. Tourville.

Beurre et Fromage—MM. Adélard Fortier, président; W. Champagne, J.-A. Doré, A.-A. Labrecque, Chs Langlois, Z. Limoges, J.-A. Vaillancourt.

Bulletin—MM. J. Contant, président; E. Daoust, Hon. Alp. Desjardins, C.P.; A.-J. de Bray, Geo. Gonthier, L.-J. Lorenger, C.R.; Eug. Tarte.

Comptabilité—MM. Frigon, président; Alfred Cinqmars, Alex. Desmarteau, P.-H. Dufresne, Chs-Ed. Gravel, C.-A. Gagnon, Henri Viau.

Cuirs et Peaux—MM. Joseph Daoust, président; R. Claude, F.-B. Drouin, Paul Galibert, S.-D. Joubert, J.-B.-A. Lanctôt, A.-S. Lavallée.

Enseignement Technique et Industries Manufacturières—MM. A.-V. Roy, président; Joseph Fortier, A.-A. Granger, L.-O. Grothé, A.-E. Labelle, Alex. Machéras, J.-T. Marchand.

Epiceries et Produits Alimentaires—MM. Joseph Ethier, président; Armand Chaput, J.-A. Doré, L.-O. D'Argencourt, A. Dumont, Nap. Gendreau, Alex. Orsali.

Expositions et Musées—MM. Guillaume Boivin, président; J.-A. Beaudry, J.-O. Gareau, A.-H. Hardy, L.-A. Lapointe, Alex. Michaud, Louis Perron.

Fers et Métaux—MM. L. Gravel, président; O. Dubois, Alfred Jeannotte, I.-L. Lafleur, W. Lauriault, A. Prud'homme, L.-J.-A. Surveyer.

Finances—MM. D. Masson, président; Armand Chaput, Joseph Fortier, A.-P. Frigon, Geo. Gonthier, A.-E. Labelle, J.-B.-A. Lanctôt.

Hautes Etudes Commerciales—MM. Geo. Gonthier, président; Joseph Contant, Hon. Alph. Desjardins, C.-P. Trefflé Bastien, L.-Z. Gauthier, L.-E. Geoffrion, H. Laporte.

Législation—MM. l'hon. A. Desjardins, président; J.-A. Beaudry, Ed. Brossard, Hon. T. Berthiaume, L.-J. Loranger, Hon. N. Pérodeau, O.-S. Perrault.

Mines, Bois et Forêts—MM. J.-T. Marchand, président; A.-A. Larocque, Octave Lemay, Albert Hudon, Alph. Renaud, L. Sohier, Rod. Tourville.

Nouveautés—MM. A. Racine, président; W.-U. Boivin, J.-N. Dupuis, J. Filiatrault, J.-O. Gareau, A.-H. Hardy, C.-E. Martin.

Produits Chimiques—MM. Henri Lanctôt, président; Henri Archambault, Arthur Décary, J.-G.-A. Filion, S. Lachance, A.-J. Laurence, Paul-J. Leduc.

Réception—MM. F.-C. Larivière, président; N. Beaudry, A.-N. Brodeur, Armand Chaput, D. Masson, Alex. Michaud, O.-S. Perrault, A. Renaud.

Transports, Télégraphes et Téléphones—MM. C.-H. Catelli, président; Geo. B. Fraser, Trefflé Bastien, A.-A. Granger, L.-E. Geoffrion, J.-P. Mullarkey, Isaïe Préfontaine.

Vins et Liqueurs—MM. J.-M. Wilson, président; H.-G. Bisson, J.-A. Christin, J. Ethier, Albert Hudon, F.-X. St-Charles, L.-A. Wilson.

* * *

Le Comité de Législation de la Chambre de Commerce du District de Montréal s'est réuni le mercredi, 22 février 1911, sous la présidence de l'Hon. Alph. Desjardins, C. P., président et a préparé le rapport suivant qui a été soumis au Conseil de la Chambre.

"Ce comité croit devoir suggérer à la Chambre d'adopter la résolution suivante:

1.—"Cette chambre constate que les abus des actions pénales pour oublis d'enregistrement de raisons sociales ou de déclarations de compagnies, tels que déjà reconnus par la loi récente qui a réduit de moitié la part de l'amende revenant au dénonciateur, continuent d'être une occasion de spéculations vexatoires pour les individus et corporations poursuivis et de fraude pour le fisc qui est privé de sa juste part de revenus;

2.—Cette Chambre croit devoir signaler qu'en bien des cas les dénonciateurs poursuivants se rendent coupables de manoeuvres frauduleuses en omettant intentionnellement de fournir le cautionnement judiciaire voulu et laissant renvoyer leurs poursuites;

3.—Cette Chambre croit devoir signaler d'un autre côté que les compagnies poursuivies sont d'ailleurs absolument de bonne foi lorsqu'elles ont pu oublier la formalité de l'enregistrement, d'autant plus qu'elles se sont généralement conformées au désir de publicité de la loi en faisant publier dans les journaux, des avis répétés de l'émission des Lettres Patentes originaires ou supplémentaires.

Cette Chambre croit devoir prier l'Hon. Procureur-Général de bien vouloir remédier aux inconvénients ci-dessus signalés et de bien vouloir mettre à l'étude l'opportunité de mesures du genre des suivantes, par exemple: d'assujettir les dénonciateurs à la formalité préalable d'un avis de poursuite aux frais et dépens des compagnies mises en demeure, suivant le précédent décrété par nos lois pour la protection des Juges de paix et autres officiers publics, soit encore l'obligation pour les poursuivants dénonciateurs de donner avis au ministère public non seulement de l'institution de leur action, mais aussi de toute autre phase de la procédure adoptée par ou contre eux, notamment de toute inscription ou motion pour jugement pouvant entraîner le renvoi de l'action.

Cette Chambre croit devoir prier l'Hon. Procureur-Général de protéger les classes commerciales par l'adoption des moyens ci-dessus signalés ou tous autres qu'il pourrait juger efficaces pour atteindre les mêmes objets.

M. Armand Chaput, 1er vice-président, occupait le fauteuil en l'absence du président, M. Fred.-C. Larivière.

Sur proposition de M. Armand Chaput, les membres dont les noms suivent feront partie des comités permanents:

Exposition—MM. C.-H. Catelli, O.-S. Perrault, Joseph Contant et Thomas Gauthier.

Bois, Mines et Forêts—L. Forest et J.-T. Armand.

M. Chaput a attiré l'attention de ses collègues sur un nouveau règlement adopté par les compagnies de chemins de fer relatif à l'expédition des marchandises. Les compagnies ont décrété qu'elles ne recevraient que jusqu'à cinq heures, au lieu de 6½ heures, les marchandises, expédiées hors de Montréal. M. Chaput fait voir les nombreux inconvénients qui résultent de cette décision des compagnies de transport, pour les marchands de gros aussi bien que pour les marchands de la campagne. En certains cas, comme conséquence de ce règlement, les marchandises n'arriveront que deux ou trois jours en retard, parce qu'elles ne peuvent être expédiées avant que le wagon où on les place ne soit complètement rempli.

Les remarques de M. Chaput seront étudiées par le comité de transport.

Assistaient à l'assemblée: M. Armand Chaput, 1er vice-président, le lieutenant-colonel A.-E. Labelle, 2ème vice-président, G. Boivin, Hon. Alph. Desjardins, A.-H. Hardy, W.-U. Boivin, L.-O. Grothé, Jos. Fortier, A.-N.-T. Chamberland, J.-C.-G. Contant, L. de Roode, Ls Perron, Arthur Villeneuve, F. Bourbonnière, C.R.

YE INNKEEPER

Nous avons sous les yeux le No 4 de cette publication humoristique éditée par la H. Corby Distillery Co., Limited.

Ce numéro est rempli de bons mots, de réparties et d'anecdotes vraiment amusantes qu'un hôtelier peut lire avec profit pour en faire part à ses clients qui aiment à se dérider.

La H. Corby Distillery Co., Ltd., a eu, en publiant "Ye Innkeeper," une excellente idée, car ce recueil de choses amusantes doit plaire énormément à sa clientèle, c'est-à-dire à tous les hôteliers et restaurateurs.

DEPUIS PLUSIEURS GENERATIONS

les amateurs de bon Cognac au Canada
ont accordé leur préférence au

COGNAC *Jules Robin & Co.*

qui se recommande par son bouquet exquis, sa saveur chaude et pénétrante, ses propriétés toniques et agréablement stimulantes et sa haute qualité qui ne varie jamais.

En vente chez les principaux Marchands de Vins.

John Hope & Co., SEULS AGENTS
MONTREAL.

DEGUSTATION DE VINS DE BOURGOGNE

Le 18 janvier dernier, a eu lieu au Wine Trade Club, Seething Lane, une dégustation très instructive, dit "Ridley's Wine & Spirit Trade Circular". Les vins de Bourgogne à déguster étaient des récoles 1908 et 1904, les premiers étant tirés des fûts et les seconds, de fûts et parfois de bouteilles. Le principal but du comité du club en général et de MM. Ian M. Campbell et Victor H. Seyd, en particulier, qui étaient spécialement chargés des dispositions à prendre, était apparemment de fournir une sélection de vins représentant les caractères variés des divers districts. Pour aider les dégustateurs, une carte établie avec soin avait été placée dans la salle de dégustation ,donnant une élégante description des divers vins. Nous avons été si frappés de l'exactitude avec laquelle la carte en queseion avait été établie que nous n'hésitons pas à la reproduire in extenso, non seulement podr le bénéfice ue nos lecteurs, mais aussi comme référence future. Nous pouvons mentionner que les noms des expéditeurs de ces vins n'avaient pas été déclarés et que peu de personnes les connaissaient, de sorte qu'aucun soupçon de réclame ne régnait. Une autre chose à remarquer, c'est que le défaut plutôt fréquent qui consiste à offrir un trop grand nombre d'échantillons n'existait pas; en effet, ce nombre était assez limité pour permettre la dégustation de tous les échantillons sans fatiguer le palais.

Voici ce que contenait la carte en question:

Beaujolais—Les vins du Beaujolais sont l'opposé des vins produits dans le district de la Côte-d'Or, qui demandent une bonne vendange et beaucoup d'années pour se développer, tandis que les vins du district du Beaujolais se développent très rapidement et acquièrent leur meilleure qualité au bout de deux ou trois ans de bouteille. Ce sont des vins légers au bouquet agréable.

Mâcon—Ce vin est généralement ferme, frais, d'une bonne couleur et se conserve très bien. Avec l'âge, il acquiert un bon bouquet. "Nos ancêtres l'appelaient à juste titre un Vin Loyal";—mais il ne peut pas prétendre rivaliser avec les grands vins de la Côte-d'Or.

Santenay—La Côte-d'Or commence à Santenay et Chassagne. Les meilleurs vins de Santenay possèdent toutes les qualités des premiers crus, avec une belle couleur, une souplesse et un goût fruité naturels.

Chassagne—Vin généralement faible, léger et souple, très apprécié par ceux qui recherchent la délicatesse plutôt que le corps. Il se développe rapidement en bouteille.

Nous sommes maintenant en pleine Côte-d'Or. Un de nos amis écrit:

"La Providence qui en toutes choses procède avec méthode, a voulu que nous retrouvions dans le vin de Chassagne, comme un abrégé, un écho lointain des qualités qui distinguent son chef de file, celui qu'on a appelé jadis le Roi des ins, le Vin des Rois, le Chambertin."

Volnay—Vin d'une grande finesse et d'un grand charme, auquel convient éminemment le nom de "Vin des Dames", car il est généralement léger. Dans un menu bien ordonné, le Volnay doit être servi avec les viandes blanches, poulet ou veau, plutôt qu'avec le gibier. N'ayant pas autant de corps, le Volnay peut ne pas se garder aussi longtemps que les plus grands vins de Bourgogne.

Pommard—Vin plein de vigueur, de couleur et de corps; vin masculin, riche et fruité; un bourgogne typique; moins de bouquet, de finesse et de délicatesse que les types plus légers. Vin à servir avec le gibier.

Beaune—Dans un district aussi étendus les vins varient trop pour être classés suivant leur style; généralement plus légers de corps que le Pommard, ils ont quand même un goût fruité, un bouquet agréable, et se développent de bonne heure en bouteille.

Corton—Vin ayant un fin bouquet et une belle couleur, il est plutôt léger; il se développe de bonne heure, mais avec une fermeté qui lui est propre, il se garde et vieillit bien.

Nuits St-Georges—Le centre de nombreux crus importants. Le Nuits St-Georges figure parmi les vins les plus choisis de la Côte-d'Or; type fin, généreux et ayant de la saveur.

Romanée—Vin magnifique, d'une saveur et d'un type sans égaux. Le Conti, La Tâche et le St-Vivant, séparés l'un de l'autre par des sentiers seulement, forment "un des plus beaux joyaux de la Bourgogne". Le bouquet est délicat et fleuri et le vin se développe remarquablement en bouteille.

Vougeot—Vin de grand caractère, beaucoup de corps, fruité et fin développement. Le Clos de Vougeot est un des plus grands vins de Bourgogne.

Musigny—Vin ayant beaucoup de bouquet, riche en éthers et d'une délicatesse extrême. "C'est un vin complet; un vin de race, comme disent les Belges, un vin qui a de l'amour, dit-on en notre pays." Vin d'une finesse exquise, il a suffisamment de corps et se garde bien. Il est considéré à juste titre comme un des plus fins vins de Bourgogne.

Chambertin—Ce vin se distingue par son bouquet, sa richesse, sa couleur et sa générosité. "C'est le vin complet dans toute l'acception du terme." Dans les bonnes années, il supporte tous les climats, sous toutes les latitudes. Napoléon en avait toujours un stock avec lui à la guerre. C'est en vérité un grand vin, qui se développe splendidement et dont la renommée est universelle.

S'il y a quelque critique à faire, on pourrait dire que les crus du Beaujolais, qui varient considérablement de caractère, auraient pu être subdivisés; mais comme cela aurait augmenté le nombre des échantillons, ce qui, d'après nous, n'était pas à propos, nous serons peut-être accusés d'illogisme en préférant cela.

LA PRODUCTION MONDIALE DU VIN EN 1910

La production totale du vin en 1910 est estimée à 2,650,000,000 de gallons. Elle est inférieure de 1,200,000,000 de gallons à celle de 1909. Cette perte est due pour la plus grande partie aux récoltes manquées en France et en Italie. La France seule a subi une perte de 500,000,000 de gallons environ, et l'Italie a produit 400,000,000 de gallons de moins.

Parmi les quinze principaux pays producteurs de vin, les Etats-Unis se placent au dixième rang en 1910. Pour la première fois, ils sont avant l'Allemagne à cause des mauvaises récoltes dans ce pays. Voici en chiffres ronds la production, en 1910, des quinze principaux pays producteurs de vin:

	Gallons
France	750,000,000
Italie	700,000,000
Espagne	400,000,000
Algérie	160,000,000
Autriche	125,000,000
Hongrie	110,000,000
Portugal	75,000,000
Bulgarie	55,000,000
Russie	54,000,000
Chili	50,000,000
Etats-Unis	40,000,000
Allemagne	38,000,000
Turquie et Ile de Chypre	37,000,000
Grèce	35,000,000
République Argentine	27,000,000

La production de l'Australie n'a pas augmenté dans ces dernières années. En 1903-1904, elle était de 6,260,169 gallons. Depuis elle a eu des fluctuations, descendant jusqu'à 4,450,033 gallons. En 1908-1909, elle remontait à 5,515,801 gallons.

DIMINUTION DE LA PRODUCTION DE L'ALCOOL EN ALLEMAGNE

Un journal de Francfort passe en revue l'industrie de l'alcool en Allemagne pendant l'année fiscale terminée le 30 septembre 1910. Voici l'exposé qu'il en fait: Prenant comme années moyennes les exercices 1906-1907 et 1907-1908, la consommation normale de l'alcool potable serait d'environ 63,400,000 gallons. Les chiffres pour 1908-1909 sont beaucoup plus élevés; cela est dû à ce que les marchands de liqueurs avaient acheté des quantités considérables d'eau-de-vie, en vue d'une augmentation probable des prix: ce brandy, en réalité, était destiné à la consommation en 1909-1910, ce qui mettrait à 53,000,000 de gallons la consommation de cette année-là—en diminution de 10,000,000 de gallons sur la consommation moyenne de l'alcool potable. La consommation a diminué de 20 pour cent ou un peu

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

SEULS AGENTS AU CANADA DE :

MM. John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande.*
" **Martell & Co**	COGNAC	*Cognacs.*
" **Jules Robin & Co**	"	*Cognacs.*
" **Cockburn, Smithes & Co**	OPORTO	*Vins de Port.*
" **M. M. Misa**	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries.*
" **S. Darthez**	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM. Barton & Guestier	BORDEAUX	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
" **Rodel & Fils Frères**	"	*Sardines, Pois et Conserves.*
" **Deinhard & Co**	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
" **C. Marey & Liger-Belair**	NUITS	*Bourgognes.*
" **E. & J. Burke, Limited**	DUBLIN & LIVERPOOL	*Guinness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
" **C. G. Hibbert & Co**	LONDRES	*Bass's Ale.*
" **Bulloch, Lade & Co., Limited**	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
" **Cantrell & Cochrane, Limited**	BELFAST & DUBLIN	*Ginger Ale, Club Soda, etc.*
" **Field, Son & Co**	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*
Booth & Co's.	(LONDRES)	*Old Tom et Dry Gin.*

plus, si l'on tient compte de l'augmentation de la population. Le boycottage du "schnaps", semblable à celui de la viande qui a eu lieu en Amérique, le printemps dernier, en est en partie responsable. Selon toutes probabilités, la consommation de l'alcool potable pendant la saison 1910-1911 s'abaissera à 25 pour cent au-dessous de la moyenne des années récentes.

D'un commun accord, les distillateurs en 1909-1910, ont réduit de 14 pour cent, par rapport à l'année précédente, la production de l'alcool. Etant donné que les distillateurs, au 1er octobre 1910, avaient en mains un stock plus faible qu'au 1er octobre 1909, il semblerait que la consommation ait dépassé la production en 1909-1910; mais il s'est consommé plus d'alcool industriel que d'alcool potable, ce qui n'était jamais encore arrivé en Allemagne. Sur les 50,000,000 de gallons employés dans l'industrie en 1909-1910, 39,000,000 étaient complètement dénaturés—c'est-à-dire employés pour l'éclairage et le chauffage—contre 26,000,000 de gallons, la saison précédente; cela représente une augmentation de 50 pour cent. L'alcool industriel est exempt d'impôt.

LE VIN DE CHAMPAGNE

Remarques d'un Négociant de Passage à Montréal

M. Georges Robinet, de la maison G. H. Munn & Co., de Reims, France, était à Montréal, dernièrement, visitant quelques amis et renouvelant connaissance avec les clients de sa maison. En parlant du commerce des vins de Champagne, M. Robinet déclara que les Etats-Unis sont peut-être le pays qui consomme la plus grande quantité de champagne, bien que les 380,000 caisses expédiées chez l'Oncle Sam soient inférieures en nombre à celles que prennent le chemin de la Grande-Bretagne. Mais la Grande-Bretagne ne consomme pas tout le champagne qu'elle importe; elle en réexpédie à ses colonies.

M. Robinet a fait remarquer qu'à une conférence internationale tenue à Madrid, il avait été décidé et accepté qu'aucun autre pays ou aucune autre partie de pays dans le monde, sauf la Champagne, ne pourrait désigner son vin sous le nom de "Champagne," bien que l'Espagne et d'autres pays produisent en grande quantité des vins mousseux.

M. Robinet dit que, proportionnellement à sa population, la Belgique est peut-être le pays qui consomme le plus de champagne dans le monde.

M. Robinet est parti pour l'Amérique du Sud.

LA CONSOMMATION EN EUROPE DE LA BIERE, DU VIN ET DE L'ALCOOL

D'une statistique que publiait récemment un journal allemand sur la quantité de bière, de vin et d'alcool que boit chaque habitant des différents Etats européens, nous extrayons les chiffres suivants:

D'après cette statistique, la consommation annuelle de bière est: pour le Bavarois, 240 litres; le Berge, 221; le Wurtembourgeois, 169; le Badois, 158; l'Anglais, 152; le Prussien, 125; le Saxon, 118; le Danois, 105; l'Autrichien, 80; le Suédois, 56; le Hollandais, 38; le Français, 32; le Norvégien, 31; le Hongrois, 11; le Russe, 5; l'Italien, 2 litres.

Si l'on applique la statistique aux villes, c'est le Munichois qui détient le record avec une consommation annuelle de 510 litres. Le suivent de près: le Francfortois, avec 325, et le Berlinois avec 200 litres.

Pour le vin, le Français en consomme 108 litres, l'talien, 98, le Hongrois, 16, l'Autrichien, 15, l'Allemand, 7, l'Anglais, 7. Les autres peuples ne boivent du vin qu'en quantité négligeable.

Passons manitenant à l'alcool. Nous relevons une consommation annuelle de: 24 litres pour le Danois, 10 pour le Français, l'Autrichien et le Hongrois, 9 pour le Belge, 5 pour l'Allemand et le Russe, 3 pour le Norvégien, 1½ pour l'Italien, etc., etc.

CAUSERIE DU DOCTEUR

Encore les méfaits imaginaires de l'alcool

On voit avec quelle persistance—je dirais même quel parti-pris—car c'est une mode de la médecine actuelle à laquelle on semble le plus souvent ne pas devoir aveuglement obéir—on fait à tout propos et même hors de propos le procès de l'alcool et de l'alcoolisme. On va jusqu'à interdire à des braves gens, qui sont portés à croire tout ce que leur disent les médecins, un petit verre de cognac ou d'eau-de-vie naturelle, ou encore de liqueur telles que les liqueurs hygiéniques, stomachiques et cordiales sans lesquelles jadis ne pouvait se terminer un bon repas. Tout cela est changé et la nouvelle médecine proscrit impitoyablement toute espèce de spiritueux. L'alcool c'est le poison qui est la cause de tous les maux. Et dans le public, qui ne sait pas toutes les exagérations de la campagne contre l'alcool (qui n'en vise du reste que l'abus) cela prend si bien que l'on rencontre tous les jours des gens qui, impressionnés par tout ce qu'on dit des spiritueux et de leur usage, au point de vue de la santé, ne veulent plus en boire. On se met au lait ou à l'eau, sans se préoccuper de la fièvre typhoïde ou de la tuberculose!

Il faudra pourtant en rabattre de ces prétendus méfaits de l'eau-de-vie, dont on ne parlait pas autrefois, au temps de la médecine de nos pères!

Voici, par exemple, que ces jours-ci, à l'Académie de Médecine, en parlant des délires post-opératoires et de la stupeur étrange qu'éprouvent parfois les opérés, M. le docteur Picqué, l'éminent chirurgien, a déclaré, en toute sincérité, que c'était tout à fait à tort que cela était attribué à des habitudes invétérées d'alcoolisme. L'alcool a, en vérité, si bon dos! Mais en réalité, c'est tout simplement "un délire d'infection," les opérés étant en général intoxiqués par les troubles fonctionnels qui suivent les opérations qu'ils ont dû subir.

Et le docteur Picqué a recueilli et noté avec soin de nombreuses observations à l'appui de son dire: le délire d'infection qu'on observe trop souvent après les opérations n'a aucun rapport avec l'usage de l'alcool.

Qu'on ne détourne pas le bon public d'un honnête petit verre de cognac! Il n'a jamais fait de mal à personne.

Docteur Marx.

(Le Moniteur de Cognac).

BIERE PRIVÉE D'ALCOOL

Une publication du Yorkshire annonce que le chimiste d'une brasserie a fait une découverte qui, si tout ce qu'on en dit est vrai, peut avoir un effet important sur l'industrie de la bière. On prétend que ce chimiste a réussi à produire de la bière privée de son alcool, sans aucune propriété intoxicante, mais ne différant en rien comme goût de la bière ordinaire, dit "North American Wine & Spirit Journal".

Le nouveau procédé serait le résulta: d'expériences faites pendant de nombreuses années, et est décrit de la manière suivante:

"On a trouvé qu'en chauffant légèrement la bière et en la faisant traverser par un vif courant de gaz acide carbonique, l'alcool pouvait en être extrait sous forme de bulles minuscules. En continuant le procédé, toute trace d'alcool pourrait être absolument éliminée sans détruire aucune des qualités premières de la bière comme breuvage."

On prétend en outre que chaque hogshead de bière traité par ce procédé, donne 3 gallons d'alcool, chassés par le gaz acide carbonique; cet alcool, s'il était produit en quantités suffisantes, pourrait être mis sur le marché à un prix qui lui permettrait de concurrencer avantageusement le pétrole. Il est, dit-on, supérieur au pétrole pour les automobiles et n'émet ni fumée, ni odeurs.

PAR DECISON ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY

"IMPERIAL"
WHISKY

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS:

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,

VILLE DE MEXICO,

VICTORIA, B. C.

Agents: WALTER R. WONHAM & SONS

6 Rue St-Sacrement, MONTREAL

L'inventeur dit aussi que le procédé peut être employé par les distillateurs qui, à présent, doivent faire bouillir leur moût avant la distillation. Avec le nouveau procédé, l'ébullition n'est plus nécessaire; le moût n'aurait qu'à être porté à une température tiède et, par l'application du procédé au gaz acide carbonique, l'alcool serait distillé à une basse température, ce qui économiserait au distillateur un tiers de sa dépense de charbon.

Parlant des débouchés possibles de la bière privée d'alcool, l'inventeur dit: "Si les bières privées d'alcool deviennent réellement populaires, l'agriculture en bénéficiera à cause de la grande quantité d'orge supplémentaire qui sera demandée, tandis qu'une impulsion sera donnée à l'industrie de la brasserie, entravée à présent par des restrictions légales et des taxes. Mon produit est de la bière de malt et de houblon; ce n'est pas un succédané manufacturé chimiquement, et le public peut abandonner l'idée que ce n'est qu'une concoction aqueuse et gazeuse, comme celles qui passent maintenant pour des boissons de tempérance. J'ai fait une expérience en fournissant des échantillons de bière ordinaire et de bière privée d'alcool à 52 brasseurs réunis à Sheffield et, sur ce nombre de connaisseurs 26 furent absolument incapables de différencier les deux sortes de bières, tandis que les autres découvrirent quelque différence subtile non apparente au commun des mortels."

Voici un extrait d'un discours prononcé par l'inventeur du procédé pour priver la bière de son alcool, à l'Institut des Brasseurs de Londres, relativement à sa découverte accidentelle:

"Ayant privé d'alcool de la bière absolument claire, exempte de levure, sauf de traces ultra microscopiques, je continuai le procédéau gaz acide carbonique à 120 degrés F., jusqu'à ce que la proportion d'alcool eût été abaissée de plus de 4 pour cent à 0.2 pour cent.

"Arrivé à cette proportion, j'avais l'intention de présenter à un brasseur un échantillon de sa propre bière privée d'alcool dans le même état mousseux que lorsque cette bière est vendue en bouteille. Je refroidis donc cette bière et fis de mon mieux pour la carbonater sous pression dans le laboratoire. Je commençai à faire passer un lent courant de gaz acide carbonique à travers la bière refroidie. Quand la bière fut au point de congélation, je l'analysai et constatai avec ennui et étonnement que la proportion d'alcool était maintenant de 1.15 pour cent. Je recommençai l'expérience, mais le résultat fut le même—production artificielle d'alcool dans une bière privee de son alcool, très claire, exempte de levure (à une température de 120 degrés F.), gelée ensuite à une température à laquelle aucune cellule de levure anglaise ne pouvait produire une trace d'alcool.

"Je n'avais jamais pensé à une chose telle que la production artificielle de l'alcool, et j'ai entendu exprimer l'opinion que la chose était absolument impossible. J'étais moi-même sceptique, mais après avoir renouvelé l'expérience avec deux ou trois autres bières dans des conditions exactement semblables, et obtenu dans chaque cas une proportion d'alcool plus grande qu'avant d'avoir commencé à geler le liquide, j'en vins à la conclusion inévitable qu'au lieu d'avoir carbonaté de la bière gelée privée d'alcool, j'avais fait exactement le contraire et avais reproduit de l'alcool par un moyen chimique dans un liquide que je désirais priver d'alcool. Je répétai l'expérience vingt ou trente fois, avec le même résultat en général. L'augmentation d'alcool absolu fut de 0.2 à 2.2. Ce n'était peut-être pas une très forte quantité, et j'admets qu'une seule bière a donné un résultat aussi généreux."

Ce qui sembla à l'inventeur le plus curieux dans cette production d'alcool, c'est que le gaz acide carbonique entièrement négligé prenait une importance énorme. La découverte se prêtait à des recherches fascinantes, pratiques, aussi il suggéra que six des brasseurs s'unissent et coordonnent les résultats qu'ils pourraient obtenir en faisant des expériences sur cette base, en vue de publier sous leur nom la série entière de leurs recherches.

LA FABRICATION MODERNE DE LA BIERE AUX ETATS-UNIS

On fait de la bière aux Etats-Unis depuis très longtemps, et jusqu'à une date relativement récente le produit des brasseries était de l'ale au lieu de ce qui est maintenant connu sous le nom de bière.

Le brassage de la bière lager ne fut entrepris que vers le milieu du siècle dernier, en 1840, par John Wagner, de Philadélphie. Celui-ci fut suivi de Charles Engel en 1844, et depuis cette époque, l'industrie de la brasserie, telle que comprise aujourd'hui, a pris un développement plus ou moins rapide et régulier.

C'est depuis la guerre civile que cette industrie s'est le plus développée. En 1878, la quantité de bière brassée aux Etats-Unis étati de 10,241,471 barils; en 1910, elle était de 59,485,177 barils.

Les Etats produisant le plus sont les suivants: New-York, Pennsylvanie, Illinois, Wisconsin, Ohio, Missouri et New-Jersey.

Dans la production de la bière, on n'emploie que des céréales pures, principalement du malt d'orge, auquel on joint des produits du maïs et du riz. On ne se sert d'aucun produit chimique.

Ce qui est nécessaire avant tout, c'est de l'eau pure, le principal constituant, la bière ordinaire ayant moins de 4 pour cent d'alcool. L'eau employée dans la brasseries est toujours filtrée par le meilleur procédé connu, pour assurer une pureté parfaite et éliminer toutes les substances étrangères, délétères ou les bactéries.

Les céréales employées sont toutes soumises aux meilleurs procédés de nettoyage, de sorte qu'il n'entre dans le moût ni poussière, ni malpropreté, ni substance étrangère d'aucune sorte.

Outre ces céréales, le houblon est un ingrédient nécessaire et important. Pour le fournir, de grandes sections de divers Etats sont consacrées à la culture du houblon. Le meilleur houblon est cultivé dans l'Etat de New-York; mais afin d'obtenir la saveur et l'arôme qui caractérisent les meilleures sortes de bière, on importe de grandes quantités de houblon de Bohême, de Bavière et d'autres pays étrangers. La plupart des brasseries emploient une certaine proportion de houblon importé, tandis qu'un petit nombre de brasseries n'en emploient pas d'autre.

Avant de brasser la bière et de la livrer à la consommation, elle subit un second filtrage, qui assure au public un produit parfaitement pur.

Avec les anciennes méthodes plus communes de manufacture, les cuves d'emmagasinage étaient en bois; bien qu'elles fussent soumises à tous les procédés possibles de nettoyage, elles ont été éliminées dans la plupart des cas, et remplacées par des cuves en acier, revêtues de porcelaine ou de verre. Comme la bière, afin d'être propre à la consommation et de la meilleure qualité, doit rester une longue période en magasin, c'est un facteur très important de la pureté et de la propreté du produit.

Cette période d'emmagasinage et de maturation dure, de quatre à neuf mois, pendant lesquels la bière est maintenue à une température constante par l'emploi d'appareils réfrigérants modernes. Aussi la machine à glace est-elle très importante, et les manufacturiers de ces machines trouvent dans les brasseries leur clientèle la plus importante et la plus profitable.

Outre que les brasseries emploient ces machines pour produire la réfrigération nécessaire au maintien de la bière en magasin, dans de nombreuses localités, elles fabriquent de la glace pour la consommation du public. C'est même une partie très importante de l'industrie de la bière. Cette glace est parfaitement hygiénique, étant faite d'eau qui a subi un procédé de distillation et de filtrage.

L'avantage qu'en retirent les communautés ainsi approvisionnées peut à peine être estimé au point de vue de la santé et du remplacement de la glace souvent malpropre récoltée dans des rivières et des étangs, où de l'eau stagnante s'est congelée, et la

DANS L'INTERET DU CONSOMMATEUR

Dans l'Intérêt de l'Industrie Nationale

Favorisez la vente du

GIN CANADIEN CROIX ROUGE

Fabriqué sous le Contrôle du Gouvernement.

Le produit pur du meilleur genièvre et du choix des grains de l'Ouest Canadien, les plus riches au monde.

¶ Distillé par des experts, suivant les procédés les plus perfectionnés, il est l'égal des meilleurs.

¶ Il offre au Consommateur toutes les garanties désirables de pureté, d'âge, de qualité et de maturité—autant de garanties que ne possèdent pas les gins importés qui ne sont soumis à aucun contrôle officiel, ni à l'exportation du pays d'origine ni à l'importation au Canada.

¶ Chaque flacon de **GIN CROIX ROUGE** est revêtu de l'étiquette de Contrôle Officiel du Gouvernement.

Boivin, Wilson & Cie.

SEULS AGENTS

MONTREAL, CANADA.

glace en résultant à être distribuée, disséminant des germes de maladie et affectant sérieusement la santé publique.

En plus de la manufacture de la bière qui doit être consommée en la tirant du fût, une grande proportion de la bière consommée maintenant est distribuée en bouteilles, et les établissements d'embouteillage des brasseries forment une partie très importante de l'industrie de la brasserie. On observe pour l'embouteillage les mêmes conditions de propreté et d'hygiène.

Chaque bouteille de bière sortant de la brasserie est soumise à un procédé de pasteurisation qui assure l'élimination de tout ce qui est nuisible à la santé.

Les brasseurs sont si satisfaits des conditions sanitaires qui règnent dans leurs établissements qu'ils sont toujours disposés à les faire visiter par le public.

Pour que la bière ne se détériore pas, ne devienne pas insipide, ou impropre à la consommation, on l'expédie dans des wagons frigorifiques, et les principaux brasseurs possèdent leurs propres wagons et leurs établissements frigorifiques aux divers points de distribution. Bien que les frais soient ainsi beaucoup augmentés, l'industrie et la réputation du brasseur se trouvent protégées contre les pertes résultant de la vente d'un produit inférieur.

L'ALCOOL DE FRUIT DU CAROUBIER

La découverte qu'on peut extraire de l'alcool du fruit du caroubier fait qu'on accorde beaucoup plus de valeur qu'autrefois à ce fruit. Le caroubier est un arbre toujours vert que l'on trouve en Espagne, en Italie et dans le Levant. Son fruit, appelé communément caroube ou carouge est large d'un pouce et long de six à huit pouces; séché, on s'en servait jusqu'alors dans l'alimentation des animaux.

Des expériences ont été faites récemment en Espagne pour extraire de l'alcool de ce fruit. Après l'avoir trituré, on plaçait immédiatement le fruit dans de l'eau chaude pour y macérer et on extrayait le sucre ou glucose au moyen d'un courant d'eau. On laissait alors fermenter le liquide résultant de cette opération, le glucose se transformant ainsi en alcool, que l'on distillait ensuite. On a pu obtenir 2.3 pintes d'alcool pur de 22 livres de caroubes.

Une manufacture a été établie à Faro, en Portugal; on l'a munie d'un triturateur d'une capacité de 4,408 livres par heure. On a coutume de faire macérer les fruits dans cinq fois leur poids d'eau à 158 degrés F., pendant une heure. La quantité d'eau dépend de la quantité de glucose contenue dans les fruits, quantité qui doit être déterminée chimiquement. Dans la manufacture de Faro, on ajoute 3 à 5 pour cent d'acide sulfurique à l'eau. La fermentation du liquide sucré a lieu par l'addition de levain de figues ou de bière; elle dure trois jours et se fait dans des fûts en bois à la température de 77 degrés F. Elle est très tumultueuse. La distillation se fait avec l'appareil le plus moderne, parce que l'alcool de caroube, s'il n'est très pur, émet une odeur particulière et a un goût désagréable.

En raison du grand nombre de caroubiers qui existent en Espagne, cette découverte donnera sans doute naissance à une industrie importante dans cette péninsule et dans d'autres pays du littoral de la Méditerranée. On récolte de grandes quantités de caroubes dans le district de Barcelone et dans les provinces de Valence et de Castellon; dans le sud, la production est encore plus grande. On emploie principalement le fruit du caroubier comme aliment pour les chevaux, les moutons et les chèvres, et son prix courant est de 90 cents les cent livres.

UN DINER AU JAPON

Invité à dîner chez un gentleman japonais, celui-ci vous accueille par ces mots: "Comment pouvez-vous condescendre à venir dans une maison aussi pauvre que celle-ci?"

Vous devriez alors répondre: "Comment pouvez-vous être assez bon pour recevoir sous votre toit distingué une personne aussi peu importante que moi?"

Ces paroles sont accompagnées de profonds saluts et du son des dents s'entrechoquant rapidement, ce qui exprime le grand honneur qu'éprouve votre amphytrion de votre condescendance à visiter son humble demeure.

Le repas commence par une sorte de soupe au poisson servie dans un bol en laque. Vous buvez la soupe et vous mangez le poisson au moyen de vos bâtonnets.

D'après un voyageur, il est très facile d'acquérir l'art de manger avec ces bâtonnets. Le service suivant consiste en quatre ou cinq petits tas de nourriture sur un plat en laque—une purée de châtaignes, un salmis de petits oiseaux ou de volaille, quelques racines de lis bouillis, et un ragoût de plantes marines. Puis vient le saké, sorte de vin ressemblant à du sherry sec, qui est toujours servi chaud. On le boit dans des tasses minuscules, contenant chacune une cuillérée. Votre tasse est maintenue continuellement pleine par les servantes qui sont assises par terre en cercle autour des convives, attendant une occasion de se rendre utiles.

On sert ensuite un plat que la plupart des étrangers préfèrent tenir à distance. Ce plat consiste en petits morceaux roses et blancs avec de minuscules portions de salades diverses, sur un petit gril en broche. C'est du poisson cru, dont l'apparence est meilleure que le goût. Enfin viennent des gâteaux et du thé. Au début du repas on apporte des pipes, et vous fumez du tabac japonais à l'odeur délicieuse. Chaque pipe est juste assez grosse pour qu'on en tire deux bouffées, de sorte que leur bourrage occupe une bonne partie de votre temps.

A ces repas, la parfaite bonne humeur et la camaraderie de chacun sont vraiment charmantes. Le repas est accompagné de plaisanteries sans fin, d'un rire continuel et de compliments mutuels. Pendant toute la durée du repas, des geishas, vêtues d'une manière exquise, dont la grâce délicate n'est égalée que par le charme de leurs manières, chantent et dansent.

LA DECOUVERTE DE L'ALCOOL

Nous traduisons du "Ridley's Wine & Spirit Trade Circular", la conférence suivante faite par M. F. C. Lloyd au Wine Trade Club:

L'alcool! quel rôle important il joue dans notre civilisation moderne! Et quelles calomnies sont proférées en son nom! On compte par millions de livres sterling le montant du revenu produit par les droits prélevés sur l'alcool. De plus, nous payons des sommes énormes pour le privilège de le fabriquer et de le vendre, et nos législateurs ne se fatiguent jamais de méditer quelque nouvel impôt pour ceux qui se livrent à ce commerce.

Que ce soit sous forme de breuvage ou de poison, de substances utiles à la santé et à l'industrie, ou sous forme d'agent démoralisateur, quand on en abuse, l'alcool est employé par presque tout le monde.

Mais l'alcool n'est connu que depuis sept ou huit siècles, bien que son influence ait dû se faire sentir sur tous ceux qui employèrent des breuvages fermentés.

Le mot alcool, appliqué au produit de la distillation est moderne, et jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, ce mot, qui est d'origine arabe, signifiait un principe obtenu par pulvérisation extrême ou par sublimation.

On l'appliquait, par exemple, au sulfure d'antimoine, article pour la toilette des dames (le noircissement des sourcils) que l'on appelait "kohol".

Je trouve dans l'un des premiers traités sur la tempérance, une autre version de l'origine du mot alcool. Elle est très amusante et a été évidemment inspirée par l'imagination ardente de quelque teetotaliste fanatique. Voici cette version: Le mot alcool est d'origine arabe et est fondé sur la superstition orientale voulant que la terre soit infestée d'esprits malins, qui sont supposés errer en revêtant des formes diverses, complotant des méfaits contre les vivants et entrant même quelquefois dans leur corps. Les Arabes appelaient "Ghouls" ces mauvais esprits et, quand ils voyaient ou entendaient quelque chose d'épouvantable, ils s'écriaient: Al Ghoul, al Ghoul!

voulant dire le mauvais esprit, de là le mot alcool.

Les mots "Esprit de vin" ou "Esprit ardent", n'étaient pas connus au treizième siècle, car à cette époque, le mot esprit était réservé à une seule catégorie d'agents volatiles, tels que le mercure et le soufre, qui pouvaient agir sur des métaux en modifiant leur couleur et d'autres manières. Quant à la dénomination "Eau-de-Vie", elle fut employée aux treizième et quinzième siècles pour l' "Elixir de Longue Vie", et Arnaud de Villeneuve s'en servit le premier pour désigner le produit de la distillation du vin. Même alors on ne l'employait pas comme un nom spécifique, on l'appliquait plutôt à une concoction, dont l'alcool ne formait qu'un ingrédient.

En réalité, c'est sous le nom d'Eau Ardente, c'est-à-dire inflammable, que l'alcool apparut pour la première fois, et il faut consulter les écrivains anciens et du moyen-âge pour trouver la trace des progrès de sa découverte.

Les anciens avaient observé que le vin renfermait quelque chose d'inflammable. Dans un de ses ouvrages, Aristote dit: "Le vin ordinaire possède une certaine exhalaison; c'est pourquoi il émet une flamme."

Théophraste, disciple d'Aristote, dit: "Le vin jeté sur le feu pour les libations, donne de la lumière."

L'oeuvre de Pline contient quelque chose de plus défini, car il écrit: "Le vin de Palerme est le seul vin qui s'enflamme au contact d'une flamme."

Ce sont naturellement des phénomènes ordinaires, observés accidentellement au cours des fêtes et des sacrifices, qui ont servi de point de départ à la découverte. Les phases intermédiaires ont été nombreuses et variées.

Un manuscrit latin très ancien, de la bibliothèque royale de Munich, contient le passage suivant: "Il est possible de brûler du vin dans un pot, de la manière suivante: —Mettez du vin rouge ou du vin blanc dans un pot muni d'un haut couvercle, au centre duquel est une ouverture. Quand le vin bout et que la vapeur s'échappe, placez une lumière près de l'ouverture, et la vapeur prendra feu et continuera à brûler, tant qu'elle se produira.—L'auteur devait se prendre pour un magicien merveilleux.

L'alcool, sous une forme quelconque, n'était pas, toutefois isolé ni séparé par les anciens. Pour cela il fallait une nouvelle découverte d'une grande importance: la distillation. On ne peut guère douter que l'invention ou la découverte de la distillation fut le résultat d'une observation commune; car lorsqu'on fait chauffer de l'eau ou tout autre liquide dans un récipient, sa vapeur se condense sur le couvercle du récipient ou sur les parois des objets qui peuvent se trouver près de là.

Aristote avait remarqué ce fait, car dans un de ses ouvrages, on trouve le passage suivant: "La vapeur se condense sous forme d'eau, si l'on prend la peine de la recueillir, l'expérience nous a aussi montré que l'eau de mer convertie en vapeur devient potable, et que le produit vaporisé, une fois condensé, ne reproduit pas de l'eau de mer". Il semblerait, d'après Aristote, que l'évaporation était supposée changer la nature des liquides et les ramener tous au même état identique d'eau. Ce changement était tout à fait conforme aux anciennes idées philosophiques de l'auteur, car le vin, aussi bien que l'eau de mer, étant ainsi réduits à l'état d'eau, c'est-à-dire au principe de la liquidité, subissaient la transformation nécessaire pour produire un des éléments considérés alors comme les quatre éléments fondamentaux: le feu, l'eau, la terre et l'air.

Les premières opérations pratiques dans la distillation semblent avoir été faites par Pline et Dioscoride ,ce dernier était un médecin grec du premier siècle, qui a laissé quelques ouvrages de recherches sur des questions médicales et fut longtemps considéré comme une autorité en pareilles matières. Dans ses ouvres, se trouvent des descriptions de deux substances différentes, telles que le mercure et la térébenthine.

Ces découvertes, faites au cours d'observations accidentelles, donnèrent une direction définie aux idées des médecins de cette époque.

Le cinabre ou sulfure de mercure était employé dans la plus haute antiquité comme matière colorante rouge. Les Romains se le procuraient en Espagne, où on en trouve encore de grandes quantités. On avait remarqué que lorsque ce cinabre était chauffé dans un vaisseau en fer pour le purifier, des vapeurs de mercure métallique s'échappaient et se condensaient sur les objets adjacents, mais principalement sur le couvercle ou les parois du vaisseau. Cette observation donna naissance à un procédé régulier d'extraction décrit par Pline et Dioscoride, et ce fut sans doute le point de départ de l'emploi de l'alambic.

Un autre procédé rudimentaire pour l'extraction des huiles essentielles est aussi mentionné par les mêmes auteurs et a rapport à l'huile obtenue de la résine de pin, connue aujourd'hui sous le nom de térébenthine.

On faisait chauffer la résine dans un grand récipient ouvert sur lequel on étendait un drap de laine, où se condensait la vapeur. On tordait ensuite cette laine afin d'en extraire le produit liquide, la térébenthine. On ne fut pas longtemps à trouver un important emploi de cette essence pour la composition de matières inflammables employées dans l'art de la guerre.

Le premier progrès décisif dans l'art de la distillation fut fait en Egypte, car c'est là que l'appareil de distillation fut créé, aux premiers siècles de l'ère chrétienne. Cet appareil est décrit avec précision dans les oeuvres de Zozimus: il se composait d'une chaudière ou récipient en forme de ballon, dans lequel on plaçait les liquides. Toutefois le couvercle était remplacé par un système compliqué formé d'un gros tube, se terminant également en forme de ballon renversé, pour la condensation. Cette extrémité était pourvue de tubes latéraux inclinés vers la base et destinés à porter le liquide condensé dans un récipient plus petit en forme de ballon.

A partir de ce moment, toutes les parties essentielles d'un appareil de distillation ou alambic, sont distinctement définies. Le mot alambic, qui est maintenant universellement employé, est dérivé de l'article arabe "al" et du mot grec "ambix", qui avait été déjà employé par Dioscoride pour désigner le couvercle de condensation.

Un des caractères distinctifs de l'alambic primitif décrit par Zozimus, est le nombre des tubes conducteurs; il parle ainsi d'alambics avec deux ou trois tuyaux, qu'il appelle "dibicos" ou "tribicos". La vapeur devait s'échapper simultanément de ces tuyaux multiples et se condenser dans deux ou trois récipients à la fois.

Synesius, qui vivait au troisième siècle, décrit, dans un de ses ouvrages, qui ont principalement un caractère religieux, un alambic, formé d'une chaudière avec un couvercle pourvu d'un seul tube, et cette forme n'a pas varié, jusqu'au seizième siècle. L'alambic est ainsi passé des expérimentateurs grecs et romains jusqu'aux Arabes, sans changement notable.

On dit souvent à tort que les Arabes ont inventé la distillation; il n'en est rien, mais en chimie, comme en astronomie et en médecine, ils mirent toute leur attention à reproduire les procédés et appareils grecs en leur faisant subir des améliorations dans les détails. Au commencement du seizième siècle, les alchimistes employaient des alambics à plusieurs tuyaux.

Porta, dans son traité intitulé "Magie Naturelle", qui est un recueil de procédés secrets, décrit un tel appareil, dont chaque tuyau était pourvu d'un tube et d'un récipient séparés. Toutefois, ce même auteur décrit deux perfectionnements qui, avec diverses modifications, sont restés dans notre industrie moderne. Ce sont les condensations graduelles au cours de la même opération et le condenseur en spirale; il est sans contredit l'inventeur de ce dernier perfectionnemnt.

Dans la description donnée par Zozimus, les trois tubes de l'alambic sont à la même hauteur, et une vapeur identique se dégageait sans doute de chacun d'eux, les idées des alchimistes de cette époque étant trop vagues pour réaliser autre chose.

D'autre part, l'appareil de Porta était muni de tubes placés à des hauteurs différentes, et cet auteur ajoute que le tube le plus élevé fournissait un esprit plus pur. Aussi étrange que cela puisse sembler, cet arrangement fut abandonné ou semble l'avoir

été, car rien n'indique que cet appareil ait été en usage pendant les siècles suivants.

Avec les alambics grecs, on pouvait sans doute obtenir des liquides distillés, mais dans des conditions qui devaient nécessiter un temps considérable et un feu lent, car les tubes décrits dans les manuscrits ne permettaient évidemment qu'une très lente condensation, à cause de leur faible surface. Dès qu'on essayait de hâter la distillation, le récipient devait s'échauffer rapidement, et la condensation devenait impossible.

Aussi tous les auteurs anciens insistent sur la nécessité d'employer des feux lents pour le chauffage de leurs appareils; ils se servaient souvent de bains de sable, de cendres ou d'eau, et leurs feux étaient généralement faits de fiente sèche ou de sciure de bois. Cependant les expérimentateurs du moyen-âge s'aperçurent graduellement qu'ils pouvaient hâter leurs opérateurs en refroidissant le tube conduisant au récipient. Dans ce but, ils placèrent sur le tuyau de leur appareil de distillation, un seau d'eau froide; cela avait pour effet de hâter la condensation, avec cet inconvénient que le liquide condensé s'égouttait en arrière dans le corps de l'alambic.

Le perfectionnement suivant décrit par Porta, consistait à tordre le tuyau qui réunissait le dessus de l'appareil au récipient, en forme de serpentin. Ce serpentin étant encastré dans une caisse en bois que traversait de l'eau froide. Cette invention, comme celle de la distillation fractionnée, fut peu appréciée à l'époque, et des auteurs du dix-huitième siècle la regardèrent comme une découverte récente. Tels sont les progrès successifs accomplis autrefois dans les appareils employés à la distillation des liquides. Il ne faut pas oublier que le mot distillation avait une double signification à cette époque, car son sens littéral impliquait un écoulement goutte à goutte, et on l'appliquait aussi bien à la filtration qu'au raffinage et à la purification.

Au début du sizième siècle, les deux définitions suivantes servaient à expliquer l'idée de distillation. Les voici:

(a) La distillation est l'art d'extraire l'humidité essentielle de la matière inerte.

(b) La distillation est le changement de corps épais, grossiers en une substance plus mince et liquide.

Les axiômes des alchimistes désignaient tous les produits de la distillation dans les termes suivants: "Choses célestes d'en haut, choses terrestres d'en bas."

Ce langage singulier, mais enthousiaste, ne surprendra personne, car les hommes de cette époque, à l'exception de quelques rares génies, n'étaient pas arrivés à cet état de calme abstraction qui nous permet d'envisager les vérités scientifiques avec une telle sérénité. Ainsi dans les premiers traités grecs, tous les liquides connus pour leur activité chimique, étaient confondus sous un nom commun, "Eau Divine" ou "Eau des Divinités". Cette Eau Divine, disait-on, renfermait de nombreuses variétés, auxquelles on donnait les noms de Eau Aérienne, Eau de Roses, Ecume de Mer, etc. Bien qu'il ne soit pas douteux que ces dénominations aient eu pour but de cacher le secret de leur manufacture au commun du peuple, il est possible de percevoir derrière elles des allusions précises à la distillation; toutefois il n'y a rien, dans les anciens ouvrages, qui puisse être appliqué à la distillation du vin.

La première mention de la distillation du vin se trouve dans un ouvrage intitulé "Livre des Feux", écrit par Marcus Graecus, vers l'an 1300 .Cet ouvrage est un recueil de recettes, ayant trait pour la plupart à l'art de la guerre. Il contient l'indication suivante, nouvelle et caractéristique:—"Préparation de l'Eau Ardente.—Prenez un vin vieux, épais, de couleur foncée. A chaque quart de livre, ajoutez deux scrupules de soufre, finement pulvérisé, un ou deux scrupules de tartre, extrait d'un bon vin blanc, et deux scrupules de sel ordinaire. Placez le tout dans un alambic de plomb, vous pouvez alors distiller de l'Eau Ardente. Celle-ci doit être mise dans un récipient en verre bien fermé." Un autre manuscrit décrit ainsi les propriétés de l'Eau Ardente:—"Faites tremper un chiffon de toile dans de l'Eau Ardente, mettez-y le feu, et vous obtiendrez une grande flamme. Quand la flamme est éteinte, la toile reste intacte. Si vous trempez un doigt dans cette eau, et y mettez le feu, le doigt brûlera comme une chandelle sans causer de douleur."

Il est curieux de constater combien les anciens alchimistes compliquaient les choses par des détails superflus. Chacun de ces détails était l'objet des mêmes soins et de la même attention, à cause des théories erronées qui servaient de règles ou de guides. Ainsi dans la recette de Marcus Graecus, il y a l'instruction singulière d'ajouter du soufre finement pulvérisé avant la distillation. Cette prescription n'est pas accidentelle, car on la retrouve dans des écrits plus anciens, et elle est le résultat d'une théorie généralement acceptée. Il semble que les chimistes de cette époque s'imaginaient que l'humidité du vin (si l'on peut s'exprimer ainsi) était contraire à l'extraction de son esprit inflammable, et c'est pour cette raison qu'on ajoutait du soufre et du sel.

Il est bon de se rappeler à ce sujet que les qualités volatiles ou combustibles de toutes les substances étaient confondues et désignées par le même terme: "sulfuration". D'après cela, il est assez facile de voir l'origine de ces préparations compliquées: les anciens chimistes pensaient à ajouter aux substances ces qualités qu'ils ne possédaient pas, en employant certaines autres substances dans lesquelles ces qualités étaient supposées être concentrées.

Jusqu'au seizième siècle, une idée semblable semblait avoir une certaine vogue, car dans l'ouvrage du docteur French, daté de 1650, on trouve le passage suivant: "L'esprit est cette substance chaude, subtile, pure, propre, cordiale et balsamique, qui s'évapore avec une petite chaleur après quatre ou cinq distillations, ne formant qu'une vingtième partie du vin. Cet esprit n'est pas la substance enivrante du vin, comme on le croit généralement, car un homme peut boire l'esprit extrait d'une ou deux chopines de vin, sans que cela affecte en rien son intelligence, tandis qu'il pourrait être incommodé par l'absorption d'une ou deux chopines de ce vin. Cet esprit contient un ammoniaque subtil et un soufre essentiel, unis de manière inséparable, qui sont la vie même de l'esprit."

Etant donnée notre perfection actuelle en chimie, alors que nous avons au moins quarante variétés distinctes d'alcool, chacune avec sa formule, sa densité, son point d'ébullition, son point de fusion, déterminés avec soin et nous permettant de les appliquer aux besoins nombreux de notre civilisation moderne, il est particulièrement intéressant de constater comment des observations fortuites de petits phénomènes compris dans l'antiquité, ont eu pour résultat la découverte de cette substance merveilleuse.

C'est une étude absorbante, et je crains de vous avoir fatigués par de nombreuses citations; j'aurais pu parler des nombreux perfectionnements successifs qui ont conduit à la construction de nos alambics merveilleux. Mais il me faudrait pour cela beaucoup plus de temps que je n'en ai à ma disposition. J'ajouterai simplement que si l'alcool que les anciens alchimistes croyaient être l'élixir de longue vie, n'a pas tout à fait répondu à leurs illusions, il a eu au moins une énorme influence sur l'histoire du monde.

Les Chinois ont deux boissons alcooliques—le samshu et le hocshu. Le samshu n'est qu'un autre nom de l'arrack; mais le hocshu est une boisson beaucoup plus aristocratique. Il est difficile de le décrire mieux qu en citant les paroles de Dampier, cet aventurier inimitable: "C'est une liqueur forte faite de blé, comme on me l'a dit. Elle ressemble à de la mumme (sorte de bière faite de drèche de blé), dont elle a à peu près le goût; c'est une boisson très argéable. Nos marins l'aiment beaucoup et s'en lèchent les lèvres. Quand un navire va en Chine, les matelots en reviennent gras et rapportent avec eux des quantités de jarres de ce breuvage." On les met dans de petites jarres blanches, fermées par un bouchon en bois couvert d'une masse épaisse d'argile préparée descendant jusqu'à moitié du goulot.

Eau de Table Naturelle
"PERRIER"
FOURNIE

A la Cour du Roi d'Angleterre

A la Cour du Roi d'Espagne

et au Parlement Anglais

"Le Champagne des Eaux de Table"

L'Eau Gazeuse Naturelle "PERRIER" est, de toutes les Eaux Minéraies, celle qui se mélange le mieux avec le Scotch, le Brandy, les Vins, etc., et leur laisse leur goût naturel.
L'Eau "PERRIER" est mise en bouteilles à la source même, à Les Bouillens Vergeze, Gard, France.
Pour Pancartes, Affiches, Prix et Renseignements, S'ADRESSER À

S. B. Townsend & Co., *Seuls Agents,* Montréal.

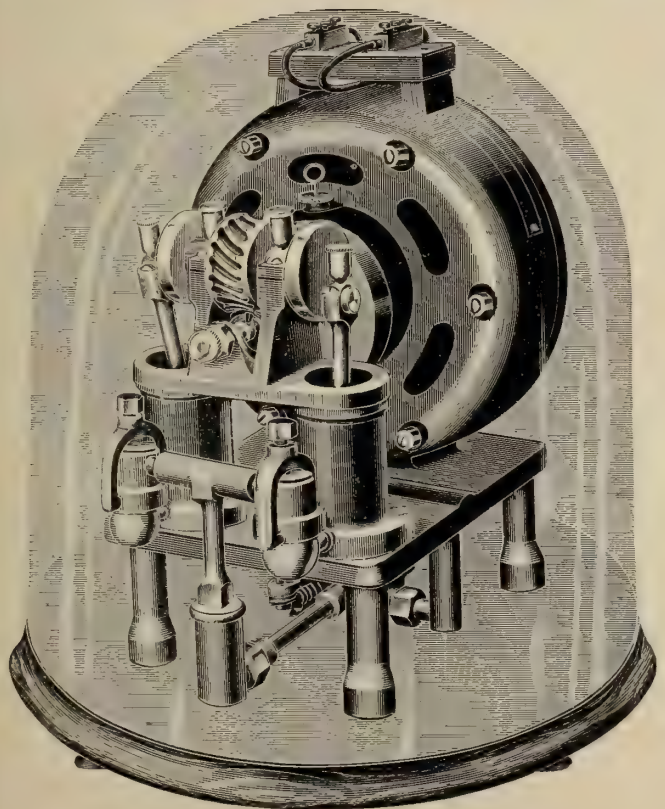

Enregistrée le 22 mars 1909

POMPE A AIR ELECTRIQUE
AUTOMATIQUE,
Perfectionnée
Pour tirer l'Ale et la Bière.

Construction simple. On peut parfaitement s'y fier, entièrement garantie. Presque silencieuse, pas de vibrations. Pas de poulies ou de courroies qui se dérangent. Très facile à installer et meilleur marché à opérer que la pompe à eau. De belle apparence, c'est une attraction pour votre bar.
Demandez une circulaire, et le catalogue de 200 pages de Fournitures de Bar.

Hamilton Brass M'f'g. Co., Limited
HAMILTON,

Bureau à Montréal : 327, RUE CRAIG OUEST.

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

JOHN HOPE ET CIE, MONTREAL

Seuls Agents au Canada pour:

Martell & Co., Cognac. — La cse

Une Etoile	12 Bout.	12.75
3 Etoiles	"	16.00
V. O.	"	17.25
V. S. O. P.	"	18.75
V. V. S. O. P.	"	38.00

Jules Robin & Cie, Cognac.

Bouteilles	9.50
24 Flasks	10.00
En fûts le gallon	4.25

Bulloch, Lade & Co., Scotch Whisky.

Loch Katrine qts.	7.50
Loch Katrine 32 Flasks.	9.50
Loch Katrine Ptes Imp. Flasks.	11.00
Special White Label	9.50
Extra Special Gold Label.	11.00

ABSINTHE

	La cse
Gemp. Pernod (14)	13.50
Pernod Fils (12)	15.00
Jules Pernod (2)	
12 bouteilles, litres	11.50

AMERS

Amer Picon (12)	11.00
L. C. F. C. (1)	
Jamaica chop.	6.00
Celery chop.	6.00
Girlings Orange (14)	9.00
Levert & Shudel Orange (14)	9.00

APERITIFS

Bacchus (2)	
12 bouteilles, litres	10.00
Dubonnet (1)	
Litres.	10.00
Tôt (14)	7.50
Stone's Lime Juice, 12 pintes (5)	3.00
" Lime Juice Cordial, 12 pts.	3.00

BIERES

	Pts.	Chop.
Bass' (4)		
Emb. par E. & J. Burke.	.2.65	1.65
Bass' (2)		
Emb. par Daukes' & Co.	.2.40	1.55
Bass' (4)		
Emb. par C. G. Hibbert.	..2.65	1.65
Bass & Co.'s Ale		
Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)		
Pintes		2.65
Chopines		1.65
Splits		1.20
Bass' (14) Moline Co.		
Marque Monkey.	2.60	1.70
Marques Monkey, Nips		1.15

W. E. Johnson & Co. (2)	pts.	chop.	splits
Doz.	2.40	1.50	1.00

Bass' (6)	pts.	chop
Bull's Head	2.65	1.65

Bass & Co. (6)	en fûts
Hhds	40.00
Bbls	28.25
India Pale, Kilderkins, 18 gals.	15.00
India Pale, Firkins, 9 gals	8.00
No 1, Winter ale, Firkins, 9 gals.	10.00
Castre Brand, Bout. grès chop.	1.65

Pabst (1)	chopine
Export, 10 doz.	12.75
Blue Ribbon, 10 doz.	13.75

BIGARREAUX

L. A. Price (1)	Pintes	chop.
Bigarreaux au Marasquin.	7.00	8.00

Teysonneau (12)		
Bigarreaux au Marasquin..	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)

VD Chablis, par cse de bout. . 7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.

Bouchard, Père & Fils (12)	bout.	½ bout.
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	

J. Calvet & Cie (6)		
Chablis	11.50	12.50
F. Chauvenet (15)		
Montrachet (mar. Guiche)	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
Dufouleur Père & Fils (14)		
Mâcon	6.00	7.00
Beaujolais	6.50	7.50
Moulin à Vent	7.00	8.00
Beaune	8.00	9.00
Nuits	9.00	10.00
Volnay	9.50	10.50
Pommard	10.00	11.00
Corton	12.00	13.00
Chambertin	14.00	15.00
Clos Vougeot	18.00	19.00
Chablis	7.00	8.00
Meurseault	12.00	13.00

C. Marey & Liger-Bélair (4)	Bout.	½ bout.
Chablis	8.50	9.50
Morin, Père & Fils (2)		
Chablis, 1898	7.50	8.50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils (12)		
Bourgogne Mousseaux	14.00	15.50
Beaune	16.00	17.00
Nuits	18.00	19.00
Chambertin	22.00	23.50
J. Calvet & Co., Bordeaux, France (6)		
Pommard, Cachet Rose	22.00	24.00
Chambertin, Cachet Rouge	22.00	24.00
Dufouleur Père & Fils (14)		
Nuits	16.00	17.00
Clos Vougeot	25.00	26.00
M. Marey & Liger-Bélair (4)		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Morin, Père & Fils (2)		
Sec-Mousseux	12.50	13.50
A. Lalande & Cie (5)		
Chambertin		16.00

BOURGOGNES ROUGES

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)	
VD Mâcon par cse de bout.	6.25
VD Beaune, par cse de bout.	7.50

½ bout., $1.00 par caisse extra.

Bouchard, Père & Fils (12)		
Mâcon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	8.00	9.00
"Club"	7.00	8.00
Pommard	9.00	10.00
Nuits	11.00	13.50
Chambertin	16.00	17.00
Clos de Vougeot	20.00	21.00
J. Calvet & Cie (6)		
Beaune, 1889	9.00	10.00
Pommard, 1887	11.50	12.50
Volnay, 1889	13.75	14.75
Chambertin, 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet (15)		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton (Clos-du-Roi)	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.50
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux		
Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Mâcon (Choix)	6.50	7.50
Dufouleur Père & Fils (14)		
Nuits	16.00	17.00
Pink Pearl (Special Line)	18.00	19.00
Chambertin	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5)		
Mâcon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Pommard	6.60	7.60
Beaune	6.00	7.00
M. Marey & Liger-Bélair (4)		
Beaujolais	6.25	7.25
Mâcon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Morin, Père & Fils (2)		
Mâcon	5.00	6.00
Beaune	6.50	7.50
Pommard	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Chanson, Père & Fils (5)		
Bourgogne Royal	10.00	11.00

CHAMPAGNES

C. A. Cardinal (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Extra Dry	12.50	13.50	14.50

Deutz & Gelderman (14)	Bout.	½ Bout.
Gold Lack Brut, 1898.	31.00	33.00
Extra sec, 1900.	28.00	30.00

Duc de LaGrange (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Sec.	9.00	10.00	11.00

Duc de Montlouis (1)	Bout.	½ Bout.
Cuvée Réservée	10.00	11.00
Carte Noire	12.50	13.50
Carte D'Or	14.00	15.00
Cuvée réservée.	17.00	18.00 19.00

Duc d'Origny (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Louis Duvau (5)	13.50	15.00	

Gratien & Meyer (14)	Bt.	½ Bt.
Caisses ou paniers.	13.00	14.00

Heidsieck & Co. (5)		
Dry Monopole	31.00	33.00

Edmond Massé & Fils (19)	
Carte Noire	10.00
Carte Blanche	14.00
Carte Or	20.00

Moët & Chandon (7)		
White Seal, very dry	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
Imperial Crown, Brut	40.00	42.00

G. H. Mumm & Co. (6)		
Extra Dry	28.00	30.00
Selected Brut	31.00	33.00
Cordon Rouge	31.00	33.00
Selected		
Brut, Vintage 1900	36.00	38.00
Brut, Vintage, 1898	42.00	
Brut, Vintage, 1895	47.00	
Cordon Rouge Brut, Vintage 1900	36.00	38.00
Cordon Rouge Brut, Vintage 1898	42.00	

Piper-Heidsieck (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Sec.	28.00	30.00	32.00
Très sec.	30.00	32.00	34.00
Brut.	30.00	32.00	34.00

Escompte de commerce 10%.

Louis Roederer (1)	Bt.	½ Bt.
Grand Vin sec.	28.00	30.00
Vin Extra sec.	28.30	30.00
Brut spécial Cuvée	30.00	32.00

Ve Pommery, Fils & Cie (12)		
Sec, ou Extra Sec.	28.00	30.00
Brut (vin naturel).	30.00	32.00

CIDRE

"Land of Evangeline" (7)	La cse
Pintes	2.25
Chopines	1.75
Splits	1.10

CLARETS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)

Purs Clarets Français.

Médoc	½ Bout.	4.00
VD 6 Grand Ordinaire, par cse	"	4.50
VD 5 Première Côte, par cse	"	4.75
VD 4 Moulin supérieur, par cse	"	5.50
VD 3 Grand Cantenac, par cse	"	6.75

½ Bout., $1.00 par caisse extra.

En fûts, en Hhds, demi-quart et 8ème de Hhd., depuis $1 par gallon.

S. H. EWING & SONS, IMPORTATEURS et MANUFACTURIERS de

BOUCHONS

Coupés à la main et à la machine.

Marchands de Capsules pour boutellles, de Broche d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

Succursale de Toronto; 29 Front St., West. Bureau Principal: 96 rue King, Montréal

Téléphones: { BELL MAIN 65 / MARCHANDS 522

Cigarettes et Tabacs Français

Spécialement nommés par le Gouvernement Français seuls distributeurs Canadiens pour la vente de ses marques.

Ecrivez pour les prix.

Demandez notre pipe en racine de bruyère apprétiée par tous les connaisseurs.

(GARANTIE NE BRULANT PAS.)

La seule Pipe portant l'étiquette de l'Union des Ouvriers.

GENIN, TRUDEAU & CIE.,
Fabricants et Importateurs d'Articles de Fumeurs,
MONTREAL.

LAW, YOUNG & CO.

MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en ranGde-Bretagne et en Prance .

Absinthe	Pernod Fils.
Ale & Stout	Daukes & Co.
Bénédictine	Benedictine Co.
Bourgognes	Bouchard père et fils.
Brandy	Renault & Co.
Cherry Whisky (The Original)	Fremy's.
Claret et Sauternes	Nathl. Johnston & Fils.
Crême Cacao Chouva	A. Droz & Cie.
Gin de Hollande	T, H. Henkes.
Gin London Dry	"Gordon's."
Ginger Ale Anglais	"Schweppes."
Lime Juice	L. Rose & Co.
Liqueurs	Marie Brizard & Roger
Madère	Leacock & Co.
Soda Anglais	"Schweppes."
Stout	Wheeler & Co.
Tarragone	Louis Quer.
Vermouth	Noilly Prat & Cie.
Vin de Lisbonne	Sarano & Co.
Vin de Malaga	Crooke Bros.
Vins de Porto et Sherries	Sandeman & Co.
Vins de Porto et Sherries	"Mackenzie."
Vins du Rhin et Moselle	Koch Lauteren & Co.
Whisky Ecossais	"Kilmarnock."
Whisky Irlandais	Dublin Distillers Co.

Cette Marque Célèbre Mise en

Pintes, Chopines, ½ Chopines et Flasks "Book"

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUE PAR

J. P. WISER & SONS, LIMITED

Prescott Ontario

"NEW-YORK" "CANADA"

	Bt.	½ Bt.
Barton & Guestier (4)		
Floirac	5.00	6.00
Médoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Bailtailey	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Léoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co. (14)		
Côtes	2.50	3.50
Bon Paysan	2.60	3.60
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
St-Estèphe	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00
J. Calvet & Co. (6)	Bt.	½ Bt.
St-Vincent	3.50	4.50
Médoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château Lascombe (1)		
Margaux	2.25	3.00
J. Dutrenit & Co. (14)		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Estèphe	3.50	4.50
St-Julien	4.50	5.50
Château Brûlé	5.00	6.00
Margaux	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00
Faure Frère (3)		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
St-Emilion	4.50	5.50
Ch. Dugay	6.00	7.00
Floirac	4.50	5.50
Médoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes le gallon	0.00	1.00
Fleury & Fils (2)	qts.	pts.
Médoc	2.00	2.50
L. Gaudin & Cie (1)		
St-Julien	2.75	3.25
St-Estèphe	3.00	3.50
Nathaniel Johnston & Fils (12)		
Ordinaire	4.00	5.00
Château Chamfleuri	4.00	5.00
St-Loubès	4.75	5.75
"Club"	5.00	6.00
Médoc	5.50	6.50
Margaux	5.75	6.75
St-Julien	6.00	7.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Léoville	19.00	20.00
Château Larose	19.00	20.00
Château Margaux	21.00	22.00
Château Lafitte	22.00	23.00
A. Lalande & Cie(5)		
1893 Médoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estèphe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Léoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00
Latreille & Cie (2)		
St-Julien	2.00	2.50
Léon Pinaud (4)		
St-Julien	2.50	3.50
V. Pradel & Cie. Médoc (2)	2.75	3.25
P. Vernot & Cie St-Julien (2)	2.75	3.25
Vigneau & Cambours (2)		
Château Bergès	3.50	4.00
St-Estèphe	4.50	5.50
St-Julien	5.00	6.00
Pontet Canet	7.50	8.50
Château Maucamps	10.00	11.00
Mouton Rotschild	17.00	18.00

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. (14) — La cse

Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American 9.50

G. F. Heublein Bros. "Club" (5)

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis 12.75

D. McManamy & Co.'s (19) — La cse

"Saratogo" Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin 8.25

COGNACS

Balzac à preuve (7) gall. 4.00

Bisquit, Dubouché & Cie (5)	La cse	
*	Bout.	9.50
10 ans d'âge	Bout.	12.50
Old Liqueur, 20 ans d'âge	Bout.	16.00
* ½	Bout.	17.00
V.V.S.O.P., 55 ans d'âge,	Bout.	45.00
Au gallon	4.10 à	10.00

Boulestin & Cie (1)	1 cse	5 cses
* Bout.	10.50	10.25
* 24 flasks	13.00	12.75
* **Fluted** Bout.	12.00	11.75
* ½ Bout.	13.00	12.75
* 24 flasks	13.00	12.75
*** Bout.	15.00	14.75
V. S. O. P. Bout.	20.00	19.50
V. V. S. O. P. Bout.	28.00	27.50
1846 Bout.	45.00	.....

Boutelleau, Fils (14)	La cse	
V. S. O. P. 1858	Bout.	18.00
Doctor's Special	Bout.	11.00
V. O. 1875	Bout.	13.50
V. V. S. O. P. 1820	Bout.	30.00

Boutelleau (14) en fûts, gal. 4.00 à 4.75

Jos. Brémon & Co. (14)	La cse	
***	Bout.	5.50
***	flasks	6.50
*** ½	flasks	7.50

Sorin (14) en fûts, gal 4.25 à 5.50

Sauvion (14) en fûts, gal. 5.00 à 6.50

J. M. Boutin & Cie (2)	La cse	
Marque Alligator	Bout.	8.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Carlat & Co. (14)	La cse
Bouteilles	7.00
½ Bouteilles	8.00

C. D. A. Brandy Liqueur (14)

50 ans d'âge 36.00

Jules Coadon & Co. (6)	La cse
12 Bouteilles	8.00
24 flasks	9.00
Au gallon	3.90 à 4.50

Cognac Distillers Association (14)	La cse
*** Vieux	9.00
24 ½ bouteilles	10.00
V. O., 12 ans	12.00
V. S. O. P., 20 ans	15.00
X. X. O., 1858	23.00

Clouret (7)	10.00
	au gal.
3 Grapes, Vieux	3.75 à 4.00
V. O.	3.95 à 4.15

Comandon & Co. (6)	La cse
Special	9.50
Réserve extra	10.50
Réserve 1878	12.50
** et X. O.	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon	4.50 à 7.50

Chs Couturier & Cie (2)	La cse
***	7.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

	Au gal.
En fûts	3.75 à 4.00

	La cse
48 Flasks	10 00
1 Etoile Bout.	11.50
3 Etoiles Bout.	14.00
V. S. O. Bout.	16.50
V. S. O. P. Bout.	18.25

Dervos & Cie (1)	1 cse	5 cses
Bouteilles	8.00	7.75
½ Bouteilles	9.00	8.75
24 Flasks n. c.	9.00	8.75

M. Durand & Cie (1)	La cse
*** Bouteilles	5.50
*** ½ Bouteilles	6.50
*** ¼ Bouteilles	7.00
16 flasks	5.50
24 flasks n. c.	6.00
32 flasks	6.75
48 ½ flasks n. c.	7.00

Fromy & Rogée & Cie (6)	
Médical Réserve	10.00
Médical Réserve, V. O.	12.50

Gonzalez, Staub & Cie (1)	La cse
Bouteilles	9.00
½ Bouteilles	10.00
24 flasks	10.00

Jimenez & Lamothe (14)	
*** Bout.	11.00
V. S. O. P. Bout.	15.00
1865 Liqueur Bout.	18.00
Au gallon	4.25 à 4.50

Lagrange & Co. (14)	
V. O. Bout.	7.00
V. O. flasks	8.00
V. O. ½ flasks	9.00

F. Marion & Cie (2)	
*** Bout.	6.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

	Au gal.
En Fûts	3.50 à 3.75

Moutet (7)	
Bouteilles	16.50
	Au gal.
En fûts pour coupage	7.00

Otard, Dupuy & Cie (15)	La cse
Spécial Bout.	9.50
Une étoile Bout.	12.00
Deux étoiles Bout.	14.00
Trois étoiles Bout.	16.00
V. S. O. P. Bout.	17.00
Au gallon depuis	5.00

Parville & Cie (2)	La cse
*** 12s Bout.	5.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

*** Bout.	6.25
*** ½ Bout.	7.25
*** ¼ Bout.	7.75
V. O. Bout.	7.25
V. O. ½ Bout.	8.25
16 flasks	7.25
24 flasks n. c.	7.25
32 flasks	7.50
48 ½ flasks n. c.	7.75

C. Pluchon & Cie (1)	1 cse	5 cses
Bouteilles	7.25	7.00

Quantin & Co. (6)	La cse
*** Bout.	9.50
Au gallon	4.25 à 5.50

Régnier & Cie (14)	
*** Bout.	5.50
*** Flasks	6.50
*** ½ Flasks	7.50

Renault & Cie (12)	
* Bout.	10.00
V. O. Bout.	12.00
3 étoiles S. V. O. Bout.	15.00
V. S. O. P. Bout.	21.00

Le Charme est dans la Saveur

La plupart des hommes jugent un whisky uniquement d'après sa saveur, et c'est la saveur particulièrement douce du

RYE

"SPECIAL SELECTED" DE CORBY

qui fait que c'est le whisky préféré de milliers de consommateurs difficiles.

Permettez-nous de vous envoyer ce magazine Gratuit

Notre publication mensuelle appelée "THE INNKEEPER" (l'hôtelier) est un brillant petit journal d'un véritable intérêt. Envoyé gratuitement avec plaisir, chaque mois, aux membres du commerce des liqueurs. Remplissez simplement ce coupon et envoyez-le par la poste.

Veuillez inscrire mon nom sur votre liste d'envoi du "THE INNKEEPER."

Nom . . . . . .

Adresse . . . . . .

Commerce . . . . . .

Veuillez dire si vous tenez ou non le "Special Selected" de Corby,

Cognac Bisquit

"10 ANS D'AGE"

Un cognac pur, recommandé par les médecins les plus éminents.

AUSSI

"OLD LIQUEUR" & V. V. S. O. P.

(20 ans d'âge) (55 ans d'âge)

Seuls Agents :

WALTER R. WONHAM & SONS

6 RUE ST-SACREMENT, - - MONTREAL.

Club .. .. Bout. 18.00
50 ans d'âge .. .. Bout. 40.00
Au gallon.. .. .. 4.00 à 10.00

Ph. Richard (2)
S. O., 40 ans .. .. Bout. 25.00
20 ans flûtes .. .. Bout. 16.00
Médicinal .. .. Bout. 14.50
V. S. O. P. .. .. Bout. 12.25
Special Reserve .. .. .. Bout. 11.00
V. S. O. P. .. .. Bout. 10.50
V. O. .. .. Bout. 9.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

	Au gall.
Ph. Richard (2)	3.50 à 6.50

	La cse
J. Denis Henry Mounié & Co. (7)	11.50
Valin & Frère (2) XXX .. Bout.	4.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

EAUX

	La cse
Apenta Hungarian, Aperitive (5)	
25 Pintes	6.25
50 Chopines	9.50
Gazeuse, Splits..	5.50
Apollinaris (5)	
50 Pintes	7.50
100 Chopines	10.00
100 Splits	8.58
S. Birch & Co. (14)	
Ginger Ale .. .. .. Bombays	1.35
Ginger Ale .. .. Splits	0.90
Soda .. .. Bombays	1.25
Soda .. .. Splits	0.90
Cantrell & Cochrane (4)	**La doz.**
Belfast Ginger Ale	1.40
Club Soda	1.40
Seltzer	1.40
Potass Water..	1.40
	Gall.
Dry Imperial Ginger Ale	1.50
Schweppe's, de Londres (12)	**La doz.**
Soda Water Co. Cylindres, pr. 2.	1.35
Soda Water, Bombays, pour 3...	1.50
Soda Water, Splits, pour 1.. ..	1.10
Dry Ginger Ale Champagne, Pts.	1.35
Dry Ginger Ale Champagne, Spl.	1.10
Seltzer	1.40
Potass Water	1.40

	La cse
Vichy (2)	
La Capitale, 50.. .. .. .. Bout.	5.00
La Sanitas (gazeuse) 50.. Bout.	8.00
La Sanitas, 100.. .. .. ¼ Bout.	9.00

Vichy Limonade (2)

	50 Bout.	50 ½ Bout.
La Savoureuse, caisse	7.50	5.00
La St-Nicholas, caisse	8.00	5.50

	La cse
Vichy St-Yorre (14)	
Source St-George..	8.00
Bassin de Vichy (1)	
Source St-Louis	8.00

	50 Bt.	100 ½ Bt.	100 splits
Sun-Ray "Gazeuse"	6.50	8.50	7.50
Sun-Ray "Naturelle"	6.50		

EAU MINERALE FRANÇAISE PERRIER

50 quarts	7.50
100 pints..	10.50
100 splits	8.50

GINGER ALE IMPORTE

	Doz.
Belfast Mineral Water Co. (2)	
Traders Brand	1.20
Extra Dry	1.30

GINS

	La cse
Boll & Demlop (7)	
Caisses Rouges..	11.50
Caisses Vertes	6.25
Caisses Violettes	5.25
	Au gall.
En fûts	3.25

	La cse
Burnett (15)	
London Dry	7.50
Old Tom..	7.50

	15s	24s
John de Kuyper & Son (4)		
Caisses Rouges.	11.75	
Caisses Vertes..	6.25	
Caisses Violettes..		5.50
Au gallon..	3.15 à 3.30	

	La cse
Van Baarle & Zoon (7)	
(Marque Drawbridge)	
Caisses rouges, 15s.	11.50
Caisses vertes, 12s.	6.50
Caisses violettes, 24s. (2 gals.).	6.75
En Fûts, à preuve, gallon	3.25
Blankenheym & Nolet (14)	
Marque "Clef" caisses rouges..	10.50
Marque "Clef" caisses vertes..	5.00
Marque "Clef" caisses violettes.	5.00
Dutch Dry Gin..	7.50
Au gallon.. .. .. 3.00 à	3.25
Afrikander (12)	10.50
Afrikander, chopines (24)	11.50
Herman Jansen Schiedam (2)	
(Marque Gold Finch)	**La cse**
10 ans, Cruches Cristal, 1-16 g. 24s	7.50
10 ans, Cruches Cristal, ⅛ gal. 12s	7.00
10 ans, Cruches Cristal, ¼ gal. 24s	12.00
Caisses jaunes, Bt. Blanches, 15s	12.00
Caisses bleues, Bt. Blanches, 12s	6.00
Caisses bleues, Flasks Blancs, 24s	8.00
Caisses rouges, Bt. Noires, 15s	11.25
Caisses vertes, Bt. Noires, 12s	5.25
Caisses violettes, Bt. Noires, 24s	5.50
P. Hoppe, "Night Cap" (1)	
Caisses rouges	10.50
Caisses jaunes	11.00
Caisses vertes	5.00
Caisses bleues..	5.50
Caisses violettes	2.50
Au gallon 3.05	3.25
P. Hoppe, "Imperial" (1)	
Caisses rouges	10.50
Caisses vertes	5.00
Caisses violettes	2.50
Netherland's Steam Disty. Co. (6)	
Kiderlen's "Croix d'honneur"	
Caisses rouges	11.25
Caisses vertes..	5.85
Caisses violettes	5.25
Cruchons verre—12s 3 gals.. ..	11.75
Cruchons verre—24s 3 gals.. ..	12.75
Cruchons verre—12s 5 gals.. ..	17.50
Au gallon	3.00
A. C. A. Nolet, Schiedam (5)	
Caisses Rouges.	10.75
Caisses Vertes	6.00

	24s	12s
Pollen & Zoon (2)		
Cruchons, Verre, ½ gal.. ..	24s	12.00
Cruchons, Verre, ¼ gal.. ..	12s	10.00
Cruchons, Verre, ½ gal.. ..	12s	16.50
Cses rouges, flacons blancs,	15s	13.00
Cses vertes, flacons blancs,	12s	6.75
Cses violettes, flacons blancs,	24s	6.00

John Robertson & Son, London.

GRAVES SEC

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)	
VD Graves, par caisse de bout.	6.50

½ Bout., $1.00 par caisse extra.

HOCKS (Non Mousseux)

	Bout.	½ Bt.
H. Sichel Sôhne (14)		
Laubenheimer	6.00	7.00
Niersteiner	7.50	8.50
Hockheimer..	10.00	11.00
Rudesheimer.	12.00	13.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Marcobrunner	18.00	10.00
Schloss Johannesberg.. ..	25.00	26.00
Steinwein..	10.50	11.50

HOCK (Mousseux)

H. Sichel Sôhne (14)	
Extra Dry	17.50 19.00

LAGERS

	qts.	pts.
F. Jacobs & Co. (2)		
Pilsner German..	2.50	1.60
Castle Brand		1.35

	Le brl.
Miller Brewing Co. (2)	
Marque "High Life," 10 doz. ..	13.00
Malt Extract, 8 doz.	15.60
Malt Extract, doz.	2.00
Blatz Brewing Co. (5)	
Export	12.50

LIQUEURS FRANÇAISES

	Ltr.	½ Ltr.
Bénédictine (12)		
12 litres	20.00	21.00

	La cse
Briand & Jaquet (1)	
Cherry Whiskey	7.50
Blackberry Brandy	7.50
Apricot Brandy..	10.00
Peach Brandy	10.00
Strawberry Brandy	10.00
Sirop de Gomme	7.00
Kummel..	9.00
Anisette	9.00
Cherry Brandy..	7.50
Crème de Menthe Verte	9.00
Crème de Menthe Blanche.. ..	9.00
Crème de Cassis	9.00
Curaçao Orange	9.00
Sirop de Grenadine	7.00
Maraschino	9.00
Marie Brizard & Roger (12)	
Anisette	13.50
Curaçao, Orange ou Blanc	12.50
Marasquin	13.00
Kummel, Superfin	12.00
Kummel Cristallisé	12.50
Green Peppermint.	13.00
Crème de Menthe, Blanche. ..	13.00
Cherry Cordial..	12.50
Cherry Brandy..	12.50
Blackberry Brandy	12.50
Kirsch	11.00
Bitter Triple	12.00
Liqueurs assorties..	13.00
Crème de Menthe Verte	13.00
Crème de Moka	13.00
Crème de Cassis	13.00
Crème de Noyau	13.00
Eau-de-vie de Dantzik	13.00
Orange Bitters..	9.50
Punch au Kirsh	11.00
Peach Brandy	16.00

	Bt.	½ Bt.
Chartreuse St-Denis (2)		
Verte..	10.50	11.50
Jaune..	10.50	11.50
Alex Droz & Cie (12)		
Crème Cacao-Chouva	16.00	17.00
Frémy Fils (12)		
Cherry Whiskey (Chesky).	16.00	17.00
Orange Whiskey.	14.00	
P. Garnier, Enghien (2)		
Liqueur d'Or.	19.00	20.00
Marasquin	11.00	13.50
Blidah, Liq. de Mandarine	19.00	
Crème de Menthe verte. ..	12.50	
Crème de Menthe blanche	12.50	
Abricotine	19.00	
Pousse Café..	12.50	
Monastine.	20.00	22.00
Curaçao Rouge Sec.	12.50	
Curaçao blanc très sec. ..	15.50	
Fine Orange, Cruchons...	26.00	30.00
Fine Anis, Cruchons... ..	25.00	30.00
Liqueurs assorties, cse 48 ¼ bouteilles.	21.00	
Jules Lamothe (14)		
Cherry Whiskey	9.00	
Levert & Schudel (14)		
Crème de Menthe..	12.00	
Anisette	12.00	
Curaçao	12.00	
Maraschino..	13.00	
Sirop de Grenadine	8.50	
Crème de Cacao.	13.00	
Kummel Doppelt	13.00	
Kummel Cristallisé.	13.00	
Kummel Extra Sec.	13.00	
H. Odewahn (14)		
Cherry Brandy..	12.00	
C. Terrand (14)		
La petite Chartreuse.. ..	18.00	19.00

GIN DE KUYPER

Nous avons le stock le plus considérable de **GIN DE KUYPER,** au Canada, et avons également des quantités considérables du fameux Gin Canadien . . . . **MELCHERS**

IMPORTATEURS DIRECTS DES

Whiskies Canadiens **Gooderham & Worts, Hiram Walker & Sons, Corby** et **Seagram.**
Cognacs Français **James Hennessy & Co, Martell, Boutelleau Fils** et **Cognac Distiller's Association.**
Whiskies Ecossais **Sandy Macdonald, John Dewar Kilmarnock, King's Liqueur, Old Mull, Usher** et **Bulloch. Lade.**
Gins secs **Burnett's, Gordon's, Dutch Dry** et **Booth's Old Tom.**
Whiskies Irlandais **Bushmills, Power, Burke** et **Jameson.**
Champagnes extra secs **Pommery, Mumm, Vve Cliquot** et **Gold Lack Sec.**
Vermouths **Martini & Rossy** et **Noilly Prat.**
Vins Toniques **Mariani** et **Wilson's Invalids' Port.**

Nous sommes également les seuls agents pour le Dominion de quelques-unes des plus importantes maisons d'exportation d'Oporto, Xérès (sherry), Clairets Bourgognes, Sauternes Vins du Rhin et de la Moselle ainsi que liqueurs Françaises et Hollandaises.

DEMANDEZ NOS PRIX

LAWRENCE A. WILSON COMPAGNIE

— LIMITEE —

La plus importante Maison de Vins et Liqueurs en gros au Canada

MAGASINS D'ENTREPOT: 85-89 rue St-Jacques.
VOUTES D'ENT EPOT 84 ruelle Fortification
ENTREPOTS DE DOUANE: 26-36 rue des Sœurs Grises
ENTREPOTS D'ACCISE 38 rue Foundling

BUREAUX CHEFS: 87 RUE SAINT-JACQUES

Téléph. Main 2424, 1394, 7400, 2757; Marchands, 517
MONTREAL

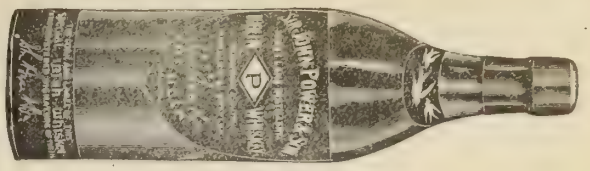

Meagher Bros. & Co., Limited
AGENTS
MONTREAL

LIQUEURS EAUX MINERALES

BOÎTES

CIGARES TABAC

THE MEYER THOMAS CO., LIMITED

Téléphone Main 4560
Edifice Coristine Montréal.

VENDEZ LE

GIN de BURNETT

"LE LONDON DRY ORIGINAL,"
ABSOLUMENT LE PLUS FIN !

J. M. DOUGLAS & Co., Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

JOSEPH E. SEAGRAM,

•• DISTILLATEUR DE ••
Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA

"Old Times," "White Wheat," "No 83 Rye," "Star Rye".

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Agents, Montréal.

Tournel & Fleury (2)	Bts.
Anisette	8.00
Cherry Brandy	8.00
Cherry Whiskey	8.00
Crème de Menthe	8.00
Crème de Cacao	8.00
Crème de Cassis	8.00
Curaçao	8.00
Kirsh	8.00
Kummel	8.00
Sirop Grenadine	6.00
Wilson (14)	
Blackberry Brandy	9.00
Hungarian Blackberry Brandy	7.00
Wallace Cherry Brandy	9.00

MADERE

Blandy Bros. (2)	Bt.	½ Bt.
Very Superior	10.50	11.50
Special Selected	12.50	13.50
London Particular	15.50	
Cossart, Gordon & Co. (5)		
Au gallon	2.50 à 9.00	
London Style	La cse	10.00

MALAGA

Blandy Bros. (2)	La cse
Etiquette Bleue—pâle-doux	7.50
Etiquette Blanche—pâle	10.00

MOSELLE

Deinhard & Co. (4)	Bt.	½ Bt.
Brauenberger	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor	15.00	16.00
Crown Mousseux	18.50	20.00
Nonpareil Mousseux	24.50	26.00
Kock, Lauteren & Co. (12)		
Zeltinger	9.00	10.00
Brauenzerg	12.00	13.00
Pisport	13.50	14.50
Scharzberg—1895	18.00	
Moselle Mousseux	20.00	21.50
H. Sichel Söhne (14)		
Moselle non Mousseux		
Zeltinger	6.00	7.00
Brauenberger	8.00	9.00
Erderner Treppchen	10.00	11.00
Bernscastler Doctor	12.50	13.50
Moselle Mousseux		
Muscatel ou Extra Dry	17.50	19.00

P. J. Valckenberg, Ltd. (6)	qts.	pts.
Piesporter	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

OLD TOM & DRY GINS

Booth (4)	La cse
London Dry	8.00
Old Tom	8.00
Cold & Co. (1)	
Sloe Gin Pintes	10.00
Marque Beaver Pintes	6.00
Marque Beaver Chopines	7.00
London Dry Pintes	6.25
London Dry Chopines	7.25
Finsbury Distillery Co., Londres (6)	
London Dry Pintes	7.50
Old Tom Pintes	7.50
Girling Bros. (14)	
Sloe Gin	12.00
Gordon (12)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Sloe Gin	9.25
Greenless & Co. (14)	
Old Tom	6.50
London Dry	6.50
Au gallon 2.50 à	3.00
Hill's & Underwood (6)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Imperial Wine Co. (6)	
London Dry	6.50
Old Tom	6.50

J. W. Nicholson & Co. (5)	La cse
Old Tom	7.75
London Dry	7.75
Sloe	12.25
G. Pims & Co. (2)	
Pintes	7.50
John Robertson & Son, Ltd. (7) (Marque Centurian)	
Old Tom	8.00
London Dry	8.00
Sloe	11.00
Wilson (14)	
Royal Crown Old Tom	6.50
Au gallon 2.00 à	3.00

OPORTO

Blandy Bros. (2)	La cse
Invalid's Special	12.00
Good Fruity	7.50
Stormont Tait & Co. (1)	
*	6.00
**	7.00
***	8.00
Discovery	9.50
House of Lords	13.00
J. W. Burmester (14)	
Royal	5.00
Crusado	6.00
Rich Douro	9.00
Toreador	12.00
Pinhao	18.00
Emperor	21.00
White Port	12.00
Old Crusted	12.00
Royal Blue Label	18.00

	Au gall.
Diamant T	2.50 à 2.60
2 grappes	2.75 à 2.85
3 grappes	3.00 à 3.10
4 Diamants	3.35 à 3.50
4 grappes	3.60 à 3.75
3 couronnes	4.60 à 4.75
Cockburn, Smithes & Co. (4)	
Tawny La cse.	16.00
Au gallon	2.75 à 7.00
Croft & Co. (6)	
Au gallon	2.40 à 7.50
A la caisse	7.00 à 24.00
Delaforce, Sons & Co. (5)	La cse
Antique	8.00
Trocadero	9.00
Royal Palace	16.50
Au gallon	2.50 à 15.00
Feuerheerd Bros. & Co. (7)	La cse
Pioneer	13.00
Commendador	17.00
Au gallon	2.75 à 9.00
Garcia Hijos (2)	8.50
Gulmaraens & Co. (6)	
Invalid's Reserve La cse.	7.50
Au gallon	2.25 à 5.50
Hunt, Roope, Teage & Co. (9)	
Au gallon	2.00 à 5.50
MacKenzie & Co., Ltd. (12)	
Au gallon	2.50 à 10.00
Real Campanhia Vinicola (2)	
Au gallon	1.00 à 6.00

	La cse
Rouge 1 Couronne	8.00
Rouge 2 Couronnes	10.00
Blanc 2 Diamants	10.00
A. Rizat & Cie (2)	2.50
Sandeman & Co. (12)	La cse
Superior Old	12.00
"Club"	18.00
"1890"	30.00
Au gallon	2.50 à 15.00
T. G. Sandeman & Sons (5)	
Au gallon	2.75 à 9.00
Extra Fine Old Port "SSS"	10.00
Castro & Co. (5)	
One Seal	4.00
Three Seals	5.00

	La cse
Manual Tosca (2)	6.50
T. Ventura & Co. (2)	4.50
Verdi & Cie (2)	3.50
E. Yzaguirre (5)	**Le Gall.**
Trois Grappes	1.50

PORTER ANGLAIS

Guinness' (14)	Pt.	Chop.
Monkey Brand	2.50	1.60
Monkey Brand Nips		1.15
Guinness' (4)		
Emb. de E. & J. Burke	2.60	1.65

Guinness' (2)	pts.	chop.	splits
Daukes' & Co.	2.50	1.55	1.25
Marque Castle, bouteilles grès			1.65

W. E. Johnson & Co. (2)	Pts.	Chop.	splits
	2.40	1.50	1.00
Machen & Co. (6)			
Marque Pelican	2.50	1.60	
Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)			
Pintes			2.60
Chopines			1.65
Splits			1.20

PORTER SUEDOIS

Carnegie & Co. (5)	11.50

RHUMS

Marie Brizard & Roger (12)	Bt.	½ Bt.
Ste-Croix	12.00	
P. S. Clément	11.00	
Jamaïque au gallon	5.00	
E. & J. Burke (4)	**Bt.**	**½ Bt.**
Jamaïca	9.50	
St-Bonnet, Fils Aîné	**Bt.**	**½ Bt.**
Falkland Rhum	7.50	8.50
Dandicolle & Gaudin (1)	**Bt.**	**½ Bt.**
Lion	9.00	10.00
Sambo	7.50	8.25
Tiger	8.00	9.50
Tom & Topsey	7.50	8.50
Mendoza & Cie (2)	5.00	
Navy Reserve (6)		
Jamaica	9.50	
Norton & King (2)		
Bout.	4.50	
½ Bout.	5.50	
¼ Bout.	6.50	

John Robertson & Son, Ltd (7) (Marque Centurian)	La cse
Rhum de la Jamaïque	10.50
Rhum au gallon, preuve	4.10
Rhum au g., 33 au-dessus de pr.	5.50
St-Jean (2) 12 h.	12.50
J. W. Turner & Cie (2)	**La cse**
Bouteille	7.00
½ Bouteilles	8.00
¼ Bouteilles	9.00

SAUMUR MOUSSEUX

	Bt.	½ Bt.	¼ Bt.
Boniol, Père et Fils	11.00	12.50	14.00
Ackerman-Laurance (15)	**Bt.**	**½ Bt.**	
"Dry-Royal"	15.75	16.75	
¼ Bout. paniers 1 doz.; paquets de 4 paniers			18.00

SAUTERNES

Barton & Guestier (4)	Bt.	½ Bt.
Haut Sauternes	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac	8.75	9.75
Château Yquem	24.00	25.00
J. Calvet & Cie (6)		
Graves	5.25	6.25
Sauternes	5.50	6.50
Haut Sauternes, 1901	11.50	12.50
J. Dutrenit & Cie (14)		
Graves	4.50	5.50
Sauternes	5.50	6.50
Barsac	6.00	7.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Château Yquem	15.50	16.50

TROIS MARQUES
UNIVERSELLEMENT CONNUES

BOULESTIN & CIE.

COGNAC

Une vieille fine champagne, authentique et pure, sans rivale comme arôme, et qui a, de longne date, conquis la faveur des connaisseurs.

DUBONNET

VIN TONIQUE ET
APERITIF

A base de vieux vin malaga et d'amers.

La rage des Cafés à Paris et New-York.

"WHITE HORSE"

WHISKY ECOSSAIS

A remporté dans le monde entier la palme d'excellence. Son incomparable saveur fera les délices du connaisseur :

EN VENTE PARTOUT.

SEULS AGENTS AU CANADA :

L. CHAPUT FILS & CIE,

MONTREAL.

	Bt.	½ Bt.
L. Gaudin & Cie (1)		
Ordinaire	5.00	0.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Nathaniel Johnston & Fils (12)		
Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5)		
1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20
Lecomte & Morel (2)	2.75	3.25
Adet Seward & Co. (7)		
Graves Sec	6.50	7.50
Vigneau & Cambours (2)		
Sauternes	5.00	6.00
Graves	5.00	6.00
Barsac	4.50	5.50
Haut Sauternes	9.00	10.00
Château Yquem	13.00	14.00
Lecomte & Morel (2)	2.75	3.25
Gustave Vigneron (1)	3.00	4.00

SHERRIES

	La cse
Diez Hermanos (2)	
Cordon Azur	18.00
Consacrar Pontifical	18.00
Cordon Rouge	14.00
Favorito	12.50
Cordon Vert	10.00
Amontillado	9.50
Consacrar Pureza	8.50
Olorozo	8.00
Vino Para Consacrar	7.00
Blandy Bros. (2)	
Manzanilla	8.50
Au gallon	1.00 à 6.00
Pedro Domocq (5) au gall.	1.25 à 9.00
"Delicate Old Pale"	10.00
D. Goni Feuerheerd (7)	La cse
Emperador	17.00
Corona	13.50
Au gallon	3.00 à 9.00
Manuel Gamboa Ramirez (6)	
Au gallon	1.25 à 4.50
A la caisse	4.50 à 12.00
Jose Gomez (2)	La cse 8.50
Gonzalez & Byass (14)	La cse
Cristina Dry	10.00
Idolo Seco	12.00
	Au gall.
Pendon	2.00
Claro	2.50
Giralda	3.00
Old Brown	3.25
Fino	3.75
Amontillado	4.00
Vino de Pasto	4.00
Oloroso	4.25
Las Torres	4.50
Victorioso	5.50
Jubilee	6.00
S. Hermanos	4.50
P. Juanito & Co. (2)	La cse 6.50
M. Misa (4) au gallon	1.50 à 6.00
Liebfraumilch	14.50 15.50
Mackenzie & Co., Ltd. (12)	
Au gallon	1.50 à 10.00
Osborne & Co. (6) au gall.	1.25 à 2.25
Duff, Gordon & Co. (6)	
Au gallon	2.25 à 6.50
Sanchez Hermanos (2)	La cse 4.50
Sanderman Buck & Co. (Julian Pémartin) (12)	La cse
Pale Sec	12.00
Montilla Fino très sec	12.00
"Club"	18.00
Selected Old	36.00
"Jubilee"	50.00
Au gallon	1.50 à 10.00
A. R. Valdespino & Co. (6)	
Au gallon	1.25 à 6.50
A la caisse	5.00 à 15.00
Verdi & Cie (2)	3.50
B. Vergara (9)	
Au gallon	1.50 à 4.50

VIN DE MESSE

	Au gal.
Carey, Hermanos & Co.	1.25 à 2.00

TARRAGONES

Carey, Hermanos & Co.	
Vin de messe	1.25 à 2.00
Darichez M. (4) au gallon	1.00 à 3.00

VERMOUTH

	La cse
Cazalis & Pratt (2)	
Français	5.75
Cinzano & Co., Turin, Italie; Chambéry, France (6)	
Italien	6.50
Mont Blanc	6.50
Gondreau & Fils (2)	La cse
Français	5.50
Fli, Ferrero Ricardo (2)	La cse
Italien	5.75
E. Martinazza & Co. (Italien) (1)	6.50
Noilly, Prat & Co. (12)	7.00
Freund Ballor & Co. (Italien) (9)	6.75

VIN DE GINGEMBRE

	Bt.
Cold & Co. (1)	4.25
Au gallon	0.85 à 1.25

VINS DU RHIN

	Bt.	½ Bt.
Deinhard & Co. (4)		
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein (cruchons)	11.00	12.00
Hock Mousseux	17.50	19.00
Kock Lauteren & Co. (12)		
Laubenheim	7.00	8.00
Bodenheim	7.50	8.50
Nierstein	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Rudesheim	15.00	16.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Giesenheim	16.00	17.00
Hocheim	18.00	19.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg, 1893	30.00	
Hock Mousseux	18.00	19.50
F. J. Valckenberg, Ltd. (6)		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch, 1893	18.50	19.50
Johannisberger, 1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

	La cse
Castro (5)	
1 Seal port	5.00
3 Seal port	6.00
Dubonnet (1)	La cse
Litres	10.00
Vin Mariani (14)	9.00
Wilson's Invalid's Port (14)	8.50

WHISKEYS AMERICAINS

	La cse
Duffy & Co. (2)	
American Malt Whiskey, Ord. Pintes	12s 10.00
Cook & Bernheimer (14)	La cse
Bourbon Gold Lion	10.00
Old Valley	Ptes. 11.50
Old Valley	½ flasks 16.00

WHISKEYS CANADIENS

	Pts.	Ch.	40's
H. Corby Distillery Co., Ltd. (20)			
Special Selected 25 U.P.	8.50		10.50
Old Rye, 25 U.P.	6.30	7.25	9.00
Old Dominion, 25 U.P. (grandes bouteilles)		8.25	
Whiskey Blanc, 40 U.P.	5.75	6.25	

	La cse
Owl Brand Rye (1)	
Screw top, 16 flasks	6.25
Screw top, 24 flasks	6.50
Screw top, 48 flasks	7.50
Glass top, 24 flasks	6.75
Glass top, 48 flasks	7.75
Perfection Brand Rye (1)	La cse
Amber	12 pintes 5.25
Glass top, 32 flasks, Amber	6.00
Rock & Rye	12 pintes 7.00
Rock & Rye	24 flasks 8.00
Parker's (9) High Wines 50 o. p.	Gal.
En quarts	3.85
En ½ quarts	3.90
Quantité moindre	3.95
Parker's (9) Alcool 65 o. p.	
En quarts	4.40
En ½ quarts	4.45
Quantité moindre	4.50
"General Distillery," 50 o. p.	
En quarts	3.85
En ½ quarts	3.90
Quantité moindre	3.95
"General Distillery," 65 o. p.	
En quarts	4.40
En ½ quarts	4.45
Quantité moindre	4.50
Jos. E. Seagram (16)	La cse
"Star" Rye	Pintes
"Star" Rye	Flasks, 32s.
"Star" Rye	Flasks, 64s.
White Wheat	pts
White Wheat	Flasks, 32s.
No. "83" Rye	pts
No. "83" Rye	Flasks, 16s.
Hiram Walker & Sons (5) (8)	La cse
Canadian Club, 5 ans d'âge, Pts	10.00
Candian Club	Flasks, 16s. 10.50
Canadian Club	½ Flasks, 32s. 11.00
Imperial	Pintes 7.75
Imperial	Flasks, 16s. 8.25
Imperial	½ Flasks, 32s. 8.50
Baronial	Pintes 6.25
Baronial	32 Flasks 7.00
	Au gal.
Canadian Club, 5 ans d'âge	4.00
Imperial	3.05
Rye, 25 U. P.	2.30
Malt, 25 U. P.	2.30
Wilson (14)	La cse
Empire Rye	Pintes 8.00
Empire Rye	Flasks 9.00
Empire Rye	½ Flasks 10.00
Empire Rye	32 Flasks 9.00
Liquid Sunshine	Pintes 7.00
Liquid Sunshine	Flasks 8.00
Liquid Sunshine	½ Flasks 9.00
Liquid Sunshine	32 Flasks 8.00
Etoffe du Pays	Pintes 5.25
Moonlight	Pintes 6.00
Moonlight	Flasks, 16s. 6.50
Moonlight	Flasks, 32s. 7.00
Moonlight	Flasks, 36s. 7.25
Moonlight	Flasks, 64s. 8.00
J. P. Wiser & Sons, Ltd. (17)	
Recreation	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 5.00
12 Flks	Pintes Imp. 7.00
16 Flks	Chop. Imp. 5.50
32 Flasks	½ Chop. Imp. 6.00
36 Flasks	Travellers 6.00
Canada Whiskey	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 7.00
20 Flks	Chop. Imp. 8.50
32 Flks	½ Chop. Imp. 8.00
60 Flks	½ Chop. Imp. 8.00
Red Letter	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 8.00
Whiskey Clair	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 5.00

WHISKEY ECOSSAIS

	1 cse	5 cses
James Ainslie & Co. (1)		
Ainslie Liqueur	13.00	....
Ainslie Special Liqueur	16.00	....
Ainslie All Malt Liqueur	15.00	....
O'Gilvie, Pintes	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks	7.75	7.50
O'Gilvie, Pintes Imperial	9.50	....
Ainslie, Yellow label	9.00	....
Ainslie, Flasks Ord.	10.25	....
Ainslie, Pintes Imperial	13.50	....
Ainslie, Special	10.50	....
Ainslie, Extra Special	12.50	....
Ainslie, Clynelish (Smoky)	13.00	....
Big Ben (1)	1 cse	5 cses
Pintes (10 ans d'âge)	11.00	10.75

Brae Mar Special (14) — La cse
Pintes .. 8.00
Flasks .. 9.00
½ Flasks .. 10.00
32 Flasks .. 9.00

Bruce, Wallace & Co. (14) — La cse
Cinq Couronnes
Pintes Imperial .. 10.50
Bouteilles .. 7.00
24 Flasks .. 8.00
48 Flasks .. 9.00
48 Flasks (10 oz.) .. 14.00

Burns, Leslie & Co. (14) — La cse
Gleneil .. Pintes 6.00

Loch Carron (14) — La cse
Pintes Imperial .. 10.00
Bouteilles .. 6.50
24 Flasks .. 7.50
48 Flasks .. 8.50

Robt. Dale & Co. (2) — La cse
Pintes .. 12s. 5.00

John Dewar & Sons, Ltd. (15) — La cse
"Spécial" .. Pintes 9.25
Blue Label .. Pintes 9.75
Special Liqueur (W. label) Ptes 12.50
Extra Special Liqueur .. Pintes 16.50
Cinq caisses d'une sorte ou assorties, 25c la caisse en moins.

Gleneil (14) — La cse
Pintes Imperial .. 9.50
Bouteilles .. 6.00
24 Flasks .. 7.00
48 Flasks .. 8.00

Greenless Bros. (14) — La cse
King Edward VII, Ext Sp. Ptes 9.50
King Edward VII, Sp. Liq. Pts 12.00
Dunblain pur grain .. 8.75
Dunblain pur malt .. 8.75
Grand Old Parr .. 12.00
Lorne Blue Cap .. 9.00
Real Antique pure Highland .. 16.00
Au gal.
King Edward VII .. 4.75 à 5.00
V. O. Extra Sp. .. 4.00 à 4.50

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's finest .. Pintes carrées 7.75
Hay's old .. Pintes rondes 6.75
Hay's old .. 24 flasks 7.50
Hay's old .. 32 flasks carrés 7.50
Hay's old .. Pintes Imp. flasks 10.00

D. Hellbron (14) — La cse
Hillburn Blend .. Pintes 8.00
24 ½ bouteilles .. 9.00
Hillburn Blend .. Pintes Imp. 11.00
Hillburn Blend .. Chop. Imp. 12.00
King's Liqueur, 10 ans .. Pintes 10.00
King's Liqueur, 20 ans .. 13.00
Au gallon .. 4.00 à 4.25

John Hopkins & Co. (5) — La cse
"Old Mull' Blend .. 9.50
"Navy Liqueur" V. S. O. .. 12.00

King's Liqueur (14) .. chop. 1.00

A. Macmurdo & Co. (14) — La cse
Pintes Imperial .. 8.50
Bouteilles .. 5.50
24 Flasks .. 6.50
48 Flasks .. 7.50

Mitchell Bros. (2) — La cse
Mullmore, 12 Btles .. Pintes 6.50
Heather Dew 12 Btles rdes Ptes 8.00
Robert Dale, Pintes 12s .. 5.00
Scotland's Pride, Pintes 12s .. 4.50
Special Reserve, 12 Bout. rdes. 9.00
Finest Old Scotch 12 Bt. rdes. 12.50
Grey Beard, Cruches grès, 4s .. 13.00
Grey Beard, Cruches grès, 6s .. 10.00
E. S. L. Flagoons Pintes 12s .. 9.50
White Star Liqueur .. Pintes 10.50
Au gal.
Old Scotch Proof .. 3.50
Heather Dew .. 3.45 à 4.00
Special Res. Scotch Proof .. 4.00
Special Res .. 3.50 à 4.50
Extra Spec. Liqueur .. 4.75 à 5.00

Sandy McDonald (14) — La cse
Scotch 10 ans d'âge .. 9.50

James McNeil (1) — La cse
Imperial Oval .. Pintes 8.25
Pintes .. 6.25
Chopines .. 7.00
24 flasks, Bouché à vis .. 7.00
32 flasks. Bouché à vis .. 7.50
48 ½ flasks, Bouché à vis .. 8.00
5 caisses à la fois, 25c en moins.

Ian McPherson (6) — Le gal.
Craigdhu .. 10 O.P. .. 4.00
Dhuloch .. 9 O.P. .. 4.10
Special Blend .. 8 O.P. .. 4.25
Special Blend .. 15 U.P. .. 3.75

John Robertson & Son, Ltd. (7) — Le gal.
Droits payés
No 1.—Fine Old .. 3.75
No 2.—"Special" .. 4.25
No 3.—Old Highland .. 4.75
No 4.—Old Dundee .. 5.25
No 5.—Old Private John .. 6.00
No 6.—Liqueur .. 6.50
No 8.—Dundee Finest .. 7.00
La cse
Private Stock John Robertson .. 12.50
J. R. D. Special .. 9.50
Duncan McIntosh .. 8.00
Coleburn, Glenlivet, pure highland malt .. 12.50

Robertson, Sanderson & Co. (6)
"Glenleith" (8 ans d'âge) la cse 9.00
"Glenleith," 5 O.P. .. le gal 4.75
"Glenleith," 15 U.P. .. le gal. 4.00
"Grand Spécial" .. 9.00
"Mountain Dew," full flavor, cse 9.50
La cse
"Mountain Dew," cruchons grès 8 Pintes Imp. 12.00
"Mountain Dew," cruchons grès 12 Pintes Imp. 13.00
"Mountain Dew," 4 O.P., le gal. 4.75
Special Liqueur, 15 ans d'âge .. 12.50
Old Private Stock, 20 ans d'âge. 17.50

Sandy McDonald (14) chop. 10.50

James Saunders & Co. (6) — La cse
Genuine House of Lords .. 12.50

Tammany (14) .. pintes 8.75

John Walker & Sons (12) — La cse
Kilmarnock .. 10.00

Wilsons' (14) — La cse
V. V. O. Pintes .. 8.00
V. V. O. Flasks .. 9.00
V. V. O. ½ Flasks .. 10.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke (4) — La cse
Pintes .. 8.50
Pintes Imperial, flasks .. 12.00

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's Old .. Pintes Rdes 7.00
Hay's Old .. 24 flasks 7.50
Hay's Old .. 32 flasks 7.50
Hay's Old .. Pinte Imp. flasks 10.00

D. Hellbron & Sons (14) — La cse
Old Irish .. Pintes Imp. 11.00

Innishannon (14) — La cse
Pintes Imp. .. 9.50
Pintes .. 6.50
Flasks .. 7.50
½ Flasks .. 8.50

John Jameson & Son (5) — La cse
1 étoile .. 9.50
3 étoiles .. 11.25

William Jameson (12) — La cse
1 harpe .. 9.75
3 harpes .. 10.75
Special Liqueur .. Pintes 12.00

McConnell's (1)
Special Liqueur .. Pintes 12.00

Mitchell & Co., Ltd. (2) — La cse
Special Irish White Label
Pintes ord. .. 10.50
Special Irish Blue Label,
Pintes ord. .. 9.00
Old Irish Imp. Oval flasks Ptes 11.00
Old Irish 12 Btles. Ord., Pintes 8.50
Old Irish Imperial Pintes .. 11.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 4s 13.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 6s 10.00
Cruiskeen Lawn, Pintes Imp. .. 12.50
Au gal.
Old Irish .. 3.65 à 4.00
Special Irish .. 4.75 à 5.00

Wm. O'Borne & Sons (1) — La cse
12 Pintes Imperial Ovales .. 9.00
12 Pintes Ordinaires .. 6.50
24 Chopines .. 7.50
24 Flasks bouché verre .. 7.50
48 ½ Flasks bouché verre .. 8.50

O'Brien (14) — La cse
Pintes Imperial .. 10.50
Pintes ordinaires .. 7.00
Flasks .. 8.00
½ Flasks .. 9.00

Old Bushmill (14) — La cse
Special Malt .. 10.50
Augalino .. 4.50

George Roe & Co. (12) — La cse
* .. 9.75
*** .. 10.75

Wilsons' (14) — La cse
3 Horns .. 6.00
3 Horns .. Flasks 7.00
3 Horns .. ½ Flasks 8.00

Clef à la liste précédente.

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante :

1. L. Chaput, Fils & Cie.
2. Laporte, Martin & Cie.
4. John Hope & Co.
5. W. R. Wonham & Sons.
6. S. B. Townsend & Co.
7. John Robertson & Son, Ltd.
8. Hiram, Walker & Sons.
12. Law, Young & Co.
14. L. A. Wilson Co., Ltd.
15. J. M. Douglas & Co.
16. Meagher, Bros. & Co., Limited.
17. J. P. Wiser & Sons.
19. D. McManamy & Co.
20. J. A. Ryan, 132 rue St-Jacques.

Procurez-vous immédiatement un bon stock de

TABAC A FUMER

REGAL

Cube Cut

Mis en boites de Fer-Blanc qui se portent facilement sur soi.

THE EMPIRE TOBACCO CO.

Branch of Imperial Tobacco Co. of Canada

Cigares et Tabacs

LE TABAC ET LES MALADIES DU CERVEAU

Les fumeurs apprendront avec intérêt qu'un chirurgien de l'armée française a découvert, et entreprend de prouver par des statistiques convaincantes, que l'usage du tabac est bon pour la santé, et que les fumeurs sont à peu près exempts de méningite, et que, si on est menacé d'une attaque au cerveau ou à la moëlle épinière, il faut faire une cure au tabac.

Le chirurgien en question a recueilli des statistiques et observé les ravages des maladies cérébro-spinales chez les jeunes recrues de l'armée française et, comme leurs habitudes, entre autres, celle de fumer, sont notées avec soin dans les rapports, il fut étonné de constater que presqu'aucun des fumeurs habituels n'était frappé de la maladie. La proportion établie par lui est de 1 sur 20, c'est-à-dire que pour un cas de méningite dans un nombre donné de fumeurs, il y a 20 cas de cette maladie dans un nombre égal de non-fumeurs.

Que dira de cela la société contre l'abus du tabac? Jusqu'alors, son principal argument était que le tabac est spécialement mauvais pour les jeunes gens. Mais le chirurgien français pourrait soutenir exactement le contraire, et c'est ce qu'il fait. Au lieu de détourner les jeunes gens du tabac, on devrait les encourager dans son usage, surtout s'ils sont sujets à des maladies du cerveau ou de la moëlle épinière.

LA RARETE DE L'ECUME DE MER

Le consul des Etats-Unis à Prague, Autriche, déclare que le matériel précieux dont on fait les pipes en écume de mer devient de plus en plus rare et que cette grande industrie qui a été florissante à Vienne, Budapest, Nuremberg, Paris et Ruhla, semble être en danger.

La manufacture des pipes en écume de mer, est beaucoup plus importante qu'on ne le suppose en général, la ville de Ruhla a exporté annuellement des pipes pour la valeur de $1,500,000 en chiffres ronds.

L'écume de mer la plus fine se trouve près de Eski-Shelir, en Anatolie, Asie-Mineure, dans une dépression du sol, qui fut un lac autrefois; l'écume de mer s'y est précipitée. On en trouve aussi dans d'autres endroits, notamment à Thèbes, en Egypte, dans les montagnes de la Bosnie, au voisinage de Grubschitz et de Nuendorff, en Moravie, et dans quelques parties de l'Espagne et du Portugal.

EXPORTATIONS DE CIGARES DE LA HAVANE

Les chiffres ci-dessous, extraits des registres officiels des douanes cubaines, indiquent le nombre de cigares expédiés du port de La Havane pendant la deuxième quinzaine du mois de janvier, 1911, et accusent une augmentation de près de 5 millions de cigares pour les exportations pendant ce mois, relativement à la période correspondante de l'année précédente:

	Cigares
Grande-Bretagne	2,959,480
Etats-Unis	2,143,854
France	1,147,675
Allemagne	480,395
Espagne	217,800
Australie	185,251
Canada	145,776
République Argentine	127,200
Iles Canaries	76,995
Autriche	59,900
Italie	45,500
Afrique Anglaise	39,000
Antilles Anglaises	32,700
Uruguay	25,500
Chili	24,000
Belgique	11,500
Pays-Bas	11,000
Grèce	10,511
Turquie d'Europe	10,000
Mexique	8,500
Saint-Domingue	7,900
Gibraltar	4,950
Antilles Hollandaises	3,000
Brésil	6,500
Etats-Unis de Colombie	2,525
Total, du 16 au 31 janv., 1911	7,787,412
Total, du 1er au 15 janv., 1911	6,469,206
Total, du 1er au 31 janv., 1911	14,256,618
Total, du 1er au 31 janv., 1910	9,468,416
Augmentation en 1911	4,788,202

LA PUBLICITE — SON AVENIR

M. J. Arren, après avoir publié dans le journal "L'Eclair", de Paris, une série d'articles sur la publicité, termine cette série par les réflexions suivantes:

1° Persuadons-nous d'abord qu'il existe une science de la Publicité: lorsqu'une maison de commerce a décidé de consacrer une certaine somme à se faire connaitre du public, elle doit élaborer avec le plus grand soin un plan de campagne: les organes où elle fera paraitre ses annonces seront choisis; le style, le thème des réclames dans chacun d'eux devra être varié suivant le public auquel il s'adresse. La rédaction des annonces, leur illustration sont des problèmes requérant beaucoup de connaissances, d'habileté et de réflexion chez ceux qui entreprennent de les résoudre.

* * *

2° Les jours de la Publicité "au petit bonheur" sont comptés. Actuellement, nous voyons paraître chaque jour des "clichés" lamentables de banalité et de maladress où la place et l'argent sont gâchés comme à plaisir. Les maisons qui les emploient peuvent se permettre ce gaspillage: demain la concurrence sera plus âpre, les étrangers seront venus trop nombreux chez nous pour que les lois de la sélection ne jouent pas implacablement. Seules survivront les maisons dont la publicité méthodique, raisonnée et intelligente obtient le maximum de résultat avec le minimum de dépense, grâce au maximum d'intelligence.

* * *

3° La forme de publicité qui triomphera alors sera celle qui fait appel à l'intelligence du public en le mettant à même de juger les produits qu'on lui recommande. Elle sera raisonnée, expliquant "pourquoi" tel objet est recommandé de préférence à tel autre. Elle sera instructive parce que ce sont "des faits" qu'elle posera, énumérant les qualités et les avantages des produits ou des maisons en faveur desquels elle parle au public. Elle sera "attayante" parce qu'elle apportera des nouveautés, des renseignements, qu'elle apprendra quelque chose. Elle sera "véridique" et simple parce que le ton emphatique, l'exagération et le

mensonge ne peuvent se plier longtemps à l'exposé de faits contrôlables.

* * *

4° Le fait qu'un fabricant ou un négociant pourra, d'une manière constante et soutenue, faire les frais d'une pareille publicité sera la garantie de la qualité supérieure de ses produits. Les frais de telles campagnes ne peuvent, en effet, être récupérés si on table sur une vente à chaque personne: pour être lucrative, cette publicité doit viser l'acquisition de clients, et dans ce cas un premier achat ayant été déterminé par la réclame, les autres ne peuvent plus l'être que par la bonne qualité des produits qui doivent répondre à la description qui en avait été faite.

* * *

5° La Publicité est lucrative parce qu'elle augmente la vente sans que les frais généraux s'accroissent proportionnellement. Tout industriel qui fabrique un produit de bonne qualité et d'un usage général doit donc chercher à élargir sans cesse le cercle où il vend. Cette vérité est reconnue surtout à l'étranger: mais aujourd'hui, les fabricants américains et anglais s'avancent à la conquête du marché français par des campagnes de publicité. Leur action troublera fatalement l'optimisme de notre commerce. Nous perdons le marché extérieur, nous serons concurrencés demain chez nous si nous ne réagissons pas.

* * *

6° Pour quelques errements, ce serait une folie dangereuse que de condamner en bloc l'une des plus grandes forces économiques du siècle. La Publicité doit servir aux commerçants consciencieux et ils se condamnent à succomber dans la lutte commerciale s'ils se privent de son secours.

* * *

7° La Publicité n'est pas faite actuellement par ceux à qui elle doit logiquement le plus profiter et qui en tireront les plus gros bénéfices dans l'avenir. Elle est encore dans l'enfance et a atteint par hasard son plus grand développement dans les branches de l'industrie où se sont trouvés les esprits les plus ouverts et les plus entreprenants. Ceux qui arriveront à gagner le plus par la publicité sont ceux qui fabriquent des produits répondant à un besoin de l'humanité, en faisant le nom de leur "marque" synonyme de la satisfaction de ce besoin.

* * *

8° L'avenir nous apportera donc un assainissement de la publicité auquel gagneront le public et les producteurs. Un double progrès est nécessaire dans la rédaction des annonces et dans l'attitude des industriels vis-à-vis de la réclame. L'exemple de l'étranger et la pression des faits se chargeront de cette éducation.

Il faut seulement souhaiter que nous arrivions assez vite à estimer et à manier la Publicité pour ne pas nous trouver trop en retard vis-à-vis de nos concurrents mieux informés et plus hardis.

LES INDIENS ET LE TABAC

L'Indien primitif de l'Amérique ne doutait pas de l'origine sacrée du tabac, bien qu'il y eût à peine deux tribus qui fussent exactement de la même opinion sur la manière dont l'homme connut le tabac.

D'après les croyances des anciennes tribus, il fut une époque où les esprits considéraient la terre encore assez bonne pour y descendre parfois, et alors un esprit très puissant se couchait près du feu pour dormir dans la forêt. Pendant qu'il était ainsi courbé, son père ennemi vint à passer par là et pensa à lui jouer un bon tour; s'approchant donc doucement du dormeur, il le fit rouler près du feu, jusqu'à ce que sa tête fût dans la cendre rouge, ses cheveux prirent feu. Le feu réveilla le bon esprit, et celui-ci se levant d'un bon, s'élança effrayé à travers la forêt. Le vent soufflant dans sa chevelure, l'emporta et la répandit sur la terre dans laquelle elle s'enfonça, où elle prit racine et produisit le tabac.

Si quelque chose était plus fort que la croyance des sauvages au tabac, c'était celle qui s'attachait à leurs pipes. La pipe était la plus chère compagne du sauvage pendant sa vie et, quand il mourait, bien des choses pouvaient être oubliées à ses funérailles, mais sa pipe était mise avec lui dans sa tombe pour le consoler pendant son voyage aux terrains de chasse où il trouverait le bonheur.

La "première pipe" était une des traditions les plus sacrées, car les sauvages croyaient que le Grand Esprit lui-même avait institué la coutume de fumer du tabac.

Le Grand Esprit ayant rassemblé un jour tout son peuple et se tenant au bord du précipice du Red Pipe Stone Rock, il brisa une partie du rocher; la pétrissant alors entre ses mains, il en fit une pipe énorme qu'il fuma en envoyant la fumée dans toutes les directions. Il dit alors à son peuple que cette pierre était rouge, parce qu'elle était leur chair, qu'ils en fassent leurs calumets de paix. Mais elle appartenait également à tous, et le scalpel ne devait pas être employé à cet endroit.

Il fuma sa pipe et parla à son entourage jusqu'à la dernière bouffée, puis il disparut dans un nuage et immédiatement la surface entière du roc se fondit et se vitrifia sur une longueur de plusieurs milles. Deux grands fours s'ouvrirent en dessous, et deux femmes (les esprits gardiens de l'endroit) y entrèrent dans un tourbillon de flammes. L'emplacement du lieu sacré, la carrière à terre de pipe, est à l'ouest des Chutes de St-Anthony, dans le Minnesota. C'est de là que l'Indien d'Amérique a toujours obtenu la matière nécessaire à la fabrication de sa pipe.

Au tant qu'on en peut juger par les règles quelque peu différentes observées par les Indiens en fumant, il semblerait qu'à chaque tribu ou à chaque détachement d'une tribu appartenait un instrument puissant connu sous le nom de "tuyau de pipe médical." Ce n'était autre chose qu'une pipe magnifique ornementée à la manière indienne; elle était cependant considérée comme une chose sacrée qui ne devait être employée que dans les occasions les plus solennelles. Le porteur du tuyau de pipe était élu tous les quatre ans par la tribu entière à laquelle il appartenait, et il ne pouvait conserver cette dignité plus longtemps, dignité qu'il payait souvent de quinze à vingt chevaux.

L'homme élu devait accepter sa charge, s'il pouvait payer. Les insignes du porteur du tuyau de pipe étaient nombreux et comprenaient une tente en peau très ornementée, où il devait résider; une peau d'ours sur laquelle il devait s'asseoir pour observer toutes les circonstances dans lesquelles le tuyau de pipe devait être sorti de ses nombreuses enveloppes; une crécelle employée dans les dances rituelles et un bol en bois destiné aux aliments du dignitaire. Celui-ci portait toujours ce bol sur lui, quelquefois dans ses mains et souvent sur sa tête. Il fallait deux chevaux pour porter tout cet attirail quand la tribu se déplaçait.

Le tuyau de pipe lui-même était transporté d'habitude par la femme favorite du dignitaire et, s'il tombait à terre, cela était considéré comme un mauvais présage; il fallait alors de nombreuses cérémonies pour le relever.

Le porteur du tuyau de pipe s'asseyait toujours du côté droit de son logement, et c'était un gros manque de respect que de passer entre lui et le feu, qui occupait toujours le centre du logis. Ce dignitaire ne s'abaissait jamais à couper sa viande; cette opération était faite par un de ses femmes (il en avait d'habitude cinq ou six).

Un des inconvénients de la fonction était que le porteur du tuyau de pipe n'osait jamais se gratter la tête de crainte de compromettre sa dignité, sans l'intervention d'une baguette qu'il portait toujours avec lui dans ce but.

Le tuyau de pipe, renfermé dans ses

enveloppes, était toujours suspendu dans un grand sac en laine, coloré en partie, et placé en dehors du logis. Jamais on ne le mettait à l'intérrieur, jour ou nuit, et on ne le découvrait pas en présence des femmes.

Deux anciennes tribus du Kansas—les Sacs et les Renards—avaient une coutume singulière où le tabac jouait un rôle important. Quand un parti de la tribu des Sacs partait en guerre et que quelques guerriers n'avaient pas de chevaux, ils ne pouvaient en obtenir d'un autre village qu'en se soumettant à une cérémonie humiliante. Si à la veille du départ une vingtaine d'hommes se trouvaient sans chevaux, on faisait savoir à un des villages que la veille du jour où le parti aurait besoin de chevaux, vingt jeunes hommes se trouveraient là le jour suivant pour trouver autant de chevaux.

Au jour fixe, ces hommes arrivaient, s'asseyaient en cercle et commençaient à fumer. Bientôt après, douze hommes à cheval se présentaient; ils décrivaient d'abord un cercle autour des quémandeurs, se rapprochant d'eux de plus en plus. Arrivés tout auprès, chaque cavalier choisissait l'homme auquel il voudait faire cadeau d'un cheval. Il tenait à la main un gros fouet, avec lequel il assénait des coups formidables sur les épaules nues de cet homme. Après l'avoir sévèrement puni de cette manière, il mettait pied à terre, et présentant son cheval au quémandeur, lui disait: "Tu es un mandiant; je te donue un cheval, mais tu porteras ma marque sur ton dos." Chaque homme recevait ainsi un cheval. Etant donné le caractère de l'Indien, il n'est pas douteux qu'il devait être en grand besoin pour s'humilier ainsi et porter pendant toute sa vie les marques de la générosité de son bienfaiteur. D'autre part, il est facile de comprendre qu'un Indien pouvait sacrifier un cheval pour se vanter de sa libéralité dans les cérémonies où il était appelé à faire preuve d'éloquence.

L'HOMME SYSTEMATIQUE

Le système, c'est l'ordre au lieu du chaos. C'est le bon arrangement des rayons, au lieu d'un tas d'articles mélangés dans un coin. C'est l'harmonie au lieu du bruit. C'est l'armée organisée au lieu de la cohue. C'est le calme au lieu de la confusion.

L'homme systématique travaille suivant une méthode et non au hasard.. Il procède logiquement et sans confusion. Il sait où trouver les choses dont il a besoin. Il connaît tous les détails de ses affaires dans chacune de leurs phases. Il connaît la qualité des marchandises qu'il a en mains; il sait pour combien il en a été commandé, combien il en reste à venir, ce que coûtent ces marchandises, qui les a faites et comment le stock est entretenu. Il peut dire, d'après ses registres, si les marchandises se vendent vite, combien il faudra de temps pour un ordre de renouvellement, et quels sont les frais supplémentaires à considérer. Il peut montrer ce qu'il a écrit l'année précédente et les réponses qui lui ont été faites. Il peut découvrir promptement où un trouble existe et y remédier effectivement et d'une manière permanente.

Quand on lui fait une nouvelle proposition, il peut y réfléchir clairement, parce que son esprit n'est pas gêné par des affaires non finies. Quand il quitte son bureau, il est sûr que rien d'important n'a été négligé. Quand il se couche, il ne rêve pas à des chargements complets de laissés pour compte d'une saison active. Et quand il se lève, le matin, c'est avec un esprit lucide pour une autre bonne journée.

TENTES DE MAGASINS ET ETALAGES

Aucun marchand entreprenant ne niera que de bons étalages en vitrines sont importants en affaires aujourd'hui. Ils attirent la clientèle. Ceux qui se sont attachés à faire de jolis étalages reconnaissent qu'ils constituent la meilleure publicité possible, et aucun marchand progressif ne peut négliger cette partie de son plan de publicité. On pourrait citer des exemples sans nombre ayant rapport aux succès des étalages et de l'originalité déployée dans l'arrangement des vitrines. Il faut se rappeler que quelque initiative doit présider à la disposition des marchandises en vitrine; ces étalages doivent différer de l'étalage ordinaire, ils donnent alors des résultats. Le but proposé est le pouvoir de ventes. Ne l'oubliez pas et consacrez-y toute votre énergie.

"Ah! dit un marchand d'une petite ville, c'est fort bien de parler; mais nous ne désirons pas détériorer nos marchandises en les exposant aux rayons du soleil."

Il n'est pas douteux qu'en certains cas, cet argument serait justifié; mais il y a un remède bien simple à cet inconvénient. Tout d'abord rappelez-vous qu'un étalage en vitrine est une nécessité absolue. Puis n'oubliez pas qu'une tente de magasin donnera la protection désirée à vos marchandises. Si des étalages en vitrine rehaussent l'aspect du magasin et le mettent au premier rang dans le commerce local, ajoutent à son apparence et attirent les ventes, il n'y a qu'une seule chose à faire—procurez-vous une tente de magasin.

La tente de magasin est un accessoire important du progrès et du succès. Elle marque votre magasin comme un des plus modernes, et son prix n'est pas considérable. Les grands fabricants vous en vendront volontiers une à bon marché pour se faire connaître dans la ville. Outre l'avantage qu'elle protège contre le soleil les marchandises sujettes à la détérioration, la tente donne tout de suite au magasin un aspect engageant, surtout les jours de grande chaleur ,et aide à maintenir frais et confortable l'intérieur du magasin. On peut estimer raisonnablement que la tente de magasin, rembourse son prix en très peu de temps.

LA PIPE

La pipe a une psychologie: elle a été mise en articles par M. de Watteville, un de nos plus célèbres collectionneurs de pipes.

I.—La pipe est caractéristique de la race. Le cigare et la cigarette sons cosmopolites.

II.—L'activité d'une race est proportionnelle à la longueur du tuyau de sa pipe.

III.—Plus la pipe est courte, plus la race est laborieuse.

IV.—Inversement, plus une pipe est longue, plus la ract est paresseuse.

V.—Plus une race est économe, plus sa pipe est petite.

VI.—Inversement, plus une race est prodigue, plus elle est gloutonne, plus le fourneau est grand.

VII.—Par la manière de fumer on peut connaître l'esprit d'une race.

VIII.—Dis-moi ce que tu fumes, je te dirai qui tu es.

En somme, l'essentiel en matière de pipe est de ne la casser que le plus tard possible, puisqu'il faut, hélas! qu'un jour ou l'autre on la casse ou qu'elle se casse.

A l'origine, les bandes de cigares n'étaient pas employées comme réclame. Autrefois, quand les jeunes Espagnoles et les jeunes Cubaines fumaient le cigare, comme elles fument maintenant la cigarette, les manufacturiers de petits cigares commencèrent à mettre des bandes de papier Manille autour de leurs produits pour la commodité des dames. Celles-ci enlevaient ces bandes et les mettait au petit doigt, de manière à pouvoir faire tomber la cendre du cigare sans se salir et sans se brûler. Il s'écoula beaucoup d'années avant que les marchands eussent l'idée d'employer des bandes de papier richement coloriées au lieu de ces bandes de couleur modeste et purement utilitaires.

Bell Telephone 7961. Maison fondée en 1872.

La Compagnie H. Fortier

Marchands de Tabacs en Gros

Successeurs de C. Gratton & Cie.

269, 271, 273 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

(COIN DE LA RUE VAUDREUIL)

APRES INVENTAIRE

Nous avons en mains des lignes incomplètes, ce qu'on appelle généralement des "Jobs," en Pipes, en Tabacs et Cigares.

Nous les offrons à des prix très réduits, des **"PRIX DE TENTATION,"** qui devraient exciter votre curiosité. Ecrivez-nous ou venez nous voir, vous y avez intérêt.

... GRAND ASSORTIMENT DE ..

Pipes en Bruyère, en Ecume, Etc., Etc.

— Y COMPRIS LA —

VERITABLE PIPE CALABASH

A PRIX TRES REDUITS.

La Compagnie H. Fortier

273 RUE ST-PAUL, - - - - MONTREAL.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes.—Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

Cigarettes	Par mille
Richmond Straight Cut No 1, 10s.	12.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10 ..	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s.	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s.	8.50
New Light (tout tabac) 10s... ..	8.50
Sub Rosa (tout tabac)..	8.50
Le Roy (Petits Cigares) En boîtes de 10	8.50
Derby en pqts de 6 (600) 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10s. ..	6.30
Prince, 7, (700) 4.02; 10s.	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, (Turques), bouts en papier	12.00
Hassan (Turques)— En boîtes de 10	8.50
Mecca (Turques)— En boîtes de 10	8.50
Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles (Turques) bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz (Turques) bouts en or, 10s	15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, $3.50	5.83
High Admiral, 10s	7.00
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold	12.00
Otto de Rose, 10s	12.50
Bouquet, boîtes à coulisse, 7s. 350; 2.01	5.75
Pin Head, btes à coulisse, 6s. 600; 3.50	5.84
Piccadilly— En boîtes de 10	18.50
Pall Mall (Egyptiennes)— Bouts en liège seulement. En boîtes de 10	18.50
Pall Mall (King Size)— En boîtes de 10	25.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 2 (Liège ou papier) En boîtes de 10..	11.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 1 (Plain). En boîtes de 10..	18.00
Imperial A. A.— En boîtes plates de 10	27.00
Imperial A. A. 1— En boîtes plates de 10	35.00
Pacha No 3 (Egyptiennes)— Bouts en papier seulement. En boîtes de 10..	20.00
Pasha No 1 (Bouts en liège). En boîtes à coulisse de 10	35.00
Mon Plaisir— En boîtes de 20..	10.50
Duke of Durham— En boîtes à coulisse de 10	7.00
Pedro— En boîtes de 10..	7.00
Old Chum Cigarettes— En boîtes de 10	8.00
Effendi (Egyptiennes)— Liège ou papier. En boîtes de 10	12.00
Maspero Frères, cigarettes Nilometer— En boîtes de 10	20.00

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs.	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, bts 5 lbs..	1.00
Athlete, paquets ou boîtes, 1/12, boîtes 5 lbs...	1.05
Derby, en boîtes de fer blanc ⅛s.	.95
Vanity Fair, pqts, ⅛s, btes 5 lbs..	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.. ..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts 1/13s, btes 2 lbs.	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs..	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Le Caporal, pqts, 1/12s, btes 5 lbs	1.00
Harem (Turquie), pqts, 1/16s, boîtes 5 lbs.	1.35
¼ lb boîtes de fer blanc..	1.40
Houde's (Turques)— 1/20 pqts, 5 lbs. boîtes	1.70
Hochfeiner (Turques)— 1/16 pqts, 5 lbs. boîtes	1.10
Asman (Turquie)— 1/16 pqts. 5 lbs boîtes	1.15

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum—	
En boîtes de fer blanc, 1/6s.. ..	.95
En boîtes de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En boîtes de fer blanc, 1 lb. ..	.80
Pqts. 1/10s boîtes 5 lbs.	.79
En sacs, 1/5s, boîtes 5 lbs.. ..	.83
Puritan Cut Plug—	
Pqts. 1/11s, boîtes 5 lbs.	.85
En boîtes de fer blanc, ½ et¼ lb.	.85
En boîtes de fer blanc, 1/5s. ..	.93
En boîtes de fer blanc, 1 lb. ..	.83
Full Dress—	
En boîtes de fer blanc, 1/5 et½ lb	.95
Meerschaum—	
Pqts. 1/10s, boîtes 5 lbs.	.79
En boîtes de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En sacs 1/5, boîtes 5 lbs.	.83
Ritchie's Smoking Mixture—	
Pqts. 1/10s, boîtes 5 lbs.	.80
En tins ¼ lb.	.95
Ritchie's Cut Plug—	
Pqts. 1/16s, boîtes 5 lbs.	.71
Durham—	
En sacs 1/12s, boîtes 5 lbs. ..	1.00
En sacs 1/6s, boîtes 5 lbs.	1.00
En drums, 1 lb.	1.00
Unique—	
Pqts. 1/15s, boîtes 5 lbs.	.65
Pqts. 1 lb., boîtes 5 lbs.	.61
Pqts. ½ lb., boîtes 5 lbs...	.60
Lord Stanley—boîtes de fer blanc, ½ lb.	1.05
Hand Cut Virginia—boîtes de fer blanc, ¼ lb.	1.00
Duke's Mixture, Cut Plug— Pqts. 1/10 lb. cartons 2 lbs. ..	.82
Perique Mixture— En boîtes de fer blanc, 1 lb., ½ lb. et ¼ lb.	1.15
Athlete Smoking Mixture— ½ et ¼ lb. boîtes de fer blanc..	1.35
Pure Perique— ¼ et ½ lb. boîtes de fer blanc, pqts.	1.75
St-Léger—½ et ¼ lb. boîtes de fer blanc et 1/10 sacs..	1.20
P X X X— 1 lb. boîtes de fer blanc..	.95
½ lb. boîtes de fer blanc..	1.00
1/5 lb. boîtes de fer blanc.. ..	1.00
Handy Cut Plug— 1/5 pouches, 5 lbs. boîtes	.90
½ lb. jarres	.90
Old Virginia— 1 lb. boîtes de fer blanc..	.78
½ lb. boîtes de fer blanc..	.80
1/16 et 1/9 pqts, 5 lbs. boîtes..	.72
1 lb. et ½ lb. pqts, 5 lbs. boîtes.	.72
Morning Dew Flake Cut— 1/10 pqts, 5 lbs. boîtes	.82
1/6 boîtes en fer blanc..	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc..	.94
1/5 sacs	.84
Blue Star— 1/12 pqts, 5 lbs. boîtes	.83
Favorite—½ lb. boîtes en fer blanc	.78
Champaign Cut Plug— 1/10 pqts, 5 lbs. boîtes	.82
1/5 boîtes en fer blanc	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc	.96
Khaki— 1/6 boîtes en fer blanc	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc..	.96
1/5 sacs	.88
Red Star— 1/12 pqts, 5 lbs. boîtes	.83
Sweet Bouquet— ½ lb. boîtes en fer blanc..	1.25
Maryland— 1/12 pqts, 5 lbs. boîtes	.78
¼ lb. boîtes en fer blanc..	.78
M. P. (Perique Mixture)— 1/11 et 1/5 pqts, 5 lbs. boîtes..	.88
Houde's Celebrated Mixture— ⅛ boîtes en fer blanc	1.35
Gold Crest Mixture— ¼ et ½ lb. boîtes en fer blanc..	1.35
Social Mixture— Pqts 1/10, boîtes 5 lbs.	.75
En boîtes en fer blanc, ½ lb. ..	.75
Seal of North Carolina— En boîtes de 1/6 et ½ lb.	1.05
En sacs, 1/6s, boîtes 5 lbs.	1.05
1/12, ⅛ et ¼s, pqts, boîtes 5 lbs.	.95
Old Gold— 1/12s et ⅛s, pqts, boîtes 5 lbs..	.95
1/6 boîtes en fer blanc	1.06
½ pqts, 6 lbs. boîtes	.95
½ lb. jarres en verre	1.05
Bull Durham— 1/10 sacs, 5 lbs. cartons..	1.25
1/16 sacs, 5 lbs. cartons..	1.25
Duke's Mixture (Granulated)— 1/10 sacs, 5 lbs. cartons	.85
Calabash Mixture— 1 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
½ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.20
⅛ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.35

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing— Boîtes en fer blanc décorées, 1s.	1.10
½ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.18
⅛ pqts, cartons 2 lbs.	1.18
1/16 pqts, cartons 1 lb...	1.25
Ogden's Navy Mixture— ⅛ et ¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.26
Turret Navy Cut— ⅛ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.:	
Mild	1.26
Medium	1.22
Full	1.22
⅛ lb. boîtes en fer blanc, 2 lbs. cartons:	
Mild..	1.40
Medium	1.26
Full..	1.26

1/16 lb. boîtes en fer blanc, cartons:
Mild 1.50
Medium. 1.82
Full.. .. .. 1.82

Tabacs américains à fumer. **La lb.**

Pride of Virginia—
1/10 lb. boîtes en fer blanc, cartons 1.30
Old English Curve Cut—
1/10 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.30
¼ lb. boîtes en fer blanc (fermeture hermétique) 1.40
Richmond Gem Curly Cut—
¼ pqts, cartons 2 lbs. 1.60
Rose Leaf (coupé fin à chiquer)—
1 oz. torquettes, en 1 lb. drums, 5 lbs boîtes 1.22
Paterson's Seal—
1/5 lb. boîtes, cartons 5 lbs. .. 1.00
Tuxedo Granulated Plug—
2 oz. sacs, cartons 2 lbs. 1.20
2 oz. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.20
Lucky Strike—
¼ btes en fer blanc 3 lbs cartons 1.30
1/5 lb. boîtes en fer blanc, cartons 5 lbs. 1.30
1/10 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.30
½ lb. boîtes en fer blanc 1.26
1 lb. boîtes en fer blanc 1.24

Tabacs américains à chiquer en palettes.

Battle Ax—12 lbs. caddies.. .. .. .86
Piper Heidsieck—10 lbs. caddies.. 1.20
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies.. 1.15
Horseshoe—12 lbs. caddies .. .. .99
Star, 12 lbs. Cads.. .. .. 1.00
Climax, 12 lbs. Cads. .. .. .99
Spear Head, 13 lbs. Cads. .. .. .. .99
Lucky Strike (Palette)—
15 lb. Caddies (Palettes 15 oz.) 1.15
Westover (Plug)—
10 et 20 lbs. cads (Palettes 10 oz) 1.15

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

(Empire Branch)

Tabacs à chiquer.

Bobs, 6s, 21 lbs et½ cads., 12 lbs. 46
Bobs, 12s, Butts, 24 lbs, ½ Butts, 12 lbs. 46
Bobs Bars, 6½ morc. à la lb., ½ Butts, 10 lbs. 46
Currency Bars, 12s, 12 morc. à la lb., Butts 24 lbs., ½ Butts, 12 lbs. 46
Currency, 2 x 4, 6½ à la lb., ½ Butts, 11 lbs. 46
Currency Navy, 12s., ½ Cads., 12 lbs. 46
Stag Bars, 6 2/5s., Butts, 15 lbs.. 46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs. 44
Pay Roll, 10 2/3 oz. barres, 5 morc. à la barre, 7½ morc. à la lb. butts 20 lbs. 56
Pay Roll, 2 x 3, 7 à la lb., 22 lbs. cads et 12 lbs ½ cads. 56
Pay Roll, barres 6 2/3 oz. (mince), 7½ m. à la lb., boîtes, 5 lbs. 56
Moose, barres 14½ oz., 5 morc. à la barre, 5½ morc. à la lb., ½ butts, 8 lbs.. 40
Black Watch, 6s., 18 lbs., ½ Butts 9 lbs. chaque 44
Black Watch, 12s., ½ Cads., 12 lbs. 45
Bully, 6s., ½ butts, 9 lbs. 44
Snowshoes bars, 6½ morc. à la lb., butts 22 lbs., ½ butts, 11 lbs. .. 43
War Horse, 6s., boîtes 6 lbs. 42
Amber, 8s. et 3s.. 60
Ivy, 1½ x 4, 7s. 17 lbs. butts 50
Shamrock, 2 x 4 et barres, 6s. .. 45
Great West Cut, 8s., Pouches .. 59

THE B. HOUDE CO., LTD., QUEBEC.

Tabacs coupés à fumer.

Trappeur—
pqts ⅛, boîtes 5 lbs. 32
sacs 1/12, boîtes 5 lbs. 48
pqts ½ et 1 lb. 30

Tabacs à fumer.

Empire, 6s., 12s. 44
Rosebud Bars, 6s., Butts, 20 lbs., Boîtes, 5 lbs. 45
Comfort—
sacs ⅛, boîtes 5 lbs. 32
sacs 1/10, boîtes 5 lbs. 40
sacs 1/12, boîtes 5 lbs. 48
Casino—
pqts 1/6, boîtes 5 lbs. 24
pqts ½ et 1 lb.. 20
O. K. No 1—
1/6 pqts, boîtes 5 lbs. 50
O. K. Mixture—
⅛ pqts, boîtes 5 lbs. 32
Horse Shoe Solace—
pqts 1/10, boîtes 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 40
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt. 48
boîtes en fer blanc ½ lb. 43
Gold Block—
pqts 1/12, boîtes 5 lbs.. 50
sacs 1/12 et 1/7, boîtes 5 lbs. .. 50
Brown Shag—
pqts 1/10, boîtes 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb.. 38
Signum Cut Plug—
sacs 1/12, boîtes de 5 lbs. 48
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 40
pqts ½ lb. 38
Carillon (à fumer et à chiquer)
pqts 1/10 boîtes de 5 lbs. 40
Como—
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 38
pqts 1/9, boîtes de 5 lbs. 36
Lion Brand—
sac papier 1/10, boîtes 5 lbs. .. 35
Calabresse—
paquets 1/9, boîtes de 5 lbs.... 36
Houde's No. 1.—
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 44
pqts 1/7, boîtes de 5 lbs. 45
pqts de ½ et 1 lb.. 40
valises de 1 lb.. 44
Micmac—
sacs de papier 1/10, boîtes de 5 lbs.. 30
Houde's Fine Cut—
sacs papier 1/12 et 1/6, boîtes 5 lbs.. 52
Hudson—
pqts 1/12, boîtes de 3 lbs. 52
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs. 52
Golden Leaf—
pqts 1/12 et 1/6, boîtes de 5 lbs. 48
boîtes en fer blanc 1 lb. 54
boîtes en fer blanc ½ lb. 58
boîtes en fer blanc ¼ lb. 65
Rainbow—
pqts 1/9, boîtes 5 lbs. 70
boîtes en fer blanc ½ lb. 73
boîtes en fer blanc ¼ lb. 78
sacs 1/5, boîtes de 5 lbs. 78
Cremo—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48
Standard—
pqts 1/9, boîtes 5 lbs. 70
Jockey—
pqts 1/12, boîtes 5 lbs. 48
Sunrise—
pqts 1/10, boîtes 5 lbs. 70
Patriot—
boîtes en fer blanc de 1 lb. .. 25
Cavendish—
pqts ½ lb. 35
Handy—
sac 1/10, boîtes 5 lbs. 70
Alice—
sacs 1 lb. 25

Tabacs Naturels, coupés, à fumer.

Parfum d'Italie—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48
Mon Ami (Pur Quesnel)—
pqts de 1/9, boîtes 3 lbs. 65
pqts de ½ et 1 lb.. 50
Red Cross—
pqts de 1/10, boîtes de 5 lbs. .. 40
pqts de ½ lb. 40
sacs de 1/7, boîtes de 5 lbs. .. 55
Tiger—
pqts de 1/10, boîtes de 5 lbs... 40
Montcalm—
sacs 1 lb. 20
Zouave—
pqts ⅛, boîtes de 5 lbs. 31
pqts ½ et 1 lb. 30
Encore—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 38
sacs 1/7, boîtes 5 lbs. 48
Rouge et Quesnel—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 38
pqts 1/5, ½ et 1 lb. 35
Mon Plaisir—
pqts 1/9, boîtes de 2 et 5 lbs... 70
Quesnel—
pqts ¼, ½ et 1 lb. 40
Houde's Best one dollar Mixture—
pqts 1/10 lb., boîtes 5 lbs. 80
pqts ¼, ½ et 1 lb. 80
Gold Cross—
pqts ⅛, boîtes de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb. 50
Napoléon—
pqts 1/10, boîtes de 4 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 35
Blue Cross—
pqts ⅛, boîtes de 5 lbs. 32
pqts ½ et 1 lb. 30
Golden Broom—
pqts 1/6, boîtes en bois de 5 lbs. 40
Houde's Sixty cents—
pqts 1/7, boîtes de 5 lbs. 50
Bellefeuille—
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs. 24
pqts 1/3 lb. 24
pqts de 1 lb. 20
Houde's Quesnel—
pqts 1/14 et ⅛, boîtes de 5 lbs. 60
Iroquois—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 40
Prairie—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 38
Rouge—
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs. 24
1 lb. 20
½ lb. et ¼ lb. 24

Tabacs à Cigarettes

Rugby—
1/9 (boîtes à coulisse), boîtes 5 lbs... 67
pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. 60
pqts ½ et 1 lb. 60
Petit Bleu—
pqts 1/12 et ⅛, boîtes de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb., sous étain 40
L. L. V.—
pqts ½ lb., sous étain 40
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48
Petit Poucet—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48
Le Petit Jaune—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 46
Tri Color—
pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. 55
Snowboda—
boîtes à coulisse 1/9, boîtes 5 lbs. 64
Carlo—
pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. 55
Ali Baba—
pqts ¼, boîtes de 5 lbs. 60
boîtes à coulisse 1/9.. 65
Tabac Turc, Yafa, à Cigarettes—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 80
pqts ¼ lb. 80

Tabac coupé fin, à chiquer

Chocolate Fine Cut—
boites en fer blanc 1 lb. 65

Tabac à chiquer en tablettes

Spun Roll—
boites 1/16 et 1 lb. 60

Tabac naturel coupé et pressé

Orignal—
pqts ¼ et ⅛, boites de 5 lbs. .. 60

Coupé, Tranché ou Palettes.

Transfer—
boites à coulisse 1/7, boites 5 lbs. 50

Atlas—
1/7 (boites à coulisses), bts 5 lb. 49
Bamboo (Curved Cut)—
boites en fer blanc, 1/10, bts 3 lbs. 75
Caribou—
boites 1/7, boites de 5 lbs. 50

NATIONAL SNUFF CO.

Landry's Light Snuff—
Barillets ou Jarres
Rose No. 1 32
Merise 32
Rose extra 36
Macaba 38
Scoth (pqts 1 lb. et boites 5 lbs) 50
Scoth, en jarres de 5 lbs. 52

Houde's Dark Snuff—
Naturel 33
Rose No. 1 34
Rose & Bean 34
Rose Extra 36
Merise 34
Macaba 41

Scoth en pqts 1 lb. et btes 5 lbs. 50
Scoth en jarres 5 lbs. 52
Copenhagen 90
Horseshoe 90
Mis en 1/12s. Bidons avec fibre.

Des milliers d'années en arrière de leur époque

Il y a des tribus, dans l'Amérique du Sud, qui font encore des instruments en **pierre** ; elles n'en sont pas encore au fer et à l'acier.

Il y a aussi le fumeur de **L'Age de Pierre,** qui paie encore des prix ridicules pour des cigares "importés". Il ne s'est pas encore rendu compte que les cigares " NOBLEMEN " de Davis (2 pour 25c) **lui économiseraient** 50%.

Pourquoi ne pas marcher avec le temps ? Pourquoi payer un prix double pour des cigares "importés", quand le "NOBLEMEN" en est une reproduction exacte ?

Ces deux sortes de cigares sont faites d'un tabac de choix de La Havane par des ouvriers Cubains ; cependant le "NOBLEMEN" coûte moitié moins que les autres.

Fait par S. Davis & Sons Limited, Manufacturiers du Cigare ' PERFECTION" à 10c.

Demandez le Tabac haché à fumer

RAINBOW

Manufacturé par.... THE B. HOUDE COMPANY, LIMITED, QUEBEC.

TABACS A FUMER DE WILLIS

Capstan Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.35
"	¼	1.37
"	⅛	1.44
"	1/16	1.61
Medium (moyen)	1/16	1.61
"	¼	1.24
"	⅛	1.32
"	1/16	1.42
Full (fort)	½	1.22
"	¼	1.24
"	⅛	1.32
"	1/16	1.41

Boites fer blanc décorées.

Mild (doux)	1/6	1.50
Medium (moyen)	1/16	1.38
"	⅛	1.32

Capstan Mixture.

Boites fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.22
"	¼	1.24
"	⅛	1.32

Traveller.

Boites de fer blanc décorées à charnières	1s	1.12
Boites de fer blanc décorées à charnières	½	1.16
Boites de fer blanc décorées à charnières	¼	1.18
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.18
Paquets plats sous étain	⅛	1.17
Paquets plats sous étain	1/16	1.17

Westward Ho Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.18
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.26
Paquets papier étain	⅛	1.12

Ocean Mixture.

Boites fer blanc rondes	1s	1.00
Boites fer blanc hermétiques	1s	1.05
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.04
Boites fer blanc hermétiques	½	1.10

Latakia.

Boites fer blanc hermétiques	½	1.59
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.59

Black Cut Cavendish.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.25
Paquets papier et étain	¼	1.25

Gold Flake.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.35
Paquets papier et étain	⅛	1.35

Liverpool Irish Twist.

Boites fer blanc hermétiques, 3 lbs		0.98
Tagger, rouleaux 2 lbs.,	10 lbs.	0.98
Boites fer blanc hermétiques (rouleaux 2½ lbs.)	5 lbs.	0.98

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques	½	1.30
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.35

Old Friend Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.00

TABACS A CIGARETTES DE WILLIS.

Three Castles.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.55
"	¼	1.60
"	⅛	1.65
Medium (moyen)	¼	1.50
"	⅛	1.55

Paquets papier et étain.

Medium (moyen)	⅛	1.50
"	1/16	1.40
Mild (doux)	1/16	1.60
"	⅛	1.60

Best Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.30
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.37
Paquets papier et étain	⅛	1.25

Bright Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.10

TABAC A FUMER PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.35
"	¼	1.36
"	⅛	1.46
"	1/16	1.54
Medium (moyen)	½	1.16
"	¼	1.18
"	⅛	1.27
"	1/16	1.36
Full (fort)	½	1.16
"	¼	1.18
"	⅛	1.27
"	1/16	1.36

Navy Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.36
Paquets papier et étain	⅛	1.36
Paquets papier et étain	1/16	1.36

TABAC A CIGARETTES PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.50
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.50

TABAC A FUMER DE LA RICHMOND CAVENDISH CO.

Pioneer.

Boites fer blanc plates	½	1.16
Boites fer blanc plates	¼	1.20
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.18
Paquets papier et étain	⅛	1.20
Paquets papier et étain	1/16	1.24

Richmond Smoking Mixture.

Boites fer blanc rondes	¼	1.10

Gem of the Ocean Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.06

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.13

TABAC A FUMER DE LAMBERT & BUTLER

Log Cabin.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.18
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.27
Paquets papier et étain	⅛	1.15

Sundried Honeydew.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.40

Viking.

Boites fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.18
"	¼	1.20
"	⅛	1.25

Varsity Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.85

Waverley Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.35

Frontier Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	¼	1.60

Prince of Wales Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	¼	1.50

Garrick Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	½	2.25
Boites fer blanc hermétiques	¼	2.25
Boites fer blanc hermétiques	⅛	2.25

TABACS A CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

May Blossom.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.50
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.60

TABACS DE MACDONALD

Cut Golden Bar.

Boites fer blanc hermétiques—

Mild (doux)	¼	1.45
"	½	1.50
Medium (moyen)	¼	1.45
"	⅛	1.50
Full (fort)	⅛	1.50

TABACS A FUMER DE F. & J. SMITH

Glasgow Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	1s	1.28
Btes rondes fer bdanc herm	½	1.31
Btes rondes fer blanc herm	¼	1.31
Btes rondes fer blanc herm	⅛	1.36

Sun Cured Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	1s	1.35
Btes rondes fer blanc herm	½	1.36
Btes rondes fer blanc herm	¼	1.36
Btes rondes fer blanc herm	⅛	1.42

TABACS A FUMER AMERICAINS.

Van Bibber Cut Plug.

Btes fer bl. 1/10 lb. 2½ lb. cartons. 1.25
(Foncé ou aromatique)

Mayo's Cut Plug.

Paquets 1/10 5 lbs. cartons. 1.00

CIGARETTES

Gold Crest.			
En btes de 20 à coulisse	500	3.33	6.65
Vanity Fair.			
En btes de 10 à coulisse	500	3.65	7.30
Vice Roy (Petits Cigares)			
En btes de 10 à coulisse	500	4.25	8.50
Egyptian Deities No. 1.			
En btes de 10 à coulisse	500	13.50	27.00
Egyptian Deities No. 3.			
En btes de 10 à coulisse	500	10.00	20.00

CIGARETTES DE WILLIS.

Three Castles.

	Par M.
Btes fer blanc herm. de 50	15.00
Btes fer bl. plates fantaisie de 10	16.00
En cartons de 10	15.00
Three Castles (Gold-tipped).	
En btes fer blanc plates de 50	19.00
En btes fer blanc plates de 10	20.00
Gold Flake.	
En btes fer blanc herm. de 50	12.50
En paquets de 10	12.50
En boites à coulisse de 10	12.50
Capstan (Doux).	
En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons (avec bouts) de 10	12.50
En cartons de 10	12.00
Capstan (Moyen).	
En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons de 10	12.00
En cartons de 10 (avec bouts)	12.50
Wild Woodbine.	
En paquets de 10	12.50

CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.

Garrick Mixture.

	Par M.
En btes fer blanc herm. de 50	19.00
En boites de 10 rembourrées.	19.00

CIGARETTES PLAYER

Navy Cut (Doux).

	Par M.
En cartons de 10	13.00
En btes fer blanc herm. de 50	13.00
En cartons de 7	14.29
Navy Cut (Moyen).	
En btes fer blanc herm. de 50	13.00
En btes plates de 10	14.00
En paquets convexes de 10	14.00
En cartons de 10	13.00
Drumhead.	
En cartons de 10	10.50

CIGARETTES DE L'AMERICAN TOBACCO CO.

Turkish Trophies.

Avec ou sans bouts de liège.

	Par M.
En boites de 10	22.50

Président: O. Brouillard. *Directeur-Gérant:* E. Girardot, Fils. *Secrétaire-Trésorier:* L. A. Breton.

Capital Autorisé: $250,000. **Tél. Bell: Long Distance 144.**

Maison Fournier-Fournier, Limitée.

Agents Généraux pour la Vente au Canada des Produits de la St. Hyacinthe Distillery Co. Limited.

✵

Spécialité de Liqueurs Françaises.

✵

Demandez Echantillons et Listes de Prix.

Importateurs de VINS et LIQUEURS de France, Etc.

✵

Agents Généraux au CANADA pour les marques suivantes:

A. Dupuy & Cie, *Cognac.*

G. Besson & Cie, *Matha, Cognac.*

E. Dupont, *Cognac et Bordeaux.*

F. Lemonde & Cie, *Cognac et Bordeaux.*

G. Phillips & Co., *London, Eng.*

Donald Macgregor, *Glasgow.*

House of Lords *Scotch,* **Etc., Etc.**

La Maison Fournier-Fournier, Limitée

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

a des voyageurs qui visitent le Canada tout entier. Réservez leur bon accueil. Nos produits vous intéresseront.

Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient le type d'excellence au Canada et aujourd'hui maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation. La demande pour les produits de DOW est énorme.
En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successeurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.

Vol. X MONTRÉAL, AVRIL 1911 No. 4

Liqueurs et Tabacs

"LIQUORS & TOBACCOS"

Donnez au consommateur ce qu'il demande : La Bière Populaire

MOLSON

EN BOUTEILLES

dont la vente excède celle de toutes les autres marques ensemble.

Brassée à Montréal depuis

125 ANS

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publication des Marchands Détaillants du Canada Limitée," Montréal.

MARQUE DE

COMMERCE

WHISKY DUNDEE

DE

ROBERTSON

LE SEUL WHISKY VERITABLE DE "ROBERTSON."

(Pour les cotes, voyez la liste des prix.)

MAISON FONDEE EN 1827

Seuls Distillateurs Distribuant Directement au Canada.

CAPITAL: $1.250,000

Importateurs Généraux de Vins et Spiritueux (VENTE EN GROS UNIQUEMENT.)

Célèbres Scotch Whiskies J. R. D.
Champagnes Moet et Chandon, "White Seal," "Brut Imperial," "Imperial Crown Brut."
J. Denis, Henry Mounie & Co., Cognac—Brandies.
De Goni, Feuerheerd Jr. & Co., Jerez et Londres—Sherry.
D. M. Feuerheed Jr. & Co., Oporto et Londres—Vins de Port.
Robertson's Centurion London Gins.
Adet Seward & Co., Bordeaux—Clarets, Sauternes et Bourgognes.
C. Machen & Hudson—Bass Ale et Guinness' Stout, Marque Beaver.
Van Baarle & Zoon, Rotterdam—Geneva Gin.
Annapolis Valley Cyder Co. "Land of Evangeline" Cider.
Carey Hermanos & Co., Tarragona,—Vins de Messe et Tarragone.
Boniol, père et fils,—Vins de Saumur.
Moutet, Cognacs de Bourgogne.
Boll & Dunlop—Gins de Hollande.

BUREAUX AU CANADA:

Montreal, 310 rue Notre-Dame Ouest.—Winnipeg, 312 Portage Ave. East.
Vancouver, angle des rues Richards et Hastings.

LIQUEURS

LA FERMETURE DES DEBITS ET DES MAGASINS DE VENTE AU DETAIL DE VINS ET LIQUEURS

Une loi, sanctionnée le 4 juin 1910, a apporté des amendements importants à la Loi des Licences. Cette loi entre en vigueur le 1er mai prochain et, bien que nous en ayons publié le texte en juillet dernier, nous croyons utile de la publier de nouveau au moment où les hôteliers, restaurateurs, épiciers et autres intéressés, vont être obligés de s'y conformer.

Ce sont surtout les articles 7 et suivants qui intéressent ceux qui vendent les vins et liqueurs, au verre ou en quantité d'une chopine et plus.

A partir du 1er mai prochain, il ne sera plus permis de vendre, pour employer les termes mêmes de la loi, aucune "liqueur enivrante" après 10 heures du soir, dans tout autre endroit que les cités et villes, et après 11 heures du soir dans les cités et villes, les jours de la semaine, autres que le samedi. Le samedi, il ne pourra être vendu aucune liqueur enivrante, nulle part, après 7 heures du soir.

Le Jour de Noël, le Jour de l'An et le Vendredi-Saint, les débits et magasins pour la vente en détail des liqueurs, devront être fermés.

Les épiciers licenciés pour la vente des vins et liqueurs n'ont pas plus le droit de vendre des boissons enivrantes après les heures et aux jours indiqués ci-dessus, que les hôteliers et restaurateurs. La différence est que les épiciers ne sont pas obligés de fermer leur magasin aux heures où la vente des boissons enivrantes doit cesser, ils peuvent ouvrir leur magasin de quatre heures du matin à minuit; mais ils ne peuvent vendre aucune boisson avant sept heures du matin, ni après 10 ou 11 heures du soir (selon le cas) les jours ordinaires, ou 7 heures le soir, le samedi.

Voici, d'ailleurs, le texte même de la loi:

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil Législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. L'article 904 des Statuts refondus, 1909, est amendé en y ajoutant l'alinéa suivant, à la fin du paragraphe 17:

"Dans les limites des cités de Québec, Montréal et Trois-Rivières, il est défendu à tout embouteilleur de vendre à d'autres qu'à des personnes munies de licences pour la vente des liqueurs enivrantes."

2. L'article 930 desdits statuts est amendé en en remplaçant le dernier alinéa par le suivant:

"L'électeur qui a signé le certificat peut comparaître personnellement devant les autorités chargées de confirmer ce certificat, et révoquer sa signature."

3. L'article 936 desdits statuts est amendé en y ajoutant, à la fin du paragraphe 4, les mots: "dans les quinze années précédentes."

4. Le paragraphe 4 de l'article 943 desdits statuts est amendé:

a. En y ajoutant après le mot: "section", dans la vingt-troisième ligne, les mots: "dans la ville de Nicolet, à un maximum de trois jusqu'à ce que la population de cette ville ait atteint le nombre de cinq mille âmes":

b. En y ajoutant, à la fin, les mots: "dans la ville de Lévis, le nombre des licences d'hôtel est limité à un maximum de six, (le nombre actuel,) jusqu'à ce que la population ait atteint le chiffre de douze mille âmes."

5. L'article 988 desdits statuts est amendé en en remplaçant les sous-paragraphes *b* et *c* du paragraphe 10 par le suivant:

"b. Dans tout autre territoire, cinq piastres."

6. L'article suivant est inséré dans les dits statuts après l'article 1009:

"1009a. Lorsque l'autorité compétente en la matière a refusé de confirmer le certificat pour l'obtention d'une licence pour une année de licence quelconque, il est cependant permis à la personne qui demande la confirmation de ce certificat, si elle était munie d'une licence pour l'année immédiatement précédente, de disposer, dans les deux mois qui suivent le refus de la confirmation du certificat, des liqueurs enivrantes qui sont en sa possession, en les retournant aux maisons de commerce qui les lui ont fournies ou en les vendant à des personnes munies de licence pour la vente des liqueurs enivrantes."

7. Le premier alinéa de l'article 1054 des dits statuts est remplacé par le suivant:

"1054. Sujet aux dispositions de l'article 1333, nulle liqueur enivrante ne doit être vendue dans une auberge ou un restaurant licencié, dans les cités et les villes, depuis onze heures, et dans tout autre endroit, depuis dix heures du soir, tout jour de la semaine, jusqu'à sept heures de l'avant-midi du jour suivant, ni pendant toute la journée du dimanche, de Noël, du premier de l'An et du Vendredi-Saint, excepté sur un certificat spécial pour des fins médicales, signé par un médecin pratiquant, dûment enregistré ou par un ministre du culte et produit par l'acheteur; mais la vente de ces liqueurs est prohibée les samedis, depuis sept heures du soir, excepté sur certificat comme dit ci-dessus."

8. L'article 1055 desdits statuts est remplacé par les suivants:

"1055. Aucune liqueur enivrante ne doit être vendue dans un magasin de liqueurs licencié ou dans ses dépendances, ni par aucun embouteilleur, dans les cités et villes, depuis onze heures, et dans tout autre endroit depuis dix heures du soir, tout jour de la semaine, jusqu'à sept heures du lendemain matin, pendant toute la journée du dimanche, de Noël, du premier de l'An et du Vendredi Saint, excepté dans les magasins de liqueurs de détail parmi lesquels elle peut être vendue sur un certificat spécial pour des fins médicales, signé par un médecin pratiquant, dûment enregistré ou par un ministre du culte et produit par l'acheteur; mais, les samedis la vente de ces liqueurs est prohibée depuis sept heures du soir, excepté sur un certificat spécial comme dit ci-dessus.

"1055a. Tout porteur de licence d'auberge, de restaurant ou de magasin doit conserver chaque certificat qu'il aura reçu aux termes des articles 1054 et 1055, jusqu'à l'expiration de six mois après la date de la réception par lui de ce certificat, et il est tenu d'exhiber ledit certificat, sur demande, en tout temps, pendant ces six mois, au percepteur du revenu, au maire de la municipalité, ou à toute autre personne par eux délégués à cette fin."

9. L'article 1056 desdits statuts est amendé.

a. En en remplaçant le premier alinéa par le suivant:

"1056. Tous ces magasins de liqueurs et établissements d'embouteilleurs licenciés doivent être fermés durant les jours et heures mentionnés dans l'article 1055; mais chaque tel magasin de liqueurs dans lequel des épiceries ou autres articles, en sus des liqueurs enivrantes, sont vendus, peut être tenu ouvert, excepté durant la journée du dimanche, de Noël, du premier de l'An et du Vendredi Saint, pour la vente de ces épiceries et autres articles, entre quatre heures du matin et minuit";

b. En en remplaçant les mots: "le porteur d'une licence de magasin ou d'embouteilleur, ou un de ses employés, peut entrer dans son établissement pendant ce temps," dans les première, deuxième et troisième lignes du second alinéa, par les mots: "pendant le temps que les magasins de liqueurs et les établissements d'embouteilleurs doivent rester fermés, le porteur d'une licence de magasin ou d'embouteilleur ou l'un de ses employés peut entrer dans son magasin ou son établissement d'embouteilleur."

10. L'article 1057 desdits statuts est remplacé par le suivant:

"1057. Les liqueurs enivrantes vendues en vertu des dispositions des articles 1054 et 1055, pendant le temps prescrit pour la fermeture des hôtels et restaurants, ou

pendant le temps durant lequel aucune liqueur enivrante ne peut être vendue dans les magasins de liqueurs, ne doivent pas être délivrées dans la buvette ou le magasin, selon le cas, et l'acheteur ne doit pas être admis dans cette buvette ou ce magasin."

11. L'article 1104 desdits statuts est remplacé par le suivant:

"1104. Les conseils municipaux des cités et villes ont le droit de passer des règlements pour faire fermer à dix heures du soir les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, les buvettes dans les hôtels et les restaurants, et pour décréter qu'aucune boisson enivrante ne sera vendue dans les magasins ou dans les établissements d'embouteilleurs après dix heures du soir des jours sus-mentionnés; et, dans ce cas, lesdites buvettes doivent rester fermées; et, aucune boisson enivrante ne peut être vendue dans lesdits magasins et établissements jusqu'à sept heures du matin du jour suivant.

Chaque tel règlement, qui doit s'appliquer à tous les hôtels, restaurants, magasins et établissements d'embouteilleurs de la municipalité, imposera une pénalité n'excédant pas cinquante piastres pour chaque offense et, à défaut de paiement un emprisonnement n'excédant pas trois mois."

12. L'article 1263 desdits statuts est amendé en en retranchant les mots: "d'hôtel ou", dans la première ligne.

13. L'article 1329 desdits statuts est remplacé par le suivant:

"1329. Toute personne autorisée à vendre, et quiconque vend en détail en quantités moindres qu'une chopine, mesure impériale, dans une cité, une ville, un village, ou une paroisse quelconque, des liqueurs enivrantes, du vin, de la bière ou des liqueurs de tempérance, doit fermer la maison ou le bâtiment dans lequel elle vend ou fait vendre ou permet de vendre ces liqueurs, dans les cités et les villes, depuis onze heures, et dans tout autre endroit depuis dix heures du soir, tous les jours de la semaine, jusqu'à sept heures du matin le lendemain,, et durant toute la journée du dimanche, de Noël, du premier de l'An et du Vendredi Saint, et elle ne peut y vendre, y faire vendre ou permettre d'y vendre ces liqueurs durant ces jours et ces heures, excepté sur certificat spécial, pour fins médicales, signé par un médecin pratiquant, dûment enregistré, ou par un ministre du culte, et produit par l'acheteur; mais les samedis, elle doit fermer cette maison ou ce bâtiment à sept heures du soir.

Le présent article ne s'applique pas aux pharmaciens dûment enregistrés en vertu de la loi de pharmacie de Québec.

Quiconque est trouvé coupable d'infraction à l'une des dispositions du présent article est passible des amendes imposées par l'article 1072."

14. La présente loi entrera en vigueur le premier jour juridique du mois de mai 1911.

Personnel

M. R. J. T. Cooke, de New-York, gérant aux Etats-Unis de MM. Bass, Ratcliffe & Gretton, les grands brasseurs anglais, vient de passer plusieurs jours à Montréal, en compagnie de M. S. B. Townsend, représentant au Canada de cette brasserie.

UNE CAUSE INTERESSANTE

Un hôtelier de Montréal s'est vu refuser sa licence par les Commissaires. Pour une raison quelconque, les Commissaires n'ont pas indiqué les motifs de leur refus. L'hôtelier a demandé à la Cour de casser la décision des Commissaires en raison même de ce défaut d'indication des motifs du refus et la Cour lui a donné raison et ordonné que sa licence lui soit continuée.

Au moment où nous sommes sous presse, nous apprenons que les Commissaires en appellent de cette décision.

La question en litige est celle de savoir jusqu'où va le pouvoir discrétionnaire des Commissaires, en matière de refus de licence.

LES EFFETS DE LA PROHIBITION

La Police provinciale d'Ontario a publié le 30 mars un rapport indiquant qu'en 14 mois, elle avait saisi en transit et confisqué, des liqueurs qui, évaluées aux prix de Toronto ou de Montréal, vaudraient environ $3,000, et au moins $50,000, dans le Nord d'Ontario, après avoir été diluées et droguées.

Une quantité considérable de bière a été également saisie, mais l'analyse ayant démontré que cette bière ne contenait pas une proportion d'alcool suffisante pour être considérée comme boisson enivrante, elle a pu continuer son chemin. Les saisies ont porté sur 10,368 bouteilles, 145 gallons et 9 barils de whisky, 126 gallons de "high wine", 12 barils de vin, 2 caisses de cidre, 153 caisses et 47 barils de bière. Pendant la même période, il a été exercé 105 poursuites qui ont donné lieu à 104 condamnations.

Les marchandises saisies ont été expédiées comme quincaillerie ou comme beurre, elles étaient empaquetées dans des barils dissimulées dans du bois de construction et dans tout ce qu'il est possible d'imaginer.

Prohiber entièrement la vente des vins et liqueurs, c'est donner une grande tentation à certaines gens d'en vendre, d'autant plus qu'une marchandise prohibée se vend cher. La prohibition, la chose est depuis longtemps prouvée, est aussi la cause de la mauvaise qualité remarquable des boissons partout où cette prohibition existe. Celui qui enfreint la loi sait qu'il s'expose à des confiscations et à de grosses amendes, s'il est découvert, et il prend des dispositions pour gagner beaucoup dans son commerce illicite; pour gagner beaucoup à frelater ses liqueurs, il les frelate à un tel point qu'on estime, comme on l'a vu plus haut, qu'il vend $50,000 ce qu'il paie $3,000.

Il y a peut-être quelque exagération dans la différence, entre les deux sommes; cependant, nous ne voudrions pas trop l'affirmer, car celui qui fraude ne met guère de limite à la fraude.

Les résultats de la prohibition sont partout les mêmes: Vente illicite de boissons et de boissons frelatées conduisant à l'ivrognerie.

NOUVELLE LOI CONCERNANT LE VIN DE CHAMPAGNE

Malgré la loi sur l'adultération des produits alimentaires adoptée par le gouvernement français, le 1er août 1905 et la loi du 17 décembre 1908, qui délimite la région de production du vin de Champagne, (le seul raisin produit dans les limites de cette région pouvant être appelé raisin de Champagne), un certain nombre d'infractions sérieuses à ces lois ont été commises récemment.

Plusieurs fabricants de champagne sont sous le coup d'une accusation pour avoir acheté à prix réduits du vin dans d'autres parties de la France et, après l'avoir soumis aux procédés employés dans la fabrication du champagne, l'avoir vendu comme vin de Champagne, causant ainsi un tort sérieux aux producteurs se conformant strictement à la loi. Les honnêtes fabricants de vin de Champagne avaient adressé des plaintes au gouvernement français pour faire amender les lois existantes, de manière à rendre cette fraude impossible. Le gouvernement prit ces plaintes en considération. Il se décida à agir quand, au mois de janvier, un certain nombre de petits vignerons, en raison des pauvres récoltes des trois dernières saisons, furent réduits à une misère si profonde qu'ils durent accepter l'aide du gouvernement et des commerçants en vins pour vivre.

Les chambres françaises, sur recommandation urgente du gouvernement, passèrent une loi, en date du 6 février 1911, dont voici le texte:

Mesures à prendre pour garantir l'origine du vin de Champagne dans la région dont les limites ont été fixées par la loi du 17 décembre 1908, comme limites du district de production du vin de Champagne.

Article 1. — Pour son expédition des pressoirs, des magasins et des caves des producteurs situés dans le territoire délimité légalement sous le nom de "district du champagne," tout le vin provenant de ce district doit être accompagné d'un certificat d'origine délivré par le percepteur des contributions indirectes.

Article 2.—Pour pouvoir être dénommés "champagne," tous les vins mousseux doivent provenir du district de la Champagne, dans lequel ils doivent aussi avoir été emmagasinés, manipulés et préparés dans un établissement séparé de tout établissement contenant du vin provenant d'autres districts et auquel on ne peut avoir accès que par une route pu-

DEPUIS PLUSIEURS GENERATIONS

les amateurs de bon Cognac au Canada
ont accordé leur préférence au

COGNAC *Jules Robin & Co.*

qui se recommande par son bouquet exquis, sa saveur chaude et pénétrante, ses propriétés toniques et agréablement stimulantes et sa haute qualité qui ne varie jamais.

En vente chez les principaux Marchands de Vins.

John Hope & Co., SEULS AGENTS
MONTREAL.

blique. Le transport de vin de l'un à l'autre de ces établissements ne peut se faire que par un chemin public, sur production d'un certificat d'origine délivré par le percepteur des contributions indirectes.

A dater de la promulgation de cette loi, un délai de trois mois sera accordé aux commerçants qui (a) font ou ont fait, depuis le 1er septembre 1910, du champagne provenant du district de Champagne et d'autres districts en même temps, (b) ont seulement un magasin, ou s'ils en ont plus d'un, n'y peuvent accéder que par une seule porte donnant sur une route publique.

Comme exception au paragraphe 1, on pourrait garder dans l'établissement désigné par ce paragraphe, des vins destinés à l'usage particulier du fabricant et de ses employés, dans les limites et suivant les conditions fixées chaque année par le percepteur départemental des contributions indirectes.

Comme autre exception, on pourrait permettre, pour une période ne dépassant pas un an après la promulgation de cette loi, que du vin autre que celui originaire de Champagne, soit gardé avec du champagne d'origine, pourvu que ce vin ait été là au moment de la déclaration prévue par l'article 4; il faudra aussi que ce vin ait été mis là en vertu du second paragraphe de cet article.

Pendant le délai accordé par le paragraphe suivant, un compte spécial du vin provenant du district d'origine devra être tenu dans ces magasins mixtes; ce compte sera soumis aux mêmes règlements et aux mêmes pénalités que le compte des vins en général. Ce compte spécial devra servir de base à la déclaration d'origine, quand le vin doit être transporté.

Article 3.—Après un délai d'un an, à dater de la promulgation de la présente loi, les bouteilles contenant du vin nouveau provenant du district de Champagne, et sortant d'établissements séparés, devront porter une étiquette avec le mot "champagne" en caractères bien lisibles. Les caisses ou autres emballages devront aussi être marqués du même mot.

Un mois après la promulgation de cette loi, les bouteilles, au moment du dégorgeage, devront être bouchées avec un bouchon marqué "champagne" sur sa partie contenue dans le goulot de la bouteille.

Article 4.—Les commerçants et fabricants soumis aux règlements de l'article 2 devront, dans l'intervalle de huit jours après la promulgation de cette loi, déclarer au bureau des contributions indirectes la quantité à laquelle s'élève leur stock de champagne d'origine. Le percepteur des contributions indirectes aura le droit d'exiger des preuves d'origine et de rejeter tout ou partie de ces preuves. Un appel de cette décision pourra être porté devant un tribunal d'arbitrage formé d'un expert choisi par le percepteur des contributions indirectes, un expert choisi par l'appelant et un troisième devant être nommé par le tribunal civil.

Article 5.—Toute infraction à la présente loi sera punie de la confiscation du vin, d'une amende de 500 à 5,000 francs ($96.50 à $965) indépendamment des pénalités qui pourraient être prononcées par application de la loi du 1er août 1905. Ces infractions seront prouvées et poursuivies de la même manière que la violation des lois concernant les contributions indirectes.

Cette loi, que l'on croit devoir être sanctionnée par le sénat et bientôt promulguée, a été accueillie avec beaucoup de satisfaction par les fabricants de vin honnêtes et les vignerons et devrait être l'objet d'un accueil aussi satisfait de la part de tous les amateurs de vin de Champagne.

Le saké est la boisson nationale au Japon. Elle a une saveur particulière qui n'est comparable à la saveur d'aucune boisson européenne. Cette boisson est faite de riz fermenté par un procédé compliqué, pratiqué en hiver; elle contient de 11 à 14 pour cent d'alcool. Elle fait partie essentielle de tous les dîners de cérémonie au Japon, et on la sert chaude dans de petites jarres en forme d'ampoule. On la boit très cérémonieusement, dans de petites coupes aplaties sans anse, contenant à peu près deux onces. Pour un palais européen, le saké a d'abord un goût acide, mais on arrive rapidement à l'aimer. Il est assez curieux que le saké produise plus d'effet sur les Japonais que sur les Européens.

EXPORTATIONS DE WHISKY CANADIEN EN 1909 ET 1910

Voici, d'après le rapport des douanes, quelles ont été les exportations de whisky canadien pendant l'année fiscale terminée le 31 mars 1910, avec des chiffres de comparaison par rapport à 1909:

	1910 Gallons	1909 Gallons
Grande-Bretagne	6,173	9,751
Australie	1,924	2,951
Bermudes	106	.....
Afrique Anglaise	1,059	1,293
Indes Anglaises	102	422
Antilles Anglaises	1,544	1,401
Honduras Anglais	258	.....
Autres possessions anglaises	.....	174
Hong Kong	154	.....
Terre-Neuve	247	228
Argentine	1,682	1,761
Nouvelle-Zélande	968	548
Bolivie	118	62
Brésil	617	367
Etats de l'Amérique Centrale	18,220	13,809
Chili	2,317	578
Cuba	1,420	1,384
Antilles Danoises	186	148
Guyane Hollandaise	53	.....
Antilles Hollandaises	31	31
Equateur	310	52
Egypte	3,711	2,246
France	1,292	.....
Allemagne	1,757	2,911
Hawaii	1,881	1,563
Italie	474	.....
Japon	171	.....
Mexique	8,240	4,154
Panama	552	504
Suède	118	.....
Pérou	1,665	734
Philippines	4,393	5,378
Porto Rico	47	.....
St-Pierre	.....	35
Etats-Unis de Colombie	59	18
Etats-Unis	265,159	263,451
Vénézuéla	616	388
Total	327,925	317,717

VALEUR NUTRITIVE DE LA BIERE

D'après un chimiste allemand, la bière serait favorable à la digestion, car elle résorbe diverses substances nutritives. Il dit, entre autres choses: On sait que les enfants digèrent avec une difficulté considérable le lait pur de vache, qui est coagulé par le suc gastrique. Mais lorsque de la gélatine d'orge, de la mousse d'Irlande, etc., sont ajoutées au lait, la caséine qu'il contient ne peut plus se coaguler, ou elle se coagule très peu, car le dépôt formé est si fin, qu'il se dissout facilement au cours de la digestion. Les substances gélatineuses enveloppent la caséine et empêchent les acides de la coaguler. Des conditions similaires sont dans le lait des nourrices. Ce lait convient toujours à l'enfant, pourvu qu'il soit sain. Le lait de la mère contient de l'albumine, colloïde reversible, qui agit comme agent de protection. La bière de Bavière est faite de malt de couleur foncée, fortement grillé. Mais ce malt nuit souvent à la saveur de la bière; aussi on y ajoute fréquemment du malt couleur d'ambre, grillé.

J'ai souvent observé qu'une addition de grandes quantités de malt couleur d'ambre retardait le procédé de fermentation, et j'en ai tiré la conclusion que les quantités minimes entrant en action devaient être des colloïdes protecteurs. Les expériences que j'ai faites ont prouvé l'exactitude de ma conclusion. Quand une solution aqueuse de malt couleur d'ambre est ajoutée au lait et que le mélange est traité à l'acide muriati-

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

SEULS AGENTS AU CANADA DE :

MM. John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande.*
" **Martell & Co**	COGNAC	*Cognacs.*
" **Jules Robin & Co**	"	*Cognacs.*
" **Cockburn, Smithes & Co**	OPORTO	*Vins de Port.*
" **M. M. Misa**	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries.*
" **S. Darthez**	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM. Barton & Guestier	BORDEAUX	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
" **Rodel & Fils Frères**	"	*Sardines, Pois et Conserves.*
" **Deinhard & Co**	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
" **C. Marey & Liger-Belair**	NUITS	*Bourgognes.*
" **E. & J. Burke, Limited**	DUBLIN & LIVERPOOL	*Guinness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
" **C. G. Hibbert & Co**	LONDRES	*Bass's Ale.*
" **Bulloch, Lade & Co., Limited**	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
" **Cantrell & Cochrane, Limited**	BELFAST & DUBLIN	*Ginger Ale, Club Soda, etc.*
" **Field, Son & Co**	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*
Booth & Co's.	(LONDRES)	*Old Tom et Dry Gin.*

que, le lait se coagule sous forme de fins granules, tandis qu'une addition d'acide au lait pur produit un dépôt très épais et lamelleux. J'ai conclu que ces deux formes de précipités devaient résulter en résoptions tout à fait différentes dans l'organisme du corps humain.

Pour démontrer les propriétés protectrices de la bière, je l'ai traitée par l'alcool. Le précipité ainsi obtenu fut desséché puis à la solution. Quand on ajoutait des acides, dissout dans de l'eau, et du lait fut ajouté on observait en suspension dans le liquide un dépôt très fin qui disparaissait quand on chauffait à 38 degrés C. (42.8 degrés F.), tandis que dans du lait ordinaire chauffé après addition d'acide, la caséine était précipitée en une masse; cette condition est un obstacle à la digestion.

Les médecins conseillent aux mères qui nourrissent de boire des liqueurs de malt, qu'elles peuvent prendre en mélange avec du lait. On a essayé de discréditer l'action favorable de la bière dans ce cas, en montrant que la sécrétion du lait des mères n'augmentait pas; mais la valeur de la bière est autre, elle facilite la résorption d'autres substances nutritives.

Je peux aussi mentionner le fait que le lait bouilli avec du sucre et de la bière est un remède efficace contre le catarrhe, et comme tel, est très populaire.

L'instinct des masses dont les moyens ne leur permettent pas de recourir régulièrement aux soins des médecins, les a empêchées de se joindre au mouvement qui a lieu en faveur de l'abstinence totale.

L'ALCOOL DE POMMES DE TERRE EN RUSSIE

Dans l'industrie de la distillation de l'alcool en Russie, la pomme de terre prend plus d'importance chaque année, l'alcool qui est extrait de ce tubercule excédant en quantité celui provenant de toutes les autres sources.

A part les grandes quantités de pommes de terre achetées tous les ans par les manufactures aux paysans et aux propriétaires terriens, chaque fois que ceux-ci ont un surplus dont ils ne peuvent pas disposer plus profitablement, il existe d'importantes plantations employées uniquement à la production de pommes de terre pour la distillation, et il y a une tendance à augmenter l'étendue de ces plantations. La récolte de 1910, en Russie-d'Europe, a surpassé de beaucoup celle de l'année précédente, qui a été une bonne récolte, et la qualité des tubercules était meilleure qu'en 1909 dans presque tous les districts. Leur contenu en amyle variait de 11 à un peu plus de 22 pour cent, avec une moyenne de 18 pour cent.

On suppose généralement que le climat de la Russie est favorable à la production de la pomme de terre en quantités considérables, et qu'avec l'aide d'engrais, sa production peut être augmentée de manière à répondre à toutes les demandes des distillateurs, la production de l'alcool dénaturé pour l'industrie et l'éclairage ,étant encore à son début.

LA SOBRIETE EN ANGLETERRE

On remarque avec satisfaction que la sobriété fait des progrès réguliers en Angleterre. Depuis quelques années, la diminution du nombre des ivrognes dans ce pays est très remarquable, et sa régularité est ce qui la différencie des à-coups qui ont eu lieu à ce sujet en Ecosse et en Irlande. Le résultat obtenu en Angleterre donne plus d'espoir de sa permanence que dans les deux autres pays, et est un excellent exemple d'une tempérance rationnelle d'un double caractère—instruction et traitement équitable du commerce.

En Angleterre, dit "Wine & Spirit Journal", l'évangile canadien de la tempérance obligatoire n'a pas pris, et il en résulte une diminution de l'ivrognerie en Angleterre, et une augmentation de ce vice au Canada. Les statistiques les plus récentes que l'on possède sont celles de Londres, qui indiquent pour 1909 une nouvelle diminution du nombre des condamnations pour ivresse. Depuis 1896, la plus basse proportion est de 6.6 par 1000 têtes de population. En outre, le crime en général a diminué dans la métropole, et c'est une autre chose qui n'existe pas au Canada avec les méthodes en existence. Si le parti de la tempérance au Canada cite l'exemple de l'Angleterre, qu'il poursuive cet exemple jusqu'à sa conclusion logique.

Une tempérance rationnelle existe en Angleterre et donne des résultats satisfaisants. Ne vaudrait-il pas mieux essayer certaines des méthodes anglaises au Canada?

Les exportations de whisky canadien pour les huit mois terminés en novembre, 1910, sont évaluées à $582,426, contre $677,399 pour la période correspondante en 1909.

"Ridley's Wine and Spirit Trade Circular" nous apprend qu'une exposition internationale de Produits Alimentaires, Bières, Vins et Liqueurs, et des industries dépendant du Département de l'Hygiène Médico-Pharmaceutique, aura lieu de septembre à novembre 1911, dans la salle des expositions, à Anvers, Belgique.

L'exposition est organisée sous les auspices de la ligue "Anvers en Avant", et sous la présidence de Madame la Comtesse de Flandres, et la vice-présidence de Monsieur Jean de Vos, bourgmestre d'Anvers.

POUR TIRER PROFIT DU JOURNAL DE COMMERCE

Quelle est la meilleure manière de tirer le plus grand avantage d'un journal de commerce? Il est facile de répondre à cette question. Cependant des centaines d'hommes sont abonnés à un ou plusieurs journaux de commerce, et en tirent vraiment peu de profit; quelques-uns même ne les ouvrent que pour y jeter un coup d'oeil rapide. Ayez un carnet sous la main, et quand vous lirez quelque chose au sujet d'un article de marchandises nouvelles, etc., d'un intérêt spécial pour vous, quand vous remarquez des annonces faites par des marchands en gros ou des manufacturiers, qui peuvent vous enseigner quelque chose, prenez-en note. En lisant le journal, marquez les articles que vous pensez devoir être utiles à vos commis; une fois le journal fini, passez-le à ceux-ci, qui devront vous le rendre. Classez-le alors pour pouvoir vous y reporter. Suivez ensuite la liste que vous avez dressée. Envoyez des cartes postales pour vous procurer tous les nouveaux catalogues, etc., qui ont attiré votre attention, en ayant soin de mentionner le journal où vous les avez vus annoncés; cela aide le journal, contribue à son amélioration, et sa valeur augmente en conséquence pour vous. Dans tout journal de commerce, vous pouvez apprendre quelque chose d'utile, si vous adoptez ce système simple, qui marque souvent pour un marchand la différence entre le succès et l'insuccès. Le marchand qui lit son journal de commerce, qui fait siennes les idées qu'il y puise, qui saisit toutes les occasions offertes dans ses colonnes de se bien renseigner, fait rarement partie du nombre de ceux qui se plaignent du tort à eux fait par les maisons à catalogues, et ce n'est jamais celui-là qui écrira à l'éditeur du journal: "Je cesse mon abonnement; les temps sont trop durs pour que je continue à recevoir votre journal plus longtemps."

Tirez tout le profit possible de votre journal de commerce, aidez-le de tout votre pouvoir, et vous constaterez bientôt que vous possédez un fonds de connaissances, en comparaison duquel, le prix de votre abonnement décuplé n'est qu'une bagatelle.

L'auberge est de création presque aussi ancienne que l'église. Il y avait des auberges du temps des Romains; elles étaient situées à des distances régulières sur toutes les grandes voies romaines, pour la commodité des voyageurs. Le cabaret où l'on débitait de la bière était florissant au temps des Saxons. Au moyen-âge, les moines tenaient des auberges, et la maison réservée aux hôtes du monastère remplaça l'auberge qui fut négligée à l'époque des Normands. Au moyen-âge, l'hospitalité était le premier devoir des ordres religieux en Angleterre.

PAR DECISON ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY

"IMPERIAL"
WHISKY

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS:

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,
VILLE DE MEXICO,
VICTORIA, B. C.

Agents: WALTER R. WONHAM & SONS

6 Rue St-Sacrement, MONTREAL

LA BOURGOGNE ET SES GRANDS VINS

La Bourgogne est l'une des plus grandes et des plus belles provinces de France. Division administrative, elle comprenait avant 1789 les petits pays qui ont formé plus tard le département de l'Ain. Province, elle embrassait les trois départements de la Côte-d'Or, de de la Saône-et-Loire et une bonne partie de l'Yonne. Région viticole, elle s'adjoint le Beaujolais, c'est-à-dire toute la partie septentrionale du département du Rhône. Au XVe siècle, peu s'en fallut qu'elle ne devînt le centre d'un second Etat français, qui eût embrassé la Belgique et les pays cisrhénans.

Les ducs de Bourgogne, issus de la souche des Valois, étaient devenus maîtres par le mariage de la plupart des provinces des Pays-Bas. Les riches cités flamandes contribuèrent alors de leurs deniers à la splendeur architecturale des édifices bourguignons. Peintres, imagiers et maistres maçons de la Bourgogne ou des Flandres se prêtèrent alors un concours mutuel. En revanche la féconde Bourgogne prouva sa reconnaissance aux Flamands et aux Wallons de la Gaule Belge en leur faisant connaître ses vins incomparables, délices du palais des gourmets.

Les noms de Bourgogne et de vins sont, en effet, inséparables l'un de l'autre. De la vigne les Bourguignons tiennent leurs meilleures qualités; aussi en sont-ils fiers.

C'est à la possession de la plupart des grands crus bourguignons que le département de la Côte-d'Or doit son nom significatif. La Champagne, voisine,, au sol moins fécond et rivale de la Bourgogne, a besoin de joindre l'élevage et l'industrie des laines à la culture de la vigne. La Bourgogne se contente de ses vins et de quelques industries accessoires de la viticulture, la distillation des marcs et des fruits du pays.

La région viticole est vaste. Avec le Beaujolais, elle couvre environ 45,000 kilomètres carrés: moitié plus que la Belgique. Sa population doit s'élever à un million et demi d'habitants, car les nouvelles divisions administratives, instituées depuis la formation des départements ne permettent plus de dégager nettement la région viticole.

Il en est de même de l'importance exacte du vignoble. En comprenant dans la Bourgogne tout le département de l'Yonne, en partie champenois, pour compenser le Beaujolais, les trois départements de la Côte-d'Or, de Saône-et-Loire et de l'Yonne cultivaient en 1910 83,346 hectares (205,864 acres) de vignes en état de production, divisés entre 83,173 vignerons, propriétaires ou fermiers. Ce n'est guère plus d'un hectare par propriété. C'est dire que la vigne bourguignonne est soignée avec amour.

La dernière récolte a été si désastreuse qu'il est inutile d'en indiquer le montant. Elle prouve seulement quels aléas fait courir la culture de la vigne, malgré le pénible labeur qu'elle exige.

Mais voici un tableau exact de l'étendue du vignoble et de sa production dans des années moins exceptionnelles.

	Superficie 1910	Production moyenne 1897-1906	Récoltes 1907	1908	1909
	Hectares(1)	En milliers d'hectolitres (2)			
Côte-d'Or	24.310	872,7	679,2	929,3	404,1
Saône-et-Loire	42.178	1.401,5	1.204,8	2.306,5	1.015,0
Yonne	16.858	488,5	550,9	427,8	250,8
Totaux	83.346	2.761,2	2.434,9	3.663,6	1.669,9

(1) L'hectare vaut 2.47 acres.

(2) L'hectolitre vaut 22 gallons.

La production moyenne n'est que le résultat d'évaluations. Le montant des récoltes de 1907 à 1910 comprend pour la majeure partie, les quantités déclarées par les propriétaires, qui ne consomment pas la totalité de leurs récoltes.

On voit d'ailleurs que l'évaluation générale du rendement moyen de dix années n'est pas invraisemblable, puisque il a été largement dépassé en 1908 et presque atteint een 1907.

La valeur de la récolte de 1907, assez rapprochée comme rendement de la production moyenne, peut donner une idée exacte du produit en argent des vignobles bourguignons. Elle égalait 86.012.-154 fr. ($17,202,430) prix brut à la propriété.

En 1910, malgré la hausse des cours, les propriétaires n'ont pu obtenir que 7.128.000 fr. ($1,425,600).

La Bourgogne a beaucoup souffert du phylloxéra. L'Yonne récoltait autrefois près d'un million d'hectolitres; elle n'en produit plus que la moitié. Mais la Côte-d'Or a reconstitué une bonne partie, sinon la totalité des vignes, détruites par l'insecte américain. Elle faisait, bon an mal an, 767.000 hl. de 1877 à 1886; la dernière moyenne décennale montait à 872.-000 hl. C'est la preuve que les efforts des propriétaires vignerons pour protéger leurs vieux cépages ou pour les reconstituer sur une souche américaine ont été couronnés de succès.

Des recherches très minutieuses nous ont amené à évaluer la production réelle pendant les premières années du XXe siècle à la moyenne annuelle de 2.850.000 hl., c'est-à-dire à confirmer l'exactitude de la production établie par évaluation décennale.

Bien près de 3 millions d'hectolitres, sinon davantage, voilà la quantité de vins que la Bourgogne viticole peut offrir à tous les amateurs de ses crus délicieux. Si l'on tient compte de la production beaujolaise, il n'y a pas grande exagération à porter à la quantité de 3 millions et demi d'hectolitres le rendement des cépages bourguignons.

Toutefois, il est clair que cette énorme quantité de vins authentiques ne se compose pas exclusivement de grands crus.

Ceux-ci, en dehors des Chablis sont concentrés le long d'une longue bande de terre, sise sur la pente des coteaux qui limitent, la grande plaine de la Saône.

Les trésors que donne la vigne lui ont valu le nom, qui est surtout un titre, de Côte-d'Or. On peut évaluer au dixième de l'étendue cultivée en vignes la surface des vignobles qui produisent les vins fins de la Côte-d'Or, d'après le Dr Guyot. En 1855, le Dr Lavalle indiquait à peu près la même proportion. Pour mieux préciser, nous mentionnerons la production officielle des vins supérieurs en l'année 1907, qui fut un peu maigre comme rendement.

Côte-d'Or (Bourgogne propre), 107.-047 hl.

Saône-et-Loire (Mâconnais), 45.985 hectolitres.

Rhône (Beaujolais et Lyonnais), 28.-527 hl.

Yonne (Chablis), 19.577 hl.

Fabriqué sous le **Controle** du **Gouvernement**

LE

Gin Croix Rouge

est le produit soigneusement rectifié du meilleur Genièvre et du Choix des **GRAINS** de **l'OUEST CANADIEN**---les plus riches au Monde.

¶ C'est un Gin pur,---l'égal des meilleurs, présentant toutes les Garanties de qualité et de maturité.

¶ Chaque flacon de **GIN CROIX ROUGE** est revêtu de l'Etiquette de Contrôle Officiel du Gouvernement.

N'OUBLIEZ PAS QUE LES GINS IMPORTES

de l'étranger, n'étant soumis à aucun Contrôle, ni à l'exportation du pays d'origine, ni à l'entrée au Canada, n'offrent aucune garantie de pureté au consommateur.

Donnez la préférence au GIN CANADIEN, et encouragez ainsi l'Industrie Nationale.

Boivin, Wilson & Cie,

Agents, - - MONTREAL.

Le prix de ces vins, pris au pied de cuve, variait entre 38 et 119 fr. l'hl. ($7.60 et $23.80 les 22 gallons) comme moyenne départementale.

Il faut comprendre par là des prix bien plus élevés pour les grands vins. Ils justifient cependant la base du cours officiel des grands crus: 300 fr. (60) la barrique de Mercurey, dans les années ordinaires, à 218 litres (48 gallons) fût compris et vin dûment propre à l'expédition.

Le vin de Bourgogne doit ses qualités particulières à l'exposition, aux cépages et au mode de culture.

Le climat ne se retrouve dans aucun pays, dans aucune partie du monde. Il a pour trait spécial de se trouver au juste milieu de la zone tempérée entre le 45e et le 47e degré de latitude septentrionale.

Le "climat," c'est-à-dire l'exposition particulière du coteau, où l'arbrisseau cher à Bacchus étend ses rameaux tortus, joue un tel rôle dans la production des grands vins bourguignons qu'il sert à les distinguer. Partout ailleurs, à la même latitude, le climat est différent. En Suisse, en Italie et en Austro-Hongrie, ce sont de hauts plateaux montagneux à température trop rigoureuse ou trop chaude; plus loin, c'est la vaste plaine russe, balayée par les âpres vents du Nord.

Dans la zone australe, puisque les Australiens prétendent faire du vin de Bourgogne australien, la température est infiniment trop chaude entre le 30e et le 38e degré de latitude méridionale.

Voici quelques notes historiques publiées sur cet important vignoble par le Groupe Vinicole de la Bourgogne.

Dijon vinicole

Dès l'époque romaine, donc, à peine née, Dijon avait acquis une certaine réputation, en raison de l'excellence de ses vins, et Grégoire de Tours en parle avec beaucoup d'éloges.

Les vignerons dijonnais, déjà du temps du roi Louis XI, passaient pour ne pas aimer se laisser ennuyer. Sous son règne, ils firent une émeute qui obligea ce roi a se réfugier dans son château fort de Dijon et à leur octroyer certaines prérogatives qu'il leur avait refusées d'abord.

Dijon est entourée de vignobles qui produisent un excellent vin. Morelot et Lavalle, les célèbres ampélographes bourguignons, en parlent en les termes suivants:

"Ces vins présentent un feu et une vinosité très grands, ils se gardent très bien et sont particulièrement distingués au bout de 6 ou 8 ans. C'est en vieillissant qu'ils acquièrent la finesse, et que le bouquet se développe, mais alors, ce sont des vins véritablement remarquables, et nous ajouterons à ces qualités que ces vins voyagent facilement. Les plus recherchés sont les Violettes, les Echaillons, les Champs de Perdrix."

Courtépée signale les vins des Crais de Pouilly, les Poussots, les Roses, les Perrières, comme vins "élégants et délicats."

Ces climats existent toujours et donnent d'excellents résultats en passetoutgrains et gamays de coteaux.

Les ampélographes Danguy et Aubertin ajoutent qu'on récolte toujours dans les vignobles de Dijon des vins remarquables, et que les passetoutgrains et gamays des coteaux de ce finage ont une très grande réputation.

Ces vignobles sont le commencement de la célèbre côte dijonnaise-nuitonne qui, à un quart d'heure du chemin de fer de Dijon, offre les plus beaux joyaux de la Bourgogne: le Chambertin, Clos de Bèze, et plus loin, à une demi-heure du chemin de fer de Dijon, les Romanée-Conti, Clos Vougeot, Richebourg, Romanée.

Cette côte dijonnaise-nuitonne se termine par l'un des plus beaux fleurons de la Bourgogne: Nuits-Saint-Gerges.

Beaune

"Vinum Belnense super omnia vina recense" (Paradin). Beaune dont les anciens bastions, revêtus de pierres taillées à pointes de diamant, qui ont été construits par ordre de Louis XI, sont actuellement aménagés en caves merveilleuses pour l'éducation des vins, est placée au centre de la production viticole de la Côte-d'Or. Cette ville est en même temps le centre le plus important du commerce des vins de Bourgogne.

Mollement couchée au pied des collines qui la dominent, Beaune, par l'importance de son vignoble, doit être classée en tête des communes viticoles de la Côte-d'Or. Les produits de ses premières cuvées: Les Marconnet, Les Grives, En Genet, Aux Cras, Clos du Roi, Clos de la Mousse, à l'Ecu, Les Fèves, Les Theurons, Les Bressandes, le Clos des Mouches, etc., d'où qu'ils proviennent, peuvent rivaliser avec les meilleurs vins de toute la Côte-d'Or (Dr Moreau).

En 1441 Nicolas Rollin, chancelier de Bourgogne, fonda dans cette ville un magnifique hôpital "une des plus rares et superbes pièces de la France et qui semble plus tôt un logis de Prince qu'hospital de pauvres" (Jacques Fodere). Depuis longtemps, au commencement de novembre, l'hospice de Beaune, que des donations successives ont fait un des plus gros propriétaires de toute la région: Aloxe, Corton, Savigny, Pommard, Volnay, Meursault, etc., fait procéder à la vente aux enchères de ses vins nouveaux.

Une quantité de viticulteurs, de négociants de la France entière, de l'étranger, vient assister à cette réunion qui est précédée d'expositions et de dégustations de vins à vendre. La foule, que ne peut contenir la salle d'adjudications, se presse dans les coins de l'Hôtel Dieu et pour ceux qui ne peuvent entendre les enchères, on affiche dans la cour d'honneur le chiffre atteint par la dernière cuvée adjugée. Ces prix sont accueillis plus ou moins favorablement par les intéressés, avec enthousiasme lorsque les enchères sont élevées, telle la cuvée "Chancelier Rollin" qui a atteint en 1906 le prix de 4,000 francs la queue (jauge Beaune 456 litres).

Côte de Beaune

La côte de Nuits est séparée de la côte de Beaune par des villages dont les pentes très adoucies ne produisent pas de premières cuvées, mais dans lesquelles on récolte d'excellentes secondes et de remarquables grands ordinaires. Tels sont: Comblanchien, plus connu à Bruxelles par ses marbres (palais de justice, bourse, etc.) que par ses vins, Corgoloin, Buisson, Serrigny, Ladoix, où la montagne se redresse brusquement et où commence le Corton, anciennement Courton, dont en 1350 le châtelain de Beaune possédait 258 ouvrées, qui, ainsi que les autres premières cuvées d'Aloxe: les Renardes, les Bressandes, les Marchandes, les Peuillets, les Chaumes de la Voicrosse, les Meix, les Grives, le Clos du Roi, etc., fait un des vins "dont la Bourgogne s'honore le plus" (Dr Lavalle).

En Charlemagne, que l'empereur, dont ce vignoble a conservé le nom, donnait au VIIIe siècle à l'abbaye de Saulieu, est en partie sur Aloxe, en partie sur Pernand. Avant-garde d'une région de grands ordinaires, ce dernier village partage en outre avec Savigny le vaste climat des Vergelesses.

Savigny, un des plus importants vignobles de toute la Côte-d'Or, et dont les vins sont "nourrissants, théologiques et morbifuges," possède en premières cuvées: les Lavières, les Taimettes, Aux Guettes, la Domidode, les Jarrons, etc., et dont la dernière au sud, les Marcon-Givry (Bois Chevaux, Clos Salomon), à Mercurey (Clos Lévêque, les Nugues, les Voyens), à Saint-Martin-sous-Montaigu et Rully. Toutes ces communes produisent aussi d'excellents ordinaires, ainsi que les villages de Bourgneuf-Val d'Or, Chamirey, Etroyes, Saint-Jean-de-Vaux, Saint-Mard, Saint-Denis, Mellecey, Dracy-le-Fort, Poncey, Jambes (Charnailles), Moroges, Saint-Désert (Montbogre), Rosey, Bissey-sous-Cruchaud, Buxy, Jully, Saint-Vallerin, Chenôves, Culles, etc.

Montagny donne d'excellents vins blancs de même que Buxy (Danenay, Montcuchot) et Givry (Champourot). A Rully, les chardonnays blancs rappellent les vins fins de Meursault, cette localité est aussi un centre de production de bourgogne mousseux.

En résumé les vins de la côte chalon-

BOULESTIN & CIE.

COGNAC
FRANCE

Cette marque de COGNAC pur et authentique a conquis la faveur des CONNAISSEURS, par son arôme délicat et son goût exquis. Propriétaire de vignobles considérables, la maison **"BOULESTIN"** occupe le premier rang parmi les grandes distilleries de France

Les affaires colossales de cette maison dans le monde entier sont une preuve incontestable de la haute qualite de ses eaux de vie. Nous avons pour arriver par PREMIER VAPEUR direct une consignation importante, comprenant:

1100 CAISSES et FUTS

Différentes Qualités.

ECHANTILLONS et PRIX FOURNIS avec PLAISIR.

La marque **"BOULESTIN"** est maintenant en vente dans tous les établissements de premier ordre.

L. CHAPUT, FILS & CIE
MONTREAL

NEGOCIANTS EN VINS, ∴ ∴ AGENTS AU CANADA.

Maison fondée en 1842.

naise se comportent bien, et en les soignant ils se conservent pendant une longue durée: on les recherche comme grands vins de table.

Pouilly et la roche de Solutré

La roche de Solutré, située à 8 kilom. de Mâcon, à l'ouest, est remarquable par sa configuration pittoresque et les objets très anciens qui y furent découverts lors des fouilles entreprises en 1853 et qui se poursuivirent par la suite jusqu'à ces dernières années. Armes anciennes de l'âge de pierre, vases romains, médailles du haut empire, fers et nombreux ossements de chevaux indiquent l'occupation de ce point important dès les temps les plus anciens.

A quelques centaines de mètres de cette roche se trouve Pouilly, renommé par les excellents vins blancs que l'on y récolte et qui jouissent d'une très légitime réputation.

Vins d'une grande finesse, d'un fruit agréable, très alcooliques, ils acquièrent avec l'âge une belle teinte jaune d'or et un fumet qui rappelle celui des grands vins de Montrachet et les a fait placer parmi les grands vins blancs de France.

Comme le Moulin-à-Vent, Pouilly est le centre d'une production importante dont les crus, de même caractère, rivalisent pour leur qualité, ce sont: Fuissé, Chaintré, Vergisson, Solutré et Vinzelles. Tous ces crus sont desservis par les gares de Crêches, Charnay et Mâcon. —(Revue des Vins et Liqueurs.)

TENEZ UN REGISTRE DE VOS ANNONCES

Tout annonceur ou tout homme rédigeant des annonces devrait tenir un recueil de toutes ses annonces. Ce recueil peut être très simple. Si les annonces ne sont pas grandes, les pages du carnet n'ont pas besoin d'être grandes.

Dans ce but, on emploiera avantageusement un memorandum. A côté ou au-dessous des annonces qu'on aura collées sur ses pages, on inscrira les noms des publications dans lesquelles elles ont paru, la date de ces publications et les résultats attribuables à ces annonces.

Si on le désire on pourra enlever une page sur deux, de manière à laisser de la place aux annonces, afin que le recueil ne perde pas trop de sa forme. Mais c'est là un détail peu important.

Pour que ce mémorandum soit très utile, on peut disposer les annonces par dates, ou suivant les sujets et les dates, les publications dans lesquelles elles ont paru, ou suivant les styles divers.

La chose importante est que l'on puisse faire facilement des recherches. On verra ainsi quelles sont les annonces ou les catégories d'annonces qui ont le mieux réussi. Cela aidera matériellement à la préparation de nouvelles annonces.

Par cette méthode, on peut déduire des principes et des règles spéciales pour la construction des annonces, concernant un article particulier, en conformité avec les affaires ou la localité.

On constatera aussi que certains efforts sur lesquels on comptait beaucoup et peut être avec un orgueil pardonnable, n'ont donné aucun résultat, tandis que d'autres, sur lesquels on comptait moins, ont eu le plus de succès.

POURQUOI CERTAINS HOMMES D'AFFAIRES NE REUSSISSENT PAS

Certains hommes d'affaires ne réussissent pas parce qu'il manque chez eux cette capacité indispensable au succès, nécessaire dans chaque carrière particulière. On pourrait comparer ces hommes à une roue qui serait parfaite si elle n'avait au bord une petite cassure. Il faut remédier à ce qui manque. Il faut arrondir la roue, c'est-à-dire perfectionner l'organisation commerciale en s'entourant d'hommes ayant la capacité spéciale désirée. Un homme d'affaires doit être capable de s'étudier. Pour réussir, il faut que vous sachiez si vous pouvez, mieux qu'un autre, faire une certaine chose particulière. Si vous êtes convaincu que vous ne le pouvez pas, employez quelqu'un pour la faire à votre place.

* * *

La plupart des hommes qui font faillite en affaires ont agi en aveugles. Ils ne savaient pas la moitié du temps ce qu'ils faisaient. Ils supposaient, au lieu de savoir.

* * *

Vous remarquerez que l'homme d'affaires qui réussit est celui qui sait s'entourer d'hommes qui pensent. Il considère plutôt l'importance de son employé que le salaire qu'il doit lui payer. Il consent à acheter sa pensée. Il recherche l'initiative et les connaissances des autres. Il achète des hommes qui peuvent jeter les bases d'une organisation dont le succès est inévitable.

* * *

Un manque de connaissances en affaires est une cause suffisante de faillite. D'après ce qui a été observé, beaucoup d'hommes ne connaissent pas leur propre genre d'affaires, et, fait assez singulier, ils ne semblent pas s'apercevoir de leur ignorance. Un homme peut connaître un côté de son commerce, et être complètement étranger à l'autre côté. Il peut être un bon manufacturier mais un piètre financier. Il peut connaître sa marchandise, mais ne pas savoir comment la vendre. Il peut savoir faire ses ventes, mais ne rien connaître des crédits.

POUR LES COMMIS DE MAGASIN

Le commis qui pratique l'économie dans le magasin où il est employé, possède une qualité hautement appréciée par son patron. De plus, le commis qui se montre porté à l'économie reçoit d'habitude une meilleure rémunération de ses services.

Certains hommes ne pensent aucunement à la prospérité de leur patron, et ils semblent n'avoir jamais l'idée d'éviter les pertes ou le gaspillage; ou si cette idée leur vient, elle ne se manifeste pas suffisamment, car ils ne saisissent pas l'occasion d'écarter un doute possible.

La prudence et la disposition à économiser devraient occuper la première place dans l'esprit de tous les commis. Ceux-ci devraient donner à cette question d'économie pour leur patron autant d'attention que s'ils étaient en affaires pour eux-mêmes, et ne pas oublier qu'un dollar économisé est un dollar gagné.

* * *

La rudesse de langage ne plaît jamais. Certains commis pensent qu'il est intelligent de mettre de côté les manières de bonne compagnie en affaires. Ils sont dans l'erreur. C'est derrière le comptoir que les bonnes manières ont de l'importance. Chaque effort fait pour plaire à la clientèle laisse une impression. Chaque acte de politesse indique de la déférence pour le client. Le commis devrait remercier chaque client de l'achat que celui-ci a fait. Une autre chose importante pour le commis est de parler conformément aux règles de la grammaire.

Tous ces détails, qui peuvent paraître insignifiants, sont remarqués par les personnes habituées à la correction des manières et du langage, et l'attention qu'un commis apporte à observer les bonnes manières doit forcément lui attirer le respect de la clientèle.

* * *

Il est bon que chacun s'occupe de ses affaires. Cependant si vous avez les yeux ouverts et l'esprit en éveil, vous constaterez que ce qu'on appelle se mêler des affaires des autres n'est pas une mauvaise chose, après tout. Des gens sages vous diront de vous mêler de ce qui vous regarde. Il n'est pas bon, en effet, d'ignorer les règles. Ce n'est pas une bonne politique que d'assumer l'autorité de ceux qui occupent une situation plus élevée; mais il est de bonne politique de montrer le point faible de ces règles et l'erreur commise d'après vous par des supérieurs. Aucun homme aux idées droites ne se tiendra coi s'il croit qu'une certaine ligne de conduite fait du tort à son département. Cette ligne de conduite, vous le comprenez, peut très bien réussir à la longue, mais pour le moment, à votre point de vue, elle est désastreuse. En dehors des résultats bons ou mauvais qu'un certain règlement peut

produire dans votre magasin, le fait que vous élevez des objections contre ce système d'une manière respectueuse, bienveillante, montre que vous êtes observateur et que vous faites réellement plus que de vous occuper de vos propres affaires.

* * *

Un certain marchand désire que ses employés lui indiquent ce qu'ils trouvent de défectueux dans la manière dont il conduit ses affaires. Il n'y a pas, dit-il, à s'occuper des choses correctes." Vous craignez d'être blâmé, si vos critiques se renouvellent trop souvent. Mais indiquer des défauts n'est pas critiquer. Rester dans l'inertie et laisser les défauts se corriger d'eux-mêmes est chose stupide. Qui en connaît le plus sur les points faibles d'une affaire? Ce n'est pas l'homme qui est obligé de passer les quatre-cinquièmes de son temps au bureau. Non, ce sont les hommes qui vendent les marchandises. Ce sont les hommes et les femmes qui rencontrent les clients face à face, et qui ont des discussions avec eux. Si vous connaissez une condition quelconque qui, dans votre opinion, retarde le développement des affaires, si vous ne divulguez pas cet état de choses, vous ne donnez pas à l'homme qui vous emploie tout le service que vous devriez lui donner.

LE MARCHAND DE DETAIL ET SES PROFITS

Depuis quelques mois surtout, on lit de temps à autre dans les journaux quotidiens des articles sur la "Vie Chère" ou sur "l'Augmentation du Coût de la Vie". Presque invariablement on dit, ou on laisse supposer quand on ne le dit pas, que la faute de l'augmentation de prix de toutes les nécessités de l'existence retombe sur les épaules du marchand de détail qui prélève des bénéfices exagérés sur les marchandises qu'il vend.

Voyons! il faudra cependant être de bon compte et donner autrement que par des assertions, la preuve de ce que l'on avance. Depuis 1896, à part une année ou deux où les affaires ont été plus calmes qu'actives, à cause des récoltes médiocres, nous avons vécu au Canada dans une ère de prospérité sans précédent. Nous avons donc eu une bonne douzaine d'années sur quatorze, pendant lesquelles les marchands de détail ont pu accumuler les prétendus gros bénéfices qu'ils ont prélevés sur le sonsommateur. Tous les marchands de détail établis depuis une quinzaine d'années devraient donc — nous ne dirons pas rouler sur l'or — mais avoir acquis une belle aisance. Malheureusement il n'en est rien. On peut compter ceux qui, depuis quinze ans, ont fait fortune et, cependant, un bon nombre de marchands auraient dû faire fortune pendant ce temps.

S'ils n'ont pas fait fortune, c'est parce que les profits ne sont pas suffisants généralement dans le commerce de détail.

On pourrait tout d'abord, quand on accuse les épiciers de prendre de trop larges bénéfices sur leurs ventes, répondre qu'ils vendent le sucre, un article de grande consommation, à perte et que la concurrence qu'ils se font entre eux, provoque sur maints articles la gâche des prix à leur détriment et au grand profit du consommateur.

Mais tout conspire contre le marchand de détail, surtout les manufacturiers de produits de marque. Le manufacturier tire tout le profit ou à peu près pour lui, il laisse entre son prix de vente au commerce et le prix qu'il fixe pour la vente au consommateur, une marge presque insuffisante qui ne permet pas au détailleur de récupérer ses frais généraux.

Ainsi, prenons comme exemple ces quantités d'articles que le détaillant paie $1.00 la douzaine et qu'il est obligé de détailler à 10 cents la pièce. Il réalise sur son prix de vente un profit de 16⅔ p.c. Dans la grande majorité des cas, un profit de 16⅔ p.c. ne paie pas les frais généraux d'un marchand de la ville.

Voilà un des obstacles au succès des marchands de détail; la marge trop petite de profits laissée par le manufacturier à l'intermédiaire dont il se sert pour écouler ses produits dans la consommation. C'est-à-dire, que le manufacturier ne paie pas assez cher les services de ceux qui l'enrichissent.

C'est un des points noirs du commerce de détail qu'il faut dissiper au plus vite.

En s'unissant et en demandant aux marchands de gros leur concours, les détaillants viendront à bout d'exiger des manufacturiers une marge de profit qui leur permettre non seulement de vivre, mais encore de faire des économies et au besoin de s'enrichir, but que doit avoir tout bon commerçant qui travaille pour le présent et pour l'avenir.

La valeur des importations de vins et de spiritueux au Canada, pour les huit mois terminés en novembre, 1910, est de $2,878,651, contre $2,490,283, pour la période correspondante en 1909. Pendant la même période, les importations d'ale, de bière et de porter ont été de $479,256 en 1910 et de $396,230 en 1909.

IMPORTANCE DES DETAILS EN AFFAIRES

Réfléchissez aux petits détails de votre commerce, rendez-vous compte de ce qu'ils sont et de la manière dont votre personnel en prend soin.

Il existe aujourd'hui des centaines de grandes manufactures qui paient des dividendes intéressants sur leur stock; il y a quelques années, ces manufactures avaient de la peine à se maintenir et étaient un lourd fardeau pour leurs propriétaires. Elles étaient conduites par des hommes habiles et intelligents; elles semblaient bien administrées et travaillaient à leur pleine capacité. Mais avec une régularité décourageante, chaque année, leurs frais étaient presque égaux à leurs recettes.

Tout cela est changé et aujourd'hui leurs machines ronflent joyeusement, semblant chanter la chanson des dollars. Ce changement de l'insuccès en succès, de la perte en gain, de la tristesse en joie, a été causé uniquement, exclusivement et absolument par la surveillance des petits détails.

Des hommes modernes, ayant un esprit de précision, visitèrent les établissements, mettant un frein à de petites pertes, dont chacune semblait si insignifiante qu'on ne la jugeait pas digne d'un moment de réflexion.

Mais le grand total, auquel vint s'ajouter une dministration meilleure qui suivit naturellement comme résultat d'une sorte de considération secondaire, produisit un changement remarquable.

Si vous êtes prospère et si, dans votre prospérité, vous vous êtes relâché des règles strictes qui doivent régner dans toute entreprise, tenez compte de ces préceptes et faites attention aux petits détails, autrement ces détails négligés influeront sur vos affaires en les faisant péricliter; les défauts se multiplieront comme les mauvaises herbes dans un jardin, jusqu'à ce qu'ils affaiblissent votre entreprise, jusqu'à ce que son idéal soit abaissé, l'observance des règles établies, négligées, les coutumes ignorées, jusqu'à ce qu'enfin une dégénération destructice s'abatte sur votre établissement.

Cela ne veut pas dire que vous deviez assumer vous-même la lourde tâche de voir à tous les détails. Cela veut dire cependant que vous devez surveiller de près tous ceux qui vous aident, de manière que leur vigilance ne se relâche pas.

Quant à vous, M. le Marchand, dont le commerce ne vous rapporte pas les profits qu'il devrait vous rapporter, nous attirons votre attention sur l'importance des détails. Soyez bien convaincu que les détails ne doivent pas être négligés. Parcourez votre établissement et prenez note des économies que vous pouvez

réaliser. Il n'y a rien de trop insignifiant pour ne pas attirer votre attention.

Le total de vos économies peut donner un autre ton à vos affaires. Mais plus important encore sera l'effet secondaire qui suivra. Cet effet sera de donner de la vigueur à votre esprit commercial, de l'aculté à votre jugement et de vous faire ouvrir l'oeil sur des occasions jusqu'alors inaperçues. Vous pourrez opérer des changements importants qui sembleront hors de proportion avec ce que vous pouviez en attendre.

On peut dire en toute confiance que, si grand qu'ait été le changement apporté aux coutumes du commerce durant les quelques dernières années, il n'y a rien de plus significatif qu'une appréciation de l'importance des détails.

LES METHODES MODERNES EN AFFAIRES

La science commerciale a fait de rapides progrès au cours de la dernière décade, mais il y a encore des commerçants qui ne vendent que des marchandises de qualité inférieure et qui se soucient plus des profits qu'ils peuvent faire aujourd'hui que de leur clientèle future. Ces marchands n'ont plus aucune importance. Ils ont fait leur temps.

Ils sont trop faibles, mentalement et financièrement, pour se mettre à la hauteur des méthodes d'affaires modernes. Peu à peu, ils sont relégués dans l'ombre où ils peuvent dépérir sans que personne s'en aperçoive.

C'est aujourd'hui le moment de donner de l'activité à votre commerce. Demain commence à chaque tic-tac de l'horloge. Tout homme d'affaires expérimenté sait qu'il est nécessaire de former des plans pour l'avenir, si rapproché soit-il.

Réfléchissez à votre commerce, examinez l'état de vos affaires en vous plaçant au point de vue de l'étranger. Estimeriez-vous qu'elles sont de premier ordre, si un autre gérant à votre façon? C'est là qu'est l'épreuve.

Que faites-vous pour donner du ton à votre magasin?

Améliorez-vous constamment la qualité de vos marchandises, afin de donner à vos clients la valeur maxima pour l'argent que vous recevez? C'est peut-être ce que fait votre concurrent.

Vos méthodes sont-elles conforme aux principes de l'équité? Sont-elles aussi libérales que celles de vos concurrents?

Dirigez-vous votre commerce avec autant de dignité que votre banquier administre sa maison de banque? Vous le devriez.

Essayez-vous de vendre à chaque client l'article qui est réellement le meilleur pour lui, ou essayez-vous simplement d'extirper de l'argent de sa poche aussi vite que possible?

Dites-vous des mensonges ou jouez-vous avec les mots dans vos annonces?

L'exagération fait plus de mal que de bien.

Employez-vous dans vos annonces d'énormes lettres noires? Les directeurs de cirque le font, mais ils s'adressent à une clientèle différente.

Faites-vous paraître votre catalogue tout entier dans chacune de vos annonces? Vous ne devriez pas le faire. Personne ne demande à lire tout cela.

Déclarez-vous toujours vos prix dans chacune de vos annonces? Voilà la chose principale que le lecteur désire connaître.

Mettez-vous sur vos paquets des signes qui tirent l'oeil? Aucun client ne désire servir d'enseigne ambulante pour votre magasin.

Accordez-vous assez d'attention à l'apparence de votre magasin? Celui-ci est-il moderne et attrayant? Examinez-le, en vous plaçant au point de vue du passant.

Avez-vous remarqué si chaque coin est bien néttoyé, si chaque article est à même d'être vu par le client et à portée de sa main? Employez-vous assez de lumière pour permettre l'examen de vos marchandises? Dans le cas contraire, vos clients se défieront de vous.

Personnel

—M. Albert Hébert, de la maison Hudon, Hébert & Cie, Limitée, est parti le 29 mars avec sa famille, pour un voyage en Europe qui durera quatre à cinq mois.

Personnel

M. Marc Foucauld, Conseiller de Commerce Extérieur de la France, chef de la maison Lucien Foucauld & Cie, de Cognac, vient de repartir pour la France, après avoir fait un fructueux voyage d'affaires au Canada.

La valeur des importations au Canada des vins et spiritueux, pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1910, est de $3,414,098 contre $2,946,261, pour la période correspondante en 1909. Les importations d'ale, bière et porter, pendant les mêmes périodes, ont des valeurs respectives de $542,724 et de $439,124.

Les exportations de whisky canadien pour les neuf mois terminés le 31 décembre 1910, sont évaluées à $684,992, contre $726,541 pour la période correspondante en 1909.

* * *

L'année dernière, la production du cidre en France a été un peu meilleure qu'en 1909, mais cependant bien au-dessous de la moyenne des dix dernières années. La quantité produite en 1910 a atteint 271,328,244 gallons, contre 214,610,308 gallons en 1909, tandis que la moyenne des dix dernières années est de 349,328,254 gallons.

* * *

Pendant les trois années fiscales, 1908, 1909 et 1910, le Canada a exporté les quantités suivantes de cidre:

	Gallons
1910	228,342
1909	134,917
1908	65,016

On voit ainsi que cette branche de l'industrie canadienne se développe d'une manière satisfaisante, et ses perspectives pour l'avenir sont des plus encourageantes.

* * *

Peu de personnes, sauf celles qui sont dans le commerce, ont une idée de l'importance de l'industrie du cidre en France. Dans certaines parties de ce pays, le cidre est la boisson principale, et quand la récolte est mauvaise, il en résulte de grands inconvénients. L'année dernière a été un peu meilleure que 1909, mais son rendement a été bien inférieur au rendement moyen des dix années précédentes. En 1910, la quantité produite a été de 271,328,244 gallons, contre 214,610,308 en 1909, alors que le rendement moyen des dix années précédentes était de 349,328,254 gallons.

Meagher Bros. & Co., Limited
AGENTS
MONTREAL

S. H. EWING & SONS, IMPORTATEURS et MANUFACTURIERS de

BOUCHONS

Coupés à la main et à la machine.

Marchands de Capsules pour boutellles, de Broche d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

Suceursale de Toronto; 29 Front St., West. Bureau Principal: 96 rue King, Montréal

Téléphones: { BELL MAIN 65 / MARCHANDS 522

Cognac Bouquet
Cognac Medico-Tonic
Cognac *** - V.S.O. - V.V.S.O.P.
Cognac 1847

Lucien Foucauld & Co.
COGNAC

LAW, YOUNG & CO.
MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en ranGde-Bretagne et en Prance. .

Absinthe	Pernod Fils.
Ale & Stout	Daukes & Co.
Bénédictine	Benedictine Co.
Bourgognes	Bouchard père et fils.
Brandy	Renault & Co.
Cherry Whisky (The Original)	Fremy's.
Claret et Sauternes	Nathl. Johnston & Fils.
Crême Cacao Chouva	A. Droz & Cie.
Gin de Hollande	T, H. Henkes.
Gin London Dry	"Gordon's."
Ginger Ale Anglais	"Schweppes."
Lime Juice	L. Rose & Co.
Liqueurs	Marie Brizard & Roger
Madère	Leacock & Co.
Soda Anglais	"Schweppes."
Stout	Wheeler & Co.
Tarragone	Louis Quer.
Vermouth	Noilly Prat & Cie.
Vin de Lisbonne	Sarano & Co.
Vin de Malaga	Crooke Bros.
Vins de Porto et Sherries	Sandeman & Co.
Vins de Porto et Sherries	"Mackenzie."
Vins du Rhin et Moselle	Koch Lauteren & Co.
Whisky Ecossais	"Kilmarnock."
Whisky Irlandais	Dublin Distillers Co.

Cette Marque Célèbre Mise en

Pintes, Chopines, ½ Chopines et Flasks "Book"

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUE PAR

J. P. WISER & SONS, LIMITED

Prescott Ontario

"NEW-YORK" "CANADA"

Eau de Table Naturelle
"PERRIER"
FOURNIE

A la Cour du Roi d'Angleterre

A la Cour du Roi d'Espagne

et au Parlement Anglais

"Le Champagne des Eaux de Table"

L'Eau Gazeuse Naturelle "PERRIER" est, de toutes les Eaux Minéraies, celle qui se mélange le mieux avec le Scotch' le Brandy, les Vins, etc., et leur laisse leur goût naturel.
L'Eau "PERRIER" est mise en bouteilles à la source même, à Les Bouillens Vergeze, Gard, France.
Pour Pancartes, Affiches, Prix et Renseignements, S'ADRESSER À

S. B. Townsend & Co., *Seuls Agents,* Montréal.

Accessoires et Fournitures d'Hôtel et de Bar de toute description.

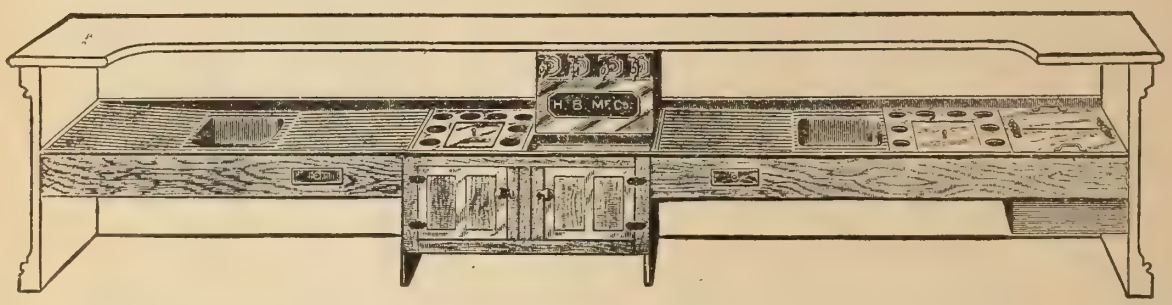

Nous manufacturons : Cabinets et Boites à Serpentin pour Bière, Glacières, Work Boards, Pompes à Bière, Extracteurs de Bouchons, Compresseurs de Citrons, Crachoirs, Urnes à Café, etc. Les prix sont corrects. Demandez le Nouveau Catalogue "C."

Hamilton Brass Manufacturing Company, Limited.

Bureau à Montréal : 327 rue Craig Ouest. Hamilton, Ontario.

Cigarettes

EMPIRE

NAVY CUT

TOUJOURS AGRÉABLES AU GOÛT

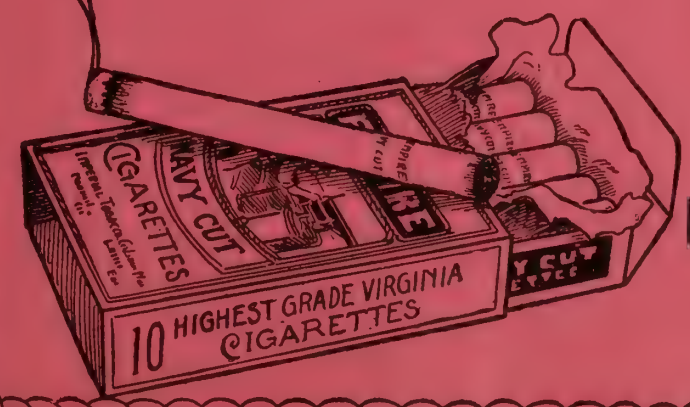

10¢
LE PAQUET

Cigares et Tabacs

POUR LES PLANTEURS DE TABAC

Il nous a paru utile de rappeler aux planteurs de tabac de la province de Québec quelques conseils qui leur ont déjà été donnés soit dans nos conférences, soit par la voie des publications de notre division.

Nous voici à la fin de l'hiver, et on va bientôt parler de faire les couches. Il est inutile de se presser, et il faut se méfier des quelques journées de beau temps qui peuvent apparaître à la fin de mars et au commencement d'avril. Nous recommandons de ne pas faire les semis avant le 15 avril; il va sans dire que l'on peut préparer les couches huit ou dix jours avant cette date afin de réchauffer les terreaux et de les débarrasser d'une grande partie des mauvaises herbes qu'ils peuvent contenir. Quarante jours sont suffisants pour avoir du plant, il s'en suit qu'en semant vers le 15 avril on se trouve prêt à planter fin mai et dans ces conditions on peut s'arranger, en général, pour que les plantations soient terminées au 15 juin, ce qui est bien assez tôt. L'an dernier beaucoup de planteurs trompés par un printemps relativement précoce ont fait leurs semis trop tôt et les quelques chaudes journées de fin mars et commencement d'avril ayant vite fait place à une période de gelées assez fortes, beaucoup de semis ont considérablement souffert, plusieurs même furent complètement détruits. Il y a toujours lieu d'être prudent avec le printemps qui est généralement très long, très pluvieux et qui présente brusquement de grands écarts de température; rappelons-nous la gelée du 4 juin de l'an dernier.

C'est probablement pour cela que l'on a tant de peine à réussir les couches; d'autant plus que ces conditions atmosphériques plutôt défavorables facilitent le développement sur les semis de certaines maladies très dangereuses, en particulier la pourriture noire des racines et la pourriture bactérienne. Il est assez difficile de lutter contre ces maladies, bien que la stérilisation des terreaux par la formaline, la chaleur directe ou la vapeur, donne d'excellents résultats.

Il ne faut pas oublier que ce sont principalement les semis épais qui souffrent des maladies dont nous venons de parler; les semis clairs au contraire sont généralement épargnés. Dans les semis clairs, en effet, l'air circule et se renouvelle facilement, si bien que les plants ne se développent pas, comme dans le cas des semis épais, au milieu d'une atmosphère toujours viciée et saturée d'humidité. D'autre part, les semis clairs produisent toujours un plant trapu, tendre, et dont les racines sont pourvues d'un abondant chevelu, ce qui est une condition essentielle de bonne reprise. Plusieurs années d'étude nous permettent de considérer la proportion de 1/7 d'once de graines pour cent pieds carrés de semis comme la plus recommandable; une couche semée dans ces conditions n'a pas au début une très belle apparence, mais il n'y a pas lieu de s'en alarmer car au moment de la plantation on pourra y prélever facilement 15,000 plants bien développés, vigoureux et sains.

Ottawa, le 23 mars 1911.

O. CHEVALIER, I.N.A.

EXPORTATIONS DE CIGARES DE LA HAVANE

Les chiffres suivants extraits des registres de la douane de Cuba, indiquent le nombre de cigares expédiés du port de La Havane dans toutes les parties du monde pendant la première et la deuxième quinzaine du mois de février et accusent des gains soutenus par rapport aux expéditions faites l'année dernière pendant la période correspondante. Les exportations pendant les deux premiers mois de 1911 sont en gain de près de cinq millions de cigares.

Première Quinzaine

	Cigares.
Royaume-Uni	4,157,739
Etats-Unis	1,496,660
Allemagne	678,807
Australie	441,670
Canada	418,650
République Argentine	263,000
Uruguay	98,500
Chili	73,526
Gibraltar	64,250
Afrique Anglaise	49,750
Autriche	42,000
Iles Canaries	39,150
Mexique	27,100
Belgique	20,500
Italie	20,000
Pays-Bas	17,000
Panama	16,000
France	12,500
Roumanie	8,000
Portugal	6,950
Egypte	6,936
Costa Rica	5,500
Espagne	4,100
Etats-Unis de Colombie	3,500
Antilles Danoises	2,500
Du 1er au 14 février 1911	7,974,288
Du 1er au 31 janvier 1911	14,256,618
Du 1er janv. au 14 fév. 1911	22,230,906
Du 1er janv. au 14 fév. 1910	15,136,520

Deuxième Quinzaine

	Cigares.
Grande-Bretagne	1,361,515
France	1,304,204
Etats-Unis	1,044,062
Espagne	283,125
Allemagne	263,144
Australie	198,425
Canada	187,350
République Argentine	70,050
Afrique Française	20,000
Equateur	12,600
Panama	6,000
Mexique	3,950
Antilles Hollandaises	2,650
Egypte	2,005
Gibraltar	2,000
Portugal	1,000
Du 16 au 28 février 1911	4,762,080
Du 1er jan. au 14 fév. 1911	22,230,906
Du 1er janv. au 28 fév. 1911	26,992,986
Du 1er janv. au 28 fév. 1910	22,045,016
Augmentation en 1911	4,947,970

ILS DETESTENT LA PERTE DE TEMPS

Tous les marchands connaissent la fiche de papier que les manufacturiers de diverses marques de tabac enferment dans leurs boites en fer-blanc au moment de l'empaquetage, et sur laquelle ils prient les consommateurs de leur retourner cette fiche, s'ils ont quelque sujet de plainte. La Imperial Tobacco Co. of Canada, Ltd., a reçu l'autre jour de Cranbrook, C.A., une de leurs fiches sur laquelle était écrite cette remarque: "La seule plainte que nous ayons à faire est celle-ci—Nous devons avancer nos montres d'une heure entre cette ville et Nelson, temps pendant lequel nous ne pouvons pas fumer le tabac "Calabash Mixture." Evidemment dans l'ouest, ils voudraient fumer "Calabash" en tout temps.

LES CIGARETTES AUX ETATS-UNIS

Pendant l'année civile 1910, il s'est fabriqué et vendu aux Etats-Unis 8,644,737,090 cigarettes. Dans un sens, une cigarette est comme une correspondance de tramway, one ne s'en sert pas toujours. Mais le nombre des cigarettes non fumées est négligeable par rapport à celui des cigarettes fabriquées et vendues. Les 90 millions d'habitants dont se compose la population des Etats-Unis, sont des fumeurs de cigarettes. Chaque année, la consommation par tête, pour chaque homme, femme et enfant, est de 100 cigarettes. Ce nombre ne comprend pas les cigarettes importées ni celles roulées par les fumeurs eux-mêmes. Les importations de cigarettes sont considérables, mais de peu d'importance quand on les compare à la production des manufactures des Etats-Unis.

Le journal "Tobacco," des Etats-Unis, qui a recueilli et publié les statistiques de l'année concernant le tabac, fait remarquer que l'énorme augmentation de 1,856,487,308 du nombre de cigarettes fumées en 1910 par rapport à la consommation en 1910, s'est produite malgré une augmentation de 71 cents de la taxe des timbres du revenu, et un mouvement général contre l'usage de la cigarette dans tout le pays.

La dénonciation de la cigarette comme conduisant l'homme à sa perdition, semble augmenter sa popularité.

Toutefois, la consommation du tabac sous d'autres formes ne diminue pas, sauf sous celle des petits cigares, dont la production a diminué de 49,383,526, l'année dernière; cette diminution est peut-être due à l'augmentation des prix résultant de la taxe sur les timbres. La production des gros cigares a augmenté de presque 150,000,000 et celle du tabac manufacturé de presque 15,000,000 de livres. Le peuple américain ne se détourne assurément pas du tabac, malgré ce qu'on peut dire du contraire.

Bien que les Canadiens soient considérés depuis longtemps comme des fumeurs de pipe, la cigarette a de nombreux amateurs parmi eux. La consommation des cigarettes qui était de 356,095,130 pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1909, augmentait à 451,095,138 pendant l'année fiscale suivante.

Sur la totalité des cigarettes consommées pendant l'année fiscale terminée le 31 décembre 1910, plus de 400,000,000 sont attribuées à Montréal; le reste, moins de 40,000,000, a été consommé dans tout le reste du Canada.

LA REGIE FRANÇAISE ET LES FRAUDES CONTRE LE MONOPOLE DU TABAC

En France, le monopole de l'industrie du tabac est entre les mains de l'Etat, comme beaucoup de fumeurs l'ont appris à leurs dépens; mais on a pu voir récemment que ce monopole s'étend à autre chose que le tabac, en somme à tout ce qui peut donner à une personne ne se sentant pas capable de fumer du tabac, mais aimant tout de même faire parfois de la fumée, l'occasion de satisfaire un tel goût pour quelque chose de doux. C'est ce qu'a prouvé le cas d'une femme entreprenante, qui, dans l'intention avouée de permettre aux jeunes gens d'imiter leurs aînés, a produit et offert en vente de petits cigares faits de feuilles de cacaoyer, et de petits paquets de cigarettes ayant la même composition. La Régie eut vent de l'affaire et, s'appuyant sur une loi datant de 1835 qui défend la vente de tabac factice, elle prit des procédures légales contre la fabricante.

Ce fut en vain que la femme en question prétendit, par l'intermédiaire de son avocat, qu'elle n'essayait aucunement de faire passer pour du tabac des cigares et des cigarettes "faits de feuilles de cacaoyer, difficiles à fumer, d'un goût exécrable et destinés aux enfants." Il lui fut inutile d'expliquer que ces cigares et cigarettes auraient l'effet salutaire de dégoûter ces jeunes gens à un tel point qu'ils ne fumeraient plus jamais, argument qui, entre parenthèse, n'était guère fait pour apaiser la Régie, laquelle a besoin d'une vente active pour faire de bonnes recettes. Le tribunal se prononça en faveur de la Régie et par suite contre la défenderesse, qui, comme on le sut au cours du procès, employait quinze femmes, et qui, malgré le goût exécrable de son produit, vendit, une certaine année, jusqu'à 1,400,000 de ses cigares et 3,000,000 de ses cigarettes en feuilles de cacoyer. Au cours du jugement la condamnant à quatre amendes de £160 et deux de ses ouvrières, chacune à une amende de £24, le tribunal déclara que:

"Bien que la loi n'ait pas défini ce qu'est le tabac factice, il n'est pas douteux que l'intention du législateur était de comprendre dans cette catégorie toute substance, quelle que soit sa nature, qui peut être allumée et consommée comme le tabac et cela en empruntant les diverses formes sous lesquelles on est habitué à se servir du tabac — c'est-à-dire la cigarette, le cigare et la pipe. Cette interprétation est celle adoptée le 14 novembre 1902 par la Cour de Cassation, qui décida que l'essence de graine de cacao devait être considérée comme imitation de tabac. On peut rappeler que le jugement va même jusqu'à affirmer qu'il n'est pas besoin de s'occuper de la dénomination sous laquelle la substance a été vendue."

Ainsi les jeunes gens ne pourront plus satisfaire leur désir d'imiter leurs aînés en faisant de la fumée avec des cigarettes en feuilles de cacaoyer. Quelques-uns des plus entreprenants ramasseront peut-être des feuilles sèches et les torderont pour les fumer; mais ces feuilles peuvent entrer sous la dénomination de tabac factice. Le mieux pour les jeunes sera donc d'attendre un âge qui leur permette de devenir de bons clients de la Régie.

LA CULTURE DU TABAC AU CANADA

(Par F. Charlan)

La culture du tabac au Canada est une culture séculaire. De même qu'aux Antilles et sur les rives de l'Amérique Centrale où les premiers explorateurs européens pripent pied, ceux qui découvrirent le Canada reçurent des aborigènes, parmi d'autres présents, du tabac cultivé sur les rives du Saint-Laurent.

De l'Amérique Centrale qui, vraisemblablement, a été son berceau, la plante du tabac s'est donc propagée au Canada bien avant la découverte du Nouveau-Monde et son produit constituait un des accessoires les plus indispensables de l'équipement de ses farouches et nomades habitants.

Reprise par les Européens qui conquirent peu peu le pays, la culture du tabac au Canada n'est devenue vraiment digne de ce nom que depuis une époque relativement récente et qui ne doit guère remonter à plus d'un demi-siècle.

Pendant longtemps encore l'industrie proprement dite du tabac au Canada demanda à l'étranger, presque exclusivement, sa matière première, tandis qu'une partie de la population, surtout dans le Bas-Canada, (Québec), s'habituait de plus en plus à l'usage du produit indigène, consommé sous une forme assez rudimentaire, (feuille brute, mis en mains ou en torquettes), et non fermenté.

La culture cependant s'organisait et sortait du chaos où elle avait si longtemps erré. Mais la répugnance des premiers manufacturiers à employer le produit indigène dans une fabrication rationnelle, retarda les mesures législatives, relativement récentes, sous la protection desquelles les planteurs canadiens furent bientôt en mesure de faire accepter leurs produits par les industriels.

La dernière loi protectrice, qui n'est d'ailleurs qu'un réajustement de celle qui l'avait précédée, accorde au tabac canadien en feuilles une protection de $0.28 par livre. Cette mesure semble suffisante pour permettre aux tabacs indigènes de lutter, assez

avantageusement d'ailleurs, contre les produits similaires américains, ses concurrents les plus redoutables.

A la louange de certains industriels on doit dire que, il y a quelque quinze ans, ils prirent l'initiative et chechèrent à développer dans certaines parties du Canada la culture des variétés qui semblaient les mieux adaptées aux conditions climatériques et à la nature des sols. Ce mouvement, mal compris parfois, aboutit à un échec relatif dans la province de Québec et à la création d'un nouveau centre de culture: (Ontario-Sud, comtés d'Essex et de Kent), où la culture du Burley prit un très rapide essor.

Depuis, on a pu considérer la culture du tabac comme établie au Canada.

Après que la manipulation industrielle du produit indigène eût donné, malgré la forte concurrence des fabricants de tabac importé, des résultats absolument concluants, le gouvernement canadien prit des mesures énergiques pour encourager le produit du pays. La dernière de ces mesures est la loi de 1907 qui accorde aux tabacs canadiens en feuilles la protection de $0.28 par livre dont il a déjà été fait mention. Elle a surtout consisté en un remaniement du tarif précédent, à la suite duquel les tabacs étrangers en feuilles paient les droits de douane au moment de l'entrée en manufacture, au lieu de le faire, comme précédemment, au moment de l'apposition des vignettes, c'est-à-dire de la livraison au débitant.

A l'heure actuelle, malgré sa réputation de pays glacé, le Canada fait une culture de tabac déjà prospère et qui, si l'on en juge par le développement qu'elle prend chaque jour, suffira bientt à la plus grande partie de ses besoins manufacturiers.

Centres de Culture — Leur Climat — Variétés Cultivées.

I. *Province de Québec*—Il convient de la mentionner en premier lieu. En effet, ce fut la première partie du Canada réellement peuplée et c'est dans les comtés Nord du Saint-Laurent, voisins de Montréal, que la culture du tabac se développa tout d'abord. Parmi ces derniers, les principaux sont ceux de Montcalm, l'Assomption, Joliette, Deux-Montagnes, etc. Il faut y ajouter actuellement le groupe de plus en plus important de Rouville, (rive Sud du Saint-Laurent), qui serait plus exactement désigné sous le nom de "groupe de la vallée de Yamaska", et auquel on peut rattacher les autres comtés Sud où la culture se développe rapidement à mesure que l'on reconnaît des terres propices.

Le climat du secteur Nord est assez froid, et les travaux de culture sont parfois gênés par la fonte des neiges et le lent ressuyage des terres pendant les printemps tardifs. Il faut craindre aussi les gelées précoces d'automne qui menacent les plantations dès les premiers jours de septembre. Mais la période qui s'étend du 1er juin, et parfois du 20 mai au 1er septembre, est largement assez longue pour permettre la culture de toutes les variétés précoces. Un choix judicieux des variétés s'impose donc, mais, grâce à lui, la culture du tabac peut être, dans cette partie du Canada, aussi avantageuse que partout ailleurs.

Au début, au temps du chaos dont nous avons déjà parlé, on rencontrait sur les plantations les types les plus divers, depuis les variétés indigènes, très précoces: Canelle, Petit Rouge, Grand Havane, jusqu'aux Blue Pryor et Burleys, tabacs développés et à végétation relativement lente, en passant par toute la série des "seed leafs". C'était la conséquence de l'absence d'un marché régulier et du désir des cultivateurs d'essayer toutes sortes de variétés pour arriver à découvrir celle qui puisse leur fournir le plus fort rendement en argent, soit par suite d'un grand rendement en poids, (Burley et Grands Connecticuts), soit par suite d'un prix de vente élevé, (Canelle, Petit Rouge).

Aujourd'hui la culture du Canelle se trouve assez nettement localisée sur quelques terres argileuses et caillouteuses du comté de Montcalm et surtout de celui des Deux-Montagnes. Ailleurs les seed leafs remplacent de plus en plus les autres variétés, et l'on peut dire que la culture industrielle des comtés situés au Nord du Saint-Laurent comprend les variété suivantes:

Connecticut Seed Leaf (un peu lent à mûrir, et de plus en plus abandonné, chaque année).

Havana Seed Leaf (assez précoce, exigeant de 70 à 85 jours de plantation).

Comstock Spanish (très précoce, réclamant de 65 à 75 jours de végétation).

Les deux dernières variétés donnent des rendements en poids encore faibles: (de 1000 à 1200 livres par arpent); la première, de 1200 à 1400 livres, mais sa culture est toujours risquée, les gelées précoces d'automne pouvant facilement l'atteindre. Quant aux Canelle et Petit Rouge, très appréciés par une certaine catégorie de fumeurs de pipe, leur rendement en poids est très faible, en raison de leur faible développement, et dépasse rarement 550 où 600 livres par arpent. Les prix élevés qu'ils obtiennent sur le marché des tabacs en feuille, rendent cependant leur culture assez rémunératrice, mais on ne saurait les classer dans la catégorie des tabacs industriels proprement dits.

Dans le groupe Québec-Sud (Vallée de la Yamaska), l'hésitation des planteurs à reconnaitre le type adapté aux conditions de leur climat et de leur sol a été beaucoup moins longue. On y rencontre exclusivement les trois variétés mentionnées plus haut: Connecticut Seed Leaf, Havana Seed Leaf, Comstock Spanish; et, depuis quelques années, le Comstock Spanish s'y développe de plus en plus, tandis que le Connecticut Seed Leaf tend à disparaître complètement.

Il semble que la proportion des terres légères, les plus favorables à la culture des seed leaf, y soit plus grande que dans les comtés Nord. Les conditions climatériques y sont également plus favorables, le printemps un peu plus précoce, les gelées d'automne plus tardives, les pluies d'été plus fréquentes et mieux réparties.

Les rendements en poids y sont légèrement supérieurs à ceux obtenus dans le secteur Nord, peut-être par suite des conditions spéciales de climat et de sol, peut être aussi parce que la culture du tabac y est relativement récente et que l'épuisement des terres, qui commence à se manifester sur certaines parties du centre Nord, n'a pu encore se produire.

II. *Ontario-Sud*, (comtés d'Essex et de Kent)—A une époque déjà lointaine, aux environs de Windsor, et sur les bords de la rivière Saint-Clair, (Sandwich et Amherstburg), une petite colonie de Canadiens-français s'était essayée à la culture du tabac. Les premiers résultats furen encourageants, mais l'absence de communications et celle, plus grave encore, de concurrence parmi les acheteurs, avilit tellement les prix que cette culture fut abandonnée pour faire place à la culture maraîchère, dont les produits pouvaient être écoulés facilement sur le marché avantageux que représentait déjà la ville grandissante de Détroit, située en face, sur la rive américaine.

Cependant l'expérience ne fut pas perdue; après un échec relatif dans Québec, une compagnie puissante installa, dans la partie Sud du comté d'Essex, un certain nombre d'agents et encouragea les fermiers à cultiver du Burley. Ce fut l'origine de la culture du tabac dans Ontario, culture qui se développa avec une rapidité relativement prodigieuse et fournit, presque du premier coup, un produit capable d'entrer en lutte avec les tabacs similaires importés.

Pendant les dernières années, la récolte du tabac dans Ontario-Sud atteignit les chiffre de 5,000,000 à 6,000,000 de livres, dont la variété Burley constituait de beaucoup la plus grande partie. Entre temps, certains cultivateurs de Kent-Sud, entraînés par l'exemple, s'engagèrent dans cette culture nouvelle et, à l'heure actuelle, on peut dire que la culture du tabac est en voie d'extension sur toute la rive Nord du lac Erié et peut-être celle du lac Ontario.

(A suivre.)

On emploie plus d'allumettes en Grande-Bretagne que dans tout autre pays du monde. On a estimé que chaque Anglais use en moyenne huit allumettes par jour et la consommation annuelle est de plus de 1,760,000,000,000.

Bell Telephone 7961. Maison fondée en 1872.

La Compagnie H. Fortier

Marchands de Tabacs en Gros

Successeurs de C. Gratton & Cie.

269, 271, 273 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

(COIN DE LA RUE VAUDREUIL)

APRES INVENTAIRE

Nous avons en mains des lignes incomplètes, ce qu'on appelle généralement des "Jobs," en Pipes, en Tabacs et Cigares.

Nous les offrons à des prix très réduits, des **"PRIX DE TENTATION,"** qui devraient excite votre curiosité. Ecrivez-nous ou venez nous voir, vous y avez intérêt.

. . . GRAND ASSORTIMENT DE . .

Pipes en Bruyère, en Ecume, Etc., Etc.

— Y COMPRIS LA —

VERITABLE PIPE CALABASH

A PRIX TRES REDUITS.

La Compagnie H. Fortier

273 RUE ST-PAUL, - - - - MONTREAL.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes.—Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

Cigarettes	Par mille
Richmond Straight Cut No 1, 10s	11.00
Sweet Caporal, en boites de 10 ..	8.50
Athlete, boites de 10 ou pqts 10s.	8.50
Old Judge, en boites de 10s.	8.50
New Light (tout tabac) 10s... ..	8.50
Sub Rosa (tout tabac)..	8.50
Le Roy (Petits Cigares) En boites de 10	8.50
Derby en pqts de 6 (600) 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10s. ..	6.30
Prince, 7, (700) 4.02; 10s.	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, (Turques), bouts en papier	12.00
Hassan (Turques)— En boites de 10	8.50
Mecca (Turques)— En boites de 10	8.50
Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles (Turques) bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz (Turques) bouts en or, 10s	15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, $3.50	5.83
High Admiral, 10s	7.00
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold	12.00
Otto de Rose, 10s	12.50
Bouquet, boites à coulisse, 7s. 350; 2.01	5.75
Pin Head, btes à coulisse, 6s. 600; 3.50	5.84
Piccadilly— En boites de 10	18.50
Pall Mall (Egyptiennes)— Bouts en liège seulement. En boites de 10	18.50
Pall Mall (King Size)— En boites de 10	25.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 2 (Liège ou papier) En boites de 10..	11.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 1 (Plain). En boites de 10..	18.00
Imperial A. A.— En boites plates de 10	27.00
Imperial A. A. 1— En boites plates de 10	35.00
Pacha No 3 (Egyptiennes)— Bouts en papier seulement. En boites de 10..	20.00
Pasha No 1 (Bouts en liège). En boites à coulisse de 10	35.00
Mon Plaisir— En boites de 20..	10.50
Duke of Durham— En boites à coulisse de 10	7.00
Pedro— En boites de 10..	7.00
Old Chum Cigarettes— En boites de 10	8.00
Effendi (Egyptiennes)— Liège ou papier. En boites de 10	12.00
Maspero Frères, cigarettes Nilometer— En boites de 10	20.00

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs.	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, bts 5 lbs..	1.00
Athlete, paquets ou boites, 1/12, boites 5 lbs...	1.05
Derby, en boites de fer blanc ⅛s.	.95
Vanity Fair, pqts, ⅛s, btes 5 lbs..	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.. ..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts 1/13s, btes 2 lbs.	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boites 5 lbs..	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Harem (Turquie), pqts, 1/16s, boites 5 lbs.	1.35
¼ lb boites de fer blanc..	1.40
Houde's (Turques)— 1/20 pqts, 5 lbs. boites	1.70
Hochfeiner (Turques)— 1/16 pqts, 5 lbs. boites	1.10
Asman (Turquie)— 1/16 pqts. 5 lbs boites	1.15

Tabacs coupés à fumer.

Old Chum—	La lb.
En boites de fer blanc, 1/6s.. ..	.95
En boites de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En boites de fer blanc, 1 lb. ..	.80
Pqts. 1/10s boites 5 lbs.	.79
En sacs, 1/5s, boites 5 lbs.. ..	.83
Puritan Cut Plug— Pqts. 1/11s, boites 5 lbs.	.85
En boites de fer blanc, ½ et¼ lb.	.85
En boites de fer blanc, 1/5s. ..	.93
En boites de fer blanc, 1 lb. ..	.83
Full Dress— En boites de fer blanc, 1/5 et½ lb	.95
Meerschaum— Pqts. 1/10s, boites 5 lbs.	.79
En boites de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En sacs 1/5, boites 5 lbs.	.83
Ritchie's Smoking Mixture— Pqts. 1/10s, boites 5 lbs.	.80
En tins ¼ lb.	.95
Ritchie's Cut Plug— Pqts. 1/16s, boites 5 lbs.	.71
Unique— Pqts. 1/15s, boites 5 lbs.	.65
Pqts. 1 lb., boites 5 lbs.	.61
Pqts. ½ lb., boites 5 lbs...	.60
Lord Stanley—boites de fer blanc, ½ lb.	1.05
Duke's Mixture, Cut Plug— Pqts. 1/10 lb. cartons 2 lbs. ..	.82
Perique Mixture— En boites de fer blanc, 1 lb., ½ lb. et ¼ lb.	1.15
Athlete Smoking Mixture— ½ et ¼ lb. boites de fer blanc..	1.35
Pure Perique— ¼ et ½ lb. boites de fer blanc, pqts.	1.75
P X X X— 1 lb. boites de fer blanc..	.95
½ lb. boites de fer blanc..	1.00
1/5 lb. boites de fer blanc.. ..	1.00
Old Virginia— 1 lb. boites de fer blanc..	.78
½ lb. boites de fer blanc..	.80
1/16 et 1/9 pqts, 5 lbs. boites..	.72
1 lb. et ½ lb. pqts, 5 lbs. boites.	.72
Morning Dew Flake Cut— 1/10 pqts, 5 lbs. boites	.82
1/6 boites en fer blanc..	1.00
½ lb. boites en fer blanc..	.94
1/5 sacs	.84
Blue Star— 1/12 pqts, 5 lbs. boites	.83
Favorite—½ lb. boites en fer blanc	.78
Champaign Cut Plug— 1/10 pqts, 5 lbs. boites	.82
1/5 boites en fer blanc	1.00
½ lb. boites en fer blanc	.96
Khaki— 1/5 boites en fer blanc	1.00
½ lb. boites en fer blanc..	.96
Red Star— 1/12 pqts, 5 lbs. boites	.83
Sweet Bouquet— ½ lb. boites en fer blanc..	1.25
Maryland— 1/12 pqts, 5 lbs. boites	.78
½ lb. boites en fer blanc..	.78
M. P. (Perique Mixture)— 1/11 et 1/5 pqts, 5 lbs. boites..	.88
Gold Crest Mixture— ¼ et ½ lb. boites en fer blanc..	1.35
Social Mixture— Pqts 1/10, boites 5 lbs.	.75
En boites en fer blanc, ½ lb. ..	.75
Seal of North Carolina— En boites de 1/6 et ½ lb.	1.05
En sacs, 1/6s, boites 5 lbs.	1.05
1/12, ⅛ et ¼s, pqts, boites 5 lbs.	.95
Old Gold— 1/12s et ⅛s, pqts, boites 5 lbs..	.95
1/6 boites en fer blanc	1.05
¼ pqts, 6 lbs. boites	.95
½ lb. jarres en verre	1.05
Great West Cut, 80, Pouches ..	.59
Regal Cube Cut, 90, boites fer blanc..	.70
Bull Durham— 1/10 sacs, 5 lbs. cartons..	1.25
1/16 sacs, 5 lbs. cartons..	1.25
Duke's Mixture (Granulated)— 1/10 sacs, 5 lbs. cartons	.85
Calabash Mixture— 1 lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
½ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
¼ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.20
⅛ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.35
Amber, 8s et 3s	.60
Toy, 1½ x 4, 7s, 17 lbs, butts, 8½ lbs.	.50
Shamrock, 2 x 4 et barres 6s, 10s, 5 lbs.	.45

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing— Boites en fer blanc décorées, 1s.	1.10
½ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
¼ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
⅛ pqts, cartons 2 lbs.	1.23
1/16 pqts, cartons 1 lb...	1.25
Ogden's Navy Mixture— ⅛ et ¼ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23

Tabacs américains à fumer.	La lb.
Pride of Virginia— 1/10 lb. boites en fer blanc, cartons..	1.33
Old English Curve Cut— 1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs.	1.33
¼ lb. boites en fer blanc (fermeture hermétique)	1.40
Rose Leaf (coupé fin à chiquer)— 1 oz. torquettes, en 1 lb. drums,	

5 lbs boites 1.22
Paterson's Seal—
1/5 lb. boites, cartons 5 lbs. .. 1.09
Tuxedo Granulated Plug—
2 oz. sacs, cartons 2 lbs... .. .. 1.18
2 oz. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.18
Lucky Strike—
½ btes en fer blanc 3 lbs. cartons 1.28
1/5 lb. boites en fer blanc, cartons 5 lbs. 1.28
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.33
½ lb. boites en fer blanc 1.26
1 lb. boites en fer blanc 1.24

Tabacs américains à chiquer en palettes.

Battle Ax—12 lbs. caddies.. .. .. .93
Piper Heidsieck—10 lbs. caddies.. 1.24
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies... 1.19
Horseshoe—12 lbs. caddies. 1.03
Star, 12 lbs. Cads.. .. .. 1.03
Climax, 12 lbs. Cads. 1.03
Spear Head, 18 lb. Cads. 1.03
Lucky Strike (Palette)—
15 lb. Caddies (Palettes 15 oz.) 1.38
Westover (Plug)—
10 et 20 lbs. cads (Palettes 10 oz) 1.19

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

(Empire Branch)

Tabacs à chiquer.

Bobs, 6s, 21 lbs et½ cads., 12 lbs. 46
Bobs, 12s, Butts, 24 lbs, ½ Butts, 12 lbs. 46
Bobs Bars, 6½ morc. à la lb., ½ Butts, 10 lbs. 46
Currency Bars, 12s, 12 morc. à la lb., Butts 24 lbs., ½ Butts, 12 lbs. 46
Currency, 2 x 4, 6½ à la lb., ½ Butts, 11 lbs. 46
Currency Navy, 12s., ½ Cads., 12 lbs. 46
Stag Bars, 6 2/5s., Butts, 15 lbs et 5 lbs. 46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs. 44
Pay Roll, 10 2/3 oz. barres, 5 morc. à la barre, 7½ morc. à la lb. butts 20 lbs. et 5⅓ lbs.. 56
Pay Roll, 2 x 3, 7 à la lb., 22 lbs. cads et 12 lbs ½ cads. 56
Pay Roll, barres 6 2/3 oz. (mince), 7½ m. à la lb., boites, 5 lbs. 56
Moose, barres 14½ oz., 5 morc. à la barre, 5½ morc. à la lb., ½ butts, 8 lbs.. 40
Black Watch, 6s., 18 lbs., ½ Butts 9 lbs. chaque 44
Black Watch, 12s., ¼ Cads., 6 lbs. 45
Snowshoe bars, 6½ morc. à la lb., butts 22 lbs., ½ butts, 11 lbs. .. 43

THE B. HOUDE CO., LTD., QUEBEC.

Tabacs coupés à fumer.

Trappeur—
pqts ⅛, boites 5 lbs. 32
sacs 1/12, boites 5 lbs. 48
pqts ½ et 1 lb. 30
Comfort—
sacs ⅛, boites 5 lbs. 32
sacs 1/10, boites 5 lbs. 40
sacs 1/12, boites 5 lbs. 48
Casino—
pqts 1/6, boites 5 lbs. 24
pqts ½ et 1 lb... 20
O. K. No 1—
1/6 pqts, boites 5 lbs. 50
O. K. Mixture—
⅛ pqts. boites 5 lbs. 32
Horse Shoe Solace—
pqts 1/10, boites 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 40
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt. 48
boites en fer blanc ½ lb. 43
Gold Block—
pqts 1/12, boites 5 lbs... 50
sacs 1/12 et 1/7, boites 5 lbs. .. 50
Brown Shag—
pqts 1/10, boites 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb... 38
Signum Cut Plug—
sacs 1/12, boites de 5 lbs. 48
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 40
pqts ½ lb. 38
Carillon (à fumer et à chiquer)
pqts 1/10 boites de 5 lbs. 40
Como—
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 38
pqts 1/9, boites de 5 lbs. 36
Lion Brand—
sac papier 1/10, boites 5 lbs. .. 35
Houde's No. 1.—
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 44
pqts 1/7, boites de 5 lbs. 45
pqts de ½ et 1 lb... 40
valises de 1 lb... 44
Micmac—
sacs de papier 1/10, boites de 5 lbs... 30
Houde's Fine Cut—
sacs papier 1/12 et 1/6, boites 5 lbs... 52
Hudson—
pqts 1/12, boites de 3 lbs. 52
pqts 1/6, boites de 5 lbs. 52
Golden Leaf—
pqts 1/12 et 1/6, boites de 5 lbs. 48
boites en fer blanc 1 lb. 54
boites en fer blanc ½ lb. 58
boites en fer blanc ¼ lb. 65
Rainbow—
pqts 1/9, boites 5 lbs. 70
boites en fer blanc ½ lb. 73
boites en fer blanc ¼ lb. 78
sacs 1/5, boites de 5 lbs. 78
Cremo—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48
Standard—
pqts 1/9, boites 5 lbs. 70
Jockey—
pqts 1/12, boites 5 lbs. 48
Sunrise—
pqts 1/10, boites 5 lbs. 70
Patriot—
boites en fer blanc de 1 lb. .. 25
Cavendish—
pqts ½ lb. 35
Handy—
sac 1/10, boites 5 lbs. 70
Alice—
sacs 1 lb. 25

Tabacs Naturels, coupés, à fumer.

Parfum d'Italie—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48
Mon Ami (Pur Quesnel)—
pqts de 1/9, boites 3 lbs. 65
pqts de ½ et 1 lb... 50
Red Cross—
pqts de 1/10, boites de 5 lbs. .. 40
pqts de ½ lb. 40
sacs de 1/7, boites de 5 lbs. .. 55
Tiger—
pqts de 1/10, boites de 5 lbs... 40
Montcalm—
sacs 1 lb. 20
Zouave—
pqts ⅛, boites de 5 lbs. 31
pqts ½ et 1 lb. 30
Encore—
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 38
sacs 1/7, boites 5 lbs. 48
Rouge et Quesnel—
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 38
pqts 1/5, ½ et 1 lb. 35
Mon Plaisir—
pqts 1/9, boites de 2 et 5 lbs... 70
Quesnel—
pqts ¼, ½ et 1 lb. 40
Houde's Best one dollar Mixture—
pqts 1/10 lb., boites 5 lbs. 80
pqts ¼, ½ et 1 lb. 80
Gold Cross—
pqts ⅛, boites de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb. 50
Napoléon—
pqts 1/10, boites de 4 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 35
Blue Cross—
pqts ⅛, boites de 5 lbs. 32
pqts ½ et 1 lb. 30
Houde's Sixty cents—
pqts 1/7, boites de 5 lbs. 50
Bellefeuille—
pqts 1/6, boites de 5 lbs. 24
pqts 1/3 lb. 24
pqts de 1 lb. 20
Houde's Quesnel—
pqts 1/14 et ⅛, boites de 5 lbs. 60
Iroquois—
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 40
Prairie—
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 38
Rouge—
pqts 1/6, boites de 5 lbs. 24
1 lb. 20
½ lb. et ¼ lb. 24
Golden Broom—
boites en fer blanc 1/6 lb. en boites de 10 lbs. 40

Tabacs à Cigarettes

Rugby—
1/9 (boites à coulisse), boites 5 lbs... 67
pqts 1/14, boites de 5 lbs. 60
pqts ½ et 1 lb. 60
Petit Bleu—
pqts 1/12 et ⅛, boites de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb., sous étain 40
L. L. V.—
pqts ½ lb., sous étain 40
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48
Petit Poucet—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48
Le Petit Jaune—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 46
Snowboda—
boites à coulisse 1/9, boites 5 lbs. 64
Carlo—
pqts 1/14, boites de 5 lbs. 55
Ali Baba—
pqts ¼, boites de 5 lbs. 60
boites à coulisse 1/9.. 65
Tabac Turc, Yafa, à Cigarettes—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 80
pqts ½ lb. 80

Tabac coupé fin, à chiquer

Chocolate Fine Cut—
boites en fer blanc 1 lb... 65

Tabac à chiquer en tablettes

Spun Roll—
boites 1/16 et 1 lb. 60

Tabac naturel coupé et pressé

Orignal—
pqts ¼ et ⅛, boites de 5 lbs. .. 60

Coupé, Tranché ou Palettes.

Transfer—
boites à coulisse 1/7, boites 5 lbs. 50
Atlas—
1/7 (boites à coulisses), bts 5 lb. 49
Bamboo (Curved Cut)—
boites en fer blanc, 1/10, bts 3 lbs. 75
Caribou—
boites 1/7, boites de 5 lbs. 50

NATIONAL SNUFF CO.

Landry's Light Snuff—
Barillets ou Jarres
Rose No. 1 32
Merise 32
Rose extra 36
Macaba 38
Scoth (pqts 1 lb. et boites 5 lbs) 50
Scoth, en jarres de 5 lbs. 52
Houde's Dark Snuff—
Naturel 33

LIQUEURS EAUX MINERALES

BOÎTES

CIGARES TABAC

THE MEYER THOMAS CO., LIMITED

Téléphone
Main 4560

Edifice Coristine
Montréal.

Cigarettes et Tabacs Français

Spécialement nommés par le Gouvernement Français seuls distributeurs Canadiens pour la vente de ses marques.

Ecrivez pour les prix.

Demandez notre pipe en racine de bruyère apprétiée par tous les connaisseurs.

(GARANTIE NE BRULANT PAS.)
La seule Pipe portant l'étiquette de l'Union des Ouvriers.

GENIN, TRUDEAU & CIE.,
Fabricants et Importateurs d'Articles de Fumeurs,
MONTREAL.

Méfiez-vous des Contrefaçons

Aucune imitation n'est exactement comme l'original.—Lord Macaulay.

Vous pouvez peindre un moineau pour qu'il ressemble à un canari, mais l'oiseau ne chantera pas.

Vous pouvez voir des **imitations** du **Cigare Davis "Noblemen,"** mais les imitations n'ont pas la qualité **"Noblemen"**.

Le dessus du panier de la récolte de La Havane, des Ouvriers Cubains expérimentés et une expérience de 50 ans se combinent pour produire le

" NOBLEMEN "

C'est pourquoi ce cigare est égal aux cigares "importés" de haute qualité.

Les Cigares **"Noblemen"** se vendent à 2 pour 25c, à moitié prix des cigares "importés", parce qu'ils échappent aux forts droits d'entrée.

C'est pourquoi le fumeur devrait en acheter. Il ferait une économie de 50 p. c. sans sacrifier un iota de la qualité.

Grosseur "Noblemen", 2 pour 25c. Grosseur "Panetelas", 10c. pièce. Grosseur "Concha Fina", 3 pour 25 cts.

S. DAVIS & SON, Limited, Montréal.

Fabricants du fameux Cigare "Perfection" à 10c.

Demandez le Tabac haché à fumer

RAINBOW

Manufacturé par.... THE B. HOUDE COMPANY, LIMITED, QUEBEC.

Rose No. 1		34
Rose & Bean		34
Rose Extra		36
Merise		34
Macaba		41
Scoth en pqts 1 lb. et btes 5 lbs.		50
Scoth en jarres 5 lbs.		52
Copenhagen		90
Horseshoe		90

Mis en 1/12s. Bidons avec fibre.

TABACS A FUMER DE WILLIS

Capstan Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.33
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.61
Medium (moyeen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.42
Full (fort)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.41

Boites fer blanc décorées.

Mild (doux)	1/6	1.43
Medium (moyen)	1/16	1.33
"	⅛	1.33

Capstan Mixture.

Boites fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33

Traveller.

Boites de fer blanc décorées à charnières	1s	1.12
Boites de fer blanc décorées à charnières	½	1.23
Boites de fer blanc décorées à charnières	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets plats sous étain	⅛	1.23
Paquets plats sous étain	1/16	1.23

Westward Ho Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.23
Paquets papier étain	⅛	1.23

Ocean Mixture.

Boites fer blanc rondes	1s	1.03
Boites fer blanc hermétiques	1s	1.08
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.13
Boites fer blanc hermétiques	½	1.13

Latakia.

Boites fer blanc hermétiques	½	1.59
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.58

Black Cut Cavendish.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Gold Flake.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.38

Liverpool Irish Twist.

Boites fer blanc hermétiques, 3 lbs		0.98
Tagger, rouleaux 2 lbs.	10 lbs.	0.98
Boites fer blanc hermétiques (rouleaux 2½ lbs.)	5 lbs.	0.98

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.33
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.33

Old Friend Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.00

TABACS A CIGARETTES DE WILLIS.

Three Castles.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.55
"	¼	1.58
"	⅛	1.58
Medium (moyen)	¼	1.48
"	⅛	1.53

Paquets papier et étain.

Medium (moyen)	⅛	1.38
"	1/16	1.38
Mild (doux)	1/16	1.43
"	⅛	1.43

Best Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.33
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Bright Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.10

TABAC A FUMER PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.35
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.54
Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33
Full (fort)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33

Navy Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.38
Paquets papier et étain	1/16	1.38

TABAC A CIGARETTES PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.48
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.48

TABAC A FUMER DE LA RICHMOND CAVENDISH CO.

Pioneer.

Boites fer blanc plates	½	1.23
Boites fer blanc plates	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Richmond Smoking Mixture.

Boites fer blanc rondes	¼	1.10

Gem of the Ocean Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.06

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.13

TABAC A FUMER DE LAMBERT & BUTLER

Log Cabin.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.28

Sundried Honeydew.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.38

Viking.

Boites fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.18
"	¼	1.20
"	⅛	1.25

Varsity Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.58

Waverley Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.33

Frontier Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	¼	1.58

Prince of Wales Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	¼	1.48

Garrick Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	½	2.20
Boites fer blanc hermétiques	¼	2.20
Boites fer blanc hermétiques	⅛	2.20

TABACS A CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

May Blossom.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.48
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.58

TABACS DE MACDONALD

Cut Golden Bar.

Boites fer blanc hermétiques—

Mild (doux)	¼	1.45
"	⅛	1.50
Medium (moyen)	¼	1.45
"	⅛	1.50
Full (fort)	⅛	1.50

TABACS A FUMER DE F. & J. SMITH

Glasgow Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	1s	1.28
Btes rondes fer blanc herm	½	1.31
Btes rondes fer blanc herm	¼	1.31
Btes rondes fer blanc herm	⅛	1.36

Sun Cured Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	1s	1.35
Btes rondes fer blanc herm	½	1.36
Btes rondes fer blanc herm	¼	1.38
Btes rondes fer blanc herm	⅛	1.38

TABACS A FUMER AMERICAINS.

Van Bibber Cut Plug.

Btes fer bl. 1/10 lb. 2½ lb. cartons. 1.28
(Foncé ou aromatique)

Mayo's Cut Plug.

Paquets 1/10 5 lbs. cartons. 1.00

CIGARETTES

Gold Crest.

En btes de 20 à coulisse	500	3.33	6.65

Vanity Fair.

En btes de 10 à coulisse	500	3.65	7.30

Vice Roy (Petits Cigares)

En btes de 10 à coulisse	500	4.25	8.50

Egyptian Deities No. 1.

En btes de 10 à coulisse,	100	2.70	27.00

Egyptian Deities No. 3.

En btes de 10 à coulisse,	100	2.00	20.00

CIGARETTES DE WILLIS.

Three Castles.

	Par M.
Btes fer blanc herm. de 50	15.00
Btes fer bl. plates fantaisie de 10	16.00
En cartons de 10	15.00

Three Castles (Gold-tipped).

En btes fer blanc plates de 50	19.00
En btes fer blanc plates de 10	20.00

Gold Flake.

En btes fer blanc herm. de 50	12.50
En paquets de 10	12.50
En boites à coulisse de 10	12.50

Capstan (Doux).

En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons (avec bouts) de 10	12.50
En cartons de 10	12.00

Capstan (Moyen).

En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons de 10	12.00
En cartons de 10 (avec bouts)	12.50

Wild Woodbine.

En paquets de 10	12.50

CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.

Garrick Mixture.

	Par M.
En btes fer blanc herm. de 50	19.00
En boites de 10 rembourrées	19.00

CIGARETTES PLAYER

Navy Cut (Doux).

	Par M.
En cartons de 10	13.00
En btes fer blanc herm. de 50	13.00
En cartons de 7	14.20

Navy Cut (Moyen).

En btes fer blanc herm. de 50	13.00
En btes plates de 10	14.00
En paquets convexes de 10	14.00
En cartons de 10	13.00

Drumhead.

En cartons de 10	10.50

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

JOHN HOPE ET CIE, MONTREAL

Seuls Agents au Canada pour:

Martell & Co., Cognac. — La cse

Une Etoile	12 Bout.	12.75
3 Etoiles	"	16.00
V. O.	"	17.25
V. S. O. P.	"	18.75
V. V. S. O. P.	"	38.00

Jules Robin & Cie, Cognac.

Bouteilles	9.50
24 Flasks	10.00
En fûts	le gallon 4.25

ABSINTHE

	La cse
Gemp. Pernod (14)	13.50
Pernod Fils (12)	15.00
Jules Pernod (2)	
12 bouteilles, litres	11.50

AMERS

Amer Picon (12)	11.00
L. C. F. C. (1)	
Jamaica	chop. 6.00
Celery	chop. 6.00
Girlings Orange (14)	9.00
Levert & Shudel Orange (14)	9.00

APERITIFS

Bacchus (2)	
12 bouteilles, litres	10.00
Dubonnet (1)	
Litres	10.00
Tôt (14)	7.50
Stone's Lime Juice, 12 pintes (5)	3.00
" Lime Juice Cordial, 12 pts.	3.00

BIERES

	Pts.	Chop.
Bass' (4)		
Emb. par E. & J. Burke.	.2.65	1.65
Bass' (2)		
Emb. par Daukes' & Co.	.2.40	1.55
Bass' (4)		
Emb. par C. G. Hibbert.	..2.65	1.65
Bass & Co.'s Ale		
Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)		
Pintes		2.65
Chopines		1.65
Splits		1.20
Bass' (14) Moline Co.		
Marque Monkey	2.60	1.70
Marques Monkey, Nips		1.15
W. E. Johnson & Co. (2)		

	pts.	chop.	splits
Doz.	2.40	1.50	1.00

	pts.	chop.
Bass' (6)		
Bull's Head	2.65	1.65

	en fûts
Bass & Co. (6)	
Hhds	40.00
Bbls	28.25
India Pale, Kilderkins, 18 gals.	15.00
India Pale, Firkins, 9 gals	8.00
No 1, Winter ale, Firkins, 9 gals.	10.00
Castre Brand, Bout. grès chop.	1.65

	chopine
Pabst (1)	
Export, 10 doz.	12.75
Blue Ribbon, 10 doz.	13.75

BIGARREAUX

	Pintes	chop.
L. A. Price (1)		
Bigarreaux au Marasquin.	7.00	8.00
Teysonneau (12)		
Bigarreaux au Marasquin.	10.00	6.00

BOURGOGNES BLANCS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)

VD Chablis, par cse de bout. . 7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.

	bout.	½ bout.
Bouchard, Père & Fils (12)		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
J. Calvet & Cie (6)		
Chablis	11.50	12.50
F. Chauvenet (15)		
Montrachet (mar. Guiche)	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
Dufouleur Père & Fils (14)		
Mâcon	6.00	7.00
Beaujolais	6.50	7.50
Moulin à Vent	7.00	8.00
Beaune	8.00	9.00
Nuits	9.00	10.00
Volnay	9.50	10.50
Pommard	10.00	11.00
Corton	12.00	13.00
Chambertin	14.00	15.00
Clos Vougeot	18.00	19.00
Chablis	7.00	8.00
Meurseault	12.00	13.00

	Bout.	½ bout.
C. Marey & Liger-Bélair (4)		
Chablis	8.50	9.50
Morin, Père & Fils (2)		
Chablis, 1898	7.50.	8.50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils (12)		
Bourgogne Mousseaux	15.00	16.50
Beaune	17.00	18.50
Nuits	19.00	20.50
Chambertin	22.50	24.00
J. Calvet & Co., Bordeaux, France (6)		
Pommard, Cachet Rose	22.00	24.00
Chambertin, Cachet Rouge	22.00	24.00
Dufouleur Père & Fils (14)		
Nuits	16.00	17.00
Clos Vougeot	25.00	26.00
M. Marey & Liger-Bélair (4)		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Morin, Père & Fils (2)		
Sec-Mousseux	12.50	13.50
A. Lalande & Cie (5)		
Chambertin		16.00

BOURGOGNES ROUGES

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)		
VD Mâcon par cse de bout.		6.25
VD Beaune, par cse de bout.		7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.		
Bouchard, Père & Fils (12)		
Mâcon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	9.00	10.00
"Club"	7.00	8.00
Pommard	10.00	11.00
Nuits	12.00	13.00
Chambertin	16.50	17.50
Clos de Vougeot	22.00	23.00
J. Calvet & Cie (6)		
Beaune, 1889	9.00	10.00
Pommard, 1887	11.50	12.50
Volnay, 1889	13.75	14.75
Chambertin, 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet (15)		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton (Clos-du-Roi)	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.50
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Mâcon (Choix)	6.50	7.50
Dufouleur Père & Fils (14)		
Nuits	16.00	17.00
Pink Pearl (Special Line)	18.00	19.00
Chambertin	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5)		
Mâcon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Pommard	6.60	7.60
Beaune	6.00	7.00
M. Marey & Liger-Bélair (4)		
Beaujolais	6.25	7.25
Mâcon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Morin, Père & Fils (2)		
Mâcon	5.00	6.00
Beaune	6.50	7.50
Pommard	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Chanson, Père & Fils (5)		
Bourgogne Royal	10.00	11.00

CHAMPAGNES

	Bt.	½ Bt.	Splits
C. A. Cardinal (2)			
Extra Dry	12.50	13.50	14.50

	Bout.	½ Bout.
Deutz & Gelderman (14)		
Gold Lack Brut, 1898.	31.00	33.00
Extra sec, 1900.	28.00	30.00

	Bt.	½ Bt.	Splits
Duc de LaGrange (2)			
Sec	9.00	10.00	11.00

	Bout.	½ Bout.
Duc de Montlouis (1)		
Cuvée Réservée	10.00	11.00
Carte Noire	12.50	13.50
Carte D'Or	14.00	15.00
Cuvée réservée.	17.00	18.00 19.00

	Bt.	½ Bt.	Splits
Duc d'Origny (2)			
Louis Duvau (5)	13.50	15.00	

	Bt.	½ Bt.
Gratien & Meyer (14)		
Caisses ou paniers.	13.00	14.00
Heidsieck & Co. (5)		
Dry Monopole	31.00	33.00
Edmond Massé & Fils (19)		
Carte Noire	10.00	
Carte Blanche	14.00	
Carte Or	20.00	
Moët & Chandon (7)		
White Seal, very dry	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
Imperial Crown, Brut	40.00	42.00
G. H. Mumm & Co. (6).		
Extra Dry	30.00	32.00
Selected Brut	33.00	35.00
Cordon Rouge	33.00	35.00
Selected Brut, Vintage, 1900	40.00	42.00
Brut, Vintage, 1898	45.00	
Brut, Vintage, 1895	52.00	
Cordon Rouge Brut, Vintage 1900	40.00	42.00
Cordon Rouge Brut, Vintage 1898	45.00	

	Bt.	½ Bt.	Splits
Piper-Heidsieck (2)			
Sec	28.00	30.00	32.00
Très sec	30.00	32.00	34.00
Brut	30.00	32.00	34.00

Escompte de commerce 10%.

	Bt.	½ Bt.
Louis Roederer (1)		
Grand Vin sec	28.00	30.00
Vin Extra sec	28.00	30.00
Brut spécial Cuvée	30.00	32.00
Ve Pommery, Fils & Cie (12)		
Sec, ou Extra Sec.	28.00	30.00
Brut (vin naturel)	30.00	32.00

CIDRE

	La cse
"Land of Evangeline" (7)	
Pintes	2.25
Chopines	1.75
Splits	1.10

CLARETS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)

Purs Clarets Français.

Médoc	½ Bout.	4.00
VD 6 Grand Ordinaire, par cse	"	4.50
VD 5 Première Côte, par cse	"	4.75
VD 4 Moulin supérieur, par cse	"	5.50
VD 3 Grand Cantenac, par cse	"	6.75

½ Bout., $1.00 par caisse extra.

En fûts, en Hhds, demi-quart et 8ème de Hhd., depuis $1 par gallon.

	Bt.	½ Bt.
Barton & Guestier (4)		
Floirac	5.00	6.00
Médoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Bailtailey	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Léoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co. (14)		
Côtes	2.50	3.50
Bon Paysan	2.60	3.60
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
St-Estèphe	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00
J. Calvet & Co. (6)	Bt.	½ Bt.
St-Vincent	3.50	4.50
Médoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château Lascombe (1)		
Margaux	2.50	3.25
J. Dutrenit & Co. (14)		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Estèphe	3.50	4.50
St-Julien	4.50	5.50
Château Brûlé	5.00	6.00
Margaux	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00
Faure Frère (3)		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
St-Emilion	4.50	5.50
Ch. Dugay	6.00	7.00
Floirac	4.50	5.50
Médoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes le gallon	0.00	1.00
Fleury & Fils (2)	qts.	pts.
Médoc	2.00	2.50
L. Gaudin & Cie (1)		
St-Julien	3.00	3.50
St-Estèphe	3.25	3.75
Nathaniel Johnston & Fils (12)		
Ordinaire	4.25	5.25
Château Chamfleuri	4.25	5.25
St-Loubès	5.25	6.25
"Club"	6.00	7.00
Médoc	5.75	6.75
Margaux	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Léoville	19.00	20.00
Château Larose	19.00	20.00
Château Margaux	21.00	22.00
Château Lafitte	22.00	23.00
A. Lalande & Cie(5)		
1893 Médoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estèphe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Léoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00
Latreille & Cie (2)		
St-Julien	2.00	2.50
Léon Pinaud (4)		
St-Julien	2.50	3.50
V. Pradel & Cie. Médoc (2)	2.75	3.25
P. Vernot & Cie St-Julien (2)	2.75	3.25
Vigneau & Cambours (2)		
Château Bergès	3.50	4.00
St-Estèphe	4.50	5.50
St-Julien	5.00	6.00
Pontet Canet	7.50	8.50
Château Maucamps	10.00	11.00
Mouton Rotschild	17.00	18.00

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. (14)	**La cse**
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American	9.50
G. F. Heublein Bros. "Club" (5)	
Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis	12.75
D. McManamy & Co.'s (19)	**La cse**
"Saratogo" Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin	8.25

COGNACS

Balzac à preuve (7)	gall.	4.00
Bisquit, Dubouché & Cie (5)	**La cse**	
*	Bout.	9.50
10 ans d'âge	Bout.	12.50
Old Liqueur, 20 ans d'âge	Bout.	16.00
* ½	Bout.	17.00
V.V.S.O.P., 55 ans d'âge,	Bout.	45.00
Au gallon	4.10 à	10.00
Boulestin & Cie (1)	**1 cse**	**5 cses**
*	Bout. 12.00	11.75
* 24 flasks	13.00	12.75
* **Fluted**	Bout. 12.00	11.75
* ½	Bout. 13.00	12.75
* 24 flasks	13.00	12.75
***	Bout. 15.00	14.75
V. S. O. P.	Bout. 20.00	19.50
V. V. S. O. P.	Bout. 28.00	27.50
1846	Bout. 45.00	.....
Boutelleau, Fils (14)	**La cse**	
V. S. O. P. 1858	Bout.	18.00
Doctor's Special	Bout.	11.00
V. O. 1875	Bout.	13.50
V. V. S. O. P. 1820	Bout.	30.00
Boutelleau (14) en fûts, gal.	4.00 à	4.75
Jos. Brémon & Co. (14)	**La cse**	
***	Bout.	5.50
***	flasks	6.50
***	½ flasks	7.50
Sorin (14) en fûts, gal	4.25 à	5.50
Sauvion (14) en fûts, gal.	5.00 à	6.50
J. M. Boutin & Cie (2)	**La cse**	
Marque Alligator	Bout.	8.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Carlat & Co. (14)	**La cse**
Bouteilles	7.00
½ Bouteilles	8.00
C. D. A. Brandy Liqueur (14)	
50 ans d'âge	36.00
Jules Coadon & Co. (6)	**La cse**
12 Bouteilles	8.00
24 flasks	9.00
Au gallon	3.90 à 4.50
Cognac Distillers Association (14)	**La cse**
*** Vieux	9.00
24 ½ bouteilles	10.00
V. O., 12 ans	12.00
V. S. O. P., 20 ans	15.00
X. X. O., 1858	23.00
Clouret (7)	10.00
	au gal.
3 Grapes, Vieux	3.75 à 4.00
V. O.	3.95 à 4.15
Comandon & Co. (6)	**La cse**
Special	9.50
Réserve extra	10.50
Réserve 1878	12.50
** et X. O.	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon	4.50 à 7.50
Chs Couturier & Cie (2)	**La cse**
***	7.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

	Au gal.
En fûts	3.75 à 4.00
	La cse
48 Flasks	10 00
1 Etoile	Bout. 11.50
3 Etoiles	Bout. 14.00
V. S. O.	Bout. 16.50
V. S. O. P.	Bout. 18.25
Dervos & Cie (1)	**1 cse** **5 cses**
Bouteilles	8.00 7.75
½ Bouteilles	9.00 8.75
24 Flasks n. c.	9.00 8.75
M. Durand & Cie (1)	**La cse**
*** Bouteilles	5.50
*** ½ Bouteilles	6.50
*** ¼ Bouteilles	7.00
16 flasks	5.50
24 flasks n. c.	6.00
32 flasks	6.75
48 ½ flasks n. c.	7.00
Fromy & Rogée & Cie (6)	
Médical Réserve	10.00
Médical Réserve, V. O.	12.50
Gonzalez, Staub & Cie (1)	**La cse**
Bouteilles	9.00
½ Bouteilles	10.00
24 flasks	10.00
Jimenez & Lamothe (14)	
***	Bout. 11.00
V. S. O. P.	Bout. 15.00
1865 Liqueur	Bout. 18.00
Au gallon	4.25 à 4.50
Lagrange & Co. (14)	
V. O.	Bout. 7.00
V. O.	flasks 8.00
V. O. ½	flasks 9.00
Lucien Foucauld & Cie. (9)	
Bouquet	Bout. 9.50
Bouquet ½	Bout. 10.30
Bouquet 32	Flasks 11.45
Médico-Tonic	Bout. 11.50
X X X	Bout. 12.00
X X X X *	Bout. 14.00
V. S. O. P.	Bout. 17.00
V. V. S. O. P.	Bout. 22.00
1847	Bout. 48.00
F. Marion & Cie (2)	
***	Bout. 6.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

	Au gal.
En fûts	3.50 à 3.75
Moutet (7)	
Bouteilles	16.50
	Au gal.
En fûts pour coupage	7.00
Otard, Dupuy & Cie (15)	**La cse**
Spécial	Bout. 9.50
Une étoile	Bout. 12.00
Deux étoiles	Bout. 14.00
Trois étoiles	Bout. 16.00
V. S. O. P.	Bout. 17.00
Au gallon depuis	5.00
Parville & Cie (2)	**La cse**
*** 12s	Bout. 5.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

***	Bout. 6.25
*** ½	Bout. 7.25
*** ¼	Bout. 7.75
V. O.	Bout. 7.25
V. O. ½	Bout. 8.25
16 flasks	7.25
24 flasks n. c.	7.25
32 flasks	7.50
48 ½ flasks n. c.	7.75
C. Pluchon & Cie (1)	**1 cse** **5 cses**
Bouteilles	7.25 7.00
Quantin & Co. (6)	**La cse**
***	Bout. 9.50
Au gallon	4.25 à 5.50
Frégnier & Cie (14)	
***	Bout. 5.50

GIN DE KUYPER

Nous avons le stock le plus considérable de **GIN DE KUYPER,** au Canada, et avons également des quantités considérables du fameux Gin Canadien . . . . **MELCHERS**

IMPORTATEURS DIRECTS DES

Whiskies Canadiens **Gooderham & Worts, Hiram Walker & Sons, Corby et Seagram.**
Cognacs Français **James Hennessy & Co., Martell, Boutelleau Fils** et **Cognac Distiller's Association.**
Whiskies Ecossais **Sandy Macdonald, John Dewar Kilmarnock, King's Liqueur, Old Mull, Usher** et **Bulloch, Lade.**
Gins Secs **Burnett's, Gordon's, Dutch Dry** et **Booth's Old Tom.**
Whiskies Irlandais **Bushmills, Power, Burke** et **Jameson.**
Champagnes Extra Secs **Pommery, Mumm, Vve Cliquot** et **Gold Lack See.**
Vermouths **Martini & Rossy** et **Noilly Prat.**
Vins Toniques **Mariani** et **Wilson's Invalids' Port.**

Nous sommes également les seuls agents pour le Dominion de quelques-unes des plus importantes maisons d'exportation d'Oporto. Xérès (sherry), Clairets Bourgognes, Sauternes, Vins du Rhin et de la Moselle, ainsi que de Liqueurs Françaises et Hollandaises.

DEMANDEZ NOS PRIX

LAWRENCE A. WILSON COMPAGNIE

— LIMITEE —

La plus importante Maison de Vins et Liqueurs en gros au Canada

MAGASINS D'ENTREPOT : 85-89 rue St-Jacques.
VOUTES D'ENTREPOT : 84 ruelle Fortification.
ENTREPOTS DE DOUANE : 26-36 rue des Soeurs Grises.
ENTREPOTS D'ACCISE : 38 rue Foundling.

BUREAUX CHEFS : 87 RUE SAINT-JACQUES

Téléph. Main 2424, 1394, 7400, 2757 ; Marchands 517.

MONTREAL

Avez-vous essayé les

COCKTAILS SARATOGA

"MANHATTAN,"
"CLUB WHISKY,"
"BRANDY,"
"HOLLAND."

LES SEULS COCKTAILS DE CES MARQUES FAITS AU CANADA.

Prix, $8.25 la caisse

En vente chez tous les marchands de Liqueurs en Gros.

Escomptes spéciaux aux maisons de gros.

Agents pour la Puissance.

D. McMANANY & CO.,

INC.

Marchands de Liqueurs en Gros.

SHERBROOKE, - - Qué.

VENDEZ LE

GIN de BURNETT

"LE LONDON DRY ORIGINAL,"

ABSOLUMENT LE PLUS FIN !

J. M. DOUGLAS & Co., Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

JOSEPH E. SEAGRAM,

DISTILLATEUR DE

Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA

"Old Times," "White Wheat," "No 83 Rye," "Star Rye".

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Agents, Montréal.

*** Flasks	6.50
*** ½ Flasks	7.50

Renault & Cie (12)

* Bout.	10.00
V. O. Bout.	12.00
3 étoiles S. V. O. Bout.	15.00
V. S. O. P. Bout.	21.00
Club Bout.	18.00
50 ans d'âge Bout.	40.00
Au gallon	4.00 à 10.00

Ph. Richard (2)

S. O., 40 ans Bout.	25.00
20 ans flûtes Bout.	16.00
Médicinal Bout.	14.50
V. S. O. P. Bout.	12.25
Special Reserve Bout.	11.00
V. S. O. P. Bout.	10.50
V. O. Bout.	9.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

	Au gall.
Ph. Richard (2)	3.50 à 6.50

	La cse
J. Denis Henry Mounié & Co. (7)	11.50
Valin & Frère (2) XXX Bout.	4.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

EAUX

Apenta Hungarian, Aperitive (5)	La cse
25 Pintes	6.25
50 Chopines	9.50
Gazeuse, Splits	5.50
Apollinaris (5)	
50 Pintes	7.50
100 Chopines	10.00
100 Splits	8.58

S. Birch & Co. (14)	
Ginger Ale Bombays	1.35
Ginger Ale Splits	0.90
Soda Bombays	1.25
Soda Splits	0.90

Cantrell & Cochrane (4)	La doz.
Belfast Ginger Ale	1.40
Club Soda	1.40
Seltzer	1.40
Potass Water	1.40
	Gall.
Dry Imperial Ginger Ale	1.50

Schweppe's, de Londres (12)	La doz.
Soda Water Co. Cylindres, pr. 2.	1.35
Soda Water, Bombays, pour 3	1.50
Soda Water, Splits, pour 1	1.10
Dry Ginger Ale Champagne, Pts.	1.35
Dry Ginger Ale Champagne, Spl.	1.10
Seltzer	1.40
Potass Water	1.40

Vichy (2)	La cse
La Capitale, 50 Bout.	5.00
La Sanitas (gazeuse) 50 Bout.	8.00
La Sanitas, 100 ¼ Bout.	9.00

Vichy Limonade (2)

	50 Bout.	50 ½ Bout.
La Savoureuse, caisse	7.50	5.00
La St-Nicholas, caisse	8.00	5.50

Vichy St-Yorre (14)	La cse
Source St-George	8.00

Bassin de Vichy (1)	
Source St-Louis	8.00

	50 Bt.	100 ½ Bt.	100 splits
Sun-Ray "Gazeuse"	6.50	8.50	7.50
Sun-Ray "Naturelle"	6.50		

EAU MINERALE FRANÇAISE

PERRIER	
Caisse, 50 quarts	7.50
Caisse, 100 pints	10.50
Caisse, 100 splits	8.50

GINGER ALE IMPORTE

Belfast Mineral Water Co. (2)	Doz.
Traders Brand	1.20
Extra Dry	1.30

GINS

Boll & Demlop (7)	La cse
Caisses Rouges	11.50
Caisses Vertes	6.25
Caisses Violettes	5.25
	Au gall.
En fûts	3.25

Burnett (15)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50

John de Kuyper & Son (4)		
Caisses Rouges	15s	11.75
Caisses Vertes	12s	6.25
Caisses Violettes	24s	5.50
Au gallon		3.15 à 3.30

Blankenheym & Nolet (14)	
Marque "Clef" caisses rouges	10.50
Marque "Clef" caisses vertes	5.00
Marque "Clef" caisses violettes	5.00
Dutch Dry Gin	7.50
Au gallon	3.00 à 3.25
Afrikander (12)	10.50
Afrikander, chopines (24)	11.50

Herman Jansen Schiedam (2) (Marque Gold Finch)	La cse
10 ans, Cruches Cristal, 1-16 g. 24s	7.50
10 ans, Cruches Cristal, ⅛ gal. 12s	7.00
10 ans, Cruches Cristal, ¼ gal. 24s	12.00
Caisses jaunes, Bt. Blanches, 15s	12.00
Caisses bleues, Bt. Blanches, 12s	6.00
Caisses bleues, Flasks Blancs, 24s	8.00
Caisses rouges, Bt. Noires, 15s	11.25
Caisses vertes, Bt. Noires, 12s	5.25
Caisses violettes, Bt. Noires, 24s	5.50

P. Hoppe, "Night Cap" (1)	
Caisses rouges	10.00
Caisses jaunes	11.00
Caisses vertes	4.75
Caisses bleues	5.50
Caisses violettes	2.50
Au gallon	3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" (1)	
Caisses rouges	10.00
Caisses vertes	4.75
Caisses violettes	2.50

Netherland's Steam Disty. Co. (6)
Kiderlen's "Croix d'honneur"

Caisses rouges	11.25
Caisses vertes	6.00
Caisses violettes	5.25
Cruchons verre—12s 3 gals	11.75
Cruchons verre—24s 3 gals	12.75
Cruchons verre—12s 5 gals	17.50
Au gallon	3.00

A. C. A. Nolet, Schiedam (5)	
Caisses Rouges	10.75
Caisses Vertes	6.00

Pollen & Zoon (2)		
Cruchons, Verre, ⅛ gal.	24s	12.00
Cruchons, Verre, ¼ gal.	12s	10.00
Cruchons, Verre, ½ gal.	12s	16.50
Cses rouges, flacons blancs,	15s	13.00
Cses vertes, flacons blancs,	12s	6.75
Cses violettes, flacons blancs,	24s	6.00

John Robertson & Son, London.

GRAVES SEC

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)	
VD Graves, par caisse de bout.	6.50

½ Bout., $1.00 par caisse extra.

HOCKS (Non Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)	Bout.	½ Bt.
Laubenheimer	6.00	7.00
Niersteiner	7.50	8.50
Hockheimer	10.00	11.00
Rudesheimer	12.00	13.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Marcobrunner	18.00	19.00
Schloss Johannesberg	25.00	26.00
Steinwein	10.50	11.50

HOCK (Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)		
Extra Dry	17.50	19.00

LAGERS

F. Jacobs & Co. (2)	qts.	pts.
Pilsner German	2.50	1.60
Castle Brand		1.35

Miller Brewing Co. (2)	Le brl.
Marque "High Life," 10 doz.	13.00
Malt Extract, 8 doz.	15.60
Malt Extract, doz.	2.00

Blatz Brewing Co. (5)	
Export	12.50

LIQUEURS FRANÇAISES

Bénédictine (12)	Ltr.	½ Ltr.
12 litres	20.00	21.00

Briand & Jaquet (1)	La cse
Cherry Whiskey	7.50
Blackberry Brandy	7.50
Apricot Brandy	10.00
Peach Brandy	10.00
Strawberry Brandy	10.00
Kummel	10.00
Anisette	10.00
Cherry Brandy	7.50
Crème de Menthe Verte, Bout.	9.00
Crème de Menthe Verte, carafes	10.00
Crème de Menthe Blanche	9.00
Crème de Cassis	9.00
Curaçao Oronge, bouteilles	9.00
Curaçao Orange, Cruchons	9.00
Sirop de Grenadine	7.00
Maraschino	10.00

Marie Brizard & Roger (12)	
Anisette	13.50
Curaçao, Orange ou Blanc	12.50
Marasquin	13.00
Kummel, Superfin	12.00
Kummel Cristallisé	12.50
Green Peppermint	13.00
Crème de Menthe, Blanche	13.00
Cherry Cordial	12.50
Cherry Brandy	12.50
Blackberry Brandy	12.50
Kirsch	11.00
Bitter Triple	12.00
Liqueurs assorties	13.00
Crème de Menthe Verte	13.00
Crème de Moka	13.00
Crème de Cassis	13.00
Crème de Noyau	13.00
Eau-de-vie de Dantzik	13.00
Orange Bitters	9.50
Punch au Kirsh	11.00
Peach Brandy	16.00

Chartreuse St-Denis (2)	Bt.	½ Bt.
Verte	10.50	11.50
Jaune	10.50	11.50

Alex Droz & Cie (12)	
Crème Cacao-Chouva	16.00 17.00

Frémy Fils (12)	
Cherry Whiskey (Chesky)	16.00 17.00
Orange Whiskey	14.00

P. Garnier, Enghien (2)	
Liqueur d'Or	19.00 20.00
Marasquin	11.00 13.50
Blidah, Liq. de Mandarine	19.00
Crème de Menthe verte	12.50
Crème de Menthe blanche	12.50
Abricotine	19.00
Pousse Café	12.50
Monastine	20.00 22.00
Curaçao Rouge Sec	12.50
Curaçao blanc très sec	15.50
Fine Orange, Cruchons	26.00 30.00
Fine Anis, Cruchons	25.00 30.00
Liqueurs assorties, cse 48 ¼ bouteilles	21.00

Jules Lamothe (14)	
Cherry Whiskey	9.00

Levert & Schudel (14)	
Crème de Menthe	12.00
Anisette	12.00
Curaçao	12.00
Maraschino	13.00
Sirop de Grenadine	8.50
Crème de Cacao	13.00
Kummel Doppelt	13.00

Vous ne pouvez pas acheter des billets de banque d'Un Dollar pour Quatre-Vingt-Dix Cents.

De temps à autre un de nos vendeurs se heurte à l'argument que notre Rye **"Special Selected"** est d'un prix trop élevé, qu'à cause de cela le marchand ne peut pas le tenir. L'en-tête de cette page fournit la meilleure réponse.

"Special Selected" n'est pas une marque ordinaire. Ce whisky coûte beaucoup plus à produire que beaucoup d'autres et commande nécessairement un prix plus élevé : mais il vaut tout aussi pleinement le prix auquel il se vend qu'un billet de banque vaut cent cents.

En quelque endrott que ce soit, il y a toujours une certaine classe de consommateurs qui n'est satisfaite que par ce qu'il y a de meilleur, et vous pouvez satisfaire exactement aux désirs de ces clients profitables en leur offrant le

Rye Whisky

"Special Selected"

de Corby.

le Whisky de la plus haute Qualité.

Ce n'est jamais un ennui pour nous de donner des renseignements et les noms des marchands de gros les plus rapprochés, tenant nos marchandises.

H. Corby Distillery Co., Limited.

"Corby's of Corbyville
depuis plus d'un demi-siècle."

Bureaux principaux à MONTREAL.

Cognac Bisquit

"10 ANS D'AGE"

Un cognac pur, recommandé par les médecins les plus éminents.

AUSSI

"OLD LIQUEUR" & V. V. S. O. P.

(20 ans d'âge) (55 ans d'âge)

Seuls Agents :

WALTER R. WONHAM & SONS

6 RUE ST-SACREMENT, - - MONTREAL

Kummel Cristallisé. 13.00
Kummel Extra Sec. 13.00

H. Odewahn (14)
Cherry Brandy.. .. .. ..12.00

C. Terrand (14)
La petite Chartreuse.. ..18.00 19.00

Tournel & Fleury (2)	Bts.
Anisette	8.00
Cherry Brandy	8.00
Cherry Whiskey	8.00
Crème de Menthe	8.00
Crème de Cacao	8.00
Crème de Cassis	8.00
Curaçao	8.00
Kirsh	8.00
Kummel	8.00
Sirop Grenadine	6.00

Wilson (14)
Blackberry Brandy 9.00
Hungarian Blackberry Brandy. 7.00
Wallace Cherry Brandy.. .. .. 9.00

MADERE

Blandy Bros. (2)	Bt.	½ Bt.
Very Superior	..10.50	11.50
Special Selected.	..12.50	13.50
London Particular	..15.50	

Cossart, Gordon & Co. (5)
Au gallon.. .. ..2.50 à 9.00
London Style.. .. .. .. La cse 10.00

MALAGA

Blandy Bros. (2)	La cse
Etiquette Bleue—pâle-doux. ..	7.50
Etiquette Blanche—pâle..	10.00

MOSELLE

Deinhard & Co. (4)	Bt.	½ Bt.
Brauenberger.	9.00	10.00
Piesporter	..10.00	11.00
Berncasteler Doctor	..15.00	16.00
Crown Mousseux	..18.50	20.00
Nonpareil Mousseux	..24.50	26.00

Kock, Lauteren & Co. (12)

Zeltinger..	9.00	10.00
Brauenzerg	..12.00	13.00
Pisport	..13.50	14.50
Scharzberg—1895	..18.00	
Moselle Mousseux..	..20.00	21.50

H. Sichel Sôhne (14)
Moselle non Mousseux

Zeltinger..	6.00	7.00
Brauenberger.	8.00	9.00
Erderner Treppchen	..10.00	11.00
Bernscastler Doctor	..12.50	13.50

Moselle Mousseux
Muscatel ou Extra Dry...17.50 19.00

P. J. Valckenberg, Ltd. (6)	qts.	pts.
Piesporter..	8.50	9.50
Zeltinger..	9.00	10.00
Braünberger..	..15.00	16.00
Berncastler Doctor..	..16.50	17.50

OLD TOM & DRY GINS

Booth (4)	La cse
London Dry..	8.00
Old Tom	8.00

Cold & Co. (1)		
Sloe Gin	Pintes	10.00
Marque Beaver	Pintes	6.00
Marque Beaver	Chopines	7.00
London Dry	Pintes	6.25
London Dry	Chopines	7.25

Finsbury Distillery Co., Londres (6)		
London Dry	Pintes	7.50
Old Tom	Pintes	7.50

Girling Bros. (14)
Sloe Gin.. .. .. 12.00

Gordon (12)
London Dry.. .. .. 7.50
Old Tom.. .. .. 7.50
Sloe Gin 9.25

Greenless & Co. (14)
Old Tom.. .. .. 6.50
London Dry.. .. .. 6.50
Au gallon .. .. 2.50 à 3.00

Imperial Wine Co. (6)
London Dry.. .. .. 6.50
Old Tom.. .. .. 6.50

J. W. Nicholson & Co. (5)	La cse
Old Tom..	7.75
London Dry..	7.75
Sloe	12.25

G. Pims & Co. (2)
Pintes 7.50

John Robertson & Son, Ltd. (7)
(Marque Centurian)
Old Tom 8.00
London Dry 8.00
Sloe 11.00

Wilson (14)
Royal Crown Old Tom.. .. .. 6.50
Au gallon.. .. .. 2.00 à 3.00

OPORTO

Blandy Bros. (2)	La cse
Invalid's Special	12.00
Good Fruity..	7.50

Stormont Tait & Co. (1)	
*	6.00
**	7.00
***	8.00
Discovery	9.50
House of Lords	13.00

J. W. Burmester (14)	
Royal	5.00
Crusado	6.00
Rich Douro	9.00
Toreador	12.00
Pinhao	18.00
Emperor..	21.00
White Port..	12.00
Old Crusted	12.00
Royal Blue Label	18.00
	Au gall.
Diamant T...	2.50 à 2.60
2 grappes	2.75 à 2.85
3 grappes	3.00 à 3.10
4 Diamants..	3.35 à 3.50
4 grappes	3.60 à 3.75
3 couronnes..	4.60 à 4.75

Cockburn, Smithes & Co. (4)	
Tawny	La cse. 16.00
Au gallon	2.75 à 7.00

Croft & Co. (6)	
Au gallon..	2.40 à 7.50
A la caisse	7.00 à 24.00

Delaforce, Sons & Co. (5)	La cse
Antique	8.00
Trocadero	9.00
Royal Palace	16.50
Au gallon..	2.50 à 15.00

Feuerheerd Bros. & Co. (7)	La cse
Pioneer	13.00
Commendador	17.00
Au gallon..	2.75 à 9.00

Garcia Hijos (2).. .. .. 8.50

Hunt, Roope, Teage & Co. (9)
Au gallon .. .. 2.00 à 5.50

MacKenzie & Co., Ltd. (12)
Au gallon.. .. .. 2.50 à 10.00

Real Campanhia Vinicola (2)
Au gallon .. .. 1.00 à 6.00

	La cse
Rouge 1 Couronne	8.00
Rouge 2 Couronnes	10.00
Blanc 2 Diamants..	10.00

A. Rizat & Cie (2) 2.50

Sandeman & Co. (12)	La cse
Superior Old	12.00
"Club"	18.00
"1890"	30.00
Au gallon..	2.50 à 15.00

T. G. Sandeman & Sons (5)
Au gallon .. .. 2.75 à 9.00
Extra Fine Old Port "SSS" .. 10.00

Castro & Co. (5)
One Seal.. .. .. 4.00
Three Seals.. .. .. 5.00

	La cse
Manual Tosca (2)	6.50
T. Ventura & Co. (2)	4.50
Verdi & Cie (2)	3.50

E. Yzaguirre (5)	Le Gall.
Trois Grappes	1.50

PORTER ANGLAIS

Guinness' (14)	Pt.	Chop.
Monkey Brand..	2.50	1.60
Monkey Brand Nips		1.15

Guinness' (4)		
Emb. de E. & J. Burke..	2.60	1.65

Guinness' (2)	pts.	chop.	splits
Daukes' & Co.	2.50	1.55	1.25
Marque Castle, bouteilles grès.		1.65	

W. E. Johnson & Co. (2)	Pts.	Chop.	splits
.. ..	2.40	1.50	1.00

Machen & Co. (6)		
Marque Pelican..	2.50	1.60

Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)	
Pintes	2.60
Chopines..	1.65
Splits	1.20

PORTER SUEDOIS

Carnegie & Co. (5) 11.50

RHUMS

Marie Brizard & Roger (12)	Bt.	½ Bt.
Ste-Croix	12.00	
P. S. Clément..	11.00	
Jamaïque au gallon	5.00	

E. & J. Burke (4)	Bt.	½ Bt.
Jamaïca	9.50	

St-Bonnet, Fils Aîné	Bt.	½ Bt.
Falkland Rhum.	7.50	8.50

Dandicolle & Gaudin (1)	Bt.	½ Bt.
Tom & Topsey..	7.50	8.50

Mendoza & Cie (2) 5.00

Navy Reserve (6)
Jamaica 9.50

Norton & King (2)	
Bout.	4.50
½ Bout.	5.50
¼ Bout.	6.50

John Robertson & Son, Ltd (7)	La cse
(Marque Centurian)	
Rhum de la Jamaïque	10.50
Rhum au gallon, preuve.	4.10
Rhum au g., 33 au-dessus de pr.	5.50

Roger Morton Aîné (1)		
Tiger	8.00	9.50

Rhum des Plantations (1)		
Sambo	7.50	8.25

St-Jean (2) 12 h. 12.50

J. W. Turner & Cie (2)	La cse
Bouteille	7.00
½ Bouteilles	8.00
¼ Bouteilles	9.00

SAUMUR MOUSSEUX

	Bt.	½ Bt.	¼ Bt.
Boniol, Père et Fils ..	11.00	12.50	14.00

Ackerman-Laurance (15)	Bt.	½ Bt.
"Dry-Royal"	15.75	16.75
¼ Bout. paniers 1 doz.; paquets de 4 paniers ..		18.00

SAUTERNES

Barton & Guestier (4)	Bt.	½ Bt.
Haut Sauternes..	12.50	13.50
Graves..	6.00	7.00
Barsac..	8.75	9.75
Château Yquem.	24.00	25.00

J. Calvet & Cie (6)		
Graves	5.25	6.25
Sauternes..	5.50	6.50
Haut Sauternes, 1901	11.50	12.50

J. Dutrenit & Cie (14)		
Graves..	4.50	5.50
Sauternes..	5.50	6.50
Barsac..	6.00	7.00
Haut Sauternes..	8.00	9.00
Château Yquem.	15.50	16.50

L. Gaudin & Cie (1)	Bt.	½ Bt.
Ordinaire	5.00	6.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Nathaniel Johnston & Fils (12)		
Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5)		
1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20
Lecomte & Morel (2)	2.75	3.25
Adet Seward & Co. (7)		
Graves Sec	6.50	7.50
Vigneau & Cambours (2)		
Sauternes	5.00	6.00
Graves	5.00	6.00
Barsac	4.50	5.50
Haut Sauternes	9.00	10.00
Château Yquem	13.00	14.00
Lecomte & Morel (2)	2.75	3.25
Gustave Vigneron (1)	3.50	4.50

SHERRIES

Diez Hermanos (2)	La cse
Cordon Azur	18.00
Consacrar Pontifical	18.00
Cordon Rouge	14.00
Favorito	12.50
Cordon Vert	10.00
Amontillado	9.50
Consacrar Pureza	8.50
Olorozo	8.00
Vino Para Consacrar	7.00
Blandy Bros. (2)	
Manzanilla	8.50
Au gallon	1.00 à 6.00
Pedro Domocq (5) au gall.	1.25 à 9.00
"Delicate Old Pale"	10.00
D. Goni Feuerheerd (7)	**La cse**
Emperador	17.00
Corona	13.50
Au gallon	3.00 à 9.00
Jose Gomez (2)	La cse 8.50
Gonzalez & Byass (14)	**La cse**
Cristina Dry	10.00
Idolo Seco	12.00
	Au gall.
Pendon	2.00
Claro	2.50
Giralda	3.00
Old Brown	3.25
Fino	3.75
Amontillado	4.00
Vino de Pasto	4.00
Oloroso	4.25
Las Torres	4.50
Victorioso	5.50
Jubilee	6.00
S. Hermanos	4.50
P. Juanito & Co. (2)	La cse 6.50
M. Misa (4) au gallon	1.50 à 6.00
Liebfraumilch	14.50 15.50
Mackenzie & Co., Ltd. (12)	
Au gallon	1.50 à 10.00
Osborne & Co. (6) au gall.	1.25 à 2.25
Duff, Gordon & Co. (6)	
Au gallon	2.25 à 6.50
Sanchez Hermanos (2)	La cse 4.50
Sanderman Buck & Co. (Julian Pémartin) (12)	**La cse**
Pale Sec	12.00
Montilla Fino très sec	12.00
"Club"	18.00
Selected Old	36.00
"Jubilee"	50.00
Au gallon	1.50 à 10.00
Verdi & Cie (2)	3.50
B. Vergara (9)	
Au gallon	1.50 à 4.50

VIN DE MESSE

	Au gal.
Carey, Hermanos & Co.	1.25 à 2.00

TARRAGONES

Carey, Hermanos & Co.	
Vin de messe	1.25 à 2.00
Darichez M. (4) au gallon.	1.00 à 3.00

VERMOUTH

Cazalis & Pratt (2)	La cse
Français	5.75
Cinzano & Co., Turin, Italie; Chambéry, France (6)	
Italien	6.50
Mont Blanc	6.50
Gondreau & Fils (2)	**La cse**
Français	5.50
Fli, Ferrero Ricardo (2)	**La cse**
Italien	5.75
E. Martinazza & Co. (Italien) (1)	6.50
Noilly, Prat & Co. (12)	7.00
Freund Ballor & Co. (Italien) (9)	6.75

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co. (1) Bt.	4.25
Au gallon	0.85 à 1.25

VINS DU RHIN

Deinhard & Co. (4)	Bt.	½ Bt.
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein (cruchons)	11.00	12.00
Hock Mousseux	17.50	19.00
Kock Lauteren & Co. (12)		
Laubenheim	7.00	8.00
Bodenheim	7.50	8.50
Nierstein	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Rudesheim	15.00	16.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Giesenheim	16.00	17.00
Hocheim	18.00	19.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg, 1893	30.00	
Hock Mousseux	18.00	19.50
F. J. Valckenberg, Ltd. (6)		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch, 1893	18.50	19.50
Johannisberger, 1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Castro (5)	La cse
1 Seal port	5.00
3 Seal port	6.00
Dubonnet (1)	**La cse**
Litres	10.00
Vin Mariani (14)	9.00
Wilson's Invalid's Port (14)	8.50

WHISKEYS AMERICAINS

Duffy & Co. (2)	
American Malt Whiskey, Ord.	
Pintes	12s 10.00
Cook & Bernheimer (14)	**La cse**
Bourbon Gold Lion	10.00
Old Valley	Ptes. 11.50
Old Valley	½ flasks 16.00

WHISKEYS CANADIENS

H. Corby Distillery Co., Ltd. (20)	Pts. Ch.	40's
Special Selected 25 U.P.	8.50	10.50
Old Rye, 25 U.P.	6.30 7.25	9.00
Old Dominion, 25 U.P. (grandes bouteilles)	8.25 8.25	
Whiskey Blanc, 40 U.P.	5.75 6.25	

Owl Brand Rye (1)	La cse
Screw top, 16 flasks	6.25
Screw top, 24 flasks	6.50
Screw top, 48 flasks	7.50
Glass top, 24 flasks	6.75
Glass top, 48 flasks	7.75
Perfection Brand Rye (1)	**La cse**
Amber	12 pintes 5.25
Glass top, 32 flasks. Amber	6.00
Rock & Rye	12 pintes 7.00
Rock & Rye	24 flasks 8.00
Parker's (9) High Wines 50 o. p.	**Gal.**
En quarts	3.85
En ½ quarts	3.90
Quantité moindre	3.95
Parker's (9) Alcool 65 o. p.	
En quarts	4.40
En ½ quarts	4.45
Quantité moindre	4.50
"General Distillery," 50 o. p.	
En quarts	3.85
En ½ quarts	3.90
Quantité moindre	3.95
"General Distillery," 65 o. p.	
En quarts	4.40
En ½ quarts	4.45
Quantité moindre	4.50

Jos. E. Seagram (16)	La cse
"Star" Rye	Pintes
"Star" Rye	Flasks, 36s.
"Star" Rye	Flasks, 64s.
White Wheat	Pintes.
White Wheat	Flasks, 32s.
No. "83" Rye	Pintes.
No. "83" Rye	Flasks, 16s.
Hiram Walker & Sons (5) (8)	**La cse**
Canadian Club, 5 ans d'âge, Pts	10.00
Candian Club	Flasks, 16s. 10.50
Canadian Club	½ Flasks, 32s. 11.00
Imperial	Pintes 7.75
Imperial	Flasks, 16s. 8.25
Imperial	½ Flasks, 32s. 8.50
Baronial	Pintes 6.25
Baronial	32 Flasks 7.00
	Au gal.
Canadian Club, 5 ans d'âge	4.00
Imperial	3.05
Rye, 25 U. P.	2.30
Malt, 25 U. P.	2.30
Wilson (14)	**La cse**
Empire Rye	Pintes 8.00
Empire Rye	Flasks 9.00
Empire Rye	½ Flasks 10.00
Empire Rye	32 Flasks 9.00
Liquid Sunshine	Pintes 7.00
Liquid Sunshine	Flasks 8.00
Liquid Sunshine	½ Flasks 9.00
Liquid Sunshine	32 Flasks 8.00
Etoffe du Pays	Pintes 5.25
Moonlight	Pintes 6.00
Moonlight	Flasks, 16s. 6.50
Moonlight	Flasks, 32s. 7.00
Moonlight	Flasks, 36s. 7.25
Moonlight	Flasks, 64s. 8.00

J. P. Wiser & Sons, Ltd. (17)	
Recreation	**La cse**
12 Bout. Rondes	Pintes 5.00
12 Flks	Pintes Imp. 7.00
16 Flks	Chop. Imp. 5.50
32 Flasks	½ Chop. Imp. 6.00
36 Flasks	Travellers 6.00
Canada Whiskey	**La cse**
12 Bout. Rondes	Pintes 7.00
20 Flks	Chop. Imp. 8.50
32 Flks	½ Chop. Imp. 8.00
60 Flks	½ Chop. Imp. 8.00
Red Letter	**La cse**
12 Bout. Rondes	Pintes 8.00
Whiskey Clair	**La cse**
12 Bout. Rondes	Pintes 5.00

WHISKEY ECOSSAIS

James Ainslie & Co. (1)	1 cse	5 cses
Ainslie Liqueur	13.00	....
Ainslie Special Liqueur	16.00	....
Ainslie All Malt Liqueur	15.00	....
O'Gilvie, Pintes	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks	7.75	7.50
O'Gilvie, Pintes Imperial	9.50	....
Ainslie, Yellow label	9.00	....
Ainslie, Flasks Ord.	10.25	....
Ainslie, Pintes Imperial	13.50	....
Ainslie, Special	10.50	....
Ainslie, Extra Special	12.50	....
Ainslie, Clynelish (Smoky)	13.00	....
Big Ben (1)	**1 cse**	**5 cses**
Pintes (10 ans d'âge)	11.00	10.75

Brae Mar Special (14) — La cse
Pintes .. 8.00
Flasks .. 9.00
½ Flasks .. 10.00
32 Flasks .. 9.00

Bruce, Wallace & Co. (14) — La cse
Cinq Couronnes
Pintes Imperial .. 10.50
Bouteilles .. 7.00
24 Flasks .. 8.00
48 Flasks .. 9.00
48 Flasks (10 oz.) .. 14.00

Burns, Leslie & Co. (14) — La cse
Gleneil .. Pintes 6.00

Loch Carron (14) — La cse
Pintes Imperial .. 10.00
Bouteilles .. 6.50
24 Flasks .. 7.50
48 Flasks .. 8.50

Robt. Dale & Co. (2) — La cse
Pintes .. 12s. 5.00

John Dewar & Sons, Ltd. (15) — La cse
"Spécial" .. Pintes 9.25
Blue Label .. Pintes 9.75
Special Liqueur (W. label) Ptes 12.50
Extra Special Liqueur .. Pintes 16.50
Cinq caisses d'une sorte ou assorties, 25c la caisse en moins.

Gleneil (14) — La cse
Pintes Imperial .. 9.50
Bouteilles .. 6.00
24 Flasks .. 7.00
48 Flasks .. 8.00

Greenless Bros. (14) — La cse
King Edward VII, Ext Sp. Ptes 9.50
King Edward VII, Sp. Liq. Pts 12.00
Dunblain pur grain .. 8.75
Dunblain pur malt .. 8.75
Grand Old Parr .. 12.00
Lorne Blue Cap .. 9.00
Real Antique pure Highland .. 16.00
— Au gal.
King Edward VII .. 4.75 à 5.00
V. O. Extra Sp. .. 4.00 à 4.50

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's finest .. Pintes carrées 7.75
Hay's old .. Pintes rondes 6.75
Hay's old .. 24 flasks 7.50
Hay's old .. 32 flasks carrés 7.50
Hay's old .. Pintes Imp. flasks 10.00

D. Hellbron (14) — La cse
Hillburn Blend .. Pintes 8.00
24 ½ bouteilles .. 9.00
Hillburn Blend .. Pintes Imp. 11.00
Hillburn Blend .. Chop. Imp. 12.00
King's Liqueur, 10 ans .. Pintes 10.00
King's Liqueur, 20 ans .. 13.00
Au gallon .. 4.00 à 4.25

John Hopkins & Co. (5) — La cse
"Old Mull' Blend .. 9.50
"Navy Liqueur" V. S. O. .. 12.00

King's Liqueur (14) .. chop. 1.00

A. Macmurdo & Co. (14) — La cse
Pintes Imperial .. 8.50
Bouteilles .. 5.50
24 Flasks .. 6.50
48 Flasks .. 7.50

Mitchell Bros. (2) — La cse
Mullmore, 12 Btles .. Pintes 6.50
Heather Dew 12 Btles rdes Ptes 8.00
Robert Dale, Pintes 12s. .. 5.00
Scotland's Pride, Pintes 12s. .. 4.50
Special Reserve, 12 Bout. rdes. 9.00
Finest Old Scotch 12 Bt. rdes. 12.50
Grey Beard, Cruches grès, 4s .. 13.00
Grey Beard, Cruches grès, 6s .. 10.00
E. S. L. Flagoons Pintes 12s .. 9.50
White Star Liqueur .. Pintes 10.50
— Au gal.
Old Scotch Proof .. 3.50
Heather Dew .. 3.45 à 4.00
Special Res. Scotch Proof .. 4.00
Special Res. .. 3.50 à 4.50
Extra Spec. Liqueur .. 4.75 à 5.00

Sandy McDonald (14) — La cse
Scotch 10 ans d'âge .. 9.50

James McNeil (1) — La cse
Imperial Oval .. Pintes 8.25
Pintes .. 6.25
Chopines .. 7.00
24 flasks, Bouché à vis .. 7.00
32 flasks, Bouché à vis .. 7.50
48 ½ flasks, Bouché à vis .. 8.00
5 caisses à la fois, 25c en moins.

Ian McPherson (6) — Le gal.
Craigdhu .. 10 O.P. .. 4.00
Dhuloch .. 9 O.P. .. 4.10
Special Blend .. 8 O.P. .. 4.25
Special Blend .. 15 U.P. .. 3.75

John Robertson & Son, Ltd. (7) — Le gal.
Droits payés
No 1.—Fine Old .. 3.75
No 2.—"Special" .. 4.25
No 3.—Old Highland .. 4.75
No 4.—Old Dundee .. 5.25
No 5.—Old Private John .. 6.00
No 6.—Liqueur .. 6.50
No 8.—Dundee Finest .. 7.00
— La cse
Private Stock John Robertson .. 12.50
J. R. D. Special .. 9.50
Duncan McIntosh .. 8.00
Coleburn, Glenlivet, pure highland malt .. 12.50

Robertson, Sanderson & Co. (6)
"Glenleith" (8 ans d'âge) la cse 9.00
"Glenleith," 5 O.P. .. le gal 4.75
"Glenleith," 15 U.P. .. le gal. 4.00
"Grand Spécial" .. 9.00
"Mountain Dew," full flavor, cse 9.50
— La cse
"Mountain Dew," cruchons grès 8 Pintes Imp. 12.00
"Mountain Dew," cruchons grès 12 Pintes Imp. 13.00
"Mountain Dew," 4 O.P., le gal. 4.75
Special Liqueur, 15 ans d'âge .. 12.50
Old Private Stock, 20 ans d'âge. 17.50

Sandy McDonald (14) — chop. 10.50

James Saunders & Co. (6) — La cse
Genuine House of Lords .. 12.50

Tammany (14) .. pintes 8.75

John Walker & Sons (12) — La cse
Kilmarnock .. 10.00

Wilsons' (14) — La cse
V. V. O. Pintes .. 8.00
V. V. O. Flasks .. 9.00
V. V. O. ½ Flasks .. 10.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke (4) — La cse
Pintes .. 8.50
Pintes Imperial, flasks .. 12.00

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's Old .. Pintes Rdes 7.00
Hay's Old .. 24 flasks 7.50
Hay's Old .. 32 flasks 7.50
Hay's Old .. Pinte Imp. flasks 10.00

D. Hellbron & Sons (14) — La cse
Old Irish .. Pintes Imp. 11.00

Innishannon (14) — La cse
Pintes Imp. .. 9.50
Pintes .. 6.50
Flasks .. 7.50
½ Flasks .. 8.50

John Jameson & Son (5) — La cse
1 étoile .. 9.50
3 étoiles .. 11.25

William Jameson (12) — La cse
1 harpe .. 9.75
3 harpes .. 10.75
Special Liqueur .. Pintes 12.00

Mitchell & Co., Ltd. (2) — La cse
Special Irish White Label
Pintes ord. .. 10.50
Special Irish Blue Label,
Pintes ord. .. 9.00
Old Irish Imp. Oval flasks Ptes 11.00
Old Irish 12 Btles. Ord., Pintes 8.50
Old Irish Imperial Pintes .. 11.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 4s 13.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 6s 10.00
Cruiskeen Lawn, Pintes Imp. .. 12.50
— Au gal.
Old Irish .. 3.65 à 4.00
Special Irish .. 4.75 à 5.00

Wm. O'Borne & Sons (1) — La cse
12 Pintes Imperial Ovales .. 9.00
12 Pintes Ordinaires .. 6.50
24 Chopines .. 7.50
24 Flasks bouché verre .. 7.50
48 ½ Flasks bouché verre .. 8.50

O'Brien (14) — La cse
Pintes Imperial .. 10.50
Pintes ordinaires .. 7.00
Flasks .. 8.00
½ Flasks .. 9.00

Old Bushmill (14) — La cse
Special Malt .. 10.50
Augalino .. 4.50

George Roe & Co. (12) — La cse
* .. 9.75
*** .. 10.75

Wilsons' (14) — La cse
3 Horns .. 6.00
3 Horns .. Flasks 7.00
3 Horns .. ½ Flasks 8.00

Clef à la liste précédente.

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante :

1. L. Chaput, Fils & Cie.
2. Laporte, Martin & Cie.
4. John Hope & Co.
5. W. R. Wonham & Sons.
6. S. B. Townsend & Co.
7. John Robertson & Son, Ltd.
8. Hiram, Walker & Sons.
9. Hudon & Orsali.
12. Law, Young & Co.
14. L. A. Wilson Co., Ltd.
15. J. M. Douglas & Co.
16. Meagher, Bros. & Co., Limited.
17. J. P. Wiser & Sons.
19. D. McManamy & Co.
20. J. A. Ryan, 454 St-Paul.

Président: O. Brouillard. *Directeur-Gérant:* E. Girardot, Fils. *Secrétaire-Trésorier:* L. A. Breton.

Capital Autorisé: $250,000. **Tél. Bell: Long Distance 144.**

Maison Fournier-Fournier, Limitée.

Agents Généraux pour la Vente au Canada des Produits de la St. Hyacinthe Distillery Co. Limited.

✵

Spécialité de Liqueurs Françaises.

✵

Demandez Echantillons et Listes de Prix.

Importateurs de VINS et LIQUEURS de France, Etc.

✵

Agents Généraux au CANADA pour les marques suivantes:

A. Dupuy & Cie, *Cognac.*

G. Besson & Cie, *Matha, Cognac.*

E. Dupont, *Cognac et Bordeaux.*

F. Lemonde & Cie, *Cognac et Bordeaux.*

G. Phillips & Co., *London, Eng.*

Donald Macgregor, *Glasgow.*

House of Lords *Scotch,* **Etc., Etc.**

La Maison Fournier-Fournier, Limitée

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

a des voyageurs qui visitent le Canada tout entier. Réservez leur bon accueil. Nos produits vous intéresseront.

Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient le type d'excellence au Canada et aujourd'hui maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation. La demande pour les produits de DOW est énorme.
En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successeurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.

LIQUEURS ET TABACS

La Bière Populaire MOLSON

Est celle que veut le Consommateur, donnez-la lui.

La vente de cette BIERE excède celle de toutes les autres marques ensemble.

BRASSÉE A MONTRÉAL DEPUIS **125 ANS**

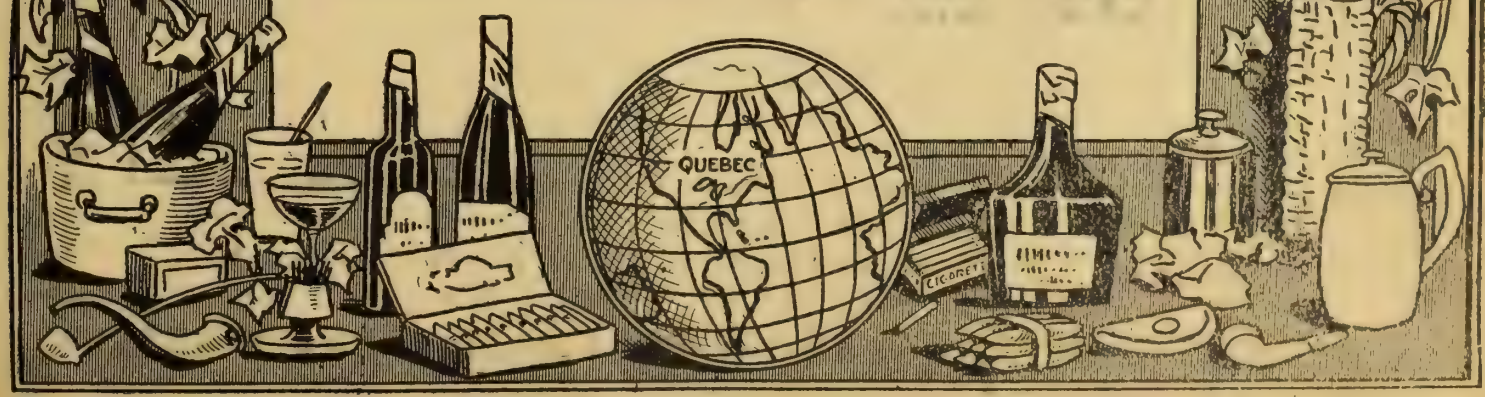

MARQUE DE COMMERCE

WHISKY DUNDEE

DE

ROBERTSON

LE SEUL WHISKY VERITABLE DE "ROBERTSON."

(Pour les cotes, voyez la liste des prix.)

MAISON FONDEE EN 1827

Seuls Distillateurs Distribuant Directement au Canada.

CAPITAL: $1.250,000

Importateurs Généraux de Vins et Spiritueux (VENTE EN GROS UNIQUEMENT.)

Célèbres Scotch Whiskies J. R. D.
Champagnes Moet et Chandon, "White Seal," "Brut Imperial," "Imperial Crown Brut."
J. Denis, Henry Mounie & Co., Cognac—Brandies.
De Goni, Feuerheerd Jr. & Co., Jerez et Londres—Sherry.
D. M. Feuerheed Jr. & Co., Oporto et Londres—Vins de Port.
Robertson's Centurion London Gins.
Adet Seward & Co., Bordeaux—Clarets, Sauternes et Bourgognes.
C. Machen & Hudson—Bass Ale et Guinness' Stout, Marque Beaver.
Van Baarle & Zoon, Rotterdam—Geneva Gin.
Annapolis Valley Cyder Co. "Land of Evangeline" Cider.
Carey Hermanos & Co., Tarragona,—Vins de Messe et Tarragone.
Boniol, père et fils,—Vins de Saumur.
Moutet, Cognacs de Bourgogne.
Boll & Dunlop—Gins de Hollande.

BUREAUX AU CANADA:

Montreal, 310 rue Notre-Dame Ouest.—Winnipeg, 312 Portage Ave. East.
Vancouver, angle des rues Richards et Hastings.

LIQUEURS

LA LOI CONCERNANT LES ENQUETES SUR LES COALITIONS COMMERCIALES

Malgré que la Loi concernant les Enquêtes sur les Coalitions Commerciales ait été passée au Parlement Fédéral, il y a plus d'un an, après avoir été présentée par l'hon. Mackenzie King, Ministre du Travail, et que les journaux quotidiens et autres l'aient discutée à plusieurs reprises, bien peu de manufacturiers et de marchands semblent être à même de connaître exactement la signification de cette loi.

Le but principal que désiraient atteindre les promoteurs, en faisant adopter cette loi, était d'offrir au public un moyen exact de s'assurer si, oui ou non, une entente ou une coalition existait entre les manufacturiers et les marchands, coalition ayant pour objet d'augmenter le prix de certains articles de commerce.

L'Art. 498 du Code Criminel, qui a été passé à la Chambre des Communes en 1889, avait également le même objectif; mais malheureusement, ceux qui s'en étaient faits les parrains, n'étant pas au courant des conditions du commerce, avaient manqué leur but, malgré leur bonne intention.

Un des points faibles de cet article du Code Pénal est qu'il déclare délictueux le fait pour tout marchand ou tout manufacturier d'adopter une action de concert pour règlementer les conditions du commerce, même si ces conditions sont dans l'intérêt du consommateur, empêchant ainsi les manufacturiers et les marchands de s'entendre, même pour faire cesser les opérations désastreuses de certains manufacturiers.

Son existence a constamment démontré qu'il était de nature à causer beaucoup de tort au commerce au lieu de lui être utile, et a également retardé au lieu d'avancer la mise à exécution du projet de ceux qui l'ont proposé.

Les différentes causes qui ont été perdues dans les diverses cours de justice démontrent la véracité de ces faits. Cet article du Code Pénal, au lieu d'empêcher la formation de combinaisons et de monopoles, est précisément l'article qui a contribué le plus à forcer les hommes d'affaires à former des "trusts" et des combinaisons.

Cet article a également eu pour effet de persécuter un grand nombre d'hommes d'affaires honorables qui avaient adopté certains règlements à l'effet de protéger d'une manière honnête et équitable leur commerce bien légitime, dans lequel ils avaient investi tout leur capital, et ils cherchaient simplement par ce moyen à en empêcher la ruine et la destruction.

C'est après s'être convaincu de ces faits que l'hon. McKenzie King, Ministre du Travail, a décidé à la dernière session du Parlement Fédéral de présenter cette mesure intitulée "Loi concernant les coalitions commerciales."

Aucune personne engagée dans le commerce n'a lieu de craindre l'effet de cette loi, qui est d'une application simple et dont le sens est équitable.

Cette loi permet à six personnes convaincues qu'il existe une entente ou un monopole, ayant pour effet d'augmenter le prix de certains articles de commerce d'une manière déraisonnable, de porter plainte devant un juge de la Cour Supérieure, qui doit s'enquérir du fait; si ce juge est d'opinion que la plainte est fondée, il recommande à l'hon Ministre du Travail d'instituer une enquête. Les personnes qui ont porté plainte ont droit de nommer un arbitre. La personne ou la compagnie, contre qui la plainte est portée, a également le droit de nommer un arbitre, et les deux arbitres ainsi nommés choisissent une troisième personne qui doit être un juge de la Cour Supérieure; les arbitres ainsi nommés ont le droit d'interroger les témoins de part et d'autre. Si ces arbitres trouvent que la plainte est fondée, ils rendent un verdict de "coupable," et, à partir de ce moment, il est ordonné à la personne ou à la compagnie accusée, d'avoir à cesser cette pratique, ou si elle ne cesse, une forte amende lui est imposée pour chaque jour durant lequel cette pratique est ainsi continuée.

Mais cette enquête est faite aux frais et dépens de l'Etat, ce qui assure au public la facilité de porter une plainte et aussi la faculté à ceux qui sont accusés de pouvoir se défendre. Le seul point faible que nous voyons dans cette nouvelle loi est qu'elle n'abroge pas l'Art. 498 du Code Criminel, et qu'en conséquence quiconque le veut peut continuer à prendre une action en vertu de cet article, tel que précédemment, et à moins que l'abrogation de cet article du Code Pénal ne soit faite, nous craignons beaucoup que l'effet de cette nouvelle loi ne puisse être apprécié à sa juste valeur.

Nous avons devant nous un mémoire préparé par le Bureau Fédéral de l'Association des Marchands Détailleurs du Canada, Inc., et qui a été remis à l'hon. McKenzie King, et nous espérons qu'il lui sera possible d'accepter cette manière de voir et de présenter à la présente session de la Chambre des Communes les amendements proposés.

Ces amendements se lisent comme suit:—

La section 498, Code Criminel, est amendée en y ajoutant les sous-sections suivantes:

3. Il sera impossible d'instituer une action contre toute personne accusée d'avoir conspiré en vue de restreindre le commerce, en vertu de cet article, avant qu'une enquête instituée en vertu de la loi concernant les coalitions commerciales ait démontré qu'elle est coupable d'une telle offense, et au cours du procès, il ne sera permis ni au demandeur ni au défendeur d'invoquer les témoignages produits au cours de la dite enquête.

La section 581 du Code Pénal est également amendée en ajoutant après les mots "quatre-vingt-dix-huit," dans la 3ième ligne, les mots suivants:—

"... ou pour aucune infraction à la loi concernant les coalitions commerciales."

Nous ne croyons pas devoir insister sur le fait que cette loi concernant les enquêtes sur les coalitions commerciales est l'une des plus importantes qui existent actuellement, et nous invitons tout marchand et manufacturier à s'intéresser à ce que cette loi soit bien comprise et mise à exécution.

Les importations de vins et spiritueux au Canada, pendant les dix mois finissant le 31 janvier 1911, se sont élevées à $3,797,265, contre $3,259,186, pendant la période correspondante de l'année précédente. La valeur des importations d'ale, bière et porter pendant les mêmes périodes a été, respectivement ,de $585,072 et $476,043.

UNE QUESTION INTERESSANTE

A la séance de la Chambre de Commerce du District de Montréal, qui a eu lieu mercredi dernier, M. Filiatrault a soulevé une question d'un intérêt général. Il s'agissait de la compagnie du Téléphone Bell. Voici, en partie, ce qu'a dit M. Filiatrault:

"La compagnie de téléphone Bell impose un tarif trop élevé, mal équilibré, onéreux et déraisonnable. Il n'y aurait pas, en réalité, de tarif défini; on impose le prix le plus élevé possible. Bien plus, comme il n'y a qu'un fil, il arrive assez souvent que le transmetteur de Bordeaux ou Ahuntsic avec Montréal, par exemple, se trouve naturellement sans le voloir, en communication avec un récepteur quelconque. Il se produit alors des malentendus des plus regrettables." Bref, M. Filiatrault dit qu'un abonné peut, suivant le système actuel, s'il est un peu curieux, saisir les secrets de tout le monde, et c'est un grave inconvénient.

Du reste, il existe à l'heure actuelle un différend entre la compagnie du Téléphone Bell et la ville de Montréal, différend sur lequel la Commission des Chemins de Fer, qui, comme on le sait, a pour but de régler les questions d'utilité publique, aura à se prononcer à ce sujet.

Dans un prochain numéro, nous reviendrons sur cette question qui intéresse le commerce au plus haut point.

LA SECTION DES EPICIERS

Une assemblée très nombreuse et très importante de la Section des Epiciers de L'Association des Marchands-Détailleurs du Canada, Inc., a été tenue, le 20 avril, sous la présidence de M. J.-D. Boileau. Au moins cent cinquante épiciers des différentes parties de la ville s'étaient donné rendez-vous à la salle des Marchands, 80, rue St-Denis.

L'un des points qui intéressaient le plus vivement les épiciers, était de savoir s'ils avaient droit ou non, de livrer après 7 heures, le samedi soir, les liqueurs enivrantes achetées avant 7 heures.

La correspondance échangée à ce sujet avec le Percepteur du Revenu, à Québec, a démontré que lorsque des liqueurs enivrantes sont achetées avant 7 heures, elles sont la propriété de l'acheteur, et que l'épicier a, sans doute, le droit de livrer à toute heure les marchandises qui appartiennent à ses clients.

Il a également été décidé qu'un pique-nique serait organisé dans le cours de l'été, et un comité a été nommé pour choisir l'endroit et faire rapport à la prochaine assemblée.

MORT DE M. PAUL JOSEPH BLENERT

Rédacteur en chef du "Prix Courant"

Nous avons le grand chagrin d'avoir à annoncer aujourd'hui la mort de notre rédacteur en chef, M. Paul Blénert, qui a succombé le 22 avril, aux suites d'une cruelle maladie qui le minait depuis de longues années, et à laquelle il a résisté à force de soins et de volonté.

Car il voulait vivre pour élever son intéressante famille, trois petites filles dont l'aînée a dix ans et la plus jeune six ou sept ans et qui perdent en lui le meilleur des pères et sa pauvre femme, le plus dévoué des maris.

Nous perdons en M. Blénert, un ami et un collaborateur dont nos lecteurs ont

M. Paul Joseph Blénert.

pu, depuis l'année 1897 où il prenait la direction du journal, apprécier le talent et la connaissance approfondie des questions économiques, industrielles, commerciales et financieres qu'il a traitées dans un style clair et facile avec une indiscutable autorité.

Il y a quinze jours encore, en dépit de souffrances atroces, il était à son poste et personne d'entre nous ne pouvait supposer que sa fin fût si proche. En effet, il prenait le lit le soir même pour ne plus le quitter.

Il a épuisé toutes les ressources de la science médicale pour vaincre le mal inexorable, espérant jusqu'à la dernière heure triompher de la crise qui l'a emporté.

La nouvelle de sa mort a causé dans le monde des affaires une surprise d'autant plus profonde que notre regretté collaborateur, avec une force de caractère remarquable, dissimulait à tous les souffrances qu'il endurait et qu'un tout petit nombre de ses amis étaient au courant de la gravité de son état.

La mort de notre pauvre ami est une grande perte pour nous et pour le journalisme commercial dont il a contribué certainement à élever le niveau par la haute conception qu'il avait de sa responsabilité et par le sentiment d'honneur et de droiture qui dictait ses articles et sa conduite en toutes choses.

Paul Blénert était né à Epernay, en Champagne. Après de fortes études commerciales, il partait pour Paris et entrait dans la banque où il puisa des connaissances précieuses qui l'aidèrent beaucoup dans la suite. Il possédait à fond la science de la comptabilité et ses talents d'organisateur lui valurent d'être délégué au Brésil par la fameuse Compagnie Dyle et Bacalan, pour diriger la construction du chemin de fer de Curityba, avec les appointements que le Canada donne à son Premier Ministre.

Le climat meurtrier de la région que traversait le chemin de fer eut rapidement raison de sa forte constitution, il dut revenir en France, d'où, après quelques mois de repos, il décida de venir au Canada, en 1889.

Il s'occupa tout d'abord d'agences, puis de comptabilité et entra en 1893 au service de MM. Lionais, avec qui il est resté jusqu'au jour où le "Prix Courant", "Tissus et Nouveautés" et "Liqueurs et Tabacs" devinrent la propriété de la compagnie actuelle. Il est devenu tout naturellement notre collaborateur et c'est avec une profonde émotion que nous déposons sur sa tombe, l'hommage de notre profond regret.

Comme le disait si bien M. Monier, dans le "Canada" de lundi dernier, M. Blénert "était un homme d'un caractère sérieux, mais affable et agréable à vivre. Il s'est fait parmi les personnes avec qui il est venu en contact beaucoup d'amis et il était très estimé dans le monde du commerce et de la finance".

Le Haut Commerce, la Finance, le Journalisme, les Chambres de Commerce, l'Union Nationale Française étaient représentés aux funérailles du regretté défunt et témoignaient de la haute estime dans laquelle il était tenu par tous.

Tous ses collaborateurs étaient pour lui des amis dévoués et qui regrettent profondément son départ pour le grand voyage de l'éternité.

Nous offrons à Madame Blénert et à celles et ceux qui l'entourent l'hommage de nos respectueuses et sympathiques condoléances.

DEPUIS PLUSIEURS GENERATIONS

les amateurs de bon Cognac au Canada
ont accordé leur préférence au

COGNAC *Jules Robin & Co.*

qui se recommande par son bouquet exquis, sa saveur chaude et pénétrante, ses propriétés toniques et agréablement stimulantes et sa haute qualité qui ne varie jamais.

En vente chez les principaux Marchands de Vins.

John Hope & Co., SEULS AGENTS
MONTREAL.

LA FERMETURE DES MAGASINS LICENCIES A 7 HEURES LE SAMEDI SOIR

Lundi, le 1er mai, sont entrés en vigueur les amendements apportés à la Loi des Licences de la Province de Québec, au cours de la Session Provinciale de 1910.

Ces amendements obligent la fermeture à certaines heures des magasins de liqueurs licenciés, des hôtels et restaurants. Mais, afin d'éviter toute confusion dans l'esprit des intéressés, nous allons diviser cet article en deux parties. La première partie traitera des dispositions de la Loi s'appliquant dans les Cités et Villes, et la seconde partie traitera des dispositions de la Loi, telle qu'elle s'applique à tout autre endroit que les cités et les villes.

Première Partie

A compter du 1er mai, dans les Cités et les Villes, il sera défendu à un magasin de liqueurs licencié, à un hôtel, à un restaurant ou à un embouteilleur de vendre des liqueurs enivrantes avant 7 heures le matin, tous les jours de la semaine. Il sera également défendu à ces mêmes établissements de vendre des liqueurs enivrantes le samedi soir après 7 heures, et tous les autres soirs de la semaine, après 11 heures.

Il sera cependant permis à tout magasin de liqueurs licencié, dans lequel des épiceries ou autres articles, en sus des liqueurs enivrantes, sont vendus, de rester ouvert pour la vente de ces épiceries ou autres articles, seulement entre 4 heures du matin et minuit. En conséquence, les épiceries licenciées ne sont pas tenues de diviser leur magasin, afin de tenir séparés leur département d'épiceries et autres articles et leur département de liqueurs.

Il est également défendu de livrer dans le magasin des liqueurs enivrantes pendant les heures où la vente en est prohibée; mais il est permis aux épiceries licenciées de livrer à domicile, à toute heure, les commandes de liqueurs qui auront été reçues avant 7 heures le samedi soir, pour le samedi, et avant 11 heures les autres soirs de la semaine.

Deuxième Partie

Dans tout autre endroit que les Cités et les Villes, les magasins licenciés, les hôtels, les restaurants ou les embouteilleurs, devront cesser de vendre des liqueurs enivrantes le samedi soir à 7 heures, et tous les autres soirs de la semaine à 10 heures, et cela jusqu'à 7 heures le lendemain matin. Mais, chaque tel magasin de liqueurs licencié dans lequel des épiceries et autres articles, en sus des liqueurs enivrantes sont vendus, peut être tenu ouvert, pour la vente de ces épiceries et autres articles, entre 4 heures du matin et minuit.

Les commandes régulièrement faites pour les liqueurs enivrantes, le samedi soir avant 7 heures et les autres soirs de la semaine avant 10 heures, peuvent être livrées à domicile à n'importe quelle heure, mais il est défendu de livrer ces mêmes liqueurs dans le magasin après 7 heures le samedi soir, et après 10 heures, les autres soirs de la semaine, même, si les commandes ont été reçues avant 7 heures le samedi soir, et avant 10 heures les autres soirs de la semaine.

Observations

Nous attirons spécialement l'attention des Epiciers Licenciés sur l'Article 1051 de la Loi des Licences de la Province de Québec.

Cet article est dans la Loi depuis un grand nombre d'années, mais a été plus ou moins observé. Il se lit comme suit:

"Chaque épicier doit, dans les comptes "qu'il délivre à ses clients pour les ven-"tes faites par lui, inscrire ces ventes "de liqueurs enivrantes séparées des au-"tres ventes".

Nous ne pouvons comprendre le sens pratique de cet article, mais en tout cas il existe. Nous conseillons donc à tout épicier licencié de bien s'y conformer, car, autrement, il s'exposerait à être poursuivi et condamné à payer l'amende. Si nous sommes bien informés, des agents, représentant certaines organisations opposées à la vente des liqueurs généralement, se sont vantés qu'ils pourraient intenter une quantité d'actions aux Epiciers Licenciés, à ce sujet.

L'on nous informe également que les Hôteliers ont l'intention d'insister pour que cet article de la Loi soit également respecté. Au point de vue du public, nous ne voyons pas l'avantage que les uns et les autres peuvent en retirer, mais évidemment le but de ces personnes n'est pas autant de protéger le public que de causer des ennuis à ceux qui font le commerce des liqueurs enivrantes .

Nous conseillons fortement aux Epiciers Licenciés d'exercer une surveillance scrupuleuse sur chacune de leurs transactions pour la vente des liqueurs; car s'ils sont pris en faute ils s'exposent, après deux condamnations, à la perte de leur licence, et s'ils sont en faute, ils ne peuvent compter sur l'aide ni l'appui d'aucun corps public ou association.

Si d'un autre côté, certains individus cherchent à créer des ennuis inutilement, les Epiciers Licenciés peuvent compter sur le support et l'appui de toute association dont la mission est d'empêchrer la persécution.

Un autre point sur lequel nous désirons attirer tout spécialement l'attention des Epiciers Licenciés est qu'il n'est pas permis de prendre des commandes de liqueurs enivrantes avant 7 heures le matin, même si la livraison ne doit en être faite qu'après 7 heures.

Donc, mettez-vous en garde contre toutes les ruses que vos adversaires ne manqueront pas d'employer pour vous faire payer l'amende.

UN MEMBRE DU BARREAU

Dernièrement, en Cour de Circuit, il s'est produit un incident très intéressant.

Un plaideur ayant été condamné par défaut, présenta une requête demandant le relevé du jugement. Dans cette requête il alléguait que s'il avait été condamné par défaut, c'était dû au fait que son avocat ne l'avait pas averti du jour de l'audition de la cause, et que son avocat avait lui-même négligé de se présenter devant la Cour pour le défendre.

M. le Juge Leboeuf, en accordant la requête demandée, a également déclaré à l'avocat que son client avait certainement droit à un recours en dommages contre lui, et qu'il appartenait au Conseil du Barreau de s'occuper d'un cas semblable.

Il ajouta que ce n'était pas la première fois que ce fait se produisait, et qu'il était temps que le Conseil du Barreau mît fin à un tel état de choses. Il est certainement honteux et révoltant qu'un avocat manque de cette façon à son serment d'office, qui l'oblige de protéger ses clients et de défendre ses intérêts.

M. LAWRENCE A. WILSON A TOUCHE LA NOTE JUSTE

M.Lawrence A. Wilson, président de l'Association des Hôteliers de Montréal, a recommandé aux membres de l'Association de se conformer strictement à la Loi des Licences de la Province de Québec, en ce qui concerne la fermeture des bars de bonne heure le samedi soir.

En donnant ce conseil aux membres de son Association, M. Wilson a touché la note juste. Bien que plusieurs avocats prétendent que cette loi est ultra vires, il n'y a pas de doute, cependant, que si la Législature Provinciale a eu le droit dans le passé de décréter la fermeture des bars à minuit, elle doit avoir également le droit de décréter que ces mêmes bars ferment à 11 heures du soir.

Le président de cette Association s'est également rendu compte que cette mesure avait été adopée pour satisfaire l'opinion d'un grand nombre de citoyens,

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

SEULS AGENTS AU CANADA DE :

MM. John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande.*
" **Martell & Co**	COGNAC	*Cognacs.*
" **Jules Robin & Co**	"	*Cognacs.*
" **Cockburn, Smithes & Co**	OPORTO	*Vins de Port.*
" **M. M. Misa**	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries.*
" **S. Darthez**	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM. Barton & Guestier	BORDEAUX	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
" **Rodel & Fils Frères**	"	*Sardines, Pois et Conserves.*
" **Deinhard & Co**	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
" **C. Marey & Liger-Belair**	NUITS	*Bourgognes.*
" **E. & J. Burke, Limited**	DUBLIN & LIVERPOOL	*Guinness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
" **C. G. Hibbert & Co**	LONDRES	*Bass's Ale.*
" **Bulloch, Lade & Co., Limited**	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
" **Cantrell & Cochrane, Limited**	BELFAST & DUBLIN	*Ginger Ale, Club Soda, etc.*
" **Field, Son & Co**	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*
Booth & Co's.	(LONDRES)	*Old Tom et Dry Gin.*

et qu'il est préférable pour les hôteliers de se conformer à la Loi, pendant que des procédures seront instituées pour faire reconnaître la légalité ou l'illégalité de cette même loi.

Nous ne doutons pas que les hôteliers aient tout à gagner en adoptant la manière de voir leur président, car s'ils observent ce règlement qui, jusqu'à un certain point, peut léser leurs intérêts, mais qui semble satisfaire l'opinion publique, ils seront plus forts, plus tard, pour s'opposer à toute autre mesure encore plus arbitraire que certaines personnes pourraient chercher à leur imposer à l'avenir.

LES HOTELIERS COMBATTRONT LA LOI DE LA FERMETURE DE BONNE HEURE, MAIS ILS L'OBSERVERONT JUSQU'A CE QUE LE JUGEMENT SOIT RENDU

L'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la cité de Montréal, a tenu une assemblée fort importante, il y a quelques jours, et les résolutions suivantes ont été adoptées:

"Il est résolu que l'Association des Commerçants Licenciés de Vins et Liqueurs de la cité de Montréal, autorise Mtre J.-L. Perron, C.R., à intenter les procédures qu'il jugera convenables pour faire déclarer la dite loi inconstitutionnelle et protéger dans l'intervalle les divers intérêts affectés par cette loi.

"Il est résolu que M. Perron soit autorisé à retenir Mtres Eugène Lafleur, C.R., et Aimé Geoffrion, C.R., comme ses conseils sur les dites procédures.

"Il est résolu, de plus, que, pendant les instances qui seront intentées, afin de déterminer si la loi est inconstitutionnelle, cette Association recommande à ses membres d'observer la loi afin de démontrer une fois de plus au public de la cité de Montréal et de la province que les commerçants licenciés de vins et liqueurs de cette province ont l'intention de se conformer strictement à la loi."

BILLETS DE BANQUE CONTREFAITS

Nous attirons spécialement l'attention de nos lecteurs sur le fait qu'il y a actuellement en circulation, à Montréal et dans la province, des billets de banques contrefaits. Ces faux billets sont de la dénomination de $5.00, de la banque de Montréal, et portent le numéro 229,707 de la série B; ils sont datés de 1904.

LA BOURGOGNE ET SES GRANDS VINS

(Suite)

Nous continuons dans ce numéro cet article publié par "La Revue des Vins et Liqueurs", et dont nous avons donné la première partie dans notre numéro du mois de mars.

Le cépage bourguignon par excellence, dont les variétés sont nombreuses, est le pineau. C'est à ce cépage que le vin de Bourgogne doit sa supériorité. Il est noir, blanc et même gris. Sous des noms divers, il se retrouve dans d'autres territoirs de la France et peut-être de l'étranger. Le "Fruh-Burgonder" des vignobles allemands est peut-être un pineau. Mais, s'il est transplantable, il ne donne pas ailleurs les mêmes vins. Au prince de Condé se plaignant que les pineaux de la Bourgogne, complantés à Chantilly, ne donnaient rien de bon, un vigneron de Beaune, chargé de cette délicate opération, répondait qu'il fallait aussi apporter la terre et l'exposition.

Sans entrer dans les innombrables détails de la constitution géologique du terroir bourguignon, nous dirons que son caractère spécial paraît dû à l'importance du calcaire oolithique.

Dans les cépages fins, le renouvellement de la vigne par le provignage assure la conservation des précieux pineaux, si bien accommodés à la nature du sol.

Mais ces qualités sont toujours limitées au climat. C'est ainsi que, dans la même commune, la valeur des crus diffère dans d'énormes proportions. Si la Bourgogne peut toujours accroître le rendement de ses vignes en plantant dans la plaine de la Saône le fécond gamay, cépage des crus ordinaires, il en est tout autrement des crus fins.

Leur classification en "premières cuvées, secondes, troisièmes et quatrièmes cuvées" peut se retrouver dans la même commune. Les premières cuvées doivent provenir d'un seul cépage et d'un même climat.

Mais les vins d'une année médiocre cessent d'avoir droit à ce titre, ils deviennent "secondes cuvées" avec l'épithète de "premières".

Les "secondes cuvées" ne se distinguent des précédentes que par un léger défaut d'unité, causé par la prépondérance d'une variété de cépages.

Les "troisièmes cuvées" sont le résultat d'un mélange de pineaux et de gamays. Ils prennent alors le nom de passe-tout grains. Ce sont encore des vins respectables .Ils sont dotés d'une belle couleur, de corps, de vinosité et d'une certanie finesse. Ils se distinguent par leur excellente conservation.

Plus légers, mais francs et colorés sont les "quatrièmes cuvées", formées exclusivement de gamays: ce sont les bourgognes ordinaires.

Dans l'ensemble des vins fins du monde entier, les vins de Bourgogne se distinguent par des qualités propres qui, dans leur classe, les rendent sans rivaux.

Ce sont purement et simplement de grands, de très grands vins de table, faits pour les délices du buveur gourmet.

Ils se distinguent très nettement des vins doux ou secs de liqueur par la modération de leur titre alcoolique, bien que ce titre passe, en France, pour élevé.

A l'arôme, au bouquet, qualités propres à tous les grands vins, ils joignent la netteté de goût et la franchise, privilège des vins de France sans exception.

La générosité, le corps, la chair appartiennent aux vins de Bourgogne, et forment déjà une sorte d'apanage propre.

Mais la qualité qui ne se retrouve dans aucun autre vin, c'est la douceur (rien de sucré), le moëlleux, une saveur exquise, délice de l'amateur, qui contraste avec leur force intérieure.

Sur tous les palais, le bourgogne exerce une attraction invincible, sa douceur extrême dissimulant sa force. C'est aussi le plus puissant des vins toniques. Nombre de maladies lui doivent la guérison; la race bourguignonne, sa vigueur, son entrain et son tempérament sanguin.

Son seul ou pluttô son double défaut, c'est qu'il ne convient pas à toutes les constitutions, ni à toutes les bourses, bien qu'il plaise à tous ceux qui ont eu l'heur de boire quelques bons verres des incomparables vins, orgueil des côtes dijonaise, beaunoise ou nuitonne.

Les petits estomacs qui apprécient trop le bourgogne gardent la ressource des crus beaujolais ou bordelais.

Les gens bien portants peuvent se laisser aller franchement à leur goût pour les puissants crus bourguignons, des empereurs, les Romanée-Conti, les Clos-Vougeot et les Chambertin, aux simples barons Santenot, de Meursault, pour les vins rouges. Parmi les bourgognes blancs, le Montrachet occupe le premier rang.

Mais quelques verres d'un grand vin bourguignon n'ont jamais tué un malade. Les gens qui n'ont pas le bonheur de posséder une constitution vigoureuse n'hésiteront pas à doter leur cave de quelques caisses ou de quelques barriques de bourgogne: ils auront au moins la joie de le déguster et l'honneur d'en

PAR DECISON ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY

"IMPERIAL"
WHISKY

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS:

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,

VILLE DE MEXICO,

VICTORIA, B. C.

Agents: WALTER R. WONHAM & SONS

6 Rue St-Sacrement, MONTREAL

faire apprécier les qualités incomparables à leurs amis et à leurs hôtes.

La Bourgogne est l'une des plus belles provinces de France. La visite de ses villes et de ses monuments présente un intérêt particulier pour tous les amateurs d'architecture. Dijon, Beaune, Meursault, Auxerre offrent à l'oeil charmé du visiteur les chefs-d'oeuvre de l'art bourguignon.

Pour donner une idée de leur beauté, la collectivité bourguignonne a formé un album élégant des vues de la Bourgogne. Il était mis à la disposition des visiteurs de la récente Exposition internationale de Bruxelles.

Les étrangers goûteraient le charme du caractère franc et loyal des Bourguignons et n'en apprécieraient que mieux les bons vins qui ont formé cette race, sympathique entre toutes. Mais les buveurs d'eau doivent s'abstenir: en Bourgogne, on ne boit pas d'eau: son mélange avec les nobles crus du pays est considéré comme un sacrilège.

Malheureusement, le désastre, presque sans exemple de la récolte de 1910, va contraindre un trop grand nombre de vignerons à faire connaissance avec ce liquide, qu'un franc Bourguignon n'emploie que pour le blanchissage et le nettoyage des barriques.

Nuits-Saint-Georges

Les vignes cultivées sur le territoire de la commune de Nuits forment deux grandes divisions: les vignes fines, exclusivement implantées de pinot, dit noirien et les vignes communes implantées de gamet.

La route de Beaune à Dijon trace assez exactement la limite entre les vignes de pinot et les vignes de gamet.

Les climats de vignes en pinot se divisent en trois grandes classes:

1° Les têtes de cuvées, formées de raisins d'un seul grain, c'est-à-dire provenant de vignes d'un seul climat, de deux au plus, voisins et de qualité à peu près égale;

2° Les premières cuvées, formées de vignes toutes en premier ordre, mais qui ne peuvent prendre le nom d'aucun climat, les propriétaires n'en possèdant pas assez d'un seul pour faire une cuvée séparée;

3° Les secondes cuvées dans lesquelles dominent les climats inférieurs.

Il n'y a pas à Nuits de vins dits de troisième classe. Sous ce nom, on ne peut désigner que les vins dits passe-tout-grains qui sont un mélange de gamets et de pinots inférieurs.

En général, les vins de Nuits ont moins de fermeté, de rudesse que les vins de Gevrey et sont plus tôt prêts, ils ont plus de corps, de vinosité, de durée que les vins de la côte de Beaune.

Le Moulin-à-Vent

Situé au centre de la commune de Romanèche-Thorins, le Moulin-à-Vent couronne un coteau exposé au soleil levant, dont les vignes produisent le vin renommé, si apprécié des gourmets.

Ce cru se distingue par une netteté de goût incomparable, une finesse et un bouquet des plus délicats, qui se développe en bouteille; sa durée, selon les années, varie de 15 à 20 ans.

Soyeux et friand dès la première année, il maintient en les développant ces précieuses qualités en vieillissant.

Le Moulin-à-Vent est d'ailleurs le centre de toute une région de crus fameux qui, à 5 ou 6 kilomètres à l'entour, viennent le seconder brillamment dans l'armorial vinicole mâconnais-beaujolais. Les Thorins, Fleurie, Chénas, sont en effet des crus rivalisant avec celui du glorieux moulin qui semble les couvrir de ses ailes.

Cette région privilégiée est située à 15 kilomètres environ de Mâcon, et desservie par la gare de Romanèche-Thorin, de la grande ligne de Paris à Lyon.

(A suivre)

CHAMBRE DE COMMERCE

A la réunion hebdomadaire du Conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal, qui a eu lieu il y a deux semaines sous la présidence de M. F.-C. Larivière, plusieurs questions de la plus haute importance pour le commerce ont été mises à l'étude.

M. Adélard Fortier a demandé que des démarches fussent faites pour assurer la nomination de sténographes connaissant le Français, à la Commission des Chemins de Fer, à Ottawa.

M. Filiatrault voudrait que le département des douanes, à Montréal, avise par cartes postales les importateurs que leurs marchandises ont été examinées, ce qui éviterait des frais de mise en entrepôt.

M. F.-C. Larivière attire l'attention de l'assemblée sur le fait qu'il est difficile d'obtenir des informations en langue française au bureau des douanes à Montréal.

Ces diverses questions ont été référées à un comité spécial chargé d'en faire l'étude et de soumettre un rapport à la prochaine assemblée.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des résolutions qui seront proposées à ces sujets.

Etaient présents à cette assemblée: MM. Fred.-C. Larivière, Armand Chaput, G. Boivin, Joseph Fortier, Damase Masson, A.-H. Hardy, Adélard Fortier, T. Bastien, A.-N.-T. Chamberland, Bruno Charbonneau, Jos. Filiatrault, A.-A. Granger, L. de Roode, etc.

LES LOIS NON ECRITES

Il existe certaines lois non écrites qui ne deviennent pas et ne peuvent pas devenir lois écrites, parce qu'elles approchent de si près la ligue dangereuse que l'homme n'ose pas aller jusqu'à les publier et les faire entrer dans le code.

Une loi non écrite veut que le capitaine d'un navire qui sombre périsse avec lui. On n'ose pas inscrire cette clause dans un contrat et les nations n'osent pas la faire entrer dans leurs règlements concernant la marine militaire ou la marine marchande; cependant les chefs souverains sur mer reconnaissent cette loi et pensent qu'il vaut mieux, pour leur service, obéir à cette loi. On connaît peu de cas où des hommes ne l'aient pas respectée.

C'est une loi non écrite de l'armée de terre et de l'armée de mer qu'un officier ne doit pas se mettre à l'abri ou tout au moins ne doit pas montrer de crainte du danger en présence des hommes qu'il commande. Dans la guerre franco-prussienne, près de quatre mille officiers furent tués, et la majorité d'entre eux sacrifièrent leur vie, parce qu'ils croyaient en l'observance de cette règle de conduite.

Pour obéir à cette loi, Faragus s'attacha au mât de son navire, Lee chargea à la tête de sa troupe, et Lawton marcha froidement en avant de la ligne de batalle et fut tué devant ses hommes.

C'est une loi non écrite parmi les officiers de l'armée que si un officier subalterne tue un officier supérieur, parce que ce dernier l'a dégradé publiquement en le frappant ou par toute autre action également humiliante, le conseil de guerre ne prononcera pas de condamnation.

Pendant la guerre civile, à Louisville, Ky., le général Nelson dit au général Davis:

"Combien d'hommes avez-vous?"

Le général Davis répondit: "Environ tant," donnant un nombre approximatif.

Nelson dit: "Vous, officier de l'armée, dites 'environ'! Pourquoi ne savez-vous pas combien vous avez d'hommes?" Là-dessus, il frappa Davis de son gant au visage. Ce dernier tira sur Nelson et le tua, et la cour martiale acquitta Davis.

FORTE AMENDE

Ce qu'il en coûte de vendre des spiritueux sans permis

Joseph Chevalier, de la Longue-Pointe, accusé davoir vendu des spiritueux, sans licence, a été condamné à $250 d'amende, $9.60 de frais ,ou à six mois de prison. C'est le magistrat Leet qui a prononcé la sentence en cour du recorder.

Quand vous Commandez du Gin

Vous tenez à avoir ce qu'il y a de mieux : un Gin naturel, authentique, fabriqué non pas avec des alcools d'industrie destructeurs de santé, mais avec du genièvre et des grains de choix comme en produit notre Ouest Canadien.

Spécifiez donc

LE

Gin Croix Rouge

Le Gin pur, distillé, rectifié, mûri en entrepôt, embouteillé sous le contrôle du Gouvernement Canadien, qui appose un Timbre Officiel de Garantie sur chaque flacon.

AUCUN GIN IMPORTÉ N'OFFRE PAREILLES GARANTIES AU CONSOMMATEUR, parceque les Gins importés de l'Étranger ne sont soumis à aucun contrôle à l'exportation du pays d'origine, ni à leur entrée au Canada.

Boivin, Wilson & Cie,

SEULS AGENTS

520 RUE ST-PAUL, ∴ ∴ MONTREAL

LE NAUFFRAGE DU "BRUCE"

Les lecteurs de "Liqueurs et Tabacs" seront sans doute intéressés par la lecture du compte-rendu du naufrage du "Bruce", fait par M. A.-J. Grubert, gérant de la Union Brewery et un des directeurs de The National Breweries Limited. M. Grubert était à bord de ce navire, quand l'accident se produisit, le 24 mars dernier.

"J'étais couché, tout éveillé dans ma cabine, dit M. Grubert, et j'écoutais le bruit que faisait le navire en se frayant un chemin à travers la glace. Tout à coup, un craquement épouvantable se fit entendre. Je sautai hors de ma couchette, convaincu que nous avions frappé un iceberg, et je me précipitai sur le pont. Je fus bientôt suivi de tous les autres passagers affolés.

"Je vis l'opérateur de l'appareil Marconi, courir vers son instrument; mais avant qu'il eût atteint sa cabine, je vis une longue étincelle s'échapper du mât de télégraphie sans fil et en même temps le navire fut plongé dans une obscurité complète. L'eau avait évidemment envahi les batteries électriques, les mettant hors d'usage.

"Alors il y eut une panique. Des gens tombèrent à genoux pour prier. Une musique de l'Armée du Salut se mit à jouer des cantiques.

"Le capitaine Drake voyant que le navire allait être réduit en pièces fit mettre les canots à la mer. Une vingtaine de pêcheurs de Terre-Neuve s'unirent à l'équipage et firent un travail héroïque. Le premier canot se brisa et coula à fond. Le second canot entraîna à la mer les cinq Terre-neuviens qui étaient en train de le mettre à l'eau. Nous pûmes en sauver deux. Un troisième fut rejeté sur le pont par une vague énorme. Les deux autres se noyèrent. Vers huit heures du matin, je quittai le navire dans le dernier canot. Nous atterîmes sur le haut fond de Main-à-Dieu, endroit presque désert, habité seulement par quelques familles se livrant à l'industrie du homard. Nous prîmes possession des huttes pour y abriter les femmes naufragées dont la plupart étaient à demi-vêtues, et nous allumâmes des feux. Nous ne vîmes exactement où nous étions que lorsqu'un des habitants de l'endroit vint sur le rivage et nous renseigna; il nous apprit aussi que notre navire était échoué à la Pointe du Cap-Breton.

"Il était midi quand le "Louisburg" vint à notre secours. Nous en fûmes extrêmement heureux, car nous étions tous transis de froid, et la faim se faisait sentir. Le capitaine Holmes, du "Louisburg", prit soin de nous de la manière la plus aimable, et je ne peux pas trop l'en remercier."

M. A.-J. Grubert

M. J. M. WILSON AU SENAT

D'après une dépêche d'Ottawa, il appert que M. J. M. Wilson, de la maison Boivin, Wilson & Cie., Marchands de Gros, à Montréal, sera prochainement nommé Sénateur en remplacement de feu l'hon. L.-J. Forget.

M. Wilson est également un des directeurs de la Banque d'Hochelaga.

Cette nomination sera particulièrement bien vue de la part du commerce, car l'on ne peut s'empêcher de constater que, dans la Province de Québec, les commerçants n'ont pas été bien partagés au point de vue des honneurs publics.

M. Wilson s'est créé une position des plus enviables dans le commerce et la finance, et il est très estimé de tous ceux qui ont l'avantage de le connaître.

M. D. W. Scott, surintendant de l'Immigration à Ottawa, qui arrive de son voyage annuel en Angleterre, rapporte que les Anglais ont une bonne opinion du Canada. Il prétend qu'au moins 150,000 immigrants anglais viendront se fixer au Canada au cours de l'année.

* * *

L'organisation de la nouvelle compagnie Cassidy Limited, au capital de $5,000,000.00, vient d'être complétée. Le bureau-chef est fixé à Montréal. Les directeurs de la compagnie sont MM. Wm. Prentice, Président, Wm. Yuill, N. D. Birchall, F. S. Parlee, J. D. Montgomery, Nich. Yuill, Dr A. B. Osborne.

* * *

Les Epiciers et les Hôteliers apprendront avec plaisir que le prix de la glace ne sera pas augmenté à Montréal dans le cours de la saison qui commence.

Le prix pour la livraison d'un morceau par jour, à domicile, pour la saison de cinq mois, est de $8.00. Le prix de la glace à la tonne est le même que l'an dernier.

Il est intéressant de constater qu'il se consomme dans la ville de Montréal à peu près 400,000 tonnes de glace dans la saison.

Nous offrons à M. Amédée Lesieur, représentant de la Hamilton Distillery Co. Ltd., nos sincères condoléances à l'occasion du décès de son épouse.

Profitez de Nos Bas Prix

Vous avez avantage à acheter maintenant aux prix réduits que nous cotons pour livraison IMMEDIATE OU A L'AUTOMNE.

1 Char assorti **LAGER MILLER HIGH LIFE** et **EXTRAIT de MALT de MILLER, Milwaukee.**

100 Caisses **Ginger Ale Importé Marque TRAYDER.**

700 Caisses **Eaux de Vichy** des Sources { **St-Nicolas** / **Neptune** / **Capitale** / **Sanitas** (Gazeuse)

125 Caisses **Jus de Pomme Duffy & Co.**
50 Caisses **Champagne de Pomme Duffy & Co.**
125 Caisses **Jus de Raisin Duffy & Co.**
25 Caisses **Vinaigre de Pomme Duffy & Co.**
600 Caisses **Limonade de Vichy** { **La Savoureuse** / **St-Nicolas**

ASSORTIMENT COMPLET TOUJOURS EN MAGASIN

Champagne PIPER-HEIDSIECK — **Brandy Ph. Richard, Scotch & Irish Mitchell - Gin Gold Finch de Herman Jansen—certificat de pureté de la municipalité de SCHIEDAM.**

225 Caisses **Vin Apéritif Bacchus** de la Maison **A. Sarrasin & Javilliers,** de Dijon (France).
350 Caisses **Vin Tonique Banyuls Bartissol,** de Banyuls-sur-Mer.
600 Caisses **CONSERVES IMPORTÉES, Marque "SOLEIL"**—Petits Pois, Haricots, Asperges, Flageolets, Epinards, Macédoine etc.
SOUPES "SOLEIL" Julienne, Printanière, Cerfeuil, Purée de Tomates, etc.
CONSERVES DE LÉGUMES, Fruits, Poissons, Viandes etc., pour livraison immédiate où à l'automne. Nous recommandons la Marque "VICTORIA."
2000 Caisses **THÉS ASSORTIS**— **Nos prix sont très avantageux. Nous recommandons les Marques "VICTORIA" et "PRINCESSE LOUISE". Echantillons sur demande.**

Pour toutes informations, cotations, écrivez, téléphonez ou télégraphiez à nos frais.

LAPORTE, MARTIN & CIE LIMITEE

EPICERIES, VINS ET LIQUEURS EN GROS

MONTREAL

Les Hôtels et Restaurants Licenciés de Montréal

Année 1911-12.

Les commissaires des licences à Montréal, ont terminé leur travail concernant l'octroi des licences d'hôtel, jeudi le 27 avril dernier. Nous publions, ci-dessous, la liste officielle des détenteurs de licences d'hôtel et de restaurant, pour l'année qui commence le premier mai 1911; nous donnons aussi la liste des demandes de licences qui ont été refusées.

Licences accordées

Victor Lemay, 89 St-Jacques.
Star Cafe Co., 11 rue des Communes.
Wm. Ryan, 397 Wellington.
Nazaire Gauthier, 403 St-Laurent.
Fortunat Gaudreau, 6 Dorchester E.
Israël Nantel, 1451 Ontario E.
Albert L'Abbé, 257 Amherst.
Félix A. Chagnon, 761 Ontario E.
Adolphe Lépine, 852 Ontario E.
Joseph Bariteau, 1082 Ste-Catherine E.
Edmond Delcourt, 1523 Ste-Catherine E.
Ethel McGuire, 265 Notre-Dame O.
Paul Cazelais, 646 Notre-Dame O.
April & Fils, 411 Rachel.
Hilaire Montpetit, 89 Notre-Dame O.
St. Regis Hotel Co., 286 Ste-Catherine O.
Leroux Ovila, 18 Place Jacques Cartier.
Napoléon Tremblay, 107 Youville.
Alfred A. Ayotte, 397 Hibernia.
Edw. Brophy, 33 Aylmer.
Joseph Pullam, 127 St-Antoine.
Espérance Quenneville, 714 Notre-Dame O.
Ulric Leclaire, 507 St-Laurent.
Emile Delisle, 24 Lagauchetière E.
Philéas Thibault, 1019 Notre-Dame O.
George Wray, 274 Bleury.
Joseph Landry, 1497 St-Laurent.
Alphonse Bouchard, 119 Ste-Catherine E.
Freeman's Co., Ltd., 182 St- Jacques.
E.-C. Perkins, 532 St-Jacques.
Henri Allard, 213 Craig E.
Delphis Gauthier, 125 rue des Commissaires
Roche Henri, 125 rue des Commissaires.
Félix St-Vincent, 1399 St-Laurent.
Cléophas Vidricaire, 737 Notre-Dame E.
Noé Champagne, 401 Ontario E.
Mary Jane Davis, 50 carré Victoria.
Magloire Dumont, 598 Ste-Catherine E.
Ovide Tremblay, 425 St-Paul.
Camille Thouin, 66 Duluth E.
Wilfrid Methot, 400 Ontario E.
Joseph Schneider, Jr., 759 St-Laurent.
James McCarry, 1046 St-Jacques.
Rosalie Boutin, 95 rue des Commissaires.
Edilbert Beaudoin, 11 Craig O.
George Brosseau, 1159 St-Jacques.
Henri Lauzon, 541 Craig E.
Omer Chaurest, 58 Dorchester O.
Jules Durand, 385 St-Laurent.
Antoine Huot, 201 McGill.
Théodore Larue, 209 Craig E.
Marie Lefebvre, 169 St-Laurent.
Phillip Meehan, 45 St-Antoine.
Ulric Lachapelle, 895 Notre-Dame O.
Sénécal & Frère, 579 Mont-Royal E.
Patrick Soullion, 256 rue des Seigneurs.
Hormidas Piché, 708 Notre-Dame O.
Antoine Décarie, 99 St-Paul.
Edw. Knox, 61 Craig O.
Forutnat Durand, 139 Craig O.
George Sproule, 1721 Ste-Catherine E.
Sarah McElroy, 341 Bleury.
Larue & Lambert, 229 Notre-Dame O.
Wm. Walker, 89 Notre-Dame O.
Honoré Boisbriand, 520 Ste-Catherine E.
Joseph Roch, 941 Ste-Catherine E.
James Sheridan, 18 carré Chaboillez.
Lawrence Power, 172 Dorchester O.
Herbert B. Fuerst, 48 St-Laurent.
Joseph Shneider, Sr., 16 Notre-Dame E.
St Ceiny & Chapdelaine, 649 Craig E.
Charles Lafleur, 145 Ste-Catherine E.
Omer Pouliot, 595 Ontario E.
Honoré Lafleur, 402 Ste-Catherine E.
Frank J. Murray, 348 Notre-Dame O.
Honoré Villeneuve, 1336 Ste-Catherine E.
Narcisse Trudeau, 1704 Notre-Dame E.
Napoléon Geoffray, 80 Berri.
Catherine Hanley, 371 Wellington.
Larue & V. Cardinal, 20 Ste-Catherine O.
James Cahill, 179 St-Antoine.
Cyrias Gauthier, 1003 St-Laurent.
Eustache Ménard, 1477 Notre-Dame E.
Malvina Lamoureux, 1419 Notre-Dame E.
Amédée Meunier, 45 Bonsecours.
Dave Slabotsky, 439 St-Paul.
Patrick Ryan, 127 Windsor.
George Payette, 63 St-Jacques.
John Mulcahy, 194 St-Antoine.
Arthur Bonneau, 971 Ste-Catherine E.
Thomas McBrearty, 69 rue des Inspecteurs.
Joséphine Pouliot, 1591 Ste-Catherine E.
David Lachapelle, 602 Notre-Dame O.
Serre & Co., 1721 Notre-Dame O.
Joseph Moreau, 951 Craig E.
Achille Leroux, 164 Ste-Catherine E.
Catherine Green, 643 St-Paul.
Charles Perreault, 543 Ontario E.
Edw. Thibaudeau, 1187 St-Laurent.
Ernest Leclerc, 91 Ste-Catherine E.
Andrew J. O'Neill, 155 Wellington.
Joseph Godbout, 285 Roy E.
Frédéric Roy, 77 Centre.
John Krausman, 80 St-Jacques.
Siméon Clairmont, 181 Ste-Catherine E.
Elzéar Lamoureux, 220 Ontario E.
Freeman's Limited, 118 St-François-Xavier.
Amable St-Laurent, 1034 Notre-Dame O.
Ferdinand Simard, 580 Ste-Catherine E.
J. Arthur St-Charles, 113 Windsor.
Théophile Ethier, 151 Amherst.
Adélard Baillargeon, 256 Ste-Catherine E.
Catherine Coleman, 316 Bleury.
Edmond Malo, 424 Ste-Catherine E.
Chevalier Fils, 1280 St-Denis.
Adélard Devoyeau, 344 St-Laurent.
Margaret Gilronan, 1041 Notre-Dame E.
Frederick Ricketts, 48 St-Vincent.
Daignault & Fortier, 356 Craig E.
John Donohoe, 741 St-Jacques.
Chelsea Hotel Co., 196 Ste-Catherine O.
Rose Lalonde, 112 Notre-Dame O.
Langlois & Langlois, 86 Windsor.
Oxford Hotel Co., 34 University.
Georges et Oscar Rivet, 810 Notre-Dame O.
James Lowrey, 235 Craig O.
Alexis Lafrance, 701 Ontario E.
Wilfrid Mercier, 622 Ste-Catherine O.
Catherine Fitzpatrick, 121 Craig O.
Arthur Hinton, 1433 Ontario E.
Joseph Simard, 1405 Notre-Dame E.
Catherine Martin, 94 William.
Télesphore B. Moineau, 476 St-Jacques.
Angélique Dorion, 45 Richardson et 5 McCord.
Amédée Blondin, 677 Ste-Catherine E.
Napoléon Beaulieu, 554 Notre-Dame O.
Joseph P. Gingras, 56 Bonsecours.
Dolphis Corbeil, 1211 Ste-Catherine E.
Herbert L. Robinson, 583 Wellington.
Ernest Trudeau, 891 St-Laurent.
Elizabeth Feeney, 97 Wellington.
Louis Crevier, 123 St-Maurice.
Joseph Laporte, 503 de Montigny E.
Joseph Lépine, 585 St-Jacques.
Maggie T. Campbell, 119 St-Antoine.
Louis Lafetière, 1893 Ste-Catherine E.
Antoire Robert, 91 St-Paul.
Patrick Mines, 395 William.
Arthur Beauvais, 490 Rachel E.
George E. Williams, 58 rue des Inspecteurs.
Elizabeth Carroll, 121 Duke.
Margaret Dumphy, 186 Ottawa.
Ferdinand Lachapelle, 403 Duluth E.
George D. Simard, 954 St-Jacques.
Modeste Gagnon, 220 des Seigneurs.
Clément Dequoy, 413 St-Jacques.
Adolphe Benoit, 23 Place Jacques Cartier.
Aldéric Beauchamp, 145 Craig E.
Avila Lauzon, 1463 St-Laurent.
Thomas Barry, 1273 St-Laurent.
Emélia Gravel, 1310 St-Laurent.
Samuel Issenman, 185 Grand-Tronc.
Gustave Simays, 76 Ste-Catherine O.
Catherine Craven, 96 William.
Ovila Perreault, 802 Berri.
Andrew W. Cusack, 356 St-Jacques.
Ludger H. Binette, 215 des Commissaires.
Wilbrod Roy, 165 St-Paul.
Joseph Demuy, 121 St-Laurent.
Thomas Westlake, 125 Congrégation.
Thouin & Lahaie, 304 Mont-Royal E.
Colonial Hotel Co., 538 St-Jacques.
Michael McBrearty, 1014 Notre-Dame O.
Elmina Cantin, 562 Ste-Catherine E.
Hormisdas Courtois, 2 Berri.
Thomas Quintal, 684 Centre.
Rosanna Nadeau, 1318 Ontario E.
Adolphe E. Gingras, 17 Craig E.
Uldéric Gauthier, 230 Notre-Dame E.
James O'Connor, 127 McGill.
Edmond Quintin, 111 Bleury.
P. Théoret, 471 Craig E.
Claudia Dionne, 21 St-Gabriel.
Joseph Gosselin, 1483 Ste-Catherine E.
Joseph Thouin, 1551 Ste-Catherine E.
Joseph Lareau, 111 Craig O.
Wm. N. Stephenson, 229 McGill.
David, Ryan, 180 Mill.
Ovide Thouin, 419 Rivard.
Auger & Beaudoin, 456 Ste-Catherine E.
Reynaud & Beauvilliers, 283 St-Laurent.
Cazelais & Co., 100 St-Henri.
Alfred Charbonneau, 8 William.
Michael Hayes, 129 Craig O.
Windsor Hotel Co., Carré Dominion.
Besette & Frère, 251 Duluth E.
Absolon Thouin, 17 St-Laurent.
Joseph Longpré, 951 Ontario E.
Ulric Crépeau, 503 Lagauchetière E.
Occidental Cafe Co., 74 Lagauchetière O.
J. Anatole Girouard, 52 des Inspecteurs.
Orphyr Save, 317 Grand-Tronc.
Justinia Groleau, 470 Craig E.
Michel Patenaude, 103 St-André.
Napoléon Pouliot, 382 St-Jacques.
J. Edm. Charlebois, 567 St-Paul.
Thomas H. Vanneltair, 2108 Ontario E.
Albert Lapalme, 841 Frontenac.
Jos. M. Daignault, 19 Carré Chaboillez.
Shifra Goldstein, 59 Craig E.
Elzéar Normandeau, 828 Charlevoix.
Paul Bergevin, 660 Centre.
Louis Labelle, 774 Ste-Catherine E.
Pierre Langlois, 97 rue de la Montagne.
Archambault & Beaudry, 536 Rachel.
Archambault & Beaudry, 127 St-Paul.
John J. Whyte, 41 Université.
Joseph U. Cartier, 278 Notre-Dame O.
Thomas Sutton, 1421 Logan E.
Edw. S. Houck, 80 St-Laurent.
Napoléon Gagné, 1113 Ste-Catherine E.
Odilon Leroux, 107 Craig O.
Louis J. Durand, 497 Ontario E.
Joseph Baillargeon, 1434 Ste-Catherine E.
Cassidry Lareault, 890 Craig E.
Emery Gauvreau, 185 rue des Communes.

S. H. EWING & SONS, IMPORTATEURS et MANUFACTURIERS de

BOUCHONS

Coupés à la main et à la machine.

Marchands de Capsules pour boutellles, de Broche d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc , etc., etc.

Sucursale de Toronto; 29 Front St., West. Bureau Principal: 96 rue King, Montréal

Téléphones: { BELL MAIN 65 / MARCHANDS 522

Cognac Bouquet
Cognac Medico-Tonic
Cognac *** - V.S.O. - V.V.S.O.P.
Cognac 1847

Lucien Foucauld & Co.
COGNAC

LAW, YOUNG & CO.
MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en ranGde-Bretagne et en Prance .

Absinthe	**Pernod Fils.**
Ale & Stout	**Daukes & Co.**
Bénédictine	**Benedictine Co.**
Bourgognes	**Bouchard père et fils.**
Brandy	**Renault & Co.**
Cherry Whisky (The Original)	**Fremy's.**
Claret et Sauternes	**Nathl. Johnston & Fils.**
Crême Cacao Chouva	**A. Droz & Cie.**
Gin de Hollande	**T, H. Henkes.**
Gin London Dry	**"Gordon's."**
Ginger Ale Anglais	**"Schweppes."**
Lime Juice	**L. Rose & Co.**
Liqueurs	**Marie Brizard & Roger**
Madère	**Leacock & Co.**
Soda Anglais	**"Schweppes."**
Stout	**Wheeler & Co.**
Tarragone	**Louis Quer.**
Vermouth	**Noilly Prat & Cie.**
Vin de Lisbonne	**Sarano & Co.**
Vin de Malaga	**Crooke Bros.**
Vins de Porto et Sherries	**Sandeman & Co.**
Vins de Porto et Sherries	**"Mackenzie."**
Vins du Rhin et Moselle	**Koch Lauteren & Co.**
Whisky Ecossais	**"Kilmarnock."**
Whisky Irlandais	**Dublin Distillers Co.**

Cette Marque Célèbre Mise en

Pintes, Chopines, ½ Chopines et Flasks "Book"

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUE PAR

J. P. WISER & SONS, LIMITED

Prescott Ontario

"NEW-YORK" "CANADA"

Margaret Cloase, 61 Bleury.
Carrie Aronson, 120 St-Laurent.
Bourgeois & Fontaine, 561 de Montigny E.
J. B. Petelle, 19 D'Youville.
Josep Daniel, 667 Ontario E.
Kastell's Limited, 344 Ste-Catherine O.
Georgiana Léonard, 15 Pl. Jacques Cartier.
Adélard Larivière, 662 de Montigny E.
Ludovic Langevin, 661 Craig E.
Richard Knox, 33 Centre.
Ludger Bachand, 205 St-Paul.
Elzear Fortin, 1160 St-Germain.
Saurette & Lavigne, 265 Craig O.
Narcisse Gravel, 58 Metcalfe.
Lewis Wisse, 63 des Commissaires.
Hyman Lehrer, 627 Notre-Dame O.
Evélina Pepin, 1271 Ontario E.
Ovila Toupin, 257 Craig O.
Alice Syviet, 105 Notre-Dame O.
Alex. Jubin, 1631 Notre-Dame E.
Charles Raymond, 12 St-Jacques.
Léon Payette, 147 St-Paul.
Paul Lalonde, 461 Wellington.
Gédéon Lebel, 257 Craig E.
Jules A. Gallat, 248 St-Jacques.
Marie L. Landry, 693 Ontario E.
Wm. Gérard, 373 Notre-Dame O.
Napoléon Taillon, 535 Charlevoix.
Joseph Létourneau, 269 Centre.
Zénon Longpré, 1072 Ontario E.
Paul L. Turgeon, 1158 St-Jacques.
Paul Bellehumeur, 1016 Ontario E.
Joseph Aubain, 1791 Ste-Catherine E.
Jardin Zoologique, 9 Panet.
Clovis Baillargeon, 100 Se-Catherine E.
Hugh Chevrier, 1203 Ste-Catherine E.
Tancrède Gravel, 1001 St-Jacques.
Alexandrina Arcand, 102 Notre-Dame E.
Walter E. Courville, 333 St-Jacques.
Rebecca Boulrice, 107 Windsor.
Joseph Valiquette, 240 Dorchester E.
Margaret Kenniston, 110 Shearer.
Eugénie Lemay, 761 Lagauchetière E.
G. Wilson Smith, 57 St-Antoine.
Louis Lamoureux, 139 des Commissaires.
Willie Thériault, 1030 Ste-Catherine E.
Napoléon Trudeau, 85 Manufacturiers.
J. & W. Coupal, 462 Ontario E.
P. L. Turgeon, 88 St-Jacques.
Charles Gérard, 507 St-Jacques.
James Drury, 18½ Osborne.
Charles Charbonneau, 84 St-Jacques.
Henry J. Rawling, 106 Bleury.
Shetagne & Théoret, 75 des Commissaires.
J. P. Antonio Leroux, 67 Notre-Dame E.
Albert J. Bowden, 217 Notre-Dame O.
Philéas Millaire, 477 St-Laurent.
Carden & Payette, 25 Notre-Dame O.
Hector Grenier, 547 Centre.
Vitaline Roy, 31 Place Jacques Cartier.
Adélard Tremblay, 2243 Ontario E.
Elizabeth McLean, 303 Bleury.
McMahon Bros., 1031 St-Jacques.
Emile Larose, 470 Ste-Catherine E.
Jean L. Leblanc, 1436 Lafontaine.
Mary Jeffrey, 91 Notre-Dame O.
Wm. L. McLean, 778 Notre-Dame O.
Eugénie Poirier, 281 Notre-Dame O.
Georges Gauvreau, 642 Ste-Catherine E.
David Richard, 103 St-Paul.
Alphonse Labelle, 150 Mont-Royal E.
O. Desmarteau, 108 Notre-Dame O.
Rose Hayes, 611 Ontario E.
Anastase David, 40 Notre-Dame E.
Lewis Pozner, 307 William.
Raphaël Lemieux, 1163 St-Laurent.
Tremblay & Leduc, 520 Ontario E.
Anna Levesque, 931 Notre-Dame O.
Gordon A. Melville, 112 Notre-Dame O.
Charles C. Browne, 24 Hôpital.
Moses Carsley, 109 rue des Communes.
Brokers Restaurant, 60 St-François-Xavier.
Frs Beauchamp, 854 Ste-Catherine E.
Corona Hotel Co., 453 Guy.
M. Oligny, 83 Ste-Catherine E.
Place Viger Hotel, 360 Craig E.
Frs Villeneuve, 328 Rachel E.
A. Desmarteau, 152 St-Laurent.
Joseph Boyer, 309 St-Dominique.
Théophile Bougie, 1151 St-Laurent.
Chamberland Martin, 47 St-Laurent.
Odilon Bélanger, 917 St-Laurent.
Arthur Tanguay, 58 Place Jacques Cartier.
John Mines, 146 St-Antoine.
George E. Fuller, 17 McGill College.
Olivier Paquette, 53 St-Laurent.
Arcade Hotel, 117 Windsor.
Queen's Hotel, 595 St-Jacques.
Howard, Guile & Co., 14 Carré Victoria.
William Allen, 345 Wellington.
Antonio Manetti, 504 St-Jacques.
Alfred Bouchard, 13 Ste-Catherine O.
Olivier Renaud, 473 St-Jacques.
Clodomire Labelle, 274 St-Laurent.
Conrad Despault, 354 Notre-Dame E.
Adjutor E. Blouin, 27 Craig E.
Alfred N. Monast, 1381 Ste-Catherine E.
Ellen Burns, 111 St-Antoine.
New London House, 55 Carré Chaboillez.
Michael McDonald, 47 Craig O.
Samuel Aronson, 67 Carré Chaboillez.
Godin & Hamelin, 131 Windsor.
Carslake Hotel Co., 571 St-Jacques.
Charles Nurnberger, 95 Craig O.
Georges W. Hynes, 188 St-Antoine.
Manelli & Migniacco, 20 Ontario E.
Samuel Sigler, 9 Ste-Catherine E.
Létourneau & Désormiers, 185 St-Laurent.
Parker Bros., 21 Ste-Catherine E.
Fishel Yaphe, 304 St-Laurent.
Frederick Bouillon, 99 St-Jacques.
Laporte & Jutras, 60 Ste-Catherine E.
Antoine O. Rozon, 350 Craig O.
Papillon & Ménard, 5 Craig E.
Montreal House Co., 141 McGill.
Ambrose J. Higgins, 120 Craig O.
Pierre Robitaille, 305 St-Laurent.
Ernestine Binda, 47 Craig O.
Venance Théoret, 673 St-Laurent.
Léon Marion, 10 Papineau.
Evangéliste Lecours, 551 St-Laurent.
Damase Raymond, 468 de Montigny E.
Richard S. Devlin, 140 Ste-Monique.
Moses Branson, 196 St-Patrice.
Coopers Limited, 101 Notre-Dame O.
Louis M. Brassard, 55 Rachel.
W. A. Walker, 31 Craig E.
Marie I. Rivet, 973 Craig E.
G. Abrahamson, 131 rue des Communes.
Joseph Fontaine, 231 Ste-Emilie.
Léda Thibault, 2333 St-Jacques.
Malvina Légaré, 1638 St-Jacques.
Gédéon Normandin, 1776 Notre-Dame O.
Emery Cadieux, 1972 St-Jacques.
Louis St-Germain, 2050 Notre-Dame O.
F. X. Brisebois, 49 Ste-Emilie.
Lucien Boucher, 1730 Notre-Dame O.
Deus Marcotte, 2217 St-Jacques.
Omer Coderre, 2707 Notre-Dame O.
F. X. Poirier, 2257 Notre-Dame O.
Emery Daignault, 2277 Notre-Dame O.
Arthur Décarie, 2007 St-Jacques.
Adélard Décarie, 1911 Notre-Dame O.
Adrien Pinsonnault, 257 Ste-Marguerite
Narger Leroux, 1709 St-Jacques.
Arthur Boulanger, 1975 St-Jacques.
Hermaine Montpetit, 2 Beaudoin.
Gibeau & Marcil, 1537 Notre-Dame O.
J. C. Arthur Vallée, 1571 Notre-Dame O.
Camille Trénannier, 1905 Notre-Dame O.
Trudeau & Fils, 1665 Notre-Dame O.
Mathilde Demers, 1625 St-Jacques.
Aldéric Laurion, 2537 Notre-Dame O.
Joseph Domphousse, 93 Ste-Emilie.
Joseph Neveu, 1849 Notre-Dame O.
J. Arthur Laporte, 2341 St-Jacques.
Xavier Paquette, 499 Atwater.
Joseph Ritchot 208 Workman.
Zéphyr Séguin, 1451 St-Jacques.
Henri A. Lacoste, 1454 St-Jacques.
Alfred Labrecque, 1391 Notre-Dame O.
Joseph Dagenais, 1623 St-Jacques.
Jos.-A. Robidoux, 919 Charlevoix.
F. X. St-Jean, 122 Vinet.
Omer Legault, 1437 Notre-Dame O.
Zénophile St-Jean, 691 Atwater.
F. X. Brazeau, 1392 Notre-Dame O.
Maurice Duracq, 1344 Notre-Dame O.
Antoine Viens, 1505 Notre-Dame O.
Clodomire Dalpé, 2156 St-Jacques.
Paul Lacombe, 1401 Notre-Dame O.
Joseph Delisle, 1251 Notre-Dame O.
Moses Levitt, 1151 Notre-Dame O.
W. Dufour, 1288 Notre-Dame O.
Wilbrod Cadieux, 954 Charlevoix.
Thomas Dufour, 2444 Labelle.
Edmond Latour, 159 Church.
Albert Sévigny, 3649 St-Hubert.
Remo Lussier, 471 Bélanger.
Arthur Hétu, 494 Bélanger.
Cléophas Grignan, 2991 Delisle.
Olier Méthot, 272 Workman.
James Finnigan, 3247 L'Etang.
Joseph Côté, Chemin du Sault.
E. D. Berthelet, Ahuntsic.
Courville & Gaudreau, 1150 Papineau.
Alexina Lafleur, 1196 Mont-Royal.
J. A. Bélanger, 1180 Mont-Royal.
Pigeon & Pigeon, 2115 Papineau.
J. B. Henrie, 1123 Mont-Royal.
Joseph Vigneau, 1320 Mont-Royal.
Wilfrid Méthot, 1105 Rachel.
Benjamin Clément, 2086 St-Laurent.
Arthur Pinsonneault, Chemin Lachine.
Katie A. Campion, 251 Laurier.
Hermas Corbeil, 19 Mont-Royal E.
Thomas McMurray, 945 Sanguinet.
William Chenier, 1702 St-Laurent.
Victor Gagné, 73 Villeneuve.
Joseph H. Laing, 10 Laurier O.
Timothée Champagne, 2033 St-Laurent.
Alfred Fortier, 15 Mt-Royal E.
Frédéric Berthiaume, 1937 St-Laurent.
Ovila Tessier, 299 Décarie.
Adélire Bonhomme, 1-5th Avenue.
Josephat Duval, 1701 St-Laurent.
Edw. Crevier, 2712 Notre-Dame O.
Emile F. Gariépy, 2113 St-Laurent.
Xavier Charbonneau, 2501 St-Laurent.
Marceline Lefebvre, 2823 St-Laurent.
Alfred Larocque, 25-2nd Avenue.
Théodule Perron, 163 Hadley.
Odile Martin, 209 Church.
John A. Shinnick, 2650 St-Laurent.
Aldéric Guilbault, 125 Mt-Royal E.
Thomas Coutu, 2487 St-Laurent.
Wilfrid Cormier, 10 Church.
Hattie Noël, 2710 Ave du Parc.
Chateau Dupéré, Longue-Pointe.
L. J. A. Dupras, 95 Mt-Royal E.
Cléophas Picard, Bordeaux.
Edw. Maréchal, 120 Chemin St-Paul.
Alphonse Aubin, 136 St-Rémi.
Camille Charbonneau, Longue-Pointe.
Georgina Lauzon, 2552 St-Dominique.
Dominion Park, Longue-Pointe.
Joseph Otis, Longue-Pointe.
Rodrigue Dufresne, Bordeaux.
Joseph Neveu, 210 St-Patrick.
D. J. Ouimet, 27 Carré Chaboillez.
P. J. Flynn, 31 Carré Chaboillez.
C. Lynch, 5 McCord.
M. Décary, 207 St-Paul.
L. Trudeau, 1311 St-Dominique.
J. Purois, 176 Centre.

Licences refusées

A. Desmarteau, 212 Delisle.
A. Desmarteau, 1616 Notre-Dame O.
A. Desmarteau, 1311 St-Dominique.
E. I. Truaisch, 216 St-Jacques.
J. Tétrault, Chemin du Sault.

Eau de Table Naturelle
"PERRIER"

FOURNIE

A la Cour du Roi d'Angleterre

A la Cour du Roi d'Espagne

et au Parlement Anglais

"Le Champagne des Eaux de Table"

L'Eau Gazeuse Naturelle "PERRIER" est, de toutes les Eaux Minéraies, celle qui se mélange le mieux avec le Scotch, le Brandy, les Vins, etc., et leur laisse leur goût naturel.
L'Eau "PERRIER" est mise en bouteilles à la source même, à Les Bouillens Vergeze, Gard, France.
Pour Pancartes, Affiches, Prix et Renseignements, S'ADRESSER À

S. B. Townsend & Co., *Seuls Agents,* Montréal.

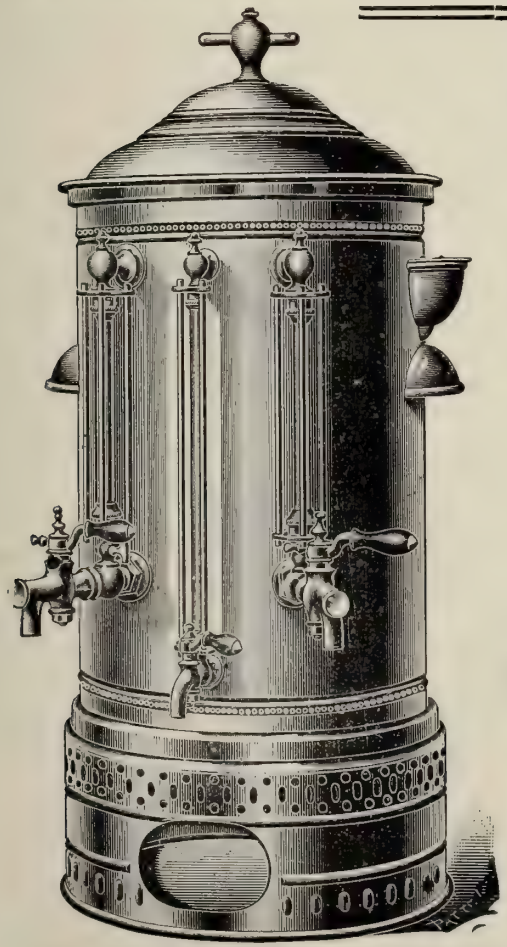

Accessoires et Fournitures d'Hotel et de Bar de toute description.

Nous manufacturons : Cabinets et Boîtes à Serpentin pour Bière, Glacières, Work Boards, Pompes à Bière, Extracteurs de Bouchons, Compresseurs de Citrons, Crachoirs, Urnes à Café, etc.

Les prix sont corrects. Demandez le Nouveau Catalogue "C."

Hamilton Brass Manufacturing Co'y,

LIMITED

HAMILTON, ONT.

Bureau à Montréal :

327 rue Craig Ouest.

E. Frigon, 1372 Notre-Dame O.
A. Leduc, 1269 Notre-Dame O.
A. Mercier, 132 St-Laurent.
F. Michaud, 269 Ste-Catherine E.
U. Larivière, 221 Ste-Catherine E.
Metropole Hotel, 13 Ste-Catherine O.
N. Leclaire, 1451 Ste-Catherine E.
B. B. Lusher, 68 Berri.
A. Gould, 333 Craig O.
J. N. Fraid, 131 Common.
A. Demers, 115 Hadley.
O. Séguin, 1001 St-Jacques.

N. B.—Parmi les licences refuseés par les Commissaires, figure celle de M. F. Michaud, 269 Ste-Catherine E. Mais depuis la décision prise par les Commissaires des Licences, les tribunaux ont accordé à M. Michaud sa licence pour l'année courante.

LA DEGUSTATION DE L'EAU-DE-VIE AU "WINE TRADE CLUB"

L'eau-de-vie de Cognac supérieure à toute autre

On fait de l'eau-de-vie, lit-on dans le dernier nuéro du "Wine Trade Review", dans tous les pays viticoles de même qu'on y fait partout des vins mousseux, mais l'eau-de-vie de Cognac est à toutes les sortes de spiritueux venant du raisin ce que le Champagne est aux autres vins mousseux. L'espèce de vigne qu'on cultive dans le district de Cognac et le sol sont les causes de la différence qui existe entre les eaux-de-vie de Cognac et toutes les autres. Le fait cependant que les qualités et les prix en varient constitue ce que la majorité des Anglais sait sur l'eau-de-vie de Cognac. Mais ceux qui ont eu le privilège d'assister à la dégustation d'eau-de-vie qui a eu lieu le 22 février dernier au "Wine Trade Club" ont eu une occasion unique d'apprenlre beaucoup de choses concernant cette branche intéressante de notre commerce.

Sans doute, beaucoup de dégustations d'un gand intérêt et d'une grande valeur au point de vue de l'éducation du goût, ont eu lieu antérieurement au "Wine Trade Club", mais aucune n'a jamais été aussi intéressante et d'une aussi grande valeur pratique que la dernière. Avant de s'installer devant les tables de dégustation, les membres du cercle avaient été conviés à étudier les cartes du district de Cognac exposées sous leurs yeux pour la circonstance, et à lire la courte notice qui y était jointe. La carte indiquait la différence qu'il y a entre la Grande et la Petite Champagne sur la rive gauche de la Charente, puis, de l'autre côté, le territoire compact des Borderies et celui plus disséminé des Bois.

Le coupage judicieux de ces différents crus constitue la partie la plus importante du commerce de l'art de l'expéditeur de l'eau-de-vie, l'eau-de-vie de Cognac étant expédiée comme un article de commerce résultant de la science du mélangeur. Le "Wine Trade Club" a obtenu une collection d'échantillons tels qu'un distillateur et un mélangeur aurait pu se les procurer en faisant sa coupe.

Il y a des échantillons d'eaux-de-vie bon marché comme celles des "Bons Bois", provenant des districts de Saujon et de Gemozac; il y a des échantillons de "Fins Bois" provenant des communes de Mesnac, Burie, Bassac, Matha et Mérignac; il y en a d'autres des "Borderies", c'est-à-dire de Cherves, Richemont, St-André, Louzac, etc. Il y en a aussi venant du district de la "Petite Champagne", principalement de St-Sever, Cierzac et Echebrune et il y en a de la vraie "Grande Champagne" de Segonzac, Juillac le-Coq, Bouteville, etc.

Tous ces échantillons provenant des années s'étendant de 1909 à 1893 n'avaient pas été réduits de degré alcoolique ni traités d'aucune façon.

On pouvait donc non-seulement comparer les produits des différents districts et des différentes années de manière à constater les mérites respectifs de chacun, vu que l'abondance des échantillons permettait des expériences intéressantes.

Pour la plupart, sinon pour tous les membres du "Wine Trade Club", c'était une expérience nouvelle de pouvoir se rendre compte comment les eaux-de-vie de "Bois" des différentes localités avaient été améliorées par le mélange obtenu par l'addition de "Petite" ou de "Grande Champagne", surtout quand l'une de ces dernières, ou toutes les deux, étaient plus âgées.

La caractéristique importante de cette dégustation, c'est qu'elle n'a pu porter ombrage à personne ni être employée comme réclame. Les échantillons avaient été obtenus par les membres du club ou par leurs amis à l'étranger, principalement auprès des producteurs eux-mêmes. Aucun nom d'expéditeur n'avait figuré et l'on peut féliciter le "Wine Trade Club" d'avoir réussi une fois de plus à organiser une dégustation de laquelle était bannie toute idée de concurrence, mais qui avait procuré une occasion extraordinaire pour les personnes intéressées de goûter une collection d'eaux-de-vie présentant le plus grand intérêt et qu'on ne pouvait pas obtenir dans le courant ordinaire des affaires.

La seule eau-de-vie qui a droit au nom de "Cognac" est celle qui a été faite avec les vins provenant de la région délimitée, comprenant la plus grande partie de la Charente et de la Charente-Inférieure et d'un district limité par le département des Deux-Sèvres au nord et le département de la Dordogne au sud.

Il est bien évident que cette dégustation prouve l'importance qu'attachent encore les Anglais à la bonne eau-de-vie et les a confirmés dans la constatation que l'eau-de-vie de Cognac, provenant du mélange habile des différents crus charentais, est toujours supérieure à toute eau-de-vie provenant d'un autre pays et d'un autre district.

Cette constatation, comme nous le disons plus haut, rendra un regain de faveur aux produits Charentais. Car il suffit que les Anglais aient reconquis le goût, souvent perdu, de la véritable eau-de-vie pour qu'ils reconnaissent le "vrai Cognac" de tout autre produit similaire.

Sa supériorité s'affirme et s'affirmera de plus en plus.

("Le Moniteur de Cognac".)

La valeur des exportations de whisky canadien pour les dix mois finissant le 31 janvier 1911 était de $797,675, relativement à $855,604 pendant la période correspondante de l'année précédente. La valeur des exportations aux Etats-Unis s'élevait à $644,550.

Personnel.

M. Maurice Bréant, de la maison Evariste Dupont & Cie, de Bordeaux (France), vient de passer une dizaine de jours à Montréal dans l'intérêt de son commerce.

Meagher Bros. & Co., Limited
AGENTS
MONTREAL

Du Nouveau Pour Vos Clients !

Le Tabac à Fumer

REGAL

Est haché en petits carrés et mis en boîtes de fer-blanc qui se portent facilement sur soi. Il se détaille à

10c. la boîte,
9 boîtes à la livre.

The EMPIRE TOBACCO CO., Limited

Succursale de

Imperial Tobacco Co. of Canada Limited.

Cigares et Tabacs

EXPORTATIONS DE CIGARES DE LA HAVANE

Les chiffres suivants tirés des registres de la douane cubaine, indiquent le nombre de cigares expédiés du port de la Havane pendant le mois de mars:

1ère Quinzaine	Cigares
Grande-Bretagne	2,889,351
Etats-Unis	1,896,483
Allemagne	325,840
Canada	318,025
République Argentine	250,174
Chili	175,005
Autriche	121,500
Australie	61,000
Uruguay	27,200
Belgique	18,075
Costa Rica	13,700
Mexique	12,450
Chine	10,750
Espagne	10,450
Etats-Unis de Colombie	9,500
Indes Anglaises	8,550
Panama	7,700
Pays-Bas	6,000
Honduras	6,000
Bolivie	5,000
Iles Canaries	5,000
Portugal	5,000
France	4,025
Nicaragua	2,600
Vénézuéla	2,600
Equateur	2,000
Possessions françaises en Chine	2,000
Salvador	1,000
Antilles Hollandaises	1,000
Afrique Française	1,000
Italie	500
Gibraltar	251
Total du 1er au 15 mars	6,199,729
Total du 1er jan. au 28 fév. 1911	26,992,986
Tot. du 1er jan. au 15 mars 1911	33,192,715
Tot. du 1er jan. au 15 mars 1910	28,186,057
Augmentation en 1911	5,066,658

2ème Quinzaine	Cigares
Grande-Bretagne	3,951,811
Etats-Unis	3,143,741
France	1,089,760
Allemagne	657,616
Canada	538,450
Australie	692,430
Espagne	624,350
République Argentine	278,116
Iles Canaries	67,335
Chili	65,925
Autriche	61,900
Afrique Anglaise	50,100
Pays-Bas	49,800
Belgique	49,500
Suisse	25,300
Afrique Française	22,000
Brésil	17,850
Saint-Domingue	12,000
Portugal	7,305
Vénézuéla	5,125
Russie	5,000
Antilles Hollandaises	5,000
Guatémala	5,000
Mexique	2,500
Nicaragua	2,100
Etats-Unis de Colombie	300
Tot. du 16 au 31 mars 1911	11,229,314
Tot. du 1er jan. au 15 mars 1911	33,192,715
Tot. du 1er jan. au 31 mars 1911	44,422,029
Tot. du 1er jan. au 31 mars 1910	38,819,353
Augmentation en 1911	5,602,676

LE MONOPOLE DU TABAC EN FRANCE

Ce qu'il rapporte au gouvernement

Un decret du 29 décembre 1910, créa la régie du tabac en France et réserva au gouvernement national le monopole de l'importation, de la manufacture et de la vente du tabac sous toutes ses formes. Les raisons invoquées pour l'établissement de ce monople étaient que le gouvernement avait besoin de revenus additionnels, et on estimait que le monopole du tabac ajouterait $15,440,000 au produit annuel des impôts.

Bien que cette prédiction ne s'accomplit pas immédiatement, elle fut plus que réalisée quelques années plus tard, et le revenu dérivé de cette source continua d'augmenter, à mesure que l'usage du tabac devint plus général; la consommation des cigares et cigarettes augmenta avec le plus grand luxe de la vie et le nombre croissant des étrangers qui habitent en France d'une manière plus ou moins permanente.

De 1811 à 1814, le revenu de la régie s'élevait en moyenne à $12,159,000 par an. En 1840, les recettes provenant de cette source atteignaient $18,335,000; en 1860, elles étaient de $37,635,000; en 1880, de $66,778,000, et en 1900, de $86,657,000. Les recettes de 1909 étaient de $94,003,429. On n'a pas encore de statistiques pour 1910.

Mais comme la taxe sur les cigares, les cigarettes et le tabac des meilleures qualités a été augmentée, l'été dernier, d'environ 20 pour cent, ou peut s'attendre à ce que les recettes pour 1910 soient encore plus élevées.

Les profits nets de la régie, déduction faite du coût de la matière brute, de la manufacture et de l'entretien, ne sont pas connus du public; mais des personnes compétentes en la matière disent que, de 1811 à 1910, le monopole du tabac a rapporté au gouvernement français un profit net s'élevant en tout à $2,929,596,000.

Aoutez à cette somme le profit annuel de $7,387,200 dérivé du monopole de la fabrication et de la vente des allumettes; et il devient évident que le tabac rapporte au gouvernement français un revenu solide et de tout repos.

PRES DE DEUX MILLIONS DE FEMMES FUMENT AUX ETATS-UNIS

Sur les 8,500,000,000 de cigarettes vendues aux Etats-Unis, 657,000,000 ont été "grillées" par des femmes.

Ces statistiques ont été compilées par le gérant de l'une des plus grandes manufactures de cigarettes des Etats-Unis.

Plus de 1,800,000 femmes fument la cigarette aux Etats-Unis et 95,000 à New-York seulement.

PIPES D'ECUME

Cette prétendue "écume de mer" est curieuse pour sa coloration et son toucher, particulièrement agréables; elle a cet avantage de se laisser tailler avec la plus grande facilité, lorsqu'elle n'a pas eu le temps de durcir par une exposition prolongée à l'air.

Nous avons dit "prétendue écume de mer", et le fait est que cette matière n'a aucun rapport avec la mer. C'est un minéral, de la magnésie, ou plus exactement, pour indiquer sa véritable composition, un silicate hydraté de magnésie. Ce sont les anciennes traditions que traduit ce mot d'écume de mer, car jadis on croyait que c'était bel et bien de l'écume de mer pétrifiée; et vraiment la blancheur de cette matière, sa légèreté, qui la fait flotter quand elle est sèche, suffisent à excuser cette croyance. Il faut dire aussi que parfois on trouve de ce silicate de magnésie flottant bel et bien sur les flots de la mer Noire par exemple; mais cela tout simplement parce qu'il en existe des gisements au bord de la mer et que des parties en sont arrachées par les vagues, et emportées plus ou moins loin. Les principaux gisements de cette matière se rencontrent précisément dans le voisinage de la mer Noire, surtout en Asie Mineure. Et bien qu'on en trouve également en Grèce, en Espagne, en Moravie, au Maroc et même un peu dans la Caroline du Sud, c'est l'Asie Mineure qui fournit à la plus grande partie de la consommation du monde; et c'est spécialement dans les environs d'Eskichéir, en face de Constantinople, de l'autre côté de la mer de Marmara, et d'ailleurs à une bonne distance de cette ville (sur le prolongement de la ligne de Moudania à Brousse), que se rencontrent les grandes exploitations d'écume de mer.

Cette substance s'extrait de façon très simple, au moyen de puits creusés dans la terre: la plaine autour d'Eskichéir est percée d'au moins 2000 puits de ce genre; quelques-uns remontent certainement à un millier d'années, et il faut dire que la plupart d'entre eux sont épuisés, c'est-à-dire qu'on ne trouve plus d'écume en les descendant plus bas. On aurait, il est vrai, la ressource de percer des galeries horizontales, pour réunir les puits et s'attaquer à une bonne partie du sol qui n'a pas été exploité; mais on s'en tient à des méthodes des plus primitives :on est en pays oriental, et, qui plus est, en pays turc! L'écume se présente en morceaux plus ou moins volumineux et grossièrement arrondis, en nodules, comme disent les techniciens, noyés de façon tout à fait irrégulière dans la masse des alluvions qui occupe la plaine. Ce sont les indigènes de la région qui travaillent à cette extraction de la précieuse magnésie.

Nos lecteurs ont peut-être vu des blocs d'écume bien blancs et bien polis, aux devantures des marchands de pipes, ou sur les établis des ouvriers, qui travaillent généralement sous les yeux du public; mais ils se tromperaient s'ils s'imaginaient que l'écume sort des puits dans cet état. Elle est fort sale, tachee de terre, et, de plus, présente mille petites bosses, des irrégularités de toute sorte: au moment où l'on vient de l'extraire, on la gratte grossièrement tandis qu'elle est très tendre, puis on la met sécher, pour qu'elle ne risque pas de se briser en morceaux durant le long transport qu'elle subira pour arriver sur les marchés européens ou autres. Avant de l'emballer définitivement, on la gratte et la nettoie de nouveau, puis on la polit et passe de la cire à sa surface, afin de lui donner du brillant. On assortit alors les morceaux par grosseur, et on les met en caisse. Notons en passant que ce sont surtout des négociants allemands qui achètent l'écume aux indigènes et l'expédient sur les marchés et à leur clientèle de fabricants de pipes.

Quand cette matière première arrive à ceux-ci, ils commencent par débiter les morceaux à la scie, de la grosseur nécessaire pour les divers objets qu'ils entendent fabriquer, et naturellement en faisant aussi peu de déchets que possible; la poudre du sciage est revendue et sert à enlever les taches sur les étoffes, tout comme le talc ou la magnésie ordinaire. Puis on met les morceaux ainsi débités dans de l'eau, pour que l'écume reprenne son état primitif, redevienne molle comme au sortir de terre. On peut alors la tailler au couteau (au moyen de couteaux spéciaux, s'entend), la travailler au tour, la sculpter suivant des modèles classiques, ou d'après la fantaisie de l'ouvrier, qui est souvent un artiste dans son genre. C'est d'abord l'ébauche, la forme générale de la pipe que l'on fait; puis quand la matière a pu sécher un peu, on perce le trou du tuyau, on creuse le fourneau, et enfin on sculpte les détails de l'ornementation, les figures ou les ornements que porte souvent la pipe. Le plus ordinairement, d'ailleurs, on la munit d'un bout en ambre qui est destiné à être tenu dans la bouche, et qui, travaillé à part, est monté au moyen d'un pas de vis sur le tuyau de la pipe. Il faut encore, avant qu'elle soit livrée à la vente, que la pipe subisse un polissage des plus soignés, d'abord au blanc d'Espagne, et qu'on la cire avec soin.

Ajoutons que la bonne écume se reconnaît à ce qu'elle n'est pas trop légère, et aussi à ce qu'elle offre une coloration blanc crèmeux, et non point d'un blanc cru.

L. VIATOR.

("Journal de la Jeunesse".)

Les importations au Canada de tabac et de ses produits pendant les huit mois terminés en novembre pour les années 1909 et 1910, ont été les suivantes:

	1910	1909
Tabac	$2,879,565	$2,335,521
Pipes	566,250	422,559

LA CULTURE DU TABAC AU CANADA

(Par F. Charlan)

(*suite*)

Le climat de cette partie du Canada, régularisé et modéré par la proximité de l'énorme masse d'eau des grands lacs, est d'une merveilleuse douceur. C'est au coeur de cette région que se trouve le centre fruitier important de Niagara et, depuis le milieu de mai jusqu'à mi-octobre, on n'a pas à craindre de gelées sérieuses. Dans ces conditions, avec quelques précautions, il est possible d'entreprendre avec succs la culture de variétés relativement lentes à mûrir, (Big Ohio, Grands Connecticuts, Burleys). A de rares exceptions près, le régime des pluies est satisfaisant, les sols toutefois semblent contenir une proportion de calcaire bien supérieure à celle des sols de Québec. Ils se prêtent parfaitement à la culture des tabacs à tissu poreux, (Burleys), mais il semble que, sous le rapport de l'élasticité et de la finesse, les seed leafs donnent de meilleurs résultats dans les centres de Québec.

Les rendements en poids obtenus avec le Burley sont parfois considérables. La moyenne ne doit pas être inférieure à 1300-1400 livres, (années normales), et la tonne à l'acre n'est pas un rendement exceptionnel.

Au cours des trois dernières années la culture du Virginie jaune, (Virginia Bright), a été essayée dans le comté d'Essex. Grâce à un choix judicieux des terres, elle semble en bonne voie et, à l'heure actuelle, plusieurs planteurs sont engagés dans la culture du Virginia Bright et dans la pratique du "flue curing", (séchage par l'air chaud). Les perspectives semblent brillantes, le marché favorable et, en attendant que le marché canadien du Burley s'élargisse d'une manière suffisante, on peut voir dans la culture de cette nouvelle variété un excellent moyen d'éviter la surproduction qui s'est produite pendant les deux dernières années, et qui a occasionné un tel avilissement de prix que nombre de planteurs de Burley ont dû renoncer temporairement à la culture du tabac.

III. *Colombie-Anglaise*—Après des essais timides, dont les premiers remontent à une dizaine d'années environ, tentés dans la vallée d'Okanagan, un centre de culture important semble devoir se créer dans cette partie du Canada.

Le climat y est d'une admirable douceur et la fertilité du sol remarquable. On y trouve des terres légères, profondes, convenant parfaitement à la culture du tabac et la saison favorable s'étend d'avril à fin octobre.

Les variétés essayées plus spécialement sont le Cuban et les petits seed leafs (Ha-

vana Seed Leaf, Comstock Spanish et autres, importés du Wisconsin). Le Cuban est obtenu de graine cultivée au Canada, la graine importée donnant un produit plus aromatique, mais d'un trop faible développement.

Le succès a couronné les lents efforts des promoteurs de cette culture. Aujourd'hui, malgré que la quantité de tabac produite dans la vallée d'Okanagan ne soit pas en rapport de la place que ce produit pourrait prendre sur le marché canadien, les "Cuban fillers" de Kelowna constituent un produit remarquable, susceptible de remplacer avantageusement beaucoup de Havanes ordinaires.

Il n'est pas certain que les Seed Leafs d'Okanagan soient appelés à un pareil avenir. Le grand obstacle à la culture dans cette partie du Canada, est l'absence presque totale de pluies pendant la saison d'été, L'irrigation est pratiquée sur une vaste échelle, mais si, faite au printemps, elle suffit à assurer la végétation de tabac relativement peu développée, comme le Cuban, elle n'est pas en état de suffire au développement de tabacs à feuilles de longueur moyenne, et ces derniers ne donnent pas des produits aussi fins qu'il serait à souhaiter.

Production totale — Qualité des produits — Marchés.

A l'heure actuelle, le Canada produit, en année normale, environ 10,000,000 de livres de tabac. Les 3/5 de cette production sont récoltés dans Ontario et 2/5 environ dans Québec. Ces chiffres ,seulement approximatifs, comprennent la quantité assez importante des tabacs en feuilles vendus directement au consommateur et non soumis aux droits d'accise. La proportion des tabacs consommés en feuilles au Canada, est considérable; la province de Québec constitue un marché très actif et les provinces les plus éloignées des centres de cuulture: Manitoba, Alberta, (dans l'Ouest), Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, (dans l'Est), consomment aussi sous cette forme une grande partie des tabacs provenant de Québec et d'Ontario. Inutile d'ajouter que le plus grand nombre des planteurs de tabacs ne furent que le produit provenant de leur récolte.

On ne peut cependant, pour juger de l'avenir de la culure du tabac au Canada, se baser sur la quantité actuelle du produit cultivé. La question de la qualité est autrement importante. Etant donné qu'il sera facile de créer, à mesure que la consommation du tabac canadien s'accroîtra, des centres de culture nouveaux, ou de développer ceux déjà existants, il est surtout essentiel de savoir si les tabacs canadiens constituent des produits désirables au point de vue industriel.

Les petits tabacs canadiens: Canelle, Petit Rouge, Grand Havane, etc., sont, nous l'avons déjà dit, hautement cotés dans la province de Québec. Leur prix de vente, au détail, atteint parfois de $0.75 à $1.00 la livre. Il y a certainement une question d'éducation de la part du fumeur de pipe qui préfère ces produits, parfois un peu forts, dont le premier, connu aussi sous le nom de Evans, possède un arôme spécial dont il tient son nom. Il est difficile cependant de contester la qualité de tabacs susceptibles d'obtenir un pareil prix, presque sans avoir subi de préparation proprement dite.

Les Seed Leafs de Québec, dont la qualité a été longtemps contestée, alors qu'on ne les connaissait guère que sous la forme brute de tabacs non fermentés et à peine sortis du séchoir, se sont fait, au cours des dernières années, une réputation méritée.

Lorsqu'ils sont convenablement cultivés, dans des terres propices, et qu'ils ont été récoltés à bonne époque et bien séchés, ils donnent, après fermentation, des produits comparables, sous bien des rapports, tantôt à ceux du Wisconsin, (sous-captes à cigares-binders), tantôt à ceux de la Pennsylvanie, (tripes ou intérieurs de cigares-fillers). La question des tabacs pour robes de cigares, (wrappers), ne sera peut-être jamais résolue au Canada où il ne faut guère songer, au moins dans les conditions actuelles, à tenter la culture des tabacs sous toiles ,telle qu'elle est comprise dans le Connecticut et dans la Floride. Cependant, il a été possible de trouver, au cours du classement préalable, que les tabacs doivent subir avant d'être mis en piles de fermentation, une certaine proportion de tabacs pour enveloppes (wrappers), de texture assez fine pour être employés à la couverture des cigares ordinaires.

Pendant longtemps un certain nombre d'industriels canadiens ont envisagé la perspective de s'engager dans la manipulation du produit brut indigène et d'installer des entrepôts où se feraient le triage et la fermentation. Grâce à la nouvelle loi, ce travail a pu être entrepris et le résultat en est déjà sensible. De l'avis des industriels eux-mêmes, les seed leafs canadiens peuvent facilement remplacer leurs similaires américains et ils engagent dès à présent la lutte qui doit se terminer à leur avantage.

Une autre catégorie de produits: les tabacs à mâcher, comprenant surtout les Burleys d'Ontario, a depuis longtemps fait ses preuves. Il est peu de manufactures canadiennes fabriquant des "plugs" dans lesquelles le Burley nidigène n'entre en proportion considérable quand il ne constitue pas, presque exclusivement, la seule matière première. Favorisés par un climat idéal, la richesse de leur sol et la composition spéciale de ce dernier, les planteurs d'Ontario sont arrivés, avec une merveilleuse rapidité à des résultats remarquables.

Les tabacs à pipe, dits noirs, sont faciles à se procurer, soit parmi les grands Seed Leafs de Québec, parfois trop grossiers pour entrer dans la fabrication des cigares, soit parmi les feuilles supérieures, un peu corsées, des Seed Leafs et Comstocks dont les feuilles moyennes et basses ont fourni les tabacs pour sous-capes ou pour tripes. Les Burleys d'Ontario entrent aussi, et dans une assez forte proportion, dans la fabrication des palettes à râper, lesquelles s'adressent surtout à la population de langue anglaise, (Ontario et Ouest), tandis que les tabacs noirs à fumer, généralement hachés, s'adressent de préférence aux consommateurs de langue française, (Québec). Dans la catégorie des produits mixtes, (pipe et chique), entre toute la série des tabacs en torquettes, en palettes non pressées, etc., anciens paquetages établis à l'époque où la culture du tabac canadien et son commerce étaient encore à l'état embryonnaire ,et maintenus actuellement surtout en vue d'éviter le paiement d'un droit d'accise de $0.05 auquel sont soumis les produits fabriqués avec des tabacs indigènes. Malheureusement ces produits, vendus à bas prix, sont trop souvent confectionnés avec des tabacs généralement entièrement verts et d'une qualité très douteuse.

Nous avons déjà mentionné les tabacs de la Colombie-Anglaise. Les "fillers" cultivés dans cette partie du Canada ont été reconnus, par tous les industriels de bonne foi qui ont bien voulu les essayer, d'une qualité supérieure et, à l'heure actuelle, la seule objection qu'on puisse leur faire, c'est que leur culture ne s'étende pas plus rapidement et ne soit pas encore en état de suffire à la demande.

(A suivre.)

IL AVALAIT LE TABAC

Ransom Young, qui fêtait sa centième année, en novembre dernier, est mort aujourd'hui. Il vota pour dix-neuf présidents et on rapporte qu'il n'allait jamais se coucher sans une chique de tabac dans la bouche, et qu'il avalait toujours ce tabac. Les médecins disent que le tabac était pour lui un stimulant qui servit à prolonger sa vie. C'était un fermier.

LA CIGARETTE

Le rapport des douanes canadiennes pour l'année dernière accuse une prospérité d'un genre qui ne provoquera pas un bien vif enthousiasme. La consommation des cigarettes au Canada a été durant le cours de l'année dernière de 469,711,091, soit une augmentation d'un peu plus de cent millions de cigarettes sur l'année précédente, et représentant une dépense d'environ $4,000,000.

Bell Telephone 7961. Maison fondée en 1872.

La Compagnie H. Fortier

Marchands de Tabacs en Gros

Successeurs de C. Gratton & Cie.

269, 271, 273 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

(COIN DE LA RUE VAUDREUIL)

Demandez le Cigare

"HALO"

En vente partout

La Compagnie H. Fortier

273 RUE ST-PAUL, - - - - MONTREAL.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes.—Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

Cigarettes	Par mille
Richmond Straight Cut No 1, 10s	11.00
Sweet Caporal, en boites de 10	8.50
Athlete, boites de 10 ou pqts 10s.	8.50
Old Judge, en boites de 10s.	8.50
New Light (tout tabac) 10s.	8.50
Sub Rosa (tout tabac)	8.50
Le Roy (Petits Cigares) En boites de 10	8.50
Derby en pqts de 6 (600) 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10s.	6.30
Prince, 7, (700) 4.02; 10s.	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, (Turques), bouts en papier	12.00
Hassan (Turques)— En boites de 10	8.50
Mecca (Turques)— En boites de 10	8.50
Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles (Turques) bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz (Turques) bouts en or, 10s	15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, $3.50	5.83
High Admiral, 10s	7.00
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s.	5.75
Guinea Gold	12.00
Otto de Rose, 10s	12.50
Bouquet, boites à coulisse, 7s. 350; 2.01	5.75
Pin Head, btes à coulisse, 6s. 600; 3.50	5.84
Piccadilly— En boites de 10	18.50
Pall Mall (Egyptiennes)— Bouts en liège seulement. En boites de 10	18.50
Pall Mall (King Size)— En boites de 10	25.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 2 (Liège ou papier) En boites de 10.	11.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 1 (Plain). En boites de 10.	18.00
Imperial A. A.— En boites plates de 10	27.00
Imperial A. A. 1— En boites plates de 10	35.00
Pacha No 3 (Egyptiennes)— Bouts en papier seulement. En boites de 10.	20.00
Pasha No 1 (Bouts en liège). En boites à coulisse de 10	35.00
Mon Plaisir— En boites de 20	10.50
Duke of Durham— En boites à coulisse de 10	7.00
Pedro— En boites de 10.	7.00
Old Chum Cigarettes— En boites de 10	8.00
Effendi (Egyptiennes)— Liège ou papier. En boites de 10	12.00
Maspero Frères, cigarettes Nilometer— En boites de 10	20.00

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs.	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, bts 5 lbs.	1.00
Athlete, paquets ou boites, 1/12, boites 5 lbs.	1.05
Derby, en boites de fer blanc ⅛s.	.95
Vanity Fair, pqts, ⅛s, btes 5 lbs.	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs	.85
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts 1/13s, btes 2 lbs.	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boites 5 lbs.	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.	1.00
Harem (Turquie), pqts, 1/16s, boites 5 lbs.	1.35
¼ lb boites de fer blanc.	1.40
Houde's (Turques)— 1/20 pqts, 5 lbs. boites	1.70
Hochfeiner (Turques)— 1/16 pqts, 5 lbs. boites	1.10
Asman (Turquie)— 1/16 pqts. 5 lbs boites	1.15

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum—	
En boites de fer blanc, 1/6s.	.95
En boites de fer blanc, ½ lb.	.80
En boites de fer blanc, 1 lb.	.80
Pqts. 1/10s boites 5 lbs.	.79
En sacs, 1/5s, boites 5 lbs.	.83
Puritan Cut Plug—	
Pqts. 1/11s, boites 5 lbs.	.85
En boites de fer blanc, ½ et¼ lb.	.85
En boites de fer blanc, 1/5s.	.93
En boites de fer blanc, 1 lb.	.83
Full Dress— En boites de fer blanc, 1/5 et½ lb	.95
Meerschaum—	
Pqts. 1/10s, boites 5 lbs.	.79
En boites de fer blanc, ½ lb.	.80
En sacs 1/5, boites 5 lbs.	.83
Ritchie's Smoking Mixture—	
Pqts. 1/10s, boites 5 lbs.	.80
En tins ¼ lb.	.95
Ritchie's Cut Plug— Pqts. 1/16s, boites 5 lbs.	.71
Unique—	
Pqts. 1/15s, boites 5 lbs.	.65
Pqts. 1 lb., boites 5 lbs.	.61
Pqts. ½ lb., boites 5 lbs.	.60
Lord Stanley—boites de fer blanc, ½ lb.	1.05
Duke's Mixture, Cut Plug— Pqts. 1/10 lb. cartons 2 lbs.	.82
Perique Mixture— En boites de fer blanc, 1 lb., ½ lb. et ¼ lb.	1.15
Athlete Smoking Mixture— ½ et ¼ lb. boites de fer blanc.	1.35
Pure Perique— ¼ et ½ lb. boites de fer blanc, pqts.	1.75
P X X X—	
1 lb. boites de fer blanc.	.95
½ lb. boites de fer blanc.	1.00
1/5 lb. boites de fer blanc.	1.00
Old Virginia—	
1 lb. boites de fer blanc.	.78
½ lb. boites de fer blanc.	.80
1/16 et 1/9 pqts, 5 lbs. boites.	.72
1 lb. et ½ lb. pqts, 5 lbs. boites.	.72
Morning Dew Flake Cut—	
1/10 pqts, 5 lbs. boites	.82
1/6 boites en fer blanc.	1.00
½ lb. boites en fer blanc.	.94
1/5 sacs	.84
Blue Star— 1/12 pqts, 5 lbs. boites	.83
Favorite—½ lb. boites en fer blanc	.78
Champaign Cut Plug—	
1/10 pqts, 5 lbs. boites	.82
1/5 boites en fer blanc	1.00
½ lb. boites en fer blanc	.96
Khaki—	
1/5 boites en fer blanc	1.00
½ lb. boites en fer blanc.	.96
1/10 pqts, 5 lbs. boites	.80
Red Star— 1/12 pqts, 5 lbs. boites	.83
Sweet Bouquet— ½ lb. boites en fer blanc.	1.25
Maryland—	
1/12 pqts, 5 lbs. boites	.78
¼ lb. boites en fer blanc.	.78
M. P. (Perique Mixture)— 1/11 et 1/5 pqts, 5 lbs. boites.	.88
Gold Crest Mixture— ¼ et ½ lb. boites en fer blanc.	1.35
Social Mixture— Pqts 1/10, boites 5 lbs.	.75
En boites en fer blanc, ½ lb.	.75
Seal of North Carolina—	
En boites de 1/6 et ½ lb.	1.05
En sacs, 1/6s, boites 5 lbs.	1.05
1/12, ⅛ et ¼s, pqts, boites 5 lbs.	.95
Old Gold—	
1/12s et ⅛s, pqts, boites 5 lbs.	.95
1/6 boites en fer blanc	1.05
¼ pqts, 6 lbs. boites	.95
½ lb. jarres en verre	1.05
Great West Cut, 8s, Pouches	.59
Regal Cube Cut, 9s, boites fer blanc.	.70
Bull Durham—	
1/10 sacs, 5 lbs. cartons.	1.25
1/16 sacs, 5 lbs. cartons.	1.25
Duke's Mixture (Granulated)— 1/10 sacs, 5 lbs. cartons	.85
Calabash Mixture—	
1 lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
½ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
¼ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.20
⅛ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.35
Amber, 8s et 3s	.60
Ivy, 1½ x 4, 7s, 17 lbs., butts, 8½ lbs.	.50
Shamrock, 2 x 4 et barres 6s, 5 lbs.	.45

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing—	
Boites en fer blanc décorées, 1s.	1.10
½ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
¼ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
⅛ pqts, cartons 2 lbs.	1.23
1/16 pqts, cartons 1 lb.	1.25
Ogden's Navy Mixture— ⅛ et ¼ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23

Tabacs américains à fumer.	La lb.
Pride of Virginia— 1/10 lb. boites en fer blanc, cartons.	1.33
Old English Curve Cut— 1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs.	1.33
¼ lb. boites en fer blanc (fermeture hermétique)	1.40
Rose Leaf (coupé fin à chiquer)— 1 oz. torquettes, en 1 lb. drums,	1.22

Paterson's Seal—
1/5 lb. boites, cartons 5 lbs. .. 1.09
Tuxedo Granulated Plug—
1/10 boites en fer-blanc, 2½ lbs. boites 1.35
Lucky Strike—
¼ btes en fer blanc 3 lbs. cartons 1.28
1/5 lb. boites en fer blanc, cartons 5 lbs. 1.28
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.33
½ lb. boites en fer blanc 1.26
1 lb. boites en fer blanc 1.24

Tabacs américains à chiquer en palettes.

Battle Ax—12 lbs. caddies.. .. .. .93
Piper Heidsieck—10 lbs. caddies.. 1.24
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies... 1.19
Horseshoe—12 lbs. caddies. 1.03
Star, 12 lbs. Cads.. .. .. 1.03
Climax, 12 lbs. Cads. 1.03
Spear Head, 18 lb. Cads. 1.03
Lucky Strike (Palette)—
15 lb. Caddies (Palettes 15 oz.) 1.38
Westover (Plug)—
10 et 20 lbs. cads (Palettes 10 oz) 1.19

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

(Empire Branch)

Tabacs à chiquer.

Bobs, 6s, 21 lbs et½ cads., 12 lbs. 46
Bobs, 12s, Butts, 24 lbs, ½ Butts, 12 lbs. 46
Bobs Bars, 6½ morc. à la lb., ½ Butts, 10 lbs. 46
Currency Bars, 12s, 12 morc. à la lb., Butts 24 lbs., ½ Butts, 12 lbs. 46
Currency, 2 x 4, 6½ à la lb., ½ Butts, 11 lbs. 46
Currency Navy, 12s., ½ Cads., 12 lbs. 46
Stag Bars, 6 2/5s., Butts, 15 lbs et 5 lbs. 46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs. 44
Pay Roll, 10 2/3 oz. barres, 5 morc. à la barre, 7½ morc. à la lb. butts 20 lbs. et 5½ lbs.. 56
Pay Roll, 2 x 3, 7 à la lb., 22 lbs. cads et 12 lbs ½ cads. 56
Pay Roll, barres 6 2/3 oz. (mince), 7½ m. à la lb., boîtes, 5 lbs. 56
Moose, barres 14½ oz., 5 morc. à la barre, 5½ morc. à la lb., ½ butts, 8 lbs... 40
Black Watch, 6s., 18 lbs., ½ Butts 9 lbs. chaque 44
Black Watch, 12s., ¼ Cads., 6 lbs. 45
Snowshoe bars, 6½ morc. à la lb., butts 22 lbs., ½ butts, 11 lbs. .. 43

THE B. HOUDE CO., LTD., QUEBEC.

Tabacs coupés à fumer.

Trappeur –
pqts ⅛, boîtes 5 lbs. 32
sacs 1/12, boîtes 5 lbs. 48
pqts ½ et 1 lb. 30
Comfort—
sacs ⅛, boîtes 5 lbs. 32
sacs 1/10, boîtes 5 lbs. 40
sacs 1/12, boîtes 5 lbs. 48
Casino—
pqts 1/6, boîtes 5 lbs. 24
pqts ½ et 1 lb... 20
O. K. No 1—
1/6 pqts, boîtes 5 lbs. 50
O. K. Mixture—
⅛ pqts, boîtes 5 lbs. 32
Horse Shoe Solace—
pqts 1/10, boîtes 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 40
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt. 48
boîtes en fer blanc ½ lb. 43
Gold Block—
pqts 1/12, boîtes 5 lbs... 50
sacs 1/12 et 1/7, boîtes 5 lbs. .. 50
Brown Shag—
pqts 1/10, boîtes 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb... 38
Signum Cut Plug—
sacs 1/12, boîtes de 5 lbs. 48
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 40
pqts ½ lb. 38
Carillon (à fumer et à chiquer)
pqts 1/10 boîtes de 5 lbs. 40
Como—
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 38
pqts 1/9, boîtes de 5 lbs. 36
Lion Brand—
sac papier 1/10, boîtes 5 lbs. .. 35
Houde's No. 1.—
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 44
pqts 1/7, boîtes de 5 lbs. 45
pqts de ½ et 1 lb... 40
valises de 1 lb... 44
Micmac—
sacs de papier 1/10, boîtes de 5 lbs... 30
Houde's Fine Cut—
sacs papier 1/12 et 1/6, boîtes 5 lbs... 52
Hudson—
pqts 1/12, boîtes de 3 lbs. 52
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs. 52
Golden Leaf—
pqts 1/12 et 1/6, boîtes de 5 lbs. 48
boîtes en fer blanc 1 lb. 54
boîtes en fer blanc ½ lb. 58
boîtes en fer blanc ¼ lb. 65
Rainbow—
pqts 1/9, boîtes 5 lbs. 70
boîtes en fer blanc ½ lb. 73
boîtes en fer blanc ¼ lb. 78
sacs 1/5, boîtes de 5 lbs. 78
Cremo—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48
Standard—
pqts 1/9, boîtes 5 lbs. 70
Jockey—
pqts 1/12, boîtes 5 lbs. 48
Sunrise—
pqts 1/10, boîtes 5 lbs. 70
Patriot—
boîtes en fer blanc de 1 lb. .. 25
Cavendish—
pqts ½ lb. 35
Handy—
sac 1/10, boîtes 5 lbs. 70
Alice—
sacs 1 lb. 25

Tabacs Naturels, coupés, à fumer.

Parfum d'Italie—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48
Mon Ami (Pur Quesnel)—
pqts de 1/9, boîtes 3 lbs. 65
pqts de ½ et 1 lb... 50
Red Cross—
pqts de 1/10, boîtes de 5 lbs. .. 40
pqts de ½ lb. 40
sacs de 1/7, boîtes de 5 lbs. .. 55
Tiger—
pqts de 1/10, boîtes de 5 lbs... 40
Montcalm—
sacs 1 lb. 20
Zouave—
pqts ⅛, boîtes de 5 lbs. 31
pqts ½ et 1 lb. 30
Encore—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 38
sacs 1/7, boîtes 5 lbs. 48
Rouge et Quesnel—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 38
pqts 1/5, ½ et 1 lb. 35
Mon Plaisir—
pqts 1/9, boîtes de 2 et 5 lbs... 70
Quesnel—
pqts ¼, ½ et 1 lb. 40
Houde's Best one dollar Mixture—
pqts 1/10 lb., boîtes 5 lbs. 80
pqts ¼, ½ et 1 lb. 80
Gold Cross—
pqts ⅛, boîtes de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb. 50
Napoléon—
pqts 1/10, boîtes de 4 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 35
Blue Cross—
pqts ⅛, boîtes de 5 lbs. 32
pqts ½ et 1 lb. 30
Houde's Sixty cents—
pqts 1/7, boîtes de 5 lbs. 50
Bellefeuille—
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs. 24
pqts 1/3 lb. 24
pqts de 1 lb. 20
Houde's Quesnel—
pqts 1/14 et ⅛, boîtes de 5 lbs. 60
Iroquois—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 40
Prairie—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 38
Rouge—
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs. 24
1 lb. 20
½ lb. et ¼ lb. 24
Golden Broom—
boîtes en fer blanc 1/6 lb. en boîtes de 10 lbs. 40

Tabacs à Cigarettes

Rugby—
1/9 (boîtes à coulisse), boîtes 5 lbs... 67
pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. 60
pqts ½ et 1 lb. 60
Petit Bleu—
pqts 1/12 et ⅛, boîtes de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb., sous étain 40
L. L. V.—
pqts ½ lb., sous étain 40
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48
Petit Poucet—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48
Le Petit Jaune—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 46
Snowboda—
boîtes à coulisse 1/9, boîtes 5 lbs. 64
Carlo—
pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. 55
Ali Baba—
pqts ¼, boîtes de 5 lbs. 60
boîtes à coulisse 1/9.. 65
Tabac Turc, Yafa, à Cigarettes—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 80
pqts ¼ lb. 80

Tabac coupé fin, à chiquer

Chocolate Fine Cut—
boîtes en fer blanc 1 lb... 65

Tabac à chiquer en tablettes

Spun Roll—
boîtes 1/16 et 1 lb. 60

Tabac naturel coupé et pressé

Orignal—
pqts ¼ et ⅛, boîtes de 5 lbs. .. 60

Coupé, Tranché ou Palettes.

Transfer—
boîtes à coulisse 1/7, boîtes 5 lbs. 50
Atlas—
1/7 (boîtes à coulisses), bts 5 lb. 49
Bamboo (Curved Cut)—
boîtes en fer blanc, 1/10, bts 3 lbs. 75
Caribou—
boîtes 1/7, boîtes de 5 lbs. 50

NATIONAL SNUFF CO.

Landry's Light Snuff—
Barillets ou Jarres
Rose No. 1 32
Merise 32
Rose extra 36
Macaba 38
Scoth (pqts 1 lb. et boîtes 5 lbs) 50
Scoth, en jarres de 5 lbs. 52
Houde's Dark Snuff—
Naturel **33**

LIQUEURS EAUX MINERALES

BOÎTES

CIGARES TABAC

THE MEYER THOMAS CO., LIMITED

Téléphone
Main 4560

Edifice Coristine
Montréal.

Cigarettes et Tabacs Français

Spécialement nommés par le Gouvernement Français seuls distributeurs Canadiens pour la vente de ses marques.

Ecrivez pour les prix.

Demandez notre pipe en racine de bruyère apprétiée par tous les connaisseurs.

(GARANTIE NE BRULANT PAS.)
La seule Pipe portant l'étiquette de l'Union des Ouvriers.

GENIN, TRUDEAU & CIE.,
Fabricants et Importateurs d'Articles de Fumeurs,
MONTREAL.

LE CIGARE "NOBLEMEN"

"CE QU'IL Y A DANS UN NOM!"

S. DAVIS & SONS ont choisi le nom de "NOBLEMEN" pour désigner un CIGARE noble en QUALITÉ et noble en GROSSEUR.

Il n'y a que la FEUILLE PURE DE CUBA et des Ouvriers de premier ordre qui sont employés dans la manufacture "NOBLEMEN".

Il est fumé par les millionnaires parce qu'il est le meilleur.

Il est aussi fumé par les salariés pour la même raison et pour une autre à ajouter, savoir :

Il est à la portée de toutes les bourses, le "NOBLEMEN" se vend **2 pour 25 centins.**

Si votre fournisseur ne tient pas le "NOBLEMEN" ordonnez directement.

DE

S. DAVIS & SONS, LIMITED
MONTREAL, QUE.

PRIX DU CENT, (Express Payé) - - - - - $12.00

Demandez le Tabac haché à fumer

RAINBOW

Manufacturé par.... THE B. HOUDE COMPANY, LIMITED, QUEBEC.

Rose No. 1	34
Rose & Bean	34
Rose Extra	36
Merise	34
Macaba	41
Scoth en pqts 1 lb. et btes 5 lbs.	50
Scoth en jarres 5 lbs.	52
Copenhagen	90
Horseshoe	90

Mis en 1/12s. Bidons avec fibre.

TABACS A FUMER DE WILLIS

Capstan Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.33
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.61
Medium (moyeen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.42
Full (fort)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.41

Boites fer blanc décorées.

Mild (doux)	1/6	1.43
Medium (moyen)	1/16	1.33
"	⅛	1.33

Capstan Mixture.

Boites fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33

Traveller.

Boites de fer blanc décorées à charnières	1s	1.12
Boites de fer blanc décorées à charnières	½	1.23
Boites de fer blanc décorées à charnières	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets plats sous étain	⅛	1.23
Paquets plats sous étain	1/16	1.23

Westward Ho Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.23
Paquets papier étain	⅛	1.23

Ocean Mixture.

Boites fer blanc rondes	1s	1.03
Boites fer blanc hermétiques	1s	1.08
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.13
Boites fer blanc hermétiques	½	1.13

Latakia.

Boites fer blanc hermétiques	½	1.59
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.58

Black Cut Cavendish.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Gold Flake.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.38

Liverpool Irish Twist.

Boites fer blanc hermétiques, 3 lbs		0.98
Tagger, rouleaux 2 lbs.,	10 lbs.	0.98
Boites fer blanc hermétiques (rouleaux 2½ lbs.)	5 lbs.	0.98

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.33
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.33

Old Friend Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.00

TABACS A CIGARETTES DE WILLIS.

Three Castles.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.55
"	¼	1.58
"	⅛	1.58
Medium (moyen)	¼	1.48
"	⅛	1.53

Paquets papier et étain.

Medium (moyen)	⅛	1.38
"	1/16	1.43
Mild (doux)	1/16	1.38
"	⅓	1.43

Best Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.33
Boites fer blanc hermetiques	⅛	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Bright Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.10

TABAC A FUMER PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.35
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.54
Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33
Full (fort)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33

Navy Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.38
Paquets papier et étain	1/16	1.38

TABAC A CIGARETTES PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.48
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.48

TABAC A FUMER DE LA RICHMOND CAVENDISH CO.

Pioneer.

Boites fer blanc plates	½	1.23
Boites fer blanc plates	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Richmond Smoking Mixture.

Boites fer blanc rondes	¼	1.10

Gem of the Ocean Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.06

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.13

TABAC A FUMER DE LAMBERT & BUTLER

Log Cabin.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.28

Sundried Honeydew.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.38

Viking.

Boites fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.18
"	¼	1.20
"	⅛	1.25

Varsity Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.58

Waverley Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.33

Frontier Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	¼	1.58

Prince of Wales Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	¼	1.48

Garrick Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	½	2.20
Boites fer blanc hermétiques	¼	2.20
Boites fer blanc hermétiques	⅛	2.20

TABACS A CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

May Blossom.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.48
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.58

TABACS DE MACDONALD

Cut Golden Bar.

Boites fer blanc hermétiques—

Mild (doux)	¼	1.45
"	⅛	1.50
Medium (moyen)	¼	1.45
"	⅛	1.50
Full (fort)	⅛	1.50

TABACS A FUMER DE F. & J. SMITH

Glasgow Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	1s	1.28
Btes rondes fer blanc herm	½	1.31
Btes rondes fer blanc herm	¼	1.31
Btes rondes fer blanc herm	⅛	1.36

Sun Cured Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	1s	1.35
Btes rondes fer blanc herm	½	1.36
Btes rondes fer blanc herm	¼	1.38
Btes rondes fer blanc herm	⅛	1.38

TABACS A FUMER AMERICAINS.

Van Bibber Cut Plug.

Btes fer bl. 1/10 lb. 2½ lb. cartons. (Foncé ou aromatique)		1.28

Mayo's Cut Plug.

Paquets 1/10 5 lbs. cartons		1.00

CIGARETTES

Gold Crest.

En btes de 20 à coulisse 500	3.33	6.65

Vanity Fair.

En btes de 10 à coulisse 500	3.65	7.30

Vice Roy (Petits Cigares)

En btes de 10 à coulisse 500	4.25	8.50

Egyptian Deities No. 1.

En btes de 10 à coulisse, 100	2.70	27.00

Egyptian Deities No. 3.

En btes de 10 à coulisse, 100	2.00	20.00

CIGARETTES DE WILLIS.

Three Castles.

	Par M.
Btes fer blanc herm. de 50	15.00
Btes fer bl. plates fantaisie de 10	16.00
En cartons de 10	15.00

Three Castles (Gold-tipped).

En btes fer blanc plates de 50	19.00
En btes fer blanc plates de 10	20.00

Gold Flake.

En btes fer blanc herm. de 50	12.50
En paquets de 10	12.50
En boites à coulisse de 10	12.50

Capstan (Doux).

En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons (avec bouts) de 10	12.50
En cartons de 10	12.00

Capstan (Moyen).

En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons de 10	12.00
En cartons de 10 (avec bouts)	12.50

Wild Woodbine.

En paquets de 10	12.50

CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.

Garrick Mixture.

	Par M.
En btes fer blanc herm. de 50	19.00
En boites de 10 rembourrées	19.00

CIGARETTES PLAYER

Navy Cut (Doux).

	Par M.
En cartons de 10	13.00
En btes fer blanc herm. de 50	13.00
En cartons de 7	14.29

Navy Cut (Moyen).

En btes fer blanc herm. de 50	13.00
En btes plates de 10	14.00
En paquets convexes de 10	14.00
En cartons de 10	13.00

Drumhead.

En cartons de 10	10.50

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

JOHN HOPE ET CIE, MONTREAL

Seuls Agents au Canada pour:

Martell & Co., Cognac.		La cse
Une Etoile	12 Bout.	12.75
3 Etoiles	"	16.00
V. O.	"	17.25
V. S. O. P.	"	18.75
V. V. S. O. P.	"	38.00

Jules Robin & Cie, Cognac.

Bouteilles	9.50
24 Flasks	10.00
En fûts le gallon	4.25

ABSINTHE

	La cse
Gemp. Pernod (14)	13.50
Pernod Fils (12)	15.00
Jules Pernod (2)	
12 bouteilles, litres	11.50

AMERS

Amer Picon (12)	11.00
L. C. F. C. (1)	
Jamaica chop.	6.00
Celery chop.	6.00
Girlings Orange (14)	9.00
Levert & Shudel Orange (14)	9.00

APERITIFS

Bacchus (2)	
12 bouteilles, litres	10.00
Dubonnet (1)	
Litres	10.00
Tôt (14)	7.50
Stone's Lime Juice, 12 pintes (5)	3.00
" Lime Juice Cordial, 12 pts.	3.00

BIERES

	Pts.	Chop.
Bass' (4)		
Emb. par E. & J. Burke.	2.65	1.65
Bass' (2)		
Emb. par Daukes' & Co.	2.40	1.55
Bass' (4)		
Emb. par C. G. Hibbert.	2.65	1.65
Bass & Co.'s Ale		
Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)		
Pintes		2.65
Chopines		1.65
Splits		1.20
Bass' (14) Moline Co.		
Marque Monkey	2.60	1.70
Marques Monkey, Nips		1.15

W. E. Johnson & Co. (2)	pts.	chop.	splits
Doz.	2.40	1.50	1.00

Bass' (6)	pts.	chop
Bull's Head	2.65	1.65

Bass & Co. (6)	en fûts
Hhds	40.00
Bbls	28.25
India Pale, Kilderkins, 18 gals.	15.00
India Pale, Firkins, 9 gals	8.00
No 1, Winter ale, Firkins, 9 gals.	10.00
Castre Brand, Bout. grès chop.	1.65

Pabst (1)	chopine
Export, 10 doz.	12.75
Blue Ribbon, 10 doz.	13.75

BIGARREAUX

L. A. Price (1)	Pintes	chop.
Bigarreaux au Marasquin.	8.00	9.00
Teysonneau (12)		
Bigarreaux au Marasquin.	8.00	9.00

BOURGOGNES BLANCS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)	
VD Chablis, par cse de bout.	7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.	

Bouchard, Père & Fils (12)	bout.	½ bout.
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
J. Calvet & Cie (6)		
Chablis	11.50	12.50
F. Chauvenet (15)		
Montrachet (mar. Guiche)	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
Dufouleur Père & Fils (14)		
Mâcon	6.00	7.00
Beaujolais	6.50	7.50
Moulin à Vent	7.00	8.00
Beaune	8.00	9.00
Nuits	9.00	10.00
Volnay	9.50	10.50
Pommard	10.00	11.00
Corton	12.00	13.00
Chambertin	14.00	15.00
Clos Vougeot	18.00	19.00
Chablis	7.00	8.00
Meurseault	12.00	13.00

C. Marey & Liger-Bélair (4)	Bout.	½ bout.
Chablis	8.50	9.50
Morin, Père & Fils (2)		
Chablis, 1898	7.50	8.50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils (12)		
Bourgogne Mousseaux	15.00	16.50
Beaune	17.00	18.50
Nuits	19.00	20.50
Chambertin	22.50	24.00
J. Calvet & Co., Bordeaux, France (6)		
Pommard, Cachet Rose	22.00	24.00
Chambertin, Cachet Rouge	22.00	24.00
Dufouleur Père & Fils (14)		
Nuits	16.00	17.00
Clos Vougeot	25.00	26.00
M. Marey & Liger-Bélair (4)		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Morin, Père & Fils (2)		
Sec-Mousseux	12.50	13.50
A. Lalande & Cie (5)		
Chambertin		16.00

BOURGOGNES ROUGES

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)	
VD Mâcon par cse de bout.	6.50
VD Beaune, par cse de bout.	7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.	

Bouchard, Père & Fils (12)		
Mâcon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	9.00	10.00
"Club"	7.00	8.00
Pommard	10.00	11.00
Nuits	12.00	13.00
Chambertin	16.50	17.50
Clos de Vougeot	22.00	23.00
J. Calvet & Cie (6)		
Beaune, 1889	9.00	10.00
Pommard, 1887	11.50	12.50
Volnay, 1889	13.75	14.75
Chambertin, 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet (15)		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton (Clos-du-Roi)	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.50
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Mâcon (Choix)	6.50	7.50
Dufouleur Père & Fils (14)		
Nuits	16.00	17.00
Pink Pearl (Special Line)	18.00	19.00
Chambertin	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5)		
Mâcon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Pommard	6.60	7.60
Beaune	6.00	7.00
M. Marey & Liger-Bélair (4)		
Beaujolais	6.25	7.25
Mâcon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Morin, Père & Fils (2)		
Mâcon	5.00	6.00
Beaune	6.50	7.50
Pommard	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Chanson, Père & Fils (5)		
Bourgogne Royal	10.00	11.00

CHAMPAGNES

C. A. Cardinal (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Extra Dry	12.50	13.50	14.50

Deutz & Gelderman (14)	Bout.	½ Bout.
Gold Lack Brut, 1898.	31.00	33.00
Extra sec, 1900.	28.00	30.00

Duc de LaGrange (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Sec	9.00	10.00	11.00

Duc de Montlouis (1)	Bout.	½ Bout.
Cuvée Réservée	10.00	11.00
Carte Noire	12.50	13.50
Carte D'Or	14.00	15.00
Carte Blanche ¼ bout.	15.00	12.50 13.50

Duc d'Origny (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Louis Duvau (5)	13.50	15.00	

Gratien & Meyer (14)	Bt.	½ Bt.
Caisses ou paniers.	13.00	14.00
Heidsieck & Co. (5)		
Dry Monopole	31.00	33.00

Edmond Massé & Fils (19)	
Carte Noire	10.00
Carte Blanche	14.00
Carte Or	20.00

Moët & Chandon (7)		
White Seal, very dry	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
Imperial Crown, Brut	40.00	42.00

G. H. Mumm & Co. (6)		
Extra Dry	30.00	32.00
Selected Brut	33.00	35.00
Cordon Rouge	33.00	35.00
Selected Brut, Vintage, 1900	40.00	42.00
Brut, Vintage, 1898	45.00	
Brut, Vintage, 1895	52.00	
Cordon Rouge Brut, Vintage 1900	40.00	42.00
Cordon Rouge Brut, Vintage 1898	45.00	

Piper-Heidsieck (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Sec	28.00	30.00	32.00
Très sec	30.00	32.00	34.00
Brut	30.00	32.00	34.00
Escompte de commerce 10%.			

Louis Roederer (1)	Bt.	½ Bt.
Grand Vin sec	28.00	30.00
Vin Extra sec	28.00	30.00
Brut spécial Cuvée	30.00	32.00
Ve Pommery, Fils & Cie (12)		
Sec, ou Extra Sec.	28.00	30.00
Brut (vin naturel)	30.00	32.00

CIDRE

"Land of Evangeline" (7)	La cse
Pintes	2.25
Chopines	1.75
Splits	1.10

CLARETS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7) Purs Clarets Français.	
Médoc ½ Bout.	4.00
VD 6 Grand Ordinaire, par cse "	4.50
VD 5 Première Côte, par cse "	4.75
VD 4 Moulin supérieur, par cse "	5.50
VD 3 Grand Cantenac, par cse "	6.75
½ Bout., $1.00 par caisse extra.	
En fûts, en Hhds, demi-quart et 8ème de Hhd., depuis $1 par gallon.	

	Bt.	½ Bt.
Barton & Guestier (4)		
Floirac	5.00	6.00
Médoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Bailtailey	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Léoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00
Bordeaux Claret Co. (14)		
Côtes	2.50	3.50
Bon Paysan	2.60	3.60
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
St-Estèphe	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00
J. Calvet & Co. (6)	Bt.	½ Bt.
St-Vincent	3.50	4.50
Médoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
Château Lascombe (1)		
Margaux	2.50	3.25
J. Dutrenit & Co. (14)		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Estèphe	3.50	4.50
St-Julien	4.50	5.50
Château Brûlé	5.00	6.00
Margaux	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00
Faure Frère (3)		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
St-Emilion	4.50	5.50
Ch. Dugay	6.00	7.00
Floirac	4.50	5.50
Médoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes le gallon	0.00	1.00
Fleury & Fils (2)	qts.	pts.
Médoc	2.00	2.50
L. Gaudin & Cie (1)		
St-Julien	3.00	3.50
St-Estèphe	3.25	3.75
Nathaniel Johnston & Fils (12)		
Ordinaire	4.25	5.25
Château Chamfleuri	4.25	5.25
St-Loubès	5.25	6.25
"Club"	6.00	7.00
Médoc	5.75	6.75
Margaux	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Léoville	19.00	20.00
Château Larose	19.00	20.00
Château Margaux	21.00	22.00
Château Lafitte	22.00	23.00
A. Lalande & Cie(5)		
1893 Médoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estèphe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Léoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00
Latreille & Cie (2)		
St-Julien	2.00	2.50
V. Pradel & Cie. Médoc (2)	2.75	3.25
P. Vernot & Cie St-Julien (2)	2.75	3.25
Vigneau & Cambours (2)		
Château Bergès	3.50	4.00
St-Estèphe	4.50	5.50
St-Julien	5.00	6.00
Pontet Canet	7.50	8.50
Château Maucamps	10.00	11.00
Mouton Rotschild	17.00	18.00

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. (14)	**La cse**
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American	9.50
G. F. Heublein Bros. "Club" (5)	
Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis	12.75
D. McManamy & Co.'s (19)	**La cse**
"Saratogo" Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin	8.25

COGNACS

Balzac à preuve (7)	gall.	4.00
Bisquit, Dubouché & Cie (5)	**La cse**	
*	Bout.	9.50
10 ans d'âge	Bout.	12.50
Old Liqueur, 20 ans d'âge	Bout.	16.00
* ½	Bout.	17.00
V.V.S.O.P., 55 ans d'âge,	Bout.	45.00
Au gallon		4.10 à 10.00
Boulestin & Cie (1)	**1 cse**	**5 cses**
*	Bout. 12.00	11.75
*	24 flasks 13.00	12.75
* **Fluted**	Bout. 12.00	11.75
* ½	Bout. 13.00	12.75
***	Bout. 15.00	14.75
V. S. O. P.	Bout. 20.00	19.50
V. V. S. O. P.	Bout. 28.00	27.50
1846	Bout. 45.00	.....
Boutelleau, Fils (14)	**La cse**	
V. S. O. P. 1858	Bout.	18.00
Doctor's Special	Bout.	11.00
V. O. 1875	Bout.	13.50
V. V. S. O. P. 1820	Bout.	30.00
Boutelleau (14) en fûts, gal.		4.00 à 4.75
Jos. Brémon & Co. (14)	**La cse**	
***	Bout.	5.50
***	flasks	6.50
*** ½	flasks	7.50
Sorin (14) en fûts, gal		4.25 à 5.50
Sauvion (14) en fûts, gal.		5.00 à 6.50
J. M. Boutin & Cie (2)	**La cse**	
Marque Alligator	Bout.	8.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Carlat & Co. (14)	**La cse**
Bouteilles	7.00
½ Bouteilles	8.00
C. D. A. Brandy Liqueur (14)	
50 ans d'âge	36.00
Jules Coadon & Co. (6)	**La cse**
12 Bouteilles	8.00
24 flasks	9.00
Au gallon	3.90 à 4.50
Cognac Distillers Association (14)	**La cse**
*** Vieux	9.00
24 ½ bouteilles	10.00
V. O., 12 ans	12.00
V. S. O. P., 20 ans	15.00
X. X. O., 1858	23.00
Clouret (7)	10.00
	au gal.
3 Grapes, Vieux	3.75 à 4.00
V. O.	3.95 à 4.15
Comandon & Co. (6)	**La cse**
Special	9.50
Réserve extra	10.50
Réserve 1878	12.50
** et X. O.	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon	4.50 à 7.50
Chs Couturier & Cie (2)	**La cse**
***	7.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En fûts	3.75 à 4 00
	La cse
48 Flasks	10 00
1 Etoile	Bout. 11.50
3 Etoiles	Bout. 14.00
V. S. O.	Bout. 16.50
V. S. O. P.	Bout. 18.25
Dervos & Cie (1)	**1 cse** **5 cses**
Bouteilles	8.00 7.75
½ Bouteilles	9.00 8.75
24 Flasks n. c.	9.00 8.75
M. Durand & Cie (1)	**La cse**
*** Bouteilles	5.50
*** ½ Bouteilles	6.50
*** ¼ Bouteilles	7.00
16 flasks	5.50
24 flasks n. c.	6.00
32 flasks	6.75
48 ½ flasks n. c.	7.00
Fromy & Rogée & Cie (6)	
Médical Réserve	12.00
Médical Réserve, V. O.	15.00
Gonzalez, Staub & Cie (1)	**La cse**
Bouteilles	9.00
½ Bouteilles	10.00
24 flasks	10.00
Jimenez & Lamothe (14)	
***	Bout. 11.00
V. S. O. P.	Bout. 15.00
1865 Liqueur	Bout. 18.00
Au gallon	4.25 à 4.50
Lagrange & Co. (14)	
V. O.	Bout. 7.00
V. O.	flasks 8.00
V. O. ½	flasks 9.00
Lucien Foucauld & Cie. (9)	
Bouquet	Bout. 9.50
Bouquet ½	Bout. 10.30
Bouquet	32 Flasks 11.45
Médico-Tonic	Bout. 11.50
XXX	Bout. 12.00
XXXX*	Bout. 14.00
V. S. O. P.	Bout. 17.00
V. V. S. O. P.	Bout. 22.00
1847	Bout. 48.00
F. Marion & Cie (2)	
***	Bout. 6.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

	Au gal.
En Fûts	3.50 à 3.75
Moutet (7)	
Bouteilles	16.50
	Au gal.
En fûts pour coupage	7.00
Otard, Dupuy & Cie (15)	**La cse**
Spécial	Bout. 9.50
Une étoile	Bout. 12.00
Deux étoiles	Bout. 14.00
Trois étoiles	Bout. 16.00
V. S. O. P.	Bout. 17.00
Au gallon depuis	5.00
Parville & Cie (2)	**La cse**
*** 12s	Bout. 5.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

***	Bout.	6.25
*** ½	Bout.	7.25
*** ¼	Bout.	7.75
V. O.	Bout.	7.25
V. O. ½	Bout.	8.25
16 flasks		7.25
24 flasks n. c.		7.25
32 flasks		7.50
48 ½ flasks n. c.		7.75
C. Pluchon & Cie (1)	**1 cse**	**5 cses**
Bouteilles	7.25	7.00
Quantin & Co. (6)		**La cse**
***	Bout.	9.50
Au gallon		4.25 à 5.50
Frégnier & Cie (14)		
***	Bout.	5.50

GIN DE KUYPER

Nous avons le stock le plus considérable de **GIN DE KUYPER,** au Canada, et avons également des quantités considérables du fameux Gin Canadien . . . . **MELCHERS**

IMPORTATEURS DIRECTS DES

Whiskies Canadiens **Gooderham & Worts, Hiram Walker & Sons, Corby et Seagram.**
Cognacs Français **James Hennessy & Co., Martell, Boutelleau Fils** et **Cognac Distiller's Association.**
Whiskies Ecossais **Sandy Macdonald, John Dewar Kilmarnock, King's Liqueur, Old Mull, Usher** et **Bulloch, Lade.**
Gins Secs **Burnett's, Gordon's, Dutch Dry** et **Booth's Old Tom.**
Whiskies Irlandais **Bushmills, Power, Burke** et **Jameson.**
Champagnes Extra Secs **Pommery, Mumm, Vve Cliquot** et **Gold Lack See.**
Vermouths **Martini & Rossy** et **Noilly Prat.**
Vins Toniques **Mariani** et **Wilson's Invalids' Port.**

Nous sommes également les seuls agents pour le Dominion de quelques-unes des plus importantes maisons d'exportation d'Oporto. Xérès (sherry), Clairets Bourgognes, Sauternes, Vins du Rhin et de la Moselle, ainsi que de Liqueurs Françaises et Hollandaises.

DEMANDEZ NOS PRIX

LAWRENCE A. WILSON & COMPAGNIE
LIMITEE

La plus importante Maison de Vins et Liqueurs en gros au Canada

MAGASINS D'ENTREPOT : 85-89 rue St-Jacques.
VOUTES D'ENTREPOT 84 ruelle Fortification.
ENTREPOTS DE DOUANE : 26-36 rue des Soeurs Grises.
ENTREPOTS D'ACCISE : 38 rue Foundling.

BUREAUX CHEFS : 87 RUE SAINT-JACQUES

Téléph. Main 2424, 1394, 7400, 2757 ; Marchands 517

MONTREAL

Avez-vous essayé les

COCKTAILS SARATOGA

"MANHATTAN,"
"CLUB WHISKY,"
"BRANDY,"
"HOLLAND."

LES SEULS COCKTAILS DE CES MARQUES FAITS AU CANADA.

Prix, $8.25 la caisse

En vente chez tous les marchands de Liqueurs en Gros.

Escomptes spéciaux aux maisons de gros.

Agents pour la Puissance.

D. McMANANY & CO.,
INC.

Marchands de Liqueurs en Gros.

SHERBROOKE, - - Qué.

VENDEZ LE

GIN de BURNETT

"LE LONDON DRY ORIGINAL,"

ABSOLUMENT LE PLUS FIN !

J. M. DOUGLAS & Co., Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

JOSEPH E. SEAGRAM,

•• DISTILLATEUR DE ••
Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA

"Old Times," "White Wheat," "No 83 Rye," "Star Rye".

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Agents, Montréal.

*** .. .. Flasks 0.50
*** .. .. ½ Flasks 7.50

Renault & Cie (12)
* .. .. Bout. 10.00
V. O. .. .. Bout. 12.00
3 étoiles S. V. O. .. .. Bout. 15.00
V. S. O. P. .. .. Bout. 21.00
Club .. .. Bout. 18.00
50 ans d'âge .. .. Bout. 40.00
Au gallon.. .. .. 4.00 à 10.00

Ph. Richard (2)
S. O., 40 ans .. .. Bout. 25.00
20 ans flûtes .. .. Bout. 16.00
Médicinal .. .. Bout. 14.50
V. S. O. P. .. .. Bout. 12.25
Special Reserve .. .. .. Bout. 11.00
V. S. O. P. .. .. Bout. 10.50
V. O. .. .. Bout. 9.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Au gall.
Ph. Richard (2) .. .. 3.50 à 6.50

La cse
J. Denis Henry Mounié & Co. (7) 11.50
Valin & Frère (2) XXX .. Bout. 4.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

EAUX

Apenta Hungarian, Aperitive (5) **La cse**
25 Pintes 6.25
50 Chopines.. .. .. 9.50
Gazeuse, Splits.. .. .. 5.50

Apollinaris (5)
50 Pintes 7.50
100 Chopines 10.00
100 Splits 8.58

S. Birch & Co. (14)
Ginger Ale .. .. .. Bombays 1.35
Ginger Ale .. .. Splits 0.90
Soda .. .. Bombays 1.25
Soda .. .. Splits 0.90

Cantrell & Cochrane (4) **La doz.**
Belfast Ginger Ale 1.40
Club Soda 1.40
Seltzer 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40
Dry Imperial Ginger Ale 1.50

Schweppe's, de Londres (12) **La doz.**
Soda Water Co. Cylindres, pr. 2. 1.35
Soda Water, Bombays, pour 3... 1.50
Soda Water, Splits, pour 1.. .. 1.10
Dry Ginger Ale Champagne, Pts. 1.35
Dry Ginger Ale Champagne, Spl. 1.10
Seltzer 1.40
Potass Water 1.40

Vichy (2) **La cse**
La Capitale, 50.. .. .. .. Bout. 5.00
La Sanitas (gazeuse) 50..Bout. 8.00
La Sanitas, 100.. .. .. ¼ Bout. 9.00

Vichy Limonade (2)

	50 Bout.	50 ½ Bout.
La Savoureuse, caisse	7.50	5.00
La St-Nicholas, caisse	8.00	5.50

Vichy St-Yorre (14) **La cse**
Source St-George.. .. .. 8.00

Bassin de Vichy (1)
Source St-Louis 8.00

	50 Bt.	100½ Bt.	100 splits
Sun-Ray "Gazeuse" (2) ..	6.50	8.50	7.50
Sun-Ray "Naturelle" (2) ..	6.50		

EAU MINERALE FRANÇAISE PERRIER

Caisse, 50 quarts 7.50
Caisse, 100 pints 10.50
Caisse, 100 splits 8.50
Prix spéciaux pour lots de 25 caisses

GINGER ALE IMPORTE

Belfast Mineral Water Co. (2) **Doz.**
Traders Brand 1.20
Extra Dry 1.30

GINS

Boll & Dunlop (7) **La cse**
Caisses Rouges.. .. .. 11.50
Caisses Vertes 6.25
Caisses Violettes 5.25

Au gall.
En fûts 3.50

Burnett (15)
London Dry 7.50
Old Tom.. .. .. 7.50

John de Kuyper & Son (4)
Caisses Rouges. 15s 11.75
Caisses Vertes.. .. .. .. 12s 6.25
Caisses Violettes.. .. .. 24s 5.50
Au gallon.. .. .. 3.15 à 3.30

Blankenheym & Nolet (14)
Marque "Clef" caisses rouges.. 10.50
Marque "Clef" caisses vertes.. 5.00
Marque "Clef" caisses violettes. 5.00
Dutch Dry Gin.. .. .. 7.50
Au gallon.. .. .. 3.00 à 3.25
Afrikander (12) 10.50
Afrikander, chopines (24) 11.50

Herman Jansen Schiedam (2)
(Marque Gold Finch) **La cse**
10 ans, Cruches Cristal, 1-16 g. 24s 7.50
10 ans, Cruches Cristal, ⅛ gal. 12s 7.00
10 ans, Cruches Cristal, ¼ gal. 24s 12.00
Caisses jaunes, Bt. Blanches, 15s 12.00
Caisses bleues, Bt. Blanches, 12s 6.00
Caisses bleues, Flasks Blancs, 24s 8.00
Caisses rouges, Bt. Noires, 15s 11.25
Caisses vertes, Bt. Noires, 12s 5.25
Caisses violettes, Bt. Noires, 24s 5.50

P. Hoppe, "Night Cap" (1)
Caisses rouges 10.00
Caisses jaunes 11.00
Caisses vertes 4.75
Caisses bleues.. .. .. 5.50
Caisses violettes 2.50
Au gallon 3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" (1)
Caisses rouges 10.00
Caisses vertes 4.75
Caisses violettes 2.50

Netherland's Steam Disty. Co. (6)
Kiderlen's "Croix d'honneur"
Caisses rouges 11.25
Caisses vertes 6.00
Caisses violettes 5.25
Cruchons verre—12s 3 gals.. .. 11.75
Cruchons verre—24s 3 gals.. .. 12.75
Cruchons verre—12s 5 gals.. .. 17.50
Au gallon 3.00

A. C. A. Nolet, Schiedam (5)
Caisses Rouges. 10.75
Caisses Vertes 6.00

Pollen & Zoon (2)
Cruchons, Verre, ⅛ gal.. .. 24s 12.00
Cruchons, Verre, ¼ gal.. .. 12s 10.00
Cruchons, Verre, ½ gal.. .. 12s 16.50
Cses rouges, flacons blancs, 15s 13.00
Cses vertes, flacons blancs, 12s 6.75
Cses violettes, flacons blancs, 24s 6.00

John Robertson & Son, London.

GRAVES SEC

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Graves, par caisse de bout. 6.50
½ Bout., $1.00 par caisse extra.

HOCKS (Non Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)

	Bout.	½ Bt.
Laubenheimer	6.00	7.00
Niersteiner	7.50	8.50
Hockheimer..	10.00	11.00
Rudesheimer.	12.00	13.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Marcobrunner	18.00	19.00
Schloss Johannesberg.. ..	25.00	26.00
Steinwein..	10.50	11.50

HOCK (Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)
Extra Dry 17.50 19.00

LAGERS

F. Jacobs & Co. (2)	**qts.**	**pts.**
Pilsner German..	2.50	1.60
Castle Brand		1.35

Miller Brewing Co. (2) **Le brl.**
Marque "High Life," 10 doz. .. 13.00
Malt Extract, 8 doz. 15.60
Malt Extract, doz. 2.00

Blatz Brewing Co. (5)
Export 12.50

LIQUEURS FRANÇAISES

Bénédictine (12)	**Ltr.**	**½ Ltr.**
12 litres	20.00	21.00

Briand & Jaquet (1) **La cse**
Cherry Whiskey 7.50
Blackberry Brandy 7.50
Apricot Brandy.. .. .. 10.00
Peach Brandy 10.00
Strawberry Brandy 10.00
Kummel 10.00
Anisette 10.00
Cherry Brandy.. .. .. 7.50
Crème de Menthe Verte, Bout. 9.00
Crème de Menthe Verte, carafes 10.00
Crème de Menthe Blanche.. .. 9.00
Crème de Cassis 9.00
Curaçao Oronge, bouteilles.. .. 9.00
Curaçao Orange, Cruchons. .. 10.00
Sirop de Grenadine 7.00
Maraschino 10.00

Marie Brizard & Roger (12)
Anisette 13.50
Curaçao, Orange ou Blanc 12.50
Marasquin 13.00
Kummel, Superfin 12.00
Kummel Cristallisé 12.50
Green Peppermint. 13.00
Crème de Menthe, Blanche. .. 13.00
Cherry Cordial.. .. .. 12.50
Cherry Brandy.. .. .. 12.50
Blackberry Brandy 12.50
Kirsch 15.50
Bitter Triple 12.00
Liqueurs assorties.. .. .. 13.00
Crème de Menthe Verte 13.00
Crème de Moka 13.00
Crème de Cassis 13.00
Crème de Noyau 13.00
Eau-de-vie de Dantzik 13.00
Orange Bitters.. .. .. 9.50
Punch au Kirsh 11.00
Peach Brandy 16.00

Chartreuse St-Denis (2)	**Bt.**	**½ Bt.**
Verte..	10.50	11.50
Jaune..	10.50	11.50

Alex Droz & Cie (12)
Crème Cacao-Chouva 16.00 17.00

Frémy Fils (12)
Cherry Whiskey (Chesky). 16.00 17.00
Orange Whiskey.. .. .. .. 14.00

P. Garnier, Enghien (2)		
Liqueur d'Or.	19.00	20.00
Marasquin	11.00	13.50
Blidah. Liq. de Mandarine	19.00	
Crème de Menthe verte. ..	12.50	
Crème de Menthe blanche	12.50	
Abricotine	19.00	
Pousse Café..	12.50	
Monastine.	20.00	22.00
Curaçao Rouge Sec.	12.50	
Curaçao blanc très sec. ..	15.50	
Fine Orange, Cruchons...	26.00	30.00
Fine Anis, Cruchons... ..	25.00	30.00
Liqueurs assorties, cse 48 ¼ bouteilles.	21.00	

Jules Lamothe (14)
Cherry Whiskey 9.00

Levert & Schudel (14)
Crème de Menthe.. .. .. .. 12.00
Anisette 12.00
Curaçao 12.00
Maraschino.. .. .. 13.00
Sirop de Grenadine 8.50
Crème de Cacao. 13.00
Kummel Doppelt 13.00

Ce que signifient les mots "Embouteillé en Entrepot de Douane". Remarquez le timbre bleu sur la capsule de chaque bouteille.

Corby's
"Special Selected"
Rye Whisky

C'est la garantie du Gouvernement Canadien que le whisky a été "Embouteillé en Entrepôt de Douane" sous une surveillance officielle. Par conséquent, l'âge du whisky est incontestable—l'année de sa fabrication est clairement indiquée sur le Seau du Gouvernement, ce qui est un certificat que le contenu de la bouteille est tel que décrit—et une protection contre toute adultération par des marchands peu scrupuleux.

Mais il n'en est pas ainsi des marchandises sur lesquelles les " Droits ont été Payés."

Le whisky embouteillé après "paiement des droits" est soustrait à la surveillance du Gouvernement avant l'embouteillage. Cet embouteillage n'est soumis à aucune restriction. On peut faire des coupages avec des whiskies de qualité inférieure, et le manufacturier peut travailler sa marchandise à son gré—c'est ce qu'il fait souvent pour faire des profits supplémentaires.

Vous pouvez reconnaître un whisky embouteillé après "droits payés", par l'absence du Seau du Gouvernement sur la capsule.

Que préférez-vous ? "Courir un risque" ou acheter du whisky garanti ?

H. Corby Distillery Co., Limited.

" Corby's of Corbyville
depuis plus d'un demi-siècle."

Bureaux principaux à - MONTREAL.

Cognac Bisquit

"10 ANS D'AGE"

Un cognac pur, recommandé par les médecins les plus éminents.

AUSSI

"OLD LIQUEUR" & V. V. S. O. P.

(20 ans d'âge) (55 ans d'âge)

Seuls Agents :

WALTER R. WONHAM & SONS

6 RUE ST-SACREMENT, - - MONTREAL

Kummel Cristallisé. 13.00
Kummel Extra Sec. 13.00

H. Odewahn (14)
Cherry Brandy.. .. .. ..12.00

C. Terrand (14)
La petite Chartreuse.. ..18.00 19.00

Tournel & Fleury (2) — Bts.
Anisette 8.00
Cherry Brandy 8.00
Cherry Whiskey 8.00
Crème de Menthe 8.00
Crème de Cacao 8.00
Crème de Cassis 8.00
Curaçao 8.00
Kirsh 8.00
Kummel 8.00
Sirop Grenadine 6.00

Wilson (14)
Blackberry Brandy 9.00
Hungarian Blackberry Brandy. 7.00
Wallace Cherry Brandy.. .. .. .. 9.00

MADERE

Blandy Bros. (2) — Bt. — ½ Bt.
Very Superior 10.50 11.50
Special Selected. 12.50 13.50
London Particular 15.50

Cossart, Gordon & Co. (5)
Au gallon.. .. ..2.50 à 9.00
London Style.. .. .. La cse 10.00

MALAGA

Blandy Bros. (2) — La cse
Etiquette Bleue—pâle-doux. .. 7.50
Etiquette Blanche—pâle.. .. .. 10.00

MOSELLE

Deinhard & Co. (4) — Bt. — ½ Bt.
Brauenberger. 9.00 10.00
Piesporter 10.00 11.00
Berncasteler Doctor 15.00 16.00
Crown Mousseux 18.50 20.00
Nonpareil Mousseux 24.50 26.00

Kock, Lauteren & Co. (12)
Zeltinger.. .. .. 9.00 10.00
Brauenzerg 12.00 13.00
Pisport 13.50 14.50
Scharzberg—1895 .. .. ..18.00
Moselle Mousseux.. .. ..20.00 21.50

H. Sichel Sôhne (14)
Moselle non Mousseux
Zeltinger.. .. .. 6.00 7.00
Brauenberger. 8.00 9.00
Erderner Treppchen 10.00 11.00
Bernscastler Doctor 12.50 13.50
Moselle Mousseux
Muscatel ou Extra Dry...17.50 19.00

P. J. Valckenberg, Ltd. (6) — qts. — pts.
Piesporter.. .. .. 8.50 9.50
Zeltinger.. .. .. 9.00 10.00
Braünberger.. .. ..15.00 16.00
Berncastler Doctor.. .. .. ..16.50 17.50

OLD TOM & DRY GINS

Booth (4) — La cse
London Dry.. .. .. 8.00
Old Tom 8.00

Cold & Co. (1)
Sloe Gin .. .. Pintes 10.00
Old Tom .. .. Pintes 6.00
Old Tom .. .. Chopines 7.00
London Dry .. .. Pintes 6.25
London Dry .. .. Chopines 7.25

Finsbury Distillery Co., Londres (6)
London Dry .. .. Pintes 7.50
Old Tom .. .. Pintes 7.50

Girling Bros. (14)
Sloe Gin.. .. .. 12.00

Gordon (12)
London Dry.. .. .. 7.50
Old Tom.. .. .. 7.50
Sloe Gin 9.25

Greenless & Co. (14)
Old Tom.. .. .. 6.50
London Dry.. .. .. 6.50
Au gallon .. .. 2.50 à 3.00

Imperial Wine Co. (6)
London Dry.. .. .. 6.50
Old Tom.. .. .. 6.50

J. W. Nicholson & Co. (5) — La cse
Old Tom.. .. .. 7.75
London Dry.. .. .. 7.75
Sloe 12.25

G. Pims & Co. (2)
Pintes 7.50

John Robertson & Son, Ltd. (7)
(Marque Centurian)
Old Tom 8.00
London Dry 8.00
Sloe 11.00

Wilson (14)
Royal Crown Old Tom.. .. .. 6.50
Au gallon.. .. .. 2.00 à 3.00

OPORTO

Blandy Bros. (2) — La cse
Invalid's Special 12.00
Good Fruity.. .. .. 7.50

Stormont Tait & Co. (1)
* 6.00
** 7.00
*** 8.00
Discovery 9.50
House of Lords 13.00

J. W. Burmester (14)
Royal 5.00
Crusado 6.00
Rich Douro 9.00
Toreador 12.00
Pinhao 18.00
Emperor.. .. .. 21.00
White Port.. .. .. 12.00
Old Crusted 12.00
Royal Blue Label 18.00
— Au gall.
Diamant T.. .. .. 2.50 à 2.60
2 grappes .. .. 2.75 à 2.85
3 grappes .. .. 3.00 à 3.10
4 Diamants.. .. .. 3.35 à 3.50
4 grappes .. .. 3.60 à 3.75
3 couronnes.. .. .. 4.60 à 4.75

Cockburn, Smithes & Co. (4)
Tawny .. .. La cse. 16.00
Au gallon .. .. 2.75 à 7.00

Croft & Co. (6)
Au gallon.. .. .. 2.40 à 7.50
A la caisse .. .. 7.00 à 24.00

Delaforce, Sons & Co. (5) — La cse
Antique 8.00
Trocadero 9.00
Royal Palace 16.50
Au gallon.. .. .. 2.50 à 15.00

Feuerheerd Bros. & Co. (7) — La cse
Pioneer 13.00
Commendador 17.00
Au gallon.. .. .. 2.75 à 9.00

Garcia Hijos (2).. .. .. 8.50

Hunt, Roope, Teage & Co. (9)
Au gallon .. .. 2.00 à 5.50

MacKenzie & Co., Ltd. (12)
Au gallon.. .. .. 2.50 à 10.00

Real Campanhia Vinicola (2)
Au gallon .. .. 1.00 à 6.00
— La cse
Rouge 1 Couronne 8.00
Rouge 2 Couronnes 10.00
Blanc 2 Diamants.. .. .. 10.00

A. Rizat & Cie (2) 2.50

Sandeman & Co. (12) — La cse
Superior Old 12.00
"Club" 18.00
"1890" 30.00
Au gallon.. .. .. 2.50 à 15.00

T. G. Sandeman & Sons (5)
Au gallon .. .. 2.75 à 9.00
Extra Fine Old Port "SSS" .. 10.00

Castro & Co. (5)
One Seal.. .. .. 4.00
Three Seals.. .. .. 5.00

Manual Tosca (2) .. .. — La cse 6.50

T. Ventura & Co. (2) 4.50

Verdi & Cie (2) 3.50

E. Yzaguirre (5) — Le Gall.
Trois Grappes 1.50

PORTER ANGLAIS

Guinness' (14) — Pt. — Chop.
Monkey Brand.. .. .. 2.50 1.60
Monkey Brand Nips 1.15

Guinness' (4)
Emb. de E. & J. Burke.. 2.60 1.65

Guinness' (2) — pts. — chop. — splits
Daukes' & Co. 2.50 1.55 1.25
Marque Castle, bouteilles grès. 1.65

W. E. Johnson & Co. (2)
Pts. — Chop. — splits
.. .. 2.40 1.50 1.00

Machen & Co. (6)
Marque Pelican.. .. .. .. 2.50 1.60

Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)
Pintes 2.60
Chopines.. .. .. 1.65
Splits 1.20

PORTER SUEDOIS

Carnegie & Co. (5) 11.50

RHUMS

Marie Brizard & Roger (12) — Bt. — ½ Bt.
Ste-Croix 12.00
P. S. Clément.. .. .. 11.00
Jamaïque au gallon 5.00

E. & J. Burke (4) — Bt. — ½ Bt.
Jamaica 9.50

Dandicolle & Gaudin (1) — Bt. — ½ Bt.
Tom & Topsey.. .. .. .. 7.50 8.50

Mendoza & Cie (2) 5.00

Navy Reserve (6)
Jamaica 9.50

Norton & King (2)
Bout. 4.50
½ Bout. 5.50
¼ Bout. 6.50

John Robertson & Son, Ltd (7) — La cse
(Marque Centurian)
Rhum de la Jamaïque 10.50
Rhum au gallon, preuve. 4.10
Rhum au g., 33 au-dessus de pr. 5.50

Roger Martin Aîné (1)
Tiger 8.00 9.50

Rhum des Plantations (1)
Sambo 7.50 8.25

St-Jean (2) — 12 h. 12.50

J. W. Turner & Cie (2) — La cse
Bouteille 7.00
½ Bouteilles 8.00
¼ Bouteilles 9.00

SAUMUR MOUSSEUX

Boniol, Père et Fils .. — Bt. 11.00 — ½ Bt. 12.50 — ¼ Bt. 14.00

Ackerman-Laurance (15) — Bt. — ½ Bt.
"Dry-Royal" 15.75 16.75
¼ Bout. paniers 1 doz.; paquets de 4 paniers .. 18.00

SAUTERNES

Barton & Guestier (4) — Bt. — ½ Bt.
Haut Sauternes.. .. .. ..12.50 13.50
Graves.. .. .. 6.00 7.00
Barsac.. .. .. 8.75 9.75
Château Yquem. 24.00 25.00

J. Calvet & Cie (6)
Graves 5.25 6.25
Sauternes.. .. .. 5.50 6.50
Haut Sauternes, 1901 .. ..11.50 12.50

J. Dutrenit & Cie (14)
Graves.. .. .. 4.50 5.50
Sauternes.. .. .. 5.50 6.50
Barsac.. .. .. 6.00 7.00
Haut Sauternes.. .. .. .. 8.00 9.00
Château Yquem. 15.50 16.50

	Bt.	½ Bt.
L. Gaudin & Cie (1)		
Ordinaire	5.00	6.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Nathaniel Johnston & Fils (12)		
Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5)		
1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20
Lecomte & Morel (2)	2.75	3.25
Adet Seward & Co. (7)		
Graves Sec	6.50	7.50
Vigneau & Cambours (2)		
Sauternes	5.00	6.00
Graves	5.00	6.00
Barsac	4.50	5.50
Haut Sauternes	9.00	10.00
Château Yquem	13.00	14.00
Lecomte & Morel (2)	2.75	3.25
Gustave Vigneron (1)	3.50	4.50

SHERRIES

	La cse
Diez Hermanos (2)	
Cordon Azur	18.00
Consacrar Pontifical	18.00
Cordon Rouge	14.00
Favorito	12.50
Cordon Vert	10.00
Amontillado	9.50
Consacrar Pureza	8.50
Olorozo	8.00
Vino Para Consacrar	7.00
Blandy Bros. (2)	
Manzanilla	8.50
Au gallon	1.00 à 6.00
Pedro Domocq (5) au gall.	1.25 à 9.00
"Delicate Old Pale"	10.00
D. Goni Feuerheerd (7)	La cse
Emperador	17.00
Corona	13.50
Au gallon	3.00 à 9.00
Jose Gomez (2)	La cse 8.50

	La cse	Au gall.
Gonzalez & Byass (14)		
Cristina Dry	10.00	
Idolo Seco	12.00	
Pendon		2.00
Claro		2.50
Giralda		3.00
Old Brown		3.25
Fino		3.75
Amontillado		4.00
Vino de Pasto		4.00
Oloroso		4.25
Las Torres		4.50
Victorioso		5.50
Jubilee		6.00
S. Hermanos		4.50
P. Juanito & Co. (2)	La cse	6.50
M. Misa (4) au gallon		1.50 à 6.00
Mackenzie & Co., Ltd. (12)		
Au gallon		1.50 à 10.00
Osborne & Co. (6) au gall.		1.25 à 2.25
Duff, Gordon & Co. (6)		
Au gallon		2.25 à 6.50
Sanchez Hermanos (2)	La cse	4.50
Sanderman Buck & Co. (Julian Pémartin) (12)		La cse
Pale Sec		12.00
Montilla Fino très sec		12.00
"Club"		18.00
Selected Old		36.00
"Jubilee"		50.00
Au gallon		1.50 à 10.00
Verdi & Cie (2)		3.50
B. Vergara (9)		
Au gallon		1.50 à 4.50

VERMOUTH

	La cse
Cazalis & Pratt (2)	
Français	5.75
Cinzano & Co., Turin, Italie; Chambéry, France (6)	
Italien	6.50
Mont Blanc, Français	6.50
Gondreau & Fils (2)	La cse
Français	5.50
Fli, Ferrero Ricardo (2)	La cse
Italien	5.75
E. Martinazzi & Co. (Italien) (1)	6.50
Noilly, Prat & Co. (12)	7.00
Freund Ballor & Co. (Italien) (9)	6.75

VIN DE GINGEMBRE

	Bt.
Cold & Co. (1)	4.25
Au gallon	0.85 à 1.25

VIN DE MESSE

	Au gal.
Carey, Hermanos & Co.	1.25 à 2.00

TARRAGONES

Carey, Hermanos & Co.	
Vin de messe	1.25 à 2.00
Darichez M. (4)	1.00 à 3.00

VINS DU RHIN

	Bt.	½ Bt.
Deinhard & Co. (4)		
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein (cruchons)	11.00	12.00
Hock Mousseux	17.50	19.00
Kock Lauteren & Co. (12)		
Laubenheim	7.00	8.00
Bodenheim	7.50	8.50
Nierstein	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Rudesheim	15.00	16.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Giesenheim	16.00	17.00
Hocheim	18.00	19.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg, 1893	30.00	
Hock Mousseux	18.00	19.50
F. J. Valckenberg, Ltd. (6)		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch, 1893	18.50	19.50
Johannisberger, 1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

	La cse
Castro (5)	
1 Seal port	5.00
3 Seal port	6.00
Dubonnet (1)	La cse
Litres	10.00
Vin Mariani (14)	9.00
Wilson's Invalid's Port (14)	8.50

WHISKEYS AMERICAINS

	La cse
Duffy & Co. (2)	
American Malt Whiskey, Ord. Pintes	12s 10.00
Cook & Bernheimer (14)	La cse
Bourbon Gold Lion	10.00
Old Valley	Ptes. 11.50
Old Valley	½ flasks 16.00

WHISKEYS CANADIENS

	Pts. Ch.	40's
H. Corby Distillery Co., Ltd. (20)		
Special Selected 25 U.P.	8.50	10.50
Old Rye, 25 U.P.	6.30 7.25	9.00
Old Dominion, 25 U.P. (grandes bouteilles)	8.25	8.25
Whiskey Blanc, 40 U.P.	5.75	6.25

	La cse
Owl Brand Rye (1)	
Screw top, 16 flasks	6.25
Screw top, 24 flasks	6.50
Screw top, 48 flasks	7.50
Glass top, 24 flasks	6.75
Glass top, 48 flasks	7.75
Perfection Brand Rye (1)	La cse
Amber	12 pintes 5.25
Glass top, 32 flasks. Amber	6.00
Rock & Rye	12 pintes 7.00
Rock & Rye	24 flasks 8.00

	Gal.
Parker's (9) High Wines 50 o. p.	
En quarts	3.85
En ½ quarts	3.90
Quantité moindre	3.95
Parker's (9) Alcool 65 o. p.	
En quarts	4.40
En ½ quarts	4.45
Quantité moindre	4.50
"General Distillery," 50 o. p.	
En quarts	3.85
En ½ quarts	3.90
Quantité moindre	3.95
"General Distillery," 65 o. p.	
En quarts	4.40
En ½ quarts	4.45
Quantité moindre	4.50

	La cse
Jos. E. Seagram (16)	
"Star" Rye	Pintes
"Star" Rye	Flasks, 36s.
"Star" Rye	Flasks, 64s.
White Wheat	Pintes.
White Wheat	Flasks, 32s.
No. "83" Rye	Pintes.
No. "83" Rye	Flasks, 16s.
Hiram Walker & Sons (5) (8)	La cse
Canadian Club, 5 ans d'âge, Pts	10.00
Candian Club	Flasks, 16s. 10.50
Canadian Club	½ Flasks, 32s. 11.00
Imperial	Pintes 7.75
Imperial	Flasks, 16s. 8.25
Imperial	½ Flasks, 32s. 8.50
Baronial	Pintes 6.25
Baronial	32 Flasks 7.00

	Au gal.
Canadian Club, 5 ans d'âge	4.00
Imperial	3.05
Rye, 25 U. P.	2.30
Malt, 25 U. P.	2.30

	La cse
Wilson (14)	
Empire Rye	Pintes 8.00
Empire Rye	Flasks 9.00
Empire Rye	½ Flasks 10.00
Empire Rye	32 Flasks 9.00
Liquid Sunshine	Pintes 7.00
Liquid Sunshine	Flasks 8.00
Liquid Sunshine	½ Flasks 9.00
Liquid Sunshine	32 Flasks 8.00
Etoffe du Pays	Pintes 5.25
Moonlight	Pintes 6.00
Moonlight	Flasks, 16s. 6.50
Moonlight	Flasks, 32s. 7.00
Moonlight	Flasks, 36s. 7.25
Moonlight	Flasks, 64s. 8.00
J. P. Wiser & Sons, Ltd. (17)	
Recreation	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 5.00
12 Flks	Pintes Imp. 7.00
16 Flks	Chop. Imp. 5.50
32 Flasks	½ Chop. Imp. 6.00
36 Flasks	Travellers 6.00
Canada Whiskey	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 7.00
20 Flks	Chop. Imp. 8.50
32 Flks	½ Chop. Imp. 8.00
60 Flks	½ Chop. Imp. 8.00
Red Letter	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 8.00
Whiskey Clair	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 5.00

WHISKEY ECOSSAIS

Bulloch, Lade & Co., Scotch Whisky.	
Loch Katrine	qts. 7.50
Loch Katrine	32 Flasks. 9.50
Loch Katrine	Ptes Imp. Flasks. 11.00
Special White Label	9.50
Extra Special Gold Label	11.00

	1 cse	5 cses
James Ainslie & Co. (1)		
Ainslie Liqueur	13.00	....
Ainslie Special Liqueur	16.00	....
Ainslie All Malt Liqueur	15.00	....
O'Gilvie, Pintes	7.00	6.75
O'Gilvie, 24 flasks	7.75	7.50
O'Gilvie, Pintes Imperial	9.50	....
Ainslie, Yellow label	9.00	....
Ainslie, Flasks Ord.	10.25	....

Ainslie, Pintes Imperial.. 13.50 ....
Ainslie, Special. .. .. .. 10.50 ....
Ainslie, Extra Special .. 12.50 ....
Ainslie, Clynelish (Smoky) 13.00 ....

Big Ben (1) — 1 cse 5 cses
Pintes (10 ans d'âge).... 11.00 10.75

Brae Mar Special (14) — La cse
Pintes.. .. .. 8.00
Flasks.. .. .. 9.00
½ Flasks 10.00
32 Flasks.. .. .. 9.00

Bruce, Wallace & Co. (14) — La cse
Cinq Couronnes
Pintes Imperial 10.50
Bouteilles 7.00
24 Flasks.. .. .. 8.00
48 Flasks.. .. .. 9.00
48 Flasks (10 oz.) 14.00

Burns, Leslie & Co. (14) — La cse
Gleneil .. .. Pintes 6.00

Loch Carron (14) — La cse
Pintes Imperial. 10.00
Bouteilles.. .. .. 6.50
24 Flasks.. .. .. 7.50
48 Flasks.. .. .. 8.50

Robt. Dale & Co. (2) — La cse
Pintes 12s. 5.00

John Dewar & Sons, Ltd. (15) — La cse
"Spécial" .. .. Pintes 9.25
Blue Label. .. .. Pintes 9.75
Special Liqueur (W. label) Ptes 12.50
Extra Special Liqueur .. Pintes 16.50
Cinq caisses d'une sorte ou assorties, 25c la caisse en moins.

Gleneil (14) — La cse
Pintes Imperial 9.50
Bouteilles 6.00
24 Flasks.. .. .. 7.00
48 Flasks.. .. .. 8.00

Greenless Bros. (14) — La cse
King Edward VII, Ext Sp. Ptes 9.50
King Edward VII, Sp. Liq. Pts 12.00
Dunblain pur grain 8.75
Dunblain pur malt 8.75
Grand Old Parr 12.00
Lorne Blue Cap 9.00
Real Antique pure Highland... 16.00
— Au gal.
King Edward VII. .. .. 4.75 à 5.00
V. O. Extra Sp. .. .. .. 4.00 à 4.50

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's finest.. .. Pintes carrées 7.75
Hay's old.. .. .. Pintes rondes 6.75
Hay's old .. .. 24 flasks 7.50
Hay's old.. .. 32 flasks carrés 7.50
Hay's old .. Pintes Imp. flasks 10.00

D. Hellbron (14) — La cse
Hillburn Blend .. .. .. Pintes 8.00
24 ½ bouteilles 9.00
Hillburn Blend. .. Pintes Imp. 11.00
Hillburn Blend.. .. Chop. Imp. 12.00
King's Liqueur, 10 ans.. Pintes 10.00
King's Liqueur, 20 ans 13.00
Au gallon .. .. 4.00 à 4.25

John Hopkins & Co. (5) — La cse
"Old Mull' Blend 9.50
"Navy Liqueur" V. S. O. 12.00

King's Liqueur (14) .. .. chop. 1.00

A. Macmurdo & Co. (14) — La cse
Pintes Imperial.. .. .. 8.50
Bouteilles 5.50
24 Flasks. 6.50
48 Flasks.. .. .. 7.50

Mitchell Bros. (2) — La cse
Mullmore, 12 Btles .. .. Pintes 6.50
Heather Dew 12 Btles rdes Ptes 8.00
Robert Dale, Pintes 12s. 5.00
Scotland's Pride, Pintes 12s. .. 4.50
Special Reserve, 12 Bout. rdes. 9.00
Finest Old Scotch 12 Bt. rdes. 12.50
Grey Beard, Cruches grès, 4s.. 13.00
Grey Beard, Cruches grès, 6s.. 10.00
E. S. L. Flagoons Pintes 12s .. 9.50
White Star Liqueur. .. Pintes 10.50
— Au gal.
Old Scotch Proof 3.50
Heather Dew .. .. 3.45 à 4.00
Special Res. Scotch Proof 4.00
Special Res.. .. .. 3.50 à 4.50
Extra Spec. Liqueur.. .. 4.75 à 5.00

Sandy McDonald (14) — La cse
Scotch 10 ans d'âge 9.50

James McNeil (1) — La cse
Imperial Oval 8.25
12 Pintes 6.25
24 Chopines 7.00
24 flasks, Bouché à vis 7.00
32 flasks. Bouché à vis 7.50
48 ½ flasks, Bouché à vis 8.00
5 caisses à la fois, 25c en moins.

Ian McPherson (6) — Le gal.
Craigdhu .. .. 10 O.P... 4.00
Dhuloch.. .. .. 9 O.P... 4.10
Special Blend .. .. .. 8 O.P... 4.25
Special Blend.. .. .. 15 U.P... 3.75

John Robertson & Son, Ltd. (7) — Le gal.
Droits payés
No 1.—Fine Old 3.75
No 2.—"Special" 4.25
No 3.—Old Highland.. .. .. .. 4.75
No 4.—Old Dundee 5.25
No 5.—Old Private John 6.00
No 6.—Liqueur.. .. .. 6.50
No 8.—Dundee Finest 7.00
— La cse
Private Stock John Robertson.. 12.50
J. R. D. Etiquette Jaune 10.50
J. R. D. Special.. .. .. 9.50
Duncan McIntosh.. .. .. 8.00
Coleburn, Glenlivet, pure highland malt 12.50

Robertson, Sanderson & Co. (6)
"Glenleith" (8 ans d'âge) la cse 9.00
"Glenleith," 5 O.P. .. .. le gal 4.75
"Glenleith," 15 U.P. .. .. le gal. 4.00
"Grand Spécial" 9.00
"Mountain Dew," full flavor, cse 9.50
— La cse
"Mountain Dew," cruchons grès 8 Pintes Imp. 12.00
"Mountain Dew," cruchons grès 12 Pintes Imp. 13.00
"Mountain Dew," 4 O.P., le gal. 4.75
Special Liqueur, 15 ans d'âge.. 12.50
Old Private Stock, 20 ans d'âge. 17.50

Sandy McDonald (14) — chop. 10.50

James Saunders & Co. (6) — La cse
Genuine House of Lords 12.50

Tammany (14).. .. .. .. pintes 8.75

John Walker & Sons (12) — La cse
Kilmarnock 10.00

Wilsons' (14) — La cse
V. V. O. Pintes 8.00
V. V. O. Flasks 9.00
V. V. O. ½ Flasks.. .. .. 10.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke (4) — La cse
Pintes.. .. .. 8.50
Pintes Imperial, flasks 12.00

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's Old .. .. .. Pintes Rdes 7.00
Hay's Old.. .. .. .. 24 flasks 7.50
Hay's Old.. .. .. .. 32 flasks 7.50
Hay's Old .. Pinte Imp. flasks 10.00

D. Hellbron & Sons (14) — La cse
Old Irish .. .. .. Pintes Imp. 11.00

Innishannon (14) — La cse
Pintes Imp. 9.50
Pintes.. .. .. 6.50
Flasks 7.50
½ Flasks 8.50

John Jameson & Son (5) — La cse
1 étoile 9.50
3 étoiles 11.25

William Jameson (12) — La cse
1 harpe 9.75
3 harpes 10.75
Special Liqueur .. .. .. Pintes 12.00

Mitchell & Co., Ltd. (2) — La cse
Special Irish White Label
Pintes ord. 10.50
Special Irish Blue Label,
Pintes ord. 9.00
Old Irish Imp. Oval flasks Ptes 11.00
Old Irish 12 Btles. Ord., Pintes 8.50
Old Irish Imperial Pintes 11.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 4s 13.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 6s 10.00
Cruiskeen Lawn, Pintes Imp... 12.50
— Au gal.
Old Irish .. .. 3.65 à 4.00
Special Irish .. .. 4.75 à 5.00

Wm. O'Borne & Sons (1) — La cse
12 Pintes Imperial Ovales 9.00
12 Pintes Ordinaires.. .. .. .. 6.50
24 Chopines.. .. .. 7.50
24 Flasks bouché verre.. .. .. 7.50
48 ½ Flasks bouché verre 8.50

O'Brien (14) — La cse
Pintes Imperial.. .. .. 10.50
Pintes ordinaires.. .. .. 7.00
Flasks.. .. .. 8.00
½ Flasks 9.00

Old Bushmill (14) — La cse
Special Malt.. .. .. 10.50
Augalino.. .. .. 4.50

George Roe & Co. (12) — La cse
* 9.75
*** 10.75

Wilsons' (14) — La cse
3 Horns 6.00
3 Horns.. .. .. Flasks 7.00
3 Horns.. .. .. ½ Flasks 8.00

Clef à la liste précédente.

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante :

1. L. Chaput, Fils & Cie.
2. Laporte, Martin & Cie.
4. John Hope & Co.
5. W. R. Wonham & Sons.
6. S. B. Townsend & Co.
7. John Robertson & Son, Ltd.
8. Hiram, Walker & Sons.
9. Hudon & Orsali.
12. Law, Young & Co.
14. L. A. Wilson Co., Ltd.
15. J. M. Douglas & Co.
16. Meagher, Bros. & Co., Limited.
17. J. P. Wiser & Sons.
19. D. McManamy & Co.
20. J. A. Ryan, 454 St-Paul.

Président: O. Brouillard. *Directeur-Gérant:* E. Girardot, Fils. *Secrétaire-Trésorier:* L. A. Breton.

Capital Autorisé: $250,000. **Tél. Bell: Long Distance 144.**

Maison Fournier-Fournier, Limitée.

Agents Généraux pour la Vente au Canada des Produits de la St. Hyacinthe Distillery Co. Limited.

✻

Spécialité de Liqueurs Françaises.

✻

Demandez Echantillons et Listes de Prix.

Importateurs de VINS et LIQUEURS de France, Etc.

✻

Agents Généraux au CANADA pour les marques suivantes:

A. Dupuy & Cie, *Cognac.*

G. Besson & Cie, *Matha, Cognac.*

E. Dupont, *Cognac et Bordeaux.*

F. Lemonde & Cie, *Cognac et Bordeaux.*

G. Phillips & Co., *London, Eng.*

Donald Macgregor, *Glasgow.*

House of Lords *Scotch,* **Etc., Etc.**

La Maison Fournier-Fournier, Limitée

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

a des voyageurs qui visitent le Canada tout entier. Réservez leur bon accueil. Nos produits vous intéresseront.

Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient le type d'excellence au Canada et aujourd'hui maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation. La demande pour les produits de DOW est énorme.
En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successeurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.

LIQUEURS ET TABACS

La Bière Populaire MOLSON

Est celle que veut le Consommateur, donnez-la lui.

La vente de cette BIERE excède celle de toutes les autres marques ensemble.

BRASSÉE A MONTRÉAL DEPUIS 125 ANS

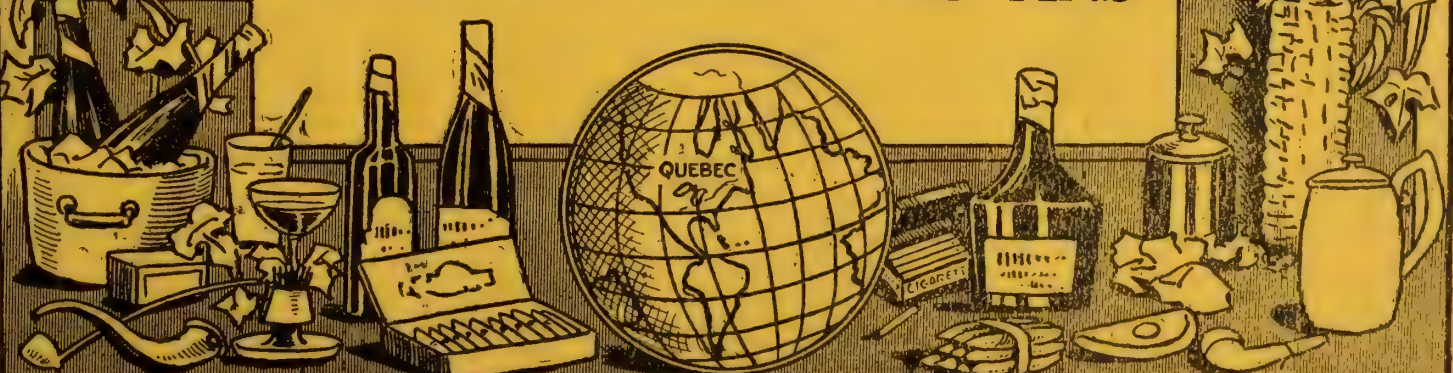

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publication des Marchands Détaillants du Canada Limitée," Montréal.

MARQUE DE COMMERCE

J · R
D

WHISKY DUNDEE
DE
ROBERTSON

LE SEUL WHISKY VERITABLE DE "ROBERTSON."

(Pour les cotes, voyez la liste des prix.)

MAISON FONDEE EN 1827

Seuls Distillateurs Distribuant Directement au Canada.

CAPITAL: $1,250,000

Importateurs Généraux de Vins et Spiritueux (VENTE EN GROS UNIQUEMENT.)

Célèbres Scotch Whiskies J. R. D.
Champagnes Moet et Chandon, "White Seal," "Brut Imperial," "Imperial Crown Brut."
J. Denis, Henry Mounie & Co., Cognac—Brandies.
De Goni, Feuerheerd Jr. & Co., Jerez et Londres—Sherry.
D. M. Feuerheed Jr. & Co., Oporto et Londres—Vins de Port.
Robertson's Centurion London Gins.
Adet Seward & Co., Bordeaux—Clarets, Sauternes et Bourgognes.
C. Machen & Hudson—Bass Ale et Guinness' Stout, Marque Beaver.
Van Baarle & Zoon, Rotterdam—Geneva Gin.
Annapolis Valley Cyder Co. "Land of Evangeline" Cider.
Carey Hermanos & Co., Tarragona,—Vins de Messe et Tarragone.
Boniol, père et fils,—Vins de Saumur.
Moutet, Cognacs de Bourgogne.
Boll & Dunlop—Gins de Hollande.

BUREAUX AU CANADA:

Montreal, 310 rue Notre-Dame Ouest.—Winnipeg, 312 Portage Ave. East.
Vancouver, angle des rues Richards et Hastings.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS. – **Revue Mensuelle** publiée par la Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada, Limitée, 80 rue St-Denis, Montréal, Téléphone Est 1185-1186, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance, France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. Il ne cessera que sur **un avis par écrit**, adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.
Adressez toute communication simplement comme suit : **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

LE HAUT COMMISSAIRE CANADIEN A PARIS

Nous croyons devoir féliciter l'hon. Philippe Roy au sujet de sa récente nomination comme Haut Commissaire Canadien à Paris.

Malgré que M. Roy ait habité l'Ouest Canadien pendant nombre d'années, il est originaire de Montmagny, Province de Québec.

Il a fait ses études de médecine à l'Université Laval, et a pratiqué la médecine à Québec et à Montréal.

Nous espérons qu'il est suffisamment au courant des conditions commerciales du Canada, pour faire valoir, auprès des capitalistes français, les avantages offerts par le Canada.

La France, peut-être comme les autres pays européens, a été lente à se rendre compte de l'importance des ressources incomparables du Canada, et il appartient à notre représentant officiel de placer sous son vrai jour tout ce qui peut être de nature à intéresser la population française.

En lui présentant nos félicitations, nous lui souhaitons du succès dans ses nouvelles fonctions.

M. J. H. ROBERTS

Depuis le 1er mai, date à laquelle a pris effet la loi décrétant la fermeture des Bars à 11 heures du soir, les jours de semaine, et à 7 heures le samedi soir, M. J. H. Roberts, Secrétaire de la "Dominion Alliance" a fait preuve d'une activité extraordinaire en vue de pouvoir trouver en faute quelques-uns des commerçants engagés dans cette ligne de commerce.

Ce surcroît d'activité semble avoir produit sur ses nerfs, sinon sur son cerveau, un effet plus ou moins désastreux. N'ayant pu trouver de preuves suffisantes pour démontrer que la Loi des Licences n'est pas observée, il n'est pas satisfait de s'en prendre à la Police de Montréal, mais il attaque de la manière la plus inconvenante les Commissaires des Licences.

D'après lui, les Commissaires des Licences ne sont pas qualifiés pour administrer la Loi, et ils ne sont pas compétents pour déterminer ce qui est moral et ce qui ne l'est pas.

Quant à ce qui concerne la police, toujours d'après la même autorité, elle est incompétente ou corrompue, nous n'avons cependant que la déclaration de M. J. H. Roberts. Si ce monsieur était sérieux, il nous semble qu'il citerait quelques faits à l'appui de son opinion. S'il était lui-même qualifié pour remplir la position qu'il occupe, nous sommes également d'avis qu'il ferait preuve d'un peu plus de décence et de tact dans l'accomplissement de son devoir. Mais, étant payé pour créer de la sensation, en vue d'encourager ceux qui le supportent à lui continuer le paiement de son salaire, et n'ayant pu jusqu'à présent faire de cause sérieuse, il n'est que tout naturel pour lui, le se débattre dans le bourbier dans lequel il est tombé, et qu'en ce faisant, il fasse rejaillir de la boue à la figure d'un grand nombre de personnes qui ont conscience de l'accomplissement de leur devoir.

S'il est à la connaissance de M. Roberts que la police est coupable de malversation, il est de son devoir de porter une accusation directe. S'il est à sa connaissance que les commissaires sont incompétents, qu'il dise où et comment ils ont manqué de rendre justice.

Des faits, M. Roberts!... C'est moins ronflant mais plus sérieux.

LA STANDARD OIL COMPANY

La Cour Suprême des Etats-Unis vient de rendre sa décision dans une cause instituée par le gouvernement des Etats-Unis contre la "Standard Oil Co." La Cour a donné gain de cause au gouvernement en déclarant que cette compagnie avait été organisée en contravention avec la loi américaine contre les "trusts".

D'après la preuve, il semble que la Compagnie, telle qu'elle est organisée, serait en mesure de restreindre les opérations des autres compagnies engagées dans la même industrie. Ce jugement ordonne la dissolution de la compagnie dans six mois. Cette décision a une importance capitale aux Etats-Unis, où les affaires étaient depuis longtemps sans activité à cause de l'incertitude qu'éprouvaient les financiers et qui les empêchait de prendre l'initiative de nouvelles entreprises. Cette décision va maintenant démontrer aux hommes d'affaires, ce qui leur est permis et ce qui ne leur est pas permis de faire.

Il est important de constater cependant qu'il n'existe pas aux Etats-Unis, d'Acte d'Incorporation Fédérale, et que les compagnies faisant leur commerce dans les différents Etats, le font en vertu d'une incorporation d'un Etat en particulier. Cet état de choses force les compagnies à s'enregistrer ou à se combiner avec les compagnies organisées dans chaque Etat, et la Loi Sherman contre les monopoles défend toute combinaison entre individus ou compagnies.

Les conditions sont différentes au Canada, où le Parlement Fédéral a le pouvoir d'incorporer des compagnies, pouvant faire affaires dans tout le Dominion; les compagnies ainsi incorporées

n'ont pas à s'entendre ou à se concerter avec tout autre individu ou toute autre corporation.

La loi canadienne, bien qu'elle ne soit pas parfaite sur le sujet, est plus pratique et plus efficace que la loi américaine.

Les hommes d'affaires canadiens n'ont pas à craindre que la décision rendue aux Etats-Unis ait quelque répercussion au Canada.

LES RESSOURCES DU CANADA

Une lutte acharnée a lieu actuellement sur le terrain économique entre les Etats-Unis et l'Angleterre, au sujet de l'accaparement du commerce canadien.

Les Américains, avec leur perspicacité et leur esprit d'entreprise, se sont rendu compte des avantages offerts par les ressources naturelles non encore développées du Canada et ont compris ce que signifiait l'accroissement rapide de sa population.

D'un autre côté, l'Anglais, dont la qualité dominante en affaires est d'agir en vertu de principes conservateurs, s'aperçoit qu'il a négligé d'établir sa suprématie commerciale au Canada pendant qu'il en était encore temps.

Depuis dix ans, le Canada a pris une expansion industrielle et commerciale qui dépasse les prévisions des plus enthousiastes. Cette expansion commerciale, cependant, n'est pas accidentelle; elle paraît être, au contraire, la condition permanente de la situation économique et le résultat des mesures sages adoptées par le gouvernement.

Le moment était approprié pour faire connaître au monde entier les richesses incomparables que possède le Canada. L'Europe surpleuplée cherche des champs nouveaux d'activité, et le Canada s'offre comme le territoire le plus propice et le plus avantageux. La superficie de ce territoire surpasse au moins d'un tiers celle de tout le continent Européen, et sa population n'est égale qu'à celle de Londres et de ses faubourgs.

La construction de voies ferrées transcontinentales a ouvert les immenses champs de blé du Canada à une époque où la consommation croissante du blé dans le monde entier avait élevé le prix du grain et augmenté les profits de l'agriculture.

Le Canada possède des pouvoirs d'eau pouvant développer une force électro-motrice d'au moins 25,000,000 de chevaux, correspondant à une consommation annuelle de 500,000,000 de tonnes de charbon. Ces ressources peuvent permettre à l'industrie canadienne de se développer dans des conditions la mettant à même de soutenir favorablement la concurrence avec tout autre pays de l'univers.

Ces ressources devraient être l'objet d'une sérieuse attention de la part de tous ceux qui s'intéressent au commerce du Dominion. Le petit commerçant peut rester indifférent à ces considérations qui sont étrangères à l'équilibre de son budget; mais l'industriel, dont la perspicacité doit toujours être en éveil, doit se préoccuper de ces conditions qui intéressent l'avenir commercial du Canada.

La population canadienne assiste aujourd'hui à un spectacle consolant: celui de voir les hommes d'affaires des Etats-Unis et de l'Angleterre se rendre compte des avantages que peuvent leur offrir les ressources incomparables du Canada. Les uns et les autres ont réussi à créer assez d'intérêt dans leurs pays respectifs pour décider leurs gouvernements à faire des instances auprès du gouvernement canadien afin d'obtenir le meilleur traitement douanier possible.

Ce résultat doit réjouir tous ceux qui ont à coeur les meilleurs intérêts du Canada. Mais, tout en constatant avec plaisir que notre pays est assez prospère pour exciter la convoitise des autres nations, au point qu'elles demandent la réciprocité, il ne faut pas oublier que ces conditions imposent une responsabilité. Il est du devoir des hommes d'affaires canadiens, à l'exemple des hommes d'affaires américains et anglais, de faire connaître au gouvernement canadien ce qui, dans leur opinion, serait le plus avantageux pour assurer la continuité des progrès du pays.

La question est d'une importance telle qu'elle mérite d'être traitée au vrai point de vue des intérêêts commerciaux du Dominion et en dehors de toute considération politique. Nous sommes fiers que les divers pays nous fassent des propositions d'affaires; mais nous demandons à nos hommes d'Etat, à tous nos industriels et à tous nos commerçants, de les étudier avec calme et impartialité, de les accepter ou de les rejeter, suivant qu'elles seront jugées être faites ou non dans le meilleur intérêt du commerce canadien, en tenant toujours compte du fait que nous voulons que nos industries canadiennes soient prospères, et que la permanence de leur succès ne soit jamais mise en danger; que nous voulons que nos ouvriers canadiens trouvent toujours au pays un emploi rémunérateur qui leur assure une aisance et un confort raisonnable; que nous voulons que nos commerçants trouvent, dans la distribution de la marchandise, un profit en rapport avec une connaissance pratique et technique de leur état, du capital investi et du travail qu'ils font pour le service du public; que nous voulons que tous les intérêts canadiens s'entendent entre eux, de façon que chacun, dans sa sphère respective, dispose au mieux de ses talents et de son énergie pour assurer le bien-être de la communauté.

LA LOI DES BANQUES

L'hon. M. Fielding, Ministre des Finances, a présenté au Parlement canadien, il y a quelques jours, un projet de loi dont le but est de proroger pour une année la durée des chartes des différentes banques faisant affaires au Canada. La session est trop avancée, cette année, pour entreprendre la révision de la Loi des Banques. Ce retard permet en même temps d'étudier les divers changements proposés; le gouvernement et le public profiteront, sans doute de ce délai pour bien examiner la question.

Rien n'est plus délicat que de tenter d'amender à la hâte une loi de cette importance, car les Banques qui sont les dépositaires de l'épargne du peuple canadien, ont besoin d'une certaine latitude qui leur permette d'administrer sagement l'argent qui leur est confié. Il est vrai qu'il y a eu quelques faillites de banques en ces dernières années, mais cette proportion est moindre que celle constatée dans plusieurs autres pays. Comme dans toutes les classes de la société, il y a eu des banquiers dont la moralité laissait à désirer, et qui ont profité de leur position pour abuser de la confiance publique; mais heureusement ils sont en infime minorité. Malgré les pertes regrettables que le public a pu subir par la faillite de certaines banques, il n'est pas douteux que ces pertes sont encore moins considérables que si le public avait été abandonné à lui-même pour le placement de ses capitaux. Les pertes totales subies par le public du fait de ses placements de capitaux dans des entreprises qui n'offraient pas les sécurités requises, sont beaucoup plus importantes que celles que ce même plublic a encourues du fait de ses placement de fonds dans des banques qui ont été obligées de liquider.

La Compagnie "H. Corby Distillery Co., Limited," a publié le sixième numéro de sa brochure intitulée "Ye Innkeeper". Comme les précédents, ce numéro contient une quantité d'anecdotes humoristiques, de bons mots, de reparties amusantes.

Les hôteliers et restaurateurs passeront un moment agréable à cette lecture. Ils trouveront également, dans cette bochure, un exposé des méthodes employées dans la distillerie Corby pour amener le whisky à un état parfait de maturation.

DEPUIS PLUSIEURS GENERATIONS

les amateurs de bon Cognac au Canada ont accordé leur préférence au

COGNAC *Jules Robin & Co.*

qui se recommande par son bouquet exquis, sa saveur chaude et pénétrante, ses propriétés toniques et agréablement stimulantes et sa haute qualité qui ne varie jamais.

En vente chez les principaux Marchands de Vins.

John Hope & Co., SEULS AGENTS
MONTREAL.

UNE EXCELLENTE NOMINATION

La nomination de M. W. J. Egan, au poste important de commissaire du commerce canadien, à Manchester, Angleterre, sera, nous en sommes certains, favorablement accueillie par le commerce en général.

En effet, M. Egan a occupé plusieurs positions importantes dans les principales misons de marchandises en gros de Montreal; aussi, plus que tout autre, sera-t-il apte à rendre des services à l'industrie et au commerce canadien à Manchester qui, comme on le sait, est le centre de l'industrie textile en Angleterre.

Avant qu'il parte, les principaux membres de l'Association des Commis-Voyageurs du Dominion, dont M. Egan est un ex-président, lui ont offert un magnifique cadeau, consistant en une montre, une chaîne et un médaillon en or. Mme Egan n'a pas été oubliée non plus par les collègues de son mari qui lui ont présenté un sac à main en argent.

M. Egan est parti aujourd'hui pour son nouveau poste à bord du "S. S. Tunisian".

LA TEMPERANCE EN FRANCE

On a accusé la France de bien des choses, écrit le correspondant à Paris du "London Globe"; mais je n'ai jamais entendu qu'elle fût un rempart du teetotalisme. Il serait également inexact d'assurer les Français de faire un abus des stimulants. La plupart des Anglais qui vont en France pour la première fois sont surpris du nombre relativement faible d'hommes en état d'ébriété qu'ils rencontrent dans les rues, quand ils le comparent à la proportion des hommes dans le même état qu'ils peuvent voir dans leur propre pays.

J'ai très souvent entendu des Anglais à Paris faire cette remarque: "Je suis ici depuis une semaine, et je n'ai pas vu un seul homme en état d'ivresse." Leur suprise est d'autant plus grande que les gens en France semblent toujours en train de boire. Les marchands de vin font un commerce soutenu au comptoir toute la journée, et sur les terraces des cafés des principales rues, on voit toujours quelqu'un assis à une table avec un verre de quelque chose.

Quand il fait beau, les terraces des cafés des boulevards, l'après-midi et le soir, sont si encombrés qu'il est difficile d'y trouver un siège. Et ces établissements ne sont pas obligés de fermer à minuit ni une demi-heure après minuit; ils peuvent rester ouverts jusqu'à 2 ou 3 heures du matin, et plusieurs d'entre eux peuvent rester ouverts toute la nuit, s'ils le veulent; personne ne s'y oppose ni ne s'en plaint.

Comment expliquer cela? Voici: en général, le Français est modéré en ce qu'il boit et ne prend pas beaucoup d'alcool. La plupart du temps, quand vous le voyez assis dans un café, il se repose simplement et, pour payer son siège, il commande un bock. A part un verre d'eau pure, je ne connais pas de boisson aussi inoffensive que la bière française ordinaire, et si vous en buviez un demi-gallon, l'effet serait le même que si vous buviez la même quantité d'eau. Le Français qui ne boit pas de bière boit à petites gorgées un verre de vin léger, une tasse de café, un verre de lait ou d'eau minérale ou quelque sirop sucré inoffensif. Récemment je demandai à une jeune Anglaise de Londres de goûter à un de ces sirops. Après la première gorgée elle repoussa son verre en disant: "C'est détestable!" Mais les Français sont très amateurs de choses sucrées: sirops sucrés, champagne sucré, marrons glacés, etc.

Bien entendu, on vend aussi, dans les cafés, du cognac, de l'absinthe et autres boissons fortes, qui, si on en boit à l'excès, ne sont bonnes pour personne. Mais combien y a-t-il de Français assez déraisonnables pour prendre plus d'alcool qu'il ne convient? Il n'y en a pas beaucoup. Dans les quartiers les plus abjects de Paris, où la malpropreté et la misère générale poussent le peuple à chercher une consolation dans la boisson, il y a sans doute une certaine proportion d'ivrognes habituels. Mais ils sont l'exception dans la grande population travaillante, se conduisant bien et, en général, sobre, de la capitale. Les Français sont tempérants; tous ceux auxquels leurs moyens le permettent boivent une quantité raisonnable de vin à leurs repas et, à l'occasion, un petit verre d'eau-de-vie de la contenance d'un dé, mais rien de plus.

Si vous leur demandiez de s'engager à s'abstenir complètement de toute liqueur enivrante, ils seraient indignés. "Quoi! ne boire que de l'eau?" s'écrieraient-ils. "Pour quoi le vin est-il fait? Nous tomberions malades."

LA SITUATION

Les recettes douanières du Dominion du Canada pour l'année fiscale prenant fin au 31 mars s'élèvent à $75,300,000, ce qui représente une plus-value de plus de $13,000,000 par rapport à l'année fiscale immédiatement antérieure. C'est un record pour les recettes douanières canadiennes.

D'autre part, les recettes totales du Dominion sont évaluées à environ $120,000,000, ce qui représente une plus-value d'environ 20 pour cent.

M. Howell, l'un des agents chargés de l'immigration, évalue à 300,000 le nombre de personnes quittant les Iles Britanniques et les Etats-Unis pour venir s'établir au Canada au courant de l'année 1911.

L'année 1911 a commencé dans des conditions plus favorables que celles des années 1910 et 1909, et en ce qui concerne les vins, la situation serait excellente sans la crainte d'une élévation des prix par suite des mauvaises récoltes dans les pays d'expédition. Une telle élévation pourraient avoir un effet sérieux sur la consommation au Canada. Mais on se rassure en pensant que les producteurs et expéditeurs de vins tiennent encore des stocks assez considérables, qui pourront être renforcés par une bonne récolte cette année.

Un fait à noter est que l'exportation des vins canadiens est en belle avance pour les neuf premiers mois de l'année qui vient de finir.

D'autre part, l'exportation de cidres canadiens a passé de 65,016 gallons en 1908 à 134,917 gallons en 1909 et à 228,342 gallons en 1910.

La valeur des vins et spiritueux importés au Canada pour les neuf mois prenant fin au 31 décembre dernier est de $3,414,098 au lieu de $2,946,261 pour la période correspondante antérieure, la plus-value s'élevant ainsi à $467,837.

Les importations de marchandises au Canada pour le mois de janvier 1911 ont atteint une valeur globale de 35,698,560 dollars contre 29,221 dollars pour le mois correspondant en 1910, et pour les dix mois prenant fin au 31 janvier, une valeur de 367,201,182 dollars contre 296,266,042 dollars pour la période correspondante antérieure.

Les importations de vins non mousseux au Canada pour le mois de janvier 1911 se sont élevées à 23,470 gallons valant 24,435 dollars, et celles des vins mousseux à 173 gallons valant 1,053 dollars.

Les vermouths ont fait pour le même mois 1,811 gallons valant 2,225 dollars, les provenances françaises

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

SEULS AGENTS AU CANADA DE :

MM. John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande.*
" **Martell & Co**	COGNAC	*Cognacs.*
" **Jules Robin & Co**	"	*Cognacs.*
" **Cockburn, Smithes & Co**	OPORTO	*Vins de Port.*
M. Misa	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries.*
" **S. Darthez**	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM. Barton & Guestier	BORDEAUX	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
" **Rodel & Fils Frères**	"	*Sardines, Pois et Conserves.*
" **Deinhard & Co**	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
" **C. Marey & Liger-Belair**	NUITS	*Bourgognes.*
" **E. & J. Burke, Limited**	DUBLIN & LIVERPOOL	*Guinness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
" **C. G. Hibbert & Co**	LONDRES	*Bass's Ale.*
" **Bulloch, Lade & Co., Limited**	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
" **Cantrell & Cochrane, Limited**	BELFAST & DUBLIN	*Ginger Ale, Club Soda, etc.*
" **Field, Son & Co**	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*
Booth & Co's.	(LONDRES)	*Old Tom et Dry Gin.*

s'élevant à 1,107 gallons (1,309 dollars), celles de l'Italie à 574 gallons (701 dollars) et celles des Etats-Unis à 105 gallons (176 dollars).

Les entrées de brandies en janvier ont porté sur 33,263 gallons valant 62,886 dollars, dont 32,700 gallons et 61,900 dollars pour les provenances françaises.

Pour les liqueurs et cordiaux la quantité est de 5,077 gallons et la valeur de 10,097 dollars, dont 1,694 gallons et 5,576 dollars pour les provenances françaises.

L'absinthe n'a fait que 301 gallons et 489 dollars.

Le commerce des boissons a été très satisfaisant pour le mois écoulé, tant pour le gros que pour le détail.

Le consul général de France à Montréal, dans un intéressant rapport publié récemment, a donné les chiffres du commerce entre la France et le Canada pour l'année 1909-1910. La France a exporté dans le Dominion pour 10,170,903 dollars en 1909-1910 contre 8,028,806 dollars en 1908-1909. On reconnaît dans cette plus-value l'effet immédiat de la nouvelle convention franco-canadienne.

Voici quelle est la part des produits alimentaires français:

Eaux-de-vie et imitations	717,216	dollars
Vins non mousseux	133,036	"
Vins mousseux	455,040	"

Nous ajoutons ci-dessous la liste des principales marchandises qui ont bénéficié pendant les deux derniers mois de l'exercice de la nouvelle convention:

Macaroni et vermicelle	9,002	dollars
Anchois et sardines	14,938	"
Amandes non décortiquées	37,770	"
Vins contenant 20 p. c. d'alcool	21,456	"
Champagnes	21,963	"

AU SENAT CANADIEN

Nous croyons faire plaisir à plusieurs de nos lecteurs en publiant dans notre journal la procédure suivie pour la présentation d'un sénateur au Sénat canadien.

Nous reproduisons ici un extrait du procès-verbal de la séance du Sénat, du 10 mai 1911, à l'occasion de la réception de l'hon. Joseph Marcellin Wilson, de la division électorale de Sorel:

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable M. Wilson a été introduit entre l'honorable M. Dandurand et l'honorable M. Béique.

L'honorable M. Wilson a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit:—

CANADA

GREY.
[L.S.]

GEORGE V, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au-delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Joseph-Marcellin Wilson, écuyer, de la cité de Montréal, dans Notre province de Québec, dans Notre Puissance du Canada;

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de Sorel, de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres-Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très-fidèle et bien-aimé cousin, le très honorable Sir ALBERT-HENRY-GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Victoria, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce troisième jour de mai en l'année de Notre-Seigneur, mil neuf cent onze et de Notre Règne la première.

Par ordre,

CHAS. MURPHY,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable M. Wilson s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St-Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable M. Wilson, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

PAR DECISON ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY

"IMPERIAL"
WHISKY

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS:

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,
VILLE DE MEXICO,
VICTORIA, B. C.

Agents: WALTER R. WONHAM & SONS

6 Rue St-Sacrement, MONTREAL

LE VIN DE MALAGA

La vigne trouve dans le sol et dans le climat de Malaga deux éléments exceptionnellement favorables à sa culture. Soit qu'on la cultive dans les terres légères de la plaine, soit qu'on la plante à flanc de coteau dans des terrains calcaires, elle pousse partout avec une vigueur rare et donne aux viticulteurs en peu d'années des résultats surprenants.

On peut s'étonner dans ces conditions, lorsqu'on arrive pour la première fois à Malaga, lorsqu'on parcout la campagne environnante, l'esprit hanté par la vieille réputation de ses vignobles, de ne rencontrer partout sur son chemin que broussailles et que rochers arides. Les pentes des coteaux qui entourent cette ville, naguère couvertes de riches vignobles, sont aujourd'hui dénudées. C'est que le phylloxéra a fait payer à l'Andalousie son tribut de misère et il n'est pas exagéré de considérer ce fléau comme le premier et essentiel facteur de la pauvreté qui caractérise aujourd'hui la population de cette région.

En 1877, sur 288,400 acres cultivables, 284,615 étaient dans cette province, consacrés à la culture de la vigne. Il n'y en a plus aujourd'hui que 86,485. Il y a lieu de distinguer, comme par le passé, dans la répartition des vignobles sur le territoire de la province, trois zones bien distinctes. La plus importante, connue autrefois sous le nom d'Axarquia, occupe la partie nord; cette région rocailleuse est formée de terrains siluriens.

La deuxième zone est appelée la Hoya de Malaga. Elle est formée de terres fertiles, riches en alluvions dans lesquelles abonde le carbonate de chaux.

La troisième zone occupe le littoral méditerranéen. Sa constitution géologique est très complexe. On y rencontre fréquemment des terrains jurassiques de la Serrania.

A chacune de ces zones correspond une qualité spéciale de fruit. La constitution géologique du sol, comme d'ailleurs la situation géographique, soit cotière, soit intérieure de ces régions, ont en effet une influence directe sur la qualité des raisins qu'elles produisent.

La première zone produit indistinctement toutes les sortes de raisins que l'on rencontre dans la province. On y cultive cependant d'une façon plus particulière le Pedro Ximenez et le Moscatel.

C'est surtout dans la seconde que l'on fait venir le Moscatel. Les raisins qui proviennent de ce plant sont dans cette partie de l'Andalousie d'une saveur et d'une finesse incomparables; ils possèdent des qualités qu'il est impossible d'obtenir dans la première zone. Le raisin de Loja ou Ohanes, provient également en grande partie de cette contrée.

La troisième zone, moins fertile que les deux autres, ne donne que des Moscatel et des Pedro Ximenez de qualités inférieures. Les vins qui proviennent de cette région sont généralement transformés en alcools.

Quelque rigoureusement exacte que soit cette division tripartite, il n'y a pas lieu cependant de croire que chacune des zones ci-dessus indiquées soit uniquement vouée à un genre fixe et immuable de culture. Avant que le phylloxéra ait détruit les vignobles, elle pouvait être considérée comme scrupuleusement exacte. Depuis cette époque, les vignes ont été l'objet de la part des viticulteurs de nombreux remaniements; des greffages ont été opérés sur des plants américains et l'on ne rencontre plus aujourd'hui, de ce fait, une classification par région aussi nette qu'elle l'était autrefois.

Parmi les variétés que produisaient avant 1835 les trois grandes zones, deux seulement méritent d'attirer l'attention: le Moscatel et le Pedro Ximenez. Les qualités suivantes ne sont à mentionner qu'à titre d'indication: larga, doradilla, temprana, mantuo, tintilla, rome, Jeanblanco, etc., etc.

Il y a lieu d'ailleurs de remarquer que dans une même région le Moscatel et le Ximenez ne poussent pas dans les mêmes parages. Le premier est cultivé dans les serres fraîches et fertiles de la Vega. C'est le raisin que l'on utilise pour préparer les Pasas. Le Pedro Ximenez est généralement planté, au contraire, sur les pentes rocailleuses des montagnes plutôt que dans des terres fertiles de façon à éviter la maturité et le gonflement trop rapides du grain, et par suite la rupture de la peau extrêmement fine qui caractérise cette qualité de raisin. Ce plant est surtout destiné à produire les vins de Malaga proprement dits. L'un et l'autre sont des raisins blancs.

Depuis vingt-cinq ans que l'on fait dans la province des greffages sur variétés américaines, on n'a constaté aucune variation dans la qualité des produits.

Les espèces préférées dans la province de Malaga sont les mêmes que celles utilisées pour les trois autres régions limitrophes.

La vigne est en général taillée très court. Elle n'est jamais supportée par des piquets et par conséquent pas davantage par des fils de fer. Les vendanges se font généralement dans le courant du mois d'août. Elles n'entraînent pas de grands frais en raison du bon marché de la main-d'oeuvre.

Les gros vins destinés à être consommés sur place ne font l'objet, en ce qui concerne la façon dont on les fabrique, d'aucune remarque particulière. Il y a lieu cependant de prendre quelques précautions comme cela se fait en Algérie et en Tunisie pour parer aux inconvénients d'une fermentation rapide que la chaleur qui règne à l'époque des vendanges rend particulièrement redoutable. Ces vins ne donnent lieu qu'à un trafic purement local.

Le vin de Malaga proprement dit provient du Pedro Ximenez. Les vendanges se font d'une façon assez particulière. Les raisins une fois coupés sont pressés sur place, dans le vignoble même dont ils proviennent. La vendange est ensuite entassée dans de petits barils que l'on place quatre par quatre en général à dos d'âne et que l'on transporte ainsi jusqu'au chai. C'est là qu'a lieu l'opération du foulage. Une fois écrasés, les raisins sont enfin jetés dans de grandes cuves qui étaient le plus souvent autrefois en briques, mais qui sont depuis quelques années remplacées dans les domaines bien organisés par des cuves en bois de chêne qui peuvent être plus aisément tenues que les autres dans un parfait état de propreté.

On évalue en général à 308 gallons la quantité moyenne de vins que produit en Andalousie un hectare (2.47 acres) de terre. Bien entendu cette production est essentiellement variable suivant les années. Elle atteint au total, dans cette province, depuis dix ans, le chiffre moyen de 2,640,000 gallons par an.

La totalité de la récolte n'est pas consacrée à la seule fabrication des vins fins. La moitié seulement environ est réservée à cet usage. Le reste constitue le stock des vins ordinaires que l'on livre sur place à la consommation. Les vins ordinaires sont généralement des vins rouges. Les vins fins de Malaga au contraire sont des moûts de raisins blancs.

Parmi les vins fins, il y a lieu de faire une distinction entre les vins secs et les vins doux. Il y a lieu de distinguer parmi ceux-ci deux classes bien distinctes:

1° Les vins colorés (couleur jaune foncé), que l'on obtient en combinant le moût Pedro Ximenez avec divers autres moûts spécialement préparés;

2° Les vins blancs (secs ou doux), qui ne sont l'objet au contraire d'aucun mélange. On se contente d'exprimer du raisin (Pedro Ximenez également), avant la vinification, toute l'eau qu'il peut contenir, en l'exposant préalablement au soleil (Type Jerez, Manzanilla).

Les agriculteurs se bornent à envoyer leurs moûts à Malaga et c'est en cette ville, dans les chais des négociants que se fait la fabrication proprement dite des vins de liqueur.

Un grand nombre d'insuccès en affaires sont dûs à ce que les marchands achètent trop de marchandises qui ne sont pas en demande.

* * *

D'après un récent rapport du Commissaire du Commerce du Canada en Nouvelle-Zélande, le Canada a exporté en Nouvelle-Zélande, en 1910, 900 gallons de whisky et 1959 gallons de vin.

Ce que signifient les mots "Embouteillé en Entrepot de Douane". Remarquez le timbre bleu sur la capsule de chaque bouteille.

Corby's
"Special Selected"
Rye Whisky

C'est la garantie du Gouvernement Canadien que le whisky a été "Embouteillé en Entrepôt de Douane" sous une surveillance officielle. Par conséquent, l'âge du whisky est incontestable—l'année de sa fabrication est clairement indiquée sur le Seau du Gouvernement, ce qui est un certificat que le contenu de la bouteille est tel que décrit—et une protection contre toute adultération par des marchands peu scrupuleux.

Mais il n'en est pas ainsi des marchandises sur lesquelles les " Droits ont été Payés."

Le whisky embouteillé après "paiement des droits" est soustrait à la surveillance du Gouvernement avant l'embouteillage. Cet embouteillage n'est soumis à aucune restriction. On peut faire des coupages avec des whiskies de qualité inférieure, et le manufacturier peut travailler sa marchandise à son gré—c'est ce qu'il fait souvent pour faire des profits supplémentaires.

Vous pouvez reconnaître un whisky embouteillé après "droits payés", par l'absence du Seau du Gouvernement sur la capsule.

Que préférez-vous ? ' Courir un risque" ou acheter du whisky garanti ?

H. Corby Distillery Co., Limited.

" Corby's of Corbyville
depuis plus d'un demi-siècle."

Bureaux principaux à - MONTREAL.

Cognac Bisquit

"10 ANS D'AGE"

Un cognac pur, recommandé par les médecins les plus éminents.

AUSSI

"OLD LIQUEUR" & V. V. S. O. P.

(20 ans d'âge) (55 ans d'âge)

Seuls Agents :

WALTER R. WONHAM & SONS

6 RUE ST-SACREMENT, - - MONTREAL

LE COMMERCE DU CANADA EN 1910-1911

Les chiffres fournis par le gouvernement canadien à Ottawa, montrent que les importations du Canada pour l'année fiscale terminée le 31 mars, s'élèvent à $461,898,024, en augmentation de $86,114,364.

Les exportations de produits domestiques et étrangers forment un total de $297,196,865; celles des produits domestiques s'élèvent à $274,316,553. Ces expirtations sont en diminution de $4,834,-984; cela est dû en grande partie à la demande du marché domestique, qui augmente en même temps que la production et aussi à la diminution, l'automne dernier, des exportations de grain de l'Ouest. Les exportations de produits étrangers s'élèvent à $22,879,812, en augmentation de deux-millions et demi environ. Les exportations de monnaie et d'or et d'argent non monnayés s'élèvent à $7,196,155, relativement à $2,594,536 pour l'exercice 1909-1910. Les exportations des principaux produits ont été les suivantes: produits miniers, $42,787,-561, en augmentation de $2,700,000; produits agricoles, $82,601,284, en diminution de près d'un peu plus de deux millions; produits manufacturés, $35,283,-118, en augmentation de près de quatre millions; produits de la pêche, $15,675,-544 ,à peu près les mêmes que pour l'exercice précédent; animaux et leurs produits, $53,244,174, en diminution d'un million et demi.

Le revenu des douanes a été de $73,-297,595, en augmentation de $12,287,033, soit de plus de 20 pour cent.

LES EMPLOYES DU SERVICE CIVIL

Au cours de la présente session, M. A.-M. Beauparlant, député de St-Hyacinthe, a présenté à la Chambre des Communes, un projet de Loi dans le but de rendre saisissable une partie du salaire des employés du Service Civil.

Ce projet de loi, s'il était adopté, mettrait fin à une injustice qui existe depuis trop longtemps. En effet, pourquoi les employés de l'Etat, plus que les employés des autres industries commerciales, sont-ils dispensés de l'obligation de payer tous leurs créanciers? Pourquoi deux poids et deux mesures?

Il ne faut pas oublier que les employés du Service Civil, comme les autres, ont toujours eu et ont encore la liberté d'acheter au comptant, ce dont ils ont besoin. Jamais que nous sachions des marchands n'ont forcé qui que ce soit à acheter à crédit, mais bien au contraire, ce sont eux-mêmes, ces employés, qui, pour des raisons bonnes ou mauvaises, sollicitent et obtiennent du crédit des marchands.

Dans ces occasions, l'excuse qu'ils donnent est toujours la meilleure à leur point de vue: maladie à la maison, entrée des enfants aux écoles, approvisionnement de charbon pour l'hiver, paiement de taxes, etc.

Cependant, aussitôt que la limite de crédit chez un fournisseur trop confiant a été atteinte, ces privilégiés ne se gênent pas pour le quitter et aller recommencer ailleurs une aventure nouvelle. Mais ce qui est encore plus révoltant, c'est que dans certains cas ils poussent l'insolence jusqu'à se moquer de ceux qui ont eu confiance en eux et se vantent que les lois ne sont pas faites pour eux.

Il faut aussi remarquer que généralement ils réussissent à obtenir ce crédit en donnant leur parole d'honneur que le compte sera payé intégralement dans un bref délai, et leur refus de payer par la suite équivaut pratiquement à l'obtention de valeurs sur fausses représentations.

Il est inconcevable qu'au vingtième siècle, dans un pays comme le Canada où l'on vante tant le principe de l'égalité pour tous devant la loi, une exception de ce genre soit tolérée plus longtemps.

Nous regrettons de constater que l'hon. Ministre de la Justice ait cru de son devoir de défendre cette exception, à la loi commune, en vertu du principe qu'il n'est pas de l'intérêt public que ses serviteurs soient harcelés par leurs créanciers. Nous sommes d'avis que le premier intérêt public est d'exiger que chacun soit honnête, et si nous voulons que le peuple soit honnête, il est du devoir de ceux qui occupent les premières places dans l'échelle sociale de prêcher d'exemple. C'est donc pourquoi nous demandons au Ministre de la Couronne, aux députés, aux serviteurs de la chose publique de ne pas avoir peur des lois dont le but est de forcer ceux d'entre eux dont l'honnêteté et la probité laissent à désirer, à tenir leurs promesses.

Nous encourageons le député de St-Hyacinthe à continuer son travail, et nous pouvons lui assurer que toute la classe commerciale, de l'Atlantique au Pacifique, réclame les amendements à la Loi qu'il a bien voulu proposer.

L'EXPOSITION DE MONTREAL

Il semble maintenant bien certain que Montréal n'aura pas d'exposition, les directeurs de la ompagnie Industrielle d'Exposition de Montréal n'ayant pu s'entendre sur le choix d'un site convenable.

Nous comprenons les difficultés qu'avaient à surmonter les directeurs de cette Exposition, et nous ne sommes pas surpris des résultats. Dans toute organisation où ceux qui sont chargés de diriger la barque ne sont pas financièrement intéressés, l'entente devient pratiquement impossible.

Nous reconnaissons la parfaite honorabilité des directeurs de la Compagnie d'Exposition, et nous ne doutons pas qu'ils aient fait ce qu'il était en leur pouvoir de faire pour conduire cette entreprise à bonne fin. Mais il semble que leurs amis qui ont fait un travail aussi considérable en vue d'obtenir le choix du terrain dans leur quartier leur ont rendu un mauvais service. Les directeurs de cette Compagnie d'Exposition, qui possèdent la confiance publique auraient dû être laissés libres de faire leur travail comme ils l'entendaient, vu que la responsabilité pesait entièrement sur leurs épaules.

Les corps publics qui ont passé des résolutions favorisant plutôt un site que l'autre, et certains individus qui, pour servir leurs intérêts personnels, ont fait de la cabale, soulevé des préjugés de races, sont principalement ceux qui sont responsables de l'échec qu'a subi le projet de l'organisation d'une exposition annuelle à Montréal.

Cependant, cet échec met en avant une autre question, et celle-ci une question financière. Nous comprenons que la Province de Québec a souscrit et versé la somme de $10,000.00, et la ville de Montréal a également souscrit et versé la somme de $10,000.00. Quel usage se propose--on de faire de cet argent? Le rendra-t-on à la Ville et à la Province? L'organisation projetée n'a pas abouti et il est difficile de prévoir quand le projet pourra être repris et mené à bien.

Il est regrettable que les choses aient tourné ainsi, car le commerce tout entier réclame cette organisation depuis nombre d'années. Il est évident qu'une exposition annuelle attirerait à Montréal des centaines de mille étrangers, dont la présence aurait pour effet immédiat d'activer la demande dans toutes les lignes du commerce.

LA ROUTE DU ST-LAURENT

D'après les dépêches qui nous arrivent d'Ottawa, la construction d'une cale sèche à Montréal semble être un fait assuré, et l'on dit même que les travaux seront complétés pour l'ouverture de la navigation en 1913.

Cette nouvelle réjouira sans doute tous ceux qui sont intéressés au développement de la navigation sur le St-Laurent. Cependant les compagnies de navigation sont d'opinion que, pour répondre favorablement aux divers besoins de la navigation fluviale, la construction d'un bassin de radoub à Lévis devient absolument nécessaire. Il n'est pas douteux que, si les bateaux du plus fort tirant d'eau se rendant à Montréal augmentent en nombre, les accidents seront plus nombreux, sinon en proportion, du

Liqueurs De Saison

Vous donnerez satisfaction à votre clientèle si vous lui offrez des marques ayant une haute réputation.

LAGER "HIGH LIFE"	Miller de Milwaukee
LIMONADE DE VICHY	La Savoureuse
	St-Nicolas
EAUX DE VICHY	St-Nicolas
	Neptune
	Capitale
	Sanitas (Gazeuse)
GINGER ALE IMPORTE	Trayder
JUS DE POMME	Duffy
CHAMPAGNE DE POMME	Duffy
VINAIGRE DE POMME	Duffy
JUS DE RAISIN	Duffy
CHAMPAGNE	PIPER-HEIDSIECK
BRANDY	Richard
VIN APERITIF	Bacchus
VIN TONIQUE	Banyuls-Bartissol
VIN SHERRY	Favorito
VIN CLARET	Vigneau & Cambours
VIN SAUTERNE	Vigneau & Cambours

Pour toutes informations, cotations, écrivez, téléphonez ou télégraphiez à nos frais.

Laporte, Martin & Cie. Limitée

EPICERIES, VINS ET LIQUEURS EN GROS

568, rue St-Paul, MONTREAL

moins en nombre, et il deviendra nécessaire que de plus grandes commodités soient offertes aux compagnies de navigation.

On allègue également que la navigation étant ouverte de bonne heure le printemps et continuant plus tard l'automne dans le district de Québec, la ville de Lévis offre de ce fait plus d'avantages que tout autre endroit.

Au mois de septembre dernier, une compagnie s'est organisée en vue de construire ici un bassin de radoub, dans les environs de Québec. Cette compagnie est incorporée avec un capital de $1,000,000.00, sous le nom de "Dominion Dry Dock Co.", les principaux intéressés étant la Compagnie du Pacifique Canadien et la Compagnie Allan. Le capital de la compagnie étant presque entièrement souscrit, cela démontre l'intérêt que les compagnies de navigation portent à l'entreprise. Ce fait démontre également que les compagnies de navigation désirent coopérer avec le gouvernement pour rendre possible l'organisation et la construction de tout ce qui serait de nature à rendre la route du St-Laurent plus sûre et plus appropriée aux besoins de la navigation.

D'après l'acte des subsides concernant la cale sèche, passé au mois de mai de l'an dernier, il appert que la compagnie aurait droit à un montant de $140,000.00, mais de son côté, le gouvernement prétend que la compagnie n'a droit qu'à une avance de $120,000.00.

Il est à espérer que le gouvernement et afin de ne pas retarder plus longtemps une entreprise de cette importance, pour une différence aussi minime que celle mentionnée plus haut.

Il n'y a pas de doute que l'établissement d'un bassin de radoub dans le district de Québec rendra de grands services à la navigation, et si ce fait est reconnu, plus tôt ce bassin sera construit, plus le commerce qui se fait par la route du St-Laurent aura une tendance à se développer.

LE TRAITE CANADO-AMERICAIN

A ce sujet, nous reproduisons un article publié par "Le Travail National" de Paris, France.

"A quels pays s'étendront les concessions faites par le Canada aux Etats-Unis?..."

En réponse à cette question, lord Strathcona, haut commissaire pour le Canada, a reçu du sous-secrétaire d'Etat pour les affaires étrangères à Otawa, le câblogramme suivant:

La France est, jusqu'à un certain point, une nation favorisée, du moins en ce qui concerne les articles stipulés aux paragraphes D et C du traité franco-canadien. Douze pays, la République Argentine, l'Autriche-Hongrie, la Bolivie, la Colombie, le Danemark, le Japon, la Norvège, la Russie, l'Espagne et le Vénézuéla, jouissent du privilège de la nation la plus favorisée d'une façon générale; ils bénéficient par conséquent des avantages franco-canadiens.

"Les concessions qu'on propose d'accorder aux Etats-Uns dans le nouveau traité sont pratiquement celles qui ont déjà été accordées à la France et aux nations favorisées; ces différents pays ne tireront donc du nouveau traité que peu d'avantages nouveaux.

"Le traité franco-canadien prévoit cependant des droits sur un petit nombre d'articles qui, d'après l'accord avec les Etats-Unis, seront exemptés de droits ou soumis à des droits très réduits.

"Les avantages accordés aux Etats-Unis s'étendront dans ce cas à la France et aux nations favorisées.

"En ce qui concerne un petit nombre d'articles qui ne sont pas compris dans le traité franco-canadien, les nations favorisées, sauf la France, seront traitées comme les Etats-Unis.

"Toutes les réductions accordées s'étendent, naturellement, à l'Angleterre et à ses possessions."

WHISKY IRLANDAIS JOHN JAMESON

Nous publions ci-dessous la traduction d'un extrait d'un article sur le Whisky Irlandais publié par le "Ridley's Wine & Spirit Trade Circular", de Londres, Angleterre, à la date du 8 avril 1911.

Bien que l'Irlande, dans son ensemble ait dû céder la place à l'Ecosse sur le marché anglais, au point de vue du volume de la production et de la réputation générale de cet article, il y a à tenir compte de ce fait qu'un *certain whisky irlandais tient toujours le premier rang, comme prix et renommée, et a une réputation et une valeur bien supérieures à celles de tout whisky écossais coupé ou non coupé que l'on puisse nommer.*

C'est la plus haute qualité de Whisky de Dublin. Ce serait de l'hypocrisie que d'écrire sur ce sujet sans nommer le whisky en question — le *John Jameson renommé.*

Ceux qui connaissent le mieux le marché du whisky irlandais, savent aussi qu'il n'y a pas une marque de whisky sur le marché qui ait rapporté, dans le passé, d'aussi bons profits que le J. J. & S., à tous ceux que concerne cette industrie: distillateurs, négociants, mélangeurs et embouteilleurs.

Le marché de ce whisky a subi des temps d'arrêt — on peut en citer un bon nombre — mais jamais au cours des quarante dernières années, il n'a manqué de recouvrer sa qualité payante comme placement, car la demande pour cet article dépasse inévitablement et sans beaucoup tarder la quantité disponible à offrir.

L'arrêt actuel de la demande pour l'article en fûts est dû à la cause que nous venons de mentionner. La haute valeur initiale du whisky empêcha de continuer à le vendre en détail à raison de 3s 1d. par bouteille; le public ne pouvait pas payer temporairement 4s., et il essaya autre chose au prix habituel. Il en résulta qu'il revient au J. J. & S., même au prix de 4s. par bouteille.

LA PRODUCTION DU SHERRY ET DU PORT EN 1910

MM. Mackenzie & Co., Lmited, de Londres, Jerez et Oporto, nous donnent les renseignements suivants sur la production du Sherry et du Port, en 1910:

La production du Jerez a été d'environ moitié de la quantité ordinaire; cela est dû principalement aux gelées tardives; mais la qualité du "Mosto" est bonne, surtout de celui produit par les meilleurs terrains.

Ce rendement très faible, joint à de très forts achats par des acheteurs de France, a causé une forte hausse du prix des Mostos ordinaires; bien que la France n'achète pas les Mostos de la plus haute catégorie, leur prix est aussi considérablement plus élevé, et le prix du brandy est double du prix qui règne ordinairement.

Cet état de choses rend très difficile la position des exportateurs de sherry, car bien que leus prix d'expédition des qualités à bon marché aient été relevés, l'augmentation n'est pas du tout proportionnelle aux prix élevés que ces exportateurs ont à payer maintenant.

En 1910, les expéditions ont été de 45,592 fûts contre 37,562 en 1909.

Pour le vin d'Oporto, la vendange, qui commençait généralement vers le 10 octobre, a été encore plus tardive que l'année dernière, et on n'avait pas grand espoir sur son résultat. Mais contrairement à l'attente générale et grâce à la température favorable qui a régné au moment de la vendange, on a fait quelques tonneaux de vin très bon dans le Haut Corgo. Fait curieux, le degré de saccharine des moûts supérieurs était beaucoup plus élevé qu'en 1909.

Les vins des bas districts du Douro et d'autres sources, fournissant des vins manquant de qualités, sont aussi très chers. Avec le prix actuel du brandy qui est plus élevé de 50 pour cent, il sera très difficile d'expédier des vins d'Oporto à très bon marché.

La production totale du district du Douro est probablement inférieure aux trois quarts de la production du même district en 1909.

Les expéditions d'Oporto, en 1910, ont été de 120,112 pipes (environ 3,262,899 gallons), contre 97,490 pipes (11,453,125 gallons), en 1909.

L'épicier qui a le plus de chance de réussir est celui qui donne à ses clients les marques de marchandises qu'ils demandent, parce que les marques demandées sont celles qui sont annoncées et leur vente se fait facilement et rapidement.

S. H. EWING & SONS, IMPORTATEURS et MANUFACTURIERS de

BOUCHONS

Coupés à la main et à la machine.

Marchands de Capsules pour boutellles, de Broche d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

Suceursale de Toronto; 29 Front St., West. Bureau Principal: 96 rue King, Montréal

Téléphones: { BELL MAIN 65 / MARCHANDS 522

Cognac Bouquet
Cognac Medico-Tonic
Cognac *** - V.S.O. - V.V.S.O.P.
Cognac 1847

Lucien Foucauld & Co.
COGNAC

LAW, YOUNG & CO.
MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en ranGde-Bretagne et en Prance. .

Absinthe	Pernod Fils.
Ale & Stout	Daukes & Co.
Bénédictine	Benedictine Co
Bourgognes	Bouchard père et fils.
Brandy	Renault & Co.
Cherry Whisky (The Original)	Fremy's.
Claret et Sauternes	Nathl. Johnston & Fils.
Crême Cacao Chouva	A. Droz & Cie.
Gin de Hollande	T, H. Henkes.
Gin London Dry	"Gordon's."
Ginger Ale Anglais	"Schweppes"
Lime Juice	L. Rose & Co.
Liqueurs	Marie Brizard & Roger
Madère	Leacock & Co.
Soda Anglais	"Schweppes."
Stout	Wheeler & Co.
Tarragone	Louis Quer.
Vermouth	Noilly Prat & Cie.
Vin de Lisbonne	Sarano & Co.
Vin de Malaga	Crooke Bros.
Vins de Porto et Sherries	Sandeman & Co.
Vins de Porto et Sherries	"Mackenzie"
Vins du Rhin et Moselle	Koch Lauteren & Co.
Whisky Ecossais	"Kilmarnock."
Whisky Irlandais	Dublin Distillers Co.

Cette Marque Célèbre Mise en
Pintes, Chopines, ½ Chopines et Flasks "Book"

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUE PAR

J. P. WISER & SONS, LIMITED
Prescott Ontario

"NEW-YORK" "CANADA"

LE WHISKY DANS LA BONNE SANTE ET LA MALADIE

Le docteur Thomas Dutton, de Londres, écrit dans le "Medical Times":

Il est bien fâcheux que nous, médecins, ne soyons pas d'accord sur l'usage thérapeutique de l'alcool, parce que le public n'a aucun moyen de se former une opinion sur ce sujet et demande aux médecins de le guider. Mon expérience pratique de plus de trente ans dans la profession médicale, et la consommation modérée que j'ai toujours faite de liqueurs fermentées, me conduisent à une opinion directement opposée à celle du docteur Robert Simpson, qui écrit que "comme résultat d'une expérience de vingt-cinq ans, en tant que teetotaliste, il est absolument convaincu que l'alcool n'est pas nécessaire ni pour les personnes en bonne santé ni pour les personnes malades." Je suis convaincu que l'usage modéré de l'alcool, quoique non absolument nécessaire, est très bon pour mantenir la plupart des gens en bon état physique et qu'il est d'une nécessité absolue dans de nombreuses maladie. L'homme qui a une opinion extrême contre l'usage de l'alcool est semblable au partisan de la théorie végétarienne—il avance une opinion basée sur un nombre très limité de cas. Imaginez un homme sain, ayant quelque connaissance scientifique et un esprit pondéré, prétendant que la viande est un poison qui engendre le rhumatisme et la goutte! Les hommes et les femmes qui n'ont pas à accomplir de travail physique, et dont la force musculaire n'est pas mise à contribution, peuvent sans doute vivre de fruits et de légumes et n'ont pas besoin d'alcool; mais la grande majorité du peuple gagne sa vie à la sueur de son front. Ces gens ont absolument besoin d'une ration de viande quotidienne, et ils se trouvent mieux de prendre de la bière en quantité modérée; un tel régime ne produit jamais en eux ni goutte, ni rhumatisme, ni aucune autre maladie, à moins qu'ils ne se livrent à des excès et que leur constitution ne puisse pas assimiler ce qu'ils absorbent. Nous qui sommes partisans de la tempérance, nous avons toujours à lutter contre ce fait malheureux qu'un grand nombre de personnes boivent sans modération et, en conséquence, fournissent à nos adversaires une arme pour combattre notre opinion et donnent de l'appui à leurs idées extrêmes et absolument entachées d'erreur. Il est très étrange que là où nous devrions nous attendre à trouver la vérité et la franchise, nous ne trouvions un exemple ni de l'une ni de l'autre dans la Société de Tempérance de l'Eglise d'Angleterre, qui ne veut pas changer le mot de tempérance en celui de teetotalisme.

PROCEDES EMPLOYES DANS UNE DISTILLERIE MODERNE

La photographie accompagnant cet article représente une section d'un étage d'un magasin de maturation de l'établissement de H. Corby Distillery Co., Limited, à Corbyville, Ontario. Non seulement cette illustration montre parfaitement la manière dont le whisky est emmagasiné pour arriver à maturation, mais elle fait comprendre jusqu'à un certain point quelle est la capacité des immenses bâtisses nécessaires pour contenir les produits d'une distillerie dont l'état est si florissant. La photographie représente un des nombreux corridors qui existent à chaque étage de l'établissement. Quand on réfléchit que chaque série de corridors se retrouve à tous les huit étages, tous remplis des mêmes rangs de barils en bon ordre, et qu'il y a deux de ces bâtisses remplies à leur pleine capacité, on voit qu'il n'y a pas de danger immédiat que le produit Corby arrivé à complète maturation fasse défaut, malgré la demande constamment croissante.

Sur quelques-uns des barils, on peut voir des marques à la craie faites par des officiers de l'Accise, indiquant la date à laquelle ces barils ont été mis en entrepôt de douane. Il n'est pas possible au Canada d'éluder les lois gouvernementales qui exigent que le whisky reste au moins deux ane en entrepôt à partir de la date de sa fabrication; les Canadiens qui boivent du whisky de fabrication domestique ont ainsi la satisfaction de savoir qu'ils n'obtiennent pas du whisky nouvellement fait, comme le cas se produit souvent pour les whiskies importés, qui ne tombent pas sous le coup de cette loi sage, et qui peuvent être vendus quelques semaines après leur production. En fait, le type de qualité maintenu par la Compagnie Corby nécessiste un emmagasinage d'une durée beaucoup plus longue, pour donner au whisky le moëlleux requis. Il est intéressant de savoir que le procédé de maturation auquel le whisky est soumis en barils, n'est pas continu, comme on se le figure généralement; ce procédé est mis en pratique uniquement pendant les mois chauds. Pour remédier à cela, la Compagnie Corby a adopté l'expédient qui consiste à chauffer artificiellement à une température d'été uniforme ses magasins de maturation, tout le long de l'année, non dans l'idée de hâter la maturation (car cette compagnie prétend que rien ne remplace le temps pour la maturation du whisky), mais pour produire une qualité beaucoup plus fine que celle qu'il est possible d'obtenir par les anciennes méthodes.

Il en résulte que le Rye de Corby, quand il est mis sur le marché, possède toutes les bonnes qualités du whisky qui a mûri beaucoup plus longtemps et qui se vendrait plsu cher à cause des frais plus élevés de magasinage et de la perte plus grande causée par l'évaporation.

Il y a une raison à la saveur exceptionnelllement fine qui caractérise le Whisky de Corby et qui est de la plus haute importance pour le marchand pour qui la question de la qualité des marchandises est une question de premier ordre. Le whisky Corby est mis dans des **fûts en chêne carbonisé**, au lieu d'être mis dans des cuves, comme le cas se présente souvent. La raison pour laquelle on emploie des fûts carbonisés, est que le charbon de bois absorbe tout le goût dur, âcre du whisky nouveau, élimine l'oxyde d'amyle hydraté et, avec le temps, adoucit la saveur.

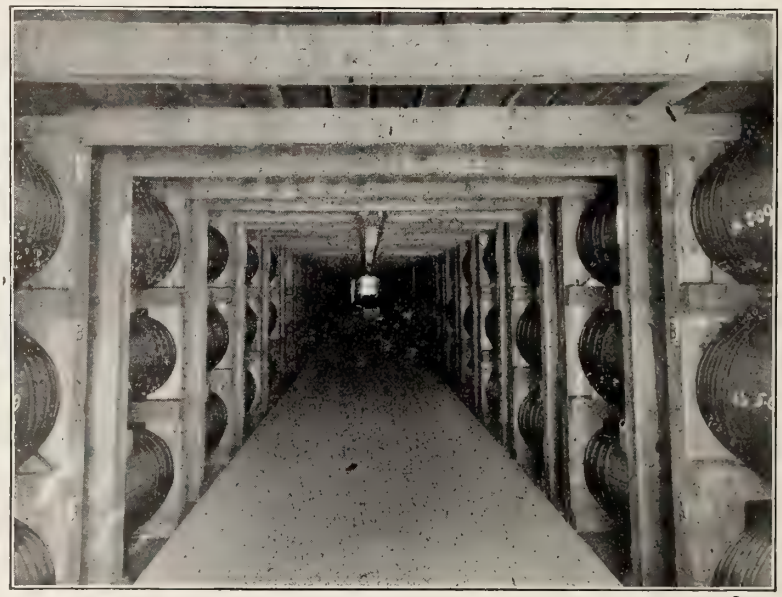

Photographie montrant la manière dont le whisky Corby est amené à un état parfait.

Tout le monde peut facilement comprendre, même les personnes qui ne possèdent aucune connaissance technique, que le whisky emmagasiné dans des **cuves en métal** n'est pas soumis à ce procédé. En réalité, la valeur de cette dernière méthode pour la maturation est à peu près nulle, et le whisky une fois embouteillé, est aussi rude et âcre au goût que lorsqu'il sort de l'alambic. La grande supériorité de la méthode Corby est donc évidente. Pour citer la phrase que la Compagnie a adoptée comme mot d'ordre, son whisky est amené à maturation comme un **bon** whisky doit l'être; ce procédé de maturation constitue l'une des phases les plus importantes de la manufacture d'un produit non surpassé sur le continent.

Eau de Table Naturelle
"PERRIER"
FOURNIE

A la Cour du Roi d'Angleterre

A la Cour du Roi d'Espagne

et au Parlement Anglais

"Le Champagne des Eaux de Table"

L'Eau Gazeuse Naturelle "PERRIER" est, de toutes les Eaux Minéraies, celle qui se mélange le mieux avec le Scotch, le Brandy, les Vins, etc., et leur laisse leur goût naturel.
L'Eau "PERRIER" est mise en bouteilles à la source même, à Les Bouillens Vergeze, Gard, France.
Pour Pancartes, Affiches, Prix et Renseignements, S'ADRESSER À

S. B. Townsend & Co., *Seuls Agents,* Montréal.

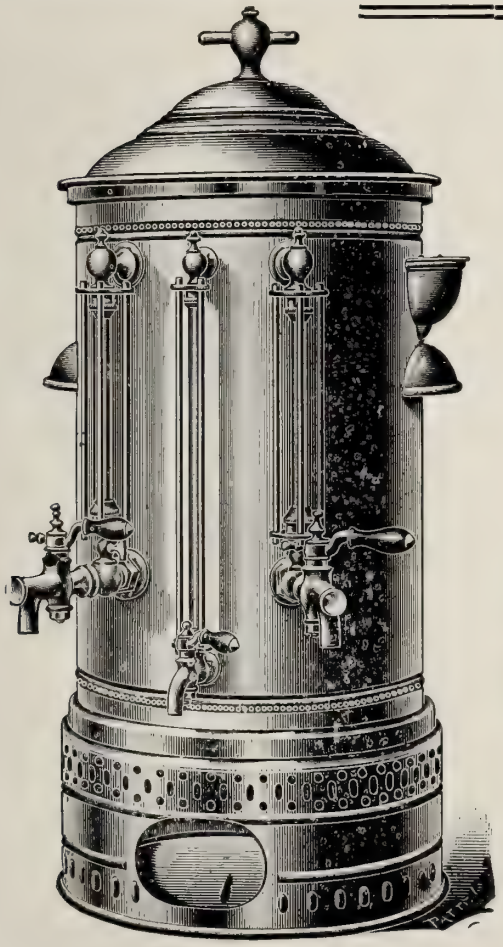

Accessoires et Fournitures d'Hotel et de Bar de toute description.

Nous manufacturons : Cabinets et Boîtes à Serpentin pour Bière, Glacières, Work Boards, Pompes à Bière, Extracteurs de Bouchons, Compresseurs de Citrons, Crachoirs, Urnes à Café, etc.

Les prix sont corrects. Demandez le Nouveau Catalogue "C."

Hamilton Brass Manufacturing Co'y,
LIMITED
HAMILTON, ONT.

Bureau à Montréal :
327 rue Craig Ouest.

GIN DE KUYPER

Nous avons le stock le plus considérable de **GIN DE KUYPER,** au Canada, et avons également des quantités considérables du fameux Gin Canadien . . . . **MELCHERS**

IMPORTATEURS DIRECTS DES

Whiskies Canadiens **Gooderham & Worts, Hiram Walker & Sons, Corby et Seagram.**
Cognacs Français **James Hennessy & Co., Martell, Boutelleau Fils** et **Cognac Distiller's Association.**
Whiskies Ecossais **Sandy Macdonald, John Dewar Kilmarnock, King's Liqueur, Old Mull, Usher** et **Bulloch, Lade.**
Gins Secs **Burnett's, Gordon's, Dutch Dry** et **Booth's Old Tom.**
Whiskies Irlandais **Bushmills, Power, Burke** et **Jameson.**
Champagnes Extra Secs **Pommery, Mumm, Vve Cliquot** et **Gold Lack See.**
Vermouths **Martini & Rossy** et **Noilly Prat.**
Vins Toniques **Mariani** et **Wilson's Invalids' Port.**

Nous sommes également les seuls agents pour le Dominion de quelques-unes des plus importantes maisons d'exportation d'Oporto, Xérès (sherry), Clairets Bourgognes, Sauternes, Vins du Rhin et de la Moselle, ainsi que de Liqueurs Françaises et Hollandaises.

DEMANDEZ NOS PRIX

LAWRENCE A. WILSON COMPAGNIE

— LIMITEE —

La plus importante Maison de Vins et Liqueurs en gros au Canada

MAGASINS D'ENTREPOT : 85-89 rue St-Jacques.
VOUTES D'ENTREPOT: 84 ruelle Fortification.
ENTREPOTS DE DOUANE : 26-36 rue des Soeurs Grises.
ENTREPOTS D'ACCISE : 38 rue Foundling.

BUREAUX CHEFS : 87 RUE SAINT-JACQUES

Téléph. Main 2424, 1394, 7400, 2757 ; Marchands 517.

MONTREAL

Avez-vous essayé les

COCKTAILS SARATOGA

"MANHATTAN,"
"CLUB WHISKY,"
"BRANDY,"
"HOLLAND."

LES SEULS COCKTAILS DE CES MARQUES FAITS AU CANADA.

Prix, $8.25 la caisse

En vente chez tous les marchands de Liqueurs en Gros.

Escomptes spéciaux aux maisons de gros.

Agents pour la Puissance.

D. McMANANY & CO.,

INC.

Marchands de Liqueurs en Gros.

SHERBROOKE, - - Qué.

VENDEZ LE

GIN de BURNETT

"LE LONDON DRY ORIGINAL,"

ABSOLUMENT LE PLUS FIN !

J. M. DOUGLAS & Co., Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

JOSEPH E. SEAGRAM,

•• DISTILLATEUR DE ••
Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA

"Old Times," "White Wheat," "No 83 Rye," "Star Rye".

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Agents, Montréal.

Le

Tabac à Fumer

GREAT WEST

se vend toujours rapidement.

Ayez-en toujours un bon stock en mains,
car votre client n'attendra pas.

The EMPIRE Tobacco Co.

Succursale de IMPERIAL TOBACCO Co. of Canada Limited

Cigares et Tabacs

DECISION DE LA COUR SUPREME DES ETATS-UNIS

Le 26 mai dernier, la Cour Suprême des Etats-Unis a rendu jugement dans la cause intentée par le Gouvernement contre la "American Tobacco Co.". L'accusation portée par le Gouvernement est que la Compagnie conduisait ses affaires en contravention avec la Loi Sherman, et la Cour Suprême des Etats-Unis a trouvé que cette accusation était fondée. Elle a ordonné que la Compagnie soit dissoute dans les six mois suivant le jugement.

L'un des points les plus importants de cette décision est la déclaration qu'une compagnie étrangère qui s'entend avec une compagnie américaine, en vue de restreindre le commerce l'un article quelconque, peut être déclarée coupable d'enfreindre la loi contre les monopoles, et la Cour peut lui ordonner de cesser son commerce sur le territoire américain.

Les compagnies qui sont intéressées dans cette décision sont la "Imperial Tobacco Co." d'Angleterre, La "British American Co." et la "United Cigar Stores Co.".

Les Directeurs américains de ces différentes compagnies sont MM. Jas. B. Duke, C. C. Dula, Percy S. Hill, H. Payne. E. N. Bradey, Benjamin M. Duke, P. Lorillard, P. A. B. Widener, J. D. Cobb, Wm. R. Harris, Geo. Helme, R. D. Lewis, Thos. J. Maloney, R. Smith, Geo. W. Watts, Geo. G. Allen, Chs. N. Strotz, H. McAllister, Herbert D. Kingsbury, Refus L. Paterson, Geo. D. Schley, W. W. Fuller.

Ce jugement donne en même temps instruction à la Cour de Circuit de surveiller la réorganisation de ces différentes compagnies.

D'après l'opinion presque générale des hommes d'affaires, il appert que ce jugement de la Cour Suprême aura pour effet de faire disparaître de l'horizon commercial la plus grande partie de l'incertitude qui existait depuis nombre d'années aux Etats-Unis, au sujet du droit qu'avaient les compagnies d'adopter certaines mesures en vue de protéger leur commerce. Déjà la confiance semble renaître, et les affaires en général ont marqué un certain regain d'activité dans le cours de la semaine écoulée. De fait, ce jugement semble satisfaire l'opinion publique tout en ne sacrifiant pas les intérêts qu'ont certaines personnes dans ces diverses compagnies. D'ailleurs, les juges ont bien fait comprendre que c'était là leur intention, que lorsqu'ils se sont prononcés, leur intention était, premièrement, de reconnaitre l'efficacité de la Loi contre les monopoles; deuxièmement, d'exiger l'observance de cette loi, tout en causant le moins de tort possible aux intérêts du public, et troisièmement, de tenir compte également du fait qu'un grand nombre d'actionnaires de ces riverses compagnies sont devenus acquéreurs des obligations ou valeurs de ces sompagnies, sans savoir exactement qu'ils contribuaient ainsi à accomplir un acte répréhensible, et comme ces actionnaires ne pouvaient être tenus responsables des résultats de certaines actions de la compagnie qui avaient pour effet de restreindre le commerce, il n'était que juste que ces intérêts privés fussent protégés.

M. W. W. Fuller, aviseur légal de ces diverses compagnies, après avoir conféré avec les directeurs, aussitôt après que ce jugement eût été rendu, a bien voulu exprimer l'opinion que les Directeurs de la "American Tobacco Co." ont l'intention de se soumettre aux exigences de la loi, telle qu'interprétée par la Cour Suprême des Etats-Unis.

EXPORTATIONS DE CIGARES DE LA HAVANE

Les chiffres suivants, extraits des registres officiels des Douanes de Cuba, indiquent le nombre de cigares expédiés du port de La Havane pendant la première quinzaine de mai.

	Cigares
Grande-Bretagne	2,783,691
Etats-Unis	2,083,770
Canada	413,000
Allemagn	408,744
Chili	362,848
République Argentine	221,149
Pérou	100,000
Australie	69,000
Belgique	43,780
Espagne	24,650
Uruguay	20,000
Afrique Française	19,000
Gibraltar	19,000
Costa Rica	18,050
France	16,950
Bolivie	10,000
Italie	10,000
Egypte	9,500
Irlande	8,500
Etats-Unis de Colombie	6,840
Suisse	5,000
Vénézuéla	3,875
Mexique	2,250
Equateur	1,450
Grèce	150
Total du 1er mai au 15 mai 1911	6,651,797
Total du 1er janvier au 30 avril 1911	59,116,066
Total du 1er janvier au 15 mai 1911	65,767,863
Total du 1er janvier au 15 mai 1910	59,731,383
Augmentation en 1911	6,036,480

Les principales augmentations en mai 1911 par rapport au mois de mai 1910 ont été les suivantes: Chili, 239,848 ci-

gares; Grande-Bretagne, 202,891; République Argentine, 123,161; Pérou, 95,0000; Etats-Unis, 54,171; Allemagne, 14,309.

Les principales diminutions pendant la même période, ont été les suivantes: Australie, 139,960 cigares; Canada, 91,950; Belgique, 47,380; Uruguay, 20,200; Afrique Anglaise, 84,200; Antilles Hollandaises 77,375 cigares.

LES FEMMES FUMENT

Le gérant des ventes d'une des plus grosses manufactures de cigarettes du monde a déclaré hier, que du grand nombre de cigarettes manufacturées aux Etats-Unis, 657,000,000 ont été fumées par 1,800,000 femmes.

D'après les chiffres de cet expert, sur ce total 95,000 femmes de New-York ont fumé 34,675,000 cigarettes en 1910. Il dit qu'une femme sur dix fume.

"Ceci peut paraître extraordinaire, continue-t-il, mais je crois que s'il y a erreur, c'est plutôt en moins."

M. J. Bruce Payne vient d'être élu Président de l'Association Athlétique de Granby.

* * *

M. A. E. Landriau remplace depuis quelque temps M. J. A. Burns, come représentant de MM. L. O. Grothé & Cie.

* * *

M. W. Wildschut vient d'être nomé représentant canadien de la maison P. L. Baher de Leicester, Angleterre.

* * *

M. Nap. Drouin, Maire de la Ville de Québec et Président de la "Rock City Tobacco Co.", vient d'être élu Président du Club des Annonceurs nouvellement formé à Québec.

POUR LES COMMIS DE MAGASINS

Savez-vous ce que cela veut dire que de prendre un réel intérêt aux affaires d'un homme?

C'est tout simplement se mettre à la place de cet homme. Peu importe l'importance da votre salaire, peu importe la situation que vous occupez. Quand le moment d'agir est arrivé, il faut vous poser la question suivante: "Que ferais-je si j'étais patron?" Voilà ce qui donne du coeur à un homme. Si du coulage peut être arrêté, arrêtez-le. Si un sac peut être économisé, économisez-le. Si une plus grande activité peut épargner une dépense supplémentaire, montrez plus d'activité. Vous êtes dans le magasin pour donner ce qu'il y a de meilleur en vous. Vous avez vendu vos services à un homme pour protéger les intérêts de cet homme, quoi qu'il arrive. Mettez-vous à sa place. Le commis qui ne le fait pas ne remplit pas ses obligations.

* * *

Dans les affaires, il faut lutter. Tenez-vous donc en bonne condition. Entraînez-vous physiquement et mentalement, les résultats seront durables. Vous êtes assez âgé pour savoir que vous ne pouvez pas brûler la chandelle par les deux bouts et obtenir d'elle le service pour lequel elle a été faite. Si vous devez vous traîner hors du lit à l'heure régulière, il y a quelque chose qui ne va pas. Si vous sautez hors du lit, cela vaut mieux. Je partageais autrefois la chambre d'un homme qui se levait re bonne heure ; naturellement, il se couchait de bonne heure. Il est maintenant à la tête d'une maison de gros très importante. Dix heures, voilà l'heure de vous coucher, si vous devez être à l'ouvrage à six heures et demie et en bonne condition pour travailler. Un moment peut arriver où vous pourrez aller vous coucher à n'importe quelle heure. Mais vous ne deviendrez jamais homme d'affaires si vous commencez déjà à vous coucher tard. Vous êtes en entraînement. Vous travaillez en vous élevant .Les commis qui se couchent habituellement au milieu de la nuit travaillent en sens contraire. Ils semblent paresseux, mais ne le sont pas. Ils sont un exemple de la chandelle qui brûle par les deux bouts. Le plaisir est pour eux plus attrayant que le succès. Le théâtre leur enlève la résolution d'obtenir un salaire plus élevé. Maintenez-vous en bonne condition.

* * *

Si votre crédit est bon, maintenez-le bon. Ne demandez pas qu'on vous fasse crédit, Payez comptant vos effets personnels. Quand vous avez besoin d'un costume, attendez que vous ayez à votre disposition la somme nécessaire pour le payer. L'homme qui vous habille doit être payé pour le temps pendant lequel il vous fait crédit. La somme que coûte le temps est aussi bien dans sa poche que dans la vôtre. Ce n'est pas d'un bon jugement que de dépenser d'avance l'argent que vous n'avez pas encore gagné. Ayez de la patience. Faites, chaque semaine, un petit dépôt d'argent à la banque. Payez suivant vos moyens. Adressez-vous au tailleur au comptant. Il vous accueillera bien ,il vous donnera un intérêt plus élevé que la banque sur l'argent que vous aurez placé chez lui. Ouvrez un compte à crédit et il n'y aura pas de limite au nombre des choses dont vous aurez besoin. Il est certain que vous serez très bien mis, mais le comptable de la banque d'épargne n'aura pas l'occasion de balancer votre compte. Le public a avantage à le tenir employé.

* * *

S'il est une chose qui bouleverse un patron plus que toute autre, c'est un employé qui sommeille. On peut passer sur bien des fautes, mais délivrez-nous du commis endormi derrière un comptoir. Soyez actif. Prenez l'habitude de la vivacité. Si vous avez de la santé et l'espoir de réussir, faites-le voir. Montrez de l'énergie. Vos collègues vous ont devancé .Réveillez-vous, sinon vous trouverez, un de ces jours, quelque écrit dans votre enveloppe de paye.

* * *

Un commis devrait être un homme de confiance, entre les mains duquel son patron pourrait laisser le magasin pendant un mois, aussi bien que pendant un jour. L'avancement et les augmentations de salaire sont réservés aux hommes dignes de confiance, sur lesquels on peut toujours compter.

TRAITEZ BIEN VOS EMPLOYES

Bien traiter les employés est un bon principe d'affaires, non seulement au point de vue des avantages à en retirer en ce qui concerne le respect de soi-même, mais au point de vue des avantages que donne la justice. Les employés qui ne sont pas bien traités sont mécontents, et ce mécontentement réagit sur les clients. Si les clients sont servis par des employés mécontents de la manière dont ils sont traités, le patron s'apercevra bientôt que son commerce lui coûte cher. Personne n'aime à demeurer dans une atmosphère de mécontentement, et si les clients ne restent pas assez longtemps dans le magasin pour permettre aux employés de leur faire acheter d'autres articles que ceux pour lesquels ils sont entrés, le commerce sera bientôt paralysé. Un magasin a beau être propre, rangé, bien ornementé, tout cela ne vaut rien si vos clients sont servis par des employés mécontents.

Il ne faut pas oublier que c'est le commis qui fait la dernière transaction avec le client, en échangeant la marchandise con-

tre l'argent du client. Le succès est assuré au magasin dont les commis sont satisfaits et intéressés. Ils sont traités d'une manière juste, et ceux qui ne répondent pas à ce traitement n'ont qu'à s'en aller. Un employé mécontent a une mauvaise influence sur la conduite de ses compagnons, ce qui finit par faire du tort aux affaires.

LE MANQUE D'AMBITION

L'une des principales qualités d'un commis est l'ambition. Celui qui est indifférent et qui n'a pas d'ambition ne peut s'attendre à voir sa situation s'améliorer. Il ne prend pas d'intérêt à ce qu'il fait et ne voit pas que sa situation pourrait s'améliorer.

Il peut-être certain que sa situation ne s'améliorera jamais tant qu'il sera indifférent. Son ambition doit être de se qualifier pour pouvoir remplir la position offrant la plus grande responsabilité qu'il y ait dans l'établissement où il travaille.

LA CULTURE DU TABAC AU CANADA

(Par F. Charlan)

(suite)

La quantité de tabac produite par le Canada est relativement faible. Elle s'élève environ au tiers de la consommation du pays. Il y a relativement peu d'années que ce chiffre a été atteint et encore les dernières récoltes ont-elles eu quelque peine, surtout dans Ontario, à trouver un placement. S'il n'y a pas eu surproduction proprement dite, la situation du marché du tabac canadien a été si difficile, à certains moments, que le découragement était à la veille de s'emparer des planteurs de tabac.

La dernière loi est venue réparer ce malheureux état de choses et, à l'heure actuelle, la demande des tabacs canadiens, sous toutes leurs formes, est des plus actives. Il est possible de prévoir à brève échéance, une production de 15,000,000 de livres qui, peut-être, ne suffira pas à la demande.

Malgré l'opinion parfois émise qu'il est possible que les tabacs canadiens se fassent place un jour sur les marchés étrangers et l'espoir de voir s'établir un commerce d'exportation, il est permis d'être réservé à ce sujet.

Le prix de revient du produit canadien est relativement élevé. Sa qualité est bonne, elle s'améliorera encore, mais elle devrait être de beaucoup supérieure à celle du produit américain pour que la lutte soit possible, aux prix actuels. Ce n'est pas encore le cas. D'ailleurs, si l'on execpte quelques produits spéciaux, le principal mérite des tabacs d'exportation est non la qualité mais le bon marché. Ce dernier peut difficilement s'obtenir dans un pays où la main-d'oeuvre est relativement rare et coûteuse.

Aussi, quelles que soient les qualités des tabacs canadiens, tant que leur prix de revient ne sera pas diminué, c'est surtout le marché interieur qu'ils doivent chercher à conquérir. La culture du tabac au Canada est relativement jeune, malgré des conditions longtemps difficiles, elle a fait d'immenses progrès et les portes des manufactures du pays se sont ouvertes à ses produits, mais d'hier seulement. Pour quelque temps encore, tout au moins, son unique effort devrait être de s'y faire une place de plus en plus grande, afin de s'assurer des résultats si péniblements acquis.

L'approvisionnement en tabac du Canada — Légitimité des dernières mesures législatives

Si l'on évalue ,en chiffres ronds, la consommation du tabac au Canada à 30,000,000 de livres par an ,on voit que les 10,000,000 de livres produites par le pays ne représentent qu'un apport bien faible.

Cette proportion sera renversée un jour à l'avantage du produit indigène, les seuls tabacs importés étant alors représentés par des produits de luxe, que mme les états grands producteurs, comme l'Union Américaine, sont obligés de demander à l'étranger.

La grande partie des tabacs importés au Canada, comprend: pour l'industrie des cigares, des tabacs du Wisconsin, de la Pennsylvanie, du Connecticut, de la Havane. La plus grande partie de ces tabacs sera remplacée un jour par des produits canadiens. Seule subsistera l'importation des Havanes supérieurs, des Sumatras et de quelques produits spéciaux secondaires: Jamaïque, Algérie, etc.; la Colombie-Anglaise et, bientôt peut-être, d'autres secteurs du Canada, étant largement en mesure de fournir des tabacs pour tripes, (fillers), d'une qualité susceptible de satisfaire les fumeurs les plus exigeants.

Les tabacs à chiquer seront presque exclusivement fabriqués avec les Burleys canadiens, qui remplaceront rapidement les tabacs actuellement importés du Kentucky. Les Virginies mêmes, (noirs et jaunes)—dark and bright—pourront être obtenus dans certaines parties d'Ontario, sans parler des secteurs, encore à découvrir, où les conditions de sol et de climat peuvent être aussi favorables, et il sera seulement nécessaire de demander aux Etats du Sud les qualités supérieures requises pour certains usages.

Quant aux tabacs noirs, à fumer, de la province de Québec, ils sont, dès à présent, à l'abri de toute concurrence américaine; de plus, il est bon de noter que leur consommation augmente chaque jour dans des proportions considérables.

L'industrie canadienne des tabacs peut donc trouver dans le pays, à l'exception de quelques produits spéciaux et de luxe, tout ce dont elle a besoin pour se développer. C'est ce qu'ont compris quelques grandes compagnies et quelques particuliers entreprenants qui, après avoir encouragé et soutenu, plus ou moins directement, la culture du tabac au Canada, s'engagent de plus en plus dans la manipulation du produit indigène.

Ainsi se trouve justifiée la dernière mesure législative du parlement canadien, laquelle, en obligeant l'industriel à payer l'impôt avant la manipulation du produit en feuilles, a accordé au tabac indigène une protection dont il se montre de plus en plus digne.

Le dernier recensement a montré un recul de 1,500,000 livres pour les tabacs de toute nature ,importés au Canada, et une avance à peu près égale des tabacs canadiens entrés en manufacture. Etant donnée la production relativement faible du Canada, ces ciffres ont leur éloquence.

Encouragements administratifs — Stations Expérimentales.

Indépendamment de la protection effective que le gouvernement canadien a accordée à la culture du tabac indigène, il a institué un service spécial chargé de renseigner et de diriger les planteurs de tabac et d'améliorer la qualité des produits.

Vieux de trois ans à peine, le service des tabacs a conduit, pour la première fois au Canada, des essais de fermentation pour les tabacs à cigares et à fumer, depuis répétés avec succès par des industriels qui se sont spécialisés dans cette manipulation. Il a entrepris la sélection des variétés déjà introduites et acclimatées au Canada et, dans certains secteurs, l'effet de cette sélection commence à se faire sentir. Des semences améliorées ont été distribuées dans le pays, en même temps que des bulletins pratiques sur la culture du tabac.

Des variétés nouvelles ont été introduites et sont actuellement à l'étude. Après acclimatation, il est possible que certaines d'entre elles puissent, surtout pour l'industrie de la feuille à cigare, donner des produits supérieurs au produit actuel, sans parler des hybrides de date récente, établis au Canada, et dont quelques-uns semblent particulièrement adaptés aux conditions climatériques du pays.

Trois stations expérimentales spéciales ont été établies, au cours de la campagne 1909, par le Ministère de l'Agriculture.

Celle d'Ontario, (comté d'Essex), comprend une superficie de 26 acres, consacrés à l'étude des rotations, engrais, etc.; et à celle des diverses variétés de tabac susceptibles d'avenir dans cette partie du Canada. Une expérience spéciale, ayant pour objet la culture et la dessiccation des tabacs jaunes, (bright) par le séchage à l'air

Bell Telephone 7961. Maison fondée en 1872.

La Compagnie H. Fortier

Marchands de Tabacs en Gros

Successeurs de C. Gratton & Cie.

269, 271, 273 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

(COIN DE LA RUE VAUDREUIL)

Demandez le Cigare

"HALO"

En vente partout

La Compagnie H. Fortier

273 RUE ST-PAUL, - - - - MONTREAL.

chaud, (flue curing), est en cours, et, malgré une saison un peu froide, les résultats sont des plus encourageants.

Les deux autres stations, situées dans la province de Québec, (centre Nord et centre Sud), sont consacrées à l'étude des tabacs noirs, (cigare et pipe), à la sélection des types les plus répandus dans chaque secteur respectif, à la production de graines de choix pour distribution et à l'étude démonstrative des procédés de culture.

Un laboratoire de chimie, récemment organisé, et situé à Ottawa, au bureau de direction du Service des Tabacs, complète une organisation désormais en mesure de répondre aux besoins pressants d'une culture et d'une industrie nouvelles qui se développent dans le pays avec une étonnante rapidité.

Situation pécuniaire du planteur de tabac au Canada.

Au Canada, mieux peut-être que partout ailleurs, la culture du tabac a justifié sa réputation de culture rémunératrice.

Dans les centres de Québec, les rendements en poids se sont longtemps maintenus à 1,000-1,200 livres par arpent. Pendant les années où les prix étaient favorables, un rendement brut, en argent, de $100.00 par arpent, était loin d'être exceptionnel. Les frais de culture, comprenant en grande partie le travail du cultivateur et de sa famille, ne s'élevant guère à plus de $45.00 à $50.00, le bénéfice net ressort à $50.00 environ, par arpent. Un bon planteur peut facilement obtenir des rendements supérieurs et arriver au chiffre net de $75.00 par arpent, et même davantage.

Ces conditions favorables ne pourront être maintenues que si l'on veille à la conservation de la fertilité des terres. C'est un des points principaux sur lesquels le service des tabacs aura à exercer ses efforts, car beaucoup de cultivateurs négligent l'emploi des engrais ou font des fumures par trop insuffisantes.

Les perspectives brillantes que le législateur a ouvertes au planteur de tabac canadien, l'encourageront vraisemblablement à modifier des méthodes de culture parfois un peu archaïques; moyennant quoi, il sera possible d'élever la moyenne des rendements nets à $75.00 par arpent, et même, dans certains cas, à $100.00. Dans ces conditions, la culture du tabac devient une des plus avantageuses qui soient.

Dans Ontario, les rendements en poids sont, en raison de la variété le plus généralement cultivée, (Burley), beaucoup plus élevés que ceux de la province de Québec. Quand, de même que dans cette dernière province, un plus grand soin sera apporté à la fumure des terres, il sera possible de maintenir la moyenne entre 1,500 et 2,000 livres par acre. Ce chiffre, si l'on établit le prix de vente à $0.09, (il est actuellement de $0.10, $0.11), représente un bénéfice net par acre de $80.00 à $100.00.

De l'avis même des planteurs américains employés aux expériences entreprises au Canada, ou qui ont visité les parties de ce pays où l'on se livre à la culture du tabac, c'est une des contrées où cette industrie agricole est la plus avantageuse. Elle pourrait être conseillée à l'émigrant capitaliste comme une de celles capables de rémunérer le plus sûrement son entreprise et ses capitaux.

NOTES

En Corée, tout le monde fume et tout le monde a sa pipe. La pipe est fumée par les hommes, les femmes et les enfants; mais tous fument aussi quelquefois le tabac sous d'autres formes. Le tabac est cultivé en Corée, mais comme le peuple n'a aucune expérience dans cette culture, le tabac étranger lui est préféré. Il y a un fort marché pour les cigarettes, mais la demande pour les cigares est limitée, sauf pour les cigares aussi minces qu'un crayon. L'empereur fume des cigarettes et préfère les cigarettes américaines faites de tabac de Virginie. La Corée importe un assez grand nombre de cigarettes japonaises; on y manufacture et on y vend des cigarettes domestiques, qui se vendent à des prix excessivement bas.

* * *

Le journal "Le Tabac" nous informe que l'idée que le tabac n'est connu en Europe que depuis la découverte de l'Amérique, est inexacte. Les Mèdes et les Perses, longtemps avant notre ère, fumaient dans des narghilés, comme le prouvent d'anciennes sculptures. Un philologue a émis l'idée que les Grecs et les Romains fumaient du tabac, au moins dans leurs colonies. Dans l'archipel malais, l'usage des cigares et des cigarettes date, dit-on, de beaucoup plus loin que la découverte de l'Amérique. "Le Tabac" dit en outre que le mot cigare semble montrer que cette consolation de l'homme n'est pas originaire des Antilles, mais doit dériver du mot arabe Sakara, qui signifie fumer.

* * *

Les chiffres publiés par le Département de l'Agriculture sur la quantité et la valeur des récoltes de tabac en 1909 et en 1910, indiquent plus clairement que toute autre chose l'importance de cette grande branche de l'industrie. En 1909, avec une superficie de 1,180,000 acres cultivée en tabac, les Etats-Unis ont produit 949,357,000 livres. La valeur de ce produit pris sur la ferme, était de 10.1 cents la livre, soit de $95,719,000 pour la récolte totale. La valeur totale de toutes les récoltes, pour l'année, était de $3,971,426,000, estimation au 1er décembre 1909. La proportion de la valeur du tabac à celle de toutes les récoltes était donc d'à peu près un quart.

En 1910 (estimation faite au 1er décembre), la récolte du tabac aux Etats-Unis était de 984,349,000 livres d'une valeur de $95,749,000; la proportion était encore d'un quart de la valeur totale des produits du pays. Pour 1910, on observe une légère baisse des prix relativement à 1909. Dans cette dernière année, le prix était de 10.1 cents par livre, contre 9.3 cents en 1910.

* * *

Un Allemand a eu l'idée d'enlever la nicotine du tabac. Après avoir été aspergé d'ammoniaque, le tabac est placé dans des vases clos, où l'air est raréfié et soumis à l'action de la vapeur à basse pression, ce qui chasse la nicotine. Beaucoup de personnes prétendent que la tabac ne contient pas assez de nicotine pour nuire à la santé d'un fumeur modéré, et que la maladie communément connue sous le nom de "coeur de fumeur" est due à un usage excessif du tabac. Quand un homme dit qu'il a aspiré plein la bouche de nicotine, il a en réalité aspiré l'humidité naturelle qui se réunit dans le tuyau de la pipe, plus l'eau produite par le procédé de la combustion.

Aucun marchand ne peut vendre ses marchandises sans profit. Chaque fois qu'il diminue le prix d'un article quelconque, il lui faut augmenter proportionnellement le prix d'un autre article.

* * *

Le marchand au détail qui, généralement réussit en affaires, est celui qui sait se débarrasser en temps opportun de certaines marchandises, même à prix réduits, si nécessaire.

* * *

Ne vous inquiétez pas trop de ce que fait votre concurrent. Poussez plutôt les affaires de manière à ce que ce soit le concurrent qui ait de l'inquiétude.

* * *

Le marchand se laisse prendre trop facilement et trop souvent par l'argument tendancieux qu'on lui vend au même prix que l'on vend aux marchands en gros.

LIQUEURS EAUX MINERALES

BOÎTES

CIGARES TABAC

THE MEYER THOMAS CO., LIMITED

Téléphone
Main 4560

Edifice Coristine
Montréal.

Cigarettes et Tabacs Français

Spécialement nommés par le Gouvernement Français seuls distributeurs Canadiens pour la vente de ses marques.

Ecrivez pour les prix.

Demandez notre pipe en racine de bruyère apprétiée par tous les connaisseurs.

(GARANTIE NE BRULANT PAS.)
La seule Pipe portant l'étiquette de l'Union des Ouvriers.

GENIN, TRUDEAU & CIE.,
Fabricants et Importateurs d'Articles de Fumeurs,
MONTREAL.

LE CIGARE "NOBLEMEN"

"CE QU'IL Y A DANS UN NOM!"

S. DAVIS & SONS ont choisi le nom de "NOBLEMEN" pour désigner un CIGARE noble en QUALITÉ et noble en GROSSEUR.

Il n'y a que la FEUILLE PURE DE CUBA et des Ouvriers de premier ordre qui sont employés dans la manufacture "NOBLEMEN".

Il est fumé par les millionnaires parce qu'il est le meilleur.

Il est aussi fumé par les salariés pour la même raison et pour une autre à ajouter, savoir :

Il est à la portée de toutes les bourses, le "NOBLEMEN" se vend **2 pour 25 centins.**

Si votre fournisseur ne tient pas le "NOBLEMEN" ordonnez directement.

DE

S. DAVIS & SONS, LIMITED
MONTREAL, QUE.

PRIX DU CENT, (Express Payé) - - - - - $12.00

Demandez le Tabac haché à fumer

RAINBOW

Manufacturé par.... THE B. HOUDE COMPANY, LIMITED, QUEBEC.

Etalage de Circonstance

Dans les Provinces Maritimes, le public s'intéresse naturellement aux choses de la marine, et l'arrivée récente du Niobé, le premier navire de guerre du Canada, a créé beaucoup d'intérêt. La gravure ci-dessus montre comment un marchand de tabac, de St-John, N. B., en a profité ; c'est la reproduction d'une photographie prise de la vitrine de M. Louis Green. Le modèle du navire de guerre, au cente est flanqué, de chaque côté, de boîtes de cigarettes "Niobe". Au-dessus de ce modèle, les mots : "Welcome to the Niobe Cigarettes" apparaissent très à propos, car cette nouvelle cigarette Turque est certainement bien accueillie.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes.—Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

Cigarettes	Par mille
Richmond Straight Cut No 1, 10s	11.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10 ..	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s.	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s.	8.50
New Light (tout tabac) 10s... ..	8.50
Sub Rosa (tout tabac)..	8.50
Le Roy (Petits Cigares) En boîtes de 10	8.50
Derby en pqts de 6 (600) 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10s. ..	6.30
Prince, 7, (700) 4.02; 10s.	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, (Turques), bouts en papier	12.00
Hassan (Turques)— En boîtes de 10	8.50
Mecca (Turques)— En boîtes de 10	8.50
Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles (Turques) bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz (Turques) bouts en or, 10s	15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, $3.50	5.83
High Admiral, 10s	7.00
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold	12.00
Otto de Rose, 10s.	13.00
Bouquet, boîtes à coulisse, 7s. 350; 2.01	5.75
Pin Head, btes à coulisse, 6s. 600; 3.50	5.84
Piccadilly— En boîtes de 10	18.50
Pall Mall (Egyptiennes)— Bouts en liège seulement. En boîtes de 10	18.50
Pall Mall (King Size)— En boîtes de 10	25.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 2 (Liège ou papier) En boîtes de 10..	11.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 1 (Plain). En boîtes de 10..	18.00
Imperial A. A.— En boîtes plates de 10	27.00
Imperial A. A. 1— En boîtes plates de 10	35.00
Mon Plaisir— En boîtes de 20..	10.50
Duke of Durham— En boîtes à coulisse de 10	7.00
Pedro— En boîtes de 10..	7.00
Old Chum Cigarettes— En boîtes de 10	8.00
Effendi (Egyptiennes)— Liège ou papier. En boîtes de 10	12.00
Maspero Frères, cigarettes Nilometer— En boîtes de 10	20.00

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs.	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, bts 5 lbs..	1.00
Athlete, paquets ou boîtes, 1/12, boîtes 5 lbs...	1.05
Derby, en boîtes de fer blanc ¼s.	.95
Vanity Fair, pqts, ⅛s, btes 5 lbs..	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.. ..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs.	1.00
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts 1/13s, btes 2 lbs.	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs..	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Harem (Turquie), pqts, 1/16s, boîtes 5 lbs.	1.35
¼ lb boîtes de fer blanc..	1.40
Houde's (Turques)— 1/20 pqts, 5 lbs. boîtes	1.70
Hochfeiner (Turques)— 1/16 pqts, 5 lbs. boîtes	1.10
Osman (Turquie)— 1/16 pqts. 5 lbs boîtes	1.15

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum—	
En boîtes de fer blanc, 1/6s.. ..	.95
En boîtes de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En boîtes de fer blanc, 1 lb. ..	.80
Pqts. 1/10s boîtes 5 lbs.	.79
En sacs, 1/5s, boîtes 5 lbs.. ..	.83
Puritan Cut Plug—	
Pqts. 1/11s, boîtes 5 lbs.	.85
En boîtes de fer blanc, ½ et¼ lb.	.85
En boîtes de fer blanc, 1/5s. ..	.93
En boîtes de fer blanc, 1 lb. ..	.83
Full Dress—	
En boîtes de fer blanc, 1/5 et½ lb	.95
Meerschaum—	
Pqts. 1/10s, boîtes 5 lbs.	.79
En boîtes de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En sacs 1/5, boîtes 5 lbs.	.83
Ritchie's Smoking Mixture—	
Pqts. 1/10s, boîtes 5 lbs.	.80
En tins ¼ lb.	.95
Ritchie's Cut Plug—	
Pqts. 1/16s, boîtes 5 lbs.	.71
Unique—	
Pqts. 1/15s, boîtes 5 lbs.	.65
Pqts. 1 lb., boîtes 5 lbs.	.61
Pqts. ½ lb., boîtes 5 lbs...	.60
Lord Stanley—boîtes de fer blanc, ½ lb.	1.05
Duke's Mixture, Cut Plug— Pqts. 1/10 lb. cartons 2 lbs. ..	.82
Perique Mixture— En boîtes de fer blanc, 1 lb., ½ lb. et ¼ lb.	1.15
Athlete Smoking Mixture— ½ et ¼ lb. boîtes de fer blanc..	1.35
Pure Perique— ¼ et ½ lb. boîtes de fer blanc, pqts.	1.75
P X X X—	
1 lb. boîtes de fer blanc..	.95
½ lb. boîtes de fer blanc..	1.00
1/5 lb. boîtes de fer blanc.. ..	1.00
Old Virginia—	
1 lb. boîtes de fer blanc..	.78
½ lb. boîtes de fer blanc..	.80
1/16 et 1/9 pqts, 5 lbs. boîtes..	.72
1 lb. et ½ lb. pqts, 5 lbs. boîtes.	.72
Morning Dew Flake Cut—	
1/10 pqts, 5 lbs. boîtes	.82
1/6 boîtes en fer blanc..	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc..	.94
1/5 sacs	.84
Blue Star—	
1/12 pqts, 5 lbs. boîtes	.83
Favorite—½ lb. boîtes en fer blanc	.78
Champaign Cut Plug—	
1/10 pqts, 5 lbs. boîtes	.82
1/5 boîtes en fer blanc	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc	.96
Khaki—	
1/5 boîtes en fer blanc	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc..	.90
1/10 pqts, 5 lbs. boîtes	.80
Red Star—	
1/12 pqts, 5 lbs. boîtes	.83
Sweet Bouquet—	
½ lb. boîtes en fer blanc..	1.25
Maryland—	
1/12 pqts, 5 lbs. boîtes	.78
¼ lb. boîtes en fer blanc..	.78
M. P. (Perique Mixture)—	
1/11 et 1/5 pqts, 5 lbs. boîtes..	.88
Gold Crest Mixture—	
¼ et ½ lb. boîtes en fer blanc..	1.35
Social Mixture—	
Pqts 1/10, boîtes 5 lbs.	.75
En boîtes en fer blanc, ½ lb. ..	.75
Seal of North Carolina—	
En boîtes de 1/6 et ½ lb.	1.05
En sacs, 1/6s, boîtes 5 lbs.	1.05
1/12, ⅛ et ¼s, pqts, boîtes 5 lbs.	.95
Old Gold—	
1/12s et ⅛s, pqts, boîtes 5 lbs..	.95
1/6 boîtes en fer blanc	1.05
¼ pqts, 6 lbs. boîtes	.95
½ lb. jarres en verre	1.05
Bull Durham—	
1/10 sacs, 5 lbs. cartons..	1.25
1/16 sacs, 5 lbs. cartons..	1.25
Duke's Mixture (Granulated)—	
1/10 sacs, 5 lbs. cartons	.85
Calabash Mixture—	
1 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
½ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.20
⅛ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.35

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing—	
Boîtes en fer blanc décorées, 1s.	1.10
½ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
⅛ pqts, cartons 2 lbs.	1.23
1/16 pqts, cartons 1 lb...	1.25
Ogden's Navy Mixture—	
⅛ et ¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23

Tabacs américains à fumer.	La lb.
Pride of Virginia—	
1/10 lb. boîtes en fer blanc, cartons..	1.33
Old English Curve Cut—	
1/10 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2½ lbs.	1.33
¼ lb. boîtes en fer blanc (fermeture hermétique)	1.40
Rose Leaf (coupé fin à chiquer)—	
1 oz. torquettes, en 1 lb. drums,	1.22

Paterson's Seal—
1/5 lb. boites, cartons 5 lbs. .. 1.09
Tuxedo Granulated Plug—
1/10 boites en fer-blanc, 2½ lbs. cartons 1.35
Lucky Strike—
½ btes en fer blanc 3 lbs. cartons 1.28
1/5 lb. boites en fer blanc, cartons 5 lbs. 1.28
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.33
½ lb. boites en fer blanc 1.26
1 lb. boites en fer blanc 1.24

Tabacs américains à chiquer en palettes.

Battle Ax—12 lbs. caddies.. .. .. .93
Piper Heidsieck—10 lbs. caddies. 1.20
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies... 1.19
Horseshoe—12 lbs. caddies. 1.03
Star, 12 lbs. Cads.. .. .. 1.03
Climax, 12 lbs. Cads. 1.03
Spear Head, 18 lb. Cads. 1.03
Lucky Strike (Palette)—
15 lb. Caddies (Palettes 15 oz.) 1.38
Westover (Plug)—
10 et 20 lbs. cads (Palettes 10 oz) 1.19

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.
(Empire Branch)

Tabacs à chiquer.

Bobs, 6s, 21 lbs et½ cads., 12 lbs. 46
Bobs, 12s, Butts, 24 lbs, ½ Butts, 12 lbs. 46
Bobs Bars, 6½ morc. à la lb., ½ Butts, 10 lbs. 46
Currency Bars, 12s, 12 morc. à la lb., Butts 24 lbs., ½ Butts, 12 lbs. 46
Currency, 2 x 4, 6½ à la lb., ½ Butts, 11 lbs. 46
Currency Navy, 12s., ½ Cads., 12 lbs. 46
Stag Bars, 6 2/5s., Butts, 15 lbs et 5 lbs. 46
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs. 44
Pay Roll, 10 2/3 oz. barres, 5 morc. à la barre, 7½ morc. à la lb. butts 20 lbs. et 5½ lbs.. 56
Pay Roll, 2 x 3, 7 à la lb., 22 lbs. cads et 12 lbs ½ cads. 56
Pay Roll, barres 6 2/3 oz. (mince), 7½ m. à la lb., boites, 5 lbs. 56
Moose, barres 14½ oz., 5 morc. à la barre, 5½ morc. à la lb., Moose 11s. 40
Black Watch, 6s., 18 lbs., ½ Butts 9 lbs. chaque 44
Black Watch, 12s., ¼ Cads., 6 lbs. 45
Snowshoe bars, 6½ morc. à la lb., butts 22 lbs., ½ butts, 11 lbs. .. 43
Great West Cut, 8s., Pouches. .. 59
Regal Cube Cut, 9s., boites fer-blanc 70
Amber, 8s. et 3s. 60
Ivy 1½ x 4, 7s., 17 lbs., butts 8½ lbs. 50
Shamrock 2 x 4 et barres 6s., 5 lbs. et 10 lbs. 45

THE B. HOUDE CO., LTD., QUEBEC.

Tabacs coupés à fumer.

Trappeur—
pqts ¼, boites 5 lbs. 32
sacs 1/12, boites 5 lbs. 48
pqts ½ et 1 lb. 30
Comfort—
sacs ⅛, boites 5 lbs. 32
sacs 1/10, boites 5 lbs. 40
sacs 1/12, boites 5 lbs. 48
Casino—
pqts 1/6, boites 5 lbs. 24
pqts ½ et 1 lb... 20
O. K. No 1—
1/6 pqts, boites 5 lbs. 50
O. K. Mixture—
⅛ pqts. boites 5 lbs. 32
Horse Shoe Solace—
pqts 1/10, boites 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 40
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt. 48
boites en fer blanc ½ lb. 43
Gold Block—
pqts 1/12, boites 5 lbs... 50
sacs 1/12 et 1/7, boites 5 lbs. .. 50
Brown Shag—
pqts 1/10, boites 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb... 38
Signum Cut Plug—
sacs 1/12, boites de 5 lbs. 48
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 40
pqts ½ lb. 38
Carillon (à fumer et à chiquer)
pqts 1/10 boites de 5 lbs. 40
Como—
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 38
pqts 1/9, boites de 5 lbs. 36
Lion Brand—
sac papier 1/10, boites 5 lbs. .. 35
Houde's No. 1.—
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 44
pqts 1/7, boites de 5 lbs. 45
pqts de ½ et 1 lb... 40
valises de 1 lb... 44
Micmac—
sacs de papier 1/10, boites de 5 lbs.. 30
Houde's Fine Cut—
sacs papier 1/12 et 1/6, boites 5 lbs... 52
Hudson—
pqts 1/12, boites de 3 lbs. 52
pqts 1/6, boites de 5 lbs. 52
Golden Leaf—
pqts 1/12 et 1/6, boites de 5 lbs. 48
boites en fer blanc 1 lb. 54
boites en fer blanc ½ lb. 58
boites en fer blanc ¼ lb. 65
Rainbow—
pqts 1/9, boites 5 lbs. 70
boites en fer blanc ½ lb. 73
boites en fer blanc ¼ lb. 78
sacs 1/5, boites de 5 lbs. 78
Cremo—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48
Standard—
pqts 1/9, boites 5 lbs. 70
Jockey—
pqts 1/12, boites 5 lbs. 48
Sunrise—
pqts 1/10, boites 5 lbs. 70
Patriot—
boites en fer blanc de 1 lb. .. 25
Cavendish—
pqts ½ lb. 35
Handy—
sac 1/10, boites 5 lbs. 70
Alice—
sacs 1 lb. 25

Tabacs Naturels, coupés, à fumer.

Parfum d'Italie—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48
Mon Ami (Pur Quesnel)—
pqts de 1/9, boites 3 lbs. 65
pqts de ½ et 1 lb... 50
Red Cross—
pqts de 1/10, boites de 5 lbs. .. 40
pqts de ½ lb. 40
sacs de 1/7, boites de 5 lbs. .. 55
Tiger—
pqts de 1/10, boites de 5 lbs... 40
Montcalm—
sacs 1 lb. 20
Zouave—
pqts ⅛, boites de 5 lbs. 31
pqts ½ et 1 lb. 30
Encore—
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 38
sacs 1/7, boites 5 lbs. 48
Rouge et Quesnel—
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 38
pqts 1/5, ½ et 1 lb. 35
Mon Plaisir—
pqts 1/9, boites de 2 et 5 lbs... 70
Quesnel—
pqts ¼, ½ et 1 lb. 40
Houde's Best one dollar Mixture—
pqts 1/10 lb., boites 5 lbs. 80
pqts ¼, ½ et 1 lb. 80
Gold Cross—
pqts ⅛, boites de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb. 50
Napoléon—
pqts 1/10, boites de 4 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 35
Blue Cross—
pqts ⅛, boites de 5 lbs. 32
pqts ½ et 1 lb. 30
Houde's Sixty cents—
pqts 1/7, boites de 5 lbs. 50
Bellefeuille—
pqts 1/6, boites de 5 lbs. 24
pqts 1/3 lb. 24
pqts de 1 lb. 20
Houde's Quesnel—
pqts 1/14 et ⅛, boites de 5 lbs. 60
Iroquois—
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 40
Prairie—
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 38
Rouge—
pqts 1/6, boites de 5 lbs. 24
1 lb. 20
½ lb. et ¼ lb. 24
Golden Broom—
boites en fer blanc 1/6 lb. en boites de 10 lbs. 40

Tabacs à Cigarettes

Rugby—
1/9 (boites à coulisse), boites 5 lbs... 67
pqts 1/14, boites de 5 lbs. 60
pqts ½ et 1 lb. 60
Petit Bleu—
pqts 1/12 et ⅛, boites de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb., sous étain 40
L. L. V.—
pqts ½ lb., sous étain 40
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48
Petit Poucet—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48
Le Petit Jaune—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 46
Snowboda—
boites à coulisse 1/9, boites 5 lbs. 64
Carlo—
pqts 1/14, boites de 5 lbs. 55
Ali Baba—
pqts ¼, boites de 5 lbs. 60
boites à coulisse 1/9.. 65
Tabac Turc, Yafa, à Cigarettes—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 80
pqts ¼ lb. 80

Tabac coupé fin, à chiquer

Chocolate Fine Cut—
boites en fer blanc 1 lb... 65

Tabac à chiquer en tablettes

Spun Roll—
boites 1/16 et 1 lb. 60

Tabac naturel coupé et pressé

Orignal—
pqts ¼ et ½, boites de 5 lbs. .. 60

Coupé, Tranché ou Palettes.

Transfer—
boites à coulisse 1/7, boites 5 lbs. 50
Atlas—
1/7 (boites à coulisses), bts 5 lb. 49
Bamboo (Curved Cut)—
boites en fer blanc, 1/10, bts 3 lbs. 75
Caribou—
boites 1/7, boites de 5 lbs. 50

NATIONAL SNUFF CO., LTD.

Landry's Light Snuff—
Barillets ou Jarres
Rose No. 1 32
Merise 32
Rose extra 36
Macaba 38
Scoth (pqts 1 lb. et boites 5 lbs) 50
Scoth, en jarres de 5 lbs. 52
Houde's Dark Snuff—
Naturel 33

Rose No. 1	34
Rose & Bean	34
Rose Extra	36
Merise	34
Macaba	41
Scoth en pqts 1 lb. et btes 5 lbs.	50
Scoth en jarres 5 lbs.	52
Copenhagen—en boites 1/12 lb.	90
Horseshoe—en boites de 1/12 lb.	90

TABACS A FUMER DE WILLS

Capstan Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.33
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.61
Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.42
Full (fort)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.41

Boites fer blanc décorées.

Mild (doux)	1/6	1.43
Medium (moyen)	1/16	1.33
"	⅛	1.33

Capstan Mixture.

Boites fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33

Traveller.

Boîtes de fer blanc décorées à charnières	1s	1.12
Boîtes de fer blanc décorées à charnières	½	1.23
Boîtes de fer blanc décorées à charnières	¼	1.23
Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets plats sous étain	⅛	1.23
Paquets plats sous étain	1/16	1.23

Westward Ho Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.33
Boîtes fer blanc hermétiques	⅛	1.33
Paquets papier étain	⅛	1.33

Ocean Mixture.

Boîtes fer blanc rondes	1s	1.03
Boîtes fer blanc hermétiques	1s	1.08
Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.13
Boîtes fer blanc hermétiques	½	1.13

Latakia.

Boîtes fer blanc hermétiques	½	1.59
Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.58

Black Cut Cavendish.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Gold Flake.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.38

Liverpool Irish Twist.

Boîtes fer blanc hermétiques, 3 lbs		0.98
Tagger, rouleaux 2 lbs.,	10 lbs.	0.98
Boîtes fer blanc hermétiques (rouleaux 2½ lbs.)	5 lbs.	0.98

Superfine Shag.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.33
Boîtes fer blanc hermétiques	⅛	1.33

Old Friend Shag.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.00

TABACS A CIGARETTES DE WILLS

Three Castles.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.55
"	¼	1.58
"	⅛	1.58
Medium (moyen)	¼	1.48
"	⅛	1.53

Paquets papier et étain.

Medium (moyen)	⅛	1.38
"	1/16	1.43
Mild (doux)	1/16	1.43
"	⅛	1.43

Best Bird's Eye.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.33
Boîtes fer blanc hermétiques	⅛	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Bright Bird's Eye.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.10

TABAC A FUMER PLAYER.

Navy Cut.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.35
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.54
Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33
Full (fort)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33

Navy Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.38
Paquets papier et étain	1/16	1.38

TABAC A CIGARETTES PLAYER.

Navy Cut.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.48
Boîtes fer blanc hermétiques	⅛	1.48

TABAC A FUMER DE LA RICHMOND CAVENDISH CO.

Pioneer.

Boîtes fer blanc plates	½	1.23
Boîtes fer blanc plates	¼	1.23
Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Richmond Smoking Mixture.

Boîtes fer blanc rondes	¼	1.10

Gem of the Ocean Shag.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.06

Superfine Shag.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.13

TABAC A FUMER DE LAMBERT & BUTLER

Log Cabin.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.23
Boîtes fer blanc hermétiques	⅛	1.28

Sundried Honeydew.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.38

Viking.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.28
Medium (moyen)	¼	1.30
Medium (moyen)	⅛	1.35

Varsity Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.58

Waverley Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.33

Frontier Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	¼	1.58

Prince of Wales Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	¼	1.48

Garrick Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques	½	1.55
Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.58
Boîtes fer blanc hermétiques	⅛	1.58

TABACS A CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

May Blossom.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.58
Boîtes fer blanc hermétiques	⅛	1.68

TABACS DE MACDONALD

Cut Golden Bar.

Boîtes fer blanc hermétiques—

Mild (doux)	¼	1.58
Mild (doux)	⅛	1.58
Medium (moyen)	¼	1.58
Medium (moyen)	⅛	1.58
Full (fort)	⅛	1.58

TABACS A FUMER DE F. & J. SMITH

Glasgow Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	1s	1.28
Btes rondes fer blanc herm	½	1.31
Btes rondes fer blanc herm	¼	1.31
Btes rondes fer blanc herm	⅛	1.36

Sun Cured Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	1s	1.35
Btes rondes fer blanc herm	½	1.36
Btes rondes fer blanc herm	¼	1.38
Btes rondes fer blanc herm	⅛	1.38

TABACS A FUMER AMERICAINS.

Van Bibber Cut Plug.

Btes fer bl. 1/10 lb. 2½ lb. cartons. (Foncé ou aromatique)		1.28

Mayo's Cut Plug.

Paquets 1/10 5 lbs. cartons		1.00

CIGARETTES

Gold Crest.

En btes de 20 é coulisse	500	3.33	6.00

Vanity Fair.

En btes de 10 à coulisse	500	3.65	7.30

Vice Roy (Petits Cigares)

En btes de 10 à coulisse	500	4.25	8.50

Egyptian Deities No. 1.

En btes de 10 à coulisse,	100	2.70	27.00

Egyptian Deities No. 3.

En btes de 10 à coulisse,	100	2.00	20.00

CIGARETTES DE WILLS

Three Castles.

	Par M.
Btes fer blanc herm. de 50	15.00
Btes fer bl. plates fantaisie de 10	16.00
En cartons de 10	15.00

Three Castles (Gold-tipped).

En btes fer blanc plates de 50	19.00
En btes fer blanc plates de 10	20.00

Gold Flake.

En btes fer blanc herm. de 50	12.50
En paquets de 10	12.50
En boites à coulisse de 10	12.50

Capstan (Doux).

En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons (avec bouts) de 10	12.50
En cartons de 10	12.00

Capstan (Moyen).

En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons de 10	12.00
En cartons de 10 (avec bouts)	12.50

Wild Woodbine.

En paquets de 10	12.50

CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.

Garrick Mixture.

	Par M.
En btes fer blanc herm. de 50	19.00
En boites de 10 rembourrées	19.00

CIGARETTES PLAYER

En cartons de 10	10.50

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

JOHN HOPE ET CIE, MONTREAL

Seuls Agents au Canada pour:

Martell & Co., Cognac. — La cse

Une Etoile	12 Bout.	12.75
3 Etoiles	"	16.00
V. O.	"	17.25
V. S. O. P.	"	18.75
V. V. S. O. P.	"	38.00

Jules Robin & Cie, Cognac.

Bouteilles	9.50
24 Flasks	10.00
En fûts le gallon	4.25

ABSINTHE

	La cse
Gem. Pernod (1) 24 bout. litres	14.00
Gemp. Pernod (14)	13.50
Pernod Fils (12)	15.00
Jules Pernod (2) 12 bouteilles, litres	11.50

AMERS

Amer Picon (12)	11.00
L. C. F. C. (1) Jamaica chop.	6.00
Celery chop.	6.00
Girlings Orange **(14)**	9.00
Levert & Shudel Orange **(14)**	9.00

APERITIFS

Bacchus (2) 12 bouteilles, litres	10.00
Dubonnet (1) Litres	10.00
Tôt (14)	7.50
Stone's Lime Juice, 12 pintes **(5)**	3.00
" Lime Juice Cordial, 12 pts.	3.00

BIERES

	Pts.	Chop.
Bass' (4) Emb. par E. & J. Burke.	.2.65	1.65
Bass' (2) Emb. par Daukes' & Co.	.2.40	1.55
Bass' (4) Emb. par C. G. Hibbert.	..2.65	1.65

Bass & Co.'s Ale

Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)

Pintes	2.65
Chopines	1.65
Splits	1.20

Bass' (14) Moline Co. Marque Monkey.	2.60	1.70
Marques Monkey, Nips		1.15

W. E. Johnson & Co. (2)	pts.	chop.	splits
Doz.	2.40	1.50	1.00

Bass' (6)	pts.	chop.
Bull's Head	2.65	1.65

Bass & Co. (6)	en fûts
Hhds	40.00
Bbls	28.25
India Pale, Kilderkins, 18 gals.	15.00
India Pale, Firkins, 9 gals	8.00
No 1, Winter ale, Firkins, 9 gals.	10.00
Castre Brand, Bout. grès chop.	1.65

Pabst (1)	chopine
Export, 10 doz.	12.75
Blue Ribbon, 10 doz.	13.75

BIGARREAUX

	Pintes	chop.
L. A. Price (1) Bigarreaux au Marasquin.	8.00	9.00
Teysonneau (12) Bigarreaux au Marasquin.	8.00	9.00

BOURGOGNES BLANCS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Chablis, par cse de bout. . 7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.

Bouchard, Père & Fils (12)	bout.	½ bout.
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	

J. Calvet & Cie (6)		
Chablis	11.50	12.50

F. Chauvenet (15)		
Montrachet (mar. Guiche)	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25

Dufouleur Père & Fils (14)		
Mâcon	6.00	7.00
Beaujolais	6.50	7.50
Moulin à Vent	7.00	8.00
Beaune	8.00	9.00
Nuits	9.00	10.00
Volnay	9.50	10.50
Pommard	10.00	11.00
Corton	12.00	13.00
Chambertin	14.00	15.00
Clos Vougeot	18.00	19.00
Chablis	7.00	8.00
Meurseault	12.00	13.00

C. Marey & Liger-Bélair (4)	bout.	½ bout.
Chablis	8.50	9.50

Morin, Père & Fils (2)		
Chablis, 1898	7.50	8.50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils (12) Bourgogne Mousseaux	15.00	16.50
Beaune	17.00	18.50
Nuits	19.00	20.50
Chambertin	22.50	24.00
J. Calvet & Co., Bordeaux, France (6) Pommard, Cachet Rose	22.00	24.00
Chambertin, Cachet Rouge	22.00	24.00
Dutouleur Père & Fils (14) Nuits	16.00	17.00
Clos Vougeot	25.00	26.00
M. Marey & Liger-Bélair (4) Nuits — rouge	17.00	18.50
Morin, Père & Fils (2) Sec-Mousseux	12.50	13.50
A. Lalande & Cie (5) Chambertin		16.00

BOURGOGNES ROUGES

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Mâcon par cse de bout. .. 6.50
VD Beaune, par cse de bout.... 7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.

Bouchard, Père & Fils (12)		
Mâcon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	9.00	10.00
"Club"	7.00	8.00
Pommard	10.00	11.00
Nuits	12.00	13.00
Chambertin	16.50	17.50
Clos de Vougeot	22.00	23.00
J. Calvet & Cie (6) Beaune, 1889	9.00	10.00
Pommard, 1887	11.50	12.50
Volnay, 1889	13.75	14.75
Chambertin, 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet (15) Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton (Clos-du-Roi)	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.50
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux	9.00	10.00
Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Mâcon (Choix)	6.50	7.50
Dufouleur Père & Fils (14) Nuits	16.00	17.00
Pink Pearl (Special Line)	18.00	19.00
Chambertin	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5) Mâcon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Pommard	6.60	7.60
Beaune	6.00	7.00
M. Marey & Liger-Bélair (4) Beaujolais	6.25	7.25
Mâcon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50

Morin, Père & Fils (2)		
Mâcon	5.00	6.00
Beaune	6.50	7.50
Pommard	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Chanson, Père & Fils (5) Bourgogne Royal	10.00	11.00

CHAMPAGNES

	Bt.	½ Bt.	Splits
C. A. Cardinal (2) Extra Dry	12.50	13.50	14.50

Deutz & Gelderman (14)	Bout.	½ Bout.
Gold Lack Brut, 1898	31.00	33.00
Extra sec, 1900	28.00	30.00

Duc de LaGrange (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Sec	9.00	10.00	11.00

Duc de Montlouis (1)	Bout.	½ Bout.
Cuvée Réservée	10.00	11.00
Carte Noire	12.50	13.50
Carte D'Or	14.00	15.00
Carte Blanche ¼ bout.	15.00	12.50 13.50

Duc d'Origny (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Louis Duvau (5)		13.50	15.00

Gratien & Meyer (14)	Bt.	½ Bt.
Caisses ou paniers.	13.00	14.00

Heidsieck & Co. (5)		
Dry Monopole	31.00	33.00

Edmond Massé & Fils	
Carte Noire	10.00
Carte Blanche	14.00
Carte Or	20.00

Moët & Chandon (7)		
White Seal, very dry	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
Imperial Crown, Brut	40.00	42.00
G. H. Mumm & Co. (6) Extra Dry	30.00	32.00
Selected Brut	33.00	35.00
Cordon Rouge	33.00	35.00
Selected Brut, Vintage, 1900	40.00	42.00
Brut, Vintage, 1898	45.00	
Brut, Vintage, 1895	52.00	
Cordon Rouge Brut, Vintage 1904	36.00	38.00
Cordon Rouge Brut, Vintage 1898	45.00	

Piper-Heidsieck (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Sec	28.00	30.00	32.00
Très sec	30.00	32.00	34.00
Brut	30.00	32.00	34.00

Escompte de commerce 10%.

Louis Roederer (1)	Bt.	½ Bt.
Grand Vin sec	28.00	30.00
Vin Extra sec	28.00	30.00
Brut spécial Cuvée	30.00	32.00
Ve Pommery, Fils & Cie (12) Sec, ou Extra Sec.	28.00	30.00
Brut (vin naturel)	30.00	32.00

CIDRE

"Land of Evangeline" (7)	La cse
Pintes	2.25
Chopines	1.75
Splits	1.10

CLARETS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
Purs Clarets Français.
Médoc ½ Bout. 4.00
VD 6 Grand Ordinaire, par cse " 4.50
VD 5 Première Côte, par cse " 4.75
VD 4 Moulin supérieur, par cse " 5.50
VD 3 Grand Cantenac, par cse " 6.75
½ Bout., $1.00 par caisse extra.
En fûts, en Hhds, demi-quart et 8ème de Hhd., depuis $1 par gallon.

Barton & Guestier (4)	Bt.	½ Bt.
Floirac	5.00	6.00
Médoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Bailtailey	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Léoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00

Bordeaux Claret Co. (14)

Côtes	2.50	3.50
Bon Paysan	2.60	3.60
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
St-Estèphe	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00

J. Calvet & Co. (6)

	Bt.	½ Bt.
St-Vincent	3.50	4.50
Médoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50

Château Lascombe (1)

Margaux	2.50	3.25

J. Dutrenit & Co. (14)

Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Estèphe	3.50	4.50
St-Julien	4.50	5.50
Château Brûlé	5.00	6.00
Margaux	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00

Faure Frère (3)

Bon Bourgeois	3.00	4.00
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
St-Emilion	4.50	5.50
Ch. Dugay	6.00	7.00
Floirac	4.50	5.50
Médoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes	le gallon 0.00	1.00

Fleury & Fils (2)

	qts.	pts.
Médoc	2.00	2.50

L. Gaudin & Cie (1)

St-Julien	3.00	3.50
St-Estèphe	3.25	3.75

Nathaniel Johnston & Fils (12)

Ordinaire	4.25	5.25
Château Chamfleuri	4.25	5.25
St-Loubès	5.25	6.25
"Club"	6.00	7.00
Médoc	5.75	6.75
Margaux	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Léoville	19.00	20.00
Château Larose	19.00	20.00
Château Margaux	21.00	22.00
Château Lafitte	22.00	23.00

A. Lalande & Cie(5)

1893 Médoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estèphe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Léoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latreille & Cie (2)

St-Julien	2.00	2.50

V. Pradel & Cie. Médoc (2). 2.75 3.25

P. Vernot & Cie St-Julien (2) 2.75 3.25

Vigneau & Cambours (2)

Château Bergès	3.50	4.00
St-Estèphe	4.50	5.50
St-Julien	5.00	6.00
Pontet Canet	7.50	8.50
Château Maucamps	10.00	11.00
Mouton Rotschild	17.00	18.00

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. (14) La cse

Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American 9.50

Eagle Brand (1)

Manatthan	8.25
Brandy	8.25
Whisky	8.25
Martini	8.25
Gin	8.25

G. F. Heublein Bros. "Club" (5)

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis 12.75

D. McManamy & Co.'s (19) La cse

"Saratogo" Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin 8.25

COGNACS

Balzac à preuve (7) gall. 4.00

Bisquit, Dubouché & Cie (5) La cse

*	Bout. 9.50
10 ans d'âge	Bout. 12.50
Old Liqueur, 20 ans d'âge	Bout. 16.00
*	½ Bout. 17.00
V.V.S.O.P., 55 ans d'âge,	Bout. 45.00
Au gallon	4.10 à 10.00

Boulestin & Cie (1) 1 cse 5 cses

*	Bout. 12.00	11.75
*	24 flasks 13.00	12.75
* Fluted	Bout. 12.00	11.75
*	½ Bout. 13.00	12.75
***	Bout. 15.00	14.75
V. S. O. P.	Bout. 20.00	19.50
V. V. S. O. P.	Bout. 28.00	27.50
1846	Bout. 45.00	.....

Boutelleau, Fils (14) La cse

V. S. O. P. 1858	Bout. 18.00
Doctor's Special	Bout. 11.00
V. O. 1875	Bout. 13.50
V. V. S. O. P. 1820	Bout. 30.00

Boutelleau (14) en fûts, gal. 4.00 à 4.75

Jos. Brémon & Co. (14) La cse

***	Bout. 5.50
***	flasks 6.50
***	½ flasks 7.50

Sorin (14) en fûts, gal 4.25 à 5.50

Sauvion (14) en fûts, gal. 5.00 à 6.50

J. M. Boutin & Cie (2) La cse

Marque Alligator Bout. 8.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Carlat & Co. (14) La cse

Bouteilles	7.00
½ Bouteilles	8.00

C. D. A. Brandy Liqueur (14)

50 ans d'âge 36.00

Jules Coadon & Co. (6) La cse

12 Bouteilles	8.00
24 flasks	9.00
Au gallon	3.90 à 4.50

Cognac Distillers Association (14) La cse

*** Vieux	9.00
24 ½ bouteilles	10.00
V. O., 12 ans	12.00
V. S. O. P., 20 ans	15.00
X. X. O., 1858	23.00

Clouret (7) 10.00

au gal.

3 Grapes, Vieux	3.75 à 4.00
V. O.	3.95 à 4.15

Comandon & Co. (6) La cse

Special	9.50
Réserve extra	10.50
Réserve 1878	12.50
** et X. O.	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon	4.50 à 7.50

Chs Couturier & Cie (2) La cse

***	7.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

Au gal.

En fûts 3.75 à 4 00

La cse

48 Flasks	10 00
1 Etoile	Bout. 11.50
3 Etoiles	Bout. 14.00
V. S. O.	Bout. 16.50
V. S. O. P.	Bout. 18.25

Dervos & Cie (1) 1 cse 5 cses

Bouteilles	8.00	7.75
½ Bouteilles	9.00	8.75
24 Flasks n. c.	9.00	8.75

M. Durand & Cie (1) La cse

*** Bouteilles	5.50
*** ½ Bouteilles	6.50
*** ¼ Bouteilles	7.00
16 flasks	5.50
24 flasks n. c.	6.00
32 flasks	6.75
48 ½ flasks n. c.	7.00

V. Fournier & Cie. (1)

12 Bouteilles Pintes, Spécial	9.00
12 Bouteilles Pintes, 7 ans	10.00
12 Bouteilles Pintes, 12 ans	11.50
12 Bouteilles Pintes, 20 ans	14.00
12 Bouteilles Pintes, Médicinal	12.00
12 Bouteilles Pintes, 1 Etoile	12.00
12 Bouteilles Pintes, 3 Etoiles	14.00
12 Bouteilles Pintes, V.S.O.P.	21.00

Fromy & Rogée & Cie (6)

Médical Réserve	12.00
Médical Réserve, V. O.	15.00

Gonzalez, Staub & Cie (1) La cse

Bouteilles	9.00
½ Bouteilles	10.00
24 flasks	10.00

Jimenez & Lamothe (14)

***	Bout. 11.00
V. S. O. P.	Bout. 15.00
1865 Liqueur	Bout. 18.00
Au gallon	4.25 à 4.50

Lagrange & Co. (14)

V. O.	Bout. 7.00
V. O.	flasks 8.00
V. O.	½ flasks 9.00

Lucien Foucauld & Cie. (9)

Bouquet	Bout. 9.50
Bouquet	½ Bout. 10.30
Bouquet	32 Flasks 11.45
Médico-Tonic	Bout. 11.50
XXX	Bout. 12.00
XXXX*	Bout. 14.00
V. S. O. P.	Bout. 17.00
V. V. S. O. P.	Bout. 22.00
1847	Bout. 48.00

De Luze, Fils Aîné (1)

12 Bouteiles Pintes	7.50
24 Bouteilles Chopines	8.50
24 Flasks	8.00
48 Flasks	8.50

F. Marion & Cie (2)

*** Bout. 6.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Au gal.

En Fûts 3.50 à 3.75

Moutet (7)

Bouteilles 16.50

Au gal.

En fûts pour coupage 7.00

Otard, Dupuy & Cie (15) La cse

Spécial	Bout. 9.50
Une étoile	Bout. 12.00
Deux étoiles	Bout. 14.00
Trois étoiles	Bout. 16.00
V. S. O. P.	Bout. 17.00
Au gallon depuis	5.00

Parville & Cie (2) La cse

*** 12s Bout. 5.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

***	Bout. 6.25
***	½ Bout. 7.25
***	¼ Bout. 7.75
V. O.	Bout. 7.25
V. O.	½ Bout. 8.25
16 flasks	7.25
24 flasks n. c.	7.25
32 flasks	7.50
48 ½ flasks n. c.	7.75

C. Pluchon & Cie (1) 1 cse 5 cses

Bouteilles	7.25	7.00

Quantin & Co. (6) La cse

***	Bout. 9.50
Au gallon	4.25 à 5.50

Frégnier & Cie (14)

***	Bout. 5.50
***	Flasks 6.50
***	½ Flasks 7.50

Renault & Cie (12)

*	Bout. 10.00
V. O.	Bout. 12.00
3 étoiles S. V. O.	Bout. 15.00
V. S. O. P.	Bout. 21.00
Club	Bout. 18.00
50 ans d'âge	Bout. 40.00
Au gallon	4.00 à 10.00

Ph. Richard (2)

S. O., 40 ans	Bout. 25.00
20 ans flûtes	Bout. 16.00
Médicinal	Bout. 14.50
V. S. O. P.	Bout. 12.25
Special Reserve	Bout. 11.00
V. S. O. P.	Bout. 10.50
V. O.	Bout. 9.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

	Au gall.
Ph. Richard (2)	3.50 à 6.50

	La cse
J. Denis Henry Mounié & Co. (7)	11.50
Valin & Frère (2) XXX	Bout. 4.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

EAUX

	La cse
Apenta Hungarian, Aperitive (5)	
25 Pintes	6.25
50 Chopines	9.50
Gazeuse, Splits	5.50
Apollinaris (5)	
50 Pintes	7.50
100 Chopines	10.00
100 Splits	8.58

			La doz.
S. Birch & Co. (14)			
Ginger Ale	Bombays		1.35
Ginger Ale	Splits		0.90
Soda	Bombays		1.25
Soda	Splits		0.90
Cantrell & Cochrane (4)			
Belfast Ginger Ale			1.40
Club Soda			1.40
Seltzer			1.40
Potass Water			1.40
Dry Imperial Ginger Ale			1.50
Schweppe's, de Londres (12)			
Soda Water Co. Cylindres, pr. 2.			1.35
Soda Water, Bombays, pour 3			1.50
Soda Water, Splits, pour 1			1.10
Dry Ginger Ale Champagne, Pts.			1.35
Dry Ginger Ale Champagne, Spl.			1.10
Seltzer			1.40
Potass Water			1.40

		La cse
Vichy (2)		
La Capitale, 50	Bout.	5.00
La Sanitas (gazeuse) 50	Bout.	8.00
La Sanitas, 100	¼ Bout.	9.00

	50 Bout.	50 ½ Bout.
Vichy Limonade (2)		
La Savoureuse, caisse	7.50	5.00
La St-Nicholas, caisse	8.00	5.50

	La cse
Vichy St-Yorre (14)	
Source St-George	8.00
Bassin de Vichy (1)	
Source St-Louis, 50 Bouteilles	8.00

Sun-Ray "Gazeuse" (2)	6.50	8.50	7.50
Sun-Ray "Naturelle" (2)	6.50		

EAU MINERALE FRANÇAISE

PERRIER (6)	
Caisse, 50 quarts	7.50
Caisse, 100 pints	10.50
Caisse, 100 splits	8.50

Prix spéciaux pour lots de 25 caisses

GINGER ALE IMPORTE

	Doz.
Belfast Mineral Water Co. (2)	
Traders Brand	1.20
Extra Dry	1.30

GINS

	La cse
Boll & Dunlop (7)	
Caisses Rouges	11.50
Caisses Vertes	6.25
Caisses Violettes	5.25

	Au gall.
En fûts	3.50

Burnett (15)			
London Dry			7.50
Old Tom			7.50
John de Kuyper & Son (4)			
Caisses Rouges		15s	11.75
Caisses Vertes		12s	6.25
Caisses Violettes		24s	5.50
Au gallon			3.15 à 3.30
Blankenheym & Nolet (14)			
Marque "Clef" caisses rouges			10.50
Marque "Clef" caisses vertes			5.00
Marque "Clef" caisses violettes			5.00
Dutch Dry Gin			7.50
Au gallon			3.00 à 3.25
Afrikander (12)			10.50
Afrikander, chopines (24)			11.50

	La cse
Herman Jansen Schiedam (2)	
(Marque Gold Finch)	
10 ans, Cruches Cristal, 1-16 g.	24s 7.50
10 ans, Cruches Cristal, ⅛ gal.	12s 7.00
10 ans, Cruches Cristal, ¼ gal.	24s 12.00
Caisses jaunes, Bt. Blanches,	15s 12.00
Caisses bleues, Bt. Blanches,	12s 6.00
Caisses bleues, Flasks Blancs,	24s 8.00
Caisses rouges, Bt. Noires,	15s 11.25
Caisses vertes, Bt. Noires,	12s 5.25
Caisses violettes, Bt. Noires,	24s 5.50
P. Hoppe, "Night Cap" (1)	
Caisses rouges	10.00
Caisses jaunes	11.00
Caisses vertes	4.75
Caisses bleues	5.50
Caisses violettes	2.50

Au gallon	3.05	3.25
P. Hoppe, "Imperial" (1)		
Caisses vertes		4.75
Caisses violettes		2.50
Netherland's Steam Disty. Co. (6)		
Kiderlen's "Croix d'honneur"		
Caisses rouges		11.25
Caisses vertes		6.00
Caisses violettes		5.25
Cruchons verre—12s 3 gals		11.75
Cruchons verre—24s 3 gals		12.75
Cruchons verre—12s 5 gals		17.50
Au gallon		3.00
A. C. A. Nolet, Schiedam (5)		
Caisses Rouges		10.75
Caisses Vertes		6.00
Pollen & Zoon (2)		
Cruchons, Verre, ⅛ gal.	24s	12.00
Cruchons, Verre, ¼ gal.	12s	10.00
Cruchons, Verre, ½ gal.	12s	16.50
Cses rouges, flacons blancs,	15s	13.00
Cses vertes, flacons blancs,	12s	6.75
Cses violettes, flacons blancs,	24s	6.00
John Robertson & Son, London.		

GRAVES SEC

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)	
VD Graves, par caisse de bout.	6.50
½ Bout., $1.00 par caisse extra.	

HOCKS (Non Mousseux)

	Bout.	½ Bt.
H. Sichel Söhne (14)		
Laubenheimer	6.00	7.00
Niersteiner	7.50	8.50
Hockheimer	10.00	11.00
Rudesheimer	12.00	13.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Marcobrunner	18.00	19.00
Schloss Johannesberg	25.00	26.00
Steinwein	10.50	11.50

HOCK (Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)		
Extra Dry	17.50	19.00

LAGERS

	qts.	pts.
F. Jacobs & Co. (2)		
Pilsner German	2.50	1.60
Castle Brand		1.35

	Le brl.
Miller Brewing Co. (2)	
Marque "High Life," 10 doz.	13.00
Malt Extract, 8 doz.	15.60
Malt Extract, doz.	2.00
Blatz Brewing Co. (5)	
Export	12.50

LIQUEURS FRANÇAISES

	Ltr.	½ Ltr.
Bénédictine (12)		
12 litres	20.00	21.00

	La cse
Briand & Jaquet (1)	
Cherry Whiskey	7.50
Blackberry Brandy	7.50
Apricot Brandy	10.00
Peach Brandy	10.00
Strawberry Brandy	10.00
Kummel	10.00
Anisette	10.00
Cherry Brandy	7.50
Crème de Menthe Verte, Bout.	9.00
Crème de Menthe Verte, carafes	10.00
Crème de Menthe Blanche	9.00
Crème de Cassis	9.00
Curaçao Oronge, bouteilles	9.00
Curaçao Orange, Cruchons	10.00
Sirop de Grenadine	7.00
Maraschino	10.00
Marie Brizard & Roger (12)	
Anisette	13.50
Curaçao, Orange ou Blanc	12.50
Marasquin	13.00
Kummel, Superfin	12.00
Kummel Cristallisé	12.50
Green Peppermint	13.00
Crème de Menthe, Blanche	13.00
Cherry Cordial	12.50
Cherry Brandy	12.50
Blackberry Brandy	12.50
Kirsch	15.50
Bitter Triple	12.00
Liqueurs assorties	13.00
Crème de Menthe Verte	13.00
Crème de Moka	13.00
Crème de Cassis	13.00
Crème de Noyau	13.00
Eau-de-vie de Dantzik	13.00
Orange Bitters	9.50
Punch au Kirsh	11.00
Peach Brandy	16.00

	Bt.	½ Bt.
Chartreuse St-Denis (2)		
Verte	10.50	11.50
Jaune	10.50	11.50
Alex Droz & Cie (12)		
Crème Cacao-Chouva	16.00	17.00
Frémy Fils (12)		
Cherry Whiskey (Chesky)	16.00	17.00
Orange Whiskey	14.00	
P. Garnier, Enghien (2)		
Liqueur d'Or	19.00	20.00

Meagher Bros. & Co., Limited
AGENTS
MONTREAL

Marasquin 11.00 13.50
Blidah, Liq. de Mandarine 19.00
Crème de Menthe verte. ..12.50
Crème de Menthe blanche 12.50
Abricotine 19.00
Pousse Café.. .. ..12.50
Monastine. 20.00 22.00
Curaçao Rouge Sec. 12.50
Curaçao blanc très sec. ..15.50
Fine Orange, Cruchons...26.00 30.00
Fine Anis, Cruchons... ..25.00 30.00
Liqueurs assorties, cse 48
¼ bouteilles. 21.00

Jules Lamothe (14)
Cherry Whiskey 9.00

Levert & Schudel (14)
Crème de Menthe.. .. ..12.00
Anisette 12.00
Curaçao 12.00
Maraschino.. .. ..13.00
Sirop de Grenadine 8.50
Crème de Cacao. 13.00
Kummel Doppelt 13.00
Kummel Cristallisé. 13.00
Kummel Extra Sec. 13.00

H. Odewahn (14)
Cherry Brandy.. .. .. ..12.00

C. Terrand (14)
La petite Chartreuse.. ..18.00 19.00

Tournel & Fleury (2) **Bts.**
Anisette 8.00
Cherry Brandy 8.00
Crème de Menthe 8.00
Cherry Whiskey 8.00
Crème de Cacao 8.00
Crème de Cassis 8.00
Curaçao 8.00
Kirsh 8.00
Kummel 8.00
Sirop Grenadine 6.00

Wilson (14)
Blackberry Brandy 9.00
Hungarian Blackberry Brandy. 7.00
Wallace Cherry Brandy.. .. .. 9.00

MADERE

Blandy Bros. (2)	**Bt.**	**½ Bt.**
Very Superior	10.50	11.50
Special Selected.	12.50	13.50
London Particular	15.50	

Cossart, Gordon & Co. (5)
Au gallon.. .. ..2.50 à 9.00
London Style.. .. .. .. La cse 10.00

MALAGA

Blandy Bros. (2) **La cse**
Etiquette Bleue—pâle-doux. .. 7.50
Etiquette Blanche—pâle.. .. .. 10.00

MOSELLE

Deinhard & Co. (4)	**Bt.**	**½ Bt.**
Brauenberger.	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor	15.00	16.00
Crown Mousseux	18.50	20.00
Nonpareil Mousseux	24.50	26.00

Kock, Lauteren & Co. (12)
Zeltinger.. .. .. 9.00 10.00
Brauenzerg 12.00 13.00
Pisport 13.50 14.50
Scharzberg—1895 .. .. ..18.00
Moselle Mousseux.. .. ..20.00 21.50

H. Sichel Sôhne (14)
Moselle non Mousseux
Zeltinger.. .. .. 6.00 7.00
Brauenberger. 8.00 9.00
Erderner Treppchen 10.00 11.00
Bernscastler Doctor 12.50 13.50
Moselle Mousseux
Muscatel ou Extra Dry...17.50 19.00

P. J. Valckenberg, Ltd. (6)	**qts.**	**pts.**
Piesporter..	8.50	9.50
Zeltinger..	9.00	10.00
Braünberger.. .. ..15.00		16.00
Berncastler Doctor.. .. ..16.50		17.50

OLD TOM & DRY GINS

Booth (4) **La cse**
London Dry.. .. .. 8.00
Old Tom 8.00

Cold & Co. (1)
Sloe Gin .. .. Pintes 10.00
Old Tom .. .. Pintes 6.00
Old Tom .. .. Chopines 7.00
London Dry .. .. Pintes 6.25
London Dry .. .. .. Chopines 7.25

Finsbury Distillery Co., Londres (6)
London Dry .. .. Pintes 7.50
Old Tom .. .. Pintes 7.50

Girling Bros. (14)
Sloe Gin.. .. .. 12.00

Gordon (12)
London Dry.. .. .. 7.50
Old Tom.. .. .. 7.50
Sloe Gin 9.25

Greenless & Co. (14)
Old Tom.. .. .. 6.50
London Dry.. .. .. 6.50
Au gallon .. .. 2.50 à 3.00

Imperial Wine Co. (6)
London Dry.. .. .. 6.50
Old Tom.. .. .. 6.50

J. W. Nicholson & Co. (5) **La cse**
Old Tom.. .. .. 7.75
London Dry.. .. .. 7.75
Sloe 12.25

G. Pims & Co. (2)
Pintes 7.50

John Robertson & Son, Ltd. (7)
(Marque Centurian)
Old Tom 8.00
London Dry 8.00
Sloe 11.00

Wilson (14)
Royal Crown Old Tom.. .. .. 6.50
Au gallon.. .. .. 2.00 à 3.00

OPORTO

Blandy Bros. (2) **La cse**
Invalid's Special 12.00
Good Fruity.. .. .. 7.50

Stormont Tait & Co. (1)
* 6.00
** 7.00
*** 8.00
Discovery 9.50
House of Lords 13.00

J. W. Burmester (14)
Royal 5.00
Crusado 6.00
Rich Douro 9.00
Toreador 12.00
Pinhao 18.00
Emperor.. .. .. 21.00
White Port.. .. .. 12.00
Old Crusted 12.00
Royal Blue Label 18.00

	Au gall.
Diamant T..	2.50 à 2.60
2 grappes	2.75 à 2.85
3 grappes	3.00 à 3.10
4 Diamants..	3.35 à 3.50
4 grappes	3.60 à 3.75
3 couronnes..	4.60 à 4.75

Cockburn, Smithes & Co. (4)
Tawny .. .. La cse. 16.00
Au gallon .. .. 2.75 à 7.00

Croft & Co. (6)
Au gallon.. .. .. 2.40 à 7.50
A la caisse .. .. 7.00 à 24.00

Delaforce, Sons & Co. (5) **La cse**
Antique 8.00
Trocadero 9.00
Royal Palace 16.50
Au gallon.. .. .. 2.50 à 15.00

Feuerheerd Bros. & Co. (7) **La cse**
Pioneer 13.00
Commendador 17.00
Au gallon.. .. .. 2.75 à 9.00

Garcia Hijos (2).. .. .. 8.50

Hunt, Roope, Teage & Co. (9)
Au gallon .. .. 2.00 à 5.50

MacKenzie & Co., Ltd. (12)
Au gallon.. .. .. 2.50 à 10.00

Real Campanhia Vinicola (2)
Au gallon .. .. 1.00 à 6.00

	La cse
Rouge 1 Couronne	8.00
Rouge 2 Couronnes	10.00
Blanc 2 Diamants..	10.00

A. Rizat & Cie (2) 2.50

Sandeman & Co. (12)	**La cse**
Superior Old	12.00
"Club"	18.00
"1890"	30.00
Au gallon.. .. .. 2.50 à	15.00

T. G. Sandeman & Sons (5)
Au gallon .. .. 2.75 à 9.00
Extra Fine Old Port "SSS" .. 10.00

Castro & Co. (5)
One Seal.. .. .. 4.00
Three Seals.. .. .. 5.00

	La cse
Manual Tosca (2)	6.50
T. Ventura & Co. (2)	4.50
Verdi & Cie (2)	3.50

E. Yzaguirre (5)	**Le Gall.**
Trois Grappes	1.50

PORTER ANGLAIS

Guinness' (14)	**Pt.**	**Chop.**
Monkey Brand..	2.50	1.60
Monkey Brand Nips		1.15

Guinness' (4)		
Emb. de E. & J. Burke..	2.60	1.65

Guinness' (2)	**pts.**	**chop.**	**splits**
Daukes' & Co.	2.50	1.55	1.25
Marque Castle, bouteilles grès.			1.65

W. E. Johnson & Co. (2)	**Pts.**	**Chop.**	**splits**
.. ..	2.40	1.50	1.00

Machen & Co. (6)		
Marque Pelican..	2.50	1.60

Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)	
Pintes	2.60
Chopines..	1.65
Splits	1.20

PORTER SUEDOIS

Carnegie & Co. (5) 11.50

RHUMS

Marie Brizard & Roger (12)	**Bt.**	**½ Bt.**
Ste-Croix	12.00	
P. S. Clément..	11.00	
Jamaïque au gallon	5.00	

E. & J. Burke (4)	**Bt.**	**½ Bt.**
Jamaïca	9.50	

Dandicolle & Gaudin (1)	**Bt.**	**½ Bt.**
Tom & Topsey..	7.50	8.50

Mendoza & Cie (2) 5.00

Navy Reserve (6)
Jamaica 9.50

Norton & King (2)
Bout. 4.50
½ Bout. 5.50
¼ Bout. 6.50

John Robertson & Son, Ltd (7)	**La cse**
(Marque Centurian)	
Rhum de la Jamaïque	10.50
Rhum au gallon, preuve.	4.10
Rhum au g., 33 au-dessus de pr.	5.50

Roger Martin Aîné (1)
Tiger 8.00 9.50

Rhum des Plantations (1)
Sambo 7.50 8.25

St-Jean (2) 12 h. 12.50

J. W. Turner & Cie (2)	**La cse**
Bouteille	7.00
½ Bouteilles	8.00
¼ Bouteilles	9.00

SAUMUR MOUSSEUX

	Bt.	**½ Bt.**	**¼ Bt.**
Boniol, Père et Fils ..	11.00	12.50	14.00

Ackerman-Laurance (15)	**Bt.**	**½ Bt.**
"Dry-Royal"	15.75	16.75
¼ Bout. paniers 1 doz.; paquets de 4 paniers ..		18.00

SAUTERNES

Barton & Guestier (4)	**Bt.**	**½ Bt.**
Haut Sauternes..	12.50	13.50
Graves..	6.00	7.00
Barsac..	8.75	9.75
Château Yquem.	24.00	25.00

J. Calvet & Cie (6)
Graves 5.25 6.25
Sauternes.. .. .. 5.50 6.50
Haut Sauternes, 1901 .. ..11.50 12.50
J. Dutrenit & Cie (14)
Graves.. .. .. 4.50 5.50
Sauternes.. .. .. 5.50 6.50
Barsac.. .. .. 6.00 7.00
Haut Sauternes.. .. .. .. 8.00 9.00
Château Yquem. 15.50 16.50
L. Gaudin & Cie (1) Bt. ½ Bt.
Ordinaire.. .. .. 5.00 6.00
Haut Sauternes.. .. .. .. 8.00 9.00
Nathaniel Johnston & Fils (12)
Barsac.. .. .. 6.00 7.00
Sauternes.. .. .. 6.00 7.00
Graves 6.00 7.00
Haut Sauternes.. .. .. ..11.50 12.50
Château Yquem. 20.00 21.00
A. Lalande & Cie (5)
1890 Graves.. .. .. 4.80 5.80
1888 Barsac.. .. .. 5.20 6.20
Lecomte & Morel (2) 2.75 3.25
Adet Seward & Co. (7)
Graves Sec 6.50 7.50
Vigneau & Cambours (2)
Sauternes.. .. .. 5.00 6.00
Graves.. .. .. 5.00 6.00
Barsac.. .. .. 4.50 5.50
Haut Sauternes.. .. .. .. 9.00 10.00
Château Yquem. 13.00 14.00
Lecomte & Morel (2) 2.75 3.25
Gustave Vigneron (1) 3.50 4.50

SHERRIES

Diez Hermanos (2) La cse
Cordon Azur 18.00
Consacrar Pontifical.. .. .. .. 18.00
Cordon Rouge.. .. .. 14.00
Favorito.. .. .. 12.50
Cordon Vert 10.00
Amontillado.. .. .. 9.50
Consacrar Pureza.. .. .. 8.50
Olorozo 8.00
Vino Para Consacrar. 7.00
Blandy Bros. (2)
Manzanilla 8.50
Au gallon. .. ..1.00 à 6.00
Pedro Domocq (5) au gall. 1.25 à 9.00
"Delicate Old Pale" 10.00
D. Goni Feuerheerd (7) La cse
Emperador 17.00
Corona 13.50
Au gallon .. .. 3.00 à 9.00
Jose Gomez (2) .. .. .. La cse 8.50
Gonzalez & Byass (14) La cse
Cristina Dry.. .. .. 10.00
Idolo Seco 12.00
Au gall.
Pendon 2.00
Claro 2.50
Giralda 3.00
Old Brown 3.25
Fino 3.75
Amontillado.. .. .. 4.00
Vino de Pasto 4.00
Oloroso 4.25
Las Torres 4.50
Victorioso 5.50
Jubilee 6.00
S. Hermanos 4.50
P. Juanito & Co. (2) .. .. La cse 6.50
M. Misa (4) au gallon .. .. 1.50 à 6.00
Mackenzie & Co., Ltd. (12)
Au gallon .. .. 1.50 à 10.00
Osborne & Co. (6) au gall. 1.25 à 2.25
Duff, Gordon & Co. (6)
Au gallon .. .. 2.25 à 6.50
Sanchez Hermanos (2) .. La cse 4.50
Sanderman Buck & Co. (Julian Pémartin) (12) La cse
Pale Sec 12.00
Montilla Fino très sec 12.00
"Club" 18.00
Selected Old. 36.00
"Jubilee".. .. .. 50.00
Au gallon .. .. 1.50 à 10.00
Valencia Paz & Co., Jerez, Espagne (1)
Barils Octaves
No 1 .. .. gall. $1.35 .. .. gall. $1.45
No 2 .. .. gall. $1.60 .. .. gall. $1.70
No 3 .. .. gall. $1.80 .. .. gall. $1.90
No 4 .. .. gall. 2.00 .. .. gall. $2.10
No 5 .. .. gall. $2.35 .. .. gall. $2.45
No 6 .. .. gall. $2.60 .. .. gall. $2.70
No 7 .. .. gall. $2.80
No 8 .. .. gall. $3.60
Verdi & Cie (2) 3.50
B. Vergara (9)
Au gallon.. .. .. 1.50 à 4.50

VERMOUTH

Cazalis & Pratt (2) La cse
Français.. .. .. 5.75
Cinzano & Co., Turin, Italie; Chambéry, France (6)
Italien.. .. .. 6.50
Mont Blanc, Français 6.50
Gondreau & Fils (2) La cse
Français 5.50
Fli, Ferrero Ricardo (2) La cse
Italien. 5.75
E. Martinazzi & Co. (Italien) (1) 6.50
Noilly, Prat & Co. (12) 7.00
Freund Ballor & Co. (Italien) (9) 6.75

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co. (1) .. .. Bt. 4.25
Au gallon .. .. 0.85 à 1.25

VIN DE MESSE

Au gal.
Carey, Hermanos & Co. .. 1.25 à 2.00

TARRAGONES

Carey, Hermanos & Co.
Vin de messe .. .. 1.25 à 2.00
Darichez M. (4) .. .. .. 1.00 à 3.00

VINS DU RHIN

Deinhard & Co. (4) Bt. ½ Bt.
Laubenheim.. .. .. 7.00 8.00
Nierstein.. .. .. 8.50 9.50
Rudesheim 15.50 16.50
Liebfraumilch 17.00 18.00
Hockheim 18.00 19.00
Marcobrunn.. .. ..21.50
Johannesberg 25.00
Steinwein (cruchons).. ..11.00 12.00
Hock Mousseux. 17.50 19.00
Kock Lauteren & Co. (12)
Laubenheim 7.00 8.00
Bodenheim 7.50 8.50
Nierstein.. .. .. 8.50 9.50
Steinwein in Boxbeutels. 11.00
Rudesheim 15.00 16.00
Liebfraumilch 15.00 16.00
Giesenheim 16.00 17.00
Hocheim.. .. ..18.00 19.00
Johannisberg. 21.00 22.00
Claus Johannisberg, 1893..30.00
Hock Mousseux.. .. .. ..18.00 19.50
F. J. Valckenberg, Ltd. (6)
Laubenheimer 7.50 8.50
Niersteiner 9.00 10.00
Rudesheimer.. .. ..12.50 13.50
Liebfraumilch, 1893. .. ..18.50 19.50
Johannisberger, 1893 .. ..25.00 26.00

VINS TONIQUES

Castro (5) La cse
1 Seal port 5.00
3 Seal port 6.00
Vin Mariani (14) 9.00
Wilson's Invalid's Port (14).. .. 8.50

WHISKEYS AMERICAINS

Duffy & Co. (2)
American Malt Whiskey, Ord.
Pintes 12s 10.00
Cook & Bernheimer (14) La cse
Bourbon Gold Lion 10.00
Old Valley .. .. Ptes. 11.50
Old Valley .. .. ½ flasks 16.00

WHISKEYS CANADIENS

H. Corby Distillery Co., Ltd. (20)
Pts. Ch. 40's
Special Selected 25 U.P. 8.50 10.50
Old Rye, 25 U.P. 6.30 7.25 9.00
Old Dominion, 25 U.P.
(grandes bouteilles).. 8.25 8.25
Whiskey Blanc, 40 U.P... 5.75 6.25
Owl Brand Rye (1) La cse
Screw top, 16 flasks 6.25
Screw top, 24 flasks 6.50
Screw top, 48 flasks 7.50
Glass top, 24 flasks.. .. .. 6.75
Glass top, 48 flasks.. .. .. 7.75
Perfection Brand Rye (1) La cse
Amber.. .. .. 12 pintes 5.25
Glass top, 32 flasks. Amber.. .. 6.00
Rock & Rye.. .. .. .. 12 pintes 7.00
Rock & Rye.. .. .. .. 24 flasks 8.00
Parker's (9) High Wines 50 o. p. Gal.
En quarts 3.85
En ½ quarts.. .. .. 3.90
Quantité moindre 3.95
Parker's (9) Alcool 65 o. p.
En quarts 4.40
En ½ quarts.. .. .. 4.45
Quantité moindre.. .. .. 4.50
"General Distillery," 50 o. p.
En quarts 3.85
En ½ quarts.. .. .. 3.90
Quantité moindre 3.95
"General Distillery," 65 o. p.
En quarts 4.40
En ½ quarts.. .. .. 4.45
Quantité moindre 4.50
Jos. E. Seagram (16) La cse
"Star" Rye.. .. .. Pintes
"Star" Rye .. .. .. Flasks, 36s.
"Star" Rye .. .. .. Flasks, 64s.
White Wheat .. .. Pintes.
White Wheat .. .. Flasks, 32s.
No. "83" Rye .. .. Pintes.
No. "83" Rye .. .. Flasks, 16s.
Hiram Walker & Sons (5) (8) La cse
Canadian Club, 5 ans d'âge, Pts 10.00
Candian Club .. .. Flasks, 16s. 10.50
Canadian Club .. ½ Flasks, 32s. 11.00
Imperial .. .. Pintes 7.75
Imperial.. .. .. .. Flasks, 16s. 8.25
Imperial .. .. .. ½ Flasks, 32s. 8.50
Baronial .. .. Pintes 6.25
Baronial .. .. 32 Flasks 7.00
Au gal.
Canadian Club, 5 ans d'âge.. .. 4.00
Imperial 3.05
Rye, 25 U. P. 2.30
Malt, 25 U. P. 2.30
Wilson (14) La cse
Empire Rye .. .. Pintes 8.00
Empire Rye .. .. Flasks 9.00
Empire Rye. .. .. .. ½ Flasks 10.00
Empire Rye .. .. .. 32 Flasks 9.00
Liquid Sunshine .. .. .. Pintes 7.00
Liquid Sunshine .. .. ..Flasks 8.00
Liquid Sunshine .. .. ½ Flasks 9.00
Liquid Sunshine.. .. 32 Flasks 8.00
Etoffe du Pays .. .. .. Pintes 5.25
Moonlight.. .. .. Pintes 6.00
Moonlight .. .. .. Flasks, 16s. 6.50
Moonlight .. .. .. Flasks, 32s. 7.00
Moonlight .. .. .. Flasks, 36s. 7.25
Moonlight .. .. .. Flasks, 64s. 8.00
J. P. Wiser & Sons, Ltd. (17)
Recreation La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. .. Pintes 5.00
12 Flks.. .. .. .. Pintes Imp. 7.00
Ainslie, Pintes Imperial.. 13.50 ....
Ainslie, Special .. .. 10.50 ....
Ainslie, Extra Special .. 12.50 ....
Ainslie, Clynelish (Smoky) 13.00 ....
Big Ben (1) 1 cse 5 cses
Pintes (10 ans d'âge).... 11.00 10.75
Brae Mar Special (14) La cse
Pintes.. .. .. 8.00
Flasks.. .. .. 9.00
½ Flasks 10.00
32 Flasks.. .. .. 9.00
Bruce, Wallace & Co. (14) La cse
Cinq Couronnes
Pintes Imperial 10.50
Bouteilles 7.00
24 Flasks.. .. .. 8.00
48 Flasks.. .. .. 9.00
48 Flasks (10 oz.) 14.00
Burns, Leslie & Co. (14) La cse
Gleneil .. .. Pintes 6.00

16 Flks .. .. Chop. Imp. 5.50
32 Flasks.. .. .. ½ Chop. Imp. 6.00
36 Flasks.. .. .. .. Travellers 6.00

Canada Whiskey — La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 7.00
20 Flks .. .. Chop. Imp. 8.50
32 Flks.. .. .. .. ½ Chop. Imp. 8.00
60 Flks.. .. .. .. ½ Chop. Imp. 8.00

Red Letter — La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 8.00

Whiskey Clair — La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 5.00

WHISKEY ECOSSAIS

Bulloch, Lade & Co., Scotch Whisky.
Loch Katrine .. .. qts. 7.50
Loch Katrine .. .. 32 Flasks. 9.50
Loch Katrine Ptes Imp. Flasks. 11.00
Special White Label 9.50
Extra Special Gold Label 11.00

James Ainslie & Co. (1) — 1 cse / 5 cses
Ainslie Liqueur. .. .. .. 13.00 ....
Ainslie Special Liqueur.. 16.00 ....
Ainslie All Malt Liqueur. 15.00 ....
O'Gilvie, Pintes 7.00 6.75
O'Gilvie, 24 flasks. 7.75 7.50
O'Gilvie, Pintes Imperial 9.50 ....
Ainslie, Yellow label.. .. 9.00 ....
Ainslie, Flasks Ord... .. 10.25 ....

Loch Carron (14) — La cse
Pintes Imperial. 10.00
Bouteilles.. .. .. 6.50
24 Flasks.. .. .. 7.50
48 Flasks.. .. .. 8.50

Robt. Dale & Co. (2) — La cse
Pintes 12s. 5.00

John Dewar & Sons, Ltd. (15) — La cse
"Spécial" .. .. Pintes 9.25
Blue Label. .. .. Pintes 9.75
Special Liqueur (W. label) Ptes 12.50
Extra Special Liqueur .. Pintes 16.50
Cinq caisses d'une sorte ou assorties, 25c la caisse en moins.

Wm. Dunsmuir & Co (1) — La cse
12 Bouteilles Pintes 5.25
12 Bouteilles Imperial Pintes.. 7.75
24 Bouteilles Chopines 6.00
24 Flasks 6.25
32 Flasks 7.00
48 Flasks 7.25

Gleneil (14) — La cse
Pintes Imperial 9.50
Bouteilles 6.00
24 Flasks.. .. .. 7.00
48 Flasks.. .. .. 8.00

Greenless Bros. (14) — La cse
King Edward VII, Ext Sp. Ptes 9.50
King Edward VII, Sp. Liq. Pts 12.00
Dunblain pur grain 8.75
Dunblain pur malt 8.75
Grand Old Parr 12.00
Lorne Blue Cap 9.00
Real Antique pure Highland... 16.00

— Au gal.
King Edward VII. .. .. 4.75 à 5.00
V. O. Extra Sp. .. .. .. 4.00 à 4.50

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's finest.. .. Pintes carrées 7.75
Hay's old.. .. .. Pintes rondes 6.75
Hay's old .. .. 24 flasks 7.50
Hay's old.. .. 32 flasks carrés 7.50
Hay's old .. Pintes Imp. flasks 10.00

D. Hellbron (14) — La cse
Hillburn Blend .. .. .. Pintes 8.00
24 ½ bouteilles 9.00
Hillburn Blend. .. Pintes Imp. 11.00
Hillburn Blend.. .. Chop. Imp. 12.00
King's Liqueur, 10 ans.. Pintes 10.00
King's Liqueur, 20 ans 13.00
Au gallon .. .. 4.00 à 4.25

John Hopkins & Co. (5) — La cse
"Old Mull' Blend 9.50
"Navy Liqueur" V. S. O. 12.00

King's Liqueur (14) .. .. chop. 1.00

Liqueur White Horse (1)
12 Bouteilles Pintes 5.25

Mackie ë Co., White Horse (1)
12 Bouteilles Pintes 9.50
24 Bouteilles Chopines 10.50
24 Flasks 10.50
32 Flasks 11.00

A. Macmurdo & Co. (14) — La cse
Pintes Imperial.. .. .. 8.50
Bouteilles 5.50
24 Flasks. 6.50
48 Flasks.. .. .. 7.50

Mitchell Bros. (2) — La cse
Mullmore, 12 Btles .. .. Pintes 6.50
Heather Dew 12 Btles rdes Ptes 8.00
Robert Dale, Pintes 12s. 5.00
Scotland's Pride, Pintes 12s. .. 4.50
Special Reserve, 12 Bout. rdes. 9.00
Finest Old Scotch 12 Bt. rdes. 12.50
Grey Beard, Cruches grès, 4s.. 13.00
Grey Beard, Cruches grès, 6s.. 10.00
E. S. L. Flagoons Pintes 12s .. 9.50
White Star Liqueur. .. Pintes 10.50

— Au gal.
Old Scotch Proof 3.50
Heather Dew .. .. 3.45 à 4.00
Special Res. Scotch Proof 4.00
Special Res... .. .. 3.50 à 4.50
Extra Spec. Liqueur.. .. 4.75 à 5.00

Sandy McDonald (14) — La cse
Scotch 10 ans d'âge 9.50

James McNeil (1) — La cse
Imperial Oval 8.25
12 Pintes 6.25
24 Chopines 7.00
24 flasks, Bouché à vis 7.00
32 flasks, Bouché à vis 7.50
48 ½ flasks, Bouché à vis 8.00
5 caisses à la fois, 25c en moins.

Ian McPherson (6) — Le gal.
Craigdhu .. .. 10 O.P... 4.00
Dhuloch.. .. .. 9 O.P... 4.10
Special Blend .. .. .. 8 O.P... 4.25
Special Blend.. .. .. 15 U.P... 3.75

John Robertson & Son, Ltd. (7) — Le gal.
Droits payés
No 1.—Fine Old 3.75
No 2.—"Special" 4.25
No 3.—Old Highland.. .. .. .. 4.75
No 4.—Old Dundee 5.25
No 5.—Old Private John 6.00
No 6.—Liqueur.. .. .. 6.50
No 8.—Dundee Finest 7.00

— La cse
Private Stock John Robertson.. 12.50
J. R. D. Etiquette Jaune 10.50
J. R. D. Special.. .. .. 9.50
Duncan McIntosh.. .. .. 8.00
Coleburn, Glenlivet, pure highland malt 12.50

Robertson, Sanderson & Co. (6)
"Glenleith" (8 ans d'âge) la cse 9.00
"Glenleith," 5 O.P. .. .. le gal 4.75
"Glenleith," 15 U.P. .. .. le gal. 4.00
"Grand Spécial" 9.00
"Mountain Dew," full flavor, cse 9.50

— La cse
"Mountain Dew," cruchons grès 8 Pintes Imp. 12.00
"Mountain Dew," cruchons grès 12 Pintes Imp. 13.00
"Mountain Dew," 4 O.P., le gal. 4.75
Special Liqueur, 15 ans d'âge.. 12.50
Old Private Stock, 20 ans d'âge. 17.50
W. R. Rep. quarts 9.50
24 Flasks 10.25
32 Flasks 10.50
Imp. quarts 13.50
Imp. Pintes 14.25

Sandy McDonald (14) chop. 10.50

James Saunders & Co. (6) — La cse
Genuine House of Lords 12.50

Tammany (14) .. .. pintes 8.75

John Walker & Sons (12) — La cse
Kilmarnock 10.00

Wilsons' (14) — La cse
V. V. O. Pintes 8.00
V. V. O. Flasks 9.00
V. V. O. ½ Flasks.. .. .. 10.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke (4) — La cse
Pintes.. .. .. 8.50
Pintes Imperial, flasks 12.00

Dunville & Co.,Belfast, Irland (6) — La cse
"Shamrock," Rep. quarts. 7.50
"Shamrock," 24 Flasks 8.25
"Shamrock," 32 Flasks 8.50
"Shamrocn," Imp. quarts 11.50
"Shamrock," Imp. Pintes 12.25

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's Old .. .. .. Pintes Rdes 7.00
Hay's Old.. .. .. .. 24 flasks 7.50
Hay's Old.. .. .. .. 32 flasks 7.50
Hay's Old .. Pinte Imp. flasks 10.00

D. Hellbron & Sons (14) — La cse
Old Irish .. .. .. Pintes Imp. 11.00

Innishannon (14) — La cse
Pintes Imp. 9.50
Pintes.. .. .. 6.50
Flasks 7.50
½ Flasks 8.50

John Jameson & Son (5) — La cse
1 étoile 9.50
3 étoiles 11.25

William Jameson (12) — La cse
1 harpe 9.75
3 harpes 10.75
Special Liqueur .. .. .. Pintes 12.00

Mitchell & Co., Ltd. (2) — La cse
Special Irish White Label Pintes ord. 10.50
Special Irish Blue Label, Pintes ord. 9.00
Old Irish Imp. Oval flasks Ptes 11.00
Old Irish 12 Btles. Ord., Pintes 8.50
Old Irish Imperial Pintes 11.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 4s 13.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 6s 10.00
Cruiskeen Lawn, Pintes Imp... 12.50

— Au gal.
Old Irish .. .. 3.65 à 4.00
Special Irish .. .. 4.75 à 5.00

Wm. O'Borne & Sons (1) — La cse
12 Pintes Imperial Ovales 9.00
12 Pintes Ordinaires.. .. .. .. 6.50
24 Chopines.. .. .. 7.50
24 Flasks bouché verre.. .. .. 7.50
48 ½ Flasks bouché verre 8.50

O'Brien (14) — La cse
Pintes Imperial.. .. .. 10.50
Pintes ordinaires.. .. .. 7.00
Flasks.. .. .. 8.00
½ Flasks 9.00

Old Bushmill (14) — La cse
Special Malt.. .. .. 10.50
Augalino.. .. .. 4.50

George Roe & Co. (12) — La cse
* 9.75
*** 10.75

Wilsons' (14) — La cse
3 Horns 6.00
3 Horns.. .. .. Flasks 7.00
3 Horns.. .. .. ½ Flasks 8.00

Clef à la liste précédente.

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante :

1. L. Chaput, Fils & Cie.
2. Laporte, Martin & Cie.
4. John Hope & Co.
5. W. R. Wonham & Sons.
6. S. B. Townsend & Co.
7. John Robertson & Son, Ltd.
8. Hiram, Walker & Sons.
9. Hudon & Orsali.
12. Law, Young & Co.
14. L. A. Wilson Co., Ltd.
15. J. M. Douglas & Co.
16. Meagher, Bros. & Co., Limited.
17. J. P. Wiser & Sons.
19. D. McManamy & Co.
20. J. A. Ryan, 454 St-Paul.

Président: O. Brouillard. *Dir.-Gérant:* E. Girardot, Fils. *Trés.:* J. A. Lemieux, *Sec.:* L. A. Breton.

Capital Autorisé: $250,000. **Tél. Bell: Longue Distance 144.**

Maison Fournier-Fournier, Limitée.

Agents Généraux pour la Vente au Canada des Produits de la St. Hyacinthe Distillery Co. Limited.

✱

Spécialité de Liqueurs Françaises.

✱

Demandez Echantillons et Listes de Prix.

Importateurs de VINS et LIQUEURS de France, Etc.

✱

Agents Généraux au CANADA pour les marques suivantes:

A. Dupuy & Cie, *Cognac.*

G. Besson & Cie, *Matha, Cognac.*

E. Dupont, *Cognac et Bordeaux.*

F. Lemonde & Cie, *Cognac et Bordeaux.*

G. Phillips & Co., *London, Eng.*

Donald Macgregor, *Glasgow.*

House of Lords *Scotch,*

Etc., Etc.

La Maison Fournier-Fournier, Limitée,

SAINT-HYACINTHE, P. Q.,

a des voyageurs qui visitent le Canada tout entier. Réservez leur bon accueil. Nos produits vous intéresseront.

Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient le type d'excellence au Canada et aujourd'hui maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation. La demande pour les produits de DOW est énorme.
En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successeurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.

Vol. X MONTRÉAL, JUILLET 1911 No. 7

LIQUEURS ET TABACS

La Bière Populaire MOLSON

Est celle que veut le Consommateur, donnez-la lui.

La vente de cette BIERE excède celle de toutes les autres marques ensemble.

BRASSÉE A MONTRÉAL DEPUIS 125 ANS

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publication des Marchands Détaillants du Canada Limitée," Montréal.

MARQUE DE COMMERCE

J · R
D

WHISKY DUNDEE
DE
ROBERTSON

LE SEUL WHISKY VERITABLE DE "ROBERTSON."

(Pour les cotes, voyez la liste des prix.)

MAISON FONDEE EN 1827

Seuls Distillateurs Distribuant Directement au Canada.

CAPITAL: $1.250,000

Importateurs Généraux de Vins et Spiritueux (VENTE EN GROS UNIQUEMENT.)

Célèbres Scotch Whiskies J. R. D.
Champagnes Moet et Chandon, "White Seal," "Brut Imperial," "Imperial Crown Brut."
J. Denis, Henry Mounie & Co., Cognac—Brandies.
De Goni, Feuerheerd Jr. & Co., Jerez et Londres—Sherry.
D. M. Feuerheed Jr. & Co., Oporto et Londres—Vins de Port.
Robertson's Centurion London Gins.
Adet Seward & Co., Bordeaux—Clarets, Sauternes et Bourgognes.
C. Machen & Hudson—Bass Ale et Guinness' Stout, Marque Beaver.
Van Baarle & Zoon, Rotterdam—Geneva Gin.
Annapolis Valley Cyder Co. "Land of Evangeline" Cider.
Carey Hermanos & Co., Tarragona,—Vins de Messe et Tarragone.
Boniol, père et fils,—Vins de Saumur.
Montet, Cognacs de Bourgogne.
Boll & Dunlop—Gins de Hollande.

BUREAUX AU CANADA:

Montreal, 310 rue Notre-Dame Ouest.—Winnipeg, 312 Portage Ave. East.
Vancouver, angle des rues Richards et Hastings.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS.—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada, Limitée, 80 rue St-Denis, Montréal, Téléphone Est 1185-1186, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance, France et Uniou Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis coutraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. Il ne cessera que sur **un avis par écrit**, adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adressez toute communication simplement comme suit : **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

LA "LORD'S DAY ALLIANCE"

La "Lord's Day Alliance" a la prétention de moraliser la population de la Province de Québec. Pour elle, l'ouvrier qui ose se permettre de prendre un verre de bière après ses longues heures de travail, commet un acte repréhensible. Pour atteindre le but qu'elle s'est proposée, tous les moyens lui semblent bons, et quand on étudie la manière d'agir du représentant officiel de cette société, M. Roberts, on en arrive à la conclusion que la "Lord'sDay Alliance" n'est ni plus ni moins qu'une organisation ne visant qu'à la tyrannie et à la persécution.

Le fait est parfaitement établi que la majorité des membres de cette Association est recrutée parmi les gens riches, parmi ceux qui peuvent se payer le luxe d'avoir dans leurs maisons, pendant les sept jours de la semaine, des caisses de whisky, de cognac et même de champagne, auxquelles ils peuvent avoir accès, naturellement, sans être accusés de contravention à la loi des licences.

Dans ces conditions, ces bonnes âmes se scandalisent facilement quand un pauvre ouvrier qui ne peut se payer le luxe d'acheter ces marchandises à la caisse et de les tenir dans sa maison, se donne cependant le confort que lui procurent deux ou trois verres de lager dans le cours de la journée, et surtout après ses heures de travail.

Nous sommes surpris que le gouvernement ait accordé autant d'attention aux clameurs de ces saintes personnes, dont l'ambition est d'empêcher les autres de faire ce qu'elles font elles-mêmes, et ait consenti à décréter la fermeture des bars le samedi soir à 7 heures.

Nous concevons que ces bonnes gens ont tellement fait de bruit que le gouvernement a pu croire qu'ils formaient un nombre important; mais si ceux qui apprécient la valeur de la liberté individuelle, égale pour tous sans tenir compte des moyens pécuniaires de chacun, veulent se donner la peine de réclamer auprès des autorités, il n'est pas douteux que le gouvernement rendra justice aux ouvriers à qui la loi refuse la liberté de se désaltérer après 7 heures le samedi soir.

UNE GROSSE POURSUITE.

On annonce que M. Geo. E. Amyot, manufacturier, propriétaire de la "Dominion Corset Co.", de Québec, a intenté une action de $250,000.00 à la ville de Québec. Il allègue que le département du feu de la ville de Québec ne possédait pas les appareils nécessaires pour protéger sa propriété lors de l'incendie de sa manufacture, il y a quelques semaines.

Ce litige est d'une grande importance et soulève un principe du plus haute intérêt à divers points de vue. En effet, les taxes perçues sont réparties suivant le système établi dans chaque municipalité, et toutes les classes de la société contribuent aux ressources du trésor municipal, proportionnellement à leur avoir, et suivant le système établi dans chaque municipalité.

Cela étant donné, il devient difficile de déterminer jusqu'à quel point une municipalité est obligée d'organiser et maintenir un personnel apte à combattre le feu efficacement et de le doter des appareils nécessaires à cette fin. Il est évident que les propriétaires ont jusqu'à un certain point raison de s'attendre à être protégés contre le feu en proportion des taxes qu'ils paient. Mais ce point n'a pas encore été clairement établi par les tribunaux, et il n'est pas douteux que l'action prise par M. Amyot contre la ville de Québec établira un précédent pour l'avenir. Il est aussi évident que des dommages représentés par une somme aussi énorme pourront être supportés plus facilement par une municipalité que par un seul citoyen, et il se peut que la ville de Québec consente à payer elle-même ces dommages, plutôt que de s'exposer à perdre une industrie aussi considérable, qui a si largement contribué au bien-être et au confort du public québecquois.

LES COMMERÇANTS DOIVENT TENIR DES LIVRES DE COMPTES

Nous avons rappelé, à plusieurs reprises, que le marchand doit de toute nécessité tenir des livres démontrant clairement ses opérations commerciales. La loi qui oblige les marchands à tenir des livres est la Loi des Faillites, dont nous reproduisons le texte ici même.

"Est coupable d'une offense criminelle et passible d'une "amende de $800.00 et d'un an d'emprisonnement: quicon- "que étant commerçant et ayant un passif de plus de $1,000.00 "et devient dans l'impossibilité de payer intégralement ce "qu'il doit à ses créanciers, et n'a point pendant la durée des "cinq années immédiatement antérieures à son insolvabilité, "tenu des livres de comptes qui, dans le cours ordinaire du "commerce ou négoce exercé par lui, sont nécessaires pour "faire connaître ou expliquer ses opérations; à moins qu'il "ne puisse justifier de ses pertes d'une façon satisfaisante "pour les cours et les juges, et prouver qu'en ne tenant pas "pareils livres, il n'avait aucune intention de frauder ses "créanciers."

Nul ne connaît l'avenir, et un grand nombre de marchands qui, aujourd'hui, sont au-dessus de leurs affaires, peuvent demain subir des pertes qui les forcent à déposer

leur bilan. Un marchand qui ne tiendrait pas de livres de comptes sous prétexte que son actif est beaucoup plus considérable qeu son passif, trouverait là une excuse bien peu sérieuse. Car, avant tout, il y a une question d'ordre et de méthode qu'un commerçant ne peut perdre de vue sans en souffrir dans la conduite de ses affaires.

Le texte de la loi que nous venons de citer n'indique pas quels livres doit tenir le marchand. Il dit seultment "les livres nécessaires pour faire connaître et expliquer ses opérations".

Les livres de comptes, en effet, varient suivant le genre et l'importance des affaires. Chacun est libre d'établir sa comptabilité de la manière qui convient pour le mieux de ses intérêts.

Un marchand peut être sûr d'être en règle avec la lettre de la loi, en ne tenant qu'un livre unique, pourvu que ce livre relate toutes les opérations du marchand au jour le jour: achats, ventes, paiements, billets à payer et billets à recevoir, en un mot, toutes les dettes actives et passives.

Aujourd'hui, encore moins que dans le passé, le marchand n'a pas raison de négliger sa tenue de livres. Les manufacturiers offrent en vente divers systèmes de tenue de livres, arrangés spécialement pour convenir aux divers genres de commerce ou d'industrie; ces divers systèmes sont faciles à comprendre et peu dispendieux. Mais, quel que soit le système adopté, le marchand est obligé de tenir des livres, et il a tout intérêt à adopter un système pouvant lui faire connaître constamment sa situation financière.

CE QU'UN VOYAGEUR NE DOIT PAS FAIRE

D'abord ne jamais employer la journée d'aujourd'ui à préparer des plans pour le travail du lendemain.

Ne pas téléphoner à un client, car c'est s'exposer trop facilement à un refus.

Ne pas écrire de lettres, car elles n'ont pas la valeur d'une entrevue personnelle.

Ne pas attendre pour voir un homme qui est occupé. Pendant ce temps, vous pourriez faire une vente à un autre client.

Ne pas donner à un homme le temps de vous dire qu'il n'est pas intéressé à votre proposition; intéressez-le avant qu'il s'en aperçoive.

Ne perdez pas votre bonne humeur, autrement vous perdrez de l'argent.

La diligence est mère de la chance.

Si le temps était de l'argent, personne n'aurait une minute à perdre.

LE CREDO DU VENDEUR

Je crois aux marchandises que je vends, en la maison pour laquelle je travaille et en mon aptitude à obtenir des résultats. Je crois que des marchandises honnêtes peuvent être vendues à des hommes honnêtes par des méthodes honnêtes. Je crois au travail, non à l'attente, au rire, non aux pleurs; j'ai confiance en l'activité, je crois au plaisir que procure la vente des marchandises. Je crois qu'un homme obtient ce qu'il recherche, qu'une commande prise aujourd'hui en vaut deux prises demain et qu'aucun homme n'est hors des affaires tant qu'il n'a pas perdu confiance en soi-même. Je crois au travail que je fais aujourd'hui et à celui que j'espère faire demain, je crois en la récompense que l'avenir me réserve sûrement. Je crois en la politesse, la bienveillance, la générosité, la bonne humeur, l'amitié et la concurrence loyale. Je crois qu'une commande est réservée à tout homme prêt à en prendre une, et je crois y être prêt, en ce moment même.

DECES DE M. ALBERT HEBERT

Un des hommes d'affaires les plus connus de la ville de Montréal, M. Albert Hébert, chef de la maison Hudon, Hébert & Cie, est mort, le mois dernier, à Lucerne, en Suisse, au cours d'un voyage d'agrément qu'il faisait en Europe. Cette nouvelle a douloureusement surpris tous ceux qui le connaissaient, car, au moment de son départ, peu de personnes savaient qu'il n'était pas en parfaite santé.

Bien qu'âgé de 47 ans seulement, M. Albert Hébert s'était fait une haute réputation auprès des hommes d'affaires de Montréal, et il était tenu en grande estime dans les cercles de la finance. Comme son père, M. C.-P. Hébert, le défunt avait su se créer d'excellentes relations dans tout le commerce, tant parmi les commerçants de langue anglaise que parmi ceux de langue française, et sa parole était hautement considérée.

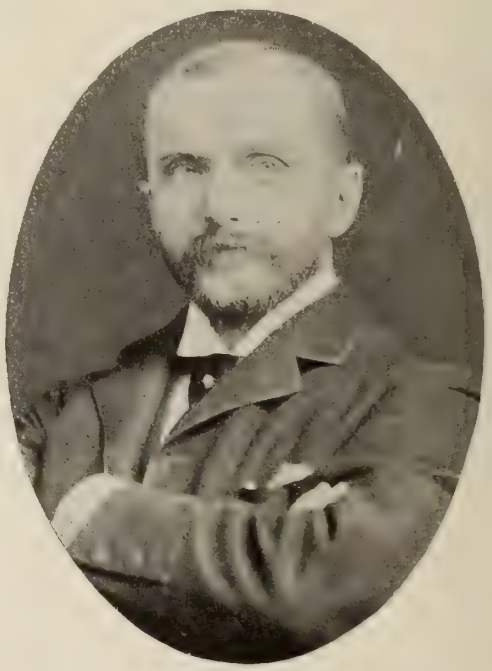

La maison Hudon, Hébert & Cie. doit en grande partie son succès et son prestige à cet homme intègre qui est mort si éloigné de sa patrie.

M. Albert Hébert avait pris à coeur les intérêts de l'Hôpital Notre-Dame. Quand cette institution fut menacée d'une crise financière, il y a deux ans environ, personne ne fit plus d'efforts que lui pour venir à bout des difficultés auxquelles l'Hôpital avait à faire face, et avant de quitter Montréal pour l'Europe, il eut la satisfaction de constater qu'une somme de $200,000 avait été souscrite pour venir en aide à l'Hôpital Notre-Dame.

M.Albert Hébert avait été trésorier de cette institution pendant plusieurs années.

Le défunt laisse une veuve et une fille.

"Liqueurs et Tabacs" offre à la famille ses condoléances sincères.

DEPUIS PLUSIEURS GENERATIONS

les amateurs de bon Cognac au Canada
ont accordé leur préférence au

COGNAC *Jules Robin & Co.*

qui se recommande par son bouquet exquis, sa saveur chaude et pénétrante, ses propriétés toniques et agréablement stimulantes et sa haute qualité qui ne varie jamais.

En vente chez les principaux Marchands de Vins.

John Hope & Co., SEULS AGENTS
MONTREAL.

LA PROSPERITE DU COMMERCE DES LIQUEURS

Il est réconfortant de constater que le commerce des liqueurs, au Canada, est des plus prospères. Malgré les efforts constants des organisations représentant les Buveurs de Thés, les affaires sont bonnes et les commerçants de liqueurs, qui sont chargés de faire la distribution de ces marchandises aux consommateurs, sont dans les conditions les plus prospères.

Les marchands de vins et liqueurs licenciés sont les distributeurs légitimes de cette marchandise, et nous ne saurions trop attirer leur attention sur l'importance, pour eux, de l'observance stricte de la loi. Les organisations anti-alcooliques se servent des abus qui peuvent être commis dans certains cas pour soulever l'opinion publique contre le commerce des liqueurs.

Ces organisations ont fait tout leur possible pour faire disparaître ce genre de commerce, et naturellement, beaucoup d'hommes hésitent aujourd'hui à investir des capitaux dans un commerce exigeant une licence qui peut être supprimée à un moment quelconque.

Cet état de choses constitue une injustice pour ceux qui se livrent au commerce licite des liqueurs, commerce qui procure aux municipalités et aux pouvoirs publics un revenu considérable.

Des mesures devraient être prises pour établir la permanence des établissements licenciés, tout en punissant ceux qui, dans ce commerce, ne se conforment pas aux exigences de la loi. Si un homme n'est pas qualifié pour tenir un hôtel, un restaurant ou une épicerie licenciée, ce n'est pas une raison pour supprimer la licence attachée à l'établissement, et forcer les intéressés à subir des pertes pécuniaires.

UNE NOUVELLE MAISON DE SPECIALITES POUR HOTELS

Comme résultat de l'accroissement rapide de ses affaires, la compagnie Brodeur, de Montréal, vient d'ouvrir une maison de gros dont la spécialité sera de vendre aux hôtels tout ce dont ceux-ci pourront avoir besoin, en fait de vaisselle, verrerie, coutellerie de la meilleure qualité; en un mot, cette compagnie pourra leur fournir ce qui est nécessaire aux hôtels de premier ordre. A cette fin, elle a pris possession d'une bâtisse de quatre étages située au No 86 rue St-Pierre.

La compagnie Brodeure est la seule maison au Canada ayant pour spécialité la vente de tous les divers articles nécessaires au service de la table et de la cuisine des hôtels de premier ordre. Le fait que cette maison a jugé nécessaire d'ouvrir un département de gros pour répondre à la demande de sa clientèle, démontre, non-seulement, l'expansion du commerce au Canada dans cette ligne spéciale de marchandises, mais aussi l'expansion des affaires de plus en plus florissantes de la maison Brodeur. Ce nouveau département a déjà reçu des ordres en si grande quantité, que ses 15,000 pieds additionnels de plancher sont à peine suffisants pour permettre au personnel de donner toute son attention ordinaire aux clients.

Le développement constant et rapide de cette maison est dû entièrement à la direction qu'a su lui imprimer son chef l'échevin A.-N. Brodeur, dont nous publions la photographie.

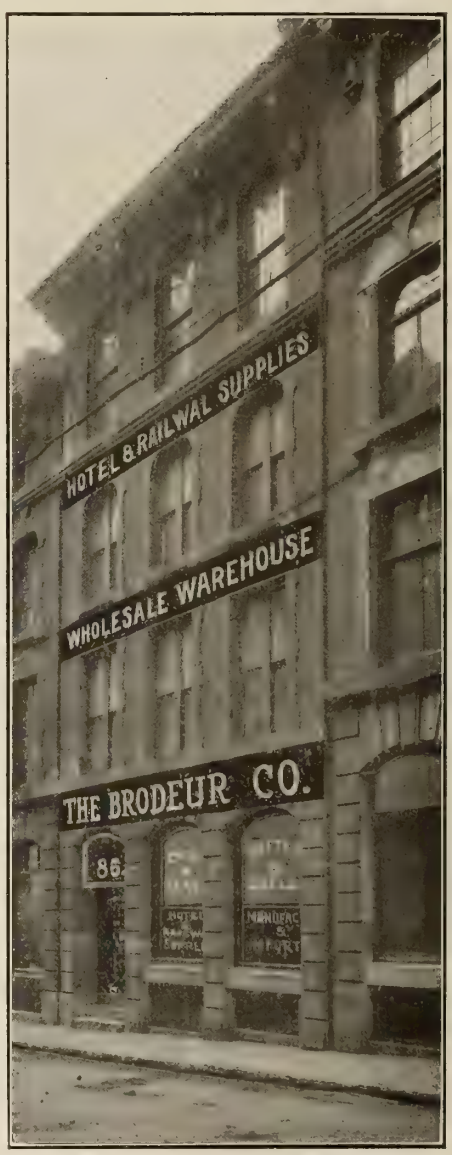

M. A.-N. Brodeur a su s'entourer d'un personnel compétent à qui aucun détail du commerce de marchandises d'hôtels n'est inconnu.

Cette maison peut accepter comme témoignage de sa compétence l'obtention du contrat pour la fourniture de verrerie française au nouvel hôtel, le Château Laurier, appartenant à la compagnie du Grand Tronc, à Ottawa.

La compagnie Brodeur a fait une innovation qui sera certainement appéciée des acheteurs de marchandises d'hôtels de passage à Montréal. Elle a mis à la disposition des visiteurs, une salle spacieuse où chacun pourra faire sa correspondance.

Les visiteurs auront à leur disposition une sténo-dactylographe et la papeterie nécessaire. Ce service est absolument gratuit. Tous les intéressés sont invités à faire adresser leur correspondance à cet endroit.

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

SEULS AGENTS AU CANADA DE :

MM. John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande.*
" **Martell & Co**	COGNAC	*Cognacs.*
" **Jules Robin & Co**	"	*Cognacs.*
" **Cockburn, Smithes & Co**	OPORTO	*Vins de Port.*
M. Misa	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries.*
" **S. Darthez**	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM. Barton & Guestier	BORDEAUX	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
" **Rodel & Fils Frères**	"	*Sardines, Pois et Conserves.*
" **Deinhard & Co**	COBLENZ	*Hocks et Moselles*
" **C. Marey & Liger-Belair**	NUITS	*Bourgognes.*
" **E. & J. Burke, Limited**	DUBLIN & LIVERPOOL	*Guinness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
" **C. G. Hibbert & Co**	LONDRES	*Bass's Ale.*
" **Bulloch, Lade & Co., Limited**	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
" **Cantrell & Cochrane, Limited**	BELFAST & DUBLIN	*Ginger Ale, Club Soda, etc*
" **Field, Son & Co**	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*

Booth & Co's. (LONDRES) . . . . . *Old Tom et Dry Gin.*

LA CONSOMMATION DES LIQUEURS AU CANADA

Le Département du Revenu de l'Intérieur d'Ottawa, a publié, il y a quelques semaines, des statistiques fort intéressantes au sujet de la consommation des liqueurs au Canada, pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1911.

Ces statistiques accusent une forte augmentation de cette consommation par rapport à ce qu'elle fut l'année dernière.

	1911 Gal. par tête de population	1910 Gal. par tête de population
Alcool	0.859	0.815
Vins	0.104	0.097
Liqueurs de Malt	5.434	5.276

La quantité de liqueurs à base d'alcool produites au Canada, dans le cour de l'année fiscale se terminant le 31 mars 1911, est indiquée par les chiffres suivants:

Alcool

Années	Gallons
1909-10	3,782,436
1910-11	4,153,510
Augmentation	371,074

Liqueurs de Malt

Années	Gallons
1910-11	41,752,448
1909-10	38,558,201
Augmentation	3,194,247

Ces augmentations sont beaucoup plus fortes que pendant les années précédentes, car en 1909-10, l'augmentation de la consommation de l'alcool ne fut que de 149,890 gallons relativement à l'année 1908-09, et l'augmentation de la consommation des liqueurs de malt fut de 1,240,237 gallons.

Nous donnons ci-après les chiffres concernant les importations:

Spiritueux de toutes sortes

Années	Gallons
1910-11	2,632,559
1909-10	2,322,394
Augmentation	310,165

Vins

1910-11	819,687
1909-10	671,461
Augmentation	148,226

Liqueurs de Malt

Années	Gallons
1910-11	1,186,155
1909-10	959,824
Augmentation	226,331

Les augmentation sont ainsi portées aux quantités suivantes:

Spiritueux	Gallons	Gallons
Produits au Canada	371,074	
Importés	310,165	
		681,239
Vins		
Importés		148,226
Liqueurs de Malt		
Produites au Canada	3,194,247	
Importees	226,331	
		3,420,578
Grand total		4,250,043

Ces chiffres démontrent, plus que tout autre argument, que malgré toutes les attaques portées par les diverses associations contre le commerce de liqueurs, celui-ci est plus prospère qu'il ne l'a jamais été au Canada.

LE VIN DE RAISINS SECS

(Traduit du Ridley's Wine & Spirit Trade Circular.)

Les fruits secs contiennent presque tous les principes des fruits frais, à l'exception du liquide végétal, que l'eau ordinaire ne peut pas remplacer exactement. Par la dessiccation sous l'influence de la chaleur et la concentration, les divers éléments des fruits frais opèrent ou agissent l'un sur l'autre, produisant ainsi des modifications considérables qui causent une semblable difference dans les mêmes fruits à l'état frais et à l'état sec. Plusieurs auteurs prétendent que des fruits secs ont servi de temps immémorial à améliorer le moût d'une pauvre récolte, tandis que d'autres déclarent que leur emploi est relativement récent. Il y a, en effet, cinq inventeurs qui, depuis 1870, prétendent chacun être le seul fondateur de ce qui est considéré maintenant comme une industrie importante.

Toutefois, il ne fait pas l'ombre d'un doute que, dans un certain port libre de l'Elbe, on fabrique du vin de raisins secs depuis très longtemps, et il est de fait notoire, que des raisins secs ont pris la place du seul produit végétal dont tout liquide digne du nom de vin peut être obtenu, c'est-à-dire le raisin frais et mûr. Une grande impulsion fut donnée à la fabrication du vin de raisins secs, après les ravages du phyiloxéra dans le sud de la France pendant les années 1878 et 18,9; car à cette époque, la rareté du vin et les prix forcément élevés de celui qu'on pouvait se procurer, firent qu'un grand nombre de fabricants de vin cherchèrent un succédané du raisin frais.

Dans un ouvrage concernant cette période, M. Leboeuf dit: "La fabrication du vin de raisins secs cessera sans doute avec les causes qui ont provoqué son introduction. Elle devrait disparaître d'elle-même, dès que la production du raisin en France atteindra de nouveau sa moyenne." Malheureusement cela n'a pas eu lieu, car l'industrie du vin de raisins secs a atteint aujourd'hui un développement tel qu'elle constitue un danger pour ce que nous considérons comme l'industrie légitime du vin.

Quelques mots sur les substances employées dans la fabrication du vin de raisins secs et les divers procédés de cette fabrication ne seront pas déplacés ici. Le fruit principalement employé est le raisin de Corinthe, le principal article d'exportation de la Grèce. Une année moyenne donne environ 120,000 tonnes de raisins, et c'est un fait significatif que l'Angleterre prend, chaque année, la plus grande partie de cette récolte. La dessiccation des raisins de Corinthe se fait de diverses manières. En Grèce et en Turquie, on étend simplement les raisins sur le sol et on les expose à l'action des rayons du soleil. On les fait sécher en grappes, car si on les égrenait, la fermentation se produirait immédiatement.

En Grèce, certains producteurs emploient une méthode particulière. Nous citons ici un passage de l'ouvrage d'Audibert sur l'Art de faire le vin de raisins secs: "Cette méthode est bonne à signaler, afin de permettre aux fabricants de se prémunir contre les conséquences qu'elle pourrait entraîner. Après avoir récolté les raisins, on les étend en plein air, sur

PAR DECISON ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY

"IMPERIAL"
WHISKY

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS:

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,

VILLE DE MEXICO,

VICTORIA, B. C.

Agents: WALTER R. WONHAM & SONS

6 Rue St-Sacrement, MONTREAL

une couche épaisse de fumier ou litière d'animaux domestiques. De là naissent quelquefois ces goûts désagréables que possèdent certains vins de raisins secs. On évite cela en se servant d'eau chaude pour le mouillage dans la cuve à tremper."

Les fruits séchés sont mis dans des caisses ou des sacs et, à leur arrivée, ressemblent souvent à des mottes de terre; le sucre en a été souvent exprimé par le transit, et la température des magasins d'entrepôt est propice à une fermentation primaire, d'un caractère exceptionnellement contraire à l'hygiène. Quelquefois l'exportateur, afin d'éviter les frais d'empaquetage en caisses ou en sacs, fait transporter le fruit en vrac directement dans la cale d'un navire où l'humidité et une certaine quantité de chaleur causent la fermentation immédiatement ou plus tard quand les raisins sont empaquetés ou mis en magasin.

Audibert, en mentionnant de pareils fruits, dit: "Le fabricant ne devrait pas rejeter ces raisins, car ils font tout de même de bon vin, et il a tout avantage à en acheter au plus bas prix possible." On se figure donc aisément combien il est facile au fabricant de vin de raisins secs d'introduire dans le moût toutes les variétés de raisins, dans presque toutes les conditions; il est même possible d'obtenir un liquide fermenté de raisins vieux, moisis, pourris, qui ont été surchauffés et sont en proie aux ravages des insectes. Toutefois, étant donné de beaux raisins bien séchés, empaquetés et mis en magasin proprement, il n'est pas douteux qu'on peut obtenir, après une fermentation et un traitement soignés, un breuvage parfaitement bon et hygiénique; mais que ce breuvage ait droit au nom de vin, c'est là une matière à controverse. Quand on le compare au vin fait de raisins frais et mûrs, on y constate de nombreuses défectuosités, et si on veut le conserver longtemps, on éprouve beaucoup de difficulté à le maintenir en bonne condition. Comme ce vin non coupé manque généralement de goût, il est essentiel d'y ajouter du vin fort, quand ce ne serait que pour les deux raisons suivantes: 1° sa couleur est toujours d'une nuance très grisâtre de rose ou de jaune; 2° le vin fort régularise sa saveur ou lui fait imiter quelque autre genre de vin. Le procédé actuel de fabrication de vin de raisins secs demande un soin particulier, et un appareil spécial est manufacturé et vendu exclusivement pour cette fabrication.

Le procédé généralement employé nécessite l'emploi de deux cuves ou futailles très grandes en plus de l'appareil; la première est la cuve à tremper pour la macération. Sa position dans la cave est d'habitude plus élevée que celle de la cuve dans laquelle la fermentation a lieu, afin d'épargner du labeur dans le transvasement. La quantité d'eau nécessaire varie suivant la force alcoolique que l'on veut obtenir. Par exemple: deux quintaux de raisins de Corinthe macérés dans cinquante gallons d'eau produiront à peu près la même quantité de vin à treize à dix-neuf degrés, tandis qu'un même poids de raisins mélangés à 110 gallons d'eau produira une égale quantité de vin à cinq à six degrés. Une fois que dans la cuve à tremper, les raisins et l'eau ont été bien remués, le fabricant n'a qu'à attendre une occasion favorable pour transvaser le tout dans la cuve de fermentation.

On soutire d'abord la partie liquide de la première cuve de macération dans la cuve de fermentation, et on fait subir au résidu, les raisins qui devraient être gonflés considérablement, l'opération appelée foulage, qui déchire la peau et réduit l'intérieur du fruit en une masse pulpeuse. On mélange alors cette masse avec l'eau dans laquelle elle avait trempé auparavant, et le tout entre rapidement en fermentation à une température favorable.

Dès que la fermentation est terminée, on soutire le vin dans des fûts, où il subit une fermentation secondaire ou insensible. Ces fûts ont besoin d'être parfaitement soufrés et remplis jusqu'à la bonde, car ce vin est particulièrement susceptible de devenir acide et peut souffrir de la fermentation secondaire. Il est très difficile de clarifier ce vin, car il ne devient pas d'un brillant naturel aussi facilement que les autres vins. Il est même nécessaire d'employer un filtre pour lui donner la limpidité requise. Malheureusement, le vin de raisins secs ne conserve pas sa limpidité, parce qu'une des principales caractéristiques du vin de raisins secs est l'absence d'une quantité suffisante de tannin, et chaque fois qu'on colle ce vin, la quantité de tannin qu'il contient diminue considérablement, car les substances employées pour le collage ont une tendance à se combiner et à le transformer, de sorte que le vin est gâté par la lie.

Pour fortifier le vin de raisins secs, on y ajoute de l'alcool. Cette opération demande beaucoup d'expérience de la part de ceux qui la pratiquent. Dans la fabrication du vin de raisins secs, cette méthode est employée en grand quand, au lieu de faire du vin d'une haute teneur en alcool, on fait du vin n'ayant que quatre à six degrés. Ce vin est alors porté au degré demandé par l'acheteur, par l'addition d'alcool. Le vin de raisins secs, quand il est bien fait se mélange facilement avec tout autre vin.

La pasteurisation doit être appliquée à tous les vins de raisins secs, car le but de la plupart des fabricants est de produire un breuvage d'un goût absolument neutre. C'est naturellement difficile à obtenir, et la pasteurisation, en aidant à la préservation du vin, élimine tout caractère qu'il pourrait avoir, elle a un effet surprenant: le vin perd une certaine partie de son acidité, et son goût de terre est considérablement diminué. On peut employer le vin dès qu'il est fait, c'est-à-dire qu'on peut le mélanger avec des vins lourds d'Espagne ou d'Italie, qui lui donnent la couleur nécessaire et le caractère du vin rouge ordinaire. On calcule que le coût initial du vin de raisins secs est en moyenne de 18 à 20 cents par gallon; ce coût varie naturellement suivant la proportion plus ou moins forte d'eau employée pour la macération et la fermentation. Le vin de raisins secs peut être prêt pour la vente en dix jours; sa distillation donne un alcool de caractère neutre et, quand on le traite avec de l'essence de cognac, comme cela arrive souvent, cet alcool est livré à la consommation sous le nom d'Eau-de-Vie fine de Raisin. Cette industrie, qui a d'abord débuté en France sur une vaste échelle, est devenue une menace à l'industrie du vin proprement dit, car en Angleterre, cette fabrication est absolument légale, et le vin de raisins secs non seulement échappe aux impôts, mais est mélangé à du vin de raisins frais.

L'ENTRETIEN DES FUTAILLES

La "Revue vinicole" donne sur ce sujet d'intéressants renseignements:

Les futailles neuves sont susceptibles de donner au vin un goût tout particulier qui n'a rien de bien agréable et qu'il est souvent difficile de faire disparaître. On peut cependant arriver à l'atténuer d'une manière sensible en le filtrant à travers une masse de charbon de bois bien pulvérisé et transformé en pâte. Malgré ce traitement, il est toujours indispensable de le faire passer dans des coupages pour arriver à le rendre acceptable à la consommation.

Il est donc de toute nécessité de prendre toutes les dispositions voulues pour arriver à dégorger le bois de façon à éviter cet accident.

Pour débarrasser le bois des principes astringents et odorants, tels que tannin, résines, essences, etc., le meilleur système consiste à soumettre les futailles à un étuvage à la vapeur et à les laver ensuite à l'eau à l'acide sulfurique, à raison d'un cinquième de gallon d'acide pour 11 gallons d'eau.

Le dégorgement ne s'obtient d'une façon à peu près par-

NOUS REPRESENTONS LES MEILLEURES MAISONS.

L. CHAPUT, FILS & CIE.,

LOUIS ROEDERER,	Champagne,	Reims.
SOCIETE ANONYME DUBONNET,	Vin Tonique,	Paris.
BOULESTIN & CIE.,	Cognacs,	Cognac.
MARIE BRIZARD & ROGER,	do	do
V. FOURNIER & CIE.,	do	Châteauneuf.
GONZALEZ, STAUB & CIE.,	do	Cognac.
MACKIE & CO.,	Scotch Whisky "White Horse".	Glasgow.
STORMONTH TAIT & CO.,	Oporto,	Portugal.
VALENCIA PAZ & CO.,	Sherries,	Jerez.
SOCIETE ANONYME DES SOURCES ST-LOUIS,	Vichy,	France.
A. LIGERET,	Vins de Bourgogne,	Nuits.
AUDINET BUHAN,	Vins,	Bordeaux.
TH. DARRIET & CIE.,	Vins,	do
P. HOPPE,	Holland Gin,	Schiedam.
E. MARTINAZZI & CO.,	Vermouth,	Turin.
BAILLY FRERES,	do	Marseille.
GEMP PERNOD,	Absinthe,	Lunel.
PABST BREWING CO.,	Lager,	Milwaukee, E.U.
NeNEUVILLE & CIE.,	Vins de Saumur,	St-Hilaire.
L. A. PRICE & CIE.,	Conserves alimentaires,	Bordeaux.
BRUSSON JEUNE,	Pâtes alimentaires,	Villemur, France.
UNITED ALKALI CO. LTD.,	Lessives, produits chimiques, etc.	Liverpool, Ang.
CIE. J. L. MATHIEU,	Sirop de Goudron, etc.	Sherbrooke, Qué.
T. B. HALL & CO.,	Bière et Porter,	Liverpool, Ang.
BRIAND & JAQUET,	Liqueurs Françaises,	Châlonnes.
CHASTENET & FRERES,	do do	Bordeaux.
MOSS GREEN HEART TOBASCO,	Sauce Tobasco,	New Iberia, L.A.

Notre assortiment de vins et liqueurs fines est considérable et varié.
Nos prix sont toujours attrayants. Nos liqueurs sont garanties sous tous les rapports.
Il est de l'intérêt des marchands d'obtenir nos prix et échantillons.

L. CHAPUT, FILS & CIE. Importateurs et Négociants en Vins.

Agents Distributeurs, MONTREAL.

faite que si on arrive à porter à 212 degrés F. au minimum la température des parois des futailles, ce qui nécessite l'emploi de générateurs de vapeur que l'on n'a pas toujours à sa disposition.

On remplace quelquefois ces appareils par des alambics ordinaires en adaptant à l'extrémité du chapiteau un tube qu'on met en communication avec les futailles; mais le résultat n'est jamais aussi complet.

Du reste, il arrive fréquemment que le dégorgement est même tout à fait insuffisant après l'étuvage avec un générateur de vapeur et nous avons souvent constaté le goût "sui generis" donné dans le bois aux vins de liqueurs logés dans des futailles qui avaient été judicieusement et soigneusement étuvées.

C'est pour cela que nous avons toujours recommandé de compléter l'étuvage par un bon lavage à l'acide sulfurique.

On peut remplacer l'eau acidulée par l'eau salée qu'on prépare en mettant 1.1 livre de sel dans 4.4 gallons d'eau bouillante. Cette eau est versée "bouillante" dans les futailles qu'on bonde aussitôt et qu'on roule vngoureusement dans tous les sens.

Elle est à une température d'environ 217.4 degrés F.

On fait aussi usage d'eau bouillante additionnée de cristaux dans la même proportion que le sel marin.

La chaux vive est également employée. On met de la chaux en pierre dans les futailles, on l'asperge pour la faire fuser et s'éteindre en versant l'eau peu à peu par la bonde, qu'on place ensuite solidement. La chaleur considérable qui se dégage dans l'intérieur de la futaille suffit, paraît-il, pour dégorger le bois.

Nous n'en croyons rien et les essais nombreux auxquels nous nous sommes livrés nous ont parfaitement édifiés sur la valeur de tous ces procédés.

Nous estimons que rien ne vaut la vapeur, à la condition expresse de compléter le traitement par un lavage à l'eau acidulée, suivi de copieux rinçages à l'eau ordinaire. Il est même prudent de remplir les futailles d'eau et de Il est mèême prudent de remplir les futailles d'eau et de laisser cette eau en contact avec le bois pendant vingt-quatre heures au moins.

Pour étuver les futailles, on doit faire arriver la vapeur par un tuyau de métal terminé par une petite tubulure semblable à celle d'un jet d'eau; plus l'extrémité de la tubulure du jet est petite, plus la puissance du jet est grande et l'on comprend fort bien que le résultat obtenu laisse à désirer, là où l'on fait usage de tubulures à large ouverture.

Le système doit être aménagé de façon à ce que celle-ci dépasse de quelques pouces deux poutres de bois formant chantier, disposées sur le sol ou sur des tréteaux.

La futaille est placée sur le chantier, la bonde en dessous.

La vapeur lancée dans celle-ci, s'y répand et s'échappe en partie par la bonde. Il ne faut pas, en effet, que la tubulure ferme hermétiquement, elle doit permettre l'échappement de l'eau de condensation.

Cette eau doit être examinée de temps en temps par l'ouvrier chargé de la conduite de la machine, car il faut prolonger l'étuvage jusqu'à ce que l'eau n'ait plus d'odeur à sa sortie.

Il n'est pas possible, contrairement à ce que l'on croit trop souvent, d'arriver à purger le bois par des lavages répétés à l'eau bouillante, ensuite à l'eau acidulée à l'acide sulfurique. On peut cependant, avec beaucoup de soin, arriver tout de même à obtenir un dégorgement convenable.

Le traitement est un peu long et demande à être pratiqué dans certaines conditions. Il convient tout d'abord de bien ébouillanter tout le bois en versant quantité d'eau bouillante. Aussitôt l'eau versée, on bonde et on roule pendant quelques instants.

Dès que l'eau est refroidie, on la jette et on répète l'opération avec de l'eau bouillante en procédant comme nous venons de l'indiquer.

Après égouttage, on verse dans les futailles environ 9 gallons d'eau froide et 2.2 livres d'acide sulfurique; puis, on bonde et on roule vivement en prenant soin de placer de temps en temps celles-ci debout et alternativement sur chacun des fonds.

L'eau acidulée est laissée en contact avec le bois durant vingt-quatre heures, pendant lesquelles on roule les futailles à diverses reprises de façon à ce que le liquide agisse sur toutes les parois.

Ce laps de temps écoulé. on les vide et on les lave abondamment ensuite; puis on égoutte et on mèche.

Il est rare qu'après semblable traitement le bois ne soit pas à peu près entièrement débarrassé des résines et autres principes capables de communiquer au vin un goût "sui generis".

Les futailles usagées peuvent, elles aussi — si on ne les a pas entretenues par le méchage — altérer le vin.

Abandonnées à elles-mêmes, celles-ci sont, en effet, susceptibles d'éprouver diverses altérations, telles que l'odeur d'évent, d'acidité, de moisissure, de pourriture, etc.

De tous ces accidents, le plus grave, est certainement celui produit par la moisissure des douves, car ses germes ont la propriété de secréter une huile essentielle à odeur fort désagréable, qui se communique avec une très grande facilité au vin mis en contact avec lui.

La moisissure est constituée par un champignon dont le mycelium est tantôt blanc, tantôt jaune. Au début, le bois se couvre le filaments blanchâtres qui, peu à peu, croissent en épaisseur aux dépens du bois et finissent par l'envahir complètement. Ils sont ensuite remplacés par des filaments jaunâtres qui semblent être une métamorphose des premiers.

Lorsque ceux-ci n'ont pas encore changé de couleur, il est facile de les éliminer, car l'attaque n'est que superficielle. Il suffit, en effet, de râcler les douves et de les laver avec de l'eau acidulée.

On commence par défoncer les futailles, on râcle ensuite l'intérieur des douves avec un morceau de fer afin d'enlever tout le mycélium ainsi que le tartre; puis, on lave énergiquement à la brosse de chiendent au moyen d'eau acidulée à l'acide sulfurique dans la proportion de ¼ gallon à 0.44 de gallon d'acide pour 4½ gallons environ d'eau et par 22 gallons.

Après avoir égoutté, on rince à grande eau, et on sèche ensuite en introduisant dans les futailles un brasier allumé.

Pour terminer et rendre l'opération plus complète, on lave quelquefois les parois avec de l'huile neutre. Celle-ci, en absorbant l'huile essentielle qui avait pénétré dans les pores du bois, épure totalement les futailles.

On rince enfin à l'eau bouillante, on égoutte et on mèche.

Si le mal est plus ancien, c'est -à-dire si les moisissures sont jaunes, le traitement précédent ne saurait suffire.

QUELQUES RECETTES

Punch Derby. — Le jus d'un citron, une cuillerée à thé de sucre dissout dans un peu d'eau de seltz, 3 gouttes de curacao, un petit verre de "Corby's Special Selected Rye". Remplissez le verre avec de la glace en fins morceaux; agitez, servez avec des fruits et buvez en employant une paille.

IL Y A WHISKY ET WHISKY.

L'âge seul ne suffit pas à faire un bon whisky, tant que le whisky contenu dans les fûts manque de Qualité au moment où ceux-ci, parfaitement bouchés, sont placés dans les entrepôts de maturation.

L'âge ne communiquera pas non plus cette saveur moëlleuse qu'un bon whisky devrait avoir—si cette saveur n'est pas partie intégrante du whisky. La durée de l'emmagasinage ne peut pas ajouter de la saveur—elle améliore simplement celle que le whisky possède déjà.

Voilà la différence qui existe entre le

RYE WHISKY "SPECIAL SELECTED" DE CORBY

et le whisky fait d'alcool neutre, coloré et aromatisé au goût.

Le **"SPECIAL SELECTED"** de Corby conserve la saveur naturelle du grain de choix dont il est distillé—don propre de la nature que la Chimie ne peut pas contrefaire.

La saveur prend lentement du moëlleux, grâce à des années d'emmagasinage, pour arriver à un degré de perfection sans rivale. Dans l'autre cas, la saveur est artificielle—elle est ajoutée après la maturation.

N'est-il pas évident qu'il ne peut pas y avoir de comparaison au point de vue de la Qualité? Réfléchissez-y.

H. CORBY DISTILLERY CO. Limited.

"Corby's of Corbyville depuis plus d'un demi-siècle."

Bureaux principaux à - - - MONTREAL.

VENDEZ LE

GIN de BURNETT

"LE LONDON DRY ORIGINAL,"

ABSOLUMENT LE PLUS FIN !

J. M. DOUGLAS & Co., Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

JOSEPH E. SEAGRAM,

DISTILLATEUR DE

Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA

"Old Times," "White Wheat," "No 83 Rye," "Star Rye".

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Agents, Montréal.

Punch au whisky. — 2 morceaux de sucre, 2 ou 3 gouttes de jus de citron, 3/4 de verre d'eau bouillante; faites dissoudre le sucre; 1 petit verre de "Corby's Special Selected Rye". Ajoutez une tranche de citron et servez.

* * *

Punch Knox. — 1 cuillerée de sucre, faites dissoudre dans un peu d'eau de seltz; 3 ou 4 gouttes de jus de citron, quelques gouttes de bénédictine, 1 petit verre de "Corby's Special Selected Rye". Remplissez le verre à moitié avec de la glace pilée. Versez la préparation ci-dessus, garnissez de fruits, mettez par-dessus du claret et servez avec des pailles.

* * *

Punch Merry Widow. — Quelques gouttes de jus de citron, le jus d'un quart d'orange, 1 cuillerée de sucre, 1 petit verre de Sloe gin, ½ verre pony de "Corby's Special Selected Rye", quelques gouttes de rhum, ½ verre de glace pilée fin; décorez avec du fruit, servez avec des pailles.

* * *

Judges' Cooler. — Mettez dans un verre à cocktail, un morceau de sucre avec assez d'eau pour humecter le sucre, quelques gouttes d'Angostura ou d'amer Peychaud, écrasez le sucre, ajoutez 1 ou deux morceaux de glace, 1 tranche de citron et d'orange, 1 petit verre de "Corby's Special Selected Rye". Après avoir versé la liqueur, remplissez le verre avec du ginger ale et servez avec une cuillère dans le verre.

* * *

Lime Cooler. — Le jus d'un citron, quelques gouttes de sirop de gomme, 1 petit verre de "Corby's Special Selected Rye". Agitez bien, remplissez avec de la glace bien pilée, quelques gouttes de rhum de la Jamaïque. Garnissez d'un fruit et servez avec des pailles.

* * *

Nectar au whisky. — 1 cuillerée à thé de sucre dissout dans un peu d'eau, 1 petit verre de "Corby's Special Selected Rye", un demi-verre de glace en fins morceaux. Remuez bien, versez dans un verre à pied de fantaisie, mettez par-dessus un peu de claret et servez.

* * *

Julep au whisky. — 1 cuillerée à thé de sucre, un peu d'eau de seltz, 3 ou 4 grains de menthe fraîche. Pressez légèrement la menthe dans l'eau et le sucre, mettez 2 ou 3 morceaux de glace, 1 petit verre de "Corby's Special Selected Rye". Remuez, mettez dans un verre à punch deux ou trois longs brins de menthe, que vous maintenez contre le verre en remplissant avec de la glace finement pilée, versez ce mélange en le passant dans le verre préparé. Ornez d'un fruit disposé avec goût. Ajoutez un peu de rhum de la Jamaïque, un peu de sucre et servez avec des pailles.

* * *

Highball. — 1 morceau cubique de glace, 1 morceau de zeste de citron. Mettez dans un verre, puis donnez au client la bouteille de "Corby's Special Selected Rye"; quand il s'est servi, remplissez le verre avec de l'eau de seltz ou toute autre demandée.

* * *

Whisky Rickey. — 1 morceau cubique de glace, le jus d'un demi-citron (ajoutez le zeste), mettez une cuillère dans le verre, 1 petit verre de "Corby's Special Selected Rye". Offrez au client le verre de whisky et la bouteille de Rye, versez le Rye sur la glace, remplissez e verre avec de l'eau de seltz ou du soda et servez.

Whisky Smash. — 1 cuillerée à thé de sucre, 1 jet d'eau de seltz en siphon, 3 ou 4 brins de menthe fraîche; pressez légèrement; ½ verre de glace bien écrasée, 1 petit verre de "Corby's Special Selected Rye". Remuez bien, mettez une tranche de fruit et les brins le menthe dans un autre verre et versez-y le mélange ci-dessus en le passant.

* * *

Snow Ball. — 1 oeuf entier, 1 cuillerée de sucre, ½ verre de glace bien pilée, 1 petit verre de "Corby's Special Selected Rye". Agitez bien, enlevez l'agitateur, remplissez avec du ginger ale, remuez et servez.

UNE EPI ERIE COOPERATIVE

Les employés du Service Civil d'Ottawa ont organisé, au cours de la semaine dernière, une EPICERIE COOPERATIVE.

Il appert qu'aucun capital ne sera souscrit, mais que les dépenses seront défrayées au moyen de débentures. D'après le projet, l'intérêt sera payé d'abord sur l'argent emprunté, ensuite un fonds de réserve sera créé, et la balance des profits sera distribuée aux acheteurs au pro rata du montant des achats qui auront été faits.

Nous ne sommes pas surpris qu'un certain nombre d'employés du service civil à Ottawa aient décidé de se former en société coopérative pour gérer une épicerie. N'ayant rien à risquer, il leur est facile d'entreprendre. Même s'ils souscrivaient le capital-actions d'une société coopérative, ils ne sauraient être forcés de payer, puisque leur salaire n'est pas saisissable. Nous serions encore moins surpris de constater avant longtemps qu'ils soient les premiers à réclamer du Parlement certains privilèges spéciaux en faveur des Sociétés Coopératives, et après tout, pourquoi ne les leur accorderait-on pas? Lorsqu'une classe de la société a obtenu d'être relevée de l'obligation de payer ses créanciers, il est bien naturel de s'attendre à ce qu'elle puisse obtenir encore d'autres privilèges spéciaux. L'avenir le dira.

UNE CAUSE INTERESSANTE

M. le Juge Leboeuf vient de rendre jugement dans une cause qui intéresse au plus haut point les cultivateurs et les marchands de la campagne. Il s'agissait d'une réclamation faite par un fabricant de fromage, de Ste-Justine, comté de Vaudreuil, pour une somme de $30.00, réclamée à M. Morrison, cultivateur du même endroit.

Les faits ont démontré que M. Sabourin fabriquait du fromage pour les cultivateurs de cet endroit et qu'il en était en même temps le vendeur, chargeant une commission sur le prix de vente comme salaire pour la fabrication et la vente du fromage.

Il appert qu'il avait vendu du fromage à une maison de gros de Montréal pour un montant de $807.00. M. Sabourin déposa le chèque qu'il avait reçu de cette maison en gros à la banque, retira l'argent, et le distribua aux trente-six cultivateurs, gardant pour lui la proportion à laquelle il avait droit.

A peine avait-il ainsi payé qu'il apprit que la maison de gros de Montréal avait fait faillite dans l'intervalle, et que le chèque qu'il avait donné n'avait pas été honoré.

M. Sabourin remboursa à la banque l'argent qu'elle lui avait payé et il s'adressa ensuite à ses clients pour se faire rembourser à son tour. Les cultivateurs refusèrent, alléguant, entre autres raisons, que M. Sabourin n'avait pas fait suffisamment diligence pour déposer son chèque, et que de plus, il leur avait garanti qu'ils ne perdraient jamais rien avec lui. M. Sabourin a poursuivi l'un des cultivateurs, M. Morrison, et le Juge Leboeuf lui a donné gain de cause. Le Juge a déclaré que le demandeur avait fait diligence suffisante pour déposer son chèque, en le déposant quatre jours après l'avoir reçu, vu que la banque est à 10 milles de chez lui, et que de plus, l'eût-il déposé immédiatement en le recevant, il serait quand même arrivé après la faillite. Comme M. Sabourin était à commission, il ne pouvait être tenu de supporter à lui seul le poids des faillites qui pouvaient survenir parmi les marchands en gros.

S. H. EWING & SONS, IMPORTATEURS et MANUFACTURIERS de

BOUCHONS

Coupés à la main et à la machine.

Marchands de Capsules pour boutellles, de Broche d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

Suceursale de Toronto; 29 Front St., West. Bureau Principal: 96 rue King, Montréal

Téléphones: { BELL MAIN 65 / MARCHANDS 522

Cognac Bouquet
Cognac Medico-Tonic
Cognac *** - V.S.O. - V.V.S.O.P.
Cognac 1847

Lucien Foucauld & Co.
COGNAC

LAW, YOUNG & CO.
MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en ranGde-Bretagne et en Prance.

Absinthe	Pernod Fils.
Ale & Stout	Daukes & Co.
Bénédictine	Benedictine Co.
Bourgognes	Bouchard père et fils.
Brandy	Renault & Co.
Cherry Whisky (The Original)	Fremy's.
Claret et Sauternes	Nathl. Johnston & Fils.
Crême Cacao Chouva	A. Droz & Cie.
Gin de Hollande	T, H. Henkes.
Gin London Dry	"Gordon's."
Ginger Ale Anglais	"Schweppes."
Lime Juice	L. Rose & Co.
Liqueurs	Marie Brizard & Roger
Madère	Leacock & Co.
Soda Anglais	"Schweppes."
Stout	Wheeler & Co.
Tarragone	Louis Quer.
Vermouth	Noilly Prat & Cie.
Vin de Lisbonne	Sarano & Co.
Vin de Malaga	Crooke Bros.
Vins de Porto et Sherries	Saudeman & Co.
Vins de Porto et Sherries	"Mackenzie."
Vins du Rhin et Moselle	Koch Lauteren & Co.
Whisky Ecossais	"Kilmarnock."
Whisky Irlandais	Dublin Distillers Co.

Cette Marque Célèbre Mise en

Pintes, Chopines, ½ Chopines et Flasks "Book"

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUE PAR

J. P. WISER & SONS, LIMITED

Prescott Ontario

"NEW-YORK" "CANADA"

ROLE DU COGNAC DANS LES EPIDEMIES

La peste, le choléra et enfin le caractère infectieux que revêtent si souvent les pneumonies, grippes et méningites sont, chez le public et dans la presse, des questions à l'ordre du jour.

Nous estimons donc qu'il n'est pas inopportun de chercher à expliquer le rôle que peut remplir, et que remplit fort bien d'ailleurs, l'usage des spiritueux, et notamment du Cognac, en temps d'épidémies. Nous avons, autrefois, dans ce journal, mentionné et prouvé les réels succès que donnait l'emploi du Cognac dans nombre d'affections accidentelles et maladies, telles que pneumonies, fièvre typhoïde, choléra, hémorrhagies puerpérales, etc., pour n'en citer que quelques-unes, et si nous croyons devoir parler du Cognac à propos des épidémies dont on peut être menacé, ce n'est pas que nous ayons la naïveté ou l'impudence de présenter le Cognac, comme agent de traitement de la peste, par exemple, puisque l'on ne connaît contre cette affreuse maladie qu'un traitement: la vaccination—vaccination préventive—et encore, avec quels sombres résultats!

Mais si nous nous reportons aux années 1832 et 1849, alors que sévissait une grave épidémie cholérique, nous trouvons exprimé dans tous les écrits du temps, que pour résister favorablement à la contagion, il était utile, nécessaire, indispensable de faire usage d'eau-de-vie ou de Cognac. A ces époques, notez le fait, l'eau-de-vie industrielle était inconnue. Aussi sommes-nous obligés de préciser, d'insister même en disant: *Cognac,* puisqu'aujourd'hui, il nous faut faire une distinction au point de vue de la valeur thérapeutique entre l'eau-de-vie industrielle qui n'en possède aucune... et le produit naturel, tiré de la vigne d'une région, qui s'est toujours délimitée d'elle-même par les qualités de son produit: le COGNAC DES CHARENTES, celui qui, médicalement, a fait depuis longtemps ses preuves.

Mais, sans même signaler le Cognac comme agent thérapeutique dans le traitement du choléra à certaine période (traitement dont l'efficacité est pourtant incontestable et d'ailleurs admise et utilisée par tous les médecins) neus ne voulons parler...—je le répète encore une fois—que de l'utilité du cognac "en temps d'épidémies en général." Donc, aux dates précitées on faisait un généreux emploi du Cognac, dont on vantait grandement le pouvoir prophylactique. Cette réputation était même populaire, légendaire, et n'oubliez pas, je vous prie, qu'il y a toujours dans ces dires et affirmations populaires un fond de vérité—établi empiriquement, c'est possible—mais que tôt ou tard, la science, grâce à ses progrès incessants, finit par expliquer.

Pour comprendre l'utilité du Cognac en temps d'épidémies ,aussi bien que pour expliquer la croyance populaire en l'efficacité du Cognac, comme préservatif des maladies infectieuses, faut-il encore connaitre la cause des maladies infectieuses et ce qui constitue les éléments de la contagion.

Il est donc nécessaire que nous fassions au moins une rapide incursion dans le monde—non pas "dans le monde où l'on s'ennuie"—mais dans le monde si intéressant des *Infiniments petits,* chez qui la vie est intense et la lutte continuelle.

Il y a cinquante ans environ, Pasteur entrevit et fit connaître ce monde nouveau des microbes: ces infiniment petits jouent un rôle immense dans la nature. Ce sont, en effet, des bactéries qui ouvrent et ferment ce grand cycle: dissociation de la matière organique morte, sa réduction à l'état de composés moléculaires de plus en plus simples, puis enrichissement du sol appauvri par la fixation dans ce sol de l'élément ultime, l'Azote.

Ce prodigieux travail de dissociation et de réassimilation est effectué par diverses bactéries.

Mais si des bactéries jouent ce rôle bienfaisant, ce sont aussi les bactéries qui chez l'homme, les animaux et les plantes, engendrent les maladies. La tuberculose, la fièvre typhoïde, le choléra, la lèpre, la peste sont des maladies produites par la présence de bactéries bien connues et décrites. Pour la rougeole, la variole, l'avarie, le cancer lui-même, les bactéries sont entrevues et il n'est point irrationnel ni antiscientifique, d'avancer aujourd'hui que toutes les maladies ont pour origine la présence d'infiniments petits, des bactéries que l'on qualifie *bactéries pathogènes.*

A côté des bactéries bienfaisantes et des bactéries nuisibles ou pathogènes, il y a d'autres bactéries, qu'il vous faut connaître. Celles-là ne jouent aucun rôle, mais—et c'est ce qui les caractérise—elles sont toutes prêtes cependant à en jouer un, dès que des conditions nouvelles d'existence le leur permettont. On donne à ces bactéries le nom de *saprophytes.*

Que des conditions nouvelles de réception ou d'existence surgissent, et de l'état saprophytique, ces bactéries passent volontiers à celui de bactéries nuisibles ou pathogènes. Deux exemples rapidement exposés, fixeront vos idées. Quelques heures après la naissance, on trouve très répandu dans l'intestin de l'homme un de ces infiniments petits, le *bacterium coli.* Il vit à l'état saprophytique: donc, il ne joue aucun rôle, mais que survienne une lésion de l'intestin, un étranglement, une ulcération ou qu'un point quelconque de l'économie soit soumis à un traumatisme plus ou moins violent et vous voyez cette bactérie, inoffensive jusqu'alors, mais qui ne cherche qu'aventures, se précipiter sur le point lésé et causer une affection mortelle, la péritonite, ou dans le point traumatisé, produire de ces purulences graves dont l'issue est le plus souvent mortelle. La vitalité de l'individu ayant été diminuée, la bactérie a pris un rôle nouveau et d'inoffensive est devenue pathogène.

Je crois intéressant de choisir mon second exemple chez les plantes.

Mais je ne veux pas abuser de la place qui m'est réservée dans ce journal, et je me borne, pour bien comprendre la question épidémie et les modalités de la contagion, à vous signaler encore un rôle biologique étrange de ces infiniments petits.

Des individus peuvent être porteurs de bactéries, soit du choléra, de la fièvre typhoïde ou de méningite cérébro-spinale et répandre ces maladies autour d'eux, alors qu'eux-mêmes ne seront affectés d'aucune de ces maladies: c'est que, chez eux, ces bactéries, pathogènes cependant, vivent à l'état *saprophitique,* mais que chez ces individus, indemnes et bien portants, la vitalité soit diminuée par suite d'un refroidissement, d'un traumatisme ou d'un surmenage et immédiatement les bactéries reprennent leur rôle nuisible, deviennent pathogènes actives pour leur porteur et la maladie évoluera.

La conclusion? Elle est simple et se tire d'elle-même: si une maladie épidémique survient, ne se laisser déprimer ni physiquement, et j'ajouterai: ni moralement. Puis se souvenir de l'action physiologique du Cognac des Charentes pour entretenir le parfait fonctionnement des glandes secrétoires gastriques: donc, bonne digestion. Il est de plus le tonique par excellence du système nerveux. En faisant usage du Cognac, comme digestif et comme tonique, vous offrez un terrain de résistance aux bactéries pathogènes, ou ayant tendance à le devenir.

Il y a une seconde manière de s'opposer à l'action néfaste des infiniments petits: c'est d'exercer une action entravant la fonction des bactéries.

On fait alors de l'*Antisepsie.*

Je ne veux pas abuser et vous accabler d'expériences de laboratoires; je préfère invoquer l'observation clinique et me contenter de vous citer le professeur Germain Sée qui employait l'alcool, *c'est-à-dire le Cognac* comme antiputride agissant, disait-il, à la manière de l'acide salycilique!

Cette triple action, *digestive ,tonique, antiseptique* du Cognac explique que par l'usage intelligent de cette liqueur on peut annihiler, détruire les germes de maladie ou de contagion et l'on comprend alors la réputation populaire du Cognac en temps d'épidémie.

Si une épidémie survient, faites donc usage de Cognac, à l'état de grog.

Le Cognac, soit dans de l'eau, du lait ou du thé acidulé de jus de citron, sera votre préservatif contre l'épidémie.

Dr J. GRANGE.

("Le Moniteur de Cognac".)

Eau de Table Naturelle
"PERRIER"

FOURNIE

A la Cour
du Roi
d'Angleterre

A la Cour
du Roi
d'Espagne

et au Parlement Anglais

"Le Champagne des Eaux de Table"

L'Eau Gazeuse Naturelle "PERRIER" est, de toutes les Eaux Minéraies, celle qui se mélange le mieux avec le Scotch, le Brandy, les Vins, etc., et leur laisse leur goût naturel.
L'Eau "PERRIER" est mise en bouteilles à la source même, à Les Bouillens Vergeze, Gard, France.
Pour Pancartes, Affiches, Prix et Renseignements, S'ADRESSER À

S. B. Townsend & Co., *Seuls Agents,* Montréal.

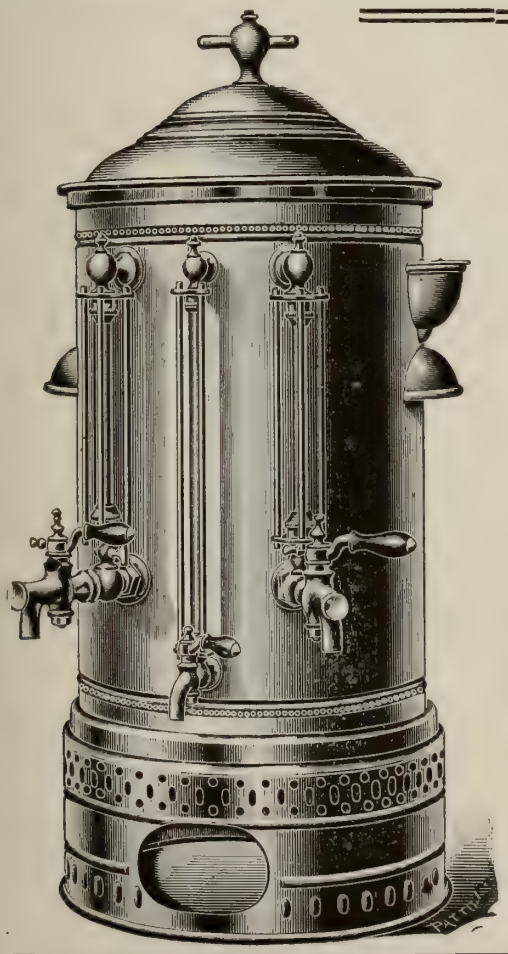

Accessoires et Fournitures d'Hotel et de Bar de toute description.

Nous manufacturons : Cabinets et Boîtes à Serpentin pour Bière, Glacières, Work Boards, Pompes à Bière, Extracteurs de Bouchons, Compresseurs de Citrons, Crachoirs, Urnes à Café, etc.

Les prix sont corrects. Demandez le Nouveau Catalogue "C."

Hamilton Brass —— Manufacturing Co'y,

—— LIMITED ——

HAMILTON, ONT.

Bureau à Montréal :

327 rue Craig Ouest.

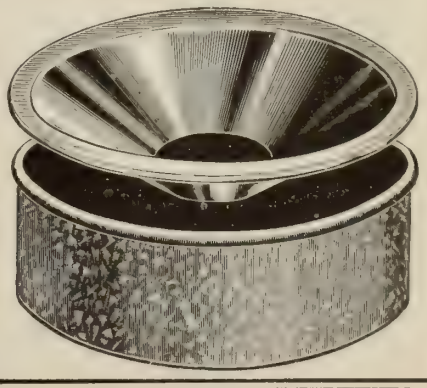

COMPAGNIE LAWRENCE A. WILSON

— Limitée —

La plus importante Maison de Vins et Liqueurs en gros au Canada.

MAGASINS D'ENTREPÔT:
85-89 rue St-Jacques.

ENTREPÔTS DE DOUANE:
26-36 rue des Soeurs Grises.

VOUTES D'ENTREPÔT:
84 ruelle Fortification.

ENTREPÔTS D'ACCISE:
38 rue Foundling

BUREAUX CHEFS: 87 RUE ST-JACQUES

Téléph. Main 2424, 1394, 7400, 2757;
Marchands 517.

MONTREAL

Avez-vous essayé les

COCKTAILS SARATOGA

"MANHATTAN,"
"CLUB WHISKY,"
"BRANDY,"
"HOLLAND."

LES SEULS COCKTAILS DE CES MARQUES FAITS AU CANADA.

Prix, $8.25 la caisse

En vente chez tous les marchands de Liqueurs en Gros.

Escomptes spéciaux aux maisons de gros.

Agents pour la Puissance.

D. McMANANY & CO.,
INC.

Marchands de Liqueurs en Gros.

SHERBROOKE, - - Qué.

Cognac Bisquit

"10 ANS D'AGE"

Un cognac pur, recommandé par les médecins les plus éminents.

AUSSI

"OLD LIQUEUR" & V. V. S. O. P
(20 ans d'âge) (55 ans d'âge)

Seuls Agents:

WALTER R. WONHAM & SONS
6 RUE ST-SACREMENT, - - MONTREAL

Notre campagne d'annonces
vous aidera à vendre les

CIGARETTES

PLAYER'S

NAVY CUT

Secondez nos efforts
en les offrant à cha-
cun de vos clients. Vous
ferez de bons profits.

Imperial Tobacco Co. of Canada
Limited.

Cigares et Tabacs

EXPORTATIONS DE CIGARES DE LA HAVANE.

Les chiffres suivants extraits des rapports officiels de la douane cubaine, indiquent le nombre de cigares expédiés du port de La Havane dans tous les pays pendant la deuxième quinzaine de mai. Ils accusent, pour les cinq premiers mois de l'année courante, un gain de près de 9,000,000 de cigares par rapport à la période correspondante en 1910.

	Cigares.
Etats-Unis	3,310,404
Grande-Bretagne	3,300,744
France	1,277,300
Canada	733,236
Australie	592,320
Allemagne	531,432
République Argentine	353,433
Espagne	304,433
Portugal	52,425
Uruguay	40,500
Iles Canaries	36,400
Italie	36,000
Belgique	11,800
Chine	11,500
Panama	10,000
Egypte	9,650
Brésil	9,500
Afrique Française	9,000
Gibraltar	9,000
Guatémala	6,700
Suisse	5,000
Chili	3,500
Autriche	3,200
Antilles Anglaises	3,100
Pays-Bas	1,000
Total du 16 au 31 mai 1911	10,661,535
Total du 1er janvier au 15 mai 1911	65,767,863
Total du 1er janvier au 31 mai 1911	76,429,398
Total du 1er janvier au 31 mai 1910	67,655,896
Augmentation en 1911	8,773,502

L'augmentation totale du 16 mai au 31 mai 1911, par rapport à la même période en 1910, est de 2,737,022 cigares. Les principales augmentations, pendant la deuxième quinzaine de mai 1911 sont les suivantes: Grande-Bretagne, 1,204,719 cigares; Etats-Unis, 481,305; Australie, 435,110; Canada, 351,486; République Argentine, 218,712; Allemagne, 153,432; Portugal, 39,725; Italie, 36,000 cigares.

Pendant la même période, les diminutions suivantes ont eu lieu: Espagne, 98,467 cigares; Chili, 52,500; France, 23,400 cigares.

ASSOCIATION DE PLANTEURS DE TABAC

La société des planteurs de tabac de Saint-Césaire de Rouville, est définitivement formée, sous le nom de "Société Coopérative Agricole de la vallée d'Yamaska". Elle a déjà un capital souscrit de $11,500, fourni par des planteurs de tabac. La société a obtenu l'autorisation de faire ses affaires par un permis du ministre, suivant la loi sur les coopératives. Elle s'est assuré les services d'un expert pour la préparation, la classification et la fermentation du tabac. La société va se mettre à l'oeuvre immédiatement pour construire, d'après les données de cet expert, les bâtimnts exigés pour la conservation, la fermentation et la préparation du tabac. Les cultivateurs du comté de Rouville qui font partie de cette coopérative espèrent pouvoir livrer, dès l'automne, une quantité de tabac dépassant 600,000 livres.

LA CONSOMMATION DU TABAC AU CANADA

Pendant l'exercice fiscal terminé le 31 mars 1911, la consommation du tabac au Canada a augmenté dans de notables proportions, comme l'indique le tableau comparatif suivant pour les deux années 1910 et 1911:

	Nombre de cigares	Nombre de cigarettes	Nombre de livres de tabac en feuilles
1911	227,585,692	589,935,370	18,501,172
1910	205,820,851	541,095,138	17,647,982
Augmentation	21,764,841	134,840,232	853,190

Dans l'augmentation de la consommation des cigares, Montréal figure pour 14,150,611; ce centre est suivi, dans l'ordre suivant, par London, Toronto et Hamilton. Les provinces de Québec et d'Ontario tiennent la tête avec, à elles deux, une consommation de 204,000,000 de cigares. Dans les centres de l'Ouest, la sonsommation a augmenté à peine de trois quarts de million, tandis qu'elle a légèrement diminué dans les provinces maritimes.

L'augmentation de la consommation des cigarettes, en 1911, est de 134,840,232; l'année précédente, elle était de 94,339,008. Dans le cours des dix lernières années, la consommation les cigarettes au Canada a presque quintuplé. Les principaux centres canadiens de production de cigarettes sont Montréal, Hamilton et Québec; l'augmentation pour les deux premiers centres est de 121,165,982 et 17,361,150 respectivement. A Québec, la consommation a diminué de 3,662,200.

Dans l'augmentation de la consommation du tabac en feuilles, c'est encore Montréal qui tient la tête. Pendant l'exercice fiscal terminé le 31 mars 1911, les importations de tabac en feuilles ont augmenté de 1,282,829 livres, par rapport à l'exercice 1909-1910.

La consommation du tabac canadien en feuilles est en

diminution de 171,380 livres, tandis que pour l'exercice fiscal précédent, elle était en augmentation de plus d'un million et demi de livres.

Nous donnons ci-dessous un tableau indiquant la consommation des cigares et des cigarettes pendant les douze dernières années:

Année fiscale terminée en	Nombre de cigares	cigarettes
Juin 1900	138,041,707	115,905,022
Juin 1901	141,089,229	121,283,684
Juin 1902	151,780,516	134,236,034
Juin 1903	168,290,422	176,435,240
Juin 1904	180,485,202	211,302,041
Juin 1905	186,110,777	250,860,387
Juin 1906	193,827,342	269,334,939
Mars 1907 (9 mois)	154,253,260	266,355,010
Mars 1908	200,133,255	384,591,744
Mars 1909	192,105,371	356,756,130
Mars 1910	205,820,851	451,095,135
Mars 1911	227,585,692	585,935,370

On voit par ces chiffres l'importance qu a prise l'industrie du tabac au Canada en quelques années.

EXPERIENCES SUR LA CULTURE DU TABAC

M. Félix Chalan, chef de la division du tabac, était à Colchester South,, il y a quelques jours, pour s'entretenir avec M. W.-A. Barnet, du travail à faire pendant la saison, sur la ferme expérimentale; ce travail sera fait suivant les mêmes lignes que pendant les années précédentes. Tout le pays prend de plus en plus d'intérêt à ces stations expérimentales, et dans un temps donné, on en établira dans tous les comtés. Les expériences avec engrais seront continuées. On plantera quinze acres de tabac: six en Warren,. pour séchage artificiel, et neuf en Burley. Le tabac Warren est déjà planté et le Burley le sera vers le milieu de juin. Une nouvelle grange avec hangar pour les instruments agricoles, de 28 x 30 pieds, sera construite pour les besoins des plantations faites sur une plus grande superficie. Il est probable qu'une maison d'habitation sera aussi construite, l'automne prochain.

DE LA NECESSITE DE L'ASSOLEMENT DANS LA CULTURE DU TABAC.

Par O. Chevalier.

Quand on envisage la situation actuelle de la culture du tabac au Canada un fait frappe tout d'abord. Comment expliquer que malgré des choix judicieux de variétés, malgré des soins culturaux assidus, les planteurs n'arrivent pas à dépasser certains rendements encore bien loin de ceux auxquels ils sont en droit de s'attendre?

Il m'a paru intéressant et utile de rechercher les raisons de cet état de choses et de conclure si possible par quelques remèdes pratiques.

Tout d'abord, et en tenant compte des améliorations apportées à la culture du tabac pendant ces derniers temps, on constate que les rendements baissent chaque année. Cela s'explique d'ailleurs très bien par la raison que la majorité des planteurs renouvellent régulièrement chaque année la culture du tabac sur la même terre. Il faut voir dans cette culture successive d'une même plante sur un même sol une des raisons de la diminution faible, mais constante, des rendements.

On sait que le tabac, en raison de sa courte période végétative, est une des plantes les plus exigeantes en éléments fertilisants. Un plant de tabac en pleine croissance enlève en effet journellement au sol:

Azote	0.287
Potasse	0.289
Acide phosphorique	0.601
Carbone	2.513

De plus, si on considère que les planteurs ont attendu très longtemps avant de se livrer à la pratique des engrais, soit de ferme, soit chimiques, et que les déchets de tabac, tiges, et débris d'écotonnage étaient très souvent abandonnés, on conçoit qu'avec une plante qui consomme tant, et qu'avec une absence presque complète de restitution au sol les terres s'appauvrissent dans des proportions rapides.

Il n'y a guère que deux espèces de terre qui furent choisies pour la culture du tabac: les terres de défrichements et les terres d'alluvions, c'est-à-dire des terres extrêmement riches en humus.

Une plantation de tabac ne réussira jamais sans humus. L'absence de rotation et le manque de restitution des matériaux exportés, voilà les principales causes de la diminution des rendements.

Il ne serait peut-être pas superflu de s'arrêter un instant sur le rôle important joué par l'humus dans la végétation.

Ce rôle de l'humus est prépondérant en agriculture. On peut le considérer à deux points de vue: 1° Comme agent de désagrégation. 2° Comme agent de mobilisation; ces deux pouvoirs spéciaux sont dus à la quantité considérable d'azote et d'acide carbonique qu'il renferme. Or l'humus effectue simultanément ces deux travaux. Il peut alors se présenter deux cas: 1° Ou bien on se trouve en présence d'un manque complet d'humus, alors par suite de l'absence d'azote et d'acide carbonique la terre sera frappée d'infertilité; 2° ou bien le sol ne contient que peu d'humus, auquel cas la désagrégation se produira, mais la mobilisation n'aura pas lieu, si bien que les matières nutritives solubles échapperont à l'action des racines, puisque ces matières solubles seront, les unes entraînées par les eaux d'infiltration, les autres, immobilisées par l'argile, douée comme on le sait d'un pouvoir absorbant considérable. Sans doute l'humus possède lui aussi un grand pouvoir absorbant, mais il convient de remarquer que ce dernier tend à disparaître à cause des incessantes réactions microbiennes dont il est le siège. Le résultat de cette disparition, due à l'influence microbienne, est une production d'azote.

Les matières minérales, potasse et acide phosphorique sont cédées lentement par l'humus qui se recharge graduellement des quantités abandonnées aux plantes au fur et à mesure de leurs besoins. On peut donc considérer l'humus comme l'intermédiaire indispensable entre le milieu nutritif constitué par les éléments minéraux et les organes végétatifs. Il faut donc de l'humus pour absorber les matières nutritives et on peut dire qu'une terre sans humus est "un corps sans âme".

On pourrait croire que de fortes applications de fumier de ferme parviendraient à réparer cette insuffisance d'humus. Peut-être, mais en tous cas cette pratique ne serait qu'imparfaite, car en même temps qu'en humus, la terre s'est appauvrie en éléments minéraux, et la terre étant pauvre, le fumier sera pauvre lui-même, puisqu'il est pour ainsi dire l'image de celle-ci. Jamais avec un tel fumier on n'arrivera à corriger les défauts du sol.

D'autre part, le fumier, quel que soit son état de décomposition, demande un temps assez long avant de s'être transformé en humus.

Et, enfin, un fort apport de fumier pur et simple peut avoir des inconvénients graves. En particulier, il peut déterminer la rétrogradation, c'est-à-dire le passage de l'état soluble à l'état insoluble, du sulfate d'ammoniaque par exemple, engrais très employé dans la culture du tabac. L'humus résultant forme avec le sulfate d'ammoniaque un humate d'ammoniaque, lequel par réaction chimique et aussi sous

l'action des éléments microbiens peut rétrograder, par déshydratation probablement, et aboutir à la formation d'une amide, composé insoluble dont la plante ne pourra par suite tirer aucun parti.

Il faut en outre considérer qu'une terre trop riche en humus, à cause de son acidité excessive, nuit considérablement à la nitrification et peut même l'arrêter tout à fait. Et si, au début, les terres de défrichements très riches en humus ont donné de bonnes récoltes, c'est que très certainement l'élément alcalin avait saturé cet excès d'acidité nuisible. Certains cultivateurs du Lac Saint-Jean, en particulier, ayant omis de brûler les souches après le déboisement n'ont obtenu que de maigres récoltes, à cause de l'acidité de l'humus, acidité que le carbonate de potasse, résultant de la combustion des végétaux, aurait pu saturer.

L'apport de calcaire qui semble alors tout indiqué, ne résoudrait que très imparfaitement la question, car, outre les difficultés que l'on rencontre pour se procurer la chaux et les dangers de son excès, celle-ci devrait attendre longtemps avant d'exercer son action. En effet, la nitrification de l'humus diffère beaucoup de celle des éléments minéraux directement incorporés au sol. Les sels ammoniacaux, par exemple, de même que ceux qui prennent naissance pendant la phase de l'ammonisation, nitrifient, en général, assez rapidement; ce sont des substances azotées directement nitrifiables. Mais il n'en est pas de même de l'humus dont la nitrification est très lente, et il se produit même des cas où cette nitrification ne s'effectue pas du tout. Elle ne commence qu'à un état assez avancé de décomposition et exige la présence de sels alcalins qui auront pour but d'assurer la désagrégation et la minéralisation de la matière humique. Pour être parfaitement aptes à la nitrification les matières azotées doivent se présenter sous la forme d'humates. On peut remarquer en passant que l'humate ammoniacal est celui qui présente la plus forte proportion en azote nitrique, tandis que les humates potassiques et sodiques seront beaucoup moins riches. Chez ces derniers l'élément azoté provient uniquement et entièrement de l'humus transformé.

Donc on ne peut s'attendre à corriger rapidement l'insuffisance d'humus par de fortes fumures au fumier de ferme. Et d'ailleurs les terres de fertilité naturelle sont toujours de beaucoup supérieures aux autres. D'abord elles permettent d'éviter les opérations très dispendieuses nécessitées par le maintien de la valeur productive de la terre, ensuite cette fertilité naturelle, caractérisée par d'abondantes réserves en aliments, donne aux plantes, lentement, économiquement, et avec précision, les principes nutritifs dont elles ont besoin. C'est dans ce travail remarquable "que la nature montre véritablement son génie" et justifie cette appellation de terre de "vieille graisse" ou "terre de vieille force" qu'on donne aux sols pourvus de cette fertilité naturelle et auxquels on a su la conserver.

Il est incontestable que les planteurs se sont trouvés, mais il y a très longtemps, en présence de pareilles terres. Cependant, cette fertilité naturelle tend infailliblement à disparaître ou tout au moins à décroître rapidement. L'exportation des récoltes, la nourriture des animaux de la ferme, les pertes d'azote à l'étable et au fumier par fermentation ammoniacale, tout cela épuise rapidement les réserves du sol.

On ne peut songer davantage à corriger le manque de matières minérales par de fortes applications d'engrais chimiques; en effet ceux-ci, de par leur nature même, sont très solubles et par conséquent susceptibles de disparaître en grande partie, principalement en ce qui concerne le tabac qui en grande partie, principalement en ce qui concerne le tabac, qui exige un sol léger et profond où les pertes par entraînement sont faciles. Cette action dissolvante des eaux ne s'exerce pas de la même manière sur tous les corps minéraux de la terre. Ainsi, la potasse et l'acide phosphorique disparaissent assez difficilement. L'acide sulfurique et l'acide nitrique sont facilement entraînés. Le chlore est aussi très entraîné, ce qui constituerait un avantage pour le tabac puisque le chlore a sur lui une action défavorable au point de vue de la combustibilité. De tous les éléments constitutifs du sol, c'est la matière calcaire qui disparaît avec le plus de facilité. A ce sujet, il y a une remarque importante à faire. Le tabac demande beaucoup de potasse, or dans les sols pauvres en chaux les sels potassiques se transforment difficilement en carbonates, forme très soluble, et leur entraînement se trouve alors considérablement réduit. Donc il est nécessaire de choisir pour les tabacs une terre ne présentant pas une trop grande richesse en calcaire. D'autant plus qu'il y a au moment de la fonte des neiges un lavage intense du sol qui rendrait l'entraînement de la potasse particulièrement facile.

Il faudra de longues années pour reconstituer les précieuses réserves nutritives disparues. Sans doute, ces matières ne sont pas perdues puisqu'elles s'accumulent, et qu'un jour elles entreront en action, mais ce n'est pas le but qu'on poursuit par l'usage des engrais chimiques, puisqu'on attend d'eux un effet rapide.

L'insuffisance d'humus et d'éléments minéraux indispensables aux plantes, raison principale de l'appauvrissement du sol, n'est cependant pas la seule.

En effet, dans certains cas, des phénomènes d'ordre purement chimique peuvent aboutir à l'insolubilisation d'un élément fertilisant de première importance, ou produire un corps nuisible aux qualités du tabac. Dans les terrains riches en chaux et en sels ferriques cette transformation est particulièrement sensible pour les humates et les silicates alcalins. Ainsi le silicate de potasse, par exemple, sous l'action d'un sel de chaux, entre autres le chlorure, peut être précipité sous la forme de silicate de chaux insoluble en déterminant la formation de chlorure de potassium. Nous nous trouvons ici en présence du type de la rétrogradation par précipitation. Un sel ferrique produirait une réaction analogue, les silicates de soude et de potasse étant seuls solubles. Comme on le voit, cette précipitation provoque la production de chlorure de potassium, sel dangereux pour le tabac à cause de la nature de son acide qui agit très défavorablement sur la combustibilité. Cette dernière considération nous offre une nouvelle raison de rechercher pour le tabac un sol ne présentant pas un taux trop élevé en chaux et en sels ferriques. Or certaines terres du Canada sont riches en chaux et en oxydes de fer, ce dernier sel en particulier révèle sa présence par la couleur spéciale qu'il donne au sol et que l'on rencontre presque partout. La presque incombustibilité des tabacs de Saint-Damase (comté de Rouville) est due probablement à cet excès de chaux dont nous parlons, car les sols de cette contrée révèlent une richesse suffisante en potasse, ce qui permet de croire que la potasse se présente bien là sous la forme de chlorure.

Une autre rétrogradation, importante aussi, est celle qui intéresse les phosphates, déterminant ainsi l'immobilisation d'une quantité notable d'acide phosphorique. Le phosphate monocalcique réagissant sur le carbonate de calcium donne soit du phosphate bicalcique soit du phosphate tricalcique, soit généralement un mélange des deux. Les sels de fer et d'alumine peuvent produire le même phénomène en déterminant des phosphates de sesquioxyde insolubles. Cette rétrogradation des phosphates est un inconvénient grave en agriculture, aussi conçoit-on tout le danger de l'emploi des superphosphates dans les sols où les sels de fer, d'alumine et le calcaire sont en excès.

Un excès de chaux et de fer peut aussi déterminer la précipitation d'humates solubles, surtout si le sol est dépourvu d'acide phosphorique. Cet humate soluble, l'humate potassique par exemple, se transforme rapidement en humate insoluble précipité par les sels de fer et de chaux.

Nous aurions donc avantage à disposer d'un sol riche en acide phosphorique qui permette la formation des humophosphates et ne laisse pas subsister les humates susceptibles

Bell Telephone 7961. Maison fondée en 1872.

La Compagnie H. Fortier

Marchands de Tabacs en Gros

Successeurs de C. Gratton & Cie.

269, 271, 273 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

(COIN DE LA RUE VAUDREUIL)

Demandez le Cigare

"HALO"

En vente partout

La Compagnie H. Fortier

273 RUE ST-PAUL, - - - - MONTREAL.

d'être insolubilisés. De plus, il n'est pas indifférent d'obtenir l'un ou l'autre de ces derniers. Les humates qui nous intéressent en agriculture sont très solubles, tandis que les humophosphates, l'étant beaucoup moins, résisteront davantage à l'entrainement des eaux. Leurs dissolvants sont les solutions de carbonates alcalins.

Comme conclusion, nous voyons que l'acide phosphorique soluble peut être absorbé par la matière humique ou précipité par les humates alcalins, précipitation qui est accompagnée de la formation d'humophosphates.

Voilà donc plusieurs considérations qui pourraient peut-être nous aider à expliquer l'appauvrissement des sels et l'impossibilité dans laquelle se trouvent les planteurs de tabac d'augmenter leurs rendements suivant leurs désirs.

Malheureusement nous avons dû nous en tenir à des considérations générales découlant de grandes lois connues. Y a-t-il véritablement dans nos terres à tabac, insuffisance d'humus? Des conditions défectueuses de nitrification? Insuffisance des éléments nutritifs minéraux? Y a-t-il en un mot une juste association des principes minéraux constituants? Voilà un problème assez délicat à résoudre; et nous espérons qu'un laboratoire bientôt attaché à la division des tabacs nous permettra d'établir des conclusions plus précises.

A côté des raisons chimiques que nous venons d'envisager, il y aurait aussi à considérer des raisons d'ordre climatologique et d'ordre agrologique. Au point de vue du climat il est évident que le Canada, étant données la longue durée de son hiver et l'absence presque complète de demi-saison est assez peu favorisé. Les travaux d'automne sont quelquefois difficiles, et on est souvent obligé d'attendre longtemps avant d'entreprendre les travaux du printemps, car la fonte des neiges et la période de pluie qui la suit rendent les champs impraticables. Mais jusqu'à un certain point, l'activité et le zèle des planteurs, de même que la belle période estivale permettent de remédier aux conditions climatériques défavorables; aussi ne nous trouvons-nous pas là en présence d'un obstacle sérieux. Au point de vue agrologique les façons aratoires, et en particulier les labours, entrent en première ligne. Ainsi une trop faible épaisseur de la couche arable entraîne la stérilité du sol. C'est dans les sols profonds en effet que s'effectue la grande réserve d'humidité si indispensable au tabac. Cette humidité ainsi emmagasinée remonte par capillarité à la surface du sol. Les couches minces au contraire se dessèchent rapidement et sont soumises aux brusques alternatives de température. Pour ces sols peu profonds, les apports de terre sont recommandés pour augmenter l'épaisseur de la couche arable, de même que les défoncements quand la nature du sous-sol le permet. Dans le cas de cette dernière opération, il faut commencer par le labour le plus profond avant l'hiver et diminuer graduellement la profondeur des labours suivants pour arriver à l'ameublissement convenable au tabac. Quand cela est possible, on utilisera la proximité d'une rivière pour augmenter ainsi par une inondation temporaire l'épaisseur de la couche arable. Malheureusement, ces opérations de limonage et de colmatage sont rarement possibles dans notre pays; du reste elles ne seraient pas pratiques pour la plante qui nous occupe.

Un excès d'eau est aussi une cause de stérilité. Dans ce cas, en effet, les bactéries nitrifiantes privées d'oxygène meurent asphyxiées et ne peuvent par suite remplir le rôle capital qu'elles jouent dans la nitrification, si bien que la matière azotée reste inutilisable.

Enfin, si un excès de calcaire est souvent préjudiciable, l'absence de ce corps est toujours une cause de stérilité. Une accumulation considérable d'humus révèle l'absence de calcaire. Nous avons vu précédemment le rôle important que jouait le calcaire tantôt comme agent de saturation, de mobilisation de la potasse, tantôt comme agent de rétrogradation, et il semble inutile d'insister davantage sur son action.

Nous terminerons là l'étude des causes qui d'après nous permettent d'expliquer en partie l'état stationnaire et même la diminution des rendements. A chaque défaut les remèdes que nous avons considérés et qui semblaient s'impliquer à priori, nous ont apparu soit inefficaces, soit fort peu économiques. Est-ce à dire pour cela que cet état de choses soit irrémédiable?

En définitive, le problème est le suivant: comment obtenir de bons rendements en tabac par un enrichissement puissant et lent du sol en humus et rétablir la juste association des principes nutritifs constituants, tout en demandant à la terre ce qu'elle peut donner dans l'intervalle.

Peut-être l'étude d'un assolement rationnel nous permettra-t-elle de résoudre ce problème.

L'assolement que nous recommandons est l'assolement triennal suivant:

1° Tabac.
2° Céréale.
3° Trèfle.

Il faut une rotation appropriée et économique, permettant de tirer le meilleur profit possible du sol en attendant la formation d'humus que nous produirons par des apports importants mais non exagérés de fumier de ferme; d'abord, pour éviter les inconvénients énumérés plus haut et ensuite parce que nous n'avons pas à notre disposition un stock considérable de fumier.

Nous mettrons le fumier sur le défrichement du trèfle et labourerons avant l'hiver; nous ferons l'apport des engrais chimiques au printemps lors du dernier labour avant la plantation du tabac. Un labour d'automne suivra la récolte du tabac et on ensemencera la céréale et le trèfle simultanément au printemps.

Le tabac étant une plante sarclée sera placée en tête de l'assolement. Nous pourrons ainsi nous débarrasser de nombreuses herbes nuisibles provenant des graines contenues rans le fumier, nous pourrons alors sans danger d'infester notre terre faire une application d'au moins quinze à vingt tonnes de fumier de ferme à l'arpent. Il est indispensable de faire cette opération avant l'hiver, et d'enfouir ce fumier par un labour le plus profond possible. De cette façon les gelées pourront détruire une grande partie des graines et insectes nuisibles; les autres graines germeront assez rapidement dès l'apparition des beaux jours du printemps et il sera facile, par un ou plusieurs légers labours, de détruire ces mauvaises herbes, nettoyant ainsi parfaitement notre sol, sans compter que nous augmenterons d'autant notre stock de matières organiques fermentescibles, et que nous rendrons au sol intégralement tous les éléments nutritifs qui auront servi à l'élaboration des plantes nuisibles.

En mettant la fumure sur défrichement de trèfle, on permettra la formation de l'humus tout en suppléant au besoin immédiat en élément azoté, puisque, en effet, les nodosités de cette légumineuse donnent rapidement l'azote assimilable; et la terre pourra ainsi attendre le temps nécessaire au fumier pour atteindre l'état de décomposition qui permettra sa nitrification.

Reste maintenant à faire et à discuter le choix d'une céréale. Et d'abord, pourquoi choisissons-nous une céréale? C'est qu'en raison de son système radiculaire fasciculé, la céréale épuise surtout la terre à sa partie supérieure et qu'elle convient après une plante comme le tabac dont les puissantes racines pénètrent profondément le sol.

Nous avons le choix entre le blé, l'avoine, le seigle et l'orge.

Quoique venant très bien après le tabac, nous pouvons immédiatement éliminer le blé, car après une forte fumure azotée nous nous exposons à la verse. Ensuite le blé exige beaucoup d'acide phosphorique surtout au moment de l'é-

LIQUEURS EAUX MINERALES

BOÎTES

CIGARES TABAC

THE MEYER THOMAS CO., LIMITED

Téléphone
Main 4560

Edifice Coristine
Montréal.

Cigarettes et Tabacs Français

Spécialement nommés par le Gouvernement Français seuls distributeurs Canadiens pour la vente de ses marques.

Ecrivez pour les prix.

Demandez notre pipe en racine de bruyère apprétiée par tous les connaisseurs.

(GARANTIE NE BRULANT PAS.)
La seule Pipe portant l'étiquette de l'Union des Ouvriers.

GENIN, TRUDEAU & CIE.,
Fabricants et Importateurs d'Articles de Fumeurs,
MONTREAL.

LE CIGARE "NOBLEMEN"

"CE QU'IL Y A DANS UN NOM!"

S. DAVIS & SONS ont choisi le nom de "NOBLEMEN" pour désigner un CIGARE noble en QUALITÉ et noble en GROSSEUR.

Il n'y a que la FEUILLE PURE DE CUBA et des Ouvriers de premier ordre qui sont employés dans la manufacture "NOBLEMEN".

Il est fumé par les millionnaires parce qu'il est le meilleur.

Il est aussi fumé par les salariés pour la même raison et pour une autre à ajouter, savoir :

Il est à la portée de toutes les bourses, le "NOBLEMEN" se vend **2 pour 25 centins.**

Si votre fournisseur ne tient pas le "NOBLEMEN" ordonnez directement.

DE

S. DAVIS & SONS, LIMITED
MONTREAL, QUE.

PRIX DU CENT, (Express Payé) - - - - - $12.00

Demandez le Tabac haché à fumer

RAINBOW

Manufacturé par.... THE B. HOUDE COMPANY, LIMITED, QUEBEC.

piaison et enfin réussit surtout dans les terres franches et de consistance suffisante: comme les terrains sablo-argileux, ou argilo-calcaires pas trop humides. Autrement dit la terre nécessaire à notre blé serait trop compacte pour le tabac qui a besoin, lui, d'une terre légère et sablonneuse.

Le seigle conviendrait mieux, car c'est à vrai dire la céréale des terres sablonneuses, et venant après le tabac le seigle se trouve bien à sa place dans s'assolement puisqu'il réclame avant tout un sol sablonneux bien ameubli et des labours d'automne. Le succès de la récolte du seigle est fonction étroite du degré d'ameublissement du sol qui le produit; un vieux proverbe symbolise cette loi agricole en disant: "Sème ton seigle en terre poudreuse".

Il n'est peut-être pas inutile de préciser ici ce que nous entendons par terre légère sablonneuse à tabac. Le sable fin seul ne convient pas. Car au point de vue physique le sable grossier est surtout un élément de perméabilité, tandis que le sable fin est un élément de tassement bien que son pouvoir coercitif soit pour ainsi dire nul. Dans les sols sableux qui contiennent nécessairement une proportion insuffisante d'éléments de coagulation, la formation des agglomérats est extrêmement laborieuse. Si le sable fin est l'élément dominant, la pénétration de l'eau est difficile et la terre est dite essentiellement battante, puisque la perméabilité d'un sol est fonction de la quantité de sable grossier qu'il contient. Mais on sait que plus un sol contient d'éléments fins, plus les actions désagrégeantes sont actives, par conséquent le sable fin au point de vue de la constitution des réserves en éléments nutritifs est préférable au sable grossier. Il s'ensuit qu'une terre pour convenir à la culture du tabac doit présenter, en proprotions judicieuses, un mélange de sable fin et de sable grossier; le sable fin utile à la constitution des réserves, le sable grossier comme agent de perméabilité. C'est la résultante de ces deux actions presque contradictoires qui caractérise une bonne terre à tabac.

L'avoine est la moins exigeante de toutes les céréales, et pratiquement elle réussit partout. On pourra avec elle augmenter la profondeur des labours, car elle aime un sol profondément remué, lequel sol ne conviendrait pas au blé qui exige un sol plus rassis afin d'éviter le déchaussement. Enfin l'avoine mieux que toutes les autres céréales, supporte les préparations insuffisantes du sol, ce qui est précieux au Canada où les conditions climatériques ne sont pas toujours favorables à l'exécution des travaux.

Reste l'orge. L'orge est comme le tabac une plante à végétation rapide, elle demande par conséquent une terre riche et bien divisée, c'est de toutes les céréales celle qui exige le plus grand ameublissement de la terre; et, si elle n'était pas aussi exigeante, l'orge conviendrait très bien pour succéder au tabac dans l'assolement, puisqu'une plante sarclée en raison des nombreux binages qu'elle reçoit laisse une terre propre et parfaitement ameublie.

Parmi ces quatre céréales, nous pensons accorder la préférence à l'avoine et nous la considérons comme celle qui répond le mieux au but que nous poursuivons. En raison de son peu d'exigences, l'avoine nous donnera un rendement sans fumure, et elle utilisera l'acide phosphorique produit, acide phosphorique peu utile au tabac sans doute, mais indispensable à la végétation comme nous l'avons vu.

Le seigle n'est pas très répandu au Canada, surtout dans la province de Québec, et il n'est guère cultivé dans la province d'Ontario que pour la distillerie.

Quant à l'orge elle est trop épuisante.

En même temps que l'avoine nous semons le trèfle au printemps. Nous recommandons un mélange de trèfle violet et de trèfle blanc. Ce dernier est un trèfle assez rustique qui réussit à peu près dans tous les sols. De plus, il offre l'avantage de résister assez bien à la sécheresse et il pousse très bien dans les terres silicieuses, c'est même dans cette catégorie de terres qu'il donne les plus beaux rendements.

Le trèfle violet demande un sol assez riche en argile, cependant, il réussira dans les sols à tabac puisque pour cette dernière plante aussi il faut un sous-sol qui assure l'humidité nécessaire. Enfin le trèfle violet étant plus tendre que le trèfle blanc améliorera sensiblement la qualité du fourrage.

Sitôt la moisson, et si l'on a soin de ne pas abandonner le trèfle au pâturage, il a toutes chances de donner une bonne récolte. J'ai remarqué plusieurs fois qu'en bien des endroits les cultivateurs mettent les bestiaux sur le jeune trèfle, on conçoit le défaut de cette pratique à cause du piétinement des animaux. Néanmoins, et dans le cas spécial qui nous occupe, le pâturage en raison des déjections des animaux pourrait avoir lieu et constituer une assez bonne opération. Il y aura à choisir, suivant que l'on se proposera soit d'enrichir le sol en humus, soit de faire une bonne récolte de fourrage, ce qui me paraît plus recommandable, étant donné que la ferme possède toujours les prairies qui répondent aux besoins d'alimentation des animaux.

Il est à peine nécessaire de justifier l'introduction d'une légumineuse dans l'assolement que nous recommandons. Le puissant système radiculaire du trèfle va fouiller profondément le sol, mais son rôle principal sera d'enrichir la terre en azote à cause du pouvoir fixateur de ses racines.

Enfin, nous tenons à retenir un peu l'attention sur le défrichement du trèfle qui est une opération délicate, car les racines des légumineuses ont tendance à soulever la terre et à produire ce qu'on appelle un sol creux. On évitera cet inconvénient par de puissants roulages au printemps.

Une grande partie du fumier enfoui sur la plante-tête d'assolement sera maintenant transformée en humus, et si on tient compte de la quantité d'azote fixée par les nodosités on conçoit qu'à la fin du premier cycle, le tabac revenant commencera à trouver à sa disposition l'élément azoté en abondance.

Enfin, au point de vue du tabac lui-même, l'alternance de culture est préférable, car cette méthode contribue puissamment à la destruction des insectes nuisibles au tabac et en particulier du ver gris et de la teigne; du reste pour bien des insectes nous ne disposons pas d'autres moyens de destruction.

POUR LES PLANTEURS DE TABAC

La société coopérative des planteurs de tabac du comté de Rouville, recevra du gouvernement provincial, une subvention annuelle de $2,500, telle est la décision prise récemment par le ministre de l'agriculture, l'hon. J.-E. Caron.

Les importations des produits du tabac, au Canada, pendant les sept mois terminés en février 1911, ont une valeur de $3,997,818, contre $3,562,991 pendant la période correspondante de l'année précédente. Pour les mêmes périodes, les importations de pipes sont évaluées respectivement à $732,660 et $563,524.

* * *

D'après des chiffres officiels, la récolte de 1910 du tabac à Cuba, (tabac livré à La Havane du 29 avril 1910 au 29 avril 1911), s'élève à 406,178 balles, soit 74,781 balles de moins qu'en 1909.

La récolte de 1908, qui était de 560,088 balles, a été la plus importante, sous le rapport de la quantité, depuis 1900; la récolte de 1909 a été la plus considérable après celle-là.

Pour les dix dernières années, les récoltes ont été les suivantes: 1901, 424,747 balles; 1902, 370,055; 1903, 318,087; 1904, 428,108; 1905, 464,757; 1906, 279,633; 1907, 467,248; 1908, 560,088; 1909, 480,959; 1910, 406,178.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada, ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes.—Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

Cigarettes	Par mille
Richmond Straight Cut No 1, 10s	11.00
Sweet Caporal, en boites de 10 ..	8.50
Athlete, boites de 10 ou pqts 10s.	8.50
Old Judge, en boites de 10s.	8.50
New Light (tout tabac) 10s... ..	8.50
Sub Rosa (tout tabac)..	8.50
Le Roy (Petits Cigares) En boites de 10	8.50
Derby en pqts de 6 (600) 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10s. ..	6.30
Prince, 7, (700) 4.02; 10s.	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, (Turques), bouts en papier	12.00
Hassan (Turques)— En boites de 10	8.50
Mecca (Turques)— En boites de 10	8.50
Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles (Turques) bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz (Turques) bouts en or, 10s	15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, $3.50	5.83
High Admiral, 10s	7.00
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold	12.00
Otto de Rose, 10s.	13.00
Bouquet, boites à coulisse, 7s. 350; 2.01	5.75
Pin Head, btes à coulisse, 6s. 600; 3.50	5.84
Piccadilly— En boites de 10	18.50
Pall Mall (Egyptiennes)— Bouts en liège seulement. En boites de 10	18.50
Pall Mall (King Size)— En boites de 10	25.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 2 (Liège ou papier) En boites de 10..	11.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 1 (Plain). En boites de 10..	18.00
Imperial A. A.— En boites plates de 10	27.00
Imperial A. A. 1— En boites plates de 10	35.00
Mon Plaisir— En boites de 20..	10.50
Duke of Durham— En boites à coulisse de 10	7.00
Pedro— En boites de 10..	7.00
Old Chum Cigarettes— En boites de 10	8.00
Effendi (Egyptiennes)— Liège ou papier. En boites de 10	12.00
Maspero Frères, cigarettes Nilometer— En boites de 10	20.00

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs.	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, bts 5 lbs..	1.00
Athlete, paquets ou boites, 1/12, boites 5 lbs...	1.05
Derby, en boites de fer blanc ⅛s.	.95
Vanity Fair, pqts, ⅛s, btes 5 lbs..	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.. ..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs.	1.00
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts 1/13s, btes 2 lbs.	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boites 5 lbs..	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Harem (Turquie), pqts, 1/16s, boites 5 lbs.	1.35
¼ lb boites de fer blanc.	1.40
Houde's (Turques)— 1/20 pqts, 5 lbs. boites	1.70
Hochfeiner (Turques)— 1/16 pqts, 5 lbs. boites	1.10
Osman (Turquie)— 1/16 pqts. 5 lbs boites	1.15

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum—	
En boites de fer blanc, 1/6s.. ..	.95
En boites de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En boites de fer blanc, 1 lb. ..	.80
Pqts. 1/10s boites 5 lbs.	.79
En sacs, 1/5s, boites 5 lbs.. ..	.83
Puritan Cut Plug—	
Pqts. 1/11s, boites 5 lbs.	.85
En boites de fer blanc, ½ et¼ lb.	.85
En boites de fer blanc, 1/5s. ..	.93
En boites de fer blanc, 1 lb. ..	.83
Full Dress—	
En boites de fer blanc, 1/5 et½ lb	.95
Meerschaum—	
Pqts. 1/10s, boites 5 lbs.	.79
En boites de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En sacs 1/5, boites 5 lbs.	.83
Ritchie's Smoking Mixture—	
Pqts. 1/10s, boites 5 lbs.	.80
En tins ¼ lb.	.95
Ritchie's Cut Plug—	
Pqts. 1/16s, boites 5 lbs.	.71
Unique—	
Pqts. 1/15s, boites 5 lbs.	.65
Pqts. 1 lb., boites 5 lbs.	.61
Pqts. ½ lb., boites 5 lbs...	.60
Lord Stanley—boites de fer blanc, ½ lb.	1.05
Duke's Mixture, Cut Plug—	
Pqts. 1/10 lb. cartons 2 lbs. ..	.82
Perique Mixture—	
En boites de fer blanc, 1 lb., ½ lb. et ¼ lb.	1.15
Athlete Smoking Mixture—	
½ et ¼ lb. boites de fer blanc..	1.35
Pure Perique—	
¼ et ½ lb. boites de fer blanc, pqts.	1.75
P X X X—	
1 lb. boites de fer blanc..	.95
½ lb. boites de fer blanc..	1.00
1/5 lb. boites de fer blanc.. ..	1.00
Old Virginia—	
1 lb. boites de fer blanc..	.78
½ lb. boites de fer blanc..	.80
1/16 et 1/0 pqts, 5 lbs. boites..	.72
1 lb. et ½ lb. pqts, 5 lbs. boites.	.72
Morning Dew Flake Cut—	
1/10 pqts, 5 lbs. boites	.82
1/6 boites en fer blanc..	1.00
½ lb. boites en fer blanc..	.94
1/5 sacs	.84
Blue Star—	
1/12 pqts, 5 lbs. boites	.83
Favorite—½ lb. boites en fer blanc	.78
Champaign Cut Plug—	
1/10 pqts, 5 lbs. boites	.82
1/5 boites en fer blanc	1.00
½ lb. boites en fer blanc	.96
Khaki—	
1/5 boites en fer blanc	1.00
½ lb. boites en fer blanc..	.96
1/10 pqts, 5 lbs. boites	.80
Red Star—	
1/12 pqts, 5 lbs. boites	.83
Sweet Bouquet—	
½ lb. boites en fer blanc..	1.25
Maryland—	
1/12 pqts, 5 lbs. boites	.78
¼ lb. boites en fer blanc..	.78
M. P. (Perique Mixture)—	
1/11 et 1/5 pqts, 5 lbs. boites..	.88
Gold Crest Mixture—	
¼ et ½ lb. boites en fer blanc..	1.35
Social Mixture—	
Pqts 1/10, boites 5 lbs.	.75
En boites en fer blanc, ½ lb. ..	.75
Seal of North Carolina—	
En boites de 1/6 et ½ lb.	1.05
En sacs, 1/6s, boites 5 lbs.	1.05
1/12, ⅛ et ¼s, pqts, boites 5 lbs.	.95
Old Gold—	
1/12s et ⅛s, pqts, boites 5 lbs..	.95
1/6 boites en fer blanc	1.05
¼ pqts, 6 lbs. boites	.95
½ lb. jarres en verre	1.05
Bull Durham—	
1/10 sacs, 5 lbs. cartons..	1.25
1/16 sacs, 5 lbs. cartons..	1.25
Duke's Mixture (Granulated)—	
1/10 sacs, 5 lbs. cartons	.85
Calabash Mixture—	
1 lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
½ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.15
¼ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.20
⅛ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.35

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing—	
Boites en fer blanc décorées, 1s.	1.10
½ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
¼ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
⅛ pqts, cartons 2 lbs.	1.23
1/16 pqts, cartons 1 lb...	1.25
Ogden's Navy Mixture—	
⅛ et ¼ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23

Tabacs américains à fumer.	La lb.
Pride of Virginia—	
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons..	1.33
Old English Curve Cut—	
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs.	1.33
¼ lb. boites en fer blanc (fermeture hermétique)	1.40
Rose Leaf (coupé fin à chiquer)—	
1 oz. torquettes, en 1 lb. drums,	1.22

Paterson's Seal—
1/5 lb. boites, cartons 5 lbs. .. 1.09
Tuxedo Granulated Plug—
1/10 boites en fer-blanc, 2½ lbs. cartons 1.35
Lucky Strike—
¼ btes en fer blanc 3 lbs. cartons 1.28
1/5 lb. boites en fer blanc, cartons 5 lbs. 1.28
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.33
½ lb. boites en fer blanc 1.26
1 lb. boites en fer blanc 1.24

Tabacs américains à chiquer en palettes.

Battle Ax—12 lbs. caddies.. .. .. .93
Piper Heidsieck—10 lbs. caddies. 1.20
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies... 1.19
Horseshoe—12 lbs. caddies. 1.03
Star, 12 lbs. Cads.. .. .. 1.03
Climax, 12 lbs. Cads. 1.03
Spear Head, 18 lb. Cads. 1.03
Lucky Strike (Palette)—
15 lb. Caddies (Palettes 15 oz.) 1.38
Westover (Plug)—
10 et 20 lbs. cads (Palettes 10 oz) 1.19

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited. (Empire Branch)

Tabacs à chiquer.

Bobs, 6s, 21 lbs et½ cads., 12 lbs. 46
Bobs, 12s, Butts, 24 lbs, ½ Butts, 12 lbs. 46
Bobs Bars, 6½ morc. à la lb., ½ Butts, 10 lbs. 46
Currency Bars, 12s, 12 morc. à la lb., Butts 24 lbs., ½ Butts, 12 lbs. 46
Currency, 2 x 4, 6½ à la lb., ½ Butts, 11 lbs. 46
Currency Navy, 12s., ½ Cads., 12 lbs. 46
Stag 5 1/3 cuts, ½ Butts, 12 lbs., boites, 6 lbs. 38
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs. 44
Pay Roll, 10 2/3 oz. barres, 5 morc. à la barre, 7½ morc. à la lb. butts 20 lbs. et 5½ lbs.. 56
Pay Roll, 2 x 3, 7 à la lb., 22 lbs. cads et 12 lbs ½ cads. 56
Pay Roll, barres 6 2/3 oz. (mince), 7½ m. à la lb., boites, 5 lbs. 56
Moose, barres 14½ oz., 5 morc. à la barre, 5½ morc. à la lb., 40
Moose 11s. 40
Black Watch, 6s., 18 lbs., ½ Butts 9 lbs. chaque 44
Black Watch, 12s., ¼ Cads., 6 lbs. 45
Snowshoe bars, 6½ morc. à la lb., butts 22 lbs., ½ butts, 11 lbs. .. 43
Great West Cut, 8s., Pouches. .. 59
Regal Cube Cut, 9s., boites fer-blanc 70
Amber, 8s. et 3s. 60
Ivy 1½ x 4, 7s., 17 lbs., butts 8½ lbs. 50
Shamrock 2 x 4 et barres 6s., 5 lbs. et 10 lbs. 45

THE B. HOUDE CO., LTD., QUEBEC.

Tabacs coupés à fumer.

Trappeur—
pqts ⅛, boites 5 lbs. 32
sacs 1/12, boites 5 lbs. 48
pqts ½ et 1 lb. 30
Comfort—
sacs ⅛, boites 5 lbs. 32
sacs 1/10, boites 5 lbs. 40
sacs 1/12, boites 5 lbs. 48
Casino—
pqts 1/6, boites 5 lbs. 24
pqts ½ et 1 lb... 20
O. K. No 1—
1/6 pqts, boites 5 lbs. 50
O. K. Mixture—
⅛ pqts. boites 5 lbs. 32
Horse Shoe Solace—
pqts 1/10, boites 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 40
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt. 48
boites en fer blanc ½ lb. 43
Gold Block—
pqts 1/12, boites 5 lbs... 50
sacs 1/12 et 1/7, boites 5 lbs. .. 50
Brown Shag—
pqts 1/10, boites 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb... 38
Signum Cut Plug—
sacs 1/12, boites de 5 lbs. 48
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 40
pqts ½ lb. 38
Carillon (à fumer et à chiquer)
pqts 1/10 boites de 5 lbs. 40
Como—
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 38
pqts 1/9, boites de 5 lbs. 36
Lion Brand—
sac papier 1/10, boites 5 lbs. .. 35
Houde's No. 1.—
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 44
pqts 1/7, boites de 5 lbs. 45
pqts de ½ et 1 lb... 40
valises de 1 lb... 44
Micmac—
sacs de papier 1/10, boites de 5 lbs... 30
Houde's Fine Cut—
sacs papier 1/12 et 1/6, boites 5 lbs... 52
Hudson—
pqts 1/12, boites de 3 lbs. 52
pqts 1/6, boites de 5 lbs. 52
Golden Leaf—
pqts 1/12 et 1/6, boites de 5 lbs. 48
boites en fer blanc 1 lb. 54
boites en fer blanc ½ lb. 58
boites en fer blanc ¼ lb. 65
Rainbow—
pqts 1/9, boites 5 lbs. 70
boites en fer blanc ½ lb. 73
boites en fer blanc ¼ lb. 78
sacs 1/5, boites de 5 lbs. 78
Cremo—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48
Standard—
pqts 1/9, boites 5 lbs. 70
Jockey—
pqts 1/12, boites 5 lbs. 48
Sunrise—
pqts 1/10, boites 5 lbs. 70
Patriot—
boites en fer blanc de 1 lb. .. 25
Cavendish—
pqts ½ lb. 35
Handy—
sac 1/10, boites 5 lbs. 70
Alice—
sacs 1 lb. 25

Tabacs Naturels, coupés, à fumer.

Parfum d'Italie—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48
Mon Ami (Pur Quesnel)—
pqts de 1/9, boites 3 lbs. 65
pqts de ½ et 1 lb... 50
Red Cross—
pqts de 1/10, boites de 5 lbs. .. 40
pqts de ½ lb. 40
sacs de 1/7, boites de 5 lbs. .. 55
Tiger—
pqts de 1/10, boites de 5 lbs... 40
Montcalm—
sacs 1 lb. 20
Zouave—
pqts ⅛, boites de 5 lbs. 31
pqts ½ et 1 lb. 30
Encore—
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 38
sacs 1/7, boites 5 lbs. 48
Rouge et Quesnel—
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 38
pqts 1/5, ½ et 1 lb. 35
Mon Plaisir—
pqts 1/9, boites de 2 et 5 lbs .. 70
Quesnel—
pqts ¼, ½ et 1 lb. 40
Houde's Best one dollar Mixture—
pqts 1/10 lb., boites 5 lbs. 80
pqts ¼, ½ et 1 lb. 80
Gold Cross—
pqts ⅛, boites de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb. 50
Napoléon—
pqts 1/10, boites de 4 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 35
Blue Cross—
pqts ⅛, boites de 5 lbs. 32
pqts ½ et 1 lb. 30
Houde's Sixty cents—
pqts 1/7, boites de 5 lbs. 50
Bellefeuille—
pqts 1/6, boites de 5 lbs. 24
pqts 1/3 lb. 24
pqts de 1 lb. 20
Houde's Quesnel—
pqts 1/14 et ⅛, boites de 5 lbs. 60
Iroquois—
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 40
Prairie—
pqts 1/10, boites de 5 lbs. 38
Rouge—
pqts 1/6, boites de 5 lbs. 24
1 lb. 20
½ lb. et ¼ lb. 24
Golden Broom—
boites en fer blanc 1/6 lb. en boites de 10 lbs. 40

Tabacs à Cigarettes

Rugby—
1/9 (boites à coulisse), boites 5 lbs... 67
pqts 1/14, boites de 5 lbs. 60
pqts ½ et 1 lb. 60
Petit Bleu—
pqts 1/12 et ⅛, boites de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb., sous étain 40
L. L. V.—
pqts ½ lb., sous étain 40
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48
Petit Poucet—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48
Le Petit Jaune—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 46
Snowboda—
boites à coulisse 1/9, boites 5 lbs. 64
Carlo—
pqts 1/14, boites de 5 lbs. 55
Ali Baba—
pqts ½, boites de 5 lbs. 60
boites à coulisse 1/9.. 65
Tabac Turc, Yafa, à Cigarettes—
pqts 1/12, boites de 5 lbs. 80
pqts ½ lb. 80

Tabac coupé fin, à chiquer

Chocolate Fine Cut—
boites en fer blanc 1 lb... 65

Tabac à chiquer en tablettes

Spun Roll—
boites 1/16 et 1 lb. 60

Tabac naturel coupé et pressé

Orignal—
pqts ¼ et ½, boites de 5 lbs. .. 60

Coupé, Tranché ou Palettes.

Transfer—
boites à coulisse 1/7, boites 5 lbs. 50
Atlas—
1/7 (boites à coulisses), bts 5 lb. 49
Bamboo (Curved Cut)—
boites en fer blanc, 1/10, bts 3 lbs. 75
Caribou—
boites 1/7, boites de 5 lbs. 50

NATIONAL SNUFF CO., LTD.

Landry's Light Snuff—
Barillets ou Jarres
Rose No. 1 32
Merise 32
Rose extra 36
Macaba 38
Scoth (pqts 1 lb. et boites 5 lbs) 50
Scoth, en jarres de 5 lbs. 52
Houde's Dark Snuff—
Naturel 33

Rose No. 1		34
Rose & Bean		34
Rose Extra		36
Merise		34
Macaba		41
Scoth en pqts 1 lb. et btes 5 lbs.		50
Scoth en jarres 5 lbs.		52
Copenhagen—en boites 1/12 lb.		90
Horseshoe—en boites de 1/12 lb.		90

TABACS A FUMER DE WILLS

Capstan Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.33
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.61
Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.42
Full (fort)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.41

Boites fer blanc décorées.

Mild (doux)	1/6	1.43
Medium (moyen)	1/16	1.33
"	⅛	1.33

Capstan Mixture.

Boites fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33

Traveller.

Boites de fer blanc décorées à charnières	1s	1.12
Boites de fer blanc décorées à charnières	½	1.23
Boites de fer blanc décorées à charnières	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets plats sous étain	⅛	1.23
Paquets plats sous étain	1/16	1.23

Westward Ho Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.33
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.33
Paquets papier étain	⅛	1.33

Ocean Mixture.

Boites fer blanc rondes	1s	1.03
Boites fer blanc hermétiques	1s	1.08
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.13
Boites fer blanc hermétiques	½	1.13

Latakia.

Boites fer blanc hermétiques	½	1.59
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.58

Black Cut Cavendish.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Gold Flake.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.38

Liverpool Irish Twist.

Boites fer blanc hermétiques, 3 lbs		0.98
Tagger, rouleaux 2 lbs.	10 lbs.	0.98
Boites fer blanc hermétiques (rouleaux 2½ lbs.)	5 lbs.	0.98

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques	½	1.33
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.33

Old Friend Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.00

TABACS A CIGARETTES DE WILLS

Three Castles.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.55
"	¼	1.58
"	⅛	1.58
Medium (moyen)	¼	1.48
"	⅛	1.53

Paquets papier et étain.

Medium (moyen)	⅛	1.38
"	1/16	1.43
Mild (doux)	1/16	1.43
"	⅛	1.43

Best Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.33
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Bright Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.10

TABAC A FUMER PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.35
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.54
Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33
Full (fort)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33

Navy Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.38
Paquets papier et étain	1/16	1.38

TABAC A CIGARETTES PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.48
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.48

TABAC A FUMER DE LA RICHMOND CAVENDISH CO.

Pioneer.

Boites fer blanc plates	½	1.23
Boites fer blanc plates	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Richmond Smoking Mixture.

Boites fer blanc rondes	¼	1.10

Gem of the Ocean Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.06

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.13

TABAC A FUMER DE LAMBERT & BUTLER

Log Cabin.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.28

Sundried Honeydew.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.38

Viking.

Boites fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.28
Medium (moyen)	¼	1.30
Medium (moyen)	⅛	1.35

Varsity Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.58

Waverley Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.33

Frontier Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	¼	1.58

Prince of Wales Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	¼	1.48

Garrick Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	½	1.55
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.58
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.58

TABACS A CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

May Blossom.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.58
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.68

TABACS DE MACDONALD

Cut Golden Bar.

Boites fer blanc hermétiques—

Mild (doux)	¼	1.58
Mild (doux)	⅛	1.58
Medium (moyen)	¼	1.58
Medium (moyen)	⅛	1.58
Full (fort)	⅛	1.58

TABACS A FUMER DE F. & J. SMITH

Glasgow Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	1s	1.28
Btes rondes fer blanc herm	½	1.31
Btes rondes fer blanc herm	¼	1.31
Btes rondes fer blanc herm	⅛	1.36

Sun Cured Mixture.

Btes rondes fer blanc herm	1s	1.35
Btes rondes fer blanc herm	½	1.36
Btes rondes fer blanc herm	¼	1.38
Btes rondes fer blanc herm	⅛	1.38

TABACS A FUMER AMERICAINS.

Van Bibber Cut Plug.

Btes fer bl. 1/10 lb. 2½ lb. cartons. (Foncé ou aromatique)		1.28

Mayo's Cut Plug.

Paquets 1/10 5 lbs. cartons		1.00

CIGARETTES

Gold Crest.

En btes de 20 é coulisse	500	3.33 6.00

Vanity Fair.

En btes de 10 à coulisse	500	3.65 7.30

Vice Roy (Petits Cigares)

En btes de 10 à coulisse	500	4.25 8.50

Egyptian Deities No. 1.

En btes de 10 à coulisse,	100	2.70 27.00

Egyptian Deities No. 3.

En btes de 10 à coulisse,	100	2.00 20.00

CIGARETTES DE WILLS

Three Castles.

	Par M.
Btes fer blanc herm. de 50	15.00
Btes fer bl. plates fantaisie de 10	16.00
En cartons de 10	15.00

Three Castles (Gold-tipped).

En btes fer blanc plates de 50	19.00
En btes fer blanc plates de 10	20.00

Gold Flake.

En btes fer blanc herm. de 50	12.50
En paquets de 10	12.50
En boites à coulisse de 10	12.50

Capstan (Doux).

En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons (avec bouts) de 10	12.50
En cartons de 10	12.00

Capstan (Moyen).

En btes fer blanc herm. de 50	12.00
En cartons de 10	12.00
En cartons de 10 (avec bouts)	12.50

Wild Woodbine.

En paquets de 10	12.50

CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.

Garrick Mixture.

	Par M.
En btes fer blanc herm. de 50	19.00
En boites de 10 rembourrées	19.00

CIGARETTES PLAYER

En cartons de 10	10.50

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

Martell & Co., Cognac (4) — La cse

Une Etoile	12 Bout.	12.75
3 Etoiles	"	16.00
V. O.	"	17.25
V. S. O. P.	"	18.75
V. V. S. O. P.	"	38.00

Jules Robin & Cie., Cognac (4)

Bouteilles	9.50
24 Flasks	10.00
En fûts le gallon	4.25

ABSINTHE — La cse

Gem. Pernod (1) 24 bout. litres	14.00
Gemp. Pernod (14)	13.50
Pernod Fils (12)	15.00

Jules Pernod (2)

12 bouteilles, litres	11.50

AMERS

Amer Picon (12)	11.00

L. C. F. C. (1)

Jamaica chop.	6.00
Celery chop.	6.00
Girlings Orange (14)	9.00
Levert & Shudel Orange (14)	9.00

APERITIFS

Bacchus (2)

12 bouteilles, litres	8.00

Dubonnet (1)

Litres	10.00
Tôt (14)	7.50
Stone's Lime Juice, 12 pintes (5)	3.00
" Lime Juice Cordial, 12 pts.	3.00

BIERES

	Pts.	Chop.
Bass' (4) Emb. par E. & J. Burke.	2.65	1.65
Bass' (2) Emb. par Daukes' & Co.	2.40	1.55
Bass' (4) Emb. par C. G. Hibbert.	2.65	1.65

Bass & Co.'s Ale

Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)

Pintes	2.65
Chopines	1.65
Splits	1.20

Bass' (14) **Moline Co.**

Marque Monkey	2.60	1.70
Marques Monkey, Nips		1.15

Bass' (2) Emb. par W. E. Johnson & Co.

	pts.	chop.	splits
Doz.	2.40	1.50	1.00

Bass' (6)	pts.	chop.
Bull's Head	2.65	1.65

Bass & Co. (6)	en fûts
Hhds	40.00
Bbls	28.25
India Pale, Kilderkins, 18 gals.	15.00
India Pale, Firkins, 9 gals	8.00
No 1, Winter ale, Firkins, 9 gals.	10.00
Castre Brand, Bout. grès chop.	1.65

Pabst (1)	chopine
Export, 10 doz.	12.75
Blue Ribbon, 10 doz.	13.75

BIGARREAUX

L. A. Price (1)	Pintes	chop.
Bigarreaux au Marasquin.	8.00	9.00

Teysonneau (12)		
Bigarreaux au Marasquin.	8.00	9.00

BOURGOGNES BLANCS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)

VD Chablis, par cse de bout.	7.50

½ bout., $1.00 par caisse extra.

Bouchard, Père & Fils (12)	bout.	½ bout.
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
J. Calvet & Cie (6) Chablis	11.50	12.50
F. Chauvenet (15) Montrachet (mar. Guiche)	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
Dufouleur Père & Fils (14) Mâcon	6.00	7.00
Beaujolais	6.50	7.50
Moulin à Vent	7.00	8.00
Beaune	8.00	9.00
Nuits	9.00	10.00
Volnay	9.50	10.50
Pommard	10.00	11.00
Corton	12.00	13.00
Chambertin	14.00	15.00
Clos Vougeot	18.00	19.00
Chablis	7.00	8.00
Meurseault	12.00	13.00

C. Marey & Liger-Bélair (4)	Bout.	½ bout.
Chablis	8.50	9.50
Morin, Père & Fils (2) Chablis, 1898	7.50	8.50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils (12)		
Bourgogne Mousseaux	15.00	16.50
Beaune	17.00	18.50
Nuits	19.00	20.50
Chambertin	22.50	24.00
J. Calvet & Co., Bordeaux, France (6) Pommard, Cachet Rose	22.00	24.00
Chambertin, Cachet Rouge	22.00	24.00
Dufouleur Père & Fils (14) Nuits	16.00	17.00
Clos Vougeot	25.00	26.00
M. Marey & Liger-Bélair (4) Nuits — rouge	17.00	18.50
Morin, Père & Fils (2) Sec-Mousseux	12.50	13.50
A. Lalande & Cie (5) Chambertin		16.00

BOURGOGNES ROUGES

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)

VD Mâcon par cse de bout.	6.50
VD Beaune, par cse de bout.	7.50

½ bout., $1.00 par caisse extra.

Bouchard, Père & Fils (12)		
Mâcon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	9.00	10.00
"Club"	7.00	8.00
Pommard	10.00	11.00
Nuits	12.00	13.00
Chambertin	16.50	17.50
Clos de Vougeot	22.00	23.00
J. Calvet & Cie (6) Beaune, 1889	9.00	10.00
Pommard, 1887	11.50	12.50
Volnay, 1889	13.75	14.75
Chambertin, 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet (15) Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton (Clos-du-Roi)	15.50	16.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.50
Moulin-à-Vent, Mâcon vieux		
Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Mâcon (Choix)	6.50	7.50
Dufouleur Père & Fils (14) Nuits	16.00	17.00
Pink Pearl (Special Line)	18.00	19.00
Chambertin	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5) Mâcon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Pommard	6.60	7.60
Beaune	6.00	7.00
M. Marey & Liger-Bélair (4) Beaujolais	6.25	7.25
Mâcon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Morin, Père & Fils (2) Mâcon	5.00	6.00
Beaune	6.50	7.50
Pommard	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Chanson, Père & Fils (5) Bourgogne Royal	10.00	11.00

CHAMPAGNES

C. A. Cardinal (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Extra Dry	12.50	13.50	14.50

Deutz & Gelderman (14)	Bout.	½ Bout.
Gold Lack Brut, 1898	31.00	33.00
Extra sec, 1900	28.00	30.00

Duc de LaGrange (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Sec	9.00	10.00	11.00

Duc de Montlouis (1)	Bout.	½ Bout.
Cuvée Réservée	10.00	11.00
Carte Noire	12.50	13.50
Carte D'Or	14.00	15.00
Carte Blanche ¼ bout.	15.00	12.50 13.50

Duc d'Origny (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Louis Duvau (5)	13.50	15.00	

Gratien & Meyer (14)	Bt.	½ Bt.
Caisses ou paniers	13.00	14.00

Heidsieck & Co. (5)		
Dry Monopole	31.00	33.00

Edmond Massé & Fils	
Carte Noire	10.00
Carte Blanche	14.00
Carte Or	20.00

Moët & Chandon (7)		
White Seal, very dry	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
Imperial Crown, Brut	40.00	42.00

G. H. Mumm & Co. (6)		
Extra Dry	30.00	32.00
Selected Brut	33.00	35.00
Cordon Rouge	33.00	35.00
Selected Brut, Vintage, 1900	40.00	42.00
Brut, Vintage, 1898	45.00	
Brut, Vintage, 1895	52.00	
Cordon Rouge Brut, Vintage 1904	36.00	38.00
Cordon Rouge Brut, Vintage 1898	45.00	

Piper-Heidsieck (2)	Bt.	½ Bt.	Splits
Sec	28.00	30.00	32.00
Très sec	30.00	32.00	34.00
Brut	30.00	32.00	34.00

Escompte de commerce 10%.

Louis Roederer (1)	Bt.	½ Bt.
Grand Vin sec	28.00	30.00
Vin Extra sec	28.00	30.00
Brut spécial Cuvée	30.00	32.00

Ve Pommery, Fils & Cie (12)		
Sec, ou Extra Sec.	28.00	30.00
Brut (vin naturel)	30.00	32.00

CIDRE

"Land of Evangeline" (7)	La cse
Pintes	2.25
Chopines	1.75
Splits	1.10

CLARETS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7) Purs Clarets Français.

Médoc ½ Bout.	4.00
VD 6 Grand Ordinaire, par cse "	4.50
VD 5 Première Côte, par cse "	4.75
VD 4 Moulin supérieur, par cse "	5.50
VD 3 Grand Cantenac, par cse "	6.75

½ Bout., $1.00 par caisse extra.

En fûts, en Hhds, demi-quart et 8ème de Hhd., depuis $1 par gallon.

Barton & Guestier (4)	Bt.	½ Bt.
Floirac	5.00	6.00
Médoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Bailtailey	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Léoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00

Bordeaux Claret Co. (14)

Côtes	2.50	3.50
Bon Paysan	2.60	3.60
Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Julien	3.50	4.50
Montferrand	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
St-Estèphe	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00

J. Calvet & Co. (6)

	Bt.	½ Bt.
St-Vincent	3.50	4.50
Médoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50

Château Lascombe (1)

Margaux	2.50	3.25

J. Dutrenit & Co. (14)

Bon Bourgeois	3.00	4.00
St-Estèphe	3.50	4.50
St-Julien	4.50	5.50
Château Brûlé	5.00	6.00
Margaux	6.00	7.00
Pontet Canet	8.00	9.00

Faure Frère (3)

Bon Bourgeois	3.00	4.00
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
St-Emilion	4.50	5.50
Ch. Dugay	6.00	7.00
Floirac	4.50	5.50
Médoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes le gallon	0.00	1.00

Fleury & Fils (2)

	qts.	pts.
Médoc	2.00	2.50

L. Gaudin & Cie (1)

St-Julien	3.00	3.50
St-Estèphe	3.25	3.75

Nathaniel Johnston & Fils (12)

Ordinaire	4.25	5.25
Château Chamfleuri	4.25	5.25
St-Loubès	5.25	6.25
"Club"	6.00	7.00
Médoc	5.75	6.75
Margaux	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Léoville	19.00	20.00
Château Larose	19.00	20.00
Château Margaux	21.00	22.00
Château Lafitte	22.00	23.00

A. Lalande & Cie(5)

1893 Médoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estèphe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Léoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latreille & Cie (2)

St-Julien	2.00	2.50

V. Pradel & Cie. Médoc (2). 2.75 3.25

P. Vernot & Cie St-Julien (2) 2.75 3.25

Vigneau & Cambours (2)

Château Bergès	3.50	4.00
St-Estèphe	4.50	5.50
St-Julien	5.00	6.00
Pontet Canet	7.50	8.50
Château Maucamps	10.00	11.00
Mouton Rotschild	17.00	18.00

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. (14) La cse

Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American 9.50

Eagle Brand (1)

Manatthan	8.25
Brandy	8.25
Whisky	8.25
Martini	8.25
Gin	8.25

G. F. Heublein Bros. "Club" (5)

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis 12.75

D. McManamy & Co.'s (19) La cse

"Saratogo" Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin 8.25

COGNACS

Balzac à preuve (7) gall. 4.00

Bisquit, Dubouché & Cie (5) La cse

*	Bout. 9.50
10 ans d'âge	Bout. 12.50
Old Liqueur, 20 ans d'âge	Bout. 16.00
* ½	Bout. 17.00
V.V.S.O.P., 55 ans d'âge,	Bout. 45.00
Au gallon	4.10 à 10.00

Boulestin & Cie (1) 1 cse 5 cses

*	Bout. 12.00	11.75
*	24 flasks 13.00	12.75
* Fluted	Bout. 12.00	11.75
* ½	Bout. 13.00	12.75
***	Bout. 15.00	14.75
V. S. O. P.	Bout. 20.00	19.50
V. V. S. O. P.	Bout. 28.00	27.50
1846	Bout. 45.00	.....

Boutelleau, Fils (14) La cse

V. S. O. P. 1858	Bout. 18.00
Doctor's Special	Bout. 11.00
V. O. 1875	Bout. 13.50
V. V. S. O. P. 1820	Bout. 30.00

Boutelleau (14) en fûts, gal. 4.00 à 4.75

Jos. Brémon & Co. (14) La cse

***	Bout. 5.50
***	flasks 6.50
***	½ flasks 7.50

Sorin (14) en fûts, gal 4.25 à 5.50

Sauvion (14) en fûts, gal. 5.00 à 6.50

J. M. Boutin & Cie (2) La cse

Marque Alligator Bout. 8.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Carlat & Co. (14) La cse

Bouteilles	7.00
½ Bouteilles	8.00

C. D. A. Brandy Liqueur (14)

50 ans d'âge 36.00

Jules Coadon & Co. (6) La cse

12 Bouteilles	8.00
24 flasks	9.00
Au gallon	3.90 à 4.50

Cognac Distillers Association (14) La cse

*** Vieux	9.00
24 ½ bouteilles	10.00
V. O., 12 ans	12.00
V. S. O. P., 20 ans	15.00
X. X. O., 1858	23.00

Clouret (7) 10.00

au gal.

3 Grapes, Vieux	3.75 à 4.00
V. O.	3.95 à 4.15

Comandon & Co. (6) La cse

Special	9.50
Réserve extra	10.50
Réserve 1878	12.50
** et X. O.	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon	4.50 à 7.50

Chs Couturier & Cie (2) La cse

***	7.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

Au gal.

En fûts	3.75 à 4.00

La cse

48 Flasks	10.00
1 Etoile	Bout. 11.50
2 Etoiles	Bout. 14.00
V. S. O.	Bout. 16.50
V. S. O. P.	Bout. 18.25

Dervos & Cie (1) 1 cse 5 cses

Bouteilles	8.00	7.75
½ Bouteilles	9.00	8.75
24 Flasks n. c.	9.00	8.75

M. Durand & Cie (1) La cse

*** Bouteilles	5.50
*** ½ Bouteilles	6.50
*** ¼ Bouteilles	7.00
16 flasks	5.50
24 flasks n. c.	6.00
32 flasks	6.75
48 ½ flasks n. c.	7.00

V. Fournier & Cie. (1)

12 Bouteilles Pintes, Spécial	9.00
12 Bouteilles Pintes, 7 ans	10.00
12 Bouteilles Pintes, 12 ans	11.50
12 Bouteilles Pintes, 20 ans	14.00
12 Bouteilles Pintes, Médicinal	12.00
12 Bouteilles Pintes, 1 Etoile	12.00
12 Bouteilles Pintes, 3 Etoiles	14.00
12 Bouteilles Pintes, V.S.O.P.	21.00

Fromy & Rogée & Cie (6)

Médical Réserve	12.00
Médical Réserve, V. O.	15.00

Gonzalez, Staub & Cie (1) La cse

Bouteilles	9.00
½ Bouteilles	10.00
24 flasks	10.00

Jimenez & Lamothe (14)

***	Bout. 11.00
V. S. O. P.	Bout. 15.00
1865 Liqueur	Bout. 18.00
Au gallon	4.25 à 4.50

Lagrange & Co. (14)

V. O.	Bout. 7.00
V. O.	flasks 8.00
V. O. ½	flasks 9.00

Lucien Foucauld & Cie. (9)

Bouquet	Bout. 9.50
Bouquet ½	Bout. 10.30
Bouquet	32 Flasks 11.45
Médico-Tonic	Bout. 11.50
X X X	Bout. 12.00
X X X X *	Bout. 14.00
V. S. O. P.	Bout. 17.00
V. V. S. O. P.	Bout. 22.00
1847	Bout. 48.00

De Luze, Fils Aîné (1)

12 Bouteiles Pintes	7.50
24 Bouteilles Chopines	8.50
24 Flasks	8.00
48 Flasks	8.50

F. Marion & Cie (2)

***	Bout. 6.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Au gal.

En Fûts	3.50 à 3.75

Moutet (7)

Bouteilles	16.50

Au gal.

En fûts pour coupage	7.00

Otard, Dupuy & Cie (15) La cse

Spécial	Bout. 9.50
Une étoile	Bout. 12.00
Deux étoiles	Bout. 14.00
Trois étoiles	Bout. 16.00
V. S. O. P.	Bout. 17.00
Au gallon depuis	5.00

Parville & Cie (2) La cse

*** 12s	Bout. 5.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

***	Bout. 6.25
*** ½	Bout. 7.25
*** ¼	Bout. 7.75
V. O.	Bout. 7.25
V. O. ½	Bout. 8.25
16 flasks	7.25
24 flasks n. c.	7.25
32 flasks	7.50
48 ½ flasks n. c.	7.75

C. Pluchon & Cie (1) 1 cse 5 cses

Bouteilles	7.25	7.00

Quantin & Co. (6) La cse

***	Bout. 9.50
Au gallon	4.25 à 5.50

Frégnier & Cie (14)

***	Bout. 5.50
***	Flasks 6.50
*** ½	Flasks 7.50

Renault & Cie (12)

*	Bout. 10.00
V. O.	Bout. 12.00
3 étoiles S. V. O.	Bout. 15.00
V. S. O. P.	Bout. 21.00
Club	Bout. 18.00
50 ans d'âge	Bout. 40.00
Au gallon	4.00 à 10.00

Ph. Richard (2)

S. O., 40 ans	Bout. 25.00
20 ans flûtes	Bout. 16.00
Médicinal	Bout. 14.50
V. S. O. P.	Bout. 12.25
Special Reserve	Bout. 11.00
V. S. O. P.	Bout. 10.50
V. O.	Bout. 9.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

	Au gall.
Ph. Richard (2)	3.50 à 6.50

	La cse
J. Denis Henry Mounié & Co. (7)	11.50
Valin & Frère (2) XXX	Bout. 4.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

EAUX

Apenta Hungarian, Aperitive (5)	La cse
25 Pintes	6.25
50 Chopines	9.50
Gazeuse, Splits	5.50

Apollinaris (5)	
50 Pintes	7.50
100 Chopines	10.00
100 Splits	8.58

S. Birch & Co. (14)	
Ginger Ale Bombays	1.35
Ginger Ale Splits	0.90
Soda Bombays	1.25
Soda Splits	0.90

Cantrell & Cochrane (4)	La doz.
Belfast Ginger Ale	1.40
Club Soda	1.40
Seltzer	1.40
Potass Water	1.40
Dry Imperial Ginger Ale	1.50

Schweppe's, de Londres (12)	La doz.
Soda Water Co. Cylindres, pr. 2.	1.35
Soda Water, Bombays, pour 3	1.50
Soda Water, Splits, pour 1	1.00
Dry Ginger Ale Champagne, Pts.	1.35
Dry Ginger Ale Champagne, Spl.	1.00
Seltzer	1.40
Ginger Beer	1.25

Vichy (2)	La cse
La Capitale, 50 Bout.	5.00
La Sanitas (gazeuse) 50 Bout.	8.00
La Sanitas, 100 ¼ Bout.	9.00
St-Nicolas quarts, doz.	6.00

Vichy Limonade (2)	50 Bout.	50 ½ Bout.
La Savoureuse, caisse	7.50	5.00
La St-Nicholas, caisse	8.00	5.50

Vichy St-Yorre (14)	La cse
Source St-George	8.00

Bassin de Vichy (1)	
Source St-Louis, 50 Bouteilles	8.00

EAU MINERALE FRANÇAISE

PERRIER (6)

Caisse, 50 quarts	7.50
Caisse, 100 pints	10.50
Caisse, 100 splits	8.50

Prix spéciaux pour lots de 25 caisses

GINGER ALE IMPORTE

Belfast Mineral Water Co. (2)	Doz.
Traders Brand	1.20
Extra Dry	1.30

GINS

Boll & Dunlop (7)	La cse
Caisses Rouges	11.50
Caisses Vertes	6.25
Caisses Violettes	5.25
	Au gall.
En fûts	3.50

Burnett (15)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50

John de Kuyper & Son (4)		
Caisses Rouges	15s	11.75
Caisses Vertes	12s	6.25
Caisses Violettes	24s	5.50
Au gallon		3.15 à 3.30

Blankenheym & Nolet (14)	
Marque "Clef" caisses rouges	10.50
Marque "Clef" caisses vertes	5.00
Marque "Clef" caisses violettes	5.00
Dutch Dry Gin	7.50
Au gallon	3.00 à 3.25
Afrikander (12)	10.50
Afrikander, chopines (24)	11.50

Herman Jansen Schiedam (2) (Marque Gold Finch)	La cse
10 ans, Cruches Cristal, 1-16 g. 24s	7.50
10 ans, Cruches Cristal, ⅛ gal. 12s	7.00
10 ans, Cruches Cristal, ¼ gal. 24s	12.00
Caisses jaunes, Bt. Blanches, 15s	12.00
Caisses bleues, Bt. Blanches, 12s	6.00
Caisses bleues, Flasks Blancs, 24s	8.00
Caisses rouges, Bt. Noires, 15s	11.25
Caisses vertes, Bt. Noires, 12s	5.25
Caisses violettes, Bt. Noires, 24s	5.50

P. Hoppe, "Night Cap" (1)	
Caisses rouges	10.00
Caisses jaunes	11.00
Caisses vertes	4.75
Caisses bleues	5.50
Caisses violettes	2.50
Au gallon	3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" (1)	
Caisses vertes	4.75
Caisses violettes	2.50

Netherland's Steam Disty. Co. (6) Kiderlen's "Croix d'honneur"	
Caisses rouges	11.25
Caisses vertes	6.00
Caisses violettes	5.25
Cruchons verre—12s 3 gals	11.75
Cruchons verre—24s 3 gals	12.75
Cruchons verre—12s 5 gals	17.50
Au gallon	3.00

A. C. A. Nolet, Schiedam (5)	
Caisses Rouges	10.75
Caisses Vertes	6.00

John Robertson & Son, London.

GRAVES SEC

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)	
VD Graves, par caisse de bout.	6.50

½ Bout., $1.00 par caisse extra.

HOCKS (Non Mousseux)

H. Sichel Sôhne (14)	Bout.	½ Bt.
Laubenheimer	6.00	7.00
Niersteiner	7.50	8.50
Hockheimer	10.00	11.00
Rudesheimer	12.00	13.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Marcobrunner	18.00	19.00
Schloss Johannesberg	25.00	26.00
Steinwein	10.50	11.50

HOCK (Mousseux)

H. Sichel Sôhne (14)		
Extra Dry	17.50	19.00

LAGERS

Miller Brewing Co. (2)	Le brl.
Marque "High Life," 10 doz.	13.00
Malt Extract, 8 doz.	15.60
Malt Extract, doz.	2.00

Blatz Brewing Co. (5)	
Export	12.50

LIQUEURS FRANÇAISES

Bénédictine (12)	Ltr.	½ Ltr.
12 litres	20.00	21.00

Briand & Jaquet (1)	La cse
Cherry Whiskey	7.50
Blackberry Brandy	7.50
Apricot Brandy	10.00
Peach Brandy	10.00
Strawberry Brandy	10.00
Kummel	10.00
Anisette	10.00
Cherry Brandy	7.50
Crème de Menthe Verte, Bout.	9.00
Crème de Menthe Verte, carafes	10.00
Crème de Menthe Blanche	9.00
Crème de Cassis	9.00
Curaçao Oronge, bouteilles	9.00
Curaçao Orange, Cruchons	10.00
Sirop de Grenadine	7.00
Maraschino	10.00

Marie Brizard & Roger (12)	
Anisette	13.50
Curaçao, Orange ou Blanc	12.50
Marasquin	13.00
Kummel, Superfin	12.00
Kummel Cristallisé	12.50
Green Peppermint	13.00
Crème de Menthe, Blanche	13.00
Cherry Cordial	12.50
Cherry Brandy	12.50
Blackberry Brandy	12.50
Kirsch	15.50
Bitter Triple	12.00
Liqueurs assorties	13.00
Crème de Menthe Verte	13.00
Crème de Moka	13.00
Crème de Cassis	13.00
Crème de Noyau	13.00
Eau-de-vie de Dantzik	13.00
Orange Bitters	9.50
Punch au Kirsh	11.00
Peach Brandy	16.00

Chartreuse St-Denis (2)	Bt.	½ Bt.
Verte	10.50	11.50
Jaune	10.50	11.50

Alex Droz & Cie (12)	
Crème Cacao-Chouva	16.00 17.00

Frémy Fils (12)	
Cherry Whiskey (Chesky)	16.00 17.00
Orange Whiskey	14.00

P. Garnier, Enghien (2)	
Liqueur d'Or	19.00 20.00

Meagher Bros. & Co., Limited

AGENTS

MONTREAL

Marasquin	11.00	13.50
Blidah, Liq. de Mandarine	19.00	
Crème de Menthe verte	12.50	
Crème de Menthe blanche	12.50	
Abricotine	19.00	
Pousse Café	12.50	
Monastine	20.00	22.00
Curaçao Rouge Sec.	12.50	
Curaçao blanc très sec.	15.50	
Fine Orange, Cruchons	26.00	30.00
Fine Anis, Cruchons	25.00	30.00
Liqueurs assorties, cse 48 ¼ bouteilles	21.00	

Jules Lamothe (14)

Cherry Whiskey	9.00

Levert & Schudel (14)

Crème de Menthe	12.00
Anisette	12.00
Curaçao	12.00
Maraschino	13.00
Sirop de Grenadine	8.50
Crème de Cacao	13.00
Kummel Doppelt	13.00
Kummel Cristallisé	13.00
Kummel Extra Sec.	13.00

H. Odewahn (14)

Cherry Brandy	12.00

C. Terrand (14)

La petite Chartreuse	18.00	19.00

Tournel & Fleury (2)	**Bts.**
Anisette	8.00
Cherry Brandy	8.00
Crème de Menthe	8.00
Cherry Whiskey	8.00
Crème de Cacao	8.00
Crème de Cassis	8.00
Curaçao	8.00
Kirsh	8.00
Kummel	8.00
Sirop Grenadine	6.00

Wilson (14)

Blackberry Brandy	9.00
Hungarian Blackberry Brandy	7.00
Wallace Cherry Brandy	9.00

MADERE

Cossart, Gordon & Co. (5)

Au gallon	2.50 à 9.00
London Style	La cse 10.00

MALAGA

G. Pims & Co. (2)	**La cse**
Pintes	7.50

MOSELLE

Deinhard & Co. (4)	**Bt.**	**½ Bt.**
Brauenberger	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor	15.00	16.00
Crown Mousseux	18.50	20.00
Nonpareil Mousseux	24.50	26.00

Kock, Lauteren & Co. (12)

Zeltinger	9.00	10.00
Brauenzerg	12.00	13.00
Pisport	13.50	14.50
Scharzberg—1895	18.00	
Moselle Mousseux	20.00	21.50

H. Sichel Söhne (14)

Moselle non Mousseux

Zeltinger	6.00	7.00
Brauenberger	8.00	9.00
Erderner Treppchen	10.00	11.00
Bernscastler Doctor	12.50	13.50

Moselle Mousseux

Muscatel ou Extra Dry	17.50	19.00

P. J. Valckenberg, Ltd. (6)	**qts.**	**pts.**
Piesporter	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

OLD TOM & DRY GINS

Booth (4)	**La cse**
London Dry	8.00
Old Tom	8.00

Cold & Co. (1)		
Sloe Gin	Pintes	10.00
Old Tom	Pintes	6.00
Old Tom	Chopines	7.00
London Dry	Pintes	6,25
London Dry	Chopines	7,25

Finsbury Distillery Co., Londres (6)	
London Dry	Pintes 7.50
Old Tom	Pintes 7.50

Girling Bros. (14)	
Sloe Gin	12.00

Gordon (12)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Sloe Gin	9.25

Greenless & Co. (14)		
Old Tom		6.50
London Dry		6.50
Au gallon	2.50 à	3.00

Imperial Wine Co. (6)	
London Dry	6.50
Old Tom	6.50

J. W. Nicholson & Co. (5)	**La cse**
Old Tom	7.75
London Dry	7.75
Sloe	12.25

G. Pims & Co. (2)	
Pintes	7.50

John Robertson & Son, Ltd. (7)
(Marque Centurian)

Old Tom	8.00
London Dry	8.00
Sloe	11.00

Wilson (14)		
Royal Crown Old Tom		6.50
Au gallon	2.00 à	3.00

OPORTO

Stormont Tait & Co. (1)	
*	6.00
**	7.00
***	8.00
Discovery	9.50
House of Lords	13.00

J. W. Burmester (14)	
Royal	5.00
Crusado	6.00
Rich Douro	9.00
Toreador	12.00
Pinhao	18.00
Emperor	21.00
White Port	12.00
Old Crusted	12.00
Royal Blue Label	18.00

	Au gall.
Diamant T	2.50 à 2.60
2 grappes	2.75 à 2.85
3 grappes	3.00 à 3.10
4 Diamants	3.35 à 3.50
4 grappes	3.60 à 3.75
3 couronnes	4.60 à 4.75

Cockburn, Smithes & Co. (4)	
Tawny	La cse. 16.00
Au gallon	2.75 à 7.00

Croft & Co. (6)	
Au gallon	2.40 à 7.50
A la caisse	7.00 à 24.00

Delaforce, Sons & Co. (5)	**La cse**
Antique	8.00
Trocadero	0.00
Royal Palace	16.50
Au gallon	2.50 à 15.00

Feuerheerd Bros. & Co. (7)	**La cse**
Pioneer	13.00
Commendador	17.00
Au gallon	2.75 à 0.00

Garcia Hijos (2)	
	8.50

Hunt, Roope, Teage & Co. (9)	
Au gallon	2.00 à 5.50

MacKenzie & Co., Ltd. (12)	
Au gallon	2.25 à 10.00

Real Campanhia Vinicola (2)	
Au gallon	1.00 à 6.00

	La cse
Rouge 1 Couronne	8.00
Rouge 2 Couronnes	10.00
Blanc 2 Diamants	10.00

A. Rizat & Cie (2)	
	2.50

Sandeman & Co. (12)	**La cse**
Superior Old	12.00
"Club"	18.00
"1890"	30.00
Au gallon	2.50 à 15.00

T. G. Sandeman & Sons (5)	
Au gallon	2.75 à 9.00
Extra Fine Old Port "SSS"	10.00

Castro & Co. (5)	
One Seal	4.00
Three Seals	5.00

	La cse
Manual Tosca (2)	6.50
T. Ventura & Co. (2)	4.50
Verdi & Cie (2)	3.50
E. Yzaguirre (5)	**Le Gall.**
Trois Grappes	1.50

PORTER ANGLAIS

Guinness' (14)	**Pt.**	**Chop.**
Monkey Brand	2.50	1.60
Monkey Brand Nips		1.15

Guinness' (4)		
Emb. de E. & J. Burke	2.60	1.65

W. E. Johnson & Co. (2)	**Pts.**	**Chop.**	**splits**
	2.40	1.50	1.00

Machen & Co. (6)		
Marque Pelican	2.50	1.60

Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)	
Pintes	2.60
Chopines	1.65
Splits	1.20

PORTER SUEDOIS

Carnegie & Co. (5)	
	11.50

RHUMS

Marie Brizard & Roger (12)	**Bt.**	**½ Bt.**
Charleston	12.50	
P. S. Clément	10.00	
Jamaïque au gallon	5.00	

E. & J. Burke (4)	**Bt.**	**½ Bt.**
Jamaïca	9.50	

Dandicolle & Gaudin (1)	**Bt.**	**½ Bt.**
Tom & Topsey	7.50	8.50

Mendoza & Cie (2)	
	5.00

Navy Reserve (6)	
Jamaica	9.50

Norton & King (2)	
Bout.	4.50
½ Bout.	5.50
¼ Bout.	6.50

John Robertson & Son, Ltd (7)	**La cse**
(Marque Centurian)	
Rhum de la Jamaïque	10.50
Rhum au gallon, preuve	4.10
Rhum au g., 33 au-dessus de pr.	5.50

Roger Martin Aîné (1)		
Tiger	8.00	9.50

Rhum des Plantations (1)		
Sambo	7.50	8.25

St-Jean (2)	12 h.	12.50

J. W. Turner & Cie (2)	**La cse**
Bouteille	7.00
½ Bouteilles	8.00
¼ Bouteilles	9.00

SAUMUR MOUSSEUX

	Bt.	**½ Bt.**	**¼ Bt.**
Morin, Père et Fils	11.00	12.50	14.00

Ackerman-Laurance (15)	**Bt.**	**½ Bt.**
"Dry-Royal"	15.75	16.75
¼ Bout. paniers 1 doz.; paquets de 4 paniers		18.00

SAUTERNES

Barton & Guestier (4)	**Bt.**	**½ Bt.**
Haut Sauternes	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac	8.75	9.75
Château Yquem	24.00	25.00

J. Calvet & Cie (6)		
Graves	5.25	6.25
Sauternes	5.50	6.50
Haut Sauternes, 1901	11.50	12.50

J. Dutrenit & Cie (14)

Graves	4.50	5.50
Sauternes	5.50	6.50
Barsac	6.00	7.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Château Yquem	15.50	16.50

L. Gaudin & Cie (1)	Bt.	½ Bt.
Ordinaire	5.00	6.00
Haut Sauternes	8.00	9.00

Nathaniel Johnston & Fils (12)

Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00

A. Lalande & Cie (5)

1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20

Lecomte & Morel (2) .. 2.75 3.25

Adet Seward & Co. (7)

Graves Sec	6.50	7.50

Vigneau & Cambours (2)

Sauternes	5.00	6.00
Graves	5.00	6.00
Barsac	4.50	5.50
Haut Sauternes	9.00	10.00
Château Yquem	13.00	14.00

Lecomte & Morel (2) .. 2.75 3.25

Gustave Vigneron (1) .. 3.50 4.50

SHERRIES

Diez Hermanos (2)	La cse
Cordon Azur	18.00
Consacrar Pontifical	18.00
Cordon Rouge	14.00
Favorito	12.50
Cordon Vert	10.00
Amontillado	9.50
Consacrar Pureza	8.50
Olorozo	8.00
Vino Para Consacrar	7.00

Pedro Domocq (5) au gall. 1.25 à 9.00
"Delicate Old Pale" .. 10.00

D. Goni Feuerheerd (7)	La cse
Emperador	17.00
Corona	13.50
Au gallon	3.00 à 9.00

Jose Gomez (2) .. La cse 8.50

Gonzalez & Byass (14)	La cse
Cristina Dry	10.00
Idolo Seco	12.00

	Au gall.
Pendon	2.00
Claro	2.50
Giralda	3.00
Old Brown	3.25
Fino	3.75
Amontillado	4.00
Vino de Pasto	4.00
Oloroso	4.25
Las Torres	4.50
Victorioso	5.50
Jubilee	6.00

S. Hermanos .. 4.50
P. Juanito & Co. (2) .. La cse 6.50
M. Misa (4) au gallon .. .. 1.50 à 6.00

Mackenzie & Co., Ltd. (12)
Au gallon .. 1.50 à 10.00

Osborne & Co. (6) au gall. 1.25 à 2.25

Duff, Gordon & Co. (6)
Au gallon .. 2.25 à 6.50

Sanchez Hermanos (2) .. La cse 4.50

Sanderman Buck & Co. (Julian Pémartin) (12)	La cse
Pale Sec	12.00
Montilla Fino très sec	12.00
"Club"	18.00
Selected Old	36.00
"Jubilee"	50.00
Au gallon	1.50 à 10.00

Valencia Paz & Co., Jerez, Espagne (1)

	Barils	Octaves
No 1	gall. $1.35	gall. $1.45
No 2	gall. $1.60	gall. $1.70
No 3	gall. $1.80	gall. $1.90
No 4	gall. 2.00	gall. $2.10
No 5	gall. $2.35	gall. $2.45
No 6	gall. $2.60	gall. $2.70
No 7	gall. $2.80	
No 8	gall. $3.60	

Verdi & Cie (2) .. 3.50

B. Vergara (9)
Au gallon .. 1.50 à 4.50

VERMOUTH

Cazalis & Pratt (2)	La cse
Français	5.75

Cinzano & Co., Turin, Italie; Chambéry, France (6)
Italien .. 6.50
Mont Blanc, Français .. 6.50

Gondreau & Fils (2)	La cse
Français	5.50

Fli, Ferrero Ricardo (2)	La cse
Italien	5.75

E. Martinazzi & Co. (Italien) (1) 6.50
Noilly, Prat & Co. (12) .. 7.00
Freund Ballor & Co. (Italien) (9) 6.75

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co. (1) .. Bt. 4.25
Au gallon .. 0.85 à 1.25

VIN DE MESSE

	Au gal.
Carey, Hermanos & Co.	1.25 à 2.00
Fenech-Artells (2)	
Sanctuaire	1.00 à 1.40
Vatican	0.90 à 1.30

TARRAGONES

Carey, Hermanos & Co.

Vin de messe	1.25 à 2.00
Darichez M. (4)	1.00 à 3.00

VINS DU RHIN

Deinhard & Co. (4)	Bt.	½ Bt.
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein (cruchons)	11.00	12.00
Hock Mousseux	17.50	19.00

Kock Lauteren & Co. (12)		
Laubenheim	7.00	8.00
Bodenheim	7.50	8.50
Nierstein	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Rudesheim	15.00	16.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Giesenheim	16.00	17.00
Hocheim	18.00	19.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg, 1893	30.00	
Hock Mousseux	18.00	19.50

F. J. Valckenberg, Ltd. (6)		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch, 1893	18.50	19.50
Johannisberger, 1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Banyuls-Bartissol (2)
Vin tonique naturel, quarts, doz 7.50

Castro (5)	La cse
1 Seal port	5.00
3 Seal port	6.00

Vin Mariani (14) .. 9.00
Wilson's Invalid's Port (14) .. 8.50

WHISKEYS AMERICAINS

Duffy & Co. (2)
American Malt Whiskey, Ord.
Pintes .. 12s 10.00

Cook & Bernheimer (14)	La cse
Bourbon Gold Lion	10.00
Old Valley	Ptes. 11.50
Old Valley	½ flasks 16.00

WHISKEYS CANADIENS

H. Corby Distillery Co., Ltd. (20)

	Pts. Ch.	40's
Special Selected 25 U.P.	8.50	10.50
Old Rye, 25 U.P.	6.30	7.25 9.00
Old Dominion, 25 U.P. (grandes bouteilles)	8.25	8.25
Whiskey Blanc, 40 U.P.	5.75	6.25

Owl Brand Rye (1)	La cse
Screw top, 16 flasks	6.25
Screw top, 24 flasks	6.50
Screw top, 48 flasks	7.50
Glass top, 24 flasks	6.75
Glass top, 48 flasks	7.75

Perfection Brand Rye (1)	La cse
Amber	12 pintes 5.25
Glass top, 32 flasks. Amber	6.00
Rock & Rye	12 pintes 7.00
Rock & Rye	24 flasks 8.00

Parker's (9) High Wines 50 o. p.	Gal.
En quarts	3.85
En ½ quarts	3.90
Quantité moindre	3.95

Parker's (9) Alcool 65 o. p.	
En quarts	4.40
En ½ quarts	4.45
Quantité moindre	4.50

"General Distillery," 50 o. p.	
En quarts	3.85
En ½ quarts	3.90
Quantité moindre	3.95

"General Distillery," 65 o. p.	
En quarts	4.40
En ½ quarts	4.45
Quantité moindre	4.50

Jos. E. Seagram (16)	La cse
"Star" Rye	Pintes
"Star" Rye	Flasks, 36s.
"Star" Rye	Flasks, 64s.
White Wheat	Pintes.
White Wheat	Flasks, 32s.
No. "83" Rye	Pintes.
No. "83" Rye	Flasks, 16s.

Hiram Walker & Sons (5) (8)	La cse
Canadian Club, 5 ans d'âge, Pts	10.00
Candian Club	Flasks, 16s. 10.50
Canadian Club	½ Flasks, 32s. 11.00
Imperial	Pintes 7.75
Imperial	Flasks, 16s. 8.25
Imperial	½ Flasks, 32s. 8.50
Baronial	Pintes 6.25
Baronial	32 Flasks 7.00

	Au gal.
Canadian Club, 5 ans d'âge	4.00
Imperial	3.05
Rye, 25 U. P.	2.30
Malt, 25 U. P.	2.30

Wilson (14)	La cse
Empire Rye	Pintes 8.00
Empire Rye	Flasks 9.00
Empire Rye	½ Flasks 10.00
Empire Rye	32 Flasks 9.00
Liquid Sunshine	Pintes 7.00
Liquid Sunshine	Flasks 8.00
Liquid Sunshine	½ Flasks 9.00
Liquid Sunshine	32 Flasks 8.00
Etoffe du Pays	Pintes 5.25
Moonlight	Pintes 6.00
Moonlight	Flasks, 16s. 6.50
Moonlight	Flasks, 32s. 7.00
Moonlight	Flasks, 36s. 7.25
Moonlight	Flasks, 64s. 8.00

J. P. Wiser & Sons, Ltd. (2)

Recreation	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 5.00
12 Flks	Pintes Imp. 7.00
Ainslie, Pintes Imperial	13.50 ....
Ainslie, Special	10.50 ....
Ainslie, Extra Special	12.50 ....
Ainslie, Clynelish (Smoky)	13.00 ....

Big Ben (1)	1 cse	5 cses
Pintes (10 ans d'âge)	11.00	10.75

Brae Mar Special (14)	La cse
Pintes	8.00
Flasks	9.00
½ Flasks	10.00
32 Flasks	9.00

Bruce, Wallace & Co. (14)	La cse
Cinq Couronnes	
Pintes Imperial	10.50
Bouteilles	7.00
24 Flasks	8.00
48 Flasks	9.00
48 Flasks (10 oz.)	14.00

Burns, Leslie & Co. (14)	La cse
Gleneil	Pintes 6.00

16 Flks .. .. Chop. Imp. 5.50
32 Flasks.. .. .. ½ Chop. Imp. 6.00
36 Flasks.. .. .. .. Travellers 6.00

Canada Whiskey — La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 7.00
20 Flks .. .. Chop. Imp. 8.50
32 Flks.. .. .. .. ½ Chop. Imp. 8.00
60 Flks.. .. .. .. ½ Chop. Imp. 8.00

Red Letter — La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 8.00

Whiskey Clair — La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 5.00

WHISKEY ECOSSAIS

Bulloch, Lade & Co., Scotch Whisky.
Loch Katrine .. .. qts. 7.50
Loch Katrine .. .. 32 Flasks. 9.50
Loch Katrine Ptes Imp. Flasks. 11.00
Special White Label 9.50
Extra Special Gold Label 11.00

James Ainslie & Co. (1) — 1 cse — 5 cses
Ainslie Liqueur. .. .. .. 13.00 ....
Ainslie Special Liqueur.. 16.00 ....
Ainslie All Malt Liqueur. 15.00 ....
O'Gilvie, Pintes 7.00 6.75
O'Gilvie, 24 flasks. 7.75 7.50
O'Gilvie, Pintes Imperial 9.50 ....
Ainslie, Yellow label.. .. 9.00 ....
Ainslie, Flasks Ord... .. 10.25 ....

Loch Carron (14) — La cse
Pintes Imperial. 10.00
Bouteilles.. .. .. 6.50
24 Flasks.. .. .. 7.50
48 Flasks.. .. .. 8.50

Robt. Dale & Co. (2) — La cse
Pintes 12s. 5.00

John Dewar & Sons, Ltd. (15) — La cse
"Spécial" .. .. Pintes 9.25
Blue Label. .. .. Pintes 9.75
Special Liqueur (W. label) Ptes 12.50
Extra Special Liqueur .. Pintes 16.50
Cinq caisses d'une sorte ou assorties, 25c la caisse en moins.

Wm. Dunsmuir & Co (1) — La cse
12 Bouteilles Pintes 5.25
12 Bouteilles Imperial Pintes.. 7.75
24 Bouteilles Chopines 6.00
24 Flasks 6.25
32 Flasks 7.00
48 Flasks 7.25

Gleneil (14) — La cse
Pintes Imperial 9.50
Bouteilles 6.00
24 Flasks.. .. .. 7.00
48 Flasks.. .. .. 8.00

Greenless Bros. (14) — La cse
King Edward VII, Ext Sp. Ptes 9.50
King Edward VII, Sp. Liq. Pts 12.00
Dunblain pur grain 8.75
Dunblain pur malt 8.75
Grand Old Parr 12.00
Lorne Blue Cap 9.00
Real Antique pure Highland... 16.00

— Au gal.
King Edward VII. .. .. 4.75 à 5.00
V. O. Extra Sp. .. .. .. 4.00 à 4.50

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's finest.. .. Pintes carrées 7.75
Hay's old.. .. .. Pintes rondes 6.75
Hay's old .. .. 24 flasks 7.50
Hay's old.. .. 32 flasks carrés 7.50
Hay's old .. Pintes Imp. flasks 10.00

D. Hellbron (14) — La cse
Hillburn Blend .. .. .. Pintes 8.00
24 ½ bouteilles 9.00
Hillburn Blend. .. Pintes Imp. 11.00
Hillburn Blend.. .. Chop. Imp. 12.00
King's Liqueur, 10 ans.. Pintes 10.00
King's Liqueur, 20 ans 13.00
Au gallon .. .. 4.00 à 4.25

John Hopkins & Co. (5) — La cse
"Old Mull' Blend 9.50
"Navy Liqueur" V. S. O. 12.00

— La cse
King's Liqueur (14) .. .. chop. 1.00

Mackie & Co., White Horse (1)
12 Bouteilles Pintes 9.50
24 Bouteilles Chopines 10.50
24 Flasks 10.50
32 Flasks 11.00

Liqueur
12 Bouteilles .. .. Pintes 14.00

A. Macmurdo & Co. (14) — La cse
Pintes Imperial.. .. .. 8.50
Bouteilles 5.50
24 Flasks. 6.50
48 Flasks.. .. .. 7.50

Mitchell Bros. (2) — La cse
Mullmore, 12 Btles .. .. Pintes 6.50
Heather Dew 12 Btles rdes Ptes 8.00
Robert Dale, Pintes 12s. 5.00
Scotland's Pride, Pintes 12s. .. 4.50
Special Reserve, 12 Bout. rdes. 9.00
Finest Old Scotch 12 Bt. rdes. 12.50
Grey Beard, Cruches grès, 4s.. 13.00
Grey Beard, Cruches grès, 6s.. 10.00
E. S. L. Flagoons Pintes 12s .. 9.50
White Star Liqueur. .. Pintes 10.50

— Au gal.
Old Scotch Proof 3.50
Heather Dew .. .. 3.45 à 4.00
Special Res. Scotch Proof 4.00
Special Res.. .. .. 3.50 à 4.50
Extra Spec. Liqueur.. .. 4.75 à 5.00

Sandy McDonald (14) — La cse
Scotch 10 ans d'âge 9.50

James McNeil (1) — La cse
Imperial Oval 8.25
12 Pintes 6.25
24 Chopines 7.00
24 flasks, Bouché à vis 7.00
32 flasks. Bouché à vis 7.50
48 ½ flasks, Bouché à vis 8.00
5 caisses à la fois, 25c en moins.

Ian McPherson (6) — Le gal.
Craigdhu .. .. 10 O.P... 4.00
Dhuloch.. .. .. 9 O.P... 4.10
Special Blend .. .. .. 8 O.P... 4.25
Special Blend.. .. .. 15 U.P... 3.75

John Robertson & Son, Ltd. (7) — Le gal.
Droits payés
No 1.—Fine Old 3.75
No 2.—"Special" 4.25
No 3.—Old Highland.. .. .. .. 4.75
No 4.—Old Dundee 5.25
No 5.—Old Private John 6.00
No 6.—Liqueur.. .. .. 6.50
No 8.—Dundee Finest 7.00

— La cse
Private Stock John Robertson.. 12.50
J. R. D. Etiquette Jaune 10.50
J. R. D. Special.. .. .. 9.50
Duncan McIntosh.. .. .. 8.00
Coleburn, Glenlivet, pure highland malt 12.50

Robertson, Sanderson & Co. (6)
"Glenleith" (8 ans d'âge) la cse 9.00
"Glenleith," 5 O.P. .. .. le gal 4.75
"Glenleith," 15 U.P. .. .. le gal. 4.00
"Grand Spécial" 9.00
"Mountain Dew," full flavor, cse 9.50

— La cse
"Mountain Dew," cruchons grès 8 Pintes Imp. 12.00
"Mountain Dew," cruchons grès 12 Pintes Imp. 13.00
"Mountain Dew," 4 O.P., le gal. 4.75
Special Liqueur, 15 ans d'âge.. 12.50
Old Private Stock, 20 ans d'âge. 17.50
W. R. Rep. quarts 9.50
24 Flasks 10.25
32 Flasks 10.50
Imp. quarts 13.50
Imp. Pintes 14.25

Sandy McDonald (14) chop. 10.50

James Saunders & Co. (6) — La cse
Genuine House of Lords 12.50

Tammany (14) .. .. pintes 8.75

John Walker & Sons (12) — La cse
Kilmarnock 10.00

Wilsons' (14) — La cse
V. V. O. Pintes 8.00
V. V. O. Flasks 9.00
V. V. O. ½ Flasks.. .. .. 10.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke (4) — La cse
Pintes.. .. .. 8.50
Pintes Imperial, flasks 12.00

Dunville & Co.,Belfast, Irland (6) — La cse
"Shamrock," Rep. quarts. 7.50
"Shamrock," 24 Flasks 8.25
"Shamrock," 32 Flasks 8.50
"Shamrocn," Imp. quarts 11.50
"Shamrock," Imp. Pintes 12.25

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's Old .. .. .. Pintes Rdes 7.00
Hay's Old.. .. .. .. 24 flasks 7.50
Hay's Old.. .. .. .. 32 flasks 7.50
Hay's Old .. Pinte Imp. flasks 10.00

D. Hellbron & Sons (14) — La cse
Old Irish .. .. .. Pintes Imp. 11.00

Innishannon (14) — La cse
Pintes Imp. 9.50
Pintes.. .. .. 6.50
Flasks 7.50
½ Flasks 8.50

John Jameson & Son (5) — La cse
1 étoile 9.50
3 étoiles 11.25

William Jameson (12) — La cse
1 harpe 9.75
3 harpes 10.75
Special Liqueur .. .. .. Pintes 12.00

Mitchell & Co., Ltd. (2) — La cse
Special Irish White Label Pintes ord. 10.50
Special Irish Blue Label, Pintes ord. 9.00
Old Irish Imp. Oval flasks Ptes 11.00
Old Irish 12 Btles. Ord., Pintes 8.50
Old Irish Imperial Pintes 11.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 4s 13.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 6s 10.00
Cruiskeen Lawn, Pintes Imp... 12.50

— Au gal.
Old Irish .. .. 3.65 à 4.00
Special Irish .. .. 4.75 à 5.00

Wm. O'Borne & Sons (1) — La cse
12 Pintes Imperial Ovales 9.00
12 Pintes Ordinaires.. .. .. .. 6.50
24 Chopines.. .. .. 7.50
24 Flasks bouché verre.. .. .. 7.50
48 ½ Flasks bouché verre 8.50

O'Brien (14) — La cse
Pintes Imperial.. .. .. 10.50
Pintes ordinaires.. .. .. 7.00
Flasks.. .. .. 8.00
½ Flasks 9.00

Old Bushmill (14) — La cse
Special Malt.. .. .. 10.50
Augalino.. .. .. 4.50

George Roe & Co. (12) — La cse
* 9.75
*** 10.75

Wilsons' (14) — La cse
3 Horns 6.00
3 Horns.. .. .. Flasks 7.00
3 Horns.. .. .. ½ Flasks 8.00

Clef à la liste précédente.

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante :

1. L. Chaput, Fils & Cie.
2. Laporte, Martin & Cie.
4. John Hope & Co.
5. W. R. Wonham & Sons.
7. John Robertson & Son, Ltd.
8. Hiram, Walker & Sons.
9. Hudon & Orsali.
12. Law, Young & Co.
15. J. M. Douglas & Co.
16. Meagher, Bros. & Co., Limited.
19. D. McManamy & Co.

Président: O. Brouillard. *Dir.-Gérant:* E. Girardot, Fils. *Trés.:* J. A. Lemieux, *Sec.:* L. A. Breton.

Capital Autorisé: $250,000. **Tél. Bell: Longue Distance 144.**

Maison Fournier-Fournier, Limitée.

Agents Généraux pour la Vente au Canada des Produits de la St. Hyacinthe Distillery Co. Limited.

✻

Spécialité de Liqueurs Françaises.

✻

Demandez Echantillons et Listes de Prix.

Importateurs de VINS et LIQUEURS de France, Etc.

✻

Agents Généraux au CANADA pour les marques suivantes:

A. Dupuy & Cie; *Cognac.*

G. Besson & Cie, *Matha, Cognac.*

E. Dupont, *Cognac et Bordeaux.*

F. Lemonde & Cie, *Cognac et Bordeaux.*

G. Phillips & Co., *London, Eng.*

Donald Macgregor, *Glasgow.*

House of Lords *Scotch,* **Etc., Etc.**

La Maison Fournier-Fournier, Limitée,

SAINT-HYACINTHE, P. Q.,

a des voyageurs qui visitent le Canada tout entier. Réservez leur bon accueil. Nos produits vous intéresseront.

Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient le type d'excellence au Canada et aujourd'hui maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation. La demande pour les produits de DOW est énorme.
En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successeurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.

LIQUEURS ET TABACS

La Bière Populaire MOLSON

Est celle que veut le Consommateur, donnez-la lui.

La vente de cette BIERE excède celle de toutes les autres marques ensemble.

BRASSÉE A MONTRÉAL DEPUIS **125 ANS**

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publication des Marchands Détaillants du Canada Limitée," Montréal.

Bell Telephone 7961. Maison fondée en 1872.

La Compagnie H. Fortier

Marchands de Tabacs en Gros

Successeurs de C. Gratton & Cie.

269, 271, 273 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

(COIN DE LA RUE VAUDREUIL)

Demandez le Cigare

"HALO"

En vente partout

La Compagnie H. Fortier

273 RUE ST-PAUL, - - - - MONTREAL.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS.—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada, Limitée, 80 rue St-Denis, Montréal, Téléphone Est 1185-1186, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance, France et Uniou Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis coutraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. Il ne cessera que sur **un avis par écrit**, adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adressez toute communication simplement comme snit : **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

LA FERMETURE DE BONNE HEURE.

Un journal de Montréal ayant publié sous le titre "La Fermeture de Bonne Heure", un article dans lequel il était dit que les épiciers licenciés étaient tenus de fermer leurs magasins les mercredi et jeudi soir de chaque semaine, M. J.-A. Beaudry, secrétaire de l'Association des Marchands Détailleurs du Canada, Inc., a adressé au directeur de ce journal la lettre suivante:

Monsieur,

Vous avez publié dans votre journal un article intitulé: "Le règlement de La Fermeture à Bonne Heure", dans lequel vous dites, après vous être enquis de la valeur de la loi de la fermeture à bonne heure, que les épiciers licenciés sont tenus de fermer leurs établissements les mercredi et jeudi soir de chaque semaine. Comme cette question affecte des intérêts considérables, attendu que des millions de dollars sont investis dans ce commerce, et que votre article pourrait intimider un grand nombre d'épiciers licenciés, qui, dans les circonstances, craindraient de tenir leur magasin ouvert les mercredi et jeudi soir, j'ose espérer que vous m'accorderez l'hospitalité de vos colonnes en vue de remettre les choses au point. D'ailleurs, je n'abuserai pas de votre hopitalité, en discutant le mérite de la question, mais je me contenterai simplement de citer le texte de la loi se rapportant au sujet D'abord, l'article 5885 des statuts refondus de la province de Québec qui autorise les municipalités à passer certains règlements ordonnant la fermeture des magasins d'une ou de plusieurs catégories, se lit comme suit:

"5885. Dans toute municipalité de cité ou de ville, le conseil municipal peut faire amender et abroger des règlements ordonnant que, pendant toute, ou partie de l'année, LES MAGASINS D'UNE OU PLUSIEURS CATEGORIES dans la municipalité soient fermés et restent fermés chaque jour ou quelque jour que ce soit de la semaine, après les temps et heures fixés et déterminés dans ce but, par le dit règlement; mais les temps et heures ainsi fixés et déterminés par tel règlement ne doivent pas être plus tôt que sept heures du soir, ni plus tard que sept heures du matin."

Il est à remarquer spécialement que dans cet article, il n'y a rien qui détermine d'une manière définitive ce qui constitue une catégorie de magasins. Dans la province de Québec, un marchand peut vendre une ou plusieurs lignes de marchandises sans avoir de permission à demander à aucun pouvoir public, et sans avoir à payer aucune taxe spéciale, et cela à l'exception d'une ligne de marchandise, soit les liqueurs. En effet, aucun marchand ne peut tenir un magasin ouvert et offrir en vente des liqueurs enivrantes, à moins d'avoir obtenu du département du revenu de la province de Québec une licence l'autorisant à ce faire, et pour laquelle une taxe est exigée. Conséquemment, le commerce de liqueurs forme une catégorie de magasins bien définie et bien déterminée, reglémentée par la loi des licences de la province de Québec, qui défend d'une manière formelle aux municipalités de passer des règlements décrétant la fermeture des établissements licenciés, et empêchant la vente des liqueurs enivrantes avant 10 heures du soir, tous les jours de la semaine, excepté le samedi, à sept heures du soir. Cet article de la loi des licences est l'article 1104 des Statuts revisés adoptés à la Session de 1910 de la Législature Provinciale, et se lit comme suit:

"1104. Les conseils municipaux des cités et villes ont le droit de passer des règlements pour faire fermer à dix heures du soir, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine, les buvettes dans les hôtels et les restaurants, et pour décréter qu'aucune boisson enivrante ne sera vendue dans les magasins ou dans les établissements d'embouteilleurs après dix heures du soir les jours sus-mentionnés; et, dans ce cas, les dites buvettes doivent rester fermées; et aucune boisson enivrante ne peut être vendue dans les dits magasins et établissements jusqu'à sept heures du matin du jour suivant."

La Section des Epiciers de l'Association des Marchands du Canada a avisé ses membres qui ont une licence pour la vente des liqueurs enivrantes, qu'ils pouvaient tenir leur magasin ouvert, et vendre des liqueurs tous les soirs de la semaine, le mercredi et le jeudi compris jusqu'à onze heures du soir, à l'exception du samedi, jour auquel ils sont tenus de cesser la vente des liqueurs à sept heures du soir, et je suis en mesure de pouvoir dire que, si un quelconque de nos membres est attaqué devant les tribunaux pour avoir vendu des liqueurs le mercredi et le jeudi soir, après sept heures, mais pas plus tard que onze heures, l'Association est prête à se charger de sa cause, et en plus, je puis ajouter que, si quelqu'un désire faire une cause exemplaire à ce sujet, M. J.-A. Labonté, 317 de la rue Dorchester Est, tiendra son magasin ouvert mercredi et jeudi prochain, le 16 et 17 courant jusqu'à onze heures, et vendra des liqueurs à quiconque voudra en acheter.

Vous remerciant, cher monsieur, de votre hospitalité, veuillez me croire,

Votre tout dévoué,

J.-A. BEAUDRY,

Secrétaire-provincial.

L'INDUSTRIE DE L'EAU-DE-VIE.

L'origine de l'industrie de l'eau-de-vie, en tant que commerce mondial, est de date relativement récente, bien que l'art du distillateur eût été florissant depuis plusieurs siècles.

D'après une brochure, il paraîtrait que les commerçants hollandais, nation alors très entreprenante, avaient l'habitude de visiter les Charentes pour y acheter des vins rouges et blancs de ces districts. De cette manière, ils connurent un cordial que l'on obtenait par la distillation de ces vins et que le public appelait "Eau-de-Vie".

La sublime eau-de-vie pénétra, grâce aux commerçants hollandais, sur tous les marchés de l'Europe. Ce commerce commença au seizième siècle et n'a fait que se développer depuis cette époque.

On peut dire que jusque vers 1550, l'eau-de-vie ne se trouvait que dans les boutiques d'apothicaires et sa fabrication restait entre les mains des alchimistes. Mais dès qu'une demande générale pour ce liquide merveilleux commença à se développer et que sa production se répandit, la consommation du vin pour la fabrication de l'eau-de-vie (environ

sept fûts de jus de raisin pour un fût d'alcool), prit un développement énorme; les forêts au sol pauvre et crétacé de l'Angoumois et de la Saintonge disparurent rapidement devant le vin blanc appelé la "Folle Blanche" et qui est la base de la "Fine Champagne" de Cognac; la mention la plus ancienne en est faite par une célébrité locale, François de Corlieu, qui écrivait en 1576 "une contrée en Angoumois qu'on appelle Champaigne, qui porte une grande quantité de vins excellents, qui, par la rivière Charente, se transportent aux autres parties du monde."

Le cognac, comme les autres eaux-de-vie de fruits, acquiert en vieillissant ce moëlleux particulier et cette délicatesse d'arôme qu'on ne rencontre que dans les spiritueux âgés et qui déterminent leur valeur, mais le long emmagasinage entraîne une perte d'intérêt sur le capital investi et une diminution considérable du liquide par l'évaporation dans les fûtailles. Le raffinage des produits de la distillation du vin a lieu principalement dans des fûts en bois, car ces produits ne subissent que peu de changement si on les garde dans des récipients en verre après la distillation. On en a donc conclu que le bois des fûts jouait un rôle important dans le procédé.

Bien qu'il soit indéniable que le bois de chêne dont sont faits les fûts affecte jusqu'à un certain degré la saveur et l'arôme du cognac qu'ils contiennent, le raffinage de l'alcool est dû à un non moindre degré à l'action de l'air à travers les pores du bois, action qui cause l'oxydation des diverses substances constituant le produit de la distillation du vin, ce qui a pour résultat leur conversion en d'autres substances, ou leur séparation partielle.

STRICT TEETOTALISME.

Le "Weekly Times and Echo," de Londres, Angleterre, raconte une vieille histoire qui vaut la peine d'être répétée. Un jeune Ecossais parcourut un jour une longue distance pour rendre visite à son oncle, à sa tante et à ses cousins, famille réputée comme pratiquant le plus strict teetotalisme. Pendant le premier repas, le jeune homme fit des remarques sur l'absence de toute liqueur spiritueuse. "Nous sommes des gens tempérants," interrompit le vieillard. "Il n'entre pas de liqueurs spiritueuses dans cette maison." Après dîner, le vieillard se retira dans sa chambre pour faire un somme comme d'habitude, les jeunes filles allèrent à l'école du dimanche et les jeunes gens allèrent fumer dans l'étable. Dès que tante Betty se trouva seule dans la cuisine, elle mit un doigt à ses lèvres pour recommander le silence à son jeune neveu et, allant à un coin sombre de la dépense, elle en sortit une petite bouteille noire; puis remplissant un verre, elle le lui offrit en lui disant: "Tiens, John, goûte cela. Ton excellent oncle est un teetotaler si strict que je n'ose pas lui laisser savoir que je garde dans la maison une petite goutte — simplement comme médicament. Aussi, inutile d'en parler." Quelques minutes plus tard, le vieillard cria d'en haut: "Es-tu là, John?" Le neveu monta l'escalier et le chef de famille l'emmena dans sa propre chambre où il tira promptement d'une vieille caisse sous son lit, un gallon de whisky et, versant un bon verre, il dit: "Le teetotalisme ne m'empêche pas de garder une petite goutte de bon whisky, en cas de maladie; aussi, mon garçon, avale-moi ça; mais (confidentiellement) pas un mot à ce sujet à ta tante ni à tes cousins." Comme il se promenait au dehors après cette deuxième surprise, en entrant dans l'étable, ses cousins lui firent signe de venir dans la grange, où, après avoir cherché dans la paille pendant quelques secondes, ils lui tendirent une bouteille noire, en lui disant d'un ton encourageant: "Prends-en une goutte, cousin, tu verras que c'est bon; mais pas un mot au père ou à la mère, car on n'a jamais vu deux personnes plus engouées de teetotalisme."

LES REVENUS DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS DE MAI 1911.

Division.	Malt.	Spiritueux.
Toronto	$27,905.03	$93,727.33
Hamilton	6,670.56	21,661.14
London	7,171.43	5,056.17
Guelph	13,851.39	30,264.73
Stratford	810.75	1,875.67
Brantford	1,073.64	3,194.06
Windsor	6,112.50	33,748.86
St-Catharines	2,155.50	1,092.49
Owen Sound	993.84	.....
Port Arthur	1,498.05	8,382.97
Peterborough	1,050.00	14,911.67
Belleville	81.00	5,117.00
Kingston	1,287.00	4,857.87
Prescott	4,226.58	7,580.17
Perth	2,580.00	10,827.59
Ottawa	2,101.50	22,294.25
Montréal	36,330.90	140,545.33
Sherbrooke	2,295.75	8,838.59
Trois-Rivières	.....	3,479.14
St-Hyacinthe	300.00	7,539.83
Joliette	.....	8,177.08
Québec	1,665.75	31,109.37
St-Jean	1,800.00	11,479.48
Halifax	4,740.00	3,583.81
Winnipeg	14,217.89	61,562.60
Calgary	9,289.36	23,514.82
Victoria	4,984.12	13,752.63
Vancouver	11,171.57	39,690.34
Moose Jaw	1,773.00	9,863.90
Total	$168,137.11	$627,809.89

LA PRODUCTION ET LES PRIX DES VINS FRANÇAIS.

D'après une déclaration du Bureau des Contributions Indirectes, la production du vin en France, en 1910, non compris l'Algérie et la Corse, s'est élevée à 753,676,459 gallons; les stocks en mains étaient de 92,368,865 gallons. Ces chiffres sont les plus faibles depuis 1890, pendant la période du phyllovéra. La production de la Corse est tombée aussi au-dessous de la moyenne, avec 3,778,556 gallons. Par contre l'Algérie a été favorisée d'une récolte relativement forte, s'élevant à 222,263,887 gallons.

Le tableau suivant résume la situation en France pour les cinq dernières années:

Années	Production. Gallons.	Valeur.	Rendement moyen par acre. Gallons.
1906	1,375,774,273	$184,562,808	328
1907	1,745,381,311	215,647,320	428
1908	1,599,424,295	186,317,550	393
1909	1,438,296,493	192,936,689	358
1910	753,676,459	214,250,047	188

On observera que la valeur de la récolte de l'année dernière est égale à celle de l'année 1907 où la récolte fut si abondante. Les prix obtenus par les producteurs sont, dans l'ensemble, les plus élevés depuis 1886. L'augmentation des prix a profité presque exclusivement aux départements du littoral de la Méditerranée, qui fournissait la plus grande partie des vins de consommation courante. Ces départements ont mis leur produit sur le marché à un prix moyen de $7,20 par hectolitre (26.4 gallons), contre $2.40 en 1909; les prix ont varié de $0.96 à $1.80, pendant la période critique

DEPUIS PLUSIEURS GENERATIONS

les amateurs de bon Cognac au Canada ont accordé leur préférence au

COGNAC *Jules Robin & Co.*

qui se recommande par son bouquet exquis, sa saveur chaude et pénétrante, ses propriétés toniques et agréablement stimulantes et sa haute qualité qui ne varie jamais.

En vente chez les principaux Marchands de Vins.

John Hope & Co., SEULS AGENTS
MONTREAL.

1904-1908. L'année 1910 a été l'une des plus profitables pour les vignobles du sud. Quant aux autres parties du pays, les prix plus élevés ne leur donnent qu'une compensation partielle. Dans certains districts, les condtions ont été telles que le Parlement a jugé nécessaire de voter une somme d'argent importante pour leur venir en aide.

LA PRODUCTION MONDIALE DU VIN EN 1910 ET 1909.

Le "Moniteur Vinicole" publie les chiffres suivants qui indiquent la production du vin en 1910 et 1909 dans les pays producteurs du monde entier:

	1910. Gallons.	1909. Gallons.
France	627,652,608	1,197,808,920
Corse	3,147,012	5,864,210
Algérie	185,100,388	181,031,818
Tunis	3,300,000	5,544,000
Italie	682,000,000	910,756,000
Espagne	297,000,000	324,894,042
Portugal	44,000,000	68,200,000
Iles Açores, Canaries et Madère	880,000	2,640,000
Australie	22,000,000	99,000,000
Hongrie	55,000,000	42,350,000
Allemagne	13,200,000	41,800,000
Russie	28,600,000	52,800,000
Suisse	5,500,000	22,800,000
Turquie et Chypre	17,600,000	33,000,000
Luxembourg	550,000	2,398,000
Grèce	55,000,000	48,400,000
Bulgarie	19,800,000	26,400,000
Serbie	8,800,000	14,300,000
Roumanie	13,200,000	37,400,000
Etats-Unis	24,200,000	33,000,000
Mexique	198,000	242,000
République Argentine	57,090,000	24,200,000
Chili	50,600,000	50,600,000
Pérou	1,980,000	2,222,000
Brésil	5,500,000	8,800,000
Uruguay	3,080,000	2,222,000
Bolivie	440,000	660,000
Australie	3,520,000	3,130,600
Cap de Bonne-Espérance	2,860,010	3,445,200

LE SHERRY OU VIN DE JEREZ.

Il est difficile de fixer une date exacte à l'origine de ce vin fin. Qu'il suffise de dire que les vins d'Andalousie existaient au temps des Romains et que pendant plus de 300 ans le sherry a été le vin favori en Angleterre.

Sous la domination des Maures, on fabriquait peu de vin, en conformité avec les règles de leur religion, de sorte que la superficie cultivée en vigne avait plutôt diminué et ce que l'on continuait à cultiver l'était pour fournir à la table du raisin frais ou du raisin sec. Sous le règne de Ferdinand et d'Isabelle, les chrétiens développèrent l'industrie du vin, quoique sous une forme différente de ce qu'elle est maintenant.

Il n'est pas douteux que la ville et le district de Port Ste-Marie doivent avoir été le centre de l'industrie du sherry avant Jerez, et que d'après le développement qu'elle prit, on dut rechercher un sol argileux produisant une qualité égale; on le trouva dans les beaux districts de Carrascal et Macharnudo, de Jerez, cette dernière ville étant la plus importante a conservé la suprématie depuis cette époque, bien que Port Ste-Marie et Sanlnear de Barrameda produisent des vins d'une qualité splendide et se livrent à la même industrie.

Le climat du sud de l'Espagne, et spécialement de Jérez et des districts environnants, ne peut produire que les meilleurs vins et les plus beaux raisins à faire du vin.

Vins.

Le premier vin dont nous ayons une notion assez claire est le célèbre "Sacke" de Falstaff, supposé avoir été le Vino de Color, fait principalement à Sanlnear et Rota, et qui n'était pas sec comme son nom pourrait le faire croire; ce nom de "Sacke" lui fut donné par comparaison avec les vins encore plus sucrés que l'Angleterre importait alors, comme le Malmsey et le vin de Chypre.

Ce Vino de Color est encore employé (mais beaucoup moins qu'autrefois) pour faire des sherries de couleur or pâle, or et brun. On l'obtient en faisant bouillir le moût ou le vin jeune avant le commencement de la fermentation, quelques heures après que les raisins ont été pressés, alors que le jus contient encore tout son sucre de raisin et a toute sa douceur. On le réduit par ébullition au tiers ou au cinquième de son volume, et cette opération en fait une sorte de sirop appelé "Sancocho" ou "Arrope". On le mélange ensuite à huit ou dix parties de plus de moût fermenté d'un vin blanc plus âgé, et on a ainsi le Vino de Color, d'une faible force, puisque l'Arrope a réduit celle du mélange. On laisse ce vin s'améliorer; cette amélioration est grande, surtout si le vin blanc ajouté est déjà bon et assez âgé.

Plus tard, les consommateurs préférèrent des vins de Jerez plutôt secs, et on fit entrer moins de vin de couleur dans les coupages. Leurs nuances varièrent alors de l'or au brun, et quand la richesse de la couleur fut remplacée par celle du vin doux appelé "Pedro Jiminez," ce sherry fut accueilli avec la plus grande faveur dans le Royaume-Uni. Cette sorte de vin est maintenant appelée "Old School Sherry".

A cette époque, les Anglais s'aperçurent de la bonification qu'éprouvait le sherry envoyé dans l'Inde ou faisant un voyage sur mer autour du monde d'une durée d'un à deux ans; cette bonification était due soit au mouvement du bateau, soit au passage des tropiques, soit à ces deux causes. Au retour ce sherry était vendu comme sherry de l'Inde Orientale, à des prix beaucoup plus élevés. Cela devint une institution, et les commerçants en vins l'ont continuée; c'est le sherry qui s'améliore le plus en bouteilles. Ce n'était ni plus ni moins que la classe de la majorité des vins exportés alors; de sorte qu'on peut dire que ce que le marchand de vins appelle "Sherry de l'Inde Orientale," est celui d'une qualité modèle, avec peut-être un peu moins de couleur qu'autrefois.

Après les vins "Old School," si en vogue dans la première moitié du dix-neuvième siècle, quelqu'un jugea bon d'essayer d'introduire une nouveauté dans le goût pour le sherry et offrit des vins "fins" légers, consommés en Espagne sous le nom de Manzanillas. Le changement fut malheureusement accepté par le public, à une époque où très peu de vins se faisaient concurrence en Angleterre, car le claret et le vin d'Oporto avaient seuls une consommation importante. Peu à peu, le sherry de l'ancien type, riche, d'une belle couleur d'or, dont la valeur intrinsèque était indiscutable, fut remplacé par des vins légers pouvant être consommés peu de temps après leur fabrication, qui créèrent un goût qui fit qu'on n'apprécia plus nos vins comme ils le méritaient.

Il y a une telle différence entre ces Finos légers et les Sherries Or ou Bruns, que certains soi-disant connaisseurs n'ont aucune idée des genres divers qui existent, et cette ignorance semble réellement croître. La majorité du public n'a pas une idée claire de ce que le sherry devrait être, ou de ce qu'on va lui donner pour un verre de sherry; celui qui en demande peut aussi bien obtenir du Manzanilla ou de

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

SEULS AGENTS AU CANADA DE :

MM. John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande.*
" **Martell & Co**	COGNAC	*Cognacs.*
" **Jules Robin & Co**	"	*Cognacs.*
" **Cockburn, Smithes & Co**	OPORTO	*Vins de Port.*
M. Misa	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries*
" **S. Darthez**	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM. Barton & Guestier	BORDEAUX	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
" **Rodel & Fils Frères**	"	*Sardines, Pois et Conserves.*
" **Deinhard & Co**	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
" **C. Marey & Liger-Belair**	NUITS	*Bourgognes.*
" **E. & J. Burke, Limited**	DUBLIN & LIVERPOOL	*Guinness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque*
" **C. G. Hibbert & Co**	LONDRES	*Bass's Ale.*
" **Bulloch, Lade & Co., Limited**	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
" **Cantrell & Cochrane, Limited**	BELFAST & DUBLIN	*Ginger Ale, Club Soda, etc*
" **Field, Son & Co**	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque*

Booth & Co's. (LONDRES) . . . . . *Old Tom et Dry Gin*

l'ancien "Sherris Sack". Il est à souhaiter, maintenant qu'une si bonne valeur est offerte en vins de Jerez, que le consommateur revienne au véritable type de sherry.

Quelques-uns ont semblé prévoir le mauvais effet de ce mouvement et ont regardé d'un mauvais oeil l'introduction des vins légers Manzanilla dans la ville de Jérez.

Nous parlerons maintenant de la manière dont le vin est produit et soigné dans les bodegas.

Le Sol.

Le meilleur sol pour la production du sherry est un sol argileux blanc, où la chaux et la craie abondent. Plus le sol est crayeux, meilleur est le vin qu'il produit, bien que son rendement soit inférieur à celui des sols noirs et rouges et encore moindre que celui des sols sablonneux qui donnent invariablement une qualité inférieure.

La Vigne.

Une bonne vigne dans un sol argileux devrait produire en moyenne trois tonneaux de 100 gallons par acre, tandis que dans un sol sablonneux, la vigne produirait deux fois cette quantité.

On a dit que les plants américains qui ont été employés pour replanter les vignobles ravagés par le phylloxéna, devraient produire deux fois autant que les plants européens; mais c'est exagéré, une production plus forte de 20 pour cent est suffisante. D'autre part, nous sommes parfaitement convaincus que la qualité est donnée par les vieux plants. Un grand nombre des meilleurs vignobles de Jerez ont disparu ou sont entre les mains de petits propriétaires, qui les ont achetés pour les replanter ou pour les louer et vendre leurs raisins à des spéculateurs ou à des exportateurs.

Les raisins.

Les raisins qui produisent le sherry sont tous blancs. On cultive un peu de raisins rouges, mais plus pour l'usage de la table que pour la fabrication du vin. Le bon sherry provenant des vignes plantées en sol argileux est fait principalement du raisin blanc "Palomino" ou "Listau". Toutefois on cultive d'autres variétés délicates, comme l'"Albillo", et certains producteurs sont d'opinion que ce raisin améliore la qualité du moût dans la plupart des vignobles.

On cultive aussi les variétés plus dures "Mantuo Castellano" et "Mantuo de Pila", mais en beaucoup plus petite quantité, et comme ces raisins mûrissent plus tard et se trouvent bien de quelques averses qui amolissent leur peau plus dure, on a le temps de vendanger tout le Palomino avant les premières pluies, qui le gâteraient; on les cueille séparément et ces raisins produisent souvent un vin Oloroso, très fin. Pour les vins doux de choix, on emploie le raisin Pedro Jimenez et deux sortes de muscatel, le Gordo et le Meundo.

Dans les terres sablonneuses, la vendange commence généralement plus tard; on y cultive très peu de Palomino, les variétés Mantuos et Pila étant préférées, car elles produisent une plus grande quantité et donnent un degré alcoolique très élevé; aussi une réduction de ces dernières variétés par les pluies n'a pas de mauvais effet sur la qualité.

La culture.

Toute la culture est faite à la main; ses diverses opérations pendant l'année et les instruments employés snot les mêmes pour tous les genres de sol. On a essayé sans succès le labourage dans les sols argileux, cependant avec la replantation des vignes, certains cultivateurs essaient encore ce système dans les sols sablonneux, là où certaines mauvaises herbes n'encerclent pas les racines de la vigne, comme elles le font dans les sols argileux, si toute la terre n'est pas remuée; cela ne peut pas être fait à la charrue, sans dommage pour le plant. Dès que les grappes de raisin sont cueillies, les échalas qui les soutiennent sont enlevés, et on creuse une petite rigole autour de chaque pied de vigne pour y réunir l'eau des premières pluies, qui ont généralement lieu en octobre. Cela est nécessaire à cause de la grande sécheresse qui règne à partir du mois d'avril.

L'opération suivante consiste à tailler la vigne et à enlever le bois qui a été coupé. Après quoi, quand les petites rigoles ont recueilli assez d'eau de pluie, on nivelle le sol et on le sarcle; cela se fait généralement en février. Au bout d'un ou deux mois, le "golpe llento" a lieu, opération qui a pour but de briser la croute qui s'est formée et de laisser l'air et les rayons du soleil pénétrer dans le sol; plus tard, on aplatit le sol, de manière à y conserver la sève en empêchant le soleil d'y pénétrer.

L'époque où ces diverses opérations sont effectuées varie suivant la température et la floraison hâtive ou tardive.

La vendange.

Le fruit est assez mûr au milieu d'août pour qu'on puisse le manger, mais on ne peut en faire du vin que dans la première quinzaine de septembre; le jour classique pour le commencement de la vendange est le 8 septembre.

Dans les meilleurs districts on la fait en parcourant plusieurs fois le vignoble et en cueillant les grappes mûres à mesure qu'on en rencontre. Mais dans les sols sablonneux, où la bonne qualité du vin n'est pas aussi essentielle, on cueille tout sans choisir.

Les grappes sont apportées dans des paniers et placées sur des paillassons où on les laisse plusieurs heures pour les débarrasser de toute moisissure, provenant de la trop grande proximité du sol. On les met alors dans un récipient carré en bois appelé "lagar," de dix pieds de côté, surélevé de trois pieds au-dessus du sol, et des hommes chaussés de sabots, foulent les raisins. Le jus est mis immédiatement dans des tonneaux et transporté aux bodegas, où commence sa fermentation tumultueuse quelques heures après que les grappes ont été pressées; elle continue pendant deux ou trois jours, après quoi une fermentation secondaire a lieu, qui dure quelques semaines. Les bondes sont laissées ouvertes pour empêcher les fûts d'éclater. Vers la fin de novembre, le vin est plus ou moins clair et est dégusté par des experts.

La sélection.

Vient ensuite la classification des moûts; on distingue en général quatre ou cinq qualités, principalement quand il s'agit d'ajouter de l'esprit de vin à chaque fût, à mesure que son contenu a été soutiré. Il faut tenir beaucoup de compte de la force alcoolique naturelle, afin de fortifier le vin plus ou moins. La meilleure qualité est marquée I (Raya), quoique cette qualité comprenne plusieurs variétés suivant les besoins de chaque bodega, telles que + (Palo Cortado), × (Tijera), etc. Les vins très blancs et fins de la catégorie Raya sont dénommés X (Palmas) et destinées à la classe fino la plus délicate. Suivant que le vin doit être conservé dans le type fino ou le type Amontillado, on ajoute un à deux gallons d'esprit de vin par tonneau.

La seconde qualité, formée du vin n'ayant pas un bouquet aussi délicat que le Raya, est appelé II (Dos Rayas); elle donne généralement de gros vins (Bastos), auxquels on ajoute un peu plus d'alcool, jusqu'à trois gallons. Enfin, le vin marqué III (Tres Rayas) est mis dans des fûts contenant un bon vin, sans bouquet bien déterminé; on l'emploie pour les vins à bon marché. Tout ce qui est inférieur à cette dernière qualité est employé en grande partie au rinçage des tonneaux, au mélange avec les lies, et quand ce mélange est devenu clair, on le distille; le produit est un esprit de vin très bon. Parfois ce vin est aigre et on en fait du vinaigre. Quand tous les vins ont été soutirés, on les laisse se clarifier avant d'y rien ajouter. La clarification, surtout celle des vins de la classe Fino, a lieu rapidement.

Soleras.

Ce mot vient du mot "solar" ou "suelo", qui veut dire

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY

"IMPERIAL"
WHISKY

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS:

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,

VILLE DE MEXICO,

VICTORIA, B. C.

Agents: WALTER R. WONHAM & SONS

6 Rue St-Sacrement, MONTREAL

base obu formation et est appliqué à un système de production qui conserve les vins toujours dans la même condition et la même qualité. Ce système consiste à distribuer un coupage d'égale qualité dans un certain nombre de tonneaux, bien traités au préalable et plus grands d'habitude que les tonneaux d'expédition; le deuxième rang contient du vin moins âgé que le rang inférieur et un troisième rang contient du vin plus jeune. Certains producteurs vont jusqu'à mettre quatre de ces rangs, mais en général on n'emploie que trois rangs. On ne dérange jamais ces soleras à partir du jour où ils sont mis en fûts jusqu'au jour de leur vente.

Quand un solera est du vin de quelques années, ce qui est nécessaire pour traiter de l'Amoutillado et de l'Olorosos, trois ou quatre séries sont suffisantes; mais les Finos, qui sont employés beaucoup plus jeunes, exigent un grand nombre de séries pour maintenir leur qualité et acquérir de la fermeté, tout en conservant leur caractère. Dans cette classe, le moût ou jeune vin, dès qu'il est suffisamment clair après le second soutirage, peut être introduit dans la dernière série; mais auparavant une certaine quantité du vin de la seconde série est mise dans la première et ainsi de suite, pour laisser de la place au moût de la dernière série.

Types de vins.

Fino. — Ce vin est très apprécié s'il n'est pas trop jeune et s'il a beaucoup de fermeté. Ses grandes caractéristiques sont sa couleur très pâle, son bouquet délicat qui se communique aux vins avec lesquels il est mélangé. C'est donc un vin très utile.

Amontillado. — Ce vin tire son nom de Montilla, ville de la province de Cordoue, où l'on fait des vins d'un caractère similaire. Il exige un temps plus long pour acquérir son caractère distinctif, et la plupart des bons Finos, si on les laisse vieillir, deviennent des Amontillados.

Oloroso. — Vin au plein goût de noisette, d'une nuance foncée. Quand il est bon, ce vin a une grande valeur, mais la demande pour les Finos dure depuis si longtemps, qu'on trouve l'oloroso plus souvent entre les mains d'"almacenistas" qu'ailleurs, bien que ce vin soit celui qui se rapproche le plus du sherry "old school".

Basto. — Ce vin est plutôt du type oloroso, mais n'a pas sa saveur bien déterminée. Autrefois, on ne se serait pas servi de ce genre de sherry pour faire des soleras, mais on l'emploie dans ce but aujourd'hui à cause de la demande pour les qualités à bon marché.

Vins doux.

Le Pedro Jimenez est fait du raisin spécial de même nom. C'est un petit raisin rond, très sucré et ressemblant beaucoup au Riesling d'Allemagne; à cause de la différence de climat et de l'état dans lequel il est cueilli et pressé, il produit des vins de caractères opposés.

Pour faire ce vin doux, on cueille le raisin quand il est très mûr, on l'étale sur des pailassons et on l'expose à la chaleur du soleil pendant quinze jours, tant qu'il ne pleut pas; la nuit on le couvre d'autres paillassons pour le protéger contre la rosée, qui ferait pourrir le raisin avant qu'il soit desséché, et c'est dans cet état qu'on le presse.

La quantité excessive de saccharine contenue dans cette sorte de sirop agit comme antiseptique et empêche la fermentation.

Ce vin est naturellement d'un prix très élevé, car il faut quatre ou cinq fois plus de raisins pour produire une égale quantité de liquide.

Le raisin frais étant converti en raisin sec avant d'être pressé, ce vin conserve tout le sucre de raisin et est la plus fine liqueur de vin qui existe. On ne le vend guère que comme liqueur, qui est bue par les dames espagnoles; on l'emploie principalement pour ajouter en petite quantité aux vins fins, afin de leur donner un goût plus ou moins riche, convenant aux vins qui se boivent après dîner.

On fait un vin doux à plus bas prix, appelé "Dulce Apagado", en ajoutant une certaine quantité d'esprit de vin à 66 au-dessus de preuve, au moût tel qu'il sort des presses. La fermentation se trouve ainsi arrêtée, et le vin conserve toute sa douceur. Ce vin à bon marché est employé pour adoucir les sherries à bas prix.

Le "Pajarete" est aussi un vin doux qui était très en usage autrefois et était fait généralement dans un district de ce nom avoisinant la ville de Arcos.

Il y a encore le moscatel qui est fait de la même manière que le Pedro Jimenez, mais avec du raisin muscat qui lui donne une saveur tout à fait différente de celle des autres vins doux.

Manzanilla.

Manzanilla est le nom d'une ville de la province de Huelva, qui produit des vins clairs, légers.

Mais le mot manzanilla signifie aussi camomille, et comme le vin de ce nom est un peu amer, on pense qu'il tire son nom de cette plante. A Sanlucar, on ne produit guère que ce vin. On en boit rarement dans les maisons privées, mais il s'en fait une consommation énorme dans les cafés et restaurants.

Fausses dénominations.

Certains marchands de vins commandent indifféremment du Fino, de l'Amontillado ou de l'Oloroso, de n'importe quel prix et de toute couleur, sans tenir compte de la signification du nom. Cette ignorance ou cette indifférence fait que le public connaît de moins en moins ce qu'il devrait avoir ou ce qu'il obtient quand il demande une de ces variétés de sherry.

Le Fino est le vin qui peut être fourni au meilleur marché; on le paie en général £20 par tonneau.

L'Amontillado a des propriétés qu'il n'acquiert que par l'âge, et en conséquence on ne peut avoir de ce vin à moins de £40 par tonneau.

On peut en dire autant de l'Oloroso, quoique certains bons Rayas puissent être expédiées pour £30; mais d'après quelques experts, aucun vin vendu à moins de £50 ne devrait être appelé Oloroso.

A propos du mot Solera, on commet la plus grande erreur dans la signification qu'on lui donne en général, car ce mot signifie un système appliqué à la production de vins.

Tous les styles et qualités peuvent exister dans le système Solera; mais comme il exige un capital très important, on n'applique ce système qu'aux vins les plus fins. On devrait toujours ajouter au mot Solera le nom du genre de sherry que l'on désire.

Force et couleur.

La force alcoolique naturelle du moût de sherry varie de 12 à 15 pour cent et dans certains cas, elle est de 16 pour cent. Cela dépend non seulement de la chaleur du soleil à laquelle le raisin a été soumis, mais aussi de la constance et de la modération de la chaleur pendant tout l'été.

La force alcoolique des sherries en fûts augmente avec l'âge, à mesure que la partie aqueuse s'évapore; comme la matière colorante du sherry n'est pas aussi adhérente que dans les vins rouges, sa couleur augmente aussi avec l'âge. En bouteilles, si le vin est laissé dans l'obscurité, l'augmentation est presque imperceptible.

Qualité Intrinsèque.

Un fait qui parle en faveur du sherry par rapport à la plupart des autres vins, est que sa qualité ne cesse jamais de s'améliorer, pourvu que le vin soit bon dès le début, quand même il deviendrait impossible de le boire en raison de sa grande concentration. Pour la plupart des autres vins, il arrive un moment où ils atteignent leur plus grande amélioration et doivent être consommés, autrement ils deviennent fades, acides, ou désagréables au goût de quelque autre manière.—(The Wine and Spirit Journal.)

LAWRENCE A. WILSON COMPAGNIE

— Limitée —

La plus importante Maison de Vins et Liqueurs en gros au Canada.

MAGASINS D'ENTREPÔT:
85-89 rue St-Jacques.

ENTREPÔTS DE DOUANE:
26-36 rue des Soeurs Grises.

VOUTES D'ENTREPÔT:
84 ruelle Fortification.

ENTREPÔTS D'ACCISE:
38 rue Foundling

BUREAUX CHEFS: 87 RUE ST-JACQUES

Téléph. Bell, Main 2424, 1394, 7400, 2757;
Marchands, 517.

MONTREAL

Avez-vous essayé les

COCKTAILS SARATOGA

"MANHATTAN,"
"CLUB WHISKY,"
"BRANDY,"
"HOLLAND."

LES SEULS COCKTAILS DE CES MARQUES FAITS AU CANADA.

Prix, $8.25 la caisse

En vente chez tous les marchands de Liqueurs en Gros.

Escomptes spéciaux aux maisons de gros.

Agents pour la Puissance.

D. McMANANY & CO.,
INC.

Marchands de Liqueurs en Gros.

SHERBROOKE, - - Qué.

Cognac Bisquit

"10 ANS D'AGE"

Un cognac pur, recommandé par les médecins les plus éminents.

AUSSI

'OLD LIQUEUR" & V. V. S. O. P.
(20 ans d'âge) (55 ans d'âge)

Seuls Agents:

WALTER R. WONHAM & SONS
6 RUE ST-SACREMENT, - - MONTREAL

BOISSONS ALCOOLIQUES EXTRAITES DE L'AGAVE ET DE LA BANANE.

Dans les pays où la vigne fait défaut et où, par contre, abondent certaines plantes ou fruits pouvant fournir à bon compte un liquide hygiénique et rafraichissant, on a intérêt à ne pas négliger la culture de ces derniers, mais, au contraire, à la développer le plus possible. Tel est le cas, en particulier, de l'"agave" au Mexique et de la "banane"' au Guatemala et dans d'autres régions tropicales.

L'agave peut donner naissance à deux sortes de boissons ou liqueurs fermentées: le "pulque" et le "mezcal". Nous dirons quelques mots de leur extraction. Quant à la banane, elle permet de produire économiquement un "alcool" de bon goût pouvant lutter avec les meilleures eaux-de-vie américaines et européennes.

Pulque.

Le pulque est un vin spécial rappelant ce qu'on appelle en Afrique occidentale le "vin de palme". Sa composition, qui n'est pas encore bien déterminée, varie dans des proportions assez grandes suivant la richesse des agaves en principes sucrés; sa teneur en alcool est comprise entre 3 et 6 pour cent.

Tous les agaves ne sont pas susceptibles de produire le pulque: la plante doit, pour cela, subir un traitement spécial pendant son développement. D'après M. Diguet, ce n'est que lorsque cessant la production de sa frondaison, l'agave voit naître en son centre ce gigantesque jet au sommet duquel apparait la hampe florale, que la plante peut être traitée en vue de l'extraction du pulque.

Pour obliger l'agave à accumuler la sève destinée à former ce liquide, on la pince de façon à supprimer l'apparition de la hampe; puis, lorsqu'on juge le moment oportun, on pratique dans le tronc une incision qui oblige l'"aguamiel" à se répandre dans la cavité ainsi produite.

On le recueille à l'aide d'un tube ayant à peu près la forme d'une pipette.

Tous les agaves ne peuvent cependant pas produire ce liquide. Celui que l'on utilise de préférence est le "magey" qui est l'objet d'une grande culture dans les hauts plateaux les environs de Mexico.

Pour être transformé en pulque, l'aguamiel doit subir la fermentation. Celle-ci s'exécute dans des cuves spéciales. L'ensemencement du ferment s'effectue en versant dans chaque cuve, soit une certaine quantité de pulque déjà fermenté, soit de préférence une levure préparée d'avance à l'aide d'aguamiel riche en principes sucrés.

L'opération dure environ 36 heures. On reconnait que le liquide est suffisamment préparé lorsqu'il a atteint un certain état de viscosité, ou fil, qu'il est facile de juger avec un peu d'habitude.

Le pulque a ainsi l'aspect d'un liquide légèrement sirupeux, un peu comparable à ce point de vue à de l'orgeat dont il a, du reste, la couleur opalescente. Au sortir des cuves de fermentation, il a un goût légèrement sucré, mais il ne tarde pas à posséder une saveur aigre et désagréable, par suite de fermentations secondaires. Aussi, les Européens s'y habituent-ils difficilement.

Mezcal.

Le mezcal est une véritable liqueur, car il titre de 50 à 55 pour cent d'alcool. Sa fabrication est très répandue au Mexique où il constitue, du reste, la principale eau-de-vie consommée.

L'extraction de ce liquide peut s'effectuer plus facilement que celle du pulque, car presque tous les agaves conviennent à cet usage. D'après M. Diguet, la fabrication comprend quatre opérations successives: 1° la torréfaction; 2 le malaxage avec de l'eau; 3° la fermentation; 4° la distillation.

Le but de la torréfaction est de transformer en sucre fermentescible les glucosides contenus dans le tronc de la plante, cela par l'action de la chaleur dégagée pendant cette opération. Une fois celle-ci jugée suffisante, on passe au broyage-malaxage qui provoque l'écrasement et la transformation en pâte des fragments de pulpe amenés aux appareils à l'aide de distributeurs. Des palettes mises en mouvement agitent en même temps et diluent la pulpe dans un courant d'eau; le débit de cette eau est calculé de façon à séparer le sirop qui s'écoule de l'appareil des déchets, ou bagases, qui restent dans l'appareil.

La fermentation s'effectue dans des récipients spéciaux et avec toutes les précautions nécessaires. Il en est de même de la distillation.

Au sortir des appareils de distillation, c'est-à-dire au moment d'être livré à la consommation, le mezcal se présente sous l'aspect d'un liquide parfaitement limpide; il possède une saveur et une odeur très empyreumatiques. Sa composition n'est pas plus connue que celle du pulque, car les analyses qui en ont été faites jusqu'ici n'indiquent pas la nature exacte des différents alcools, éthers et aldéhydes qui contribuent à lui donner sa saveur caractéristique; celle-ci n'est du reste appréciée généralement, il faut le dire, que par les indigènes.

Alcool de Banane.

Bien que très goûtée en Occident et dans l'Amérique du Nord, la banane importée des pays tropicaux est l'objet d'un déchet qu'on peut évaluer en moyenne à 20 pour cent de la production totale. Ce déchet comprend aussi bien les fruits avariés que ceux inutilisés par suite de la surproduction à certaines époques de l'année (juillet à octobre) où l'activité des marchés est très ralentie. Il en résulte donc des pertes importantes.

On a bien cherché à transformer les fruits non livrés à la consommation en farine de banane ou à les cuire avec du sucre pour en faire des sortes de conserves ou confitures, mais les résultats n'ont pas été satisfaisants. Au contraire, on a constaté, à la suite des remarquables essais de M. Guérin, chef du Laboratoire central de Guatémala, et de M. d'Hérelle, directeur de la Station expérimentale du Yucatan, à Mérida, que la banane pouvait produire directement un alcool de consommation assez comparable comme goût au whisky, mais présentant sur lui l'avantage d'être un produit pur et moins cher.

Une année de baril suffit pour communiquer au produit une finesse de goût et un arôme remarquables. Cette rapidité de vieillissement est due naturellement à la chaleur des pays tropicaux; elle serait certainement moins accentuée en Europe.

Le rendement peut être calculé à raison de 41.¾ d'alcool ou liqueur par régime de bananes. Le prix de revient d'une caisse, calculé en tenant compte de l'établissement de l'usine, du combustible, des appareils, de la main-d'oeuvre et de la matière première, est de $1.40 à $1.60 la caisse. On obtient à ce prix un produit supérieur comme qualité à ceux qui sont actuellement vendus 22 fr. 50 ($4.50) en gros à New-York.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, la possibilité d'obtenir à bon compte un alcool pouvant lutter aisément avec ceux connus actuellement et spécialement avec le whisky, est évidente. Elle offre, en outre, un nouveau débouché à un produit dont les déchets représentent une valeur parfois considérable dans certaines régions éloignées des centres de consommation ou des marchés.—(Revue Vinicole.)

Qualité, du fond de la bouteille au bouchon.

Après plus d'un demi siècle d'expérience en affaires, nous ne cherchons pas simplement à faire connaître le **volume** de notre production ; nous avons l'ambition d'acquérir la renommée et la réputation de fabricants et de vendeurs du **Meilleur Whisky qui soit produit sur ce continent.**

Incidemment, tout en faisant une chose, nous acquérons l'autre, parce que la **Qualité** constitue la meilleure publicité et que chaque bouteille de

Rye Whisky
" SPECIAL SELECTED "
de Corby

qui est vendue, est une annonce qui attire un plus fort volume d'affaires.

Mettez ce whisky sur votre Liste d'Achats et laissez-le sur cette liste.

H. CORBY DISTILLERY CO., LIMITED.

" Corby's of Corbyville depuis plus d'un demi-siècle."

Bureaux principaux à - - - - - MONTREAL.

VENDEZ LE

GIN de BURNETT

"LE LONDON DRY ORIGINAL,"
ABSOLUMENT LE PLUS FIN !

J. M. DOUGLAS & Co., Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

JOSEPH E. SEAGRAM,

•• DISTILLATEUR DE ••
Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA

"Old Times," "White Wheat," "No 83 Rye," "Star Rye".

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Agents, Montréal.

EMPLOI DU LAIT POUR LE COLLAGE.

Le lait est une substance clarifiante qui a des propriétés particulières; si celles-ci limitent son emploi dans beaucoup de cas, par contre elles l'indiquent dans d'autres où les clarifiants d'un usage plus général, comme la gélatine ou les oeufs, sont insuffisants pour le résultat que l'on désire obtenir.

Tout d'abord le lait a une action énergique; grâce à sa coagulation rapide dans des milieux alcooliques il se précipite en gros flocons et entraîne rapidement les matières en suspension dans le liquide. D'autre part, il a un pouvoir décolorant très appréciable; il précipite une partie de la matière colorante des vins rouges. C'est dire qu'il ne faut pas songer à l'utiliser pour ces derniers; par contre, pour les vins blancs il a fréquemment son emploi. Les vins riches en alcool, généreux et corsés peuvent être ainsi clarifiés; mais non les produits légers qui seraient trop affaiblis.

C'est surtout pour ses propriétés particulières, comme son action décolorante, que le lait est utilisé. Aussi le conseillons-nous pour les vins blancs jaunis ou ceux qui ont contracté accidentellement une teinte rosée. De plus, à cause de la matière grasse qu'il contient, il peut être utilisé pour le traitement des vins ayant certains mauvais goûts, de fût, de moisi.

L'usage du lait est beaucoup plus répandu pour le collage des spiritueux que pour celui des vins. Ici encore on utilise en même temps que son action clarifiante, son action décolorante, précieuse toutes les fois que l'on a à traiter des produits, qui, par suite d'un séjour trop prolongé en fût ou pour une cause quelconque, ont une teinte trop foncée que l'on désire faire disparaître. Comme le lait produit un dépôt volumineux au fond des récipients, il faut filtrer ce dépôt pour recueillir le liquide qu'il retient.

Pour les vins et les eaux-de-vie la dose la plus courante est de 0.22 à 0.87 chopine de lait par 22 gallons.

C'est la caséine qui agit comme matière clarifiante; le lait contient en outre de l'eau, du lactose ou sucre de lait, du beurre et des sels minéraux. La caséine n'est soluble dans le lait que parce qu'elle est en milien alcalin; elle devient insoluble au contact du vin, toujours acide; elle se précipite alors en flocons extrêmement fins. L'alcool et le tanin agissent aussi en favorisant la coagulation de la caséine.

La teneur du lait en ses divers éléments est évidemment variable, mais en moyenne on peut compter qu'un litre (0.22 gallon) contient environ 1.4 onces de caséine. Lorsqu'on emploie un demi-litre de lait ayant cette teneur pour 22 gallons de vin, cela fait donc 0.7 once de caséine. Cependant en même temps que celle-ci, on introduit d'autres éléments qui, non seulement sont inutiles pour la clarification, mais encore peuvent nuire au vin traité. Aussi est-il nécessaire de prendre certaines précautions lorsqu'on fait un collage au lait.

Le lactose ou sucre de lait, en présence de ferments spéciaux en suspension dans le vin, donne parfois de l'acide lactique; une température un peu élevée aidant, des fermentations secondaires peuvent s'établir et communiquer au vin un goût désagréable.

Le beurre est aussi à redouter; il dissout et entraîne les aromes, le bouquet; de plus il retarde, par sa légèreté, la précipitation des lies et parfois il peut donner des goûts de rance si on n'a pas soin de soutirer en temps voulu.

On voit donc que le lait constitue un clarifiant dont on doit se servir avec une grande prudence. Aussi ne faudrait-il pas l'utiliser constamment et doit-on le réserver, pour les cas où ses propriétés particulières deviennent avantageuses.

Quoi qu'il en soit, il faut, dès que la clarification est obtenue, soustraire, par un soutirage, le vin à l'influence du lactose, des matières grasses ou albuminoïdes qui pourraient se décomposer dans les lies.

Pour éviter en partie ces inconvénients on peut écrémer le lait ou le faire bouillir. On a songé aussi à séparer la caséine du lait et à n'employer que celle-ci pour le collage et surtout pour la décoloration. Comme elle n'est soluble dans le lait qu'à cause des alcalins qu'il contient, on est obligé, pour qu'elle agisse, de la solubiliser par une matière alcaline, de préférence la potasse. Les doses à employer varient de 0.35 à 0.7 once, suivant le cas. Comme la gélatine, la caséine retient environ les deux-tiers de son poids de tanin.

M. Langlade.

L'EXPOSITION NATIONALE CANADIENNE

Cette Exposition aura lieu à Toronto, du 26 août au 11 septembre prochains.

Les Directeurs n'ont rien négligé pour que l'Exposition de cette année soit encore plus grandiose que ses devancières.

Plusieurs bâtisses nouvelles ont été ajoutées, et des améliorations considérables ont été faites sur le terrain.

Une des attractions principales est la Fontaine Goodram, unique en son genre sur le continent américain.

L'illumination sera aussi rendue des plus attrayantes par l'introduction du système Hydro-Electrique.

LE VIN SEC ET LA SOIF.

Une curieuse idée existe, dit The Lancet, de Londres, Angleterre, que le vin dit sec donne soif. Appliqué au vin, le mot "sec" veut dire exempt de sucre. Comme le sucre disparaît du vin par la continuation de la fermentation, le caractère acide du liquide ressort. Le sucre, en somme, masque l'acidité, et c'est pour cette raison qu'on a recours au sucre dans la limonade ou les tartres aux fruits. Toutefois l'acidité existe toujours; mais grâce à la présence du sucre, l'acide ne se diffuse pas aussi rapidement et, en conséquence, il n'a pas un effet aussi excitant sur le siège des sensations. On ne doit pas supposer que, parce qu'un vin est sec — c'est-à-dire contient un minimum de sucre — il excite la soif. Le plus sec de tous les vins est le claret, et c'est ce qui fait que beaucoup de personnes le considèrent comme un vin acide, car il ne contient presque pas de sucre pour contrebalancer l'acidité. Le claret en bonne condition est le moins acide et le moins sucré des vins; mais personne ne se plaint qu'il donne soif. Le champagne est tout aussi acide, si ce n'est plus, que le claret, mais contient plus de sucre, et on accuse généralement le champagne d'exciter la soif. L'ingestion de beaucoup de sucre fait naître la soif, mais un champagne sec ne contient pas plus de 2 pour cent de sucre, et une chopine de champagne ne contient pas plus d'un cinquième d'once de sucre, quantité moindre que celle que beaucoup de personnes mettent dans une tasse de thé ou de café. Nous connaissons une autre théorie, par laquelle le champagne provoquerait la soif parce qu'il est "chaulé" pour le rendre "sec". Là encore, il semble que le mot "sec" implique l'idée secondaire d'absence d'humidité, ou l'idée que la chaux absorbe l'humidité et laisse le consommateur assoiffé. Cette théorie est manifestement absurde, et en fait on ne trouve jamais de chaux dans le vin. Toutefois, on observe généralement que le champagne laisse une sensation de soif; il doit y avoir quelque raison à cela. Le vin de Champagne doit être distingué des autres vins au point de vue de cet effet. La qualité mousseuse du champagne, ajoutée à sa teneur en sucre, est peut-être un facteur de l'effet produit. Outre le fait qu'un breuvage alcoolique est en lui-même un stimulant diffusible, son action est, sans aucun doute, considérablement accélérée, quand ce breuvage est à l'état d'effervescence. Le gaz acide carbonique agit comme stimulant sur les mouvements de l'estomac et aide au procédé mécanique de la digestion. Il est donc probable que les vins mousseux secs subissent plus faci-

S. H. EWING & SONS, IMPORTATEURS et MANUFACTURIERS de

BOUCHONS

Coupés à la main et à la machine.

Marchands de Capsules pour boutellles, de Broche d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

Suceursale de Toronto; 29 Front St., West. Bureau Principal: 96 rue King, Montréal

Téléphones: { BELL MAIN 65 / MARCHANDS 522

Cognac Bouquet
Cognac Medico-Tonic
Cognac *** - V.S.O. - V.V.S.O.P.
Cognac 1847

Lucien Foucauld & Co.
COGNAC

LAW, YOUNG & CO.
MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en ranGde-Bretagne et en Prance.

Absinthe	Pernod Fils.
Ale & Stout	Daukes & Co.
Bénédictine	Benedictine Co.
Bourgognes	Bouchard père et fils.
Brandy	Renault & Co.
Cherry Whisky (The Original)	Fremy's.
Claret et Sauternes	Nathl. Johnston & Fils.
Crême Cacao Chouva	A. Droz & Cie.
Gin de Hollande	T, H. Henkes.
Gin London Dry	"Gordon's."
Ginger Ale Anglais	"Schweppes."
Lime Juice	L. Rose & Co.
Liqueurs	Marie Brizard & Roger
Madère	Leacock & Co.
Soda Anglais	"Schweppes."
Stout	Wheeler & Co.
Tarragone	Louis Quer.
Vermouth	Noilly Prat & Cie.
Vin de Lisbonne	Sarano & Co.
Vin de Malaga	Crooke Bros.
Vins de Porto et Sherries	Sandeman & Co.
Vins de Porto et Sherries	"Mackenzie."
Vins du Rhin et Moselle	Koch Lauteren & Co.
Whisky Ecossais	"Kilmarnock."
Whisky Irlandais	Dublin Distillers Co.

Cette Marque Célèbre Mise en

Pintes, Chopines, ½ Chopines et Flasks "Book"

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUE PAR

J. P. WISER & SONS, LIMITED

Prescott Ontario

"NEW-YORK" "CANADA"

lement la diffusion que les vins non mousseux, leurs effets sur les fonctions du corps sont plus prononcés, l'équilibre fluide du sang est dérangé, sa densité augmentée, d'où sensation de soif.

LA CONSOMMATION DES SPIRITUEUX AU CANADA.

La Revue des Vins et Liqueurs, de Cognac, publie sous ce titre, dans son numéro du 31 juillet, un article dont nous reproduisons l'extrait suivant:

Nous avons vu dans notre précédent article sur le Canada que le vin ne saurait être la boisson dominante des habitants de cette gigantesque colonie britannique, dont l'étendue dépasse celle d'un vaste empire.

Il est probable que la viticulture s'y dévoloppe, bien que les autorités compétentes ne disposent encore d'aucune donnée sur la production du vin, en dehors de l'évaluation jointe au dénombrement de 1901: 500,000 gallons, quantité sensiblement égale au moment de l'importation pendant la même année. Dans un an au plus tôt, on connaîtra la nouvelle évaluation de la production viticole pendant l'année du nouveau recensement, soit précisément l'année en cours.

Il est permis de rappeler que de 1901 à 1910, l'importation du vin s'est accrue d'environ 50 pour cent. C'est déjà un fait acquis pour le commerce français, qui fournit des quantités respectables de la "purée septembrale" et qui bénéficie au Canada d'un tarif spécial, fort bien accommode aux caractères particuliers de nos vins nationaux.

La question de savoir si, en dehors de l'augmentation brute, la consommation du vin gagne du terrain sur celle du whisky ou de la bière ne sera résolue qu'après la publication intégrale des résultats du dénombrement de 1911, qui nous mettra en mesure d'apprécier l'influence de la production viticole indigène.

Pour la même raison, nous ne tiendrons aucun compte des progrès énormes de la consommation de la bière, tant au point de vue absolu: 13 millions de gallons en l'espace de 10 ans, qu'au point de vue relatif (5 gall. 3 au lieu de 4 gall. 7 par tête d'habitant).

Nous noterons seulement que le Canadien consomme sûrement beaucoup moins de bière que l'Anglais ou l'Australien.

Il est beaucoup moins en retard quant à la consommation générale de l'alcool. En 1901, elle s'élevait à 0 gal. 76 par tête. En 1901, seule année où les indications de ce genre soient réellement dignes de foi, c'était 31.45 d'alcool de preuve à 57.47 pour cent d'alcool pur.

Des évaluations officielles portent la consommation moyenne en gallons pendant l'exercice 1909-1910 à 0.81 au lieu de 0.76; mais ce progrès apparent est peut-être imaginaire et l'augmentation de la consommation pourrait s'expliquer par le développement encore inconnu de la population.

Ce qui reste certain, c'est que la production indigène de l'alcool a plus que doublé. Elle se chiffrait en 1899-1900 à 2,658,557 gallons impériaux de preuve, étalon légèrement inférieur à notre preuve des Charentes.

L'importance des spiritueux n'a pas fléchi en présence de cette énorme progression de la production locale. Elle montait en 1899-1900 à 1,535,168 gallons de liquide. Mais elle n'a pas doublé: portée à 2,429,250 gallons de liquide, elle s'est accrue seulement d'environ 60 pour cent.

L'importation des boissons spiritueuses, malgré la concurrence très redoutable de la production locale, participe donc dans une très large mesure à l'essor économique de la puissance du Canada.

Les boissons spiritueuses étrangères, importées pour la consommation, se classaient pendant l'exercice 1909-1910 dans l'ordre suivant, en considérant seulement la quantité brute, sans distinction de degré:

Gallons.	Evalués à
Genièvre, 832,497	$ 567,005
Whisky, 818,172	1,438,141
Eau-de-vie et ses imitations, 381,477	707,044
Rhum, 157,361	91,439
Cordiaux et liqueurs de toutes sortes, 51,018	113,415
Tous autres spiritueux ou liqueurs alcooliques, 24,271	13,595
Absinthe, 4,000	6,961

En négligeant les alcools et liquides alcooliques, employés pour la pharmacie et pour la parfumerie ainsi que les alcools supérieurs à l'usage de l'industrie, on voit qu'en fait de boissons spiritueuses d'origine étrangère les Canadiens accordent une faveur égale au genièvre et au whisky, le genièvre l'emportant surtout en raison de son moindre prix. L'eau-de-vie, et il faut le dire notre eau-de-vie, occupe un rang intermédiaire entre le whisky et le rhum. Les liqueurs, amers — vermouths exclus — suivent de très loin ainsi que d'autres spiritueux d'origine exotique; enfin, on consomme quelque peu d'absinthe. Malgré l'origine française des 3/10 de la population canadienne, on ne saurait en conclure à une préférence de la consommation de nos produits par la population canadienne. L'eau-de-vie de Cognac devait cependant être connue d'une partie des émigrants de France, qui ont contribué à la formation de la population canadienne française. On distinguait, parmi eux, un certain nombre de Saintongeois, et l'eau-de-vie charentaise était déjà appréciée hors de France au XVIIe siècle, à plus forte raison était-elle goûtée par les originaires de la province.

Les immigrants anglais ont d'ailleurs apporté sur le territoire de la Puissance les habitudes de leur pays d'origine relativement à nos excellentes eaux-de-vie.

C'est ainsi que l'eau-de-vie de Cognac, imitations comprises, selon la nomenclature douanière canadienne, occupe la seconde place, parmi les spiritueux étrangers consommés dans le pays, au point de vue de la valeur.

Pendant le dernier exercice, dont les résultats définitifs soient connus, les importations se sont élevées à 401,026 gallons de liquide. La valeur totale de ces eaux-de-vie montait à $712,302, non compris le montant des droits de douane.

Les livraisons à la consommation par acquit des droits ont été un peu plus faibles: 381,477 gallons, valant $707,044.

A moins de 2 pour cent près, toutes ces eaux-de-vie sont d'origine française; il n'est même pas certain que le reste, environ 6,000 gallons, soit d'une autre origine, tout au moins pour les provenances de l'Angleterre et des Etats-Unis.

LES ENSEIGNES LUMINEUSES.

Le règlement permettant d'ériger des enseignes lumineuses suspendues à six pieds au plus des édifices au-dessus du trottoir et n'excédant pas la largeur du dit trottoir, a été défait par le Conseil municipal de Montréal, malgré une vigoureuse défense de l'échevin Dandurand.

M. Dandurand invoquait la raison qeu dans les grandes villes des Etats-Unis, on permettait d'ériger ces enseignes parce que l'on avait constaté qu'elles ajoutaient beaucoup à la beauté de la ville le soir.

Mais les échevins Larivière et L. A. Lapointe prétendent le contraire. M. Lapointe ajoute, entre autres choses, que ces enseignes constituent une injustice en permettant à un négociant de s'annoncer au détriment d'un voisin.

Le débat dura assez longtemps. L'échevin Dandurand demanda qu'on retardât l'adoption du règlement afin de l'étudier mieux. Mais on vota et la clause 2, en deuxième lecture, fut finalement rejetée.

Eau de Table Naturelle
"PERRIER"
FOURNIE

A la Cour
du Roi
d'Angleterre

A la Cour
du Roi
d'Espagne

et au Parlement Anglais

"Le Champagne des Eaux de Table"

L'Eau Gazeuse Naturelle "PERRIER" est, de toutes les Eaux Minéraires, celle qui se mélange le mieux avec le Scotch' le Brandy, les Vins, etc., et leur laisse leur goût naturel.
L'Eau "PERRIER" est mise en bouteilles à la source même, à Les Bouillens Vergeze, Gard, France.
Pour Pancartes, Affiches, Prix et Renseignements, S'ADRESSER À

S. B. Townsend & Co., *Seuls Agents,* Montréal.

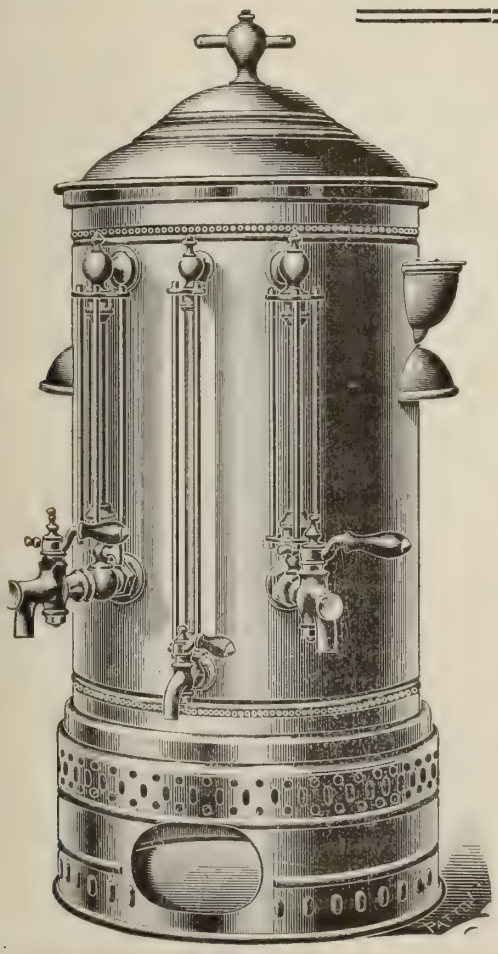

Accessoires et Fournitures d'Hotel et de Bar de toute description.

Nous manufacturons : Cabinets et Boîtes à Serpentin pour Bière, Glacières, Work Boards, Pompes à Bière, Extracteurs de Bouchons, Compresseurs de Citrons, Crachoirs, Urnes à Café, etc.

Les prix sont corrects. Demandez le Nouveau Catalogue "C."

Hamilton Brass Manufacturing Co'y,
LIMITED
HAMILTON, ONT.

Bureau à Montréal :
327 rue Craig Ouest.

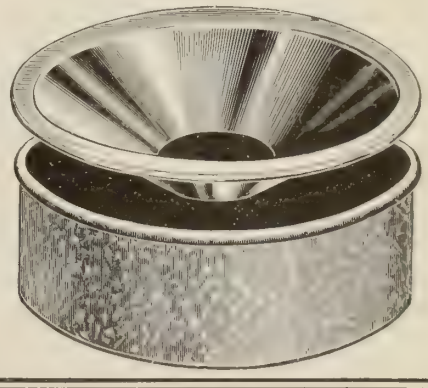

LES PRIVILEGES POUR RESTAURANTS A L'EXPOSITION DE QUEBEC.

Les directeurs de la Compagnie d'Exposition de Québec ont décidé, vu l'accroissement très considérable et très rapide des demandes d'espaces dans le Palais Industriel, de mettre un frein à l'ambition de ceux qui voudraient réserver des espaces plus grands qu'il n'est nécessaire, car du train dont vont les choses, malgré que plusieurs exposants aient décidé de faire leur étalage sous des tentes, la quantité des espaces ne pourra pas suffire à la demande.

Parmi ceux qui ont réservé tout récemment leurs espaces, on remarque la Compagnie du Québec Central qui fera une exhibition des plus intéressantes au point de vue de l'industrie minière et de l'industrie du bois, les deux plus florissantes industries qui existent dans la région que parcourt cette Compagnie de chemin de fer.

Les directeurs de la Compagnie d'Exposition ont en outre décidé que les espaces à réserver pour le grand restaurant, le "Lunch Counter" et les buffets seront vendus à l'encan. La Compagnie a l'intention d'obtenir un service de parfait ordre et des plus accommodants, pour les milliers de personnes qui visiteront l'Exposition de Québec du 28 août au 5 septembre prochain.

Tout fait présager que dans l'organisation de cette Exposition, il ne sera oublié aucun détail et que les exposants et les visiteurs auront toute satisfaction.

L'extraction des racines de bruyère blanche pour la fabrication des pipes se poursuit activement en Algérie, et, d'après un agent consulaire anglais, le gouvernement français a adjugé les droits d'extraction, pour une période de cinq ans, sur une superficie de plus de 250,000 acres de forêts dans le département de Constantine. Une compagnie, que l'on prétend américaine, exploite plusieurs forêts et érige des constructions sur les terrains remis en état près des quais de Bone, pour la préparation des racines. Cette préparation offre des difficultés, car il faut maintenir les racines humides jusqu'à ce qu'on ait ébauché la pipe et qu'on l'ait fait bouillir. Si la racine se dessèche, elle se fend immédiatement et est hors d'usage.

* * *

D'après un journal d'Amsterdam, un habitant de cette ville aurait découvert un traitement chimique par lequel on peut donner à des cigares à bon marché, de couleur très foncée, amers, un arôme exquis, égal à celui des cigares vendus à des prix dix fois plus élevés. On dit que des juges experts en fins cigares, au cours d'une expérience faite à Amsterdam, n'ont pas établi de différence entre les cigares ainsi traités et ceux des marques les plus dispendieuses. Le procédé consisterait à extraire le goût désagréable des mauvais cigares, et à leur donner un bon arôme. La couleur est également changée.

L'ANNUAIRE DES JOURNAUX CANADIENS

Edition 1911

D'après l'édition 1911 de l'annuaire des Journaux Canadiens qui vient d'être publié, le Canada et Terre-Neuve ont ensemble 136 journaux quotidiens, 1,102 journaux hebdomadaires ou semi-hebdomadaires, 205 journaux mensuels ou semi-mensuels et 23 autres journaux publiés moins fréquemment; on peut se fier à ces chiffres, car l'annuaire des Journaux Canadiens est publié par l'agence d'annonces la plus ancienne et la plus considérable qui existe au Dominion, l'agence A. McKim, Limited, de Montréal et Toronto. C'est la septième édition de son annuaire qui est d'une grande utilité aux Canadiens et qui mérite d'avoir sa place sur le bureau de tout homme d'affaires, qu'il fasse des annonces ou qu'il n'en fasse pas.

Outre qu'il donne la liste des publications candiennes, périodiques et qu'li en fait la description, l'annuaire des Journaux Canadiens cite le chiffre de la population, les principales industries, les compagnies de chemin de fer et de télégraphe, les noms des Banques et tout ce qui peut intéresser les grandes villes, les petites villes et les villages du Canada; la brochure en question a plus de 475 pages, elle est très-bien reliée et fait certainement honneur à ceux qui la publient et aux journaux du Canada en général.

La Compagnie A. McKin, Limited, est particulièrement qualifiée pour publier une brochure de ce genre; on pourra s'y référer quand il s'agira de publications canadiennes. Cette compagnie est une des premières qui ait entrepris une affaire de publicité dans le Dominion, l'agence McKim, Limited, ayant été fondée à Montréal en janvier 1889, il y a vingt ans, par M. Amson McKim, qui est toujours à la tête de cette affaire.

Pendant tout ce temps, la compagnie McKim a été reconnue comme la principale agence de publicité en Canada, et bien qu'ayant eu des débuts modestes, cette compagnie a pris un développement énorme, elle n'est que l'intermédiaire entre le marchand de gros et le marchand de détail, et elle est arrivée à fonder une entreprise dont les affaires se chiffrent par millions.

Il y a plusieurs années, la Compagnie McKim, Limited, a reconnu qu'une des choses nécessaires à la publicité bien faite est une connaissance parfaite des médiums de publicité. Cette compagnie a commencé la publication du "Canadian News Paper Directary", qui est maintenant reconnu comme l'ouvrage le plus complet et le plus exact du genre qui ait jamais été publié.

Prix, express ou frais de poste payés d'avance, $2.00.

Calculez la perte que vous faites lorsque l'un de vos commis prend dix minutes à faire une vente ne s'élevant pas à cinquante centins.

* * *

L'Association des Epiciers d'Ottawa a procédé à l'élection de ses officiers à son assemblée annuelle qui a eu lieu la semaine dernière. MM. A. G. Johnson a été élu président, F. W. Forde, premier vice-président, F. Fowler, deuxième vice-président, Duncan Bell, trésorier, T. W. Collins, secrétaire, H. C. Ellis, Wm. York, Wm. Mitchell, C. B. McLean, J. Bambuck, directeurs. MM. W. J. Eastcott et A. P. Johnson, auditeurs.

* * *

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant les noms et les adresses des directeurs de la Compagnie du Grand-Tronc: Alfred W. Smithers, Homefield, Ang.; Sir Henry Mather Jackson, Londres, Ang.; Charles Melville Hays, Montréal; George Von Chauvin, Westminster, Ang.; John Alan Clutton Brock, Oakfield, Ang.; Colonel Frederick Firebrace, Westminster, Ang.; Sir Felix Schuster, Londres, Ang.; Lord Welby, Londres, Ang.; Sir William Henry White, Londres, Ang.; Sir W. Lawrence Young, Londres, Ang.

UN RESTAURANT sans cigarettes est comme un engin qui n'est pas huilé ; l'un ne tiendra pas longtemps, et l'autre ne fonctionnera pas longtemps. Le restaurant requiert une bonne sorte de cigarettes, comme l'engin requiert une bonne sorte d'huile.

Les

CIGARETTES

PLAYER'S

NAVY CUT

DONT LES QUALITES sont innombrables, sont de plus en plus demandées. Si un client refuse de prendre une consommation, offrez-lui un paquet de ces cigarettes. De cette façon, vous ne perdrez pas de ventes.

Imperial Tobacco Company of Canada

LIMITED

Cigares et Tabacs

L'INDUSTRIE DU TABAC AU CANADA.

Nous traduisons du "Canadian Cigar and Tobacco Journal," l'article suivant, récemment publié.

Une des difficultés que les manufacturiers de cigares du Canada ont souvent à résoudre est la question de la main-d'oeuvre.

Il n'est pas facile de se procurer des cigariers compétents, et il est à croire que la bonne situation qui leur est faite aux Etats-Unis empêche les bons ouvriers de traverser la frontière pour accepter de l'emploi au Canada.

Le nombre des apprentis n'est pas assez grand pour qu'on puisse éprouver une difficulté moindre à l'avenir. Au contraire, le développement continu de l'industrie des cigares nécessite constamment l'emploi d'un plus grand nombre d'hommes, ce qui tend à aggraver plutôt qu'à améliorer la situation.

Etant donné les circonstances et particulièrement le fait bien établi que le goût du consommateur doit être étudié par tous les moyens possibles, cette question de la main-d'oeuvre attire l'attention des hommes réfléchis du Canada, qui sont engagés dans la manufacture des cigares.

On a suggéré aux manufacturiers de coopérer à l'inauguration d'un système d'enseignement dans les principaux centres du Dominion où l'on se livre à l'industrie de la manufacture des cigares. C'est-à-dire qu'une occasion devrait être fournie aux jeunes gens désireux de s'engager dans l'industrie, d'apprendre la fabrication des cigares pratiquement et complètement.

Une telle méthode d'enseignement existe déjà aux Etats-Unis, et les manufacturiers de cigares du Canada, au cas où ils adopteraient cette suggestion, pourraient obtenir aux Etats-Unis des données qui les aideraient dans leur projet. Mais pour cela, il faut que les manufacturiers coopèrent à l'oeuvre et laissent de côté les questions moins importantes, dans leurs efforts pour garantir l'avenir de l'industrie. Il serait bon que quelque union plus resserrée fût formée et qu'une entente fût conclue par laquelle on pût formuler quelque règle flexible de travail dans chaque centre séparé de l'industrie.

Nous nous proposons tous de gagner autant d'argent que nous le pouvons; mais quelquefois l'isolement individuel devient un acte imprévoyant qui a d'abord pour résultat une perte pour l'unité et ensuite un détriment pour l'industrie tout entière. Une entente mutuelle ne devrait pas impliquer un ordre couvrant toutes les méthodes de travail; mais il est certaines questions au sujet desquelles une action commune ne manquerait pas d'être profitable.

Cette question de la main-d'oeuvre ne s'applique pas uniquement à l'intérieur de la manufacture; elle affecte aussi l'extérieur. Avec le développement de l'industrie et l'élargissement du marché, particulièrement dans l'Ouest du Canada, le personnel vendeur doit être maintenant plus nombreux qu'autrefois afin de couvrir le territoire régulièrement et complètement. Dans ce département, on place facilement des hommes compétents, et la demande excède généralement l'offre.

Le vendeur idéal est celui qui a une connaissance exacte de l'industrie, à partir des premières opérations de la fabrication des marchandises qu'il vend, jusqu'à l'article fini. Il y a naturellement des hommes qui sont nés vendeurs et qui s'acquittent bien de leur tâche; mais même ces hommes sont mieux outillés pour leur travail, quand ils connaissent parfaitement au moins quelques détails très importants de leurs lignes spéciales et quand ils peuvent répondre aux questions pratiques que leur posent leurs clients.

Rien n'est plus déconcertant pour un vendeur que son incapacité à expliquer familièrement et exactement les mérites de ses marchandises. Un savoir de ce genre peut s'acquérir dans la manufacture et par une étude patiente; mais il sera forcément moins profond que celui obtenu par un apprentissage complet.

La question de la main-d'oeuvre présente encore un troisième aspect, en ce qu'elle affecte la vente au détail. La question des vendeurs des magasins de détail n'est peut-être pas aussi complexe que les autres dont nous parlons ci-dessus, néanmoins elle a aussi une grande importance.

Le commis qui vend des cigares devrait connaître son affaire parfaitement et intelligemment, car, ainsi que le voyageur de commerce, il vient en contact avec des acheteurs de toutes sortes et de toutes conditions, et sa carrière individuelle et le succès du magasin dans lequel il est employé, dépendent presque entièrement de lui-même. C'est presqu'un axiome de dire que le commis qui veut se rendre justice ainsi qu'à son patron, n'est pas l'homme qui se contente simplement de faire le travail particulier pour lequel il est employé; c'est celui qui s'occupe de tout dans le magasin, qui cherche à se faire valoir auprès de son patron et à gagner sa confiance.

Le commis qui se montre désireux d'apprendre son métier dans tous ses détails, ne sera pas découragé par son patron dans ses louables efforts. Au contraire, il est certain de recevoir tous les encouragements, et il s'apercevra qu'au point de vue pécuniaire, il est bon de prendre de la peine, non pas seulement pour servir les clients, mais pour pouvoir leur parler intelligemment et exactement des marchandises qu'il présente à leur examen.

Ce n'est pas seulement au moment où la vente est active, que le commis devrait exceller. S'il utilise les moments où le magasin est tranquille pour parfaire son savoir, il sera d'autant plus apte à satisfaire la clientèle quand il y aura affluence d'acheteurs au magasin.

Dans toute l'industrie, l'enseignement occupe donc une place très importante. Les conditions des affaires ont grandement changé, même au cours des dix dernières années, dans l'industrie des cigares et du tabac. La manufacture et la vente doivent être faites d'une manière éclairée, et le savoir est le seul moyen d'y arriver. Mais avec le savoir, il faut la compréhension des affaires; car sans cette dernière, on ne peut pas s'attendre à de forts résultats pratiques.

EXPORTATIONS DE CIGARES DE LA HAVANE.

Les chiffres suivants, tirés des rapports officiels des douanes cubaines, indiquent le nombre de cigares expédiés du port de la Havane dans toutes les parties du monde pendant le mois de juin et la première quinzaine de juillet.

Première Quinzaine de Juin.

	Cigares.
Grande-Bretagne	1,328,410
Etats-Unis	1,109,615
France	512,000
Canada	328,850
Australie	238,000
Allemagne	216,525
Chili	197,700
République Argentine	49,382
Russie	21,850
Uruguay	20,000
Vénézuéla	14,350
Porto Rico	10,300
Afrique Française	10,240
Egypte	9,550
Etats-Unis de Colombie	6,936
Chine	6,600
Bolivie	5,000
Espagne	4,450
Costa Rica	3,300
Pays-Bas	3,025
Iles Canaries	500
Total du 1er au 15 juin 1911	4,096,583
Total du 1er janvier au 31 mai 1911	76,429,398
Total du 1er janvier au 15 juin 1911	80,525,981
Total du 1er janvier au 15 juin 1910	75,837,120
Augmentation en 1911	4,688,861

Principales diminutions du 1er au 15 juin 1911:

Grande-Bretagne	1,960,390
Etats-Unis	1,709,278
Canada	356,475
Allemagne	214,055
République Argentine	151,143
Afrique Anglaise	97,698
Uruguay	38,150
Iles Canaries	38,000

Principale augmentation pendant la même période:

France	511,600

Deuxième Quinzaine de Juin.

	Cigares
Grande-Bretagne	3,157,292
Etats-Unis	2,660,176
Canada	772,524
France	577,452
Allemagne	493,144
Afrique Anglaise	61,650
Bolivie	21,760
Australie	395,050
Espagne	333,800
République Argentine	275,500
Italie	92,500
Gibraltar	41,000
Chili	38,248
Afrique Française	18,000
Iles Canaries	16,600
Uruguay	14,078
Portugal	13,300
Turquie	8,500
Autriche	8,300
Antilles Hollandaises	6,000
Pays-Bas	5,000
Panama	4,000
Belgique	1,825
Mexique	196
Total du 16 au 30 juin 1911	9,015,895
Total du 1er janvier au 15 juin 1911	80,525,981
Total du 1er janvier au 30 juin 1911	89,541,876
Total du 1er janvier au 30 juin 1910	83,334,528
Augmentation en 1911	6,207,348

Principales augmentations du 16 au 30 juin 1911:

	Cigares
Grande-Bretagne	1,144,114
Etats-Unis	468,374
Australie	220,787
Allemagne	217,229
Canada	206,724
République Argentine	179,910
Total	1,518,487

Principale diminution:

France	932,798

Première Quinzaine de Juillet.

	Cigars.
Grande-Bretagne	2,471,040
Etats-Unis	2,066,400
Canada	521,538
Australie	432,520
Chili	251,695
Allemagne	245,020
République Argentine	206,015
Italie	72,500
Russie	56,548
Belgique	56,450
Uruguay	50,242
Afrique Anglaise	45,144
France	41,100
Guatémala	29,425
Brésil	18,190
Panama	16,800
Portugal	15,900
Giraltar	9,000
Espagne	7,700
Hong-Kong	7,000
Vénézuéla	5,450
Afrique Française	5,000
Chine	3,000
Mexique	2,000
Nicaragua	2,000
Haïti	1,500
Norvège	1,000
Etats-Unis de Colombie	1,000
Autriche	500
Total du 1er au 15 juillet 1911	6,641,677
Total du 1er janvier au 30 juin 1911	89,541,876
Total du 1er janvier au 15 juillet 1911	96,183,533
Total du 1er janvier au 15 juillet 1910	89,173,480
Augmentation en 1911	7,010,073

LA VITRINE D'UN MARCHAND DE TABAC DE MONTRÉAL.

Les marchands de la rue Ste-Catherine à Montréal se servent de leurs vitrines très avantageusement en y faisant des étalages exceptionnels qui attirent plus que l'attention ordinaire des passants. La vignette ci-dessus est une photographie d'un des plus récents étalages de M. Perry, marchand de tabac, 753 rue Ste-Catherine Ouest. Les boîtes de cigarettes PALL MALL sont placées avec goût. Ce magasin est situé près dn théâtre His Majesty's et M. Perry nous dit que les fameuses cigarettes PALL MALL sont les préférées des habitués de ce théâtre de l'élite de la société.

LA PUBLICITE ET LE TRUST DU TABAC

Une publicité générale et persistante, voilà ce qui a permis aux Duke de former le truste du tabac, dont la dissolution a été ordonnée récemment par la Cour Supérieure des Etats-Unis. Pendant des années le trust du tabac a pu distribuer un dividende de 40 pour cent sur son capital-actions de $400,000,000.

La fortune des Duke est basée sur les cigarettes. La American Tobacco Company, fondée en 1890 — année où fut promulgué l'acte contre les trusts — était un trust des cigarettes au montant de $25,000,000, avec un actif réel de $5,000,000. Les Duke avaient un intérêt de 30 pour cent dans la capitalisation. Le chiffre de l'affaire qu'ils avaient lancée, de $200,000 par an qu'il était en 1883, s'élevait à $4,500,000 en 1889 et, l'année dernière, une somme de $800,000 fut dépensée en publicité. Ce fut la campagne coûteuse de publicité dans l'industrie des cigarettes qui réunit ensemble les cinq grandes compagnies manufacturant des cigarettes. Elles contrôlaient 90 pour cent de la production du pays.

Les Duke ont rendu la cigarette populaire aux Etats-Unis. L'augmentation énorme de la production des cigarettes est le résultat de cette campagne agressive de publicité. En 1870, la production était inférieure à 50,000,000 de cigarettes, soit environ une par habitant. Elle est maintenant de sept billions, c'est-à-dire 80 fois plus grande par tête de population. Au cours des cinq dernières années, la production des cigarettes a doublé. Voilà ce qui a le plus enrichi la compagnie American Tobacco.

LA RECOLTE DU TABAC AUX ETATS-UNIS.

Des rapports des Etats-Unis indiquent que la récolte de cette année sera d'une bonne moyenne. Dans quelques districts, plus spécialement dans les sections du Kentucky et de la Virginie qui produisent du tabac de couleur foncée, il y a une tendance à augmenter la superficie en culture en raison des hauts prix qui règnent actuellement. Selon toute probabilité, la récolte du Burley sera normale, malgré les efforts faits en vue d'une restriction dans le Kentucky. De récents mouvements sur le marché indiquent que la consommation tend à dépasser la production, de sorte qu'il n'est pas surprenant d'apprendre que la production de cette variété s'étend dans d'autres états. Dans la Caroline du Nord, il peut y avoir une réduction de la production de tabac clair, à cause du prix élevé du coton; mais dans la Caroline du Sud, on augmente la superficie de culture du tabac. Il n'y aura pas de diminution de la superficie totale plantée en tabac.

L'ANTIQUITE DU TABAC.

D'après le journal français "Le Tabac," il ne serait pas exact que le tabac n'ait été connu en Europe que depuis la découverte de l'Amérique. Ce journal affirme que les Mèdes et les Perses, longtemps avant notre ère, fumaient dans des narghilés, comme le prouvent d'anciennes sculptures. Un philologue a prétendu que les Grecs et les Romains fumaient, tout au moins dans leurs colonies. Dans l'archipel de la Malaisie, l'usage des cigares et des cigarettes date, dit-on, d'une époque beaucoup plus reculée que celle de la découverte de l'Amérique. "Le Tabac" ajoute, en outre, que le mot cigare semble indiquer que le tabac n'est pas originaire des Antilles; il est plus probable que ce mot est dérivé du mot arabe "sakara," qui signifie fumer.

NOUVELLE POPULARITE DE LA TABATIERE

On prétend, dit le "London Globe", que l'usage du tabac à priser aurait une tendance à redevenir populaire. Autrefois, c'était un grand art que de savoir prendre une prise, et cet art était cultivé par des hommes et des femmes de toutes les classes et de toutes les conditions. Pour priser d'une manière gracieuse, il était absolument nécessaire d'observer des règles déterminées. Après avoir saisi la tabatière de la main droite, on frappait légèrement dessus et on l'ouvrait; quand elle avait passé à la ronde, son possesseur rassemblait le tabac dans la tabatière, en frappant celle-ci sur le côté avec le doigt du milieu et l'index et prenait une pincée de tabac de la main droite. Il la tenait quelques instants entre ses doigts et la portait à son nez; il la reniflait avec précision par les deux narines. Cela fait, il refermait sa tabatière, l'opération se terminait par un éternuement et l'application vigoureuse du mouchoir au nez. C'est ainsi que l'on procédait dans les occasions cérémonieuses; dans la vie privée, on prisait n'importe comment et presque inconsciemment.

La consommation du tabac à priser aux tables de jeu était considérable, car les joueurs croyaient que ce tabac éclaircissait leurs idées, stimulait leur intelligence et apaisait leurs nerfs. — attributs qui expliquent en grande partie l'usage presque universel qui était fait du tabac à priser. Napoléon 1er croyait, pour les mêmes raisons, aux vertus des prises de tabac répétées souvent, et au plus fort des batailles, il prisait presque sans cesse. D'autres soldats avaient la même manie. Par exemple, dans une bataille en Hollande, un général pria un de ses officiers de le laisser priser dans sa tabatière. Au moment même où ce dernier la lui présentait, il fut enlevé par un boulet de canon. Sans se déconcerter le moins du monde, le général se tournant de l'autre côté, dit tranquillement à un autre officier: "Eh! bien, c'est à vous à m'offrir une prise".

Un soldat plus célèbre gagna, dit-on, la plus grande bataille des temps modernes, grâce principalement à l'influence du tabac à priser. Pendant que l'armée prussienne avançait, Von Moltke prisait continuellement. Quand il apprit que MacMahon marchait vers le nord, il s'écria, "Mein Gott! sûrement il est fou", et là-dessus il vida presque sa tabatière en se retirant sous sa tente pour dresser les plans qui aboutirent à la terrible bataille de Sedan. A la fin de la guerre, l'intendance lui envoya une facture d'un thalet pour une livre de tabac à priser fournie au général Von Moltke. Celui-ci paya sans murmurer.

A propos du supplice enduré par des priseurs qui manquent de tabac, on raconte une anecdote sur le Dean Ramsay. Une violente tourmente de neige avait, pendant quelques semaines, coupé toutes les communications dans un district des Highlands, et toutes les tabatières d'un certain village étaient vides, sans espoir qu'on pût les remplir. Le ministre en particulier désirait tellement priser, qu'il n'était plus pour lui question d'étudier. Enfin, le bedeau sortit brusquement et revint au bout de quelques minutes avec un cri de joie et une tabatière pleine. "Où vous êtes-vous procuré ce tabac, John?" demanda le ministre, après avoir pris une bonne prise de tabac. "J'ai balayé la chaire", répondit John. Le tabac que le ministre répandait continuellement en prisant, au temple, était le bienvenu en ces jours de disette.

Cette tabatière remplie du ministre fit beaucoup de bien à ceux qui profitèrent de son contenu. On raconte aussi l'histoire d'une prise de tabac qui changea des ennemis en amis. Le fils d'un manufacturier bien connu de tabac entra dans un régiment de cavalerie renommé, à la grande indignation des officiers de ce régiment appartenant à l'aristocratie. Ceux-ci, décidèrent de faire sentir à l'intrus qu'il n'était pas désiré dans ce corps privilégié. La première fois qu'il parut au mess, le repas terminé, et alors que le vin circulait à table, ses collègues les officiers tirèrent ensemble leur mouchoir et se mirent tous à éternuer. Celui à qui ce genre d'avertissement était donné se montra d'abord fort étonné. Puis comprenant enfin, il se leva, calme et digne et dit, de l'air le plus poli: en sortant de sa poche une tabatière montée en argent: "Messieurs, permettez-moi de vous offrir une prise du meilleur tabac à priser de mon père". Alors tout antagonisme cessa.

On peut se faire quelque idée de la grande vogue qu'avait autrefois le tabac à priser, par le calcul suivant fait par un statistien: un priseur invétéré, dans l'espace de quarante ans, n'employait pas moins de quarante-huit mois à priser. Voici comment ce calcul fut fait, en se basant sur le fait qu'un amateur de tabac à priser prenait une prise toutes les dix minutes. Chaque prise, avec les circonstances incidentes, exige une minute et demie. Une minute et demie toutes les dix minutes, pour une journée de seize heures, fait un total de deux heures et vingt-quatre minutes par journée régulière, soit un jour sur dix, ou trente-six jours et demi par an. Si donc on suppose que l'individu a prisé pendant quarante ans, il y a employé quatre années entières.

Toutefois malgré le culte de la tabatière et les aménités qu'il entraîne, il ne semble pas que sa remise en vigueur lui donne jamais l'immense popularité dont elle jouissait au bon vieux temps.

— C'est étonnant, me dit Hildefonse, comme certains individus se trompent sur la valeur de leurs propres inventions ou de leurs propres découvertes. — Je... — Prenez par exemple Jean Nicot. Voilà un type qui découvre, ou tout au moins vulgarise, une plante appelée à bouleverser le monde et il s'imagine avoir trouvé un remède contre les cors aux pieds. — Vous... — Nicot est l'auteur d'un dictionnaire où il est écrit: "NICOTIANE. — C'est une herbe de merveilleuse vertu contre toutes playes, ulcères, noli me tangere, "dartres et aultres telles choses que Maistre Jehan Nicot "estant ambassadeur pour le roy en Portugal envoya en "France, dont elle a pris le nom." Cette "nicotiane", c'était le petun des portugais et cela devenait plus tard l'herbe à la reine parce que Catherine de Médicis avait été la première à en goûter. Aujourd'hui, maistre Jehan Nicot est aublié, mais qui saurait se passer de son herbe? Nous la nommons "tabac", et nous faisons d'elle les plus merveilleuses choses. Croyez-vous que Nicot se fût préoccupé des ulcères ou des dartres s'il se fût douté qu'on pût fabriquer avec sa plante de ces exquises choses qui se nomment les cigarettes "Sweet Caporal"?

RENDEZ VOTRE COMMERCE PROFITABLE.

Il n'y a jamais eu d'époque comme l'époque actuelle où un marchand ait pu profiter d'une littérature couvrant toutes les branches du commerce. Aujourd'hui, les journaux commerciaux donnent des renseignements très précieux et suggèrent les plus utiles idées qui ont réussi des mieux dans certaines maisons de commerce. Il est évident qu'un marchand doit se tenir au courant de ce qui se passe autour de lui, mais ce n'est pas tout. Trop d'hommes ont l'habitude de copier machinalement et servilement les idées d'autrui.

Le marchand entreprenant doit pouvoir exercer son jugement sur ce qu'il doit copier et jusqu'à quel point, et s'efforcer d'améliorer ce qu'il copie. Sans originalité, ceux qui ne font simplement que copier sont hors d'état de rester en affaires. Un magasin est rendu prospère par ses clients satisfaits; mais cela ne veut pas dire que son propriétaire doive vendre ou acheter des marchandises à plus bas prix que son rival. Le premier point important à considérer est la tenue d'un stock de marchandises de confiance, désirées par les clients du magasin. Que ce soit un dicton parmi vos clients qu'ils peuvent toujours trouver ce qu'ils demandent dans votre magasin. Cela ne signifie pas que vous deviez avoir en stock une grande quantité de chaque article, car vos clients vous excuseront de n'avoir pas en grande quantité une marchandise qu'ils peuvent désirer acheter; mais ils ne vous pardonneront pas de n'en pas avoir du tout.

Le second point important est de tenir de bonnes marchandises. Que vos clients sachent bien qu'ils peuvent avoir entière confiance en ce que vous leur vendez, que vous tenez des marchandises de qualité, et ne vous figurez jamais que le public est ignorant de la valeur de la marchandise. Vous pourriez le tromper une fois, mais cela vous coûterait cher.

Et vos vendeurs? Traitent-ils les clients avec la même courtoisie quand ils achètent peu que quand ils achètent beaucoup? Répondent-ils brusquement ou impertinemment à un homme pauvre, et agissent-ils en général à la manière d'une machine automatique? Une semblable condition n'existerait pas, vous le sachant. Mais c'est à vous de vous renseigner sur la chose.

Votre publicité doit ensuite être l'objet de votre attention. Dans une annonce, vous devez faire une simple déclaration des faits, et l'annonce réussit le mieux quand elle est faite avec persistence, régularité et qu'elle ne contient pas d'exagérations; dites la vérité et rien que la vérité.

Des étalages en vitrine, bien faits, attrayants et souvent changés intéresseront vos clients réguliers et vous en attireront de nouveaux. Des livraisons promptes en paquets bien faits laisseront souvent à vos clients un souvenir agréable et durable de votre magasin.

En se souvenant bien de toutes ces choses, en administrant bien sse affaires, un détaillant n'a pas de raison pour ne pas être un marchand prospère, quel que soit l'endroit où le magasin est situé, quelque important ou quelque petit qu'il soit.

Des marchands détailleurs de Montréal se plaigent que des gens aillent acheter des cigarettes et du tabac sur les navires anglais qui se trouvent dans le port, et cela à des prix très réduits, inférieurs même à ceux que les détaillants paient aux marchands de gros. Cette pratique devrait cesser, car l'acheteur non seulement nuit au détaillant, mais frustre le gouvernement des droits qu'il devrait percevoir sur ce tabac.

NOUVELLES DE LA HAVANE.

Pendant la première semaine de juillet, le marché a été plutôt tranquille, pour le tabac en feuilles. Il y avait peu d'acheteurs. Les ventes n'ont atteint qu'un total de 1,500 balles, comprenant: 750 balles de Vuelta Abajo, 650 balles de Partido et 100 balles de Remedio. La chaleur insupportable a forcé les habitants de l'île à chercher un refuge ailleurs. Comme les "vegas" ne sont pas encore complètes, les affaires sont suspendues temporairement. Dès que les vegas commenceront à être mises sur le marché, le commerce reprendra. La campagne d'achats dans le district de Partido est à peu près finie et la demande pour les lourdes feuilles de Remedios n'aura guère lieu que dans une couple de mois, car seules les feuilles légères de cette variété trouvent un marché en été, et cela pour l'exportation uniquement. D'après des experts, les qualités de combustion des Partidos de cette année seront assez satisfaisantes. On augure bien de l'avenir de l'industrie du tabac de la Havane, dans l'île et, avec une ou deux bonnes années, cette industrie devrait regagner au moins une partie de son ancienne prospérité.

LES FEMMES ET LE TABAC.

Les femmes qui fument ne sont pas comme on pourrait le croire, un produit de notre époque. Au temps de Louis XIV, les dames anglaises, françaises et hollandaises de la meilleure condition fumaient la pipe. L'habitude de fumer la cigarette vint seulement d'Espagne vers la fin du XVIIIe siècle.

Mais les femmes ont prisé encore bien plus tôt. Commencé en Hollande, cet usage s'est transmis en France et en Angleterre vers le milieu du XVIIe siècle.

A la cour de Versailles, en 1685, c'était la mode entre dames de s'offrir des "Bonbons de Tabac". On se plaçait sous le nez ces petites pastilles et on semblait éprouver une vive satisfaction du chatouillement qu'elles provoquaient.

En Allemagne, les femmes commencèrent par priser, elles fumèrent ensuite la cigarette. Elles en sont maintenant au cigare!

"IMPERIAL TOBACCO CO. OF CANADA, LTD."

La Cour Suprême des Etats-Unis s'est prononcée contre la American Tobacco Co., et s'en est remise à une cour inférieure quant à la réformation de la compagnie, six mois étant alloués dans ce but.

Cette décision n'a créé presqu'aucun commentaire au Canada, la Imperial Tobacco Co. of Canada, Limited, étant une compagnie canadienne incorporée et nullement concernée par cette décision.

LIQUEURS EAUX MINERALES

BOÎTES

CIGARES TABAC

THE MEYER THOMAS CO., LIMITED

Téléphone Main 4560

Edifice Coristine Montréal.

Cigarettes et Tabacs Français

Spécialement nommés par le Gouvernement Français seuls distributeurs Canadiens pour la vente de ses marques.

Ecrivez pour les prix.

Demandez notre pipe en racine de bruyère appréciée par tous les connaisseurs.

(GARANTIE NE BRULANT PAS.)

La seule Pipe portant l'étiquette de l'Union des Ouvriers.

GENIN, TRUDEAU & CIE.,

Fabricants et Importateurs d'Articles de Fumeurs, MONTREAL.

LE CIGARE "NOBLEMEN"

"CE QU'IL Y A DANS UN NOM!"

S. DAVIS & SONS ont choisi le nom de "NOBLEMEN" pour désigner un CIGARE noble en QUALITÉ et noble en GROSSEUR.

Il n'y a que la FEUILLE PURE DE CUBA et des Ouvriers de premier ordre qui sont employés dans la manufacture "NOBLEMEN".

Il est fumé par les millionnaires parce qu'il est le meilleur.

Il est aussi fumé par les salariés pour la même raison et pour une autre à ajouter, savoir :

Il est à la portée de toutes les bourses, le "NOBLEMEN" se vend **2 pour 25 centins.**

Si votre fournisseur ne tient pas le "NOBLEMEN" ordonnez directement.

DE

S. DAVIS & SONS, LIMITED

MONTREAL, QUE.

PRIX DU CENT, (Express Payé) - - - - - $12.00

Demandez le Tabac haché à fumer

RAINBOW

Manufacturé par.... THE B. HOUDE COMPANY, LIMITED, QUEBEC.

LE BON VENDEUR

On se demande souvent pourquoi des personnes employées depuis des années dans une même maison de commerce, n'obtiennent jamais d'avancement, tandis que, presque tous les ans, d'autres sont promus à un poste plus avancé. Il n'y a qu'une raison à cela, et elle est simple. Le premier manque d'initiative, tandis que l'autre met la sienne à profit. Nombre d'employés de magasins agissent comme s'ils devaient toujours croupir dans la même situation et ne font rien pour améliorer leur sort. Chose assez curieuse, ce sont presque toujours ceux-là qui réclament le plus souvent et qui voient à redire si un plus jeune qu'eux les devance dans l'estime des patrons. Il y a cependant un remède à cela, et c'est l'entrainement systématique.

Il n'est pas nécessaire d'avoir été des années dans une maison pour en connaître les rouages et s'être aperçu des défauts d'organisation inhérents à toute institution humaine; il suffit pour cela d'avoir l'oeil ouvert constamment et de ne s'être pas endormi dans cette quiétude des bons bourgeois d'autrefois. Quelle que soit la maison où vous soyez employé, vous y trouverez toujours des choses qui prêteront à quelque suggestion. Or, le patron soucieux du succès de son commerce, sera toujours heureux de vous entendre lui en faire quelques-unes. Lorsque vous avez constaté un vice d'organisation dans le magasin, donnez-vous la peine d'étudier le moyen d'y remédier et, quand votre plan est mûr, faites-en part au patron avec toute l'assurance qu'il peut vous inspirer. Rassemblez bien tous vos arguments, comme autant de pièces d'artillerie entre les mains d'un général d'armée chargé d'attaquer une place forte et, sans crainte, allez trouver votre employeur et faites-lui vos suggestions. Si elles ne sont pas acceptées du premier coup, ne soyez pas découragé, mais revenez à la charge autant de fois que vous en aurez d'autres à faire. Que ceux qui vous emploient reconnaissent que vous ne vous occupez pas seulement de vendre au client. Si votre première suggestion n'est pas acceptée, soyez assuré qu'il y a à cela des raisons majeures; mais si vos idées valent quelque chose et si elles sont présentées de la manière convenable, vous ne tarderez pas à être reconnu pour un homme de trop de valeur pour que vos capacités soient ignorées. C'est une chose à laquelle tout vendeur devrait réfléchir, car l'expérience prouve que bon nombre se sont découragés et sont toujours restés au bas de l'échelle.

Il y a des milliers d'exemples que l'on pourrait citer ici, mais nous nous contenterons d'en citer un seul aujourd'hui, et nous sommes convaincus qu'il servira à plus d'un employé jusqu'ici resté dans l'ombre par sa crainte, à se placer sous son vrai jour.

L'employé dont il est question ici, avait été placé au département des ginghams depuis une quinzaine de jours, lorsque le chef de la maison lui demanda de lui faire voir tous les grands carreautés. Ces ginghams étaient marqués au prix coûtant et, cependant, ils ne se vendaient pas. L'employé suggéra au patron de les couper en longueur pour robes et blouses et de les placer sur un comptoir à part, en les marquant d'un prix spécial. Le patron les fit couper et, à sa grande surprise, une semaine après, ils étaient tous vendus.

Cette suggestion lui donna confiance en son employé et il lui en tint compte par la suite.

Il est aussi du devoir d'un employé de se tenir toujours à la disponibilité des clients et de ne jamais manquer une occasion de servir un client qui attend. Il doit aussi, autant que possible, apprendre le nom de ses clients. Lorsque les nouvelles marchandises arrivent, il doit les examiner et les étudier de façon à se familiariser avec les moindres différences qui peuvent se présenter, et qui sont d'un grand appoint pour réussir une vente. Lorsqu'un client connu visite le magasin, le commis habile doit attirer son attention sur les nouvelles marchandises tout en lui faisant remarquer qu'il n'est pas tenu d'acheter. Un commis connu pour n'avoir pas d'objections à faire voir la marchandise, fait toujours beaucoup plus de ventes que ses confrères et donne à son patron le bénéfice d'achats qui auraient pu passer à un autre magasin. Le plaisir qu'il semble prendre à étaler la marchandises fait que nombre de clients préfèreront être servis par lui, et cela n'échappe jamais à un chef de maison qui surveille de près ses intérêts.

D'autre part, l'employé ne doit jamais chercher à forcer un client à acheter une marchandise dont ce dernier n'a pas besoin, ou qu'il n'aime pas, car il s'expose à ce que cet acheteur ne revienne jamais.

Mais il doit cependant s'efforcer de ne jamais laisser partir son acheteur avant d'avoir tout essayé pour lui trouver ce qu'il était venu acheter, ou l'équivalent. Il arrive souvent, aussi, que des clients de passage entrent au magasin sans savoir exactement ce qu'ils veulent; vous-même, vous n'êtes pas certain qu'ils prendraient l'article s'ils le voyaient. Ne vous énervez pas; déployez toute la marchandise du magasin sans faire voir votre mauvaise humeur, et vous pouvez être certain que vous arriverez à tomber sur une pièce qui attirera leur attention, tant par la couleur que par la qualité.

Employez surtout les méthodes progressives et étudiez sans cesse les différentes idées qui vous viennent lorsque vous n'avez rien à faire, et vous pouvez être assuré que vous finirez par attirer l'oeil de votre chef de magasin; vous pourrez alors compter un jour sur une promotion que vous uarez bien gagnée.

Celui qui compte les heures n'arrivera jamais. Au contraire, l'employé qui donne son temps libéralement en sera toujours récompensé. Quand vous le croyez absent, le patron vous surveille sans que vous le sachiez et vous juge à votre mérite. On entend souvent dire que, de nos jours, on n'obtient rien sans le demander. C'est une grave erreur; nous connaissons des employés de longue date dans certaines maisons de commerce qui n'ont jamais été dans l'obligation de demander une augmentation de salaire; cette augmentation est toujours venue à temps. Plus vous aurez fait preuve de valeur, et plus votre employeur sera enchanté de vous payer un salaire approprié à ce que vous faites pour lui.

Quoi que vous fassiez, ayez toujours ces trois principes en vue: premièrement, la résolution d'avancer; deuxièmement, l'esprit en éveil pour toutes les idées modernes et, troisièmement, la franchise dans tout ce que vous faites et envers tout le monde.

LA VILLE DE FARNHAM

Nous accusons réception du rapport annuel de la ville de Farnham pour l'année finissant le 31 décembre 1910, et par lequel nous constatons que cette ville a maintenant une population de 3,400 habitants, une évaluation foncière de $2,013,425.00, un actif de $388,155.00 et un passif de $161,282.61, ce qui laisse en surplus de l'actif sur le passif la somme de $226,872.44.

M. A. E. Dartois est maire de cette ville depuis 1906 et depuis cette époque, la valeur de la propriété foncière a plus que doublé de valeur. Les finances de la ville ont été aussi graduellement améliorées, et nous pensons que M. Dartois doit être hautement félicité pour la manière sage et habile avec laquelle il a su administrer les affaires de la ville de Farnham.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes.—Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

CIGARETTES	Par	mille
Richmond Straight Cut No 1, 10s		11.00
Sweet Caporal, en boites de 10 ..		8.50
Athlete, boites de 10 ou pqts 10s.		8.50
Old Judge, en boites de 10s.		8.50
Gold Crest.		
En btes de 20 à coulisse 500	3.33	6.00
Vanity Fair.		
En btes de 10 à coulisse 500	3.65	7.30
Vice Roy (Petits Cigares)		
En btes de 10 à coulisse 500	4.25	8.50
New Light (tout tabac) 10s... ..		8.50
Sub Rosa (tout tabac)..		8.50
Le Roy (Petits Cigares)		
En boites de 10		8.50
Derby en pqts de 6 (600) 3.93; 10s		6.55
Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10s. ..		6.30
Prince, 7, (700) 4.02; 10s.		5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.		5.75
Murad, (Turques), bouts en papier		12.00
Hassan (Turques)—		
En boites de 10		8.50
Mecca (Turques)—		
En boites de 10		8.50
Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège		12.00
Dardanelles (Turques) bouts en papier 12.25, en liège ou argent.		12.50
Yildiz (Turques) bouts en or, 10s		15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.		20.00
Virginia Brights, bte de 600, $3.50		5.83
High Admiral, 10s		7.00
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s..		5.75
Guinea Gold		12.00
Otto de Rose, 10s.		13.00
Bouquet, boites à coulisse, 7s. 350; 2.01		5.75
Pin Head, btes à coulisse, 6s. 600; 3.50		5.84
Piccadilly—		
En boites de 10		18.50
Pall Mall (Egyptiennes)— Bouts en liège seulement.		
En boites de 10		18.50
Pall Mall (King Size)—		
En boites de 10		25.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 2 (Liège ou papier)		
En boites de 10..		11.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 1 (Plain).		
En boites de 10..		18.00
Imperial A. A.—		
En boites plates de 10		27.00
Imperial A. A. 1—		
En boites plates de 10		35.00
Mon Plaisir—		
En boites de 20..		10.50
Duke of Durham—		
En boites à coulisse de 10		7.00
Pedro—		
En boites de 10..		7.00
Old Chum Cigarettes—		
En boites de 10		8.00
Effendi (Egyptiennes)— Liège ou papier.		
En boites de 10		12.00
Maspero Frères, cigarettes Nilometer—		
En boites de 10		20.00
Egyptian Deities No. 1.		
En btes de 10 à coulisse, 100	2.70	27.00
Egyptian Deities No. 3.		
En btes de 10 à coulisse, 100	2.00	20.00

CIGARETTES DE WILLS

Three Castles.	Par M.
Btes fer blanc herm. de 50	15.00
Btes fer bl. plates fantaisie de 10	16.00
En cartons de 10	15.00
Three Castles (Gold-tipped).	
En btes fer blanc plates de 50..	19.00
En btes fer blanc plates de 10..	20.00
Gold Flake.	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.50
En paquets de 10	12.50
En boites à coulisse de 10	12.50
Capstan (Doux).	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.00
En cartons (avec bouts) de 10..	12.50
En cartons de 10	12.00
Capstan (Moyen).	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.00
En cartons de 10	12.00
En cartons de 10 (avec bouts)..	12.50
Wild Woodbine.	
En paquets de 10	12.50

CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.

Garrick Mixture.	Par M.
En btes fer blanc herm. de 50..	19.00
En boites de 10 rembourrées. ..	19.00
Tabacs à cigarettes.	**La lb.**
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs.	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, bts 5 lbs..	1.00
Athlete, paquets ou boites, 1/12, boites 5 lbs...	1.05
Derby, en boites de fer blanc ¼s.	.95
Vanity Fair, pqts, ⅛s, btes 5 lbs..	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.. ..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs.	1.00
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts 1/13s, btes 2 lbs.	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boites 5 lbs..	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Harem (Turquie), pqts, 1/16s, boites 5 lbs.	1.35
¼ lb boites de fer blanc. . ..	1.40
Houde's (Turques)— 1/20 pqts, 5 lbs. boites	1.70
Hochfeiner (Turques)— 1/16 pqts, 5 lbs. boites	1.10
Osman (Turquie)— 1/16 pqts. 5 lbs boites	1.15
Tabacs coupés à fumer.	
Old Chum—	**La lb.**
En boites de fer blanc, 1/6s.. ..	.95
En boites de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En boites de fer blanc, 1 lb. ..	.80
Pqts. 1/10s boites 5 lbs.	.79
En sacs, 1/5s, boites 5 lbs.. ..	.83
Puritan Cut Plug—	
Pqts. 1/11s, boites 5 lbs.	.85
En boites de fer blanc, ½ et¼ lb.	.85
En boites de fer blanc, 1/5s. ..	.93
En boites de fer blanc, 1 lb. ..	.83
Full Dress—	
En boites de fer blanc, 1/5 et½ lb	.95
Meerschaum—	
Pqts. 1/10s, boites 5 lbs.	.79
En boites de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En sacs 1/5, boites 5 lbs.	.83
Ritchie's Smoking Mixture—	
Pqts. 1/10s, boites 5 lbs.	.80
En tins ¾ lb.	.95
Ritchie's Cut Plug—	
Pqts. 1/16s, boites 5 lbs.	.71
Unique—	
Pqts. 1/15s, boites 5 lbs.	.65
Pqts. 1 lb., boites 5 lbs.	.61
Pqts. ½ lb., boites 5 lbs...	.60
Lord Stanley—boites de fer blanc, ½ lb.	1.05
Duke's Mixture, Cut Plug—	
Pqts. 1/10 lb. cartons 2 lbs. ..	.82
Perique Mixture—	
En boites de fer blanc, 1 lb., ½ lb. et ¼ lb.	1.15
Athlete Smoking Mixture—	
½ et ¼ lb. boites de fer blanc..	1.35
Pure Perique—	
¼ et ½ lb. boites de fer blanc, pqts.	1.75
P X X X—	
1 lb. boites de fer blanc..	.95
½ lb. boites de fer blanc..	1.00
1/5 lb. boites de fer blanc.. ..	1.00
Old Virginia—	
1 lb. boites de fer blanc..	.78
½ lb. boites de fer blanc..	.80
1/16 et 1/9 pqts, 5 lbs. boites..	.72
1 lb. et ½ lb. pqts, 5 lbs. boites.	.72
Morning Dew Flake Cut—	
1/10 pqts, 5 lbs. boites	.82
1/6 boites en fer blanc..	1.00
½ lb. boites en fer blanc..	.94
1/5 sacs	.84
Blue Star—	
1/12 pqts, 5 lbs. boites	.83
Favorite—½ lb. boites en fer blanc	.78
Champaign Cut Plug—	
1/10 pqts, 5 lbs. boites	.82
1/5 boites en fer blanc	1.00
½ lb. boites en fer blanc	.96
Khaki—	
1/5 boites en fer blanc	1.00
½ lb. boites en fer blanc..	.90
1/10 pqts, 5 lbs. boites	.80
Red Star—	
1/12 pqts, 5 lbs. boites	.83
Sweet Bouquet—	
½ lb. boites en fer blanc..	1.25
Maryland—	
1/12 pqts, 5 lbs. boites	.78
¼ lb. boites en fer blanc..	.78
M. P. (Perique Mixture)—	
1/11 et 1/5 pqts, 5 lbs. boites..	.88
Gold Crest Mixture—	
¼ et ½ lb. boites en fer blanc..	1.35
Social Mixture—	
Pqts 1/10, boites 5 lbs.	.75
En boites en fer blanc, ½ lb. ..	.75
Seal of North Carolina—	
En boites de 1/6 et ½ lb.	1.05
En sacs, 1/6s, boites 5 lbs.	1.05
1/12, ⅛ et ¼s, pqts, boites 5 lbs.	.95
Old Gold—	
1/12s et ⅛s, pqts, boites 5 lbs..	.95
1/6 boites en fer blanc	1.05
¼ pqts, 6 lbs. boites	.95
1 lb. jarres en verre	1.05

Bull Durham—
1/10 sacs, 5 lbs. cartons.. .. .. 1.25
1/16 sacs, 5 lbs. cartons.. .. .. 1.25
Duke's Mixture (Granulated)—
1/10 sacs, 5 lbs. cartons .. .. .. .85

Calabash Mixture—
1 lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.15
½ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.15
¼ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.20
⅛ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.35

NATIONAL SNUFF CO., LTD.

Landry's Light Snuff—

	Barillets ou Jarres
Rose No. 1	32
Merise	32
Rose extra	36
Macaba	38
Scoth (pqts 1 lb. et boites 5 lbs)	50
Scoth, en jarres de 5 lbs.	52

Houde's Dark Snuff—

Naturel	33
Rose No. 1	34
Rose & Bean	34
Rose Extra..	36
Merise	34
Macaba	41
Scoth en pqts 1 lb. et btes 5 lbs.	50
Scoth en jarres 5 lbs.	52
Copenhagen—en boites 1/12 lb...	90
Horseshoe—en boites de 1/12 lb.	90

Tabacs américains à fumer. **La lb.**

Pride of Virginia—
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons.. .. .. 1.33

Old English Curve Cut—
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.33
¼ lb. boites en fer blanc (fermeture hermétique) 1.40

Rose Leaf (coupé fin à chiquer)—
1 oz. torquettes, en 1 lb. drums, 1.22

Van Bibber Cut Plug.

Btes fer bl. 1/10 lb. 2½ lb. cartons. 1.28
(Foncé ou aromatique)

Mayo's Cut Plug.

Paquets 1/10 5 lbs. cartons. 1.00

Paterson's Seal—
1/5 lb. boites, cartons 5 lbs. .. 1.09

Tuxedo Granulated Plug—
1/10 boites en fer-blanc, 2½ lbs. cartons 1.35

Lucky Strike—
¼ btes en fer blanc 3 lbs. cartons 1.28
1/5 lb. boites en fer blanc, cartons 5 lbs. 1.28
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.33
½ lb. boites en fer blanc 1.26
1 lb. boites en fer blanc 1.24

Tabacs américains à chiquer en palettes.

Battle Ax—12 lbs. caddies.. .. .. .93
Piper Heidsieck—10 lbs. caddies. 1.20
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies... 1.19
Horseshoe—12 lbs. caddies. 1.03
Star, 12 lbs. Cads.. .. .. 1.03
Climax, 12 lbs. Cads. 1.03
Spear Head, 18 lb. Cads. 1.03
Lucky Strike (Palette)—
15 lb. Caddies (Palettes 15 oz.) 1.38
Westover (Plug)—
10 et 20 lbs. cads (Palettes 10 oz) 1.19

TABACS A FUMER DE WILLS

Capstan Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)..	½	1.33
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
" 1/16		1.61
Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
" 1/16		1.42
Full (fort)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
" 1/16		1.41

Boites fer blanc décorées.

Mild (doux)	1/6	1.43
Medium (moyen)	1/16	1.33
"	⅛	1.33

Capstan Mixture.

Boites fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33

Traveller.

Boites de fer blanc décorées à charnières..	1s	1.12
Boites de fer blanc décorées à charnières..	½	1.23
Boites de fer blanc décorées à charnières..	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Paquets plats sous étain.	⅛	1.23
Paquets plats sous étain ... 1/16		1.23

Westward Ho Mixture.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.33
Boites fer blanc hermétiques..	⅛	1.33
Paquets papier étain..	⅛	1.33

Ocean Mixture.

Boites fer blanc rondes..	1s	1.03
Boites fer blanc hermétiques..	1s	1.08
Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.13
Boites fer blanc hermétiques..	½	1.13

Latakia.

Boites fer blanc hermétiques..	½	1.59
Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.58

Black Cut Cavendish.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Paquets papier et étain..	⅛	1.23

Gold Flake.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.38
Paquets papier et étain..	⅛	1.38

Liverpool Irish Twist.

Boites fer blanc hermétiques, 3 lbs		0.98
Tagger, rouleaux 2 lbs.,... 10 lbs.		0.98
Boites fer blanc hermétiques (rouleaux 2½ lbs.) .. .. 5 lbs.		0.98

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques	½	1.23
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.33

Old Friend Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.00

Tabacs à cigarettes de Wills.

Three Castles
Boites fer blanc hermétiques

Mild (doux)..	½	1.55
"	¼	1.58
"	⅛	1.58
Medium (moyen)..	¼	1.48
"	⅛	1.53

Paquets papier et étain.

Medium (moyen)..	⅛	1.38
" 1/16		1.43
Mild (doux) 1/16		1.43
"	⅛	1.43

Best Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.33
Boites fer blanc hermétiques..	⅛	1.38
Paquets papier et étain..	⅛	1.23

Bright Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.10

TABAC A FUMER PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)..	½	1.35
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
" 1/16		1.54
Medium (moyen)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
" 1/16		1.33
Full (fort)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
" 1/16		1.33

Navy Mixture.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.38
Paquets papier et étain..	⅛	1.38
Paquets papier et étain 1/16		1.38

TABAC A CIGARETTES PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.48
Boites fer blanc hermétiques..	⅛	1.48

TABAC A FUMER DE LA RICHMOND CAVENDISH CO.

Pioneer.

Boites fer blanc plates..	½	1.23
Boites fer blanc plates..	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Paquets papier et étain..	⅛	1.23

Richmond Smoking Mixture.

Boites fer blanc rondes.	¼	1.10

Gem of the Ocean Shag.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.06

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.13

TABAC A FUMER DE LAMBERT & BUTLER

Log Cabin.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques..	⅛	1.28

Sundried Honeydew.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.38

Viking.

Boites fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.28
Medium (moyen)	¼	1.30
Medium (moyen)	⅛	1.35

Varsity Mixture.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.58

Waverley Mixture.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.33

Frontier Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.58

Prince of Wales Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.48

Garrick Mixture.

Boites fer blanc hermétiques..	½	1.55
Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.58
Boites fer blanc hermétiques..	⅛	1.58

TABACS A CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

May Blossom.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.58
Boites fer blanc hermétiques..	⅛	1.68

TABACS DE MACDONALD

Cut Golden Bar.

Boites fer blanc hermétiques—

Mild (doux)	¼	1.58
Mild (doux)	⅛	1.58
Medium (moyen)	¼	1.58
Medium (moyen)	⅛	1.58
Full (fort)	⅛	1.58

TABACS A FUMER DE F. & J. SMITH

Glasgow Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	1s	1.28
Btes rondes fer blanc herm...	½	1.31
Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.31
Btes rondes fer blanc herm...	⅛	1.36

Sun Cured Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	1s	1.35
Btes rondes fer blanc herm...	½	1.36
Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.38
Btes rondes fer blanc herm...	⅛	1.38

Tabacs Ogden	La lb.
Beeswing—	
Boîtes en fer blanc décorées, 1s.	1.10
½ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
⅛ pqts, cartons 2 lbs.	1.23
1/16 pqts, cartons 1 lb.	1.25
Ogden's Navy Mixture—	
⅛ et ¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.
(Empire Branch)

Tabacs à chiquer.	
Bobs, 6s, 21 lbs et½ cads., 12 lbs.	46
Bobs, 12s, Butts, 24 lbs, ½ Butts, 12 lbs.	46
Bobs Bars, 6½ morc. à la lb., ½ Butts, 10 lbs.	46
Currency Bars, 12s, 12 morc. à la lb., Butts 24 lbs., ½ Butts, 12 lbs.	46
Currency, 2 x 4, 6½ à la lb., ½ Butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12s., ½ Cads., 12 lbs.	46
Stag 5 1/3 cuts, ½ Butts, 12 lbs., boites, 6 lbs.	38
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	44
Pay Roll, 10 2/3 oz. barres, 5 morc. à la barre, 7½ morc. à la lb. butts 20 lbs. et 5½ lbs.	56
Pay Roll, 2 x 3, 7 à la lb., 22 lbs. cads et 12 lbs ½ cads.	56
Pay Roll, barres 6 2/3 oz. (mince), 7½ m. à la lb., boîtes, 5 lbs.	56
Moose, barres 14½ oz., 5 morc. à la barre, 5½ morc. à la lb.,	40
Moose 11s.	40
Black Watch, 6s., 18 lbs., ½ Butts 9 lbs. chaque	44
Black Watch, 12s., ¼ Cads., 6 lbs.	45
Snowshoe bars, 6½ morc. à la lb., butts 22 lbs., ½ butts, 11 lbs.	43
Tabacs à fumer.	
Amber 8s et 3s	60
Ivy 1½ x 4, 7s 17 lbs., Butts et ½ Butts 8½ lbs.	50
Shamrock 2 x 4 et Barres 6s, ½ Butts 10 lbs. boîtes 5 lbs.	45
Tabacs coupés à fumer.	
Great West 8s pouches	59
1 Regal Cube Cut, 9s, boîtes fer-blanc	70

THE B. HOUDE CO., LTD., QUEBEC.

Tabacs coupés à fumer.	
Trappeur—	
pqts ⅛, boîtes 5 lbs.	32
sacs 1/12, boîtes 5 lbs.	48
pqts ½ et 1 lb.	30
Comfort—	
sacs ⅛, boîtes 5 lbs.	32
sacs 1/10, boîtes 5 lbs.	40
sacs 1/12, boîtes 5 lbs.	48
Casino—	
pqts 1/6, boîtes 5 lbs.	24
pqts ½ et 1 lb.	20
O. K. No 1—	
1/6 pqts, boîtes 5 lbs.	50
O. K. Mixture—	
⅛ pqts, boîtes 5 lbs.	32
Horse Shoe Solace—	
pqts 1/10, boîtes 5 lbs.	40
pqts ½ et 1 lb.	40
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt.	48
boîtes en fer blanc ½ lb.	43
Gold Block—	
pqts 1/12, boîtes 5 lbs.	50
sacs 1/12 et 1/7, boîtes 5 lbs.	50
Brown Shag—	
pqts 1/10, boîtes 5 lbs.	40
pqts ½ et 1 lb.	38
Signum Cut Plug—	
sacs 1/12, boîtes de 5 lbs.	48
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs.	40
pqts ½ lb.	38
Carillon (à fumer et à chiquer)	
pqts 1/10 boîtes de 5 lbs.	40
Como—	
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt	38
pqts 1/9, boîtes de 5 lbs.	36
Lion Brand—	
sac papier 1/10, boîtes 5 lbs.	35
Houde's No. 1.—	
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt	44
pqts 1/7, boîtes de 5 lbs.	45
pqts de ½ et 1 lb.	40
valises de 1 lb.	44
Micmac—	
sacs de papier 1/10, boîtes de 5 lbs.	30
Houde's Fine Cut—	
sacs papier 1/12 et 1/6, boîtes 5 lbs.	52
Hudson—	
pqts 1/12, boîtes de 3 lbs.	52
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs.	52
Golden Leaf—	
pqts 1/12 et 1/6, boîtes de 5 lbs.	48
boîtes en fer blanc 1 lb.	54
boîtes en fer blanc ½ lb.	58
boîtes en fer blanc ¼ lb.	65
Rainbow—	
pqts 1/9, boîtes 5 lbs.	70
boîtes en fer blanc ½ lb.	73
boîtes en fer blanc ¼ lb.	78
sacs 1/5, boîtes de 5 lbs.	78
Cremo—	
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs.	48
Standard—	
pqts 1/9, boîtes 5 lbs.	70
Jockey—	
pqts 1/12, boîtes 5 lbs.	48
Sunrise—	
pqts 1/10, boîtes 5 lbs.	70
Patriot—	
boîtes en fer blanc de 1 lb.	25
Cavendish—	
pqts ½ lb.	35
Handy—	
sac 1/10, boîtes 5 lbs.	70
Alice—	
sacs 1 lb.	25

Tabacs Naturels, coupés, à fumer.	
Parfum d'Italie—	
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs.	48
Mon Ami (Pur Quesnel)—	
pqts de 1/9, boîtes 3 lbs.	65
pqts de ½ et 1 lb.	50
Red Cross—	
pqts de 1/10, boîtes de 5 lbs.	40
pqts de ½ lb.	40
sacs de 1/7, boîtes de 5 lbs.	55
Tiger—	
pqts de 1/10, boîtes de 5 lbs.	40
Montcalm—	
sacs 1 lb.	20
Zouave—	
pqts ⅛, boîtes de 5 lbs.	31
pqts ½ et 1 lb.	30
Encore—	
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs.	40
pqts ½ et 1 lb.	38
sacs 1/7, boîtes 5 lbs.	48
Rouge et Quesnel—	
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs.	38
pqts 1/5, ½ et 1 lb.	35
Mon Plaisir—	
pqts 1/9, boîtes de 2 et 5 lbs	70
Quesnel—	
pqts ¼, ½ et 1 lb.	40
Houde's Best one dollar Mixture—	
pqts 1/10 lb., boîtes 5 lbs.	80
pqts ¼, ½ et 1 lb.	80
Gold Cross—	
pqts ⅛, boîtes de 5 lbs.	50
pqts ½ et 1 lb.	50
Napoléon—	
pqts 1/10, boîtes de 4 lbs.	40
pqts ½ et 1 lb.	35
Blue Cross—	
pqts ⅛, boîtes de 5 lbs.	32
pqts ½ et 1 lb.	30
Houde's Sixty cents—	
pqts 1/7, boîtes de 5 lbs.	50
Bellefeuille—	
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs.	24
pqts 1/3 lb.	24
pqts de 1 lb.	20
Houde's Quesnel—	
pqts 1/14 et ⅛, boîtes de 5 lbs.	60
Iroquois—	
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs.	40
Prairie—	
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs.	38
Rouge—	
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs.	24
1 lb.	20
½ lb. et ¼ lb.	24
Golden Broom—	
boîtes en fer blanc 1/6 lb. en boîtes de 10 lbs.	40

Tabacs à Cigarettes	
Rugby—	
1/9 (boîtes à coulisse), boîtes 5 lbs.	67
pqts 1/14, boîtes de 5 lbs.	60
pqts ½ et 1 lb.	60
Petit Bleu—	
pqts 1/12 et ⅛, boîtes de 5 lbs.	50
pqts ½ et 1 lb., sous étain	40
L. L. V.—	
pqts ½ lb., sous étain	40
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs.	48
Petit Poucet—	
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs.	48
Le Petit Jaune—	
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs.	46
Snowboda—	
boîtes à coulisse 1/9, boîtes 5 lbs.	64
Carlo—	
pqts 1/14, boîtes de 5 lbs.	55
Ali Baba—	
pqts ¼, boîtes de 5 lbs.	60
boîtes à coulisse 1/9	65
Tabac Turc, Yafa, à Cigarettes—	
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs.	80
pqts ¼ lb.	80

Tabac coupé fin, à chiquer	
Chocolate Fine Cut—	
boîtes en fer blanc 1 lb.	65

Tabac à chiquer en tablettes	
Spun Roll—	
boîtes 1/16 et 1 lb.	60

Tabac naturel coupé et pressé	
Orignal—	
pqts ¼ et ⅛, boîtes de 5 lbs.	60

Coupé, Tranché ou Palettes.	
Transfer—	
boîtes à coulisse 1/7, boîtes 5 lbs.	50
Atlas—	
1/7 (boîtes à coulisses), bts 5 lb.	49
Bamboo (Curved Cut)—	
boîtes en fer blanc, 1/10, bts 3 lbs.	75
Caribou—	
boîtes 1/7, boîtes de 5 lbs.	50

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

Martell & Co., Cognac (4)		La cse
Une Etoile	12 Bout.	12.75
3 Etoiles	"	16.00
V. O.	"	17.25
V. S. O. P.	"	18.75
V. V. S. O. P.	"	38.00
Jules Robin & Cie., Cognac (4)		
Bouteilles		9.50
24 Flasks		10.00
En fûts	le gallon	4.25

ABSINTHE

	La cse
Gem. Pernod (1) 24 bout. litres	14.00
Gemp. Pernod (14)	13.50
Pernod Fils (12)	14.50
Jules Pernod (2)	
12 bouteilles, litres	11.50

AMERS

Amer Picon (12)	11.00
L. C. F. C. (1)	
Jamaica	chop. 6.00
Celery	chop. 6.00
Girlings Orange (14)	9.00
Levert & Shudel Orange (14)	9.00
Tot (14)	7.50

APERITIFS

Bacchus (2)	
12 bouteilles, litres	8.00
Dubonnet (1)	
Litres	10.00
Stone's Lime Juice, 12 pintes **(5)**	3.00
" Lime Juice Cordial, 12 pts.	3.00

BIERES

	Pts.	Chop.
Bass' (4)		
Emb. par E. & J. Burke.	2.65	1.65
Bass' (2)		
Emb. par Daukes' & Co.	2.40	1.55
Bass' (4)		
Emb. par C. G. Hibbert.	2.65	1.65
Bass & Co.'s Ale		
Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)		
Pintes		2.65
Chopines		1.65
Splits		1.20
Bass' (14) Moline Co.		
Marque Monkey	2.60	1.70
Marques Monkey, Nips		1.15
Bass R. Porter & Co., (14)		
Marque Bull Dog	pintes	2.60
Marque Bull Dog	chop.	1.70
Marque Bull Dog	splits	1.15
Bass' (2)		
Emb. par W. E. Johnson & Co.		

	pts.	chop.	splits
Doz.	2.40	1.50	1.00

	pts.	chop.
Bass' (6)		
Bull's Head	2.65	1.65

	en fûts
Bass & Co. (6)	
Hhds	40.00
Bbls	28.25
India Pale, Kilderkins, 18 gals.	15.00
India Pale, Firkins, 9 gals	8.00
No 1, Winter ale, Firkins, 9 gals.	10.00
Castre Brand, Bout. grès chop.	1.65

	chopine
Pabst (1)	
Export, 10 doz.	12.75
Blue Ribbon, 10 doz.	13.75

BIGARREAUX

	Pintes	chop.
L. A. Price (1)		
Bigarreaux au Marasquin.	8.00	9.00
Teysonneau (12)		
Bigarreaux au Marasquin.	8.00	9.00

BOURGOGNES BLANCS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)	
VD Chablis, par cse de bout.	7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.	

	bout.	½ bout.
Bouchard, Père & Fils (12)		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
J. Calvet & Cie (6)		
Chablis	11.50	12.50
F. Chauvenet (15)		
Montrachet (mar. Guiche)	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
Dufouleur Père & Fils (14)		
Chablis	7.00	8.00
Meurseault	12.00	13.00

	Bout.	½ bout.
C. Marey & Liger-Bélair (4)		
Chablis	8.50	9.50
Morin, Père & Fils (2)		
Chablis, 1898	7.50	8.50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils (12)		
Bourgogne Mousseaux	15.00	16.50
Beaune	17.00	18.50
Nuits	19.00	20.50
Chambertin	22.50	24.00
J. Calvet & Co., Bordeaux, France (6)		
Pommard, Cachet Rose	22.00	24.00
Chambertin, Cachet Rouge	22.00	24.00
Dufouleur Pere & Fils (14)		
Nuits	16.00	17.00
Pink Pearl (ligne spé.)	18.00	19.00
Chambertin	20.00	21.00
M. Marey & Liger-Bélair (4)		
Nuits — rouge	17.00	18.50
Morin, Père & Fils (2)		
Sec-Mousseux	12.50	13.50
A. Lalande & Cie (5)		
Chambertin		16.00

BOURGOGNES ROUGES

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)		
VD Macon par cse de bout.		6.50
VD Beaune, par cse de bout.		7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.		
Bouchard, Père & Fils (12)		
Macon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune	9.00	10.00
"Club"	7.00	8.00
Pommard	10.00	11.00
Nuits	12.00	13.00
Chambertin	10.50	17.50
Clos de Vougeot	22.00	23.00
J. Calvet & Cie (6)		
Beaune, 1889	9.00	10.00
Pommard, 1887	11.50	12.50
Volnay, 1889	13.75	14.75
Chambertin, 1887	16.00	19.00
F. Chauvenet (15)		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin	18.50	19.50
Romanee	18.50	19.50
Corton (Clos-du-Roi)	15.50	10.50
Nuits	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.50
Moulin-a-Vent, Mâcon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Macon (Choix)	6.50	7.50
Dutouleur Père & Fils (14)		
Mâcon	6.00	7.00
Beaujolais	6.50	7.50
Moulin à Vent	7.00	8.00
Beaune	8.00	9.00
Nuits	9.00	10.00
Volnay	9.50	10.50
Pommard	10.00	11.00
Corton	12.00	13.00
Chambertin	14.00	15.00
Clos Vougeot	18.00	19.00
A. Lalande & Cie (5)		
Mâcon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Pommard	6.60	7.60
Beaune	6.00	7.00
M. Marey & Liger-Bélair (4)		
Beaujolais	6.25	7.25
Mâcon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50
Morin, Père & Fils (2)		
Mâcon	5.00	6.00
Beaune	6.50	7.50
Pommard	7.00	8.00
Nuits	8.50	9.50
Chanson, Père & Fils (5)		
Bourgogne Royal	10.00	11.00

CHAMPAGNES

	Bt.	½ Bt.	Splits
C. A. Cardinal (2)			
Extra Dry	12.50	13.50	14.50

	Bout.	½ Bout.
Deutz & Gelderman (14)		
Gold Lack Brut, 1898.	31.00	33.00
Extra sec, 1900	28.00	30.00

	Bt.	½ Bt.	Splits
Duc de LaGrange (2)			
Sec	9.00	10.00	11.00

	Bout.	½ Bout.
Duc de Montlouis (1)		
Cuvée Réservée	10.00	11.00
Carte Noire	12.50	13.50
Carte D'Or	14.00	15.00
Carte Blanche ¼ bout.	15.00	12.50 13.50

	Bt.	½ Bt.	Splits
Duc d'Origny (2)			
Louis Duvau (5)		13.50	15.00

	Bt.	½ Bt.
Gratien & Meyer (14)		
Caisses ou paniers.	13.00	14.00
Heidsieck & Co. (5)		
Dry Monopole	31.00	33.00
Edmond Massé & Fils		
Carte Noire	10.00	
Carte Blanche	14.00	
Carte Or	20.00	
Moët & Chandon (7)		
White Seal, very dry	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
Imperial Crown, Brut	40.00	42.00
G. H. Mumm & Co. (6)		
Extra Dry	30.00	32.00
Selected Brut	33.00	35.00
Cordon Rouge	33.00	35.00
Selected		
Brut, Vintage, 1900	40.00	42.00
Brut, Vintage, 1898	45.00	
Brut, Vintage, 1895	52.00	
Cordon Rouge Brut, Vintage 1904	36.00	38.00
Cordon Rouge Brut, Vintage 1898	45.00	

	Bt.	½ Bt.	Splits
Piper-Heidsieck (2)			
Sec	28.00	30.00	32.00
Très sec	30.00	32.00	34.00
Brut	30.00	32.00	34.00
Escompte de commerce 10%.			

	Bt.	½ Bt.
Louis Roederer (1)		
Grand Vin sec.	28.00	30.00
Vin Extra sec	28.00	30.00
Brut spécial Cuvée	30.00	32.00
Ve Pommery, Fils & Cie (12)		
Sec, ou Extra Sec.	28.00	30.00
Brut (vin naturel)	30.00	32.00

CIDRE

	La cse
"Land of Evangeline" (7)	
Pintes	2.25
Chopines	1.75
Splits	1.10

CLARETS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)	
Purs Clarets Français.	
Médoc	½ Bout. 4.00
VD 6 Grand Ordinaire, par cse	" 4.50
VD 5 Première Côte, par cse	" 4.75
VD 4 Moulin supérieur, par cse	" 5.50
VD 3 Grand Cantenac, par cse	" 6.75
½ Bout., $1.00 par caisse extra.	
En fûts, en Hhds, demi-quart et 8ème de Hhd., depuis $1 par gallon.	

	Bt.	½ Bt.
Barton & Guestier (4)		
Floirac	5.00	6.00
Médoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Bailtailey	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Léoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00

Bordeaux Claret Co. (14)

Côtes	3.50	4.50
Bon Paysan	3.60	4.60
Bon Bourgeois	4.00	5.00
St Julien	4.50	5.50
Montferrand	5.00	6.00
Château Brûlé	5.00	6.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Pontet Canet	9.00	10.00

J. Calvet & Co. (6)

	Bt.	½ Bt.
St-Vincent	3.50	4.50
Médoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50

Château Lascombe (1)

Margaux	2.50	3.25

J. Dutrenit & Co. (14)

Bon Bourgeois	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
Margaux	7.00	8.00
Pontet Canet	9.00	10.00

Faure Frère (3)

Bon Bourgeois	3.00	4.00
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
St-Émilion	4.50	5.50
Ch. Dugay	6.00	7.00
Floirac	4.50	5.50
Médoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes le gallon	0.00	1.00

Fleury & Fils (2)

	qts.	pts.
Médoc	2.00	2.50

L. Gaudin & Cie (1)

St-Julien	3.00	3.50
St-Estèphe	3.25	3.75

Nathaniel Johnston & Fils (12)

Ordinaire	4.25	5.25
Château Chamfleuri	4.25	5.25
St-Loubès	5.25	6.25
"Club"	5.50	6.50
Médoc	5.75	6.75
Margaux	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Léoville	19.00	20.00
Château Larose	19.00	20.00
Château Margaux	21.00	22.00
Château Lafitte	22.00	23.00

A. Lalande & Cie(5)

1893 Médoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estèphe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Léoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latreille & Cie (2)

St-Julien	2.00	2.50

V. Pradel & Cie. Médoc **(2)** 2.75 3.25

P. Vernot & Cie St-Julien **(2)** 2.75 3.25

Vigneau & Cambours (2)

Château Bergès	3.50	4.00
St-Estèphe	4.50	5.50
St-Julien	5.00	6.00
Pontet Canet	7.50	8.50
Château Maucamps	10.00	11.00
Mouton Rotschild	17.00	18.00

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. (14) **La cse**

Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American 9.50

Eagle Brand (1)

Manatthan	8.25
Brandy	8.25
Whisky	8.25
Martini	8.25
Gin	8.25

G. F. Heublein Bros. "Club" (5)

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis 12.75

D. McManamy & Co.'s (19) **La cse**

"Saratogo" Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin 8.25

COGNACS

Balzac à preuve (7) gall. 4.00

Bisquit, Dubouché & Cie (5) **La cse**

*	Bout. 9.50
10 ans d'âge	Bout. 12.50
Old Liqueur, 20 ans d'âge	Bout. 16.00
* ½	Bout. 17.00
V.V.S.O.P., 55 ans d'âge,	Bout. 45.00
Au gallon	4.10 à 10.00

Boulestin & Cie (1) **1 cse** **5 cses**

*	Bout.	12.00	11.75
*	24 flasks	13.00	12.75
* **Fluted**	Bout.	12.00	11.75
* ½	Bout.	13.00	12.75
***	Bout.	15.00	14.75
V. S. O. P.	Bout.	20.00	19.50
V. V. S. O. P.	Bout.	28.00	27.50
1846	Bout.	45.00	

Boutelleau, Fils (14) **La cse**

Colombe	Bout. 9.00
Colombe	Demi-Bout. 10.00
Colombe	32 flasks 11.00
V. S. O. P. 1855	Bout. 18.00
Doctor's Special	Bout. 11.00
V. O. 1875	Bout. 13.50

Boutelleau (14) en fûts, gal. 4.00 à 4.75

Jos. Brémon & Co. (14) **La cse**

***	Bout. 5.50
***	flasks 6.50
***	½ flasks 7.50

Sorin (14) en fûts, gal 4.25 à 5.50

Sauvion (14) en fûts, gal. 5.00 à 6.50

J. M. Boutin & Cie (2) **La cse**

Marque Alligator Bout. 8.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Carlat & Co. (14) **La cse**

Bouteilles	7.00
½ Bouteilles	8.00

C. D. A. Brandy Liqueur (14)

50 ans d'âge 36.00

Jules Coadon & Co. (6) **La cse**

12 Bouteilles	8.00
24 flasks	9.00
Au gallon	3.90 à 4.50

Cognac City Distillers Association (14)

***	Bout. Ord. 9.00
***	Bout. Foncées 9.00
***	½ Bout. 10.00
***	Flasks (32) 10.50
Doctor's Friend	Bout. 10.00
Gold Seal Flutes	10.00
V. O. 12 ans	12:00
V. S. O. P. 20 ans	15.00
X. X. O. 1875	23.00
Liqueurs 50 ans, Réserve	36.00
En Fûts	4.00 à 4.50

Clouret (7) 10.00

au gal.

3 Grapes, Vieux	3.75 à 4.00
V. O.	3.95 à 4.15

Comandon & Co. (6) **La cse**

Special	9.50
Réserve extra	10.50
Réserve 1878	12.50
** et X. O.	15.00
V. S. O. P.	16.50
Au gallon	4.50 à 7.50

Chs Couturier & Cie (2) **La cse**

***	7.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse

Au gal.

En fûts 3.75 à 4.00

La cse

48 Flasks	10.00
1 Etoile	Bout. 11.50
2 Etoiles	Bout. 14.00
V. S. O.	Bout. 16.50
V. S. O. P.	Bout. 18.25

Dervos & Cie (1) **1 cse** **5 cses**

Bouteilles	8.00	7.75
½ Bouteilles	9.00	8.75
24 Flasks n. c.	9.00	8.75

M. Durand & Cie (1) **La cse**

*** Bouteilles	5.50
*** ½ Bouteilles	6.50
*** ¼ Bouteilles	7.00
16 flasks	5.50
24 flasks n. c.	6.00
32 flasks	6.75
48 ½ flasks n. c.	7.00

V. Fournier & Cie. (1)

12 Bouteilles Pintes, Spécial	9.00
12 Bouteilles Pintes, 7 ans	10.00
12 Bouteilles Pintes, 12 ans	11.50
12 Bouteilles Pintes, 20 ans	14.00
12 Bouteilles Pintes, Médicinal	12.00
12 Bouteilles Pintes, 1 Etoile	12.00
12 Bouteilles Pintes, 3 Etoiles	14.00
12 Bouteilles Pintes, V.S.O.P.	21.00

Fromy & Rogée & Cie (6)

Médical Réserve	12.00
Médical Réserve, V. O.	15.00

Gonzalez, Staub & Cie (1) **La cse**

Bouteilles	9.00
½ Bouteilles	10.00
24 flasks	10.00

Jimenez & Lamothe (14)

***	Bout. 11.00
1865 Liqueur	Bout. 18.00
En fûts	4.50 à 4.75

Lagrange & Co. (14)

V. O.	Bout. 7.00
V. O.	24 flasks 8.00
V. O.	48 flasks 9.00

Lucien Foucauld & Cie. (9)

Bouquet	Bout. 9.50
Bouquet ½	Bout. 10.30
Bouquet	32 Flasks 11.45
Médico-Tonic	Bout. 11.50
X X X	Bout. 12.00
X X X X *	Bout. 14.00
V. S. O. P.	Bout. 17.00
V. V. S. O. P.	Bout. 22.00
1847	Bout. 48.00

De Luze, Fils Aîné (1)

12 Bouteiles Pintes	7.50
24 Bouteilles Chopines	8.50
24 Flasks	8.00
48 Flasks	8.50

F. Marion & Cie (2)

***	Bout. 6.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Au gal.

En Fûts 3.50 à 3.75

Moutet (7)

Bouteilles 16.50

Au gal.

En fûts pour coupage 7.00

Otard, Dupuy & Cie (15) **La cse**

Spécial	Bout. 9.50
Une étoile	Bout. 12.00
Deux étoiles	Bout. 14.00
Trois étoiles	Bout. 16.00
V. S. O. P.	Bout. 17.00
Au gallon depuis	5.00

Parville & Cie (2) **La cse**

***	12s Bout. 5.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

***	Bout. 6.25
*** ½	Bout. 7.25
*** ¼	Bout. 7.75
V. O.	Bout. 7.25
V. O. ½	Bout. 8.25
16 flasks	7.25
24 flasks n. c.	7.25
32 flasks	7.50
48 ½ flasks n. c.	7.75

C. Pluchon & Cie (1) **1 cse** **5 cses**

Bouteilles 7.25 7.00

Quantin & Co. (6) **La cse**

***	Bout. 9.50
Au gallon	4.25 à 5.50

Régnier & Cie (14)

***	Bout. 5.50
***	Flasks 6.50
***	½ Flasks 7.50

Renault & Cie (12)

*	Bout. 10.00
V. O.	Bout. 12.00
3 étoiles S. V. O.	Bout. 15.00
V. S. O. P.	Bout. 21.00
Club	Bout. 18.00
50 ans d'âge	Bout. 40.00
Au gallon	4.00 à 10.00

Ph. Richard (2)

S. O., 40 ans	Bout. 25.00
20 ans flûtes	Bout. 16.00
Médicinal	Bout. 14.50
V. S. O. P.	Bout. 12.25
Special Reserve	Bout. 11.00
V. S. O. P.	Bout. 10.50
V. O.	Bout. 9.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

	Au gall.
Ph. Richard (2)	3.50 à 6.50

	La cse
J. Denis Henry Mounié & Co. (7)	11.50

Union Vinicole des Charentes et de la Gironde (14)

St-Julien	5.50	6.50
Château Pontet Canet 1905	12.00	13.00
Château Lafite let Vin	16.50	17.50
Château Lafite 1905	17.50	19.00
Château Margaux 1905	18.00	
Château Margau 1907	18.00	
Château Mouton Rothschild 1905	19.00	20.00
Château Latour 1905	19.20	20.00

Valin & Frère (2) XXX .. Bout. 4.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

EAUX

Apenta Hungarian, Aperitive (5)	La cse
25 Pintes	6.25
50 Chopines	9.50
Gazeuse, Splits	5.50

Apollinaris (5)	
50 Pintes	7.50
100 Chopines	10.00
100 Splits	8.58

S. Birch & Co. (14)

Ginger Ale Bombays	1.35
Ginger Ale Splits	0.90
Soda Bombays	1.25
Soda Splits	0.90

Cantrell & Cochrane (4)	La doz.
Belfast Ginger Ale	1.40
Club Soda	1.40
Seltzer	1.40
Potass Water	1.40
Dry Imperial Ginger Ale	1.50

Schweppe's, de Londres (12)	La doz.
Soda Water Co. Cylindres, pr. 2.	1.35
Soda Water, Bombays, pour 3	1.50
Soda Water, Splits, pour 1	0.90
Dry Ginger Ale Champagne, Pts.	1.35
Dry Ginger Ale Champagne, Spl.	0.90
Seltzer	1.40
Ginger Beer	1.25

Vichy (2)	La cse
La Capitale, 50 Bout.	5.00
La Sanitas (gazeuse) 50 Bout.	8.00
La Sanitas, 100 ¼ Bout.	9.00
St-Nicolas quarts, doz.	6.00

Vichy Limonade (2)	50 Bout.	50 ½ Bout.
La Savoureuse, caisse	7.50	5.00
La St-Nicholas, caisse	8.00	5.50

Vichy St-Yorre (14)	La cse
Source Spéciale	8.00

Bassin de Vichy (1)	
Source St-Louis, 50 Bouteilles	8.00

EAU MINERALE FRANÇAISE

PERRIER (6)

Caisse, 50 quarts	7.50
Caisse, 100 pints	10.50
Caisse, 100 splits	8.50

Prix spéciaux pour lots de 25 caisses

GINGER ALE IMPORTE

Belfast Mineral Water Co. (2)	Doz.
Traders Brand	1.20
Extra Dry	1.30

GINS

Boll & Dunlop (7)	La cse
Caisses Rouges	11.50
Caisses Vertes	6.25
Caisses Violettes	5.25

	Au gall.
En fûts	3.50

Burnett (15)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50

John de Kuyper & Son (4)		
Caisses Rouges	15s	11.75
Caisses Vertes	12s	6.25
Caisses Violettes	24s	5.50
Au gallon		3.15 à 3.30

Blankenheym & Nolet (14)	
Marque "Clef" caisses rouges	10.50
Marque "Clef" caisses vertes	5.00
Marque "Clef" caisses violettes	5.00
Au gallon	3.00 à 3.25
Dutch Dry Gin	7.50
Africander (12)	10.50
Africander, chopines (24)	11.50

Greenless & Co. (14)	
Old Tom Gin	6.50
London Dry Gin	6.50
Au gallon	2.50 à 3.00

Herman Jansen Schiedam (2) (Marque Gold Finch)	La cse
10 ans, Cruches Cristal, 1-16 g. 24s	7.50
10 ans, Cruches Cristal, ½ gal. 12s	7.00
10 ans, Cruches Cristal, ¼ gal. 24s	12.00
Caisses jaunes, Bt. Blanches, 15s	12.00
Caisses bleues, Bt. Blanches, 12s	6.00
Caisses bleues, Flasks Blancs, 24s	8.00
Caisses rouges, Bt. Noires, 15s	11.25
Caisses vertes, Bt. Noires, 12s	5.25
Caisses violettes, Bt. Noires, 24s	5.50

P. Hoppe, "Night Cap" (1)	
Caisses rouges	10.00
Caisses jaunes	11.00
Caisses vertes	4.75
Caisses bleues	5.50
Caisses violettes	2.50
Au gallon 3.05	3.25

P. Hoppe, "Imperial" (1)	
Caisses vertes	4.75
Caisses violettes	2.50

Netherland's Steam Disty. Co. (6) Kiderlen's "Croix d'honneur"	
Caisses rouges	11.25
Caisses vertes	6.00
Caisses violettes	5.25
Cruchons verre—12s 3 gals	11.75
Cruchons verre—24s 3 gals	12.75
Cruchons verre—12s 5 gals	17.50
Au gallon	3.00

A. C. A. Nolet, Schiedam (5)	
Caisses Rouges	10.75
Caisses Vertes	6.00

John Robertson & Son, London.

GRAVES SEC

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Graves, par caisse de bout. 6.50
½ Bout., $1.00 par caisse extra.

HOCKS (Non Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)	Bout.	½ Bt.
Laubenheimer	6.00	7.00
Niersteiner	7.50	8.50
Hockheimer	10.00	11.00
Rudesheimer	12.00	13.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Marcobrunner	18.00	19.00
Schloss Johannesberg	25.00	26.00
Steinwein	10.50	11.50

HOCK (Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)		
Extra Dry	17.50	19.00

LAGERS

Miller Brewing Co. (2)	Le brl.
Marque "High Life," 10 doz.	13.00
Malt Extract, 8 doz.	15.60
Malt Extract, doz.	2.00

Blatz Brewing Co. (5)	
Export	12.50

LIQUEURS FRANÇAISES

Bénédictine (12)	Ltr.	½ Ltr.
12 litres	20.00	21.00

Briand & Jaquet (1)	La cse
Cherry Whiskey	7.50
Blackberry Brandy	7.50
Apricot Brandy	10.00
Peach Brandy	10.00
Strawberry Brandy	10.00
Kummel	10.00
Anisette	10.00
Cherry Brandy	7.50
Crème de Menthe Verte, Bout.	9.00
Crème de Menthe Verte, carafes	10.00
Crème de Menthe Blanche	9.00
Crème de Cassis	9.00
Curaçao Oronge, bouteilles	9.00
Curaçao Orange, Cruchons	10.00
Sirop de Grenadine	7.00
Maraschino	10.00

Marie Brizard & Roger (12)	
Anisette	13.50
Curaçao, Orange ou Blanc	12.50
Marasquin	13.00
Kummel, Superfin	12.00
Kummel Cristallisé	12.50
Green Peppermint	13.00
Crème de Menthe, Blanche	13.00
Cherry Cordial	12.50
Cherry Brandy	12.50
Blackberry Brandy	12.50
Kirsch	15.50
Bitter Triple	12.00
Liqueurs assorties	13.00
Crème de Menthe Verte	13.00
Crème de Moka	13.00
Crème de Cassis	13.00
Crème de Noyau	13.00
Eau-de-vie de Dantzik	13.00
Orange Bitters	9.50
Punch au Kirsh	11.00
Peach Brandy	15.00

Chartreuse St-Denis (2)	Bt.	½ Bt.
Verte	10.50	11.50
Jaune	10.50	11.50

Alex Droz & Cie (12)		
Crème Cacao-Chouva	16.00	17.00

Frémy Fils (12)		
Cherry Whiskey (Chesky)	16.00	17.00
Orange Whiskey	14.00	

P. Garnier, Enghien (2)		
Liqueur d'Or	19.00	20.00

Meagher Bros. & Co., Limited

AGENTS

MONTREAL

Marasquin 11.00 13.50
Bhdah, Liq. de Mandarine 19.00
Crème de Menthe verte. ..12.50
Crème de Menthe blanche 12.50
Abricotine 19.00
Pousse Café.. .. ..12.50
Monastine. 20.00 22.00
Curaçao Rouge Sec. 12.50
Curaçao blanc très sec. ..15.50
Fine Orange, Cruchons...26.00 30.00
Fine Anis, Cruchons... ..25.00 30.00
Liqueurs assorties, cse 48
¼ bouteilles. 21.00

Girling Bros. (14)
Sloe Gin 12.00

Greenless & Co. (14)
Sloe Gin 8.50

E. Jattam (14)
Sloe Gin 13.50

Jules Lamothe (14)
Cherry Whiskey 9.00

Levert & Schudel (14)
Crème de Menthe.. .. ..12.00
Anisette 12.00
Curaçao 12.00
Maraschino.. .. ..13.00
Sirop de Grenadine 8.50
Apricot Brandy.. .. .. ..12.00
Crème de Cassis 12.00
Kirsch 12.00
Crème de Cacao. 13.00
Kummel Doppell 13.00
Kummel Cristallisé. 13.00
Kummel Extra Sec. 13.00

H. Odewahn (14)
Cherry Brandy.. .. .. ..12.00

C. Terrand (14)
La petite Chartreuse.. ..18.00 19.00

Tournel & Fleury (2) **Bts.**
Anisette 8.00
Cherry Brandy 8.00
Crème de Menthe 8.00
Cherry Whiskey 8.00
Crème de Cacao 8.00
Crème de Cassis 8.00
Curaçao 8.00
Kirsh 8.00
Kummel 8.00
Sirop Grenadine 6.00

Wilson's (14)
Blackberry Brandy 9.00
Royal Crown 7.00
Wallace Cherry Brandy.. .. .. 9.00

MADERE

Cossart, Gordon & Co. (5)
Au gallon.. .. ..2.50 à 9.00
London Style.. .. .. .. La cse 10.00

MALAGA

G. Pims & Co. (2) **La cse**
Pintes 7.50

MOSELLE

Deinhard & Co. (4) **Bt.** **½ Bt.**
Brauenberger. 9.00 10.00
Piesporter 10.00 11.00
Berncasteler Doctor 15.00 16.00
Crown Mousseux 18.50 20.00
Nonpareil Mousseux 24.50 26.00

Kock, Lauteren & Co. (12)
Zeltinger 8.00 9.00
Brauenzerg 7.50 8.50
Pisport 8.50 9.50
Scharzberg—1895 .. .. ..14.00
Moselle Mousseux.. .. ..18.00 19.50

H. Sichel Sôhne (14)
Moselle non Mousseux
Zeltinger.. .. .. 6.00 7.00
Brauenberger. 8.00 9.00
Erderner Treppchen 10.00 11.00
Bernscastler Doctor 12.50 13.50
Moselle Mousseux
Muscatel ou Extra Dry...17.50 19.00

P. J. Valckenberg, Ltd. (6) **qts.** **pts.**
Piesporter.. .. .. 8.50 9.50
Zeltinger.. .. .. 9.00 10.00
Braünberger.. .. ..15.00 16.00
Berncastler Doctor.. .. ..16.50 17.50

OLD TOM & DRY GINS

Booth (4) **La cse**
London Dry.. .. .. 8.00
Old Tom 8.00

Cold & Co. (1)
Sloe Gin .. .. Pintes 10.00
Old Tom .. .. Pintes 6.00
Old Tom .. .. Chopines 7.00
London Dry .. .. Pintes 6.25
London Dry .. .. Chopines 7.25

Finsbury Distillery Co., Londres (6)
London Dry .. .. Pintes 7.50
Old Tom .. .. Pintes 7.50

Girling Bros. (14)
Sloe Gin.. .. .. 12.00

Gordon (12)
London Dry.. .. .. 7.50
Old Tom.. .. .. 7.50
Sloe Gin 9.25

Greenless & Co. (14)
Old Tom.. .. .. 6.50
London Dry.. .. .. 6.50
Au gallon .. .. 2.50 à 3.00

Imperial Wine Co. (6)
London Dry.. .. .. 6.50
Old Tom.. .. .. 6.50

J. W. Nicholson & Co. (5) **La cse**
Old Tom.. .. .. 7.75
London Dry.. .. .. 7.75
Sloe 12.25

G. Pims & Co. (2)
Pintes 7.50

John Robertson & Son, Ltd. (7)
(Marque Centurian)
Old Tom 8.00
London Dry 8.00
Sloe 11.00

Wilson (14)
Royal Crown Old Tom.. .. .. 6.50
Au gallon.. .. .. 2.00 à 3.00

OPORTO

Stormont Tait & Co. (1)
* 6.00
** 7.00
*** 8.00
Discovery 9.50
House of Lords 13.00

J. W. Burmester (14)
Royal 5.00
Crusado 6.00
Rich Douro 9.00
Toreador 12.00
Pinhao 18.00
Emperor.. .. .. 21.00
White Port.. .. .. 12.00
Old Crusted 12.00
Royal Blue Label 18.00

Au gall.
1 Grappe .. .. 2.00 à 2.25
Diamant T.. .. .. 2.50 à 2.60
2 grappes .. .. 2.75 à 2.85
3 grappes .. .. 3.00 à 3.10
4 grappes .. .. 3.60 à 3.75
4 Diamants.. .. .. 3.35 à 3.50
3 couronnes.. .. .. 4.60 à 4.75

Gonzalez Byass (14) .. .. .. **Au gall.**
T. Port Wine 2.50
Tawny .. .. 3.00 à 3.25
Ruby Dry .. .. 4.00 à 4.25

Cockburn, Smithes & Co. (4)
Tawny .. .. La cse. 16.00
Au gallon .. .. 2.75 à 7.00

Croft & Co. (6)
Au gallon.. .. .. 2.40 à 7.50
A la caisse .. .. 7.00 à 24.00

Delaforce, Sons & Co. (5) **La cse**
Antique 8.00
Trocadero 9.00
Royal Palace 16.50
Au gallon.. .. .. 2.50 à 15.00

Feuerheerd Bros. & Co. (7) **La cse**
Pioneer 13.00
Commendador 17.00
Au gallon.. .. .. 2.75 à 9.00

Garcia Hijos (2).. .. .. 8.50

Hunt, Roope, Teage & Co. (9)
Au gallon .. .. 2.00 à 5.50

MacKenzie & Co., Ltd. (12)
Au gallon .. .. 2.25 à 10.00

Real Campanhia Vinicola (2)
Au gallon .. .. 1.00 à 6.00

La cse
Rouge 1 Couronne 8.00
Rouge 2 Couronnes 10.00
Blanc 2 Diamants.. .. .. 10.00

A. Rizat & Cie (2) 2.50

Sandeman & Co. (12) **La cse**
Superior Old 12.00
"Club" 18.00
"1890" 30.00
Au gallon.. .. .. 2.50 à 15.00

T. G. Sandeman & Sons (5)
Au gallon .. .. 2.75 à 9.00
Extra Fine Old Port "SSS" .. 10.00

Castro & Co. (5)
One Seal.. .. .. 4.00
Three Seals.. .. .. 5.00

La cse
Manual Tosca (2) 6.50
T. Ventura & Co. (2) 4.50
Verdi & Cie (2) 3.50

E. Yzaguirre (5) **Le Gall.**
Trois Grappes 1.50

PORTER ANGLAIS

Guinness' (14) **Pt.** **Chop.**
Bull Dog Brand 2.50 1.60
Bull Dog Brand Nips.. .. 1.15

Guinness' (4)
Emb. de E. & J. Burke.. 2.60 1.65

W. E. Johnson & Co. (2)
Pts. **Chop.** **splits**
.. .. 2.40 1.50 1.00

Machen & Co. (6)
Marque Pelican.. .. .. .. 2.50 1.60

Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)
Pintes 2.60
Chopines.. .. .. 1.65
Splits 1.20

PORTER SUEDOIS

Carnegie & Co. (5) 11.50

RHUMS

Marie Brizard & Roger (12) **Bt.** **½ Bt.**
Charleston 12.50
P. S. Clément 10.00
Jamaïque au gallon 5.00

E. & J. Burke (4) **Bt.** **½ Bt.**
Jamaïca 9.50

Dandicolle & Gaudin (1) **Bt.** **½ Bt.**
Tom & Topsey.. .. .. .. 7.50 8.50

Mendoza & Cie (2) 5.00

Navy Reserve (6)
Jamaica 9.50

Norton & King (2)
Bout. 4.50
½ Bout. 5.50
¼ Bout. 6.50

John Robertson & Son, Ltd (7) **La cse**
(Marque Centurian)
Rhum de la Jamaïque 10.50
Rhum au gallon, preuve. 4.10
Rhum au g., 33 au-dessus de pr. 5.50

Roger Martin Aîné (1)
Tiger 8.00 9.50

Rhum des Plantations (1)
Sambo 7.50 8.25

St-Jean (2) 12 h. 12.50

J. W. Turner & Cie (2) **La cse**
Bouteille 7.00
½ Bouteilles 8.00
¼ Bouteilles 9.00

SAUMUR MOUSSEUX

Bt. **½ Bt.** **¼ Bt.**
Morin, Père et Fils .. 11.00 12.50 14.00

Ackerman-Laurance (15) **Bt.** **½ Bt.**
"Dry-Royal" 15.75 16.75
¼ Bout. paniers 1 doz.;
paquets de 4 paniers .. 18.00

SAUTERNES

Barton & Guestier (4) **Bt.** **½ Bt.**
Haut Sauternes.. .. .. ..12.50 13.50
Graves.. .. .. 6.00 7.00
Barsac.. .. .. 8.75 9.75
Château Yquem. 24.00 25.00

J. Calvet & Cie (6)
Graves 5.25 6.25
Sauternes.. .. .. 5.50 6.50
Haut Sauternes, 1901 .. ..11.50 12.50

J. Dutrenit & Cie (14)

Graves	4.50	5.50
Sauternes	5.50	6.50
Barsac	6.00	7.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Château Yquem	15.50	16.50

L. Gaudin & Cie (1)

	Bt.	½ Bt.
Ordinaire	5.00	6.00
Haut Sauternes	8.00	9.00

Nathaniel Johnston & Fils (12)

Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00

A. Lalande & Cie (5)

1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20

Lecomte & Morel (2) 2.75 3.25

Adet Seward & Co. (7)

Graves Sec	6.50	7.50

Vigneau & Cambours (2)

Sauternes	5.00	6.00
Graves	5.00	6.00
Barsac	4.50	5.50
Haut Sauternes	9.00	10.00
Château Yquem	13.00	14.00

Lecomte & Morel (2) 2.75 3.25

Gustave Vigneron (1) 3.50 4.50

SHERRIES

Diez Hermanos (2) — La cse

Cordon Azur	18.00
Consacrar Pontifical	18.00
Cordon Rouge	14.00
Favorito	12.50
Cordon Vert	10.00
Amontillado	9.50
Consacrar Pureza	8.50
Olorozo	8.00
Vino Para Consacrar	7.00

Pedro Domocq (5) au gall. 1.25 à 9.00

"Delicate Old Pale" 10.00

D. Goni Feuerheerd (7) — La cse

Emperador	17.00
Corona	13.50
Au gallon	3.00 à 9.00

Jose Gomez (2) .. .. .. La cse 8.50

Gonzalez & Byass (14) — La cse

Cristina Dry	10.00
Idolo Seco	12.00

	Au gall.
Pendon	2.00
Claro	2.50
Giralda	3.00
Old Brown	3.25
Fino	3.75
Amontillado	4.00
Vino de Pasto	4.00
Oloroso	4.25
Las Torres	4.50
Victorioso	5.50
Jubilee	6.00

S. Hermanos 4.50

P. Juanito & Co. (2) .. .. La cse 6.50

M. Misa (4) au gallon .. .. 1.50 à 6.00

Mackenzie & Co., Ltd. (12)

Au gallon .. .. 1.50 à 10.00

Osborne & Co. (6) au gall. 1.25 à 2.25

Duff, Gordon & Co. (6)

Au gallon .. .. 2.25 à 6.50

Sanchez Hermanos (2) .. La cse 4.50

Sanderman Buck & Co. (Julian Pémartin) (12) — La cse

Pale Sec	12.00
Montilla Fino très sec	12.00
"Club"	18.00
Selected Old	36.00
"Jubilee"	50.00
Au gallon	1.50 à 10.00

Valencia Paz & Co., Jerez, Espagne (1)

	Barils	Octaves
No 1	gall. $1.35	gall. $1.45
No 2	gall. $1.60	gall. $1.70
No 3	gall. $1.80	gall. $1.90
No 4	gall. 2.00	gall. $2.10
No 5	gall. $2.35	gall. $2.45
No 6	gall. $2.60	gall. $2.70
No 7	gall. $2.80	
No 8	gall. $3.60	

Verdi & Cie (2) 3.50

B. Vergara (9)

Au gallon .. .. 1.50 à 4.50

VERMOUTH

Cazalis & Pratt (2) — La cse

Français	5.75

Cinzano & Co., Turin, Italie; Chambéry, France (6)

Italien	6.50
Mont Blanc, Français	6.50

Gondreau & Fils (2) — La cse

Français	5.50

Fli, Ferrero Ricardo (2) — La cse

Italien	5.75

E. Martinazzi & Co. (Italien) (1) 6.50

Noilly, Prat & Co. (12) 7.00

Freund Ballor & Co. (Italien) (9) 6.75

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co. (1) .. .. Bt. 4.25

Au gallon .. .. 0.85 à 1.25

VIN DE MESSE — Au gal.

Carey, Hermanos & Co. .. 1.25 à 2.00

Fenech-Artells (2)

Sanctuaire	1.00 à 1.40
Vatican	0.90 à 1.30

TARRAGONES

Carey, Hermanos & Co.

Vin de messe	1.25 à 2.00
Darichez M. (4)	1.00 à 3.00

VINS DU RHIN

Deinhard & Co. (4)

	Bt.	½ Bt.
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein (cruchons)	11.00	12.00
Hock Mousseux	17.50	19.00

Kock Lauteren & Co. (12)

Laubenheim	6.50	7.50
Bodenheim	8.00	9.00
Nierstein	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Liebfraumilch	13.50	14.00
Giesenheim	16.00	17.00
Hocheim	17.00	18.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg, 1893	30.00	
Hock Mousseux	18.00	19.50

H. Sichel Sohnem (14)

Hocks (non mousseux)		
Laubaneimer	6.50	7.00
Niersteiner	8.00	9.00
Hochheimer	11.00	12.00
Rudesheimer	12.00	13.00
Liebfraumilch	16.00	17.00
Marcobrunner	20.00	21.00
Schloss Johannisberg	27.50	29.00
Steinwein	10.50	11.50
Moselles, (non mousseux)		
Zeltinger	6.50	7.50
Brauneberger	9.00	10.00
Superior Ernder	11.00	12.00
Berncasteler	13.50	14.50
Hocks (mousseux)		
Extra Dry	17.50	19.00
Moselles (mousseux)		
Extra Dry	17.50	19.00

F. J. Valckenberg, Ltd. (6)

Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch, 1893	18.50	19.50
Johannisberger, 1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Banyuls-Bartissol (2)

Vin tonique naturel, quarts, doz 7.50

Castro (5) — La cse

1 Seal port	5.00
3 Seal port	6.00

Vin Mariani (14) 9.00

Wilson's Invalid's Port (14) 8.50

WHISKEYS AMERICAINS

Duffy & Co. (2)

American Malt Whiskey, Ord.

Pintes 12s 10.00

Cook & Bernheimer (14) — La cse

Bourbon Gold Lion	10.00
Old Valley	Ptes. 11.50
Old Valley	1 flacon 16.00

WHISKEYS CANADIENS

H. Corby Distillery Co., Ltd. (20)

	Pts.	Ch.	40's
Special Selected 25 U.P.	8.50		10.50
Old Rye, 25 U.P.	.. ..	6.30	7.25 9.00
Old Dominion, 25 U.P. (grandes bouteilles)	8.25		8.25
Whiskey Blanc, 40 U.P.	5.75		6.25

Owl Brand Rye (1) — La cse

Screw top, 16 flasks	6.25
Screw top, 24 flasks	6.50
Screw top, 48 flasks	7.50
Glass top, 24 flasks	6.75
Glass top, 48 flasks	7.75

Perfection Brand Rye (1) — La cse

Amber	12 pintes 5.25
Glass top, 32 flasks, Amber	6.00
Rock & Rye	12 pintes 7.00
Rock & Rye	24 flasks 8.00

Parker's (9) High Wines 50 o. p. — Gal.

En quarts	3.85
En ½ quarts	3.90
Quantité moindre	3.95

Parker's (9) Alcool 65 o. p.

En quarts	4.40
En ½ quarts	4.45
Quantité moindre	4.50

"General Distillery," 50 o. p.

En quarts	3.85
En ½ quarts	3.90
Quantité moindre	3.95

"General Distillery," 65 o. p.

En quarts	4.40
En ½ quarts	4.45
Quantité moindre	4.50

Jos. E. Seagram (16) — La cse

"Star" Rye	Pintes
"Star" Rye	Flasks, 36s.
"Star" Rye	Flasks, 64s.
White Wheat	Pintes.
White Wheat	Flasks, 32s.
No. "83" Rye	Pintes.
No. "83" Rye	Flasks, 16s.

Hiram Walker & Sons (5) (8) — La cse

Canadian Club, 5 ans d'âge, Pts	10.00
Candian Club	Flasks, 16s. 10.50
Canadian Club	½ Flasks, 32s. 11.00
Imperial	Pintes 7.75
Imperial	Flasks, 16s. 8.25
Imperial	½ Flasks, 32s. 8.50
Baronial	Pintes 6.25
Baronial	32 Flasks 7.00

	Au gal.
Canadian Club, 5 ans d'âge	4.00
Imperial	3.05
Rye, 25 U. P.	2.30
Malt, 25 U. P.	2.30

Wilson (14) — La cse

Empire Rye	Pintes 8.00
Empire Rye	Flasks 9.00
Empire Rye	½ Flasks 10.00
Liquid Sunshine	Pintes 7.00
Liquid Sunshine	Flasks 8.00
Liquid Sunshine	½ Flasks 9.00
Liquid Sunshine	32 Flasks 8.00
Etoffe du Pays	Pintes 5.00
Moonlight	Pintes 6.00
Moonlight	Flasks, 16s. 6.50
Moonlight	Flasks, 36s. 7.25
Moonlight	Flasks, 64s. 8.00

J. P. Wiser & Sons, Ltd. (2)

Recreation	La cse
12 Bout. Rondes	Pintes 5.00
12 Flks	Pintes Imp. 7.00
Ainslie, Pintes Imperial	13.50 ....
Ainslie, Special	10.50 ....
Ainslie, Extra Special	12.50 ....
Ainslie, Clynelish (Smoky)	13.00 ....

Big Ben (1) — 1 cse 5 cses

Pintes (10 ans d'âge) 11.00 10.75

Brae Mar Special (14) — La cse

Pintes	8.00
Flasks	9.00
½ Flasks	10.00
32 Flasks	9.00

Bruce, Wallace & Co. (14) — La cse

Cinq Couronnes

Pintes Imperial	10.50
Bouteilles	7.00
24 Flasks	8.00
48 Flasks	9.00
48 Flasks (10 oz.)	14.00

Burns, Leslie & Co. (14) — La cse

Gleneil — Pintes 6.00

16 Flks .. .. Chop. Imp. 5.50
32 Flasks.. .. .. ½ Chop. Imp. 6.00
36 Flasks.. .. .. .. Travellers 6.00

Canada Whiskey — La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 7.00
20 Flks .. .. Chop. Imp. 8.50
32 Flks.. .. .. .. ½ Chop. Imp. 8.00
60 Flks.. .. .. .. ½ Chop. Imp. 8.00

Red Letter — La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 8.00

Whiskey Clair — La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 5.00

WHISKEY ECOSSAIS

Bulloch, Lade & Co., Scotch Whisky.
Loch Katrine .. .. qts. 7.50
Loch Katrine .. .. 32 Flasks. 9.50
Loch Katrine Ptes Imp. Flasks. 11.00
Special White Label 9.50
Extra Special Gold Label 11.00

James Ainslie & Co. (1) — 1 cse — 5 cses
Ainslie Liqueur. .. .. .. 13.00 ....
Ainslie Special Liqueur.. 16.00 ....
Ainslie All Malt Liqueur. 15.00 ....
O'Gilvie, Pintes 7.00 6.75
O'Gilvie, 24 flasks. 7.75 7.50
O'Gilvie, Pintes Imperial 9.50 ....
Ainslie, Yellow label.. .. 9.00 ....
Ainslie, Flasks Ord... .. 10.25 ....

Loch Carron (14) — La cse
Pintes Imperial. 10.00
Bouteilles.. .. .. 6.50
24 Flasks.. .. .. 7.50
48 Flasks.. .. .. 8.50

Robt. Dale & Co. (2) — La cse
Pintes 12s. 5.00

John Dewar & Sons, Ltd. (15) — La cse
"Spécial" .. .. Pintes 9.25
Blue Label. .. .. Pintes 9.75
Special Liqueur (W. label) Ptes 12.50
Extra Special Liqueur .. Pintes 16.50
Cinq caisses d'une sorte ou assorties, 25c la caisse en moins.

Wm. Dunsmuir & Co (1) — La cse
12 Bouteilles Pintes 5.25
12 Bouteilles Imperial Pintes.. 7.75
24 Bouteilles Chopines 6.00
24 Flasks 6.25
32 Flasks 7.00
48 Flasks 7.25

Gleneil (14) — La cse
Pintes Imperial 9.50
Bouteilles 6.00
24 Flasks.. .. .. 7.00
48 Flasks.. .. .. 8.00

Greenless Bros. (14) — La cse
King Edward VII, Ext Sp. Ptes 9.50
King Edward VII, Sp. Liq. Pts 12.00
Dunblain pur grain 8.75
Dunblain pur malt 8.75
Grand Old Parr 12.00
Lorne Blue Cap 9.00
Real Antique pure Highland.... 16.00

— Au gal.
King Edward VII. .. .. 4.75 à 5.00
V. O. Extra Sp. .. .. .. 4.00 à 4.50

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's finest.. .. Pintes carrées 7.75
Hay's old.. .. .. Pintes rondes 6.75
Hay's old .. .. 24 flasks 7.50
Hay's old.. .. 32 flasks carrés 7.50
Hay's old .. Pintes Imp. flasks 10.00

D. Hellbron (14) — La cse
Hillburn Blend .. .. .. Pintes 8.00
24 ½ bouteilles 9.00
Hillburn Blend.... Pintes Imp. 11.00
Hillburn Blend.. .. Chop. Imp. 12.00
King's Liqueur, 10 ans.. Pintes 10.00
King's Liqueur, 20 ans 13.00
Au gallon .. .. 4.00 à 4.25

John Hopkins & Co. (5) — La cse
"Old Mull' Blend 9.50
"Navy Liqueur" V. S. O. 12.00

— La cse
King's Liqueur (14) .. .. chop. 1.00

Mackie & Co., White Horse (1)
12 Bouteilles Pintes 9.50
24 Bouteilles Chopines 10.50
24 Flasks 10.50
32 Flasks 11.00

Liqueur
12 Bouteilles .. .. Pintes 14.00

A. Macmurdo & Co. (14) — La cse
Pintes Imperial.. .. .. 8.50
Bouteilles 5.50
24 Flasks. 6.50
40 Flasks.. .. .. 7.50

Mitchell Bros. (2) — La cse
Mullmore, 12 Btles .. .. Pintes 6.50
Heather Dew 12 Btles rdes Ptes 8.00
Robert Dale, Pintes 12s. 5.00
Scotland's Pride, Pintes 12s. .. 4.50
Special Reserve, 12 Bout. rdes. 9.00
Finest Old Scotch 12 Bt. rdes. 12.50
Grey Beard, Cruches grès, 4s.. 13.00
Grey Beard, Cruches grès, 6s.. 10.00
E. S. L. Flagoons Pintes 12s .. 9.50
White Star Liqueur. .. Pintes 10.50

— Au gal.
Old Scotch Proof 3.50
Heather Dew .. .. 3.45 à 4.00
Special Res. Scotch Proof 4.00
Special Res... .. .. 3.50 à 4.50
Extra Spec. Liqueur.. .. 4.75 à 5.00

Sandy McDonald (14) — La cse
Scotch 10 ans d'âge 9.50

James McNeil (1) — La cse
Imperial Oval 8.25
12 Pintes 6.25
24 Chopines 7.00
24 flasks, Bouché à vis 7.00
32 flasks. Bouché à vis 7.50
48 ½ flasks, Bouché à vis 8.00
5 caisses à la fois, 25c en moins.

Ian McPherson (6) — Le gal.
Craigdhu .. .. 10 O.P... 4.00
Dhuloch.. .. .. 9 O.P... 4.10
Special Blend .. .. .. 8 O.P... 4.25
Special Blend.. .. .. 15 U.P... 3.75

John Robertson & Son, Ltd. (7) — Le gal.
Droits payés
No 1.—Fine Old 3.75
No 2.—"Special" 4.25
No 3.—Old Highland.. .. .. .. 4.75
No 4.—Old Dundee 5.25
No 5.—Old Private John 6.00
No 6.—Liqueur.. .. .. 6.50
No 8.—Dundee Finest 7.00

— La cse
Private Stock John Robertson.. 12.50
J. R. D. Etiquette Jaune 10.50
J. R. D. Special.. .. .. 9.50
Duncan McIntosh.. .. .. 8.00
Coleburn, Glenlivet, pure highland malt 12.50

Robertson, Sanderson & Co. (6)
"Glenleith" (8 ans d'âge) la cse 9.00
"Glenleith," 5 O.P. .. .. le gal 4.75
"Glenleith," 15 U.P. .. .. le gal. 4.00
"Grand Spécial" 9.00
"Mountain Dew," full flavor, cse 9.50

— La cse
"Mountain Dew," cruchons grès 8 Pintes Imp. 12.00
"Mountain Dew," cruchons grès 12 Pintes Imp. 13.00
"Mountain Dew," 4 O.P., le gal. 4.75
Special Liqueur, 15 ans d'âge.. 12.50
Old Private Stock, 20 ans d'âge. 17.50
W. R. Rep. quarts 9.50
24 Flasks 10.25
32 Flasks 10.50
Imp. quarts 13.50
Imp. Pintes 14.25

Sandy McDonald (14) — chop. 10.50

James Saunders & Co. (6) — La cse
Genuine House of Lords 12.50

Tammany (14).. .. .. .. pintes 8.75

John Walker & Sons (12) — La cse
Kilmarnock 10.00

Wilsons' (14) — La cse
V. V. O. Pintes 8.00
V. V. O. Flasks 9.00
V. V. O. ½ Flasks.. .. .. 10.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke (4) — La cse
Pintes.. .. .. 8.50
Pintes Imperial, flasks 12.00

Dunville & Co.,Belfast, Irland (6) — La cse
"Shamrock," Rep. quarts. 7.50
"Shamrock," 24 Flasks 8.25
"Shamrock," 32 Flasks 8.50
"Shamrocn," Imp. quarts 11.50
"Shamrock," Imp. Pintes 12.25

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse
Hay's Old .. .. Pintes Rdes 7.00
Hay's Old.. .. .. 24 flasks 7.50
Hay's Old.. .. .. 32 flasks 7.50
Hay's Old .. Pinte Imp. flasks 10.00

D. Hellbron & Sons (14) — La cse
Old Irish .. .. Pintes Imp. 11.00

Innishannon (14) — La cse
Pintes Imp. 9.50
½ Pintes Imp. 10.50
Pintes.. .. .. 6.50
Flasks 7.50
½ Flasks 8 50

John Jameson & Son (5) — La cse
1 étoile 9.50
3 étoiles 11.25

William Jameson (12) — La cse
1 harpe 9.75
3 harpes 10.75
Special Liqueur .. .. .. Pintes 12.00

Mitchell & Co., Ltd. (2) — La cse
Special Irish White Label Pintes ord. 10.50
Special Irish Blue Label, Pintes ord. 9.00
Old Irish Imp. Oval flasks Ptes 11.00
Old Irish 12 Btles. Ord., Pintes 8.50
Old Irish Imperial Pintes 11.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 4s 13.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 6s 10.00
Cruiskeen Lawn, Pintes Imp... 12.50

— Au gal.
Old Irish .. .. 3.65 à 4.00
Special Irish .. .. 4.75 à 5.00

Wm. O'Borne & Sons (1) — La cse
12 Pintes Imperial Ovales 9.00
12 Pintes Ordinaires.. .. .. .. 6.50
24 Chopines.. .. .. 7.50
24 Flasks bouché verre.. .. .. 7.50
48 ½ Flasks bouché verre 8.50

O'Brien's (14) — La cse
Pintes Impériales 10.50
½ Pintes Imp. 11.50
Pintes ordinaires.. .. .. 7.00
Flasks.. .. .. 8.00
½ Flasks 9.00

Old Bushmill (14) — La cse
Special Malt.. .. .. 10.50
Au gallon .. .. 4.50 à 4.75

George Roe & Co. (12) — La cse
* 9.75
*** 10.75

Wilsons' (14) — La cse
3 Horns 6.00
3 Horns.. .. .. Flasks 7.00
3 Horns.. .. .. ½ Flasks 8.00

Clef à la liste précédente.

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante :

1. L. Chaput, Fils & Cie.
2. Laporte, Martin & Cie.
4. John Hope & Co.
5. W. R. Wonham & Sons.
6. S. B. Townsend & Co.
7. John Robertson & Son, Ltd.
8. Hiram, Walker & Sons.
9. Hudon & Orsali.
12. Law, Young & Co.
14. L. A. Wilson Co., Ltd.
15. J. M. Douglas & Co.
16. Meagher, Bros. & Co., Limited.
19. D. McManamy & Co.
20. J. A. Ryan, 454 St-Paul.

Président: O. Brouillard. *Dir.-Gérant:* E. Girardot, Fils. *Trés.:* J. A. Lemieux, *Sec.:* L. A. Breton.

Capital Autorisé: $250,000. Tél. Bell: Longue Distance 144.

Maison Fournier-Fournier, Limitée.

Agents Généraux pour la Vente au Canada des Produits de la St. Hyacinthe Distillery Co. Limited.

✵

Spécialité de Liqueurs Françaises.

✵

Demandez Echantillons et Listes de Prix.

Importateurs de VINS et LIQUEURS de France, Etc.

✵

Agents Généraux au CANADA pour les marques suivantes:

A. Dupuy & Cie, *Cognac.*

G. Besson & Cie, *Matha, Cognac.*

E. Dupont, *Cognac et Bordeaux.*

F. Lemonde & Cie, *Cognac et Bordeaux.*

G. Phillips & Co., *London, Eng.*

Donald Macgregor, *Glasgow.*

House of Lords *Scotch,* **Etc., Etc.**

La Maison Fournier-Fournier, Limitée,

SAINT-HYACINTHE, P. Q.,

a des voyageurs qui visitent le Canada tout entier. Réservez leur bon accueil. Nos produits vous intéresseront.

Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient le type d'excellence au Canada et aujourd'hui maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation. La demande pour les produits de DOW est énorme.
En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successeurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.

LIQUEURS ET TABACS

La Bière Populaire MOLSON

Est celle que veut le Consommateur, donnez-la lui.

La vente de cette BIERE excède celle de toutes les autres marques ensemble.

BRASSÉE A MONTRÉAL DEPUIS 125 ANS

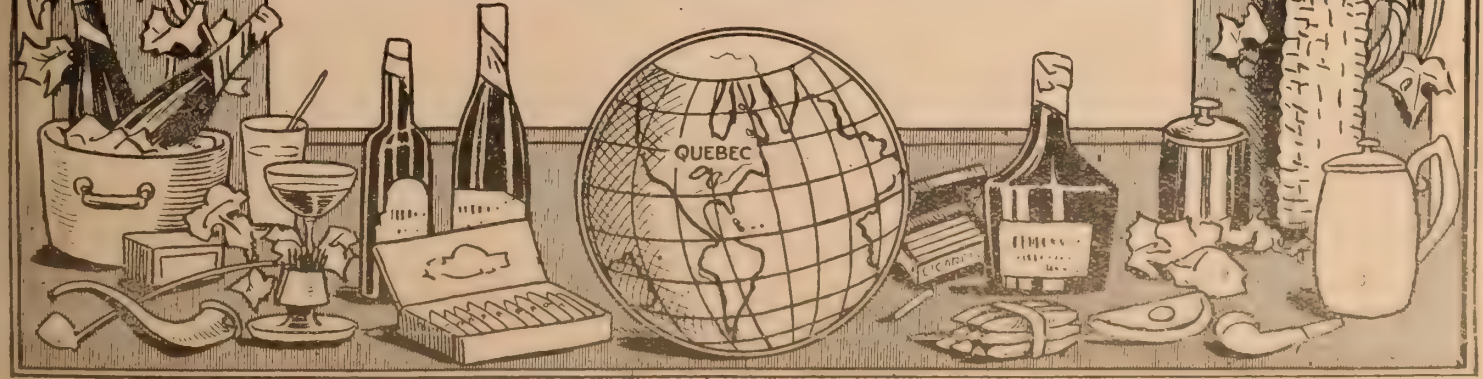

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publication des Marchands Détaillants du Canada Limitée," Montréal.

ATTENTION

"

Nous avons en mains des lignes incomplètes, ce qu'on appelle généralement des "Jobs, en Pipes, en Tabacs et Cigares.

Nous les offrons à des prix très réduits, des "PRIX DE TENTATION," qui devraient exciter votre curiosité. Ecrivez-nous ou venez nous voir, vous y avez intérêt.

GRAND ASSORTIMENT DE

Pipes en Bruyère, en Ecume, Etc., Etc.

—— Y COMPRIS LA ——

VERITABLE PIPE CALABASH

La Compagnie H. Fortier

Marchands de Tabacs en Gros

Successeurs de C. Gratton & Cie.

269, 271, 273 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

(COIN DE LA RUE VAUDREUIL)

Téléphone Bell 7961. **Maison fondée en 1872.**

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS.—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada, Limitée, 80 rue St-Denis, Montréal, Téléphone Est 1185-1186, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance, France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. Il ne cessera que sur **un avis par écrit**, adressé au **bureau même** du journal Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.
Adressez toute communication simplement comme suit : **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

LE DEVOIR DE L'HOTELIER

Pendant les douze derniers mois, les marchands de liqueurs des Etats-Unis ont remporté victoire sur victoire. Le public est fatigué des lois de prohibition et de l'agitation qui en est résultée dans tout le pays. Malgré cela, il y a encore des fanatiques qui ne veulent pas s'avouer vaincus. Toutefois ils ne sont pas assez nombreux pour donner de l'inquiétude, à moins que ne se joigne à eux l'élément soi-disant conservateur qui demande la suppression de tous les bars pour se débarrasser de quelques commerçants de réputation douteuse.

Il est donc nécessaire que le détaillant ait un but élevé. Il ne doit pas entraver une législation saine et raisonnable; il doit, au contraire, l'aider et l'appuyer. En d'autres termes, meilleures seront les lois, mieux les hôtels seront tenus et moins seront satisfaits les fanatiques et les agitateurs opposés au commerce des liqueurs, parce qu'ils trouveront de plus en plus difficile de persuader au public qu'il doit soutenir le parti de la prohibition.

Il n'est pas suffisant qu'un marchand de liqueurs en détail puisse dire que son commerce est bien conduit. Il doit pouvoir dire que tous les hôtels de sa localité sont bien administrés. Il sera alors protégé contre les attaques.

Il est hors de doute que le public a besoin de liqueurs, a besoin de bars. Il ne votera pour la prohibition que lorsqu'il s'agira de débarrasser le pays de bouges dont la clientèle est faite de criminels.

Le commerce des liqueurs a cela de particulier que chaque acte du propriétaire d'un établissement ou tout ce qui s'y passe est apprécié favorablement ou défavorablement. Si l'hôtelier vend de la liqueur à un homme en état d'ivresse et si ce dernier commet un crime ou se fait écraser par un train, la faute en est rejetée sur l'établissement, qui perd dans l'estime du public. D'autre part, si un hôtelier se conduit en bon citoyen et s'intéresse personnellement au bien de ses clients, il ne manque ajmais d'achalandage et se fait toujours de nouveaux et fidèles amis.

La prohibition n'a pas de pires ennemis que des règlements bien observés, sans faveurs accordées à qui que ce soit. Vous ne pouvez pas espérer que les partisans de la prohibition vous aideront à relever le niveau de vos affaires. Cela ne les regarde pas. Ce qu'ils demandent, c'est de pouvoir parler de quelqu'un. Ils désirent que vous teniez des jeux de hasard, que vous receviez une clientèle douteuse, que vous vendiez des boissons enivrantes à des jeunes gens n'ayant pas atteint leur majorité et à des hommes en état d'ébriété. Ils désirent que votre établissement soit le repaire des voleurs, des criminels et de tous ceux qui agissent contre les lois.

L'ami véritable de l'hôtelier est l'homme qui respecte la loi, qui aide à faire admettre ce que les prohibitionnistes détestent le plus — l'hôtel soumis à la loi.

Voilà des faits auxquels tout hôtelier devrait réfléchir attentivement.

Il n'y a rien de nouveau là dedans, ces choses ont peut-être été déjà dites sous une autre forme. Mais une chose certaine, c'est que la logique et la raison qui y sont contenues forment un code que tous les propriétaires de bar devraient avoir présent à l'esprit et observer constamment.

LA PROHIBITION ET LE NOMBRE CROISSANT DES CRIMES ET DES DECES

Le Bureau de la Statistique des Etats-Unis a publié récemment un tableau indiquant le nombre des décès attribués à l'ivresse dans les livers Etats, pendant l'année 1900.

Il ressort de cette statistique que la moyenne des décès est de 2.41 par 100,000 têtes de population dans les Etats où la prohibition est en vigueur, et de 1.63 dans les Etats, où la loi des licences règne.

Dans les trois états où la prohibition est en vigueur — Kansas, Maine et Dakota Nord — il y a un commerçant en liqueurs pour 428 têtes de population et dans dix-neuf états où la loi des licences est en vigueur, il y en a un pour 611 têtes de population. D'après ces chiffres, si l'état du Kentucky devait adopter la loi de prohibition, il y aurait, dans cet état, un marchand de liqueurs pour 346 habitants au lieu de 494, sous le régime de la loi des licences. La même loi de proportion augmenterait le taux de la mortalité due à l'alcoolisme, de 1.68 à 2.48 par 100,000 habitants. Les statistiques gouvernementales montrent que, dans les états suivants où la loi des licences est en vigueur — Indiana, Kentucky, Nebraska, Missouri, Orégon, Texas et Virginie Ouest — le taux de mortalité due à l'ivrognerie a diminué de 34 pour cent dans les vingt ans qui ont précédé l'année 1910. Le même rapport établit que, pendant la même période, le taux de mortalité due à l'alcoolisme a augmenté de 53 pour cent dans les états prohibitionnistes.

En résumé, on constate que la prohibition a augmenté le nombre des marchands de liqueurs, le taux de mortalité due à l'alcoolisme, le nombre des crimes, qu'elle a entravé les progrès, nui à la prospérité et à l'accroissement normal de la population, fait mépriser les lois, corrompu les services publics, frustré l'état de revenus considérables sans lui procurer le moyen de contrebalancer cette perte.

LES EPICERIES LICENCIEES A MONTREAL

Au cours de la semaine dernière, plusieurs épiciers licenciés de la ville de Montréal ont été traduits devant le Recorder pour répondre à l'accusation d'avoir enfreint le règlement de la fermeture de bonne heure, en tenant leur magasin ouvert les mercredi et jeudi soir, pour y vendre des liqueurs enivrantes. Nous ne désirons pas anticiper sur le jugement qui sera rendu d'ici à quelques jours dans ces diverses causes, mais advenant le cas où le jugement rendu reconnaitrait le droit aux épiciers licenciés de tenir leur magasin ouvert le mercredi et le jeudi soir de chaque semaine, il deviendrait évident que les cinq cent cinquante épiciers licenciés auraient raison de réclamer des dommages de la ville de Montréal pour les avoir forcés, sans en avoir le droit, à tenir leurs établissements fermés les mercredi et jeudi soir. En effet, le prix d'une licence pour la vente des liqueurs enivrantes dans la ville de Montréal, dans les magasins, coûte en moyenne de $350.00 à $400.00 par an, et la ville de Montréal, en empêchant les détenteurs de ces licences de faire leur commerce tous les soirs de la semaine, porte préjudice à ces marchands. En effet, la licence accordée par la province de Québec pour la vente des liqueurs enivrantes permet la vente pendant 92 heures par semaine. Le règlement de la fermeture de bonne heure de la ville de Montréal, réduit ces heures de quatre heures par jour, deux jours par semaine.

LA RECIPROCITE EST-ELLE UN AVANTAGE POUR LE CANADA?

Tout voteur canadien qui va prochainement porter aux urnes son bulletin de vote sans s'être renseigné sur la question vitale pour le pays de la réciprocité ne remplira pas ses devoirs de bon citoyen. Aujourd'hui l'on semble abandonner le parti-pris qui entraînait fatalement nos compatriotes dans l'un ou l'autre des deux partis politiques en lutte pour le pouvoir; l'on semble suivre la voie du bon-sens, et l'on s'efforce de juger d'une manière pratique les grandes questions qui intéressent l'avenir du pays.

Etudions donc en homme d'affaires, et non pas en partisans fanatiques, la réciprocité, sur laquelle en réalité, le peuple devra se prononcer dans quelques semaines.

Le 27 janvier dernier, notre gouvernement, dans l'intérêt de nos classes agricoles, signa avec le gouvernement des Etats-Unis une convention établissant entre les deux pays un nouveau régime douanier: ce régime comportait la liberté d'échange entre les produits naturels, et un abaissement de tarif sur un nombre limité d'objets manufacturés.

Avant de pénétrer au coeur du sujet, répondons de suite à une objection que l'on entend émettre assez fréquemment: "Nous sommes en pleine prospérité, disent quelques personnes à courte vue; pourquoi se lancer dans l'incertain?" Une maison de commerce qui s'entête à ne pas suivre le courant progrès, répondrons-nous, et qui, parce que ses affaires prospèrent, se refuse obstinément à abandonner la routine ou les chemins battus, doit fatalement péricliter. Il en est de même d'un pays: si ses gouvernants bien renseignés découvrent, soit un danger à prévenir, soit une nouvelle orientation plus avantageuse à suivre, ils doivent diriger leurs efforts dans ce nouveau sens, dussent-ils froisser certains préjugés, ou même léser certains intérêts privés. Y eut-il jamais plus de r-sistance à rencontrer dans la masse que lorsqu'il fallut, il y a plus d'un siècle, bouleverser complètement l'usage des anciennes mesures, pour introduire en France le système décimal des poids et mesures? Et cependant la Convention se lança bravement dans cette voie, et cet acte courageux reste encore aujourd'hui son plus beau titre de gloire.

Une autre crainte exprimée par les adversaires canadiens de la réciprocité provient de l'empressement qu'ont apporté les Etats-Unis à l'adopter, malgré toute-fois l'opposition de leurs cultivateurs: "Puisque cette nouvelle entente leur plait, dit-on, c'est qu'elle doit leur être entièrement favorable, et par conséquent c'est nous qui en pâtirons." Cet argument est enfantin. N'arrive-t-il pas tous les jours que deux personnes font ensemble une transaction aussi utile à l'une qu'à l'autre? Est-ce que, si mon voisin obtient de son jardin une surabondance de poires, alors que mon verger rapporte quantité de pêches, il s'ensuit que, si nous échangeons équitablement nos fruits, l'un d'eux se trouvera lésé?

D'après le "London Statist", le but réel des Américains en signant la convention nouvelle a été d'empêcher chez eux les spéculateurs de contrôler le commerce de l'alimentation et de faire monter les prix au-dessus d'un niveau normal. Jusqu'à ce jour, en effet, leurs spéculateurs pouvaient, à un moment donné, accaparer les approvisionnements des Etats-Unis, pour les revendre au prix qu'il leur plaisait d'exiger, les droits élevés imposés sur les produits canadiens leur offrant comme protection une véritable muraille de Chine.

Prenons comme exemple typique le commerce des primeurs, des fraises, par exemple. Au printemps, les premières boîtes de ces fruits exquis ne paraissent au Canada que sur la table des riches, car elles proviennent des régions situées au sud du 45e degré, et ont dû payer à leur entrée d'assez lourds droits d'entrée, qui n'ont profité qu'au trésor du gouvernement. Un peu plus tard, la terre canadienne en produit à son tour des quantités telles que le marché en est congestionné, et qu'elles se vendent ou plutôt se donnent à des prix dérisoires.

A ce moment, ce fruit devenu plus rare chez les Américains, est aux mains des spéculateurs Yankees, qui en maintiennent le prix élevé. Advienne le traite de réciprocité. Qu'arrivera-t-il? Le marché canadien se débarrassera de son trop-plein, à des prix rémunérateurs. Et le marché américain, de son côté, se débarrassera, au moins sur ce point, de ses sang-sues les trustards.

Cet effet, si utile au peuple en général, nous rappelle les fameux travaux du lac Moeris, dans l'Antique terre des Pharaons. Ce lac fut creusé par les anciens Egyptiens pour donner de l'eau à leur pays en temps de sécheresse, et au contraire pour recevoir le trop-plein des eaux en cas de pluies trop abondantes.

Voilà en effet le principal avantage des Etats-Unis dans le traité, car ce pays est suffisamment grand et suffisamment fertile pour se suffire à lui-même. Quant aux avantages que la convention à venir rapportera au Canada, ils sont nombreux.

* * *

Le traité de réciprocité avec les Etats-Unis, tel qu'il est proposé, ne s'applique qu'aux produits de la ferme, mais ne s'étend nullement aux articles de fabrique. S'il englobait également ces articles, nous aurions parfaitement raison d'y voir un danger menaçant pour l'avenir et la prospérité du Canada. Il est en effet évident que les fabricants canadiens, outillés pour la construction de certains articles destinés à une population de 8,000,000, ne pourraient pas soutenir la concurrence avec les fabricants américains qui, eux, sont organisés pour fabriquer des spécialités répondant aux besoins d'une population de 92,000,000. Cet écueil n'est pas à craindre, cette éventualité n'est pas à envisager, puisque, comme nous venons de le dire, le traité de réciprocité avec les Etats-Unis ne s'applique pas à cette catégorie d'articles.

D'ailleurs, les conditions actuelles du pays ne permettraient à aucun gouvernement d'adopter un programme de libre échange au Canada. L'administration du pays a besoin de revenus, pour mener à bonne fin les entreprises gigantesques commencées, et répondre aux besoins futurs, nés du

DEPUIS PLUSIEURS GENERATIONS

les amateurs de bon Cognac au Canada ont accordé leur préférence au

COGNAC *Jules Robin & Co.*

qui se recommande par son bouquet exquis, sa saveur chaude et pénétrante, ses propriétés toniques et agréablement stimulantes et sa haute qualité qui ne varie jamais.

En vente chez les principaux Marchands de Vins.

John Hope & Co., SEULS AGENTS
MONTREAL.

développement des ressources naturelles du pays. Cette politique de libre échange, nécessiterait l'imposition de la taxe directe; le public canadien ne l'accepterait certainement pas et le gouvernement promoteur d'une telle loi ne pourrait pas se maintenir un jour de plus au pouvoir. Laissons donc cette crainte de côté pour l'instant, et envisageons la question de réciprocité avec les Etats-Unis, au point de vue des produits de la ferme; essayons de voir, s'il est avantageux pour nous d'accepter une semblable transaction commercialement parlant.

Le Canada est essentiellement un pays agricole, indépendamment de ses forêts, de sa pêche et de ses mines, et il est actuellement capable d'offrir à l'exportation, une quantité considérable de ses produits, autrement dit, sa production agricole surtout excède de beaucoup la consommation locale.

Comme preuve de cette surproduction, jetez les yeux sur la statistique ci-dessous:

POUR L'ANNEE SE TERMINANT LE 31 MARS 1910, NOUS AVONS EXPORTE:

Des animaux vivants comme suit:	
Bêtes à cornes, pour la somme de	$10,768,622
Chevaux, pour la somme de	1,036,659
Moutons, pour la somme de	625,665
Du grain comme suit:	
Orge, pour la somme de	1,114,532
Sarrasin, pour la somme de	536,741
Avoine, pour la somme de	1,569,092
Pois, pour la somme de	806,527
Blé, pour la somme de	63,837,787
Produits du grain, pour la somme de	17,898,176
Produits des pêcheries, pour la somme de	15,301,671
Du foin, pour la somme de	1,808,472
Minerais comme suit:	
Or et argent, pour la somme de	21,120,410
Nickel, pour la somme de	3,320,054
Provisions comme suit:	
Beurre, pour la somme de	1,020,898
Fromage, pour la somme de	21,647,006
Patates, pour la somme de	1,138,352

En face de tels chiffres, tout bon Canadien, ayant à coeur le développement rapide de son pays, doit se demander s'il n'est pas temps de trouver un marché capable d'absorber ce surplus de production et d'en donner le meilleur prix possible. Quel que soit le partie politique qui tienne le pouvoir, le problème restera le même, c'est surtout et avant tout une question économique où l'intérêt du Canada est en jeu.

A l'heure actuelle, il n'y a qu'un marché dans le monde entier dont les portes nous soient ouvertes: L'Angleterre est le seul pays où nous puissions exporter nos produits agricoles sans subir une taxe onéreuse d'entrée. Mais, sur ce marché, nous rencontrons la concurrence formidable de tous les autres pays du monde qui, comme nous, et nantis des mêmes avantages, y écoulent leur surproduction.

POUR L'ANNEE SE TERMINANT LE 31 MARS 1910, NOUS AVONS EXPORTE A L'ANGLETERRE:

La quantité d'animaux, de grain, de poisson, de provisions, de foin, de patates suivante:	
Bêtes à cornes, pour la somme de	$ 9,979,918
Chevaux, pour la somme de	88,215
Moutons, pour la somme de	11,441
Orge, pour la somme de	751,270
Sarrazin, pour la somme de	306,352
Avoine, pour la somme de	508,300
Pois, pour la somme de	211,806
Blé, pour la somme de	58,538,772
Poisson, pour la somme de	4,746,774
Beurre, pour la somme de	587,493
Fromage, pour la somme de	21,481,566
Foin, pour la somme de	922,718

Pendant ce même laps de temps, se terminant le 31 mars 1910, nous avons exporté aux Etats-Unis:

Bêtes à cornes, pour la somme de	$ 619,995
Chevaux, pour la somme de	913,908
Moutons, pour la somme de	587,604
Orge, pour la somme de	66,608
Sarrasin, pour la somme de	90,820
Avoine, pour la somme de	534,692
Pois, pour la somme de	347,308
Blé, pour la somme de	1,883,647
Poisson, pour la somme de	4,576,534
Beurre, pour la somme de	201,968
Fromage, pour la somme de	63,309
Patates, pour la somme de	349,104
Foin, pour la somme de	675,843

Ces chiffres nous prouvent donc que nous avons à nos portes un marché (le plus important du monde), susceptible d'être un débouché précieux pour notre surproduction de produits agricoles, pouvons-nous refuser son offre de nous en faciliter l'écoulement?

Sans doute, nos orgueilleux voisins refusèrent, il y a quelques années, de conclure avec nous un accord dans ce sens. C'est qu'alors nous étions, à leur jugement, un trop petit peuple pour traiter avec eux d'égal à égal. Nous avons grandi depuis, superbement grandi, notre prospérité inouïe nous a fait un renom aux quatre coins de la terre et notre voisine dédaigneuse vient, d'elle-même cette fois, nous tendre la main. C'est un hommage qu'elle rend à notre ténacité, à notre énergie, et nous aurions tort de lui tenir rigueur de son geste discourtois d'autrefois.

D'ailleurs, n'oublions pas que nos voisins sont nos meilleurs fournisseurs et presque nos meilleurs clients—déjà!—malgré les droits élevés imposés des deux côtés de la frontière. L'an dernier, nos exportations en Angleterre se sont élevées à $150,000,000 et aux Etats-Unis à $113,000,000. Nos importations de Grande-Bretagne sont montées à $95,000,000 et celles des Etats-Unis à $239,000,000!

Lorsque ce nouveau marché nous sera ouvert, nul doute, que notre industrie fermière et agricole ne se développe dans des proportions étonnantes, et ce développement est devenu une nécessité absolue, à l'heure actuelle, vu l'augmentation sans cesse croissante de la population. Ne croyez pas, cependant, que seule la classe agricole s'enrichira de ce traité de réciprocité. L'expérience a prouvé que les intérêts de toutes les classes se touchent de près et marchent de front: quand les récoltes sont bonnes, les affaires industrielles et commerciales le sont aussi. Plus un cultivateur gagne, plus il dépense, tout le monde en profite. En augmentant la richesse de la population agricole, la nouvelle convention douanière assurera à l'ouvrier du travail mieux rémunéré, au commerçant et à l'industriel, une clientèle qui aura besoin de plus d'achats, à l'homme de profession des honoraires plus élevés.

Quant à nos relations commerciales avec l'Angleterre, rien n'y sera changé, nos produits continueront comme par le passé à prendre la route de ses marchés et nous pourrons toujours les vendre en concurrence avec les autres pays du monde.

Les chiffres que nous avons donnés plus haut, nous sont une brillante leçon d'économie. Ils nous prouvent que le commerce est régi par la loi suprême de l'offre et de la demande. Lorsqu'aux Etats-Unis la demande pour certains produits agricoles crût de telle sorte qu'elle fut bientôt supérieure de beaucoup à l'offre, les prix augmentèrent à ce point, qu'il devint plus avantageux aux Américains, malgré les droits de douane, d'acheter par grosses quantités nos produits canadiens. A plus forte raison, le jour où l'on fera disparaître les droits de douane, les Américains nous achèteront nos produits d'une façon courante et dans de bien plus grandes proportions.

Mais ils ne devront pas oublier qu'ils seront toujours en compétition avec le marché anglais que nous ne déserterons pas, et que, s'ils désirent se procurer nos produits, ils doivent nous en offrir un meilleur prix que celui que nous pouvons

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

SEULS AGENTS AU CANADA DE :

MM. John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande.*
" **Martell & Co**	COGNAC	*Cognacs.*
" **Jules Robin & Co**	"	*Cognacs.*
" **Cockburn, Smithes & Co**	OPORTO	*Vins de Port.*
M. Misa	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries.*
" **S. Darthez**	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM. Barton & Guestier	BORDEAUX	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
" **Rodel & Fils Frères**	"	*Sardines, Pois et Conserves.*
" **Deinhard & Co**	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
" **C. Marey & Liger-Belair**	NUITS	*Bourgognes.*
" **E. & J. Burke, Limited**	DUBLIN & LIVERPOOL	*Guinness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
" **C. G. Hibbert & Co**	LONDRES	*Bass's Ale.*
" **Bulloch, Lade & Co., Limited**	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
" **Cantrell & Cochrane, Limited**	BELFAST & DUBLIN	*Ginger Ale, Club Soda, etc.*
" **Field, Son & Co**	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*
Booth & Co's.	(LONDRES)	*Old Tom et Dry Gin.*

obtenir en Angleterre. Au point de vue commercial, le plus fort enchérisseur est le meilleur client.

Pour conclure, la réciprocité avec les Etats-Unis constituera une poussée merveilleuse pour le développement de notre agriculture et du même coup avantagera notre commerce et notre industrie. Ce sera, d'après nous, une nouvelle ère de prospérité pour le Canada.

LE VIN ET LE CHAUD

Lorsque le vin est écoulé de la cuve, il est indispensable, non seulement pour sa bonne garde, mais aussi pour l'amélioration de ses qualités, qu'il soit soumis, d'abord à l'action du froid et à la suite à l'action de la chaleur.

Le rôle des deux est absolument différent et indépendant. Le froid sépare du vin nouveau tout ce qui est inutile et nuisible à sa garde et à ses qualités hygiéniques. Bien appliqué, le froid est l'agent oenologique épurateur et sélectionneur par excellence. voilà pourquoi, au mois de mars, s'il a été suffisamment et assez longtemps refroidi, puis fréquemment soutiré, un vin représente le vin nouveau dans l'idéal à la fois de pureté, d'identité, d'intégrité.

Dans cet état, celui de qualité ordinaire a de chaleureux partisans dans la classe lborieuse surtout.

Avec le chaud nous allons assister à une série de phénomènes bien différents. Ceux-ci vont être bien moins sensibles à nos sens; ils seront cependant plus profonds, permanents et capables de changer l'intime constitution de l'espèce considérée.

Avec le froid, les phénomènes étaient purement physiques; avec le chaud ils vont tre exclusivement chimiques.

Un exemple au surplus, précisera mieux ce que nous entendons par ces mots, et mettra plus en relief le rôle du froid et du chaud.

Lorsque l'hiver fait cristalliser le tartre du vin, ce tartre garde la propriété de se redissoudre si on chauffe le vin et de cristalliser de nouveau par un retour du froid. Tartre à caractères nets il était au commencement et tartre il se retrouvera à la fin, sans changements d'aucune nature, quel que soit le nombre de cristallisations et de dissolutions qu'il subisse.

C'est là un phénomène "physique".

Le tanin du vin est soluble, il détermine sur la langue un sentiment net d'astriction; mis au contact de l'albumine, de la gélatine, il les coagule. Si on l'expose à l'air, humide surtout, il perd sa solubilité, son astringence, son pouvoir coagulant. Ce changement, il le doit à ce qu'il a fixé de l'oxygène de l'air, lequel a augmenté son poids primitif.

Il a subi un phénomène "chimique".

L'acide tartrique du vin avive la couleur naturelle du raisin; il a une saveur analogue à celle de l'acide du citron, de l'oseille, du verjus. Au contact de la potasse des cendres de sarment, il perd ses propriétés, parce que cette potasse a des propriétés diamétralement opposées qui le neutralisent "chimiquement".

L'alcool est un corps neutre, ce qui veut dire incapable d'agir sans délai sur les acides et sur les alcalis séparément.

Cependant. si on le laisse pendant "très longtemps", même plusieurs années, il détruit leur saveur spéciale, leur pouvoir d'aviver la couleur du raisin, celui de neutraliser la potasse. L'alcool a fait de ces acides des corps neutres bien spéciaux appelés "éthers". Cette transformation, quoique extrêmement lente est encore permanente, elle est encore d'ordre chimique.

Eh bien, la période des chaleurs est en oenologie la saison des phénomènes chimiques. Le chaud les suscite et les favorise d'autant plus que son degré est plus élevé, qu'il dure davantage. C'est l'été qui commence la transformation du vin nouveau en vin vieux. Sans lui, le vin resterait jeune, si ce n'est toujours, du moins durant de très longues années.

Les fins dégustateurs savent, en effet, que c'est pendant l'été que les vins perdent sensiblement l'âpreté due à l'excès de tanin que l'hiver leur a laissé. Ils ont observé qu'en cette saison les vins restés bleus deviennent rouges et que les rouges inclinent vers le tuilé. Les gens de chai disent qu'à la canicule les soutirages à l'air "mâchent" plus profondément les vins qu'à tout autre moment. Tout cela n'est que la conséquence de la suractivité des oxydations produites par les chaleurs.

C'est aussi à la chaleur qu'il faut attribuer la perte d'acidité des vins pendant l'été, la formation du bouquet parce que c'est le moment propice aux éthérifications de tout à l'heure.

En somme, si le "chaud" de l'été est si favorable aux vins, c'est parce que ses modulations douces, soutenues, progressives jusque dans les excès, conviennent particulièrement à l'ensemble des phénomènes chimiques du vieillissement du vin, laissés, eux, au contraire, latents durant le froid.

Mais en plus cette chaleur possède en oenologie un rôle indirect. Ainsi en dilatant le bois des barriques, elle en ouvre davantage les pores; et si, de ce fait, l'évaporation (ou consume) en est augmentée, par contre l'entrée de l'air est rendue plus aisée par les pores dont ce gaz garde l'usage exclusif. Aussi l'oxygène atmosphérique arrive-t-il alors plus abondamment jusqu'au vin.

Après une description aussi heureuse, aussi précieuse de l'action du chaud sur le vin, pourquoi chacun la considère-t-il au contraire, comme la plus périlleuse pour sa garde, pour son élevage?

Pourquoi chercher alors à atténuer une température que le science dit si favorable?

Pourquoi aérer les chais durant les nuits fraîches?

Pourquoi arroser le sol et les fûts et même y clairsemer quotidiennement de la glace?

Pourquoi ouiller les barriques plus soigneusement que jamais et aller jusqu'à remplacer les linges ordinaires des bondes par d'autres vasélinés?

Pourquoi, enfin, cette recommandation de procéder sans faute aux soutirages d'été?

Notre réponse sera toujours la même. Cet ensemble d'opérations, ces traitements isolés, consciemment ou inconsciemment visent tous le même but: combattre les microbes présents.

Les soutirages au seuil de l'été n'ont pour objet que de séparer les germes échappés aux soutirages de mars et passés depuis dans les lies.

Les linges vaselinés des bondes, de s'opposer à la montée du vin par capillarité jusqu'au dehors où se cultive à merveille le microbe de l'acescence capable ensuite d'infester le vin.

La multiplication des ouillages a pour but de combler le creux des barriques, parce que l'air qui y est entraîné est un aliment de première nécessité pour le microbe de la piqûre.

Enfin, les moyens généraux de réfrigération du chai se proposent d'abaisser assez la température ambiante pour que les microbes échappés aux soutirages ne puissent se reproduire dans le vin et partant lui nuire.

La conséquence de ces considérations générales devient donc celle-ci: Enlevons ces microbes et le chaud de l'été ne sera plus qu'un bienfait!

Pour quiconque voit clair en oenologie, cette idée est en passe de devenir un axiome. Il n'y a donc plus qu'à la réaliser. On a bien. pour cela les soutirages, d'autant plus effi-

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY

"IMPERIAL"
WHISKY

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS:

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,

VILLE DE MEXICO,

VICTORIA, B. C.

Agents: WALTER R. WONHAM & SONS

6 Rue St-Sacrement, MONTREAL

caces qu'ils sont davantage aidés par les froids; il y a encore les collages et filtrages, mais nous avons vu qu'ils sont insuffisants.

Un seul procédé peut avoir la prétention de détruire ces microbes jusqu'au dernier, c'est la "pasteurisation" ou chaleur encore, mais poussée cette fois jusqu'à un degré tel que les microbes sont étouffés, tués. Mais il est entendu que cette pasteurisation doit être non seulement théorique, mais faite pratiquement. Nous voulons dire par là que la veine veineuse ne doit laisser aucun microbe à l'abri de l'action de la chaleur nécessaire et que l'opérateur ne doit pas oublier le stériliser ni les fûts ni les bondes. Il est certain que lorsqu'un vin a été ainsi aseptisé, c'est-à-dire privé de tous ses germes vivants par un moyen quelconque, il n'a plus à redouter la canicule, ni le soleil de France ou d'ailleurs. Ainsi que nous l'avons écrit une autre fois, il peut alors arriver sain et sauf à dos de nègre jusqu'aux grands lacs du centre de l'Afrique et même y demeurer indéfiniment intact.

Bien mieux, les vins pasteurisés tenus en barrique bondée de côté n'auront plus désormais qu'une mauvaise place dans les chais actuels. La fraîcheur si julicieusement appréciée pour ceux qu'on traite à l'ordinaire ne leur convient plus. Il faut pour les vieillir des entrepôts chauds, mais sans à-coups de chaleur; des tentes au soleil, des greniers, des terrasses, des combles, des étuves même, mais plus de caves fraiches.

Une pareille déclaration, nous en convenons, va paraître fort téméraire; d'autres la diront révolutionnaire. Cependant, si elle est conforme à la théorie, la pratique n'a pas dû toujours la désavouer; car, en cherchant bien, on trouverait en Gironde des praticiens justement réputés habiles et de mérite qui l'appliquent sans bruit et sur de gros lots. Que les timides l'essaient cette année sur deux barriques seulement et nous croyons que l'an prochain ils voudront en mettre cent. Ce sera trop! vu que dans tout traitement nouveau il y a une période d'études aléatoires: il faut se faire la main sous peine de déboires et de récriminations injustes envers les conseillers oenologues.

Il est entendu que tout ce qui précède vise aussi bien le vin que les autres boissons fermentées: poiré cidre, vin de prunes, de cerises, bière, etc.

Toutes ces boissons réellement aseptisées par pasteurisation ou autre moyen traverseront toujours victorieusement les chaleurs de l'été en tout pays et n'auront à retirer de leurs effets que de bons avantages.

(L'Epicier).

UN EXEMPLE A LA JEUNESSE.

Il s'est passé ces jours derniers, à New-York, un fait d'un tel héroïsme chez un jeune homme, ou plutôt un enfant de seize ans, que nous nous faisons un devoir de le citer en exemple à la jeunesse.

George Martin était employé dans une manufacture de cigarettes. Dans l'après-midi du 4 juillet dernier, il revenait gaiement de son travail et suivait l'Avenue Madison, quand il rencontra soudain un groupe d'enfants fuyant épouvantés devant un chien enragé. L'animal, le poil hérissé, l'oeil sanglant, l'écume à la gueule, était horrible à voir.

Martin n'avait qu'un bond à faire pour se mettre à l'abri dans un magasin ouvert, mais alors il abandonnait les pauvres enfants essoufflés. N'écoutant que son courage, il se précipite devant le chien: la brute s'élance sur la victime qui s'offre à elle, et mord cruellement le jeune homme aux bras et aux mains. Pendant cette lutte horrible, un policeman est accouru qui, d'un coup de bâton vigoureusement appliqué, abat le dangereux animal.

On conduit Martin chez un pharmacien, qui lui conseille de se rendre immédiatement à l'Institut Pasteur. L'héroïque enfant s'y transporte sur-le-champ. A la vue des blessures profondes qu'il constate, le médecin commence immédiatement un traitement énergique, et deux jours après, permet à son patient de s'en retourner chez lui, mais il lui interdit tout travail, et lui recommande instamment de revenir chaque jour suivre son traitement. Il a bien soin de lui expliquer les effroyables conséquences auxquelles il s'exposerait en négligeant ces instructions.

Une excellente femme chez qui Martin prenait pension, Madame Anna Scheel, le reçut avec joie quand elle le vit revenir après deux jours d'absence. Le lendemain Martin, qui ne travaillait pas et n'avait plus un copek dans sa poche, prit courageusement à pied le chemin qui mène de sa pension, dans le 101e rue, à l'Institut Pasteur, dans la 23e rue. Il refit, au retour, la même route, à pied, et se coucha épuisé de fatigue.

Le jour suivant, trop affaibli pour reprendre le même calvaire, il déclara à son hôtesse que, désormais sans ressources, il ne pouvait lui payer dans le moment ce qu'il lui devait; il ajoutait qu'il craignait fort de lui être à charge.

Loin de se montrer exigeante, Madame Scheel lui offrit de lui prêter de l'argent: "Non, merci, répondit le fier jeune homme, je vais aller mieux, et je vais me remettre au travail."

Hélas! son état empira soudainement. Quand les médecins de l'Institut Pasteur, inquiets de ne pas le revoir, vinrent le visiter eux-mêmes, le 7 août dernier, ils ne trouvèrent dans une condition si alarmante, qu'ils le firent immédiatement transporter à l'hôpital.

Quatre jours et quelques heures seulement avant sa mort, comme on lui demandait s'il avait des parents à faire prévenir avant de rendre son âme à son Créateur, il répliqua: "Je n'ai personne; je suis le fils de mes oeuvres. Je n'ai qu'une chose à dire, c'est que je regrette de donner tant de peine à tout le monde."

Cette dernière parole est sublime. L'on ne sait vraiment ce qu'il faut le plus admirer dans cet enfant, de son courage à braver l'horrible fléau de la rage pour sauver quelques-uns de ses semblables, de sa légitime fierté à refuser une aumône sous forme de prêt, ou de sa modestie au moment de sa mort.

L'on pourrait cependant s'étonner que les parents des enfants sauvés n'aient pas songé à s'inquiéter de la santé de leur sauveur.

Les grandes âmes font le bien par amour du bien sans s'attendre à recevoir de récompense pour leurs bonnes actions, de même que les âmes mesquines sont toujours prêtes à accepter toutes les faveurs, sans jamais éprouver un sentiment de reconnaissance.

QU'EST-CE QUE LES CERISES AU MARASQUIN?

La question "qu'est-ce que le whisky?" ayant été réglée officiellement aux Etats-Unis par décret présidentiel, les experts en aliments purs du Département de l'Agriculture s'occupent maintenant du cocktail séduisant et ont proposé la question "qu'est-ce que les cerises au marasquin", déclarant que les ctrises au marasquin doivent être embouteillées dans du marasquin, et non dans un liquide composé d'aldéhyde benzoïque, d'huile d'amandes et de glucose. Le gouvernement a ordonné la saisie de quinze caisses de bouteilles dont le contenu ne serait qu'une imitation du véritable marasquin. Le cas est devant la Cour Supérieure du District de Washington, le prétendu faux marasquin étant en la possession d'une maison de commerce de vins de la localité.

LAWRENCE A. WILSON COMPAGNIE

— Limitée —

La plus importante Maison de Vins et Liqueurs en gros au Canada.

MAGASINS D'ENTREPÔT:
85-89 rue St-Jacques.

ENTREPÔTS DE DOUANE:
26-36 rue des Soeurs Grises.

VOUTES D'ENTREPÔT:
84 ruelle Fortification.

ENTREPÔTS D'ACCISE:
38 rue Foundling

BUREAUX CHEFS: 87 RUE ST-JACQUES

Téléph. Bell, Main 2424, 1394, 7400, 2757;
Marchands, 517.

MONTREAL

Avez-vous essayé les

COCKTAILS SARATOGA

"MANHATTAN,"
"CLUB WHISKY,"
"BRANDY,"
"HOLLAND."

LES SEULS COCKTAILS
DE CES MARQUES
FAITS AU CANADA.

Prix, $8.25 la caisse

En vente chez tous les marchands de Liqueurs en Gros.

Escomptes spéciaux aux maisons de gros.

Agents pour la Puissance.

D. McMANANY & CO.,

INC.

Marchands de Liqueurs en Gros.

SHERBROOKE, - - Qué.

Cognac Bisquit

"10 ANS D'AGE"

Un cognac pur, recommandé par les médecins les plus éminents.

AUSSI

"OLD LIQUEUR" & V. V. S. O. P.
(20 ans d'âge) (55 ans d'âge)

Seuls Agents:

WALTER R. WONHAM & SONS
6 RUE ST-SACREMENT, - - - MONTREAL

L'ACTION DES COLLES SUR LE VIN

Les vins nouveaux ne sont pas limpides parce qu'ils tiennent en suspension des matières solides qui sont tellement fines que le repos ne suffit pas pour la clarification. C'est pourquoi on a recours à l'opération du collage.

Les colles sont généralement à base d'albumine ou de gélatine; ces deux matières sont très différentes l'une de l'autre, puisqu'une solution d'albumine se précipite par la chaleur, tandis que la gélatine tend à se liquéfier d'autant plus que la température est plus élevée. Mais elles ont toutes deux la propriété de former avec les tanins des précipités filamenteux qui tendent à gagner lentement le fonds des vases, en entraînant les autres corps en suspension qu'ils attirent par une sorte d'agglutination. Il en résulte qu'au bout d'un temps plus ou moins long, le vin traité a une limpidité parfaite et qu'il n'y a plus qu'à le soutirer pour que cette limpidité soit persistante.

La colle n'agit donc que sur les tanins et doit toujours être ajoutée avec assez de ménagement pour que le vin traité contienne encore la proportion de substances astringentes nécessaires à sa conservation. Si la colle est mise en excès, il reste en dissolution de la gélatine ou de l'albumine qui produit un louche ne disparaissant pas par le repos comme lorsque le collage a été normal.

Ceux qui ignorent cette particularité se figurent qu'un deuxième collage amènera la limpidité que le premier avait été impuissant à produire; ils obtiennent alors un vin "surcollé", qui non seulement ne se clarifie pas, mais qui se décompose et prend un goût putride spécial dû à la décomposition de la matière azotée.

Le tanisage est le seul remède à apporter; c'est l'opération inverse au collage, puisqu'on enlève ainsi l'excès de colle, et c'est pour cette raison que, quand on traite un vin pauvre en tanin, il faut en ajouter préalablement, afin d'éviter le surcollage.

Il y a lieu de remarquer qu'il y a un grand nombre de substances astringentes que l'on a désignées sous le nom générique de tanins, parce que l'on ne connait bien que leurs propriétés chimiques communes, mais qui diffèrent les unes des autres soit par leur goût, soit par leur affinité pour les matières azotées, soit même par leur action sur divers réactifs. Le tanin de la noix de galle n'est pas le même que celui du cachou, lequel diffère de l'acide tanique du café, ce dernier ayant des propriétés distinctes du tanin extrait du quercitrin. La substance astringente contenue dans le vin est encore tout autre, et est composée elle-même d'un certain nombre de tanins. Les divers tanins donnent, avec les sels ferriques, des précipités tantôt vert clair, tantôt vert olive. Il en résule que, lorsqu'on veut traiter un vin par une matière tannique, le choix de la substance n'est nulleuent indifférent, et c'est ce qui explique les insuccès des personnes qui se servent de produits suspects.

Dans certains pays, on a coutume de mettre le vin pendant quelques jours en contact avec des pépins de raisins broyés qui abandonnent une partie de leur tanin naturel.

En Champagne on ajoute au vin une solution alcoolique de bon tanin, après quoi l'on traite à la colle de poisson.

Lorsque les vins sont trop astringents, ce défaut disparaît par un fort collage; mais il ne faut pas oublier que la colle entraîne toujours de la matière colorante qui est elle-même constituée par un ensemble de tanins.

On voit que le collage est une opération délicate à laquelle on ne saurait apporter trop de soin.—(L'Epicier).

LE TEETOTALISME

Du Wine & Spirit Trade Circular.

Les teetotalistes ou soi-disant réformateurs tempérants forment en réalité la plus intempérante de toutes les classes de la société; c'est ce qui est maintenant presque universellement reconnu, sauf, bien entendu, par les individus en question. Il est également certain que cette bande de bigots satisfaits d'eux-mêmes est le plus grand écueil auquel se heurte tout essai honnête d'amélioration des conditions de la vente des boissons alcooliques, bien qu'ils aient réussi politiquement à faire sentir leur haine irraisonnée de l'industrie des liqueurs par l'imposition d'une législation restrictive et d'une taxe exagérée. Nous supposons qu'on ne pourra jamais faire voir à ces gens l'erreur pernicieuse des moyens qu'ils emploient; mais si quelque chose pouvait amener un résultat aussi désirable, ce pourrait être l'analyse attentive d'un article intitulé Teetotalisme, publié en 1838, dans le Magazine d'Economie Domestique.

L'auteur de cet article était évidemment doué d'un esprit large et et de sens commun, car tout en détestant tout excès, il regardait la propagande des teetotalistes comme absolument subversive des meilleurs intérêts de la nation en général et de la communauté en particulier. On peut se faire une excellente idée de ses vues à ce sujet par le passage suivant:

> Il n'y a pas plus de turpitude morale dans l'usage modéré, hygiénique et économique de l'ale ou du vin ou même de l'alcool, qu'il n'y en a dans l'usage modéré et hygiénique de l'eau ou de l'air atmosphérique; et s'il existe une contrainte nominale ou légale dans tout cas où aucune contrainte morale n'est ressentie, la liberté naturelle de l'homme, le principe absolument le meilleur de sa nature, le pousse à se soulever et à fouler aux pieds l'absurdité stupide et sans raison. Les fers de l'oppression sont assez pénibles à supporter, mais les entraves d'une folie imbécile répugnent à notre nature même.

Les entraves d'une folie imbécile, voilà une admirable description de la législation que les organisations contre le commerce des liqueurs encouragent, et en faveur de laquelle elles font tout leur possible pour obtenir le soutien de leurs chefs politiques. Notre auteur inconnu montre une sévérité irrésistible et charmante pour le principe faible des associations formées dans le but de forcer les gens à s'abstenir de toute boisson. Il considère à bon droit que toutes les associations de ce genre devraient être interdites et à l'appui de son dire, il écrit avec finesse ce qui suit:

> Le principe de ces sociétés et de toutes les sociétés ou institutions, quel que soit le nom qu'on puisse leur donner et quels que puissent être leurs buts avoués, est blâmable à un point de vue moral, en ce qu'il lie des hommes par serments, promesses ou ententes, toutes choses ayant en elles l'essence du serment, qu'elles soient faites solennellement ou non. Une liberté mentale parfaite est la base même d'une saine morale; et qu'un certain nombre de personnes prennent l'engagement ou conviennent de s'abstenir de certaines lignes de conduite, quelles que puissent être ces lignes, voilà une confession virtuelle qu'elles se sentent incapables en conscience de se conduire convenablement par leur propre force de caractère, ou en d'autres termes qu'elles sont des membres incompétents de la société.
>
> Ceci étant donné, toutes les associations du genre dont il est question, devraient être rejetées avec mépris. Elles ne peuvent rien faire de bon; elles font perdre du temps, elles détournent l'attention et sont nuisibles. Que penserait-on d'un certain nombre de personnes qui formeraient une société et s'engageraient formellement à ne pas voler, à ne pas incendier ni commettre de meurtre? N'en déduirait-on pas nécessairement que ces personnes pensaient avant toute chose à ces crimes et qu'elles avaient un désir constant de les commettre? Leur moralité ne leur offrait aucune sécurité et c'est pour cela que ces personnes travaillaient à se garder

Qualité, du fond de la bouteille au bouchon.

Après plus d'un demi siècle d'expérience en affaires, nous ne cherchons pas simplement à faire connaître le **volume** de notre production ; nous avons l'ambition d'acquérir la renommée et la réputation de fabricants et de vendeurs du

Meilleur Whisky qui soit produit sur ce continent.

Incidemment, tout en faisant une chose, nous acquérons l'autre, parce que la **Qualité** constitue la meilleure publicité et que chaque bouteille de

Rye Whisky "SPECIAL SELECTED" de Corby

qui est vendue, est une annonce qui attire un plus fort volume d'affaires.

Mettez ce whisky sur votre Liste d'Achats et laissez-le sur cette liste.

H. CORBY DISTILLERY CO., LIMITED,

Bureaux principaux à - - - - - MONTREAL.

VENDEZ LE

GIN de BURNETT

"LE LONDON DRY ORIGINAL,"

ABSOLUMENT LE PLUS FIN !

J. M. DOUGLAS & Co., Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

JOSEPH E. SEAGRAM,

DISTILLATEUR DE

Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA

"Old Times," "White Wheat," "No 83 Rye," "Star Rye".

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Agents, Montréal.

par des liens frivoles contre les éclats d'une passion trop turbulente pour toutes les lois de Dieu, de la Nature et de la Société humaine.

Nous sommes parfaitement d'accord. On ne peut mieux décrire ceux qui ont fait du teetotalisme leur fétiche et voudraient forcer "vi et armis" tous leurs semblables à se joindre à eux dans leur folie, que par l'expression "membres incompétents de la société", à moins d'y ajouter l'épithète "impossibles".

On ne peut les considérer que comme nuisibles à la société ceux qui, sans s'occuper des sentiments de leurs semblables, s'efforcent de forcer ceux-ci à prendre part à leur campagne déraisonnable et irraisonnée contre un commerce légitime.

La conclusion de l'article dont nous citons des passages, est la suivante: "Bref, à quelque point de vue que l'on se place, le teetotalisme est mauvais moralement et absurde physiquement". Parfaitement dit et d'une vérité impeccable. Souhaitons que nos législateurs prennent sérieusement à coeur cette excellente doctrine.

Commentant cet article, notre confrère "Wine & Spirit Journal", ajoute:

"L'article tout entier s'applique à ces organisations du Canada opposées au commerce des liqueurs, organisations qui se donnent onctueusement le titre de sociétés de tempérance, tandis qu'elles ne possèdent guère cette vertue. La tempérance est de la modération, c'est l'usage sain et rationnel de toute chose en ce monde, en opposition à l'abstinence obligatoire que les teetotalistes de profession voudraient imposer à tout le monde. La tempérance de langage est un commandement apostolique, mais les expressions immodérées de la pensée, tant en paroles qu'en écrits, sont faciles à trouver sur la plateforme et dans la presse du teetotalisme. En fait, ce genre d'excès fait habituellement partie du fonds du teetotalisme et est mis en oeuvre quand tout le reste fait défaut. Heureusement, la plupart des gens sont si habitués aux accès d'hystérie du teetotalisme qu'ils n'y font pas beaucoup attention.

Les paroles d'un homme d'une génération passée, citées plus haut, sont intéressantes en ce qu'elles montrent qu'alors comme maintenant, les personnes à l'esprit sain éprouvaient la même répugnance à être forcés à pratiquer un semblant de vertu, par l'hypocrisie organisée du teetotalisme professionnel.

L'HOMME CAPABLE

Quelques traits d'un vendeur devenu propriétaire d'un magasin. — Connaître, savoir est de la plus grande utilité.

L'homme capable, celui qui possède parfaitement sa partie, diffère totalement du commun des employés. Quel que soit ce que vous lui demandiez, vous sentez, quand il vous sert, qu'il a saisi votre idée du premier coup et qu'il ne vous présentera pas autre chose que ce dont vous avez besoin. A peine avez-vous exprimer un désir que sans hésitation, il va vous donner satisfaction, il vous apporte exactement l'article que vous lui avez demandé aussi bien comme taille que comme qualité. Il ne vous fait pas répéter une douzaine de fois votre demande, tandis qu'il s'occupe de chercher parmi les marchanlises, il ne vous offre pas quelque chose de "similaire", de "presque pareil", sous prétexte qu'il ne peut mettre la main immédiatement sur l'article demandé, non, il vous donne exactement ce que vous voulez et il vous le donne rapidement, parce qu'il a dans sa tête toute la composition de son stock. S'il manque de l'article que vous voulez, il peut vous offrir quelque chose de qualité équivalente, mais en spécifiant que ce n'est pas un article de même fabrication; il ne doit en aucun cas tromper le client en substituant un article à un autre de même apparence; s'il ne peut vous le fournir, il vous dit franchement que la maison ne possède pas ce modèle.

L'homme capable se fait un devoir d'étudier les besoins et les préférences des différentes classes de clients. Il n'ignore pas que telle importante maison se sert depuis des années de telle encre dans ses bureaux et qu'elle n'en veut absolument pas d'autre. Il ne commet pas l'imprudence de lui en proposer une autre sorte sous prétexte qu'elle est d'un plus gros rapport pour sa maison. Il ne demanderait pas mieux que d'augmenter les profits de son patron en poussant cette nouvelle encre, mais il considère que ce profit ne vaut pas la peine de courir le risque de mécontenter et de perdre le client.

L'homme capable s'attache aux plus petits détails, il a une mémoire prodigieuse, il se souvient que les maisons X, Y ou Z, emploient telles sortes de crayons de telles dimensions et il se garde bien d'en envoyer d'autres, de peur de se fermer leurs portes. Il s'intéresse à toutes les questions, il a des façons toujours renouvelées d'arranger ses comptoirs, ses rayons, ses étalages. Il voit tout de suite les articles qui peuvent intéresser et fixer l'attention des clients, il se les procure et les place bien en évidence. Il sait que chaque client a un goût bien personnel, deux mots lui suffisent pour saisir son penchant, il ne perd dès lors pas son temps à lui présenter des articles qu'il sait ne pas devoir lui plaire. Tel bureau aimera des crayons d'une certaine dimension, tel autre exigera une fourniture complètement différente, il le sait.

L'homme capable sait exactement où se trouve n'importe quel article du stock, même si cet article a été acheté plusieurs années auparavant et relégué, pour cause de mévente, dans le coin le plus caché et le plus sombre du magasin. Heureusement qu'il est là pour s'en souvenir, car le fournisseur de cet article s'est présenté plusieurs fois depuis, et on aurait pu lui en commander inutilement. Il se rappelle fort bien qu'une certaine étoffe n'a pas plu à la clientèle et que le coupon en est encore intact dans le sous-sol.

La présence de l'homme capable vous dispense de surveiller les commis pour vous assurer qu'ils s'occupent des clients; vous pouvez vous reposer sur lui et être certain que s'il y a une chance de vente, il en profitera aussi bien et même mieux que vous ne le feriez vous-même. Quand il a la direction du magasin, vous vous sentez tranquille, tandis que vous êtes tracassé si ce soin est laissé à un autre. L'homme capable s'adapte à votre maison et sans lui, il y manquerait quelque chose. Il prend autant d'intérêt à votre com-

S. H. EWING & SONS, IMPORTATEURS et MANUFACTURIERS de
BOUCHONS
Coupés à la main et à la machine.
Marchands de Capsules pour boutellles, de Broche d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.
Sucursale de Toronto; 29 Front St., West. Bureau Principal: 96 rue King, Montréal
Téléphones: { BELL MAIN 65 / MARCHANDS 522

La Cie Brodeur

Verrerie et Vaisselle, Coutellerie.

Vaisselle à Bords Doubles, Incassable et Vitrifiée, de la Poterie "RIDGWAY".

Nous ferons des décors spéciaux, sous émail, en couleurs, pour convenir à la décoration de toute Salle à Diner.

Nos Prix sont garantis.

Nous avons le contrôle de la vente d'une fabrique de verrerie française, qui fait une spécialité de **TUMBLERS**.

A nos Magasins de Détail, un Escompte sera accordé au Commerce.

Bureau et Département de Gros, 86 rue SAINT-PIERRE, Montréal.

LAW, YOUNG & CO.

MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en ranGde-Bretagne et en Prance .

Absinthe	Pernod Fils.
Ale & Stout	Daukes & Co.
Bénédictine	Benedictine Co.
Bourgognes	Bouchard père et fils.
Brandy	Renault & Co.
Cherry Whisky (The Original)	Fremy's.
Claret et Sauternes	Nathl. Johnston & Fils.
Crême Cacao Chouva	A. Droz & Cie.
Gin de Hollande	T, H. Henk s.
Gin London Dry	"Gordon's."
Ginger Ale Anglais	"Schweppes."
Lime Juice	L. Rose & Co.
Liqueurs	Marie Brizard & Roger
Madère	Leacock & Co.
Soda Anglais	"Schweppes."
Stout	Wheeler & Co.
Tarragone	Louis Quer.
Vermouth	Noilly Prat & Cie.
Vin de Lisbonne	Sarano & Co.
Vin de Malaga	Crooke Bros.
Vins de Porto et Sherries	Sandeman & Co.
Vins de Porto et Sherries	"Mackenzie."
Vins du Rhin et Moselle	Koch Lauteren & Co.
Whisky Ecossais	"Kilmarnock."
Whisky Irlandais	Dublin Distillers Co.

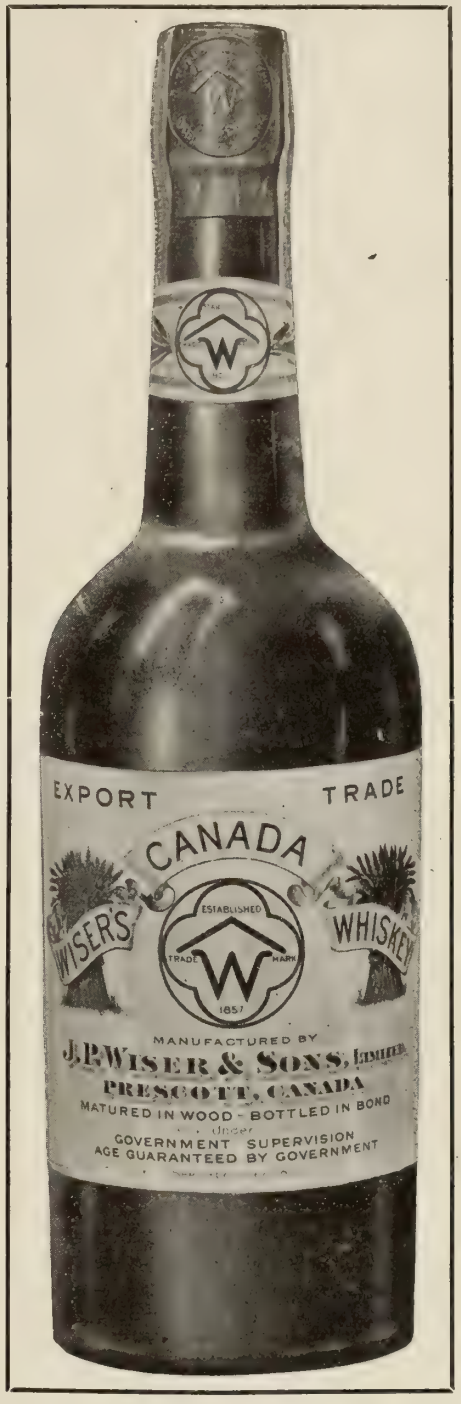

Cette Marque Célèbre Mise en

Pintes, Chopines, ½ Chopines et Flasks "Book'

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUE PAR

J. P. WISER & SONS, LIMITED

Prescott Ontario

"NEW-YORK" "CANADA"

merce que si c'était le sien propre. Il travaille avec plaisir, son ouvrage lui est une véritable distraction, il ne regarde pas continuellement l'horloge d'un air d'ennui, et à l'occasion, si la besogne presse, et que le moment l'exige, il sacrifie volontiers une après-midi de samedi.

Il considère son travail comme une chose sérieuse; ce n'est pas à son point de vue un laps de temps qui prend fin à midi ou à 6 heures, c'est mieux que cela, et à tout moment il tire des plans pour agrandir le champ de son action et arriver à de meilleurs résultats.

L'homme capable a un idéal et il en poursuit la réalisation. Il ne se laisse pas entraîner par les amusements ou les mauvaises habitudes et il préférerait manquer une vente plutôt que de sacrifier une conviction, mais il est rare que cela se présente, sa franchise et sa droiture en imposent. Lorsqu'un homme aussi capable est promu à la direction d'une maison. la basse jalousie de certains commis insinue que c'est du favoritisme; c'est faux, ce n'est là qu'une distinction des plus naturelles et le choix du plus digne. Le meilleur entre tous doit occuper la place prépondérante à laquelle ses qualités et son énergie lui donnent droit et si on lui refuse cette satisfaction, il prendra plutôt une affaire à son propre compte. L'homme capable ne doit pas rester dans l'ombre, il mérite honneurs et récompenses.

BOUCHONS ET VINS

Tous ceux qui ont l'expérience de la manutention des vins savent l'influence considérable qu'exercent les bouchons sur les qualités des vins en bouteilles. Chaque praticien, dit M. L. Mathieu, directeur de la Station oenologique de Beaune, pourrait citer nombre de faits d'observation courante établissant l'action désastreuse de mauvais bouchons: le vin vieillit trop vite, donne un dépôt abondant, ou encore il perd sa finesse au contact du liège qui semble avoir absorbé le bouquet; le plus souvent, le délicat parfum du vin est masqué par un goût de moisi qui donne également une saveur répugnante, ou bien ce sont encore des goûts anormaux emmagasinés par le liège et cédés ensuite au vin.

La série de ces goûts est pour ainsi dire indéfinie: chlore, laissé par le passage des bouchons au bain d'hypochlorite; créosote, goudron, etc., etc., absorbés accidentellement par le liège pendant le transport des balles, la conservation dans les locaux, magasins, les transports avec toutes sortes de produits à odeurs fortes. Ce serait le cas de rappeler nombre de préparations destinées à améliorer le liège, à le conserver, à le désodoriser, et qui souvent ont été cause de pertes de vins par des goûts imprévus.

Pour bien se rendre compte de l'influence du liège sur le vin, il est nécessaire de connaître la constitution même du liège. Cette partie de l'écorce du chêne-liège est un tissu comparable à la moëlle du sureau, c'est-à-dire formé de cellules vides ou plus exactement remplies d'air; les parois solides des cellules, qu'on ne peut voir qu'au microscope, occuperaient environ le cinquième du volume du liège si on pouvait les rapprocher pour expulser tout l'air. Cette constitution explique comment il est facile de comprimer le liège dans les machines à boucher. L'élasticité des parois des cellules, lorsqu'elles sont gorgées d'eau ou à chaud, permet de se rendre compte pourquoi le liège reprend dans ces conditions son volume primitif, quand la compression le déformant a cessé

On conçoit dès lors comment le liège, de même que tous les corps poreux, absorbe et emmagasine les odeurs qu'il cède ensuite aux liquiles avec lesquels il est en contact; c'est ainsi que les goûts de moisi persistant à l'intérieur des bouchons, passent dans le vin après un intervalle de vingt jours à un mois, par dissolution progressive dans le vin qui remplit les cellules du liège à partir du miroir ou face du bouchon mouillée par le vin.

Cette porosité du liège est telle que si elle empêche le liquide de s'échapper autrement que par une évaporation lente, elle laisse néanmoins les gaz traverser le liège; c'est ainsi que l'oxygène de l'air pénètre peu à peu dans le vin pour le faire vieillir; c'est aussi de cette manière que des odeurs extérieures peuvent s'introduire dans le vin après avoir traversé le liège.

On voit donc que le vieux procédé de recouvrir le col des bouteilles d'une couche de cire n'a pas seulement pour but de mettre les bouchons à l'abri des moisissures, il sert encore à constituer une enveloppe imperméable protectrice du vin contre les odeurs extérieures. La cire protège encore le liège contre diverses larves, les acariens, amateurs de vin, et qu'attirent les quelques gouttes que laisse parfois suinter un bouchon quand la température s'élève; on a même vu des bouchons être rongés par les souris suivant la fissure suivie par le vin, ce qui tendrait à établir qu'elles partagent avec nombre d'espèces variées un goût spécial pour les boissons fermentées.

Doit-on choisir des bouchons longs ou des bouchons courts? il est certain que les échanges gazeux entre le vin et l'atmosphère doivent être d'autant plus ralentis que les bouchons seront plus longs; il paraît donc indiqué de prendre des bouchons d'autant plus longs que le vieillissement doit être plus lent; cependant, en pratique, de si nombreuses causes agissent sur le développement du bouquet par le vieillissement, qu'il n'y a pas à compter beaucoup sur cette influence de la longueur du liège.

Il ne suffit donc pas de boucher les bouteilles de vin avec n'importe quels bouchons, il faut choisir des bouchons n'apportant aucun goût au vin, sans trous de vers; en général, ce sont les plus chers, qui ont été soumis à des triages répétés par des ouvriers spéciaux, qui donnent le moins de goûts anormaux et de recouleuses.

Il faut encore conserver ces bouchons à l'abri de toute odeur avant leur emploi et déposer les bouteilles après le bouchage couchées et éloignées de tout corps odorant.

ASSEMBLEE DES EPICIERS DE MONTREAL

Les membres de la Section des Epiciers de la Succursale de Montréal de l'Association des Marchands Détailleurs du Canada, Incorporée, ont tenu, mercredi dernier, une importante assemblée à laquelle un grand nombre de membres assistaient. Le président, M. J. D. Boileau, occupait le fauteuil. Un rapport fut d'abord fait de la situation dans laquelle se trouvent les épiciers licenciés de la ville de Montréal, qui, ayant tenu leur établissement ouvert les mercredi et jeudi soir pour y vendre des liqueurs, ont été traduits en Cour du Recorder. Il appert que ces causes ont été plaidées, et l'on s'attend à ce que jugement soit rendu au commencement de la semaine prochaine.

Une autre question de la plus haute importance pour le commerce d'épicerie a été discutée. Cette question se rapporte à la manière dont les biscuits sont facturés par les fabricants. L'opinion a été exprimée qu'il serait plus avantageux si les biscuits étaient facturés au prix de vente du détaillant, moins un escompte de 25 pour cent. De cette manière, les détaillants connaîtraient toujours le prix de vente de ces marchandises, et ne seraient pas exposés à les vendre assez souvent à un prix moindre que le prix coûtant.

Un comité a été nommé séance tenante pour étudier la question et nous tiendrons nos lecteurs renseignés sur le sujet.

Une école de commis de vente

AVIS PRATIQUES D'UN CHEF VENDEUR EXPERIMENTE — POINTS ESSENTIELS POUR DEVENIR UN BON VENDEUR — LA SANTE — LA PUISSANCE DE L'INTELLIGENCE.

J'aimerais que tout magasin de détail eût une "école de commis de vente". Et la première leçon que je donnerais à ces apprentis, à ces élèves, serait une leçon de courtoisie et d'affabilité.

Je ne connais pas de qualité qui soit plus nécessaire dans le commerce que la politesse et l'amabilité vis-à-vis du public. Nul de vous n'ignore les plaisanteries dont les jeunes filles de magasins sont l'objet, trop occupées qu'elles sont à fixer leurs cheveux et à rétablir l'édifice de leur coiffure pour daigner prendre soin des clients.

La plupart de nos commis préposés à la vente sont des hommes, mais ne trouvez-vous pas qu'eux aussi, comme les jeunes filles, sont distraits à leur manière et manquent également à leur devoir vis-à-vis de la clientèle. Je ne m'explique pas pourquoi, mais je remarque que la majeure partie des commis vendeurs prennent vis-à-vis du client une attitude qui ressemble fort à celle du bibliothécaire qui fait la moue parce que des lecteurs lui demandent des livres qu'il n'a pas encore eu le temps de lire lui-même.

Enseignez à vos commis vendeurs qu'ils sont ici uniquement pour servir le public, que c'est là leur devoir, et que ce devrait être pour eux un véritable plaisir d'accueillir les gens qui viennent à votre magasin et de se mettre à leur disposition.

Si j'avais un magasin, je m'ingénierais à enseigner à mes employés ce qu'ils doivent dire en proposant chacun des articles qui y sont exposés, de telle sorte qu'ils seraient tous capables de répondre intelligemment aux questions des clients et de les convaincre de l'avantage qu'il y a à acheter des articles de bonne qualité, de préférence aux articles à bon marché. J'apprendrais à mes commis comment on tient un stock, comment on fait des paquets avec "chic" et la façon de servir les clients.

Faites-leur voir toute l'importance qu'il y a à être toujours propre, bien rasé, soigneux de sa personne et de son habillement.

Dix conditions essentielles de succès. — J'ai toujours dit, et je le répète, que pour devenir bon vendeur et être sûr du succès, il était nécessaire qu'un homme possède dix qualités essentielles. Si j'avais la direction d'un magasin je ferais tout mon possible pour faire acquérir ces qualités à tous les employés qui m'en paraîtraient dépourvus et je ne ménagerais pas mes encouragements à ceux qui les possèderaient déjà.

Ces dix qualités principales sont: la santé, l'honnêteté, l'habileté, l'initiative, la connaissance des affaires, le tact, la

ACCESSOIRES ET FOURNITURES D'HOTEL ET DE BAR DE TOUTE DESCRIPTION

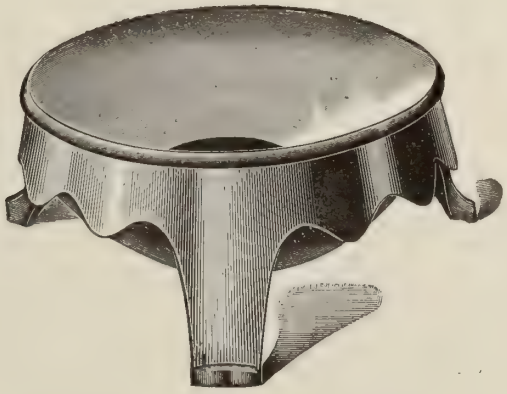

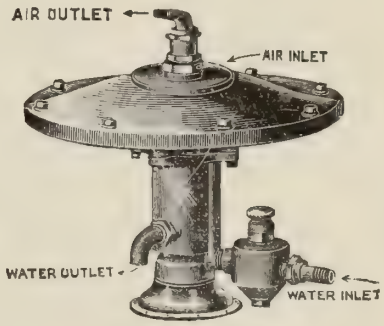

Nous manufacturons : Cabinets et Boites à Serpentin pour Bière, Glacières, Work Boards, Pompes à Bières, Extracteurs de Bouchons, Compresseurs de Citrons, Crachoirs, Urnes à Café. etc. Les prix sont corrects. Demandez le Nouveau Catalogue "C."

Hamilton Brass Manufacturing Company Limited

Bureau à Montréal : 327 rue Craig Ouest. Hamilton, Ontario.

sincérité, le sens du métier, la conception vive et l'enthousiasme.

Un homme n'obtiendra du succès qu'autant qu'il possèdera ces qualités à un degré plus ou moins élevé.

Lorsque je dis qu'un bon vendeur doit avoir de la santé, je ne veux pas dire par là qu'il faille s'ingérer de manière indiscrète dans sa vie privée et lui ordonner ce qu'il doit manger ou boire, ou toute autre chose de ce genre. Non, non, n'exagérons pas; mais je tiens à faire remarquer par là, à souligner ce que mon expérience personnelle m'a maintes fois prouvé: "Qu'un corps en bonne santé, abrite toujours un esprit bien équilibré." L'homme qui a la santé du corps est plus sûr que tout autre d'avoir une intelligence saine. C'est pourquoi je pense que cette considération ne doit pas être négligée dans le choix du personnel.

La question de la santé d'un commis de vente comporte l'examen des choses qu'il devrait s'abstenir de faire. A l'heure actuelle, il n'existe pas de commis dans quelque pays que ce soit, qui n'ait pas au moins une habitude nuisible à sa santé. Ce qui nous coûte le plus, c'est de faire le sacrifice de nos habitudes; je m'en tiendrai particulièrement à celles de manger, de boire, ou de fumer.

L'esprit d'un commis de vente doit être continuellement sur le qui-vive, comme le cheval de course qui doit être prêt à partir au premier signal. A parler franc, tout homme sait que s'il ne boit pas du tout, il se sentira bien plus dispos. Je ne pense pas que de boire ait jamais donné quelque profit à qui que ce soit; on peut en dire autant de l'habitude de fumer. Il en est, certes, parmi nous qui peuvent avoir ces habitudes d'une façon très modérée, sans que cela leur fasse grand dommage; mais si un homme désire prendre un verre ou deux de boisson, il ne devra pas le faire pendant la journée. Un homme d'affaires, principalement, ne devrait boire que passé 6 heures du soir. De nos jours, nous voyons beaucoup moins de personnes boire au milieu de la journée qu'il y a dix ans et, pour ma part, j'en suis bien aise, parce que, hommes d'affaires comme nous le sommes, cela ne manquerait pas de nuire à l'efficacité de notre travail de l'après-midi. Je ne sais rien qui puisse indisposer un commerçant comme de boire une ou deux fois dans l'après-midi, et celui qui le fait, vers 2 ou 3 heures de l'après-midi, se sent paresseux, lourd et peu dispos au travail.

Les commis de vente, plus que tous les autres, s'ils se sentent l'envie de boire, ne le feront qu'après 6 heures du soir et l'homme qui suivra ce conseil aura en fin d'année beaucoup plus de piastres à la banque que celui qui ne s'y conformera pas; je parle par expérience, comme celui qui disait: "C'est plus avantageux d'être honnête, croyez-moi, j'ai essayé les deux façons d'agir."

L'honnêteté. — En disant: honnêteté, je n'entends pas prendre le sens de ce mot au pied de la lettre, parce qu'à l'heure actuelle, un homme qui n'est pas honnête est comme un être à moitié fou. L'honnêteté ne s'applique pas qu'aux faits et gestes, elle a plus de portée que cela. L'honnêteté s'applique à ce qu'un homme pense, aussi bien qu'à ce qu'il fait. Il n'y a qu'un seul être au monde qui puisse dire si vous êtes honnête ou non, et ce seul homme, c'est vous-même. Nos épouses pensent que nous sommes honnêtes, et que nous le soyons ou non, il est bon de le leur laisser croire, elles sont dans l'impossibilité d'en faire la preuve même s'il s'agissait du salut de leur âme; si vous êtes honnêtes ou si vous ne l'êtes pas, nul ne le sait, il n'y a que vous au fond de votre coeur qui puissiez le dire. Mais je puis vous assurer d'une façon certaine, sensée et logique, que l'honnêteté en toutes choses est une règle indispensable à ceux qui veulent réussir. La plupart des hommes ont la même conformation physique et sensiblement le même poids. Qu'est-ce qui différencie donc un homme d'un autre? Rien, si ce n'est la force de l'intelligence. Tel homme a l'intelligence plus développée que tel autre. Si tous les hommes étaient créés égaux en intelligence, ils ne supporteraient pas cette égalité et ne voudraient pas en demeurer là. Ils voudraient aller de l'avant. A mon avis, il y a trois catégories d'hommes dans le monde. La première à laquelle il suffit de dire une seule fois de faire quelque chose, vous pouvez parier gros que ce sera fait. La seconde est la catégorie de ceux auxquels il est nécessaire de répéter trois ou quatre fois la même chose pour la faire exécuter; enfin la troisième est cette espèce d'où naissent les véritables hommes d'affaires, ceux auxquels on n'est pas obligé de commander. Ils ont de l'initiative, ils foncent sur l'obstacle, ils savent ce qu'ils doivent faire et le font bien. Ce que nous appelons de la science chez un chirurgien est de l'initiative chez un homme d'affaires. Si un chirurgien vous a étendu sur sa table pour vous opérer de l'appendicite et s'il s'aperçoit tout à coup qu'il a fait erreur et que votre maladie est toute autre, il n'a pas le temps d'aller chercher un livre dans sa bibliothèque et de dire: "Je vais m'instruire sur votre cas." Non, il doit continuer son opération quand bien même ce devrait être votre fin ou la sienne. On nomme cela: science chez un chirurgien et chez un homme d'affaires: initiative, parce qu'ils se trouvent en face de problèmes insoupçonnés qu'ils doivent résoudre par eux-mêmes.

La connaissance des affaires. — Pour ce qui est de la connaissance des affaires, j'ai toujours remarqué que l'avocat qui lisait le plus de livres de lois, et se tenait journellement au courant de ce qui se plaidait devant les tribunaux, était, règle générale, le meilleur avocat. L'agent d'assurance qui peut vous dire à première vue, suivant votre âge, le coût d'une assurance sur la vie, produit toujours une impression favorable. De même, le marchand ou le commis qui sait pourquoi tel article ou tel outil est construit d'une certaine manière et qui peut en énumérer clairement et simplement les avantages, est, toutes choses égales, le meilleur marchand ou le meilleur commis. Connaissez-vous le dicton? "L'art de vendre est une profession." Cette assertion est désuète, mais combien exacte cependant. Un homme doit avoir autant que possible la pleine connaissance de ses affaires, en vertu du vieux proverbe: "Savoir, c'est prévoir."

Le tact, la qualité qui vient ensuite, est cette rare intuition qui rend un homme susceptible de deviner à première vue les façons diverses à employer pour vendre à différentes personnes. Le tact est quelque chose de très difficile à acquérir, cela ne se donne ni ne s'achète, on le cultive soi-même.

Certains confondent tact avec amabilité. Un homme aimable avec vous n'est pas toujours un homme de tact, mais simplement un homme serviable. Il a été quelques instants de la plus parfaite amabilité avec vous et en a peut-être profité pour commettre une malhonnêteté à votre préjudice. Ne vous y méprenez pas; un homme de tact ne sauterait pas par une fenêtre s'il ne voyait un matelas en bas pour le recevoir. C'est une chose très difficile à définir et à expliquer que le tact, mais nul n'ignore que c'est une qualité importante à posséder.

Les exportations de whisky canadien, pendant le mois d'avril 1911, sont évaluées à $50,060 relativement à $164,502 pendant le mois d'avril 1910.

PERSONNEL

M. S. B. Townsend, de MM. S. B. Townsend & Co., qui a passé deux mois en Europe et a visité l'Angleterre, l'Ecosse, la Hollande, la France, l'Allemagne et l'Italie, s'est embarqué le 6 septembre sur le "Royal George" à destination de Montréal. Pendant son voyage, M. Townsend a été l'hôte de MM. Mumm & Co., de Reims, de MM. Cinzano & Cie, de Turin, et de MM. Florio & Co., de Milan, qu'il représente au Canada.

C'EST LE DÉBIT QUI FAIT LE PROFIT.

L'Hôtelier moderne vend les

CIGARETTES SWEET CAPORAL

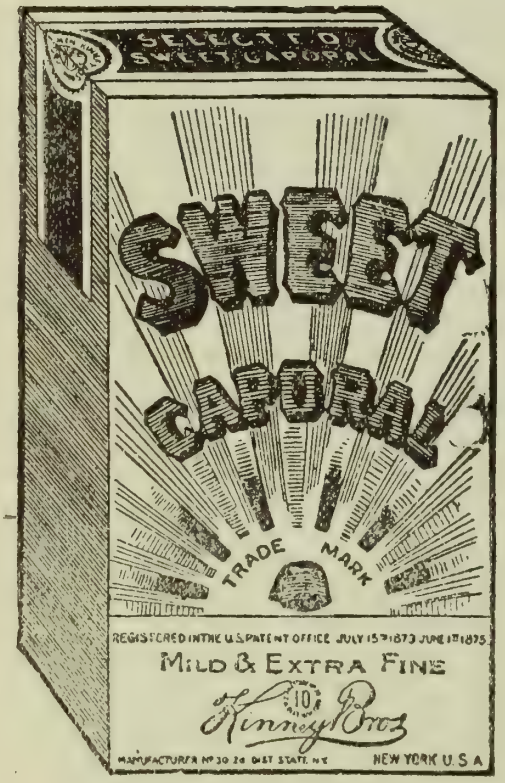

Chaque fois qu'un de vos clients refuse une consommation, offrez-lui un paquet de Sweet Caporal et voyez avec quelle rapidité vous vendez ces cigarettes. Tenez-les bien en évidence.

IMPERIAL TOBACCO CO.
OF CANADA LIMITED.

Cigares et Tabacs

EXPORTATIONS DE CIGARES DE LA HAVANE

Les chiffres suivants extraits des registres officiels de la douane cubaine indiquent le nombre de cigares expédiés du port de la Havane dans tous les pays pendant la seconde quinzaine de juillet et la première quinzaine du mois d'août.

Deuxième Quinzaine de Juillet.

	Cigares
Grande-Bretagne	2,411,132
Etats-Unis	2,354,900
France	550,836
Canada	405,750
Allemagne	379,061
Australie	293,590
Espagne	268,100
République Argentine	239,550
Autriche	151,100
Italie	85,000
Afrique Française	12,000
Uruguay	10,000
Afrique Anglaise	9,000
Suisse	7,000
Chili	6,012
Bolivie	6,000
Antilles Hollandaises	2,500
Haïti	1,500
Total du 16 au 31 juillet 1911	7,193,031
Total du 1er jan. au 15 juillet 1911	96,183,553
Total du 1er jan. au 31 juillet 1911	103,376,584
Total du 1er jan. au 31 juillet 1910	94,258,454
Augmentation en 1911	9,118,130

Les augmentations, du 16 au 31 juillet 1911, par rapport à la même période en 1910, sont de 2,108,057 cigares.

Les principales augmentations par pays sont les suivantes: Grande-Bretagne, 867,462; Etats-Unis, 554,318; France, 332,671; Autriche, 140,790; République Argentine, 130,920; Espagne, 83,250; Canada, 80,550; Italie, 50,000.

Principales diminutions: Afrique Anglaise, 43,727; Uruguay, 30,550.

* * *

Première Quinzaine du mois d'Août.

	Cigares
Grande-Bretagne	1,997,425
Etats-Unis	1,992,900
Allemagne	1,260,722
Canada	595,519
Chili	332,382
Australie	267,240
République Argentine	206,032
Autriche	177,100
Afrique Anglaise	104,270
Iles Canaries	55,976
Egypte	45,000
Inde Anglaise	30,000
Panama	26,500
Chine	25,000
Uruguay	24,100
Russie	14,024
France	13,000
Antilles Anglaises	11,300
Belgique	10,000
Espagne	9,000
Mexique	6,400
Afrique Française	5,000
Brésil	4,850
Gibraltar	4,500
Italie	4,000
Etats-Unis de Colombie	2,050
Bolivie	2,000
Guatémala	2,000
Vénézuéla	1,750
Costa Rica	450
Du 1er au 15 août 1911	7,230,490
Du 1er janvier au 31 juillet 1911	103,376,584
Total du 1er janvier au 15 août 1911	110,607,074
Total du 1er janvier au 15 août 1910	99,992,648
Augmentation en 1911	10,614,426

Pendant la première quinzaine du mois d'août 1911, les exportations ont augmenté de 1,496,269 cigares par rapport à la même période en 1910.

LA AMERICAN TOBACCO COMPANY.

Les avocats de cette compagnie ont eu dernièrement une conférence avec les juges de la Cour de Circuit des Etats-Unis, au sujet du plan proposé de dissolution, conformément à la décision prise par cette cour. Le résultat de cette conférence a été tenu secret.

Le bruit courait dans les cercles financiers qu'une des idées suggérées, outre la séparation complète des diverses compagnies subsidiaires, était la création d'une classe unique de garanties par la conversion des bons 4 et 6 pour cent et des actions préférentielles, en actions ordinaires.

D'autres conférences ont eu lieu, mais on ne sait rien de précis sur la nature exacte du plan proposé. Il y a trois mois que la Cour Suprême des Etats-Unis a rendu sa décision au sujet de la American Tobacco Co.; celle-ci a encore un délai de trois mois pour mettre à exécution son plan de dissolution. La Cour de Circuit pourra prolonger ce délai de soixante jours, s'il est nécessaire, mais pas davantage. Le plus grand secret est gardé sur le plan proposé.

LE TABAC

On mène en Italie une campagne contre l'abus du tabac: des Ligues bien intentionnées emploient tous les modes d'éloquence pour mettre le peuple en garde contre la nicotine. L'"Avanti" ne croit guère à l'efficacité de cette propagande; pour justifier son scepticisme, il rappelle toutes les vaines tentatives des adversaires du tabac. En Perse, il fut un temps où le fumeur avait le nez coupé pour la première faute et, en cas de récidive, se voyait puni de mort. La même loi passa en Russie sous le règne de Michef Fedorovitch, en l'année 1613. Dix ans après, le Sultan Mourad IV imitait la rigueur de son voisin le tsar. En 1660, le Sénat de Berne assimilait les amateurs de tabac aux pires malfaiteurs; d'autres Etats les faisaient fouetter en place publique. En Angleterre, Jacques 1er édicta des peines contre les fumeurs; le Parlement renchérit encore sur sa sévérité et punit de mort Raghliff, importateur de tabac. La papauté ne s'est guère montrée plus intelligente que le pouvoir séculier. Le 3 janvier 1642, le pape Urbain VIII interdisait le tabac au clergé de Séville. Innocent XI renouvela cette défense pour le clergé de Rome, frappant les ecclésiastiques coupables d'une amende de 25 ducats et de la suspension. Mais toutes ces mesures demeurèrent inutiles et la papauté, en 1725, dut capituler devant le tabac. Le 10 janvier de cette année, Benoit XIII levait les interdictions prononcées par ses prédécesseurs et permettait au clergé d'allumer des cigares en public.

AUMENTATION DU COMMERCE DU CANADA

Le rapport du Département de l'Industrie et du Commerce pour le mois de juillet, accuse une augmentation de près de six millions sur le commerce total du Canada.

Les importations et exportations se sont élevées à $67,151,264, en augmentation de $5,894,714 sur le mois de juillet 1910. Le montant total des importations et exportations pendant les quatre premiers mois de l'année fiscale s'élève à $249,031,772, en augmentation de $16,401,512 par rapport à la période correspondante, l'année précédente. Dans cette somme, les importations figurent pour $156,967,380. Le revenu des douanes, pour les quatre premiers mois de l'exercice fiscal, est de $25,425,808, en augmentation de $3,000,000.

RAPPORT DE LA DIVISION DES MINES DU MINISTERE DES MINES

La Division des Mines du Département des Mines du Canada a publié un rapport sommaire pour l'année civile terminée le 31 décembre 1909. Un premier tableau indique l'état actuel de l'industrie électrique de l'acier dans le monde entier; puis le rapport passe en revue les divers procédés employés dans la métallurgie électrique de l'acier, le traitement de divers minerais; il donne une statistique des explosions survenues dans les mines du Canada. On trouve dans ce rapport des renseignements des plus intéressants sur les tourbières, l'industrie des schistes pétrolifères, les ressources minérales du Canada, les essais de combustion, les laboratoires de chimie, etc., etc. Ce rapport très complet contient 166 pages de texte, et peut être consulté avec profit par ceux qui s'intéressent à l'industrie minière.

Les chiffres suivants indiquent la valeur des importations de tabac et d'articles de fumeurs pendant le mois d'avril 1910 et 1911:

	Avril 1910	Avril 1911
Produits du tabac	$299,485	$542,233
Tabac, pipes, etc.	57,267	42,429

TABACS JAUNES

Voyage d'étude dans la Virginie du Sud et la Caroline du Nord, septembre 1908.

Par F. CHARLAN.

Virginie.

Le but de la mission était de se rendre compte de la nature des terres sur lesquelles les tabacs jaunes de la Virginie sont obtenus, des variétés cultivées et des procédés de dessiccation. On visita particulièrement les environs de Danville. Grâce aux recommandations qui nous avaient été procurées par des industriels canadiens, nous fûmes adressés à un des meilleurs planteurs du district. Celui-ci se mit à notre entière disposition et nous fit suivre, du commencement à la fin, le séchage de deux récoltes.

Sols.—Les sols de la région sont connus sous les appellations distinctes de terres rouges et terres grises. Les terres rouges, plus ou moins légères ou argileuses suivant les secteurs, sont ainsi dénommées à cause de leur couleur rouge brique très foncée. La couleur des terres grises, beaucoup plus claire, tire parfois légèrement sur le jaune. Le sous-sol est généralement argileux, et contient une proportion importante de gravier. La couche arable est relativement mince. Une longue culture sans restitution n'a rien fait pour entretenir l'humus, et les labours peu profonds (5 à 6 pouces), ne permettent pas d'augmenter la couche utilisable. Au cours d'un dessouchement à la charrue auquel nous avons assisté, nous avons constaté que le dessous de la tranche était nettement argileux.

Pour la culture du tabac on recherche les terres les plus légères, de couleur aussi claire que possible et pauvres en chaux. C'est parmi les terres grises que l'on trouve ces sols légers formés d'un sable au grain assez fin, d'un jaune gris clair et généralement situé sur un sous-sol argileux, à peu près imperméable.

Cependant le pays est très accidenté, et comme le tabac est généralement cultivé sur des coteaux en pente douce, la question du drainage ne se pose pas.

Parfois aussi le tabac est cultivé sur des terres de couleur rouge, plus ou moins foncée; mais on a remarqué que les produits obtenus sont plus grossiers et prennent difficilement la couleur voulue pendant l'opération du *curing*.

Variétés cultivées.—Il nous a été très difficile d'obtenir des cultivateurs que nous avons rencontrés le nom de la variété de tabac qu'ils cultivent. En général, ils produisent, depuis de longues années, les graines nécessaires à leurs besoins et il semble qu'un type moyen se soit établi dans la région. C'est cependant le type Oronoko qui paraît avoir donné naissance aux variétés diverses dans les environs de Danville—Big and Little Oronoko, Warne, Sweet Oronoko, White Oronoko, White Stem Oronoko, etc., et même Flanagan—ne seraient que les descendants d'un même ancêtre qui auraient varié légèrement, selon les conditions de culture et la nature des sols. Le Yellow Prior semble être un hybride, il fournit des produits de bonne couleur, mais plus développés et plus corsés.

D'ailleurs les commerçants ne semblent pas attacher une importance considérable à la désignation de la variété. Ils recherchent surtout les qualités de tissu: (souplesse, résistance, couleur, gomme), et l'arôme. La forme des feuilles, à partir d'une certaine largeur, ne les intéresse pas spécialement. Il faut cependant faire exception pour certtains tabacs, particulièrementt connus pour leur feuille étroite, Flanagan, One Sucker, etc.; mais c'est surtout la couleur et le corps qui font la qualité des tabacs jaunes. Dans le cas d'une récolte bien réussie l'arôme est généralement en rapport du corps et de la souplesse.

Le planteur semble devoir s'attacher à produire les tabacs élastiques et bien nourris, pas trop épais et de couleur satisfaisante. Ces produits donnent généralement un rendement raisonnable par acre et obtiennent un bon prix moyen, ce qui permet un assez bon rendement en argent. La recherche de la couleur seule ne semble pas toujours avantageuse pour le cultivateur, malgré les prix élevés qu'il lui est permis d'obtenir pour un lot de tabac dit *fancy tobacco*.

Fumure.—Les terres sont en général très peu fumées. On semble redouter l'application des fumures organiques sous le prétexte qu'elles conduisent à la production de tabacs corsés, de texture défectueuse, et de couleur défavorable, car ils sont lents à mûrir et difficile à sécher.

La fumure organique est donc généralement très faible et l'on emploie surtout les engrais chimiques, à la dose de 500 à 1,000 livres par acre. L'engrais est surtout répandu à la cuillère, autour de chaque plante, et parfois il est simplement enfoui légèrement sous les billons peu élevés que l'on prépare pour y planter le tabac.

On peut cependant se demander si une meilleure utilisation du terrain (plantation légèrement plus serrée), ne permettrait pas d'obtenir, avec une fumure normale, des tabacs aussi légers que ceux obtenus avec cette demi-fumure qui laisse la terre épuisée et rend difficile l'emploi d'une bonne rotation.

De plus les engrais chimiques utilisés par les planteurs de tabac de cette région ont la composition moyenne suivante: 3 pour 100 d'azote, 8 pour 100 d'acide phosphorique, 4 pour 100 de potasse.

On voit qu'ils contiennent un fort excès d'acide phosphorique qui ne peut être utilisé que par une rotation comprenant une récolte de grain.

L'usage de la rotation n'est cependant pas inconnu et le cultivateur dont nous avons suivi la cueillette d'une manière particulière, utilise généralement la rotation—tabac grain. Parfois le grain est suivi d'un trèfle, mais on a cru remarquer que le tabac qui suit ce dernier mûrit lentement et prend difficilement la couleur voulue au cours de la dessiccation (*curing*). Dans d'autres cas on fait deux cultures continues de tabac et une culture de grain. Le bétail est très rare sur les fermes des environs de Danville. Les travaux de la ferme sont effectués au cheval ou au mulet. La main-d'oeuvre est presque exclusivement fournie par la population de couleur, et le prix de la journée de travail varie de 50 à 75 cents.

Semis.—Ils sont établis sur brûlis de forêt et généralement ensemencés vers le commencement d'avril. On les abrite avec des toiles tendues au-dessus des couches.

Plantation.—La plantation est faite à 3 pieds ou 3½ pieds sur 3. On plante sur les petits billons préparés à l'avance et, le plus souvent, la plantation est faite à la main.

Les plants sont généralement bons à repiquer vers les premiers jours de juin, et la plantation se fait du 25 mai au 20 juin. La cueillette a lieu du 25 août au 15 septembre, ce qui représente pour le séjour des tabacs sur la plantation une durée de 90 à 100 jours.

Travaux d'entretien.—Les travaux d'entretien paraissent être suffisants. Au moment de notre visite les mauvaises herbes étaient assez rares, les plantes étaient bien ébourgeonnées. On commence les sarclages d'assez bonne heure et le sol est maintenant en bon état d'ameublissement. Cette condition est très importante. Elle permet de lutter efficacement contre les sécheresses qui peuvent se produire, et de maintenir dans la mince couche de terre arable une humidité suffisante. Enfin on effectue un buttage assez sérieux pour lequel on emploie une charrue légère à simple versoir.

L'épamprement est la pratique générale, parfois même on nettoie les plantes avant d'effectuer le buttage. L'époque à laquelle s'effectue le nettoiement ou "premier *priming*" est très variable, mais l'épamprement ou "*priming*", proprement dit, est généralement fait en même temps que l'écimage. Il arrive, quand l'épamprement se fait plus tard, que les planteurs, au lieu d'abandonner sur le terrain les feuilles qui proviennent de cette opération, en effectuent la dessiccation. Ce procédé donne lieu à la production de tabacs très inférieurs, *lugs*, incapables d'obtenir un prix rémunérateur. Les *lugs* constituent un produit grossier qui apparaît le premier dans les magasins en même temps que les tabacs de l'année précédente non encore écoulés. Les meilleurs planteurs préfèrent épamprer plus tôt et ne s'inquiètent plus des feuilles ainsi enlevées.

Dans quelques cas encore, quand l'épamprement a été faible, une partie des feuilles basses est récoltée vers la fin de juillet ou les premiers jours d'août—les feuilles sont séchées d'après le procédé ordinaire du *flue curing*; on leur donne le nom de *primings*. Il est douteux que le travail nécessité par cette pratique puisse être suffisamment rémunéré dans un pays où le prix de la main-d'oeuvre serait tant soit peu élevé.

Ecimage.—L'écimage est effectué d'assez bonne heure, dès que le bouton terminal montre une tendance à s'élancer. Une plante convenablement épamprée et bien écimée porte généralement de 8 à 9 feuilles. On semble s'être arrêté à ce taux moyen au-delà duquel on craint d'obtenir des produits manquant de corps ou qui ne mûrissent pas de bonne heure.

Récolte.—Elle s'effectue du 20 août au 15 septembre, et, dans les bonnes années, surtout du 20 au 31 août.

Les tabacs sont coupés très mûrs. On se sert d'un instrument à double tranchant, bien affilé, et légèrement coudé à la pointe, avec lequel on fend la tige, du haut en bas, jusqu'à quelques pouces du sol; puis, d'un revers, en coupe la tige au niveau de ce dernier. Dans cet état les plantes peuvent être placées à cheval sur les lattes qui servent à les transporter au séchoir et à les suspendre dans ce dernier. Les plantes sont enfilées sur les lattes aussitôt après avoir été coupées et immédiatement transportées au séchoir—le javelage, le fanage ne sont pas pratiqués.

L'emploi de wagons spéciaux munis d'échafaudages est très rare. Les lattes chargées de plantes enfilées sont déposées avec précaution sur un chariot plat. On fait suivant la longueur de ce dernier deux piles dans lesquelles les tabacs sont toujours placés la pointe des feuilles à l'intérieur. Les séchoirs se trouvent généralement à proximité des plantations, mais dans certains cas des transports d'un mille et plus sont effectués dans ces conditions.

Séchoirs.—La dessiccation s'effectue dans des séchoirs spéciaux, étanches et formés de troncs d'arbres équarris. Les interstices sont bouchés avec de la terre argileuse battue, ou pisé.

Le toit de ces édifices est en pente douce et, à la partie supérieure, sont ménagées de légères ouvertures à travers lesquelles l'excès d'humidité peut s'échapper. La construction est appuyée sur une fondation en maçonnerie traversée par les orifices des foyers. La partie inférieure de ces séchoirs est parcourue par deux tuyaux en fer battu, de 10 à 12 pouces de diamètre, disposés de manière à ce qu'on puisse faire circuler deux fois dans chaque tuyau l'air chaud produit par la combustion d'un foyer extérieur (chauffé généralement au bois).

La fumée s'échappe du côté où se trouvent les foyers, le tuyau de retour étant légèrement plus élevé que la partie supérieure de l'orifice de ces derniers.

Les dimensions des séchoirs sont assez variables. En moyenne ils ont 24 pieds carrés sur 20 pieds de hauteur à la sablière. On considère ce type comme un grand séchoir, et qu'il serait difficile de chauffer régulièrement un volume de tabac plus considérable. De fortes perches sont disposées à l'intérieur, espacées de 4 pieds environ dans le sens horizontal. C'est sur ces perches que sont placées les lattes sur lesquelles les plantes sont suspendues. L'espacement des lattes varie

de 7 à 10 pouces suivant la dimension des produits et suivant leur condition au moment de l'entrée au séchoir.

Chaque étage de perches est situé à 3 pieds environ de l'étage supérieur. On a ainsi une série de plans de pente *tiers*, dont le nombre varie suivant la hauteur du séchoir. Le plan de pente inférieur doit cependant s'arrêter à 6 ou 8 pieds du sol du séchoir. Cet espèce est nécessaire pour que la visite des produits soit facile et aussi pour éviter une trop forte chaleur sur les feuilles placées à la partie inférieure, au voisinage immédiat des tuyaux chauffés. Deux portes, se faisant face, sont percées de chaque côté du séchoir, dans l'axe perpendiculaire à la direction des tuyaux.

Les fours destinés au chauffage du séchoir sont construits en maçonnerie. La brique est généralement employée. Ils partent de la partie extérieure du séchoir et traversent l'assise en maçonnerie. Leur dimension intérieure est de 12 pouces carrés, la longueur moyenne de 6 pieds: (longueur des pièces de bois utilisées comme combustible). A l'extrémité intérieure s'ajuste profondément le tuyau à travers lequel se fait la circulation de l'air chaud. Il est nécessaire que l'ajustage soit très soigné, car il ne faut pas que les tabacs puissent prendre un goût de fumée.

Dessiccation.—Le séchoir doit être rempli aussi rapidement que possible afin que les tabacs qu'il contient se trouvent tous dans les mêmes conditions de maturité et d'humidité.

Parfois, quand les tabacs ne paraissent pas aussi mûrs qu'on le voudrait, on ferme les portes du séchoir pendant 24 ou 36 heures aussitôt après le remplissage avant d'allumer les feux. Il se produit ainsi une sorte de javelage après lequel la couleur claire désirée s'obtient plus facilement.

Il ne semble pas y avoir danger à laisser les tabacs séjourner ainsi, pendant un temps assez long, dans une atmosphère confinée. Le degré avancé de maturité empêche probablement le *pole burn* et le *pole rot* qui se produiraient infailliblement pour les tabacs d'une autre nature récoltés, en vue de leurs usages spéciaux, à un degré de maturité moins avancée, et contenant une proportion d'eau plus considérable.

Le séchage des tabacs par la méthode du *flue curing* comprend plusieurs phases successives. Dans chacune d'elles la température est progressivement élevée jusqu'à ce que la couleur désirée soit obtenue et les côtes ainsi que la tige complètement réduites.

La première est le "jaunissage" ou *wilting*. Elle s'effectue à une température relativement basse — environ 90 à 95 degrés Farenheit — et dure de 24 à 36 heures, selon le degré de maturité des tabacs et les conditions atmosphériques extérieures. Il est surtout dangereux d'élever la température trop rapidement car on obtient dans ce cas des tabacs verts qui, dans la suite, ne peuvent jamais revenir à la couleur jaune clair désirée.

Il est assez difficile de reconnaître la fin de l'opération car, dans la plupart des cas, la couleur des feuilles n'est pas franchement jaune. En réalité les feuilles de l'étage inférieur présentent un aspect jaune verdâtre, quelques-unes d'entre elles brunissent même légèrement sur les pointes.

Pendant toute l'opération les tabacs doivent être maintenus souples. Au toucher ils donnent l'impression d'une feuille de caoutchouc tiède et humide.

La phase suivante est appelée *fixing the colour*.

La température est élevée progressivement à 100 degrés et poussée lentement à 120.

Pendant cette opération les feuilles se dessèchent graduellement tout en conservant la couleur jaunâtre qu'elles avaient au moment où l'on a commencé à élever la température. On doit aller lentement pour que l'opération s'effectue du bord des feuilles à la côte, et le temps nécessaire est de 18 à 30 heures environ (en moyenne de 24 heures).

Cette phase constitue la partie la plus délicate de l'opération, car selon que la température est poussée trop vite ou trop lentement, et que l'humidité est trop grande ou trop faible à l'intérieur du séchoir, on s'expose à des avaries qui influent considérablement sur la couleur et la texture des produits. Les deux principales sont le *sponging* et le *blotching*. La première est due à une trop grande humidité du séchoir, produisant des condensations sur la surface des feuilles, la deuxième semble occasionnée par une température trop élevée, les feuilles se trouvant dans une atmosphère trop sèche qui occasionne le durcissement de la partie extérieure des tissus, arrête la circulation de l'eau dans la feuille, et occasionne des boursoufflements.

Un bon *curer* doit pouvoir déceler les avaries au premier coup d'oeil et, pour éviter qu'elles se propagent, manoeuvrer les feux et les ventilateurs de manière à maintenir dans le séchoir la température et l'humidité requises par les circonstances.

Certains experts *curers* distinguent deux phases dans cette partie du procédé. La première de 90 à 100—105 degrés constituant la phase appelée *fixing the colour*, laquelle est relativement courte; l'autre de 100 à 120 degrés *curing the leaf*, pendant laquelle on procède lentement au *curing* du parenchyme de la feuille.

3ème phase.—(*Curing the stem.*)—"Séchage de la nervure médiane". Quand la feuille est complètement sèche et que la couleur désirée a été maintenue il n'y a plus grand danger à élever la température assez rapidement.

On procède alors au séchage de la côte (*stem*), et pour cela la température est élevée progressivement de 120 à 140 degrés. L'opération exige de 6 à 12 heures.

Après quoi on entre dans la 4ème phase "Séchage de la tige" en élevant la température progressivement mais assez rapidement de 140 à 175 degrés, parfois 180 degrés, jusqu'à ce que la tige soit complètement sèche. Suivant les dimensions de cette dernière l'opération exige de 12 à 24 heures.

Quand le séchage est terminé on éteint les feux doucement et on laisse les tabacs revenir à la température extérieure, en ouvrant les portes au besoin.

On contrôle les températures, pendant les diverses phases du procédé, en examinant de temps en temps un thermomètre placé à la partie centrale du séchoir, au niveau des feuilles inférieures. A aucun moment, pendant les opérations auxquelles nous avons assisté, il n'a été possible de constater une transpiration abondante, le séchoir a été fréquemment ouvert pour l'inspection des thermomètres et il se peut que cette ventilation partielle soit avantageuse au procédé.

La chaleur fournie par les foyers varie suivant que l'on enfonce plus ou moins les bûches et que l'on augmente ou diminue leur nombre. On commence par un feu de braise, entretenu par une bûche placée à la partie antérieure de chaque foyer, et l'on termine par un feu clair, en enfonçant les bûches à 5 ou 6 pieds vers l'intérieur.

On utilise comme combustible du bois dur, très sec, préparé longtemps à l'avance.

On peut, au dire des experts consultés, obtenir les mêmes résultats dans des séchoirs construits en planches et chauffés avec des foyers à charbon ou même avec une circulation de vapeur. Le prix du combustible doit entrer en ligne de compte, et il est possible que, dans une exploitation de quelque importance, le chauffage à la vapeur puisse, étant donné le prix du bois dans les parties du Canada où la culture des tabacs de Virginie est possible, devenir avantageux.

Nous n'avons fait qu'indiquer rapidement les limites de températures auxquelles les tabacs sont soumis pendant les diverses phases de l'opération. Cependant, des spécialistes pourraient constater que les températures ainsi indiquées correspondent à celles employées dans les divers procédés indiqués pour le *flue curing* des tabacs jaunes. En fait, les méthodes diffèrent peu, elles se basent sur le même principe:

colorer la feuille en jaune par un javelage artificiel à basse température: (90 degrés Farenheit), ensuite la sécher de manière à fixer cette couleur, en évitant les oxydations qui se produisent, sur des tabacs plus ou moins humides, au cours de la dessiccation lente qui constitue le procédé de séchage à l'air. La difficulté est de se tenir, pendant la deuxième phase du procédé, dans des conditions favorables de température et d'humidité, car ces dernières varient suivant la saison, la nature et le degré de maturité des produits. Dans certains cas le *curing* peut s'effectuer dans trois jours. L'étude spéciale des tabacs d'une région, au point de vue du *curing*, peut seule faire connaître quelle est, parmi les nombreuses méthodes connues, celle que l'on doit adopter. En réalité, chaque planteur utilise un procédé qu'il modifie d'ailleurs à l'infini suivant la nature et la qualité de sa récolte et les conditions atmosphériques.

Préparation pour le marché.—Aussitôt le *curing* terminé on laisse tomber la température et, par les beaux temps, on ouvre les portes du séchoir.

La couleur des tabacs est parfois encore légèrement verdâtre et, d'autre part, il est impossible de les toucher sans briser les feuilles. La couleur jaune clair se développe assez rapidement, surtout si le temps est chaud et pas trop humide. On peut laisser les séchoirs ouverts par les belles nuits calmes et tièdes, ce qui active encore plus le développement de la couleur. Pour assouplir les feuilles on laisse le séchoir ouvert pendant la nuit, elles deviennent alors maniables et l'on peut vider le séchoir, si l'on en a besoin pour une autre opération. Une nuit suffit pour l'assouplissement des tabacs. Par les temps humides il vaut mieux fermer le séchoir car la couleur deviendrait trop foncée.

Si l'on n'a pas besoin du séchoir pour une autre opération on peut y laisser les tabacs pendant quelques jours, sans trop chercher à les assouplir. On ouvre les portes pendant les belles journées calmes et la couleur s'améliore peu à peu, devenant d'un jaune clair assez uniforme.

Dans le cas contraire les tabacs sont transportés dans un local spécial qui sert de magasin et qui est disposé à peu près de la même manière que les séchoirs. On les y laisse parfois en piles sur le plancher, en attendant que la couleur jaune se développe, on les suspend ensuite mais, cette fois, les lattes sont aussi rapprochées que possible. On peut ainsi, sous le même volume, suspendre dans le magasin le contenu de 4 ou 5 séchoirs. La couleur s'améliore encore légèrement pendant que les tabacs se trouvent dans cette condition. On doit cependant éviter de les masser trop humides afin d'éviter que la couleur ne vienne à se foncer, ou même qu'il se produise de l'échauffement.

Chez les meilleurs planteurs une cave est creusée en pleine terre à la partie inférieure du magasin. On l'utilise pour l'assouplissement des tabacs au moment du triage et de leur transport au marché.

Les cultivateurs effectuent eux-mêmes un triage sommaire, distinguant surtout les couleurs, et ensuite les qualités de tissu, qui classent les feuilles en diverses catégories de *lugs, fillers* et *wrappers*. Ce triage est le plus souvent repris et complété par les *packers* et les *dealers*, mais il facilite grandement la vente rapide des tabacs dans les *warehouses*.

Mode de livraison.—Les *lugs* et parfois les *primings* sont livrés en vrac, *loose*, non triés et non manoqués. Les tabacs de meilleure qualité sont toujours triés et manoqués. Dans les deux cas la vente a lieu aux enchères dans les *warehouses* mis à la disposition des cultivateurs, et le planteur peut fixer lui-même un prix minimum au-dessous duquel son tabac ne peut être adjugé.

Les quantités présentées individuellement sont parfois très faibles, surtout au commencement de la saison. On écoule d'abord les *lugs* et les *primings*, et parfois une quantité de bons tabacs. Ou bien il ne s'agit que de très faibles récoltes, ou bien il semble que les tabacs sont placés sur le marché au fur et à mesure que l'on peut charger un wagon (et jamais bien lourdement). Il faut dire cependant à la décharge des cultivateurs que certaines des routes qui conduisent à Danville sont suffisamment escarpées pour interdire les charges un peu lourdes.

Prix.—Ils varient considérablement selon la qualité des produits et selon les besoins et les exigences du marché. Pendant les dernières années la moyenne a été 10 à 11 cents — les *lugs* se vendent parfois à 2, 3 cents la livre, tandis que certains tabacs se placent comme *fancy types* à des prix atteignant souvent 35 et 40 cents.

Rendement en poids par acre.—Il est très faible en raison du large espacement des plantes et de leur faible développement — la moyenne est inférieure à 700 livres — 800 livres représentent une très belle récolte.

Rendement en argent et bénéfices nets.—Le rendement moyen en argent serait donc, d'après les chiffres précédents, de $70 à $75 environ. Il peut s'élever bien au delà chez les meilleurs cultivateurs, ceux dont les récoltes sont payées 20 à 25 cents la livres, en moyenne, et dont les rendements en poids sont plus élevés, mais nous ne considérons que la condition générale du planteur de la région.

Les frais de culture, même avec la main-d'oeuvre noire, sont assez élevés et peuvent, en y comprenant le prix des engrais chimiques, être évalués à $30 ou $35 par acre; il faudrait y ajouter l'intérêt de la valeur de la terre et des bâtiments spéciaux nécessités par le séchage (*curing*), et que les compagnies refusent d'assurer contre l'incendie.

On peut cependant indiquer le chiffre de $30 à $35 comme représentant assez exactement le rendement net moyen à l'hectare.

Dans certaines années le prix moyen du marché est descendu jusqu'à 6.46 cents la livre; on voit combien précaire devait être alors la situation de certains planteurs de tabac de la Virginie.

Caroline du Nord.

Au cours de nos visites, tant chez les *packers* que chez les cultivateurs, nous avons cru remarquer que les tabacs de cette partie des Etats-Unis sont, en général, plus épais que ceux de la Virginie du Sud.

Nous avons cependant borné notre exploration aux environs de Winston-Salem et aux *warehouses* de cette ville. Pendant le trajet en chemin de fer de Danville à Winston-Salem nous avons pu voir de nombreux champs de tabac, généralement de peu d'étendue, sur lesquels la cueillette était en cours, et noter que l'on rencontre moins de terres rouges proprement dites dans la Caroline du Nord que dans la partie de la Virginie que nous avions visitée.

Nous avons visité dans les environs de Winston un cultivateur occupé à sécher une partie de sa récolte, et constaté qu'il consacre à la phase du "jaunissage" environ 12 heures de plus que ne le fait le planteur de la Virginie du Sud chez lequel nous avons particulièrement étudié le procédé du *flue curing*.

Notre planteur de la Caroline semble conduire la fin de l'opération un peu trop lentement, la couleur des feuilles était rougeâtre sur beaucoup de plantes quoique, d'après l'état des tabacs encore sur le champ, elles semblent avoir été récoltées très mûres.

Un *dealer* qui avait eu l'obligeance de nous conduire chez ce planteur, attribue la couleur rougeâtre à un excès d'humidité dans le séchoir. Elle proviendrait d'un séchage un peu trop lent dans une atmosphère presque saturée, plutôt que d'une ventilation insuffisante, qui aurait occasionné des avaries (*blotching*).

LIQUEURS EAUX MINERALES

BOÎTES

CIGARES TABAC

THE MEYER THOMAS CO., LIMITED

Téléphone
Main 4560

Edifice Coristine
Montréal.

Cigarettes et Tabacs Français

Spécialement nommés par le Gouvernement Français seuls distributeurs Canadiens pour la vente de ses marques.
Ecrivez pour les prix.
Demandez notre pipe en racine de bruyère apprétiée par tous les connaisseurs.

(GARANTIE NE BRULANT PAS.)
La seule Pipe portant l'étiquette de l'Union des Ouvriers.

GENIN, TRUDEAU & CIE.,
Fabricants et Importateurs d'Articles de Fumeurs,
MONTREAL.

LE CIGARE "NOBLEMEN"

"CE QU'IL Y A DANS UN NOM!"

S. DAVIS & SONS ont choisi le nom de "NOBLEMEN" pour désigner un CIGARE noble en QUALITÉ et noble en GROSSEUR.

Il n'y a que la FEUILLE PURE DE CUBA et des Ouvriers de premier ordre qui sont employés dans la manufacture "NOBLEMEN".

Il est fumé par les millionnaires parce qu'il est le meilleur.

Il est aussi fumé par les salariés pour la même raison et pour une autre à ajouter, savoir :

Il est à la portée de toutes les bourses, le "NOBLEMEN" se vend **2 pour 25 centins.**

Si votre fournisseur ne tient pas le "NOBLEMEN" ordonnez directement.

DE

S. DAVIS & SONS, LIMITED
MONTREAL, QUE.

PRIX DU CENT, (Express Payé) - - - - - $12.00

Demandez le Tabac haché à fumer

RAINBOW

Manufacturé par.... THE B. HOUDE COMPANY, LIMITED, QUEBEC.

Ohio.

Visite à la station expérimentale de Wooster.—Le retour s'effectua de manière à ce que nous puissions visiter quelques plantations de Zimmer Spanish dans l'état de l'Ohio. Nous nous arrêtâmes à Wooster où nous fûmes particulièrement, et très aimablement, reçus par M. le professeur Shelby qui nous entretint sur les travaux de la station relatifs au tabac. Nous apprîmes que malheureusement les champs d'expérience étaient très éloignés de la station et que nous les avions laissés au Sud. Le temps nous manquait pour revenir sur nos pas et, la récolte étant terminée, nous n'insistâmes pas sur cette idée.

Mais on nous montra les échantillons qui avaient été préparés en vue d'une exposition à Columbus (Ohio).

Ces tabacs, dont une partie était des hybrides Zimmer-Cuban, étaient d'un développement moyen, d'un tissu assez fin, et suffisamment fermentés, avaient une bonne couleur et un arôme agréable. Ils étaient cependant un peu forts, et nous avons pu nous en rendre compte en fumant des cigares d'essai.

L'arôme spécial des tabacs cultivés dans l'Ohio est nettement ce que l'on pourrait appeler "arôme des tabacs du Nord". On les retrouve dans les produits de la Pennsylvanie et de Québec. Il est cependant plus développé dans les tabacs à *fillers* de l'Ohio, et ces produits ont besoin, pour devenir utilisables, d'être soumis à une fermentation très énergique.

Ce que nous avons appris sur les rendements et les méthodes de culture nous laisse supposer que, au point de vue du développement des produits, du rendement en poids, et des qualités de tissu du Zimmer Spanish, l'Ontario, ou tout au moins les comtés d'Essex et de Kent, pourraient soutenir facilement la concurrence de l'Ohio.

Reste cependant à examiner la question de l'arôme car, quoique celui des Zimmer Spanish de l'Ohio ne soit pas des plus délicats, il convient à une certaine classe de fumeurs et par suite à un certain nombre d'industriels, ce qui lui assure un assez bon marché. Cette question pourra être résolue si quelque *dealer* canadien veut effectuer la fermentation des Zimmer Spanish d'Ontario.

D'autre part il se peut que nos Zimmer, en raison de leur développement et de leur finesse relative de tissu ne représentent qu'un type intermédiaire entre les tabacs pour *fillers* et les tabacs pour *binders*. Dans ce cas les feuilles les plus courtes donneraient des tabacs à *fillers* plus légers probablement que ceux de l'Ohio, mais les *binders* pourraient avoir le défaut d'être trop arômatiques et trop corsés, et soutiendraient difficilement la concurrence des Comstock Spanish et des Havana Seed Leaf qui devraient leur être préférés.

Conclusions pratiques.—La conclusion des observations que nous avons faites au cours de notre mission est que, en année moyenne, nous pouvons, dans certaines parties du Canada, mûrir un tabac qui exige de 95 à 100 jours de séjour sur la plantation et par suite essayer la culture des types de Virginie.

Peut-être, en raison des différences de climat, l'arôme du produit serait-il différent, et même un peu inférieur. Nous pourrons toujours cependant obtenir un tabac utilisable pour certaines branches de notre industrie, soit comme *fillers* soit comme *wrappers*. Il est bien entendu que tous les sols ne conviennent pas à la culture de ces types, les sols foncés ou argileux, ou trop riches en chaux doivent être évités, mais les essais faits dans Essex ont montré que l'on peut trouver dans Ontario des terres sur lesquelles il est possible d'obtenir de bons résultats.

Il faut ajouter que si la culture des types Virginie pouvait se développer raisonnablement dans la province d'Ontario, elle pourrait, en remplaçant partiellement celle du Burley, réduire la surproduction qui s'est produite pour ce tabac, pendant les deux dernières années, et que, grâce à la protection accordée à la culture du tabac au Canada, la situation du planteur de notre pays promet d'être beaucoup plus prospère que celle de la moyenne de ses concurrents du Sud.

LA PLACE DE MAITRE DE POSTE A MONTREAL

Au nombre des vers rongeurs les plus funestes aux oeuvres vives d'un Etat, il faut compter au premier rang le "favoritisme". Autrefois, c'étaient les rois absolus qui gratifiaient leurs courtisans de grasses prébendes ou d'appétissantes sinécures; aujourd'hui, dans les républiques ou sous les rois constitutionnels, ce sont les chefs de partis. De sorte que l'on peut chanter, comme dans la "Fille de Madame Angot",

C'était pas la peine, assurément,
De changer de gouvernement.

Se présente-t-il une vacance dans le moindre service? Un député accourt et la demande pour le fils d'un électeur influent. Un poste important par ses émoluments réclame-t-il un titulaire? Aussitôt les appétits surgissent: c'est à qui convoquera le ban et l'arrière-ban de ses amis pour exercer une pression sur le gouvernement; les ministres sont plus occupés à ce sujet, plus tourmentés que ne le sont à l'heure qu'il est les diplomates européens à propos du Maroc.

Cette malheureuse coutume d'abandonner à la faveur, et non au mérite, les places qui comportent le plus de responsabilité, peut même quelquefois mener un pays à sa ruine. Tout le monde sait qu'en 1870 la France n'a été écrasée par la Prusse que par son défaut de préparation: chacun s'était fié sur son subordonné, et si le maréchal Lebeuf avait eu dans son ministère des employés compétents, la France n'aurait pas été ainsi surprise et accablée.

Mais, nous dira-t-on, vous exagérez. Il est évident, d'après le titre de votre article, que vous voulez faire allusion à la position enviée de maître de poste à Montréal, et l'on sait que ces fonctions ne sont qu'une sinécure, une place honorifique accordée parfois comme récompense de services politiques; du reste, le bureau de poste de Montréal est une machine toute montée, qui marche toute seule. Nous répondrons à cette observation que toute machine a besoin d'un mécanicien qui en surveille les rouages et que, plus elle est compliquée, plus son mécanicien a besoin de connaissances techniques. La ville de Montréal n'est plus ce qu'elle était il y a 20 ou 30 ans; elle compte aujourd'hui au nombre des grandes villes du monde; son Bureau de Poste est devenu le centre d'un mouvement commercial intense; ses relations s'étendent aux cinq parties du monde; il s'y présente continuellement des questions importantes ou délicates à trancher. La nomination de son chef est donc devenue une question d'affaires, et non plus une question de politique.

Du reste, quelle est la position éminente qui peut être taxée de sinécure? Prenons un exemple d'actualité; aucune charge ne semblait être plus facile à remplir que celle de gardien, d'inspecteur, ou même de surintendant au Musée du Louvre, aussi les politiciens se faisaient-ils un plaisir d'y caser leurs amis. Qu'est-il arrivé? La France vient de perdre la plus belle pièce de son écrin artistique, et les journaux nous ont appris que le gouvernement avait balayé tous les fonctionnaires de son musée.

La Commission du Service Civil du Canada fait passer depuis quelques années des examens sérieux à ceux qui veulent entrer dans le service civil, et le système de promotion a été mis en honneur partout. Aussi, nous espérons que, dans le cas actuel, le gouvernement restera fidèle à ces principes, et qu'il choisira comme maître de poste à Montréal celui qui fut le bras droit du regretté M. Harwood, celui dont les capacités et l'urbanité sont appréciées de tous, M. L.-J. Gaboury. Cette position lui revient de droit; ce choix serait unanimement approuvé par les contribuables en général, et le commerce en particulier.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes.—Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

CIGARETTES	Par	mille
Richmond Straight Cut No 1, 10s		11.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10 ..		8.50
Athlete, boites de 10 ou pqts 10s.		8.50
Old Judge, en boites de 10s.		8.50
Gold Crest.		
En btes de 20 à coulisse 500	3.33	6.00
Vanity Fair.		
En btes de 10 à coulisse 500	3.65	7.30
Vice Roy (Petits Cigares)		
En btes de 10 à coulisse 500	4.25	8.50
New Light (tout tabac) 10s... ..		8.50
Sub Rosa (tout tabac)..		8.50
Le Roy (Petits Cigares)		
En boîtes de 10		8.50
Derby en pqts de 6 (600) 3.93; 10s		6.55
Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10s. ..		6.30
Prince, 7, (700) 4.02; 10s.		5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.		5.75
Murad, (Turques), bouts en papier		12.00
Hassan (Turques)—		
En boîtes de 10		8.50
Mecca (Turques)—		
En boîtes de 10		8.50
Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège		12.00
Dardanelles (Turques) bouts en papier 12.25, en liège ou argent.		12.50
Yildiz (Turques) bouts en or, 10s		15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.		20.00
Virginia Brights, bte de 600, $3.50		5.83
High Admiral, 10s		7.00
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s..		5.75
Guinea Gold		12.00
Otto de Rose, 10s.		13.00
Bouquet, boîtes à coulisse, 7s. 350; 2.01		5.75
Pin Head, btes à coulisse, 6s. 600; 3.50		5.84
Piccadilly—		
En boîtes de 10		18.50
Pall Mall (Egyptiennes)— Bouts en liège seulement.		
En boîtes de 10		18.50
Pall Mall (King Size)—		
En boîtes de 10		25.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 2 (Liège ou papier)		
En boîtes de 10..		11.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 1 (Plain).		
En boîtes de 10..		18.00
Imperial A. A.—		
En boîtes plates de 10		27.00
Imperial A. A. 1—		
En boîtes plates de 10		35.00
Mon Plaisir—		
En boîtes de 20..		10.50
Duke of Durham—		
En boîtes à coulisse de 10		7.00
Pedro—		
En boîtes de 10..		7.00
Old Chum Cigarettes—		
En boîtes de 10		8.00
Effendi (Egyptiennes)— Liège ou papier.		
En boîtes de 10		12.00
Maspero Frères, cigarettes Nilometer—		
En boîtes de 10		20.00
Egyptian Deities No. 1.		
En btes de 10 à coulisse, 100	2.70	27.00
Egyptian Deities No. 3.		
En btes de 10 à coulisse, 100	2.00	20.00

CIGARETTES DE WILLS

	Par M.
Three Castles.	
Btes fer blanc herm. de 50	15.00
Btes fer bl. plates fantaisie de 10	16.00
En cartons de 10	15.00
Three Castles (Gold-tipped).	
En btes fer blanc plates de 50..	19.00
En btes fer blanc plates de 10..	20.00
Gold Flake.	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.50
En paquets de 10	12.50
En boites à coulisse de 10	12.50
Capstan (Doux).	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.00
En cartons (avec bouts) de 10..	12.50
En cartons de 10	12.00
Capstan (Moyen).	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.00
En cartons de 10	12.00
En cartons de 10 (avec bouts)..	12.50
Wild Woodbine.	
En paquets de 10	12.50

CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.

	Par M.
Garrick Mixture.	
En btes fer blanc herm. de 50..	19.00
En boîtes de 10 rembourrées. ..	19.00
Tabacs à cigarettes.	**La lb.**
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs.	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, bts 5 lbs..	1.00
Athlete, paquets ou boîtes, 1/12, boîtes 5 lbs...	1.05
Derby, en boîtes de fer blanc ¼s.	.95
Vanity Fair, pqts, ⅛s, btes 5 lbs..	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.. ..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs.	1.00
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts 1/13s, btes 2 lbs.	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs..	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Harem (Turquie), pqts, 1/16s, boîtes 5 lbs.	1.35
¼ lb boîtes de fer blanc.	1.40
Houde's (Turques)—	
1/20 pqts, 5 lbs. boîtes	1.70
Hochfeiner (Turques)—	
1/16 pqts, 5 lbs. boites	1.10
Osman (Turquie)—	
1/16 pqts. 5 lbs boites	1.15
Tabacs coupés à fumer.	
Old Chum—	**La lb.**
En boites de fer blanc, 1/6s.. ..	.95
En boîtes de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En boîtes de fer blanc, 1 lb. ..	.80
Pqts. 1/10s boites 5 lbs.	.79
En sacs, 1/5s, boîtes 5 lbs.. ..	.83
Puritan Cut Plug—	
Pqts. 1/11s, boites 5 lbs.	.85
En boîtes de fer blanc, ½ et¼ lb.	.85
En boîtes de fer blanc, 1/5s. ..	.93
En boîtes de fer blanc, 1 lb. ..	.83
Full Dress—	
En boîtes de fer blanc, 1/5 et½ lb	.95
Meerschaum—	
Pqts. 1/10s, boîtes 5 lbs.	.79
En boîtes de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En sacs 1/5, boîtes 5 lbs.	.83
Ritchie's Smoking Mixture—	
Pqts. 1/10s, boites 5 lbs.	.80
En tins ¼ lb.	.95
Ritchie's Cut Plug—	
Pqts. 1/16s, boites 5 lbs.	.71
Unique—	
Pqts. 1/15s, boîtes 5 lbs.	.65
Pqts. 1 lb., boîtes 5 lbs.	.61
Pqts. ½ lb., boîtes 5 lbs...	.60
Lord Stanley—boîtes de fer blanc, ½ lb.	1.05
Duke's Mixture, Cut Plug—	
Pqts. 1/10 lb. cartons 2 lbs. ..	.82
Perique Mixture—	
En boîtes de fer blanc, 1 lb., ½ lb. et ¼ lb.	1.15
Athlete Smoking Mixture—	
½ et ¼ lb. boites de fer blanc..	1.35
Pure Perique—	
¼ et ½ lb. boîtes de fer blanc, pqts.	1.75
P X X X—	
1 lb. boîtes de fer blanc..	.95
½ lb. boîtes de fer blanc..	1.00
1/5 lb. boîtes de fer blanc.. ..	1.00
Old Virginia—	
1 lb. boîtes de fer blanc..	.78
½ lb. boîtes de fer blanc..	.80
1/16 et 1/9 pqts, 5 lbs. boîtes..	.72
1 lb. et ½ lb. pqts, 5 lbs. boîtes.	.72
Morning Dew Flake Cut—	
1/10 pqts, 5 lbs. boîtes	.82
1/6 boîtes en fer blanc..	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc..	.94
1/5 sacs	.84
Blue Star—	
1/12 pqts, 5 lbs. boîtes	.83
Favorite—½ lb. boîtes en fer blanc	.78
Champaign Cut Plug—	
1/10 pqts, 5 lbs. boîtes	.82
1/5 boîtes en fer blanc	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc	.96
Khaki—	
1/5 boîtes en fer blanc	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc..	.96
1/10 pqts, 5 lbs. boîtes	.80
Red Star—	
1/12 pqts, 5 lbs. boîtes	.83
Sweet Bouquet—	
½ lb. boîtes en fer blanc..	1.25
Maryland—	
1/12 pqts, 5 lbs. boites	.78
¼ lb. boites en fer blanc..	.78
M. P. (Perique Mixture)—	
1/11 et 1/5 pqts, 5 lbs. boîtes..	.88
Gold Crest Mixture—	
¼ et ½ lb. boîtes en fer blanc..	1.35
Social Mixture—	
Pqts 1/10, boites 5 lbs.	.75
En boîtes en fer blanc, ½ lb. ..	.75
Seal of North Carolina—	
En boîtes de 1/6 et ½ lb.	1.05
En sacs, 1/6s, boîtes 5 lbs.	1.05
1/12, ⅛ et ¼s, pqts, boîtes 5 lbs.	.95
Old Gold—	
1/12s et ⅛s, pqts, boîtes 5 lbs..	.95
1/6 boîtes en fer blanc	1.05
¼ pqts, 6 lbs. boîtes	.95
½ lb. jarres en verre	1.05

Bull Durham—
1/10 sacs, 5 lbs. cartons.. .. .. 1.25
1/16 sacs, 5 lbs. cartons.. .. .. 1.25
Duke's Mixture (Granulated)—
1/10 sacs, 5 lbs. cartons .. .. .. .85

Calabash Mixture—
1 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.15
½ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.15
¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.20
⅛ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.35

NATIONAL SNUFF CO., LTD.

Landry's Light Snuff—

	Barillets ou Jarres
Rose No. 1	32
Merise	32
Rose extra	36
Macaba	38
Scoth (pqts 1 lb. et boîtes 5 lbs)	50
Scoth, en jarres de 5 lbs.	52

Houde's Dark Snuff—

Naturel	33
Rose No. 1	34
Rose & Bean	34
Rose Extra..	36
Merise	34
Macaba	41
Scoth en pqts 1 lb. et btes 5 lbs.	50
Scoth en jarres 5 lbs.	52
Copenhagen—en boîtes 1/12 lb...	90
Horseshoe—en boîtes de 1/12 lb.	90

Tabacs américains à fumer. **La lb.**

Pride of Virginia—
1/10 lb. boîtes en fer blanc, cartons.. .. .. 1.33

Old English Curve Cut—
1/10 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.33
¼ lb. boîtes en fer blanc (fermeture hermétique) 1.40

Rose Leaf (coupé fin à chiquer)—
1 oz. torquettes, en 1 lb. drums, 1.22

Van Bibber Cut Plug.

Btes fer bl. 1/10 lb. 2½ lb. cartons. 1.28
(Foncé ou aromatique)

Mayo's Cut Plug.

Paquets 1/10 5 lbs. cartons. 1.00

Paterson's Seal—
1/5 lb. boîtes, cartons 5 lbs. .. 1.09

Tuxedo Granulated Plug—
1/10 boîtes en fer-blanc, 2½ lbs. cartons 1.35

Lucky Strike—
¼ btes en fer blanc 3 lbs. cartons 1.28
1/5 lb. boîtes en fer blanc, cartons 5 lbs. 1.28
1/10 lb. boîtes en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.33
½ lb. boîtes en fer blanc 1.26
1 lb. boîtes en fer blanc 1.24

Tabacs américains à chiquer en palettes.

Battle Ax—12 lbs. caddies.. .. .. .93
Piper Heidsieck—10 lbs. caddies. 1.20
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies... 1.19
Horseshoe—12 lbs. caddies. 1.03
Star, 12 lbs. Cads.. .. .. 1.03
Climax, 12 lbs. Cads. 1.03
Spear Head, 18 lb. Cads. 1.03
Lucky Strike (Palette)—
15 lb. Caddies (Palettes 15 oz.) 1.38
Westover (Plug)—
10 et 20 lbs. cads (Palettes 10 oz) 1.19

TABACS A FUMER DE WILLS

Capstan Navy Cut.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Mild (doux)..	½	1.33
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.61
Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.42
Full (fort)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/10	1.41

Boîtes fer blanc décorées.

Mild (doux)	1/6	1.43
Medium (moyen)	1/16	1.33
"	⅛	1.33

Capstan Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33

Traveller.

Boîtes de fer blanc décorées à charnières..	1s	1.12
Boîtes de fer blanc décorées à charnières..	½	1.23
Boîtes de fer blanc décorées à charnières..	¼	1.23
Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Paquets plats sous étain.	⅛	1.23
Paquets plats sous étain ...	1/16	1.23

Westward Ho Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.33
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.33
Paquets papier étain..	⅛	1.33

Ocean Mixture.

Boîtes fer blanc rondes..	1s	1.03
Boîtes fer blanc hermétiques..	1s	1.08
Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.13
Boîtes fer blanc hermétiques..	½	1.13

Latakia.

Boîtes fer blanc hermétiques..	½	1.59
Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.58

Black Cut Cavendish.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Paquets papier et étain..	⅛	1.23

Gold Flake.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.38
Paquets papier et étain..	⅛	1.38

Liverpool Irish Twist.

Boîtes fer blanc hermétiques, 3 lbs		0.98
Tagger, rouleaux 2 lbs.,... 10 lbs.		0.98
Boîtes fer blanc hermétiques (rouleaux 2½ lbs.) .. .. 5 lbs.		0.98

Superfine Shag.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.23
Boîtes fer blanc hermétiques	⅛	1.33

Old Friend Shag.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.00

Tabacs à cigarettes de Wills.

Three Castles
Boîtes fer blanc hermétiques

Mild (doux)..	½	1.55
"	¼	1.58
"	⅛	1.58
Medium (moyen)..	¼	1.48
"	⅛	1.53

Paquets papier et étain.

Medium (moyen)..	⅛	1.38
"	1/16	1.43
Mild (doux)	1/16	1.43
"	⅛	1.43

Best Bird's Eye.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.33
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.38
Paquets papier et étain..	⅛	1.23

Bright Bird's Eye.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.10

TABAC A FUMER PLAYER.

Navy Cut.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Mild (doux)..	½	1.35
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.54
Medium (moyen)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33
Full (fort)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33

Navy Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.38
Paquets papier et étain..	⅛	1.38
Paquets papier et étain	1/16	1.38

TABAC A CIGARETTES PLAYER.

Navy Cut.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.48
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.48

TABAC A FUMER DE LA RICHMOND CAVENDISH CO.

Pioneer.

Boîtes fer blanc plates..	½	1.23
Boîtes fer blanc plates..	¼	1.23
Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Paquets papier et étain..	⅛	1.23

Richmond Smoking Mixture.

Boîtes fer blanc rondes.	¼	1.10

Gem of the Ocean Shag.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.06

Superfine Shag.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.13

TABAC A FUMER DE LAMBERT & BUTLER

Log Cabin.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.28

Sundried Honeydew.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.38

Viking.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.28
Medium (moyen)	¼	1.30
Medium (moyen)	⅛	1.35

Varsity Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.58

Waverley Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.33

Frontier Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.58

Prince of Wales Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.48

Garrick Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques..	½	1.55
Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.58
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.58

TABACS A CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

May Blossom.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.58
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.68

TABACS DE MACDONALD

Cut Golden Bar.

Boîtes fer blanc hermétiques—

Mild (doux)	¼	1.58
Mild (doux)	⅛	1.58
Medium (moyen)	¼	1.58
Medium (moyen)	⅛	1.58
Full (fort)	⅛	1.58

TABACS A FUMER DE F. & J. SMITH

Glasgow Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	1s	1.28
Btes rondes fer blanc herm...	½	1.31
Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.31
Btes rondes fer blanc herm...	⅛	1.36

Sun Cured Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	1s	1.25
Btes rondes fer blanc herm...	½	1.36
Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.38
Btes rondes fer blanc herm...	⅛	1.38

Tabacs Ogden — **La lb.**

Beeswing—
- Boîtes en fer blanc décorées, 1s. 1.10
- ½ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.23
- ¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.23
- ⅛ pqts, cartons 2 lbs. 1.23
- 1/16 pqts, cartons 1 lb... .. .. 1.25

Ogden's Navy Mixture—
- ⅛ et ¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.23

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

(Empire Branch)

Tabacs à chiquer.

- Bobs, 6s, 21 lbs et½ cads., 12 lbs. 46
- Bobs, 12s, Butts, 24 lbs, ½ Butts, 12 lbs. 46
- Bobs Bars, 6½ morc. à la lb., ½ Butts, 10 lbs. 46
- Currency Bars, 12s, 12 morc. à la lb., Butts 24 lbs., ½ Butts, 12 lbs. 46
- Currency, 2 x 4, 6½ à la lb., ½ Butts, 11 lbs. 46
- Currency Navy, 12s., ½ Cads., 12 lbs. 46
- Stag 5 1/3 cuts, ½ Butts, 12 lbs., boites, 6 lbs. 38
- Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs. 44
- Pay Roll, 10 2/3 oz. barres, 5 morc. à la barre, 7½ morc. à la lb. butts 20 lbs. et 5½ lbs.. 56
- Pay Roll, 2 x 3, 7 à la lb., 22 lbs. cads et 12 lbs ½ cads. 56
- Pay Roll, barres 6 2/3 oz. (mince), 7½ m. à la lb., boîtes, 5 lbs. 56
- Moose, barres 14½ oz., 5 morc. à la barre, 5½ morc. à la lb., 40
  Moose 11s. 40
- Black Watch, 6s., 18 lbs., ½ Butts 9 lbs. chaque 44
- Black Watch, 12s., ¼ Cads., 6 lbs. 45
- Snowshoe bars, 6½ morc. à la lb., butts 22 lbs., ½ butts, 11 lbs. .. 43

Tabacs à fumer.

- Amber 8s et 3s 60
- Ivy 1½ x 4, 7s 17 lbs., Butts et ½ Butts 8½ lbs. 50
- Shamrock 2 x 4 et Barres 6s, ½ Butts 10 lbs. boites 5 lbs... .. 45

Tabacs coupés à fumer.

- Great West 8s pouches 59
- 1 Regal Cube Cut, 9s, boites fer-blanc 70

THE B. HOUDE CO., LTD., QUEBEC.

Tabacs coupés à fumer.

Trappeur—
- pqts ⅛, boites 5 lbs. 32
- sacs 1/12, boites 5 lbs. 48
- pqts ½ et 1 lb. 30

Comfort—
- sacs ⅛, boites 5 lbs. 32
- sacs 1/10, boites 5 lbs. 40
- sacs 1/12, boites 5 lbs. 48

Casino—
- pqts 1/6, boites 5 lbs. 24
- pqts ½ et 1 lb... 20

O. K. No 1—
- 1/6 pqts, boites 5 lbs. 50

O. K. Mixture—
- ⅛ pqts, boites 5 lbs. 32

Horse Shoe Solace—
- pqts 1/10, boites 5 lbs. 40
- pqts ½ et 1 lb. 40
- pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt. 48
- boites en fer blanc ½ lb. 43

Gold Block—
- pqts 1/12, boites 5 lbs... 50
- sacs 1/12 et 1/7, boites 5 lbs. .. 50

Brown Shag—
- pqts 1/10, boites 5 lbs. 40
- pqts ½ et 1 lb... 38

Signum Cut Plug—
- sacs 1/12, boites de 5 lbs. 48
- pqts 1/10, boites de 5 lbs. 40
- pqts ½ lb. 38

Carillon (à fumer et à chiquer)
- pqts 1/10 boites de 5 lbs. 40

Como—
- pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 38
- pqts 1/9, boites de 5 lbs. 36

Lion Brand—
- sac papier 1/10, boites 5 lbs. .. 35

Houde's No. 1.—
- pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 44
- pqts 1/7, boites de 5 lbs. 45
- pqts de ½ et 1 lb... 40
- valises de 1 lb... 44

Micmac—
- sacs de papier 1/10, boites de 5 lbs... 30

Houde's Fine Cut—
- sacs papier 1/12 et 1/6, boites 5 lbs... 52

Hudson—
- pqts 1/12, boites de 3 lbs. 52
- pqts 1/6, boites de 5 lbs. 52

Golden Leaf—
- pqts 1/12 et 1/6, boites de 5 lbs. 48
- boites en fer blanc 1 lb. 54
- boites en fer blanc ½ lb. 58
- boites en fer blanc ¼ lb. 65

Rainbow—
- pqts 1/9, boites 5 lbs. 70
- boites en fer blanc ½ lb. 73
- boites en fer blanc ¼ lb. 78
- sacs 1/5, boites de 5 lbs. 78

Cremo—
- pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48

Standard—
- pqts 1/9, boites 5 lbs. 70

Jockey—
- pqts 1/12, boites 5 lbs. 48

Sunrise—
- pqts 1/10, boites 5 lbs. 70

Patriot—
- boites en fer blanc de 1 lb. .. 25

Cavendish—
- pqts ½ lb. 35

Handy—
- sac 1/10, boites 5 lbs. 70

Alice—
- sacs 1 lb. 25

Tabacs Naturels, coupés, à fumer.

Parfum d'Italie—
- pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48

Mon Ami (Pur Quesnel)—
- pqts de 1/9, boites 3 lbs. 65
- pqts de ½ et 1 lb... 50

Red Cross—
- pqts de 1/10, boites de 5 lbs. .. 40
- pqts de ½ lb. 40
- sacs de 1/7, boites de 5 lbs. .. 55

Tiger—
- pqts de 1/10, boites de 5 lbs... 40

Montcalm—
- sacs 1 lb. 20

Zouave—
- pqts ⅛, boites de 5 lbs. 31
- pqts ½ et 1 lb. 30

Encore—
- pqts 1/10, boites de 5 lbs. 40
- pqts ½ et 1 lb. 38
- sacs 1/7, boites 5 lbs. 48

Rouge et Quesnel—
- pqts 1/10, boites de 5 lbs. 38
- pqts 1/5, ½ et 1 lb. 35

Mon Plaisir—
- pqts 1/9, boites de 2 et 5 lbs .. 70

Quesnel—
- pqts ¼, ½ et 1 lb. 40

Houde's Best one dollar Mixture—
- pqts 1/10 lb., boites 5 lbs. 80
- pqts ¼, ½ et 1 lb. 80

Gold Cross—
- pqts ⅛, boites de 5 lbs. 50
- pqts ½ et 1 lb. 50

Napoléon—
- pqts 1/10, boites de 4 lbs. 40
- pqts ½ et 1 lb. 35

Blue Cross—
- pqts ⅛, boites de 5 lbs. 32
- pqts ½ et 1 lb. 30

Houde's Sixty cents—
- pqts 1/7, boites de 5 lbs. 50

Bellefeuille—
- pqts 1/6, boites de 5 lbs. 24
- pqts 1/3 lb. 24
- pqts de 1 lb. 20

Houde's Quesnel—
- pqts 1/14 et ⅛, boites de 5 lbs. 60

Iroquois—
- pqts 1/10, boites de 5 lbs. 40

Prairie—
- pqts 1/10, boites de 5 lbs. 38

Rouge—
- pqts 1/6, boites de 5 lbs. 24
- 1 lb. 20
- ½ lb. et ¼ lb. 24

Golden Broom—
- boites en fer blanc 1/6 lb. en boites de 10 lbs. 40

Tabacs à Cigarettes

Rugby—
- 1/9 (boites à coulisse), boites 5 lbs... 67
- pqts 1/14, boites de 5 lbs. 60
- pqts ½ et 1 lb. 60

Petit Bleu—
- pqts 1/12 et ⅛, boites de 5 lbs. 50
- pqts ½ et 1 lb., sous étain 40

L. L. V.—
- pqts ½ lb., sous étain 40
- pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48

Petit Poucet—
- pqts 1/12, boites de 5 lbs. 48

Le Petit Jaune—
- pqts 1/12, boites de 5 lbs. 46

Snowboda—
- boites à coulisse 1/9, boites 5 lbs. 64

Carlo—
- pqts 1/14, boites de 5 lbs. 55

Ali Baba—
- pqts ¼, boites de 5 lbs. 60
- boites à coulisse 1/9.. 65

Tabac Turc, Yafa, à Cigarettes—
- pqts 1/12, boites de 5 lbs. 80
- pqts ¼ lb. 80

Tabac coupé fin, à chiquer

Chocolate Fine Cut—
- boites en fer blanc 1 lb... 65

Tabac à chiquer en tablettes

Spun Roll—
- boites 1/16 et 1 lb. 60

Tabac naturel coupé et pressé

Orignal—
- pqts ¼ et ⅛, boites de 5 lbs. .. 60

Coupé, Tranché ou Palettes.

Transfer—
- boites à coulisse 1/7, boites 5 lbs. 50

Atlas—
- 1/7 (boites à coulisses), bts 5 lb. 49

Bamboo (Curved Cut)—
- boites en fer blanc, 1/10, bts 3 lbs. 75

Caribou—
- boites 1/7, boites de 5 lbs. 50

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

Martell & Co., Cognac (4) — La cse
- Une Etoile . . . . . 12 Bout. 12.75
- 3 Etoiles . . . . . " 16.00
- V. O. . . . . " 17.25
- V. S. O. P. . . . . " 18.75
- V. V. S. O. P. . . . " 38.00

Jules Robin & Cie., Cognac (4)
- Bouteilles 9.50
- 24 Flasks 10.00
- En fûts . . . . . le gallon 4.25

ABSINTHE

	La cse
Gem. Pernod (1) 24 bout. litres	14.00
Gemp. Pernod (14)	13.50
Pernod Fils (12)	14.50
Jules Pernod (2)	
12 bouteilles, litres	11.50

AMERS

Amer Picon (12)	11.00
L. C. F. C. (1)	
Jamaica . . . . . chop.	6.00
Celery . . . . . chop.	6.00
Girlings Orange (14)	9.00
Levert & Shudel Orange (14) . .	9.00
Tot (14)	7.50

APERITIFS

Bacchus (2)	
12 bouteilles, litres	8.00
Delor & Cie (2)	
Caisse de 12 bouteilles	12.50
Dubonnet (1)	
Litres.	10.00
Stone's Lime Juice, 12 pintes **(5)**	3.00
" Lime Juice Cordial, 12 pts.	3.00

BIERES

	Pts.	Chop.
Bass' (4)		
Emb. par E. & J. Burke.	.2.65	1.65
Bass' (2)		
Emb. par Daukes' & Co.	.2.40	1.55
Bass' (4)		
Emb. par C. G. Hibbert.	..2.65	1.65
Bass & Co.'s Ale		
Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)		
Pintes		2.65
Chopines		1.65
Splits		1.20
Bass' (14) Moline Co.		
Marque Monkey.	2.60	1.70
Marques Monkey, Nips . .		1.15
Bass R. Porter & Co., (14)		
Harque Bull Dog . . . . pintes		2.60
Marque Bull Dog . . . . chop.		1.70
Marque Bull Dog. . . . . splits		1.15

	pts.	chop.	splits
Bass' (2) Emb. par W. E. Johnson & Co.			
Doz.	2.40	1.50	1.00

	pts.	chop.
Bass' (6)		
Bull's Head.	2.65	1.65

	en fûts
Bass & Co. (6)	
Hhds.	40.00
Bbls	28.25
India Pale, Kilderkins, 18 gals.	15.00
India Pale, Firkins, 9 gals . .	8.00
No 1, Winter ale, Firkins, 9 gals.	10.00
Castre Brand, Bout. grès chop.	1.65

	chopine
Pabst (1)	
Export, 10 doz.	12.75
Blue Ribbon, 10 doz.	13.75

BIGARREAUX

	Pintes	chop.
L. A. Price (1)		
Bigarreaux au Marasquin.	8.00	9.00
Teysonneau (12)		
Bigarreaux au Marasquin.	8.00	9.00

BOURGOGNES BLANCS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Chablis, par cse de bout. . 7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.

	bout.	½ bout.
Bouchard, Père & Fils (12)		
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	
J. Calvet & Cie (6)		
Chablis	11.50	12.50
F. Chauvenet (15)		
Montrachet (mar. Guiche)	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
Dufouleur Père & Fils (14)		
Chablis	7.00	8.00
Meurseault.	12.00	13.00

	Bout.	½ bout.
C. Marey & Liger-Bélair (4)		
Chablis	8.50	9.50
Morin, Père & Fils (2)		
Chablis, 1898	7.50	8.50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils (12)		
Bourgogne Mousseaux . .	15.00	16.50
Beaune	17.00	18.50
Nuits	19.00	20.50
Chambertin	22.50	24.00
J. Calvet & Co., Bordeaux, France (6)		
Pommard, Cachet Rose . .	22.00	24.00
Chambertin, Cachet Rouge	22.00	24.00
Dufouleur Père & Fils (14)		
Nuits.	16.00	17.00
Pink Pearl (ligne spé.) . .	18.00	19.00
Chambertin.	20.00	21.00
M. Marey & Liger-Bélair (4)		
Nuits — rouge.	17.00	18.50
Morin, Père & Fils (2)		
Sec-Mousseux	12.50	13.50
A. Lalande & Cie (5)		
Chambertin.		16.00
"Oeil de Perdrix" (2)	12.00	14.00

BOURGOGNES ROUGES

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)	
VD Mâcon par cse de bout. . .	6.50
VD Beaune, par cse de bout. . . .	7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.	

Bouchard, Père & Fils (12)		
Mâcon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune.	9.00	10.00
"Club"	7.00	8.00
Pommard.	10.00	11.00
Nuits	12.00	13.00
Chambertin	16.50	17.50
Clos de Vougeot	22.00	23.00
J. Calvet & Cie (6)		
Beaune, 1889	9.00	10.00
Pommard, 1887.	11.50	12.50
Volnay, 1889	13.75	14.75
Chambertin, 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet (15)		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin.	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton (Clos-du-Roi). . .	15.50	16.50
Nuits.	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.50
Moulin-à-Vent. Maçon vieux Supérieur.	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Mâcon (Choix).	6.50	7.50
Dufouleur Père & Fils (14)		
Mâcon	6.00	7.00
Beaujolais	6.50	7.50
Moulin à Vent.	7.00	8.00
Beaune	8.00	9.00
Nuits.	9.00	10.00
Volnay	9.50	10.50
Pommard	10.00	11.00
Corton	12.00	13.00
Chambertin.	14.00	15.00
Clos Vougeot	18.00	19.00
A. Lalande & Cie (5)		
Mâcon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Pommard	6.60	7.60
Beaune	6.00	7.00
M. Marey & Liger-Bélair (4)		
Beaujolais	6.25	7.25
Mâcon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits.	13.00	14.00
Chambertin.	10.50	17.50
Morin, Père & Fils (2)		
Mâcon	5.00	6.00
Beaume	7.00	8.00
Pommard	6.50	7.50
Nuits.	8.50	9.50
Chanson, Père & Fils (5)		
Bourgogne Royal	10.00	11.00

CHAMPAGNES

	Bt.	½ Bt.	Splits
C. A. Cardinal (2)			
Extra Dry	12.50	13.50	14.50

	Bout.	½ Bout.
Deutz & Gelderman (14)		
Gold Lack Brut, 1898. . .	31.00	33.00
Extra sec, 1900.	28.00	30.00

	Bt.	½ Bt.	Splits
Duc de LaGrange (2)			
Sec.	9.00	10.00	11.00

	Bout.	½ Bout.
Duc de Montlouis (1)		
Cuvée Réservée	10.00	11.00
Carte Noire.	12.50	13.50
Carte D'Or.	14.00	15.00
Carte Blanche ½ bout.	15.00	12.50	13.50

	Bt.	½ Bt.	Splits
Duc d'Origny (2)			
Louis Duvau (5)	13.50	15.00	

	Bt.	½ Bt.
Gratien & Meyer (14)		
Caisses ou paniers.	13.00	14.00
Heidsieck & Co. (5)		
Dry Monopole.	31.00	33.00
Edmond Massé & Fils		
Carte Noire.	10.00	
Carte Blanche	14.00	
Carte Or.	20.00	
Moët & Chandon (7)		
White Seal, very dry. . .	28.00	30.00
Brut Imperial.	31.00	33.00
Imperial Crown, Brut . .	40.00	42.00
G. H. Mumm & Co. (6)		
Extra Dry	30.00	32.00
Selected Brut	33.00	35.00
Cordon Rouge	33.00	35.00
Selected		
Brut, Vintage, 1900. . . .	40.00	42.00
Brut, Vintage, 1898. . . .	45.00	
Brut, Vintage, 1895. . . .	52.00	
Cordon Rouge Brut, Vintage 1904	36.00	38.00
Cordon Rouge Brut, Vintage 1898.	45.00	

	Bt.	½ Bt.	Splits
Piper-Heidsieck (2)			
Sec.	28.00	30.00	32.00
Très sec.	30.00	32.00	34.00
Brut	28.00	30.00	32.00
Escompte de commerce 10%.			

	Bt.	½ Bt.
Louis Roederer (1)		
Grand Vin sec.	28.00	30.00
Vin Extra sec	28.00	30.00
Brut spécial Cuvée	30.00	32.00
Ve Pommery, Fils & Cie (12)		
Sec, ou Extra Sec.	28.00	30.00
Brut (vin naturel). . . .	30.00	32.00

CIDRE

	La cse
"Land of Evangeline" (7)	
Pintes	2.25
Chopines.	1.75
Splits	1.10

CLARETS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
Purs Clarets Français.

Médoc . . . . . ½ Bout.	4.00
VD 6 Grand Ordinaire, par cse "	4.50
VD 5 Première Côte, par cse "	4.75
VD 4 Moulin supérieur, par cse "	5.50
VD 3 Grand Cantenac, par cse "	6.75

½ Bout., $1.00 par caisse extra.
En fûts, en Hhds, demi-quart et 8ème de Hhd., depuis $1 par gallon.

	Bt.	½ Bt.
Barton & Guestier (4)		
Floirac.	5.00	6.00
Médoc.	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Bailtailey.	9.50	10.50
Pontet Canet.	11.00	12.00
Château Léoville	20.00	21.00
Château Larose.	20.00	21.00

Château Margaux.. .. ..24.00 25.00
Chateau Lantte.. .. .. ..24.00 25.00

Bordeaux Claret Co. (14)
Côtes 3.50 4.50
Bon Paysan 3.60 4.00
Bon Bourgeois.. .. .. 4.00 5.00
St-Julien.. .. .. 4.50 5.50
Montferrand 5.00 6.00
Château Brûlé 5.00 6.00
St-Estèphe.. .. .. 7.00 8.00
Pontet Canet 9.00 10.00

J. Calvet & Co. (6) Bt. ½ Bt.
St-Vincent 3.50 4.50
Médoc.. .. .. 4.50 5.50
Floirac.. .. .. 5.00 6.00
Margaux 5.50 6.50

Château Lascombe (1)
Margaux 2.50 3.25

Delor & Cie (2) Brl. ½ Brl.
Palus .. .. gal. 0.95 1.05
Château Montferrand . .. 1.00 1.10
Tivoli 1.10 1.20
Fronsac 1.15 1.25
Bas Médoc.. .. .. 1.35 1.50

12 bt. 24½ bt.
Médoc.. .. .. cse. 4.00 5.00
St-Julien.. .. .. 4.50 5.50
St-Estephe 5.00 6.00
Château des Jacobins. .. 5.50 6.50
Panillac.. .. .. 5.50 6.50
St-Emilion.. .. .. 6.00 7.00
Château Pontet Canet. .. 6.00 7.00
Château Pape Clément .. 10.00 11.00

J. Dutrenit & Co. (14)
Bon Bourgeois.. .. .. .. 4.00 5.00
Château Brûlé 5.00 6.00
Margaux 7.00 8.00
Pontet Canet. 9.00 10.00

Faure Frère (3)
Bon Bourgeois.. .. .. .. 3.00 4.00
Côtes.. .. .. 3.50 4.50
Bon-Ton 4.00 5.00
St-Emilion 4.50 5.50
Ch. Dugay 6.00 7.00
Floirac.. .. .. 4.50 5.50
Médoc.. .. .. 5.00 6.00
Margaux.. .. .. 5.50 6.50
St-Julien 6.00 7.00
Pontet Canet. 9.00 10.00
Château Gruaud Larose ..12.00 13.00
Côtes .. .. le gallon 0.00 1.00

Fleury & Fils (2) qts. pts.
Médoc 2.50 3.00

L. Gaudin & Cie (1)
St-Julien 3.00 3.50
St-Estèphe.. .. .. 3.25 3.75

Nathaniel Johnston & Fils (12)
Ordinaire 4.25 5.25
Château Chamfleuri.. .. .. 4.25 5.25
St-Loubès 5.25 6.25
"Club" .. .. 5.50 6'50
Médoc 5.75 6.75
Margaux 6.00 7.00
St-Julien 6.00 7.00
St-Estèphe 7.00 8.00
Château Dauzac.. .. .. .. 9.50 10.50
Pontet Canet. 11.00 12.00
Margaux Supérieur. 11.00 12.00
Château Beaucaillou 15.00 16.00
Château Léoville 19.00 20.00
Château Larose.. .. .. ..19.00 20.00
Château Margaux 21.00 22.00
Château Lafitte.. .. .. ..22.00 23.00

A. Lalande & Cie(5)
1893 Médoc.. .. .. 4.40 5.40
1890 Floirac 4.40 5.40
1889 St-Julien 4.80 5.80
1893 St-Emilion. 5.20 6.20
1890 St-Estèphe. 5.20 6.20
1889 Château Pontet Canet 6.80 7.80
1889 Château Léoville.. ..11.00 12.00
1889 Château Lafitte 14.00 15.00

Latreille & Cie (2)
St-Julien.. .. .. 2.50 3.00

V. Pradel & Cie. Médoc (2). 3.25 3.75
P. Vernot & Cie St-Julien (2) 3.25 3.75

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. (14) La cse
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American 9.50

Eagle Brand (1)
Manatthan 8.25
Brandy 8.25
Whisky 8.25
Martini 8.25
Gin 8.25

G. F. Heublein Bros. "Club" (5)
Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis.. .. .. 12.75

D. McManamy & Co.'s (19) La cse
"Saratogo" Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin.. 8.25

COGNACS

Balzac à preuve (7) .. .. .. gall. 4.00

Bisquit, Dubouché & Cie (5) La cse
* .. .. Bout. 9.50
10 ans d'âge .. .. Bout. 12.50
Old Liqueur, 20 ans d'âge. Bout. 16.00
* .. ..½ Bout. 17.00
V.V.S.O.P., 55 ans d'âge, Bout. 45.00
Au gallon .. .. 4.10 à 10.00

Boulestin & Cie (1) 1 cse 5 cses
*... .. .. Bout. 12.00 11.75
* .. .. 24 flasks 13.00 12.75
* **Fluted**.. .. .. .. Bout. 12.00 11.75
* .. ..½ Bout.13.00 12.75
*** .. ..Bout. 15.00 14.75
V. S. O. P. .. .. .. Bout. 20.00 19.50
V. V. S. O. P.. .. Bout. 28.00 27.50
1846 .. .. Bout. 45.00 .....

Boutelleau, Fils (14) La cse
Colombe .. .. Bout. 9.00
Colombe.. .. .. .. Demi-Bout. 10.00
Colombe .. .. 32 flasks 11.00
V. S. O. P. 1855.. .. .. Bout. 18.00
Doctor's Special .. .. .. Bout. 11.00
V. O. 1875 .. .. Bout. 13.50

Boutelleau (14) en fûts, gal. 4.00 à 4.75

Jos. Brémon & Co. (14) La cse
*** .. ..Bout. 5.50
*** .. .. flasks 6.50
***.. .. .. ½ flasks 7.50

Sorin (14) en fûts, gal .. 4.25 à 5.50

Sauvion (14) en fûts, gal. .. 5.00 à 6.50

J. M. Boutin & Cie (2) La cse
Marque Alligator .. .. ..Bout. 8.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Carlat & Co. (14) La cse
Bouteilles 7.00
½ Bouteilles 8.00

C. D. A. Brandy Liqueur (14)
50 ans d'âge 36.00

Jules Coadon & Co. (6) La cse
12 Bouteilles.. .. .. 8.00
24 flasks 9.00
Au gallon .. .. 3.90 à 4.50

Cognac City Distillers Association (14)
*** .. .. Bout. Ord. 9.00
*** .. .. Bout. Foncées 9.00
*** .. .. ½ Bout. 10.00
*** .. .. Flasks (32) 10.50
Doctor's Friend.. .. .. Bout. 10.00
Gold Seal Flutes.. .. .. .. 10.00
V. O. 12 ans 12.00
V. S. O. P. 20 ans 15.00
X. X. O. 1875 .. .. 23.00
Liqueurs 50 ans, Réserve 36.00
En Fûts .. .. 4.00 à 4.50

Clouret (7) 10.00

au gal.
3 Grapes, Vieux .. .. .. 3.75 à 4.00
V. O. .. .. 3.95 à 4.15

Comandon & Co. (6) La cse
Special 9.50
Réserve extra 10.50
Réserve 1878.. .. ..12.50
** et X. O. 15.00
V. S. O. P. 16.50
Au gallon .. .. 4.50 à 7.50

Chs Couturier & Cie (2) La cse
*** 7.50
En caisse de 24 ½ bouteilles et en

Au gal.
caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En fûts .. .. 3.75 à 4 00

La cse
48 Flasks.. .. ..10 00
1 Etoile.. .. .. Bout. 11.50
3 Etoiles.. .. .. Bout. 14.00
V. S. O. .. ..Bout. 16.50
V. S. O. P. .. ..Bout. 18.25

Dervos & Cie (1) 1 cse 5 cses
Bouteilles.. .. .. 8.00 7.75
½ Bouteilles.. .. .. 9.00 8.75
24 Flasks n. c. 9.00 8.75

M. Durand & Cie (1) La cse
*** Bouteilles 5.50
*** ½ Bouteilles 6.50
*** ¼ Bouteilles 7.0
16 flasks 5.5
24 flasks n. c. 6.00
32 flasks 6.75
48 ½ flasks n. c. 7.00

V. Fournier & Cie. (1)
12 Bouteilles Pintes, Spécial .. 9.00
12 Bouteilles Pintes, 7 ans .. 10.00
12 Bouteilles Pintes, 12 ans .. 11.50
12 Bouteilles Pintes, 20 ans .. 14.00
12 Bouteilles Pintes, Médicinal. 12.00
12 Bouteilles Pintes, 1 Etoile . 12.00
12 Bouteilles Pintes, 3 Etoiles . 14.00
12 Bouteilles Pintes, V.S.O.P. . 21.00

Fromy & Rogée & Cie (6)
Médical Réserve 12.00
Médical Réserve, V. O. 15.00

Gonzalez, Staub & Cie (1) La cse
Bouteilles 9.00
½ Bouteilles 10.00
24 flasks 10.00

Jimenez & Lamothe (14)
*** .. .. Bout. 11.00
1865 Liqueur .. .. Bout. 18.00
En fûts .. .. 4.50 à 4.75

Lagrange & Co. (14)
V. O. .. .. Bout. 7.00
V. O. .. .. 24 flasks 8.00
V. O. .. .. 48 flasks 9.00

Lucien Foucauld & Cie. (9)
Bouquet .. .. Bout. 9.50
Bouquet .. .. ½ Bout. 10.30
Bouquet .. .. 32 Flasks 11.45
Médico-Tonic .. .. Bout. 11.50
X X X .. .. Bout. 12.00
X X X X* .. .. Bout. 14.00
V. S. O. P. .. .. Bout. 17.00
V. V. S. O. P. .. .. Bout. 22.00
1847 .. .. Bout. 48.00

De Luze, Fils Aîné (1)
12 Bouteiles Pintes 7.50
24 Bouteilles Chopines 8.50
24 Flasks 8.00
48 Flasks 8.50

F. Marion & Cie (2)
*** .. .. Bout. 6.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Au gal.
En fûts .. .. 3.40 à 3.75

Moutet (7)
Bouteilles.. .. .. 16.50

Au gal.
En fûts pour coupage 7.00

Otard, Dupuy & Cie (15) La cse
Spécial .. .. Bout. 9.50
Une étoile .. .. Bout. 12.00
Deux étoiles .. .. Bout. 14.00
Trois étoiles .. .. Bout. 16.00
V. S. O. P... .. .. Bout. 17.00
Au gallon depuis 5.00

Parville & Cie (2) La cse
***.. .. .. 12s Bout. 5.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

C. Pluchon & Cie (1) 1 cse 5 cses
Bouteilles 7.25 7.00

Quantin & Co. (6) La cse
*** .. .. Bout. 9.50
Au gallon .. .. 4.25 à 5.50

Régnier & Cie (14)
*** .. .. Bout. 5.50
*** .. .. Flasks 6.50
*** .. .. ½ Flasks 7.50

Renault & Cie (12)

*	Bout. 10.00
V. O.	Bout. 12.00
3 étoiles S. V. O.	Bout. 15.00
V. S. O. P.	Bout. 21.00
Club	Bout. 18.00
50 ans d'âge	Bout. 40.00
Au gallon	4.00 à 10.00

Ph. Richard (2)

S. O., 40 ans	Bout. 25.00
20 ans flûtes	Bout. 16.00
Médicinal	Bout. 14.50
V. S. O. P.	Bout. 12.25
Special Reserve	Bout. 11.00
V. S. O. P.	Bout. 10.50
V. O.	Bout. 9.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

	Au gall.
Ph. Richard (2)	3.50 à 6.50

	La cse
J. Denis Henry Mounié & Co. (7)	11.50

Union Vinicole des Charentes et de la Gironde (14)

St-Julien	5.50	6.50
Château Pontet Canet 1905	12.00	13.00
Château Lafite 1et Vin	16.50	17.50
Château Lafite 1905	17.50	19.00
Château Margaux 1905	18.00	
Château Margau 1907	18.00	
Château Mouton Rothschild 1905	19.00	20.00
Château Latour 1905	19.20	20.00

Valin & Frère (2) XXX .. Bout. 4.50

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

EAUX

Apenta Hungarian, Aperitive (5)	La cse
25 Pintes	6.25
50 Chopines	9.50
Gazeuse, Splits	5.50

Apollinaris (5)	
50 Pintes	7.50
100 Chopines	10.00
100 Splits	8.58

S. Birch & Co. (14)

Ginger Ale .. Bombays	1.35
Ginger Ale .. Splits	0.90
Soda .. Bombays	1.25
Soda .. Splits	0.90

Cantrell & Cochrane (4)	La doz.
Belfast Ginger Ale	1.40
Club Soda	1.40
Seltzer	1.40
Potass Water	1.40
Dry Imperial Ginger Ale	1.50

Schweppe's, de Londres (12)	La doz.
Soda Water Co. Cylindres, pr. 2.	1.35
Soda Water, Bombays, pour 3	1.50
Soda Water, Splits, pour 1	0.90
Dry Ginger Ale Champagne, Pts.	1.35
Dry Ginger Ale Champagne, Spl.	0.90
Seltzer	1.40
Ginger Beer	1.25

Vichy (2)	La cse
La Capitale, 50 Bout.	5.00
La Sanitas (gazeuse) 50 Bout.	8.00
La Sanitas, 100 ¼ Bout.	9.00
St-Nicolas 50 Bout.	7.00
La Neptune 50 Bout.	6.00

Vichy Limonade (2)	50 Bout.	50 ½ Bout.
La Savoureuse, caisse	7.50	5.00
La St-Nicholas, caisse	7.50	5.50

Vichy St-Yorre (14)	La cse
Source Spéciale	8.00

Bassin de Vichy (1)	
Source St-Louis, 50 Bouteilles	8.00

EAU MINERALE FRANÇAISE

PERRIER (6)

Caisse, 50 quarts	7.50
Caisse, 100 pints	10.50
Caisse, 100 splits	8.50

Prix spéciaux pour lots de 25 caisses

GINGER ALE IMPORTE

Belfast Mineral Water Co. (2)	Doz.
Traders Brand, Extra Dry ord. ½ Bout.	0.90

GINS

Boll & Dunlop (7)	La cse
Caisses Rouges	11.50
Caisses Vertes	6.25
Caisses Violettes	5.25

	Au gall.
En fûts	3.50

Burnett (15)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50

John de Kuyper & Son (4)		
Caisses Rouges	15s	11.75
Caisses Vertes	12s	6.25
Caisses Violettes	24s	5.50
Au gallon		3.15 à 3.30

Blankenheym & Nolet (14)	
Marque "Clef" caisses rouges	10.50
Marque "Clef" caisses vertes	5.00
Marque "Clef" caisses violettes	5.00
Au gallon	3.00 à 3.25
Dutch Dry Gin	7.50

Africander (12)	10.50
Africander, chopines (24)	11.50

Greenless & Co. (14)	
Old Tom Gin	6.50
London Dry Gin	6.50
Au gallon	2.50 à 3.00

Herman Jansen Schiedam (2) (Marque Gold Finch)	La cse
10 ans, Cruches Cristal, 1-16 g.	24s 7.50
10 ans, Cruches Cristal, ⅛ gal.	12s 7.00
10 ans, Cruches Cristal, ¼ gal.	24s 12.00
Caisses jaunes, Bt. Blanches,	15s 12.00
Caisses bleues, Bt. Blanches,	12s 6.00
Caisses bleues, Flasks Blancs,	24s 8.00
Caisses rouges, Bt. Noires,	15s 10.95
Caisses vertes, Bt. Noires	12s 5.00
Caisses violettes, Bt. Noires,	24s 5.00

P. Hoppe, "Night Cap" (1)	
Caisses rouges	10.00
Caisses jaunes	11.00
Caisses vertes	4.75
Caisses bleues	5.50
Caisses violettes	2.50
Au gallon	3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" (1)	
Caisses vertes	4.75
Caisses violettes	2.50

Netherland's Steam Disty. Co. (6) Kiderlen's "Croix d'honneur"	
Caisses rouges	11.25
Caisses vertes	6.00
Caisses violettes	5.25
Cruchons verre—12s 3 gals	11.75
Cruchons verre—24s 3 gals	12.75
Cruchons verre—12s 5 gals	17.50
Au gallon	3.00

A. C. A. Nolet, Schiedam (5)	
Caisses Rouges	10.75
Caisses Vertes	6.00

John Robertson & Son, London.

GRAVES SEC

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Graves, par caisse de bout. 6.50
½ Bout., $1.00 par caisse extra.

HOCKS (Non Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)	Bout.	½ Bt.
Laubenheimer	6.00	7.00
Niersteiner	7.50	8.50
Hockheimer	10.00	11.00
Rudesheimer	12.00	13.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Marcobrunner	18.00	19.00
Schloss Johannesberg	25.00	20.00
Steinwein	10.50	11.50

HOCK (Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)		
Extra Dry	17.50	19.00

LAGERS

Miller Brewing Co. (2)	Le brl.
Marque "High Life", 10 doz.	12.50
Malt Extract, 8 doz.	15.60
Malt Extract, doz.	2.00

Blatz Brewing Co. (5)	
Export	12.50

LIQUEURS FRANÇAISES

Bénédictine (12)	Ltr.	½ Ltr.
12 litres	20.00	21.00

Briand & Jaquet (1)	La cse
Cherry Whiskey	7.50
Blackberry Brandy	7.50
Apricot Brandy	10.00
Peach Brandy	10.00
Strawberry Brandy	10.00
Kummel	10.00
Anisette	10.00
Cherry Brandy	7.50
Crème de Menthe Verte, Bout.	9.00
Crème de Menthe Verte, carafes	10.00
Crème de Menthe Blanche	9.00
Crème de Cassis	9.00
Curaçao Oronge, bouteilles	9.00
Curaçao Orange, Cruchons	10.00
Sirop de Grenadine	7.00
Maraschino	10.00

Marie Brizard & Roger (12)	
Anisette	13.50
Curaçao, Orange ou Blanc	12.50
Marasquin	13.00
Kummel, Superfin	12.00
Kummel Cristallisé	12.50
Green Peppermint	13.00
Crème de Menthe, Blanche	13.00
Cherry Cordial	12.50
Cherry Brandy	12.50
Blackberry Brandy	12.50
Kirsch	15.50
Bitter Triple	12.00
Liqueurs assorties	13.00
Crème de Menthe Verte	13.00
Crème de Moka	13.00
Crème de Cassis	13.00
Crème de Noyau	13.00
Eau-de-vie de Dantzik	13.00
Orange Bitters	9.50
Punch au Kirsh	11.00
Peach Brandy	15.00

Chartreuse St-Denis (2)	Bt.	½ Bt.
Verte	10.50	11.50
Jaune	10.50	11.50

Alex Droz & Cie (12)		
Crème Cacao-Chouva	16.00	17.00
Frémy Fils (12)		
Cherry Whiskey (Chesky)	16.00	17.00
Orange Whiskey	14.00	
P. Garnier, Enghien (2)		
Liqueur d'Or	19.00	20.00

Meagher Bros. & Co., Limited
AGENTS
MONTREAL

Marasquin 11.00 13.50
Blidah, Liq. de Mandarine 19.00
Crème de Menthe verte. ..12.50
Crème de Menthe blanche 12.50
Abricotine 19.00
Pousse Café.. .. ..12.50
Monastine. 20.00 22.00
Curaçao Rouge Sec. 12.50
Curaçao blanc très sec. ..15.50
Fine Orange, Cruchons...26.00 30.00
Fine Anis, Cruchons... ..25.00 30.00
Liqueurs assorties, cse 48
½ bouteilles. 21.00

Girling Bros. (14)
Sloe Gin 12.00

Greenless & Co. (14)
Sloe Gin 8.50

E. Jattam (14)
Sloe Gin 13.50

Jules Lamothe (14)
Cherry Whiskey 9.00

Levert & Schudel (14)
Crème de Menthe.. .. ..12.00
Anisette 12.00
Curaçao 12.00
Maraschino.. .. ..13.00
Sirop de Grenadine 8.50
Apricot Brandy.. .. .. ..12.00
Crème de Cassis 12.00
Kirsch 12.00
Crème de Cacao. 13.00
Kummel Doppell 13.00
Kummel Cristallisé. 13.00
Kummel Extra Sec. 13.00

H. Odewahn (14)
Cherry Brandy.. .. .. ..12.00

C. Terrand (14)
La petite Chartreuse.. ..18.00 19.00

Tournel & Fleury (2) Btls.
Anisette 8.00
Cherry Brandy 8.00
Crème de Menthe 8.00
Cherry Whiskey 8.00
Crème de Cacao 8.00
Creme de Cassis 8.00
Curaçao 8.00
Kirsh 8.00
Kummel 8.00
Sirop Grenadine 6.00

Wilson's (14)
Blackberry Brandy 9.00
Royal Crown 7.00
Wallace Cherry Brandy.. .. .. 9.00

MADERE

Cossart, Gordon & Co. (5)
Au gallon.. .. ..2.50 à 9.00
London Style.. .. .. .. La cse 10.00

MALAGA

G. Pims & Co. (2) La cse
Pintes 7.50

MOSELLE

Deinhard & Co. (4) Bt. ½ Bt.
Brauenberger. 9.00 10.00
Piesporter 10.00 11.00
Berncasteler Doctor 15.00 16.00
Crown Mousseux 18.50 20.00
Nonpareil Mousseux 24.50 26.00

Kock, Lauteren & Co. (12)
Zeltinger 8.00 9.00
Brauenzerg 7.50 8.50
Pisport 8.50 9.50
Scharzberg—1895 .. .. ..14.00
Moselle Mousseux.. .. ..18.00 19.50

H. Sichel Söhne (14)
Moselle non Mousseux
Zeltinger.. .. .. 6.00 7.00
Brauenberger. 8.00 9.00
Erderner Treppchen 10.00 11.00
Bernscastler Doctor 12.50 13.50
Moselle Mousseux
Muscatel ou Extra Dry...17.50 19.00

P. J. Valckenberg, Ltd. (6) qts. pts.
Piesporter.. .. .. 8.50 9.50
Zeltinger.. .. .. 9.00 10.00
Braünberger.. .. ..15.00 16.00
Berncastler Doctor.. .. ..16.50 17.50

OLD TOM & DRY GINS

Booth (4) La cse
London Dry.. .. .. 8.00
Old Tom 8.00
Sloe Gin .. .. Pintes 10.00
Old Tom .. .. Pintes 6.00
Old Tom .. .. Chopines 7.00
London Dry .. .. Pintes 6.25
London Dry .. .. .. Chopines 7.25

Finsbury Distillery Co., Londres (6)
London Dry .. .. Pintes 7.50
Old Tom .. .. Pintes 7.50

Girling Bros. (14)
Sloe Gin.. .. .. 12.00

Gordon (12)
London Dry.. .. .. 7.50
Old Tom.. .. .. 7.50
Sloe Gin 9.25

Greenless & Co. (14)
Old Tom.. .. .. 6.50
London Dry.. .. .. 6.50
Au gallon .. .. 2.50 à 3.00

Imperial Wine Co. (6)
London Dry.. .. .. 6.50
Old Tom.. .. .. 6.50

J. W. Nicholson & Co. (5) La cse
Old Tom.. .. .. 7.75
London Dry.. .. .. 7.75
Sloe 12.25

G. Pims & Co. (2)
Pintes 7.50

John Robertson & Son, Ltd. (7)
(Marque Centurian)
Old Tom 8.00
London Dry 8.00
Sloe 11.00

Wilson (14)
Royal Crown Old Tom.. .. .. 6.50
Au gallon.. .. .. 2.00 à 3.00

OPORTO

Stormont Tait & Co. (1)
* 6.00
** 7.00
*** 8.00
Discovery 9.50
House of Lords 13.00

J. W. Burmester (14)
Royal 5.00
Crusado 6.00
Rich Douro 9.00
Toreador 12.00
Pinhao 18.00
Emperor.. .. .. 21.00
White Port.. .. .. 12.00
Old Crusted 12.00
Royal Blue Label 18.00

Au gall.
1 Grappe .. .. 2.00 à 2.25
Diamant T.. .. .. 2.50 à 2.60
2 grappes .. .. 2.75 à 2.85
3 grappes .. .. 3.00 à 3.10
4 grappes .. .. 3.60 à 3.75
4 Diamants.. .. .. 3.35 à 3.50
3 couronnes.. .. .. 4.60 à 4.75

Gonzalez Byass (14) .. .. .. Au gall.
T. Port Wine 2.50
Tawny .. .. 3.00 à 3.25
Ruby Dry .. .. 4.00 à 4.25

Cockburn, Smithes & Co. (4)
Tawny .. .. La cse. 16.00
Au gallon .. .. 2.75 à 7.00

Croft & Co. (6)
Au gallon.. .. .. 2.40 à 7.50
A la caisse .. .. 7.00 à 24.00

Delaforce, Sons & Co. (5) La cse
Antique 8.00
Trocadero 9.00
Royal Palace 16.50
Au gallon.. .. .. 2.50 à 15.00

Feuerheerd Bros. & Co. (7) La cse
Pioneer 13.00
Commendador 17.00
Au gallon.. .. .. 2.75 à 9.00

Garcia Hijos (2).. .. .. 8.50

Hunt, Roope, Teage & Co. (9)
Au gallon .. .. 2.00 à 5.50

MacKenzie & Co., Ltd. (12)
Au gallon .. .. 2.25 à 10.00

Real Campanhia Vinicola (2)
Au gallon .. .. 1.00 à 6.00

La cse
Rouge 1 Couronne 8.00
Blanc 2 Diamants.. .. .. 10.00

A. Rizat & Cie (2) 2.50

Sandeman & Co. (12) La cse
Superior Old 12.00
"Club" 18.00
"1890" 30.00
Au gallon.. .. .. 2.50 à 15.00

T. G. Sandeman & Sons (5)
Au gallon .. .. 2.75 à 9.00
Extra Fine Old Port "SSS" .. 10.00

Castro & Co. (5)
One Seal.. .. .. 4.00
Three Seals.. .. .. 5.00

La cse
Manual Tosca (2) 6.50
T. Ventura & Co. (2) 4.50
Verdi & Cie (2) 3.50

E. Yzaguirre (5) Le Gall.
Trois Grappes 1.50

PORTER ANGLAIS

Guinness' (14) Pt. Chop.
Bull Dog Brand 2.50 1.60
Bull Dog Brand Nips.. .. 1.15

Guinness' (4)
Emb. de E. & J. Burke.. 2.60 1.65

W. E. Johnson & Co. (2)
Pts. Chop. splits
.. .. 2.40 1.50 1.00

Machen & Co. (6)
Marque Pelican.. .. .. .. 2.50 1.60

Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)
Pintes 2.60
Chopines.. .. .. 1.65
Splits 1.20

PORTER SUEDOIS

Carnegie & Co. (5) 11.50

RHUMS

Marie Brizard & Roger (12) Bt. ½ Bt.
Charleston 12.50
P. S. Clément 10.00
Jamaïque au gallon 5.00

E. & J. Burke (4) Bt. ½ Bt.
Jamaica 9.50

Dandicolle & Gaudin (1) Bt. ½ Bt.
Tom & Topsey.. .. .. .. 7.50 8.50

Mendoza & Cie (2) 5.00

Navy Reserve (6)
Jamaica 9.50

Norton & King (2)
Bout. 4.50
½ Bout. 5.50
¼ Bout. 6.50

John Robertson & Son, Ltd (7) La cse
(Marque Centurian)
Rhum de la Jamaïque 10.50
Rhum au gallon, preuve. 4.10
Rhum au g., 33 au-dessus de pr. 5.50

Roger Martin Aîné (1)
Tiger 8.00 9.50

Rhum des Plantations (1)
Sambo 7.50 8.25

St-Jean (2) 12 h. 12.50

J. W. Turner & Cie (2) La cse
Bouteille 7.00
½ Bouteilles 8.00
¼ Bouteilles 9.00

SAUMUR MOUSSEUX

Bt. ½ Bt. ¼ Bt.
Ackerman-Laurance (15) Bt. ½ Bt.
"Dry-Royal" 15.75 16.75
¼ Bout. paniers 1 doz.;
paquets de 4 paniers .. 18.00

SAUTERNES

Barton & Guestier (4) Bt. ½ Bt.
Haut Sauternes.. .. .. ..12.50 13.50
Graves.. .. .. 6.00 7.00
Barsac.. .. .. 8.75 9.75
Château Yquem. 24.00 25.00

J. Calvet & Cie (6)
Graves 5.25 6.25
Sauternes.. .. .. 5.50 6.50
Haut Sauternes, 1901 .. ..11.50 12.50

J. Dutrenit & Cie (14)
Graves.. .. .. 4.50 5.50
Sauternes.. .. .. 5.50 6.50
Barsac.. .. .. 6.00 7.00
Haut Sauternes.. .. .. 8.00 9.00
Château Yquem. 15.50 16.50

L. Gaudin & Cie (1) Bt. ½ Bt.
Ordinaire.. .. .. 5.00 6.00

Nathaniel Johnston & Fils (12)
Barsac 6.00 7.00
Sauternes 6.00 7.00
Graves 6.00 7.00
Haut Sauternes 11.50 12.50
Château Yquem 20.00 21.00

A. Lalande & Cie (5)
1890 Graves 4.80 5.80
1888 Barsac 5.20 6.20

Lecomte & Morel (2) 2.75 3.25

Adet Seward & Co. (7)
Graves Sec 6.50 7.50

A. Delor & Cie. (2)
Graves 4.00 5.00
Sauternes 4.50 5.50
Barsac 6.00 7.00
Haut Sauternes 8.00 9.00
Château Yquem 1985 .. ..21.00 0.00
Petite Graves, ½ bar., gal. 1.10 0.00
Sauternes ½ barrique, ..gal 1.20 0.00

Lecomte & Morel (2) 3.75 4.25

Gustave Vigneron (1) 3.50 4.50

SHERRIES

Diez Hermanos (2) La cse
Consacrar Pontifical 25.00
Favorito 12.50
Amontillado 9.50
Consacrar Pureza 8.50
Olorozo 8.00
Vino Para Consacrar 7.00

Pedro Domocq (5) au gall. 1.25 à 9.00
"Delicate Old Pale" 10.00

D. Goni Feuerheerd (7) La cse
Emperador 17.00
Corona 13.50
Au gallon .. .. 3.00 à 9.00

Jose Gomez (2) .. .. .. La cse 8.50

Gonzalez & Byass (14) La cse
Cristina Dry 10.00
Idolo Seco 12.00

Au gall.
Pendon 2.00
Claro 2.50
Giralda 3.00
Old Brown 3.25
Fino 3.75
Amontillado 4.00
Vino de Pasto 4.00
Oloroso 4.25
Las Torres 4.50
Victorioso 5.50
Jubilee 6.00

S. Hermanos 4.50
P. Juanito & Co. (2) .. .. La cse 6.50
M. Misa (4) au gallon .. .. 1.50 à 6.00
Mackenzie & Co., Ltd. (12)
Au gallon .. .. 1.50 à 10.00
Osborne & Co. (6) au gall. 1.25 à 2.25
Duff, Gordon & Co. (6)
Au gallon .. .. 2.25 à 6.50
Sanchez Hermanos (2) .. La cse 4.50

Sanderman Buck & Co. (Julian Pémartin) (12) La cse
Pale Sec 12.00
Montilla Fino très sec 12.00
"Club" 18.00
Selected Old 36.00
"Jubilee" 50.00
Au gallon .. .. 1.50 à 10.00

Valencia Paz & Co., Jerez, Espagne (1)

	Barils	Octaves
No 1	gall. $1.35	gall. $1.45
No 2	gall. $1.60	gall. $1.70
No 3	gall. $1.80	gall. $1.90
No 4	gall. 2.00	gall. $2.10
No 5	gall. $2.35	gall. $2.45
No 6	gall. $2.60	gall. $2.70
No 7	gall. $2.80	
No 8	gall. $3.60	

Verdi & Cie (2) 3.50
B. Vergara (9)
Au gallon .. .. 1.50 à 4.50

VERMOUTH

Cazalis & Pratt (2) La cse
Français 5.75
Cinzano & Co., Turin, Italien 6.50
Mont Blanc, Français 6.50
Gondreau & Fils (2) La cse
Français 5.50
Fh, Ferrero Ricardo (2) La cse
Italien 5.75
E. Martinazzi & Co. (Italien) (1) 6.50
Noilly, Prat & Co. (12) 7.00
Freund Ballor & Co. (Italien) (9) 6.75

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co. (1) .. .. Bt. 4.25
Au gallon .. .. 0.85 à 1.25

VIN DE MESSE Au gal.
Carey, Hermanos & Co. .. 1.25 a 2.00
Benech-Artells (2)
Sanctuaire .. .. 1.00 à 1.40
Vatican .. .. 0.90 a 1.30

TARRAGONES

Carey, Hermanos & Co.
Vin de messe .. .. 1.25 à 2.00
Darichez M. (4) .. .. .. 1.00 a 3.00

VINS DU RHIN

Deinhard & Co. (4)	Bt.	½ Bt.
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	10.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein (cruchons)	11.00	12.00
Hock Mousseux	17.50	19.00

Kock Lauteren & Co. (12)
Laubenheim 6.50 7.50
Bodenheim 8.00 9.00
Nierstein 8.50 9.50
Steinwein in Boxbeutels. 11.00
Liebfraumilch 13.50 14.00
Giesenheim 16.00 17.00
Hocheim 17.00 18.00
Johannisberg 21.00 22.00
Claus Johannisberg, 1893 .. 30.00
Hock Mousseux 18.00 19.50

H. Sichel Sohnem (14)
Hocks (non mousseux)
Laubaneimer 6.50 7.00
Niersteiner 8.00 9.00
Hochheimer 11.00 12.00
Rudesheimer 12.00 13.00
Liebfraumilch 16.00 17.00
Marcobrunner 20.00 21.00
Schloss Johannisberg .. 27.50 29.00
Steinwein 10.50 11.50
Moselles, (non mousseux)
Zeltinger 6.50 7.50
Braunberger 9.00 10.00
Superior Ernder 11.00 12.00
Berncasteler 13.50 14.50
Hocks (mousseux).
Extra Dry 17.50 19.00
Moselles (mousseux)
Extra Dry 17.50 19.00

F. J. Valckenberg, Ltd. (6)
Laubenheimer 7.50 8.50
Niersteiner 9.00 10.00
Rudesheimer 12.50 13.50
Liebfraumilch, 1893 .. .. ..18.50 19.50
Johannisberger, 1893 .. .. ..25.00 26.00

VINS TONIQUES

Banyuls-Bartissol (2)
12 Bouteilles .. .. Pints 7.50
Bordeaux Quinquina (2)
Caisse de 12 bouteilles 8.00
Caisse de 24½ bouteilles 9.00
Castro (5) La cse
1 Seal port 5.00
3 Seal port 6.00
Vin Mariani (14) 9.00
Wilson's Invalid's Port (14) 8.50

WHISKEYS AMERICAINS

Duffy & Co. (2)
American Malt Whiskey, Ord.
Pintes 12s 10.00
Cook & Bernheimer (14) La cse
Bourbon Gold Lion 10.00
Old Valley .. .. Ptes. 11.50
Old Valley .. .. ½ flasks 16.00

WHISKEYS CANADIENS

H. Corby Distillery Co., Ltd. (20)
Old Rye, 25 U.P. 6.30 7.25 9.00
Old Dominion, 25 U.P.
(grandes bouteilles) .. 8.25 8.25
Whiskey Blanc, 40 U.P. .. 5.75 6.25

Owl Brand Rye (1) La cse
Screw top, 16 flasks 6.25
Screw top, 24 flasks 6.50
Screw top, 48 flasks 7.50
Glass top, 24 flasks 6.75
Glass top, 48 flasks 7.75

Perfection Brand Rye (1) La cse
Amber .. .. 12 pintes 5.25
Glass top, 32 flasks, Amber 6.00
Rock & Rye .. .. 12 pintes 7.00
Rock & Rye .. .. 24 flasks 8.00

Parker's (9) High Wines 50 o. p. Gal.
En quarts 3.85
En ½ quarts 3.90
Quantité moindre 3.95

Parker's (9) Alcool 65 o. p.
En quarts 4.40
En ½ quarts 4.45
Quantité moindre 4.50

"General Distillery," 50 o. p.
En quarts 3.85
En ½ quarts 3.90
Quantité moindre 3.95

"General Distillery," 65 o. p.
En quarts 4.40
En ½ quarts 4.45
Quantité moindre 4.50

Jos. E. Seagram (16) La cse
"Star" Rye .. .. Pintes
"Star" Rye .. .. Flasks, 36s.
"Star" Rye .. .. Flasks, 64s.
White Wheat .. .. Pintes.
White Wheat .. .. Flasks, 32s.
No. "83" Rye .. .. Pintes.
No. "83" Rye .. .. Flasks, 16s.

Hiram Walker & Sons (5) (8) La cse
Canadian Club, 5 ans d'âge, Pts 10.00
Candian Club .. .. Flasks, 16s. 10.50
Canadian Club .. ½ Flasks, 32s. 11.00
Imperial .. .. Pintes 7.75
Imperial .. .. Flasks, 16s. 8.25
Imperial .. .. .. ½ Flasks, 32s. 8.50
Baronial .. .. Pintes 6.25
Baronial .. .. 32 Flasks 7.00

Au gal.
Canadian Club, 5 ans d'âge 4.00
Imperial 3.05
Rye, 25 U. P. 2.30
Malt, 25 U. P. 2.30

Wilson (14) La cse
Empire Rye .. .. Pintes 8.00
Empire Rye .. .. Flasks 9.00
Empire Rye .. .. ½ Flasks 10.00
Liquid Sunshine .. .. .. Pintes 7.00
Liquid Sunshine .. .. .. Flasks 8.00
Liquid Sunshine .. .. ½ Flasks 9.00
Liquid Sunshine .. .. 32 Flasks 8.00
Etoffe du Pays .. .. .. Pintes 5.00
Moonlight .. .. Pintes 6.00
Moonlight .. .. .. Flasks, 16s. 6.50
Moonlight .. .. .. Flasks, 36s. 7.25
Moonlight .. .. .. Flasks, 64s. 8.00

J. P. Wiser & Sons, Ltd. (2)
Recreation La cse
12 Bout. Rondes .. .. .. ord. 5.00
12 Flks .. .. Pintes Imp. 7.00
Export ord. .. .. Pts. 7.00
Red Letter 8.00
Highwine, 12 Flasks, Imp. .. Pts. 14.50

Big Ben (1) 1 cse 5 cses
Pintes (10 ans d'âge) 11.00 10.75

Brae Mar Special (14) La cse
Pintes 8.00
Flasks 9.00
½ Flasks 10.00
32 Flasks 9.00

Bruce, Wallace & Co. (14) La cse
Cinq Couronnes
Pintes Imperial 10.50
Bouteilles 7.00
24 Flasks 8.00
48 Flasks 9.00
48 Flasks (10 oz.) 14.00

16 Flks .. .. Chop. Imp. 5.50
32 Flasks.. .. .. ½ Chop. Imp. 6.00
36 Flasks.. .. .. .. Travellers 6.00

Canada Whiskey La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 7.00
20 Flks .. .. Chop. Imp. 8.50
32 Flks.. .. .. .. ½ Chop. Imp. 8.00
60 Flks.. .. .. .. ½ Chop. Imp. 8.00

Red Letter La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 8.00

Whiskey Clair La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 5.00

WHISKEY ECOSSAIS

Bulloch, Lade & Co., Scotch Whisky.
Loch Katrine .. .. qts. 7.50
Loch Katrine .. .. 32 Flasks. 9.50
Loch Katrine Ptes Imp. Flasks. 11.00
Special White Label 9.50
Extra Special Gold Label 11.00

James Ainslie & Co. (1) 1 cse 5 cses
Ainslie Liqueur. .. .. .. 13.00 ....
Ainslie Special Liqueur.. 16.00 ....
Ainslie All Malt Liqueur. 15.00 ....
O'Gilvie, Pintes 7.00 6.75
O'Gilvie, 24 flasks. 7.75 7.50
O'Gilvie, Pintes Imperial 9.50 ....
Ainslie, Yellow label.. .. 9.00 ....
Ainslie, Flasks Ord... .. 10.25 ....

Loch Carron (14) La cse
Pintes Imperial. 10.00
Bouteilles.. .. .. 6.50
24 Flasks.. .. .. 7.50
48 Flasks.. .. .. 8.50

Robt. Dale & Co. (2) La cse
Pintes 12s. 5.00

John Dewar & Sons, Ltd. (15) La cse
"Spécial" .. .. Pintes 9.25
Blue Label. .. .. Pintes 9.75
Special Liqueur (W. label) Ptes 12.50
Extra Special Liqueur .. Pintes 16.50
Cinq caisses d'une sorte ou assorties, 25c la caisse en moins.

Wm. Dunsmuir & Co (1) La cse
12 Bouteilles Pintes 5.25
12 Bouteilles Imperial Pintes.. 7.75
24 Bouteilles Chopines 6.00
24 Flasks 6.25
32 Flasks 7.00
48 Flasks 7.25

Gleneil (14) La cse
Pintes Imperial 9.50
Bouteilles 6.00
24 Flasks.. .. .. 7.00
48 Flasks.. .. .. 8.00

Greenless Bros. (14) La cse
King Edward VII, Ext Sp. Ptes 9.50
King Edward VII, Sp. Liq. Pts 12.00
Dunblain pur grain 8.75
Dunblain pur malt 8.75
Grand Old Parr 12.00
Lorne Blue Cap 9.00
Real Antique pure Highland... 16.00
Au gal.
King Edward VII. .. .. 4.75 à 5.00
V. O. Extra Sp. .. .. .. 4.00 à 4.50

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) La cse
Hay's finest.. .. Pintes carrées 7.75
Hay's old.. .. .. Pintes rondes 6.75
Hay's old .. .. 24 flasks 7.50
Hay's old.. .. 32 flasks carrés 7.50
Hay's old .. Pintes Imp. flasks 10.00

D. Hellbron (14) La cse
Hillburn Blend .. .. .. Pintes 8.00
24 ½ bouteilles 9.00
Hillburn Blend. .. Pintes Imp. 11.00
Hillburn Blend.. .. Chop. Imp. 12.00
King's Liqueur, 10 ans.. Pintes 10.00
King's Liqueur, 20 ans 13.00
Au gallon .. .. 4.00 à 4.25

John Hopkins & Co. (5) La cse
"Old Mull' Blend 9.50
"Navy Liqueur" V. S. O. 12.00

King's Liqueur (14) La cse
.. .. chop. 1.00

Mackie & Co., White Horse (1)
12 Bouteilles Pintes 9.50
24 Bouteilles Chopines 10.50
24 Flasks 10.50
32 Flasks 11.00

Liqueur
12 Bouteilles .. .. Pintes 14.00

A. Macmurdo & Co. (14) La cse
Pintes Imperial.. .. .. 8.50
Bouteilles 5.50
24 Flasks. 6.50
48 Flasks.. .. .. 7.50

Mitchell Bros. (2) La cse
Mullmore, 12 Btles .. .. Pintes 6.50
Heather Dew 12 Btles rdes Ptes 8.00
Scotland's Pride, Pintes 12s. .. 4.50
Special Reserve, 12 Bout. rdes. 9.00
Finest Old Scotch 12 Bt. rdes. 12.50
Grey Beard, Cruches grès, 4s.. 13.00
Grey Beard, Cruches grès, 6s.. 10.00
E. S. L. Flagoons Pintes 12s .. 9.50
White Star Liqueur. .. Pintes 10.50
Au gal.
Old Scotch Proof 3.50
Heather Dew .. .. 3.45 à 4.00
Special Res. Scotch Proof 4.00
Special Res... .. .. 3.50 à 4.50
Extra Spec. Liqueur.. .. 4.75 à 5.00

Sandy McDonald (14) La cse
Scotch 10 ans d'âge 9.50

James McNeil (1) La cse
Imperial Oval 8.25
12 Pintes 6.25
24 Chopines 7.00
24 flasks, Bouché à vis 7.00
32 flasks, Bouché à vis 7.50
48 ½ flasks, Bouché à vis 8.00
5 caisses à la fois, 25c en moins.

Ian McPherson (6) Le gal.
Craigdhu .. .. 10 O.P... 4.00
Dhuloch.. .. .. 9 O.P... 4.10
Special Blend .. .. .. 8 O.P... 4.25
Special Blend.. .. .. 15 U.P... 3.75

John Robertson & Son, Ltd. (7) Le gal.
Droits payés
No 1.—Fine Old 3.75
No 2.—"Special" 4.25
No 3.—Old Highland.. .. .. .. 4.75
No 4.—Old Dundee 5.25
No 5.—Old Private John 6.00
No 6.—Liqueur.. .. .. 6.50
No 8.—Dundee Finest 7.00
La cse
Private Stock John Robertson.. 12.50
I. R. D. Etiquette Jaune 10.50
I. R. D. Special.. .. .. 9.50
Duncan McIntosh.. .. .. 8.00
Coleburn, Glenlivet, pure highland malt 12.50

Robertson, Sanderson & Co. (6)
"Glenleith" (8 ans d'âge) la cse 9.00
"Glenleith," 5 O.P. .. .. le gal 4.75
"Glenleith," 15 U.P. .. .. le gal. 4.00
"Grand Spécial" 9.00
"Mountain Dew," full flavor, cse 9.50
La cse
"Mountain Dew," cruchons grès 8 Pintes Imp. 12.00
"Mountain Dew," cruchons grès 12 Pintes Imp. 13.00
"Mountain Dew," 4 O.P., le gal. 4.75
Special Liqueur, 15 ans d'âge.. 12.50
Old Private Stock, 20 ans d'âge. 17.50
W. R. Rep. quarts 9.50
24 Flasks 10.25
32 Flasks 10.50
Imp. quarts 13.50
Imp. Pintes 14.25

Sandy McDonald (14) chop. 10.50

James Saunders & Co. (6) La cse
Genuine House of Lords 12.50

Tammany (14) .. .. pintes 8.75

John Walker & Sons (12) La cse
Kilmarnock 10.00

Wilsons' (14) La cse
V. V. O. Pintes 8.00
V. V. O. Flasks 9.00
V. V. O. ½ Flasks.. .. .. 10.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke (4) La cse
Pintes.. .. .. 8.50
Pintes Imperial, flasks 12.00

Dunville & Co.,Belfast, Irland (6) La cse
"Shamrock," Rep. quarts. 7.50
"Shamrock," 24 Flasks 8.25
"Shamrock," 32 Flasks 8.50
"Shamrocn," Imp. quarts 11.50
"Shamrock," Imp. Pintes 12.25

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) La cse
Hay's Old .. .. .. Pintes Rdes 7.00
Hay's Old.. .. .. .. 24 flasks 7.50
Hay's Old.. .. .. .. 32 flasks 7.50
Hay's Old .. Pinte Imp. flasks 10.00

D. Hellbron & Sons (14) La cse
Old Irish .. .. .. Pintes Imp. 11.00

Innishannon (14) La cse
Pintes Imp. 9.50
½ Pintes Imp. 10.50
Pintes.. .. .. 6.50
Flasks 7.50
½ Flasks 8.50

John Jameson & Son (5) La cse
1 étoile 9.50
3 étoiles 11.25

William Jameson (12) La cse
1 harpe 9.75
3 harpes 10.75
Special Liqueur .. .. .. Pintes 12.00

Mitchell & Co., Ltd. (2) La cse
Special Irish White Label
Pintes ord. 10.50
Special Irish Blue Label,
Pintes ord. 9.00
Old Irish Imp. Oval flasks Ptes 11.00
Old Irish 12 Btles. Ord., Pintes 8.50
Old Irish Imperial Pintes 11.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 4s 13.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 6s 10.00
Cruiskeen Lawn, Pintes Imp... 12.50
Au gal.
Old Irish .. .. 3.65 à 4.00
Special Irish .. .. 4.75 à 5.00

Wm. O'Borne & Sons (1) La cse
12 Pintes Imperial Ovales 9.00
12 Pintes Ordinaires.. .. .. .. 6.50
24 Chopines.. .. .. 7.50
24 Flasks bouché verre.. .. .. 7.50
48 ½ Flasks bouché verre 8.50

O'Brien's (14) La cse
Pintes Impériales 10.50
½ Pintes Imp. 11.50
Pintes ordinaires.. .. .. 7.00
Flasks.. .. .. 8.00
½ Flasks 9.00

Old Bushmill (14) La cse
Special Malt.. .. .. 10.50
Au gallon .. .. 4.50 à 4.75

George Roe & Co. (12) La cse
* 9.75
*** 10.75

Wilsons' (14) La cse
3 Horns 6.00
3 Horns.. .. .. Flasks 7.00
3 Horns.. .. .. ½ Flasks 8.00

Clef à la liste précédente.

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante :

1. L. Chaput, Fils & Cie.
2. Laporte, Martin & Cie.
4. John Hope & Co.
7. John Robertson & Son, Ltd.
8. Hiram, Walker & Sons.
9. Hudon & Orsali.
15. J. M. Douglas & Co.
16. Meagher, Bros. & Co., Limited.

Président: O. Brouillard. *Dir.-Gérant:* E. Girardot, Fils. *Trés.:* J. A. Lemieux, *Sec.:* L. A. Breton.

Capital Autorisé: $250,000. **Tél. Bell: Longue Distance 144.**

Maison Fournier-Fournier, Limitée.

Agents Généraux pour la Vente au Canada des Produits de la St. Hyacinthe Distillery Co. Limited.

✵

Spécialité de Liqueurs Françaises.

✵

Demandez Echantillons et Listes de Prix.

Importateurs de VINS et LIQUEURS de France, Etc.

✵

Agents Généraux au CANADA pour les marques suivantes:

A. Dupuy & Cie, *Cognac.*

G. Besson & Cie, *Matha, Cognac.*

E. Dupont, *Cognac et Bordeaux.*

F. Lemonde & Cie, *Cognac et Bordeaux.*

G. Phillips & Co., *London, Eng.*

Donald Macgregor, *Glasgow.*

House of Lords *Scotch,* **Etc., Etc.**

La Maison Fournier-Fournier, Limitée,

SAINT-HYACINTHE, P. Q.,

a des voyageurs qui visitent le Canada tout entier. Réservez leur bon accueil. Nos produits vous intéresseront.

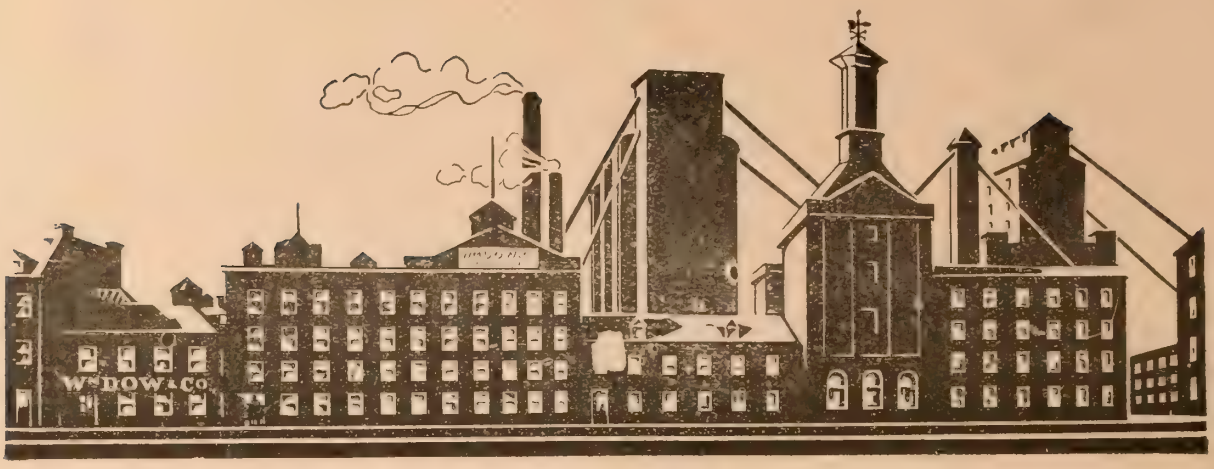

Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient le type d'excellence au Canada et aujourd'hui maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation. La demande pour les produits de DOW est énorme.
En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successeurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.

LIQUEURS ET TABACS

La Bière Populaire MOLSON

Est celle que veut le Consommateur, donnez-la lui.

La vente de cette BIERE excède celle de toutes les autres marques ensemble.

BRASSÉE A MONTRÉAL DEPUIS 125 ANS

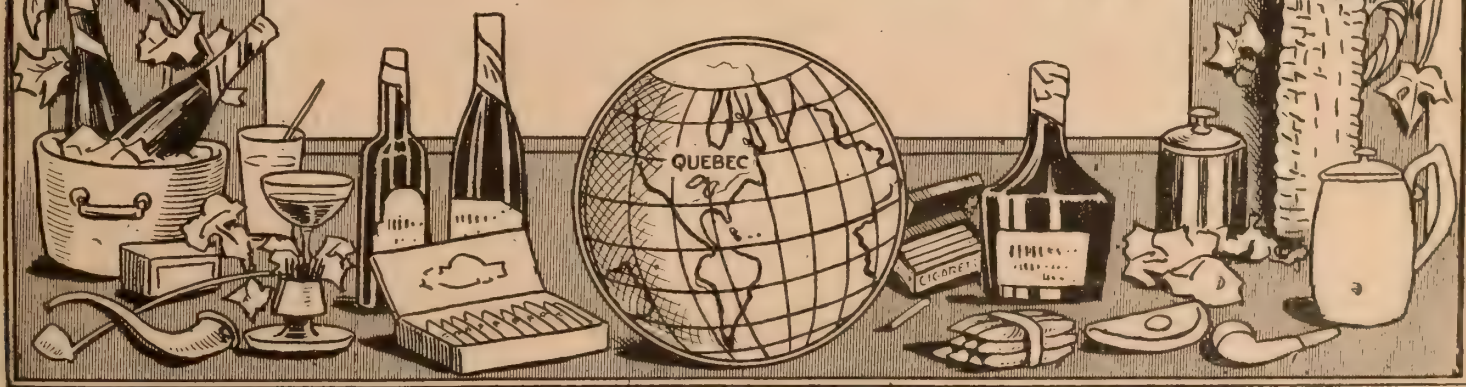

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publication des Marchands Détaillants du Canada Limitée," Montréal.

Dans l'intérêt du Consommateur

Dans l'Intérêt de l'Industrie Nationale

Favorisez la vente du

GIN CANADIEN CROIX ROUGE

Fabriqué sous le Contrôle du Gouvernement.

Le produit pur du meilleur genièvre et du choix des grains de l'Ouest Canadien, les plus riches au monde.

¶ Distillé par des experts, suivant les procédés les plus perfectionnés, il est l'égal des meilleurs.

¶ Il offre au Consommateur toutes les garanties désirables de pureté, d'âge, de qualité et de maturité—autant de garanties que ne possèdent pas les gins importés, qui ne sont soumis à aucun contrôle officiel, ni à l'exportation du pays d'origine ni à l'importation au Canada.

Chaque flacon de **Gin Croix Rouge** est revêtu de l'étiquette de Contrôle Officiel du Gouvernement.

Boivin, Wilson & Cie.

SEULS AGENTS

MONTRÉAL. CANADA.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS.—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada Limitée, 80 rue St-Denis, Montréal, Téléphone Est 1185-1186, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance, France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. Il ne cessera que sur **un avis par écrit**, adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.
Adressez toute communication simplement comme suit : **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

LES BREUVAGES ALCOOLIQUES.

Production et consommation.

Le Parlement Britannique a publié un livre blanc contenant des statistiques sur la production et la consommation des boissons alcooliques dans l'Empire Britannique et les principaux pays européens, avec le revenu qui en est dérivé.

La quantité de bière produite dans un pays donné varie plus d'une année à l'autre que celle du vin. En 1909, les principaux pays producteurs étaient l'Allemagne (1,425 millions de gallons), les Etats-Unis (1,456 millions de gallons) et le Royaume-Uni (1,184 millions de gallons). Viennent ensuite, mais loin en arrière, l'Autriche, la Belgique, la France et la Russie. Aucun autre pays, à part les sept mentionnés, ne produit 100 millions de gallons par an. La production des dominions britanniques à gouvernement autonome, est au-dessous de ce niveau, le Commonwealth australien produisant 45 à 50 millions de gallons, le Canada, près de 40 millions, et la Nouvelle-Zélande, environ 9 millions.

Consommation de la bière.

En 1895, la consommation de la bière en Grande-Bretagne était de 29.6 gallons par tête de population; elle s'est élevée à 39.6 gallons en 1899, puis a baissé et, en 1909, elle ne dépassait pas 26.2 gallons.

Toutefois, on constate une légère augmentation en 1910. La consommation en 1909 a été plus élevée que dans tous les autres pays compris dans les statistiques, sauf la Belgique, où après s'être élevée à 39.2 gallons en 1891, à 50.4 gallons en 1906, la consommation est tombée à 46 gallons en 1909.

En Allemagne, la consommation par tête a varié de 25.9 gallons en 1899 et 1900, à 22 gallons en 1909. Ces chiffres s'appliquent à l'Union Douanière Allemande dans son ensemble, mais ne donnent aucune idée de l'énorme consommation de bière faite dans certaines parties de l'Empire, particulièrement la Bavière, le Wurtemberg et la Bade. En 1899, alors que la consommation maximum par tête dans l'Union Douanière était atteinte, elle s'élevait à 37.8 gallons dans la Bade, à 42.2 gallons dans le Wurtemberg et à 54.6 gallons en Bavière, tandis que les chiffres correspondants en 1909 étaient de 32.1 gallons pour la Bade et le Wurtemberg, et de 50.6 pour la Bavière. La consommation par tête en Bavière est donc plus forte qu'en Belgique ou qu'en tout autre pays du monde.

Comme consommation par tête, le Danemark vient ensuite avec 20 gallons, puis les Etats-Unis, l'Autriche, la Suisse et la Suède avec une consommation moyenne par tête de 12.8 à 16.8 gallons, de 1905 à 1909. La France et la Norvège ont une consommation bien inférieure, et celle des autres pays est relativement insignifiante.

La consommation par tête en Australie est de 11 gallons; en Nouvelle-Zélande, elle est inférieure à 10 gallons, et au Canada, elle est d'environ 5½ gallons. Dans l'Union Sud-Africaine, la consommation par tête est inférieure à 1½ gallon, et à Terre-Neuve, elle n'arrive pas à un demi-gallon.

Vin.

Le Royaume-Uni ne produit presque pas de vin et la production de l'Empire Britannique, très faible, a lieu principalement au Cap de Bonne-Espérance et dans le Commonwealth Australien (Nouvelle Galles du Sud, Victoria et Sud de l'Australie). Les quantités de vin produites dans ces Dominions pendant les cinq dernières années sont les suivantes:

Années—	Cap de Bonne-Espérance Gallons	Commonwealth Australien Gallons
1905	Pas de renseignements	5,680,000
1906	"	5,590,000
1907	5,960,000	5,941,000
1908	5,431,000	4,450,000
1909	3,495,000	5,516,000

On voit que la production du Cap de Bonne-Espérance a surpassé, en 1907 et 1908, celle du Commonwealth Australien, bien qu'en 1901 elle fut inférieure à la moitié de cette dernière. Les chiffres ci-dessus sont insignifiants quand on les compare à la production des grands pays vinicoles d'Europe; mais il est bon de remarquer que la production du Cap, au cours des années mentionnées ci-dessus, représente une production par tête de population beaucoup plus forte que celle de l'Allemagne; en 1907 la production du Cap a été la plus forte depuis 1893.

La France et l'Italie sont les principaux pays producteurs de vin du monde, la production de la France étant généralement la plus forte. Pendant la période où les vignobles français furent ravagés par le phylloxéra, l'Italie produisit davantage dans les années 1886-1888 et 1890-1892. En 1889 et en 1895, la récolte fut manquée dans les deux pays. Depuis la période 1886-1892, le phylloxéra a disparu de France en grande partie et, dans de nombreux districts, les vignes furent replantées en plants américains sur lesquels les ceps français les plus délicats furent greffés. En 1898 et en 1902, la production de l'Italie surpassa celle de la France. Les deux pays produisirent à peu près autant l'un que l'autre

en 1903; mais en 1905 la production de la France fut presque double de celle de l'Italie.

La production du vin varie considérablement d'une année à l'autre; la variation est spécialement marquée en Allemagne, où, au cours des années sous revue dans les statistiques, la production varia de 111 millions de gallons en 1896 à 131 en 1898. Pendant la même période, la production française varia de 587 millions en 1895 à 1,482 millions en 1900; la production italienne, de 533 millions en 1895 à 1,186 millions en 1907; la production espagnole, de 494 millions en 1900 à 267 millions en 1902. Pendant les années 1907 et 1908, la production en France et en Italie dépassa de beaucoup celle de toutes les autres années récentes, tandis qu'en 1908 il y eut aussi une forte production en Australie et en Hongrie.

La production du vin en Espagne et en Allemagne a une tendance à diminuer, mais elle augmente dans tous les autres pays. Si on additionne les chiffres pour l'Australie et la Hongrie, on constate que l'empire austro-hongrois occupe le quatrième rang parmi les pays producteurs de vin, avec une production moyenne annuelle de 228 millions de gallons pendant la période 1905-1909.

Parmi les pays mentionnés, l'Italie, l'Espagne et le Portugal sont des pays exportateurs, leurs importations ayant été très faibles au cours des années récentes. D'autre part, la France (même dans les années 1900, 1904 et 1907) et l'Allemagne (même en 1896) ont importé beaucoup plus qu'elles n'ont exporté. La France importe principalement d'Algérie; ce sont, pour la plupart, de gros vins employés uniquement à fortifier les vins plus légers d'origine française. La France absorbe enciron les trois-quarts de la production algérienne, qui augmente rapidement. Les importations de l'Allemagne proviennent de France principalement et, à un degré moindre, d'Espagne, d'Italie et d'Autriche-Hongrie.

Les principaux marchés pour les vins de France sont l'Allemagne, la Suisse, la Belgique et le Royaume-Uni. Les vins italiens vont surtout en Suisse et dans la République Argentine. Les vins portugais sont consommés en grande partie au Brésil, dans les possessions portugaises de l'Afrique et dans le Royaume-Uni. La France, l'Argentine, Cuba et le Royaume-Uni sont les pays qui consomment le plus de vins d'Espagne.

Consommation.—La consommation du vin dans l'Empire Britannique est relativement faible, 22 millions de gallons seulement par an comme moyenne pendant les cinq dernières années. Sur cette quantité, 12 millions ont été consommés dans le Royaume-Uni, 4⅔ millions de gallons dans le Commonwealth Australien et environ 5 millions de gallons dans le Sud-Africain.

En Australie, la consommation est plutôt supérieure à un gallon par tête et par an. Dans le Royaume-Uni, elle a diminué continuellement depuis 1899 et, en 1909, elle ne s'est élevée qu'à un quart de gallon par tête.

C'est en France que la consommation est la plus forte; l'Italie occupe le second rang, bien que dans ce pays, la consommation semble être parfois plus élevée qu'en France. Toutefois, les chiffres donnés pour la consommation étant basés sur les récoltes et les importations et exportations de chaque année, ne tiennent pas compte des stocks et ont une fluctuation plus grande que la consommation réelle du pays. Pour la France, il est vrai, il y a des chiffres concernant la consommation taxée, qui sont une quantité plus constante; mais ces chiffres sont trop bas dans leur ensemble, une grande quantité du vin consommé échappant aux impôts. La production exceptionnelle de la Hongrie en 1908 fit doubler le chiffre calculé pour la consommation par tête en cette année. Ce changement n'a pas été réel, car il y avait une grande accumulation de stocks disponibles pour la consommation ou l'exportation.

Spiritueux.

Les principaux pays producteurs de spiritueux sont: la Russie (202½ millions de gallons), l'Allemagne (164 millions de gallons), les Etats-Unis (116 millions de gallons), la France (93 millions de gallons) et l'Australie (59 millions de gallons). Le Royaume-Uni, avec 46½ millions de gallons, ne vient qu'au sixième rang; il est suivi de près par la Hongrie. L'Italie, les Pays-Bas et la Belgique sont les seuls autres pays qui produisent annuellement plus de 10 millions de gallons d'alcool à preuve. Si l'on examine séparément le revenu des douanes et le revenu de l'intérieur, on constate que, bien que le montant fourni au Canada par l'impôt perçu à l'intérieur sur le vin, la bière et les spiritueux, soit surpassé par le montant de l'impôt perçu en Russie et aux Etats-Unis, le revenu des douanes fourni par les boissons alcooliques surpasse de beaucoup celui de tous les autres pays et est supérieur de 70 pour cent au revenu des douanes des Etats-Unis, qui viennent au second rang sur la liste.

Pour les quinze années sous revue, la consommation de spiritueux par tête de population au Canada a suivi de près celle de la bière. De un gallon à preuve qu'elle était en 1895, elle a augmenté à 1.09 gallon en 1899 et à 1.12 gallon en 1900. Depuis cette époque, elle a baissé à 0.86 gallon en 1908 et à 0.70 gallon en 1909. Les chiffres connus actuellement indiquent une consommation par tête de 0.65 gallon en 1910.

La consommation des spiritueux par tête de population en Nouvelle-Zélande, en Australie et au Canada a dépassé celle du Royaume-Uni en 1909. Si toutefois on fait une moyenne pour les années comprises entre 1905 et 1909, on voit que la consommation en Australie et en Nouvelle-Zélande a été inférieure à la consommation du Royaume-Uni; les chiffres moyens sont les suivants: 0.86 gallon pour le Royaume-Uni, 0.82 gallon pour l'Australie et 0.77 gallon pour la Nouvelle-Zélande. Au Canada, la consommation moyenne par tête (0.87 gallon) a surpassé celle du Royaume-Uni. Près d'un dixième du chiffre représentant la consommation de l'Union Sud-Africaine a été employé à fortifier le vin.

La consommation de spiritueux par tête de population au Canada est plus faible que dans tout autre pays du nord et du centre de l'Europe, excepté la Norvège et la Roumanie. Toutefois, la consommation dans les pays du sud de l'Europe compris dans les statistiques est plus faible que dans le Royaume-Uni. C'est au Danemark que la consommation par tête est le plus élevée; elle est trois fois plus grande qu'au Canada.

Aux Etats-Unis, la consommation par tête de population a été moindre qu'au Canada de 1895 à 1900. Depuis 1901, elle est plus forte que dans le Royaume-Uni.

Revenu.

Le total des recettes nettes provenant des droits de douane et des droits d'accise perçus sur les boissons alcooliques dans le Royaume-Uni a été de £31,535,000 en 1909-1910, contre £35,252,000 l'année précédente.

En 1909, les recettes ont été de £80,793,000 en Russie, £18,043,000 en Allemagne, £17,308,000 en France, £14,955,000 en Australie et £41,795,000 aux Etats-Unis.

"Pourquoi la vente des boissons alcooliques serait-elle prohibée? Pourquoi n'aurais-je pas le droit de boire ce que j'aime, pourvu que je le fasse décemment et sans excès? Si une personne agit stupidement, ce n'est pas une raison pour priver une autre de ses droits." — Comte Léon Tolstoï.

DEPUIS PLUSIEURS GENERATIONS

les amateurs de bon Cognac au Canada
ont accordé leur préférence au

COGNAC
Jules Robin
& Co.

qui se recommande par son bouquet exquis, sa saveur chaude et pénétrante, ses propriétés toniques et agréablement stimulantes et sa haute qualité qui ne varie jamais.

En vente chez les principaux Marchands de Vins.

John Hope & Co., SEULS AGENTS
MONTREAL.

MODERATION ET PROHIBITION

Dans une réunion mondaine, quelqu'un demandait au célèbre compositeur Gliick quelles étaient les trois choses qu'il estimait le plus au monde. Il répondit: "L'argent, le vin et la célibrité".

Comme tout le monde semblait surpris de sa réponse et ne pouvait comprendre pourquoi il citait la célébrité en dernier lieu, il répondit fort à propos: "Mes amis, l'argent est ce qu'il y a de plus nécessaire; avec l'argent, j'achète de bon vin; ce vin stimule mon génie et me donne de l'inspiration, il en résulte que je deviens célèbre".

Beaucoup de grands hommes d'autrefois aimaient le bon vin pris modérément. Au cours de ses campagnes, Napoléon 1er emportait toujours avec lui une bonne provision de Chambertin. Bismarck, quand il faisait ses discours les plus importants au Reichstag, se rafraîchissait par de copieuses gorgées d'un léger vin de Moselle. Qui oserait prétendre que ces hommes auraient accompli encore de plus grandes choses s'ils avaient bu de l'eau ou quelque breuvage de tempérance? On entend souvent aujourd'hui des hommes occupant diverses situations dire que la tension d'esprit nécessitée par les affaires les empêche de boire des boissons alcooliques quelles qu'elles soient; Combien différemment pensaient nos ancêtres, qui ont élevé l'empire britannique, établi nos vastes industries et développé les ressources de nos vastes colonies, dit "Wine Trade Review", de Londres (Angleterre).

L'intempérance est une mauvaise chose, tout le monde en convient; mas le bon vin pris modérément est bienfaisant, quoi qu'en puissent dire certaines personnes qui vont aux extrêmes.Le bon vin calme les nerfs après une journée de travail et nous rend plus aptes au travail du lendemain. On trouve un bon exemple de cela à Londres où l'on peut voir dans le commerce des vins des hommes ayant dépassé soixante-dix ans encore vigoureux et pleins de santé et s'occupant toujours de leur métier. Les beaux jours de la prohibition sont passés. Jamais les lois ne forceront le peuple à devenir tempérant; une législation faite dans ce sens conduit simplement au commerce illicite, à l'absorption de la boisson en cachette et à la détérioration de la qualité. Même aux Etats-Unis où le mouvement prohibitionniste a peut-être fait le plus de progrès. il est intéressant de remarquer combien l'opinion publique a changé.

LES REVENUS DE LA VILLE DE MONTREAL.

Les revenus de la ville, il y a vingt ans, étaient de $1,746,000 et, l'année dernière, ils s'élevaient à $6,615,000, chiffre presque quatre fois plus grand.

Vers 1885, les revenus augmentaient modestement de $50,000 à $100,000 par an; mais au cours des récentes années, des augmentations de $200,000 à $500,000 eurent lieu. C'est en 1888 que les revenus atteignirent deux millions et, dix ans après, ils dépassaient le chiffre de trois millions. En 1905, le trésor de la ville recevait quatre millions et, l'année dernière, le revenu total était de $6,615,000. Ce chiffre comprend $2,915,000 de taxes sur la propriété foncière, et $1,026,000 d'arrérages payés pendant l'année. Le reste du revenu est fourni par la taxe d'eau, les marchée, les licences, la Cour du Recorder, etc. Après la taxe sur la propriété foncière, c'est la taxe d'eau qui rapporte la plus forte somme d'argent. Pour l'année 1910, cette taxe est de $934,362, avec des arrérages de $104,250, ce qui porte à plus d'un million de dollars le revenu de la taxe d'eau.

Le tableau suivant montre l'augmentation des revenus année par année depuis 1885 jusqu'à 1910:

1885	$1,746,020
1886	1,908,859
1887	1,948,393
1888	2,095,411
1889	2,222,097
1890	2,240,931
1891	2,440,076
1892	2,458,952
1893	2,651,155
1894	2,743,335
1895	2,757,660
1896	2,866,061
1897	2,921,925
1898	3,078,839
1899	3,004,728
1900	3,157,614
1901	3,433,235
1902	3,379,219
1903	3,554,428
1904	3,695,256
1905	4,149,562
1906	4,541,056
1907	4,898,276
1908	5,258,244
1909	5,897,994
1910	6,615,701

La ville a un compte d'intérêts qui, en 1885, ne lui rapportait que $24,991; mais cette somme a sextuplé, car l'année dernière, ces intérêts s'élevaient à $130,564.

LA CONSOMMATION DES LIQUEURS ALCOOLIQUES ET LA PROHIBITION.

La vente de la bière aux Etats-Unis, pendant l'exercice fiscal terminé le 30 juin 1911, s'est élevée en chiffres ronds à 63,000,000 de barils, en augmentation de 6.21 pour cent sur la vente pendant les douze mois précédents. De même la consommation du whisky aux Etats-Unis a augmenté d'un peu plus de 5 pour cent par rapport à l'exercice fiscal terminé le 30 juin 1910.

Ces augmentations montrent la futilité absolue des opérations de la Anti--Saloon League et des organisations prohibitionnistes en général. Il n'est pas douteux qu'une proportion de ces augmentations est due au territoire où règne nominalement la prohibition. Etant donnés les abus que la prohibition a fait naître, on constate sans surprise que les lois se relâchent d'une manière soutenue et que les Etats qui n'ont pas voté pour la prohibition montrent une répugnance considérable à l'accepter. L'Utah en est un exemple récent. Sur aucun point les partisans de la prohibition n'ont pu faire prendre leurs idées en considération par le public. En réalité, ils ont plutôt gâté leur cause, et leur propagande est la risée de tous les gens intelligents, à l'esprit droit.

Au Canada, les menées des organisations professionnelles opposées au commerce des liqueurs, obtiennent les mêmes résultats négatifs. Elles ne diminuent pas la consommation des liqueurs; c'est le contraire qui a lieu et, malgré une réduction des licences, la consommation des liqueurs alcooliques de toute sorte, augmente d'une manière continue dans le Dominion. Il paraîtrait que le but que se proposent les organisateurs opposés à la vente des liqueurs est l'abolition complète de cette vente dans le pays tout entier. Les méthodes qu'elles emploient ne produisent pas le résultat espéré et semblent devenir de moins en moins efficaces chaque année.

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

SEULS AGENTS AU CANADA DE :

MM. John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande.*
" **Martell & Co**	COGNAC	*Cognacs.*
" **Jules Robin & Co**	"	*Cognacs.*
" **Cockburn, Smithes & Co**	OPORTO	*Vins de Port.*
M. Misa	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries*
" **S. Darthez**	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM. Barton & Guestier	BORDEAUX	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
" **Rodel & Fils Frères**	"	*Sardines, Pois et Conserves.*
" **Deinhard & Co**	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
" **C. Marey & Liger-Belair**	NUITS	*Bourgognes.*
" **E. & J. Burke, Limited**	DUBLIN & LIVERPOOL	*Guinness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
" **C. G. Hibbert & Co**	LONDRES	*Bass's Ale.*
" **Bulloch, Lade & Co., Limited**	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
" **Cantrell & Cochrane, Limited**	BELFAST & DUBLIN	*Ginger Ale, Club Soda, etc.*
" **Field, Son & Co**	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*

Booth & Co's. (LONDRES) . . . . . *Old Tom et Dry Gin.*

LA SITUATION VINICOLE EN FRANCE

On lit dans le "Moniteur Vinicole":

La grêle a haché ça et là des récoltes de raisin; des dommages ont été signalés dans le Béarn, le Marmandais, l'Armagnac, les Landes, la Dordogne, les Charentes, l'Allier, la Loire, la Bourgogne, le Beaujolais-Mâconnais, la Savoie, le Dauphiné, l'Aveyron. Le nombre des communes touchées est assez grand; mais les pertes occasionnées par la grêle sont d'ordinaire locales et partielles; le plus souvent on en exagère l'importance sous le coup de la première émotion. Il ne paraît pas, si l'on serre de près la capacité productive des contrées éprouvées, que cette importance soit bien considérable par rapport à l'ensemble de la France.

Sous l'influence des orages la température s'est modérée; et si tous nos départements n'ont pas reçu les mêmes quantités d'eau, tous semblent avoir été plus ou moins rafraîchis, de sorte que la sécheresse se trouve sinon interrompue partout, du moins partout bien atténuée. Sous ce rapport, on a la satisfaction d'annoncer une notable amélioration du régime estival auquel nos vignobles étaient soumis, régime débilitant par sa prolongation excessive. C'est sous ces bons auspices qu'auront pu débuter, et que pourront continuer cette semaine, les premières cueillettes de raisins précoces dans le Midi.

Mais accoutumé que l'on est, depuis deux ou trois ans, à de brusques revirements du temps, à ces anomalies bizarres qui font dire au vulgaire: "Il n'y a plus de saisons", on ne saurait empêcher, tout en constatant le mieux présent, d'interroger avec inquiétude l'avenir. C'est vers le 10 septembre seulement que les vendanges commencent à se généraliser sur le littoral méditerranéen, et à peu près à la même époque dans le Beaujolais-Mâconnais. Dans les régions moyennes de la France, il faudra attendre le 15, le 20, le 25 du même mois; dans les régions tardives on ne cueillera guère avant octobre. Telles sont les apparences à l'heure actuelle. Or, d'ici à ces diverses dates, bien des changements favorables ou défavorables sont possibles. On ignore si septembre sera sec ou pluvieux et selon qu'il sera l'un ou l'autre avec plus ou moins de modération ou d'excès, les résultats seront aussi très variables, pour la quantité comme pour la qualité des produits de 1911.

Certes, dans beaucoup d'expositions hâtives, il ne paraît pas que la cochylis tant redoutée soit à même d'occasionner encore des dommages appréciables. Comme nous l'avons déjà fait observer, les grains piqués par les vers de la deuxième génération ont été desséchés par les ardeurs du soleil et sont tombés à terre. Par suite, la pourriture qu'ils auraient causée par leur contact, est désormais évitée, ou sera beaucoup plus rare qu'il n'était à craindre. Mais dans les contrées moins avancées que le Midi, le péril continue à exister. Dans ces contrées aussi reste non moins vive la menace d'une invasion toujours possible des maladies crytogamiques, le black-rot dans le Sud Ouest, le mildew un peu partout.

En somme, il faut le reconnaître, la perspective d'une récolte très réduite, par rapport à la moyenne, tend à s'évanouir à mesure que l'on approche du terme de l'évolution du vignoble cette année, sans que néanmoins une appréhension légitime sur ce point soit dès maintenant dissipée. Cette impression de doute que suggère l'aspect des vignobles a sa répercussion dans l'état des affaires. Depuis assez longtemps déjà il est devenu impossible à la propriété méridionale, de soutenir le prix de 40 fr. l'hectolitre ($8 les 22 gallons), pour la bonne marchandise courante. Dès la fin de mai, les cotes émanées de la viticulture ne marquent plus que 32 à 35 fr. ($6.40 à $7.00). En juillet, l'on est au-dessous de 30 fr. ($6.00) à la suite d'une bonne floraison. Aujourd'hui, l'on expédie par petits lots les vins qui restent en cave, depuis 24 fr. ($4.80), pour les plus petites qualités jusqu'à 27 fr. ($5.40) pour les supérieures. Partout ailleurs, des fléchissements plus ou moins analogues se sont produits. Voilà un fait indéniable: depuis quatre mois la baisse s'est accentuée par degrés et avec rapidité, puisque de 40 fr. tout au début de cette période, on est descendu presque à 20 fr. pour les produits qui servent en France au plus gros de la consommation courante. Ces derniers temps, un certain rafermissement s'est produit sur tous les marchés méridionaux.

Les premières vendanges en Algérie paraissent devoir donner de bons résultats. On cueille des Alicante-Bouschet, dont on a demandé 1 fr. 50 ($0.30) le degré. On a parlé de 15 à 16 fr. l'hectolitre, ($3.00 à $3.10 les 22 gallons), pour des beaux vins de 11 à 12 degrés. Mais il n'y a pas de cours établis pour les vins nouveaux. Si les circonstances sont bonnes, le vignoble algérien fournirait d'après les appréciations actuelles une récolte un peu supérieure à cette de l'année dernière.

REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS DE JUIN 1911

Division	Malt.	Spirit.
Toronto	$ 26,733.10	$ 97,184.15
Hamilton	8,282.43	19 906.18
London	6,594.35	4,484.86
Guelph	10,612.17	21,488.81
Stratford	1,398.00	2,110.49
Brantford	1,263.64	3 139.37
Windsor	4,080.00	34,190.46
St. Catharines	2,149.05	827.28
Owen Sound	1,328.67	.....
Port Arthur	1,495.08	6,681.88
Peterborough	1,146.00	12,719.92
Belleville	243.00	7,385.97
Kingston	399.72	5,168.22
Prescott	5,161.74	6,961.52
Perth	3,300.00	13,406.94
Ottawa	2,202.00	23 395.94
Montréal	42.093.03	148 653.92
Sherbrooke	2,451.00	9,694.64
Trois-Rivières	.....	4,554.34
St-Hyacinthe	.....	7,447.38
Joliette	.....	4,886.68
Québec	.....	33 900.35
St-Jean	1,800.00	11,318.86
Halifax	4,583.07	4,610.37
Winnipeg	14,983.59	61,248.92
Calgary	9,757.07	22,734.55
Victoria	.....	.....
Vancouver	12,276.18	31,756.61
Moose Jaw	1,704.00	10,953.50
Total	$165,991.89	$610,811.73

Le docteur Havist, de l'Académie de Médecine de Paris, a déclaré, dit-on, qu'un homme pesant 140 livres peut absorber en toute sécurité 3 à 5 onces d'alcool, ou même un peu plus par jour, s'il se livre à un travail manuel assez pénible. Cette fixation d'une quantité de liqueur d'après le poids et le travail de l'homme mérite d'être étudiée. Le correspondant à Paris du "Daily Telegraph" dit que le docteur a déclaré hardiment que l'alcool n'est pas un poison. Le docteur ne se doute probablement pas de sa hardiesse; il a pensé qu'il ne faisait qu'avancer une proposition évidente par elle-même. Si l'alcool était un poison, la France serait bientôt dépeuplée.

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY

"IMPERIAL"
WHISKY

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS:

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,

VILLE DE MEXICO,

VICTORIA, B. C.

Agents: WALTER R. WONHAM & SONS

6 Rue St-Sacrement, MONTREAL

L'ASSOCIATION DES AGENTS DE PUBLICITE.

Au dîner-causerie de l'Association des Agents de Publicité, qui a eu lieu ces jours-ci, M. Théodore G. Morgan, de la maison Henry Morgan & Co., a fait une conférence sur l'honnêteté dans la publicité, sur l'idéal que doivent avoir tous les annonceurs. Cette conférence, que l'espace ne nous permet pas de reproduire, a provoqué un vif intérêt parmi l'assistance, qui a chaleureusement félicité M. Morgan.

M. George E. Fraser, le président sortant de charge, passa en revue les travaux faits au cours de l'année et remercia le conférencier.

L'élection des membres du bureau pour l'exercice 1911-1912 eut lieu et a donné les résultats suivants: Président, M. F. B. Stewart, gérant des ventes de la maison Cluett, Peabody & Co.; 1er vice-président, M. Théodore G. Morgan, directeur de la publicité chez Henry Morgan & Cie; 2ème vice-président, M. A. J. Duval, de la maison W. H. Scroggie Co., Ltd.; trésorier honoraire, M. Lorne Tuck, de l'Industrial Adv. Co.; secrétaire honoraire, M. W. Tait, de la maison W. R. Brock Co., Ltd.; directeurs, MM. W. T. Robson, gérant de la publicité au C. P. R.; B. G. McNabb, de la M. L., H. & P. Co.; T. R. Gaines, du "Vassar Garment Store"; Alfred E. Michaels, gérant de la publicité chez H. Jacobs et Cie; M. George E. Fraser, gérant du "Dry Goods Record"; James Gallagher, gérant local de l'"Acton Publishing Co.".

LA VENTE DE LA BIERE AUX ETATS-UNIS

Le rapport officiel du Bureau du Revenu de l'Intérieur des Etats-Unis, contient le tableau suivant du nombre des barils de bière vendus dans ce pays, pendant l'exercice fiscal actuel et l'exercice fiscal précédent:

	1910	1909	Augm.	Dim.
Juillet	6,745,406	6,204,897	540,509	.....
Août	6,421,194	6,020,847	400,347	.....
Septembre	5,647,427	5,241,083	406,344	.....
Octobre	5,057,406	4,481,396	576,010	.....
Novembre	4,344,500	4,452,540	.....	108,040
Décembre	4,457,780	4,210,042	247,738	.....
	1911	1910		
Janvier	3,856,778	3,558,062	298,716	.....
Février	3,888,359	3,530,174	358,185	.....
Mars	4,716,500	4,993,793	.....	277,293
Avril	4,668,462	5,010,325	.....	341,863
Mai	6,504,645	5,311,254	1,193,391	.....
Juin	6,872,534*	6,470,703	391,831	.....
Total	63,180,991	59,485,116	4,112,071	727,196

LA CONSOMMATION DE LA BIERE EN FRANCE

La consommation de la bière a bien pu augmenter avec les chaleurs. Il paraît que cela n'est rien, ou du moins peu de chose, auprès de la montée que cette consommation suit en France en ce moment. On a bu 33,000,000 gallons de bière dans les sept premiers mois de 1911 de plus que dans les sept premiers mois de 1910, pour l'ensemble du territoire.

Les calculs, en cette matière, ont pour base le chiffre des droits payés mensuellement par les brasseurs à la régie.

Or, voici les statistiques que ces chiffres fournissent:

Juillet 1910	$ 292,400
Juillet 1911	363,200
L'augmentation est de	$ 70,800
Sept premiers mois de 1910	$1,816,000
Sept premiers mois de 1911	2,083,000
Augmentation pour cette période	$ 267,000

Or, l'année 1910 avait déjà été favorisée et en progrès sur l'année 1909.

Cette augmentation des sept derniers mois a surpris la régie elle-même et dépassé ses prévisions, basées cependant sur l'augmentation de consommation de l'année précédente.

Pour le mois de juillet, la régie avait prévu $262,200 de recettes. Elle a perçu $363,200. Soit une augmentation de $100,000.

Pour les sept premiers mois de 1911, la régie escomptait $1,721,000; elle a perçu $2,083,000. La plus-value est donc de $362,000 pour ces sept mois.

La raison de cette augmentation constante qui s'est manifestée même pendant les mois d'hiver, vient du relèvement du prix des vins de consommation courante qui s'est produit depuis dix-huit mois. On boit moins de vin; on boit davantage de bière; la chaleur est venue ensuite qui a contribué encore à augmenter la consommation.

LES LAITS FERMENTES.

En soumettant le lait à l'action d'organismes microscopiques spéciaux on obtient dans divers pays des boissons gazeuses et légèrement alcooliques qui présentent des propriétés digestives remarquables. Les plus intéressantes de ces boissons sont le koumis et le kéfir, que les peuplades des steppes de l'Asie centrale, de la Russie méridionale, ainsi que les habitants du Caucase savent fabriquer depuis des siècles. La première dérive du lait de jument, la seconde du lait de vache, de brebis ou de chèvre.

Le koumis est un liquide laiteux, et très mousseux, à saveur acidulée et piquante, à l'odeur caractéristique, d'ailleurs peu agréable, qui, pris en petite quantité, semble doué de propriétés apéritives et se montre, à dose plus forte, très nourrissant. On le donne aux malades affaiblis par la tuberculose, l'albuminurie, les catarrhes abdominaux, etc. Pour l'obtenir, on part généralement de koumis déjà fabriqué dont la fermentation est avancée, auquel on ajoute du lait froid. On agite de temps en temps. Au bout de vingt-quatre heures, on prélève la moitié du lait en fermentation pour l'utiliser comme levain à la mise en fermentation de nouvelles quantités de lait, tandis que l'autre poursuivant sa fermentation donne du koumis plus fort.

Le kéfir est comme le koumis, une boisson opalescente, mousseuse en raison du gaz carbonique qu'elle renferme, à saveur aigrelette due à ce gaz pour une part et à de l'acide lactique pour une autre, légèrement alcoolique et renfermant avec de la caséine en partie peptonisée et rendue ainsi très assimilable, des matières minérales et une certaine quantité de matière grasse. Il est plus agréable à prendre que le koumis et les personnes à l'estomac délicat peuvent s'y accoutumer plus rapidement.

Le kéfir est parfois fabriqué avec du lait de vache. Le plus généralement, cependant, on fait subir à ce lait un écrémage préalable, de manière à le débarrasser, au moins en partie, de la matière grasse, de digestion un peu difficile pour des personnes affaiblies, et à rapprocher sa composition de celle du lait de jument. Celui-ci ne renferme que très peu de matière grasse, 8 grammes par litre, alors que le lait de vache en contient une notable quantité, 40 grammes en moyenne.

L'agent de la fermentation, c'est la semence de kéfir, qui se présente en petites masses jaunâtres de la grosseur d'une graine de pavot, pour la plupart, mais pouvant atteindre celle d'une noix et mamelonnées comme un chou-fleur. Chacun de ces grains de kéfir résulte de l'agglomération de petits organismes microscopiques dans lesquels de savants chercheurs, Kern entre autres, ont réussi à reconnaître des levures capables d'agir sur le lactose, sucre que renferme le

LAWRENCE A. WILSON COMPAGNIE

— Limitée —

La plus importante Maison de Vins et Liqueurs en gros au Canada.

MAGASINS D'ENTREPÔT:
85-89 rue St-Jacques.

ENTREPÔTS DE DOUANE:
26-36 rue des Soeurs Grises.

VOUTES D'ENTREPÔT:
84 ruelle Fortification.

ENTREPÔTS D'ACCISE:
38 rue Foundling

BUREAUX CHEFS: 87 RUE ST-JACQUES

Téléph. Bell, Main 2424, 1394, 7400, 2757; Marchands, 517.

MONTREAL

S. H. EWING & SONS, IMPORTATEURS et MANUFACTURIERS de BOUCHONS

Coupés à la main et à la machine.

Marchands de Capsules pour boutellles, de Broche d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

Suceursale de Toronto; 29 Front St., West. Bureau Principal: 96 rue King, Montréal

Téléphones: { BELL MAIN 6; MARCHANDS 522

L'annonce représente la vapeur qui actionne la machinerie, montez la vapeur. La publicité est le lubrifiant des affaires, ne ménagez pas l'huile. La publicité est le réveil-matin des affaires, sonnez le réveil.

Cognac Bisquit

"10 ANS D'AGE"

Un cognac pur, recommandé par les médecins les plus éminents.

AUSSI

"OLD LIQUEUR" & V. V. S. O. P.

(20 ans d'âge) (55 ans d'âge)

Seuls Agents:

WALTER R. WONHAM & SONS

6 RUE ST-SACREMENT, - - MONTREAL

lait, des ferments lactiques agissant, eux aussi, sur cette matière sucrée, et des bactéries modificatrices de la matière azotée du lait, la caséine.

Lorsque le lait est ensemencé dans des conditions convenables, par ces divers ferments, il subit toute une série de transformations qui l'amènent à l'état de kéfir. C'est ainsi que les ferments lactiques en exerçant leur action sur le lactose déterminent l'apparition d'acide lactique, acide à propriétés antiputrides remarquables; les levures, en s'emparant de la même matière sucrée entraînent la production d'alcool, qui communique au kéfir une bonne partie de ses propriétés stimulantes, et d'acide carbonique qui le gazéifie en développant ses qualités sapides. Quant aux bactéries qui attaquent la matière azotée, elles déterminent l'augmentation de la teneur du lait en albumine et l'apparition de peptones, c'est-à-dire de matières azotées très assimilables. Tous ces ferments absorbés avec le kéfir ont en outre pour résultat de peupler le tube digestif d'organismes propres à y contrarier les fermentations nuisibles et à seconder l'action des sucs digestifs qui s'y exerce sur les aliments ingérés pour les amener à l'état assimilable.

Lorsqu'on a fait l'achat des grains de kéfir, il convient, avant de les employer au travail du lait, de vivifier les organismes desséchés qui les constituent et de les débarrasser d'une foule de microbes inutiles ou nuisibles qui se sont déposés, avec des poussières, à leur surface. Pour cela, on les met à tremper dans de l'eau tiède à 86° F. pendant trois heures et on les lave ensuite plusieurs fois avec de l'eau qu'il est prudent d'avoir débarrassée de tout germe nuisible par une ébullition préalable. Les grains sont alors mis à macérer dans dix fois leur poids de lait stérilisé par ébullition et ramené à la température de 68° F. On agite de temps en temps le liquide, une dizaine de fois dans la journée, le remplaçant par du lait frais, matin et soir, pendant une semaine environ. Dans les premiers jours, les grains restent au fond du récipient, mais vers le cinquième, le sixième ou le septième jour, ils sont suffisamment gonflés pour venir flotter à la surface. Ils sont alors blanc-jaunâtres, très mamelonnés, et ils cèdent sous la pression du doigt pour reprendre leur forme lorsque la pression cesse; ils peuvent maintenant servir à la préparation d'un levain.

On les introduit dans un flacon à large goulot, avec une dizaine de fois leur poids (sec) de lait bouilli et refroidi et l'on recouvre le récipient avec de la mousseline stérilisée par immersion dans de l'eau bouillante. On protège ainsi le liquide contre un apport de germes étrangers et nuisibles par l'air. On opère dans une chambre dont la température doit être maintenue aux environs de 59° F. On agite souvent le liquide afin de diviser les grumeaux de caillé qui peuvent se former et on veille à maintenir les germes immergés, autant que possible.

Au bout d'une quinzaine d'heures, le levain ainsi préparé est à point. On le filtre sur un tamis très fin, afin de le débarrasser des grains de kéfir que l'on conserve pour des préparations ultérieures, après les avoir soigneusement lavés avec de l'eau stérilisée. Quant au levain obtenu, on l'additionne de deux ou trois fois son volume de lait bouilli et refroidi, lait qui a pu être préalablement écrémé, et l'on répartit le mélange dans des bouteilles solides que l'on ne remplit qu'imparfaitement. Ces bouteilles sont maintenues couchées dans un endroit frais à température voisine de 59° F. On les agite souvent, une douzaine de fois par jour, en agissant doucement, de manière à éviter un barattage trop accentué du liquide dont la conséquence serait l'agglomération des globules butyreux et la formation de petites mottes de beurre, désagréables lors de la consommation.

D'après la durée de la fermentation en bouteille, le kéfir présente une force plus ou moins grande. Après un, deux ou trois jours de fermentation, on a du kéfir faible, moyen ou fort. En admettant que l'on doive garder du kéfir plus de trois jours, il convient d'en arrêter la fermentation par le froid, sous peine de le voir se modifier profondément.

On est exposé, durant la fabrication, à quelques accidents. Tout d'abord, la fermentation lactique peut s'exercer avec trop d'intensité aux dépens de la fermentation alcoolique, où, de plus, la caséine tend à se prendre en grumeaux qui se divisent mal. Comme c'est par la température que l'on peut régler le mieux la marche des ferments, il est donc indispensable de s'assurer, à l'aide de thermomètres, des températures auxquelles on opère. Si l'on constatait une tendance à une acidité exagérée dans la fabrication, il faudrait travailler à une température un peu plus basse.

On obtient encore un kéfir trop acide, généralement lorsqu'on n'a pas apporté suffisamment de soin au maintien des semences en bon état de fraîcheur pendant la période de fabrication. Outre les lavages fréquents à l'eau stérilisée, dont elles doivent être l'objet, il convient de les traiter, tous les quatre ou cinq jours, avec une solution de soude à 1 pour cent.

Il arrive parfois, notamment en été, que l'on voit les grains de kéfir cesser d'être élastiques pour devenir mous, mucilagineux. De tels grains ne peuvent servir à la préparation d'un kéfir normal; ils donnent généralement des boissons à odeur de moisi. On peut essayer de les régénérer par lavages à l'acide salicylique à 1 pour cent, suivis de macérations, pendant quelques jours, dans du lait bouilli et refroidi, fréquemment changé. Parfois aussi les ferments butyriques s'en emparent et le changement de semences devient alors nécessaire.

Après la période de fabrication, il suffit, pour conserver les germes, de les dessécher au soleil et de les soustraire ensuite aux poussières et à l'humidité.

Il est possible de produire du kéfir sans en posséder des grains, pourvu qu'on ait à sa disposition une bouteille de kéfir de deux ou trois jours. Le liquide de cette bouteille peut en effet servir de levain à trois ou quatre fois son poids de lait bouilli et refroidi. Le mélange est mis dans des flacons qu'il ne faut boucher que quelques heures après leur remplissage imparfait. On les maintient à l'abri des poussières pendant ce temps à l'aide de tampons d'ouate ou de mousseline. On bouche ensuite pour laisser fermenter comme il a été dit précédemment. Le liquide de l'un des flacons ou une de ses portions servira de levain après fermentation pour ensemencer du nouveau lait et ainsi de suite.

En se bornant à faire fermenter le sucre du lait avec levures spéciales, on peut obtenir une boisson alcoolique et gazeuse, connue sous le nom de champagne de lait, mais on arrive plus rapidement à un résultat analogue, en additionnant le lait de sucre ordinaire et d'une levure alcoolique. C'est alors le sucre ajouté qui, surtout, fournit l'alcool et l'acide carbonique devant communiquer à la boisson ses propriétés caractéristiques. On commence par faire dissoudre du sucre dans du lait chauffé à 86° F. à raison de 100 grammes de sucre par 5 litres de lait. D'autre part, on délaye un morceau de levure gros comme une noix, dans un quart de litre de lait qu'on ajoute au liquide sucré. On mélange bien le tout pour l'introduire dans des bouteilles qu'on n'emplit qu'aux trois quarts. On bouche et à l'aide de fil de fer on assujettit soigneusement le bouchon au goulot de chaque flacon qui doit être en verre épais. Comme, sous l'action de la fermentation, la pression du gaz carbonique résultant de la transformation du sucre sera comparable à celle existant dans les bouteilles de champagne, les flacons doivent être excessivement résistants. Les bouteilles sont conservées dans un endroit frais à 50° F. Au bout de deux ou trois jours le champagne de lait est prêt à être consommé. Si l'on dispose d'une cave très froide on peut le conserver quelque temps.

M. Kayser, le savant professeur de l'Institut agronomique, a indiqué comment on peut tirer parti du petit lait, c'est-

TOUT CE QUE SON NOM IMPLIQUE

Un rye whisky vieux et fin, classé parmi les "Special Whiskies" —amené à maturation parfaite dans des fûts carbonisés—jamais retiré de l'entrepôt de douane avant que son arome ne soit parfait.

Le Rye Whisky "SPECIAL SELECTED" de Corby

est le whisky particulier dont vous avez besoin pour vos clients difficiles. Réponses faites avec plaisir aux demandes de renseignements.

H. CORBY DISTILLERY CO., Limited,

Bureaux principaux à - - - - - - MONTREAL.

"Corby's of Corbyville depuis plus d'un demi siècle."

VENDEZ LE

GIN de BURNETT

"LE LONDON DRY ORIGINAL,"

ABSOLUMENT LE PLUS FIN !

J. M. DOUGLAS & Co., Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

JOSEPH E. SEAGRAM,

•• DISTILLATEUR DE ••

Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA

"Old Times," "White Wheat," "No 83 Rye," "Star Rye".

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Agents, Montréal.

à-dire du lait privé de sa crème et de sa caséine, en le transformant en une boisson alcoolique, fraîche et piquante. On fait d'abord bouillir le liquide pour le stériliser, ou mieux, afin de ne pas s'exposer à lui communiquer un goût de cuit, on le stérilise au moyen de plusieurs chauffes à 158° F., chacune suivie d'un refroidissement à 53° F. On ensemence le lait à la température de 50 à 53 degrés F., à l'aide de levures spéciales de lactose, après l'avoir au besoin, enrichi de 50 grammes de lactose ou de sucre ordinaire par litre, afin qu'il fournisse une boisson contenant près de 5 pour cent d'alcool. Cette boisson, contenue dans des bouteilles soigneusement bouchées et maintenues dans des caves très fraîches, peut se conserver assez longtemps sans altération.

Par des ferments spéciaux, on peut faire cailler le lait et obtenir des produits fermentés contenant une certaine quantité d'acide lactique et même d'alcool et présentant de la matière azotée plus assimilable. Tel est, par exemple le "joghourt" ou lait caillé bulgare que l'on obtient avec la maya bulgare et que l'on fabrique dans l'empire ottoman avec les laits de vache, de chèvre, de brebis, de bufflesse. On commence par faire réduire le lait en le faisant bouillir, sous l'action d'une douce chaleur dans des vases larges et peu profonds. Le lait réduit aux deux tiers, ou même à la moitié de son volume primitif, est versé dans des bols où on l'additionne, après qu'il s'est refroidi à 122° F.; le lait se caille dans un délai d'environ cinq heures. Après refroidissement le produit est bon à être consommé. Ses propriétés thérapeutiques sont dues surtout aux ferments dont il ensemence le tube digestif.

Le leben, consommé en Egypte, est aussi du lait caillé fermenté obtenu avec du lait de bufflesse, de vache ou de chèvre, qui, bouilli et refroidi, est versé dans une outre en peau. Sous l'action des microbes qui tapissent d'une couche visqueuse les parois de l'outre, le lait se caille en quelques heures.

Le mazum arménien est un lait acidipé et coagulé à consistance ferme, dont le goût et l'odeur sont légèrement aromatiques. Pour l'obtenir, on prend du lait de bufflesse, brebis ou chèvre que l'on ensemence à la température de 90° F. environ, après l'avoir fait bouillir avec du vieux mazum dilué dans de l'eau ou un peu de lait. Le lait ensemencé est maintenu en flacons munis de couvercles dans un endroit assez chaud pendant un ou deux jours.

En Sardaigne, on obtient du "giod du," en ensemençant à 86-95° F. le lait avec du giod du déjà fabriqué. Les vases où se fait l'opération sont maintenus à la température de 68-70°; puis, lorsque le lait est caillé, placés dans de l'eau froide.

Dans l'Inde on prépare le "dadhi," qui ressemble beaucoup au lait fermenté bulgare et au leben. — (L'Agriculture nouvelle.)

LA DECANTATION DES VINS EN BOUTEILLES

Les vins les meilleurs, les mieux soignés peuvent former à la longue un dépôt dans les bouteilles. Ce dépôt, lorsqu'il présente certains caractères, lorsqu'il est adhérent au verre, lorsqu'il habille bien la bouteille, est même fort apprécié dans certaines régions. Mais il peut arriver, indépendamment bien entendu des cas de maladies, que le précipité qui se forme au fond des bouteilles, soit mobile et trop volumineux, de sorte qu'à la moindre secousse le liquide se trouble. Le vin risque alors de contracter un goût amer et âcre, rappelant le goût de lie; il devient nécessaire de le séparer de son dépôt par une décantation habile. Cette opération est utile, lorsqu'on doit expédier le liquide, car transporté dans de telles conditions, il arriverait complètement trouble à destination. Cependant comme elle est compliquée et onéreuse, on ne doit y avoir recours que lorsqu'elle est indispensable.

Le travail du décantage est, en effet, assez long, et ne va pas sans présenter certaines difficultés. Afin de ne pas faire perdre aux grands vins de leur force et des éthers qui constituent leur bouquet, on doit y procéder à l'abri de l'air, autant qut possible dans la cave même où le vin est logé et qui n'est pas exposée aux courants d'air.

Généralement, afin de ne pas trop remuer les bouteilles, après les avoir sorties de l'endroit où elles se trouvent, on les couche dans des paniers spéciaux dits "paniers à décanter", on les débouche sans secousse au moyen de tire-bouchons à vis et on en verse doucement le contenu dans d'autres bouteilles préparées à l'avance et de préférence rincées avec du même vin décanté. La position oblique qu'occupent les bouteilles dans les paniers et la disposition même de ceux-ci permet de les pencher peu et de laisser couler le liquide sans à-coups.

Les à-coups sont à éviter, car, allant du goulot au fond même du récipient, ils troublent complètement le liquide et empêchent la réussite de l'opération. Pendant tout ce travail, il est nécessaire de voir bien clair de manière à pouvoir surveiller entre les deux orifices des bouteilles le liquide qui coule. Le mieux est de disposer le panier de telle sorte qu'à la lueur d'une bougie placée derrière la bouteille on puisse suivre le mouvement du dépôt. On arrête le décantage aussitôt que le vin se présente moins clair au goulot de la bouteille supérieure. Bien entendu on fait le plein de chaque bouteille et on chauffe fortement.

On opère encore quelquefois en plaçant, sur la bouteille vide, un petit entonnoir muni d'une sorte de passoire; on verse peu à peu en examinant soigneusement l'état de pureté du vin pour s'arrêter au moment où il commence à être trouble. Mais, en décantant de la sorte, le vin s'aère trop fortement; de plus, il se produit dans l'intérieur du vase plein des glouglous qui remuent le vin et le troublent. Pour remédier à cet inconvénient, on a imaginé de petits siphons qu'on introduit dans la bouteille, des bouchons coniques traversés par des tubes et reliés entre eux par un conduit en caoutchouc. Cependant ces moyens ne sont pas très pratiques. On a essayé de faire mieux à l'aide d'une machine assez ingénieuse. Elle est composée de deux plans inclinés faisant bascule et arrêtés par un petit tourniquet en bois. Les bouteilles placées dans un cadre en bois ont un point d'appui solide. Après avoir tourné le petit tourniquet, l'opérateur peut élever la bouteille pleine à son gré, sans mouvement brusque, et arrêter aussitôt qu'apparaît la première trace de dépôt. Les bouteilles comuniquent au moyen d'une cannelle munie de deux tubes aérifères pour éviter le trouble causé par les glouglous. La position presque horizontale qu'occupe la bouteille pendant l'opération permet au vin de glisser sans choc et sans être battu le long de la paroi du flacon qui se remplit. Un réservoir placé sous l'appareil recueille le vin qui pourrait s'écouler.

Enfin, on a imaginé d'enlever le dépôt qui trouble le vin sans le changer de bouteille. L'appareil construit dans ce but se compose essentiellement d'un tube plongeur terminé en pointe et percé d'un orifice presque capillaire. A une petite distance de son extrémité existe un clapet en argent qui empêche le retour du dépôt en arrière. Ce tube est fixé à une ampoule en verre qui sert de réservoir au dépôt retiré, puis dans sa partie supérieure il est terminé par un robinet à deux directions. Une branche du robinet est mise en communication avec un tube en caoutchouc qui relie l'appareil avec la bouche de l'opérateur; l'autre partie est disposée pour assurer la vidange du réservoir.

Les bouteilles doivent être mises debout une heure ou deux d'avance pour que le dépôt tombe au fond. Un petit

La Cie Brodeur

Verrerie et Vaiselle, Coutellerie.

Vaisselle à Bords Doubles, Incassable et Vitrifiée, de la Poterie "RIDGWAY".

Nous ferons des décors spéciaux, sous émail, en couleurs, pour convenir à la décoration de toute Salle à Diner.

Nos Prix sont garantis.

Nous avons le contrôle de la vente d'une fabrique de verrerie française, qui fait une spécialité de **TUMBLERS**.

A nos Magasins de Détail, un Escompte sera accordé au Commerce.

Bureau et Département de Gros, 86 rue SAINT-PIERRE, Montréal.

M. A. N. BRODEUR, Gérant Général.

LAW, YOUNG & CO.

MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en ranGde-Bretagne et en Prance .

Absinthe	**Pernod Fils.**
Ale & Stout	**Daukes & Co.**
Bénédictine	**Benedictine Co.**
Bourgognes	**Bouchard père et fils.**
Brandy	**Renault & Co.**
Cherry Whisky (The Original)	**Fremy's.**
Claret et Sauternes	**Nathl. Johnston & Fils.**
Crême Cacao Chouva	**A. Droz & Cie.**
Gin de Hollande	**T, H. Henkes.**
Gin London Dry	**"Gordon's."**
Ginger Ale Anglais	**"Schweppes."**
Lime Juice	**L. Rose & Co.**
Liqueurs	**Marie Brizard & Roger**
Madère	**Leacock & Co.**
Soda Anglais	**"Schweppes."**
Stout	**Wheeler & Co.**
Tarragone	**Louis Quer.**
Vermouth	**Noilly Prat & Cie.**
Vin de Lisbonne	**Sarano & Co.**
Vin de Malaga	**Crooke Bros.**
Vins de Porto et Sherries	**Sandeman & Co.**
Vins de Porto et Sherries	**"Mackenzie."**
Vins du Rhin et Moselle	**Koch Lanteren & Co.**
Whisky Ecossais	**"Kilmarnock."**
Whisky Irlandais	**Dublin Distillers Co.**

Cette Marque Célèbre Mise en

Pintes, Chopines, ½ Chopines et Flasks "Book'

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUE PAR

J. P. WISER & SONS, LIMITED

Prescott Ontario

"NEW-YORK" "CANADA"

siphon perfectionné permet de faire le plein des bouteilles traitées.

On voit par l'exposé des divers modes de décantation que l'enlèvement du dépôt des vins est une opération longue, délicate et partant onéreuse. Cependant on ne peut s'y soustraire parfois et certaines années le commerce de nos grands centres vinicoles a dû y avoir recours pour de grandes quantités.

Comme on prend bien soin de ne pas entraîner de dépôt en faisant la décantation, il reste dans les bouteilles premières un déchet considérable. Il est possible d'en tirer parti en réunissant tous les fonds dans un même récipient, en laissant reposer la masse pour décanter ensuite le liquide qui surnage ou en faisant un filtrage. Bien entendu le vin que l'on recueille ainsi ne doit pas être mélangé avec celui que l'on a décanté primitivement, mais on peut l'ajouter à un produit de qualité inférieure — (Moniteur Vinicole).

QU'ON PUISSE TOUJOURS DIRE DE VOUS: BON CREDIT !

Le marchand détaillant avisé, s'il doit examiner avec soin les considérations qui lui permettront d'accorder du crédit à ses clients, ne doit pas négliger non plus de fournir à ceux auquels il en demande, tous les renseignements qu'ils sont en droit d'exiger et qui leur permettront d'établir la base de son propre crédit.

En général, le marchand-détaillant dont l'expérience date de plusieurs années, n'a pas à établir son crédit, mais il doit chercher soigneusement à la maintenir, et à affermir, si possible, l'estimation que font de lui, les fabricants et les marchands en gros auxquels il fait ses achats. C'est pourquoi, il doit éviter toute action de nature à porter atteinte à la valeur à laquelle il est "coté" et à diminuer le taux de son crédit, aussi bien vis-à-vis des marchands et fabricants que dans son trafic avec les banques et les agences commerciales.

Quelque importante que soit cette question, il y a pourtant des marchands, même expérimentés, qui n'y apportent pas toute l'attention qu'elle mérite, et nous sommes persuadés que la plupart des jeunes commerçants qui paraissent la négliger ignorent les causes, qui peuvent, dans l'avenir, affecter le crédit dont ils jouissent sur le moment.

Il en est par exemple qui s'insurgent, quand on leur demande des explications sur leur situation financières, parce qu'ils ont demandé à payer un billet à terme assez éloigné. Quoi de surprenant à celà? C'est une chose naturelle; ce qui ne l'est pas, c'est la façon qu'ont certains, de récriminer contre cette formalité, en alléguant: "J'ai toujours payé mes billets régulièrement, pourquoi, alors, quelqu'un aurait-il le droit de fouiller dans mes affaires?" C'est là un raisonnement mesquin, le commerçant en voie de progrès ne demande pas mieux que d'établir au grand jour le menu de ses opérations.

Il est un fait avéré, c'est que le marchand en gros, comme le banquier, a droit aux plus amples renseignements, car c'est une grosse responsabilité, que de dispenser le crédit à qui en est digne.

Le marchand intelligent doit reconnaître que si pour l'instant, il a des fonds suffisants pour ne pas avoir recours à un crédit prolongé, l'éventualité peut se produire prochainement où il devra faire appel à la bienveillance de ses créditeurs, et leur bonne volonté lui sera indispensable pour faire face à ses engagements et maintenir sa situation. C'est pourquoi, il ne doit pas considérer comme des intrus ou des inquisiteurs malveillants ceux qui, dans son intérêt, font de légitimes enquêtes sur sa situation; il doit la leur établir en toute sincérité et franchise comme elle se présente réellement; de tels renseignements sont des plus légitimes et ne peuvent que profiter et à ceux qui les prennent et à ceux qui en sont l'objet.

A côté de cet exposé de la situation purement financière, se rapportant directement à l'argent en banque, aux billets en portefeuille, aux marchandises en magasin, aux immeubles, aux comptes débiteurs, à l'agencement du magasin, enfin à tout ce qui constitue l'actif d'une maison, il y a un élément moral à considérer et qui n'est pas le moindre facteur qui décidera du jugement de l'homme dispensateur de crédit.

Pour ce qui est des marchandises et des immeubles, leur estimation exacte, strictement rigoureuse, est difficile à établir. Le propriétaire pourra leur donner une valeur erronée, ou même s'il est dans la note juste, il ne tiendra pas compte de la dépréciation que peuvent subir ces valeurs, si, par suite de circonstances malheureuses, il est contraint de les convertir immédiatement en argent liquide; l'homme chargé du crédit n'omettra pas, dans son enquête, cette considération.

Si une grande partie de l'actif d'un homme, consiste en bonnes espèces sonnantes, il ne s'en suit pas nécessairement qu'il n'y ait aucun risque à lui faire du crédit! Il faut connaître sa mentalité, savoir si sa réputation, due à son extérieur séduisant, équivaut à son bon sens moral; il serait imprudent de se fier à l'apparence, et il en est qui inspirent à première vue une grande confiance et qui n'en méritent pas la moindre parcelle.

De tels cas, heureusement, sont l'exception; mais enfin, on ne saurait proclamer trop haut l'importance du risque moral en regard du risque matériel.

Un banquier, un fabricant ou un marchand en gros, qui étend le crédit d'un client, a le droit indéniable et même le devoir de s'enquérir du caractère de l'intéressé: Est-ce un homme qui tient scrupuleusement ses engagements ou toute promesse qu'il aura faite? Sa vie est-elle morale et nette? ou bien est-elle louche et équivoque? Est-ce enfin un homme sur lequel on peut compter? Autant de questions qu'il est indispensable de connaître.

Un négociant peut posséder à la fois une certaine fortune et une moralité inattaquable et cependant ne pas être coté comme un "crédit de premier ordre". C'est, qu'en dépit de sa qualité et de son argent, il peut être un piètre homme d'affaires.

Pour être considéré bon négociant, un homme doit posséder "l'habileté" en plus des autres qualités.

Il peut, par exemple, être très bien placé pour l'approvisionnement de son stock, être un excellent acheteur, mais être dépourvu de cette "habileté" qui exécute, qui transforme, et qui rend un marchand capable de classer son magasin parmi ceux de premier ordre. Et même s'il possède cette qualité merveilleuse, ce pouvoir de créer autour de lui de l'activité, du mouvement, de l'action, il peut, à côté de cela, n'être qu'un piètre financier. Ce dernier point dans l'examen que fait un homme chargé du crédit, est loin d'avoir le plus faible coefficient, car c'est ce ressort puissant possédé à un degré plus ou moins élevé par le marchand, qui décidera de sa façon de se comporter, quand il sera aux prises avec de grosses difficultés pécuniaires qui peuvent surgir au moment où il s'y attendra le moins.

Il ne s'agit donc pas seulement de posséder d'importantes ressources; il faut savoir s'en servir utilement. Cette connaissance est une des conditions du crédit. Ce qui peut paraître à un detaillant un procédé ou une méthode de minime importance, peut au contraire en avoir une très grande aux yeux de l'homme qui dispense le crédit.

Que penseriez-vous d'un marchand qui possèderait un

stock de 30,000 dollars, mais ne l'aurait assuré que pour 15,000? Ou de cet autre, qui voit décroître ses affaires, par suite de l'application que font ses concurrents de nouvelles méthodes dans l'agencement de leurs magasins, les modes de livraison, l'arrangement des vitrines, etc... et continue à traiter ses affaires comme il y a 30 ans, sans amener le moindre perfectionnement à son commerce? Au surplus, imaginez-vous qu'il se trouve perdu dans ses chiffres, paye deux fois certaines factures, tandis qu'il omet d'en acquitter d'autres, laissant souvent courir des comptes arriérés sans les payer, si bien que lorsqu'on les lui réclame, ils se trouvent grèvés d'un lourd intérêt?

Si de tels marchands font attendre leurs créanciers, c'est, le plus souvent, parce qu'ils sont eux-mêmes indulgents pour leurs propres clients et ont dépassé les bornes du crédit qu'ils doivent faire.

Quelles qu'en soient les causes, celui qui ne fait pas face à ses obligations avec une promptitude régulière, ne peut pas être considéré comme "de bon crédit". Un négociant de plus petite envergnure, possédant un stock beaucoup moins considérable, et traitant de moins grosses affaires, comportera un meilleur crédit, s'il possède, de toute évidence, le moral irréprochable, l'esprit d'ordre, la connaissance exacte de ses affaires, l'habileté dans la pratique de son commerce et la direction de ses finances.

La valeur des importations d'ale et de porter au Canada, pour les deux mois terminés le 31 mai, est de $136,340, contre $98,753 pour la période correspondante, l'année dernière.

La valeur des spiritueux et des vins importés pendant ces deux mêmes mois est de $738,720, contre $590,497, pendant la même période en 1910.

NOTES.

La valeur des exportations de whisky canadien, pour les deux mois terminés le 31 mai 1911, est de $129,462, contre $190,040 pour la période correspondante l'année dernière.

* * *

Le parti de la prohibition a été défait au Texas par une majorité d'environ 5,000 voix. Dans l'Etat d'Alabama, la ville de Mobile a voté en faveur de la vente des liqueurs et des bars licenciés par une majorité écrasante, tandis que dans le même Etat, le comté de Montgomery a voté contre la prohibition par une très forte majorité.

* * *

La Canadian Cooperage Company a commencé ses opérations, il y a un mois environ, dans son établissement de Smith's Falls, Ontario. Il y avait, dans les cours de l'établissement 18,000 billots de bois d'orme attendant d'être convertis en douves et en cercles. La compagnie pense couper en moyenne de 25,000 à 30,000 pieds de bois par jour. Une centaine d'ouvriers sont au travail.

* * *

Le Board of Trade d'Angleterre a récemment publié des statistiques sur la production et la consommation en 1909 du vin, de la bière et des spiritueux dans les principaux pays consommateurs. Voici quelle est cette consommation en gallons par tête de population et par an:

	Vin	Bière	Spiritueux
Royaume-Uni	0.26	26.2	0.70
Allemagne	0.97	22.0	1.58
France	32.8	7.9	1.32
Belgique	1.01	46.0	1.03
Etats-Unis	0.58	16.5	1.14

Pour les spiritueux seuls, le record du monde est détenu par le Danemark avec 2.16 gallons par tête de population.

ACCESSOIRES ET FOURNITURES D'HOTEL ET DE BAR DE TOUTE DESCRIPTION

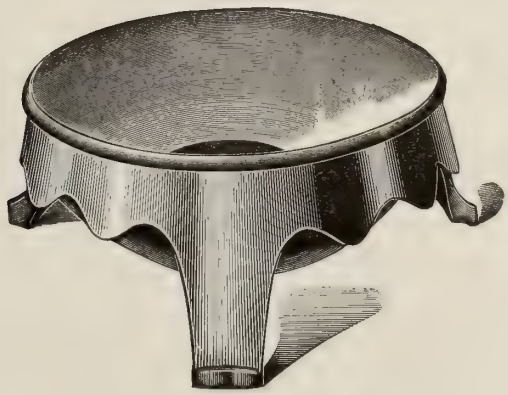

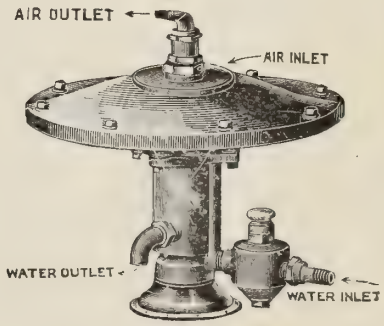

Nous manufacturons : Cabinets et Boites à Serpentin pour Bière, Glacières, Work Boards, Pompes à Bière, Extracteurs de Bouchons, Compresseurs de Citrons, Crachoirs, Urnes à Café. etc. Les prix sont corrects. Demandez le Nouveau Catalogue "C."

Hamilton Brass Manufacturing Company Limited

Bureau à Montréal : 327 rue Craig Ouest. **Hamilton, Ontario.**

UNE VIEILLE BOUTEILLE DE BRANDY

Une bouteille de brandy a été ajoutée à la collection des trésors de la bibliothèque de l'Université Yale. Cette bouteille devrait être au muséum, car elle est antique;on suppose qu'elle a au moins 95 ans. C'est aussi une curiosité, car c'est la seule bouteille de brandy qui ait pu rester un pareil laps de temps à Yale. Elle a une histoire authentique.

Dans les effets appartenant à feu le professeur W. H. Brewer, on trouva une relation d'une tradition du collège, qui lui fut transmise alors qu'il était étudiant. Quand la chapelle du vieux collège fut construite, en 1823, un étudiant prit une bouteille de brandy dans la chambre d'un répétiteur et la cacha dans une colonne à demi achevée de la chapelle. Le lendemain, les maçons terminèrent la colonne et y enfermèrent la bouteille. Quand la vieille chapelle fut démolie, en 1890, le professeur, qui avait bonne mémoire, suggéra au surintendant Hotchkiss, qui était chargé alors de la construction à Yale, l'idée de rechercher cette bouteille, qui fut retrouvée dans les débris. A la mort de M. Hotchkiss, la bouteille passa aux mains du professeur Brewer, qui la légua à l'Université. Son premier propriétaire était Edward Bull, du cours de 1816.

SOYEZ DISCRET.

Sachez garder pour vous ce que vous savez des autres.

Le crédit étant le puissant levier des affaires, l'aide indispensable au commerce, les fabricants et les négociants devront inévitablement, puiser à différentes sources, les renseignements qui leur permettront d'accorder leur confiance à ceux qui la sollicitent.

Pour ce faire, ils s'adresseront soit aux banques, soit aux agences de renseignements et souvent même à de simples particuliers susceptibles de leur donner des indications suffisantes.

Ces démarches, nul commerçant ne les néglige, mais ce que beaucoup oublient trop facilement, c'est la responsabilité morale qui les lie vis-à-vis des personnes sur lesquelles ils ont pris des renseignements. Ceux-ci peuvent être de différente nature, favorables ou non, et leur divulgation peut causer de graves préjudices.

Nombreuses sont les personnes qui, ayant obtenu (parfois même à une source incertaine ou douteuse) différents renseignements, en font part à tous venants sans se soucier des oreilles qui les écoutent. Les propos qu'ils tiennent peuvent porter atteinte à la réputation morale ou financière d'un tiers et si ce dernier en a connaissance, nul doute qu'il n'en demande raison au causeur imprudent.

Il y a même des personnes qui vont plus loin, et ne se gênent pas pour divulguer la source de ces informations.

C'est là un manquement élémentaire aux principes commerciaux et ceux qui s'attirent des représailles en agissant ainsi ne les ont que trop méritées.

Même et surtout, si la situation de telle personne sur laquelle vous possédez des renseignements est le sujet de toutes les conversations, gardez-vous de grossir le flot de ces médisances qui n'ont certes pas un but utile et louable.

Observez la réserve des hommes de banque qui sont proverbialement "muets comme des confesseurs", soyez circonspects comme eux, dans les réponses que vous faites aux questions qui vous sont posées sur telle ou telle personne.

Jamais une banque ne vous donnera un renseignement par téléphone, car elle ignore qui est au bout du fil, et rarement elle vous l'adressera par lettre, parce qu'elle ne sait pas dans quelles mains, par hasard, peut tomber sa fiche. C'est une sage prudence qui prouve son intention d'éviter tous renseignements non justifiés et son désir d'établir une sélection rigoureuse de ceux qu'elle juge dignes de recevoir ses confidences. On ne saurait trop louer une pareille délicatesse en semblable matière.

Cette discrétion implique-t-elle que vous ne devez pas, le cas échéant, dire ce que vous savez sur telle personne? Non, certes, il est même des circonstances où c'est votre devoir, mais, en aucune façon, vous ne devez divulguer la source de vos informations; votre qualité morale doit être un poids suffisant pour accréditer vos dires. Bien entendu, s'il est avéré que celui qui vous a donné des renseignements, vous les a fournis faux, sciemment, rien ne vous oblige à une réserve à son égard, au contraire.

Si quelqu'un de vos amis ou connaissances, dans le but de faire aboutir immédiatement une affaire, vous demande votre avis sur telle personne avec laquelle vous êtes en rapports, vous pouvez souscrire à son désir, à la condition que vous sachiez cet ami incapable d'en faire un mauvais usage.

Vous ne devez pas faire de telles révélations à un inconnu parce que vous ignorez s'il ne se servira pas mal à propos de vos déclarations.

Entre commerçants, ces échanges de renseignements sont courants, ce sont des services qu'on ne saurait refuser et dont l'intention louable n'est pas douteuse. Encore faut-il que le commerçant qui s'adresse à vous, soit honorablement connu sur la place. Il arrive parfois que, pour fortifier son crédit, un commerçant vous donne comme référence à un fournisseur; quel que soit votre degré d'amitié ou de parenté, vous devez donner votre opinion sincère et exacte et par conséquent connaître suffisamment la valeur morale et financière de celui qui recourt à cette manière de recommandation. Ne perdez pas de vue que votre réponse sera en quelque sorte un engagement moral.

Nous connaissons certains négociants sur lesquels ni les banques, ni les agences, ne peuvent fournir de renseignements (ce qui de prime abord peut paraître une mauvaise note) et qui, cependant, jouissent auprès de différents fournisseurs, d'un bon crédit. C'est le résultat des informations qu'ont recueillies ces derniers à des sources officieuses. On peut dès lors se rendre compte de l'influence que peut exercer un simple particulier en donnant son appréciation personnelle doublée des renseignements qu'il connaît. C'est pourquoi il est bon d'observer à ce sujet une discréation bien comprise; le secret d'autrui ne nous appartient pas; il faut savoir discerner les cas qui doivent délier notre langue, et alors on dira ce que l'on sait en toute loyauté, sans exagération ni en bien, ni en mal.

Les commerçants ne sauraient trop recommander cette discrétion, cette réserve, ce tact, à leurs employés et ne devraient pas hésiter à réprimander vertement ceux qui, par légèreté ou par méchanceté, manqueraient à cette ligne de conduite.

Jules-Edouard, vous savez, ce vieil ami qui habite le Nord, est en ce moment à Paris, d'où il m'envoie de ses nouvelles. Tout l'a charmé dans la grande ville, surtout (vous savez qu'il est vieux garçon) les femmes qu'il a eu le plaisir d'y rencontrer. Pour me dire leurs charmes et leurs grâces, il ne trouve pas de mots assez éloquents, et si je vous faisais lire ce qu'il écrit, vous en seriez émus et touchés.—J'ai tout aimé de ce Paris, me dit-il, même ses défauts, même ses vices, et rien ne saurait exprimer ce que je ressens... J'ai aimé les théâtres, les musées, les grands monuments; et je me suis délecté à entendre le musical accent de ces Parisiennes charmeuses. Un seul bonheur m'a fait défaut au cours de mon voyage: figurez-vous en effet que je n'ai pu me procurer à Paris une chose bien douce, que j'avais coutume, au Canada, de toujours avoir sur moi. Je veux parler des cigarettes *Sweet Caporal*.—Mais pour combler cette lacune, je viens d'expédier à mon ami deux boites de ces excellentes cigarettes.

C'EST LE DÉBIT QUI FAIT LE PROFIT

L'Hôtelier moderne vend les

CIGARETTES SWEET CAPORAL

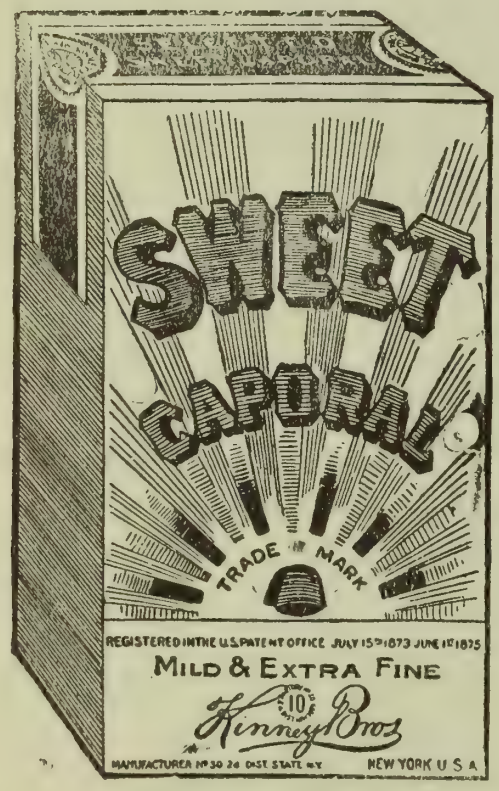

Chaque fois qu'un de vos clients refuse une consommation, offrez-lui un paquet de Sweet Caporal et voyez avec quelle rapidité vous vendez ces cigarettes. Tenez-les bien en évidence.

IMPERIAL TOBACCO CO.

OF CANADA LIMITED.

Cigares et Tabacs

NOUVELLES DE LA HAVANE

D'après les rapports sur les exportations de cigares du port de la Havane, ces exportations sont en augmentation constante par rapport à l'année dernière, ce qui démontre que l'industrie locale se relève lentement du coup que lui a porté un tarif contraire à ses progrès. et qui a fait augmenter le prix des cigares. Toutefois l'augmentation des exportations ne profite guère qu'aux grandes manufactures, les manufactures de moyenne importance ne participant pas à ce mouvement dans la proportion où elles le devraient. Si même ces dernières bénéficient de la production temporaire plus forte, malgré les prix extrêmement élevés de la matière première, elles doivent penser à la morte-saison qui peut non seulement absorber leurs profits, mais entamer aussi leur capital. Après tout, la demande pour les cigares de la Havane est relativement limitée, et la consommation ne varie pas beaucoup d'une année à l'autre; mais si l'on pouvait étendre le commerce grâce à des traités spéciaux et donner ainsi une nouvelle impulsion à l'industrie des cigares, une amélioration marquée se produirait. Dans ce cas, avec une bonne récolte de Vuelta Abajo, l'année prochaine, les petits manufacturiers pourraient aller de l'avant. Autrement la seule solution serait d'amalgamer deux, trois ou quatre petites manufactures. L'économie ainsi réalisée en loyer, en ouvriers à qui des salaires invariables sont payés tout le long de l'année, en salaires payés aux agents de vente, permettrait à une telle association de gagner de l'argent, tandis que les frais élevés de production et de vente pour un fabricant seul font de la manufacture une affaire où le propriétaire perd de l'argent.

Les petites manufactures ont été très éprouvées durant les cinq dernières années, mais il y a des chances pour que des temps meilleurs arrivent et. avec de bonnes récoltes et des traités de réciprocité favorables, l'industrie locale des cigares, sous une bonne administration, devrait engager les capitalistes à y placer leurs capitaux.

En ce moment, les affaires sont bonnes; tous les principaux pays consommateurs du monde envoient des ordres assez nombreux pour livraison immédiate et future.

Les ventes du tabac en feuille offrent une avance sur celles de la première semaine de septembre, et comme il est arrivé un plus grand nombre d'acheteurs importants, on peut s'attendre à un marché plus animé. Les prix élevés peuvent naturellement réduire la demande; mais il va falloir pourvoir aux nécessités urgentes et, comme le bon tabac n'est pas abondant, il n'y a aucun avantage à attendre plus longtemps pour faire des achats. Les acheteurs du trust auraient, dit-on, acheté tout ce qu'il leur faut pour les douze mois prochains et ne veulent plus faire d'autres transactions, pour le moment du moins.

En ce qui concerne la prochaine récolte, le temps est favorable, car il pleut presque tous les jours, bien qu'il fasse encore chaud et sec à la Havane même; les graines ensemencées dans les couches germent d'une manière satisfaisante. Quelques personnes craignent que le pays soit encore visité par des cyclones; mais après deux mauvaises saisons de suite, il est à souhaiter qu'il ne s'en produise pas pendant quelques années.

Les ventes, pendant la première semaine de septembre, ont été de 6,800 balles, dont 3,200 de Vuelta Abajo, 1,400 de Partrido et 2,200 de Remedios. Les Américains ont acheté 3,600 balles; les exportateurs pour l'Europe et l'Australie, 300 balles, et les manufacturiers locaux, 2,900 balles.

Les exportations de cigares ont été de 2,944,000 cigares; celles de tabac en feuille pour la semaine terminée le 29 septembre 1911, ont été les suivantes: Etats-Unis, 5,144 balles; Brême et Hambourg, 204 balles; Melbourne, 38 balles; au total, 5,386 balles.

EXPORTATIONS DE CIGARES DE LA HAVANE

Les chiffres suivants extraits des registres officiels des douanes de Cuba indiquent le nombre de cigares expédiés du port de la Havane à destination le toutes les parties du monde, pendant la seconde quinzaine du mois d'août.

	Cigares
Granle-Bretagne	2,968,859
Etats-Unis	2,940.579
Allemagne	2,249.154
Australie	591,325
Canada	529,025
République Argentine	477,450
Espagne	324,748
France	152,975
Autriche	123,600
Pays-Bas	122,880
Uruguay	41,050
Belgique	34.810
Italie	29,000
Brésil	24.907
Indes Anuglaises	17,000
Afrique Française	15.000
Gibraltar	13.000
Divers pays d'Afrique	10,500
Turquie	10,500
Suisse	5,525
Guatémala	4 900
Total du 16 au 31 août 1911	10.686,787
Total du 1er janvier au 15 août 1911	110,607,074
Total du 1er janvier au 31 août 1911	121,293,861
Total du 1er janvier au 31 août 1910	109,251.907
Augmentation en 1911	12,042.354

Les principales augmentations sont dues aux pays suivants:

	Cigares
Allemagne	580,476
République Argentine	336,505
Etats-Unis	292,195
Grande-Bretagne	176,580
Australie	156,280
France	124,375
Espagne	96,798
Pays-Bas	52,405
Italie	29,000
Principales diminutions:	
Afrique Anglaise	160,660
Egypte	65,700
Uruguay	50,675
Chili	88,000
Gibraltar	25,400

DECES DE M. L.-O. GROTHE

Nous avons appris avec regret la mort de M. L.-O. Grothé, le manufacturier de cigares bien connu, survenue le 15 septembre à Cartierville. Le défunt était depuis quelques semaines seulement de retour d'Europe où il était allé consulter les médecins les plus en renom au sujet de la maladie qui le minait et à laquelle il a succombé.

ses études chez les Frères des Ecoles Chrétiennes et entra

Né à Montréal, le 26 octobre 1856, M. L.-O. Grothé fit bientôt dans la maison Rattray comme apprenti cigarier. A l'âge de 21 ans, en 1877. il ouvrait à son compte une petite manufacture de cigares qui, à la suite de transformations successives, est devenue l'immense établissement, situé entre les rues Saint-Laurent, Ontario et Saint-Charles-Borromée où travaillent actuellement quatre cents ouvriers, hommes et femmes. M. Grothé ne fit que passer dans la politique active.

Après sa défaite en février 1906, par M. Verville, dans la division Maisonneuve, il se retira du mouvement politique et se consacra exclusivement à ses affaires. Cependant, en janvier dernier, sur les instances de ses concitoyens de Cartierville, où il habitait depuis deux ans, il se porta candidat à la mairie de cette ville et fut élu à la presque unanimité des voix.

M. Grothé était un homme d'affaires expérimenté, dont l'urbanité sera regrettée de tous ceux qui l'ont connu. Il laisse une veuve, née David (Arthémise), quatre fils, Raoul, Armand. Hector, Emile, et une fille, Mme J. W. Jalbert. Le défunt était en outre le frère de Théo. A. Grothé, ex-échevin, et de MM. F.-A. Grothé et J.-M. Grothé. Il laisse en plus une soeur, Mme G.-W. Foisy.

Les funérailles ont eu lieu le 19 septembre et ont été suivies par une grande assistance, parmi laquelle on remarquait l'honorable juge Honoré Gervais, J.-B.-A. Lanctot, J. N. Dupuis, commissaire de la ville de Montréal, plusieurs échevins, M. O. S. Perreault, de l'Imperial Tobacco Co. of Canada, Limited, J. M. Fortier, et quantité d'autres que l'espace dont nous disposons ne nous permet pas de citer.

"Liqueurs et Tabacs" offre ses condoléances à la famille en deuil.

M. H. O. Wills. qui contribua largement à la formation de l'Imperial Tobacco Company of Great Britain and Ireland Limited, connue sous le nom de Trust du tabac, est mort à Bath, Angleterre, au comencement du mois de septembre.

LA CONSOMMATION DU TABAC

Voici, d'après les plus récents renseignements statistiques quelle est la consommation moyenne du tabac, par habitant et par année, dans les principaux pays: Suisse, 21.5 onces; Italie, 22.4 onces; Angleterre, 23.98 onces; Portugal, 29.98 onces; Russie, 32 onces; France, 32.9 onces; Suède, 33 onces; Canada, 37 onces; Danemark, 33 onces; Norvège, 47 onces; Autriche-Hongrie, 47 onces; Allemagne, 52 onces; Belgique. 54.7 onces; Etats-Unis, 74 onces; Pays-Bas, 119.8 onces.

Le record d'ailleurs peu enviable, est détenu par les Pays-Bas. L'usage de la plante à nicotine y est cinq fois plus considérable qu'en Angleterre; presque quatre fois aussi grand qu'en Allemagne et presque deux fois et demie aussi grand qu'en Belgique. Cet état de choses fait que certains hygiénistes des Pays-Bas sont d'avis que des mesures d'interdiction devraient être prises, pour défendre, comme en Angleterre, l'usage du tabac à la jeunesse.

UN "POOL" DANS LE TABAC

La "Burley Tobacco Company" a annoncé la constitution d'un "Pool" qui accaparera toute la récolte de 1911, soit 60,000,000 livres de tabac.

Il avait pourtant été convenu qu'il n'y aurait pas de "Pool" cette année, car une grande partie des planteurs avaient protesté contre cette façon de faire.

Des milliers de fermiers n'ont pas voulu cultiver de tabac cette année parce qu'ils craignaient des représailles si le "Pool" était constitué.

TROIS CIGARETTES PAR JOUR

Depuis qu'il est âgé de dix-sept ans, le Prince de Galles a la permission de fumer une cigarette de temps à autre. Comme le Roi d'Espagne, Son Altesse Royale a une préférence pour les véritables cigarettes espagnoles, qui sont très petites et faites d'un tabac choisi de la Havane. Une boîte de ces cigarettes fut envoyée par le roi Alphonse au Prince de Galles à l'occasion du dernier anniversaire de sa naissance. Ces cigarettes ne sont pas gommées; elles sont maintenues par un pli du papier.

Le roi et la reine semblent n'avoir pas voulu que leur fils aîné fumât avant d'avoir atteint sa dix-septième année. Quand cette date fut arrivée, le jeune prince reçut en cadeau une quantité d'objets de luxe à l'usage des fumeurs. Si l'on en croit la rumeur, il n'est pas grand fumeur et se contente des trois cigarettes par jour qui lui sont permises jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

M. Kermit Roosevelt, le fils de l'ex-président des Etats-Unis, vient de partir pour la chasse aux orignaux. Cet original projet semble le passionner et il est décidé à rapporter de son expédition nombre de trophées, qu'il donnera au Muséum National de son pays. Nous devrons, quant à nous, ne pouvant nous payer ces voyages toujours coûteux, nous contenter du bien-être que nous offre notre foyer. Nous nous laissons vivre quand nous n'avons pas autre chose à faire et nous jouissons en paix des délices d'une bonne table. Après le repas, notre plaisir est de fumer, et, comme nous aimons ce qui est bon, nous choisissons les meilleures cigarettes du monde. Leur arome est délicat et parfumé, leur goût exquis et leur saveur délicieuse. Nous vous avons déjà dit que de toutes les cigarettes au monde nous préférions les **"Sweet Caporal".** Elles sont supérieures à toutes les autres.

BOITES EN BOIS DE CYPRES POUR TABAC EN PALETTE.

Le Département de l'Agriculture des Etats-Unis s'est livré pendant plusieurs mois à des expériences, de concert avec des empaqueteurs de tabac en palette et de manufacturiers travaillant le bois de cyprès, pour déterminer si ce bois convenait à la fabrication des boîtes destinées à contenir du tabac. Les résultats obtenus sont très satisfaisants.

Depuis de nombreuses années, les manufacturiers de tabac en palette consomment de grandes quantités de bois. A cause de la tendance du tabac à prendre le goût du bois avec lequel il est mis en contact dans les boîtes, on a souvent éprouvé une grande difficulté à se procurer un matériel convenant à la fabrication de ces boîtes. Le bois de sycomore a toujours été considéré comme un des meilleurs pour cet emploi; mais il est devenu rare et coûteux, et on recherche activement un bois qui puisse le remplacer.

Les expériences qui ont été faites récemment ont été entreprises sur le désir exprimé par les manufacturiers de tabac en palette de se procurer un matériel satisfaisant pour la fabrication des boîtes, et pour permettre aux manufactures qui traitent le bois de cyprès de se défaire des grandes quantités de morceaux de bois courts qui s'accumulent dans ces établissements, parce qu'il y a peu de demande pour ce bois court, qui, comme dimensions et qualité, est semblable à celui dont se servent les fabricants de boîtes à tabac. Les propriétaires de scieries fournirent du bois de cyprès pour les expériences, et les manufacturiers de tabac fabriquèrent les boîtes, les remplirent de tabac et les soumirent à des conditions qui devaient mettre en évidence toutes les propriétés incompatibles que le bois pouvait posséder.

Un résumé des résultats obtenus montre que du tabac en palette conservé pendant quatre mois dans des boîtes en cyprès est resté en bon état et n'a pas pris le goût du bois. La boîte elle-même n'est peut-être pas aussi belle que celle en bois de sycomore, mais elle est plus légère, ce qui est à considérer quand il s'agit de faire d'importantes expéditions. La principale économie consiste, toutefois, à trouver un matériel abondant pour la fabrication des boîtes, répondant aux besoins des empaqueteurs et à fournir en même temps un débouché à une sorte de bois de sciage qui, jusqu'à présent, n'a été l'objet que d'une faible demande.

"LA PIPE"

Si vous voulez savoir pourquoi la discorde règne souvent dans les ménages, pourquoi le beau ciel bleu des ménages est si souvent obscurci, écoutez ce que je vais vous dire:

Ici-bas, tout le monde a ses caprices. Les femmes en ont beaucoup — mais on les tolère. à cause de leur nature d'oiseau, délicate et sensible, qui aime à se faire choyer; les hommes en ont moins, étant supposés des êtres raisonnables, quoiqu'ils ne le soient pas toujours — N'importe!

Parmi les caprices de l'homme, il en est un charmant à mon avis, mais qu'on trouve affreux dans toutes les maisons où les femmes ne peuvent pas souffrir l'odeur du tabac.

"Une pipe! Quelle horreur! Le tabac! Ouf! que ça sent mauvais! Ça traîne toujours... et les blagues évidemment suivent les discours qu'on fait aux pipes!

Pourtant, c'est bien peu mal de fumer, et ça rend un homme si heureux! Le soir, quand fatigué de toute une journée de travail, votre mari près de vous, cause de frivolités qui semblent le reposer de tant d'ennuis sérieux, pendant que les yeux perdus dans un journal de modes, vous croquez des chocolats, n'ayez donc pas le malheur de lui dire d'une petite voix vinaigrée: "Je ne veux pas que tu fumes ici!" car il choisirait entre sa pipe et vous, peut-être, et aimerait mieux rêvasser tout seul dans son fumoir, se consolant de vous quitter par la senteur imaginaire d'une bonne pipe de tabac; vous resterez pensive, triste, malheureuse peut-être, de constater que votre mari n'est plus le même et vous deviendrez jalouse à la pensée qu'il préfère à votre compagnie, sa pipe.

Aussi, pourquoi l'empêcher de fumer?

Vous mangez bien des chocolats, vous achetez bien des rubans, vous vous payez bien le luxe de beaucoup de dentelles, et lui, n'a-t-il pas aussi droit à un petit plaisir?

La pipe, c'est son bonheur, son "femina", son amie' sa confidente, sa compagne des jours beaux ou tristes de sa vie!

Quand il est triste — et que vous avez vos nerfs — il se retire chez lui sans rien dire et en attendant que votre humeur, madame, passe du noir au rose, il fume! pour oublier que sa femme est un petit caprice qui change comme le vent...

Quand il est gai, il fume aussi, et fredonnant un bout de chanson favorite, il regarde les spirales bleuâtres monter, monter comme l'air qu'il chante...

"La fumée, dites-vous, empeste les boudoirs, jaunit les tentures, l'odeur du tabac s'imprègne partout, nous en avons jusque dans nos dentelles! Et ça traîne partout! Des allumettes, des pipes, on ne voit que ça!

Pauvre vous! Vous savez bien qu'un mari, ce n'est pas une statue, et si vous lui refusez le plaisir de quelques bonnes bouffées de tabac, il se paiera des luxes plus grands et plus graves, qui pourraient faire autrement de tort à votre bonheur que les pauvres petites allumettes oubliées sur la console de votre chambre...

Quand vous sortez tout le jour, que vous n'arrivez plus, si votre mari n'avait pas sa pipe pour prendre un peu patience, il se fâcherait peut-être en trouvant le temps long...

Une pipe — ça remplace tout!

Et c'est autrement plus fidèle qu'une femme, et ça dure longtemps, et ça ne coûte pas cher, et ça ne parle pas".

Quand on dit que des vieux garçons ont aimé mieux ne jamais se marier que de faire le sacrifice de fumer!...

Mais pour ceux-là, par exemple, personne ne nous dit si, par les longues soirées d'automne, où la pluie tombe jusqu'au fond de leur âme, ils fument ou non — et s'ils ne donneraient pas toutes les pipes et toutes les allumettes du monde pour un peu d'amour!... Et ils ont beau fumer et fumer encore, le parfum du tabac ne leur enlèvera pas le regret d'avoir sacrifié un bon petit coeur de femme à ce morceau de bois et d'ambre brûlant, c'est vrai, mais qui finit toujours par s'éteindre — ah! pauvres pipes va, si elles savaient parler, que de choses on saurait!

"Moi, quand je serai mariée, mon mari ne fumera pas!"

Ne faites donc pas déjà votre méchante, petite dame en miniature, qui ne connaissez pas encore l'importance d'une bonne pipe de tabac!

On fume toujours l'été, pour chasser les moustiques; dans la vie, il faut fumer beaucoup, allez, quand on a des idées sombres, ces petits moustiques qui s'attaquent au coeur de l'homme!

Si votre mari aime le tabac — donnez-lui-en! et si vous êtes bonne et sérieuse, vous vous habituerez vite à l'odeur, comme lui devra s'accoutumer à la senteur du lilas blanc ou de la violette, dont vous parfumez vos cheveux.

MARGOT.

La tempête qui balaya le Massachussetts et le Connecticut à la fin du mois d'août a causé de grands dommages à la récolte du tabac. Les pertes sont estimées à un demi-million de dollars.

LE TABAC CANADIEN AUX ETATS-UNIS

Le plus beau et peut-être le seul champ de tabac dans les environs de la ville de Lowell se trouve sur la vieille ferme Stickney, chemin d'Arlington, à Dracut; maintenant cette propriété est cultivée par M. J.-A. Maillé, un ancien entrepreneur de bâtiments de cette ville, qui a acheté cette ferme il y a trois ans, pour ne plus s'occuper que d'agriculture.

M. Maillé récolte bien un peu de légumes et de grain; mais sa culture favorite, c'est le tabac, et l'idée semble bonne. Les planteurs d tabac dans cette région sont rares, spécialement pour le tabac canadien qui est très prisé de tous les fumeurs franco-américains L'année dernière, M. Maillé en a récolté 400 livres, et il ne le fit que pour sonder le terrain, car il ne savait si le tabac pouvait être facilement cultivé dans cette partie du pays. Maintenant, il est convaincu que le sol est propice à cette culture.

Cette année, il espère récolter 900 livres de tabac qu'il est prêt à couper et à presser. Ce tabac est appelé le grand tabac canadien. Chaque plant contient environ 20 feuilles et chaque feuille mesure environ 26 pouces de longueur par 16 de largeur. Les autres sortes de tabac récolté sur la ferme Stickney sont du "Parfum d'Italie", et du Quenelle. Il y a plusieurs milliers de plants, couvrant environ un acre de terre.

M. Maillé reçoit ses plants le tabac du Canada; il est satisfait du résultat de son expérience dans la culture du tabac, et l'année prochaine, il fera cette culture sur une très granle échelle.

L'OBEISSANCE.

Pendant la guerre russo-japonaise, l'empereur du Japon manda près de lui l'amiral Togo et lui intima cet ordre bref: "Il faut que tu écrases les forces navales russes," et l'amiral fit cette fière réponse au Mikado: "J'obéirai!"

Retenez bien cette parole toute de simplicité, d'abnégation et d'énergie; l'histoire a enregistré les faits glorieux de cette obéissance passive.

S'il est une chose qui, au moment le plus critique d'une situation quelle qu'elle soit, peut démoraliser et provoquer une détresse fatale au chef suprême, c'est de voir qu'il n'est pas obéi lorsqu'il donne un ordre, ou qu'on hésite avant d'exécuter cet ordre.

Jeunes gens, gardez-vous d'une pareille hésitation, obéissez ponctuellement, si vous voulez être obéis plus tard.

Si l'ordre qu'on vous donne est juste, exécutez-le, sans mot dire; vous n'avez pas à objecter des "mais" ou des "si". Votre réponse doit être affirmative et spontanée; c'est le seul moyen de prouver que vous êtes un homme de valeur.

J'ai complètement refusé de m'occuper des élections et ceux que me demandent mon opinion reçoivent tous cette délicate réponse: — Mon cher monsieur, si on vous demande pour qui je vote, vous direz que vous ne le savez pas. — Procédé qui a pour résultat de décourager les ennuyeux et de faire rire les gens d'esprit. Au lieu de consacrer mon temps à des discours pour ou contre la réciprocité, je rends visite aux amis qui, comme moi, aiment le calme et la paix. Ensemble nous flanons le long des rues noires de foule ou nous lisons des ouvrages intéressants en nous communiquant parfois nos impressions. C'est ainsi que Louis me disait l'autre soir: — Mon cher, je trouve un réel plaisir à fumer depuis que vous m'avez indiqué quel tabac fumer et je suis devenu d'un exclusivisme étonnant sous ce rapport. Tandis que je ne me soucie guère de la marque de mon ginger ale ou de mon brandy, il faut que mes cigarettes soient toujours les meilleures, les mieux faites et les plus délicieusement aromatisées. — Et il me tendit un paquet de **"Sweet Caporal"**.

L'EFFICACITE

"Efficacité", c'est un mot vieux comme le monde, il a sa place depuis longtemps dans le dictionnaire, mais il est nouvellement introduit dans le vocabulaire commercial. Autrefois, on disait: "Système", aujourd'hui, on dit "Efficacité", avec un grand E, comme si l'usage l'avait élevé à la dignité de nom propre.

L'Efficacité a été définie et décrite maintes fois, on en a donné des explications diverses et claironné le sens à tous les vents. Efficacité veut dire strictement: Effort, pour produire un effet.

Un grand philosophe disait que pour faire l'étude du genre humain, il suffisait de bien regarder en soi-même. Nous croyons qu'à notre époque, cette étude serait insuffisante, car chaque individu a ses particularités propres, mais ne possède pas celles de son voisin. C'est pourquoi, si on veut arriver à quelque chose, il ne faut pas se confiner à l'étude de soi-même et de ses méthodes, mais observer minutieusement celles des autres. Celui qui passera son temps à étudier ses principes sans daigner jeter les yeux sur ceux d'autrui, s'écartera du succès; il faut savoir profiter de la science des autres, sans quoi, on se trouvera à certains moments perplexe et hésitant et on ne saura ni comment, ni à quoi se décider.

Bien entendu, il ne faut pas exagérer; aller à l'extrême c'est tomber dans une imitation servile et ce ne saurait être le moyen d'arriver au succès.

Pour posséder ce qu'on nomme l'Efficacité, à un certain degré, (car, il y a différents degrés), vous devez cultiver vos connaissances personnelles,, les mettre rigoureusement en pratique et les grossir sans cesse des connaissances des autres. Si vous agissez ainsi, patiemment et méticuleusement, vous atteindrez à un très haut regré d'Efficacité et vous pourrez alors l'enseigner à vos employés et à ceux qui vous entourent. Cette science, cette qualité, cette vertu, ne s'apprend pas dans les livres, et il faut la posséder à fond pour pouvoir essayer de l'inculquer aux autres.

On peut appliquer à l'"Efficacité" cett parabole du maître qui, en mourant, donne à chacun de ses serviteurs un certain nombre de ses talents. L'un d'eux est resté à l'écart et n'a pas eu les bienfaits de cette distribution; c'est celui qui n'avait foi que dans ses propres talents et ses propres méthodes. Les premiers sont ceux qui ont compris que le seul moyen de se grandir et de progresser est d'augmenter leur patrimoine de connaissances personnelles, en en recevant de ses maitres. Ceux-là en tireront grand profit.

Certes, nous ne vous engageons pas à gaspiller tout votre temps à fouiller studieusement dans les actions des hommes, au détruiment de votre culture personnelle, pour en acquérir l'Efficacité, mais nous vous disons: "Ayez les yeux alertement fixés sur toutes choses, les oreilles ouvertes à tout ce qui se dit, l'intelligence active et laborieuse, et l'Efficacité vous viendra comme un héritage naturel.

Quand vous commencerez à la posséder, elle se développera en vous progressivement et toujours de plus en plus facilement; il est plus aisé d'actionner une chose déjà en marche que de la faire partir du repos.

La valeur des importations de tabac et articles de fumeur pendant les mois d'avril 1911 et 1910, est la suivante:

	Avril 1911	Avril 1910
Produits du tabac	$299,485	$542,233
Tabac, pipes, etc.	57,267	42,429

LA VIE CHERE

Après les sombres nouvelles que nous apportèrent les courriers d'Europe relativement aux grèves anglaises, dont heureusement la brève durée atténua la gravité inévitable des résultats, d'autres nouvelles nous sont parvenues et nous parviennent encore du nord de la France, au sujet des émeutes qu'un journaliste, ami de l'humour, appela la Croisade des Ménagères. Cette révolte contre l'actuelle cherté de la vie, qui n'est pas apaisée encore, fut au début fertile en incidents tragiques ou bouffons. Belliqueuse et tumultueuse, la horde en jupons descendit à la rue, comme aux temps lointains de la Fronde, construisant des barricades et attaqua les commerçants; le sang coula à diverses reprises, de nombreuses boutiques furent saccagées, le sabotage féminin organisé. Contre cette révolte d'un nouveau genre, la lutte n'était pas chose facile; le dicton qui commande de ne pas battre une femme même avec une fleur fut évidemment impossible à respecter envers les mégères en furie, mais impossible aussi la répression habituelle aux émeutes masculines; et les ménagères ont gagné leur cause, en partie du moins, et le prix des denrées coutumières fut notablement diminué.

Le coût de la vie a-t-il donc augmenté en France de si notable façon? "Tout augmente" est une plainte que nous avons entendue depuis notre plus tendre enfance; pourtant, en établissant une moyenne annuelle du coût de la vie depuis 30 ans, nous voyons que, à part le loyer, cette plainte n'est véritablement justifiée que depuis trois ans.

En 1880 et en 1908 le chiffre moyen annuel est égal ou à peu près; dans cet intervalle, il oscille chaque année, mais sans jamais dépasser ni même atteindre le chiffre de 1880 ou de 1908, que nous prenons comme base. Non pas que certaines denrées n'aient constamment subi une hausse progressive depuis 1880, mais d'autres ont diminué en proportion; certains impôts, comme pour le sucre, notablement abaissés; certains octrois, comme pour le vin, supprimés. La seule hausse sensible est celle du logement, dont les principales causes sont les charges croissantes de la propriété, et le renchérissement de la main-d'oeuvre.

Mais depuis trois ans, le chiffre moyen s'est élevé sensiblement et constamment; le prix des denrées a suivi une marche sans cesse ascendante; le pain, la viande, les pommes de terre, les légumes secs ont atteint des prix inconnus jusqu'ici, et, cependant le bénéfice des producteurs est moindre.

Les causes de ce renchérissement inusité sont d'ordres divers: telles denrées, légumes et pommes de terre, par exemple, ont augmenté parce que les récoltes ont été mauvaises; telle autre, la viande sur pied, a subi le contre-coup d'un impôt sur le bétail étranger ou colonial à son entrée en France; mais ce ne sont là que variations accidentelles; une bonne récolte et le retrait de l'impôt (chose faite à l'heure actuelle) y remédieront. Il est des causes plus graves et d'un effet plus constant; chaque fois que la production est rendue plus onéreuse ou moins abondante, le renchérissement est fatal, et ceci est le fait d'une loi, d'un impôt, d'une grève surtout, rendant le travail plus difficile.

Ces causes n'ont pas manqué et les grèves ont été de plus en plus nombreuses. Pourtant qu'arrive-t-il? Des ouvriers se mettent en grève demandant une augmentation de salaire; ils l'obtiennent, mais le fabricant pour se couvrir de ce surcroît considérable de dépenses augmentera le prix de ses produits; le supplément de salaire que touchera l'ouvrier, il le paiera comme consommateur, et la grève, à tout bien considérer, n'est ordinairement qu'un jeu de dupes.

Cette considération, pourtant rationnelle, n'empêchera d'ailleurs pas l'ouvrier d'y jouer bien longtemps encore.

LA RECLAME NE DOIT PAS CONTRAINDRE LE COMMERÇANT.

Le chef d'une des plus grosses agences de publicité du Canada faisait remarquer récemment que 80 pour cent des ventes étaient amenées par la marchandise elle-même et 20 pour cent par les annonces. Le fabricant qui se sert constamment de la réclame peut confirmer la justesse de cette proportion.

La réclame, 9 fois sur 10, n'a pas pour but de "forcer la demande"; son objet est d'établir un courant de vente, et d'entretenir un débit suffisant.

Les solliciteurs d'agences sont trop portés à faire miroiter aux yeux du négociant le nombre incroyable de demandes que lui attirera tel article, ce n'est là qu'un procédé pour décider le négociant à en garnir son magasin; il n'en est pas dupe et le résultat d'une pareille tactique n'est pas brillant. Le fabricant qui agit de la sorte sera fort désappointé, lorsque ses agents lui rapporteront que le commerçant semble se soucier fort peu qu'il ait dépensé un millier ou un million de dollars pour faire connaître son article.

Celui qui fait de la réclame et parle de contraindre le commerçant à faire ceci ou cela, connaît bien peu la nature humaine et, à coup sûr, ne comprend rien au but de la réclame s'il préconise une telle manière d'agir. Il n'y a que très peu de privilégiés qui puissent se permettre de dicter leur volonté aux détaillants: ce sont ceux dont les produits sont universellement connus. Encore serait-il intéressant de savoir ce qu'il leur en a coûté pour arriver à ce résultat et les millions qu'ils ont dû jeter dans le gouffre de la publicité pour se permettre cette attitude.

LE PROPRIETAIRE D'UN ARTICLE EST-IL LIBRE DE LE VENDRE OU NON?

Tout possesseur d'un article peut le vendre ou refuser de le vendre, suivant son désir. Il peut le vendre à Pierre et refuser de le vendre à Paul, en basant son refus sur quelque considération qui lui paraisse de nature à le motiver, ou même sans raison aucune.

S'il vend son article à l'un d'eux et qu'en le vendant, il en restreigne l'usage, en spécifiant à qui et à quel prix le nouveau possesseur devra le revendre, il n'aura guère de recours si l'une de ces conditions n'est pas observée et la plupart des tribunaux lui refuseront leur assistance pour soutenir de telles prétentions.

Mais, par contre, aucun jugement ne pourra le contraindre à faire un nouveau marché avec cet acheteur, pas plus qu'il ne pourra l'obliger à lui fournir d'autres articles.

Le propriétaire d'un article possède incontestablement le droit de décider s'il doit le conserver, le vendre, ou le donner, aussi bien que celui de choisir la personne à laquelle il le vendra ou en fera don.

Les Canadiens se plaignent quelquefois de la difficulté qu'ils éprouvent à se procurer dans ce pays certaines marques spéciales pour lesquelles ils ont une préférence. Cependant, à mesure que la richesse et l'importance du Canada augmentent, ces plaintes diminuent. Le dernier exemple de l'importance qu'a prise le marché canadien aux yeux des manufacturiers est l'expédition du Caire d'une consignation de Cigarettes "Soussa". Cette première expédition est récemment arrivée au Canada, et les marchands peuvent obtenir un approvisionnement de ces cigarettes égyptiennes renommées, par l'intermédiaire des seuls agents canadiens, la Imperial Tobacco Co. of Canada, Limited.

LIQUEURS EAUX MINERALES

BOÎTES

CIGARES TABAC

THE MEYER THOMAS CO., LIMITED

Téléphone
Main 4560

Edifice Coristine
Montréal.

Cigarettes et Tabacs Français

Spécialement nommés par le Gouvernement Français seuls distributeurs Canadiens pour la vente de ses marques.

Ecrivez pour les prix.

Demandez notre pipe en racine de bruyère apprétiée par tous les connaisseurs.

(GARANTIE NE BRULANT PAS.)
La seule Pipe portant l'étiquette de l'Union des Ouvriers.

GENIN, TRUDEAU & CIE.,
Fabricants et Importateurs d'Articles de Fumeurs,
MONTREAL.

Lord Beaconsfield et M. Gladstone touchant le

"SUCCES"

"Le secret du succès repose sur la constance pour arriver au but."—*Lord Beaconsfield*:

"L'homme qui ne "concentre" pas est comme une machine fonctionnant avec des alluchons qui glissent—rien ne se fait."—*W. E. Gladstone.*

La constance pour arriver au but et la "concentration" durant plus de 50 ans ont fait des produits Davis & Sons ce qu'ils sont aujourd'hui.

Le Cigare "Perfection" de Davis à 10c.

est un mélange de tabacs possédant un arôme particulier. Fumez-en un et vous comprendrez la vérité de cette affirmation.

Nous fabriquons des cigares et pas autre chose depuis plus de 50 ans, et en 1867 nous remportâmes une médaille d'or dans un concours ouvert au monde entier à la Grande Exposition de Paris.

Le mélange du tabac est un grand art et le cigare **"PERFECTION"** à 10c est le plus grand développpement de cet art.

"PERFECTION" EST DOUX, MAIS D'UN AROME EXQUIS.

S. DAVIS & SONS, LIMITED, MONTREAL

Fabricants des fameux **"NOBLEMEN", deux pour vingt-cinq cents.**

Demandez le Tabac haché à fumer

RAINBOW

Manufacturé par.... THE B. HOUDE COMPANY, LIMITED, QUEBEC.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes —Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

CIGARETTES	Par mille
Richmond Straight Cut No 1, 10s	11.00
Sweet Caporal, en boites de 10 ..	8.50
Athlete, boites de 10 ou pqts 10s.	8.50
Old Judge, en boites de 10s.	8.50
Gold Crest.	
En btes de 20 à coulisse 500 3.33	6.00
Vanity Fair.	
En btes de 10 à coulisse 500 3.65	7.30
Vice Roy (Petits Cigares)	
En btes de 10 à coulisse 500 4.25	8.50
New Light (tout tabac) 10s... ..	8.50
Sub Rosa (tout tabac)..	8.50
Le Roy (Petits Cigares)	
En boites de 10	8.50
Derby en pqts de 6 (600) 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10s. ..	6.30
Prince, 7, (700) 4.02; 10s.	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, (Turques), bouts en papier	12.00
Hassan (Turques)—	
En boites de 10	8.50
Mecca (Turques)—	
En boites de 10	8.50
Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles (Turques) bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz (Turques) bouts en or, 10s	15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, $3.50	5.83
High Admiral, 10s	7.00
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold	12.00
Otto de Rose, 10s.	13.00
Bouquet, boites à coulisse, 7s. 350; 2.01	5.75
Pin Head, btes à coulisse, 6s. 600; 3.50	5.84
Piccadilly—	
En boites de 10	18.50
Pall Mall (Egyptiennes)— Bouts en liège seulement.	
En boites de 10	18.50
Pall Mall (King Size)—	
En boites de 10	25.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 2 (Liège ou papier)	
En boites de 10..	11.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 1 (Plain).	
En boites de 10..	18.00
Imperial A. A.—	
En boites plates de 10	27.00
Imperial A. A. 1—	
En boites plates de 10	35.00
Mon Plaisir—	
En boites de 20..	10.50
Duke of Durham—	
En boites à coulisse de 10	7.00
Pedro—	
En boites de 10..	7.00
Old Chum Cigarettes—	
En boites de 10	8.00
Effendi (Egyptiennes)— Liège ou papier.	
En boites de 10	12.00
Maspero Frères, cigarettes Nilometer—	
En boites de 10	20.00
Egyptian Deities No. 1.	
En btes de 10 à coulisse, 100 2.70	27.00
Egyptian Deities No. 3.	
En btes de 10 à coulisse, 100 2.00	20.00

CIGARETTES DE WILLS

	Par M.
Three Castles.	
Btes fer blanc herm. de 50	15.00
Btes fer bl. plates fantaisie de 10	16.00
En cartons de 10	15.00
Three Castles (Gold-tipped).	
En btes fer blanc plates de 50..	19.00
En btes fer blanc plates de 10..	20.00
Gold Flake.	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.50
En paquets de 10	12.50
En boites à coulisse de 10	12.50
Capstan (Doux).	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.00
En cartons (avec bouts) de 10..	12.50
En cartons de 10	12.00
Capstan (Moyen).	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.00
En cartons de 10	12.00
En cartons de 10 (avec bouts)..	12.50
Wild Woodbine.	
En paquets de 10	12.50

CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.

	Par M.
Garrick Mixture.	
En btes fer blanc herm. de 50..	19.00
En boites de 10 rembourrées. ..	19.00

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs.	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, bts 5 lbs..	1.00
Athlete, paquets ou boites, 1/12, boites 5 lbs...	1.05
Derby, en boites de fer blanc ¼s.	.95
Vanity Fair, pqts, ¼s, btes 5 lbs..	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.. ..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs.	1.00
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts 1/13s, btes 2 lbs.	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boites 5 lbs..	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Harem (Turquie), pqts, 1/16s, boites 5 lbs.	1.35
¼ lb boites de fer blanc.	1.40
Houde's (Turques)— 1/20 pqts, 5 lbs. boites	1.70
Hochfeiner (Turques)— 1/16 pqts, 5 lbs. boites	1.10
Osman (Turquie)— 1/16 pqts. 5 lbs boites	1.15

Tabacs coupés à fumer.	La lb.
Old Chum—	
En boites de fer blanc, 1/6s.. ..	.95
En boites de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En boites de fer blanc, 1 lb.. ..	.80
Pqts. 1/10s boites 5 lbs.	.79
En sacs, 1/5s, boites 5 lbs.. ..	.83
Puritan Cut Plug—	
Pqts. 1/11s, boites 5 lbs.	.85
En boites de fer blanc, ½ et¼ lb.	.85
En boites de fer blanc, 1/5s. ..	.93
En boites de fer blanc, 1 lb. ..	.83
Full Dress—	
En boites de fer blanc, 1/5 et½ lb	.95
Meerschaum—	
Pqts. 1/10s, boites 5 lbs.	.79
En boites de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En sacs 1/5, boites 5 lbs.	.83
Ritchie's Smoking Mixture—	
Pqts. 1/10s, boites 5 lbs.	.80
En tins ½ lb.	.95
Ritchie's Cut Plug—	
Pqts. 1/16s, boites 5 lbs.	.71
Unique—	
Pqts. 1/15s, boites 5 lbs.	.65
Pqts. 1 lb., boites 5 lbs.	.61
Pqts. ½ lb., boites 5 lbs...	.60
Lord Stanley—boites de fer blanc, ½ lb.	1.05
Duke's Mixture, Cut Plug—	
Pqts. 1/10 lb. cartons 2 lbs. ..	.82
Perique Mixture—	
En boites de fer blanc, 1 lb., ½ lb. et ¼ lb.	1.15
Athlete Smoking Mixture—	
½ et ¼ lb. boites de fer blanc..	1.35
Pure Perique—	
¼ et ½ lb. boites de fer blanc, pqts.	1.75
P X X X—	
1 lb. boites de fer blanc..	.95
½ lb. boites de fer blanc..	1.00
1/5 lb. boites de fer blanc.. ..	1.00
Old Virginia—	
1 lb. boites de fer blanc..	.78
½ lb. boites de fer blanc..	.80
1/16 et 1/9 pqts, 5 lbs. boites..	.72
1 lb. et ½ lb. pqts, 5 lbs. boites.	.72
Morning Dew Flake Cut—	
1/10 pqts, 5 lbs. boites	.82
1/6 boites en fer blanc..	1.00
½ lb. boites en fer blanc..	.94
1/5 sacs	.84
Blue Star—	
1/12 pqts, 5 lbs. boites	.83
Favorite—½ lb. boites en fer blanc	.78
Champaign Cut Plug—	
1/10 pqts, 5 lbs. boites	.82
1/5 boites en fer blanc	1.00
½ lb. boites en fer blanc	.96

Khaki—
1/5 boites en fer blanc 1.00
½ lb. boites en fer blanc.. .. .. .96
1/10 pqts, 5 lbs. boites .. .. .. .80
Red Star—
1/12 pqts, 5 lbs. boites .. .. .. .83
Sweet Bouquet—
½ lb. boites en fer blanc.. .. .. 1.25
Maryland -
1/12 pqts, 5 lbs. boites .. .. .. .78
¼ lb. boites en fer blanc.. .. .. .78
M. P. (Perique Mixture)—
1/11 et 1/5 pqts, 5 lbs. boites.. .88
Gold Crest Mixture—
¼ et ½ lb. boites en fer blanc.. 1.35
Social Mixture—
Pqts 1/10, boites 5 lbs. .. .. .. .75
En boites en fer blanc, ½ lb. .. .75
Seal of North Carolina—
En boites de 1/6 et ½ lb. 1.05
En sacs, 1/6s, boites 5 lbs. 1.05
1/12, ⅛ et ¼s, pqts, boites 5 lbs. .95
Old Gold—
1/12s et ⅛s, pqts, boites 5 lbs.. .95
1/6 boites en fer blanc 1.05
¼ pqts, 6 lbs. boites .. .. .95
1 lb. jarres en verre 1.05
Bull Durham—
1/10 sacs, 5 lbs. cartons.. .. .. 1.25
1/16 sacs, 5 lbs. cartons.. .. .. 1.25
Duke's Mixture (Granulated)—
1/10 sacs, 5 lbs. cartons .. .. .. .85
Calabash Mixture—
1 lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.15
½ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.15
¼ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.20
⅛ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.35

NATIONAL SNUFF CO., LTD.

Landry's Light Snuff—

	Barillets ou Jarres
Rose No. 1	32
Merise	32
Rose extra	36
Macaba	38
Scoth (pqts 1 lb. et boites 5 lbs)	50
Scoth, en jarres de 5 lbs.	52

Houde's Dark Snuff—

Naturel	33
Rose No. 1	34
Rose & Bean	34
Rose Extra	36
Merise	34
Macaba	41
Scoth en pqts 1 lb. et btes 5 lbs.	50
Scoth en jarres 5 lbs.	52

Copenhagen—en boites 1/12 lb... 90
Horseshoe—en boites de 1/12 lb. 90

Tabacs américains à fumer. La lb.

Pride of Virginia-
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons.. .. .. 1.33
Old English Curve Cut—
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.33
¼ lb. boites en fer blanc (fermeture hermétique) 1.40
Rose Leaf (coupé fin à chiquer)—
1 oz. torquettes, en 1 lb. drums, 1.22

Van Bibber Cut Plug.
Btes fer bl. 1/10 lb. 2½ lb. cartons. 1.28
(Foncé ou aromatique)

Mayo's Cut Plug.
Paquets 1/10 5 lbs. cartons. 1.00
Paterson's Seal—
1/5 lb. boites, cartons 5 lbs. .. 1.09
Tuxedo Granulated Plug—
1/10 boites en fer-blanc, 2½ lbs. cartons 1.35
Lucky Strike—
¼ btes en fer blanc 3 lbs. cartons 1.28
1/5 lb. boites en fer blanc, cartons 5 lbs. 1.28
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.33
½ lb. boites en fer blanc 1.26
1 lb. boites en fer blanc 1.24

Tabacs américains à chiquer en palettes.

Battle Ax—12 lbs. caddies.. .. .. .93
Piper Heidsieck—10 lbs. caddies. 1.20
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies... 1.19
Horseshoe—12 lbs. caddies. 1.03
Star, 12 lbs. Cads.. .. .. 1.03
Climax, 12 lbs. Cads. 1.03
Spear Head, 18 lb. Cads. 1.03
Lucky Strike (Palette)—
15 lb. Caddies (Palettes 15 oz.) 1.38
Westover (Plug)—
10 et 20 lbs. cads (Palettes 10 oz) 1.19

TABACS A FUMER DE WILLS

Capstan Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.33
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
" 1/16		1.61
Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
" 1/16		1.42
Full (fort)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
" 1/16		1.41

Boites fer blanc décorées.

Mild (doux) 1/6		1.43
Medium (moyen) 1/16		1.33
"	⅛	1.33

Capstan Mixture.

Boites fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33

Traveller.

Boites de fer blanc décorées à charnières	1s	1.12
Boites de fer blanc décorées à charnières	½	1.23
Boites de fer blanc décorées à charnières	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets plats sous étain	⅛	1.23
Paquets plats sous étain 1/16		1.23

Westward Ho Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.33
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.33
Paquets papier étain	⅛	1.33

Ocean Mixture.

Boites fer blanc rondes	1s	1.03
Boites fer blanc hermétiques	1s	1.08
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.13
Boites fer blanc hermétiques	½	1.13

Latakia.

Boites fer blanc hermétiques	½	1.59
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.58

Black Cut Cavendish.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Gold Flake.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.38

Liverpool Irish Twist.

Boites fer blanc hermétiques, 3 lbs		0.98
Tagger, rouleaux 2 lbs.,... 10 lbs.		0.98
Boites fer blanc hermétiques (rouleaux 2½ lbs.) .. .. 5 lbs.		0.98

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.33

Old Friend Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.00

Tabacs à cigarettes de Wills.

Three Castles
Boites fer blanc hermétiques

Mild (doux)	½	1.55
"	¼	1.58
"	⅛	1.58
Medium (moyen)	¼	1.48
"	⅛	1.53

Paquets papier et étain.

Medium (moyen)	⅛	1.38
" 1/16		1.43
Mild (doux) 1/16		1.43
"	⅛	1.43

Best Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.33
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Bright Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.10

TABAC A FUMER PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)	½	1.35
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
" 1/16		1.54
Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
" 1/16		1.33
Full (fort)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
" 1/16		1.33

Navy Mixture.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.38
Paquets papier et étain	⅛	1.38
Paquets papier et étain 1/16		1.38

TABAC A CIGARETTES PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.48
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.48

TABAC A FUMER DE LA RICHMOND CAVENDISH CO.

Pioneer.

Boites fer blanc plates	½	1.23
Boites fer blanc plates	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Paquets papier et étain	⅛	1.23

Richmond Smoking Mixture.

Boites fer blanc rondes	¼	1.10

Gem of the Ocean Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.06

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.13

TABAC A FUMER DE LAMBERT & BUTLER

Log Cabin.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.28

Sundried Honeydew.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.38

Viking.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.28
Medium (moyen)	¼	1.30
Medium (moyen)	⅛	1.35

Varsity Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.58

Waverley Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.33

Frontier Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.58

Prince of Wales Mixture.

Btes rondes 1er blanc herm...	¼	1.48

Garrick Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques..	½	1.55
Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.58
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.58

TABACS A CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

May Blossom.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.58
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.68

TABACS DE MACDONALD

Cut Golden Bar.

Boîtes fer blanc hermétiques—

Mild (doux)	¼	1.58
Mild (doux)	⅛	1.58
Medium (moyen)	¼	1.58
Medium (moyen)	⅛	1.58
Full (fort)	⅛	1.58

TABACS A FUMER DE F. & J. SMITH

Glasgow Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	1s	1.28
Btes rondes fer blanc herm...	½	1.31
Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.31
Btes rondes fer blanc herm...	⅛	1.36

Sun Cured Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	1s	1.35
Btes rondes fer blanc herm...	½	1.36
Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.38
Btes rondes fer blanc herm...	⅛	1.38

Tabacs Ogden — **La lb.**

Beeswing—

Boîtes en fer blanc décorées, 1s.	1.10
½ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
⅛ pqts, cartons 2 lbs.	1.23
1/16 pqts, cartons 1 lb...	1.25

Ogden's Navy Mixture—

⅛ et ¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

(Empire Branch)

Tabacs à chiquer.

Bobs, 6s, 21 lbs et½ cads., 12 lbs.	46
Bobs, 12s, Butts, 24 lbs, ½ Butts, 12 lbs.	46
Bobs Bars, 6½ morc. à la lb., ½ Butts, 10 lbs.	46
Currency Bars, 12s, 12 morc. à la lb., Butts 24 lbs., ½ Butts, 12 lbs.	46
Currency, 2 x 4, 6½ à la lb., ½ Butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12s., ½ Cads., 12 lbs.	46
Stag 5 1/3 cuts, ½ Butts, 12 lbs., boîtes, 6 lbs.	38
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	44
Pay Roll, 10 2/3 oz. barres, 5 morc. à la barre, 7½ morc. à la lb. butts 20 lbs. et 5½ lbs..	56
Pay Roll, 2 x 3, 7 à la lb., 22 lbs. cads et 12 lbs ½ cads.	56
Pay Roll, barres 6 2/3 oz. (mince), 7½ m. à la lb., boîtes, 5 lbs.	56
Moose, barres 14½ oz., 5 morc. à la barre, 5½ morc. à la lb., Moose 11s.	40 40
Black Watch, 6s., 18 lbs., ½ Butts 9 lbs. chaque	44
Black Watch, 12s., ¼ Cads., 6 lbs.	45
Snowshoe bars, 6½ morc. a la lb., butts 22 lbs., ½ butts, 11 lbs. ..	43

Tabacs à fumer.

Amber 8s et 3s	60
Ivy 1½ x 4, 7s 17 lbs., Butts et ½ Butts 8½ lbs.	50
Shamrock 2 x 4 et Barres 6s, ½ Butts 10 lbs. boîtes 5 lbs... ..	45

Tabacs coupés à fumer.

Great West 8s pouches	59
1 Regal Cube Cut, 9s, boîtes fer-blanc	70

THE B. HOUDE CO., LTD., QUEBEC.

Tabacs coupés à fumer.

Trappeur—

pqts ⅛, boîtes 5 lbs.	32
sacs 1/12, boîtes 5 lbs.	48
pqts ½ et 1 lb.	30

Comfort—

sacs ⅛, boîtes 5 lbs.	32
sacs 1/10, boîtes 5 lbs.	40
sacs 1/12, boîtes 5 lbs.	48

Casmo—

pqts 1/6, boîtes 5 lbs.	24
pqts ½ et 1 lb...	20

O. K. No 1—

1/6 pqts, boîtes 5 lbs.	50

O. K. Mixture—

⅛ pqts, boîtes 5 lbs.	32

Horse Shoe Solace—

pqts 1/10, boîtes 5 lbs.	40
pqts ½ et 1 lb.	40
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt.	48
boîtes en fer blanc ½ lb.	43

Gold Block—

pqts 1/12, boîtes 5 lbs...	50
sacs 1/12 et 1/7, boîtes 5 lbs. ..	50

Brown Shag—

pqts 1/10, boîtes 5 lbs.	40
pqts ½ et 1 lb...	38

Signum Cut Plug—

sacs 1/12, boîtes de 5 lbs.	48
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs.	40
pqts ½ lb.	38

Carillon (à fumer et à chiquer)

pqts 1/10 boîtes de 5 lbs.	40

Como—

pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt	38
pqts 1/9, boîtes de 5 lbs.	36

Lion Brand—

sac papier 1/10, boîtes 5 lbs. ..	35

Houde's No. 1.—

pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt	44
pqts 1/7, boîtes de 5 lbs.	45
pqts de ½ et 1 lb...	40
valises de 1 lb...	44

Micmac—

sacs de papier 1/10, boîtes de 5 lbs...	30

Houde's Fine Cut—

sacs papier 1/12 et 1/6, boîtes 5 lbs...	52

Hudson—

pqts 1/12, boîtes de 3 lbs.	52
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs.	52

Golden Leaf—

pqts 1/12 et 1/6, boîtes de 5 lbs.	48
boîtes en fer blanc 1 lb.	54
boîtes en fer blanc ½ lb.	58
boîtes en fer blanc ¼ lb.	65

Rainbow—

pqts 1/9, boîtes 5 lbs.	70
boîtes en fer blanc ½ lb.	73
boîtes en fer blanc ¼ lb.	78
sacs 1/5, boîtes de 5 lbs.	78

Cremo—

pqts 1/12, boîtes de 5 lbs.	48

Standard—

pqts 1/9, boîtes 5 lbs.	70

Jockey—

pqts 1/12, boîtes 5 lbs.	48

Sunrise—

pqts 1/10, boîtes 5 lbs.	70

Patriot—

boîtes en fer blanc de 1 lb. ..	25

Cavendish—

pqts ½ lb.	35

Handy—

sac 1/10, boîtes 5 lbs.	70

Alice—

sacs 1 lb.	25

Tabacs Naturels, coupés, à fumer.

Parfum d'Italie—

pqts 1/12, boîtes de 5 lbs.	48

Mon Ami (Pur Quesnel)—

pqts de 1/9, boîtes 3 lbs.	65
pqts de ½ et 1 lb...	50

Red Cross—

pqts de 1/10, boîtes de 5 lbs. ..	40
pqts de ½ lb.	40
sacs de 1/7, boîtes de 5 lbs. ..	55

Tiger—

pqts de 1/10, boîtes de 5 lbs...	40

Montcalm—

sacs 1 lb.	20

Zouave—

pqts ⅛, boîtes de 5 lbs.	31
pqts ½ et 1 lb.	30

Encore—

pqts 1/10, boîtes de 5 lbs.	40
pqts ½ et 1 lb.	38
sacs 1/7, boîtes 5 lbs.	48

Rouge et Quesnel—

pqts 1/10, boîtes de 5 lbs.	38
pqts 1/5, ½ et 1 lb.	35

Mon Plaisir—

pqts 1/9, boîtes de 2 et 5 lbs ..	70

Quesnel—

pqts ¼, ½ et 1 lb.	40

Houde's Best one dollar Mixture—

pqts 1/10 lb., boîtes 5 lbs.	80
pqts ¼, ½ et 1 lb.	80

Gold Cross—

pqts ⅛, boîtes de 5 lbs.	50
pqts ½ et 1 lb.	50

Napoléon—

pqts 1/10, boîtes de 4 lbs.	40
pqts ½ et 1 lb.	35

Blue Cross—

pqts ⅛, boîtes de 5 lbs.	32
pqts ½ et 1 lb.	30

Houde's Sixty cents—

pqts 1/7, boîtes de 5 lbs.	50

Bellefeuille—

pqts 1/6, boîtes de 5 lbs.	24
pqts 1/3 lb.	24
pqts de 1 lb.	20

Houde's Quesnel—

pqts 1/14 et ⅛, boîtes de 5 lbs.	60

Iroquois—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 40

Prairie—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 38

Rouge—
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs. 24
1 lb. 20
½ lb. et ¼ lb. 24

Golden Broom—
boîtes en fer blanc 1/6 lb. en boîtes de 10 lbs. 40

Tabacs à Cigarettes

Rugby—
1/9 (boîtes à coulisse), boîtes 5 lbs... 67
pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. 60
pqts ½ et 1 lb. 60

Petit Bleu—
pqts 1/12 et ⅛, boîtes de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb., sous étain 40

L. L. V.—
pqts ½ lb., sous étain 40
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48

Petit Poucet—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48

Le Petit Jaune—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 46

Snowboda—
boîtes à coulisse 1/9, boîtes 5 lbs. 64

Carlo—
pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. 55

Ali Baba—
pqts ¼, boîtes de 5 lbs. 60
boîtes à coulisse 1/9.. 65

Tabac Turc, Yafa, à Cigarettes—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 80
pqts ¼ lb. 80

Tabac coupé fin, à chiquer

Chocolate Fine Cut—
boîtes en fer blanc 1 lb... 65

Tabac à chiquer en tablettes

Spun Roll—
boîtes 1/16 et 1 lb. 60

Tabac naturel coupé et pressé

Orignal—
pqts ¼ et ⅛, boîtes de 5 lbs. .. 60

Coupé, Tranché ou Palettes.

Transfer—
boîtes à coulisse 1/7, boîtes 5 lbs. 50

Atlas—
1/7 (boîtes à coulisses), bts 5 lb. 49

Bamboo (Curved Cut)—
boîtes en fer blanc, 1/10, bts 3 lbs. 75

Caribou—
boîtes 1/7, boîtes de 5 lbs. 50

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

Martell & Co., Cognac (4) — La cse

Une Etoile	12 Bout.	12.75
3 Etoiles	"	16.00
V. O.	"	17.25
V. S. O. P.	"	18.75
V. V. S. O. P. . . .	"	38.00

Jules Robin & Cie., Cognac (4)

Bouteilles	9.50
24 Flasks	10.00
En fûts . . . . . le gallon	4.25

ABSINTHE — La cse

Gem. Pernod (1) 24 bout. litres	14.00
Gemp. Pernod (14)..	13.50
Pernod Fils (12)..	14.50
Jules Pernod (2) 12 bouteilles, litres	11.50

AMERS

Amer Picon (12)..	11.00
L. C. F. C. (1)	
Jamaica .. ..chop.	6.00
Celery.. .. .. chop.	6.00
Girlings Orangé (14)	9.00
Levert & Shudel Orange (14) ..	9.00
Tot (14)	7.50

APERITIFS

Bacchus (2) 12 bouteilles, litres	8.00
Delor & Cie (2) Caisse de 12 bouteilles	12.50
Dubonnet (1) Litres.	10.00
Stone's Lime Juice, 12 pintes (5)	3.00
" Lime Juice Cordial, 12 pts.	3.00

BIERES

	Pts.	Chop.
Bass' (4) Emb. par E. & J. Burke.	.2.65	1.65
Bass' (2) Emb. par Daukes' & Co.	.2.40	1.55
Bass' (4) Emb. par C. G. Hibbert.	..2.65	1.65

Bass & Co.'s Ale

Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)

Pintes	2.65
Chopines..	1.65
Splits..	1.20

Bass' (14) Moline Co.

Marque Monkey.	2.60	1.70
Marques Monkey, Nips ..		1.15

Bass R. Porter & Co., (14)

Harque Bull Dog .. .. pintes	2.60
Marque Bull Dog .. .. chop.	1.70
Marque Bull Dog.. .. .. splits	1.15

Bass' (2)
Emb. par W. E. Johnson & Co.

	pts.	chop.	splits
Doz.	2.40	1.50	1.00

Bass' (6)	pts.	chop.
Bull's Head..	2.65	1.65

Bass & Co. (6)	en fûts
Hhds..	40.00
Bbls	28.25
India Pale, Kilderkins, 18 gals.	15.00
India Pale, Firkins, 9 gals . .	8.00
No 1, Winter ale, Firkins, 9 gals.	10.00
Castre Brand, Bout. grès chop.	1.65

Pabst (1)	chopine
Export, 10 doz.	12.75
Blue Ribbon, 10 doz.	13.75

BIGARREAUX

L. A. Price (1)	Pintes	chop.
Bigarreaux au Marasquin.	8.00	9.00
Teysonneau (12) Bigarreaux au Marasquin.	8.00	9.00

BOURGOGNES BLANCS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Chablis, par cse de bout. . 7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.

Bouchard, Père & Fils (12)

	bout.	½ bout.
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	

J. Calvet & Cie (6)

Chablis	11.50	12.50

F. Chauvenet (15)

Montrachet (mar. Guiche)	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25

Dufouleur Père & Fils (14)

Chablis	7.00	8.00
Meurseault..	12.00	13.00

C. Marey & Liger-Bélair (4)

	Bout.	½ bout.
Chablis	8.50	9.50

Morin, Père & Fils (2)

Chablis, 1898	7.50	8.50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils (12)

Bourgogne Mousseaux ..	15.00	16.50
Beaune	17.00	18.50
Nuits	19.00	20.50
Chambertin..	22.50	24.00

J. Calvet & Co., Bordeaux, France (6)

Pommard, Cachet Rose ..	22.00	24.00
Chambertin, Cachet Rouge	22.00	24.00

Dufouleur Père & Fils (14)

Nuits..	16.00	17.00
Pink Pearl (ligne spé.)..	18.00	19.00
Chambertin..	20.00	21.00

M. Marey & Liger-Bélair (4)

Nuits — rouge..	17.00	18.50

Morin, Père & Fils (2)

Sec-Mousseux	12.50	13.50

A. Lalande & Cie (5)

Chambertin..	16.00
"Oeil de Perdrix" (2)	12.00 14.00

BOURGOGNES ROUGES

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Mâcon par cse de bout. .. 6.50
VD Beaune, par cse de bout.... 7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.

Bouchard, Père & Fils (12)

Mâcon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune..	9.00	10.00
"Club"	7.00	8.00
Pommard..	10.00	11.00
Nuits	12.00	13.00
Chambertin	16.50	17.50
Clos de Vougeot	22.00	23.00

J. Calvet & Cie (6)

Beaune, 1889	9.00	10.00
Pommard, 1887.	11.50	12.50
Volnay, 1889	13.75	14.75
Chambertin, 1887	18.00	19.00

F. Chauvenet (15)

Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin..	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton (Clos-du-Roi). ..	15.50	16.50
Nuits..	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.50

Moulin-à-Vent. Maçon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Mâcon (Choix)	6.50	7.50

Dufouleur Père & Fils (14)

Mâcon	6.00	7.00
Beaujolais	6.50	7.50
Moulin à Vent	7.00	8.00
Beaune	8.00	9.00
Nuits	9.00	10.00
Volnay	9.50	10.50
Pommard	10.00	11.00
Corton	12.00	13.00
Chambertin	14.00	15.00
Clos Vougeot	18.00	19.00

A. Lalande & Cie (5)

Mâcon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Pommard	6.60	7.60
Beaune	6.00	7.00

M. Marey & Liger-Bélair (4)

Beaujolais	6.25	7.25
Mâcon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommaru	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50

Morin, Père & Fils (2)

Mâcon	5.00	6.00
Beaume	7.00	8.00
Pommard	6.50	7.50
Nuits	8.50	9.50

Chanson, Père & Fils (5)

Bourgogne Royal	10.00	11.00

CHAMPAGNES

C. A. Cardinal (2)	**Bt.**	**½ Bt.**	**Splits**
Extra Dry	12.50	13.50	14.50

Deutz & Gelderman (14)	**Bout.**	**½ Bout.**
Gold Lack Brut, 1898	31.00	33.00
Extra sec, 1900	28.00	30.00

Duc de LaGrange (2)	**Bt.**	**½ Bt.**	**Splits**
Sec	9.00	10.00	11.00

Duc de Montlouis (1)	**Bout.**	**½ Bout.**
Cuvée Réservée	10.00	11.00
Carte Noire	12.50	13.50
Carte D'Or	14.00	15.00
Carte Blanche ¼ bout.	15.00	12.50 13.50

Duc d'Origny (2)	**Bt.**	**½ Bt.**	**Splits**
Louis Duvau (5)		13.50	15.00

Gratien & Meyer (14)	**Bt.**	**½ Bt.**
Caisses ou paniers	13.00	14.00

Heidsieck & Co. (5)

Dry Monopole	31.00	33.00

Edmond Massé & Fils

Carte Noire	10.00
Carte Blanche	14.00
Carte Or	20.00

Moët & Chandon (7)		
White Seal, very dry	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
Imperial Crown, Brut	40.00	42.00

G. H. Mumm & Co. (6)

Extra Dry	30.00	32.00
Selected Brut	33.00	35.00
Cordon Rouge	33.00	35.00
Selected Brut, Vintage, 1900	40.00	42.00
Brut, Vintage, 1898	45.00	
Brut, Vintage, 1895	52.00	
Cordon Rouge Brut, Vintage 1904	36.00	38.00
Cordon Rouge Brut, Vintage 1898	45.00	

Piper-Heidsieck (2)	**Bt.**	**½ Bt.**	**Splits**
Sec	28.00	30.00	32.00
Très sec	30.00	32.00	34.00
Brut	28.00	30.00	32.00

Escompte de commerce 10%.

Louis Roederer (1)	**Bt.**	**½ Bt.**
Grand Vin sec	28.00	30.00
Vin Extra sec	28.00	30.00
Brut spécial Cuvée	30.00	32.00

Ve Pommery, Fils & Cie (12)		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut (vin naturel)	30.00	32.00

CIDRE

"Land of Evangeline" (7)	**La cse**
Pintes	2.25
Chopines	1.75
Splits	1.10

CLARETS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)

Purs Clarets Français.

Médoc ½ Bout.	4.00
VD 6 Grand Ordinaire, par cse "	4.50
VD 5 Première Côte, par cse "	4.75
VD 4 Moulin supérieur, par cse "	5.50
VD 3 Grand Cantenac, par cse "	6.75

½ Bout., $1.00 par caisse extra.

En fûts, en Hhds, demi-quart et 8ème de Hhd., depuis $1 par gallon.

Barton & Guestier (4)	**Bt.**	**½ Bt.**
Floirac	5.00	6.00
Médoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Bailtailey	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Léoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00

Bordeaux Claret Co. (14)		
Côtes	3.50	4.50
Bon Paysan	3.60	4.60
Bon Bourgeois	4.00	5.00
St-Julien	4.50	5.50
Montferrand	5.00	6.00
Château Brûlé	5.00	6.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Pontet Canet	9.00	10.00

J. Calvet & Co. (6)	**Bt.**	**½ Bt.**
St-Vincent	3.50	4.50
Médoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50

Château Lascombe (1)		
Margaux	2.50	3.25

Delor & Cie (2)	**Brl.**	**½ Brl.**
Palus gal.	0.95	1.05
Château Montferrand	1.00	1.10
Tivoli	1.10	1.20
Fronsac	1.15	1.25
Bas Médoc	1.35	1.50
	12 bt.	**24½ bt.**
Médoc cse.	4.00	5.00
St-Julien	4.50	5.50
St-Estephe	5.00	6.00
Château des Jacobins	5.50	6.50
Panillac	5.50	6.50
St-Emilion	6.00	7.00
Château Pontet Canet	6.00	7.00
Château Pape Clément	10.00	11.00

J. Dutrenit & Co. (14)		
Bon Bourgeois	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
Margaux	7.00	8.00
Pontet Canet	9.00	10.00

Faure Frère (3)		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
St-Emilion	4.50	5.50
Ch. Dugay	6.00	7.00
Floirac	4.50	5.50
Médoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes le gallon	0.00	1.00

Fleury & Fils (2)	**qts.**	**pts.**
Médoc	2.50	3.00

L. Gaudin & Cie (1)		
St-Julien	3.00	3.50
St-Estèphe	3.25	3.75

Nathaniel Johnston & Fils (12)		
Ordinaire	4.25	5.25
Château Chamfleuri	4.25	5.25
St-Loubès	5.25	6.25
"Club"	5.50	6'50
Médoc	5.75	6.75
Margaux	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Léoville	19.00	20.00
Château Larose	19.00	20.00
Château Margaux	21.00	22.00
Château Lafitte	22.00	23.00

A. Lalande & Cie(5)		
1893 Médoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estèphe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Léoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latreille & Cie (2)		
St-Julien	2.50	3.00

V. Pradel & Cie. Médoc (2) 3.25 3.75

P. Vernot & Cie St-Julien (2) 3.25 3.75

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. (14)	**La cse**
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American	9.50

Eagle Brand (1)	
Manatthan	8.25
Brandy	8.25
Whisky	8.25
Martini	8.25
Gin	8.25

G. F. Heublein Bros. "Club" (5)

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis 12.75

D. McManamy & Co.'s (19)	**La cse**
"Saratogo" Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin	8.25

COGNACS

Balzac à preuve (7) gall. 4.00

Bisquit, Dubouché & Cie (5)	**La cse**
* Bout.	9.50
10 ans d'âge Bout.	12.50
Old Liqueur, 20 ans d'âge. Bout.	16.00
* ½ Bout.	17.00
V.V.S.O.P., 55 ans d'âge, Bout.	45.00
Au gallon	4.10 à 10.00

Boulestin & Cie (1)	**1 cse**	**5 cses**
* Bout.	12.00	11.75
* 24 flasks	13.00	12.75
* Fluted Bout.	12.00	11.75
* ½ Bout.	13.00	12.75
*** Bout.	15.00	14.75
V. S. O. P. Bout.	20.00	19.50
V. V. S. O. P. Bout.	28.00	27.50
1846 Bout.	45.00	.....

Boutelleau, Fils (14) — La cse

Colombe .. .. Bout. 9.00
Colombe.. .. .. .. Demi-Bout. 10.00
Colombe .. .. 32 flasks 11.00
V. S. O. P. 1855.. .. .. Bout. 18.00
Doctor's Special .. .. .. Bout. 11.00
V. O. 1875 .. .. Bout. 13.50
Boutelleau (14) en fûts, gal. 4.00 à 4.75

Jos. Brémon & Co. (14) — La cse

*** .. ..Bout. 5.50
*** .. .. flasks 6.50
***.. .. .. ½ flasks 7.50

Sorin (14) en fûts, gal .. 4.25 à 5.50
Sauvion (14) en fûts, gal. .. 5.00 à 6.50

J. M. Boutin & Cie (2) — La cse

Marque Alligator .. .. ..Bout. 8.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Carlat & Co. (14) — La cse

Bouteilles 7.00
½ Bouteilles 8.00

C. D. A. Brandy Liqueur (14)

50 ans d'âge 36.00

Jules Coadon & Co. (6) — La cse

12 Bouteilles.. .. .. 8.00
24 flasks 9.00
Au gallon .. .. 3.90 à 4.50

Cognac City Distillers Association (14)

*** .. .. Bout. Ord. 9.00
*** .. .. Bout. Foncées 9.00
*** .. .. ½ Bout. 10.00
*** .. .. Flasks (32) 10.50
Doctor's Friend.. .. .. Bout. 10.00
Gold Seal Flutes.. .. .. 10.00
V. O. 12 ans 12.00
V. S. O. P. 20 ans 15.00
X. X. O. 1875 .. .. 23.00
Liqueurs 50 ans, Réserve 36.00
En Fûts .. .. 4.00 à 4.50

Clouret (7) 10.00

au gal.

3 Grapes, Vieux .. .. .. 3.75 à 4.00
V. O. .. .. 3.95 à 4.15

Comandon & Co. (6) — La cse

Special 9.50
Réserve extra 10.50
Réserve 1878.. .. ..12.50
** et X. O. 15.00
V. S. O. P. 16.50
Au gallon .. .. 4.50 à 7.50

Chs Couturier & Cie (2) — La cse

*** 7.50
En caisse de 24 ½ bouteilles et en — **Au gal.**
caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En fûts .. .. 3.75 à 4 00

— La cse

48 Flasks.. .. ..10 00
1 Etoile.. .. .. Bout. 11.50
3 Etoiles.. .. .. Bout. 14.00
V. S. O. .. ..Bout. 16.50
V. S. O. P. .. ..Bout. 18.25

Dervos & Cie (1) — 1 cse — 5 cses

Bouteilles.. .. .. 8.00 — 7.75
½ Bouteilles.. .. .. 9.00 — 8.75
24 Flasks n. c. .. .. 9.00 — 8.75

M. Durand & Cie (1) — La cse

*** Bouteilles 5.50
*** ½ Bouteilles 6.50
*** ¼ Bouteilles 7.0
16 flasks 5.5
24 flasks n. c. 6.00
32 flasks 6.75
48 ½ flasks n. c. 7.00

V. Fournier & Cie. (1)

12 Bouteilles Pintes, Spécial .. 9.00
12 Bouteilles Pintes, 7 ans .. 10.00
12 Bouteilles Pintes, 12 ans .. 11.50
12 Bouteilles Pintes, 20 ans .. 14.00
12 Bouteilles Pintes, Médicinal. 12.00
12 Bouteilles Pintes, 1 Etoile . 12.00
12 Bouteilles Pintes, 3 Etoiles . 14.00
12 Bouteilles Pintes, V.S.O.P. . 21.00

Fromy & Rogée & Cie (6)

Médical Réserve 12.00
Médical Réserve, V. O. 15.00

Gonzalez, Staub & Cie (1) — La cse

Bouteilles 9.00
½ Bouteilles 10.00
24 flasks 10.00

Jimenez & Lamothe (14)

*** .. .. Bout. 11.00
1865 Liqueur .. .. Bout. 18.00
En fûts .. .. 4.50 à 4.75

Lagrange & Co. (14)

V. O. .. .. Bout. 7.00
V. O. .. .. 24 flasks 8.00
V. O. .. .. 48 flasks 9.00

Lucien Foucauld & Cie. (9)

Bouquet .. .. Bout. 9.50
Bouquet .. .. ½ Bout. 10.30
Bouquet .. .. 32 Flasks 11.45
Médico-Tonic .. .. Bout. 11.50
X X X .. .. Bout. 12.00
X X X X* .. .. Bout. 14.00
V. S. O. P. .. .. Bout. 17.00
V. V. S. O. P. .. .. Bout. 22.00
1847 .. .. Bout. 48.00

De Luze, Fils Aîné (1)

12 Bouteiles Pintes 7.50
24 Bouteilles Chopines 8.50
24 Flasks 8.00
48 Flasks 8.50

F. Marion & Cie (2)

*** .. .. Bout. 6.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Au gal.

En fûts .. .. 3.40 à 3.75

Moutet (7)

Bouteilles.. .. .. 16.50

Au gal.

En fûts pour coupage 7.00

Otard, Dupuy & Cie (15) — La cse

Spécial Bout.-9.50
Une étoile .. .. Bout. 12.00
Deux étoiles .. .. Bout. 14.00
Trois étoiles .. .. Bout. 16.00
V. S. O. P... .. .. Bout. 17.00
Au gallon depuis 5.00

Parville & Cie (2) — La cse

***.. .. .. 12s Bout. 5.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

C. Pluchon & Cie (1) — 1 cse — 5 cses

Bouteilles .. .. 7.25 — 7.00

Quantin & Co. (6) — La cse

*** .. .. Bout. 9.50
Au gallon .. .. 4.25 à 5.50

Régnier & Cie (14)

*** .. .. Bout. 5.50
*** .. .. Flasks 6.50
*** .. .. ½ Flasks. 7.50

Renault & Cie (12)

* .. .. Bout. 10.00
V. O. .. .. Bout. 12.00
3 étoiles S. V. O. .. .. Bout. 15.00
V. S. O. P. .. .. Bout. 21.00
Club .. .. Bout. 18.00
50 ans d'âge .. .. Bout. 40.00
Au gallon.. .. .. 4.00 à 10.00

Ph. Richard (2)

S. O., 40 ans .. .. Bout. 25.00
20 ans flûtes .. .. Bout. 16.00
Médicinal .. .. Bout. 14.50
V. S. O. P. .. .. Bout. 12.25
Special Reserve .. .. .. Bout. 11.00
V. S. O. P. .. .. Bout. 10.50
V. O. .. .. Bout. 9.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Au gall.

Ph. Richard (2) .. .. 3.50 à 6.50

La cse

J. Denis Henry Mounié & Co. (7) 11.50
Union Vinicole des Charentes et de la Gironde (14)

St-Julien .. .. 5.50 — 6.50
Château Pontet Canet 1905 12.00 — 13.00
Château Lafite let Vin.. 16.50 — 17.50
Château Lafite 1905.. .. 17.50 — 19.00
Château Margaux 1905 .. 18.00
Château Margau 1907 .. 18.00
Château Mouton Rothschild 1905 .. .. 19.00 — 20.00
Château Latour 1905.. .. 19.20 — 20.00

Valin & Frère (2) XXX .. Bout. 4.50
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

EAUX

Apenta Hungarian, Aperitive (5) — La cse

25 Pintes 6.25
50 Chopines.. .. .. 9.50
Gazeuse, Splits.. .. .. 5.50

Apollinaris (5)

50 Pintes 7.50
100 Chopines 10.00
100 Splits 8.58

S. Birch & Co. (14)

Ginger Ale .. .. .. Bombays 1.35
Ginger Ale .. .. Splits 0.90
Soda .. .. Bombays 1.25
Soda .. .. Splits 0.90

Cantrell & Cochrane (4) — La doz.

Belfast Ginger Ale 1.40
Club Soda 1.40
Seltzer 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40
Dry Imperial Ginger Ale 1.50

Schweppe's, de Londres (12) — La doz.

Soda Water Co. Cylindres, pr. 2. 1.35
Soda Water, Bombays, pour 3... 1.50
Soda Water, Splits, pour 1 .. .. 0.90
Dry Ginger Ale Champagne, Pts. 1.35
Dry Ginger Ale Champagne, Spl. 0.90
Seltzer 1.40
Ginger Beer 1.25

Vichy (2) — La cse

La Capitale, 50.. .. .. .. Bout. 5.00
La Sanitas (gazeuse) 50.. Bout. 8.00
La Sanitas, 100.. .. .. .. ¼ Bout. 9.00
St-Nicolas .. .. 50 Bout. 7.00
La Neptune .. .. .. 50 Bout. 6.00

Vichy Limonade (2)

— 50 Bout. — 50 ½ Bout.

La Savoureuse, caisse — 7.50 — 5.00
La St-Nicholas, caisse — 7.50 — 5.50

Vichy St-Yorre (14) — La cse

Source Spéciale.. .. .. 8.00

Bassin de Vichy (1)

Source St-Louis, 50 Bouteilles.. 8.00

EAU MINERALE FRANÇAISE

PERRIER (6)

Caisse, 50 quarts	7.50
Caisse, 100 pints	10.50
Caisse, 100 splits	8.50

Prix spéciaux pour lots de 25 caisses

GINGER ALE IMPORTE

Belfast Mineral Water Co. (2) — Doz.

Traders Brand, Extra Dry ord. ½ Bout.	0.90

GINS

Boll & Dunlop (7) — La cse

Caisses Rouges	11.50
Caisses Vertes	6.25
Caisses Violettes	5.25
	Au gall.
En fûts	3.50

Burnett (15)

London Dry	7.50
Old Tom	7.50

John de Kuyper & Son (4)

Caisses Rouges	15s	11.75
Caisses Vertes	12s	6.25
Caisses Violettes	24s	5.50
Au gallon		3.15 à 3.30

Blankenheym & Nolet (14)

Marque "Clef" caisses rouges	10.50
Marque "Clef" caisses vertes	5.00
Marque "Clef" caisses violettes	5.00
Au gallon	3.00 à 3.25
Dutch Dry Gin	7.50

Africander (12) 10.50

Africander, chopines (24) 11.50

Greenless & Co. (14)

Old Tom Gin	6.50
London Dry Gin	6.50
Au gallon	2.50 à 3.00

Herman Jansen Schiedam (2)

(Marque Gold Finch)		La cse
10 ans, Cruches Cristal, 1-16 g.	24s	7.50
10 ans, Cruches Cristal, ⅛ gal.	12s	7.00
10 ans, Cruches Cristal, ¼ gal.	24s	12.00
Caisses jaunes, Bt. Blanches,	15s	12.00
Caisses bleues, Bt. Blanches,	12s	6.00
Caisses bleues, Flasks Blancs,	24s	8.00
Caisses rouges, Bt. Noires,	15s	10.95
Caisses vertes, Bt. Noires	12s	5.00
Caisses violettes, Bt. Noires,	24s	5.00

P. Hoppe, "Night Cap" (1)

Caisses rouges	10.00
Caisses jaunes	11.00
Caisses vertes	4.75
Caisses bleues	5.50
Caisses violettes	2.50
Au gallon	3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" (1)

Caisses vertes	4.75
Caisses violettes	2.50

Netherland's Steam Disty. Co. (6)
Kiderlen's "Croix d'honneur"

Caisses rouges	11.25
Caisses vertes	6.00
Caisses violettes	5.25
Cruchons verre—12s 3 gals.	11.75
Cruchons verre—24s 3 gals.	12.75
Cruchons verre—12s 5 gals.	17.50
Au gallon	3.00

A. C. A. Nolet, Schiedam (5)

Caisses Rouges	10.75
Caisses Vertes	6.00

John Robertson & Son, London.

GRAVES SEC

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)

VD Graves, par caisse de bout.	6.50
½ Bout., $1.00 par caisse extra.	

HOCKS (Non Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)

	Bout.	½ Bt.
Laubenheimer	6.00	7.00
Niersteiner	7.50	8.50
Hockheimer	10.00	11.00
Rudesheimer	12.00	13.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Marcobrunner	18.00	19.00
Schloss Johannesberg	25.00	26.00
Steinwein	10.50	11.50

HOCK (Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)

Extra Dry	17.50	19.00

LAGERS

Miller Brewing Co. (2) — Le brl.

Marque "High Life", 10 doz.	12.50
Malt Extract, 8 doz.	15.60
Malt Extract, doz.	2.00

Blatz Brewing Co. (5)

Export	12.50

LIQUEURS FRANÇAISES

Bénédictine (12) — Ltr. — ½ Ltr.

12 litres	20.00	21.00

Briand & Jaquet (1) — La cse

Cherry Whiskey	7.50
Blackberry Brandy	7.50
Apricot Brandy	10.00
Peach Brandy	10.00
Strawberry Brandy	10.00
Kummel	10.00
Anisette	10.00
Cherry Brandy	7.50
Crème de Menthe Verte, Bout.	9.00
Crème de Menthe Verte, carafes	10.00
Crème de Menthe Blanche	9.00
Crème de Cassis	9.00
Curaçao Oronge, bouteilles	9.00
Curaçao Orange, Cruchons	10.00
Sirop de Grenadine	7.00
Maraschino	10.00

Marie Brizard & Roger (12)

Anisette	13.50
Curaçao, Orange ou Blanc	12.50
Marasquin	13.00
Kummel, Superfin	12.00
Kummel Cristallisé	12.50
Green Peppermint	13.00
Crème de Menthe, Blanche	13.00
Cherry Cordial	12.50
Cherry Brandy	12.50
Blackberry Brandy	12.50
Kirsch	15.50
Bitter Triple	12.00
Liqueurs assorties	13.00
Crème de Menthe Verte	13.00
Crème de Moka	13.00
Crème de Cassis	13.00
Crème de Noyau	13.00
Eau-de-vie de Dantzik	13.00
Orange Bitters	9.50
Punch au Kirsh	11.00
Peach Brandy	15.00

Chartreuse St-Denis (2) — Bt. — ½ Bt.

Verte	10.50	11.50
Jaune	10.50	11.50

Alex Droz & Cie (12)

Crème Cacao-Chouva	16.00	17.00

Frémy Fils (12)

Cherry Whiskey (Chesky)	16.00	17.00
Orange Whiskey	14.00	

P. Garnier, Enghien (2)

Liqueur d'Or	19.00	20.00
Marasquin	11.00	13.50
Bildah, Liq. de Mandarine	19.00	
Crème de Menthe verte	12.50	
Crème de Menthe blanche	12.50	
Abricotine	19.00	
Pousse Café	12.50	
Monastine	20.00	22.00
Curaçao Rouge Sec.	12.50	
Curaçao blanc très sec.	15.50	
Fine Orange, Cruchons	26.00	30.00
Fine Anis, Cruchons	25.00	30.00
Liqueurs assorties, cse 48 ¼ bouteilles	21.00	

Girling Bros. (14)

Sloe Gin	12.00

Greenless & Co. (14)

Sloe Gin	8.50

E. Jattam (14)

Sloe Gin	13.50

Jules Lamothe (14)

Cherry Whiskey	9.00

Levert & Schudel (14)

Crème de Menthe	12.00
Anisette	12.00
Curaçao	12.00
Maraschino	13.00
Sirop de Grenadine	8.50
Apricot Brandy	12.00
Crème de Cassis	12.00
Kirsch	12.00
Crème de Cacao	13.00
Kummel Doppell	13.00
Kummel Cristallisé	13.00
Kummel Extra Sec.	13.00

H. Odewahn (14)

Cherry Brandy	12.00

C. Terrand (14)

La petite Chartreuse	18.00	19.00

Tournel & Fleury (2) — Bts.

Anisette	8.00
Cherry Brandy	8.00
Crème de Menthe	8.00
Cherry Whiskey	8.00
Crème de Cacao	8.00
Crème de Cassis	8.00
Curaçao	8.00
Kirsh	8.00
Kummel	8.00
Sirop Grenadine	6.00

Wilson's (14)

Blackberry Brandy	9.00
Royal Crown	7.00
Wallace Cherry Brandy	9.00

MADERE

Cossart, Gordon & Co. (5)

Au gallon	2.50 à 9.00
London Style	La cse 10.00

Meagher Bros. & Co., Limited

AGENTS

MONTREAL

MALAGA

	La cse
G. Pims & Co. (2)	
Pintes	7.50

MOSELLE

	Bt.	½ Bt.
Deinhard & Co. (4)		
Brauenberger	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor	15.00	16.00
Crown Mousseux	18.50	20.00
Nonpareil Mousseux	24.50	26.00
Kock, Lauteren & Co. (12)		
Zeltinger	8.00	9.00
Brauenzerg	7.50	8.50
Pisport	8.50	9.50
Scharzberg—1895	14.00	
Moselle Mousseux	18.00	19.50
H. Sichel Sôhne (14)		
Moselle non Mousseux		
Zeltinger	6.00	7.00
Brauenberger	8.00	9.00
Erderner Treppchen	10.00	11.00
Bernscastler Doctor	12.50	13.50
Moselle Mousseux		
Muscatei ou Extra Dry	17.50	19.00

	qts.	pts.
P. J. Valckenberg, Ltd. (6)		
Piesporter	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

OLD TOM & DRY GINS

	La cse
Booth (4)	
London Dry	8.00
Old Tom	8.00
Cold & Co. (1)	
Sloe Gin	Pintes 10.00
Old Tom	Pintes 6.00
Old Tom	Chopines 7.00
London Dry	Pintes 6.25
London Dry	Chopines 7.25
Finsbury Distillery Co., Londres (6)	
London Dry	Pintes 7.50
Old Tom	Pintes 7.50
Girling Bros. (14)	
Sloe Gin	12.00
Gordon (12)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Sloe Gin	9.25
Greenless & Co. (14)	
Old Tom	6.50
London Dry	6.50
Au gallon	2.50 à 3.00
Imperial Wine Co. (6)	
London Dry	6.50
Old Tom	6.50
J. W. Nicholson & Co. (5)	**La cse**
Old Tom	7.75
London Dry	7.75
Sloe	12.25
G. Pims & Co. (2)	
Pintes	7.50
John Robertson & Son, Ltd. (7)	
(Marque Centurian)	
Old Tom	8.00
London Dry	8.00
Sloe	11.00
Wilson (14)	
Royal Crown Old Tom	6.50
Au gallon	2.00 à 3.00

OPORTO

Stormont Tait & Co. (1)	
*	6.00
**	7.00
***	8.00
Discovery	9.50
House of Lords	13.00
J. W. Burmester (14)	
Royal	5.00
Crusado	6.00
Rich Douro	9.00
Toreador	12.00
Pinhao	18.00
Emperor	21.00
White Port	12.00
Old Crusted	12.00
Royal Blue Label	18.00

	Au gall.
1 Grappe	2.00 à 2.25
Diamant T	2.50 à 2.60
2 grappes	2.75 à 2.85
3 grappes	3.00 à 3.10
4 grappes	3.60 à 3.75
4 Diamants	3.35 à 3.50
3 couronnes	4.60 à 4.75
Gonzalez Byass (14)	**Au gall.**
T. Port Wine	2.50
Tawny	3.00 à 3.25
Ruby Dry	4.00 à 4.25
Cockburn, Smithes & Co. (4)	
Tawny La cse.	16.00
Au gallon	2.75 à 7.00
Croft & Co. (6)	
Au gallon	2.40 à 7.50
A la caisse	7.00 à 24.00
Delaforce, Sons & Co. (5)	**La cse**
Antique	8.00
Trocadero	9.00
Royal Palace	16.50
Au gallon	2.50 à 15.00
Feuerheerd Bros. & Co. (7)	**La cse**
Pioneer	13.00
Commendador	17.00
Au gallon	2.75 à 9.00
Garcia Hijos (2)	8.50
Hunt, Roope, Teage & Co. (9)	
Au gallon	2.00 à 5.50
MacKenzie & Co., Ltd. (12)	
Au gallon	2.25 à 10.00
Real Campanhia Vinicola (2)	
Au gallon	1.00 à 6.00

	La cse
Rouge 1 Couronne	8.00
Rouge 2 Couronnes	10.00
Blanc 2 Diamants	10.00
A. Rizat & Cie (2)	2.50
Sandeman & Co. (12)	**La cse**
Superior Old	12.00
"Club"	18.00
"1890"	30.00
Au gallon	2.50 à 15.00
T. G. Sandeman & Sons (5)	
Au gallon	2.75 à 9.00
Extra Fine Old Port "SSS"	10.00
Castro & Co. (5)	
One Seal	4.00
Three Seals	5.00
	La cse
Manual Tosca (2)	6.50
T. Ventura & Co. (2)	4.50
Verdi & Cie (2)	3.50
E. Yzaguirre (5)	**Le Gall.**
Trois Grappes	1.50

PORTER ANGLAIS

	Pt.	Chop.
Guinness' (14)		
Bull Dog Brand	2.50	1.60
Bull Dog Brand Nips		1.15
Guinness' (4)		
Emb. de E. & J. Burke	2.60	1.65

	Pts.	Chop.	splits
W. E. Johnson & Co. (2)			
	2.40	1.50	1.00
Machen & Co. (6)			
Marque Pelican	2.50		1.60
Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)			
Pintes	2.60		
Chopines	1.65		
Splits	1.20		

PORTER SUEDOIS

Carnegie & Co. (5)	11.50

RHUMS

	Bt.	½ Bt.
Marie Brizard & Roger (12)		
Charleston	12.50	
P. S. Clément	10.00	
Jamaïque au gallon	5.00	

	Bt.	½ Bt.
E. & J. Burke (4)		
Jamaica	9.50	

	Bt.	½ Bt.
Dandicolle & Gaudin (1)		
Tom & Topsey	7.50	8.50
Mendoza & Cie (2)	5.00	
Navy Reserve (6)		
Jamaica	9.50	
Norton & King (2)		
Bout.		4.50
½ Bout.		5.50
¼ Bout.		6.50

	La cse
John Robertson & Son, Ltd (7)	
(Marque Centurian)	
Rhum de la Jamaïque	10.50
Rhum au gallon, preuve	4.10
Rhum au g., 33 au-dessus de pr.	5.50
Roger Martin Aîné (1)	
Tiger	8.00 9.50
Rhum des Plantations (1)	
Sambo	7.50 8.25
St-Jean (2) 12 h.	12.50

	La cse
J. W. Turner & Cie (2)	
Bouteille	7.00
½ Bouteilles	8.00
¼ Bouteilles	9.00

SAUMUR MOUSSEUX

	Bt.	½ Bt.	¼ Bt.
Ackerman-Laurance (15)	Bt.	½ Bt.	
"Dry-Royal"	15.75	16.75	
¼ Bout. paniers 1 doz.; paquets de 4 paniers			18.00

SAUTERNES

	Bt.	½ Bt.
Barton & Guestier (4)		
Haut Sauternes	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac	8.75	9.75
Château Yquem	24.00	25.00
J. Calvet & Cie (6)		
Graves	5.25	6.25
Sauternes	5.50	6.50
Haut Sauternes, 1901	11.50	12.50
J. Dutrenit & Cie (14)		
Graves	4.50	5.50
Sauternes	5.50	6.50
Barsac	6.00	7.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Château Yquem	15.50	16.50

	Bt.	½ Bt.
L. Gaudin & Cie (1)		
Ordinaire	5.00	6.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Nathaniel Johnston & Fils (12)		
Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5)		
1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20
Lecomte & Morel (2)	2.75	3.25
Adet Seward & Co. (7)		
Graves Sec	6.50	7.50
A. Delor & Cie. (2)		
Graves	4.00	5.00
Sauternes	4.50	5.50
Barsac	6.00	7.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Château Yquem 1985	21.00	0.00
Petite Graves. ½ bar., gal.	1.10	0.00
Sauternes ½ barrique, gal	1.20	0.00
Lecomte & Morel (2)	3.75	4.25
Gustave Vigneron (1)	3.50	4.50

SHERRIES

	La cse
Diez Hermanos (2)	
Consacrar Pontifical	25.00
Favorito	12.50
Amontillado	9.50
Consacrar Pureza	8.50
Olorozo	8.00
Vino Para Consacrar	7.00
Pedro Domocq (5) au gall.	1.25 à 9.00
"Delicate Old Pale"	10.00

D. Goni Feuerheerd (7) — La cse
Emperador .. 17.00
Corona .. 13.50
Au gallon .. 3.00 à 9.00

Jose Gomez (2) .. La cse 8.50

Gonzalez & Byass (14) — La cse
Cristina Dry .. 10.00
Idolo Seco .. 12.00

	Au gall.
Pendon	2.00
Claro	2.50
Giralda	3.00
Old Brown	3.25
Fino	3.75
Amontillado	4.00
Vino de Pasto	4.00
Oloroso	4.25
Las Torres	4.50
Victorioso	5.50
Jubilee	6.00

S. Hermanos .. 4.50
P. Juanito & Co. (2) .. La cse 6.50
M. Misa (4) au gallon .. 1.50 à 6.00
Mackenzie & Co., Ltd. (12)
Au gallon .. 1.50 à 10.00
Osborne & Co. (6) au gall. 1.25 à 2.25
Duff, Gordon & Co. (6)
Au gallon .. 2.25 à 6.50
Sanchez Hermanos (2) .. La cse 4.50

Sanderman Buck & Co. (Julian Pémartin) (12) — La cse
Pale Sec .. 12.00
Montilla Fino très sec .. 12.00
"Club" .. 18.00
Selected Old .. 36.00
"Jubilee" .. 50.00
Au gallon .. 1.50 à 10.00

Valencia Paz & Co., Jerez, Espagne (1)

	Barils	Octaves
No 1	gall. $1.35	gall. $1.45
No 2	gall. $1.60	gall. $1.70
No 3	gall. $1.80	gall. $1.90
No 4	gall. 2.00	gall. $2.10
No 5	gall. $2.35	gall. $2.45
No 6	gall. $2.60	gall. $2.70
No 7	gall. $2.80	
No 8	gall. $3.60	

Verdi & Cie (2) .. 3.50
B. Vergara (9)
Au gallon .. 1.50 à 4.50

VERMOUTH

Cazalis & Pratt (2) — La cse
Français .. 5.75
Cinzano & Co., Turin, Italie; Chambéry, France (6)
Italien .. 6.50
Mont Blanc, Français .. 6.50
Gondreau & Fils (2) — La cse
Français .. 5.50
Fli, Ferrero Ricardo (2) — La cse
Italien .. 5.75
E. Martinazzi & Co. (Italien) (1) 6.50
Noilly, Prat & Co. (12) .. 7.00
Freund Ballor & Co. (Italien) (9) 6.75

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co. (1) .. Bt. 4.25
Au gallon .. 0.85 à 1.25

VIN DE MESSE — Au gal.

Carey, Hermanos & Co. .. 1.25 à 2.00
Fenech-Artells (2)
Sanctuaire .. 1.00 à 1.40
Vatican .. 0.90 à 1.30

TARRAGONES

Carey, Hermanos & Co.
Vin de messe .. 1.25 à 2.00
Darichez M. (4) .. 1.00 à 3.00

VINS DU RHIN

Deinhard & Co. (4)	Bt.	½ Bt.
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	16.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein (cruchons)	11.00	12.00
Hock Mousseux	17.50	19.00

Kock Lauteren & Co. (12)		
Laubenheim	6.50	7.50
Bodenheim	8.00	9.00
Nierstein	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Liebfraumilch	13.50	14.00
Giesenheim	16.00	17.00
Hocheim	17.00	18.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg, 1893	30.00	
Hock Mousseux	18.00	19.50

H. Sichel Sohnem (14)		
Hocks (non mousseux)		
Laubaneimer	6.50	7.00
Niersteiner	8.00	9.00
Hochheimer	11.00	12.00
Rudesheimer	12.00	13.00
Liebfraumilch	16.00	17.00
Marcobrunner	20.00	21.00
Schloss Johannisberg	27.50	29.00
Steinwein	10.50	11.50
Moselles, (non mousseux)		
Zeltinger	6.50	7.50
Brauneberger	9.00	10.00
Superior Ernder	11.00	12.00
Berncasteler	13.50	14.50
Hocks (mousseux)		
Extra Dry	17.50	19.00
Moselles (mousseux)		
Extra Dry	17.50	19.00

F. J. Valckenberg, Ltd. (6)		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch, 1893	18.50	19.50
Johannisberger, 1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Banyuls-Bartissol (2)
12 Bouteilles .. Pints 7.50
Bordeaux Quinquina (2)
Caisse de 12 bouteilles .. 8.00
Caisse de 24½ bouteilles .. 9.00
Castro (5) — La cse
1 Seal port .. 5.00
3 Seal port .. 6.00
Vin Mariani (14) .. 9.00
Wilson's Invalid's Port (14) .. 8.50

WHISKEYS AMERICAINS

Duffy & Co. (2)
American Malt Whiskey, Ord.
Pintes .. 12s 10.00
Cook & Bernheimer (14) — La cse
Bourbon Gold Lion .. 10.00
Old Valley .. Ptes. 11.50
Old Valley .. ½ flasks 16.00

WHISKEYS CANADIENS

H. Corby Distillery Co., Ltd. (20)

	Pts. Ch.	40's
Special Selected 25 U.P.	8.50	10.50
Old Rye, 25 U.P.	6.30 7.25	9.00
Old Dominion, 25 U.P. (grandes bouteilles)	8.25	8.25
Whiskey Blanc, 40 U.P.	5.75	6.25

Owl Brand Rye (1) — La cse
Screw top, 16 flasks .. 6.25
Screw top, 24 flasks .. 6.50
Screw top, 48 flasks .. 7.50
Glass top, 24 flasks .. 6.75
Glass top, 48 flasks .. 7.75
Perfection Brand Rye (1) — La cse
Amber .. 12 pintes 5.25
Glass top, 32 flasks. Amber .. 6.00
Rock & Rye .. 12 pintes 7.00
Rock & Rye .. 24 flasks 8.00

Parker's (9) High Wines 50 o. p. — Gal.
En quarts .. 3.85
En ½ quarts .. 3.90
Quantité moindre .. 3.95

Parker's (9) Alcool 65 o. p.
En quarts .. 4.40
En ½ quarts .. 4.45
Quantité moindre .. 4.50
"General Distillery," 50 o. p.
En quarts .. 3.85
En ½ quarts .. 3.90
Quantité moindre .. 3.95
"General Distillery," 65 o. p.
En quarts .. 4.40
En ½ quarts .. 4.45
Quantité moindre .. 4.50

Jos. E. Seagram (16) — La cse
"Star" Rye .. Pintes
"Star" Rye .. Flasks, 36s.
"Star" Rye .. Flasks, 64s.
White Wheat .. Pintes.
White Wheat .. Flasks, 32s.
No. "83" Rye .. Pintes.
No. "83" Rye .. Flasks, 16s.

Hiram Walker & Sons (5) (8) — La cse
Canadian Club, 5 ans d'âge, Pts 10.00
Candian Club .. Flasks, 16s. 10.50
Canadian Club .. ½ Flasks, 32s. 11.00
Imperial .. Pintes 7.75
Imperial .. Flasks, 16s. 8.25
Imperial .. ½ Flasks, 32s. 8.50
Baronial .. Pintes 6.25
Baronial .. 32 Flasks 7.00

	Au gal.
Canadian Club, 5 ans d'âge	4.00
Imperial	3.05
Rye, 25 U. P.	2.30
Malt, 25 U. P.	2.30

Wilson (14) — La cse
Empire Rye .. Pintes 8.00
Empire Rye .. Flasks 9.00
Empire Rye .. ½ Flasks 10.00
Liquid Sunshine .. Pintes 7.00
Liquid Sunshine .. Flasks 8.00
Liquid Sunshine .. ½ Flasks 9.00
Liquid Sunshine .. 32 Flasks 8.00
Etoffe du Pays .. Pintes 5.00
Moonlight .. Pintes 6.00
Moonlight .. Flasks, 16s. 6.50
Moonlight .. Flasks, 36s. 7.25
Moonlight .. Flasks, 64s. 8.00

J. P. Wiser & Sons, Ltd. (2)
Recreation — La cse
12 Bout. Rondes .. ord. 5.00
12 Flks .. Pintes Imp. 7.00
Export ord. .. Pts. 7.00
Red Letter .. 8.00
Highwine, 12 Flasks, Imp. .. Pts. 14.50

Big Ben (1) — 1 cse — 5 cses
Pintes (10 ans d'âge) .... 11.00 — 10.75

Brae Mar Special (14) — La cse
Pintes .. 8.00
Flasks .. 9.00
½ Flasks .. 10.00
32 Flasks .. 9.00

Bruce, Wallace & Co. (14) — La cse
Cinq Couronnes
Pintes Imperial .. 10.50
Bouteilles .. 7.00
24 Flasks .. 8.00
48 Flasks .. 9.00
48 Flasks (10 oz.) .. 14.00

Burns, Leslie & Co. (14) — La cse
Gleneil .. Pintes 6.00
16 Flks .. Chop. Imp. 5.50
32 Flasks .. ½ Chop. Imp. 6.00
36 Flasks .. Travellers 6.00

Canada Whiskey — La cse
12 Bout. Rondes .. Pintes 7.00
20 Flks .. Chop. Imp. 8.50
32 Flks .. ½ Chop. Imp. 8.00
60 Flks .. ½ Chop. Imp. 8.00

Red Letter — La cse
12 Bout. Rondes .. Pintes 8.00
Whiskey Clair — La cse
12 Bout. Rondes .. Pintes 5.00

WHISKEY ECOSSAIS

Bulloch, Lade & Co., Scotch Whisky.
Loch Katrine .. .. qts. 7.50
Loch Katrine .. .. 32 Flasks. 9.50
Loch Katrine Ptes Imp. Flasks. 11.00
Special White Label 9.50
Extra Special Gold Label 11.00

James Ainslie & Co. (1) 1 cse 5 cses
Ainslie Liqueur. .. .. .. 13.00 ....
Ainslie Special Liqueur.. 10.00 ....
Ainslie All Malt Liqueur. 15.00 ....
O'Gilvie, Pintes 7.00 6.75
O'Gilvie, 24 flasks. 7.75 7.50
O'Gilvie, Pintes Imperial 9.50 ....
Ainslie, Yellow label.. .. 9.00 ....
Ainslie, Flasks Ord... .. 10.25 ....

Loch Carron (14) La cse
Pintes Imperial. 10.00
Bouteilles.. .. .. 6.50
24 Flasks.. .. .. 7.50
48 Flasks.. .. .. 8.50

Robt. Dale & Co. (2) La cse
Pintes 12s. 5.00

John Dewar & Sons, Ltd. (15) La cse
"Spécial" .. .. Pintes 9.25
Blue Label. .. .. Pintes 9.75
Special Liqueur (W. label) Ptes 12.50
Extra Special Liqueur .. Pintes 16.50
Cinq caisses d'une sorte ou assorties, 25c la caisse en moins.

Wm. Dunsmuir & Co (1) La cse
12 Bouteilles Pintes 5.25
12 Bouteilles Imperial Pintes.. 7.75
24 Bouteilles Chopines 6.00
24 Flasks 6.25
32 Flasks 7.00
48 Flasks 7.25

Gleneil (14) La cse
Pintes Imperial 9.50
Bouteilles 6.00
24 Flasks.. .. .. 7.00
48 Flasks.. .. .. 8.00

Greenless Bros. (14) La cse
King Edward VII, Ext Sp. Ptes 9.50
King Edward VII, Sp. Liq. Pts 12.00
Dunblain pur grain 8.75
Dunblain pur malt 8.75
Grand Old Parr 12.00
Lorne Blue Cap 9.00
Real Antique pure Highland... 16.00

Au gal.
King Edward VII. .. .. 4.75 à 5.00
V. O. Extra Sp. .. .. .. 4.00 à 4.50

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) La cse
Hay's finest.. .. Pintes carrées 7.75
Hay's old.. .. .. Pintes rondes 6.75
Hay's old .. .. 24 flasks 7.50
Hay's old.. .. 32 flasks carrés 7.50
Hay's old .. Pintes Imp. flasks 10.00

D. Hellbron (14) La cse
Hillburn Blend .. .. .. Pintes 8.00
24 ½ bouteilles 9.00
Hillburn Blend. .. Pintes Imp. 11.00
Hillburn Blend.. .. Chop. Imp. 12.00
King's Liqueur, 10 ans.. Pintes 10.00
King's Liqueur, 20 ans 13.00
Au gallon .. .. 4.00 à 4.25

John Hopkins & Co. (5) La cse
"Old Mull' Blend 9.50
"Navy Liqueur" V. S. O. 12.00

La cse
King's Liqueur (14) .. .. chop. 1.00

Mackie & Co., White Horse (1)
12 Bouteilles Pintes 9.50
24 Bouteilles Chopines 10.50
24 Flasks 10.50
32 Flasks 11.00

Liqueur
12 Bouteilles .. .. Pintes 14.00

A. Macmurdo & Co. (14) La cse
Pintes Imperial.. .. .. 8.50
Bouteilles 5.50
24 Flasks. 6.50
48 Flasks.. .. .. 7.50

Mitchell Bros. (2) La cse
Mullmore, 12 Btles .. .. Pintes 6.50
Heather Dew 12 Btles rdes Ptes 8.00
Scotland's Pride, Pintes 12s. .. 4.50
Special Reserve, 12 Bout. rdes. 9.00
Finest Old Scotch 12 Bt. rdes. 12.50
Grey Beard, Cruches grès, 4s.. 13.00
Grey Beard, Cruches grès, 6s.. 10.00
E. S. L. Flagoons Pintes 12s .. 9.50
White Star Liqueur. .. Pintes 10.50

Au gal.
Old Scotch Proof 3.50
Heather Dew .. .. 3.45 à 4.00
Special Res. Scotch Proof 4.00
Special Res... .. .. 3.50 à 4.50
Extra Spec. Liqueur.. .. 4.75 à 5.00

Sandy McDonald (14) La cse
Scotch 10 ans d'âge 9.50

James McNeil (1) La cse
Imperial Oval 8.25
12 Pintes 6.25
24 Chopines 7.00
24 flasks, Bouché à vis 7.00
32 flasks. Bouché à vis 7.50
48 ½ flasks, Bouché à vis 8.00
5 caisses à la fois, 25c en moins.

Ian McPherson (6) Le gal.
Craigdhu .. .. 10 O.P... 4.00
Dhuloch.. .. .. 9 O.P... 4.10
Special Blend .. .. .. 8 O.P... 4.25
Special Blend.. .. .. 15 U.P... 3.75

John Robertson & Son, Ltd. (7) Le gal.
Droits payés
No 1.—Fine Old 3.75
No 2.—"Special" 4.25
No 3.—Old Highland.. .. .. .. 4.75
No 4.—Old Dundee 5.25
No 5.—Old Private John 6.00
No 6.—Liqueur.. .. .. 6.50
No 8.—Dundee Finest 7.00

La cse
Private Stock John Robertson.. 12.50
J. R. D. Etiquette Jaune 10.50
J. R. D. Special.. .. .. 9.50
Duncan McIntosh.. .. .. 8.00
Coleburn, Glenlivet, pure highland malt 12.50

Robertson, Sanderson & Co. (6)
"Glenleith" (8 ans d'âge) la cse 9.00
"Glenleith," 5 O.P. .. .. le gal 4.75
"Glenleith," 15 U.P. .. .. le gal. 4.00
"Grand Spécial" 9.00
"Mountain Dew," full flavor, cse 9.50

La cse
"Mountain Dew," cruchons grès 8 Pintes Imp. 12.00
"Mountain Dew," cruchons grès 12 Pintes Imp. 13.00
"Mountain Dew," 4 O.P., le gal. 4.75
Special Liqueur, 15 ans d'âge.. 12.50
Old Private Stock, 20 ans d'âge. 17.50
W. R. Rep. quarts 9.50
24 Flasks 10.25
32 Flasks 10.50
Imp. quarts 13.50
Imp. Pintes 14.25

Sandy McDonald (14) chop. 10.50

James Saunders & Co. (6) La cse
Genuine House of Lords 12.50
Tammany (14).. .. .. .. pintes 8.75

John Walker & Sons (12) La cse
Kilmarnock 10.00

Wilsons' (14) La cse
V. V. O. Pintes 8.00
V. V. O. Flasks 9.00
V. V. O. ½ Flasks.. .. .. 10.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke (4) La cse
Pintes.. .. .. 8.50
Pintes Imperial, flasks 12.00

Dunville & Co.,Belfast, Irland (6) La cse
"Shamrock," Rep. quarts. 7.50
"Shamrock," 24 Flasks 8.25
"Shamrock," 32 Flasks 8.50
"Shamrocn," Imp. quarts 11.50
"Shamrock," Imp. Pintes 12.25

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) La cse
Hay's Old .. .. .. Pintes Rdes 7.00
Hay's Old.. .. .. .. 24 flasks 7.50
Hay's Old.. .. .. .. 32 flasks 7.50
Hay's Old .. Pinte Imp. flasks 10.00

D. Hellbron & Sons (14) La cse
Old Irish .. .. .. Pintes Imp. 11.00

Innishannon (14) La cse
Pintes Imp. 9.50
½ Pintes Imp. 10.50
Pintes.. .. .. 6.50
Flasks 7.50
½ Flasks 8.50

John Jameson & Son (5) La cse
1 étoile 9.50
3 étoiles 11.25

William Jameson (12) La cse
1 harpe 9.75
3 harpes 10.75
Special Liqueur .. .. .. Pintes 12.00

Mitchell & Co., Ltd. (2) La cse
Special Irish White Label Pintes ord. 10.50
Special Irish Blue Label, Pintes ord. 9.00
Old Irish Imp. Oval flasks Ptes 11.00
Old Irish 12 Btles. Ord., Pintes 8.50
Old Irish Imperial Pintes 11.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 4s 13.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 6s 10.00
Cruiskeen Lawn, Pintes Imp... 12.50

Au gal.
Old Irish .. .. 3.65 à 4.00
Special Irish .. .. 4.75 à 5.00

Wm. O'Borne & Sons (1) La cse
12 Pintes Imperial Ovales 9.00
12 Pintes Ordinaires.. .. .. .. 6.50
24 Chopines.. .. .. 7.50
24 Flasks bouché verre.. .. .. 7.50
48 ½ Flasks bouché verre 8.50

O'Brien's (14) La cse
Pintes Impériales 10.50
½ Pintes Imp. 11.50
Pintes ordinaires.. .. .. 7.00
Flasks.. .. .. 8.00
½ Flasks 9.00

Old Bushmill (14) La cse
Special Malt.. .. .. 10.50
Au gallon .. .. 4.50 à 4.75

George Roe & Co. (12) La cse
* 9.75
*** 10.75

Wilsons' (14) La cse
3 Horns 6.00
3 Horns.. .. .. Flasks 7.00
3 Horns.. .. .. ½ Flasks 8.00

Clef à la liste précédente.

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante :

1. L. Chaput, Fils & Cie.
2. Laporte, Martin & Cie.
4. John Hope & Co.
5. W. R. Wonham & Sons.
6. S. B. Townsend & Co.
7. John Robertson & Son, Ltd.
8. Hiram, Walker & Sons.
9. Hudon & Orsali.
12. Law, Young & Co.
14. L. A. Wilson Co., Ltd.
15. J. M. Douglas & Co.
16. Meagher, Bros. & Co., Limited.
19. D. McManamy & Co.
20. J. A. Ryan, 454 St-Paul.

Demandez le Cigare

"HALO"

En vente partout

La Compagnie H. Fortier

Marchands de Tabacs en Gros

Successeurs de C. Gratton & Cie.

269, 271, 273 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

COIN DE LA RUE VAUDREUIL

Téléphone Bell 7961

Maison fondée en 1872

Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient le type d'excellence au Canada et aujourd'hui ils maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation. La demande pour les produits de DOW est énorme.
En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successeurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.

LIQUEURS ET TABACS

La Bière Populaire MOLSON

Est celle que veut le Consommateur, donnez-la lui.

La vente de cette BIERE excède celle de toutes les autres marques ensemble.

BRASSÉE A MONTRÉAL DEPUIS **125 ANS**

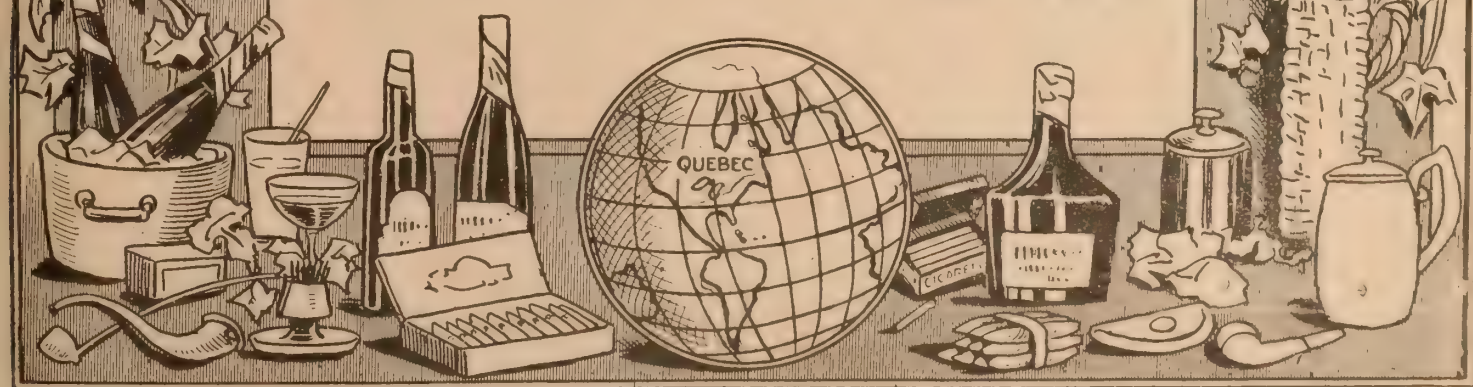

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publication des Marchands Detaillants du Canada Limitée," Montréal.

LES GINS IMPORTÉS

Ne sont soumis à aucun contrôle, ni à l'exportation du pays d'origine, ni à l'entrée au Canada, alors que

Le Gin Croix Rouge

est un Produit Canadien, fabriqué sous le contrôle du Gouvernement Canadien, qui n'autorise la vente du Gin au consommateur que lorsqu'il a acquis en entrepôt la maturité voulue par le législateur.

Le Gin "Croix Rouge" est fabriqué avec les baies de genièvre des meilleures provenances et la meilleure variété de grains Canadiens, et distillé par des experts au courant de tous les procédés de fabrication connus. Rien n'est épargné pour en faire un produit de qualité supérieure et dont l'âge développe la finesse et l'arome.

Achetez donc, de préférence, le GIN CROIX ROUGE fabriqué au pays, et en favorisant l'industrie Canadienne vous travaillerez dans votre propre intérêt et dans celui du consommateur.

Boivin, Wilson & Cie.

SEULS AGENTS

MONTRÉAL. CANADA.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS.—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada, Limitée, 80 rue St-Denis, Montréal, Téléphone Est 1185-1186, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance, France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. Il ne cessera que sur **un avis par écrit**, adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adressez toute communication simplement comme suit : **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

LA CONSOMMATION DES LIQUEURS AU CANADA

La consommation des liqueurs au Canada est en augmentation marquée sur le dernier exercice fiscal. Elle est de 0.859 gallon par tête, contre 0.815 gallon en 1910. La consommation de la bière est de 5,434 gallons, contre 5, 276 gallons; celle du vin est de 0.10¦ gallon, contre 0.097 gallon en 1910.

LA CONSOMMATION DE L'ALCOOL EN FRANCE

La consommation de l'alcool diminue en France et cette diminution est d'autant plus marquée que la population des villes où elle a lieu est plus grande. Le docteur Jacques Bertillon a établi des statistiques faisant ressortir la consommation de l'alcool dans 33 grandes villes de France depuis 1900. La cause principale de cette diminution est l'application de la loi de 1897, qui a dégrevé le vin et la bière des droits qui leur étaient imposés et a beaucoup augmenté les droits sur l'alcool.

Autrefois, la consommation de l'alcool était uniforme dans toutes les grandes villes, 7 à 8 litres par tête, tandis qu'elle n'était que 2 litres 84 centilitres dans les districts ruraux. Depuis 1901, cette consommation est tombée à 6 litres dans les villes d'une population de 4 000 à 10,000 âmes, et à 4 litres 23 centilitres dans les villes de plus de 50,000 habitants.

Il n'y a pas de changement dans les districts ruraux.

LE VINS ET LA BIERE, DESTRUCTEURS DES GERMES DE MALADIES

Sous ce titre, le docteur Moufang publie un article dans le "Deutsche-Wein-Zeitung", d'un grand intérêt pour les consommateurs de breuvages alcooliques et de breuvages non alcooliques. En voici un extrait, d'après "Wine and Spirit Journal":

C'est une croyance populaire que l'eau impure est rendue inoffensive quand on la dilue dans du vin. Cette vérité est basée sur de longues années d'observation, sur des recherches scientifiques et sur des expériences.

On se rappelle la terrible épidémie de choléra qui sévit à Hambourg en 1893 et le nombre terrible de victimes qu'elle fit. Les statistiques prouvent cependant qu'aucun cas de choléra ne se produisit parmi les employés des brasseries de cette ville. Cela ne peut pas avoir été une simple coïncidence, puisque la peste, le typhus et autres maladies similaires se transmettent par les aliments et autres choses nécessaires à la vie. Ces hommes devaient affronter le danger commun et cependant échappèrent à la contagion; il faut rechercher la cause de leur immunité contre la maladie. Des expériences prouvent que les bactéries de la peste et du typhus, quand on les immerge dans le vin et la bière, meurent en peu de temps. Des expériences faites avec de la bière allemande ordinaire ont donné un résultat satisfaisant en trois heures, tandis que la Weiss-beer, de Berlin, a produit le même effet en deux heures. Avec le vin, la destruction est encore plus rapide.

En mélangeant en quantités égales des vins divers et de l'eau potable, on réduit considérablement le nombre des bactéries.

Les vins blancs ont une plus grande tendance que les vins rouges à détruire les germes. Un mélange en parties égales de vin blanc et d'eau détruit 80 pour cent des bactéries, tandis qu'avec du vin rouge, la proportion tombe à 74 pour cent. Après un intervalle de trois à quatre heures, cette proportion augmente jusqu'à 96 pour cent et souvent jusqu'à 100 pour cent, ce qui veut dire que le liquide est absolument débarrassé de germes nuisibles. Il est donc clair que, tandis que certains ingrédients ajoutés à l'eau n'ont pas le pouvoir de détruire les germes qu'elle contient tout en lui laissant un goût agréable, le vin et la bière contiennent les substances nécessaires à cette fin.

D'après des recherches scientifiques, cette propriété destructive doit être attribuée à l'acidité, à l'alcool et aux lies du vin et de la bière. L'action combinée de ces trois ingrédients donne au vin et à la bière la propriété de détruire la vie des germes, tandis que chacun d'eux, essayé séparément, agit beaucoup plus lentement et d'une manière moins satisfaisante. Les lies du vin et de la bière sont peut-être plus importantes que l'acidité et l'alcool dans leur action chimique de fermentation qui produit des éléments particulièrement protecteurs contre les bactéries étrangères. On a prouvé que les germes du choléra montraient le moins de vitalité quand on les immergeait dans la Weiss-beer, de Berlin. L'acidité et l'alcool en conjonction avec les éthers, les acides volatils, etc., sont des poisons pour les bactéries; mais les lies, après fermentation, empêchent l'introduction de germes nocifs dans la bière et le vin, et protègent en même temps le consommateur de ces liquides.

Il en va tout autrement avec les boissons non alcooliques (le lait excepté) qui ne subissent pas de fermentation. On ne peut pas attribuer de propriétés destructrices de germes aux breuvages faits de jus de fruits, aux limonades, aux

eaux minérales artificielles, etc. Au contraire, en raison de la grande proportion de saccharine que ces liquides contiennent, ils offrent un champ de culture splendide aux bactéries nuisibles, étant donné surtout qu'on emploie souvent de l'eau non distillée dans leur fabrication. Pendant les années 1884 et 1885, une épidémie de typhus éclata dans la garnison de Mayence; on reconnut qu'elle était due à la consommation d'eau de Seltz artificielle, dans laquelle l'analyse chimique découvrit des bactéries du typhus.

D'après ce qui vient d'être dit, il est évident que nous avons à notre disposition le moyen d'éviter les terribles maladies en question.

LA VENTE DE LA BIERE AUX ETATS-UNIS

D'après le rapport officiel du Bureau du Revenu de l'Intérieur, à Washington, le nombre des barils de bière vendus aux Etats-Unis pendant les deux premiers mois de l'année fiscale actuelle, comparé à celui de l'année précédente, a été le suivant:

	1911	1910	Augm.	Dimin.
Juillet	6 726,502	6,745,406	.....	18,904
Août	6,544,802	6,421,194	123 608	.....
Total	13 271,304	13,166,100	123,608	18,904

L'augmentation nette pour les deux premiers mois de l'exercice fiscal 1911-1912 est donc de 104,704 barils.

LES VINS DU PORTUGAL

Le commerce du vin de Porto est plus actif que depuis plusieurs années et, d'après des statistiques non officielles, les expéditions à destination du Royaume-Uni sont en forte augmentation par rapport à l'année 1909; elles se chiffrent par 3,803,259 gallons, contre 2,978,284 gallons.

On peut attribuer cette augmentation à diverses causes: en partie peut-être à la demande un peu plus forte pour le vin en raison des prix plus élevés des spiritueux; en partie aux expéditions en 1910 des vins de la récolte 1908 et en partie aux ventes aux enchères ou autres de quantités considérables de vins achetés sans doute à très bas prix aux viticulteurs désirant réaliser n'importe quel prix; ces ventes ont dû laisser peu ou pas de profit. Les expéditeurs ont offert en mars leurs échantillons de vin de 1908, et la plupart ont placé sans difficulté leurs lots, dont quelques-uns se sont vendus très rapidement.

Tout le monde s'accorde à dire que les vins de Porto de 1908 sont très bons; les expéditeurs sont heureux de cette appréciation du commerce et du public. On dit, en effet, que beaucoup de commerçants ont vendu beaucoup plus de vin de 1908 pour la consommation des particuliers, que de vins d'autres récoltes récentes. Cela semble indiquer que le public anglais apprécie les vins de Porto et en fait une bonne demande.

Les vins de 1909 s'annoncent bien et sont utiles, mais ils n'ont pas une grande qualité.

Les pluies exceptionnellement fortes tombées en décembre 1909, qui ont produit l'inondation la plus considérable que le Donro ait occasionnée depuis 200 ans, et ont causé des dommages très importants, ont été suivies d'un printemps froid et humide; il en est résulté une floraison tardive des vignes et un retard de la récolte. L'été a été généralement frais, bien qu'il y ait eu une ou deux périodes de chaleur excessive qui a grillé les vignes; certains districts ont souffert du mildew et l'oïdium a fait son apparition plus que dans les années précédentes, ce qui a nécessité une application supplémentaire de soufre. Ces deux maladies, en certains cas, ont fait des ravages considérables.

En août, les perspectives étaient loin d'être brillantes; mais de la pluie en septembre et du beau temps pendant les vendanges qui ne sont devenues générales que le 10 octobre dans le district du Douro, améliorèrent beaucoup l'état du raisin. Il en est résulté des vins d'une bonne et utile qualité.

Ils n'ont pas beaucoup de corps et inclinent plutôt vers la verdeur. La quantité produite a été irrégulière, mais en général au-dessous de la moyenne; surtout dans les vins blancs. Le déficit dans le district du Douro, relativement à 1909, est estimé au cinquième ou au quart. En somme, quand on tient compte des résultats désastreux de la vendange dans d'autres pays producteurs de vin, le Douro peut être considéré comme heureux.

En raison de la faible production et de la demande inusitée pour des vins à bon marché, de la part de l'Allemagne, des Pays-Bas et de la France, les prix ont avancé rapidement, les vins au meilleur marché atteignant le double et le triple du prix demandé, il y a un an, tandis que l'eau-de-vie a avancé de 150 pour cent au cours des douze derniers mois.

Les ventes ont été fortes, et le stock de vin entre les mains des viticulteurs est beaucoup plus faible qu'il n'était pendant les six dernières années. Cela doit causer une avance de prix des vins de Port au meilleur marché; mais on sait que les expéditeurs ont d'amples stocks de vins moyens et de vins fins.

La pénurie de la main-d'oeuvre devient une difficulté sérieuse dans le district du Douro; cette pénurie est attribuée à l'augmentation de l'émigration.

Le consul anglais à Lisbonne, dans son rapport pour 1910, fait les remarques suivantes:

La crise du vin s'est réglée d'elle-même de la manière suivante: En 1910, les vendanges ont été extrêmement mauvaises en France, en Allemagne, en Italie et en Algérie, et il y a un déficit de vin dans le monde entier. En Portugal, la récolte, quoiqu'elle n'ait pas été bonne (probablement la moitié de la moyenne ordinaire), a été bien meilleure que dans n'autres importants pays producteurs de vin, et les vins portugais ont été en grande demande pour l'exportation dans ces pays, il en est résulté une hausse considérable de vin dans tout le Partugal.

Le vin qui, en 1909, ne se vendait que ½d. par litre, s'est vendu 2d. l'année dernière, et il s'est fait aussi une exportation considérable de raisin à destination de l'Allemagne et de la Belgique, pour le convertir en vin dans ces pays. Cette bonne chance pour les producteurs de vin a été en partie neutralisée par l'action des tonneliers qui ont protesté si vigoureusement contre l'introduction de fûtailles de l'étranger destinées à l'exportation du vin et du raisin, qu'un décret fut lancé, vers la fin du régime royaliste, imposant un droit prohibitif sur ces fûtailles. Après la proclamation de la république, il fut reconnu que cette mesure ne pouvait être maintenue, et un autre décret fut rendu permettant aux producteurs l'importation de fûts exempts de droit, à condition qu'ils pussent prouver que les tonneliers n'en avaient pas en stock.

Les résultats de ce décret ont eu une forte influence sur l'exportation du vin, l'année dernière.

1908	1,526,000
1909	1,595,100
1910	2,494 845

Des plaintes ont toujours lieu au sujet de la mauvaise fabrication des vins ordinaires partugais.

L'exportation serait en outre entravée par la difficulté éprouvée à garantir à un acheteur étranger la fourniture constante d'un même vin, et il arrive quelquefois qu'une consignation ayant satisfait un acheteur, celui-ci se trouve dans l'impossibilité de se procurer de nouveau le même vin.

DEPUIS PLUSIEURS GENERATIONS

les amateurs de bon Cognac au Canada
ont accordé leur préférence au

COGNAC *Jules Robin & Co.*

qui se recommande par son bouquet exquis, sa saveur chaude et pénétrante, ses propriétés toniques et agréablement stimulantes et sa haute qualité qui ne varie jamais.

En vente chez les principaux Marchands de Vins.

John Hope & Co., SEULS AGENTS
MONTREAL.

LA CONSERVATION DU CLARET

Un des vins les plus délicats est le claret, et c'est cette délicatesse qui lui a sans doute fait donner le sobriquet de vin de tempérance. De tous les vins, c'est celui qui contient le moins d'alcool, le moins de sucre et qui a le moins d'acidité; mais il se détériore facilement et, d'après des recherches récentes, l'élément qui le gâte est l'oxygène.

Plus il se détériore vite sous l'action de l'oxygène, plus ce vin est délicat en général. Un bon claret ne doit pas être laissé exposé à l'air un long espace de temps avant qu'on le consomme. Certaines personnes ne comprennent pas cela ou ne se rendent pas compte du résultat horrible de leur action, quand elles rebouchent une bouteille entamee. Si le rebouchage était fait dans une atmosphère d'azote, il n'aurait aucun inconvénient, car si l'oxygène est exclus avec soin, le vin reste sain et agréable au goût. Quand le vin est laissé dans une atmosphère très azotée, la meilleure, semble-t-il, pour le but proposé, la clarification se fait rapidement, et le vin commence bientôt à prendre un caractère qui lui est donné par un bon embouteillage et une longue conservation. La fermentation cesse, les organismes meurent et tombent au fond de la bouteille avec un dépôt qui est ainsi éliminé. Il n'est pas improbable que le procédé de maturation d'un vin en bouteille soit dû à la petite quantité d'oxygène de l'air d'abord absorbée, qui ne laisse que de l'azote inerte, lequel ne peut entretenir la vie des organismes normalement présents lans le vin. Quand l'activité des organismes cesse, le vin prend en très peu de temps toutes les qualités d'un vin sain arrivé à maturité. Cette manière de voir a été acceptée avec tant de confiance, qu'on a sérieusement proposé de pomper de l'azote pour en former une atmosphère entourant le vin emmagasiné en fûts.

LE WHISKY CANADIEN

A l'époque où la manufacture était encore à ses débuts au Canada, la distillation du whisky canadien fut une des premières industries. La plupart des distilleries actuelles sont en opération continue depuis plusieurs décades; quelques-unes d'entre elles sont antérieures à la périodes de la Confédération et, bien que la plupart aient débuté modestement, favorisées cependant par l'adoption d'appareils modernes et la qualité de leur produit, ces distilleries se sont tellement agrandies qu'on peut dire qu'elles marchent de pair avec les distilleries européennes les plus importantes. Le capital investi dans une distillerie canadienne moderne est énorme.

On n'a jamais mis en doute que le produit domestique égale complètement comme qualité le meilleur whisky importé. De plus, le whisky de seigle (rye whisky) convient au goût du peuple canadien. Un grand point en sa faveur est la sage restriction imposée par la loi à la vente de whisky trop jeune; d'après cette loi, le produit des distilleries canadiennes doit être tenu en entrepôt pendant au moins deux ans, avant de pouvoir être livré à la consommation. Aucune restriction de ce genre n'est imposée au whisky importé dans ce pays, tandis que les huiles âcres sont enlevées du whisky canadien par un procédé de maturation conduit avec soin.

Le whisky américain, bien qu'il ressemble beaucoup comme type au whisky canadien, ne peut pas rivaliser avec lui comme qualité, sauf dans le cas de quelques whiskies des meilleures marques. La forte vente de whisky canadien aux Etats-Unis à un prix beaucoup plus élevé que celui du whisky américain (à cause du tarif prohibitif), prouve la vérité de ce fait, qui est encore corroborée par les voyageurs qui visitent le Canada et qui disent qu'ils n'ont jamais goûté chez eux un aussi bon whisky.

NOUVELLES DE COGNAC

Le correspondant à Cognac de "Wine and Spirit Journal", écrit ce qui suit:

Les vendanges continuent à offrir de bonnes perspectives. Sans les circonstances malheureuses qui se sont produites au moment de la floraison au printemps, on aurait pu donner des nouvelles encore plus favorables; car, en dehors du printemps, pendant tous les mois suivants, et plus spécialement en août et septembre, le soleil a développé la maturation des raisins à un degré qui n'est pas souvent atteint de si bonne heure dans ce district. En fait, il semble bien que le vin sera de bonne qualité et aura de la force.

Tous les ustensiles ordinairement employés en cette saison des vendanges ont été mis en état de recevoir le moût, à sa sortie du pressoir, moment où il est versé dans de grandes cuves pour y fermenter. Avec l'aide de l'instrument qui sert à éprouver le moût, on saura bientôt quelle sera la force du vin futur. La production de 1911, si elle est faible comme quantité, sera d'une qualité exceptionnelle, grâce au temps splendide qui règne dans cette région.

Il y aura une différence considérable entre les produits des divers vignobles; cela est dû aux meilleurs soins donnés à la culture par certains propriétaires.

Dès que les raisins auront été pressés, et sans attendre que le jus se clarifie de toutes les matières en suspension, le moût, après fermentation, passera par l'alambic, afin d'en extraire toutes les propriétés latentes qui font la bonne eau-de-vie, sous forme d'arome, de force alcoolique et de finesse contenus dans le jus. Selon toutes probabilités, étant donnée l'excellence du vin qu'on espère faire, l'eau-de-vie de cette année sera d'une qualité extraordinairement fine. Elle viendra grossir heureusement les stocks de jeunes eaux-de-vie, qui sont quelque peu dégarnis en raison de l'insuffisance des dernières récoltes et principalement de celle de l'année dernière, qui a été la plus mauvaise depuis un certain nombre d'années. On peut attribuer à ces circonstances l'augmentation des prix des eaux-de-vie de Cognac, jeunes ou vieilles, qui a eu lieu dans ces dernières années; ces prix doivent être maintenus à leur haut niveau, jusqu'à ce qu'une succession de récoltes abondantes vienne améliorer les conditions dont souffrent les producteurs et qui ont leur répercussion sur les acheteurs. Les eaux-de-vie de Cognac de 1911, seront l'objet d'une forte demande, et même à cette époque avancée, on parle du produit des vignobles en termes qui n'ont pas été dévoilés, mais qui seront l'objet d'une entente entre producteurs et distributeurs avant Noël. Il est fâcheux que la température, au moment critique de la floraison, ait tellement affecté le rendement des vignes; dans d'autres circonstances, la récolte aurait certainement été abondante et à des prix raisonnables.

En prévision de prix plus élevés dans un prochain avenir, les eaux-de-vie ont été dernièrement l'objet d'une forte demande, et le commerce d'exportation s'est amélioré, par rapport au mois précédent; mais il arrive toujours qu'en automne, les affaires sont plus actives que pendant les mois chauds de l'été.

Etant donné sa population, le Canada est le meilleur marché du monde pour les marchandises de haute qualité. Les Canadiens ont des goûts bien développés; ils apprécient ce qu'il y a de meilleur et sont en mesure de l'acheter. Voilà qui explique l'arrivée d'une consignation des fameuses cigarettes Egyptiennes "Soussa", considérées au Caire comme ayant un arôme exceptionnellement fin. Ces cigarettes sont vendues dans les meilleurs clubs et hôtels et chez les principaux marchands de tabac.

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

SEULS AGENTS AU CANADA DE :

MM. John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande.*
" **Martell & Co**	COGNAC	*Cognacs.*
" **Jules Robin & Co**	"	*Cognacs*
" **Cockburn, Smithes & Co**	OPORTO	*Vins de Port.*
M. Misa	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries.*
" **S. Darthez**	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM. Barton & Guestier	BORDEAUX	*Clarets, Sauternes et Huile a' Olive.*
" **Rodel & Fils Frères**	"	*Sardines, Pois et Conserves.*
" **Deinhard & Co**	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
" **C. Marey & Liger-Belair**	NUITS	*Bourgognes.*
" **E. & J. Burke, Limited**	DUBLIN & LIVERPOOL	*Guinness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
" **C. G. Hibbert & Co**	LONDRES	*Bass's Ale.*
" **Bulloch, Lade & Co., Limited**	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
" **Cantrell & Cochrane, Limited**	BELFAST & DUBLIN	*Ginger Ale, Club Soda, etc.*
" **Field, Son & Co**	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*

Booth & Co's. (LONDRES) . . . . . *Old Tom et Dry Gin.*

LA VACCINATION OBLIGATOIRE.

Le Bureau d'Hygiène de Montréal tend à faire adopter un règlement rendant obligatoire la vaccination pour tous indistinctement, à partir de l'âge de trois mois et la revaccination tous les sept ans.

Ceux qui ne voudront pas se plier de plein gré à cette obligation, pour eux ou leurs enfants, s'y trouveront contraints par l'application de cette mesure dans les écoles, les établissements industriels, commerciaux et financiers. C'est, en somme, une véritable atteinte à la liberté individuelle.

Ainsi donc, ceux qui craindront non seulement pour leur propre vitalité, mais ceux aussi qui se soustrairont à cette injection putride, dans le but d'éviter à leur descendance les pires tares physiques, verront leurs enfants exclus des bancs de l'école et privés arbitrairement du bienfait de l'instruction, tandis que d'un autre côté, les travailleurs qui se seront dérobés à cette formalité se verront refuser des emplois.

Il est inadmissable qu'en plein 20e siècle on puisse imposer à un peuple une telle loi arbitraire.

Bien entendu, pour soutenir cette prétention, on ne manque pas de brandir les grands mots: on parle de nécessité, d'intérêt public, de santé, etc. Les Canadiens ne seront pas dupes de ces hochets. Des hommes de science les ont édifiés sur la valeur et l'efficacité du vaccin, ils n'ignorent plus que l'effet bienfaisant en est grandement contesté, alors qu'il est avéré qu'il entre pour beaucoup dans l'énorme progression des cas de tuberculose, de cancer, de syphilis, de neurasthénie, de défectuosités visuelles, de carie dentaire, etc.

Si ce soi-disant préventif de la variole, dont l'effet est douteux, engendre, comme il est prouvé, de telles calamités et cause tant de mal, sa pratique ne saurait qu'être condamnée ou tout au moins laissée facultative.

LA LENTEUR DE LA JUSTICE.

Dernièrement, le président Taft, dans un de ses discours, chargeait à fond contre la magistrature des Etats-Unis. Il disait textuellement: "Le sentiment de méfiance que vous éprouvez tous à l'égard de la justice est tout à fait légitime, la paresse des tribunaux me fait rougir de honte."

Nous ne croyons pas que les Canadiens jugent aussi sévèrement la justice de leur pays, d'autant qu'ici, les juges n'y sont pour rien; néanmoins, ils se plaignent amèrement de sa lenteur quasi proverbiale. A l'heure actuelle, les affaires en cours de circuit et qui gonflent de leurs feuilles impatientes et serrées les cartons trop étroits, en attendant la venue de la Justice qui chemine à pas de tortue, s'élève au chiffre colossal de 3,568.

Que celui dont l'affaire est inscrite avec le No 3568 s'amuse à résoudre le petit problème suivant, avec les données ci-dessous:

D'après les dernières statistiques une moyenne de 150 causes sont plaidées par mois, au très grand maximum. Combien de temps devra attendre la 3,568ème avant d'avoir satisfaction?

La solution est aisée, elle nous amène à cette constatation effarante que le pauvre requérant devra se morfondre pendant environ 31 mois (addition faite des vacances annuelles de messieurs les juges) soit, en chiffres ronds, trois ans d'attente devant la.. justice promise.

A franchement parler, c'est à dégoûter les braves gens d'y avoir recours, et l'on serait tenté de faire une propagande en faveur de l'action directe en fait de justice.

Cette nouvelle méthode ne serait pourtant pas avantageuse à bien des points de vue.

Voyons, n'y aurait-il pas un remède à cette lenteur déplorable? Pourquoi ne pas augmenter le nombre des juges? A-t-on peur que du jour où la justice serait accélérée, il y ait moins de causes à plaider? Qu'on se rassure! le monde est né chicaneur, chicaneur il restera et nul n'y pourra mais.

LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE DE MONTREAL

La Chambre de Commerce Française de Montréal a repris le cours de ses travaux interrompus par la période des vacances. Sa séance de rentrée a eu lieu le 28 septembre. La Chambre de Commerce Française fait tous ses efforts pour faciliter les relations commerciales entre la France et le Canada. Grâce à elle, l'attention des capitalistes français est de plus en plus tournée vers notre pays. Aussi, nous pensons intéresser nos lecteurs en reproduisant le discours prononcé par le président de la Chambre, M. Révol, à la séance de rentrée.

Messieurs et chers collègues,

"Au moment de reprendre nos travaux après cette période de vacances, il m'appartient d'adresser à chacun de vous en particulier, à notre chambre et surtout à la France dont nous représentons ici les intérêts, des voeux de prospérité et de succès.

"La catastrophe qui vient d'anéantir plusieurs centaines de nos vaillants marins, nous plonge les uns et les autres dans le deuil et remue dans nos coeurs de douloureux sentiments.

"Et c'est pourquoi, avant de tourner nos regards sur les travaux et les préoccupations qui nous attendent, notre première pensée doit être pour la grande famille française si cruellement éprouvée.

"Votre bureau a rempli son devoir en priant notre viceconsul de vouloir bien transmettre à M. le Président de la République et aux familles des victimes de la catastrophe de Toulon, l'expression de notre sympathie profonde.

"Mais, messieurs, nous ne mériterions pas le nom de Français si nous laissions ce sentiment de tristesse nous déprimer. D'autres que nous se chargeront de trouver dans cette catastrophe des motifs pour critiquer la France et pour déprécier la place qu'elle occupe dans le monde. Quant à nous, nous savons que le malheur n'a jamais abattu les coeurs français. Nous savons que si une catastrophe de ce genre invite à des réflexions sérieuses, elle ne peut pas être une raison de désespérer. Nous savons que les armements redoutables qui nous sont imposés par le souci de la défense nationale sont des instruments délicats et dangereux, même en temps de paix, et si l'accident terrible que nous déplorons n'est malheureusement pas le premier, nous savons, pour l'avoir déjà constaté, que jamais un accident de ce genre n'a arrêté nos progrès. Notre tempérament national est ainsi fait que les revers stimulent notre ardeur et réchauffent la ferveur de notre patriotisme.

"Si grave que soit la catastrophe de la "Liberté", elle ne peut autoriser personne à dire que la marine française est atteinte dans sa force ni dans son prestige. A moins d'être aveuglé par un parti pris, on est obligé, au contraire, de convenir que la marine française a reconquis en moins de deux ans la place qu'elle paraissait avoir perdue, et l'imposante revue navale de Toulon, dont vous avez tous lu le compte rendu, a démontré une fois de plus à ceux qui nous observent avec des sentiments divers, que jamais la France ne s'est mieux ressaisie qu'à l'heure même où ses détracteurs prédisaient sa décadence.

"Nous ne devons pas oublier, d'autre part, qu'à côté des sujets de tristesse, nous avons des motifs de nous réjouir et d'être fiers. Les dépêches viennent de nous apprendre l'aboutissement des négociations diplomatiques au sujet de nos difficultés marocaines. Nous devons être heureux de constater que ces difficultés ont pris fin dans des conditions qui semblent donner satisfaction à tout le monde; mais il nous sera bien permis de constater en même temps que jamais le rôle de la France n'a été plus digne, ni son prestige plus remarqué qu'au cours de ces négociations. Le bon droit de la France et la *puissance formidable* de son crédit ont assuré une fois de plus la paix européenne et, à ne se placer qu'à ce seul point de vue, on peut déclarer que la France vient de monter encore dans l'estime des peuples.

"Et maintenant, messieurs, si nous tournons nos regards sur le Canada nous sommes obligés de constater que beaucoup de choses y ont changé depuis la dernière réunion de notre Chambre. Le projet de traité de réciprocité avec les Etats-Unis, qui nous avait préoccupés et que nous n'envisagions pas d'un oeil favorable, a été réduit à néant par la volonté du peuple canadien. Le gouvernement libéral qui occupait le pouvoir depuis quatorze ans est remplacé par un gouvernement conservateur. Nous n'avons pas à nous prononcer en tant que Chambre de Commerce sur des questions de parti, ni à émettre une opinion quelconque sur des questions de politique pure. Notre devoir est de nous incliner devant le gouvernement de ce pays, quelle que soit la couleur de ce gouvernement. Nous le faisons d'ailleurs avec d'autant plus de plaisir que nous sommes persuadés

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY

"IMPERIAL"
WHISKY

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS:

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,

VILLE DE MEXICO,

VICTORIA, B. C.

Agents: WALTER R. WONHAM & SONS

6 Rue St-Sacrement, MONTREAL

que nous trouverons auprès du nouveau gouvernement un accueil parfaitement bienveillant. Mais nous ne seront certainement contredits ni démentis par personne en rendant hommage à la haute personnalité de Sir Wilfrid Laurier, qui pendant quatorze années a présidé aux destinées du Canada.

"Au travers des luttes politiques, le Canada poursuit son essor économique, et nous avons des progrès nouveaux et considérables à enregistrer.

"Pas plus tard qu'hier, nous avons appris que le mouvement général du commerce maritime accuse de nouvelles et énormes augmentations.

"Les navires qui ont accosté à nos quais représentent une augmentation de 113,349 tonneaux sur la même période de l'année dernière. Les importations s'élèvent déjà à 1,686,-248 tonnes contre 1,572,899 l'an dernier à pareille époque.

"Ces résultats sont d'autant plus réjouissants que la grève de Liverpool, qui a considérablement enrayé le trafic

M. A.-F. REVOL,

Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

pendant plusieurs semaines, pouvait faire craindre au contraire une diminution sensible dans les statistiques du commerce extérieur du Canada.

"Les récoltes de l'Ouest, qui restent le grand facteur de la prospérité du pays, semblent avoir été faites dans d'excellentes conditions. Nous savons par expérience combien il est difficile, à cette époque-ci, d'apprécier au moyen de chiffres précis les résultats exacts des récoltes, mais nous ne pensons pas être trop optimistes en prédisant dès maintenant que la récolte de blé sera très sensiblement supérieure même à celle de 1909 qui constituait, on le sait, un record. En évaluant à 175 millions de boisseaux la récolte de blé de 1911 (contre 145 millions en 1910 et 165 millions en 1909), il est probable que l'on reste en dessous de la réalité.

"Au nombre des symptômes qui sont de nature à réjouir, nous pouvons signaler l'intérêt croissant dont les capitaux français témoignent à l'endroit du Canada. L'ouverture de la banque internationale du Canada où les capitaux français jouent un rôle prépondérant n'est plus qu'une question de jours. D'autre part, nous avons vu passer à Montreal des hommes d'affaires français, représentant de puissants syndicats financiers et qui ont investi sur les terrains de Montreal des sommes très importantes, sans parler de celles qu'ils ont placées dans d'autres parties du pays. Personne plus que nous ne se réjouit de voir l'attention des capitalistes français se porter de plus en plus sur le Canada.

"J'oublierais un de nos meilleurs sujets de satisfaction si je ne vous rappelais aujourd'hui que trois de nos collègues ont été, pendant nos vacances l'objet de distinctions honorifiques de la part du gouvernement de la République. Nos amis et collègues, Monsieur Fréchon, Monsieur Génin et Monsieur Husson voudront bien accepter les chaudes félicitations que je me permets de leur offrir, au nom de notre Chambre tout entière.

"L'honorable juge Gervais, l'un des plus distingués et certainement des plus dévoués de nos membres adhérents, nous permettra bien de lui adresser nos respectueuses félicitations pour les hautes fonctions auxquelles l'a appelé la confiance de Sir Wilfrid Laurier .En d'autres temps, nous eussions peut-être regretté, à un point de vue tout égoïste, que l'austère cour de justice ait arraché à la salle du parlement un homme politique dont les sympathies nous étaient si précieuses, mais nous savons que, député ou juge, son amitié pour la France n'a rien perdu de sa chaleur ni de sa sincérité bienveillante."

. . . . . .

. . . . . .

Etaient présents à cette séance de rentrée: MM. A.-F. Révol, Conseiller du Commerce Extérieur de France, L. Raynaud, vice-consul de France, C. R. des Iles, G. Balcer, membres d'honneur, F.-C. Larivière, président de la Chambre de Commerce du District de Montréal, J.-A. Beaudry, propriétaire du journal "Le Prix Courant", J. Obalski, C. Galibert, J. R. Génin, L. Collinet, E. Dulieux, L.-T. Fréchon et P. Bourdis.

LA FERMETURE DE BONNE HEURE

Le jugement rendu, dernièrement, par le recorder Weir, déboutant l'action prise par la ville de Montréal contre certains épiciers licenciés qui avaient tenu leurs magasins ouverts les mercredi et jeudi soir, semble embarrasser les autorités compétentes. Il est difficile qu'il en soit autrement, car après avoir créé une loi injuste, si l'on désire la maintenir en vigueur, il arrive presque invariablement des surprises. Depuis quelque temps, l'on invoque très souvent le fait que le conseil privé a décrété le règlement de la ville de Montréal comme étant dans la limite de ses attributions, et lorsque l'on entend cet argument, il semble pratiquement impossible d'en pouvoir faire valoir tout autre pour démontrer qu'il en va différemment. L'on semble oublier que la décision du conseil privé n'a été prise que sur un point, à l'effet de savoir si la législature provinciale de la province de Québec, avait ou non le droit de déléguer ses pouvoirs aux municipalités, en vue d'autoriser celles-ci à passer des règlements ordonnant la fermeture des magasins à certaines heures. Ce jugement ne porte en conséquence que sur une question de principe, qui n'est pas du tout en jeu dans la question présente. L'illégalité du règlement n'a pas été invoquée dans les causes décidées par le juge Weir, mais il a été simplement démontré que le règlement de la fermeture de bonne heure, passé en vertu de l'article 5885 des Statuts refondus de la province de Québec, ne saurait s'appliquer aux épiceries licenciées qui sont régies par la loi des licences, à moins qu'un règlement spécial de la ville de Montréal soit passé en vertu de la loi des licences ,tel que prévu par l'article 1104 des Statuts refondus, et alors le règlement de la ville serait tenu d'ordonner la fermeture des hôtels et des épiceries licenciées, pas avant dix heures du soir, les jours de semaine, et sept heures le samedi.

Dans ces conditions, il semble surprenant de constater qu'un si grand nombre d'échevins s'obstinent à vouloir passer outre au jugement du recorder Weir sur la question, et insistent pour amender ce règlement de manière à forcer

LAWRENCE A. WILSON COMPAGNIE

— Limitée —

La plus importante Maison de Vins et Liqueurs en gros au Canada.

MAGASINS D'ENTREPÔT:
85-89 rue St-Jacques.

ENTREPÔTS DE DOUANE:
26-36 rue des Soeurs Grises.

VOUTES D'ENTREPÔT:
84 ruelle Fortification.

ENTREPÔTS D'ACCISE:
38 rue Foundling

BUREAUX CHEFS: 87 RUE ST-JACQUES

Téléph. Bell, Main 2424, 1394, 7400, 2757;
Marchands, 517.

MONTREAL

S. H. EWING & SONS, IMPORTATEURS et MANUFACTURIERS de

BOUCHONS

Coupés à la main et à la machine.

Marchands de Capsules pour boutellles, de Broche d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

Sucursale de Toronto; 29 Front St., West. Bureau Principal: 96 rue King, Montréal

Téléphones: { BELL MAIN 65 / MARCHANDS 522

L'annonce représente la vapeur qui actionne la machinerie, montez la vapeur. La publicité est le lubrifiant des affaires, ne ménagez pas l'huile. La publicité est le réveil-matin des affaires, sonnez le réveil.

Cognac Bisquit

"10 ANS D'AGE"

Un cognac pur, recommandé par les médecins les plus éminents.

AUSSI

"OLD LIQUEUR" & V. V. S. O. P.

(20 ans d'âge) (55 ans d'âge)

Seuls Agents:

WALTER R. WONHAM & SONS

6 RUE ST-SACREMENT, - - - MONTREAL

les épiciers ilcenciés à fermer un troisième soir par semaine, à savoir, le mardi.

Il semble que tout homme raisonnable qui détient de ses concitoyens un mandat pour les représenter, et qui a pris l'engagement de décider toutes questions qui lui seront soumises intégralement et dans l'intérêt commun, devrait prendre en considération des faits de cette importance, et avant de se prononcer en faveur d'un règlement proposé en faveur d'une cause spéciale et au détriment d'une autre cause en particulier, il devrait s'assurer de la légalité du projet.

Nous sommes d'avis que dans aucun pays civilisé, il ne saurait être question de passer des lois décrétant l'emprisonnement de personnes ayant vendu du pain après sept heures.

WHISKY DE BANANE

On rapporte que deux Français habitant Saïgon, en Cochinchine, ont enfin réussi à faire du pur whisky de banane. Il paraîtrait que cette liqueur a deux qualités qui plairont à tous les amateurs de whisky: bon marché et odeur délicieuse.

LE VIN SERA-T-IL MEILLEUR MARCHE?

Le consul des États-Unis à Reims donne une estimation de la production du vin dans 73 départements sur 86, en France, pour l'année 1911, en la comparant à la production réelle en 1910 et 1909:

	1911	1910	1909
Gallons	48,349,000	28,338,000	54,445,000

A part deux exceptions, chaque département producteur de vin fournira, cette année, une quantité de vin beaucoup plus grande que l'année dernière, et il est raisonnable de s'attendre à ce que les hauts prix atteints par la plupart des vins soient réduits sensiblement, en conséquence de ces conditions favorables.

Toutefois, dans le district du champagne, la situation est loin d'être aussi avantageuse. Au cours des quatre années précédentes, les vignobles de la Marne, département qui est presque le seul à produire du vin de Champagne, ont été si endommagés par une température défavorable et par les ravages des insectes et du mildew, qu'une autre année semblable aurait sûrement amené la ruine de presque toutes les vignes de ce district.

Cependant, le temps très chaud et très sec qu'il a fait pendant l'été, bien qu'il ait affecté sérieusement l'agriculture en général, a plutôt aidé à la croissance des vignes et les a prémunies contre les insectes et le mildew; on pense obtenir 4,226,720 gallons de champagne. Il faudra que les conditions de l'été dernier se reproduisent encore pendant un an ou deux pour que les vignobles de la Champagne produisent des récoltes aussi abondantes qu'autrefois. La récolte normale est de 12 millions à 13 millions de gallons.

Pour faire face à la demande actuelle pour le champagne, qui atteint annuellement près de 40 millions de bouteilles, représentant 8,453,000 gallons, il faut une récolte minimum de 8,030,000 gallons de vin nouveau, en tenant compte que 990,000 gallons sont impropres à la fabrication du champagne et doivent être employés autrement.

On voit qu'avec 28,626,729 gallons de champagne formant le stock total du district au 1er avril 1911, chiffre qui, entre la consommation à partir de cette date et l'addition de la nouvelle récolte, ne changera pas beaucoup dans un sens ou dans l'autre, on voit, disons-nous, que les maisons de champagne sont en ce moment en face d'un problème plutôt difficile à résoudre. Les stocks sont plus bas qu'ils n'ont été pendant des années, et la demande, jusqu'au commencement de cette année, a augmenté continuellement.

LE VIN DE 1911

Du journal l'Epicerie Française, de Paris:

L'année viticole 1910-1911 fut néfaste à la fois pour la viticulture et le commerce des vins.

La récolte de 1911, celle qui en grande partie est déjà dans les foudres et cuves, réparera-t-elle le mal? Nous pouvons répondre, sans trop de témérité: oui, en partie, autant que l'on puisse retrouver ce qui a été perdu.

Il serait bien osé celui qui, à l'heure présente, à quelques millions de gallons près nous donnerait le chiffre de la récolte de 1911, mais on peut dire que ce chiffre sera certainement, et de beaucoup supérieur à celui de 1910.

En tout cas, dame nature a, cette année, mieux réparti ses faveurs. Tandis que l'année dernière, certaines régions voyaient leur production réduite d'un tiers ou d'un quart, de la moyenne, d'autres au contraire voyaient cette production réduite au vingtième ou au trentième, ou même à zéro pour ainsi dire.

Cette année encore des départements seront moins favorisés que d'autres, mais dans de moindres proportions.

Ce qu'il y a de sûr, c'est que le vin sera excellent.

Ce n'est qu'après la publication des déclarations des vendanges, lorsqu'un cours normal des vins sera établi et régularisé par les marchés que nous pourrons donner une revue générale.

Cependant, d'ores et déjà, nous pouvons faire connaître à nos lecteurs les renseignements particuliers qui nous parviennent de différentes régions, en laissant de côté le côté tendancieux dont ne peuvent, hélas! se dispenser nos correspondants, comme ainsi ceux de nos confrères qui s'occupent tout spécialement de questions vinicoles.

Dans le Bordelais on est très satisfait des premiers moûts. Le soleil a donné des raisins exquis qui, à leur tour, donneront un vin délicieux. La cueillette s'est faite par un temps superbe et la température s'est abaissée comme à souhait pour aider à une bonne fermentation. Dans le Médoc, les vendanges ont commencé le 17 septembre. Les raisins sont peu nombreux, pas gros, mais très propres et bien mûris. En général, les moûts pèsent de 12 à 13 degrés.

Des vins fins et de marque — de ces vins qui n'ont pas besoin d'enseigne et auxquels les délimitations n'ajouteront ni n'enlèveront de qualités — passons aux vins ordinaires, ce qui ne veut pas dire sans valeur.

Dans l'Aude, les moûts fournis par les premières vendanges sont très chargés en sucre et fourniront d'excellents vins *recherchés* par les ménages et les débitants. Les aramons de plaine tireront de 9 à 10 degrés. Quelques affaires en vin nouveau se sont traitées à 30 francs l'hectolitre ($6 les 22 gallons), d'autres à 42c et 43c le degré.

Sur différents points du vignoble de l'Hérault, la pluie a interrompu les vendanges pendant quelques jours. Les raisins récoltés sont très sains; leur vinification rationnelle a cependant exigé, quelquefois, une addition d'acide tartrique. Dans la région de Pézénas, les plaines sont favorisées pour la quantité, mais les coteaux ont beaucoup souffert de la sécheresse; on s'accorde cependant pour affirmer une excellente qualité et une richesse alcoolique supérieure à celle de l'année dernière. Quelques affaires ont été traitées de 22 à 24 francs l'hectolitre ($4.40 et $4.80 les 22 gallons).

Certains viticulteurs du Gard, et notamment à Beauvoisin, paraissent satisfaits à la fois de la quantité et de la qualité, surtout des bouchets. Par contre, une note pessimiste nous vient de Nîmes, le raisin, dit-on, n'a pas beaucoup de jus, étant resté petit.

Dans le Roussillon, l'ensemble de la production sera inférieur à la moyenne, mais en revanche le vin sera de première qualité.

Le Centre qui fut si éprouvé l'année dernière semble re-

TOUT CE QUE SON NOM IMPLIQUE

Un rye whisky vieux et fin, classé parmi les "Special Whiskies" —amené à matration parfaite dans des fûts carbonisés—jamais retiré de l'entrepôt de douane avant que son arome ne soit parfait.

Le Rye Whisky "SPECIAL SELECTED" de Corby

est le whisky particulier dont vous avez besoin pour vos clients difficiles. Réponses faites avec plaisir aux demandes de renseignements.

H. CORBY DISTILLERY CO., Limited,

Bureaux principaux à - - - - - - MONTRAL.

"Corby's of Corbyville depuis plus d'un demi siècle."

VENDEZ LE

GIN de BURNETT

"LE LONDON DRY ORIGINAL,"

ABSOLUMENT LE PLUS FIN !

J. M. DOUGLAS & Co., Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

JOSEPH E. SEAGRAM,

•• DISTILLATEUR DE ••

Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA

"Old Times," "White Wheat," "No 83 Rye," "Star Rye".

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Agents, Montréal.

prendre espoir. Certes, ce n'est pas que la quantité atteigne même la moyenne, mais elle dépasse celle de l'année dernière. Dans le Loir-et-Cher, comme dans l'Indre-et-Loire, la qualité extrêmement supérieure sera une certaine compensation au manque de produit.

En Algérie on semble satisfait de la quantité, quoique certaines régions soient, dit-on, en déficit sensible.

Les raisins sont très sains et très jolis, la qualité du vin sera bonne.

....A Oran, quelques affaires ont été traitées entre 18 et 20 francs l'hectolitre ($3.60 et $4.00 les 22 gallons), à 11 degrés.

Comme à table, nous avons réservé le champagne pour la bonne bouche.

Dans la Marne, les vendanges ont commencé le 9 septembre, un jour avant la date prévue pour l'ouverture officielle. Le raisin est très sain. Les moûts titrent de 11.5 à 12 degrés Beaumé dans les grands crus et l'acidité oscille entre 5 et 6.

D'un commun accord, le prix du kilogramme (2.2 livres) de raisin a été fixé à 3 fr. 25 ($0.65) pour les grands crus: Ay, Bouzy, Verzenay, Cramant, Avize, etc... Une diminution de 8 pour cent a été consentie pour les achats à la pièce.

Ceci, nous le redisons, n'est qu'une première impression et ne comprend que certaines régions. Mais il n'y a pas de doute, la situation est de beaucoup meilleure que celle de l'année dernière.

Il s'agit maintenant de faire revenir au vin ceux que la cherté de l'année dernière en avait éloignés.

Nous ne saurions trop le répéter: le vin est la boisson par excellence et, quoi qu'en disent les tempérants à outrance, c'est le vin qui a fait la santé, la force et l'énergie de notre race.

POUR BOIRE FRAIS.

On a consommé cette année beaucoup plus de bière qu'à l'ordinaire, en France. Nous voulons bien admettre que la technique des brasseurs y est pour quelque chose, mais la "vague de chaleur" a certes joué un rôle dans cette augmentation de consommation. A ce propos, la "Dépêche" de Lille rappelle que le souci de boire frais remonte bien haut:

Le grand Alexandre, pendant une de ses expéditions dans l'Inde, faisait creuser d'immenses trous qu'on remplissait de neige et qu'on recouvrait de feuilles. L'exemple venait de trop haut pour qu'il ne fût pas bientôt suivi partout et ne se transmit pas d'âge en âge. Pline et Senèque en parlent; Atheneus affirme que, dans la Rome des Césars, on vendait toute l'année de la neige dans les boutiques; on la cachait également dans la terre, sous de la paille.

Ces procédés primitifs se perfectionnèrent à mesure que se développait le goût des boissons fraîches. Sous ce rapport, la France se laisse devancer par d'autres nations:

Lors de l'entrevue qui eut lieu près de Nice, entre le pape Paul III, l'empereur Charles-Quint et le roi François Ier, en vue de consolider la paix générale, les officiers de la suite du souverain français furent fort étonnés de voir les Espagnols et les Italiens envoyer chercher dans les montagnes voisines de la neige pour rafraîchir leurs boissons.

Sous Henri III on prit l'habitude de passer aux convives des assittes remplies de neige ou de glace pour mettre dans leur verre.

Un voyageur du XVIe siècle signale l'existence, chez les Turcs, des premières glacières. Mais dans les villes et surtout chez des particuliers, de telles installations n'étaient guère possibles. On y suppléait par d'autres procédés:

Dans les auberges, on possédait des cours profondes où régnait une perpétuelle fraîcheur. Les vins, les bières y étaient conservés à l'abri de la chaleur du dehors. Mais cela ne suffisait pas, et bientôt se répandit l'usage des rafraîchissoirs. C'étaient de grands vases en forme de baquet ou de cuvette remplis d'eau ou de glace, dans lesquels on plaçait les bouteilles et les pots.

Dès le XVe siècle, leur emploi devint général; on les fit en bois, en métal, en faïence.

Au XVIIIe siècle, on prit l'habitude de ne plus glacer à la fois qu'une seule bouteille de vin blanc ou mousseux. Dès lors les rafraîchissoirs prirent la forme de seaux et furent placés sur la table. Ils étaient en argent ou en faïence. Bientôt leur format fut encore réduit et chaque convive eut devant lui un minuscule seau en porcelaine dans lequel trempait son verre.

Les recettes pour produire le froid artificiel sont connues depuis longtemps.

C'est ainsi que nous trouvons dans une annonce, datée de 1775, l'offre en vente d'"un rafraîchissoir composé d'une bâche de chêne doublée de plomb, le fond contenant des tuyaux en serpentaux que l'on couvre de glace pour rafraîchir avec économie une quantité d'eau".

Ajoutons que c'est en 1660 que Procope, devenu célèbre à Paris, débita pour la première fois des glaces. Il a eu depuis pas mal d'imitateurs.

LA SITUATION VINICOLE EN FRANCE

On lit dans le "Moniteur Vinicole":

Les avis sont à peu près unanimes aujourd'hui. Partout où les pluies tombées au début de la deuxième quinzaine de septembre n'ont pas été trop tardives, elles ont fait le plus grand bien à la partie de récolte encore sur pied. Dans l'Hérault les rendements fort réduits avant les chutes d'eau, sont maintenant plus satisfaisants. Il en est de même dans l'Aube. Pour le reste de la France, où les quantités encore à vendanger sont plus fortes proportionnellement que sur le littoral méditerranéen, à cause de la moins grande précocité de la maturation, on constate en général une amélioration dans le même sens. De sorte que le changement des conditions atmosphériques, si brusquement intervenu, aura eu pour résultat de rendre moins sensible le déficit qui allait s'accentuant si rapidement pendant la dernière période de la sécheresse.

Ce revirement vient, une fois de plus, dépasser les prévisions que, de divers côtés, on essayait d'émettre au sujet des quantités probables devant constituer le contingent de nos principaux départements vinicoles. L'année courante est, en son genre, aussi exceptionnelle que la précédente. Sans la sécheresse excessive nous marchions à une bonne moyenne récolte. Que restera-t-il exactement de ces perspectives, après les épreuves que le vignoble a subies cet été, puis après ce changement de régime tardif? C'est ce qu'il serait imprudent de vouloir déterminer de façon un peu précise à l'heure actuelle. Ainsi menace de durer, jusqu'au dernier terme des vendanges, cette incertitude qu'à maintes reprises nous avons eu l'occasion de faire ressortir comme la principale caractéristique de 1911.

C'est la raison qu'invoquent sans doute, avant toutes les autres, ceux de nos négociants, et ce sont les plus nombreux, qui s'abstiennent de toute grosse opération engageant sérieusement l'avenir. Dans le Midi surtout, ces transactions importantes s'engagent difficilement, et l'on continue à constater un écart assez considérable entre les offres du commerce et les demandes de production. Toutefois, on peut noter au cours de cette dernière quinzaine, sinon un fléchissement bien marqué des cours, du moins un arrêt certain de leur tendance ascensionnelle.

Si dans la Provence et le Gard, les dernières cotes ressortent sans changement appréciable sur les précédentes, il n'en est pas tout à fait de même dans l'Hérault et dans l'Aude. La Chambre de commerce de Béziers marque de 21 à 24 fr. l'hectolitre nu ($4.25 à $4.80 les 22 gal.) à la propriété, les

La Cie Brodeur

Verrerie et Vaiselle, Coutellerie.

Vaisselle à Bords Doubles, Incassable et Vitrifiée, de la Poterie "RIDGWAY".

Nous ferons des décors spéciaux, sous émail, en couleurs, pour convenir à la décoration de toute Salle à Diner.

Nos Prix sont garantis.

Nous avons le contrôle de la vente d'une fabrique de verrerie française, qui fait une spécialité de **TUMBLERS**.

A nos Magasins de Détail, un Escompte sera accordé au Commerce.

Bureau et Département de Gros, 86 rue SAINT-PIERRE, Montréal.

M. A. N. BRODEUR, Gérant Général.

LAW, YOUNG & CO.

MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en ranGde-Bretagne et en Prance.

Absinthe	**Pernod Fils.**
Ale & Stout	**Daukes & Co.**
Bénédictine	**Benedictine Co.**
Bourgognes	**Bouchard père et fils.**
Brandy	**Renault & Co.**
Cherry Whisky (The Original)	**Fremy's.**
Claret et Sauternes	**Nathl. Johnston & Fils.**
Crême Cacao Chouva	**A. Droz & Cie.**
Gin de Hollande	**T, H. Henkes.**
Gin London Dry	**"Gordon's."**
Ginger Ale Anglais	**"Schweppes."**
Lime Juice	**L. Rose & Co.**
Liqueurs	**Marie Brizard & Roger**
Madère	**Leacock & Co.**
Soda Anglais	**"Schweppes."**
Stout	**Wheeler & Co.**
Tarragone	**Louis Quer.**
Vermouth	**Noilly Prat & Cie.**
Vin de Lisbonne	**Sarano & Co.**
Vin de Malaga	**Crooke Bros.**
Vins de Porto et Sherries	**Saudeman & Co.**
Vins de Porto et Sherries	**"Mackenzie."**
Vins du Rhin et Moselle	**Koch Lauteren & Co.**
Whisky Ecossais	**"Kilmarnock."**
Whisky Irlandais	**Dublin Distillers Co.**

Cette Marque Célèbre Mise en

Pintes, Chopines, ½ Chopines et Flasks "Book'

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUE PAR

J. P. WISER & SONS, LIMITED

Prescott Ontario

"NEW-YORK" "CANADA"

vins nouveaux et les vieux de 25 à 28 fr. ($5 à $5.60) et dans le Narbonnais, il s'est fait quelques affaires en vins nouveaux de 21 à 22 francs ($4.25 à $4.40), prix auxquels il n'y avait pas vendeurs antérieurement. Ainsi l'on se rapproche de la base de 20 à 22 fr. ($4 à $4.40) sur laquelle l'accord entre acheteurs et vendeurs aurait pu s'établir avec assez de facilité il y a peu de temps encore. Sur quel pied se fera l'entente de demain?

En Armagnac, l'on parle de 5 fr. ($1.00) le degré-bordelaise ou de 7 fr. ($1.40) le degré-barrique de 320 litres (70 gallons), mais rien n'est définitivement fixé.

Dans le Bordelais, les affaires ont été actives ces jours-ci sur les vins de la récolte pendante, notamment sur les vins de marque; il y a eu de nombreuses ventes et des reventes; celles-ci se sont faites avec une marge sensible sur les premiers prix. Pour deux premiers crus, le château Haut-Brion et le Château Margaux, des reventes ont eu lieu pour des parties: Haut-Brion a atteint 3,000 fr. ($6,000) et Château Margaux 2,500 francs ($500).

A signaler dans les crus moyens du Beaujolais des affaires de 65 à 70 fr. ($13 à $14) la pièce à trait de cave. Les grands crus varient de 100 à 140 francs ($20 à $28). Dans le département du Rhône, la qualité des vins s'annonce très bonne, les premiers échantillons offraient belle couleur, bon degré alcoolique et du fruité.

En Auvergne, les produits de 1911 promettent également d'équivaloir à ceux des meilleures années.

En Algérie, les vendanges continuent dans de bonnes conditions. D'une façon générale, quantité et qualité donnent satisfaction. Mais les affaires sont devenues plutôt calmes ces jours derniers.

En somme, on peut dire, pour résumer en quelques mots la situation de partout, en France comme en Algérie, que le commerce se recuille. Il comprend qu'il ne peut, cette année, se laisser entrainer à de hauts prix, car non seulement il courrait le risque de ne pouvoir ramener à lui les consommateurs qu'il a perdus au cours de la campagne dernière, mais encore celui plus grand d'en voir d'autres le quitter.

C'est là une considération qui s'appuie sur des faits et que, de son côté, la propriété devrait sérieusement envisager. Alors, des cours normaux finiraient par s'établir et la campagne pourrait se faire dans des conditions satisfaisantes pour tous.

LES FAILLITES AU CANADA

D'après R. G. Dun & Co., les faillites au Canada, pendant le troisième trimestre de l'année 1911, se sont levées à 286, représentant un passif de $3,214,545; pendant la même période de l'année dernière, elles ont été de 237, avec un passif de $2,246,071 et pour l'année précédente, leur nombre était de 370 avec une passif de $2,170,515. Les manufactures sont les établissements les plus éprouvés; 75 d'entre elles ont suspendu leurs opérations, en laissant un passif de $1,686,883, en regard, l'année dernière, de 69 faillites avec un passif de $775,438 et, l'année précédente, 69 faillites également avec un passif de $457,973. Ces faillites se répartissent sur quinze classes, dont une certaine portion offre des résultats assez satisfaisants. Dans cette portion, on remarque particulièrement le commerce du bois de construction, avec 11 faillites au passif de $87,649, contre 12 faillites en 1910 avec un passif de $227,800 et le commerce de vêtements confectionnés, avec 15 faillites au passif de $78,776, contre 24 faillites en 1910 avec un passif de $213,202. Presque toute l'augmentation de passif est attribuée à trois catégories, machine rie, outils, avec six faillites au montant de $541,641; produits chimiques, avec une faillite au montant de $300,136. Dans d'autres genres de commerce, il y a eu 24 faillites au montant de $597,735. Ce nombre a été exactement le même pendant la période correspondante de l'année dernière; mais le passif encouru n'était que de $201,054. Parmi les sociétés en faillite, quatre grandes compagnies figurent pour une somme dépassant $750,000. En ce qui concerne le commerce, les 207 faillites de cette année se rapprochent beaucoup du chiffre de 203 de l'année dernière; mais leur passif est beaucoup plus élevé, $1,684,443, contre $1,379,990. Il y a toutefois amélioration par rapport à l'année 1909 où le montant des faillites s'élevait à $1,694542. Parmi les genres de commerce où on constate de l'amélioration, figurent les magasins généraux avec 83 faillites au montant de $193,763, contre 44 au montant de $274,541; les épiciers, avec 48 faillites au montant de $115,985, contre 57 au montant de $211,670; les magasins de nouveautés, avec 18 faillites au montant de $142,050, contre 16 au montant de $304,564. D'autre part il y a augmentation du nombre des faillites pour les commerces suivants: hôtels, 13 au montant de $111,889, contre 11 au montant de $62,063; chaussures, 17 au montant de $264,966, contre 10 au montant de $47,235; ameublements, 4 au montant de $93,600, contre 2 au montant de $5,800; bijouterie, 5 au montant de $267,585, contre 2 au montant de $23,200. Les changements qui ont eu lieu dans les autres catégories n'ont pas une grande importance. Dans la division qui comprend les courtiers et les entreprises de transport, il y a eu 4 faillites contre 5 pendant la même période en 1910 et en 1909; mais le montant de leur passif était de $143,010, contre $90,643 en 1910 et $18,000 en 1909.

LES FINANCES DU CANADA.

Le gouvernement vient de publier l'état du revenu et des dépenses du Canada pour les six mois compris entre les dates du 1er avril et du 30 septembre. Les chiffres concernant ce revenu et ces dépenses sont très élevés comme on peut le voir par le tableau ci-après en comparaison avec les chiffres se rapportant à l'année 1910.

REVENU.

	1910.	1911.
Douanes	$36,185,416	$42,284,535
Droits d'Accise	7,898,552	8,799,535
Poste	3,675,000	4,150,000
Travaux Publics, Chemins de Fer et Canaux	5,607,145	5,873,637
Divers	2,782,079	2,961,816
Total	$56,148,193	$64,069,524

DEPENSES.

Comptes ordinaires	35,108,672	35,933,456
Au compte de capital	12,430,136	12,318,027
Total	$47,538,808	$48,251,483

Les dépenses imputées aux travaux publics sont lourdes pour les deux derniers mois, quand on les compare au revenu.

Voici l'état de l'actif et du passif:

PASSIF.

Fonds de la dette publique:	
Payable au Canada	$ 4,865,260
Payable à Londres	263,121,429
Fonds rachetable de la circulation des banques	4,654,316
Billets de la Banque Dominion	99,308,945
Banques d'Epargne	57,433,599
Fonds de sécurité	9,724,724
Comptes des provinces	11,920,582
Comptes divers et en banques	26,227,283
Dette totale	$477,256,141

ACTIF.

Placements:	
Fonds d'amortissement	$ 11,714,007
Autres placements	28,776,851
Comptes des provinces	2,296,429
Comptes divers et en banques	110,530,085
Total de l'actif	$153,317,372
Total de la dette nette au 30 sept. 1911.	$323,938,768

LES VINS MOUSSEUX EN ALLEMAGNE.

L'industrie de la fabrication des vins mousseux a atteint, en Allemagne, un degré considérable de prospérité. Son développement est si grand que les besoins de la consommation sont presque entièrement satisfaits par la production nationale. L'importation de l'étranger est relativement peu importante et est en grande partie compensée par l'exportation que l'Allemagne fait de ses propres vins mousseux. La production totale (y compris les mousseux à base de vins de fruits) de l'Allemagne en 1909 était de 14 millions 100,364 bouteilles et l'importation de 1 million 476,598 bouteilles. L'exportation, pendant la même année, était de 1,303,756 bouteilles, d'après les statistiques douanières et de 1,618,480 bouteilles d'après les chiffres des bureaux de surveillance pour la taxe des mousseux.

En 1910, la production avait été moins considérable. Elle était descendue à 12,979,510 bouteilles, l'exportation descendant à 1,215,128 et l'importation montant à 1,709,617 bouteilles. En outre, tandis qu'en 1909, les mousseux à base de vins de fruits ne représentaient que 3.3 pour cent du total, en 1910, le pourcentage des mousseux à base de vins de fruits était de 7 pour cent.

La cause de cette augmentation doit être cherchée dans l'augmentation de la taxe sur les mousseux à base de vins de raisins et, en outre, la mauvaise récolte vinicole.

Les vins mousseux importés en Allemagne viennent presque exclusivement de la France. En 1910, sur le total de 1,709,617 bouteilles importées, 1,703,181 venaient de la France; l'importation venant de l'Italie est tout à fait insignifiante: 1,307 bouteilles; celle venant de l'Autriche était de 1,321 bouteilles. Des mousseux allemands exportés, 51 pour cent vont en Angleterre; puis viennent, par ordre d'importance, les Etats-Unis, la Belgique et la Suède.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTREAL.

Le Conseil de la Chambre de Commerce s'est réuni mercredi, le 18 octobre, sous la présidence de M. Fred. C. Larivière, président.

Etaient aussi présents: MM. Armand Chaput, 1er vice-président; Isaïe Préfontaine, C. H. Catelli, Damase Masson, L. J. A. Surveyer, Joseph Fortier, L. J. Loranger, C.R.; F. Bourbonnière, C.R.; W. U. Boivin, secrétaire; Adélard Fortier, J. O. Gareau, L. O. D'Argencourt, J. T. Armand, J. C. G. Contant, Louis Perron, C. Lambert de Roode.

Les minutes de la dernière séance sont lues et adoptées.

Courrier: — Un accusé de réception de la famille C. F. Smith pour condoléances de la part de notre Chambre.

Un avis de la Commission des Chemins de fer du Canada transmettant une brochure contenant un projet de règlements sur le transport des matières dangereuses autres que les explosifs. Cette question sera discutée à Ottawa le 21 novembre prochain. Référée au comité des Transports.

M. Guillaume Boivin demande, pour cause de santé, de le remplacer comme président du comité des Expositions. La Chambre, vu les services rendus par M. Boivin, ne croit pas devoir accepter cette démission.

Le président souhaite la bienvenue à M. L. O. D'Argencourt comme nouveau membre du Conseil. Le nouvel élu répond en protestant de son dévouement.

L'étude d'un projet de loi de faillite, communiqué par la Fédération des Chambres de Commerce de la province de Québec est confiée au comité de Législation.

M. Isaïe Préfontaine demande à la Chambre de remettre à l'étude les importantes questions du projet de la création d'une commission permanente du commerce et des relations interprovinciales; référées au comité de Législation, ainsi

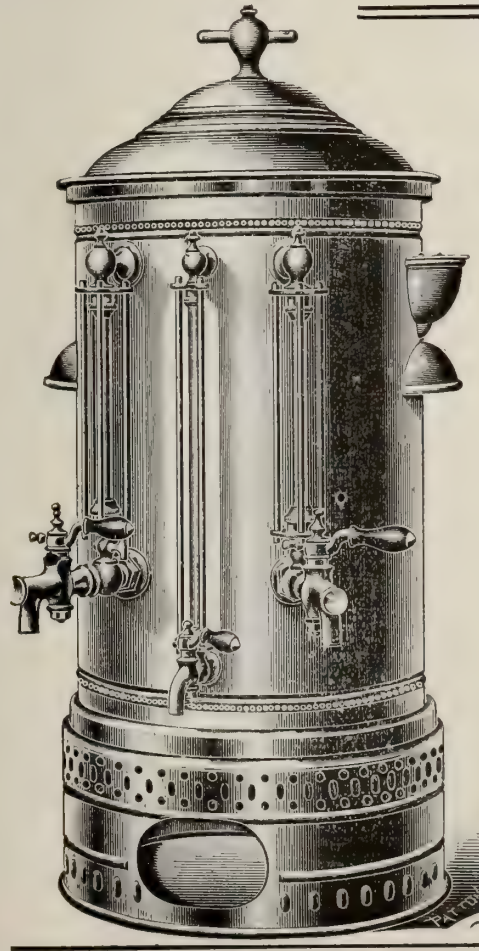

Accessoires et Fournitures d'Hôtel et de Bar de toute description.

Nous manufacturons : Cabinets et Boîtes à Serpentin pour Bière, Glacières, Work Boards, Pompes à Bière, Extracteurs de Bouchons, Compresseurs de Citrons, Crachoirs, Urnes à Café, etc.

Les prix sont corrects. Demandez le Nouveau Catalogue "C."

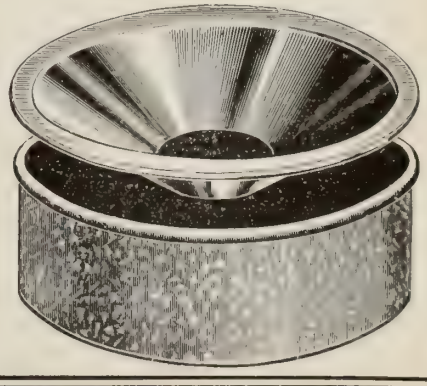

Hamilton Brass —— Manufacturing Co'y,

—— LIMITED ——

HAMILTON, ONT.

Bureau à Montréal :

327 rue Craig Ouest.

que celles du canal de la Baie Georgienne et de la nécessité d'un embranchement du Grand Tronc Pacifique avec notre métropole, référées au comité des Transports.

Sur proposition de M. Joseph Fortier, la Chambre décide d'écrire à toutes les compagnies de chemins de fer pour leur demander de bien vouloir envoyer quelques exemplaires de tous leurs tarifs de transport et de tous leurs amendements.

L'encombrement des causes à la Cour de Circuit. — M. W.-U. Boivin signale tous les inconvénients subis par le commerce par suite de l'encombrement des rôles.

M. L.-J. Loranger, C.R., reconnaît lui aussi le même fait déplorable et relate que le Barreau s'en est plaint à plusieurs reprises. Après plusieurs remarques de MM. Préfontaine et Adélard Fortier dans le même sens, la question est référée au comité de Législation.

Sur proposition de M. Armand Chaput, le comité des Transports est prié de s'occuper, aussitôt que possible, de la question de la diminution des taux d'assurance maritime sur les navires et les cargaisons.

Le prochain dîner-causerie de la Chambre aura lieu jeudi prochain, le 26 octobre courant, dans les salles de l'arsenal du 65ième, avec M. A.-J. de Bray comme conférencier.

Les autres dîners-causeries auront lieu le 23 novembre prochain, le 25 janvier et le 25 avril de l'année prochaine.

Sur proposition de M. Damase Masson, une résolution de condoléances est adoptée pour être adressée à M. Revol, président de la Chambre de Commerce Française, à l'occasion du décès de la mère de ce dernier.

La Chambre a reçu avec grand plaisir le premier numéro de la nouvelle revue économique canadienne, organe de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal.

LE MOYEN DE CONSERVER LES CLIENTS.

Un vendeur, devra, avant tout, être attentif, courtois et empressé aux désirs de ses clients, quelle qu'en soit l'importance.

C'est affaire au vendeur de donner satisfaction au client et de montrer à tous nouveaux venus le désir qu'il a de traiter avec eux.

Ce n'est pas une perte de temps que de prêter attention à ce que vous dit le client, même s'il vous raconte ses affaires personnelles dont vous n'avez que faire; s'il vous fait part de ses ennuis, vous devez l'écouter d'une oreille sympathique; en agissant ainsi, vous gagnerez sa confiance et vous pourrez lui vendre ce que vous voudrez.

Dans l'éducation d'un vendeur, la courtoisie est la qualité essentielle. Allez à la rencontre du client, lorsque vous l'apercevez à la porte de votre magasin; n'attendez pas qu'il vienne à vous, devancez son salut en lui donnant une cordiale poignée de main et lui souhaitant la bienvenue.

Si vous êtes occupé, saluez-le rapidement en vous excusant et en lui disant que dans un instant vous serez à lui. Il appréciera votre empressement, et presque toujours vous attendra, parce qu'il comprendra le désir que vous avez de faire affaires avec lui.

Si un client désire un article courant, et que vous n'en ayez pas pour l'instant, ne lui répondez pas simplement: "Je regrette, mais je manque de cet article"; ne vous en tenez pas à cette explication négative, mettez-vous plus entièrement à sa disposition en lui faisant savoir que vous serez enchanté de le lui procurer, dans la journée même, s'il se peut. Il y a beaucoup de chances, pour qu'il accepte votre proposition et de cette façon vous l'aurez empêché d'aller ailleurs. Par contre, si vous le laissez partir une fois, deux fois, trois fois, sans lui donner satisfaction, il se lassera et ne tardera pas à ne plus revenir du tout. Dussiez-vous vous procurer l'article qui vous manque chez un concurrent et ne faire aucun profit sur cette vente, n'hésitez pas, agissez ainsi; cette vente particulière est de minime importance, ce qui vaut la peine d'être considéré, c'est la clientèle, la visite journalière de votre client, et c'est à ce point de vue que vous devez vous placer.

En un mot, soyez serviable, attentionné, courtois, servez promptement et correctement votre client, et quand il aura besoin de quelque chose dans les articles que vous tenez, il prendra tout naturellement le chemin de votre maison.

REVENU DE L'INTERIEUR POUR LE MOIS D'AOUT 1911

Division	Malt	Spiritueux
Toronto	$ 26,553.62	$102,265.72
Hamilton	7 345.95	22,437.91
London	8,024.23	5,655.32
Guelph	9,031.11	29.334.88
Stratford	3,752.70	1 968.62
Brantford	1,065.50	3,472.89
Windsor	3.525.00	43,712.76
St. Catharines	2 689.95	975.84
Owen Sound	1,045.80	.....
Port Arthur	2,243.79	9,894.02
Peterborough	1,140.00	712.82
Belleville	299.93	8,291.66
Kingston	456.81	5 669.01
Prescott	4,735.38	8,851.02
Perth	3,750.00	14,090.78
Ottawa	2,521.50	24 985.36
Montréal	39,865.32	164,908.49
Sherbrooke	2 243.25	13 703.43
Trois-Rivières	.....	5,800.93
St-Hyacinthe	.....	9,388.82
Joliette	.....	6,578.30
Québec	.....	37,110.98
St-John	1,200.00	15 812.06
Halifax	4,155.00	4,519.27
Winnipeg	15,400.00	78,395.09
Calgary	6 174.00	32,321.91
Victoria	6,095.18	14,525.19
Vancouver	12,540.24	36 005.66
Moose Jaw	1,695.00	15,131.26
Total	$167,550.26	$716,520.00

LA REVUE ECONOMIQUE CANADIENNE.

Tel est le titre d'une publication mensuelle, organe de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Montréal, et dont nous avons reçu le premier numéro. Le but de cette revue est l'étude de toutes les questions économiques et leur vulgarisation. Les lecteurs y trouveront des études économiques se rapportant au commerce et à l'industrie du Canada, aux échanges commerciaux avec l'étranger, aux questions maritimes et douanières, aux voies de communication, à l'enseignement commercial et technique; on y trouvera également des informations sur les marchés étrangers intéressant le fabricant ou le négociant canadien et des informations sur le marché canadien intéressant le négociant ou le fabricant étranger. Nos lecteurs peuvent donc voir par ce programme succinct que la lecture de cette publication leur sera des plus utiles et nous ne pouvons que leur conseiller de s'abonner à la "Revue Economique Canadienne".

Il arrive souvent que vos clients refusent une consommation. Offrez-leur alors une boite de

Petits Cigares

COLUMBIA

qu'ils accepteront sans hésitation.

Mettez-en toujours une couple de boites sur votre caisse enregistreuse, et vous pouvez être certains que vos clients les demanderont.

IMPERIAL TOBACCO CO.

of Canada Limited.

Cigares et Tabacs

LA CONSOMMATION DU TABAC AU CANADA

La consommation du tabac au Canada est en augmentation, cette année, par rapport au dernier exercice fiscal.

La quantité totale de tabac fumé s'élève à 18,903,322 livres, contre 17,961,279 livres en 1910, et 17,217,710 livres en 1909.

La consommation des cigarettes forme le total énorme de 585,935 370, contre 451,095,138 en 1910 et 356,756,130 en 1909.

Il a été fumé 227,585,692 cigares, contre 205,820,851 en 1910 et 192,105,366 en 1909.

NOUVELLES DE LA HAVANE

Le marché de la Havane a été assez actif vers la fin du mois d'aaoût et au commencement de septembre. Les ventes du tabac en feuilles, pendant la dernière semaine du mois d'août, se sont élevées à 10,700 balles, réparties de la manière suivante:

Vuelta Abajo, 5 300 balles; Partido, 2,400 balles; Remedio, 300 balles. Les acheteurs se classifient ainsi: Etats-Unis et Canada, 7,000 balles; Europe et Amérique du Sud, 200 balles; le reste, 3 500 balles, a été acheté par les manufacturiers locaux de cigares et de cigarettes. Les prix ont une tendance à se maintenir fermes et sont plutôt plus élevés que l'année dernière à la même époque. Les expéditions de tabac en feuilles au Canada, pendant la dernière semaine du mois d'août, ont été de 163 balles et, jusqu'au milieu de ce même mois, ces expéditions atteignaient un total de 6,194 balles. Le Canada occupe le second rang comme pays importateur de tabac de la Havane; mais au point de vue de la quantité importée, il est bien en arrière des Etats-Unis.

Depuis le 1er janvier, le marché de la Havane a reçu de la campagne les quantités suivantes de tabac:

	balles
Vuelta Abajo	120.810
Semi-Vuelta	8,843
Partido	15,221
Matanzas	50
Remedios	43,298
Puerto Principe	1
Santiago de Cuba	5,178
Total	193,401

En ce qui concerne la récolte de la saison actuelle, tout indique que les estimations faites d'une faible récolte sont assez exactes, et il est évident que non seulement les prix se maintiendront fermes, mais subiront probablement une avance. Le tabac pour intérieur de cigares a une demande active à de bons prix, mais la demande pour le tabac d'enveloppe n'est pas aussi prononcée.

On se plaint de la qualité inférieure de combustion de quelques lots de Vuelta Abajo; mais par contre, un certain nombre de lots ont une excellente qualité de combustion. On s'accorde généralement à reconnaître cette qualité au tabac Remedios. Les producteurs font déjà des plans au sujet de la récolte de l'année prochaine, et il est probable que la surface des plantations sera augmentée pour 1912.

Les plus grandes manufactures de cigares sont actives, mais l'animation n'est pas aussi grande dans les petits établissements. Cependant, on pense qu'en fin d'année, les affaires reprendront une grande activité, pour le bien de tous ceux qui sont intéressés à l'industrie de la manufacture des cigares. Les Etats-Unis et l'Allemagne font une forte demande de cigares; les commandes de Grande-Bretagne commencent à s'améliorer; l'Australie et l'Amérique du Sud envoient aussi des ordres assez importants. Le commerce avec le Canada est extrêmement bon, et les expéditions régulières à destination de ce pays sont très fortes.

Le Canada occupe maintenant le quatrième rang sur la liste des pays acheteurs les plus importants de cigares de la Havane.

LA AMERICAN TOBACCO COMPANY

Le plan de réorganisation de la Amerisan Tobacco Company a été remis au greffier de la cour de circuit des Etats-Unis. La corporation et ses compagnies auxiliaires demandent une prolongation de délai de soixante jours, c'est-à-dire jusqu'au 1er mars 1912, pour parfaire la réorganisation. Elles demandent la modification du plan ou toute autre aide, au cas où des difficultés imprévues se présenteraient dans la mise à exécution du dit plan, et font une pétition pour obtenir un ordre défendant à qui que ce soit de gêner l'exécution de ce plan.

La American Tobacco Company et tous les défendeurs dans la cause ont signé cette pétition, à l'exception de la Imperial Tobacco Company of Great Britain and Ireland, la United Cigar Stores Co. et R. P. Richardson Jr. & Co. Des pétitions séparées seront présentées par ces compagnies, quni sont représentées séparément.

La pétition déclare que le sort des anciennes compagnies faisant affaires sous l'égide du trust, sera le suivant: la Conley Tin Foil Co. sera divisée en deux compagnies n'ayant aucun intérêt l'une avec l'autre, et n'ayant pas de prédominance dans l'industrie des feuilles d'étain.

Le commerce de réglisse fait et contrôlé par M. Andrews and Forbes Co. sera partagé entre deux compagnies entièrement indépendantes.

La American Stogie Company sera dissoute et ses affaires abandonnées.

La American Cigar Company sera démembrée et n'aura pas de position prédominante dans aucune branche de l'industrie des cigares.

Les affaires de la American Snuff Company seront partagées entre trois compagnies, indépendantes les unes des autres.

Quant à la domination des nouvelles compagnies par la American Tobacco Company, la pétition dit que d'après le plan, le trust n'aura plus d'intérêts dans les industries des feuilles

d'étain, de la réglisse et du tabac à priser, et ne contrôlera plus ces industries; il se séparera complètement, de R. J. Reynolds Tobacco Co., de la British American Tobacco Co., Limited, de la Imperial Tobacco Co., Limited, et de la United Cigar Stores Co. Toutes les conventions passées avec la compagnie anglaise nommée ci-dessus, lui défendant d'étendre ses affaires en Amérique, et tous les arrangements conclus par des vendeurs et autres pour ne pas faire le commerce du tabac en Amérique, seront annulés. La concurrence sera libre.

Après avoir étudié complètement le plan de dissolution les attorneys généraux des états de Virginie, de la Caroline du Nord et de la Caroline du Sud en sont arrivés à la conclusion que le plan, tel que proposé, ne sera d'aucune aide aux planteurs de tabac des Etats-Unis. Ils expriment l'opinion que, si ce plan était adopté, la victoire du gouvernement résultant de la décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, serait stérile.

Ces attorneys ont décidé d'adresser une pétition à la Cour de Circuit des Etats-Unis, demandant que les Etats du Sud représentés à la conférence aient la permission de présenter des objections écrites au plan de dissolution et soient entendus à l'audience du 30 octobre.

LA PIPE D'EUCALYPTUS

Dans le sud de l'Afrique, où l'on a réussit à acclimater de nombreuses espèces d'eucalyptus d'Australie, on fait un usage curieux des cônes des arbres à gomme rouge. Ces cônes sont d'une bonne grosseur et ont la forme d'une tasse, quand les graines en ont été retirées. Quelque personne ingénieuse s'est avisée que ces cônes feraient de très bons fourneaux de pipe. Un trou fut percé à la base du cône et un morceau de bambou mince fut choisi pour former le tuyau, et on obtint ainsi une pipe très commode et tout à fait nouvelle.

Un fumeur expérimenté déclare que la pipe d'eucalyptus est très agréable à fumer, car l'odeur du cône communique un parfum délicat au tabac.

AU SUJET DES ALLUMETTES

John Walker, chimiste anglais, faisait en 1827 des expériences avec un mélange inflammable. Il lui arriva un jour de frotter sur une table un morceau de bois trempé dans ce mélange. Il y eut une détonation et le morceau de bois prit feu. L'allumette était découverte.

JohnWalker mit sa merveilleuse invention sur le marché en avril 1827.

L'allumette Walker était aussi grosse qu'un crayon de mine, et une boîte de ces allumettes coûtait un shilling. Pour les enflammer, il fallait les frotter sur du papier de verre plié en deux; aussi l'allumette Holden qui s'enflammait plus facilement leur fut-elle substituée en 1833.

La Suède est aujourd'hui le centre de productions des allumettes Holden; elle exporte annuellement environ deux millions de boîtes d'allumettes incomparables.

D'après des statistiques, la production des allumettes dans tous les pays civilisés est de trois millions par chaque minute d'une journée de vingt-quatre heures. Cela représente une consommation de sept billions d'allumettes par an. Les allumettes sont un article à bon marché et de très peu de valeur relativement à d'autres articles en bois; mais les manufacturiers commencent à trouver que la matière première est rare. Seules les parties les plus choisies des meilleurs arbres conviennent à la fabrication des allumettes. L'aubier, le bois contenant des noeuds ou à grain grossier est impropre à cette fabrication. Au lieu d'être un sous-produit d'autres articles manufacturés, la petite allumette est fabriquée dans des centaines de manufactures, dont les sous-produits sont des objets volumineux, tels que portes, châssis, bardeaux, poteaux et bois de corde.

LA PIPE EN CALEBASSE

La pipe en calebasse, dont la vogue a constamment augmenté depuis trois ans, est faite d'une gourde importée du sud de l'Afrique. Cette gourde au corps arrondi a une longueur de huit à dix pouces; son diamètre, de trois pouces vers le milieu de la longueur, va en diminuant vers l'extrémité. Au bout de la tige à laquelle elle est attachée, il y a une petite courbure.

La pipe en calebasse est revêtue à l'intérieur d'argile, d'asbeste, d'imitation d'écume de mer et d'écume de mer. On la munit d'un bout en caoutchouc durci et en ambre, réuni au fourneau par une bague en os, en ivoire ou en argent. Quelquefois le dessus du fourneau est garni d'un cercle d'argent. En général, les pipes en calebasse ont un bout fixe; mais on en fait avec bout de longueur ordinaire pour fumer ordinairement, tandis que d'autres ont une section de tuyau de six à huit pouces, qui peut être insérée entre le bout et le fourneau pour la commodité du fumeur chez lui.

Une pipe en calebasse se colore à travers son revêtement intérieur et le corps même de la gourde; la coloration se répand à la surface extérieure comme pour une pipe en écume de mer.

La pipe en calebasse est plutôt dispendieuse. Le nombre des gourdes propres à être converties en pipes n'est pas très abondant; souvent elles ont à leur surface de petits trous qui doivent être bouchés avec de l'argile. Une bonne pipe en calebasse coûte au moins deux dollars, et les prix s'élèvent suivant la grosseur et la qualité du fourneau, et le genre de garnitures. Pour cinq à six dollars, on a une très jolie pipe avec tuyau en caoutchouc durci, bague en ivoire entre le tuyau et le fourneau et garniture intérieure en écume de mer; mais il faut mettre environ dix dollars pour une pipe avec tuyau en ambre. Une pipe faite d'une gourde sans aucun défaut, d'une forme parfaite, revêtue d'écume de mer à l'intérieur, avec monture en argent et tuyau en ambre opaque, peut coûter jusqu'à vingt dollars.

LES DEVANTURES

Pour que votre devanture arrête le passant et retienne son attention, veillez aux points suivants:

1° Le trottoir sur lequel elle donne doit toujours être d'une parfaite propreté et jamais obstrué. Il devra être nettoyé tous les jours et souvent, plusieurs fois par jour pendant les périodes de mauvais temps.

2° N'encombrez pas le chemin qui y donne accès, de boîtes hétéroclites et de marchandises de toutes sortes, auxquelles le client n'apportera nulle attention et qui peuvent, au contraire, le détourner de votre magasin.. Un tel étalage n'ajoutera absolument rien à votre réputation.

3° Faites en sorte que les vitres de vos devantures et de vos portes soient toujours d'une propreté irréprochable et évitez que ce nettoyage se fasse pendant les heures de vente; arrangez-vous pour le faire exécuter soit avant, soit après.

4° Faites que votre devanture se reconnaisse aisément des autres. Cela ne veut pas dire que vous devez la peindre de couleurs discordantes ou l'orner de dessins de mauvais goût, non; employez des couleurs simples, de bonne qualité et que leur vernis soit toujours net et luisant. Le magasin d'un marchand de couleurs, plus que tout autre, doit, sous ce rapport, offrir un aspect simple et de bon goût, il doit faire mentir cet aphorisme souvent trop vrai: que nul n'est plus mal chaussé qu'un cordonnier. De toute façon, quel que soit votre commerce, ayez une devanture peinte avec goût, ce sera un élément de succès pour votre magasin.

5° Faites mettre votre nom en évidence, de façon que votre magasin soit facile à trouver; que le numéro de la rue

soit également bien en vue. Ces deux points, pourtant essentiels, sont très souvent négligés, surtout dans les petites villes, Naturellement, vous ne devez pas mettre votre nom sur votre vitrine en lettres gigantesques, pas plus que vous ne devez la couvrir d'une multitude d'inscriptions. Choisissez des caractères modestes, mais nets pour l'indication de votre nom; joignez-y, si vous voulez, une ou deux indications (pas plus), revêtues du même caractère de réserve.

La vitrine proprement dite

Elle devra être aussi spacieuse que possible, et être surélevée du sol de deux pieds. Le plancher doit en être parfaitement droit ou légèrement montant vers le fond. A l'heure actuelle, les vitrines prennent toute la devanture du magasin, et la porte d'entrée est rejetée sur le côté; celles comportant deux étalages exigus, un de chaque côté de la porte, tendent à disparaître. Le gros avantage, de la nouvelle disposition, est de pouvoir consacrer un espace plus grand et de permettre un étalage plus complet.

L'épaisseur des vitres ne doit pas être exagérée. Les étalages ne doivent être ni trop profonds, ni trop hauts, le public ne ragardant en général que les premiers plants et rarement ce qui est au-dessus de la tête. La vitre devra être d'une seule pièce et toujours tenue dans un parfai état de propreté. L'hiver, il est souvent malaisé de préserver les vitres de la gelée; il est pourtant indispensable d'éviter, dans la mesure du possible cet inconvénient qui soustrait les objets exposés, aux regards des passants. Il n'y a pas de méthode spéciale pour y palier; en général, la meilleure précaution à prendre, est de fermer hermétiquement la vitrine par des glaces, tout comme sur le devant de la rue. On peut égalment, à cet effet, disposer au fond une boiserie de 5 à 6 pieds de haut, en ayant soin de garnir la partie supérieure de glaces dont le reflet projettera de la clarté sur tous les objets en montre. De toute façon, qu'on prenne ou non ces dispositions, le **plancher doit être toujours tenu sec et la vitre de la devanture minutieusement enchassée et mastiquée pour éviter le** passage de l'air. La buée étant causée par l'humidité, il convient de l'éviter par tous les moyens possibles.

Un ventilateur électrique soufflant directement sur la vitre, contribuera pour beaucoup à la netteté de la glace. Une rampe de becs de gaz séparés les uns des autres de 8 à 10 pouces et placée au pied de la glace, peut, par la chaleur dégagée, empêcher la formation sur la vitre de cristaux congelés.

L'installation et l'aspect

Il y a certaines lignes qui ne réclament que peu d'installation, mais, quelle qu'en soit l'importance, il faut n'employer qu'un bon matériel qui puisse être facilement changé et disposé de façons différentes. Il ne faut pas croire que, parce que vous vendez de la peinture ou des articles de quincaillerie, vous ne devez prendre aucune considération de ces choses; elles vous sont aussi nécessaires qu'aux magasins le modes et le nouveautés. Garnissez le sol de votre vitrine d'un tapis de couleur unie, sans bariolages, ou bien posez-y un joli plancher qui sera par lui-même un ornement. Sur des chevalets ou des étagères s'harmonisant avec la couleur du plancher ou du tapis, suspendez ou déposez à votre goût vos articles de meilleure qualité. L'éclairage devra être invisible et diffus, si possible. Trop souvent, les effets heureux passent inaperçus à cause de la prédominence des lampes électriques ou des becs de gaz; ce sont vos propres articles que vous désirez montrer et non ceux des compagnies d'éclairage. En drapant gracieusement quelques jolies étoffes assorties au ton de votre tapis, vous formez un paravent tout naturel où vous pouvez dissimuler la source de la clarté qui baigne votre vitrine. Si vous employez les lampes à gaz ou à pétrole, évitez qu'une lumière crue et fatigante blesse la vue du public, et pour cela, choissez des abat-jour d'une tonalité sobre et qui descendent suffisamment pour cacher aux regards le point incandescent. Les articles en vitrine devront toujours être de première fraîcheur, il sera donc nécessaire de les épousseter chaque jour, en remplaçant ceux qui sembleraient détériorés. L'été, ce soin demandera plus de temps, à cause de la poussière et des insectes. Vous ne devez pas placer dans vos vitrines des affiches de théâtre et spectacles, ou autres annonces étrangères à votre commerce.

L'étalage

L'étalage, pour aider et provoquer la vente, doit, avant tout, frapper le public, le tirer de son indifférence et retenir son attention par sa nouveauté, l'intéresses vivement par son ingéniosité et l'instruire, en lui fournissant des indications concernant les articles proposés. Instruire et amuser est le but négatif de l'étalage; ne perdez pas de vue, que votre intention, tout à fait positive, est de faire entrer le client chez vous et de lui vendre; il faut donc que votre extérieur ait trait à ce que vous vendez à l'intérieur. Une branche d'arbre aux tons chauds et chatoyants, placée dans votre vitrine ne manquera pas d'attirer l'attention du passant, mais, le bénéfice sera maigre pour vous, si, dans ce cadre attrayant et décoratif, vous n'avez pas disposé les articles que vous proposez aux acheteurs.

Ne garnissez pas votre vitrine d'un seul article comme des boîtes de peinture, par exemple, ou tel autre produit de ce genre; on s'arrêterait une fois à votre étalage, jamais deux. Mettez divers articles en évidence, vous vous adresserez à plus de besoins que si vous n'en n'exposiez qu'un seul..

En un mot, placez-vous au point de vue de l'acheteur, sortez vous-même de temps à autre sur le devant de votre porte et jetez un coup d'oeil sur votre vitrine; ces investigations répétées vous feront découvrir des manquements auxquels il vous sera aisé de remédier; rendez-vous compte surtout de la façon dont les objets y sont présentés, et si cette disposition est susceptible de rappeler à chacun ce dont il peut avoir besoin. Imitez en ceci, les grands magasins qui ne ménagent rien pour faire des étalages somptueux où le public s'extasie. Avantagez vos articles, n'en n'exposez pas de trop grosses quantités; le nombre d'articles en devanture ne doit nullement être un critérium du stock qui est à l'intérieur, soyez, (le mot est juste un véritable artiste et que votre vitrine soit le symbole de votre maison.

Si vous le pouvez, employez les étalages animés; cela frappe aussi bien la curiosité des grandes personnes que des enfants; si vous avez l'électricité dans votre magasin, il vous sera aisé d'établir un étalage animé; un simple ventilateur électrique peut produire un effet qui sera remarqué.

Nous avons vu beaucoup de personnes s'arrêter récemment à la devanture d'un des grands magasins de la ville; la cause de cette curiosité? Une simple automobile occupée par trois mannequins-femmes ayant autour de leur chevelure, des écharpes, qu'un ventilateur agite frénétiquement, donnant l'illusion de l'auto en pleine vitesse.

C'est un détail de rien, mais dont l'effet est très heureux. Dans toutes les branches, il y a des centaines de riens semblables; il sagit de faire un léger effort pour les découvrir; un employé ingénieux peut quelquefois donner une idée intéressante, on aurait tort de négliger son avis.

EXPORTATIONS DE CIGARES DE LA HAVANE

Les chiffres suivants extraits des registres officiels des douanes de Cuba, indiquent le nombre de cigares exportés du port de la Havane dans toutes les parties du monde pendant le mois de septembre:

Première Quinzaine.

	Cigares.
Grande-Bretagne	2,246,280
Etats-Unis	1,900,900
Allemagne	1,129,928
Canada	589,025
Chili	221,000
Australie	145,000
République Argentine	117,808
Autriche	71,725
Vénézuéla	41,500
Belgique	29,100
Gibraltar	17,052
Brésil	15,200
Portugal	12,250
Egypte	10,025
Turquie d'Europe	7,500
Espagne	5,950
Costa Rica	5,600
Mexique	4,000
Antilles Anglaises	4,000
Antilles Hollandaises	2,750
Pérou	2,000
Panama	2,000
Etats-Unis de Colombie	1,000
Total du 1er au 15 septembre 1911	6,581,593
Total du 1er janvier au 31 août 1911	121,293,861
Total du 1er janvier au 15 septembre 1911	127,875,454
Total du 1er janvier au 15 septembre 1910	112,633,775
Augmentation en 1911	15,241,679

Augmentation par pays:

Grande-Bretagne	1,170,880
Etats-Unis	841,164
Allemagne	507,338
Canada	439,425
République Argentine	113,308
Australie	45,376
Chili	44,500
Vénézuéla	41,500

Deuxième Quinzaine.

	Cigares.
Grande-Bretagne	2,670,100
Etats-Unis	1,814,690
Allemagne	1,298,440
Espagne	497,200
Canada	335,750
France	249,386
Chili	224,600
République Argentine	200,250
Australie	129,230
Uruguay	88,500
Iles Canaries	48,155
Belgique	24,300
Gibraltar	22,000
Autriche	18,500
Brésil	9,000
Total du 16 au 30 septembre 1911	7,630,101
Total du 1er janvier au 15 septembre 1910	127,875,454
Total du 1er janvier au 30 septembre 1911	135,505,555
Total du 1er janvier au 15 septembre 1911	127,875,454
Augmentation en 1911	14,329,412

Les pays suivants ont fourni les principales diminutions:

France	565,814
Allemagne	203,383
Canada	158,089
Australie	150,270
Pays-Bas	70,257
Egypte	54,057
Russie	53,000
Grande-Bretagne	47,601
Portugal	34,010

Les augmentations sont dues aux pays suivants:

Espagne	263,175
Chili	186,500
Etats-Unis	35,466

LE MOYEN DE CONSERVER LES CLIENTS

Un vendeur, devra, avant tout, être attentif, courtois et empressé aux désirs de ses clients, quelle qu'en soit l'importance.

C'est affaire au vendeur de donner satisfaction au client et de montrer à tous nouveaux venus le désir qu'il a de traiter avec eux.

Ce n'est pas une perte de temps que de prêter attention à ce que vous dit le client, même s'il vous raconte ses affaires personnelles dont vous n'avez que faire; s'il vous fait part de ses ennuis, vous devez l'écouter d'une oreille sympathique; en agissant ainsi, vous gagnerez sa confiance et vous pourrez lui vendre ce que vous voudrez.

Dans l'éducation d'un vendeur, la courtoisie est la qualité essentielle. Allez à la rencontre du client, lorsque vous l'apercevez à la porte de votre magasin, n'attendez pas qu'il vienne à vous, devancez son salut en lui donnant un cordiale poignée de main et lui souhaitant la bienvenue.

Si vous êtes occupé, saluez-le rapidement en vous excusant et en lui disant que dans un instant vous serez à lui. Il appréciera votre empressement, et presque toujours vous attendra, parce qu'il comprendra le désir que vous avez de faire affaires avec lui.

Si un client désire un article courant, et que vous n'en ayez pas pour l'instant, ne lui répondez pas simplement: "Je regrette, mais je manque de cet article"; ne vous en tenez pas à cette explication négative, mettez-vous plus entièrement à sa disposition en lui disant savoir que vous serez enchanté de le lui procurer, dans la journée même, s'il se peut. Il y a beaucoup de chances, pour qu'il accepte votre proposition et de cette façon vous l'aurez empêché d'aller ailleurs. Par contre, si vous le laissez partir une fois, deux fois, trois fois, sans lui donner satisfaction, il se lassera et ne tardera pas à ne plus revenir du tout. Dussiez-vous vous procurer l'article qui vous manque chez un concurrent et ne faire aucun profit sur cette vente, n'hésitez pas, agissez ainsi; cette vente particulière est de minime importance, ce qui vaut la peine d'être considéré, c'est la clientèle, la visite journalière de votre client, et c'est à ce point de vue que vous devez vous placer.

En un mot, soyez serviable, attentionné, courtois, servez promptement et correctement votre client, et quand il aura besoin de quelque chose dans les articles que vous tenez, il prendra tout naturellement le chemin de votre maison.

Chaque année, le Canada reçoit une quantité de plus en plus grande des produits des vieux pays pour fournir à la demande constamment croissante qui a lieu pour les marchandises les meilleures. Récemment, MM. Nicholas Soussas Frères, fabricants renommés de cigarettes égyptiennes au Caire, ont expédié leur premier envoi au Canada de cigarettes "Soussa"; ils ont fait depuis des arrangements pour faire des expéditions à intervalles réguliers. On est ainsi assuré de toujours avoir des marchandises parfaitement fraîches. Ces cigarettes sont vendues dans les meilleurs clubs et hôtels et chez les principaux marchands de tabac.

Suivant l'Evaluation du Gouvernement

$100,000,000.00

De profits furent faits sur les transactions immobilières de l'Ouest pendant l'année 1909.

Etes-vous de ceux qui savent participer aux bénéfices énormes pouvant résulter dans l'avenir des propositions qui vous sont faites par vos amis de l'Ouest ? Ou bien de ceux qui négligent ces conseils? Autrement dit, êtes-vous celui qui sait profiter de la chance qui s'offre à lui ? Ou l'infortuné qui n'a pas assez de décision pour la retenir au passage ?

On admire ceux qui peuvent dire : "Il y a 5 ou 10 ans j'ai eu la chance d'acheter telle propriété à $100 ou $500, et maintenant elle vaut $10,000. Mais on se moque de ceux qui tiennent ce propos dans ces termes : "**J'aurais** pu acheter et gagner cette grosse somme."

Voulez-vous être celui qui dans 5 ans pourra dire qu'il a eu la chance d'acheter à Poe, Alta., un lot de terrain de $50 ou $100 dont la valeur à cette époque sera de $1,000 ou $10,000 ?

Dépêchez-vous d'en faire l'acquisition pendant l'année 1911.

Poe est destiné à devenir un important centre commercial.

Poe est situé sur la ligne principale du chemin de fer du "Grand Tronc Pacifique" entre Edmonton et Saskatoon. Cette ville se trouve dans une des plus jolies contrées fermières de l'Ouest Canadien. Tout le pays est habité par des fermiers en pleine prosperité et deviendra par conséquent le centre du marché pour le nord de l'Alberta. La région de Poe possède de riches mines de houille et est située à proximité de rivières, de lacs et d'immenses forêts dont l'accès est proche et facile. Ces ressources naturelles assurent à ceux qui y résident un coût de vie très bon marché, ainsi qu'une activité commerciale intensive, les deux éléments essentiels à l'édification d'une grande ville.

Poe, centre manufacturier.

L'emplacement de la ville et des territoires contigus se prête admirablement à la construction de grosses usines et à l'organisation de vastes entreprises de quelque espèce que ce soit et nécessitant un grand nombre d'ouvriers. Les rivières et les lacs y fournissent l'eau en abondance ; les champs riches en houille, et les forêts très fournies lui assurent un combustible peu coûteux et un matériel de construction bon marché ; les terres de fermes produisent des denrées abondantes, tous prodnits qui contribuent à la facilité de la vie. La ville est située sur la ligne principale d'un chemin de fer transcontinental, mettant à la portée de tous les plus grandes commodites de transport. En un mot, tout concourt à y assurer une main d'œuvre peu coûteuse et par conséquent à faire de Poe un des plus importants centres manufacturiers de l'Ouest.

L'emplacement dePoe fut lancé récemment sur le marché et déjà plus de 200 lots ont été vendus et même revendus avec d'importants bénéfices. La plupart de ces lots furent achetés par des représentants d'hommes d'affaires du Canada qui dès maintenant profitent de leur prévoyance et de leur perspicacité.

L'emplacement de la ville est élevé et par conséquent très propice aux besoins de la construction.

La chance

que nous mettons à votre portée sera sans effet pour vous si vous ne possédez pas assez de décision pour agir.

Vous pouvez être très instruit, jouir d'une belle intelligence, lire une quantité de livres, voyager beaucoup et rencontrer mille moyens de faire fortune : si vous n'avez pas la décision pour mettre en pratique les conceptions de votre jugement et de votre intelligence, toutes ces qualités enviables ne vous serviront de rien, elles seront sans effet.

Les lots de Poe sont de merveilleux placements aux prix actuels.

La ville est appelée à croître rapidement.

Profitant de termes de paiements faciles il vous est aisé d'acheter, et si vous n'achetez pas immédiatement c'est parce que vous manquez de décision et vous n'égalerez jamais les hommes riches, entreprenants et intelligents que vous admirez.

La vente par "Titres Torrens".

Nous vendons les terrains de Poe par le Système des "Titres Torrens" ; cette méthode comporte la garantie du Gouvernement et offre par conséquent toute sécurité.

Prix et termes de paiement.

Les prix des lots sont de $50 à $100 et ils peuvent être achetés à terme, un dixième comptant, et la balance en dix-huit paiements mensuels égaux ; ou, le quart comptant, et la balance en dix, douze ou dix-huit mois.

Renseignements.

Nous avons établi une circulaire documentée, donnant tous les renseignoments désirables concernant la ville de Poe et son avenir. avec plan mentionnant les lots à vendre. Si vous désirez recevoir cette circulaire intéressante et détaillée, veuillez couper le coupon de renseignement au coin de cette page et nous l'adresser, par la poste, nous y répondrons par retour du courrier.

Poe est une belle ville nouvelle où tout commerce ou autres professions peuvent être assurés dn succès.

COUPON DE RENSEIGNEMENT

Messieurs.—Ayant l'intention d'acheter une propriété dans POE, Alta., veuillez m'adresser s. v. p. d'amples informations avec plan et liste des prix. Vous m'obligerez.

Votre dévoué

NOM.....

ADRESSE.....

"THE WALCH LAND CO."

Ventes de terrains à cultiver ou à bâtir.

Portage Ave., corner Fort st., Winnipeg, Man.

LIQUEURS EAUX MINERALES

BOÎTES

CIGARES TABAC

THE MEYER THOMAS CO., LIMITED

Téléphone
Main 4560

Edifice Coristine
Montréal.

Cigarettes et Tabacs Français

Spécialement nommés par le Gouvernement Français seuls distributeurs Canadiens pour la vente de ses marques.

Ecrivez pour les prix.

Demandez notre pipe en racine de bruyère apprétiée par tous les connaisseurs.

(GARANTIE NE BRULANT PAS.)
La seule Pipe portant l'étiquette de l'Union des Ouvriers.

GENIN, TRUDEAU & CIE.,
Fabricants et Importateurs d'Articles de Fumeurs
MONTREAL.

UN CIGARE

Qui vous dessillera les yeux.

Les Statistiques montrent que des hommes en proportion considérable ne peuvent pas distinguer le rouge du vert—ils sont atteints de daltonisme et ne le savent pas. Presque toujours un sens de différenciation d'un genre ou d'un autre nous manque. Le cigare **"Concha Fina"** fera voir au fumeur qu'il paie des prix ridicules pour des cigares importés sans obtenir pour cela un article meilleur.

Le "CONCHA FINA" Davis (Havane clair,)

Est vendu à raison de 3 pour 25c.

Il s'est acquis une renommée, de l'Atlantique au Pacifiqne, et sa qualité seule est le secret de son succès remarquable.

S. DAVIS & SONS, LIMITED, MONTREAL

Fabricants des fameux "NOBLEMEN", deux pour vingt-cinq cents.

Demandez le Tabac haché à fumer

RAINBOW

Manufacturé par.... THE B. HOUDE COMPANY, LIMITED, QUEBEC.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes —Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

CIGARETTES	Par mille
Richmond Straight Cut No 1, 10s	11.00
Sweet Caporal, en boîtes de 10 ..	8.50
Athlete, boîtes de 10 ou pqts 10s.	8.50
Old Judge, en boîtes de 10s.	8.50
Gold Crest.	
En btes de 20 à coulisse 500 3.33	6.00
Vanity Fair.	
En btes de 10 à coulisse 500 3.65	7.30
Vice Roy (Petits Cigares)	
En btes de 10 à coulisse 500 4.25	8.50
New Light (tout tabac) 10s... ..	8.50
Sub Rosa (tout tabac)..	8.50
Le Roy (Petits Cigares)	
En boîtes de 10	8.50
Derby en pqts de 6 (600) 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10s. ..	6.30
Prince, 7, (700) 4.02; 10s.	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, (Turques), bouts en papier	12.00
Hassan (Turques)—	
En boîtes de 10	8.50
Mecca (Turques)—	
En boîtes de 10	8.50
Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles (Turques) bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz (Turques) bouts en or, 10s	15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, $3.50	5.83
High Admiral, 10s	7.00
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold	12.00
Otto de Rose, 10s.	13.00
Bouquet, boîtes à coulisse, 7s. 350; 2.01	5.75
Pin Head, btes à coulisse, 6s. 600; 3.50	5.84
Piccadilly—	
En boîtes de 10	18.50
Pall Mall (Egyptiennes)— Bouts en liège seulement.	
En boîtes de 10	18.50
Pall Mall (King Size)—	
En boîtes de 10	25.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 2 (Liège ou papier)	
En boîtes de 10..	11.00
Imperial Tobacco Co.'s— Egyptiennes No 1 (Plain).	
En boîtes de 10..	18.00
Imperial A. A.—	
En boîtes plates de 10	27.00
Imperial A. A. 1—	
En boîtes plates de 10	35.00
Mon Plaisir—	
En boîtes de 20..	10.50
Duke of Durham—	
En boîtes à coulisse de 10	7.00
Pedro—	
En boîtes de 10..	7.00
Old Chum Cigarettes—	
En boîtes de 10	8.00
Effendi (Egyptiennes)— Liège ou papier.	
En boîtes de 10	12.00
Maspero Frères, cigarettes Nilometer—	
En boîtes de 10	20.00
Egyptian Deities No. 1.	
En btes de 10 à coulisse, 100 2.70	27.00
Egyptian Deities No. 3.	
En btes de 10 à coulisse, 100 2.00	20.00

CIGARETTES DE WILLS

	Par M.
Three Castles.	
Btes fer blanc herm. de 50	15.00
Btes fer bl. plates fantaisie de 10	16.00
En cartons de 10	15.00
Three Castles (Gold-tipped).	
En btes fer blanc plates de 50..	19.00
En btes fer blanc plates de 10..	20.00
Gold Flake.	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.50
En paquets de 10	12.50
En boîtes à coulisse de 10	12.50
Capstan (Doux).	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.00
En cartons (avec bouts) de 10..	12.50
En cartons de 10	12.00
Capstan (Moyen).	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.00
En cartons de 10	12.00
En cartons de 10 (avec bouts)..	12.50
Wild Woodbine.	
En paquets de 10	12.50

CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.

	Par M.
Garrick Mixture.	
En btes fer blanc herm. de 50..	19.00
En boîtes de 10 rembourrées. ..	19.00
Tabacs à cigarettes.	**La lb.**
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs.	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, bts 5 lbs..	1.00
Athlete, paquets ou boîtes, 1/12, boîtes 5 lbs...	1.05
Derby, en boîtes de fer blanc ¼s.	.95
Vanity Fair, pqts, ⅛s, btes 5 lbs..	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
" ½ & 1 lb. pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.. ..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs.	1.00
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts 1/13s, btes 2 lbs.	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boîtes 5 lbs..	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Harem (Turquie), pqts, 1/16s, boîtes 5 lbs.	1.35
¼ lb boîtes de fer blanc.	1.40
Houde's (Turques)— 1/20 pqts, 5 lbs. boîtes	1.70
Hochfeiner (Turques)— 1/16 pqts, 5 lbs. boîtes	1.10
Osman (Turquie)— 1/16 pqts. 5 lbs boîtes	1.15
Tabacs coupés à fumer.	**La lb.**
Old Chum—	
En boîtes de fer blanc, 1/6s.. ..	.95
En boîtes de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En boîtes de fer blanc, 1 lb. ..	.80
Pqts. 1/10s boîtes 5 lbs.	.79
En sacs, 1/5s, boîtes 5 lbs.. ..	.83
Puritan Cut Plug—	
Pqts. 1/11s, boîtes 5 lbs.	.85
En boîtes de fer blanc, ½ et¼ lb.	.85
En boîtes de fer blanc, 1/5s. ..	.93
En boîtes de fer blanc, 1 lb. ..	.83
Full Dress—	
En boîtes de fer blanc, 1/5 et½ lb	.95
Meerschaum—	
Pqts. 1/10s, boîtes 5 lbs.	.79
En boîtes de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En sacs 1/5, boîtes 5 lbs.	.83
Ritchie's Smoking Mixture—	
Pqts. 1/10s, boîtes 5 lbs.	.80
En tins ¼ lb.	.95
Ritchie's Cut Plug—	
Pqts. 1/16s, boîtes 5 lbs.	.71
Unique—	
Pqts. 1/15s, boîtes 5 lbs.	.65
Pqts. 1 lb., boîtes 5 lbs.	.61
Pqts. ½ lb., boîtes 5 lbs...	.60
Lord Stanley—boîtes de fer blanc, ½ lb.	1.05
Duke's Mixture, Cut Plug—	
Pqts. 1/10 lb. cartons 2 lbs. ..	.82
Perique Mixture—	
En boîtes de fer blanc, 1 lb., ½ lb. et ¼ lb.	1.15
Athlete Smoking Mixture—	
½ et ¼ lb. boîtes de fer blanc..	1.35
Pure Perique—	
¼ et ½ lb. boîtes de fer blanc. pqts.	1.75
P X X X—	
1 lb. boîtes de fer blanc..	.95
½ lb. boîtes de fer blanc..	1.00
1/5 lb. boîtes de fer blanc.. ..	1.00
Old Virginia—	
1 lb. boîtes de fer blanc..	.78
½ lb. boîtes de fer blanc..	.80
1/16 et 1/9 pqts, 5 lbs. boîtes..	.72
1 lb. et ½ lb. pqts, 5 lbs. boîtes.	.72
Morning Dew Flake Cut—	
1/10 pqts, 5 lbs. boîtes	.82
1/6 boîtes en fer blanc..	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc..	.94
1/5 sacs	.84
Blue Star—	
1/12 pqts, 5 lbs. boîtes	.83
Favorite—½ lb. boîtes en fer blanc	.78
Champaign Cut Plug—	
1/10 pqts, 5 lbs. boîtes	.82
1/5 boîtes en fer blanc	1.00
½ lb. boîtes en fer blanc	.96

Khaki—
1/5 boites en fer blanc 1.00
½ lb. boites en fer blanc.. .. .. .90
1/10 pqts, 5 lbs. boites .. .. .. .80

Red Star—
1/12 pqts, 5 lbs. boites .. .. .. .83

Sweet Bouquet—
½ lb. boites en fer blanc.. .. .. 1.25

Maryland —
1/12 pqts, 5 lbs. boites .. .. .. .78
¼ lb. boites en fer blanc.. .. .. .78

M. P. (Perique Mixture)—
1/11 et 1/5 pqts, 5 lbs. boites.. .88

Gold Crest Mixture—
¼ et ½ lb. boites en fer blanc.. 1.35

Social Mixture—
Pqts 1/10, boites 5 lbs. .. .. .. .75
En boites en fer blanc, ½ lb. .. .75

Seal of North Carolina—
En boites de 1/6 et ½ lb. 1.05
En sacs, 1/6s, boites 5 lbs. 1.05
1/12, ⅛ et ¼s, pqts, boites 5 lbs. .95

Old Gold—
1/12s et ⅛s, pqts, boites 5 lbs.. .95
1/6 boites en fer blanc 1.05
¼ pqts, 6 lbs. boites .. .. .95
1 lb. jarres en verre 1.05

Bull Durham—
1/10 sacs, 5 lbs. cartons.. .. .. 1.25
1/16 sacs, 5 lbs. cartons.. .. .. 1.25

Duke's Mixture (Granulated)—
1/10 sacs, 5 lbs. cartons .. .. .. .85

Calabash Mixture—
1 lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.15
½ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.15
¼ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.20
⅛ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.35

NATIONAL SNUFF CO., LTD.

Landry's Light Snuff—

	Barillets ou Jarres
Rose No. 1	32
Merise	32
Rose extra	36
Macaba	38
Scoth (pqts 1 lb. et boites 5 lbs)	50
Scoth, en jarres de 5 lbs.	52

Houde's Dark Snuff—
Naturel 33
Rose No. 1 34
Rose & Bean 34
Rose Extra.. 36
Merise 34
Macaba 41
Scoth en pqts 1 lb. et btes 5 lbs. 50
Scoth en jarres 5 lbs. 52

Copenhagen—en boites 1/12 lb... 90
Horseshoe—en boites de 1/12 lb. 90

Tabacs américains à fumer.	**La lb.**
Pride of Virginia—	
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons..	1.33
Old English Curve Cut—	
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs.	1.33
¼ lb. boites en fer blanc (fermeture hermétique)	1.40
Rose Leaf (coupé fin à chiquer)—	
1 oz. torquettes, en 1 lb. drums,	1.22

Van Bibber Cut Plug.
Btes fer bl. 1/10 lb. 2½ lb. cartons. 1.28
(Foncé ou aromatique)

Mayo's Cut Plug.
Paquets 1/10 5 lbs. cartons. 1.00

Paterson's Seal—
1/5 lb. boites, cartons 5 lbs. .. 1.09

Tuxedo Granulated Plug—
1/10 boites en fer-blanc, 2½ lbs. cartons 1.35

Lucky Strike—
¼ btes en fer blanc 3 lbs. cartons 1.28
1/5 lb. boites en fer blanc, cartons 5 lbs. 1.28
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.33
½ lb. boites en fer blanc 1.26
1 lb. boites en fer blanc 1.24

Tabacs américains à chiquer en palettes.

Battle Ax—12 lbs. caddies.. .. .. .93
Piper Heidsieck—10 lbs. caddies. 1.20
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies... 1.19
Horseshoe—12 lbs. caddies. 1.03
Star, 12 lbs. Cads.. .. .. 1.03
Climax, 12 lbs. Cads. 1.03
Spear Head, 18 lb. Cads. 1.03
Lucky Strike (Palette)—
15 lb. Caddies (Palettes 15 oz.) 1.38
Westover (Plug)—
10 et 20 lbs. cads (Palettes 10 oz) 1.19

TABACS A FUMER DE WILLS

Capstan Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)..	½	1.33
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.61
Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.42
Full (fort)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.41

Boites fer blanc décorées.

Mild (doux)	1/6	1.43
Medium (moyen)	1/16	1.33
"	⅛	1.33

Capstan Mixture.

Boites fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33

Traveller.

Boites de fer blanc décorées à charnières..	1s	1.12
Boites de fer blanc décorées à charnières..	½	1.23
Boites de fer blanc décorées à charnières..	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Paquets plats sous étain.	⅛	1.23
Paquets plats sous étain ... 1/16		1.23

Westward Ho Mixture.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.33
Boites fer blanc hermétiques..	⅛	1.33
Paquets papier étain..	⅛	1.33

Ocean Mixture.

Boites fer blanc rondes..	1s	1.03
Boites fer blanc hermétiques..	1s	1.08
Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.13
Boites fer blanc hermétiques..	½	1.13

Latakia.

Boites fer blanc hermétiques..	½	1.59
Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.58

Black Cut Cavendish.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Paquets papier et étain..	⅛	1.23

Gold Flake.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.38
Paquets papier et étain..	⅛	1.38

Liverpool Irish Twist.

Boites fer blanc hermétiques, 3 lbs		0.98
Dagger, rouleaux 2 lbs.,... 10 lbs.		0.98
Boites fer blanc hermetiques (rouleaux 2½ lbs.) .. .. 5 lbs.		0.98

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques	⅛	1.33

Old Friend Shag.

Boites fer blanc hermétiques	¼	1.00

Tabacs à cigarettes de Wills.

Three Castles
Boites fer blanc hermétiques

Mild (doux)..	½	1.55
"	¼	1.58
"	⅛	1.58
Medium (moyen)..	¼	1.48
"	⅛	1.53

Paquets papier et étain.

Medium (moyen)..	⅛	1.38
"	1/16	1.43
Mild (doux)	1/16	1.43
"	⅛	1.43

Best Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.33
Boites fer blanc hermétiques..	⅛	1.38
Paquets papier et étain..	⅛	1.23

Bright Bird's Eye.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.10

TABAC A FUMER PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques.

Mild (doux)..	½	1.35
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.54
Medium (moyen)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33
Full (fort)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33

Navy Mixture.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.38
Paquets papier et étain..	⅛	1.38
Paquets papier et étain	1/16	1.38

TABAC A CIGARETTES PLAYER.

Navy Cut.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.48
Boites fer blanc hermétiques..	⅛	1.48

TABAC A FUMER DE LA RICHMOND CAVENDISH CO.

Pioneer.

Boites fer blanc plates..	½	1.23
Boites fer blanc plates..	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Paquets papier et étain..	⅛	1.23

Richmond Smoking Mixture.

Boites fer blanc rondes.	¼	1.10

Gem of the Ocean Shag.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.06

Superfine Shag.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.13

TABAC A FUMER DE LAMBERT & BUTLER

Log Cabin.

Boites fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Boites fer blanc hermétiques..	⅛	1.28

Sundried Honeydew.

Boîtes fer blanc hermétiques..	½	1.38

Viking.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)	½	1.28
Medium (moyen)	¼	1.30
Medium (moyen)	⅛	1.35

Varsity Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.58

Waverley Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.33

Frontier Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.58

Prince of Wales Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.48

Garrick Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques..	½	1.55
Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.58
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.58

TABACS A CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

May Blossom.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.58
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.68

TABACS DE MACDONALD

Cut Golden Bar.

Boîtes fer blanc hermétiques—

Mild (doux)	¼	1.58
Mild (doux)	⅛	1.58
Medium (moyen)	¼	1.58
Medium (moyen)	⅛	1.58
Full (fort)	⅛	1.58

TABACS A FUMER DE F. & J. SMITH

Glasgow Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	1s	1.28
Btes rondes fer blanc herm...	½	1.31
Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.31
Btes rondes fer blanc herm...	⅛	1.36

Sun Cured Mixture.

Btes rondes fer blanc herm...	1s	1.35
Btes rondes fer blanc herm...	½	1.36
Btes rondes fer blanc herm...	¼	1.38
Btes rondes fer blanc herm...	⅛	1.38

Tabacs Ogden	**La lb.**
Beeswing—	
Boîtes en fer blanc décorées, 1s.	1.10
½ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23
⅛ pqts, cartons 2 lbs.	1.23
1/16 pqts, cartons 1 lb...	1.25
Ogden's Navy Mixture—	
⅛ et ¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs.	1.23

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

(Empire Branch)

Tabacs à chiquer.

Bobs, 6s, 21 lbs et½ cads., 12 lbs.	46
Bobs, 12s, Butts, 24 lbs, ½ Butts, 12 lbs.	46
Bobs Bars, 6½ morc. à la lb., ½ Butts, 10 lbs.	46
Currency Bars, 12s, 12 morc. à la lb., Butts 24 lbs., ½ Butts, 12 lbs.	46
Currency, 2 x 4, 6½ à la lb., ½ Butts, 11 lbs.	46
Currency Navy, 12s., ½ Cads., 12 lbs.	46
Stag 5 1/3 cuts, ½ Butts, 12 lbs., boites, 6 lbs.	38
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs.	44
Pay Roll, 10 2/3 oz. barres, 5 morc. à la barre, 7½ morc. à la lb. butts 20 lbs. et 5½ lbs..	56
Pay Roll, 2 x 3, 7 à la lb., 22 lbs. cads et 12 lbs ½ cads.	56
Pay Roll, barres 6 2/3 oz. (mince), 7½ m. à la lb., boites, 5 lbs.	56
Moose, barres 14½ oz., 5 morc. à la barre, 5½ morc. à la lb.,	40
Moose 11s.	40
Black Watch, 6s., 18 lbs., ½ Butts 9 lbs. chaque	44
Black Watch, 12s., ¼ Cads., 6 lbs.	45
Snowshoe bars, 6½ morc. à la lb., butts 22 lbs., ½ butts, 11 lbs. ..	43

Tabacs à fumer.

Amber 8s et 3s	60
Ivy 1½ x 4, 7s 17 lbs., Butts et ½ Butts 8½ lbs.	50
Shamrock 2 x 4 et Barres 6s, ½ Butts 10 lbs. boites 5 lbs... ..	45

Tabacs coupés à fumer.

Great West 8s pouches	59
1 Regal Cube Cut, 9s, boites fer-blanc	70

THE B. HOUDE CO., LTD., QUEBEC.

Tabacs coupés à fumer.

Trappeur—	
pqts ⅛, boites 5 lbs.	32
sacs 1/12, boites 5 lbs.	48
pqts ½ et 1 lb.	30
Comfort—	
sacs ⅛, boites 5 lbs.	32
sacs 1/10, boites 5 lbs.	40
sacs 1/12, boites 5 lbs.	48
Casino—	
pqts 1/6, boites 5 lbs.	24
pqts ½ et 1 lb...	20
O. K. No 1—	
1/6 pqts, boites 5 lbs.	50
O. K. Mixture—	
⅛ pqts, boites 5 lbs.	32
Horse Shoe Solace—	
pqts 1/10, boites 5 lbs.	40
pqts ½ et 1 lb.	40
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt.	48
boites en fer blanc ½ lb.	43
Gold Block—	
pqts 1/12, boites 5 lbs...	50
sacs 1/12 et 1/7, boites 5 lbs. ..	50
Brown Shag—	
pqts 1/10, boites 5 lbs.	40
pqts ½ et 1 lb...	38
Signum Cut Plug—	
sacs 1/12, boites de 5 lbs.	48
pqts 1/10, boites de 5 lbs.	40
pqts ½ lb.	38
Carillon (à fumer et à chiquer)	
pqts 1/10 boites de 5 lbs.	40
Como—	
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt	38
pqts 1/9, boites de 5 lbs.	36
Lion Brand—	
sac papier 1/10, boites 5 lbs. ..	35
Houde's No. 1.—	
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt	44
pqts 1/7, boites de 5 lbs.	45
pqts de ½ et 1 lb...	40
valises de 1 lb...	44
Micmac—	
sacs de papier 1/10, boites de 5 lbs...	30
Houde's Fine Cut—	
sacs papier 1/12 et 1/6, boites 5 lbs...	52
Hudson—	
pqts 1/12, boites de 3 lbs.	52
pqts 1/6, boites de 5 lbs.	52
Golden Leaf—	
pqts 1/12 et 1/6, boites de 5 lbs.	48
boites en fer blanc 1 lb.	54
boites en fer blanc ½ lb.	58
boites en fer blanc ¼ lb.	65
Rainbow—	
pqts 1/9, boites 5 lbs.	70
boites en fer blanc ½ lb.	73
boites en fer blanc ¼ lb.	78
sacs 1/5, boites de 5 lbs.	78
Cremo—	
pqts 1/12, boites de 5 lbs.	48
Standard—	
pqts 1/9, boites 5 lbs.	70
Jockey—	
pqts 1/12, boites 5 lbs.	48
Sunrise—	
pqts 1/10, boites 5 lbs.	70
Patriot—	
boites en fer blanc de 1 lb. ..	25
Cavendish—	
pqts ½ lb.	35
Handy—	
sac 1/10, boites 5 lbs.	70
Alice—	
sacs 1 lb.	25

Tabacs Naturels, coupés, à fumer.

Parfum d'Italie—	
pqts 1/12, boites de 5 lbs.	48
Mon Ami (Pur Quesnel)—	
pqts de 1/9, boites 3 lbs.	65
pqts de ½ et 1 lb...	50
Red Cross—	
pqts de 1/10, boites de 5 lbs. ..	40
pqts de ½ lb.	40
sacs de 1/7, boites de 5 lbs. ..	55
Tiger—	
pqts de 1/10, boites de 5 lbs...	40
Montcalm—	
sacs 1 lb.	20
Zouave—	
pqts ⅛, boites de 5 lbs.	31
pqts ½ et 1 lb.	30
Encore—	
pqts 1/10, boites de 5 lbs.	40
pqts ½ et 1 lb.	38
sacs 1/7, boites 5 lbs.	48
Rouge et Quesnel—	
pqts 1/10, boites de 5 lbs.	38
pqts 1/5, ½ et 1 lb.	35
Mon Plaisir—	
pqts 1/9, boites de 2 et 5 lbs...	70
Quesnel—	
pqts ¼, ½ et 1 lb.	40
Houde's Best one dollar Mixture—	
pqts 1/10 lb., boites 5 lbs.	80
pqts ¼, ½ et 1 lb.	80
Gold Cross—	
pqts ⅛, boites de 5 lbs.	50
pqts ½ et 1 lb.	50
Napoléon—	
pqts 1/10, boites de 4 lbs.	40
pqts ½ et 1 lb.	35
Blue Cross—	
pqts ⅛, boites de 5 lbs.	32
pqts ½ et 1 lb.	30
Houde's Sixty cents—	
pqts 1/7, boites de 5 lbs.	50
Bellefeuille—	
pqts 1/6, boites de 5 lbs.	24
pqts 1/3 lb.	24
pqts de 1 lb.	20
Houde's Quesnel—	
pqts 1/14 et ⅛, boites de 5 lbs.	60

Iroquois—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 40

Prairie—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 38

Rouge—
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs. 24
1 lb. 20
½ lb. et ¼ lb. 24

Golden Broom—
boîtes en fer blanc 1/6 lb. en boîtes de 10 lbs. 40

Tabacs à Cigarettes

Rugby—
1/9 (boîtes à coulisse), boîtes 5 lbs... 67
pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. 60
pqts ½ et 1 lb. 60

Petit Bleu—
pqts 1/12 et ⅛, boîtes de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb., sous étain 40

L. L. V.—
pqts ½ lb., sous étain 40
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48

Petit Poucet—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48

Le Petit Jaune—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 46

Snowboda—
boîtes à coulisse 1/9, boîtes 5 lbs. 64

Carlo—
pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. 55

Ali Baba—
pqts ¼, boîtes de 5 lbs. 60
boîtes à coulisse 1/9.. 65

Tabac Turc, Yafa, à Cigarettes—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 80
pqts ¼ lb. 80

Tabac coupé fin, à chiquer

Chocolate Fine Cut—
boîtes en fer blanc 1 lb... 65

Tabac à chiquer en tablettes

Spun Roll—
boîtes 1/16 et 1 lb. 60

Tabac naturel coupé et pressé

Orignal—
pqts ¼ et ⅛, boîtes de 5 lbs. .. 60

Coupé, Tranché ou Palettes.

Transfer—
boîtes à coulisse 1/7, boîtes 5 lbs. 50

Atlas—
1/7 (boîtes à coulisses), bts 5 lb. 49

Bamboo (Curved Cut)—
boîtes en fer blanc, 1/10, bts 3 lbs. 75

Caribou—
boîtes 1/7, boîtes de 5 lbs. 50

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

Martell & Co., Cognac (4) — La cse

Une Etoile	12 Bout.	12.75
3 Etoiles	"	16.00
V. O.	"	17.25
V. S. O. P.	"	18.75
V. V. S. O. P.	"	38.00

Jules Robin & Cie., Cognac (4)

Bouteilles	9.50
24 Flasks	10.00
En fûts . . . . . le gallon	4.25

ABSINTHE — La cse

Gem. Pernod (1) 24 bout. litres	14.00
Gemp. Pernod (14)..	13.50
Pernod Fils (12)..	14.50
Jules Pernod (2) 12 bouteilles, litres	11.50

AMERS

Amer Picon (12)..	11.00
L. C. F. C. (1)	
Jamaica .. ..chop.	6.00
Celery.. .. .. chop.	6.00
Girlings Orange (14)	9.00
Levert & Shudel Orange (14) ..	9.00
Tot (14)	7.50

APERITIFS

Bacchus (2) 12 bouteilles, litres	8.00
Delor & Cie (2) Caisse de 12 bouteilles	12.50
Dubonnet (1) Litres	10.00
Stone's Lime Juice, 12 pintes (5)	3.00
" Lime Juice Cordial, 12 pts.	3.00

BIERES

	Pts.	Chop.
Bass' (4) Emb. par E. & J. Burke.	2.65	1.65
Bass' (4) Emb. par C. G. Hibbert.	2.65	1.65
Bass & Co.'s Ale		
Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)		
Pintes		2.65
Chopines..		1.65
Splits..		1.20
Bass' (14) Moline Co.		
Marque Monkey.	2.60	1.70
Marques Monkey, Nips ..		1.15
Bass R. Porter & Co., (14)		
Marque Bull Dog .. .. pintes		2.60
Marque Bull Dog .. .. chop.		1.70
Marque Bull Dog.. .. .. splits		1.15

Bass' (2)
Emb. par W. E. Johnson & Co.

	pts.	chop.	splits
Doz.	2.40	1.50	1.00

Bass' (6)	pts.	chop.
Bull's Head..	2.65	1.65

Bass & Co. (6)	en fûts
Hhds..	40.00
Bbls	28.25
India Pale, Kilderkins, 18 gals.	15.00
India Pale, Firkins, 9 gals . .	8.00
No 1, Winter ale, Firkins, 9 gals.	10.00
Castre Brand, Bout. grès chop.	1.65

Pabst (1)	chopine
Export, 10 doz.	12.75
Blue Ribbon, 10 doz.	13.75

BIGARREAUX

P. A. Price (1)	La doz.
Bigarreaux au Marasquin	
Bouteilles	7.00
½ "	4.00
¼ "	2.75
⅛ "	2.10
Teysonneau (12) Bigarreaux au Marasquin.	8.00 9.00

BOURGOGNES BLANCS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Chablis, par cse de bout. . 7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.

Bouchard, Père & Fils (12)	bout.	½ bout.
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	

J. Calvet & Cie (6)		
Chablis	11.50	12.50
F. Chauvenet (15)		
Montrachet (mar. Guiche)	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25
Dufouleur Père & Fils (14)		
Chablis	7.00	8.00
Meurseault..	12.00	13.00

C. Marey & Liger-Bélair (4)	Bout.	½ bout.
Chablis	8.50	9.50
Morin, Père & Fils (2)		
Chablis, 1898	7.50	8.50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils (12)		
Bourgogne Mousseaux ..	15.00	16.50
Beaune	17.00	18.50
Nuits	19.00	20.50
Chambertin..	22.50	24.00
J. Calvet & Co., Bordeaux, France (6)		
Pommard, Cachet Rose ..	22.00	24.00
Chambertin, Cachet Rouge	22.00	24.00
Dufculeur Père & Fils (14)		
Nuits..	16.00	17.00
Pink Pearl (ligne spé.)..	18.00	19.00
Chambertin..	20.00	21.00
M. Marey & Liger-Bélair (4)		
Nuits — rouge..	17.00	18.50
Morin, Père & Fils (2)		
Sec-Mousseux	12.50	13.50
A. Lalande & Cie (5)		
Chambertin..		16.00
"Oeil de Perdrix" (2)	12.00	14.00

BOURGOGNES ROUGES

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Mâcon par cse de bout. .. 6.50
VD Beaune, par cse de bout.... 7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.

Bouchard, Père & Fils (12)		
Mâcon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune..	9.00	10.00
"Club"	7.00	8.00
Pommard..	10.00	11.00
Nuits	12.00	13.00
Chambertin	16.50	17.50
Clos de Vougeot	22.00	23.00
J. Calvet & Cie (6)		
Beaune, 1889	9.00	10.00
Pommard, 1887.	11.50	12.50
Volnay, 1889	13.75	14.75
Chambertin, 1887	18.00	19.00
F. Chauvenet (15)		
Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin..	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton (Clos-du-Roi).	15.50	16.50
Nuits..	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.50

Moulin-à-Vent. Maçon vieux Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Mâcon (Choix)	6.50	7.50

Dufouleur Père & Fils (14)

Mâcon	6.00	7.00
Beaujolais	6.50	7.50
Moulin à Vent	7.00	8.00
Beaune	8.00	9.00
Nuits	9.00	10.00
Volnay	9.50	10.50
Pommard	10.00	11.00
Corton	12.00	13.00
Chambertin	14.00	15.00
Clos Vougeot	18.00	19.00

A. Lalande & Cie (5)

Mâcon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Pommard	6.60	7.60
Beaune	6.00	7.00

M. Marey & Liger-Bélair (4)

Beaujolais	6.25	7.25
Mâcon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50

Morin, Père & Fils (2)

Mâcon	5.00	6.00
Beaume	7.00	8.00
Pommard	6.50	7.50
Nuits	8.50	9.50

Chanson, Père & Fils (5)

Bourgogne Royal	10.00	11.00

CHAMPAGNES

C. A. Cardinal (2)	**Bt.**	**½ Bt.**	**Splits**
Extra Dry	12.50	13.50	14.50

Deutz & Geldérman (14)	**Bout.**	**½ Bout.**
Gold Lack Brut, 1898	31.00	33.00
Extra sec, 1900	28.00	30.00

Duc de LaGrange (2)	**Bt.**	**½ Bt.**	**Splits**
Sec	9.00	10.00	11.00

Duc de Montlouis (1)	**Bout.**	**½ Bout.**
Cuvée Réservée	10.00	11.00
Carte Noire	12.50	13.50
Carte D'Or	14.00	15.00
Carte Blanche ½ bout.	15.00	12.50 13.50

Duc d'Origny (2)	**Bt.**	**½ Bt.**	**Splits**
Louis Duvau (5)	13.50	15.00	

Gratien & Meyer (14)	**Bt.**	**½ Bt.**
Caisses ou paniers	13.00	14.00

Heidsieck & Co. (5)

Dry Monopole	31.00 33.00

Edmond Massé & Fils

Carte Noire	10.00
Carte Blanche	14.00
Carte Or	20.00

Moët & Chandon (7)

White Seal, very dry	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
Imperial Crown, Brut	40.00	42.00

G. H. Mumm & Co. (6)

Extra Dry	30.00	32.00
Selected Brut	33.00	35.00
Cordon Rouge	33.00	35.00
Selected Brut, Vintage, 1900	40.00	42.00
Brut, Vintage, 1898	45.00	
Brut, Vintage, 1895	52.00	
Cordon Rouge Brut, Vintage 1904	36.00	38.00
Cordon Rouge Brut, Vintage 1898	45.00	

Piper-Heidsieck (2)	**Bt.**	**½ Bt.**	**Splits**
Sec	28.00	30.00	32.00
Très sec	30.00	32.00	34.00
Brut	28.00	30.00	32.00

Escompte de commerce 10%.

Louis Roederer (1)	**Bt.**	**½ Bt.**
Grand Vin sec	28.00	30.00
Vin Extra sec	28.00	30.00
Brut spécial Cuvée	30.00	32.00

Ve Pommery, Fils & Cie (12)		
Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut (vin naturel)	30.00	32.00

CIDRE

"Land of Evangeline" (7)	**La cse**
Pintes	2.25
Chopines	1.75
Splits	1.10

CLARETS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)

Purs Clarets Français.

Médoc ½ Bout.	4.00
VD 6 Grand Ordinaire, par cse "	4.50
VD 5 Première Côte, par cse "	4.75
VD 4 Moulin supérieur, par cse "	5.50
VD 3 Grand Cantenac, par cse "	6.75

½ Bout., $1.00 par caisse extra.
En fûts, en Hhds, demi-quart et 8ème de Hhd., depuis $1 par gallon.

Barton & Guestier (4)	**Bt.**	**½ Bt.**
Floirac	5.00	6.00
Médoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Bailtailey	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Léoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00

Bordeaux Claret Co. (14)

Côtes	3.50	4.50
Bon Paysan	3.60	4.60
Bon Bourgeois	4.00	5.00
St-Julien	4.50	5.50
Montferrand	5.00	6.00
Château Brûlé	5.00	6.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Pontet Canet	9.00	10.00

J. Calvet & Co. (6)	**Bt.**	**½ Bt.**
St-Vincent	3.50	4.50
Médoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50

Château Lascombe (1)

Margaux	2.50	3.25

Delor & Cie (2)	**Brl.**	**½ Brl.**
Palus gal.	0.95	1.05
Château Montferrand	1.00	1.10
Tivoli	1.10	1.20
Fronsac	1.15	1.25
Bas Médoc	1.35	1.50
	12 bt.	**24½ bt.**
Médoc cse.	4.00	5.00
St-Julien	4.50	5.50
St-Estephe	5.00	6.00
Château des Jacobins	5.50	6.50
Panillac	5.50	6.50
St-Emilion	6.00	7.00
Château Pontet Canet	6.00	7.00
Château Pape Clément	10.00	11.00

J. Dutrenit & Co. (14)		
Bon Bourgeois	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
Margaux	7.00	8.00
Pontet Canet	9.00	10.00

Faure Frère (3)		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
St-Emilion	4.50	5.50
Ch. Dugay	6.00	7.00
Floirac	4.50	5.50
Médoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes le gallon	0.00	1.00

Fleury & Fils (2)	**qts.**	**pts.**
Médoc	2.50	3.00

L. Gaudin & Cie (1)

St-Julien	3.00	3.50
St-Estèphe	3.25	3.75

Nathaniel Johnston & Fils (12)

Ordinaire	4.25	5.25
Château Chamfleuri	4.25	5.25
St-Loubès	5.25	6.25
"Club"	5.50	6'50
Médoc	5.75	6.75
Margaux	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Léoville	19.00	20.00
Château Larose	19.00	20.00
Château Margaux	21.00	22.00
Château Lafitte	22.00	23.00

A. Lalande & Cie(5)

1893 Médoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estèphe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Léoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latreille & Cie (2)

St-Julien	2.50	3.00

V. Pradel & Cie. Médoc (2). 3.25 3.75

P. Vernot & Cie St-Julien (2) 3.25 3.75

COCKTAILS

Cook & Bernheimer Co. (14)	**La cse**
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American	9.50

Eagle Brand (1)

Manatthan	8.25
Brandy	8.25
Whisky	8.25
Martini	8.25
Gin	8.25

G. F. Heublein Bros. "Club" (5)

Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis	12.75

D. McManamy & Co.'s (19)	**La cse**
"Saratogo" Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin	8.25

COGNACS

Balzac à preuve (7) gall.	4.00

Bisquit, Dubouché & Cie (5)	**La cse**
* Bout.	9.50
10 ans d'âge Bout.	12.50
Old Liqueur, 20 ans d'âge Bout.	16.00
* ½ Bout.	17.00
V.V.S.O.P., 55 ans d'âge, Bout.	45.00
Au gallon	4.10 à 10.00

Boulestin & Cie (1)	**1 cse**	**5 cses**
* Bout.	12.00	11.75
* 24 flasks	13.00	12.75
* ½ Bout.	13.00	12.75
*** Bout.	15.00	14.75
V. S. O. P. Bout.	20.00	19.50
V. V. S. O. P. Bout.	28.00	27.50
1846 Bout.	45.00	.....

Boutelleau, Fils (14) — La cse

Colombe .. .. Bout. 9.00
Colombe.. .. .. .. Demi-Bout. 10.00
Colombe .. .. 32 flasks 11.00
V. S. O. P. 1855.. .. .. Bout. 18.00
Doctor's Special .. .. .. Bout. 11.00
V. O. 1875 .. .. Bout. 13.50
Boutelleau (14) en fûts, gal. 4.00 à 4.75

Jos. Brémon & Co. (14) — La cse

*** .. ..Bout. 5.50
*** .. .. flasks 6.50
***.. .. .. ½ flasks 7.50
Sorin (14) en fûts, gal .. 4.25 à 5.50
Sauvion (14) en fûts, gal. .. 5.00 à 6.50

J. M. Boutin & Cie (2) — La cse

Marque Alligator .. .. ..Bout. 8.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Carlat & Co. (14) — La cse

Bouteilles 7.00
½ Bouteilles 8.00

C. D. A. Brandy Liqueur (14)

50 ans d'âge 36.00

Jules Coadon & Co. (6) — La cse

12 Bouteilles.. .. .. 8.00
24 flasks 9.00
Au gallon .. .. 3.90 à 4.50

Cognac City Distillers Association (14)

*** .. .. Bout. Ord. 9.00
*** .. .. Bout. Foncées 9.00
*** .. .. ½ Bout. 10.00
*** .. .. Flasks (32) 10.50
Doctor's Friend.. .. .. Bout. 10.00
Gold Seal Flutes.. .. .. 10.00
V. O. 12 ans 12.00
V. S. O. P. 20 ans 15.00
X. X. O. 1875 .. .. 23.00
Liqueurs 50 ans, Réserve 36.00
En Fûts .. .. 4.00 à 4.50

Clouret (7) 10.00

au gal.

3 Grapes, Vieux .. .. .. 3.75 à 4.00
V. O. .. .. 3.95 à 4.15

Comandon & Co. (6) — La cse

Special 9.50
Réserve extra 10.50
Réserve 1878.. .. ..12.50
** et X. O. 15.00
V. S. O. P. 16.50
Au gallon .. .. 4.50 à 7.50

Chs Couturier & Cie (2) — La cse

*** 7.50
En caisse de 24 ½ bouteilles et en

Au gal.

caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En fûts .. .. 3.75 à 4 00

La cse

48 Flasks.. .. ..10 00
1 Etoile.. .. .. Bout. 11.50
3 Etoiles.. .. .. Bout. 14.00
V. S. O. .. ..Bout. 16.50
V. S. O. P. .. ..Bout. 18.25

Dervos & Cie (1) — 1 cse — 5 cses

Bouteilles.. .. .. 8.00 — 7.75
½ Bouteilles.. .. .. 9.00 — 8.75
24 Flasks n. c. .. .. 9.00 — 8.75

M. Durand & Cie (1) — La cse

*** Bouteilles 5.50
*** ½ Bouteilles 6.50
*** ¼ Bouteilles .. .. 7.0✓
16 flasks .. .. 5.5✓
24 flasks n. c. 6.00
32 flasks 6.75
48 ½ flasks n. c. 7.00

V. Fournier & Cie. (1)

12 Bouteilles Pintes, Spécial .. 9.00
12 Bouteilles Pintes, 7 ans .. 10.00
12 Bouteilles Pintes, 12 ans .. 11.50
12 Bouteilles Pintes, 20 ans .. 14.00
12 Bouteilles Pintes, Médicinal. 12.00
12 Bouteilles Pintes, 1 Etoile . 12.00
12 Bouteilles Pintes, 3 Etoiles . 14.00

Fromy & Rogée & Cie (6)

Médical Réserve 12.00
Médical Réserve, V. O. 15.00

Gonzalez, Staub & Cie (1) — La cse

Bouteilles 9.00
½ Bouteilles 10.00
24 flasks 10.00

Jimenez & Lamothe (14)

*** .. .. Bout. 11.00
1865 Liqueur .. .. Bout. 18.00
En fûts .. .. 4.50 à 4.75

Lagrange & Co. (14)

V. O. .. .. Bout. 7.00
V. O. .. .. 24 flasks 8.00
V. O. .. .. 48 flasks 9.00

Lucien Foucauld & Cie. (9)

Bouquet .. .. Bout. 9.50
Bouquet .. .. ½ Bout. 10.30
Bouquet .. .. 32 Flasks 11.45
Médico-Tonic .. .. Bout. 11.50
X X X .. .. Bout. 12.00
X X X X* .. .. Bout. 14.00
V. S. O. P. .. .. Bout. 17.00
V. V. S. O. P. .. .. Bout. 22.00
1847 .. .. Bout. 48.00

De Luze, Fils Aîné (1)

12 Bouteiles Pintes 7.50
24 Bouteilles Chopines 8.50
24 Flasks 8.00
48 Flasks 8.50

F. Marion & Cie (2)

*** .. .. Bout. 6.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Au gal.

En fûts .. .. 3.40 à 3.75

Moutet (7)

Bouteilles.. .. .. 16.50

Au gal.

En fûts pour coupage 7.00

Otard, Dupuy & Cie (15) — La cse

Spécial .. .. Bout. 9.50
Une étoile .. .. Bout. 12.00
Deux étoiles .. .. .. Bout. 14.00
Trois étoiles .. .. Bout. 16.00
V. S. O. P... .. .. Bout. 17.00
Au gallon depuis 5.00

Parville & Cie (2) — La cse

***.. .. .. 12s Bout. 5.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

C. Pluchon & Cie (1) — 1 cse — 5 cses

Bouteilles .. .. 7.25 — 7.00

Quantin & Co. (6) — La cse

*** .. .. Bout. 9.50
Au gallon .. .. 4.25 à 5.50

Régnier & Cie (14)

*** .. .. Bout. 5.50
*** .. .. Flasks 6.50
*** .. .. ½ Flasks 7.50

Renault & Cie (12)

* .. .. Bout. 10.00
V. O. .. .. Bout. 12.00
3 étoiles S. V. O. .. .. Bout. 15.00
V. S. O. P. .. .. Bout. 21.00
Club .. .. Bout. 18.00
50 ans d'âge .. .. Bout. 40.00
Au gallon.. .. .. 4.00 à 10.00

Ph. Richard (2)

S. O., 40 ans .. .. Bout. 25.00
20 ans flûtes .. .. Bout. 16.00
Médicinal .. .. Bout. 14.50
V. S. O. P. .. .. Bout. 12.25
Special Reserve .. .. Bout. 11.00
V. S. O. P. .. .. Bout. 10.50
V. O. .. .. Bout. 9.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Au gall.

Ph. Richard (2) .. .. 3.50 à 6.50

La cse

J. Denis Henry Mounié & Co. (7) 11.50

Union Vinicole des Charentes et de la Gironde (14)

St-Julien .. .. 5.50 — 6.50
Château Pontet Canet 1905 — 12.00 — 13.00
Château Lafite 1et Vin.. — 16.50 — 17.50
Château Lafite 1905.. .. — 17.50 — 19.00
Château Margaux 1905 .. — 18.00
Château Margau 1907 .. — 18.00
Château Mouton Rothschild 1905 .. .. — 19.00 — 20.00
Château Latour 1905.. .. — 19.20 — 20.00

Valin & Frère (2) XXX .. Bout. 4.50
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

EAUX

Apenta Hungarian, Aperitive (5) — La cse

25 Pintes 6.25
50 Chopines.. .. .. 9.50
Gazeuse, Splits.. .. .. 5.50

Apollinaris (5)

50 Pintes 7.50
100 Chopines 10.00
100 Splits 8.58

S. Birch & Co. (14)

Ginger Ale .. .. .. Bombays 1.35
Ginger Ale .. .. Splits 0.90
Soda .. .. Bombays 1.25
Soda .. .. Splits 0.90

Cantrell & Cochrane (4) — La doz.

Belfast Ginger Ale 1.40
Club Soda 1.40
Seltzer 1.40
Potass Water.. .. .. 1.40
Dry Imperial Ginger Ale 1.50

Schweppe's, de Londres (12) — La doz.

Soda Water Co. Cylindres, pr. 2. 1.35
Soda Water, Bombays, pour 3... 1.50
Soda Water, Splits, pour 1 .. .. 0.90
Dry Ginger Ale Champagne, Pts. 1.35
Dry Ginger Ale Champagne, Spl. 0.90
Seltzer 1.40
Ginger Beer 1.25

Vichy (2) — La cse

La Capitale, 50.. .. .. .. Bout. 5.00
La Sanitas (gazeuse) 50..Bout. 8.00
La Sanitas, 100.. .. .. ¼ Bout. 9.00
St-Nicolas .. .. 50 Bout. 7.00
La Neptune .. .. .. 50 Bout. 6.00

Vichy Limonade (2)

	50 Bout.	50 ½ Bout.
La Savoureuse, caisse	7.50	5.00
La St-Nicholas, caisse	7.50	5.50

Vichy St-Yorre (14) — La cse

Source Spéciale.. .. .. 8.00

Bassin de Vichy (1)

Source St-Louis, 50 Bouteilles.. 8.00

EAU MINERALE FRANÇAISE

PERRIER (6)

Caisse, 50 quarts	7.50
Caisse, 100 pints	10.50
Caisse, 100 splits	8.50

Prix spéciaux pour lots de 25 caisses

GINGER ALE IMPORTE

Belfast Mineral Water Co. (2)	**Doz.**
Traders Brand, Extra Dry ord. ½ Bout.	0.90

GINS

Boll & Dunlop (7)	**La cse**
Caisses Rouges	11.50
Caisses Vertes	6.25
Caisses Violettes	5.25
	Au gall.
En fûts	3.50
Burnett (15)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
John de Kuyper & Son (4)	
Caisses Rouges. 15s	11.75
Caisses Vertes. 12s	6.25
Caisses Violettes. 24s	5.50
Au gallon. 3.15 à	3.30
Blankenheym & Nolet (14)	
Marque "Clef" caisses rouges	10.50
Marque "Clef" caisses vertes	5.00
Marque "Clef" caisses violettes	5.00
Au gallon. 3.00 à	3.25
Dutch Dry Gin	7.50
Africander (12)	10.50
Africander, chopines (24)	11.50
Greenless & Co. (14)	
Old Tom Gin	6.50
London Dry Gin	6.50
Au gallon 2.50 à	3.00
Herman Jansen Schiedam (2)	
(Marque Gold Finch)	**La cse**
10 ans, Cruches Cristal, 1-16 g. 24s	7.50
10 ans, Cruches Cristal, ½ gal. 12s	7.00
10 ans, Cruches Cristal, ¼ gal. 24s	12.00
Caisses jaunes, Bt. Blanches, 15s	12.00
Caisses bleues, Bt. Blanches, 12s	6.00
Caisses bleues, Flasks Blancs, 24s	8.00
Caisses rouges, Bt. Noires, 15s	10.95
Caisses vertes, Bt. Noires 12s	5.00
Caisses violettes, Bt. Noires, 24s	5.00
P. Hoppe, "Night Cap" (1)	
Caisses rouges	10.00
Caisses jaunes	11.00
Caisses vertes	4.75
Caisses bleues	5.50
Caisses violettes	2.50
Au gallon 3.05	3.25
P. Hoppe, "Imperial" (1)	
Caisses vertes	4.75
Caisses violettes	2.50
Netherland's Steam Disty. Co. (6)	
Kiderlen's "Croix d'honneur"	
Caisses rouges	11.25
Caisses vertes	6.00
Caisses violettes	5.25
Cruchons verre—12s 3 gals	11.75
Cruchons verre—24s 3 gals	12.75
Cruchons verre—12s 5 gals	17.50
Au gallon	3.00
A. C. A. Nolet, Schiedam (5)	
Caisses Rouges	10.75
Caisses Vertes	6.00
John Robertson & Son, London.	

GRAVES SEC

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)	
VD Graves, par caisse de bout.	6.50
½ Bout., $1.00 par caisse extra.	

HOCKS (Non Mousseux)

H. Sichel Sôhne (14)	**Bout.**	**½ Bt.**
Laubenheimer	6.00	7.00
Niersteiner	7.50	8.50
Hockheimer	10.00	11.00
Rudesheimer	12.00	13.00
Liebfraumilch	15.00	16.00
Marcobrunner	18.00	19.00
Schloss Johannesberg	25.00	26.00
Steinwein	10.50	11.50

HOCK (Mousseux)

H. Sichel Sôhne (14)		
Extra Dry	17.50	19.00

LAGERS

Miller Brewing Co. (2)	**Le brl.**
Marque "High Life", 10 doz.	12.50
Malt Extract, 8 doz.	15.60
Malt Extract, doz.	2.00
Blatz Brewing Co. (5)	
Export	12.50

LIQUEURS FRANÇAISES

Bénédictine (12)	**Ltr.**	**½ Ltr.**
12 litres	20.00	21.00

Briand & Jaquet (1)	**La cse**
Cherry Whiskey	7.50
Blackberry Brandy	7.50
Apricot Brandy	10.00
Peach Brandy	10.00
Strawberry Brandy	10.00
Kummel	10.00
Anisette	10.00
Cherry Brandy	7.50
Crème de Menthe Verte, Bout.	9.00
Crème de Menthe Verte, carafes	10.00
Crème de Menthe Blanche	9.00
Crème de Cassis	9.00
Curaçao Oronge, bouteilles	9.00
Curaçao Orange, Cruchons	10.00
Sirop de Grenadine	7.00
Maraschino	10.00
Marie Brizard & Roger (12)	
Anisette	13.50
Curaçao, Orange ou Blanc	12.50
Marasquin	13.00
Kummel, Superfin	12.00
Kummel Cristallisé	12.50
Green Peppermint	13.00
Crème de Menthe, Blanche	13.00
Cherry Cordial	12.50
Cherry Brandy	12.50
Blackberry Brandy	12.50
Kirsch	15.50
Bitter Triple	12.00
Liqueurs assorties	13.00
Crème de Menthe Verte	13.00
Crème de Moka	13.00
Crème de Cassis	13.00
Crème de Noyau	13.00
Eau-de-vie de Dantzik	13.00
Orange Bitters	9.50
Punch au Kirsh	11.00
Peach Brandy	15.00

Chartreuse St-Denis (2)	**Bt.**	**½ Bt.**
Verte	10.50	11.50
Jaune	10.50	11.50
Alex Droz & Cie (12)		
Crème Cacao-Chouva	16.00	17.00
Frémy Fils (12)		
Cherry Whiskey (Chesky)	16.00	17.00
Orange Whiskey	14.00	
P. Garnier, Enghien (2)		
Liqueur d'Or	19.00	20.00
Marasquin	11.00	13.50
Blidah. Liq. de Mandarine	19.00	
Crème de Menthe verte	12.50	
Crème de Menthe blanche	12.50	
Abricotine	19.00	
Pousse Café	12.50	
Monastine	20.00	22.00
Curaçao Rouge Sec.	12.50	
Curaçao blanc très sec.	15.50	
Fine Orange, Cruchons	26.00	30.00
Fine Anis, Cruchons	25.00	30.00
Liqueurs assorties, cse 48 ½ bouteilles	21.00	
Girling Bros. (14)		
Sloe Gin		12.00
Greenless & Co. (14)		
Sloe Gin		8.50
E. Jattam (14)		
Sloe Gin		13.50
Jules Lamothe (14)		
Cherry Whiskey	9.00	
Levert & Schudel (14)		
Crème de Menthe	12.00	
Anisette	12.00	
Curaçao	12.00	
Maraschino	13.00	
Sirop de Grenadine	8.50	
Apricot Brandy	12.00	
Crème de Cassis	12.00	
Kirsch	12.00	
Crème de Cacao	13.00	
Kummel Doppell	13.00	
Kummel Cristallisé	13.00	
Kummel Extra Sec.	13.00	
H. Odewahn (14)		
Cherry Brandy	12.00	
C. Terrand (14)		
La petite Chartreuse	18.00	19.00

Tournel & Fleury (2)	**Bts.**
Anisette	8.00
Cherry Brandy	8.00
Crème de Menthe	8.00
Cherry Whiskey	8.00
Crème de Cacao	8.00
Crème de Cassis	8.00
Curaçao	8.00
Kirsh	8.00
Kummel	8.00
Sirop Grenadine	6.00
Wilson's (14)	
Blackberry Brandy	9.00
Royal Crown	7.00
Wallace Cherry Brandy	9.00

MADERE

Cossart, Gordon & Co. (5)	
Au gallon	2.50 à 9.00
London Style	La cse 10.00

Meagher Bros. & Co., Limited

AGENTS

MONTREAL

MALAGA

	La cse
G. Pims & Co. (2)	
Pintes	7.50

MOSELLE

	Bt.	½ Bt.
Deinhard & Co. (4)		
Brauenberger	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor	15.00	16.00
Crown Mousseux	18.50	20.00
Nonpareil Mousseux	24.50	26.00
Kock, Lauteren & Co. (12)		
Zeltinger	8.00	9.00
Brauenzerg	7.50	8.50
Pisport	8.50	9.50
Scharzberg—1895	14.00	
Moselle Mousseux	18.00	19.50
H. Sichel Sôhne (14)		
Moselle non Mousseux		
Zeltinger	6.00	7.00
Brauenberger	8.00	9.00
Erderner Treppchen	10.00	11.00
Bernscastler Doctor	12.50	13.50
Moselle Mousseux		
Muscatei ou Extra Dry	17.50	19.00

	qts.	pts.
P. J. Valckenberg, Ltd. (6)		
Piesporter	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

OLD TOM & DRY GINS

	La cse
Booth (4)	
London Dry	8.00
Old Tom	8.00
Cold & Co. (1)	
Sloe Gin Pintes	10.00
Old Tom Pintes	6.00
Old Tom Chopines	7.00
London Dry Pintes	6.25
London Dry Chopines	7.25
Finsbury Distillery Co., Londres (6)	
London Dry Pintes	7.50
Old Tom Pintes	7.50
Girling Bros. (14)	
Sloe Gin	12.00
Gordon (12)	
London Dry	7.50
Old Tom	7.50
Sloe Gin	9.25
Greenless & Co. (14)	
Old Tom	6.50
London Dry	6.50
Au gallon 2.50 à	3.00
Imperial Wine Co. (6)	
London Dry	6.50
Old Tom	6.50
J. W. Nicholson & Co. (5)	**La cse**
Old Tom	7.75
London Dry	7.75
Sloe	12.25
G. Pims & Co. (2)	
Pintes	7.50
John Robertson & Son, Ltd. (7)	
(Marque Centurian)	
Old Tom	8.00
London Dry	8.00
Sloe	11.00
Wilson (14)	
Royal Crown Old Tom	6.50
Au gallon 2.00 à	3.00

OPORTO

Stormont Tait & Co. (1)	
*	6.00
**	7.00
***	8.00
Discovery	9.50
House of Lords	13.00
J. W. Burmester (14)	
Royal	5.00
Crusado	6.00
Rich Douro	9.00
Toreador	12.00
Pinhao	18.00
Emperor	21.00
White Port	12.00
Old Crusted	12.00
Royal Blue Label	18.00

	Au gall.
1 Grappe	2.00 à 2.25
Diamant T	2.50 à 2.60
2 grappes	2.75 à 2.85
3 grappes	3.00 à 3.10
4 grappes	3.60 à 3.75
4 Diamants	3.35 à 3.50
3 couronnes	4.60 à 4.75
Gonzalez Byass (14)	**Au gall.**
T. Port Wine	2.50
Tawny	3.00 à 3.25
Ruby Dry	4.00 à 4.25
Cockburn, Smithes & Co. (4)	
Tawny La cse.	16.00
Au gallon	2.75 à 7.00
Croft & Co. (6)	
Au gallon	2.40 à 7.50
A la caisse	7.00 à 24.00
Delaforce, Sons & Co. (5)	**La cse**
Antique	8.00
Trocadero	9.00
Royal Palace	16.50
Au gallon	2.50 à 15.00
Feuerheerd Bros. & Co. (7)	**La cse**
Pioneer	13.00
Commendador	17.00
Au gallon	2.75 à 9.00
Garcia Hijos (2)	8.50
Hunt, Roope, Teage & Co. (9)	
Au gallon	2.00 à 5.50
MacKenzie & Co., Ltd. (12)	
Au gallon	2.25 à 10.00
Real Campanhia Vinicola (2)	
Au gallon	1.00 à 6.00

	La cse
Rouge 1 Couronne	8.00
Rouge 2 Couronnes	10.00
Blanc 2 Diamants	10.00
A. Rizat & Cie (2)	2.50
Sandeman & Co. (12)	**La cse**
Superior Old	12.00
"Club"	18.00
"1890"	30.00
Au gallon	2.50 à 15.00
T. G. Sandeman & Sons (5)	
Au gallon	2.75 à 9.00
Extra Fine Old Port "SSS"	10.00
Castro & Co. (5)	
One Seal	4.00
Three Seals	5.00
	La cse
Manual Tosca (2)	6.50
T. Ventura & Co. (2)	4.50
Verdi & Cie (2)	3.50

	Le Gall.
E. Yzaguirre (5)	
Trois Grappes	1.50

PORTER ANGLAIS

	Pt.	Chop.
Guinness' (14)		
Bull Dog Brand	2.50	1.60
Bull Dog Brand Nips		1.15
Guinness' (4)		
Emb. de E. & J. Burke	2.60	1.65

	Pts.	Chop.	splits
W. E. Johnson & Co. (2)			
	2.40	1.50	1.00
Lawson Wilson & Co. (6)			
Marque Lawson's	2.50	1.60	
Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)			
Pintes	2.60		
Chopines	1.65		
Splits	1.20		

PORTER SUEDOIS

Carnegie & Co. (5)	11.50

RHUMS

	Bt.	½ Bt.
Marie Brizard & Roger (12)		
Charleston	12.50	
P. S. Clément	10.00	
Jamaïque au gallon	5.00	
E. & J. Burke (4)	**Bt.**	**½ Bt.**
Jamaica	9.50	
Dandicolle & Gaudin (1)	**Bt.**	**½ Bt.**
Tom & Topsey	7.50	8.50
Mendoza & Cie (2)	5.00	
Navy Reserve (6)		
Jamaica	9.50	
Norton & King (2)		
Bout.		4.50
½ Bout.		5.50
¼ Bout.		6.50
John Robertson & Son, Ltd (7)	**La cse**	
(Marque Centurian)		
Rhum de la Jamaïque	10.50	
Rhum au gallon, preuve	4.10	
Rhum au g., 33 au-dessus de pr.	5.50	
Roger Martin Aîné (1)		
Tiger	8.00	9.50
Rhum des Plantations (1)		
Sambo	7.50	8.25
St-Jean (2) 12 h.	12.50	

	La cse
J. W. Turner & Cie (2)	
Bouteille	7.00
½ Bouteilles	8.00
¼ Bouteilles	9.00

SAUMUR MOUSSEUX

	Bt.	½ Bt.	¼ Bt.
Ackerman-Laurance (15)			
"Dry-Royal"	15.75	16.75	
¼ Bout. paniers 1 doz.; paquets de 4 paniers			18.00

SAUTERNES

	Bt.	½ Bt.
Barton & Guestier (4)		
Haut Sauternes	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac	8.75	9.75
Château Yquem	24.00	25.00
J. Calvet & Cie (6)		
Graves	5.25	6.25
Sauternes	5.50	6.50
Haut Sauternes, 1901	11.50	12.50
J. Dutrenit & Cie (14)		
Graves	4.50	5.50
Sauternes	5.50	6.50
Barsac	6.00	7.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Château Yquem	15.50	16.50
L. Gaudin & Cie (1)	**Bt.**	**½ Bt.**
Ordinaire	5.00	6.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Nathaniel Johnston & Fils (12)		
Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5)		
1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20
Lecomte & Morel (2)	2.75	3.25
Adet Seward & Co. (7)		
Graves Sec	6.50	7.50
A. Delor & Cie. (2)		
Graves	4.00	5.00
Sauternes	4.50	5.50
Barsac	6.00	7.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Château Yquem 1985	21.00	0.00
Petite Graves. ½ bar., gal.	1.10	0.00
Sauternes ½ barrique, gal	1.20	0.00
Lecomte & Morel (2)	3.75	4.25
Gustave Vigneron (1)	3.50	4.50

SHERRIES

	La cse
Diez Hermanos (2)	
Consacrar Pontifical	25.00
Favorito	12.50
Amontillado	9.50
Consacrar Pureza	8.50
Olorozo	8.00
Vino Para Consacrar	7.00
Pedro Domocq (5) au gall.	1.25 à 9.00
"Delicate Old Pale"	10.00

D. Goni Feuerheerd (7) — La cse
Emperador .. 17.00
Corona .. 13.50
Au gallon .. 3.00 à 9.00

Jose Gomez (2) .. La cse 8.50

Gonzalez & Byass (14) — La cse
Cristina Dry .. 10.00
Idolo Seco .. 12.00

Au gall.
Pemdon .. 2.00
Claro .. 2.50
Giralda .. 3.00
Old Brown .. 3.25
Fino .. 3.75
Amontillado .. 4.00
Vino de Pasto .. 4.00
Oloroso .. 4.25
Las Torres .. 4.50
Victorioso .. 5.50
Jubilee .. 6.00

S. Hermanos .. 4.50

P. Juanito & Co. (2) .. La cse 6.50

M. Misa (4) au gallon .. 1.50 à 6.00

Mackenzie & Co., Ltd. (12)
Au gallon .. 1.50 à 10.00

Osborne & Co. (6) au gall. 1.25 à 2.25

Duff, Gordon & Co. (6)
Au gallon .. 2.25 à 6.50

Sanchez Hermanos (2) .. La cse 4.50

Sanderman Buck & Co. (Julian Pémartin) (12) — La cse
Pale Sec .. 12.00
Montilla Fino très sec .. 12.00
"Club" .. 18.00
Selected Old .. 36.00
"Jubilee" .. 50.00
Au gallon .. 1.50 à 10.00

Valencia Paz & Co., Jerez, Espagne (1)

	Barils	Octaves
No 1	gall. $1.35	gall. $1.45
No 2	gall. $1.60	gall. $1.70
No 3	gall. $1.80	gall. $1.90
No 4	gall. 2.00	gall. $2.10
No 5	gall. $2.35	gall. $2.45
No 6	gall. $2.60	gall. $2.70
No 7	gall. $2.80	
No 8	gall. $3.60	

Verdi & Cie (2) .. 3.50

B. Vergara (9)
Au gallon .. 1.50 à 4.50

VERMOUTH

Cazalis & Pratt (2) — La cse
Français .. 5.75

Cinzano & Co., Turin, Italie (6)
Italien .. 6.50

Gondran & Fils (2) — La cse
Français .. 5.50

Fli, Ferrero Ricardo (2) — La cse
Italien .. 5.75

E. Martinazzi & Co. (Italien) (1) 6.50

Noilly, Prat & Co. (12) .. 7.00

Freund Ballor & Co. (Italien) (9) 6.75

Société Vinicola Savoisienne, Chambéry, France (6)
Mont Blanc (Français) .. 6.50

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co. (1) .. Bt. 4.25
Au gallon .. 0.85 à 1.25

VINS ITALIENS

Ferdinando Nencioni. Pise, Italie (6)
Chianti Victoria .. 12 fiaschi
Chianti Victoria .. 24½ fiaschi
Chianti Vecchio Extra 12 fiaschi
Chianti Vecchio Extra 24½ fiaschi
Chianti Bianco Stravecchio .. 12 Bottiglie
Chianti Bianco Stravecchio .. 24½ Bottiglie

VINS DE MARSALA

Florio & Sicily	Gall.	Caisse 12 bout.
Marsala Superior	1.35	
Marsala Virgin	2.25	5.50
Marsala S. O. M.	2.50	6.00

VIN DE MESSE

	Au gal.
Carey, Hermanos & Co. (2)	1.25 à 2.00
Fenech-Artells (2)	
Sanctuaire	1.00 à 1.40
Vatican	0.90 à 1.30

TARRAGONES

Carey, Hermanos & Co.	
Vin de messe	1.25 à 2.00
Dancnez M. (4)	1.00 a 3.00

VINS DU RHIN

Deinhard & Co. (4)	Bt.	½ Bt.
Laubenheim	7.00	8.00
Nierstein	8.50	9.50
Rudesheim	15.50	10.50
Liebfraumilch	17.00	18.00
Hockheim	18.00	19.00
Marcobrunn	21.50	
Johannesberg	25.00	
Steinwein (cruchons)	11.00	12.00
Hock Mousseux	17.50	19.00
Kock Lauteren & Co. (12)		
Laubenheim	6.50	7.50
Bodenheim	8.00	9.00
Nierstein	8.50	9.50
Steinwein in Boxbeutels	11.00	
Liebfraumilch	13.50	14.00
Giesenheim	16.00	17.00
Hocheim	17.00	18.00
Johannisberg	21.00	22.00
Claus Johannisberg, 1893	30.00	
Hock Mousseux	18.00	19.50
H. Sichel Sohnem (14)		
Hocks (non mousseux)		
Laubanheimer	6.50	7.00
Niersteiner	8.00	9.00
Hochheimer	11.00	12.00
Rudesheimer	12.00	13.00
Liebfraumilch	16.00	17.00
Marcobrunner	20.00	21.00
Schloss Johannisberg	27.50	29.00
Steinwein	10.50	11.50
Moselles, (non mousseux)		
Zeltinger	6.50	7.50
Brauneberger	9.00	10.00
Superior Ernder	11.00	12.00
Berncasteler	13.50	14.50
Hocks (mousseux)		
Extra Dry	17.50	19.00
Moselles (mousseux)		
Extra Dry	17.50	19.00
F. J. Valckenberg, Ltd. (6)		
Laubenheimer	7.50	8.50
Niersteiner	9.00	10.00
Rudesheimer	12.50	13.50
Liebfraumilch, 1893	18.50	19.50
Johannisberger, 1893	25.00	26.00

VINS TONIQUES

Banyuls-Bartissol (2)	
12 Bouteilles .. Pints	7.50
Bordeaux Quinquina (2)	
Caisse de 12 bouteilles	8.00
Caisse de 24½ bouteilles	9.00

Castro (5) — La cse
1 Seal port .. 5.00
3 Seal port .. 6.00

Vin Mariani (14) .. 9.00

Wilson's Invalid's Port (14) .. 8.50

WHISKEYS AMERICAINS

Duffy & Co. (2)
American Malt Whiskey, Ord.
Pintes .. 12s 10.00

Cook & Bernheimer (14) — La cse
Bourbon Gold Lion .. 10.00
Old Valley .. Ptes. 11.50
Old Valley .. ½ flasks 16.00

WHISKEYS CANADIENS

H. Corby Distillery Co., Ltd. (20)

	Pts.	Ch.	40's
Special Selected 25 U.P.	8.50		10.50
Old Rye, 25 U.P.	6.30	7.25	9.00
Old Dominion, 25 U.P. (grandes bouteilles)	8.25	8.25	
Whiskey Blanc, 40 U.P.	5.75	6.25	

Owl Brand Rye (1) — La cse
Screw top, 16 flasks .. 6.25
Screw top, 24 flasks .. 6.50
Screw top, 48 flasks .. 7.50
Glass top, 24 flasks .. 6.75
Glass top, 48 flasks .. 7.75

Perfection Brand Rye (1) — La cse
Amber .. 12 pintes 5.25
Glass top, 32 flasks, Amber .. 6.00
Rock & Rye .. 12 pintes 7.00
Rock & Rye .. 24 flasks 8.00

Parker's (9) High Wines 50 o. p. — Gal.
En quarts .. 3.85
En ½ quarts .. 3.90
Quantité moindre .. 3.95

Parker's (9) Alcool 65 o. p.
En quarts .. 4.40
En ½ quarts .. 4.45
Quantité moindre .. 4.50

"General Distillery," 50 o. p.
En quarts .. 3.85
En ½ quarts .. 3.90
Quantité moindre .. 3.95

"General Distillery," 65 o. p.
En quarts .. 4.40
En ½ quarts .. 4.45
Quantité moindre .. 4.50

Jos. E. Seagram (16) — La cse
"Star" Rye .. Pintes
"Star" Rye .. Flasks, 36s.
"Star" Rye .. Flasks, 64s.
White Wheat .. Pintes.
White Wheat .. Flasks, 32s.
No. "83" Rye .. Pintes.
No. "83" Rye .. Flasks, 16s.

Hiram Walker & Sons (5) (8) — La cse
Canadian Club, 5 ans d'âge, Pts 10.00
Candian Club .. Flasks, 16s. 10.50
Canadian Club .. ½ Flasks, 32s. 11.00
Imperial .. Pintes 7.75
Imperial .. Flasks, 16s. 8.25
Imperial .. ½ Flasks, 32s. 8.50
Baronial .. Pintes 6.25
Baronial .. 32 Flasks 7.00

Au gal.
Canadian Club, 5 ans d'âge .. 4.00
Imperial .. 3.05
Rye, 25 U. P. .. 2.30
Malt, 25 U. P. .. 2.30

Wilson (14) — La cse
Empire Rye .. Pintes 8.00
Empire Rye .. Flasks 9.00
Empire Rye .. ½ Flasks 10.00
Liquid Sunshine .. Pintes 7.00
Liquid Sunshine .. Flasks 8.00
Liquid Sunshine .. ½ Flasks 9.00
Liquid Sunshine .. 32 Flasks 8.00
Etoffe du Pays .. Pintes 5.00
Moonlight .. Pintes 6.00
Moonlight .. Flasks, 16s. 6.50
Moonlight .. Flasks, 36s. 7.25
Moonlight .. Flasks, 64s. 8.00

J. P. Wiser & Sons, Ltd. (2)
Recreation — La cse
12 Bout. Rondes .. ord. 5.00
12 Flks .. Pintes Imp. 7.00
Export ord. .. Pts. 7.00
Red Letter .. 8.00
Highwine, 12 Flasks, Imp. .. Pts. 14.50

Big Ben (1) — 1 cse 5 cses
Pintes (10 ans d'âge) .. 11.00 10.75

Brae Mar Special (14) — La cse
Pintes .. 8.00
Flasks .. 9.00
½ Flasks .. 10.00
32 Flasks .. 9.00

Bruce, Wallace & Co. (14) — La cse
Cinq Couronnes
Pintes Imperial .. 10.50
Bouteilles .. 7.00
24 Flasks .. 8.00
48 Flasks .. 9.00
48 Flasks (10 oz.) .. 14.00

Burns, Leslie & Co. (14) — La cse
Gleneil .. Pintes 6.00
16 Flks .. Chop. Imp. 5.50
32 Flasks .. ½ Chop. Imp. 6.00
26 Flasks .. Travellers 6.00

Canada Whiskey — La cse
12 Bout. Rondes .. Pintes 7.00
20 Flks .. Chop. Imp. 8.50
32 Flks .. ¼ Chop. Imp. 8.00
60 Flks .. ½ Chop. Imp. 8.00

Red Letter — La cse
12 Bout. Rondes .. Pintes 8.00

Whiskey Clair — La cse
12 Bout. Rondes .. Pintes 5.00

WHISKEY ECOSSAIS

Bulloch, Lade & Co., Scotch Whisky.

Loch Katrine .. .. qts. 7.50
Loch Katrine .. .. 32 Flasks. 9.50
Loch Katrine Ptes Imp. Flasks. 11.00
Special White Label 9.50
Extra Special Gold Label 11.00

James Ainslie & Co. (1) — 1 cse / 5 cses

Ainslie Liqueur. .. .. .. 13.00 ....
Ainslie Special Liqueur.. 16.00 ....
Ainslie All Malt Liqueur. 15.00 ....
Ainslie, Flasks Ord... .. 10.25 ....
O'Gilvie, 24 flasks .. .. 8.00 ....

Loch Carron (14) — La cse

Pintes Imperial. 10.00
Bouteilles.. .. .. 6.50
24 Flasks.. .. .. 7.50
48 Flasks.. .. .. 8.50

Robt. Dale & Co. (2) — La cse

Pintes 12s. 5.00

John Dewar & Sons, Ltd. (15) — La cse

"Spécial" .. .. Pintes 9.25
Blue Label. .. .. Pintes 9.75
Special Liqueur (W. label) Ptes 12.50
Extra Special Liqueur .. Pintes 16.50
Cinq caisses d'une sorte ou assorties, 25c la caisse en moins.

Wm. Dunsmuir & Co (1) — La cse

12 Bouteilles Pintes 5.25
12 Bouteilles Imperial Pintes.. 7.75
24 Bouteilles Chopines 6.00
24 Flasks 6.25
32 Flasks 7.00
48 Flasks 7.25

Gleneil (14) — La cse

Pintes Imperial 9.50
Bouteilles 6.00
24 Flasks.. .. .. 7.00
48 Flasks.. .. .. 8.00

Greenless Bros. (14) — La cse

King Edward VII, Ext Sp. Ptes 9.50
King Edward VII, Sp. Liq. Pts 12.00
Dunblain pur grain 8.75
Dunblain pur malt 8.75
Grand Old Parr 12.00
Lorne Blue Cap 9.00
Real Antique pure Highland... 16.00

Au gal.

King Edward VII. .. .. 4.75 à 5.00
V. O. Extra Sp. .. .. .. 4.00 à 4.50

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse

Hay's finest.. .. Pintes carrées 7.75
Hay's old.. .. .. Pintes rondes 6.75
Hay's old .. .. 24 flasks 7.50
Hay's old.. .. 32 flasks carrés 7.50
Hay's old .. Pintes Imp. flasks 10.00

D. Hellbron (14) — La cse

Hillburn Blend .. .. .. Pintes 8.00
24 ½ bouteilles 9.00
Hillburn Blend. .. Pintes Imp. 11.00
Hillburn Blend.. .. Chop. Imp. 12.00
King's Liqueur, 10 ans.. Pintes 10.00
King's Liqueur, 20 ans 13.00
Au gallon .. .. 4.00 à 4.25

John Hopkins & Co. (5) — La cse

"Old Mull' Blend 9.50
"Navy Liqueur" V. S. O. 12.00

La cse

King's Liqueur (14) .. .. chop. 1.00

Mackie & Co., White Horse (1)

12 Bouteilles Pintes 9.50
24 Bouteilles Chopines 10.50
24 Flasks 10.50
32 Flasks 11.00

Liqueur

12 Bouteilles .. .. Pintes 14.00

A. Macmurdo & Co. (14) — La cse

Pintes Imperial.. .. .. 8.50
Bouteilles 5.50
24 Flasks. 0.50
48 Flasks.. .. .. 7.50

Mitchell Bros. (2) — La cse

Mullmore, 12 Btles .. .. Pintes 6.50
Heather Dew 12 Btles rdes Ptes 8.00
Scotland's Pride, Pintes 12s. .. 4.50
Special Reserve, 12 Bout. rdes. 9.00
Finest Old Scotch 12 Bt. rdes. 12.50
Grey Beard, Cruches grès, 4s.. 13.00
Grey Beard, Cruches grès, 6s.. 10.00
E. S. L. Flagoons Pintes 12s .. 9.50
White Star Liqueur. .. Pintes 10.50

Au gal.

Old Scotch Proof 3.50
Heather Dew .. .. 3.45 à 4.00
Special Res. Scotch Proof 4.00
Special Res.. .. .. 3.50 à 4.50
Extra Spec. Liqueur.. .. 4.75 à 5.00

Sandy McDonald (14) — La cse

Scotch 10 ans d'âge 9.50

James McNeil (1) — La cse

Imperial Oval 8.25
12 Pintes 6.25
24 Chopines 7.00
24 flasks, Bouché à vis 7.00
32 flasks. Bouché à vis 7.50
48 ½ flasks, Bouché à vis 8.00
5 caisses à la fois, 25c en moins.

Ian McPherson (6) — Le gal.

Craigdhu .. .. 10 O.P... 4.00
Dhuloch.. .. .. 9 O.P... 4.10
Special Blend .. .. .. 8 O.P... 4.25
Special Blend.. .. .. 15 U.P... 3.75

John Robertson & Son, Ltd. (7) — Le gal.

Droits payés

No 1.—Fine Old 3.75
No 2.—"Special" 4.25
No 3.—Old Highland.. .. .. .. 4.75
No 4.—Old Dundee 5.25
No 5.—Old Private John 6.00
No 6.—Liqueur.. .. .. 6.50
No 8.—Dundee Finest 7.00

La cse

Private Stock John Robertson.. 12.50
J. R. D. Etiquette Jaune 10.50
J. R. D. Special.. .. .. 9.50
Duncan McIntosh.. .. .. 8.00
Coleburn, Glenlivet, pure highland malt 12.50

Robertson, Sanderson & Co. (6)

"Glenleith" (8 ans d'âge) la cse 9.00
"Glenleith," 5 O.P. .. .. le gal 4.75
"Glenleith," 15 U.P. .. .. le gal. 4.00
"Grand Spécial" 9.00
"Mountain Dew," full flavor, cse 9.50

La cse

"Mountain Dew," cruchons grès 8 Pintes Imp. 12.00
"Mountain Dew," cruchons grès 12 Pintes Imp. 13.00
"Mountain Dew," 4 O.P., le gal. 4.75
Special Liqueur, 15 ans d'âge.. 12.50
Old Private Stock, 20 ans d'âge. 17.50
W. R. Rep. quarts 9.50
24 Flasks 10.25
32 Flasks 10.50
Imp. quarts 13.50
Imp. Pintes 14.25

Sandy McDonald (14) — chop. 10.50

James Saunders & Co. (6) — La cse

Genuine House of Lords 12.50

Tammany (14) .. .. pintes 8.75

John Walker & Sons (12) — La cse

Kilmarnock 10.00

Wilsons' (14) — La cse

V. V. O. Pintes. 8.00
V. V. O. Flasks 9.00
V. V. O. ½ Flasks.. .. .. 10.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke (4) — La cse

Pintes.. .. .. 8.50
Pintes Imperial, flasks 12.0c

Dunville & Co.,Belfast, Irland (6) — La cse

"Shamrock," Rep. quarts. 7.50
"Shamrock," 24 Flasks 8.25
"Shamrock," 32 Flasks 8.50
"Shamrocn," Imp. quarts 11.50
"Shamrock," Imp. Pintes 12.25

Wm. Hay, Fairman & Co. (5) — La cse

Hay's Old .. .. .. Pintes Rdes 7.00
Hay's Old.. .. .. .. 24 flasks 7.50
Hay's Old.. .. .. .. 32 flasks 7.50
Hay's Old .. Pinte Imp. flasks 10.00

D. Hellbron & Sons (14) — La cse

Old Irish .. .. .. Pintes Imp. 11.00

Innishannon (14) — La cse

Pintes Imp. 9.50
½ Pintes Imp. 10.50
Pintes.. .. .. 6.50
Flasks 7.50
½ Flasks 8.50

John Jameson & Son (5) — La cse

1 étoile 9.50
3 étoiles 11.25

William Jameson (12) — La cse

1 harpe 9.75
3 harpes 10.75
Special Liqueur .. .. .. Pintes 12.00

Mitchell & Co., Ltd. (2) — La cse

Special Irish White Label Pintes ord. 10.50
Special Irish Blue Label, Pintes ord. 9.00
Old Irish Imp. Oval flasks Ptes 11.00
Old Irish 12 Btles. Ord., Pintes 8.50
Old Irish Imperial Pintes 11.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 4s 13.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 6s 10.00
Cruiskeen Lawn, Pintes Imp... 12.50

Au gal.

Old Irish .. .. 3.65 à 4.00
Special Irish .. .. 4.75 à 5.00

Wm. O'Borne & Sons (1) — La cse

12 Pintes Imperial Ovales 9.00
12 Pintes Ordinaires.. .. .. .. 6.50
24 Chopines.. .. .. 7.50
24 Flasks bouché verre.. .. .. 7.50
48 ½ Flasks bouché verre 8.50

O'Brien's (14) — La cse

Pintes Impériales 10.50
½ Pintes Imp. 11.50
Pintes ordinaires.. .. .. 7.00
Flasks.. .. .. 8.00
½ Flasks 9.00

Old Bushmill (14) — La cse

Special Malt.. .. .. 10.50
Au gallon .. .. 4.50 à 4.75

George Roe & Co. (12) — La cse

* 9.75
*** 10.75

Wilsons' (14) — La cse

3 Horns 6.00
3 Horns.. .. .. Flasks 7.00
3 Horns.. .. .. ½ Flasks 8.00

Clef à la liste précédente.

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante :

1. L. Chaput, Fils & Cie.
2. Laporte, Martin & Cie.
4. John Hope & Co.
5. W. R. Wonham & Sons.
6. S. B. Townsend & Co.
7. John Robertson & Son, Ltd.
8. Hiram, Walker & Sons.
9. Hudon & Orsali.
12. Law, Young & Co.
14. L. A. Wilson Co., Ltd.
15. J. M. Douglas & Co.
16. Meagher, Bros. & Co., Limited.
19. D. McManamy & Co.
20. J. A. Ryan, 454 St-Paul.

Demandez le Cigare

"HALO"

En vente partout

Seuls Agents pour le tabac "Imperial Mixture" de la Compagnie de la Baie d'Hudson,

en boîtes de fer-blanc de ⅛ lb., ¼ lb., ½ lb. et 1 lb.

La Compagnie H. Fortier

Marchands de Tabacs en Gros

Successeurs de C. Gratton & Cie.

269, 271, 273 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

COIN DE LA RUE VAUDREUIL

Téléphone, Bell 7961 **Maison fondée en 1872**

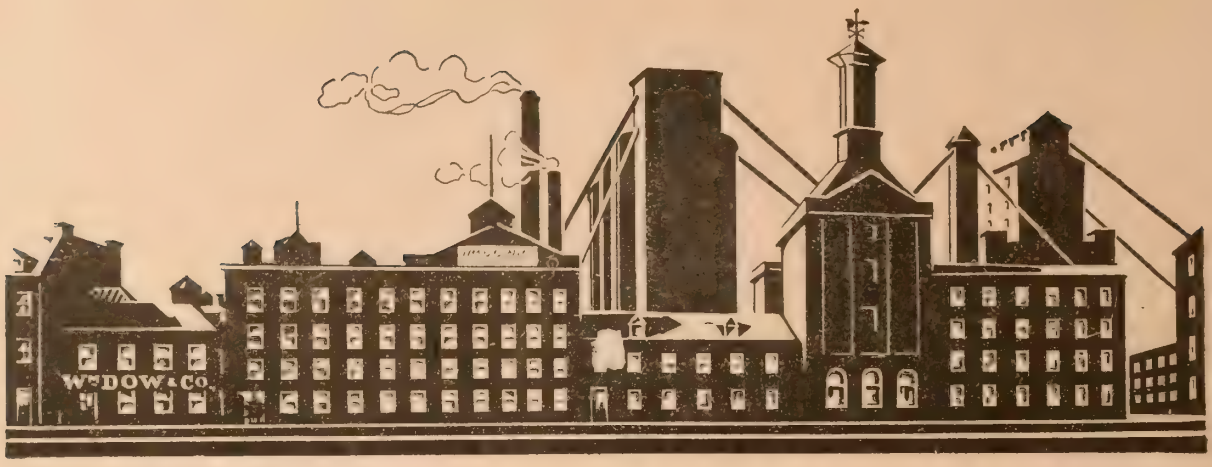

Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient le type d'excellence au Canada et aujourd'hui ils maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation. La demande pour les produits de DOW est énorme.
En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successeurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.

LIQUEURS ET TABACS

La Bière Populaire MOLSON

Est celle que veut le Consommateur, donnez-la lui.

La vente de cette BIERE excède celle de toutes les autres marques ensemble.

BRASSÉE A MONTRÉAL DEPUIS 125 ANS

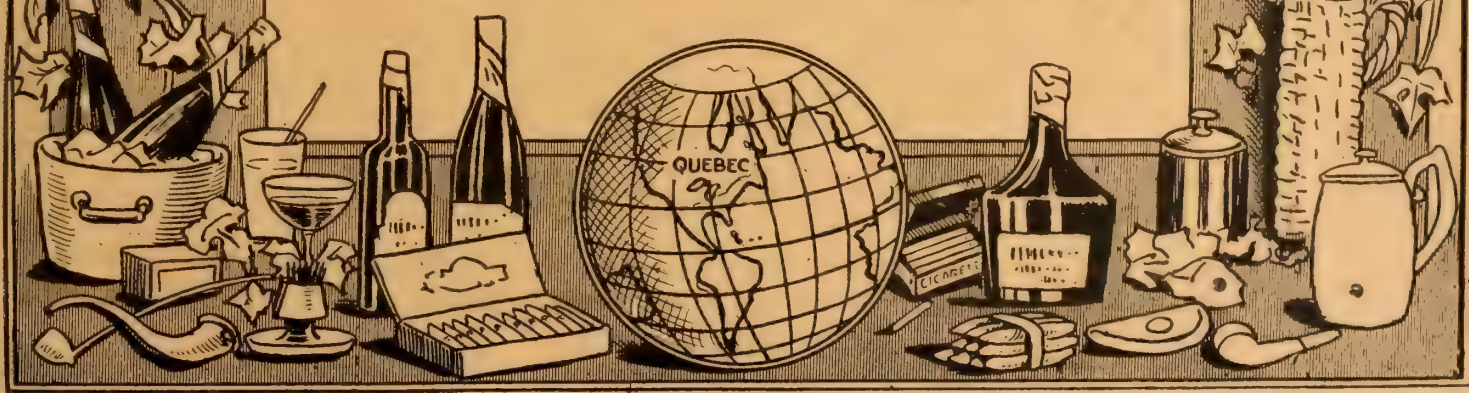

Ce journal est publié par la "Compagnie de Publication des Marchands Détaillants du Canada Limitée," Montréal.

Dans l'intérêt du Consommateur, Dans l'intérêt de l'Industrie Nationale,

Favorisez la vente du

GIN CANADIEN CROIX ROUGE

Fabriqué sous le Contrôle du Gouvernement.

LE PRODUIT PUR DU MEILLEUR GENIEVRE ET DU CHOIX DES GRAINS DE L'OUEST CANADIEN, LES PLUS RICHES AU MONDE.

¶ Distillé par des experts, suivant les procédés les plus perfectionnés, il est l'égal des meilleurs.

¶ Il offre au Consommateur toutes les garanties désirables de pureté, d'âge, de qualité et de maturité—autant de garanties que ne possèdent pas les gins importés qui ne sont soumis à aucun contrôle officiel, ni à l'exportation du pays d'origine ni à l'importation au Canada.

Chaque flacon de **Gin "CROIX ROUGE"** est revêtu de l'étiquette de Contrôle Officiel du Gouvernement Canadien.

BOIVIN, WILSON & CIE.

SEULS AGENTS

MONTRÉAL. CANADA.

LIQUEURS

LIQUEURS ET TABACS.—Revue Mensuelle publiée par la Compagnie de Publications des Marchands Détaillants du Canada, Limitée, 80 rue St-Denis, Montréal, Téléphone Est 1185-1186, Boîte de Poste 917. Abonnement : dans tout le Canada et aux Etats-Unis $1.00, strictement payable d'avance, France et Union Postale, 7.50 francs. L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire donné au moins 15 jours avant l'expiration. Il ne cessera que sur **un avis par écrit**, adressé au **bureau même** du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.
Adressez toute communication simplement comme suit : **LIQUEURS ET TABACS, MONTREAL, Canada.**

LA VERITE SUR L'ACTION DE L'ALCOOL

La Ligue Anti-Alcoolique s'est réunie au Monument National pour lancer son cri de guerre contre l'alcool.

En réalité, l'action de l'alcool n'est pas du tout ce que les orateurs ont proclamé à cette assemblée. Ces messieurs n'ont envisagé qu'un seul point de vue, ils en ont parlé avec un parti pris évident.

Dans l'absorption de tout produit, il y a le pour et le contre; nul n'ignore que le lait est un grand propagateur de tuberculose et autres maladies et que l'eau engendre la fièvre typhoïde; est-ce une raison pour en prohiber l'usage? Non, assurément. Ce qu'il faut, c'est améliorer le produit et en atténuer, autant que faire se peut, les germes malfaisants.

Des inspecteurs officiels pourraient être appointés à l'effet de faire fréquemment des analyses des alcools vendus dans les différents débits et dresser procès-verbal aux détenteurs de marchandises non naturelles et pouvant porter atteinte à la santé publique.

L'alcool est une boisson indispensable aux pays froids comme est le Canada; nulle boisson ne peut remplacer ce stimulant et provoquer une réaction bienfaisante du sang et en accentuer le mouvement ralenti par la température rigoureuse du dehors.

La Russie est, d'après les statistiques, le pays qui consomme de beaucoup, le plus d'alcool, c'estlà un corollaire éloquent de sa température légendairement rigoureuse. Qu'on ne nous dise pas que l'alcool n'est pas sain: la distillation en a écarté tout germe infectieux. On n'en saurait dire autant de tout ce que nous absorbons.

Sans doute, là comme ailleurs, l'excès est nuisible, qui ne le sait pas? Le dicton est vieux comme le monde: "L'excès en tout est nuisible". Qu'on fasse plutôt des conférences sur la nécessité de savoir garder une juste mesure en toutes choses.

Quant à l'idée suggérée à l'assemblée de la Ligue Anti-Alcoolique de réduire le nombre des licences, en vue d'enrayer la consommation de l'alcool, ce serait tout simplement une mesure d'injustice flagrante qui favoriserait les uns au détriment des autres. Les personnes désireuses de prendre cette boisson trouveraient aisément le chemin d'un nouveau licencié à défaut d'un autre.

Il s'agit d'être logique avec soi-même, qu'on bataille contre un abus, soit, mais, qu'on ne vienne pas sous ce prétexte accuser un produit d'effets nuisibles qu'il n'a certes pas. Les pauvres produits ont bon dos, mais ne croyez pas qu'ils ne puissent se défendre eux-mêmes, s'ils n'ont pas la parole, ils ont le palais (sans jeu de mot) qui leur sera toujours un chaleureux avocat.

LES ENSEIGNES LUMINEUSES

Dans un rapport aux commissaires, M. A. Bienvenu demande que le conseil adopte le plus tôt possible, un règlement qui fixe la dimension et la distance de projection sur le trottoir des enseignes lumineuses.

Le Conseil a déjà adopté un règlement qui impose sur ces enseignes une taxe de 10 cents par pied carré, mais il n'a pas fait de règlement pour en limiter les dimensions et la projection. On peut donc faire des enseignes lumineuses qui s'écartent de plus de six pouces du mur et il se pourrait qu'on finit par avoir des enseignes qui surplomberaient toute la largeur du trottoir. M. Bienvenu se déclare pour l'ordonnance de New-York, qui limite la projection à trois pieds et qui oblige à placer les enseignes au deuxième étage, de sa base à celle du troisième étage. Le rapport de M. Bienvenu a été transmis à la commission de législation qui s'en occupera à sa prochaine séance.

Le succursale de Montréal de l'Association des Marchands Détailleurs du Canada, dans son assemblée du 4 février 1910, abordait déjà à cette époque la question des enseignes lumineuses et M. Boivin, secondé par M. Anatole Renaud, proposait alors que le règlement municipal concernant les enseignes électriques soit amendé de manière à permettre l'installation des dites enseignes à une distance de 24 pieds de la maison.

BANQUET DE L'ASSOCIATION DES VOYAGEURS DU DOMINION

L'Association des Voyageurs de Commerce du Dominion du Canada, donnera son banquet annuel, le 18 décembre, à l'Hôtel Windsor. Cette Association s'attend à ce que plusieurs ministres du cabinet honorent ce banquet de leur présence. Elle compte également que Sir Wilfrid Laurier y assistera.

Nous espérons que ce banquet réunira un grand nombre de convives et nous souhaitons qu'il obtienne le plus grand succès.

L'INDUSTRIE DU SCOTCH WHISKY

L'exportation du Scotch whisky aux Etats-Unis forme une partie importante du commerce des liqueurs. D'après les consuls américains en Ecosse, elle a été la suivante pendant les trois dernières années:

De	1908	1909	1910
Aberdeen	$ 21,471	$ 21,772	$ 22,095
Dundee	194,712	203,594	203,701
Edimbourg	396,657	427,918	376,123
Glasgow	688,647	812,283	935,333
Troon	9,618	15,548	29,745
Ttotal	$1,311,105	$1,481,115	$1,566,997

Le passage suivant du "London Times" indique une nouvelle activité dans cette industrie:

La branche de l'industrie du Scoth whisky distillé en alambic "patent" est très florissante comme résultat des craintes d'un manque de stock disponible.

Les distillateurs sont plus occupés qu'ils ne l'ont été depuis plusieurs années et la Distillers' Co., Ltd.' qui est le plus grand producteur du monde et domine l'industrie en Angleterre et en Irlande aussi bien qu'en Ecosse, a repris ses opérations à la distillerie Ardgowan, à Greenock. Cette distillerie que la compagnie avait acquise en 1902 pour empêcher la surproduction était fermée depuis quelque temps.

Au cours des dix derniers mois, les prix ont avancé de 25 à 50 pour cent. Comme les prix étaient indûment tombés auparavant, cela n'affectera en rien les prix de détail, malgré que l'alcool de grain qui entre dans le whisky soit augmenté de plus de 90 pour cent dans le cas des qualités les moins chères.

L'avance est attribuée en partie à la demande qui a suivi l'augmentation de la consommation; mais dans le cas du jeune whisky, on l'attribue aussi à la spéculation.

LES IMPORTATIONS DE VIN EN FRANCE

La France qui, depuis des siècles, se tient à la tête des pays producteurs de vin, doit être aussi comptée parmi les principaux pays importateurs, d'après les statistiques les plus récentes fournies par le Département de l'Agriculture des Etats-Unis. Chose plus étonnante encore, ces statistiques révèlent le fait que les importations de vin de la France excèdent ses exportations de plus de 147 millions de gallons annuellement.

D'après les estimations les plus récentes faites par des reporters et agents du Département de l'Agriculture à l'étranger, la production du vin en France est approximativement de 1,263,000,000 de gallons. L'année dernière, la plus mauvaise pour la récolte dans l'espace de plus de trente ans, la production du vin en France n'a été que de 773,840,000 gallons, soit 388,000,000 de plus que l'Italie pour une moyenne de dix ans.

Le rapport officiel du Département de l'Agriculture remarque avec surprise l'énorme importation de vin de la France. L'année dernière elle a été de 206,464,000 gallons, dont l'Algérie a fourni 175,348,649 gallons, soit presque les sept-huitièmes de l'importation française. Tout ce vin était en fûts; l'importation du vin en bouteilles n'est pas comprise dans ces chiffres.

D'autres pays européens, principalement l'Espagne, ont expédié en France 31,024,097 gallons de vins divers, tous classés comme vins ordinaires, d'après le système employé par le gouvernement français pour cataloguer les vins. L'importation actuelle dépasse de plus de 25,000,000 de gallons celle de toute autre année antérieure à 1910; vient ensuite comme importance celle de 1908 qui s'élève à 178,411,066.

Les chiffres montrent que les importations de vins de la France augmentent au lieu de diminuer, malgré qu'à part l'année 1910, la production locale ait augmenté et que la population qui consomme du vin ne se soit pas accrue. D'après les meilleures statistiques gouvernementales, cette population reste stationnaire.

La consommation par tête de population, comprenant les hommes, les femmes et les enfants, dans la République Française, est d'environ 37 1/3 gallons par an.

En face de cette énorme importation de vins ordinaires, la France exporte 52,732,268 gallons de vins autres que le champagne et les vins mousseux et 5,749,898 gallons de champagne et de vins mousseux de la Mocelle et des départements voisins. Comme pays exportateur de vin, la France maintient depuis les six dernières années un chiffre assez constant, l'année 1907 battant le record avec 55,184,547 gallons de vins ordinaires et 5,420,425 gallons de champagne et vins mousseux.

Le record le plus bas eut lieu en 1906, alors que l'exportation des vins ordinaires fut de 48,276,011 gallons et celle du champagne et des vins mousseux de 5,247,235 gallons.

LA PROHIBITION FAVORISE LA FRAUDE

Le rapport annuel du Commissaire du Revenu de l'Intérieur des Etats-Unis pour l'année 1910, montre qu'en dépit des lois de prohibition, la production des spiritueux distillés a beaucoup augmenté pendant la dernière année fiscale. La futilité de pareilles lois est clairement démontrée par les chiffres réunis par le gouvernement. Pendant l'année fiscale terminée le 30 juin 1910, il a été produit 163,893,960 gallons sujets à la taxe. C'est une augmentation de 24,000,000 de gallons sur l'exercice précédent et de 30,000,000 sur 1908.

"Bien que l'adoption de lois entièrement prohibitives dans certains états, dit le commissaire, et de lois d'option locale dans d'autres, ait grandement réduit le nombre des petites distilleries et, dans certains districts, ait réduit le nombre des rectificateurs et des marchands de liqueurs en gros et en détail, la production des spiritueux distillés a beaucoup augmenté pendant l'exercice fiscal."

En outre, le commissaire fait remarquer que, pendant l'année, il y a eu 5,100 infactions aux lois du Revenu de l'Intérieur, contre 4,039, l'année précédente. Le nombre total des saisies a été de 3,184.

Le commisaaire ajoute: "Tous les agents disponibles ont été employés pendant l'année pour découvrir les cas de distillation illicite, pratique qui a augmenté constamment, spécialement dans les états où des lois entièrement prohibitives ont été adoptées. Pendant l'année fiscale 1910, on a saisi et détruit 1,911 alambic clandestins, contre 1,743 pendant l'exercice fiscal 1909. Dans ces opérations, un officier a été tué, l'année dernière, et trois grièvement blessés; il y a eu un certain nombre d'accidents moins graves. C'est dans les états d'Alabama, de Georgie, des Carolines du Nord et du Sud que l'on trouve le plus grand nombre de cas de distillation illicite".

Les dépenses occasionnées par les infractions aux lois du Revenu de l'Intérieur ont été de $111,554: alambics clandestins saisis, 1,259; distilleries illicites saisies et détruites, 1,911; arrestations, 3,470; gallons de spiritueux signalés pour être saisis, 63,821.

Dans l'Alabama, 447 alambics et distilleries ont été saisis; dans la Floride, 78; dans la Géorgie, 1,150; dans la Caroline du Nord, 619; dans la Caroline du Sud, 342; dans le Tennessee, 107 et dans la Virginie, 216.

DEPUIS PLUSIEURS GENERATIONS

les amateurs de bon Cognac au Canada
ont accordé leur préférence au

COGNAC *Jules Robin & Co.*

qui se recommande par son bouquet exquis, sa saveur chaude et pénétrante, ses propriétés toniques et agréablement stimulantes et sa haute qualité qui ne varie jamais.

En vente chez les principaux Marchands de Vins.

John Hope & Co., SEULS AGENTS
MONTRÉAL.

LA CONSOMMATION DE LA BIERE, DES VINS ET SPIRITUEUX DANS LE MONDE

Les Etats-Unis tiennent la tête — Les chiffres du Canada

Il est consommé plus de bière aux Etats-Unis que dans aucun autre pays du monde entier, et ce sont encore eux qui viennent en tête pour les spiritueux distillés après la Russie.

La quantité par tête consommée aux Etats-Unis, n'est pas cependant, en ce qui concerne la bière aussi dense qu'en Belgique, au Royaume-Uni, en Allemagne, au Danemark et la consommation de spiritueux, par tête, y est inférieure à celle du Danemark, de la Hongrie, de l'Autriche, de la France, des Pays-Bas ou de la Suède.

Pour ce qui est du vin, la quantité totale consommée aux Etats-Unis est bien au-dessous de celle du Portugal, de l'Espagne, de l'Allemagne, de l'Italie ou de la France, et la consommation par tête y est inférieure à celle de la France, de l'Italie, de l'Espagne, de la Suisse, de l'Autriche et de la Hongrie.

La consommation des liqueurs de malt

La quantité de liqueurs de malt consommée aux Etats-Unis en 1910 s'élevait à 1,851 millions de gallons, à 1,397 millions pour le Royaume-Uni, à 493 millions pour l'Autriche, 412 millions pour la Belgique, 376 millions pour la France, et 231 millions de gallons pour la Russie.

La quantité de spiritueux consommée aux Etats-Unis s'élevait à 133½ millions de gallons à preuve, contre 232 2/3 millions en Russie, l'évaluation par tête étant 1,45 gallon, contre un peu moins de 1 gallon pour le Royaume-Uni.

La quantité de bière consommée par tête aux Etats-Unis en 1910 s'élevait à 20,09 gallons, contre 31,44 gallons au Royaume-Uni et 26,47 gallons en Allemagne.

Pour la consommation de vin, la France tient la tête du monde entier avec 1,541 millions de gallons ou 39,36 gallons par tête pour l'année 1909. Durant cette même année, l'Italie consommait 31,17 gallons par tête, le Portugal 27,39 gallons, la Suisse 14,55 gallons, tandis que les Etats-Unis ne consommaient en 1910 que 0,66 gallon par tête.

On consomme relativement peu de bière en Italie, en Roumanie, en Serbie et en Russie, moins de 2 gallons par tête annuellement, tandis que les Etats-Unis en absorbent 20 gallons par tête, l'Allemagne 26½ gallons, et le Royaume Uni 31½ gallons.

Les pays pour lesquels la consommation du vin n'atteint pas un gallon par tête sont: les Pays-Bas, le Royaume-Uni, le Canada, Terre-Neuve, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis.

Quelques chiffres

Le tableau suivant puisé à des sources officielles, par le Bureau de Statistiques des Etats-Unis, Département du Commerce et du Travail, donne en millions de gallons la consommation des liqueurs de malt, vins et spiritueux distillés dans les principaux pays du monde ainsi que la consommation par tête pour chacun. Ces chiffres sont ceux de la dernière statistique annuelle.

Pays	Liq. de malt		Vins		Spir. distil.	
	Mill. de gall.	Gall. par tête	Mill. de gall.	Gall. par tête	Mill. de gall.	Gall. par tête
Etats-Unis, 1910	1,851.3	20.09	60.5	0.66	133.5	1.45
Roy.-Uni, 1909	1,397.3	31.44	15.2	0.31	40.1	0.96
Allemagne, 1909-10	1,703.5	26.47	74.6	1.16	94.2	1.48
France, 1909	375.0	9.51	1,541.4	39.36	70.9	1.81
Autriche, 1908-9	492.9	17.17	178.6	6.34	54.7	1.81
Belgique, 1909	411.7	55.2	9.1	1.21	10.7	1.42
Russie, 1908	231.4	1.46	*	*	232.7	1.45
Espagne, 1909	*	*	345.9	18.23	*	*
Suède, 1908-9	72.3	13.31	*	*	8.6	1.57
Suisse, 1909	64.6	18.00	52.2	14.55	3.6	0.99
Danemark, 1909	61.7	22.98	*	*	8.0	2.97
Italie, 1909	17.4	0.51	1,012.0	31.17	26.1	0.76
Bulgarie, 1909	3.2	0.75	34.9	8.19	0.6	0.13
Hongrie, 1908-9	55.7	2.90	98.6	4.76	43.7	2.11
Pays-Bas, 1909	*	*	2.3	0.40	10.8	1.84
Norvège, 1909	11.8	5.02	*	*	2.0	0.87
Portugal, 1909	*	*	146.3	27.39	*	*
Roumanie, 1909	4.9	0.72	33.7	5.02	6.7	0.96
Serbie, 1909	2.9	1.02	10.5	3.70	*	*
Australie, 1909	56.9	13.20	5.6	1.30	4.6	1.07
Canada, 1909-10	47.4	6.36	0.9	0.12	7.3	0.97
C. de B. Espérance,	3.3	1.32	3.5	1.44	1.2	0.53
Transvaal 1909	3.9	2.88	0.5	0.38	0.8	0.67

* Sans statistique.

Les chiffres pour le Canada

Le tableau suivant montre la consommation annuelle, par tête des articles sous-mentionnés payant régie et douane.

	Spiritueux gallons	Bière gallons	Vins gallons	Tabac livres
1869	1.124	2.290	115	1,755
1879	1,131	2,209	104	1,954
1889	776	3,263	097	1,153
1899	661	3,995	086	2,174
1909	806	5,348	085	2,910
1911	859	5,434	104	3,011

LA QUESTION DES LICENCES DANS ONTARIO

Les partisans de la tempérance en Ontario se préparent à entreprendre une autre campagne contre le système employé dans cette province pour accorder des licences. Le nombre des endroits où le vote aura lieu, au premier janvier prochain, est de quatre-vingts.

Sur les 823 municipalités de cette province, 142 ont déjà adopté la prohibition complète de la vente des liqueurs alcooliques. Parmi les 380 où règne le régime des licences, il y en a 136 où les règlements municipaux d'option locale n'ont pas pu emporter le vote en 1910 ou en 1911 et où, par conséquent, il ne pourra pas y avoir de contestation au vote de janvier prochain. Il reste donc 244 municipalités sous le régime de la loi des licences où la campagne est possible.

Les maisons de commerce intéressées au commerce des liqueurs s'organisent pour lutter contre cette campagne partout où cela est possible, et il est probable que 13 contestations remporteront la victoire.

Port Arthur, Fort William et Chatham sont les trois villes où le vote aura lieu.

M. John K. Bowers, vice-président de la American Snuff Co., de New-York, était de passage à Montréal, le mois dernier.

JOHN HOPE & CO., MONTREAL.

SEULS AGENTS AU CANADA DE :

MM. John de Kuyper & Son	ROTTERDAM	*Gin de Hollande.*
" **Martell & Co**	COGNAC	*Cognacs.*
" **Jules Robin & Co**	"	*Cognacs.*
" **Cockburn, Smithes & Co**	OPORTO	*Vins de Port.*
M. Misa	XERES DE LA FRONTERA	*Sherries*
" **S. Darthez**	REUS (TARRAGONE)	*Ports Tarragone.*
MM. Barton & Guestier	BORDEAUX	*Clarets, Sauternes et Huile d'Olive.*
" **Rodel & Fils Frères**	"	*Sardines, Pois et Conserves.*
" **Deinhard & Co**	COBLENZ	*Hocks et Moselles.*
" **C. Marey & Liger-Belair**	NUITS	*Bourgognes.*
" **E. & J. Burke, Limited**	DUBLIN & LIVERPOOL	*Guinness's Stout, Bass's Ale, Whiskies Irlandais et Rhum de la Jamaïque.*
" **C. G. Hibbert & Co**	LONDRES	*Bass's Ale.*
" **Bulloch, Lade & Co., Limited**	GLASGOW	*Whiskies Ecossais.*
" **Cantrell & Cochrane, Limited**	BELFAST & DUBLIN	*Ginger Ale, Club Soda, etc.*
" **Field, Son & Co**	LONDRES	*Sloe Gin, Orange Bitters, Rhum de la Jamaïque.*

Booth & Co's. (LONDRES) . . . . . *Old Tom et Dry Gin.*

LE RAPPORT DU REVENU DE L'INTÉRIEUR

La demande étrangère pour les produits de distillerie canadiens — Les usines illicites

Le Rapport du Revenu de l'Intérieur donne la sommaire comparaison suivante du produit du revenu pour les années fiscales finissant les 31 mars 1909, 1910, 1911:

	1909	1910	1911
Accise	$15,084,589	$15,283,665	$16,919,553
Travaux publics	4,436	*553	*474
Poids et mesures, gaz, timbres d'actes.	136,128	156,460	151,229
Lumière électrique	43,846	46,316	59,583
Autres revenus	4,552	4,571	20,837
Alcools méthyliques	49,960	71,464	90999
Totaux.	$15,323,511	$15,563,029	$17,242,675

* Licences de passages.

Les chiffres suivants donnent le détail du revenu de l'accise pendant les années fiscales sous-mentionnés:

	1909	1910	1911
Alcools	$ 6,950,589	$ 7,169,760	$ 7,913,376
Liqueur de malt	17,628	27,314	52,893
Malt	1,396,007	1,434,004	1,529,472
Tabac	5,964,005	6,067,599	6,784,140
Cigares	626,059	432,539	470,197
Acide acétique	3,841	6,037	10,242
Entrepôts de douane	71,669	77,811	77,840
Saisies	3,948	3,051	5,695
Autres recettes	50,834	65,549	75,789
Alcools méthyliques	49,960	71,464	90,999
Totaux.	$15,134,549	$15,355,128	$15,010,551

Les produits d'alcools montrent un recul

La quantité d'alcools produite durant l'année dernière est de 5,255,133 gallons à preuve contre 5,721,424 l'année précédente.

Les produits enmployés pour la distillation de l'alcool durant la dernière année sont: malt, 5,76,504 livres; le blé d'Inde, 52,080,594 livres; le seigle, 11,320,088 livres; le blé, 961,071 livres; l'avoine, 484,208 livres; l'orge, 3,600 livres; le riz, 3,600 livres; les mélasses, 18,531,379 livres.

Il y avait au 1er avril 1910 en cours de fabrication 360,-912 gallons à preuve et la quantité manufacturée était de 5,255,133 gallons; 782,572 gallons étaient retournés aux distilleries pour distillation et 14,212 gallons étaient adressés aux usines de diverses sources; ce qui produit un total général de 6,412,829 gallons.

Cette quantité d'alcool était répartie comme suit: 6,015,-018 gallons en entrepôt; (sans compter 25,327 gallons de fusel oil) 7,041 gallons résidus de la rectification, et 365,443 gallons en cours de fabrication, soit au total: 6,412,829 gallons.

La demande étrangère pour les produits de distillerie canadiens est moindre que celle de la moyenne des 4 dernières années. Les quantités exportées sont:

Année fiscale	Gall. à preuve
*1906-1907	303,594
1907-1908	412,859
1908-1909	311-314
1909-1910	361,934
1910-1911	273,963

* 9 mois

Les transactions en malt et tabac

Le tableau ci-dessous reproduit les chiffres de transactions en malt durant l'année fiscale terminant le 31 mars et les 4 années fiscales précédentes:

Année fiscale	Manufact. pendant l'année Livres	Importé Livres	Employé par la consom. Livres	Exp. Livres
*1906-1907	79,682,511	1,056,315	69,176,871	303,550
1907-1908	99,577,820	472,433	98,579,733	355,200
1908-1909	95,453,648	1,220,392	92,631,306	378,200
1909-1910	90,559,046	2,237,528	95,166,134	425,600
Totaux	365,273,025	4,986,668	355,554,044	1,462,550
Moyenne	97,406,140	1,329,778	94,814,412	390,013
1910-1911	100,086,332	3,073,837	101,525,430	551,500

* 9 mois.

Les transactions effectuées en tabac à fumer, tabac à priser et cigarettes pendant l'année fiscale terminant au 31 mars 1911 et les 4 précédentes années fiscales s'établissent comme suit:

Année fiscale	Manufact. pendant l'année Livres	Pris par la consom. Livres	Exporté Livres	Tot. du tabac pris pour la consom. Livres
*1906-1907	12,381,013	12,101,678	114,322	23,504,00-
1907-1908	17,238,977	17,112,591	141,465	32,088,445
1908-1909	17,978,589	18,268,135	102,963	31,818,806
1909-1910	19,462,170	19,293,891	29,250	33,044,439
Totoux	67,060,749	66,776,295	388,000	120,455,691
Moyenne	17,882,866	17,807,012	103,467	32,121,518
1910-1911	21,614,816	20,641,947	37,071	35,673,832

* 9 mois.

Les transactions en cigares durant l'année fiscale prenant fin le 31 mars 1911 et les 4 années fiscales précédentes sont les suivantes:

Année fiscale	Manufact. pendant l'année Nombre	Pris pour la consom. Nombre	Exporté Nombre
*1906-1907	154,462,182	154,253,260	40,500
1907-1908	207,291,596	200,133,255	29,400
1908-1909	186,419,145	192,105,371	.....
1909-1910	204,285,596	205,820,851	19,000
Tataux	752,458,519	752,312,737	88,900
Moyenne	200,655,605	200,616,730	23,706
1910-1911	227,408,932	227,585,692	17,000

* 9 mois.

PAR DECISION ROYALE

"CANADIAN CLUB"
WHISKY

"IMPERIAL"
WHISKY

DISTILLÉS ET EMBOUTEILLÉS PAR

HIRAM WALKER & SONS, LIMITED.

WALKERVILLE, ONTARIO, CANADA.

ENTREPOTS:

LONDON, NEW-YORK, CHICAGO,

VILLE DE MEXICO,

VICTORIA, B. C.

Agents: WALTER R WONHAM & SONS

6 Rue St-Sacrement, MONTREAL

Revenues des marchandises manufacturées en entrepôts de douane

Le revenu des marchandises manufacturées, en entrepôts de douane durant l'année fiscale terminant le 31 mars 1911, et les 4 années précédentes est de:

*1906-1907	$41,822
1907-1908	66,544
1908-1909	71,669
1909-1910	77,811
1910-1911	77,840

* 9 mois

Le revenu de l'acide acétique durant l'année fiscale finissant au 31 mars 1911 et les 4 années fiscales précédentes représente:

*1906-1907	$ 1,945
1907-1908	3,314
1908-1909	3,841
1909-1910	6,037
1910-1911	10,242

* 9 mois

La quantité de pétrole et de naphte contrôlée durant l'année fiscale est de: pétrole, 21,017,628.45 gallons; naphte, 6,517,655.41, soit au total: 27,535,283.86 gallons.

La quantité d'alcool de méthyl manufacturée durant l'année fiscale est de 186,559.33 gallons à preuve et les ventes s'élevèrent à 187,499.59 gallons à preuve.

Il y eut durant l'année 7 saisies pour fabrications illicites dont 3 à Montréal, 2 à Québec, une à Ottawa et une à Peterborough, Ont. $1,200 d'amendes furent encaissés.

LES VERRES NON ESSUYES

Les commis de bar commettent souvent l'erreur de placer devant un consommateur un verre qui n'a pas été essuyé après avoir été lavé. Il n'y a aucune excuse à cela; cette mauvaise coutume diminue le plaisir qu'un homme au goût délicat peut trouver à prendre une consommation.

Un verre non essuyé semble en contradiction avec les règles de l'hygiène, bien que l'eau dans laquelle il a été rinsé soit pure et propre.

Il existe une relation directe entre les sens de la vue et du goût; il ne faut pas non plus négliger le sens du toucher. Ce sens est affecté quand un homme porte à ses lèvres un verre dont le bord est mouillé.

Cela est particulièrement vrai quand il s'agit de liqueurs spiritueuses, dont la saveur délicate peut être influencée par la plus légère cause extérieure.

C'est encore vrai, mais à un moindre degré, des liqueurs de malt. Si le verre dans lequel ces boissons sont servies n'a pas été essuyé, le consommateur éprouve la sensation d'une chose gluante et pense involontairement que la bière qu'il boit a été baptisée.

Un commis de bar avisé essuie toujours le verre qu'il offre au consommateur. S'il s'agit d'un verre de bière et si le consommateur demande une seconde consommation, le commis de bar doit se garder de remplir le même verre ou de le tremper dans l'eau. Le client sera beaucoup plus satisfait si on lui sert sa seconde consommation dans un verre lavé et essuyé, et la bière lui semblera meilleure.

Il y a, dans la vie, quantité de petits détails qui ont une grande importance. Le verre mouillé ou sec en est un dans le commerce des vins et liqueurs.

OFFRE BRILLANTE AU GERANT DE L'HOTEL WINDSOR

M. William S. Weldon, gérant de l'hôtel Windsor, depuis dix-sept ans, quittera cette position à la fin de l'année prochaine pour prendre en mains la direction d'un des hôtels les plus grands et les plus fashionables de New-York. L'affaire n'est pas encore entièrement conclue, mais M. Weldon a déclaré que l'offre qui lui était faite était si tentante qu'il ne pouvait la refuser. Il n'a pas nommé l'hôtel en question, mais il a dit que c'était un des plus grande hôtels actuellement en construction à New-York, et qu'il irait dans cette ville quelque temps avant que l'hôtel soit achevé pour en prendre la direction.

M. Weldon est depuis presque dix-huit ans gérant de l'hôtel Windsor. Il y débuta commme secrétaire-trésorier de la compagnie et, au bout d'un an, il fut nommé à sa position actuelle.

Sous sa direction, l'hôtel a été plus que deux fois agrandi, et ses affaires ont plus que doublé.

M. Weldon était dernièrement à New-York pour consulter l'architecte du Windsor au sujet de nouvelles améliorations, quand il fut pressenté par le président de la compagnie du nouvel hôtel en construction, au sujet de la position de gérant de cet hôtel. L'offre qui lui fut faite est si belle qu'il a déclaré qu'il lui serait impossible de la refuser. Il a fait part aux directeurs du Windsor de ce nouvel état de choses.

Les améliorations projetées pour l'hôtel Windsor consistent à modifier l'intérieur de la rotonde pour la mettre sur le plan des hôtels les plus modernes. Ce travail sera commencé aussitôt que possible et on espère qu'il sera terminé au printemps prochain. Il nécessitera une dépense d'environ $100,000.

L'année prochaine, on construira aussi une nouvelle aile qui augmentera beaucoup la capacité de l'hôtel.

LES LIQUEURS AUX ETATS-UNIS

Le rapport du Revenu de l'Intérieur des Etats-Unis, montre que la production de l'alcool pendant l'exercice fiscal 1910-1911, dépasse tous les chiffres antérieurs. Elle s'élève à 175,402,395 gallons, presque 7,000,000 de gallons de plus qu'en 1907 où le record avait été atteint.

La production de la bière, de l'ale, etc., s'élève à 3,216,851 barils, presque 4 millions de plus que pendant l'exercice fiscal précédent.

La quantité d'alcool détenu en entrepôts de douane pour maturation atteint maintenant le total énorme de 249,279,346 gallons.

LA VENTE DU CHAMPAGNE AU VERRE

Plusieurs hôtels de haute classe de New-York ont fait revivre la coutume anglaise de vendre et de servir le champagne au verre. La bouteille est munie d'un bouchon spécial, grâce auquel le vin restant dans la bouteille ne perd pas son gaz. Dans un café on emploie du vin mousseux domestique pour faire des cocktails au champagne, qui, à 25 cents chaque, sont en grande faveur.

Les seuls êtres créés pour boire de l'eau sont ceux qui, grâce à leur conformation, peuvent la lapper à la surface de la terre; mais tous ceux qui peuvent porter leurs mains à leur bouche sont destinés à boire le jus de la vigne. — Benjamin Franklin.

LAWRENCE A. WILSON COMPAGNIE

— Limitée —

La plus importante Maison de Vins et Liqueurs en gros au Canada.

MAGASINS D'ENTREPÔT:
85-89 rue St-Jacques.

ENTREPÔTS DE DOUANE:
26-36 rue des Soeurs Grises.

VOUTES D'ENTREPÔT:
84 ruelle Fortification.

ENTREPÔTS D'ACCISE:
38 rue Foundling

BUREAUX CHEFS: 87 RUE ST-JACQUES

Téléph. Bell, Main 2424, 1394, 7400, 2757;
Marchands, 517.

MONTREAL

S. H. EWING & SONS, IMPORTATEURS et MANUFACTURIERS de BOUCHONS

Coupés à la main et à la machine.

Marchands de Capsules pour boutellles, de Broche d'embouteilleurs, d'Etain en feuilles, de Fournitures pour Brasseurs, etc., etc., etc.

Suceursale de Toronto; 29 Front St., West. Bureau Principal: 96 rue King, Montréal

Téléphones: { BELL MAIN 65 / MARCHANDS 522

L'annonce représente la vapeur qui actionne la machinerie, montez la vapeur. La publicité est le lubrifiant des affaires, ne ménagez pas l'huile. La publicité est le réveil-matin des affaires, sonnez le réveil.

Cognac Bisquit

"10 ANS D'AGE"

Un cognac pur, recommandé par les médecins les plus éminents.

AUSSI

"OLD LIQUEUR" & V. V. S. O. P.

(20 ans d'âge) (55 ans d'âge)

Seuls Agents:

WALTER R. WONHAM & SONS

6 RUE ST-SACREMENT, - - MONTREAL

LES VINS DE FRANCE

D'après l'opinion de tous les experts, la qualité des vins de 1911, rivalisera probablement avec celle des vins des années les plus renommées. Divers rapports ont déjà été publiés à ce sujet; mais, tous ont été réunis et un rapport général sur la situation des vins a été préparé par une importante maison de Londres, généralement considérée comme faisant autorité en la matière.

Après avoir décrit les effets d'un bel été sur la maturation des raisins, le rapport parle de la France, comme le grand centre de l'industrie du vin dans le monde. C'est le plus grand pays producteur de vin, celui qui en consomme et qui en importe le plus.

A cause des caractères particuliers du sol, de l'égalité du climet, de l'intelligence de l'exportateur et du vigneron, la France peut produire beaucoup de variétés de vin de la plus haute qualité, c'est-à-dire ses clarets renommés de la Gironde, ses bourgognes de la Côte-d'Or qui ont beaucoup de corps, ses vins mousseux de Champagne et de Saumur bien connus et les deux vins blancs naturels et distincts de Sauternes et de Chablis.

Elle produit encore en quantité considérable, des vins ordinaires, mais agréables au goût et enfin les vins des deux Charentes qui sont distillés en cognac, eau-de-vie qu'aucune autre production ne peut égaler.

Il semblera sans doute incroyable à beaucoup de personnes qu'après le pain, les vins naturels sont considérés comme une nécessité indispensable au peuple français. Comme exemple de ceci, nous mentionnerons que, pendant les douze mois terminés le 30 septembre 1910, la consommation du vin soumis à l'impôt a été de 1,089 millions de gallons. Toutefois, pour les douze mois terminés le 30 septembre dernier, la consommation en France n'a été que de 748 millions de gallons, à cause de l'extraordinaire diminution de la production. Cette consommation représente 162 bouteilles par tête en 1910 et seulement 111 en 1911. La diminution n'est donc pas moindre de 341 millions de gallons ou 51 bouteilles par tête de population.

Le rapport done ensuite des renseignements sur les diverses sortes de vins français:

Champagne. — La récolte, cette année, dans les districts producteurs de raisin blanc et de raisin rouge, est d'une qualité exceptionnellement fine, mais malheureusement la quantité est faible. Cela rappelle les bonnes années 1865, 1874, 1884 et 1892. Si la quantité est bien inférieure à la moyenne, la qualité du vin sera une compensation pour le producteur, les prix payés étant les plus élevés qu'on ait vus depuis de nombreuses années. La récolte 1910 ayant été complètement manquée, celles des années 1909 et 1908 étant très indifférentes, il n'y a pour l'expédition, sauf une quantité très limitée de vin de 1907, que le vin bien réussi de 1906, qui est déjà entièrement vendu en Angleterre et dans d'autre pays. L'excellent champagne de 1904 est le principal qui ait été consommé en Angleterre pendant la dernière saison, les vins des années 1900, 1899 et 1898 étant à peu près épuisés.

Claret. — La production de cette année, des 61 producteurs classifiés de claret, de Château Margaux et Haut Brion, à Léoville et Pontet-Canet, a été entièrement vendue de première main à environ 50 pour cent au-dessus du prix moyen de la décade précédente, et la demande de beaucoup de pays pour ces clarets 1911, fut telle, à cause de la confiance implicite en leur qualité future, que tous furent vendus, ainsi que beaucoup des vins Bourgeois, avant que la vendange fût entièrement faite. Une pareille chose ne s'était jamais vue sur le marché de Bordeaux. Tous les clarets produits en 1910 sur ces vignobles bien connus sont encore entre les mains des producteurs, qui en accepteraient probablement moins de la moitié du prix payé pour les vins de 1909.

Les clarets de la récolte 1909 sont encore en fûts et devraient être enbouteillés, le printemps prochain. Ils promettent de prendre un rang élevé et ayant été vendus à des prix relativement modérés à l'époque de la vendange, ils ont changé de mains à Bordeaux à de bien meilleurs prix

Parmi les clarets de récolte plus ancienne, maintenant entre les mains des commerçants, ceux de 1907 et de 1905 seront ceux de haute classe que l'on consommera pendant les trois ou quatre années suivantes; ce sont des vins légers et élégants, du type des vins de 1871 et 1888. Les clarets de la plus haute perfection sont ceux des deux années 1900 et 1899, qui ont bien maintenu leur haute réputation et deviennent très rares.

Pour donner une idée de la production des clarets de 1911, comparée à celle de la dernière bonne récolte, c'est-à-dire 1909, nous dirons que Château Margaux a produit 260 fûts en 1911 contre 328 en 1909; Château Lafite, 220 fûts contre 400; Léoville Lascases 480, contre 700; Château Loudenne, 720 contre 700 en 1909.

LA SITUATION VINICOLE EN FRANCE

On lit dans le "Moniteur Vinicole":

On continue à discuter l'importance du rendement dans les quatre départements gros producteurs du Midi. Mais les renseignements officiels de nature à nous éclairer sur ce point important sont encore très rares.

Un groupe de dix-huit communes situées dans l'Aude a fourni, selon les déclarations des propriétaires, 895,557 hectolitres (19,702,245 gallons) contre 1,073,370 (23,614,140 gallons), constituant la moyenne des quatre dernières années, soit 177,813 hectolitres (3,911,886 gallons) de moins que cette moyenne. Dans la supposition où le déficit relatif se trouverait réparti à peu près également dans les autres communes du département, on arriverait pour l'Aude à une récolte totale de 4,700,000 hectolitres (103,400,000 gallons). Mais il faut observer que les dix-huit comunes dont le recensement est donné ci-dessus sont toutes comprises dans l'arrondissement de Narbonne, le moins avantagé. On peut donc admettre, étant donné la plus-value relative, assez sensible surtout dans le Carcassonnais et le Minervois, que la production entière de l'Aude se rapprochera de 5,000,000 d'hectolitres (110,000,000 gallons). Espérons que l'administration nous renseignera bientôt sur ce point. Les délais des déclarations sont expérés depuis quelques jours dans l'Aude tandis que pour l'Hérault, le préfet de ce dernier département en a prolongé le terme jusqu'au 31 du mois courant pour des motifs que nous ignorons. Pourquoi ce retard dans l'Térault, où les cueillettes sont plus précoces que dans l'Aude?

Dans le Midi, on a noté ces jours-ci,un assez grand nombre d'achats par petits lots cette fois de vins logés, les sous-marcs ayant maintenant disparu. Il ne s'est presque rien traité au-dessous de 20 francs ($4.), et les mercuriales marquent le raffermissement des cours. La côte officielle communiquée par la Bourse de Nîme porte les prix de 21

TOUT CE QUE SON NOM IMPLIQUE

Un rye whisky vieux et fin, classé parmi les "Special Whiskies" —amené à matration parfaite dans des fûts carbonisés—jamais retiré de l'entrepôt de douane avant que son arome ne soit parfait.

Le Rye Whisky "SPECIAL SELECTED" de Corby

est le whisky particulier dont vous avez besoin pour vos clients difficiles. Réponses faites avec plaisir aux demandes de renseignements.

H. CORBY DISTILLERY CO., Limited,

Bureaux principaux à - - - - - - MONTREAL.

"Corby's of Corbyville depuis plus d'un demi siècle."

VENDEZ LE

GIN de BURNETT

"LE LONDON DRY ORIGINAL,"

ABSOLUMENT LE PLUS FIN !

J. M. DOUGLAS & Co., Seuls Agents au Canada, MONTREAL.

JOSEPH E. SEAGRAM,

•• DISTILLATEUR DE ••

Fins Whiskies

WATERLOO, CANADA

"Old Times," "White Wheat," "No 83 Rye," "Star Rye".

MEAGHER BROS. & CO., Limited, Agents, Montréal.

francs ($4.20) pour les aramons de plaine de 7 à 8 degrés; de 22 ($4.40) pour les supérieurs de 8 à 9 degrés; de 22 à 23 ($4.40 à $4.60) pour les montagnes; de 24 à 25 ($4.80 à $5.) pour les rosés, paillets, gris; et elle constate que le marché est ferme. Dans l'Hérault, la bonne marchandise courante est tenue à 20 francs ($4.) et au-dessus. Des beaux vins se sont payés de 22 à 23 francs ($4.40 à $4.60). Les propriétaires de l'Aude ne demandent guère moins de 21 francs ($4.20), et même de 22 à 25 francs ($4.40 à 5.) pour les belles qualités. Dans le Roussillon, on paie 21 francs ($4.20) à partir de 9 à 10 degrés, le tout à l'hectolitre (22 gallons) au vignoble.

Les vins blancs continuent à être recherchés dans le Bordelais, On a traité à raison de 55 francs ($11.) la barrique dans le Blayais, de 60 francs ($12.) dans l'Entre-Deux-Mers et dans le côtes de la Dordogne, on a même signalé des ventes à 65 francs ($13).

En Bourgogne, on a fait des gamays de côtes de 110 à 125 francs ($22 à $25) la pièce nu au pressoir, des passe-tout-grains de 250 à 400 francs ($50 à $80) la pièce, logé; des vins fins de 700 à 1,000 francs ($140 à $200).

On a noté quelques affaires en Touraine de 30 à 34 francs ($6 à $6.80) l'hectolitre nu pour des vins rouges, de 32 à 36 francs ($6.40 à $7.20) pour des blancs à la propriété. Des vins blancs de Sologne ont obtenu 80 francs ($16) la pièce de 228 litres (50 gallons environ), également nu et à la propriété.

LA CONSOMMATION DE L'ALCOOL ET DU TABAC AU CANADA

Le public canadien devient-il plus tempérant? Le rapport du Département du Revenu de l'Intérieur montre que le Canada consomme moins d'alcool et de vin, mais beaucou plus de bière et de tabac. Le tableau suivant montre que les augmentations et diminutions de la consommation ont été très irrégulières.

Années	Spiritueux Gallons	Bière Gallons	Vin Gallons	Tabac Livres
1869	1,124	2,290	115	1,755
1874	1,094	3,012	288	2,566
1878	960	2,169	96	1,976
1879	1,131	2,209	104	1,954
1884	998	2,924	117	2,476
1885	1,126	2,639	109	2,623
1890	883	3,360	104	2,143
1895	666	3,471	90	2,163
1900	701	4,364	85	2,300
1905	869	4,072	90	2,686
1910	815	5,276	97	2,940
1911	859	5,434	104	3,011

Un examen attentif du tableau d'origine d'où ces chiffres sont tirés montre qu'il faut remonter jusqu'à l'année 1885 pour trouver une époque où le peuple canadien consommait plus d'un gallon de spiritueux par tête de population. C'est naturellement un chiffre arbitraire, puisqu'il mesure l'alcool, preuve, qui n'est jamais bu avec sa pleine force. Cependant la diminution de la consommation indiquée par les chiffres accuse une diminution de la force alcoolique des breuvages nationaux. La même signification doit s'attacher à l'augmentation de la consommation de la bière, quoique dans ce cas l'augmentation excède de beaucou la diminution de la consommation des spiritueux. Quant au vin, sa consommation s'accrut jusqu'en 1874, mais deuis cette époque elle ne fut jamais aussi forte. Cependant elle est plus grande maintenant qu'à aucune autre époque depuis 1891.

Les chiffres concernant le tabac soulèveront sans doute beaucoup de discussions. L'augmentation de la consommation a été constante, des diminutions acidentelles étant rares. La grande augmentation, au cours des annees récentes, concerne la coisommation des cigarettes et la loi promulguée, il y a quelques années pour combattre ce mal, ne semble pas avoir eu beaucoup d'effet. Les chiffres concernant les trois dernières années sont surprenants:

Années	Nombre
1909	356,756,000
1910	451,095,000
1911	585,935,000

Ces chiffres sont basés sur le nombre de cigarettes sorties des manufactures pour la consommation.

Le droit d'accise a été payé sur ces cigarettes et les chiffres donnés doivent être exacts. Un autre tableau indique que la plus grande partie des cigarettes livrées à la consomamtion sont de qualité inférieure. D'après le tableau, le nombre des cigarettes manufacturées en 1911 à $2.40 le mille, est de 585,037,000 et le nombre des cigarettes à $7 le mille n'est que de 2,138,000.

La consommation des cigares a aussi augmenté considérablement. En 1909, le nombre de cigares sur lesquels le droit a été payé était de 192,105,000; en 1910, il était de 205,820,000 et en 1911, il s'élevait à 227,585,000.

QU'EST-CE QUE LA BIERE?

Le Bureau d'Inspection des Aliments et Produits Pharmaceutiques des Etats-Unis a consacré récemment deux jours à l'étude de la question suivante: Qu'est-ce que la bière?

Une délégation importante de producteurs d'orge et de malt était présente et se plaignit que les brasseurs employaient beaucoup de riz, de maïs et de sucre; ils demandèrent que l'emploi de ces ingrédients fût indiqué sur une étiquette.

Une déclaration fut faite au nom de la National Consumers' League à l'effet que les consommateurs ignorent en général quels ingrédients entrent dans la fabrication de la bière, que l'étiquette actuelle placée sur les bouteilles de bière ne signifie rien et qu'alors que le consommateur pense boire un breuvage fait d'orge, de malt et de houblon, ce breuvage est fait de riz, de maïs, d'amidon brut, de glucose, de sirops et de produits chimiques préservatifs.

L'Association des Brasseurs des Etats-Unis soumit une série de réponses aux seize questions posées au "Pure Food Board". Voici quelques-uns de ces questions et de ces réponses:

1ère Question. — Quels sont les ingrédients qui entrent actuellement dans la composition de l'ale, de la bière, du porter et du stout aux Etats-Unis, et quels sont les procédés de fabrication?

Réponse. — Ces ingrédients sont: de l'eau potable, des céréales maltées et non maltées, du houblon, de la levure. Dans certains cas, on emploie du sucre de céréales, du sucre de canne et du sucre de betterave.

Le procédé de fabrication est, en résumé, le suivant: on écrase les céréales maltées et non maltées dans des conditions convenables; on prépare un moût approprié. Le liquide qui en résulte est soutiré; on le fait bouillir pendant plusieurs heures en y ajoutant du houblon. On laisse refroidir et fermenter.

La bière qui résulte de cette opération est emmagasinée pendant le temps nécessaire, et on la rend active en y ajoutant de la jeune bière en fermentation ou de l'acide car-

La Cie Brodeur

Verrerie et Vaiselle, Coutellerie.

Vaisselle à Bords Doubles, Incassable et Vitrifiée, de la Poterie "RIDGWAY".

Nous ferons des décors spéciaux, sous émail, en couleurs, pour convenir à la décoration de toute Salle à Diner.

Nos Prix sont garantis.

Nous avons le contrôle de la vente d'une fabrique de verrerie française, qui fait une spécialité de **TUMBLERS**.

A nos Magasins de Détail, un Escompte sera accordé au Commerce.

Bureau et Département de Gros, 86 rue SAINT-PIERRE, Montréal.

M. A. N. BRODEUR, Gérant Général.

LAW, YOUNG & CO.

MONTREAL.

CHAMPAGNE . . . . . POMMERY

Le Vin pour lequel les plus hauts prix sont payés en ranGde-Bretagne et en Prance .

Absinthe	**Pernod Fils.**
Ale & Stout	**Daukes & Co.**
Bénédictine	**Benedictine Co.**
Bourgognes	**Bouchard père et fils.**
Brandy	**Renault & Co.**
Cherry Whisky (The Original)	**Fremy's.**
Claret et Sauternes	**Nathl. Johnston & Fils.**
Crême Cacao Chouva	**A. Droz & Cie.**
Gin de Hollande	**T, H. Henkes.**
Gin London Dry	**"Gordon's."**
Ginger Ale Anglais	**"Schweppes."**
Lime Juice	**L. Rose & Co.**
Liqueurs	**Marie Brizard & Roger**
Madère	**Leacock & Co.**
Soda Anglais	**"Schweppes."**
Stout	**Wheeler & Co.**
Tarragone	**Louis Quer.**
Vermouth	**Noilly Prat & Cie.**
Vin de Lisbonne	**Sarano & Co.**
Vin de Malaga	**Crooke Bros.**
Vins de Porto et Sherries	**Sandeman & Co.**
Vins de Porto et Sherries	**"Mackenzie."**
Vins du Rhin et Moselle	**Koch Lauteren & Co.**
Whisky Ecossais	**"Kilmarnock."**
Whisky Irlandais	**Dublin Distillers Co.**

Cette Marque Célèbre Mise en

Pintes, Chopines, ½ Chopines et Flasks "Book'

EST EN VENTE DANS LE MONDE ENTIER

C'est la Quintessence même du Seigle et du Blé d'Inde mélangés.

FABRIQUE PAR

J. P. WISER & SONS, LIMITED

Prescott Ontario

"NEW-YORK" "CANADA"

bonique, et en laissant la fermentation secondaire se produire en fûts.

La bière est ensuite filtrée; elle est alors prête pour le marché.

3ème Question. — Emploie-t-on actuellement du riz, du maïs, du sucre, de la mélasse, etc., dans la fabrication de la bière, de l'ale, du porter et du stout? Dans l'affirmative, à quoi servent ces ingrédients?

Réponse. — Le riz, le maïs et les sucres sont employés actuellement dans la fabrication de la bière, de l'ale, du porter et du stout, principalement pour la raison que les malts américains contiennent des albuminoïdes en excès. Le but du brasseur est de réduire autant que possible la proportion de ces albuminoïdes pour augmenter la stabilité du produit. Quand il s'agit de bières et d'ales pâles, ces substances aident aussi à produire une couleur plus pâle; quand on fabrique un stock d'ale, on emploie du sucre pour obtenir un haut degré de fermentation, absolument essentiel pour conserver la bière pendant plusieurs années dans des conditions adverses. A notre connaissance on n'emploie pas de mélasse dans les brasseries.

8ème Question. — Les ales, porters et stouts domestiques ont-ils été ou sont-ils encore colorés artificiellement? La coloration artificielle est-elle nécessaire? Quel est le but de la coloration artificielle?

Réponse. — Les matières colorantes suivantes sont employées actuellement dans le but de satisfaire aux demandes des consommateurs qui exigent des bières et ales de couleurs diverses: malt rôti, maïs rôti, caramel et extrait préparés au moyen de ces substances.

C'est une nécessité pour la production de certaines sortes de bière, porter et stout de couleur foncée.

Parmi tous les principaux breuvages, le vin est à peu près le seul dont la définition reste la même qu'autrefois, d'après la loi sur la pureté des aliments.

Le mot "bière" implique maintenant l'usage de riz, maïs et glucose et le mot "whisky" s'applique à tout produit distillé du grain.

LA RECOLTE MONDIALE DU HOUBLON

On a maintenant des statistiques à peu près complètes sur la résolte du houblon en 1911, d'après un rapport consulaire reçu de Nuremberg (Allemagne). Bien que la récolte en Bavière et en Bohème, où le plus beau houblon est produit, ne soit qu'environ moitié de celle de 1910, les chiffres de cette année indiquent que la récolte dans tout l'univers ne sera inférieure que de 230,000 quintaux à celle de l'année dernière.

La superficie plantée en houblon en Bavière est un peu inférieure à celle de l'année dernière, tandis qu'en Bohème, elle est à peu près la même. La superficie des terres cultivées en houblon dans le monde entier, est plus étendue de quelques centaines d'acres que l'année dernière. Les brasseurs, qui veulent avoir, cette année, du houblon de Bavière et de Bohème, doivent payer des prix élevés; il s'est fait des expéditions de Nuremberg à raison de 70 à 80 cents la livre; mais dans l'ensemble rien n'indique que la récolte du houblon soit déficitaire.

Le tableau suivant donne la superficie plantée en houblon et la récolte totale du monde pour les trois dernières années; le quintal employé dans l'évalation du poids de cette récolte est de 110 livres.

Superficie plantée en houblon

	1909 Acres	1910 Acres	1911 Acres
Allemagne	71,568	67,867	65,934
Autriche-Hongrie	58,148	52,194	51,826
France	6,920	6,920	6,920
Belgique et Pays-Bas	5,204	4,793	4,942
Russie	20,786	22,407	22,240
Angleterre	32,565	32,911	34,595
Amérique	43,635	44,478	46,950
Australie	1,853	1,828	1,828
Total	240,679	233,398	235,235

Récolte totale

	1909 Cwt	1910 Cwt	1911 Cwt
Allemagne	119,000	384,000	222,000
Autriche-Hongrie	164,000	297,000	178,000
France	27,000	54,000	45,000
Belgique et Pays-Bas	20,000	58,000	52,000
Russie	60,000	58,000	62,000
Angleterre	205,000	296,000	354,000
Amérique	310,000	40,000	400,000
Australie	10,000	10,000	15,000
Total	924,000	1,557,000	1,328,000

LES BOISSONS CHINOISES

Si en Europe on peut fairee avc le raisin de nombreuses variétés de vin, les Chinois savent aussi produire diverses boissons avec le riz.

Pour diverses raisons la vigne n'est pas beaucoup cultivée en Chine. Les Mongols ne sont pas partisans de cultiver des plantes pour en tirer uniquement des breuvages et c'est là une raison suffisante pour qu'ils ne cultivent pas la vigne dans le but de produire du vin. D'autre part, le riz est un article commun en Chine.

L'orgueil du cultivateur ou du distillateur pour ses produits règne aussi parmi les Célestes, et les prix que les meilleurs fabricants reçoivent pour leurs produits sont bien supérieurs à ce que nous paierions même pour notre article de la meilleure qualité.

Les Chinois ont, comme nous, l'habitude de donner à leurs produits des noms distincts, et le résultat est le même, c'est-à-dire des marques nombreuses pour un même article.

Des documents datés de 2,000 et même de 3,000 ans avant l'ère chrétienne indiquent que la fabrication de la liqueur de riz n'était pas seulement une affaire commerciale à cette époque, mais était soumise à une taxe. Les premiers voyageurs parlent aussi de la liqueur de riz qu'ils trouvèrent dans toutes les parties de l'empire.

La meilleure qualité de liqueur de riz est connue sous le nom de mandarin; elle est si dispendieuse que seules les personnes les plus riches peuvent en consommer et cela seulement en des occasions spéciales. Le riz dont elle est faite est d'une espèce particulière; il n'est pas comestible, il vient donc en contradiction avec la déclaration que font souvent les Chinois de ne rien cultiver dans le but de produire uniquement des boissons.

La liqueur mandarin, d'après toutes les règles de l'oe-

VOTRE STOCK est-il bien assorti pour faire face à la grande demande que vous aurez dans quelques jours pour des MARQUES DE CHOIX ?

Lisez les quelques lignes suivantes et envoyez nous votre commande.

VINS

Champagne **Piper Heidsieck**

Brut, sec, très sec, Bouteille, ½ Bouteille, ¼ Bouteille.

Champagne Cardinal,

Très sec, en paniers 12 et 6 bouteilles, 24, 12 et 6 ½ Bouteilles, 12-¼ de Bouteilles et en caisses de 12 Bouteilles, 24-½ Bouteilles et 48-¼ Bouteilles.

Bourgogne Morin Père & Fils, Beaune,

Oeil de Perdrix, Nuits mousseux rouge.

Port Real Companhia Vinicola, d'Oporto,

En caisses et en fûts.

Sherry Diez Hermanos, Jerez de la Frontera,

En caisses et en fûts.

Clarets A. Delor & Cie, Bordeaux,

Palus, Château Montferrand, Tivoli, Fronsac, Bas Médoc, Médoc, St-Julien, St-Estèphe, Château des Jacobins, Pauillac, St-Emilion, Château Pontet-Canet, Château Pape Clément.

Sauternes A. Delor & Cie, Bordeaux,

Grave, Sauternes, Barsac, Haut Sauternes, Château Iquem 1895.

Bacchus Apéritif,

Au vieux Bourgogne et quinquina, caisse de 12 litres $8.00

Banyuls-Bartissol Tonique naturel. le plus efficace de tous les toniques, caisses de 12 bouteilles $7.50.

LIQUEURS

Garnier P. Liqueurs fines. Abricotine, Blidah, Marasquin, Curaçao, Crème de Menthe, Pousse café, Fine orange, Kirsch, etc.

SPECIAL, Caisse de 48 ¼ de bouteilles assorties, $21.00 la caisse.

Cognac Ph. Richard, V. O., V. S. O., V. S. O. P., 20 ans flûte., Fine Champagne 40 ans.

Scotch Whiskey Mitchell Bros, Limited, Glasgow,

Special Reserve, E. S. L. White Star, Finest Old Scotch, en caisse et en fûts.

Absinthe et Kirsch Jules Pernod.

Gin Old Tom G. Pims & Co.

Gin Gold Finch Herman Jensan.

Whiskey Canadien J. P. Wiser & Sons Limited.

ECRIVEZ, TELEPHONEZ OU TELEGRAPHIEZ A NOS FRAIS.

Agents : LAPORTE, MARTIN & Cie, Limitée, 568 Rue St-Paul, Montréal.

LES BOISSONS CHINOISES (suite)

nologie est un vin, puisque c'est le résultat de la fermentation. Mais sa fabrication est plus difficile que celle du vin de raisin. Après la récolte du grain qui offre de nombreuses différences avec le riz ordinaire, on fait une sélection très minutieuse, analogue à celle que nous faisons des raisins.

On le met alors dans de l'eau légèrement chauffée et on l'y laisse pendant près d'un mois, peut-être plus longtemps; cela dépend de la qualité du grain. Quand le grain est en condition voulue, on le chauffe doucement et à feu lent pendant quelques jours. Quand le grain est arrivé à un état pulpeux convenable, on le met dans de grandes jarres en terre et on le laisse fermenter.

Pendant la fermentation qui peut durer plusieurs semaines, on ajoute au moût certains fruits et bourgeons, dont la connaissance est un secret bien gardé. S'il est une chose que les Chinois savent faire, c'est la manière et le moment de mélanger différents ingrédients pour former un mélange parfait. Après cette addition de fruits et de bourgeons, on arrête la fermentation en soutirant la liqueur dans d'autres récipients, où elle fermente une seconde fois. Quand cette fermentation est terminée, la liqueur est mise dans de petites jarres fermées hermétiquement avec de la peau.

La liqueur est alors prête à vendre, mais non à être employée. Comme le vin de raisin, elle s'améliore avec l'âge et, à cause de sa grande teneur en alcool, elle se conserve aisément cent ans. Agréable au goût, elle est très enivrante; à cause de cette qualité et de son prix élevé, on sert cette liqueurs dans de petits verres.

Les Chinois traitent les lies comme nous le faisons. Ils produisent de cette manière un alcool qui a beaucoup d'analogie avec notre brandy, sauf qu'il contient plus d'alcool. Comme il entre beaucoup d'eau dans ce "choo", "show", "sam-tchoo" ou "sau-choo", noms divers sous lesquels cet alcool est connu, ce n'est que dans les endroits où l'on peut se procurer de l'eau douce pure, qu'on le fabrique pour le commerce extérieur. Une des coutumes particulières aux Chinois est de servir tous les vins et tous les spiritueux chauds. Toutefois si l'invité est étranger, on le sert suivant son goût.

On fait des centaines d'espèces différentes de vin de riz. Ce n'est que lorsque que ce vin est vendu par un vendeur ou dans un établissement de liqueurs qu'un droit est perçu. Beaucoup de ces vins sont tellement imprégnés d'une ou de plusieurs plantes que l'ouverture d'une bouteille, même dans la rue, peut être remarquée à une distance de plusieurs verges simplement par le parfum agréable qui se dégage. Un fait remarqueble à propos de ce parfum est que la bouteille conserve cette odeur pendant plusieurs mois après que son contenu en a été extrait.

Les procédés de fabrication du vin de riz ordinaire sont connus; mais on ne sait rien du tout de la fabrication des vins parfumés les plus coûteux. Dans cette catégorie peuvent être placés les vins de Kiannan, Chao-tsing-tsien, Tse-Kinag et Kiang, tous d'un usage général dans l'empire de Chine. Le vin de Tse-Kiang est le plus populaire et aussi le plus enivrant. Il ressemble au claret comme goût, mais non comme couleur ni comme bouquet, et sa force enivrante est plus grande que celle du brandy.

Outre le vin de riz, il existe en Chine plusieurs autres boissons qui ont une plus grande popularité, parmi lesquelles le "sew-heng-tsow" a la plus grande demande. Ce breuvage est fait d'une espèce de millet et, bien que ce soit un produit de distillation, il faut en absorber une énorme quantité pour produire l'intoxication. C'est un breuvage plutôt exhilarant qu'enivrant, et c'est cette qualité qui le met en telle faveur dans toutes les classes de la société, riches ou pauvres. C'est souvent la seule boisson des pauvres, mais c'est le vin officiel que les riches doivent boire avec chaque nouveau plat, aux cérémonies privées ou publiques.

Le vin de palmier, connu sous le nom de "cha", est une autre boisson de grande consommation en Chine. C'est le vin le moins cher, bien qu'on ne puisse pas dire qu'il soit de la qualité la plus inférieure, car lorsqu'il est convenablement fait et consommé frais et sucré, c'est une boisson agréable et saine.

On emploie aussi le riz pour faire une bière connue sous le nom de "sam-shee" et consommée en grandes quantités dans tout l'empire. Comme la main-d'oeuvre est bon marché ainsi que le matériel, le coût du "sam-shee" pour le consommateur est peu de chose. Une autre bière qui fait concurrence au "sam-shee" est le "tar-asun", fait de blé ou d'orge, suivant l'abondance de la récolte.

C'est aux Tartars que les Chinois doivent leur "kau-yang-tsyew" ou vin d'agneau. D'après les récits d'anciens voyageurs, la méthode de fabrication de ce breuvage, soi-disant agréable au goût et remarquablement hygiénique, consiste à préparer un jeune agneau comme pour le faire cuire, puis à réduire peu à peu sa chair à l'état pulpeux. On le met alors dans du lait et on laisse fermenter, après quoi on distille avec soin. C'est une liqueur très enivrante et son usage est très restreint. Autrefois, c'était la boisson favorite des empereurs; mais on ne peut pas dire que le peuple l'ait adoptée.

Le "sau-tchoo" est un breuvage préparé de blé, seigle ou millet auquel on ajoute un mélange appelé "pi-ka", fait de racine de réglisse, de farine de riz, d'ail et d'anis. On fait d'abord fermenter, puis on distille. C'est la seule liqueur qu'un Chinois emporte avec lui quand il voyage, et on en exporte une quantité considérable.

En raison de l'énorme superficie du territoire chinois, on peut y cultiver des fruits et des légumes de toute espèce et avec une population si remarquable par son ingéniosité et ayant tant de répugnance pour l'eau, qu'ils distillent pour la boire, on peut facilement penser que tout y est fait en ce qui concerne la distillation et la brasserie. Il est douteux qu'il existe en Chine un fruit qui ne soit pas converti en vin ou en brandy. Les Chinois sont aussi grands amateurs de liqueurs et de vins européens.

Quant à leur sobriété, les opinions diffèrent; mais il semble que l'opinion générale est que l'on voit très peu d'hommes ou de femmes ivres dans les rues. La boisson, et il s'en fait une consommation consilérable, est prise à l'intérieur des maisons.

L'ivrognerie habituelle est punie du bannissement et de la servitude; mais une ébriété accidentelle n'est qu'une affaire de commentaires; on notifie les habitants de la rue où vit une personne en état d'ivresse, que cette personne s'est enivrée, et l'affaire en reste là. Mais si la personne en question est turbulente et montre une disposition à se quereller et à se battre, on l'emmène immédiatement dans sa demeure et on l'oblige à y rester jusqu'à ce que les effets de l'alcool aient disparu.

La H. Corby Distillery Co. Limited offre pour faire suite à sa désopilante publication "Ye Innkeeper" une nouvelle brochure humoristique qui fera la joie de tous.

Ce petit recueil pétillant de verve et d'esprit sera à coup sûr fort bien accueilli et ceux qui l'auront entre les mains ne manqueront pas de passer quelques bons instants à cette lecture.

QUALITÉ et POPULARITE

La forme la plus pure sous laquelle le tabac peut être fumé.

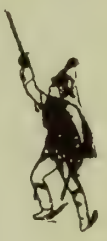

Il s'en vend plus que de toutes les autres marques réunies.

Cigarettes
SWEET CAPORAL

AYEZ-EN TOUJOURS UN BON STOCK EN MAINS.
VOS CLIENTS LES VEULENT.

Imperial Tobacco Co., of Canada Limited.

Cigares et Tabacs

LA CULTURE DU TABAC AU CANADA

Les fermiers d'Ontario qui cultivent le tabac s'attendent, cette année, à une récolte de 12 à 15 millions de livres. La plus grande partie du tabac cultivé en Ontario est destinée à la pipe.

Les fermiers de la province de Québec comptent sur une récolte de 5 millions de livres.

Les fermes à tabac d'Ontario sont beaucoup plus grandes que celles de la province de Québec, bien que, dans cette dernière province, la culture du tabac soit plus répandue. En Ontario, six cents personnes possèdent 10,000 acres en culture, tandis que dans Québec, trois mille personnes ont de 4,000 à 5,000 acres en culture.

Ontario produit plus de tabac que toute autre province. Viennent ensuite dans l'ordre où elles sont citées les provinces suivantes: Québec, Colombie Britannique, Nouveau-Brunswick et Ile du Prince-Edouard.

Les fermiers d'Ontario cultivent le tabac pour le livrer au commerce, tandis que la plupart de ceux de Québec consomment leur tabac dont ils ne vendent que le surplus.

Les gouvernement du Dominion a cinquante-six acres cultivés en tabac. Le champ le plus petit est celui de la ferme expérimentale, à Ottawa, où un acre est planté en tabac pour les expériences. A Howell, Ontario, le gouvernement a 40 acres en culture, à St-Jacques l'Achigan, Québec, 9 acres et à St-Césaire, Québec, 6 acres.

Jusqu'à résent, l'industrie du tbac au Canada n'a pas obtenu beaucoup de succès dans la culture de la feuille souple pour robes de cigares. On y produit, toutefois, d'excellentes feuilles pour l'intérieur des cigares et une quantité du meilleur tabac à pipe.

M. F. Charlan est le chef de la branche du tabac au Canada. M. W. A. Barnet dirige la station d'Ontario, et M. Chevalier dirige les fermes maintenues dans la province de Québec.

Les renseignements ci-dessus ont été fournis par M. Charlan qui, depuis quatre ans, enseigne aux fermiers du Canada la meilleure manière de cultiver la feuille pour les besoins du commerce.

L'industrie du tabac ne ressemble presque à aucune des autres industries agricoles. Le succès de la récolte dépend tant du sol, de la température, des soins et finalement des conditions du marché, que l'industrie tout entière constitue un problème à résoudre. Ce problème est différent dans les divers pays et dans les diverses conditions.

Au Canada, on arrive à le résoudre peu à peu.

L'intérêt des fermiers est soulevé, particulièrement après l'expérience d'une année récente, où les prix montèrent et où une importante manufacture acheta presque toute la récolte d'Ontario à un prix élevé.

L'année drenière, le département reçut près de quatre mille demandes de graines de semense. La graine est envoyée partout où on en demande et, avec elle, une série d'excellentes brochures indiquant la meilleure manière de cultiver le tabac dans les diverses parties du Canada.

Des expériences furent faites, l'année dernière, dans la province de Québec avec l'enveloppe interne et jusqu'à un certain degré, avec l'interieur délicat. L'industrie reçut un stimulant quand la fine feuille pour robes de cigares fut produite avec succès dans le district du Niagara. Des expériences encourageantes furent aussi faites dans le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard, où les efforts des fermiers réussirent en général, bien que dans le Nouveau-Brunswick, l'essai eût été fait sur une terre trop basse et n'eut aucun succès. Ce que l'on cherchait à produire était un tabac lourd pour la pipe.

A Ottawa on fit des expériences pour voir s'il était possible au Canada de cultiver du tabac contenant autant de nicotine que le tabac obtenu dans des climats plus chauds. On produisit du tabac d'une teneur en nicotine de dix pour cent, et on aurait obtenu un meilleur résultat si le sol avait été plus lourd.

Trois variétés de tabac brésilien furent cultivées dans l'espoir de trouver une feuille pour intérieur des cigares qui serait plus désirable que la feuille cubaine. A St-Jacques on obtint une bonne feuille cubaine, mais la proportion de perrique était si faible que le résultat promettait peu au point de vue commercial.

On peut cultiver le tabac presque partout au Canada, comme cela a été démontré à plusieurs reprises. La saison est assez longue pour réduire à un minimum le danger des gelées tardives au printemps et des gelées hâtives en automne.

L'industrie se développe rapidement. Chaque jour un plus grand nombre de fermiers se mettent à cultiver le tabac et chaque jour de meilleur tabac est produit. On ne connaît pas encore la qualité du tabac de la forte récolte d'Ontario; mais si elle est bonne, l'industrie recevra un stimulant qui fera beaucoup pour son développement et son succès futurs. Dans cette vaste branche qui a pour but de fournir du tabac aux manufacturiers qui approvisionnent les pipes et les boîtes de cigares des fumeurs, le fermier canadien upet déjà entrevoir une récolte riche qui n'attend qu'à être recuillie.

UNE INDIENNE DE CENT DIX ANS

Elle est encore bien portante, danse et fume la pipe

MmeLily Ottawa, veuve de feu le chef Ottawa, décédé il ya une cinquantaine d'années, a célébré, le 23 novembre, le cent dixième anniversaire de sa naissance en son dimicile à Maniwaki.

Tous les Indiens de la région étaient présents et la vieille femme, qui est encore vigoureuse et bien portante, a pris part à la danse du feu.

Après quoi, ayant allumé son calumet, elle s'est reposée en regardant danser les autres.

EXPORTATIONS DE CIGARES DE LA HAVANE

Les chiffres suivants extraits des registres officiels de la douane cubaine indiquent le nombre de cigares expédiés du port de la Havane, à destination de toutes les parties du monde, pendant la seconde quinzaine d'octobre. Pour les dix premiers mois de l'année courante, ces exportations ont augmenté de dix-huit millions de cigares par rapport à la période correspondante en 1910.

	Cigares
Etats-Unis	3,222,199
Grande-Bretagne	2,378,958
Allemagne	708,443
Canada	608,025
Espagne	590,20
France	389,390
Australie	274,430
République Argentine	110,750
Belgique	56,900
Uruguay	47,000
Chili	40,750
Brésil	31,860
Bermudes	17,850
Egypte	10,500
Indes Anglaises	19,000
Pays-Bas	8,000
Vénézuéla	2,000
Total du 16 au 30 octobre 1911	8,516 795
Total du 1er janvier au 15 octobre 1911	142,352,017
Total du 1er janvier au 31 octobre 1911	151,048,812
Total du 1er janvier au 31 octobre 1910	132,563,650
Augmentation en 1911	18,485,162
Augmentation du 15 au 31 octobre 1911 par rapport à la même période en 1910	2,308,688
Principales augmentations:	
Etats-Unis	969,914
Grande-Bretagne	1,424,008
Canada	174,775
Espagne	171,775
Belgique	33,000
Principales diminutions:	
Allemagne	228,552
République Argentine	87,380
Australie	78,907
France	24,760

LA RECOLTE DU TABAC ET CELLE DE LA CANNE A SUCRE A LA HAVANE

De fortes pluies qui ont duré deux jours et qui sont tombées dans la région, s'étendant du centre de l'île de Cuba jusqu'au cap San Antonio, ont causé des dommages importants à la récolte du tabac dans les provinces de la Havane et de Pinardello, et principalement dans le district de Vuelta Abajo. Les couches ensemencées ont été complètemnt détruites. La région située dans le voisinage de Guano est inondée et les habitants implorent l'aide du gouvernement.

Par contre, on annonce que la pluie a fait beaucoup de bien à la canne à sucre, et cela confirme l'estimation de 1,700,000 tonnes qui a été faite de la prochaine récolte du sucre de canne.

LES ENTREPOTS DE TABAC

Une délégation de la coopérative de Rouville est allée, le mois dernier, à Ottawa, demander aux ministres une subvention raisonnable pour l'entrepôt qu'elle érige actuellement à St-Césaire, afin d'y traiter le tabac.

Cette délégation comprenait le président, M. Jos. Vien, le Dr Dubreuil, candidat oppositionniste aux dernières élection fédérales, M. Dufresne, ancien député à Québec, M. George Ares, M. A. Ares, et M. Gigault, sous-ministre de l'Agriculture à Québec, ancien député de Rouville, à Ottawa, dont l'intérêt pour l'agriculture et la prospérité de Rouville ne s'est jamais démenti. L'on sait que c'est à l'initiative et à la persévérance de M. Gigault que l'on doit en grande partie l'établissement des fermes expérimentales.

L'entrepôt érigé par la coopérative de Rouville est tout ce qu'il y de plus perfectionné. Construit sous la direction d'un expert américain, M. Pickel, qui a fait de la culture du tabac sa spécialité, il possède toutes les dernières améliorations que l'expérience a suggérées et il donnera à la coopérative de Rouville, avec les accessoires qu'on se propose d'ajouter, le moyen de traiter la feuille de façon à l'utiliser pour les robes de cigares. C'est une initiative susceptible de développement avantageux pour la culture de cette plante et qui demande beaucoup de ressources.

Il existe une loi qui prévoit une allocation de 30 p.c. du coût de construction à ceux qui établissent des entrepôts frigorifiques pour les produits alimentaires. On pourrait étendre cette clause de la loi aux constructeurs d'entrepôts destinés à développer et à perfectionner la culture du tabac.

ASSEMBLEE DE LA AMERICAN TOBACCO CO.

Une assemblée spéciale des actionnaires de la American Tobacco Company aura lieu, le 26 décembre, dans le but de changer la charte de la compagnie, de façon que les actionnaires possèdant des actions de préférence aient des droits de vote égaux à ceux des actionnaires possédant des actions ordinaires.

Ce changement aura lieu conformément à la décision prise par la Cour de Circuit des Etats-Unis. Les livres de transfert pour les deux sortes d'actions ont été fermés à la date du 1er décembre.

Les livres de transfert des actions privilégiées resteront fermés jusqu'au 3 janvier, pour permettre le paiement prévu du dividende trimestriel régulier sur les actions privilégiées, qui aura lieu le 2 janvier. Les livres des actions ordinaires seront réouverts le 14 mars, ce qui donnera le temps de faire la distribution du stock dans la nouvelle compagnie.

Les livres de la American Snuff Company, fermés le 1er décembre, seront réouverts le 6 mars.

L'assemblée annuelle de cette compagnie aura ileu le 5 mars.

L'assemblée annuelle de la American Tobacco Company aura lieu le 13 mars.

LA MUNICIPALITE DE NEW-YORK ET LES FUMEUSES

La ville de New-York n'a pas le pouvoir d'empêcher les fumeuses de fumer en public. Telle est l'opinion de l'avocat de la Corporation qui a fait connaître sa réponse au conseil municipal à la requête de ce dernier. Cette opinion décidera probablement du sort de l'arrêt municipal destiné à empêcher les femmes seulemnt de fumer en public.

INFLUENCE DU TABAC SUR LA CIRCULATION

Alors que certains fumeurs ne ressentent aucun trouble de l'abus du tabac, il en est d'autres, chez lesquels surviennent des troubles nerveux et des troubles circulatoires, que l'on attribue à l'intoxication tabagique. On a entrepris des recherches sur l'action du tabac sur la circulation, et on a pris des malades dont l'âge variait de vingt à vingt-cinq ans.

Les personnes soumises à l'expérimentation devaient fumer de un à trois cigares sans interruption, et l'on notait la pression sanguine et la fréquence du pouls avant et après. 17 fois sur 25, l'action de fumer a eu pour résultat d'augmenter la fréquence du pouls en même temps que la tension artérielle; cependant dans cinq cas il y eut augmentation du nombre des pulsations, et trois fois la tension sanguine s'abaissa légèrement avec augmentation du pouls.

Plus l'organisme est jeune, plus il paraît s'adapter facilement aux effets nuisibles du tabac; c'est chez les individus les plus âgés que l'on a constaté la plus grande augmentation de la pression sanguine.

La fréquence du pouls et la tension sanguine arrivent rapidement à leur summum, et reviennent à la normale au bout de vingt à quarante minutes. Dans trois cas, on constata à l'auscultation une légère accentuation du second bruit aortique.

Le tabac exerce donc une sorte de stimulation du système circulatoire, qui peut à la longue entraîner un surmenage du coeur et une usure plus forte des artères; aussi sera-t-il bon de prohiber le tabac chez les personnes dont il faut ménager le coeur.

UN CENTENAIRE MEURT A 106 ANS EN FUMANT

"Donnez-moi une cigarette. Dieu a été bon pour moi et m'a accordé une longue vie. Laissez-moi mourir en fumant."

Tirant des bouffées de fumée d'une cigarette, et souriant à son entourage, Abraham Isaacs, mourut, il y a quelque temps, à l'âge de 106 ans, dans un hôpital, accablé sous le fardeau des années. A quatre-vingt-cinq ans, il entra à l'hôpital où il paya $2,000 pour s'y assurer un lit jusqu'à la fin de sa vie. Fumeur invétéré, il soutenait que le tabac aidait à la longévité. Les médecins de l'hôpital n'essayèrent jamais de réduire sa ration de tabac. Isaacs était un vétéran de la guerre du Mexique et de la guerre civile.

Du journal l'"Action":

Nous avons dit comment les Italiens s'étaient décidés à mettre la main sur la Tripolitaine dans le but inavoué de s'emparer des secrets industriels de ce pays. L'académicien Z..., avec qui nous sommes en constante communication, nous écrit à ce sujet ce matin. — "Dans tous les temps et dans tous les pays occidentaux, on a vu avec jalousie, dit-il, les progrès immenses de l'Orient en certaines industries. On n'a jamais réussi à reproduire les merveilleux dessins des tapis de Turqui, non plus que les ciselures admirables de l'art mauresque; les quelques spécimens de cet art qui existent encore aujourd'hui se vendent des prix fous. De même aussi, l'on paie au poids de l'or les extraits de fleurs dont les Orientaux possèdent seuls le secret. Smyrne fabrique une eau de rose qui exige deux tonnes de fleurs pour produire une seule once d'un fluide si précieux, que le transport s'en fait dans des flacons bouchés et scellés à la cire avant d'être enfermés dans de petites boîtes capitonnées. Chacun de ces flacons vaut plusieurs centaines de piastres. De tous les parfums du monde, il en est un seul qui est plus doux et plus subtil à la fois que les merveilleux liquides de Smyrne: c'est celui du tabac sans égal qui sert à la fabrication des cigarettes "Sweet Caporal."

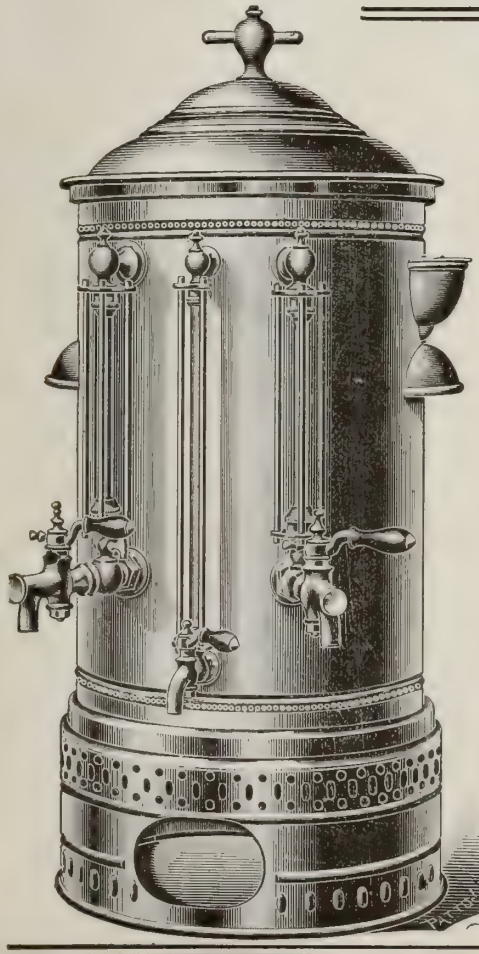

Accessoires et Fournitures d'Hôtel et de Bar de toute description.

Nous manufacturons : Cabinets et Boîtes à Serpentin pour Bière, Glacières, Work Boards, Pompes à Bière, Extracteurs de Bouchons, Compresseurs de Citrons, Crachoirs, Urnes à Café, etc.

Les prix sont corrects. Demandez le Nouveau Catalogue "C."

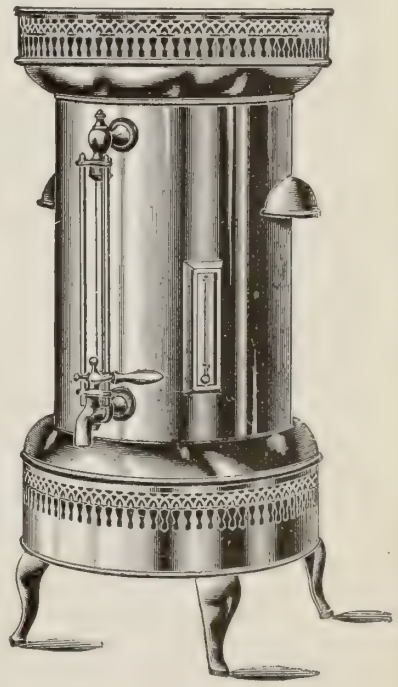

Hamilton Brass Manufacturing Co'y, LIMITED

HAMILTON, ONT.

Bureau à Montréal :

327 rue Craig Ouest.

A PROPOS DE CIGARES

Chaque cigare est supposé être examiné par le contremaître de la manufacture expérimenté, qui rejette les cigares mal faits. Cependant, beaucoup de ces derniers lui échappent pour n'être découverts que par l'infortuné fumeur que les achète, ou à qui on les offre. Cela arrive plus fréquemment pour les cigares faits à la machine que pour ceux faits à la main. Votre client s'aperçoit immédiatement, après l'avoir allumé, que son cigare ne vaut rien et vous en fait des reproches. Il vaut mieux le lui changer, autrement votre magasin pourait s'en ressentir. Cet échange vous cause une petite perte, mais votre homme est satisfait et deviendra peut-être un client régulier.

Un autre défaut fréquent est qu'un cigare ne tire pas parce qu'il est trop dur en quelque endroit. Il peut avoir été roulé serré, ou il peut contenir un morceau de tabac dur, parce que le cigarier (contre toutes les règles) a employé un morceau humide pour l'intérieur, morceau qui durcit en sèchant. Quand ce défaut est au renflement, coupez une plus grande longueur que d'ordinaire à la pointe et percez soigneusement et lentement avec la lame étroite d'un canif, en maintenant fermement entre les doigts le renflement pour empêcher le cigare de se fendre; cela produit généralement un tirage libre. Mais si le défaut se trouve dans le corps du cigare, il est nécessaire de traverser le cigare dans toute sa longueur avec quelque chose d'aigu et mince, comme une épingle à chapeau ou une aiguille à tricoter. Si cette opération ne réussit pas, ou si le cigare se fend, vous n'avez qu'à le remplacer. Conservez le mauvais cigare pour le montrer au manufacturier ou à son voyageur.

Pour couper la pointe du cigare, il est préférable d'employer un canif, mais cela prend du temps. On se sert maintenant dans tous les magasins du coupe-cigare placé sur le comptoir; outre qu'il épargne du temps, il recueille les bouts coupés, qui peuvent être convertis en tabac à priser quand il y en a une quantité suffisante. Mais n'achetez pas un coupe-cigare à bon marché; procurez-vous en un bon avec lame pouvant s'ajuster, être enlevée facilement, nettoyée, aiguisée souvent. Videz régulièrement les bouts coupés, s'il le faut. Si ces précautions sont négligées, la machine ne fonctionne pas bien et casse le cigare au lieu de le couper.

Il peut aussi arriver qu'un novice ou un homme pressé enfonce son cigare dans le coupe-cigare avec tant de force que le cigare est abîmé; cet homme reproche alors au marchand de lui avoir vendu un mauvais cigare qu'il ne peut fumer. Restez calme, si possible et dites-lui que les cigares ne sont pas faits pour supporter une pareille brutalité, et vous pourrez peut-être l'amener à payer la moitié du prix pour un autre cigare. Le cigare brisé ira dans la boîte aux bouts de cigare; ayez grand soin qu'il n'y ait pas de morceaux brûlés dans la boîte, car le lot entier serait endommagé.

La manière d'allumer un cigare est une chose beaucoup plus importante qu'on ne le pense.

Un cigare allumé d'un seul côté brûle de ce côté seulement; s'il n'est allumé qu'au centre, il est probable que l'extérieur ne prendra pas. Dans les deux cas le résultat n'est pas satisfaisant; la combustion imparfaite détruit l'arôme et même rend la fumée nauséabonde.

Il appartient donc au marchand de s'occuper de la manière dont son client allume son cigare; naturellement ce dernier peut dire qu'il agit comme bon lui semble avec ce qui lui appartient; mais le fait est qu'un fumeur qui allume un cigare sans soin, blâme toujours le cigare ou le marchand des mauvais résultats obtenus. On peut corriger les effets d'un mauvais allumage, si on s'y prend à temps. Si vous remarquez que le cigare du client brûle d'un seul côté, demandez-lui de vous laisser y remédier, ce que vous pouvez souvent faire en appliquant très soigneusement et lentement une flamme du côté non allumé jusqu'à ce que le cigare soit allumé tout autour; puis demandez au fumeur de tirer doucement jusqu'à ce que le feu devienne égal, puis de le laisser reposer pendant une minute. L'opération est plus difficile lorsque le cigare n'est allumé qu'en son milieu. Ayeez un bon apparil d'allumage et, quand cela est possible, tenez la flamme pour votre client, parce que vous pouvez voir bien mieux que le fumeur lui-même si le cigare est bien allumé.

Des allumettes en papier ou des allumettes bougies gâtent l'arôme d'un cigare par les odeurs qu'elles émettent en brûlant; les allumettes en bois sont mauvaises aussi à moins qu'on n'ai soin de n'employer que l'extrémité de la flamme; les jets de gaz offrent des inconvénients, parce qu'il est très difficile d'éviter la partie bleue de la flamme, où la combustion est imparfaite. Les lampes à alcool sont très bonnes, à moins que le fumeur ne laisse par négligence, le cigare venir en contact avec la torche. Un allumeur à alcool en cuivre placé sur le comptoir et tenu bien propre embellit le comptoir de couleur sombre des magasins de cigares. Une torche électrique est évidemment ce qu'il y a de meilleur et on peut s'en procurer une facilement là où l'électricité est employée, mais ce système est trop coûteux pour un emploi général.

LA RECOLTE DU TABAC DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Cette année, la récolte du tabac dans la province de Québec dépasse en quantité les récoltes qui ont été obtenues depuis 1906 et la qualité en est des meilleures.

Beaucoup de Comstock a été planté et cette sorte est déjà vendue presque entièrement à des "Packers" qui la prérent d'une façon spéciale pour la fabrication du cigare. Ce tabac est vendu de 11 à 12 cents. La Standard Leaf Packing Company de Joliette, M. Bruce Payne de Granby et autres s'en sont approvisionnés en grosses quantités. Tous les cultivateurs qui ont vendu à ces messieurs se montrent satisfaits de leur opération qui leur donne un rendement de $100 à $130 par arpent: ceci est un bon indice de forte récolte dans cette variété pour l'an prochain. Dans les sortes de tabac pour la pipe, les prix sont moins élevés, de 8 à 19 cents la récolte actuelle.

Cette dernière variété a souffert de la grêle, et plusieurs localités ont eu les atteintes de la gelée; des centaines d'arpents ont gelé sur pied, la récolte du tabac No. 1 s'en trouve réduite d'autant.

Les cantons qui n'ont pas eu à se plaindre de ces intempéries ont produit des tabacs excellents pour le détail de la feuille et pour la pipe.

La couleur en est parfaite et le goût exquis, le séchage a eu lieu dans des conditions normales malgré les craintes que le temps humide d'octobre avait donnés à ce sujet; la véritable température d'été du commencement de novembre a réparé les méfaits du mois précédent et le séchage s'est opéré promptement à la satisfaction de tous les cultivateurs.

La récolte des tabacs "Quesnel" et "Parfum d'Italie" a été moindre que celle de l'an dernier; les prix sont très bas pour les qualités inférieures, mais les premiers choix se maintiennent à un prix élevé, les stocks s'enlèvent rapidement, et leur prix sera encore plus élevé au printemps et à l'été prochains car ils seront rares à cette époque avancée de l'année.

Malgré la cherté du tabac depuis les 3 dernières années, la consommation de la Province de Québec n'a fait qu'augmenter. Les manufacturiers ont adopté le tabac canadien dans toutes les branches de leur industrie; le remaniement des droits et l'adoption du timbre uniforme nous ont valu cette faveur.

Le tabac canadien s'est imposé aux palais les plus délicats qui ne pouvaient supporter que les tabacs importés; chaque année apporte dans cette culture de nouvelles améliorations, et cette ligne d'agriculture qui est une des plus productives se développera encore considérablement jusqu'à remplacer sinon totalement du moins en grande partie les tabacs étrangers qui servent à la fabrication des cigares, des tabacs à pipe, et surtout des tabacs à chiquer.

Que tout le monde y mette un peu du sien, que les fabricants, les marchands en gros et les détaillants poussent à la roue et d'ici 5 ans nous atteindrons une consommation de 15,000,000 de livres de tabac canadien, ce sera une renommée de plus de notre agriculture et l'implantation indiscutable parmi le commerce d'un produit du sol national. — Communiqué par M. J.-A. Dupuis, cultivateur de tabac à St-Jacques de l'Achigan.

Suivant l'Evaluation du Gouvernement

$100,000,000.00

De profits furent faits sur les transactions immobilières de l'Ouest pendant l'année 1909.

Etes-vous de ceux qui savent participer aux bénéfices énormes pouvant résulter dans l'avenir des propositions qui vous sont faites par vos amis de l'Ouest ? Ou bien de ceux qui négligent ces conseils? Autrement dit, êtes-vous celui qui sait profiter de la chance qui s'offre à lui ? Ou l'infortuné qui n'a pas assez de décision pour la retenir au passage ?

On admire ceux qui peuvent dire : "Il y a 5 ou 10 ans j'ai eu la chance d'acheter telle propriété à $100 ou $500, et maintenant elle vaut $10,000. Mais on se moque de ceux qui tiennent ce propos dans ces termes : "**J'aurais** pu acheter et gagner cette grosse somme."

Voulez-vous être celui qui dans 5 ans pourra dire qu'il a eu la chance d'acheter à Poe, Alta., un lot de terrain de $50 ou $100 dont la valeur à cette époque sera de $1,000 ou $10,000 ?

Dépêchez-vous d'en faire l'acquisition pendant l'année 1911.

Poe est destiné à devenir un important centre commercial.

Poe est situé sur la ligne principale du chemin de fer du "Grand Tronc Pacifique" entre Edmonton et Saskatoon. Cette ville se trouve dans une des plus jolies contrées fermières de l'Ouest Canadien. Tout le pays est habité par des fermiers en pleine prosperité et deviendra par conséquent le centre du marché pour le nord de l'Alberta. La région de Poe possède de riches mines de houille et est située à proximité de rivières, de lacs et d'immenses forêts dont l'accès est proche et facile. Ces ressources naturelles assurent à ceux qui y résident un coût de vie très bon marché, ainsi qu'une activité commerciale intensive, les deux éléments essentiels à l'édification d'une grande ville.

Poe, centre manufacturier.

L'emplacement de la ville et des territoires contigus se prête admirablement à la construction de grosses usines et à l'organisation de vastes entreprises de quelque espèce que ce soit et nécessitant un grand nombre d'ouvriers. Les rivières et les lacs y fournissent l'eau en abondance ; les champs riches en houille, et les forêts très fournies lui assurent un combustible peu coûteux et un matériel de construction bon marché ; les terres de fermes produisent des denrées abondantes, tous prodnits qui contribuent à la facilité de la vie. La ville est située sur la ligne principale d'un chemin de fer transcontinental, mettant à la portée de tous les plus grandes commodites de transport. En un mot, tout concourt à y assurer une main d'œuvre peu coûteuse et par conséquent à faire de Poe un des plus importants centres manufacturiers de l'Ouest.

L'emplacement dePoe fut lancé récemment sur le marché et déjà plus de 200 lots ont été vendus et même revendus avec d'importants bénéfices. La plupart de ces lots furent achetés par des représentants d'hommes d'affaires du Canada qui dès maintenant profitent de leur prévoyance et de leur perspicacité.

L'emplacement de la ville est élevé et par conséquent très propice aux besoins de la construction.

La chance

que nous mettons à votre portée sera sans effet pour vous, si vous ne possédez pas assez de décision pour agir.

Vous pouvez être très instruit, jouir d'une belle intelligence, lire une quantité de livres, voyager beaucoup et rencontrer mille moyens de faire fortune : si vous n'avez pas la décision pour mettre en pratique les conceptions de votre jugement et de votre intelligence, toutes ces qualités enviables ne vous serviront de rien, elles seront sans effet.

Les lots de Poe sont de merveilleux placements aux prix actuels.

La ville est appelée à croître rapidement.

Profitant de termes de paiements faciles il vous est aisé d'acheter, et si vous n'achetez pas immédiatement c'est parce que vous manquez de décision et vous n'égalerez jamais les hommes riches, entreprenants et intelligents que vous admirez.

La vente par "Titres Torrens".

Nous vendons les terrains de Poe par le Système des "Titres Torrens" ; cette méthode comporte la garantie du Gouvernement et offre par conséquent toute sécurité.

Prix et termes de paiement.

Les prix des lots sont de $50 à $100 et ils peuvent être achetés à terme, un dixième comptant, et la balance en dix-huit paiements mensuels égaux ; ou, le quart comptant, et la balance en dix, douze ou dix-huit mois.

Renseignements.

Nous avons établi une circulaire documentée, donnant tous les renseignoments désirables concernant la ville de Poe et son avenir. avec plan mentionnant les lots à vendre. Si vous désirez recevoir cette circulaire intéressante et détaillée veuillez couper le coupon de renseignement au coin de cette page et nous l'adresser, par la poste, nous y répondrons par retour du courrier.

Poe est une belle ville nouvelle où tout commerce ou autres professions peuvent être assurés du succès.

COUPON DE RENSEIGNEMENT

Messieurs.—Ayant l'intention d'acheter une propriété dans POE, Alta., veuillez m'adresser s. v. p. d'amples informations avec plan et liste des prix. Vous m'obligerez.

Votre dévoué

NOM.....

ADRESSE .....

"THE WALCH LAND CO."

Ventes de terrains à cultiver ou à bâtir.

Portage Ave., corner Fort st., Winnipeg, Man.

LIQUEURS EAUX MINERALES

BOÎTES

CIGARES TABAC

THE MEYER THOMAS CO., LIMITED

Téléphone
Main 4560

Edifice Coristine
Montréal.

Cigarettes et Tabacs Français

Spécialement nommés par le Gouvernement Français seuls distributeurs Canadiens pour la vente de ses marques.
Ecrivez pour les prix.

Demandez notre pipe en racine de bruyère apprétiée par tous les connaisseurs.

(GARANTIE NE BRULANT PAS.)
La seule Pipe portant l'étiquette de l'Union des Ouvriers.

GENIN, TRUDEAU & CIE.,
Fabricants et Importateurs d'Articles de Fumeurs
MONTREAL.

UN CIGARE

Qui vous dessillera les yeux.

Les Statistiques montrent que des hommes en proportion considérable ne peuvent pas distinguer le rouge du vert—ils sont atteints de daltonisme et ne le savent pas. Presque toujours un sens de différenciation d'un genre ou d'un autre nous manque. Le cigare **"Concha Fina"** fera voir au fumeur qu'il paie des prix ridicules pour des cigares importés sans obtenir pour cela un article meilleur.

Le "CONCHA FINA" Davis (Havane clair,)

Est vendu à raison de 3 pour 25c.

Il s'est acquis une renommée, de l'Atlantique au Pacifique, et sa qualité seule est le secret de son succès remarquable.

S. DAVIS & SONS, LIMITED, MONTREAL

Fabricants des fameux "NOBLEMEN", deux pour vingt-cinq cents.

Demandez le Tabac haché à fumer

RAINBOW

Manufacturé par.... THE B. HOUDE COMPANY, LIMITED, QUEBEC.

NOS PRIX COURANTS

Marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes —Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou les manufacturiers.

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

CIGARETTES	Par mille
Richmond Straight Cut No 1, 10s	11.00
Sweet Caporal, en boites de 10 ..	8.50
Athlete, boites de 10 ou pqts 10s.	8.50
Old Judge, en boites de 10s.	8.50
Gold Crest.	
En btes de 20 à coulisse 500 3.33	6.00
Vanity Fair.	
En btes de 10 à coulisse 500 3.65	7.30
Vice Roy (Petits Cigares)	
En btes de 10 à coulisse 500 4.25	8.50
New Light (tout tabac) 10s... ..	8.50
Sub Rosa (tout tabac)..	8.50
Le Roy (Petits Cigares)	
En boites de 10	8.50
Derby en pqts de 6 (600) 3.93; 10s	6.55
Old Gold, 6 (600) 3.78; 1/10s. ..	6.30
Prince, 7, (700) 4.02; 10s.	5.75
Sweet Sixteen, pqts, 7s, 4.02; 10s.	5.75
Murad, (Turques), bouts en papier	12.00
Hassan (Turques)—	
En boites de 10	8.50
Mecca (Turques)—	
En boites de 10	8.50
Mogul (Turques) bouts en papier ou en liège	12.00
Dardanelles (Turques) bouts en papier 12.25, en liège ou argent.	12.50
Yildiz (Turques) bouts en or, 10s	15.00
Yildiz Magnums, bouts en papier, en liège ou en or, 10s. et 100s.	20.00
Virginia Brights, bte de 600, $3.50	5.83
High Admiral, 10s	7.00
Gloria, 7s (700) 4.02; 10s..	5.75
Guinea Gold	12.00
Otto de Rose, 10s.	13.00
Bouquet, boites à coulisse, 7s. 350; 2.01	5.75
Pin Head, btes à coulisse, 6s. 600; 3.50	5.84
Piccadilly—	
En boites de 10	18.50
Pall Mall (Egyptiennes)—	
Bouts en liège seulement.	
En boites de 10	18.50
Pall Mall (King Size)—	
En boites de 10	25.00
Imperial Tobacco Co.'s—	
Egyptiennes No 2 (Liège ou papier)	
En boites de 10..	11.00
Imperial Tobacco Co.'s—	
Egyptiennes No 1 (Plain).	
En boites de 10..	18.00
Imperial A. A.—	
En boites plates de 10	27.00
Imperial A. A. 1—	
En boites plates de 10	35.00
Mon Plaisir—	
En boites de 20..	10.50
Duke of Durham—	
En boites à coulisse de 10	7.00
Pedro—	
En boites de 10..	7.00
Old Chum Cigarettes—	
En boites de 10	8.00
Effendi (Egyptiennes)—	
Liège ou papier.	
En boites de 10	12.00
Maspero Frères, cigarettes Nilometer—	
En boites de 10	20.00
Egyptian Deities No. 1.	
En btes de 10 à coulisse, 100 2.70	27.00
Egyptian Deities No. 3.	
En btes de 10 à coulisse, 100 2.00	20.00

CIGARETTES DE WILLS

	Par M.
Three Castles.	
Btes fer blanc herm. de 50	15.00
Btes fer bl. plates fantaisie de 10	16.00
En cartons de 10	15.00
Three Castles (Gold-tipped).	
En btes fer blanc plates de 50..	19.00
En btes fer blanc plates de 10..	20.00
Gold Flake.	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.50
En paquets de 10	12.50
En boites à coulisse de 10	12.50
Capstan (Doux).	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.00
En cartons (avec bouts) de 10..	12.50
En cartons de 10	12.00
Capstan (Moyen).	
En btes fer blanc herm. de 50..	12.00
En cartons de 10	12.00
En cartons de 10 (avec bouts)..	12.50
Wild Woodbine.	
En paquets de 10	12.50

CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER.

	Par M.
En btes fer blanc herm. de 50..	19.00
En boites de 10 rembourrées. ..	19.00

Tabacs à cigarettes.	La lb.
B. C. No 1, pqts, 1/12, btes 5 lbs.	1.00
Puritan, pqts, 1/12s, bts 5 lbs..	1.00
Athlete, paquets ou boites, 1/12, boites 5 lbs...	1.05
Derby, en boites de fer blanc ¼s.	.95
Vanity Fair, pqts, ⅛s, btes 5 lbs..	1.20
Sultana, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
" ½ & 1 lb, pqts, btes 5 lbs.	.96
Gloria, pqts, 1/12s, btes 5 lbs.. ..	1.00
Southern Straight Cut, paquets, 1/12s, btes 5 lbs.	1.00
Old Judge, pqts, 1/9s, btes 5 lbs.	1.45
Sweet Caporal, pqts 1/13s, btes 2 lbs.	1.15
Houde's Straight Cut No 1, pqts, 1/12s, boites 5 lbs..	1.00
Dufferin, pqts, 1/12s, btes 5 lbs..	1.00
Harem (Turquie), pqts, 1/16s, boites 5 lbs.	1.35
¼ lb boites de fer blanc.	1.40
Houde's (Turques)—	
1/20 pqts, 5 lbs. boites	1.70
Hochfeiner (Turques)—	
1/16 pqts, 5 lbs. boites	1.10
Osman (Turquie)—	
1/16 pqts. 5 lbs boites	1.15
Tabacs coupés à fumer.	
Old Chum—	La lb.
En boites de fer blanc, 1/6s.. ..	.95
En boites de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En boites de fer blanc, 1 lb. ..	.80
Pqts. 1/10s boites 5 lbs.	.79
En sacs, 1/5s, boites 5 lbs.. ..	.83
Puritan Cut Plug—	
Pqts. 1/11s, boites 5 lbs.	.85
En boites de fer blanc, ½ et¼ lb.	.85
En boites de fer blanc, 1/5s. ..	.93
En boites de fer blanc, 1 lb. ..	.83
Full Dress—	
En boites de fer blanc, 1/5 et½ lb	.95
Meerschaum—	
Pqts. 1/10s, boites 5 lbs.	.79
En boites de fer blanc, ½ lb. ..	.80
En sacs 1/5, boites 5 lbs.	.83
Ritchie's Smoking Mixture—	
Pqts. 1/10s, boites 5 lbs.	.80
En tins ¼ lb.	.95
Ritchie's Cut Plug—	
Pqts. 1/16s, boites 5 lbs.	.71
Unique—	
Pqts. 1/15s, boites 5 lbs.	.65
Pqts. 1 lb., boites 5 lbs.	.61
Pqts. ½ lb., boites 5 lbs...	.60
Lord Stanley—boites de fer blanc, ½ lb.	1.05
Duke's Mixture, Cut Plug—	
Pqts. 1/10 lb. cartons 2 lbs. ..	.82
Perique Mixture—	
En boites de fer blanc, 1 lb., ½ lb. et ¼ lb.	1.15
Athlete Smoking Mixture—	
½ et ¼ lb. boites de fer blanc..	1.35
Pure Perique—	
¼ et ½ lb. boites de fer blanc, pqts.	1.75
P X X X—	
1 lb. boites de fer blanc..	.95
½ lb. boites de fer blanc..	1.00
1/5 lb. boites de fer blanc.. ..	1.00
Old Virginia—	
1 lb. boites de fer blanc..	.78
½ lb. boites de fer blanc..	.80
1/16 et 1/9 pqts, 5 lbs. boites..	.72
1 lb. et ½ lb. pqts, 5 lbs. boites.	.72
Morning Dew Flake Cut—	
1/10 pqts, 5 lbs. boites	.82
1/6 boites en fer blanc..	1.00
½ lb. boites en fer blanc..	.94
1/5 sacs	.84
Blue Star—	
1/12 pqts, 5 lbs. boites	.83
Favorite—½ lb. boites en fer blanc	.78
Champaign Cut Plug—	
1/10 pqts, 5 lbs. boites	.82
1/5 boites en fer blanc	1.00
½ lb. boites en fer blanc	.96

Khaki—
1/5 boites en fer blanc 1.00
½ lb. boites en fer blanc.. .. .. .96
1/10 pqts, 5 lbs. boites .. .. .. .80
Red Star—
1/12 pqts, 5 lbs. boites .. .. .. .83
Sweet Bouquet—
½ lb. boites en fer blanc.. .. .. 1.25
Maryland—
1/12 pqts, 5 lbs. boites .. .. .. .78
¼ lb. boites en fer blanc.. .. .. .78
M. P. (Perique Mixture)—
1/11 et 1/5 pqts, 5 lbs. boites.. .88
Gold Crest Mixture—
¼ et ½ lb. boites en fer blanc.. 1.35
Social Mixture—
Pqts 1/10, boites 5 lbs. .. .. .. .75
En boites en fer blanc, ½ lb. .. .75
Seal of North Carolina—
En boites, de 1/6 et ½ lb. 1.05
En sacs, 1/6s, boites 5 lbs. 1.05
1/12, ⅛ et ¼s, pqts, boites 5 lbs. .95
Old Gold—
1/12s et ⅛s, pqts, boites 5 lbs.. .95
1/6 boites en fer blanc 1.05
¼ pqts, 6 lbs. boites .. .. .95
⅛ lb. jarres en verre 1.05
Bull Durham—
1/10 sacs, 5 lbs. cartons.. .. .. 1.25
1/16 sacs, 5 lbs. cartons.. .. .. 1.25
Duke's Mixture (Granulated)—
1/10 sacs, 5 lbs. cartons .. .. .. .85
Calabash Mixture—
1 lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.15
½ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.15
¼ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.20
⅛ lb. boites en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.35

NATIONAL SNUFF CO., LTD.

Landry's Light Snuff—

	Barillets ou Jarres
Rose No. 1	32
Merise	32
Rose extra	36
Macaba	38
Scoth (pqts 1 lb. et boîtes 5 lbs)	50
Scoth, en jarres de 5 lbs.	52

Houde's Dark Snuff—

Naturel	33
Rose No. 1	34
Rose & Bean	34
Rose Extra..	36
Merise	34
Macaba	41
Scoth en pqts 1 lb. et btes 5 lbs.	50
Scoth en jarres 5 lbs.	52

Copenhagen—en boites 1/12 lb... 90

Horseshoe—en boites de 1/12 lb. 90

Tabacs américains à fumer. **La lb.**

Pride of Virginia—
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons.. .. .. 1.33

Old English Curve Cut—
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.33
¼ lb. boites en fer blanc (fermeture hermétique) 1.40

Rose Leaf (coupé fin à chiquer)—
1 oz. bouquets, en 1 lb. drums, 1.22

Van Bibber Cut Plug.

Btes fer bl. 1/10 lb. 2½ lb. cartons. 1.28
(Foncé ou aromatique)

Mayo's Cut Plug.

Paquets 1/10 5 lbs. cartons. 1.00

Paterson's Seal—
1/5 lb. boites, cartons 5 lbs. .. 1.09

Tuxedo Granulated Plug—
1/10 boites en fer-blanc, 2½ lbs. cartons 1.35

Lucky Strike—
¼ btes en fer blanc 3 lbs. cartons 1.28
1/5 lb. boites en fer blanc, cartons 5 lbs. 1.28
1/10 lb. boites en fer blanc, cartons 2½ lbs. 1.33
½ lb. boites en fer blanc 1.26
1 lb. boites en fer blanc 1.24

Tabacs américains à chiquer en palettes.

Battle Ax—12 lbs. caddies.. .. .. .93
Piper Heidsieck—10 lbs. caddies. 1.20
Piper Heidsieck—7 lbs. caddies... 1.19
Horseshoe—12 lbs. caddies. 1.03
Star, 12 lbs. Cads.. .. .. 1.03
Climax, 12 lbs. Cads. 1.03
Spear Head, 18 lb. Cads. 1.03
Lucky Strike (Palette)—
15 lb. Caddies (Palettes 15 oz.) 1.38
Wetover (Plug)—
10 et 20 lbs. cads (Palettes 10 oz) 1.19

TABACS A FUMER DE WILLS

Capstan Navy Cut.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Mild (doux)..	½	1.33
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.61
Medium (moyen)	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.42
Full (fort)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.41

Boîtes fer blanc décorées.

Mild (doux)	1/6	1.43
Medium (moyen)	1/16	1.33
"	⅛	1.33

Capstan Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Medium (moyen)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33

Traveller.

Boîtes de fer blanc décorées à charnières..	1s	1.12
Boîtes de fer blanc décorées à charnières..	½	1.23
Boîtes de fer blanc décorées à charnières..	¼	1.23
Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Paquets plats sous étain.	⅛	1.23
Paquets plats sous étain ...	1/16	1.23

Westward Ho Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques..	½	1.33
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.33
Paquets papier étain..	⅛	1.33

Ocean Mixture.

Boîtes fer blanc rondes..	1s	1.03
Boîtes fer blanc hermétiques..	1s	1.08
Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.13
Boîtes fer blanc hermétiques..	½	1.13

Latakia.

Boîtes fer blanc hermétiques..	½	1.59
Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.58

Black Cut Cavendish.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Paquets papier et étain..	⅛	1.23

Gold Flake.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.38
Paquets papier et étain..	⅛	1.38

Liverpool Irish Twist.

Boîtes fer blanc hermétiques, 3 lbs	0.98
Tagger, rouleaux 2 lbs.,... 10 lbs.	0.98
Boîtes fer blanc hermétiques (rouleaux 2½ lbs.) .. .. 5 lbs.	0.98

Superfine Shag.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.23
Boîtes fer blanc hermétiques	⅛	1.33

Old Friend Shag.

Boîtes fer blanc hermétiques	¼	1.00

Tabacs à cigarettes de Wills.

Three Castles
Boîtes fer blanc hermétiques

Mild (doux)..	½	1.55
"	¼	1.58
"	⅛	1.58
Medium (moyen)..	¼	1.48
"	⅛	1.53

Paquets papier et étain.

Medium (moyen)..	⅛	1.38
"	1/16	1.43
Mild (doux)	1/16	1.43
"	⅛	1.43

Best Bird's Eye.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.33
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.38
Paquets papier et étain..	⅛	1.23

Bright Bird's Eye.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.10

TABAC A FUMER PLAYER.

Navy Cut.

Boîtes fer blanc hermétiques.

Mild (doux)..	½	1.35
"	¼	1.38
"	⅛	1.48
"	1/16	1.54
Medium (moyen)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33
Full (fort)..	½	1.23
"	¼	1.26
"	⅛	1.33
"	1/16	1.33

Navy Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.38
Paquets papier et étain..	⅛	1.38
Paquets papier et étain	1/16	1.38

TABAC A CIGARETTES PLAYER.

Navy Cut.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.48
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.48

TABAC A FUMER DE LA RICHMOND CAVENDISH CO.

Pioneer.

Boîtes fer blanc plates..	½	1.23
Boîtes fer blanc plates..	¼	1.23
Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Paquets papier et étain..	⅛	1.23

Richmond Smoking Mixture.

Boîtes fer blanc rondes.	¼	1.10

Gem of the Ocean Shag.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.06

Superfine Shag.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.13

TABAC A FUMER DE LAMBERT & BUTLER

Log Cabin.

Boîtes fer blanc hermétiques..	¼	1.23
Boîtes fer blanc hermétiques..	⅛	1.28

Sundried Honeydew.

Boîtes fer blanc hermétiques.. ¼ 1.38

Viking.

Boîtes fer blanc hermétiques.
Medium (moyen) .. .. ½ 1.28
Medium (moyen) .. .. ¼ 1.30
Medium (moyen) .. .. ⅛ 1.35

Varsity Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques.. ¼ 1.58

Waverley Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques.. ¼ 1.33

Frontier Mixture.

Btes rondes fer blanc herm... ¼ 1.58

Prince of Wales Mixture.

Btes rondes fer blanc herm... ¼ 1.48

Garrick Mixture.

Boîtes fer blanc hermétiques.. ½ 1.55
Boîtes fer blanc hermétiques.. ¼ 1.58
Boîtes fer blanc hermétiques.. ⅛ 1.58

TABACS A CIGARETTES DE LAMBERT & BUTLER

May Blossom.

Boîtes fer blanc hermétiques.. ¼ 1.58
Boîtes fer blanc hermétiques.. ⅛ 1.68

TABACS DE MACDONALD

Cut Golden Bar.

Boîtes fer blanc hermétiques—
Mild (doux) .. .. ¼ 1.58
Mild (doux) .. .. ⅛ 1.58
Medium (moyen) .. .. ¼ 1.58
Medium (moyen) .. .. ⅛ 1.58
Full (fort) .. .. ⅛ 1.58

TABACS A FUMER DE F. & J. SMITH

Glasgow Mixture.

Btes rondes fer blanc herm... 1s 1.28
Btes rondes fer blanc herm... ½ 1.31
Btes rondes fer blanc herm... ¼ 1.31
Btes rondes fer blanc herm... ⅛ 1.36

Sun Cured Mixture.

Btes rondes fer blanc herm... 1s 1.35
Btes rondes fer blanc herm... ½ 1.36
Btes rondes fer blanc herm... ¼ 1.38
Btes rondes fer blanc herm... ⅛ 1.38

Tabacs Ogden — **La lb.**

Beeswing—
Boîtes en fer blanc décorées, 1s. 1.10
½ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.23
¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.23
⅛ pqts, cartons 2 lbs. 1.23
1/16 pqts, cartons 1 lb... .. .. 1.25
Ogden's Navy Mixture—
⅛ et ¼ lb. boîtes en fer blanc, cartons 2 lbs. 1.23

IMPERIAL TOBACCO COMPANY OF CANADA, Limited.

(Empire Branch)

Tabacs à chiquer.

Bobs, 6s, 21 lbs et½ cads., 12 lbs. 46
Bobs, 12s, Butts, 24 lbs, ½ Butts, 12 lbs. 46
Bobs Bars, 6½ morc. à la lb., ½ Butts, 10 lbs. 46
Currency Bars, 12s, 12 morc. à la lb., Butts 24 lbs., ½ Butts, 12 lbs. 46
Currency, 2 x 4, 6½ à la lb., ½ Butts, 11 lbs. 46
Currency Navy, 12s., ½ Cads., 12 lbs. 46
Stag 5 1/3 cuts, ½ Butts, 12 lbs., boîtes, 6 lbs. 38
Old Fox, 12s, butts 24 lbs, ½ butts 12 lbs. 44
Pay Roll, 10 2/3 oz. barres, 5 morc. à la barre, 7½ morc. à la lb. butts 20 lbs. et 5½ lbs.. 56
Pay Roll, 2 x 3, 7 à la lb., 22 lbs. cads et 12 lbs ½ cads. 56
Pay Roll, barres 6 2/3 oz. (mince), 7½ m. à la lb., boîtes, 5 lbs. 56
Moose, barres 14½ oz., 5 morc. à la barre, 5½ morc. à la lb., Moose 11s. 40
Black Watch, 6s., 18 lbs., ½ Butts 9 lbs. chaque 40
Black Watch, 12s., ¼ Cads., 6 lbs. 44
Snowshoe bars, 6½ morc. à la lb., butts 22 lbs., ½ butts, 11 lbs. .. 45

Tabacs à fumer.

Amber 8s et 3s 43
Ivy 1½ x 4, 7s 17 lbs., Butts et ½ Butts 8½ lbs. 60
Shamrock 2 x 4 et Barres 6s, ½ Butts 10 lbs. boîtes 5 lbs... .. 50

Tabacs coupés à fumer.

Great West 8s pouches 45
1 Regal Cube Cut, 9s, boîtes fer-blanc 59
70

THE B. HOUDE CO., LTD., QUEBEC.

Tabacs coupés à fumer.

Trappeur—
pqts ⅛, boîtes 5 lbs. 70
sacs 1/12, boîtes 5 lbs. 32
pqts ½ et 1 lb. 48
Comfort—
sacs ⅛, boîtes 5 lbs. 30
sacs 1/10, boîtes 5 lbs. 32
sacs 1/12, boîtes 5 lbs. 40
Casino—
pqts 1/6, boîtes 5 lbs. 48
pqts ½ et 1 lb... 24
O. K. No 1—
1/6 pqts, boîtes 5 lbs. 20
O. K. Mixture—
⅛ pqts, boîtes 5 lbs. 50
Horse Shoe Solace—
pqts 1/10, boîtes 5 lbs. 32
pqts ½ et 1 lb. 40
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt. 40
boîtes en fer blanc ½ lb. 48
Gold Block—
pqts 1/12, boîtes 5 lbs... 43
sacs 1/12 et 1/7, boîtes 5 lbs. .. 50
Brown Shag—
pqts 1/10, boîtes 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb... 40
Signum Cut Plug—
sacs 1/12, boîtes de 5 lbs. 38
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 48
pqts ½ lb. 40
Carillon (à fumer et à chiquer)
pqts 1/10 boîtes de 5 lbs. 38
Como—
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 36
pqts 1/9, boîtes de 5 lbs. 35
Lion Brand—
sac papier 1/10, boîtes 5 lbs. .. 44
Houde's No. 1.—
pqts 1 lb. avec pipe dans le pqt 45
pqts 1/7, boîtes de 5 lbs. 40
pqts de ½ et 1 lb... 44
valises de 1 lb... 30
Micmac—
sacs de papier 1/10, boîtes de 5 lbs. 52
Houde's Fine Cut—
sacs papier 1/12 et 1/6, boîtes 5 lbs... 52
Hudson—
pqts 1/12, boîtes de 3 lbs. 52
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs. 52
Golden Leaf—
pqts 1/12 et 1/6, boîtes de 5 lbs. 48
boîtes en fer blanc 1 lb. 54
boîtes en fer blanc ½ lb. 58
boîtes en fer blanc ¼ lb. 65
Rainbow—
pqts 1/9, boîtes 5 lbs. 70
boîtes en fer blanc ½ lb. 73
boîtes en fer blanc ¼ lb. 78
sacs 1/5, boîtes de 5 lbs. 78
Cremo—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48
Standard—
pqts 1/9, boîtes 5 lbs. 70
Jockey—
pqts 1/12, boîtes 5 lbs. 48
Sunrise—
pqts 1/10, boîtes 5 lbs. 70
Patriot—
boîtes en fer blanc de 1 lb. .. 25
Cavendish—
pqts ½ lb. 35
Handy—
sac 1/10, boîtes 5 lbs. 70
Alice—
sacs 1 lb. 25

Tabacs Naturels, coupés, à fumer.

Parfum d'Italie—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48
Mon Ami (Pur Quesnel)—
pqts de 1/9, boîtes 3 lbs. 65
pqts de ½ et 1 lb... 50
Red Cross—
pqts de 1/10, boîtes de 5 lbs. .. 40
pqts de ½ lb. 40
sacs de 1/7, boîtes de 5 lbs. .. 55
Tiger—
pqts de 1/10, boîtes de 5 lbs... 40
Montcalm—
sacs 1 lb. 20
Zouave—
pqts ⅛, boîtes de 5 lbs. 31
pqts ½ et 1 lb. 30
Encore—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 38
sacs 1/7, boîtes 5 lbs. 48
Rouge et Quesnel—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 38
pqts 1/5, ½ et 1 lb. 35
Mon Plaisir—
pqts 1/9, boîtes de 2 et 5 lbs... 70
Quesnel—
pqts ¼, ½ et 1 lb. 40
Houde's Best one dollar Mixture—
pqts 1/10 lb., boîtes 5 lbs. 80
pqts ¼, ½ et 1 lb. 80
Gold Cross—
pqts ⅛, boîtes de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb. 50
Napoléon—
pqts 1/10, boîtes de 4 lbs. 40
pqts ½ et 1 lb. 35
Blue Cross—
pqts ⅛, boîtes de 5 lbs. 32
pqts ½ et 1 lb. 30
Houde's Sixty cents—
pqts 1/7, boîtes de 5 lbs. 50
Bellefeuille—
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs. 24
pqts 1/3 lb. 24
pqts de 1 lb. 20
Houde's Quesnel—
pqts 1/14 et ⅛, boîtes de 5 lbs. 60

Iroquois—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 40

Prairie—
pqts 1/10, boîtes de 5 lbs. 38

Rouge—
pqts 1/6, boîtes de 5 lbs. 24
1 lb. 20
½ lb. et ¼ lb. 24

Golden Broom—
boîtes en fer blanc 1/6 lb. en boîtes de 10 lbs. 40

Tabacs à Cigarettes

Rugby—
1/9 (boîtes à coulisse), boîtes 5 lbs... 67
pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. 60
pqts ½ et 1 lb. 60

Petit Bleu—
pqts 1/12 et ⅛, boîtes de 5 lbs. 50
pqts ½ et 1 lb., sous étain 40

L. L. V.—
pqts ½ lb., sous étain 40
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48

Petit Poucet—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 48

Le Petit Jaune—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 46

Snowboda—
boîtes à coulisse 1/9, boîtes 5 lbs. 64

Carlo—
pqts 1/14, boîtes de 5 lbs. 55

Ali Baba—
pqts ¼, boîtes de 5 lbs. 60
boîtes à coulisse 1/9.. 65

Tabac Turc, Yafa, à Cigarettes—
pqts 1/12, boîtes de 5 lbs. 80
pqts ¼ lb. 80

Tabac coupé fin, à chiquer

Chocolate Fine Cut—
boîtes en fer blanc 1 lb... 65

Tabac à chiquer en tablettes

Spun Roll—
boîtes 1/16 et 1 lb. 60

Tabac naturel coupé et pressé

Orignal—
pqts ¼ et ⅛, boîtes de 5 lbs. .. 60

Coupé, Tranché ou Palettes.

Transfer—
boîtes à coulisse 1/7, boîtes 5 lbs. 50

Atlas—
1/7 (boîtes à coulisses), bts 5 lb. 49

Bamboo (Curved Cut)—
boîtes en fer blanc, 1/10, bts 3 lbs. 75

Caribou—
boîtes 1/7, boîtes de 5 lbs. 50

NOS PRIX COURANTS

Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents ou manufacturiers.

Martell & Co., Cognac (4) — La cse

Une Etoile	12 Bout.	12.75
3 Etoiles	"	16.00
V. O.	"	17.25
V. S. O. P.	"	18.75
V. V. S. O. P. . . .	"	38.00

Jules Robin & Cie., Cognac (4)

Bouteilles	9.50
24 Flasks	10.00
En fûts . . . . . le gallon	4.25

ABSINTHE — La cse

Gem. Pernod (1) 24 bout. litres	14.00
Gemp. Pernod (14)..	13.50
Pernod Fils (12)..	14.50
Jules Pernod (2)	
12 bouteilles, litres	11.50

AMERS

Amer Picon (12)..	11.00
L. C. F. C. (1)	
Jamaica .. ..chop.	6.00
Celery.. .. .. chop.	6.00
Girlings Orange **(14)**	9.00
Levert & Shudel Orange **(14)** ..	9.00
Tot (14)	7.50

APERITIFS

Bacchus (2)	
12 bouteilles, litres	8.00
Delor & Cie (2)	
Caisse de 12 bouteilles	12.50
Dubonnet (1)	
Litres.	10.00
Stone's Lime Juice, 12 pintes **(5)**	3.00
" Lime Juice Cordial, 12 pts.	3.00

BIERES

	Pts.	Chop.
Bass' (4)		
Emb. par E. & J. Burke.	2.65	1.65
Bass' (4)		
Emb. par C. G. Hibbert.	2.65	1.65
Bass & Co.'s Ale		
Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)		
Pintes		2.65
Chopines..		1.65
Splits..		1.20
Bass' (14) Moline Co.		
Marque Monkey.	2.60	1.70
Marques Monkey, Nips ..		1.15
Bass R. Porter & Co., (14)		
Marque Bull Dog .. .. pintes		2.60
Marque Bull Dog .. .. chop.		1.70
Marque Bull Dog.. .. .. splits		1.15

Bass' (2)
Emb. par W. E. Johnson & Co.

	pts.	chop.	splits
Doz.	2.40	1.50	1.00

Bass' (6)	pts.	chop.
Bull's Head..	2.65	1.65

Bass & Co. (6) — en fûts

Hhds..	40.00
Bbls	28.25
India Pale, Kilderkins, 18 gals.	15.00
India Pale, Firkins, 9 gals . .	8.00
No 1, Winter ale, Firkins, 9 gals.	10.00
Castre Brand, Bout. grès chop.	1.65

Pabst (1) — chopine

Export, 10 doz.	12.75
Blue Ribbon, 10 doz.	13.75

BIGARREAUX

P. A. Price (1)	La doz.
Bigarreaux au Marasquin	
Bouteilles	7.00
½ "	4.00
¼ "	2.75
⅛ "	2.10
Teysonneau (12)	
Bigarreaux au Marasquin.	8.00 9.00

BOURGOGNES BLANCS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Chablis, par cse de bout. . 7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.

Bouchard, Père & Fils (12)

	bout.	½ bout.
Chablis	8.00	9.00
Chablis, 1889	11.75	

J. Calvet & Cie (6)

Chablis	11.50	12.50

F. Chauvenet (15)

Montrachet (mar. Guiche)	20.00	10.00
Chablis Supérieur	7.25	8.25

Dufouleur Père & Fils (14)

Chablis	7.00	8.00
Meurseault..	12.00	13.00

C. Marey & Liger-Bélair (4)

	Bout.	½ bout.
Chablis	8.50	9.50

Morin, Père & Fils (2)

Chablis, 1898	7.50	8.50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bouchard, Père & Fils (12)

Bourgogne Mousseaux ..	15.00	16.50
Beaune	17.00	18.50
Nuits	19.00	20.50
Chambertin..	22.50	24.00

J. Calvet & Co., Bordeaux, France (6)

Pommard, Cachet Rose ..	22.00	24.00
Chambertin, Cachet Rouge	22.00	24.00

Dufouleur Père & Fils (14)

Nuits..	16.00	17.00
Pink Pearl (ligne spé.)..	18.00	19.00
Chambertin..	20.00	21.00

M. Marey & Liger-Bélair (4)

Nuits — rouge..	17.00	18.50

Morin, Père & Fils (2)

Sec-Mousseux	12.50	13.50

A. Lalande & Cie (5)

Chambertin..		16.00

"Oeil de Perdrix" (2) 12.00 14.00

BOURGOGNES ROUGES

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)
VD Mâcon par cse de bout. .. 6.50
VD Beaune, par cse de bout.... 7.50
½ bout., $1.00 par caisse extra.

Bouchard, Père & Fils (12)

Mâcon	6.50	7.50
Beaujolais	8.00	9.00
Beaune..	9.00	10.00
"Club"	7.00	8.00
Pommard..	10.00	11.00
Nuits	12.00	13.00
Chambertin	16.50	17.50
Clos de Vougeot	22.00	23.00

J. Calvet & Cie (6)

Beaune, 1889	9.00	10.00
Pommard, 1887.	11.50	12.50
Volnay, 1889	13.75	14.75
Chambertin, 1887	18.00	19.00

F. Chauvenet (15)

Clos-de-Vougeot	25.50	26.50
Chambertin..	18.50	19.50
Romanée	18.50	19.50
Corton (Clos-du-Roi). ..	15.50	16.50
Nuits..	13.00	14.00
Volnay	12.50	13.50
Pommard	11.50	12.50
Beaune	10.00	11.50

Moulin-à-Vent. Maçon vieux		
Supérieur	9.00	10.00
Beaujolais	7.00	8.00
Mâcon (Choix)	6.50	7.50

Dufouleur Père & Fils (14)

Mâcon	6.00	7.00
Beaujolais	6.50	7.50
Moulin à Vent	7.00	8.00
Beaune	8.00	9.00
Nuits	9.00	10.00
Volnay	9.50	10.50
Pommard	10.00	11.00
Corton	12.00	13.00
Chambertin	14.00	15.00
Clos Vougeot	18.00	19.00

A. Lalande & Cie (5)

Mâcon	4.40	5.40
Beaujolais	5.00	6.00
Pommard	6.60	7.60
Beaune	6.00	7.00

M. Marey & Liger-Bélair (4)

Beaujolais	6.25	7.25
Mâcon	6.50	7.50
Beaune	6.75	7.75
Pommard	8.50	9.50
Nuits	13.00	14.00
Chambertin	16.50	17.50

Morin, Père & Fils (2)

Mâcon	5.00	6.00
Beaume	7.00	8.00
Pommard	6.50	7.50
Nuits	8.50	9.50

Chanson, Père & Fils (5)

Bourgogne Royal	10.00	11.00

CHAMPAGNES

	Bt.	½ Bt.	Splits
C. A. Cardinal (2)			
Extra Dry	12.50	13.50	14.50

	Bout.	½ Bout.
Deutz & Gelderman (14)		
Gold Lack Brut, 1898	31.00	33.00
Extra sec, 1900	28.00	30.00

	Bt.	½ Bt.	Splits
Duc de LaGrange (2)			
Sec	9.00	10.00	11.00

	Bout.	½ Bout.
Duc de Montlouis (1)		
Cuvée Réservée	10.00	11.00
Carte Noire	12.50	13.50
Carte D'Or	14.00	15.00
Carte Blanche ¼ bout.	15.00	12.50	13.50

	Bt.	½ Bt.	Splits
Duc d'Origny (2)			
Louis Duvau (5)	13.50	15.00	

	Bt.	½ Bt.
Gratien & Meyer (14)		
Caisses ou paniers	13.00	14.00

Heidsieck & Co. (5)

Dry Monopole	31.00	33.00

Edmond Massé & Fils

Carte Noire	10.00
Carte Blanche	14.00
Carte Or	20.00

Moët & Chandon (7)

White Seal, very dry	28.00	30.00
Brut Imperial	31.00	33.00
Imperial Crown, Brut	40.00	42.00

G. H. Mumm & Co. (6)

Extra Dry	30.00	32.00
Selected Brut	33.00	35.00
Cordon Rouge	33.00	35.00
Selected		
Brut, Vintage, 1900	40.00	42.00
Brut, Vintage, 1898	45.00	
Brut, Vintage, 1895	52.00	
Cordon Rouge Brut, Vintage 1904	36.00	38.00
Cordon Rouge Brut, Vintage 1898	45.00	

	Bt.	½ Bt.	Splits
Piper-Heidsieck (2)			
Sec	28.00	30.00	32.00
Très sec	30.00	32.00	34.00
Brut	28.00	30.00	32.00

Escompte de commerce 10%.

	Bt.	½ Bt.
Louis Roederer (1)		
Grand Vin sec	28.00	30.00
Vin Extra sec	28.00	30.00
Brut spécial Cuvée	30.00	32.00

Ve Pommery, Fils & Cie (12)

Sec, ou Extra Sec	28.00	30.00
Brut (vin naturel)	30.00	32.00

CIDRE

	La cse
"Land of Evangeline" (7)	
Pintes	2.25
Chopines	1.75
Splits	1.10

CLARETS

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)

Purs Clarets Français.

Médoc ½ Bout.	4.00
VD 6 Grand Ordinaire, par cse "	4.50
VD 5 Première Côte, par cse "	4.75
VD 4 Moulin supérieur, par cse "	5.50
VD 3 Grand Cantenac, par cse "	0.75

½ Bout., $1.00 par caisse extra.

En fûts, en Hhds, demi-quart et 8ème de Hhd., depuis $1 par gallon.

	Bt.	½ Bt.
Barton & Guestier (4)		
Floirac	5.00	6.00
Médoc	5.25	6.25
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Bailtailey	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Château Léoville	20.00	21.00
Château Larose	20.00	21.00
Château Margaux	24.00	25.00
Château Lafitte	24.00	25.00

Bordeaux Claret Co. (14)		
Côtes	3.50	4.50
Bon Paysan	3.60	4.60
Bon Bourgeois	4.00	5.00
St-Julien	4.50	5.50
Montferrand	5.00	6.00
Château Brûlé	5.00	6.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Pontet Canet	9.00	10.00

	Bt.	½ Bt.
J. Calvet & Co. (6)		
St-Vincent	3.50	4.50
Médoc	4.50	5.50
Floirac	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50

Château Lascombe (1)

Margaux	2.50	3.25

	Brl.	½ Brl.
Delor & Cie (2)		
Palus gal.	0.95	1.05
Château Montferrand	1.00	1.10
Tivoli	1.10	1.20
Fronsac	1.15	1.25
Bas Médoc	1.35	1.50

	12 bt.	24½ bt.
Médoc cse.	4.00	5.00
St Julien	4.50	5.50
St-Estephe	5.00	6.00
Château des Jacobins	5.50	6.50
Panillac	5.50	6.50
St-Emilion	6.00	7.00
Château Pontet Canet	6.00	7.00
Château Pape Clément	10.00	11.00

J. Dutrenit & Co. (14)		
Bon Bourgeois	4.00	5.00
Château Brûlé	5.00	6.00
Margaux	7.00	8.00
Pontet Canet	9.00	10.00

Faure Frère (3)		
Bon Bourgeois	3.00	4.00
Côtes	3.50	4.50
Bon-Ton	4.00	5.00
St-Emilion	4.50	5.50
Ch. Dugay	6.00	7.00
Floirac	4.50	5.50
Médoc	5.00	6.00
Margaux	5.50	6.50
St-Julien	6.00	7.00
Pontet Canet	9.00	10.00
Château Gruaud Larose	12.00	13.00
Côtes le gallon	0.00	1.00

	qts.	pts.
Fleury & Fils (2)		
Médoc	2.50	3.00

L. Gaudin & Cie (1)		
St-Julien	3.00	3.50
St-Estèphe	3.25	3.75

Nathaniel Johnston & Fils (12)		
Ordinaire	4.25	5.25
Château Chamfleuri	4.25	5.25
St-Loubès	5.25	6.25
"Club"	5.50	6'50
Médoc	5.75	6.75
Margaux	6.00	7.00
St-Julien	6.00	7.00
St-Estèphe	7.00	8.00
Château Dauzac	9.50	10.50
Pontet Canet	11.00	12.00
Margaux Supérieur	11.00	12.00
Château Beaucaillou	15.00	16.00
Château Léoville	19.00	20.00
Château Larose	19.00	20.00
Château Margaux	21.00	22.00
Château Lafitte	22.00	23.00

A. Lalande & Cie(5)		
1893 Médoc	4.40	5.40
1890 Floirac	4.40	5.40
1889 St-Julien	4.80	5.80
1893 St-Emilion	5.20	6.20
1890 St-Estèphe	5.20	6.20
1889 Château Pontet Canet	6.80	7.80
1889 Château Léoville	11.00	12.00
1889 Château Lafitte	14.00	15.00

Latreille & Cie (2)		
St-Julien	2.50	3.00

V. Pradel & Cie. Médoc (2)	3.25	3.75
P. Vernot & Cie St-Julien (2)	3.25	3.75

COCKTAILS

	La cse
Cook & Bernheimer Co. (14)	
Manhattan, Martini, Tom Gin, Vermouth, Gin, Whiskey, American	9.50

Eagle Brand (1)	
Manatthan	8.25
Brandy	8.25
Whisky	8.25
Martini	8.25
Gin	8.25

G. F. Heublein Bros. "Club" (5)	
Manhattan, Martini, Whiskey, Vermouth, Old Tom, ou assortis	12.75

	La cse
D. McManamy & Co.'s (19)	
"Saratogo" Manhattan Club Whiskey Brandy, Holland Gin	8.25

COGNACS

Balzac à preuve (7) gall.	4.00

	La cse
Bisquit, Dubouché & Cie (5)	
* Bout.	9.50
10 ans d'âge Bout.	12.50
Old Liqueur, 20 ans d'âge. Bout.	16.00
* ½ Bout.	17.00
V.V.S.O.P., 55 ans d'âge, Bout.	45.00
Au gallon	4.10 à 10.00

	1 cse	5 cses
Boulestin & Cie (1)		
* Bout.	12.00	11.75
* 24 flasks	13.00	12.75
* ½ Bout.	13.00	12.75
*** Bout.	15.00	14.75
V. S. O. P. Bout.	20.00	19.50
V. V. S. O. P. Bout.	28.00	27.50
1846 Bout.	45.00	.....

Boutelleau, Fils (14) — La cse

Colombe .. .. Bout. 9.00
Colombe.. .. .. .. Demi-Bout. 10.00
Colombe .. .. 32 flasks 11.00
V. S. O. P. 1855.. .. .. Bout. 18.00
Doctor's Special .. .. .. Bout. 11.00
V. O. 1875 .. .. Bout. 13.50
Boutelleau (14) en fûts, gal. 4.00 à 4.75

Jos. Brémon & Co. (14) — La cse

*** .. ..Bout. 5.50
*** .. .. flasks 6.50
***.. .. .. ½ flasks 7.50
Sorin (14) en fûts, gal .. 4.25 à 5.50
Sauvion (14) en fûts, gal. .. 5.00 à 6.50

J. M. Boutin & Cie (2) — La cse

Marque Alligator .. .. ..Bout. 8.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

Carlat & Co. (14) — La cse

Bouteilles 7.00
½ Bouteilles 8.00

C. D. A. Brandy Liqueur (14)

50 ans d'âge 36.00

Jules Coadon & Co. (6) — La cse

12 Bouteilles.. .. .. 8.00
24 flasks 9.00
Au gallon .. .. 3.90 à 4.50

Cognac City Distillers Association (14)

*** .. .. Bout. Ord. 9.00
*** .. .. Bout. Foncées 9.00
*** .. .. ½ Bout. 10.00
*** .. .. Flasks (32) 10.50
Doctor's Friend.. .. .. Bout. 10.00
Gold Seal Flutes.. .. .. 10.00
V. O. 12 ans 12.00
V. S. O. P. 20 ans 15.00
X. X. O. 1875 .. .. 23.00
Liqueurs 50 ans, Réserve 36.00
En Fûts .. .. 4.00 à 4.50

Clouret (7) 10.00

	au gal.
3 Grapes, Vieux	3.75 à 4.00
V. O.	3.95 à 4.15

Comandon & Co. (6) — La cse

Special 9.50
Réserve extra 10.50
Réserve 1878.. .. ..12.50
** et X. O. 15.00
V. S. O. P. 16.50
Au gallon .. .. 4.50 à 7.50

Chs Couturier & Cie (2) — La cse

*** 7.50
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.

	Au gal.
En fûts	3.75 à 4 00

	La cse
48 Flasks..	10 00
1 Etoile..	Bout. 11.50
3 Etoiles..	Bout. 14.00
V. S. O.	Bout. 16.50
V. S. O. P.	Bout. 18.25

Dervos & Cie (1) — 1 cse 5 cses

Bouteilles..	8.00	7.75
½ Bouteilles..	9.00	8.75
24 Flasks n. c.	9.00	8.75

M. Durand & Cie (1) — La cse

*** Bouteilles	5.50
*** ½ Bouteilles	6.50
*** ¼ Bouteilles	7.0[illegible]
16 flasks	5.5[illegible]
24 flasks n. c.	6.00
32 flasks	6.75
48 ½ flasks n. c.	7.00

V. Fournier & Cie. (1)

12 Bouteilles Pintes, Spécial .. 9.00
12 Bouteilles Pintes, 7 ans .. 10.00
12 Bouteilles Pintes, 12 ans .. 11.50
12 Bouteilles Pintes, 20 ans .. 14.00
12 Bouteilles Pintes, Médicinal. 12.00
12 Bouteilles Pintes, 1 Etoile . 12.00
12 Bouteilles Pintes, 3 Etoiles . 14.00

Fromy & Rogée & Cie (6)

Médical Réserve 12.00
Médical Réserve, V. O. 15.00

Gonzalez, Staub & Cie (1) — La cse

Bouteilles 9.00
½ Bouteilles 10.00
24 flasks 10.00

Jimenez & Lamothe (14)

*** .. .. Bout. 11.00
1865 Liqueur .. .. Bout. 18.00
En fûts .. .. 4.50 à 4.75

Lagrange & Co. (14)

V. O. .. .. Bout. 7.00
V. O. .. .. 24 flasks 8.00
V. O. .. .. 48 flasks 9.00

Lucien Foucauld & Cie. (9)

Bouquet .. .. Bout. 9.50
Bouquet .. .. ½ Bout. 10.30
Bouquet .. .. 32 Flasks 11.45
Médico-Tonic .. .. Bout. 11.50
X X X .. .. Bout. 12.00
X X X X* .. .. Bout. 14.00
V. S. O. P. .. .. Bout. 17.00
V. V. S. O. P. .. .. Bout. 22.00
1847 .. .. Bout. 48.00

De Luze, Fils Aîné (1)

12 Bouteiles Pintes 7.50
24 Bouteilles Chopines 8.50
24 Flasks 8.00
48 Flasks 8.50

F. Marion & Cie (2)

*** .. .. Bout. 6.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

	Au gal.
En fûts	3.40 à 3.75

Moutet (7)

Bouteilles.. .. .. 16.50

	Au gal.
En fûts pour coupage	7.00

Otard, Dupuy & Cie (15) — La cse

Spécial .. .. Bout. 9.50
Une étoile .. .. Bout. 12.00
Deux étoiles .. .. Bout. 14.00
Trois étoiles .. .. Bout. 16.00
V. S. O. P... .. .. Bout. 17.00
Au gallon depuis 5.00

Parville & Cie (2) — La cse

***.. .. .. 12s Bout. 5.00
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

C. Pluchon & Cie (1) — 1 cse 5 cses

Bouteilles 7.25 7.00

Quantin & Co. (6) — La cse

*** .. .. Bout. 9.50
Au gallon .. .. 4.25 à 5.50

Régnier & Cie (14)

***	Bout.	5.50
***	Flasks	6.50
***	½ Flasks	7.50

Renault & Cie (12)

*	Bout. 10.00
V. O.	Bout. 12.00
3 étoiles S. V. O.	Bout. 15.00
V. S. O. P.	Bout. 21.00
Club	Bout. 18.00
50 ans d'âge	Bout. 40.00
Au gallon..	4.00 à 10.00

Ph. Richard (2)

S. O., 40 ans	Bout. 25.00
20 ans flûtes	Bout. 16.00
Médicinal	Bout. 14.50
V. S. O. P.	Bout. 12.25
Special Reserve	Bout. 11.00
V. S. O. P.	Bout. 10.50
V. O.	Bout. 9.00

En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

	Au gall.
Ph. Richard (2)	3.50 à 6.50

J. Denis Henry Mounié & Co. (7) Union Vinicole des Charentes et de la Gironde (14) — La cse

St-Julien	5.50	6.50
Château Pontet Canet 1905	12.00	13.00
Château Lafite let Vin..	16.50	17.50
Château Lafite 1905.. ..	17.50	19.00
Château Margaux 1905 ..	18.00	
Château Margau 1907 ..	18.00	
Château Mouton Rothschild 1905	19.00	20.00
Château Latour 1905.. ..	19:20	20.00

Valin & Frère (2) XXX .. Bout. 4.50
En caisse de 24 ½ bouteilles et en caisse de 24 flasks, $1 de plus par caisse.
En caisse de 48 ¼ de bouteilles et en caisse de 48 ½ flasks, $2 de plus par cse.

EAUX

Apenta Hungarian, Aperitive (5) — La cse

25 Pintes	6.25
50 Chopines..	9.50
Gazeuse, Splits..	5.50

Apollinaris (5)

50 Pintes	7.50
100 Chopines	10.00
100 Splits	8.58

S. Birch & Co. (14)

Ginger Ale	Bombays	1.35
Ginger Ale	Splits	0.90
Soda	Bombays	1.25
Soda	Splits	0.90

Cantrell & Cochrane (4) — La doz.

Belfast Ginger Ale	1.40
Club Soda	1.40
Seltzer	1.40
Potass Water..	1.40
Dry Imperial Ginger Ale	1.50

Schweppe's, de Londres (12) — La doz.

Soda Water Co. Cylindres, pr. 2.	1.35
Soda Water, Bombays, pour 3...	1.50
Soda Water, Splits, pour 1	0.90
Dry Ginger Ale Champagne, Pts.	1.35
Dry Ginger Ale Champagne, Spl.	0.90
Seltzer	1.40
Ginger Beer	1.25

Vichy (2) — La cse

La Capitale, 50..	Bout.	5.00
La Sanitas (gazeuse) 50..	Bout.	8.00
La Sanitas, 100..	½ Bout.	9.00
St-Nicolas	50 Bout.	7.00
La Neptune	50 Bout.	6.00

Vichy Limonade (2)

	50 Bout.	50 ½ Bout.
La Savoureuse, caisse	7.50	5.00
La St-Nicholas, caisse	7.50	5.50

Vichy St-Yorre (14) — La cse

Source Spéciale.. .. .. 8.00

Bassin de Vichy (1)

Source St-Louis, 50 Bouteilles.. 8.00

EAU MINERALE FRANÇAISE

PERRIER (6)

Caisse, 50 quarts 7.50
Caisse, 100 pints 10.50
Caisse, 100 splits 8.50

Prix spéciaux pour lots de 25 caisses

GINGER ALE IMPORTE

Belfast Mineral Water Co. (2) — Doz.

Traders Brand, Extra Dry ord.
½ Bout. 0.90

GINS

Boll & Dunlop (7) — La cse

Caisses Rouges.. .. .. 11.50
Caisses Vertes 6.25
Caisses Violettes 5.25

Au gall.

En fûts 3.50

Burnett (15)

London Dry 7.50
Old Tom.. .. .. 7.50

John de Kuyper & Son (4)

Caisses Rouges. 15s 11.75
Caisses Vertes.. .. .. .. 12s 6.25
Caisses Violettes.. .. .. 24s 5.50
Au gallon.. .. .. 3.15 à 3.30

Blankenheym & Nolet (14)

Marque "Clef" caisses rouges.. 10.50
Marque "Clef" caisses vertes.. 5.00
Marque "Clef" caisses violettes. 5.00
Au gallon.. .. .. 3.00 à 3.25
Dutch Dry Gin.. .. .. 7.50

Africander (12).. .. .. 10.50
Africander, chopines (24).. .. .. 11.50

Greenless & Co. (14)

Old Tom Gin 6.50
London Dry Gin.. .. .. 6.50
Au gallon .. .. 2.50 à 3.00

Herman Jansen Schiedam (2)

(Marque Gold Finch) — La cse

10 ans, Cruches Cristal, 1-16 g. 24s 7.50
10 ans, Cruches Cristal, ⅛ gal. 12s 7.00
10 ans, Cruches Cristal, ¼ gal. 24s 12.00
Caisses jaunes, Bt. Blanches, 15s 12.00
Caisses bleues, Bt. Blanches, 12s 6.00
Caisses bleues, Flasks Blancs, 24s 8.00
Caisses rouges, Bt. Noires, 15s 10.95
Caisses vertes, Bt. Noires 12s 5.00
Caisses violettes, Bt. Noires, 24s 5.00

P. Hoppe, "Night Cap" (1)

Caisses rouges 10.00
Caisses jaunes 11.00
Caisses vertes 4.75
Caisses bleues.. .. .. 5.50
Caisses violettes 2.50
Au gallon 3.05 3.25

P. Hoppe, "Imperial" (1)

Caisses vertes 4.75
Caisses violettes 2.50

Netherland's Steam Disty. Co. (6)
Kiderlen's "Croix d'honneur"

Caisses rouges 11.25
Caisses vertes 6.00
Caisses violettes 5.25
Cruchons verre—12s 3 gals.. .. 11.75
Cruchons verre—24s 3 gals.. .. 12.75
Cruchons verre—12s 5 gals.. .. 17.50
Au gallon 3.00

A. C. A. Nolet, Schiedam (5)

Caisses Rouges. 10.75
Caisses Vertes 6.00

John Robertson & Son, London.

GRAVES SEC

Adet Seward & Co., Bordeaux (7)

VD Graves, par caisse de bout. 6.50
½ Bout., $1.00 par caisse extra.

HOCKS (Non Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)

Bout. ½ Bt.

Laubenheimer 6.00 7.00
Niersteiner 7.50 8.50
Hockheimer.. .. .. 10.00 11.00
Rudesheimer. 12.00 13.00
Liebfraumilch 15.00 16.00
Marcobrunner 18.00 19.00
Schloss Johannesberg.. .. 25.00 26.00
Steinwein.. .. .. 10.50 11.50

HOCK (Mousseux)

H. Sichel Söhne (14)

Extra Dry 17.50 19.00

LAGERS

Miller Brewing Co. (2) — Le brl.

Marque "High Life", 10 doz. .. 12.50
Malt Extract, 8 doz. 15.60
Malt Extract, doz. 2.00

Blatz Brewing Co. (5)

Export 12.50

LIQUEURS FRANÇAISES

Bénédictine (12) — Ltr. ½ Ltr.

12 litres 20.00 21.00

Briand & Jaquet (1) — La cse

Cherry Whiskey 7.50
Blackberry Brandy 7.50
Apricot Brandy.. .. .. 10.00
Peach Brandy 10.00
Strawberry Brandy 10.00
Kummel 10.00
Anisette 10.00
Cherry Brandy.. .. .. 7.50
Crème de Menthe Verte, Bout. 9.00
Crème de Menthe Verte, carafes 10.00
Crème de Menthe Blanche.. .. 9.00
Crème de Cassis 9.00
Curaçao Oronge, bouteilles.. .. 9.00
Curaçao Orange, Cruchons. .. 10.00
Sirop de Grenadine 7.00
Maraschino 10.00

Marie Brizard & Roger (12)

Anisette 13.50
Curaçao, Orange ou Blanc 12.50
Marasquin 13.00
Kummel, Superfin 12.00
Kummel Cristallisé 12.50
Green Peppermint. 13.00
Crème de Menthe, Blanche. .. 13.00
Cherry Cordial.. .. .. 12.50
Cherry Brandy.. .. .. 12.50
Blackberry Brandy 12.50
Kirsch 15.50
Bitter Triple 12.00
Liqueurs assorties.. .. .. 13.00
Crème de Menthe Verte 13.00
Crème de Moka 13.00
Crème de Cassis 13.00
Crème de Noyau 13.00
Eau-de-vie de Dantzik 13.00
Orange Bitters.. .. .. 9.50
Punch au Kirsh 11.00
Peach Brandy 15.00

Chartreuse St-Denis (2) — Bt. ½ Bt.

Verte.. .. .. 10.50 11.50
Jaune.. .. .. 10.50 11.50

Alex Droz & Cie (12)

Crème Cacao-Chouva 16.00 17.00

Frémy Fils (12)

Cherry Whiskey (Chesky). 16.00 17.00
Orange Whiskey. 14.00

P. Garnier, Enghien (2)

Liqueur d'Or. 19.00 20.00
Marasquin 11.00 13.50
Blidah, Liq. de Mandarine 19.00
Crème de Menthe verte. .. 12.50
Crème de Menthe blanche 12.50
Abricotine 19.00
Pousse Café.. .. .. 12.50
Monastine. 20.00 22.00
Curaçao Rouge Sec. 12.50
Curaçao blanc très sec. .. 15.50
Fine Orange, Cruchons... 26.00 30.00
Fine Anis, Cruchons... .. 25.00 30.00
Liqueurs assorties, cse 48
¼ bouteilles. 21.00

Girling Bros. (14)

Sloe Gin 12.00

Greenless & Co. (14)

Sloe Gin 8.50

E. Jattam (14)

Sloe Gin 13.50

Jules Lamothe (14)

Cherry Whiskey 9.00

Levert & Schudel (14)

Crème de Menthe.. .. .. 12.00
Anisette 12.00
Curaçao 12.00
Maraschino.. .. .. 13.00
Sirop de Grenadine 8.50
Apricot Brandy.. .. .. .. 12.00
Crème de Cassis 12.00
Kirsch 12.00
Crème de Cacao. 13.00
Kummel Doppell 13.00
Kummel Cristallisé. 13.00
Kummel Extra Sec. 13.00

H. Odewahn (14)

Cherry Brandy.. .. .. .. 12.00

C. Terrand (14)

La petite Chartreuse.. .. 18.00 19.00

Tournel & Fleury (2) — Bts.

Anisette 8.00
Cherry Brandy 8.00
Crème de Menthe 8.00
Cherry Whiskey 8.00
Crème de Cacao 8.00
Crème de Cassis 8.00
Curaçao 8.00
Kirsh 8.00
Kummel 8.00
Sirop Grenadine 6.00

Wilson's (14)

Blackberry Brandy 9.00
Royal Crown 7.00
Wallace Cherry Brandy.. .. .. 9.00

MADERE

Cossart, Gordon & Co. (5)

Au gallon.. .. .. 2.50 à 9.00
London Style.. .. .. .. La cse 10.00

Meagher Bros. & Co., Limited

AGENTS

MONTREAL

MALAGA

G. Pims & Co. (2) — La cse
Pintes .. 7.50

MOSELLE

	Bt.	½ Bt.
Deinhard & Co. (4)		
Brauenberger	9.00	10.00
Piesporter	10.00	11.00
Berncasteler Doctor	15.00	16.00
Crown Mousseux	18.50	20.00
Nonpareil Mousseux	24.50	26.00
Kock, Lauteren & Co. (12)		
Zeltinger	8.00	9.00
Brauenzerg	7.50	8.50
Pisport	8.50	9.50
Scharzberg—1895	14.00	
Moselle Mousseux	18.00	19.50
H. Sichel Sôhne (14)		
Moselle non Mousseux		
Zeltinger	6.00	7.00
Brauenberger	8.00	9.00
Erderner Treppchen	10.00	11.00
Bernscastler Doctor	12.50	13.50
Moselle Mousseux		
Muscatel ou Extra Dry	17.50	19.00

	qts.	pts.
P. J. Valckenberg, Ltd. (6)		
Piesporter	8.50	9.50
Zeltinger	9.00	10.00
Braünberger	15.00	16.00
Berncastler Doctor	16.50	17.50

OLD TOM & DRY GINS

Booth (4) — La cse
London Dry .. 8.00
Old Tom .. 8.00

Cold & Co. (1)

Sloe Gin	Pintes	10.00
Old Tom	Pintes	6.00
Old Tom	Chopines	7.00
London Dry	Pintes	6.25
London Dry	Chopines	7.25

Finsbury Distillery Co., Londres (6)

London Dry	Pintes	7.50
Old Tom	Pintes	7.50

Girling Bros. (14)
Sloe Gin .. 12.00

Gordon (12)
London Dry .. 7.50
Old Tom .. 7.50
Sloe Gin .. 9.25

Greenless & Co. (14)
Old Tom .. 6.50
London Dry .. 6.50
Au gallon .. 2.50 à 3.00

Imperial Wine Co. (6)
London Dry .. 6.50
Old Tom .. 6.50

J. W. Nicholson & Co. (5) — La cse
Old Tom .. 7.75
London Dry .. 7.75
Sloe .. 12.25

G. Pims & Co. (2)
Pintes .. 7.50

John Robertson & Son, Ltd. (7)
(Marque Centurian)
Old Tom .. 8.00
London Dry .. 8.00
Sloe .. 11.00

Wilson (14)
Royal Crown Old Tom .. 6.50
Au gallon .. 2.00 à 3.00

OPORTO

Stormont Tait & Co. (1)
* .. 6.00
** .. 7.00
*** .. 8.00
Discovery .. 9.50
House of Lords .. 13.00

J. W. Burmester (14)
Royal .. 5.00
Crusado .. 6.00
Rich Douro .. 9.00
Toreador .. 12.00
Pinhao .. 18.00
Emperor .. 21.00
White Port .. 12.00
Old Crusted .. 12.00
Royal Blue Label .. 18.00

Au gall.
1 Grappe .. 2.00 a 2.25
Diamant T .. 2.50 à 2.60
2 grappes .. 2.75 à 2.85
3 grappes .. 3.00 à 3.10
4 grappes .. 3.60 à 3.75
4 Diamants .. 3.35 à 3.50
3 couronnes .. 4.60 à 4.75

Gonzalez Byass (14) .. **Au gall.**
T. Port Wine .. 2.50
Tawny .. 3.00 à 3.25
Ruby Dry .. 4.00 à 4.25

Cockburn, Smithes & Co. (4)
Tawny .. La cse. 16.00
Au gallon .. 2.75 à 7.00

Croft & Co. (6)
Au gallon .. 2.40 à 7.50
A la caisse .. 7.00 à 24.00

Delaforce, Sons & Co. (5) — La cse
Antique .. 8.00
Trocadero .. 9.00
Royal Palace .. 16.50
Au gallon .. 2.50 à 15.00

Feuerheerd Bros. & Co. (7) — La cse
Pioneer .. 13.00
Commendador .. 17.00
Au gallon .. 2.75 à 9.00

Garcia Hijos (2) .. 8.50

Hunt, Roope, Teage & Co. (9)
Au gallon .. 2.00 à 5.50

MacKenzie & Co., Ltd. (12)
Au gallon .. 2.25 à 10.00

Real Campanhia Vinicola (2)
Au gallon .. 1.00 à 6.00

La cse
Rouge 1 Couronne .. 8.00
Rouge 2 Couronnes .. 10.00
Blanc 2 Diamants .. 10.00

A. Rizat & Cie (2) .. 2.50

Sandeman & Co. (12) — La cse
Superior Old .. 12.00
"Club" .. 18.00
"1890" .. 30.00
Au gallon .. 2.50 à 15.00

T. G. Sandeman & Sons (5)
Au gallon .. 2.75 à 9.00
Extra Fine Old Port "SSS" .. 10.00

Castro & Co. (5)
One Seal .. 4.00
Three Seals .. 5.00

La cse
Manual Tosca (2) .. 6.50
T. Ventura & Co. (2) .. 4.50
Verdi & Cie (2) .. 3.50

E. Yzaguirre (5) — Le Gall.
Trois Grappes .. 1.50

PORTER ANGLAIS

	Pt.	Chop.
Guinness' (14)		
Bull Dog Brand	2.50	1.60
Bull Dog Brand Nips		1.15
Guinness' (4)		
Emb. de E. & J. Burke	2.60	1.65

W. E. Johnson & Co. (2)

Pts.	Chop.	splits
2.40	1.50	1.00

Lawson Wilson & Co. (6)
Marque Lawson's .. 2.50 1.60

Machen & Hudson's "Beaver Brand" (7)
Pintes .. 2.60
Chopines .. 1.65
Splits .. 1.20

PORTER SUEDOIS

Carnegie & Co. (5) .. 11.50

RHUMS

	Bt.	½ Bt.
Marie Brizard & Roger (12)		
Charleston	12.50	
P. S. Clément	10.00	
Jamaïque au gallon	5.00	

	Bt.	½ Bt.
E. & J. Burke (4)		
Jamaica	9.50	
Dandicolle & Gaudin (1)	Bt.	½ Bt.
Tom & Topsey	7.50	8.50
Mendoza & Cie (2)	5.00	
Navy Reserve (6)		
Jamaica	9.50	
Norton & King (2)		
Bout.	4.50	
½ Bout.	5.50	
¼ Bout.	6.50	

John Robertson & Son, Ltd (7) — La cse
(Marque Centurian)
Rhum de la Jamaïque .. 10.50
Rhum au gallon, preuve .. 4.10
Rhum au g., 33 au-dessus de pr. 5.50

Roger Martin Aîné (1)
Tiger .. 8.00 9.50

Rhum des Plantations (1)
Sambo .. 7.50 8.25

St-Jean (2) 12 h. .. 12.50

J. W. Turner & Cie (2) — La cse
Bouteille .. 7.00
½ Bouteilles .. 8.00
¼ Bouteilles .. 9.00

SAUMUR MOUSSEUX

	Bt.	½ Bt.	¼ Bt.
Ackerman-Laurance (15)	Bt.	½ Bt.	
"Dry-Royal"	15.75	16.75	
¼ Bout. paniers 1 doz.; paquets de 4 paniers			18.00

SAUTERNES

	Bt.	½ Bt.
Barton & Guestier (4)		
Haut Sauternes	12.50	13.50
Graves	6.00	7.00
Barsac	8.75	9.75
Château Yquem	24.00	25.00
J. Calvet & Cie (6)		
Graves	5.25	6.25
Sauternes	5.50	6.50
Haut Sauternes, 1901	11.50	12.50
J. Dutrenit & Cie (14)		
Graves	4.50	5.50
Sauternes	5.50	6.50
Barsac	6.00	7.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Château Yquem	15.50	16.50
L. Gaudin & Cie (1)	Bt.	½ Bt.
Ordinaire	5.00	6.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Nathaniel Johnston & Fils (12)		
Barsac	6.00	7.00
Sauternes	6.00	7.00
Graves	6.00	7.00
Haut Sauternes	11.50	12.50
Château Yquem	20.00	21.00
A. Lalande & Cie (5)		
1890 Graves	4.80	5.80
1888 Barsac	5.20	6.20
Lecomte & Morel (2)	2.75	3.25
Adet Seward & Co. (7)		
Graves Sec	6.50	7.50
A. Delor & Cie. (2)		
Graves	4.00	5.00
Sauternes	4.50	5.50
Barsac	6.00	7.00
Haut Sauternes	8.00	9.00
Château Yquem 1985	21.00	0.00
Petite Graves. ½ bar., gal.	1.10	0.00
Sauternes ½ barrique, gal	1.20	0.00
Lecomte & Morel (2)	3.75	4.25
Gustave Vigneron (1)	3.50	4.50

SHERRIES

Diez Hermanos (2) — La cse
Consacrar Pontifical .. 25.00
Favorito .. 12.50
Amontillado .. 9.50
Consacrar Pureza .. 8.50
Olorozo .. 8.00
Vino Para Consacrar .. 7.00

Pedro Domocq (5) au gall. 1.25 à 9.00
"Delicate Old Pale" .. 10.00

D. Goni Feuerheerd (7) La cse
Emperador 17.00
Corona 13.50
Au gallon .. .. 3.00 à 9.00
Jose Gomez (2) .. .. .. La cse 8.50
Gonzalez & Byass (14) La cse
Cristina Dry.. .. .. 10.00
Idolo Seco 12.00
Au gall.
Pendon 2.00
Claro 2.50
Giralda 3.00
Old Brown 3.25
Fino 3.75
Amontillado.. .. .. 4.00
Vino de Pasto 4.00
Oloroso 4.25
Las Torres 4.50
Victorioso 5.50
Jubilee 6.00
S. Hermanos 4.50
P. Juanito & Co. (2) .. .. La cse 6.50
M. Misa (4) au gallon .. .. 1.50 à 6.00
Mackenzie & Co., Ltd. (12)
Au gallon .. .. 1.50 à 10.00
Osborne & Co. (6) au gall. 1.25 à 2.25
Duff, Gordon & Co. (6)
Au gallon .. .. 2.25 à 6.50
Sanchez Hermanos (2) .. La cse 4.50
Sanderman Buck & Co. (Julian Pémartin) (12) La cse
Pale Sec 12.00
Montilla Fino très sec 12.00
"Club" 18.00
Selected Old. 36.00
"Jubilee".. .. .. 50.00
Au gallon .. .. 1.50 à 10.00
Valencia Paz & Co., Jerez, Espagne (1)
Barils Octaves
No 1 .. .. gall. $1.35 .. .. gall. $1.45
No 2 .. .. gall. $1.60 .. .. gall. $1.70
No 3 .. .. gall. $1.80 .. .. gall. $1.90
No 4 .. .. gall. 2.00 .. .. gall. $2.10
No 5 .. .. gall. $2.35 .. .. gall. $2.45
No 6 .. .. gall. $2.60 .. .. gall. $2.70
No 7 .. .. gall. $2.80
No 8 .. .. gall. $3.60
Verdi & Cie (2) 3.50
B. Vergara (9)
Au gallon.. .. .. 1.50 à 4.50

VERMOUTH

Cazalis & Pratt (2) La cse
Français.. .. .. 5.75
Cinzano & Co., Turin, Italie (6)
Italien.. .. .. 6.50
Gondran & Fils (2) La cse
Français 5.50
Fli, Ferrero Ricardo (2) La cse
Italien. 5.75
E. Martinazzi & Co. (Italien) (1) 6.50
Noilly, Prat & Co. (12) 7.00
Freund Ballor & Co. (Italien) (9) 6.75
Société Vinicola Savoisienne, Chambéry, France (6)
Mont Blanc (Français) 6.50

VIN DE GINGEMBRE

Cold & Co. (1) .. .. Bt. 4.25
Au gallon .. .. 0.85 à 1.25

VINS ITALIENS

Ferdinando Nencioni. Pise, Italie (6)
Chianti Victoria .. .. 12 fiaschi
Chianti Victoria . .. 24½ fiaschi
Chianti Vecchio Extra 12 fiaschi
Chianti Vecchio Extra 24½ fiaschi
Chianti Bianco Stravecchio .. ..
.. .. 12 Bottiglie
Chianti Bianco Stravecchio .. ..
.. .. 24½ Bottiglie

VINS DE MARSALA

Florio & Sicily Gall. Caisse 12 bout.
Marsala Superior 1.35
Marsala Virgin. 2.25 5.50
Marsala S. O. M. .. 2.50 6.00

VIN DE MESSE

Au gal.
Carey, Hermanos & Co. (2) 1.25 à 2.00
Fenech-Artells (2)
Sanctuaire .. .. 1.00 à 1.40
Vatican .. .. 0.90 à 1.30

TARRAGONES

Carey, Hermanos & Co.
Vin de messe .. .. 1.25 à 2.00
Darichez M. (4) .. .. 1.00 à 3.00

VINS DU RHIN

Deinhard & Co. (4) Bt. ½ Bt.
Laubenheim.. .. .. 7.00 8.00
Nierstein.. .. .. 8.50 9.50
Rudesheim 15.50 16.50
Liebfraumilch 17.00 18.00
Hockheim 18.00 19.00
Marcobrunn.. .. ..21.50
Johannesberg 25.00
Steinwein (cruchons).. ..11.00 12.00
Hock Mousseux. 17.50 19.00
Kock Lauteren & Co. (12)
Laubenheim 6.50 7.50
Bodenheim 8.00 9.00
Nierstein.. .. .. 8.50 9.50
Steinwein in Boxbeutels. 11.00
Liebfraumilch 13.50 14.00
Giesenheim 16.00 17.00
Hocheim 17.00 18.00
Johannisberg. 21.00 22.00
Claus Johannisberg, 1893..30.00
Hock Mousseux.. .. ..18.00 19.50
H. Sichel Sohnem (14)
Hocks (non mousseux)
Laubaneimer 6.50 7.00
Niersteiner 8.00 9.00
Hochheimer 11.00 12.00
Rudesheimer 12.00 13.00
Liebfraumilch 16.00 17.00
Marcobrunner 20.00 21.00
Schloss Johannisberg .. 27.50 29.00
Steinwein 10.50 11.50
Moselles, (non mousseux)
Zeltinger 6.50 7.50
Braunceberger 9.00 10.00
Superior Ernder 11.00 12.00
Berncasteler 13.50 14.50
Hocks (mousseux)
Extra Dry 17.50 19.00
Moselles (mousseux)
Extra Dry 17.50 19.00
F. J. Valckenberg, Ltd. (6)
Laubenheimer 7.50 8.50
Niersteiner 9.00 10.00
Rudesheimer.. .. ..12.50 13.50
Liebfraumilch, 1893. .. .. ..18.50 19.50
Johannisberger, 1893 .. .. ..25.00 26.00

VINS TONIQUES

Banyuls-Bartissol (2)
12 Bouteilles .. .. Pints 7.50
Bordeaux Quinquina (2)
Caisse de 12 bouteilles 8.00
Caisse de 24½ bouteilles 9.00
Castro (5) La cse
1 Seal port 5.00
3 Seal port 6.00
Vin Mariani (14) 9.00
Wilson's Invalid's Port (14).. .. 8.50

WHISKEYS AMERICAINS

Duffy & Co. (2)
American Malt Whiskey, Ord.
Pintes 12s 10.00
Cook & Bernheimer (14) La cse
Bourbon Gold Lion 10.00
Old Valley .. .. Ptes. 11.50
Old Valley .. .. ½ flasks 16.00

WHISKEYS CANADIENS

H. Corby Distillery Co., Ltd. (20)
Pts. Ch. 40's
Special Selected 25 U.P. 8.50 10.50
Old Rye, 25 U.P. 6.30 7.25 9.00
Old Dominion, 25 U.P.
(grandes bouteilles).. 8.25 8.25
Whiskey Blanc, 40 U.P... 5.75 6.25
Owl Brand Rye (1) La cse
Screw top, 16 flasks 6.25
Screw top, 24 flasks 6.50
Screw top, 48 flasks 7.50
Glass top, 24 flasks.. .. .. .. 6.75
Glass top, 48 flasks.. .. .. .. 7.75
Perfection Brand Rye (1) La cse
Amber.. .. .. 12 pintes 5.25
Glass top, 32 flasks, Amber.. .. 6.00
Rock & Rye.. .. .. .. 12 pintes 7.00
Rock & Rye.. .. .. .. 24 flasks 8.00
Parker's (9) High Wines 50 o. p. Gal.
En quarts 3.85
En ½ quarts.. .. .. 3.90
Quantité moindre 3.95
Parker's (9) Alcool 65 o. p.
En quarts 4.40
En ½ quarts.. .. .. 4.45
Quantité moindre.. .. .. 4.50
"General Distillery," 50 o. p.
En quarts 3.85
En ½ quarts.. .. .. 3.90
Quantité moindre 3.95
"General Distillery," 65 o. p.
En quarts 4.40
En ½ quarts.. .. .. 4.45
Quantité moindre 4.50
Jos. E. Seagram (16) La cse
"Star" Rye.. .. .. Pintes
"Star" Rye .. .. .. Flasks, 36s.
"Star" Rye .. .. .. Flasks, 64s.
White Wheat .. .. Pintes.
White Wheat .. .. Flasks, 32s.
No. "83" Rye .. .. Pintes.
No. "83" Rye .. .. Flasks, 16s.
Hiram Walker & Sons (5) (8) La cse
Canadian Club, 5 ans d'âge, Pts 10.00
Candian Club .. .. Flasks, 16s. 10.50
Canadian Club .. ½ Flasks, 32s. 11.00
Imperial .. .. Pintes 7.75
Imperial.. .. .. .. Flasks, 16s. 8.25
Imperial .. .. .. ½ Flasks, 32s. 8.50
Baronial .. .. Pintes 6.25
Baronial .. .. 32 Flasks 7.00
Au gal.
Canadian Club, 5 ans d'âge.. .. 4.00
Imperial 3.05
Rye, 25 U. P. 2.30
Malt, 25 U. P. 2.30
Wilson (14) La cse
Empire Rye .. .. Pintes 8.00
Empire Rye .. .. Flasks 9.00
Empire Rye. .. .. .. ½ Flasks 10.00
Liquid Sunshine .. .. .. Pintes 7.00
Liquid Sunshine .. .. ..Flasks 8.00
Liquid Sunshine .. .. ½ Flasks 9.00
Liquid Sunshine.. .. 32 Flasks 8.00
Etoffe du Pays .. .. .. Pintes 5.00
Moonlight.. .. .. Pintes 6.00
Moonlight .. .. .. Flasks, 16s. 6.50
Moonlight .. .. .. Flasks, 36s. 7.25
Moonlight .. .. .. Flasks, 64s. 8.00
J. P. Wiser & Sons, Ltd. (2)
Recreation La cse
12 Bout. Rondes .. .. .. ord. 5.00
12 Flks.. .. .. .. Pintes Imp. 7.00
Export ord. .. .. Pts. 7.00
Red Letter 8.00
Highwine, 12 Flasks, Imp.,. Pts. 14.50
Big Ben (1) 1 cse 5 cses
Pintes (10 ans d'âge).... 11.00 10.75
Brae Mar Special (14) La cse
Pintes.. .. .. 8.00
Flasks.. .. .. 9.00
½ Flasks 10.00
32 Flasks.. .. .. 9.00
Bruce, Wallace & Co. (14) La cse
Cinq Couronnes
Pintes Imperial 10.50
Bouteilles 7.00
24 Flasks.. .. .. 8.00
48 Flasks.. .. .. 9.00
48 Flasks (10 oz.) 14.00
Burns, Leslie & Co. (14) La cse
Gleneil .. .. Pintes 6.00
16 Flks .. .. Chop. Imp. 5.50
32 Flasks.. .. .. ½ Chop. Imp. 6.00
36 Flasks.. .. .. .. Travellers 6.00
Canada Whiskey La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 7.00
20 Flks .. .. Chop. Imp. 8.50
32 Flks.. .. .. .. ½ Chop. Imp. 8.00
60 Flks.. .. .. .. ½ Chop. Imp. 8.00
Red Letter La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 8.00
Whiskey Clair La cse
12 Bout. Rondes.. .. .. Pintes 5.00

WHISKEY ECOSSAIS

Bulloch, Lade & Co., Scotch Whisky.

Loch Katrine .. .. qts. 7.50
Loch Katrine .. .. 32 Flasks. 9.50
Loch Katrine Ptes Imp. Flasks. 11.00
Special White Label 9.50
Extra Special Gold Label 11.00

James Ainslie & Co. (1)	1 cse	5 cses
Ainslie Liqueur.	13.00	....
Ainslie Special Liqueur..	10.00	....
Ainslie All Malt Liqueur.	15.00	....
Ainslie, Flasks Ord... ..	10.25	....
O'Gilvie, 24 flasks	8.00	....

Loch Carron (14)	La cse
Pintes Imperial.	10.00
Bouteilles..	6.50
24 Flasks..	7.50
48 Flasks..	8.50

Robt. Dale & Co. (2)	La cse
Pintes .. .. 12s.	5.00

John Dewar & Sons, Ltd. (15)	La cse
"Spécial" .. .. Pintes	9.25
Blue Label. .. .. Pintes	9.75
Special Liqueur (W. label) Ptes	12.50
Extra Special Liqueur .. Pintes	16.50

Cinq caisses d'une sorte ou assorties, 25c la caisse en moins.

Wm. Dunsmuir & Co (1)	La cse
12 Bouteilles Pintes	5.25
12 Bouteilles Imperial Pintes..	7.75
24 Bouteilles Chopines	6.00
24 Flasks	6.25
32 Flasks	7.00
48 Flasks	7.25

Gleneil (14)	La cse
Pintes Imperial	9.50
Bouteilles	6.00
24 Flasks..	7.00
48 Flasks..	8.00

Greenless Bros. (14)	La cse
King Edward VII, Ext Sp. Ptes	9.50
King Edward VII, Sp. Liq. Pts	12.00
Dunblain pur grain	8.75
Dunblain pur malt	8.75
Grand Old Parr	12.00
Lorne Blue Cap	9.00
Real Antique pure Highland...	16.00
	Au gal.
King Edward VII. .. .. 4.75 à	5.00
V. O. Extra Sp. .. .. .. 4.00 à	4.50

Wm. Hay, Fairman & Co. (5)	La cse
Hay's finest.. .. Pintes carrées	7.75
Hay's old.. .. .. Pintes rondes	6.75
Hay's old .. .. 24 flasks	7.50
Hay's old.. .. 32 flasks carrés	7.50
Hay's old .. Pintes Imp. flasks	10.00

D. Hellbron (14)	La cse
Hillburn Blend .. .. .. Pintes	8.00
24 ½ bouteilles	9.00
Hillburn Blend. .. Pintes Imp.	11.00
Hillburn Blend.. .. Chop. Imp.	12.00
King's Liqueur, 10 ans.. Pintes	10.00
King's Liqueur, 20 ans	13.00
Au gallon .. .. 4.00 à	4.25

John Hopkins & Co. (5)	La cse
"Old Mull' Blend	9.50
"Navy Liqueur" V. S. O.	12.00
	La cse
King's Liqueur (14) .. .. chop.	1.00

Mackie & Co., White Horse (1)	
12 Bouteilles Pintes	9.50
24 Bouteilles Chopines	10.50
24 Flasks	10.50
32 Flasks	11.00

Liqueur	
12 Bouteilles .. .. Pintes	14.00

A. Macmurdo & Co. (14)	La cse
Pintes Imperial..	8.50
Bouteilles	5.50
24 Flasks.	6.50
48 Flasks..	7.50

Mitchell Bros. (2)	La cse
Mullmore, 12 Btles .. .. Pintes	6.50
Heather Dew 12 Btles rdes Ptes	8.00
Scotland's Pride, Pintes 12s. ..	4.50
Special Reserve, 12 Bout. rdes.	9.00
Finest Old Scotch 12 Bt. rdes.	12.50
Grey Beard, Cruches grès, 4s..	13.00
Grey Beard, Cruches grès, 6s..	10.00
E. S. L. Flagoons Pintes 12s ..	9.50
White Star Liqueur. .. Pintes	10.50
	Au gal.
Old Scotch Proof	3.50
Heather Dew .. .. 3.45 à	4.00
Special Res. Scotch Proof	4.00
Special Res... .. .. 3.50 à	4.50
Extra Spec. Liqueur.. .. 4.75 à	5.00

Sandy McDonald (14)	La cse
Scotch 10 ans d'âge	9.50

James McNeil (1)	La cse
Imperial Oval	8.25
12 Pintes	6.25
24 Chopines	7.00
24 flasks, Bouché à vis	7.00
32 flasks. Bouché à vis	7.50
48 ½ flasks, Bouché à vis	8.00

5 caisses à la fois, 25c en moins.

Ian McPherson (6)	Le gal.
Craigdhu .. .. 10 O.P...	4.00
Dhuloch.. .. .. 9 O.P...	4.10
Special Blend .. .. .. 8 O.P...	4.25
Special Blend.. .. .. 15 U.P...	3.75

John Robertson & Son, Ltd. (7)	Le gal.
	Droits payés
No 1.—Fine Old	3.75
No 2.—"Special"	4.25
No 3.—Old Highland..	4.75
No 4.—Old Dundee	5.25
No 5.—Old Private John	6.00
No 6.—Liqueur..	6.50
No 8.—Dundee Finest	7.00
	La cse
Private Stock John Robertson..	12.50
J. R. D. Etiquette Jaune	10.50
J. R. D. Special..	9.50
Duncan McIntosh..	8.00
Coleburn, Glenlivet, pure high-land malt	12.50

Robertson, Sanderson & Co. (6)	
"Glenleith" (8 ans d'âge) la cse	9.00
"Glenleith," 5 O.P. .. .. le gal	4.75
"Glenleith," 15 U.P. .. .. le gal.	4.00
"Grand Spécial"	9.00
"Mountain Dew," full flavor, cse	9.50
	La cse
"Mountain Dew," cruchons grès 8 Pintes Imp.	12.00
"Mountain Dew," cruchons grès 12 Pintes Imp.	13.00
"Mountain Dew," 4 O.P., le gal.	4.75
Special Liqueur, 15 ans d'âge..	12.50
Old Private Stock, 20 ans d'âge.	17.50
W. R. Rep. quarts	9.50
24 Flasks	10.25
32 Flasks	10.50
Imp. quarts	13.50
Imp. Pintes	14.25
Sandy McDonald (14) chop.	10.50

James Saunders & Co. (6)	La cse
Genuine House of Lords	12.50
Tammany (14).. .. .. .. pintes	8.75

John Walker & Sons (12)	La cse
Kilmarnock	10.00

Wilsons' (14)	La cse
V. V. O. Pintes	8.00
V. V. O. Flasks	9.00
V. V. O. ½ Flasks..	10.00

WHISKEY IRLANDAIS

E. & J. Burke (4)	La cse
Pintes..	8.50
Pintes Imperial, flasks	12.00

Dunville & Co., Belfast, Irland (6)	La cse
"Shamrock," Rep. quarts.	7.50
"Shamrock," 24 Flasks	8.25
"Shamrock," 32 Flasks	8.50
"Shamrocn," Imp. quarts	11.50
"Shamrock," Imp. Pintes	12.25

Wm. Hay, Fairman & Co. (5)	La cse
Hay's Old .. .. .. Pintes Rdes	7.00
Hay's Old.. .. .. .. 24 flasks	7.50
Hay's Old.. .. .. .. 32 flasks	7.50
Hay's Old .. Pinte Imp. flasks	10.00

D. Hellbron & Sons (14)	La cse
Old Irish .. .. .. Pintes Imp.	11.00

Innishannon (14)	La cse
Pintes Imp.	9.50
½ Pintes Imp.	10.50
Pintes..	6.50
Flasks	7.50
½ Flasks	8.50

John Jameson & Son (5)	La cse
1 étoile	9.50
3 étoiles	11.25

William Jameson (12)	La cse
1 harpe	9.75
3 harpes	10.75
Special Liqueur .. .. .. Pintes	12.00

Mitchell & Co., Ltd. (2)	La cse
Special Irish White Label Pintes ord.	10.50
Special Irish Blue Label, Pintes ord.	9.00
Old Irish Imp. Oval flasks Ptes	11.00
Old Irish 12 Btles. Ord., Pintes	8.50
Old Irish Imperial Pintes	11.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 4s	13.00
Cruiskeen Lawn Cruchons grès 6s	10.00
Cruiskeen Lawn, Pintes Imp...	12.50
	Au gal.
Old Irish .. .. 3.65 à	4.00
Special Irish .. .. 4.75 à	5.00

Wm. O'Borne & Sons (1)	La cse
12 Pintes Imperial Ovales	9.00
12 Pintes Ordinaires..	6.50
24 Chopines..	7.50
24 Flasks bouché verre..	7.50
48 ½ Flasks bouché verre	8.50

O'Brien's (14)	La cse
Pintes Impériales	10.50
½ Pintes Imp.	11.50
Pintes ordinaires..	7.00
Flasks..	8.00
½ Flasks	9.00

Old Bushmill (14)	La cse
Special Malt..	10.50
Au gallon .. .. 4.50 à	4.75

George Roe & Co. (12)	La cse
*	9.75
***	10.75

Wilsons' (14)	La cse
3 Horns	6.00
3 Horns.. .. .. Flasks	7.00
3 Horns.. .. .. ½ Flasks	8.00

Clef à la liste précédente.

Pour trouver l'agent des marchandises cotées plus haut, voyez le numéro après le nom de la marchandise et comparez avec le numéro dans la liste suivante :

1. L. Chaput, Fils & Cie.
2. Laporte, Martin & Cie.
4. John Hope & Co.
5. W. R. Wonham & Sons.
6. S. B. Townsend & Co.
7. John Robertson & Son, Ltd.
8. Hiram, Walker & Sons.
9. Hudon & Orsali.
12. Law, Young & Co.
14. L. A. Wilson Co., Ltd.
15. J. M. Douglas & Co.
16. Meagher, Bros. & Co., Limited.
19. D. McManamy & Co.
20. J. A. Ryan, 454 St-Paul.

Demandez le Cigare

"HALO"

En vente partout

Seuls Agents pour le tabac "Imperial Mixture" de la Compagnie de la Baie d'Hudson,

en boîtes de fer-blanc de ⅛ lb., ¼ lb., ½ lb. et 1 lb.

La Compagnie H. Fortier

Marchands de Tabacs en Gros

Successeurs de C. Gratton & Cie.

269, 271, 273 RUE ST-PAUL, - MONTREAL

COIN DE LA RUE VAUDREUIL

Téléphone, Bell 7961 **Maison fondée en 1872**

Il y a plus de cent ans, les ALES et le PORTER de W. DOW & CO., étaient le type d'excellence au Canada et aujourd'hui ils maintiennent toujours leur position ; leur qualité et leur valeur n'ont pas changé.

ALES & PORTER de DOW.

Malgré le coût plus élevé de la production, la qualité est toujours la meilleure. Aucun procédé n'est employé pour diminuer le prix du brassage. Les produits de DOW sont toujours à un plein degré de maturation. La demande pour les produits de DOW est énorme.
En avez-vous un bon stock en mains ?

The National Breweries, Limited.

Successeurs de W. DOW & CO.,

MONTREAL.